

**Espaces Naturels Sensibles de la vallée de la Seine
Diagnostic écologique et orientations de gestion**



O.G.E.

Office de Génie Ecologique –
O.G.E.
5, boulevard de Créteil
94100 Saint-Maur-des-Fossés
Tél. : 01 42 83 21 21
Fax : 01 42 83 92 13



Direction de l'Environnement
CONSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES
Hôtel du Département - Boulevard de France - 91012 Evry Cedex
Tél : 01.60.91.97.34 – Fax : 01.60.91.97.24

Février 2007
Version finale

DOCUMENT ETABLI PAR L'OFFICE DE GENIE ÉCOLOGIQUE :

REDACTION – COORDINATION GENERALE :

Claude LAURY

INVENTAIRES ET REDACTION – HABITATS NATURELS ET FLORE :

Philippe THEVENIN

Olivier ROGER

INVENTAIRES ET REDACTION – FAUNE :

Olivier LABBAYE

Xavier JAPIOT

EN COLLABORATION AVEC :

Eric BAS (chiroptères)

Jean-Paul HERZET (lépidoptères)

Hervé BOUYON (coléoptères)

CARTOGRAPHIE :

Coralie LE CHATREUX

Lionel PICARD

ICONOGRAPHIE :

Claude LAURY

Olivier LABBAYE

Olivier ROGER

Philippe THEVENIN

Laurent SPANNEUT

1. INTRODUCTION

Le présent document présente le diagnostic écologique et les orientations de gestion des espaces naturels sensibles de la vallée de la Seine.

Bien que très affectée par le développement de l'urbanisation (agglomérations d'Evry et de Corbeil-Essonnes) et des voies de communication (N7, voie ferrée), cette portion de la vallée n'en constitue pas moins l'un des principaux corridors écologiques du département. C'est pourquoi elle a été retenue comme « Pôle naturel majeur » en mai 2005 par l'Assemblée départementale dans le cadre de sa nouvelle « Stratégie de préservation et de valorisation des espaces naturels et paysagers ».

Certains sites naturels du secteur font l'objet d'une protection, d'une gestion et/ou d'une valorisation par différents acteurs. C'est le cas du Bois Chardon (30 ha à Draveil), du bois de Saint-Eutrope (240 ha situés sur les communes de Fleury-Mérogis et Bondoufle) et de la forêt de Rougeau (1 039 ha situés sur les communes de Saint-Pierre-du-Perray, Morsang-sur-Seine, Saintry-sur-Seine en Essonne et Nandy et Savigny-le-Temple en Seine-et-Marne), propriétés de l'Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile-de-France ; et de la forêt domaniale de Sénart (2 557 ha situés sur 11 communes de l'Essonne et de la Seine-et-Marne), propriété de l'Etat gérée par l'Office National des Forêts. Le Conseil général de l'Essonne s'est engagé dans la conservation de deux sites majeurs de la vallée de la Seine :

- la plaine des Coudrays à Etiolles ;
- le coteau des Vignes à Athis-Mons.

En complément de ces sites, O.G.E. a été chargé de réaliser le diagnostic écologique et de faire des propositions de gestion pour les principaux autres secteurs de la vallée de la Seine, soit 19 sites répartis entre Vigneux-sur-Seine et le Coudray-Montceaux.

Les objectifs de la présente étude sont multiples. Ils visent à :

- **poursuivre l'inventaire du patrimoine naturel (faune, flore, habitat) du département de l'Essonne ;**

- **évaluer globalement l'intérêt écologique** de la vallée de la Seine ;
- **hiérarchiser l'intérêt écologique des principaux sites naturels ;**
- **identifier les menaces** pesant sur ceux-ci ;
- mettre en évidence **les enjeux de conservation ;**
- disposer d'éléments précis servant de base **à la concertation locale et à d'éventuelles actions partenariales.**

En fonction de l'état actuel des connaissances et des potentialités écologiques des sites, ceux-ci ont fait l'objet d'un inventaire succinct et/ou d'un inventaire détaillé.

Les groupes inventoriés sont les suivants :

- flore supérieure (angiospermes et gymnospermes) ;
- faune vertébrée (oiseaux, mammifères dont chauves-souris, amphibiens, reptiles) ;
- insectes (odonates, orthoptères, lépidoptères à activité diurne et coléoptères).

Une recherche et une analyse bibliographique ont également été menées auprès de personnes ou organismes ressources pour recueillir toutes les données relatives à la faune et à la flore des sites inventoriés mais également celles des cinq sites faisant déjà l'objet de protection de gestion et/ou de valorisation par les acteurs locaux.

Les résultats de l'analyse sitologique sont présentés sous forme de fiches. Une synthèse générale permet de hiérarchiser la valeur des sites étudiés et de faire le point sur la valeur patrimoniale des milieux naturels de la vallée de la Seine.

2. PRESENTATION GENERALE DES SITES

■ Localisation

L'entité naturelle de la vallée de la Seine, située au nord-est du département de l'Essonne, s'étend sur une surface de près de 3 800 hectares et sur un linéaire de 21 kilomètres entre les communes d'Athis - Mons (au nord) et du Coudray-Montceaux (au sud).

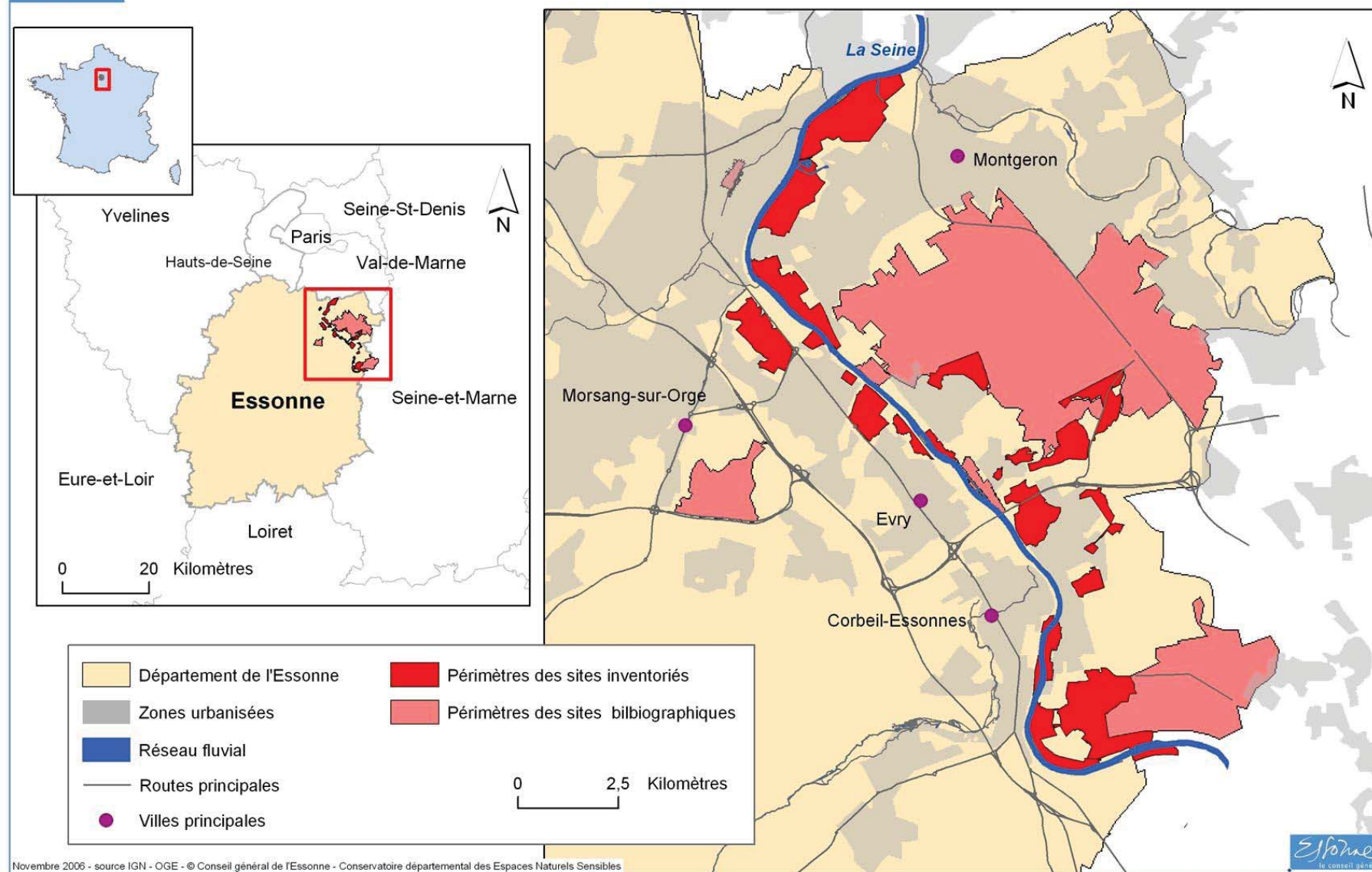
La vallée de la Seine s'ouvre entre des coteaux entaillés dans le plateau de Brie et surmontés par de grands ensembles boisés (forêts de Rougeau et de Sénart). Le fond de vallée est occupé par une urbanisation très dense (cf. vue aérienne de la vallée) avec les agglomérations d'Evry et de Corbeil-Essonnes notamment.

Quelques espaces non urbanisés subsistent çà et là. Il s'agit d'anciens sites industriels, d'anciennes sablières ou des parcs de châteaux. Ces espaces abritent des milieux naturels intéressants (ripisylves, frayères, friches, espaces agricoles, boisements, mares, étangs..) bien que souvent rudéralisés.

Les sites étudiés font partie de ces espaces non urbanisés (cf. carte de localisation des sites).

Le tableau suivant présente le détail des sites qui ont fait l'objet d'inventaires de la faune et de la flore au cours de l'été 2006.

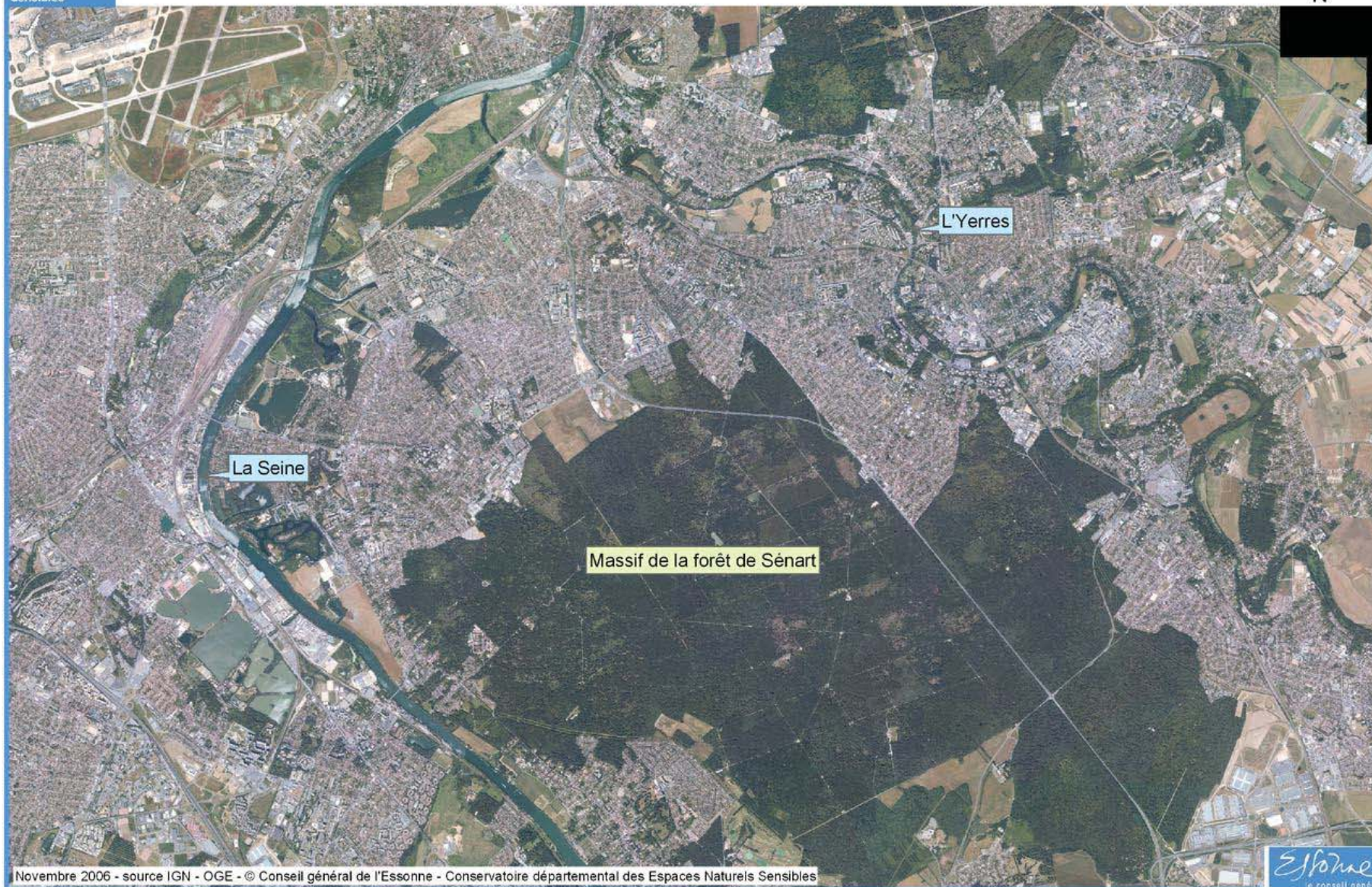
N°	Nom site	Type d'inventaire	Communes	Surface approx. (ha)
1	Franges de la Forêt de Rougeau	Détaillé	Morsang-sur-Seine, Saintry, le Coudray-Monceaux, Saint-Pierre du Perray	310
2	Les bords de Seine - les Canardières	Succinct	Morsang-sur-Seine	78,5
3	Port Darblay	Succinct	Corbeil-Essonnes	7,5
4	Les bords de Seine - Fouille Loury	Succinct	Saintry-sur-Seine	28
5	Le marais de Corbeil	Succinct	Corbeil-Essonnes	4
6	Le Parc à Saint-Pierre-du-Perray	Succinct	Saint-Pierre-du-Perray	31
7	Forêt communale	Succinct	Saint-Germain-les-Corbeil	38
8	Parc Saint-Germain - Bois des Chevreux	Détaillé (flore) ; succinct (faune)	Saint-Germain-les-Corbeil	111
9	Ru des Hauldres - Parc du Saulchoir - Bois du Cerf - Plaine de Sénart	Détaillé (flore, chiro, coléo sur Parc du Saulchoir)	Etiolles, Tigery	177
10	Franges du massif de Sénart	Succinct	Soisy-sur-Seine	70
11	Bords de Seine - Bois Chardon	Détaillé	Soisy-sur-Seine, Draveil	12
12	Parcs de Petit Bourg et Grand Bourg	Détaillé (sauf amph-rept)	Evry	21
13	Château Trouseau, Ecoute s'il-pleut	Détaillé (flore, insectes)	Ris-Orangis	79
14	Parc des Alcools	Succinct	Ris-Orangis	6
15	Val de Ris	Détaillé (sauf amph-rept et orthoptères)	Ris-Orangis	12
16	Etangs de Viry-Grigny	Détaillé (sauf amph-rept)	Grigny, Viry-Châtillon	138
17	Orme des Mazières - Port aux Malades	Succinct	Draveil	128
18	Base de Loisirs Port aux Cerises	Succinct	Draveil, Vigneux-sur-Seine	140
19	Saussaie des Gobelins - Fosse Montalbot	Détaillé (sauf oiseaux)	Vigneux-sur-seine	250

CENSConservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles**Carte de localisation de la zone d'étude****à l'échelle de la France, de la Région parisienne et du Département de l'Essonne**

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Vue aérienne de la vallée de la Seine - Partie nord -

0 1 000 Mètres



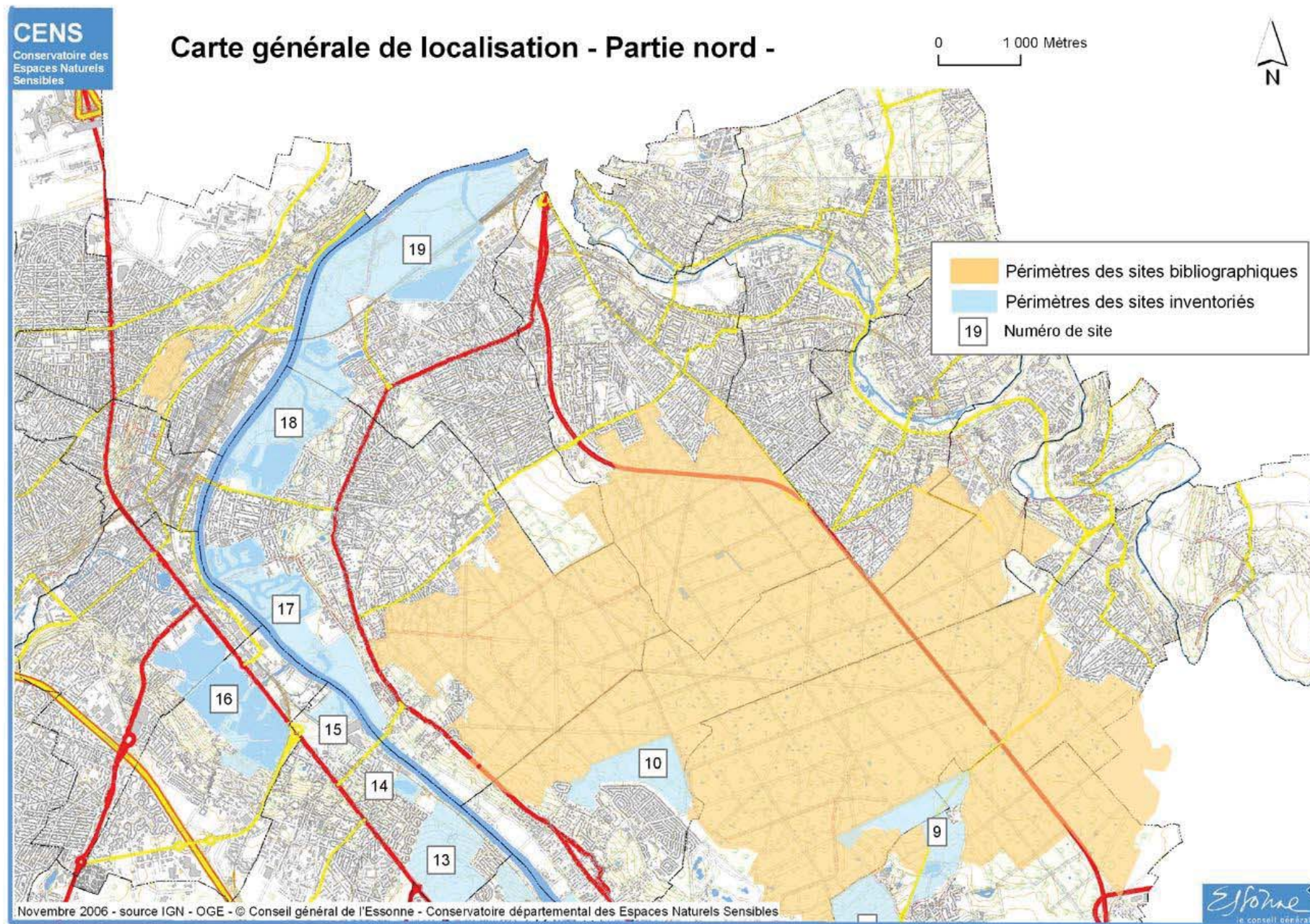
Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles

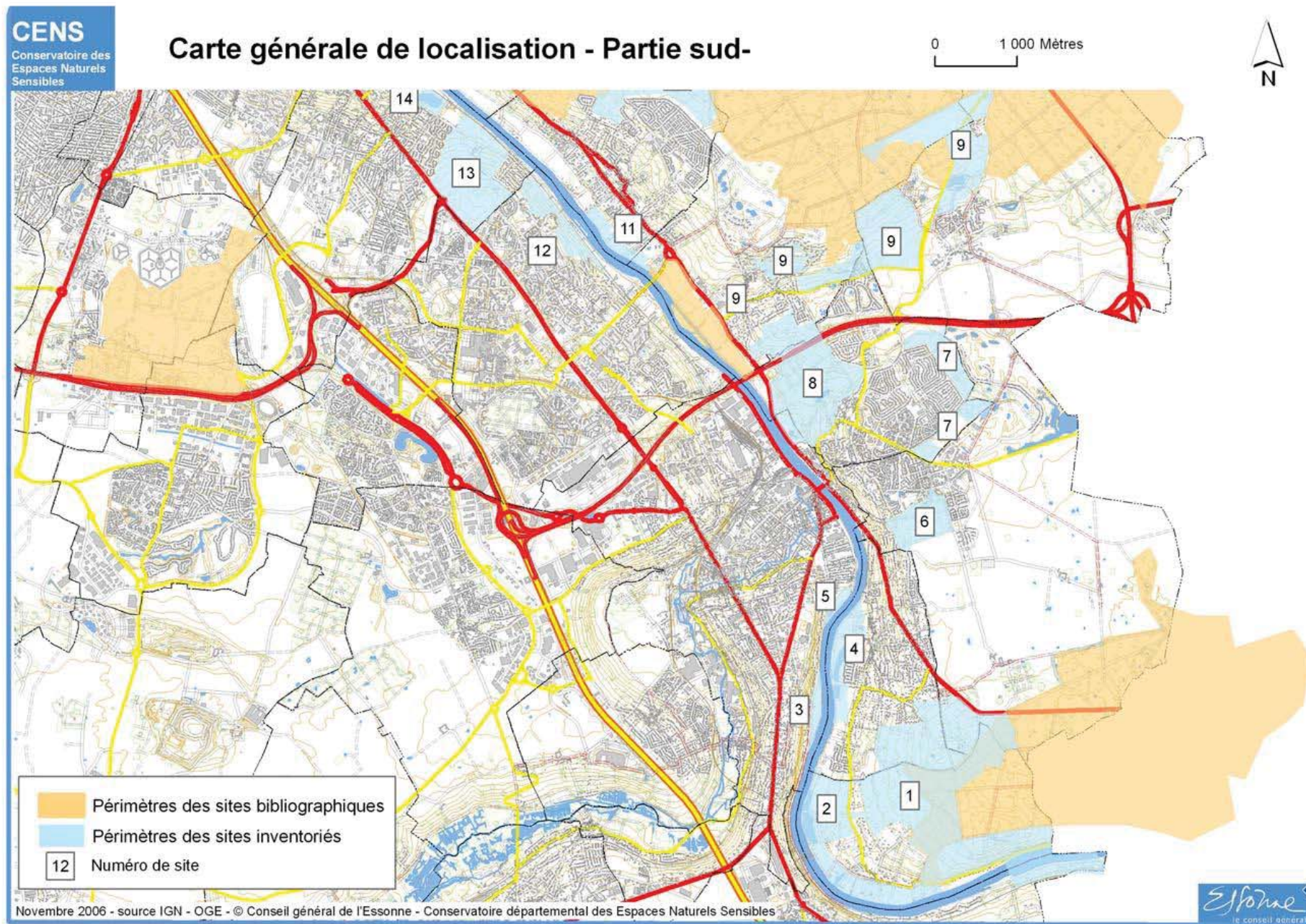
CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Vue aérienne de la vallée de la Seine - Partie sud -

0 1 000 Mètres







■ Statut de protection

La vallée de la Seine et ses abords bénéficient de nombreux périmètres d'inventaires et de protection au titre de sa valeur paysagère et architecturale (nombreux châteaux et monuments) et de sa valeur écologique.

Ainsi, elle abrite un arrêté préfectoral de protection de biotope (créé le 21/06/1999) : la Fosse aux Carpes, d'une surface de 26 ha environ.

Les périmètres d'inventaires et de protection de la vallée de la Seine et ses abords immédiats sont présentés dans les tableaux suivants.

Sites inscrits présents dans la vallée de la Seine

N°	Nom	Date de l'arrêté	Surface (ha)
6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	19 août 1976 modifié par arrêté du 26.06.1985	3450,27
6152	Propriété au lieu-dit Le Clos Pérault	31 décembre 1942	9,75
6150	Château et parc	12 décembre 1942	23,04
6253	Ancien parc et terrasse de Juvisy	11 juillet 1942	2,78
6254	Parc de Bel-Fontaine	11 juillet 1942	3,59
6255	Plan d'eau et les deux rives de l'Orge	11 juillet 1942	0,17

Sites classés présents dans la vallée de la Seine

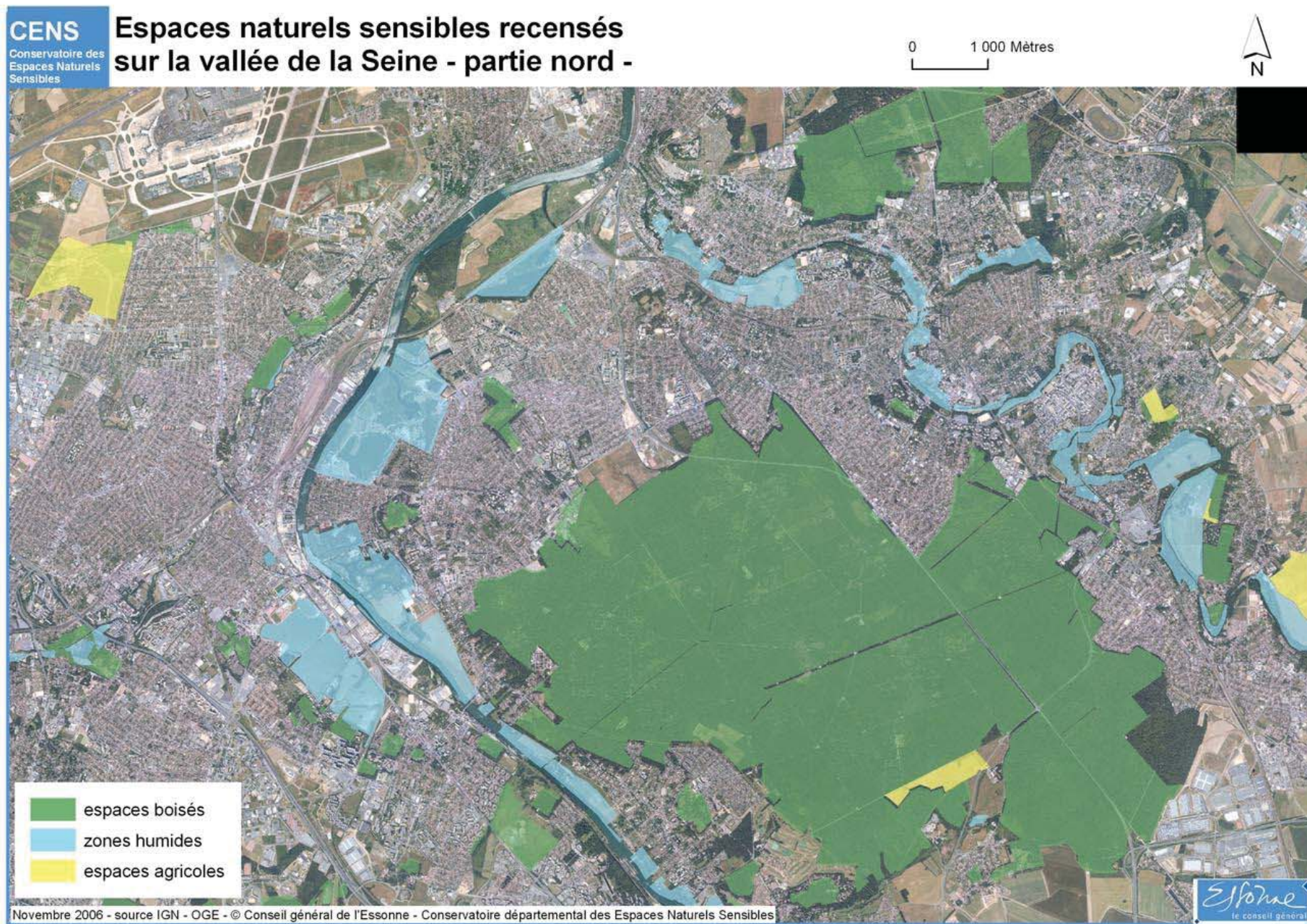
N°	Nom	Date de classement	Surface (ha)
7378	Boucles de la Seine et vallon du ru de Balory	15 décembre 1994	783,10
6211	Parc du château de Villiers et avenue de tilleuls Louis XIV	18 mai 1942	28,07
6961	Parc Camille Flammarion	23 mai 1980	1,72
6151	Parc d'Avaucourt	11 décembre 1942	10,73
7000	Propriété Le Buet	7 janvier 1981	2,86

ZNIEFF de type 2 présentes dans la vallée de la Seine

N°	Nom	Surface (ha)
1610	Forêt de Sénart	3840
1605	Vallée de Seine de Corbeil-Essonnes à Villeneuve-Saint-Georges	2194
77326021	Forêt de Rougeau	1070

ZNIEFF de type 1 présentes dans la vallée de la Seine

N°	Nom	Surface (ha)
91600002	Mares et fossés au carrefour Saint-Germain	64,94
91600001	Tourbière du Cormier	11,64
91514001	Mares au carrefour de la mare du Capitaine	35,55
91421002	Lande et Mares au carrefour du Tremble	20,54
91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 2)	0,11
91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 6)	0,09
91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 17)	0,12
91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 15)	0,09
91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 29)	0,06
91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 34)	0,19
91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 37)	0,02
91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 38)	0,02
91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 33)	0,08
91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 39)	0,18
91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 32)	0,04
91235001	Bois de Saint-Eutrope	26,72
91201002	Lande et Mares du carrefour des Quatre Chênes	105,49
91027001	Le Coteau des Vignes	19,56
91021001	La Fosse aux Carpes	24,96
77326004	Coteau de Seine à Nandy et Morsang-sur-Seine	84,99

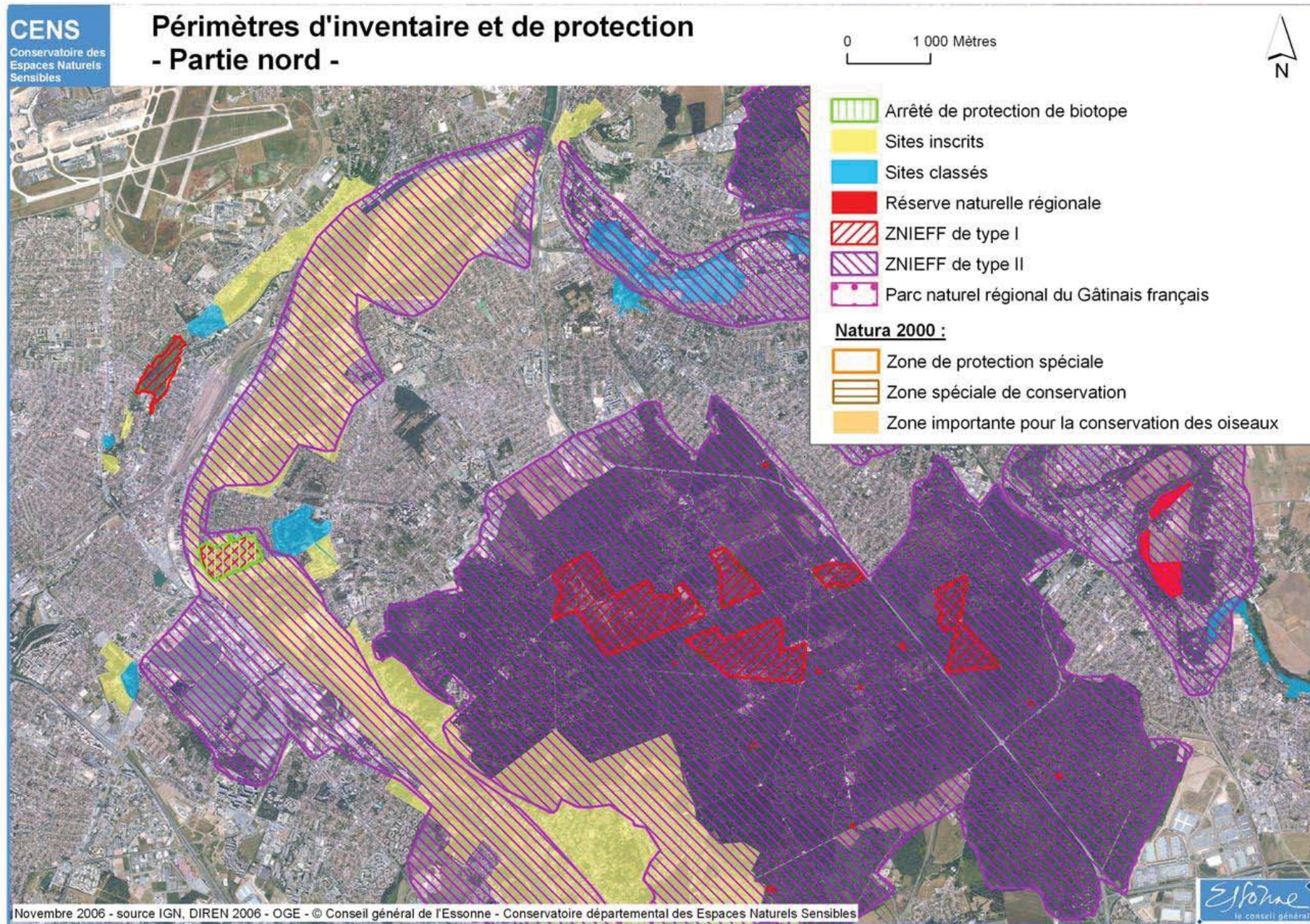


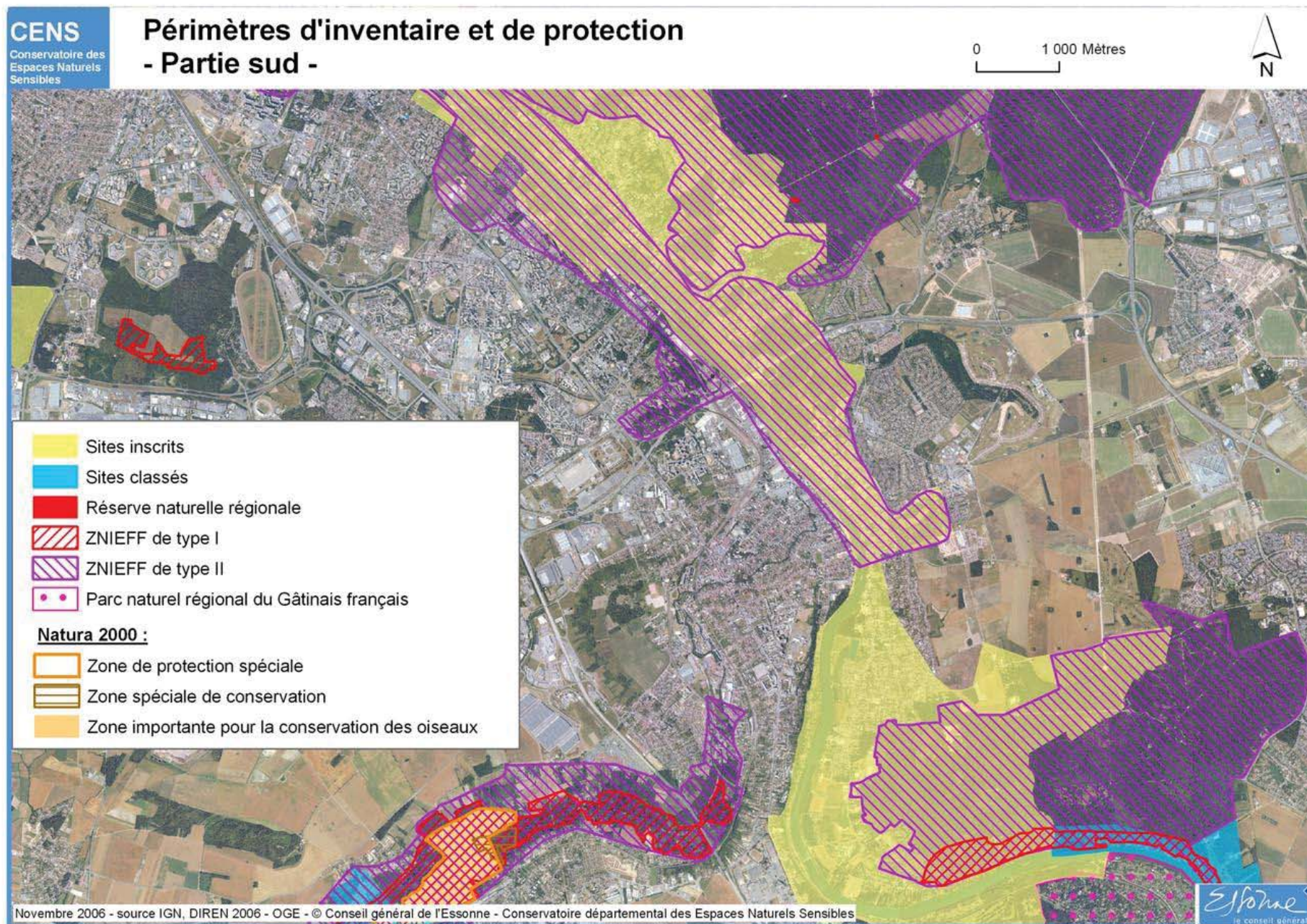
CENSConservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Espaces naturels sensibles recensés sur la vallée de la Seine - Partie sud -

0 1 000 Mètres







3. LA METHODOLOGIE ET SES LIMITES

3.1. Les habitats naturels et la flore

L'étude de la végétation comporte un **inventaire des espèces présentes** (spermatophytes et ptéridophytes), et la **cartographie des formations végétales**.

3.1.1. Méthodologie retenue pour l'inventaire détaillé de la flore

L'**inventaire est réalisé** sur chacun des sites en ne négligeant aucun milieu. Les sites sont parcourus dans la mesure de leur accessibilité¹ (clôtures, enfrichement par les ronces etc.) **en relevant toutes les espèces** identifiables au cours du passage. Quelques échantillons sont prélevés pour les taxons d'identification délicate et déterminés ultérieurement.

Lors des prospections toutes les espèces végétales, même les plus banales sont recensées ; **les espèces d'intérêt patrimonial** (plantes protégées au niveau national ou régional et espèces de la Directive Européenne Natura 2000, espèces plus ou moins rares ou menacées, espèces déterminantes ZNIEFF) **sont recherchées** en tenant compte des potentialités des habitats rencontrées.

Plusieurs passages sont effectués afin de dresser un **inventaire le plus exhaustif possible** des espèces végétales présentes sur un milieu donné. Concrètement, la première visite sur les différents sites s'est déroulée entre fin juin et début juillet. Compte tenu du caractère tardif de ce premier passage, **les synusies vernaies n'ont donc pas pu être recensées de façon satisfaisante**. Ainsi des espèces très communes, comme l'Arabette de Thalium (*Arabidopsis thaliana*), ou bien dans les sous bois la Ficaria (*Ranunculus ficaria*) ou l'Anémone des bois (*Anemone nemorosa*) n'ont quasiment pas, ou pas du tout, été observées lors des prospections, leur feuillage ayant déjà disparu alors qu'elles sont probablement présentes sur

¹ Les berges des étangs et plans d'eau ont été prospectées dans le détail à partir des berges dans la limite de leur accessibilité.

tous les sites ! De ce point de vue, la **sécheresse exceptionnelle** de cette année 2006 peut être considérée comme une deuxième limite méthodologique pour réaliser les inventaires, en particulier pour les milieux herboux (prairies etc.).

Compte tenu de la taille des sites, deux méthodes sont utilisées pour inventorier la flore :

- **Pour de grands secteurs homogènes** (par exemple, une vaste parcelle de friches herbeuses, ou une grande parcelle boisée), en particulier pour les grands sites dont la taille est supérieure à 100 ha (sites 1, 9, 16 à 19), l'**inventaire détaillé** de la flore est réalisé **par des « sondages »**. Le prospecteur parcourt l'unité de végétation de façon plus ou moins aléatoire, guidé par son expérience.
- **Pour de petites unités de végétation et les sites de petite taille**, l'inventaire floristique n'est pas réalisé par « sondages », mais au contraire **l'ensemble de la zone est sillonné** dans le détail.

Du point de vue méthodologique, la différence entre les sites de surface importante et les petits sites est donc que seuls ces derniers ont été parcourus de façon exhaustive. Par exemple les grandes surfaces boisées du site 1 ou les formations herbeuses du site 9 n'ont pas été intégralement parcourues.

La cartographie des formations végétales est réalisée à partir de visites sur le terrain avec l'aide des photographies aériennes couleur des sites. Ces dernières permettent de délimiter des unités de végétations qui sont caractérisées lors des prospections sur le terrain. La cartographie des habitats est affinée au cours des visites successives.

L'état de conservation de chaque habitat est précisé dans le texte de ce rapport. Il est apprécié en fonction de la typicité de l'habitat, de la gestion en cours, des facteurs modifiant les conditions stationnelles, et des facteurs de dégradation et de menace éventuels : enfrichement suite à l'abandon du pâturage ou de la fauche, colonisation par des espèces envahissantes, remblaiement, évolution vers une autre unité écologique etc.

3.1.2. Inventaire succinct et inventaire détaillé de la flore, et leurs limites

Deux types d'inventaires étaient prévus, des inventaires détaillés de la flore (sites 1, 8, 9, 11, 12, 13, 15, 16, et 19), et des inventaires succincts (sites 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 14, 17 et 18), pour lesquels devaient être notées principalement les espèces remarquables et celles caractérisant les différents habitats.

En pratique, il s'avère que pour les sites pour lesquels un inventaire succinct de la flore était prévu, un inventaire détaillé de la flore a été réalisé. En effet, ces sites ont été explorés de façon approfondie et toutes les espèces observées ont été notées.

Les limites méthodologiques des inventaires floristiques sont donc principalement liées :

- au calendrier : les prospections ont démarré trop tardivement pour prendre en compte par exemple certaines orchidées ou les sylvatiques printanières ;
- à la sécheresse de cette année : certains milieux étaient totalement desséchés lors des prospection ;
- à l'accessibilité des sites ;
- aux connaissances du prospecteur (certains taxons étant non déterminés comme les *Centaurea*, certaines *Festuca* etc.)

3.2. La faune

3.2.1. Les mammifères hors chauves-souris

Les individus sont déterminés à l'aide de jumelles. Une attention particulière est aussi portée sur les empreintes, reliefs de repas ou fèces (excréments) qui permettent souvent de distinguer les espèces.

3.2.2. Les chauves-souris (chiroptères)

Les prospections ont été réalisées par Eric BAS et Julien LEFEVRE au cours de 2 sessions de 5 nuits. La première a eu lieu du 31 juillet au 5 août 2006, la seconde a été menée du 4 au 9 septembre 2006.

Les zones sur lesquelles les écoutes et les enregistrements ont été effectués ont été repérées durant la journée.

Les espèces survolant les zones d'étude ont été écoutées à l'aide d'un **détecteur d'ultrasons** fonctionnant en **mode hétérodyne et en expansion de temps** de type PETTERSSON D 240 X à 3,4 seconde de mémoire, pour lequel le facteur d'expansion est égal à 10. En complément, un **détecteur d'ultrasons de type BATBOX 3**, fonctionnant en hétérodyne a simultanément été utilisé. Il était calé sur les hautes fréquences afin de détecter d'éventuel rhinolophidés.

Certaines chauves souris ont été déterminées directement à partir de l'écoute en directe des sons transformés par l'expansion de temps ou par l'hétérodynage. D'autres ont été enregistrées à partir du D 240 X sur un enregistreur à mini disc de type SONY MZ- RH10.

Les enregistrements ont été basculés sur un ordinateur et traités à l'aide du logiciel d'analyse d'ultrasons BATSOUND 3.31 de Pettersson Elektronik AB. Les spectrogrammes qui figurent en annexe sont issus des analyses réalisées à partir de ce logiciel. 136 séquences ont ainsi été stockées puis analysées ultérieurement sur ordinateur.

Sur les zones d'écoute pré-désignées, les séquences d'écoute ont duré en moyenne 20 minutes. Le nombre de zones d'écoute a varié en fonction de la surface à échantillonner. Globalement, les prospections ont démarré à la tombée de la nuit et se sont poursuivies jusqu'à 2 ou 3 heures du matin, voire plus tard encore lors de la session de juillet.

3.2.3. Les oiseaux

Les espèces sont identifiées à la vue, à l'aide de jumelles, et à l'ouïe par détermination des chants et des cris.

3.2.4. Les amphibiens et les reptiles

Les individus sont recherchés, de jour, dans les habitats favorables comme les zones humides, lisières, sous les troncs et les pierres. L'observation se fait ensuite aux jumelles ou à l'œil nu.

3.2.5. Les insectes

Les insectes volants, papillons et libellules, sont identifiés à distance, à l'aide de jumelles, ou en main après capture au filet. Les individus sont ensuite relâchés.

Les orthoptères (sauterelles, grillons et criquets) sont déterminés en main après capture, puis relâchés, mais aussi à l'ouïe par reconnaissance de leur chant (stridulations).

Les coléoptères sont recherchés dans les habitats favorables (sous les pierres et les feuilles au sol, cavités dans les troncs...).

Pour certains groupes, des spécialistes sont intervenus sur les sites pour lesquels un inventaire détaillé était demandé. Il s'agit de M. Jean-Paul HERZET pour les lépidoptères à activité diurne (rhopalocères et hétérocères) et de M. Hervé BOUYON pour les coléoptères.

3.2.6. Limites méthodologiques

Les méthodes d'inventaires utilisées et les dates de prospections (juin à septembre 2006) tardives, liées à la commande tardive, ne permettent pas d'obtenir des relevés exhaustifs (notamment pour les groupes précoces comme certains oiseaux ou les amphibiens), mais elles procurent des données qualitatives essentielles pour évaluer la richesse en espèces des secteurs étudiés.

4. ANALYSE SITOLOGIQUE

Pour chaque site inventorié, les éléments fournis sont :

- la localisation avec la carte correspondante ;
- les paramètres physiques et les conditions stationnelles ;
- le statut de protection avec la carte correspondante ;
- les éléments relatifs aux documents d'urbanisme ;
- le statut départemental et la carte correspondante ;
- le foncier (public, para-public, privé) et la carte correspondante ;
- les pratiques et usages constatés ou connus sur le site ;
- une analyse diachronique de l'évolution des milieux naturels à partir des missions aériennes anciennes de l'IGN et accompagnée d'une carte ;
- un rapport descriptif des habitats qui présente les formations végétales et souligne leur intérêt floristique tant au niveau des espèces que des milieux ;
- une carte des formations végétales ;
- un rapport descriptif des espèces animales recensées ;
- des tableaux de synthèse de la valeur patrimoniale accompagnés de carte(s) des espèces remarquables en distinguant les espèces d'intérêt patrimonial ;
- des orientations de gestion accompagnées d'une carte.

Les tableaux des espèces végétales, des oiseaux, des lépidoptères et des coléoptères recensés sur les différents sites figurent en annexe.

Remarques :

- L'échelle des cartes utilisée est adaptée à la taille de chaque site.
- La valeur patrimoniale des espèces végétales est estimée en utilisant les niveaux de rareté départementale figurant dans l'Atlas de la flore sauvage de l'Essonne, et ceux définis à l'échelle régionale par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.
- Les habitats sont identifiés et classés selon la **typologie** du Code **CORINE Biotopes** en utilisant le manuel publié en 1996 par le Conseil de l'Europe sous le nom de "Classification des habitats du

paléarctique" et le manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (**EUR 15/2**)

- En fonction des espèces végétales recensées nous indiquons le caractère prioritaire ou non des habitats, et la liste des habitats inscrits au titre de la directive Habitats.

La signification des abréviations utilisées dans les différents tableaux est présentée ci-dessous :

Statut :	I	espèce indigène
	S	espèce subspontanée
	N	espèce naturalisée
	P	espèce plantée

Rareté IDF (indice de rareté en Ile-de-France) et Rareté 91 (indice de rareté en Essonne) :

TTC	Espèce extrêmement commune
TC	Espèce très commune
C	Espèce commune
AC	Espèce assez commune
AR	Espèce assez rare
R	Espèce rare
TR	Espèce très rare
NRR	Espèce non revue récemment
NS	Espèce non signalée
-	Espèce à l'indice de rareté non précisé

ZNIEFF 91 :

a	Espèce déterminante ZNIEFF sous conditions
oui	Espèce déterminante ZNIEFF sans conditions

Prot Nat (Protection nationale) :

oui	Espèce protégée sur l'ensemble du territoire métropolitain
-----	--

Prot Reg (Protection régionale) :

oui ou X	Espèce protégée en Ile-de-France
----------	----------------------------------

Pour les sites bibliographiques, le modèle de fiche utilisé pour les sites inventoriés en 2006 a été suivi. Certains éléments n'ont toutefois pas été renseignés car ils n'étaient pas disponibles dans les documents mis à disposition.

Les sites bibliographiques sont présentés dans le tableau ci-dessous.

N°	Nom site	Propriétaire ou gestionnaire	Communes	Surface approx. (ha)
20	Forêt régionale de Rougeau	Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France	Saint-Pierre-du-Perray, Morsang-sur-Seine, Saintry-sur-Seine en Essonne et Nandy et Savigny-le-Temple pour la Seine et Marne	1 039
21	La Plaine des Coudray	Conseil général de l'Essonne	Etiolles	40
22	Forêt domaniale de Sénart	Office National des Forêts	11 communes de l'Essonne et de la Seine-et-Marne	2 557
23	Bois de Saint-Eutrope	Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France	Fleury-Mérogis et de Bondoufle	240
24	Coteau des Vignes	Communauté de communes des Portes de l'Essonne	Athis-Mons	25

Site n°1 : Franges de la Forêt de Rougeau

Généralités

■ Localisation et limites du site

Le site des franges de la Forêt de Rougeau est situé en rive droite de la Seine sur le coteau et le plateau de Brie. Il se trouve sur quatre communes : Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Morsang-sur-Seine et le Coudray-Montceaux.

Le site n°1 a une surface d'environ 305 ha.

■ Paramètres physiques et conditions stationnelles

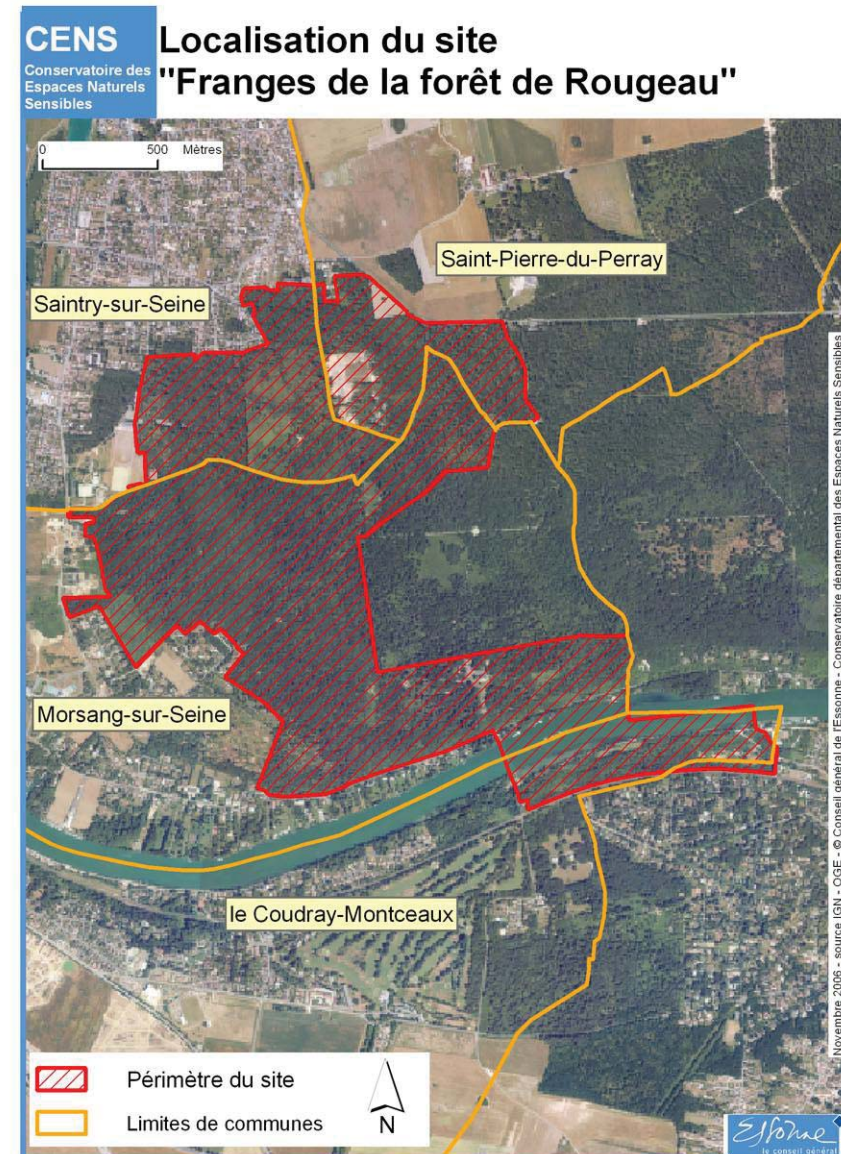
Le site des franges de la forêt se caractérise par un recouvrement de cailloutis de Sénart du Pliocène, constitués de galets de silex et de grès de Fontainebleau dans une gangue sablo-argileuse. Sur la pente au sud, correspondant au coteau de la Seine, la couche géologique relève du Bartonien supérieur et moyen où alternent des marnes blanches et bleues, et du calcaire de Champigny.

Ces deux formations sont recouvertes localement par des dépôts de pente ou colluvions.

A l'ouest, où la pente est plus douce, les alluvions anciennes constituent la couche superficielle du sol.

Au sud de la Seine, des dépôts sableux et limoneux correspondent aux alluvions modernes sur terrain plat.

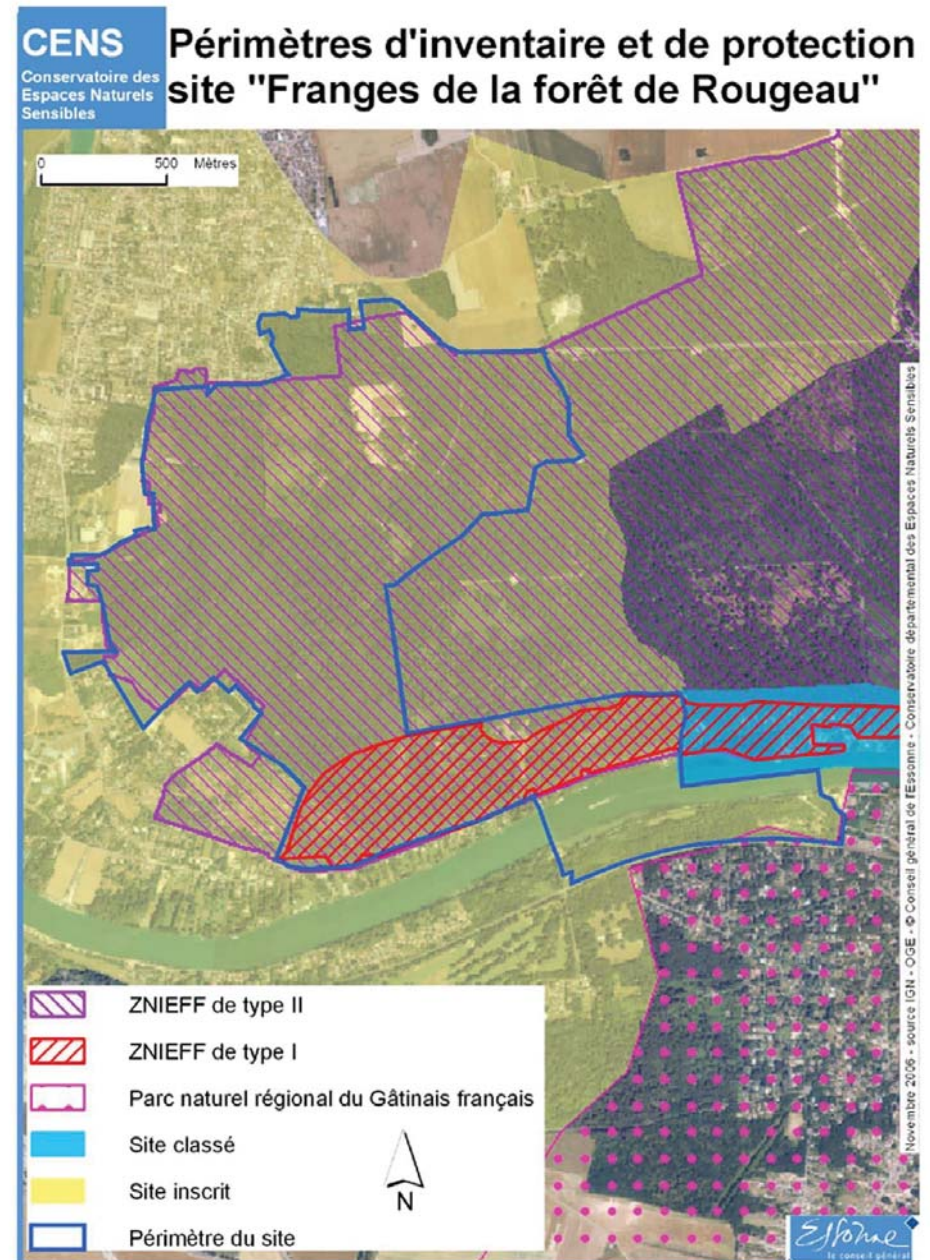
De nombreuses mares sont présentes dans la forêt de Rougeau dont une bonne part sont temporaires.



■ Statut de protection

Le site n°1 est concerné ou se trouve à proximité de quatre périmètres d'inventaires et de protection présentés dans le tableau suivant.

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 2	77326021	Forêt de Rougeau	1070
ZNIEFF de type 1	77326004	Coteau de Seine à Nandy et Morsang-sur-Seine	84,99
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450
Site classé	7378	Boucles de la Seine et vallon du ru de Balory	783,10



■ Documents d'urbanisme

Au schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF, 1994), le site figure comme bois ou forêt sur la totalité du site.

Le tableau suivant présente le classement du site n°1 aux POS du Coudray-Montceaux (POS avec dernières modifications du 21 juin 2004) et de Morsang-sur-Seine (POS avec dernières modifications du 11 mars 2005) et aux PLU de Saint-Pierre-du-Perray (PLU arrêté le 14 décembre 2006) et Saintry-sur-Seine (PLU arrêté en 2006).

Commune	section cadastrale	statuts au POS/PLU
Le Coudray-Montceau	B	tout en ND et EBC
Morsang-sur-Seine	A3	presque tout en ND et EBC, un petit bout UR (lisière de la friche au lieu dit les Montelièvres)
Morsang-sur-Seine	A4	tout en ND et EBC
Morsang-sur-Seine	B1	presque tout en ND et EBC, un petit bout NDc et non EBC (château des Roches)
Saint-Pierre-du-Perray	B2	tout en N et EBC
Saintry-sur-Seine	B2	presque tout en N et EBC, un petit bout Nn et non EBC (près des terrains de sports)

EBC : Espace Boisé Classé

ND ou N : zone naturelle à protéger (intérêt écologique, paysager...)

Morsang-sur-Seine :

NDc : secteur du château des Roches, UR : zone urbanisée, habitat récent

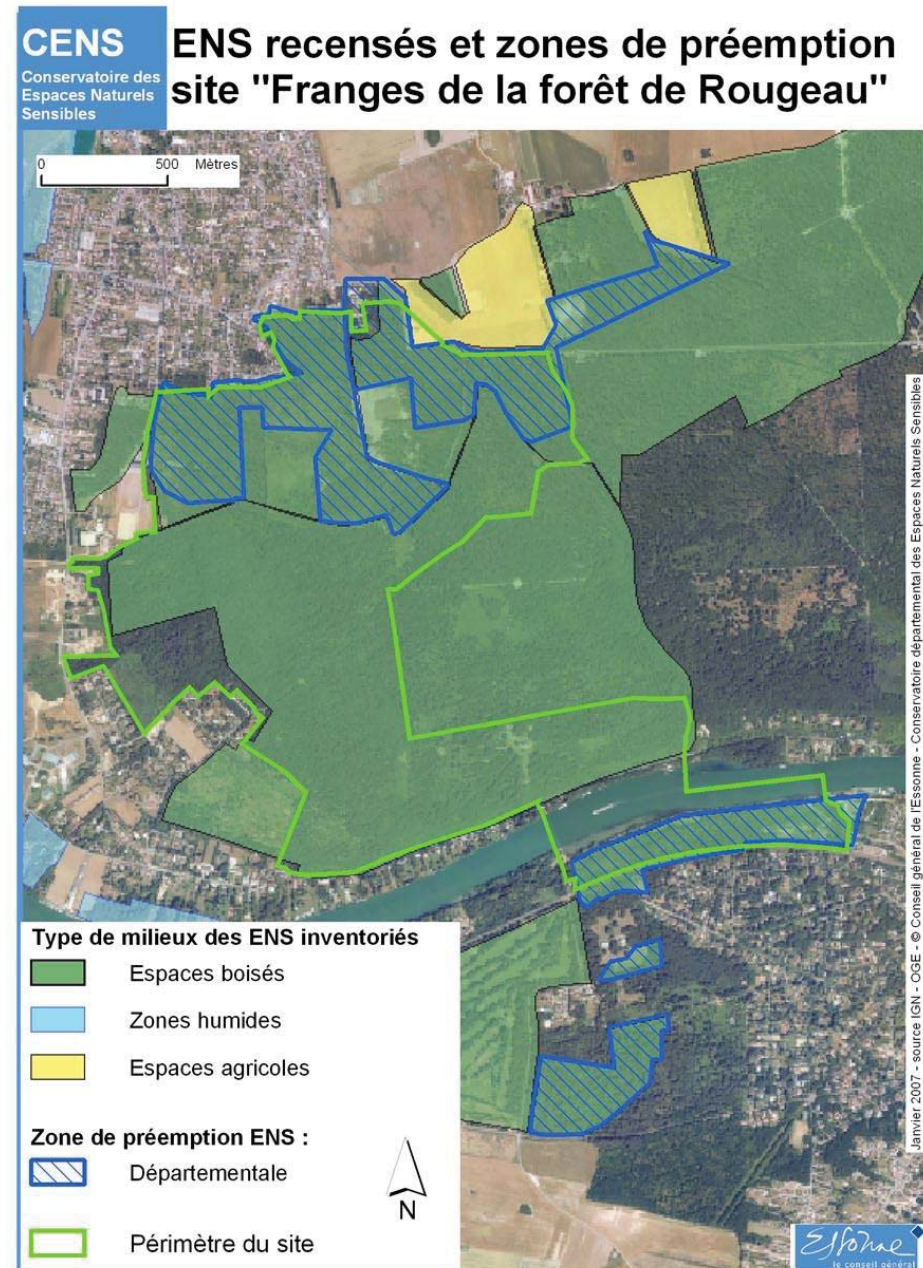
Saintry-sur-Seine :

Nn : zone naturelle à protéger destinée aux équipements pour le futur port de plaisance

■ Statut départemental

L'ensemble du site des franges de la forêt de Rougeau figure comme espace boisé à l'inventaire des espaces naturels sensibles du département de l'Essonne.

Des zones de préemption à délégation départementale ont été délimitées dans la partie nord du site et sur le coteau sud de la Seine.



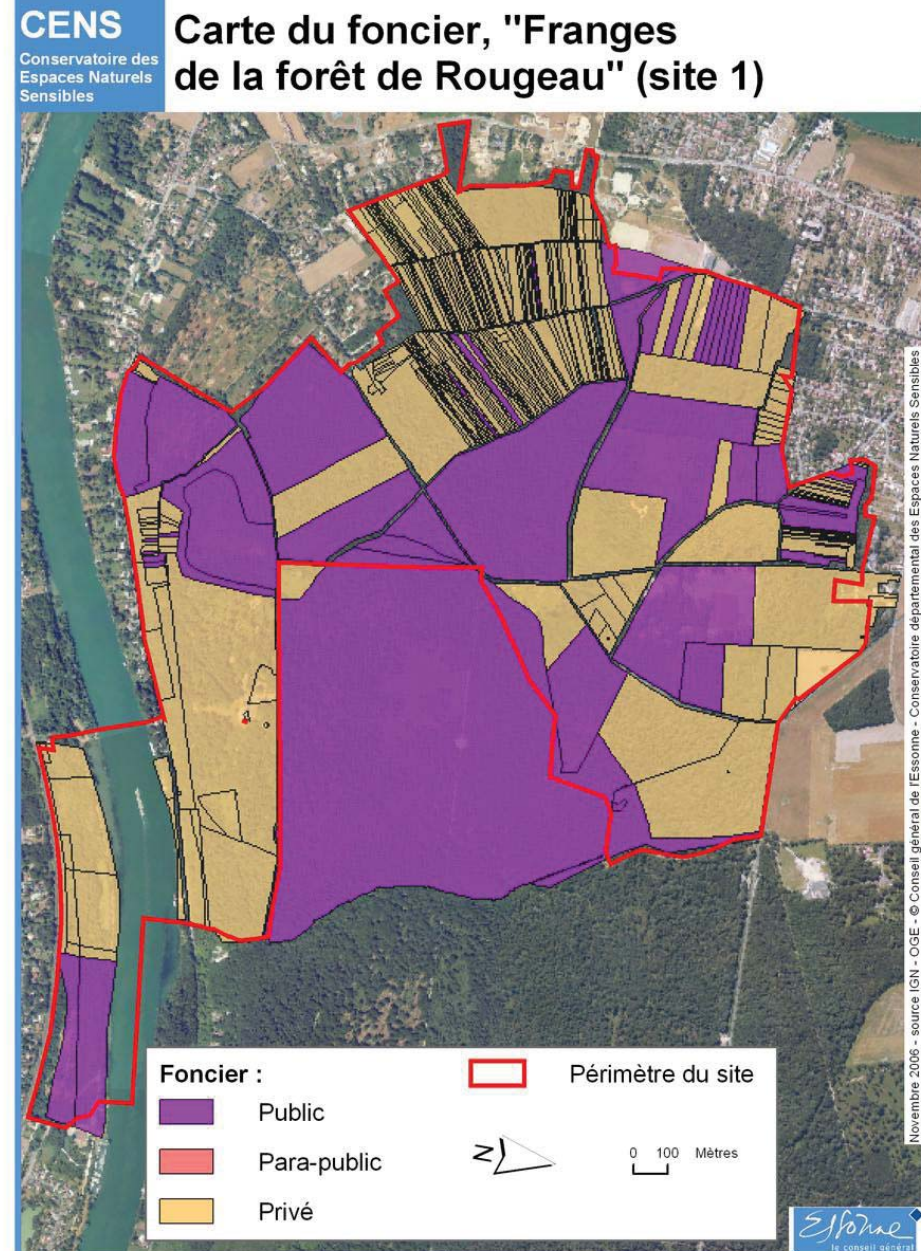
■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Le foncier du site n°1 est très morcellé, notamment dans la partie nord du site. L'essentiel des propriétaires est privé.

Parmi les propriétaires publics on trouve : la Région Ile-de-France (38 parcelles), la commune de Saintry-sur-Seine (4 parcelles), la commune de Morsang-sur-Seine (4 parcelles), la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry (2 parcelles) et la commune de Malakoff (1 parcelle).

Répartition du foncier du site des franges de la Forêt de Rougeau

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Public	49	111,86
Privé	314	153,06
Para-public		



■ Pratiques et usages, contraintes et menaces

La forêt semble exploitée (sylviculture), mais la pente du coteau constitue une contrainte majeure. Elle sert de terrain de chasse (cartouches au sol). La Seine est une voie navigable utilisée également pour les activités nautiques de loisirs et pour la pêche ponctuellement. Le long de la Seine quelques péniches sont amarrées à long terme.

Le site dans son ensemble sert de lieu d'activités de détente et de loisirs. Il constitue un lieu de promenade à pied ou pour le VTT. Il est également utilisé par les cavaliers.

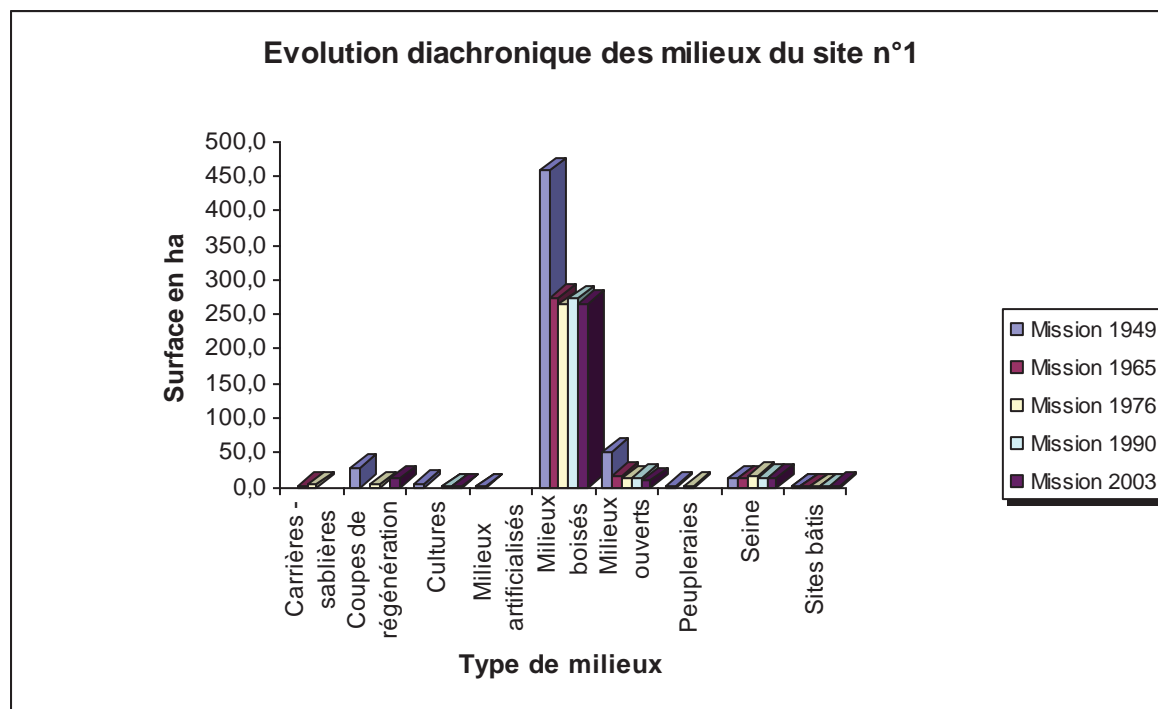
Il n'est pas dégradé, sauf ponctuellement avec quelques papiers, des tas de déchets verts dans les bois près des pavillons, et une petite zone de décombres (décharges de déchets verts) qui a révélé quelques plantes remarquables.

Les principales menaces sont :

- une exploitation forestière par coupes à blanc et un enrésinement,
- la plantation des landes,
- une gestion intensive des surfaces herbeuses (tontes, girobroyage...),
- les incendies en période sèche,
- l'assèchement des mares forestières,
- l'eutrophisation des mares,
- l'introduction dans les mares de la Jussie présente sur le site 4,
- la dégradation des milieux par circulation des VTT hors sentiers,
- la surfréquentation (piétinement).

Evolution des milieux naturels

Le graphique suivant a été établi à partir de l'analyse diachronique des missions aériennes IGN de 1949, 1965, 1976, 1990 et 2003 prises sur le site n°1.



moins 87% les autres années). Le boisement fait régulièrement l'objet de coupes de régénérations. Ces coupes sont les plus importantes en 1949 (14 ha). On les retrouve également en 1976 (3 ha) et en 2003 (12 ha).

La partie du boisement actuel située au sud de la Seine était beaucoup moins boisée sur les missions anciennes. Les milieux ouverts et les cultures présents en 1949 ont été convertis en peupleraies ou se sont boisés spontanément suite à leur abandon.

L'extrémité ouest du site, aujourd'hui une friche arbustive, a été exploitée en carrière dans les années 1960 et 1970. Suite à l'abandon de l'activité, cette partie est en cours de reboisement spontané.

Les abords du château des Roches (site bâti situé juste au nord de la Seine) étaient beaucoup plus ouverts en 1949 et 1965. Globalement, les milieux ouverts ont regressé entre 1949 et 2003, passant de 26 ha (soit 9 % du site) à moins de 9 ha (soit moins de 3% du site).

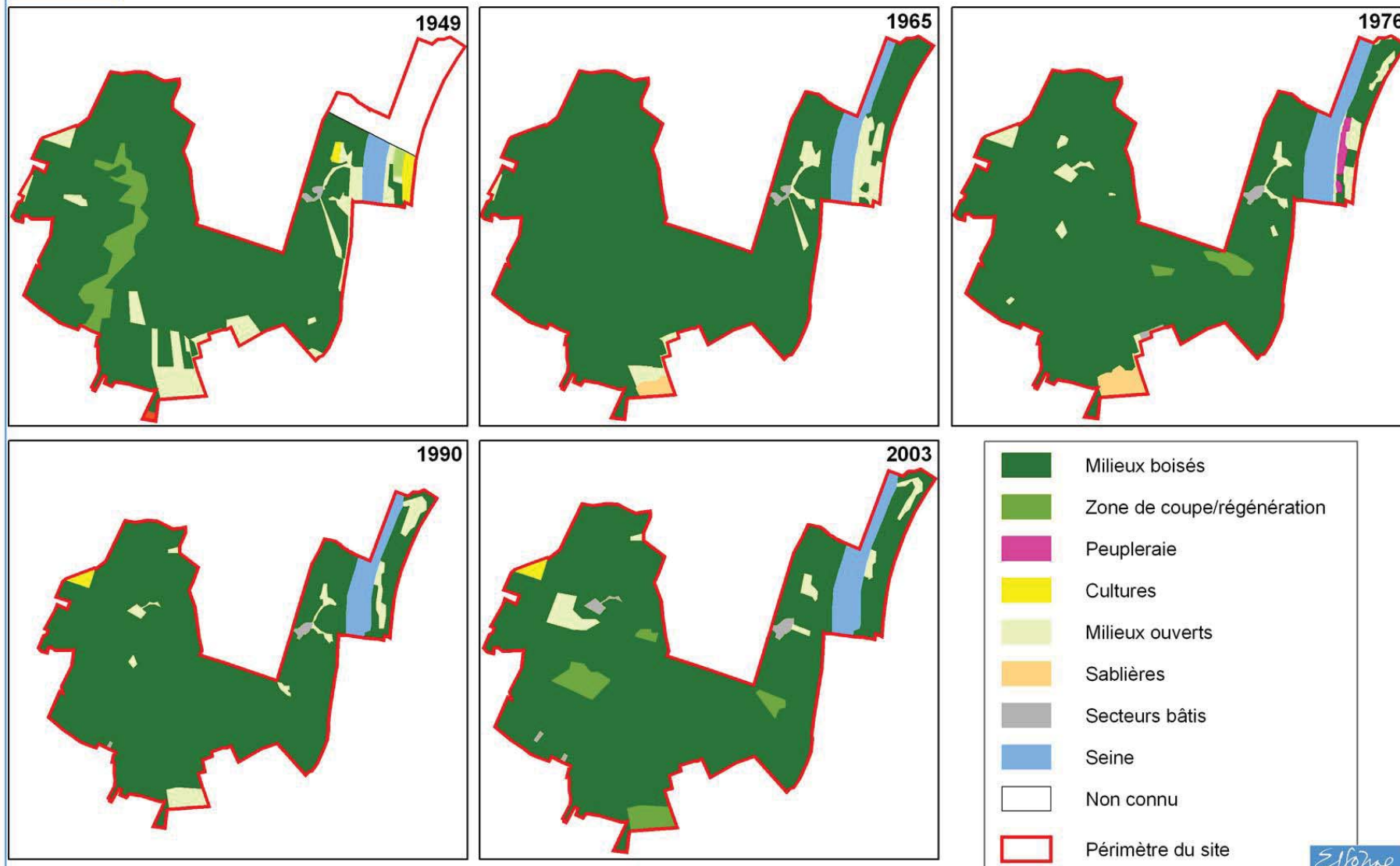
L'analyse du graphique ci-dessus et des cartes situées à la page suivante appelle les commentaires suivants.

Le site n°1 est majoritairement boisé, la surface de ces milieux représentant en moyenne 86% du site. Toutefois, on note des évolutions entre 1949 et 2003. C'est en 1949 que les milieux boisés occupent le moins de surface par rapport aux années suivantes (environ 78 % du site si on considère qu'une partie du secteur non connu est boisée, contre au

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Evolution des milieux du site "Franges de la forêt de Rougeau" (n° 1)

0 200 Mètres



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles



Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le site n°1 est partagé en deux par la Seine. Chacune des parties a fait l'objet d'un inventaire des plantes présentes (cf. annexes).

Les différents milieux rencontrés sont essentiellement des boisements. Au sein ou à la périphérie de ces boisements, on trouve quelques landes, quelques friches arbustives, des formations herbeuses et des friches à rudérales, et quelques mares. A cela, il faut ajouter les bords de Seine.

1) Les boisements

Ils occupent la quasi totalité de la zone d'étude.

Il s'agit de futaies de qualité variable. On y observe soit un peuplement dense de vieux sujets de taille remarquable avec un sous-étage arbustif relativement clair, soit une strate arborée moins serrée et une strate arbustive très fournie, soit encore une jeune futaie irrégulière avec un sous-étage inégal. Plus rarement on observe des taillis déjà âgés évoluant vers la futaie (les Marinières).

Les boisements observés peuvent être divisés en deux grandes catégories : la **chênaie-charmaie** et la **chênaie acidiphile**. Sur le terrain il n'est pas toujours aisé de distinguer la limite entre les deux formations, on passe parfois insensiblement de l'une à l'autre.



Le Chataignier, espèce indicatrice des sols acides

■ la chênaie acidiphile

Code Corine de cette formation : 41.5 (Chênaies acidiphiles)

La strate arborée : Les chênes (*Quercus robur* et peut-être plus fréquemment *Q. petraea*) dominent largement, on observe souvent de très beaux sujets. On note également l'abondance du Châtaignier (*Castanea sativa*) mais les gros sujets sont beaucoup plus rares.

La strate arborée compte quelques autres essences rarement abondantes comme le Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*), l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), ou le Merisier (*Prunus avium*).

La strate arbustive est peu variée : Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Houx (*Ilex aquifolium*), Chèvrefeuille (*Lonicera periclymenum*), Bourdaine (*Frangula dodonei*), plus rarement le Noisetier (*Corylus avellana*) et le Néflier (*Mespilus germanica*), ainsi que de jeunes sujets des essences de la strate arborée.

La strate herbacée est pauvre en nombre d'espèces et elle est souvent peu développée. Quand la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) ou la Ronce (*Rubus gr. fruticosus*) n'envahissent pas le sous-bois, on observe quelques plantes ça et là. Parmi les espèces observées qu'on retrouve souvent plus nombreuses sur les lisières en bordure de chemins, on peut citer : la Laïche à pilules (*Carex pilulifera*), la Germandrée sauge des bois (*Teucrium scorodonia*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), le Millepertuis élégant (*Hypericum pulchrum*), la Callune (*Calluna vulgaris*) ou la Jacinthe des bois (*Hyacinthoides non-scripta*).



Sous-bois à Fougère aigle ; au premier plan à droite Germandrée sauge des bois

Aucune espèce remarquable n'a été notée dans cette formation.

■ la chênaie-charmaie

Code Corine de cette formation : 41.2 (Chênaies charmaies)

La strate arborée : En général les Chênes (*Quercus robur* et semble t-il plus rarement *Q. petraea*) et le Charme (*Carpinus betulus*) dominant largement mais localement près de la Seine (pente en contrebas du château des roches, et au sud de la Seine) ce peut-être le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) qui les remplace ou encore le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) relativement abondant sur les escarpements. La strate arborée compte quelques autres essences parfois abondantes par places : le Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*), l'Erable champêtre (*Acer campestre*), l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), et rarement, le Merisier (*Prunus avium*).

La strate arbustive est variée. Citons quelques arbustes bien présents sur ce site : Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Noisetier (*Corylus avellana*) avec localement de très gros sujets, Troëne (*Ligustrum vulgare*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), If (*Taxus baccata*), Viorne lantane (*Viburnum lantana*)...



Un aspect de la chênaie-charmaie

La strate herbacée est très diversifiée en sous-bois et sur les lisières.

De très nombreuses espèces pour la plupart communes ont été recensées. Citons par exemple : l'Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*), la Benoîte des villes (*Geum urbanum*), la Laïche des bois (*Carex sylvatica*), la Moehringie à trois nervures (*Moehringia trinervia*), l'Herbe à Robert (*Geranium robertianum*), le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*), le Sceau de Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*), le Rosier des champs (*Rosa arvensis*), la Mélisque uniflore (*Melica uniflora*), le Lierre terrestre

(*Glechoma hederacea*), le Bugle rampant (*Ajuga reptans*), et le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*). Certaines espèces sont peu fréquentes dans les boisements étudiés : l'Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloides*), l'Ornithogale des Pyrénées (*Ornithogalum pyrenaicum*), la Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*) la Pulmonaire à longues feuilles (*Pulmonaria longifolia*), l'Helléborine (*Epipactis helleborine*).

Remarque :

Sur le coteau dominant la Seine, plusieurs indices laissent penser qu'on a une **chênaie-frênaie calcaricole**, variante bien distincte de la chênaie-charmaie :

- le calcaire affleure (présence de fours à chaux à proximité immédiate),
- l'abondance du Frêne (*Fraxinus excelsior*) sur les pentes, et du Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) sur les corniches,
- la présence de plantes plutôt thermophiles ou de milieux calcaires (souvent sur les lisières et bords de chemins) : Astragale à feuilles de réglisse (*Astragalus glycyphyllos*), Hellébore fétide (*Helleborus foetidus*), **Grémil bleu-pourpre (*Lithospermum purpurocaeruleum*)** très abondant, Iris fétide (*Iris foetidissima*), Camerisier (*Lonicera xylosteum*), Laurier des bois (*Daphne laureola*)...

La présence de l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*) doit être confirmée, les individus observés étant trop desséchés au moment de la première visite sur le terrain.

Plusieurs espèces remarquables ont été identifiées, la première de grand intérêt patrimonial :

Le Grémil bleu-pourpre (*Lithospermum purpurocaeruleum* L. = *Buglossoides purpurocaerulea*). Très rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne, c'est une espèce protégée et déterminante ZNIEFF

en Ile-de-France de grand intérêt sur le plan patrimonial. Cité par l'Association des Naturalistes Parisiens en 1904 comme « *très abondant dans toute la forêt [de Rougeau]* » (cf. Arnal G., Les plantes protégées d'Ile-de-France, Parthénopé) où il est connu au moins depuis 1861 (Cosson et Germain de Saint-Pierre, *Flore des environs de Paris*), le Grémil bleu-pourpre est une plante calcicole de demi-ombre affectionnant les sols relativement secs, aussi la répartition observée lors des prospections n'est elle pas surprenante :

- Il est très abondant, formant souvent un tapis continu, sur le coteau escarpé (au sud-est du château des Roches à Morsang-sur-Seine) et localement au sud de la Seine (pointe est de la commune du Coudray-Montceaux), ces stations correspondent à des bois clairs peu denses.
- Seuls quelques pieds ont été observés dans des couverts forestiers denses (pointe nord de la commune de Morsang-sur-Seine et localement au sud de la Seine sur la commune du Coudray-Montceaux).



Sur le coteau, boisement clair à Chêne pubescent (variante de la chênaie-charmaie). Noter l'abondance du Grémil bleu-pourpre (détail) qui forme ici un tapis.

Classé **vulnérable** parmi les espèces protégées d'Ile-de-France, « le Grémil bleu-pourpre semble aujourd'hui en régression sensible, probablement à cause de la densification du couvert arborescent » (cf. Arnal G., Les plantes protégées d'Ile-de-France, Parthénopé).

La Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*). Assez rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne, c'est une espèce protégée et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France.

Classé **non menacée** parmi les espèces protégées d'Ile-de-France, c'est une espèce qui semble en expansion (cf. Arnal G., *Les plantes protégées d'Ile-de-France*, Parthénopé). Sur environ 10 m², quelques pieds ont été recensés sur un chemin forestier à l'est des Roches (Morsang-sur-Seine).



Cardamine impatiente

A ces deux espèces protégées, il convient d'ajouter les plantes remarquables suivantes :

La Doradille noire (*Asplenium adiantum nigrum*). Assez rare en Ile-de-France mais assez commune dans l'Essonne où elle est quasi absente de la moitié nord, c'est une espèce indigène d'intérêt patrimonial. Un seul pied a été observé sur un bloc rocheux ombragé sur le coteau des Roches (Morsang-sur-Seine).



Doradille noire

Le Peucedan de France (*Peucedanum gallicum*). Assez rare en Ile-de-France mais assez commune dans l'Essonne, c'est une espèce indigène qui affectionne les lisières. Quelques pieds ont été observés en bordure de chemin et de route sur Morsang-sur-Seine (près du château d'eau et à la pointe nord de la commune) et sur Saint-Pierre-du-Perray.

Le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, elle semble moins rare qu'on ne le dit (elle a été recensée sur d'autres sites dans le cadre de cette étude). C'est une espèce naturalisée sans intérêt du point de vue patrimonial, considérée comme une peste végétale dans certaines régions où elle est présente depuis longtemps. A l'ouest des Roches, elle envahit une coupe forestière où ne subsistent essentiellement que des Acacias (*Robinia pseudo acacia*), on observe également quelques pieds près du château des Roches.



Raisin d'Amérique

■ La plantation de peupliers

Code Corine de cette formation : 83.321 (Plantations de Peupliers)

Une petite plantation de peupliers située au sud de la Seine (commune du Coudray-Montceaux) a été cartographiée. Très envahie par les hautes herbes et la ronce (*Rubus gr. fruticosus*), elle n'a révélée que des espèces banales de friches plus ou moins humides.

2) Les landes à callune

Codes Corine de cette formation : 31.22 (Landes sub-atlantiques à Genêt et Callune), 35.13 (Pelouses à Canche flexueuse), 31.861 (Landes à Fougères)

Très localement, au sud-ouest des Roches et au nord du chemin de la Garenne (entre Port-Saintry et le Centre aéré indiqué sur la carte IGN 1/25000), on observe des landes à callunes plus ou moins boisées. Cette dernière a fait l'objet de plantations. Le bas de la pelouse devant le château des Roches peut également être rattaché à ces landes.



Landes à Callune (en vert foncé). Noter les tâches de Canche flexueuse (en jaune)

Cette formation arbustive basse (moins de 1 m) est dominée par la Callune (*Calluna vulgaris*). Celle-ci disparaît parfois sous la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) ou la Ronce (*Rubus gr. fruticosus*). Cette formation évolue lentement vers la chênaie acidiphile dont elle constitue un stade de dégradation. Le boisement de cette lande commence par l'installation du Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), et de la Bourdaine (*Frangula dodonei*) qu'on retrouve abondant dans les deux secteurs de la zone étudiée.



Landes à Callune (au premier plan) envahie par la Fougère aigle (en vert clair au second plan). Noter les manchons plastiques pour protéger les plantations

Parmi les espèces observées, on peut citer la Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) et le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*) pour les ligneux, et les espèces herbacées de la chênaie acidiphile : Laïche à pilules (*Carex pilulifera*), Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*) qui forme parfois des tâches importantes, Sauge des bois ou Germandrée scorodaine

(*Teucrium scorodonia*), Millepertuis élégant (*Hypericum pulchrum*), Véronique officinale (*Veronica officinalis*)...

La diversité floristique se concentre dans les endroits ouverts, en particulier les chemins limitrophes de ces landes où à titre indicatif on peut retenir la présence des espèces suivantes : Millepertuis couché (*Hypericum humifusum*), Laïche glauque (*Carex flacca*), Danthonie (*Danthonia decumbens*), Petite Centaurée (*Centaurium erythraea*), Canche précoce (*Aira praecox*), Potentille érigée (*Potentilla erecta*), Bétoine (*Stachys officinalis*), Genêt des teinturiers (*Genista tinctoria*), Jonc aggloméré (*Juncus conglomeratus*), Dompte-venin (*Vincetoxicum hirundinaria*)...

Il faut surtout retenir la présence dans les chemins d'une espèce indigène d'intérêt patrimonial dont c'est tout à fait l'habitat. Il s'agit de la **Laïche vert-jaunâtre (*Carex demissa*) assez rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne**. Seulement notée au nord du chemin de la Garenne (entre Port-Saintry et le Centre aéré indiqué sur la carte IGN 1/25000), il semble que cette station est nouvelle puisqu'elle n'apparaît pas sur l'atlas de la flore du département.



Laïche vert-jaunâtre

3) Les friches arbustives

Code Corine de ces formations : 31.81 (Fourrés médio-européens sur sol fertile)

Peu nombreuses, les friches arbustives se cantonnent au lieu dit les Montelièvres en lisière de forêt, au sud-est des Roches (bas du coteau) et à une petite lentille au sud de la Seine (pointe est de la commune du Coudray-Montceaux).

Elles correspondent à des fourrés d'arbustes impénétrables. Ces friches arbustives ont tendance à se boiser par les essences environnantes : Frêne (*Fraxinus excelsior*), Chêne (*Quercus robur*), le Charme (*Carpinus betulus*) ou l'Erable champêtre (*Acer campestre*). Les essences arbustives présentes sont celles de la chênaie-charmaie, surtout Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), et Ronce (*Rubus gr. fruticosus*) mais aussi Troène (*Ligustrum vulgare*), Eglantier (*Rosa gr. canina*) très abondant au lieu dit les Montelièvres, Sureau noir (*Sambucus nigra*) et Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)...



Layon dans une friche arbustive. Au premier plan floraison jaune du Genêt des teinturiers

Presque partout la Clématite (*Clematis vitalba*) donne sa physionomie à la friche arbustive en recouvrant les arbustes présents.

Au niveau de la flore herbacée, les espèces observées sont pour la plupart peu nombreuses et banales au sein de la friche elle-même. Toutefois quelques espèces remarquables ont été identifiées :

Au sud sur le Coudray-Montceaux, dans un cheminement récemment débroussaillé, deux pieds d'une espèce indigène d'intérêt patrimonial ont été observés. Il s'agit de la **Gesse des bois (*Lathyrus sylvestris*), assez rare en Ile-de-France, et rare dans l'Essonne**.



Gesse des bois

En lisière de la friche arbustive du lieu dit les Montelièvres sur Morsang-sur-Seine, dans une zone herbeuse plus ou moins rare, trois espèces remarquables ont été recensées :

Le Passerage champêtre (*Lepidium campestre*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, c'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial**.



Thym serpolet commun

Le Thym serpolet commun (*Thymus pulegioides*), assez rare dans l'Essonne, et rare en Ile-de-France, c'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** très peu abondante dans la station observée.

L'Echinops du Banat¹ (*Echinops banaticus*). Non signalée dans l'Essonne ni semble-t-il en Ile-de-France, c'est une espèce échappée de jardin **sans intérêt patrimonial**. Elle semble bien implantée ici.



Echinops du Banat

4) Les formations herbeuses

Parmi les formations herbeuses, nous pouvons distinguer une friche à rudérales et une petite zone de décombres, des formations prairiales plus ou moins enrichies.

■ La friche à rudérales

Code Corine de cette formation : 87.2 (Zones rudérales)

Située à l'est des Roches au contact d'une lande à callunes, une petite zone a été remblayée. La végétation qui colonise le sol sableux est très discontinue. Les espèces observées sont nombreuses. Ce sont des adventices des cultures comme la Shérardie (*Sherardia arvensis*), la Mercuriale annuelle (*Mercurialis annua*), ou la Linaire élatine (*Kicksia elatine*), et des plantes plus typiques des friches herbacées comme la Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*) ou le Chardon acanthe (*Onopordon acanthium*). Les espèces annuelles sont nombreuses : Mouron rouge (*Anagallis arvensis*), Petite Linaire (*Chaenorrhinum minus*)...



Friche à rudérales présentant un couvert discontinu

Trois espèces remarquables ont été recensées dans cette petite friche :

Le Passerage champêtre (*Lepidium campestre*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, c'est une espèce indigène **d'intérêt patrimonial** qui est peu abondante ici.

L'Euphorbe épurge (*Euphorbia lathyris*). Assez rare en Ile-de-France mais commune dans l'Essonne, c'est une espèce qui n'a **pas d'intérêt**

¹ La détermination de l'espèce mérite ici confirmation.

patrimonial du fait de son caractère non indigène et de sa fréquence dans le département.

L'Herniaire glabre (*Herniaria glabra*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, où elle n'est présente que dans la moitié sud-est, c'est une espèce indigène **d'intérêt patrimonial** qui est peu abondante ici.



Herniaire glabre

■ La zone de décombres

Code Corine de cette formation : 87.2 (Zones rudérales).

Une toute petite zone de décombres située sur Saintry-sur-Seine à un carrefour forestier a été cartographiée du fait de la présence de plusieurs espèces remarquables. Il s'agit d'une petite clairière qui sert de « décharge verte » (déchets verts, terre...). A coté d'adventices banales comme l'Euphorbe des jardins (*Euphorbia peplus*) ou le Chénopode blanc (*Chenopodium album*), ont été observées les plantes remarquables suivantes :

La Balsamine du Balfour (*Impatiens balfouri*). Probablement très rare car elle n'est pas mentionnée dans l'Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne (G. Arnal) elle n'a

Zone de décombres à Balsamine du Balfour
(en médaillon, détail de la fleur)

pas d'intérêt patrimonial. En effet, c'est une plante adventice échappée de jardin bien implantée ici.

L'Ammi élevé (*Ammi majus*). **Non revue en Essonne depuis 1930**, cette ombellifère très rare en Ile-de-France est une espèce méridionale **d'intérêt patrimonial** dont la redécouverte dans le département était attendue (cf. la note de l'Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne). Un seul pied a été observé en limite d'un dépôt de terre qui aurait pu le faire disparaître !



Ammi élevé

L'Ancolie vulgaire (*Aquilegia vulgaris*). Assez rare en Essonne et en Ile-de-France, l'unique pied observé est **probablement** un cultivar échappé de jardin donc **sans intérêt sur le plan patrimonial**.

La Mélisse officinale (*Melissa officinalis*). Assez rare en Essonne et rare en Ile-de-France, c'est une espèce de **faible intérêt patrimonial** car c'est une espèce naturalisée. Elle est abondante ici.

■ Les formations prairiales

Il s'agit principalement de la prairie devant le château des Roches, d'une formation herbeuse très enfrichée à l'est de ce même château, d'une prairie méso-xérophile enclavée au sein du boisement du Coudray-Montceaux, et d'une jachère en bordure de la RN 446. A ces unités principales, il faut ajouter quelques bords de route fauchés régulièrement qui n'ont pas pu être cartographiées.

- o La prairie du château des Roches

Code Corine de cette unité : la majeure partie se rattache à 38 (prairies mésophiles), un secteur à 31.22 (Landes sub-atlantiques à Genêt et Callune), un autre à 37.2 (Prairies humides eutrophes).

Parce qu'elle venait d'être tondue, la prairie n'a pas pu faire l'objet d'un inventaire détaillé de sa flore. La deuxième visite trop tardive n'a permis de noter que des espèces communes. C'est un milieu qui a de bonnes potentialités au moins en terme de diversité, car une partie est humide et le bas est nettement acidiphile.

- o La friche herbeuse

Code Corine de cette unité : 87.1 (Terrains en friche).

Il s'agit d'une formation herbacée haute qui abrite peu de graminées : Dactyle (*Dactylis glomerata*), Pâturin commun (*Poa trivialis*), et plus sporadiquement Fromental (*Arrhenaterum elatius*) et Houlque laineuse (*Holcus lanatus*). L'abondance des espèces banales comme le Torilis du Japon (*Torilis japonica*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), l'Inule conyze (*Inula conyza*), la Petite Bardane (*Arctium minus*), le Tamier (*Tamus communis*) et surtout la Ronce (*Rubus gr. fruticosus*) et l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), traduit un enrichissement important.



Euphorbe raide

Il faut surtout retenir la présence de deux espèces remarquables :

L'Euphorbe raide² (*Euphorbia stricta*). C'est une plante **assez rare en Ile-de-France** et probablement **rarissime en Essonne**, car elle n'est pas mentionnée dans l'Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne (G. Arnal). **Son intérêt patrimonial est fort** car c'est une espèce indigène des lisières, talus et fossés, sa découverte est donc importante. Plusieurs autres stations (sur différents sites) ont été recensées dans le cadre de cette étude. L'Euphorbe raide est très abondante ici (plus d'une centaine de pieds).

L'Euphorbe épurge (*Euphorbia lathyris*). **Assez rare en Ile-de-France**, c'est une plante de **faible intérêt patrimonial** du fait de son caractère non indigène et de sa fréquence dans le département de l'Essonne, elle y est commune. Quelques pieds ont été recensés.

- o La prairie méso-xérophile

Code Corine de cette unité : 34.32 (Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides).

Enclavée au sein du boisement de la rive sud de la Seine (commune du Coudray-Montceaux), une prairie en légère pente irrégulière et plus ou moins entretenue abrite un grand nombre d'espèces. L'abondance du Fromental (*Arrhenaterum elatius*) tend à rattacher cette formation aux **arrhénathérais** (prairies mésophiles de fauches). Toutefois le nombre important



Un aspect de la prairie méso-xérophile

² Elle se distingue d'*Euphorbia platyphyllos* par sa tige rougeâtre à la fin, une inflorescence plus ramifiée et surtout ses capsules aux **glandes tuberculées allongées**

d'espèces calcicoles ou thermophiles indique un milieu plutôt xérophile. On peut citer par exemple l'Héliantheme nummulaire (*Helianthemum nummularium*), la Potentille printanière (*Potentilla neumanniana*), l'Origan (*Origanum vulgare*), ou le lin purgatif (*Linum catharticum*).

Certaines espèces communes sur les roches calcaires du sud de l'Essonne sont rares dans cette partie du département. C'est le cas en particulier de l'Epière droite (*Stachys recta*), de la Brize intermédiaire (*Briza media*), ou du Serpolet commun³ (*Thymus praecox* ?).

Deux espèces remarquables ont été notées :



Grémil officinal

Le Grémil officinal (*Lithospermum officinale* L.). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, c'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** qui forme une tâche importante ponctuellement (environ 20 m²).



Molène blattaire (inflorescence)

La Molène blattaire (*Verbascum blattaria*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, cette espèce **indigène d'intérêt patrimonial** est présente sur

d'autres sites également. Quelques dizaines de pieds ont été observés.

- Les bords de routes

Code Corine de ces unités : 34.32 (Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides) pour la RD934.

Ils ne sont pas cartographiés compte tenu de leur faible largeur. Ils n'en sont pas moins dénués d'intérêt sur le plan floristique car abritant une diversité importante.

La bordure nord de la RD934 est constituée par un talus herbeux plus ou moins étroit, avec un fossé en pied sur une partie du linéaire. La fauche régulière évite l'embroussaillage et permet le maintien d'une flore prairiale diversifiée avec en particulier des espèces caractéristiques des pelouses calcaires ou des ourlets forestiers.

Parmi les plantes observées, on peut retenir ici aussi la **présence d'espèces assez communes sur les roches calcaires du sud de l'Essonne mais rares dans cette partie du département.** Citons la Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), l'Hippocrépide à toupet (*Hippocrepis comosa*), l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*) et un pied d'Orchis homme-pendu (*Orchis anthropophora*) qui est une **espèce assez rare en Ile-de-France** ! Seules les deux dernières ont été localisées sur la carte.

Une espèce indigène d'intérêt patrimonial est présente le long de cette route. Elle se cantonne au fossé. Il s'agit de l'**Aristolochie clématite (*Aristolochia clematidis*)**, assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**. Dans le département, cette plante se cantonne presque exclusivement à la vallée de la Seine où elle a été observée sur plusieurs sites dans le cadre de cette étude.

Enfin en bordure de route près du château d'eau de Morsang-sur-Seine, une espèce déjà citée plus haut mérite attention : **la Molène blattaire (*Verbascum blattaria*)**. Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, cette espèce d'intérêt patrimonial est présente sur d'autres sites également.

³ La détermination des thymus est délicate. Celle ci mériterait confirmation.

- o La jachère (bord de la RN446)

Code Corine de cette unité : 87.1 (Terrains en friche).

La végétation est caractérisée physionomiquement par quelques adventices des cultures comme la Setaire verte (*Setaria viridis*) ou le Cirse des champs (*Cirsium arvense*).

Une espèce remarquable très toxique a été recensée : la **Grande Ciguë (*Conium maculatum*)**. C'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial, assez rare en Ile-de-France et dans l'Essonne** (où aucune observation récente à l'est de la Seine n'est mentionnée dans l'atlas floristique). Elle est abondante dans un coin du champ, quelques pieds sont à noter près de la mare au milieu du champ.



Grande Ciguë (feuilles)



Mare aux rives peu pentues présentant une ceinture à Glycérie flottante

5) Les mares intraforestières

Code Corine de ces unités : 22.2 (Communautés amphibies), 22.4 (Végétations aquatiques), et pour les rives ponctuellement 53.14 (Roselières basses) et 53.2 (Communautés à grandes laïches).

Quelques mares pour la plupart au sein de la forêt sont figurées⁴ sur la carte IGN au 1/25000. Elles sont en réalité beaucoup plus nombreuses mais souvent de taille très réduite.

Bien que profondes, la plupart des mares étaient asséchées lors des inventaires floristiques. Quand le Saule cendré (*Salix cinerea*) ne fait pas trop d'ombrage, on y trouve le plus souvent sur les rives asséchées des espèces communes comme le Rorripe amphibie (*Rorripa amphibia*), le Jonc diffus (*Juncus effusus*) ou le Lycopode (*Lycopus europaeus*)...



En forêt, mare peu profonde asséchée

La plupart des mares n'ont pas révélé d'espèces remarquables. Toutefois quelques mares en général peu profondes et parfois encore en eau ont un intérêt floristique important ; elles abritent des espèces rares :

Le **Lagarosiphon (*Lagarosiphon major*)**. Rare en Ile-de-France, et non encore signalée dans l'Essonne où elle est donc **probablement encore rarissime**, c'est une espèce introduite originaire d'Afrique du Sud qui peut devenir envahissante. Elle couvre environ la moitié de la surface d'une des seules mares encore vraiment en eau lors des prospections.



Lagarosiphon (plante sortie de l'eau pour les besoins de la photographie)

⁴ Au cours des prospections toutes ces mares ont été visitées

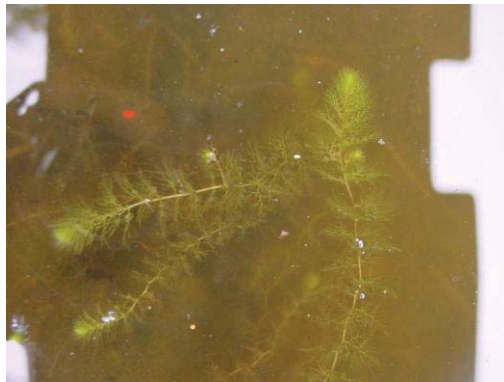
Le Jonc bulbeux (*Juncus bulbosus*). Espèce **indigène acidocline d'intérêt patrimonial** assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, elle a été observée sur les rives de la même mare (un seul pied).

La Lentille d'eau à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*). Rare en Ile-de-France, **assez rare dans l'Essonne**, c'est une **espèce indigène d'intérêt patrimonial** très peu abondante dans une mare qui abrite l'espèce suivante. **C'est une plante déterminante ZNIEFF**



Lentille d'eau à plusieurs racines (frondes vert clair) avec Utriculaire (feuilles découpées) et Potamot nageant (grandes feuilles)

L'Utriculaire (*Utricularia* sp). Même si l'espèce (ou les espèces ?) n'a (n'ont) pas pu être déterminée(s) faute de floraison, c'est une plante aquatique carnivore de **fort intérêt patrimonial** car toutes les espèces sont du fait de leur écologie (elles affectionnent des eaux oligotrophes), **plus ou moins rares** en Ile-de-France et en Essonne. Deux sont **protégées au niveau régional et déterminantes ZNIEFF**, la troisième est **très rare dans l'Essonne**.



Utriculaire

Quelques individus ont été observés dans deux mares : les premiers dans une petite mare en eau peu profonde avec le Potamot nageant (*Potamogeton natans*) espèce assez commune dans l'Essonne. Les

autres dans une autre petite mare quasi asséchée avec la Callitriche (*Callitriche stagnalis*) et la petite Lentille d'eau (*Lemna minor*).

L'Oenanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, c'est une espèce indigène d'intérêt patrimonial. Quelques pieds ont été notés dans une mare asséchée presque totalement envahie par les saules.



Oenanthe aquatique

La Laïche vésiculeuse (*Carex vesicaria*) également assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, est une espèce indigène d'intérêt patrimonial assez abondante dans le fond asséché des deux mares où elle a été recensée.



Laïche vésiculeuse

Une mare asséchée abrite deux autres espèces d'intérêt patrimonial :

La Scutellaire naine (*Scutellaria minor*). Egalement assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, c'est aussi une **espèce indigène acidocline d'intérêt patrimonial**. Un seul pied chétif a été observée.



Scutellaire naine

Le Poirier sauvage (*Pyrus pyraster*). C'est une espèce rare en Ile-de-France et **assez rare dans l'Essonne**. Un seul individu a été observé sur la rive.



Poirier sauvage

6) Les bords de Seine

Code Corine de cette unité : 24.4 (Végétation immergée des rivières), 37.7 (lisières humides à grandes herbes) et 44.1 (Formations riveraines de saules).

Les rives relativement abruptes (au nord) sont boisées sur la quasi totalité du linéaire. Le boisement peut se rattacher à la chênaie-charmaie (voir plus haut), même si s'ajoutent aux essences caractéristiques de cette formation, des espèces du bord de l'eau : par exemple Saule blanc (*Salix alba*) et Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) pour les arbres, Scutellaire à casque (*Scutellaria galericulata*) ou Laïche des rives (*Carex riparia*) pour les herbacées. Certaines espèces n'ont été observées que ponctuellement, par exemple **le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*)** qui est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** relativement peu commune : assez commune dans l'Essonne mais **assez rare en Ile-de-France**.



Bord de Seine boisé au Coudray-Montceau

Très ponctuellement, au sud, on trouve des groupements héliophytiques avec des plantes classiques comme l'Iris faux-acore (*Iris pseudo-acorus*), l'Eupatoire (*Eupatorium cannabinum*), ou de grandes laïches (*Carex sp pl*).



Laiteron des marais (rosette de feuilles)

Plusieurs espèces remarquables ont été recensées au niveau de la ripisylve (au Coudray-Montceaux) :

Le Grémil bleu-pourpre (*Lithospermum purpurocaeruleum*). Très rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne, c'est une espèce protégée et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France (voir plus haut).

La Balsamine du Cap (*Impatiens capensis*). Rare en Ile-de-France, et très rare dans l'Essonne, c'est une espèce naturalisée donc de faible intérêt patrimonial. Elle est peu abondante dans la station observée.



Balsamine du Cap

La végétation aquatique est peu développée sur la rive nord, mais relativement abondante sur le Coudray-Montceaux. A coté d'espèces communes comme le Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*), le Cératophylle émergé (*Ceratophyllum demersum*) ou le Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*), une espèce remarquable a été observée. Il s'agit de la **Grande Naïade (*Najas marina*)** espèce indigène d'intérêt patrimonial relativement abondante ici. **Rare en Ile-de-France et dans l'Essonne où on la rencontre essentiellement dans la vallée de la Seine (des observations depuis 1911 !).**



Grande naïade

■ Remarques

Deux espèces remarquables ont été recensées lors des prospections dans la zone d'étude au nord de la Seine mais leur localisation précise n'a pas été notée. Il s'agit de :




- **la Potentille argentée (*Potentilla argentea*)**. Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne** et même dite **très rare en Brie** (cf. atlas floristique).
- **L'Ail des champs (*Allium oleraceum*)**. Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**.

Quelques pieds d'orchidées desséchés ont été observés dans les bois. Une prospection plus précoce aurait permis de les identifier. Il s'agit probablement de l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*).


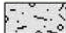
CENSConservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte de la végétation du site "Franges de la forêt de Rougeau"






boisements :

-  chênaie acidiphile
-  chênaie-charmaie
-  plantation de peupliers

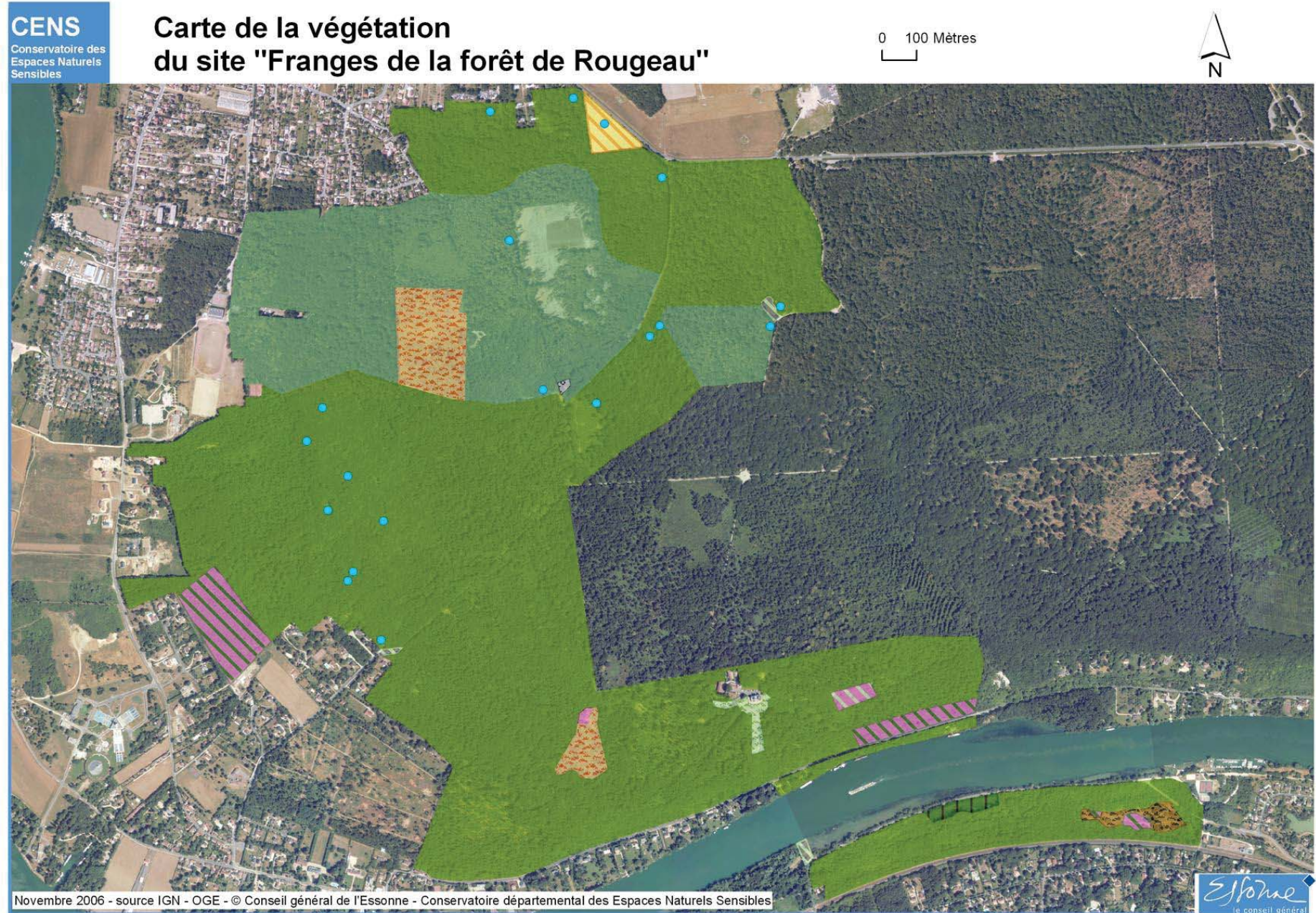
lande à callune **friche arbustive** **formations herbeuses :**

-  la friche à rudérales
-  la zone de décombres

formations prairiales :

-  la prairie du château des Roches
-  la friche herbeuse
-  la prairie méso-xérophile
-  bord de route
-  jachère

mare 



→ **Faune****1) Oiseaux**

Sur l'ensemble du site, **30 espèces** d'oiseaux ont été vues.

Toutes sont des espèces liées aux boisements, présence de la forêt de Rougeau oblige, avec quelques unes plutôt localisées en lisière ou dans les clairières.

Une espèce est particulièrement intéressante dans ce cortège :

- la **Bondrée apivore** *Pernis apivorus*, avec quelques individus isolés observés. Ce rapace forestier, grand consommateur d'hyménoptères (guêpes, abeilles...), est très sensible à la disparition des secteurs herbeux riches en insectes, à l'urbanisation dans les espaces ruraux et aux baisses de populations d'insectes du fait de l'utilisation des pesticides. Sa reproduction est probable dans le secteur étudié ou juste à côté. Elle est **citée dans l'annexe I de la directive Oiseaux, rare en Ile-de-France et déterminante ZNIEFF dans la région** à partir de 10 couples.

D'autres espèces de rapaces sont aussi présentes en forêt, comme la **Buse variable** *Buteo buteo*, assez commune en Ile-de-France, l'**Epervier d'Europe** *Accipiter nisus*, assez commun dans la région, le **Faucon crécerelle** *Falco tinnunculus* et, pour les nocturnes, la **Chouette hulotte** *Strix aluco*.

Toutes citées en **annexe II de la convention de Berne**, ces espèces révèlent la bonne qualité des milieux présents, en terme de ressources alimentaires disponibles, d'habitats intacts et de tranquillité.

Plusieurs espèces de passereaux insectivores se reproduisent dans les boisements, comme le **Gobemouche gris** *Muscicapa striata* et la **Fauvette des jardins** *Sylvia borin*. Dans les parcelles plus claires et en lisières, la **Fauvette à tête noire** *Sylvia atricapilla* et le **Pouillot véloce** *Phylloscopus collybita* sont répandues. En bordure de lande, sur la parcelle 81, un chanteur d'**Hypolaïs polyglotte** *Hippolaïs polyglotta* était cantonné.

Quelques espèces granivores sont aussi présentes avec le **Bouvreuil pivoine** *Pyrrhula pyrrhula*, le **Pinson des arbres** *Fringilla coelebs*, ainsi que des pics avec le **Pic vert** *Picus viridis* et le **Pic épeiche** *Dendrocopos major*.

Ajoutons encore le **Pigeon colombin** *Columba oenas*, typiquement forestier et assez commun en Ile-de-France.

Le reste du cortège est tout à fait classique et commun dans les boisements, avec la **Sittelle torchepot** *Sitta europaea*, le **Grimpereau des jardins** *Certhia brachydactyla*, la **Grive musicienne** *Turdus philomelos* et plusieurs espèces de mésanges.

Ajoutons une mention particulière pour une espèce non inféodée à la zone d'étude, mais en chasse au-dessus :

- le **Guépier d'Europe** *Merops apiaster*, avec au moins 5 individus capturant des insectes volants. Cette espèce méridionale niche en de rares endroits au nord de la Loire, la plupart du temps dans des terriers



creusés à flanc de berge sablonneuse, souvent dans les carrières. Quelques sites de reproduction se trouvent à quelques kilomètres au sud, ce qui explique vraisemblablement la présence des individus ici. Autre raison à invoquer, la densité importante d'insectes volants au-dessus du massif, ce qui ajoute un intérêt faunistique supplémentaire au site. L'espèce est **en annexe II de la convention de Berne, elle est aussi très rare, sur liste rouge et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France.**

2) Mammifères

Sur le secteur, **4 espèces** communes ont été trouvées.

Statut des espèces de mammifères recensées sur les franges de la Forêt de Rougeau

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>		III	X			
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>		III	X			
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>						
Taube d'Europe	<i>Talpa europaea</i>						

■ Chauves-souris

Au moins **6 espèces** de chauves-souris sont présentes aux franges de la forêt de Rougeau.

Statut des espèces de chauves-souris recensées sur les franges de la Forêt de Rougeau

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge	Dir. H	Rareté régionale
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	V	IV	R
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	V	IV	TR
Murin sp.	<i>Myotis sp.</i>	S	IV	R
Pipistrelles de Kühl ou de Nathusius	<i>Pipistrellus Kuhlii/nathusii</i>	S	IV	TR
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	S	IV	C
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	S	IV	R

Parmi les espèces rencontrées, on retrouve des espèces forestières comme la Noctule commune et la Noctule de Leisler.

Ces espèces gîtent dans les vieux trous de pics abandonnés, elles sont donc dépendantes des peuplements et des arbres assez âgés, présentant des signes de dépérissement (c'est très souvent dans ces arbres que les pics creusent leur loges).

La donnée de Noctule de Leisler recueillie en forêt de Rougeau pourrait être attribuée à un individu migrateur car cette espèce n'a pas été détectée lors de la première session. Cependant, *N. leisleri* est présente toute

l'année en Ile-de-France, et des gîtes des deux espèces peuvent être trouvés dans les massifs forestiers Franciliens (J. Chevallier *com. pers.*). Les données issues des prospections récentes au détecteur d'ultrasons montrent que la Noctule de Leisler est nettement moins rare qu'on ne le pensait (il en va de même pour la Noctule commune). Les effectifs indigènes de ces deux espèces apparaissent nettement renforcés par l'apparition de migrants dès le mois d'août.

Les pipistrelles de Nathusius et de Kühl sont des espèces mal connues en Ile-de-France. Leur distinction repose sur des mesures biométriques qui nécessite la mise en place de séances de captures. Les émissions de ces deux espèces sont en recouvrement fréquentiel et leur distinction certaine repose, la plupart du temps, sur l'écoute des cris sociaux qui sont discriminants.

Lors des deux sessions de prospection, les cris sociaux de P. de Nathusius et de Kühl n'ont pas été entendus. Ceux de la Pipistrelle commune étaient déjà émis très régulièrement dès juillet partout en France, comme ceux de la Kühl, qui se sont d'ailleurs intensifiés en août.

La Pipistrelle de Nathusius est présente toute l'année en Ile-de-France, mais il est probable que des migrants renforcent les effectifs indigènes dès la fin de l'été. Sa présence en banlieue parisienne est attestée depuis 1982 (Jean Chevallier & Eric Bas). La Pipistrelle de Kühl est également présente en Ile-de-France et dans l'Essonne (Chevallier *com. pers.*), notamment en milieu urbain. Il est possible que cette espèce thermophile trouve des conditions plus favorables en ville. Probablement très rare ou inexistante dans le nord de la France, celle-ci devient de plus en plus commune à mesure que l'on descend vers le sud, jusqu'à devenir plus abondante que la Pipistrelle commune et finalement, la remplacer.

La Sérotine commune est une espèce anthropophile commune dans les villages et dans certaines grandes agglomérations, où elle chasse souvent au-dessus des lampadaires. Elle peut également chasser en milieux naturels, au-dessus des forêts et des allées forestières comme en forêt de Rougeau.

Une courte séquence de Murin a été enregistrée en forêt de Rougeau mais les émissions s'avèrent inutilisables pour la détermination de l'espèce.

3) Reptiles

Une espèce de reptiles a été observée :

- le **Lézard des murailles** *Podarcis muralis*, avec plusieurs individus sur le chemin orienté nord-sud bordant à l'ouest le terrain du centre aéré. Ce petit lézard recherche les lieux secs et bien exposés, comportant des tas de pierres ou de vieux murets. Bien que répandue, l'espèce souffre de l'utilisation des insecticides et des pesticides ainsi que de la régression de ces habitats par endroits. Elle est protégée, figure dans **l'annexe IV de la directive Habitats et à surveiller en France.**



Lézard des murailles

4) Insectes

■ Odonates

Sur l'ensemble du secteur, **12 espèces** ont été observées.

La plus remarquable est :

- l'**Agrion de Vander Linden** *Cercion lindenii*, avec plusieurs individus s'accouplant au bord de la mare située en bordure de la parcelle 81. Cette espèce recherche préférentiellement les eaux courantes ou



Agrion de Vander Linden

stagnantes, à végétation aquatique fournie et dans les secteurs forestiers comme dans le cas qui nous occupe. Cette libellule est **assez rare et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France.**

Statut des espèces d'odonates recensées sur les franges de la Forêt de Rougeau

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Aeschne bleue	<i>Aeshna cyanea</i>						
Agrion de Vander Linden	<i>Cercion lindenii</i>						X
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>						
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>						
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>						
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>						
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>						
Leste vert	<i>Lestes viridis</i>						
Libellule à corps déprimé	<i>Libellula depressa</i>						
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>						
Petite Nymphe à corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>						
Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>						

Ajoutons que toutes les autres espèces, à l'exception de l'Aeschne bleue, ont été contactées sur cette mare, ce qui représente une diversité intéressante pour une surface somme toute réduite.

La plupart sont fréquentes et très peu exigeantes. Quoique commun, seul le **Leste vert** *Lestes viridis*, parmi elles, a une exigence particulière : la pièce d'eau occupée doit être bordée au moins en partie par des arbres sur les branches desquels les œufs sont pondus. Après l'éclosion, les larves n'ont qu'à se laisser tomber dans l'eau.

Quant à l'**Aeschne bleue** *Aeshna cyanea*, l'individu observé était en chasse le long d'un chemin forestier, comportement classique chez cette espèce.

■ Orthoptères

Sur le site, **11 espèces** ont été observées, avec plusieurs espèces remarquables et, d'une manière générale, une diversité liée directement à la variété d'habitats de l'espace étudié.

Les plus intéressantes sont :

- l'**Oedipode émeraude** *Aiolopus thalassinus*, avec deux individus, l'un près de la parcelle 81, sur le chemin de Grande Randonnée bordant le centre aéré, et l'autre sur la pelouse sèche de la parcelle située sur Le Coudray-Montceaux. Ce criquet se cantonne sur les rives dégagées des pièces d'eau, souvent sur sables et graviers. Les prospections menées ne font pas apparaître de milieux favorables à sa présence sur les sites d'observations même. A proximité, seule la mare bordant la parcelle 81 pourrait l'être, mais le piétinement par les promeneurs y est trop important. Dans tous les cas, il s'agit d'individus en dispersion à partir de sites de reproduction situés très vraisemblablement hors de la zone d'étude. L'espèce est **gravement menacée en Ile-de-France**, où



Oedipode émeraude



Oedipode turquoise

elle se reproduit au moins dans le massif bellifontain, et **déterminante ZNIEFF**.

- l'**Oedipode turquoise** *Oedipoda caerulea*, avec plusieurs individus, dont certains s'accouplaient, sur le chemin sablonneux séparant les parcelles 80 et 81, ainsi qu'un autre dans la friche située à l'ouest du château des Roches. Cette espèce se rencontre dans les secteurs arides à végétation clairsemée, souvent bien exposés au soleil, comme c'est le cas sur les deux sites d'observation. Elle est de plus en plus localisée dans la moitié nord de la France du fait de la disparition de son habitat. L'espèce est **assez rare et protégée en Ile-de-France**.
- la **Decticelle chagrinée** *Platycleis albopunctata*, avec trois individus, au moins, sur la prairie sèche de la parcelle située sur le Coudray-Montceaux. Cet espace exposé au soleil, et à végétation herbacée peu dense, convient bien à cette sauterelle. Etroitement dépendante en matière d'habitat des exigences citées, l'espèce est localisée et souvent **en régression dans le nord de son aire de répartition**. Ces populations sont **vulnérables en Ile-de-France**.
- le **Criquet noir-ébène** *Omocestus rufipes*, avec plusieurs individus sur la lande à callune de la parcelle 81. Ce criquet recherche des formations végétales herbacées ou ligneuses basses, dans des secteurs secs. Cette exigence respectée, il occupera une grande variété d'habitats, des pelouses aux prairies et aux friches, en passant par les landes comme c'est le cas ici. L'espèce est **commune en Ile-de-France mais sa répartition y est morcelée**.



Decticelle chagrinée

Statut des espèces d'orthoptères recensées sur les franges de la Forêt de Rougeau

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus discolor</i>						
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>						
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>						
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>						
Criquet noir-ébène	<i>Omocestus rufipes</i>						
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>						
Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata</i>						
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>						
Oedipode émeraude	<i>Aiolopus thalassinus</i>						X
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i>			Ile-de-France			
Phanéoptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>						

Les autres espèces sont plus répandues, et fréquentent trois types de formations végétales :

- les friches et bords de chemins, avec le **Criquet des pâtures** *Chorthippus parallelus*, le **Criquet duettiste** *Chorthippus brunneus* et le **Criquet mélodieux** *Chorthippus biguttulus*. Cette dernière espèce recherche les endroits particulièrement secs, elle était logiquement présente sur la prairie de la commune du Coudray-Montceaux.
- les buissons et les landes, avec le **Conocéphale bigarré** *Conocephalus discolor* et le **Phanéoptère commun** *Phaneroptera falcata*.
- l'intérieur des boisements, avec le **Grillon des bois** *Nemobius sylvestris* et la **Decticelle cendrée** *Pholidoptera griseoaptera*.

■ Lépidoptères

■ *Rhopalocères (papillons à activité diurne)*

Plus de **20 espèces** ont été observées sur le site.

Les plus remarquables sont :

- le **Demi-Deuil** *Melanargia galathea*. Cette espèce recherche les prairies à graminées hautes. La disparition de ce type d'habitat a fait régresser sa population. Elle est **déterminante ZNIEFF en Ile-de-France**.
- le **Petit Sylvain** *Ladoga camilla*, avec plusieurs individus sur et en bordure de la parcelle 65. Cette espèce est cantonnée aux forêts et bois clairs, où se développe les chèvrefeuilles *Lonicera sp.* sur lesquels les chenilles se nourrissent et qui sont effectivement présents dans la zone d'étude. Sensible à la sylviculture intensive, l'espèce a une répartition morcelée en plaine. Elle est **assez rare en Ile-de-France et déterminante ZNIEFF**.



Petit Sylvain

Les autres espèces, toutes communes, sont réparties en deux groupes principaux, reflets de la diversité des habitats ici présente :

- les espèces de milieux ouverts, avec, par exemple, 3 espèces de piérides ainsi que l'**Amaryllis** *Pyronia tithonus*, l'**Azuré commun** *Polyommatus icarus*, le **Myrtil** *Maniola jurtina* ou le **Tabac d'Espagne** *Argynnis paphia*. Bien que répandues, ces espèces ont besoin de secteurs herbeux à diversité floristique suffisante pour butiner et permettre le développement des chenilles. La plupart ont été observées sur la friche à l'ouest du château des Roches, ainsi que sur la prairie située sur la commune du Coudray-Montceaux.

- les espèces forestières et de lisières, comme le **Robert-le-diable** *Polyommatus icarus*, le **Tircis** *Parage aegeria* et le **Vulcain** *Vanessa atalanta* sont répandus dans l'ensemble de la zone d'étude à l'exception des taillis sombres du lieu dit « les Marinières ».

Hétérocères (papillons à activité nocturne, ou diurne pour certains)

Sur l'ensemble du site, **14 espèces** ont été trouvées

deux d'entre-elles sont particulièrement intéressantes :

- la **Zygène de la Filipendule** *Zygaena filipendulae* Cette espèce diurne fréquente les prairies, et les lieux herbeux de lisières ou de clairières, où les lotiers, les coronilles et, bien sûr, la filipendule sont présents. La banalisation et la disparition de ces habitats provoquent une **forte régression de l'espèce, en particulier en Ile-de-France où elle est déterminante ZNIEFF.**



Zygène de la Filipendule

- l'**Ecaille chinée** *Euplagia quadripunctaria*, avec au moins un individu dans la friche du lieu dit « les Montelièvres » près de Morsang. Bien que faisant partie des hétérocères, c'est à dire des papillons



Ecaille chinée

dont la majorité sont nocturnes, l'Ecaille chinée est aussi diurne avec un pic d'activité en fin d'après-midi. Elle fréquente surtout les lieux herbeux, friches ou prairies, à diversité floristique importante. Ces habitats étant en régression, principalement en plaine, l'espèce n'est qu'**assez commune en Ile-de-France et citée en annexe II de la directive Habitats.**

■ Coléoptères

Sur le site, **126 espèces** ont été déterminées.

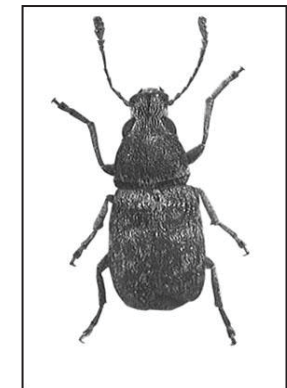
Le nombre, particulièrement élevé, est directement lié à la diversité des milieux forestiers présents, aux secteurs de lisière et à la superficie particulièrement importante du site.

Trois espèces particulièrement intéressantes ont été observées :

- le **Crache-sang** *Timarcha tenebricosa*, avec un individu observé dans la friche du lieu dit « les Montelièvres » près de Morsang, et deux autres en bordure de la prairie de la commune de Coudray-Montceaux. Cette espèce forestière se nourrit essentiellement de gaillets *Galium sp.* Elle est en régression, **vulnérable et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France.**
- *Phaeochrotes cinctus* (= *Rhaphitropis pudens*), avec un individu trouvé sur un chêne au bord du chemin de la Mare longue. Il s'agit d'une espèce se nourrissant de champignons et de lichens qui se développent sur les branches mortes de chêne. Elle est connue essentiellement dans le massif de



Crache-sang



Phaeochrotes cinctus
© C. Schott

Fontainebleau où elle est rare. L'espèce est **déterminante ZNIEFF en Ile-de-France**.

- *Cryptocephalus punctiger*, avec un individu sur un bouleau dans la clairière de la Grande Garenne. Cette espèce phytophage vit justement sur les bouleaux. Elle est **très rare en Ile-de-France** où elle n'est connue que de 4 localités.

Quoique d'un degré de rareté moindre, 10 autres espèces méritent d'être mentionnées :

Statut des espèces de coléoptères recensées sur les franges de la Forêt de Rougeau

Nom scientifique	Famille	Statut Ile-de-France, habitat
<i>Ptilinus pectinicornis</i>	Anobiidae	Cette espèce vit dans le bois mort. Elle est assez rare en Ile-de-France.
<i>Parabaptistes filicornis</i>	Mycetophagidae	Ce coléoptère occupe les branches mortes de plusieurs espèces de chêne. Elle est assez rare dans la région.
<i>Anoplodera sexquittata</i>	Cerambycidae	Cette espèce se rencontre sur diverses fleurs. Elle est assez rare en Ile-de-France.
<i>Anaesthetis testacea</i>	Cerambycidae	Ce cerambycidae est lié à diverses espèces de chêne. Il est assez rare en Ile-de-France.
<i>Oberea linearis</i>	Cerambycidae	Cette espèce se trouve sur les noisetiers. Elle est assez rare dans la région.
<i>Chrysocephalus marginatus</i>	Chrysomelidae	Cette espèce est cantonnée à diverses espèces de bouleaux. Elle est assez rare dans la région.
<i>Polydrusus sparsus</i>	Curculionidae	Cette espèce est liée aux aulnes et aux saules. Elle est assez rare en Ile-de-France.
<i>Rynchaenus salicis</i>	Curculionidae	Cette espèce est liée aux saules. Elle est assez rare dans la région.
<i>Rynchaenus salicis</i>	Curculionidae	Cette espèce est liée aux bouleaux. Elle est assez rare en Ile-de-France.
<i>Rynchaenus salicis</i>	Curculionidae	Cette espèce se trouve sur les saules. Elle est assez rare dans la région.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées sur le site des franges de la Forêt de Rougeau.

Parmi les **350 espèces végétales** recensées sur le site n°1 en 2006, 37 espèces sont remarquables en Essonne et en Ile-de-France (certain niveau de rareté). Seules **30** de ces espèces peuvent être considérées comme **patrimoniales** car ce sont des espèces indigènes.

L'exploitation des données extraites de la base de données Flora du CBNBP montre que le site n°1 abrite d'autres espèces remarquables.

Toutes ces espèces sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Les espèces figurées en gras sont celles qui sont légalement protégées (gras seul : en Ile-de-France).

Espèces végétales remarquables du site n°1 (sources : OGE & CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Allium oleraceum</i>	Ail des champs	I	AR	AC		friches herbeuses, lisières, talus	2006
<i>Amaranthus deflexus</i>	Amarante couchée	N	C	R		cultures, jardins, trottoirs	2006
<i>Ammi majus</i>	Ammi élevé	N	NRR	TR		décombres, cultures, jardins	2006
<i>Aquilegia vulgaris</i> (cv échappé de jardin)	Ancolie commune	I	AR	AR		bois clairs et lisières	2006
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématite	I	AR	AC		berges des rivières, vignes	2006
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i>	Doradille noire	I	AC	AR		talus, murs et fentes ombragés de rochers	2006
<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatiens	I	R	AR	X	chemins forestiers, bords des eaux	2006
<i>Carex demissa</i>	Carex vert-jaunâtre	I	AR	AR		chemins de landes, pelouses acidiphiles	2006
<i>Carex elata</i>	Carex raide	I	AR	AC		berges des étangs et des mares	2006
<i>Carex vesicaria</i>	Carex vésiculeux	I	AR	AC		bords des eaux	2006
<i>Conium maculatum</i>	Grande ciguë	I	AR	AR		bords des routes, friches sur sols frais	2006
<i>Echinops banaticus</i>	Échinops du Banat	N	non signalé	non signalé		friches herbeuses ?	2006
<i>Euphorbia lathyris</i>	Euphorbe épurge	N	C	AR		jardins, décombres	2006
<i>Euphorbia stricta</i>	Euphorbe raide	I	non signalée	AR		friches herbeuses, lisières	2006
<i>Herniaria glabra</i>	Herniaire glabre	I	AR	AC		remblais, sables	2006

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Impatiens balfouri</i>	Impatiens de Balfour	P (SNA)	non signalée	-		décombres, jardins	2006
<i>Impatiens capensis</i>	Balsamine du Cap	N	TTR	R		berges des rivières, sous bois humides	2006
<i>Juncus bulbosus</i>	Jonc bulbeux	I	AR	AC		bordure de mares et d'ornières sur sols acides	2006
<i>Lagarosiphon major</i>		N	non signalée	R		mares, eaux stagnantes	2006
<i>Lathyrus sylvestris</i>	Gesse des bois	I	R	AR		lisières, friches herbeuses	2006
<i>Lepidium campestre</i>	Passerage champêtre	I	AR	AC		friches herbeuses, talus	2006
<i>Lithospermum officinale</i>	Grémil officinal	I	AR	AC		friches herbeuses, lisières	2006
<i>Lithospermum purpureocaeruleum</i>	Grémil bleu-pourpre	I	R	TR	X	bois clairs sur sols calcaires	2006
<i>Melissa officinalis</i>	Mélisse officinale	N	AR	R		jardins, décombres, talus	2006
<i>Najas marina</i>	Grande naïade	I	R	R		rivières, plans d'eau	2006
<i>Orchis anthropophora</i>	Orchis homme-pendu	I	AC	AR		pelouses et friches herbeuses calcaires	2006
<i>Peucedanum gallicum</i>	Peucedan de France	I	AC	AR		ourlets forestiers sur sols acides	2006
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	N	AR	AC		coupes forestières, remblais	2006
<i>Potentilla argentea</i>	Potentille argentée	I	AR	AC		prairies plutôt sèches, pelouses	2006
<i>Pyrus pyraaster</i> ?	Poirier sauvage	I	AR	R		lisières, friches boisées	2006
<i>Scutellaria minor</i>	Scutellaire naine	I	AR	AC		chemins et prairies humides acides	2006
<i>Sonchus palustris</i>	Laiteron des marais	I	AC	AR		marais, berges de rivières	2006
<i>Spirodela polyrhiza</i>	Lentille d'eau à plusieurs racines	I	AR	R	X	mares, eaux stagnantes	2006
<i>Thymus pulegioides</i>	Serpolet commun	I	AR	R		pelouses plutôt calcaires	2006
<i>Thymus serpyllum</i> ?	Serpolet à feuilles étroites	I	AR ?	TR		pelouses plutôt calcaires	2006
<i>Utricularia sp</i>	Utriculaire	I	AR à TTR	AR	X	mares, fossés, eaux stagnantes	2006
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	I	AR	AC		friches herbeuses	2006
<i>Potentilla anglica</i>	Potentille d'Angleterre	I	non signalée	NRR		landes ?	2001
<i>Orobanche purpurea</i>	Orobanche pourprée	I	TR	R	X	friches herbeuses calcaires	1999
<i>Radiola linoides</i>	Radiole faux-lin	I	R	AR		chemins et pelouses acidiphiles	1999
<i>Rosa agrestis</i>	Rosier agreste	I	AC	AR		friches arbustives, haies, sur sols calcaires	1999

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Teesdalia nudicaulis</i>	Téedalie à tige nue	I	AR	AC		landes et pelouses acidiphiles	1999
<i>Orchis mascula</i>	Orchis mâle	I	AR	AR		sous bois, talus	1986
<i>Bupleurum fruticosum</i>	Buplèvre arbustif	I ?	?	?		bois clairs calcaires	1934
<i>Silene gigantea</i> (?)	Silène (espèce inconnue !)	?	?	?		?	1934
<i>Ranunculus paludosus</i>	Renoncule des marais	I	AR	R	X	landes et pelouses acidiphiles	1912
<i>Genista sagittalis</i>	Genêt ailé	I	R	R	X	pelouses et friches herbeuses calcaires	1898
<i>Pedicularis sylvatica</i>	Pédiculaire des bois	I	NRR	R	X	landes et pelouses acidiphiles	1898

Espèces végétales remarquables recensées à proximité du site n°1 (source : CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Bidens cernua</i>	Bident penché	I	R	R		bords des eaux	2001
<i>Bidens frondosa</i>	Bident à fruits noirs	N	R	R		bords des eaux	2001
<i>Ceterach officinarum</i>	Cétérach officinal	I	AR	R		vieux murs de pierres	2001
<i>Digitalis lutea</i>	Digitale jaune	I	TR	TR	X	chemins forestiers, lisières sur sols calcaires	2001
<i>Epipactis muelleri</i>	Épipactis de Müller	I	AR	R	X	pelouses, lisières sur sols calcaires	2001
<i>Gentiana cruciata</i>	Gentiane croisettes	I	TTR	R	X	pelouses et friches herbeuses calcaires	2001
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Ophioglosse vulgaire	I	R	R	X	prairies humides, bois frais, sur sols neutres	2001
<i>Orobanche hederæ</i>	Orobanche du lierre	I	TR	TR		talus, lisières ?	2001
<i>Orobanche teucrii</i>	Orobanche de la germandrée	I	AR	TR	X	pelouses, friches herbeuses sur sols calcaires	2001
<i>Serratula tinctoria</i>	Serratule des teinturiers	I	AR	R	X	friches herbeuses, bords de chemins, lisières	2001
<i>Tanacetum parthenium</i>	Grande camomille	S	-	TR		remblais, friches herbeuses	2001
<i>Vallisneria spiralis</i>	Vallisnérie	N	TR	TR		rivières, plans d'eau	2001
<i>Viola alba</i>	Violette blanche	I	TR	TR	X	pelouses, lisières sur sols calcaires	2001
<i>Campanula trachelium</i>	Campanule gantelée	I	AR	AC		talus, lisières	2000
<i>Chenopodium vulvaria</i>	Chénopode fétide	I	AR	TR		cultures, jardins, trottoirs	2000
<i>Myosurus minimus</i>	Ratoncule naine	I	AR	AR		cultures et chemins humides, bords de mares	2000
<i>Sisymbrium loeselii</i>	Sisymbre de Loesel	N	R	TR		friches herbeuses, remblais	2000

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Spergularia rubra</i>	Spergulaire rouge	I	AR	AC		cultures, chemins	2000
<i>Carex ovalis</i>	Carex des lièvres	I	AR	AC		chemins et lisières sur sols acides	1999
<i>Dactylorhiza maculata</i>	Orchis maculé	I	AR	AC		prairies humides, bordures de chemin sur sols acides	1999
<i>Vicia lutea</i>	Vesce jaune	I	AR	AR		cultures, friches herbeuses, bords de routes	1922
<i>Spergularia segetalis</i>	Spergulaire des moissons	I	TTR	R	X	cultures, abords de mares ?	1861
<i>Trifolium subterraneum</i>	Trèfle souterrain	I	R	TR	X	pelouses acides	1859
<i>Veronica acinifolia</i>	Véronique à feuilles d'acinos	I	TTR	R	X	cultures, chemins acides	1845

Parmi les espèces animales recensées en 2006 sur le site n°1, **16** peuvent être considérées comme **remarquables** en raison de leur statut de protection et/ou de leur niveau de rareté régional.

Espèces animales remarquables des Franges de la Forêt de Rougeau

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	X	R	X
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	X	R	
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	X	TR	
<i>Myotis sp.</i>	Murin sp.	X	R	
<i>Pipistrellus kuhlii/nathusii</i>	Pipistrelles de Kühl ou de Nathusius	X	TR	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	X	R	
<i>Cercion lindenii</i>	Agriçon de Vander Linden		AR	X
<i>Aiolopus thalassinus</i>	Oedipode émeraude		TR	X
<i>Oedipoda caerulea</i>	Oedipode turquoise	X	AR	
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil		AR	X
<i>Ladoga camilla</i>	Petit Sylvain		AR	
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaïlle chinée	X	AC	
<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène de la Filipendule		R	X
<i>Timarcha tenebricosa</i>	Crache-Sang			X
<i>Phaeochrotes cinctus</i>				X
<i>Cryptocephalus punctiger</i>			TR	

CENSConservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte des espèces floristiques remarquables du site "Franges de la forêt de Rougeau"

0 200 Mètres



Espèces floristiques remarquables

Aq	Ancolie vulgaire (<i>Aquilegia vulgaris</i>)	Jb	Jonc bulbeux (<i>Juncus bulbosus</i>)
Am	Ammi élevé (<i>Ammi majus</i>)	Lm	Lagarosiphon (<i>Lagarosiphon major</i>)
Ar	Aristolochie clématite (<i>Aristolochia clematidis</i>)	Ce	Laïche élevée (<i>Carex elata</i>)
Ib	Balsamine de Balfour (<i>Impatiens balfourii</i>)	Cd	Laïche vert-jaunâtre (<i>Carex demissa</i>)
Ic	Balmasime du Cap (<i>Impatiens capensis</i>)	Cv	Laïche vésiculeuse (<i>Carex vesicaria</i>)
Ci	Cardamine impatiente (<i>Cardamine impatiens</i>)	Spi	Lentille d'eau à plusieurs racines (<i>Spirodela polyrhiza</i>)
Co	Grande ciguë (<i>Conium maculatum</i>)	Mo	Mélisse officinale (<i>Melissa officinalis</i>)
As	Doradille noire (<i>Asplenium adiantum nigrum</i>)	Vb	Molène blattaire (<i>Verbascum blattaria</i>)
Ec	Echinops (<i>Echinops banaticus</i>)	Nm	Grande naïade (<i>Najas marina</i>)
EI	Euphorbe épurge (<i>Euphorbia lathyrus</i>)	Oe	Oenanthe aquatique (<i>Oenanthe aquatica</i>)
Es	Euphorbe raide (<i>Euphorbia stricta</i>)	Hh	Orchis bouc (<i>Himantoglossum hircinum</i>)
Ls	Gesse des bois (<i>Lathyrus sylvestris</i>)	Oa	Orchis homme-pendu (<i>Orchis anthropophora</i>)
Lp	Grémil bleu-pourpre (<i>Lithospermum purpureocaeruleum</i>)	Lc	Passerage champêtre (<i>Lepidium campestre</i>)
Lo	Grémil officinal (<i>Lithospermum officinale</i> L.)	Pg	Peucedan de France (<i>Peucedanum gallicum</i>)
Hg	Herniaire glabre (<i>Herniaria glabra</i>)	Py	Poirier sauvage (<i>Pyrus pyraster</i>)
So	Laiteron des marais (<i>Sonchus palustris</i>)		



espèce protégée régionale



espèce déterminante ZNIEFF sans condition



espèce déterminante ZNIEFF avec condition



espèce naturalisée

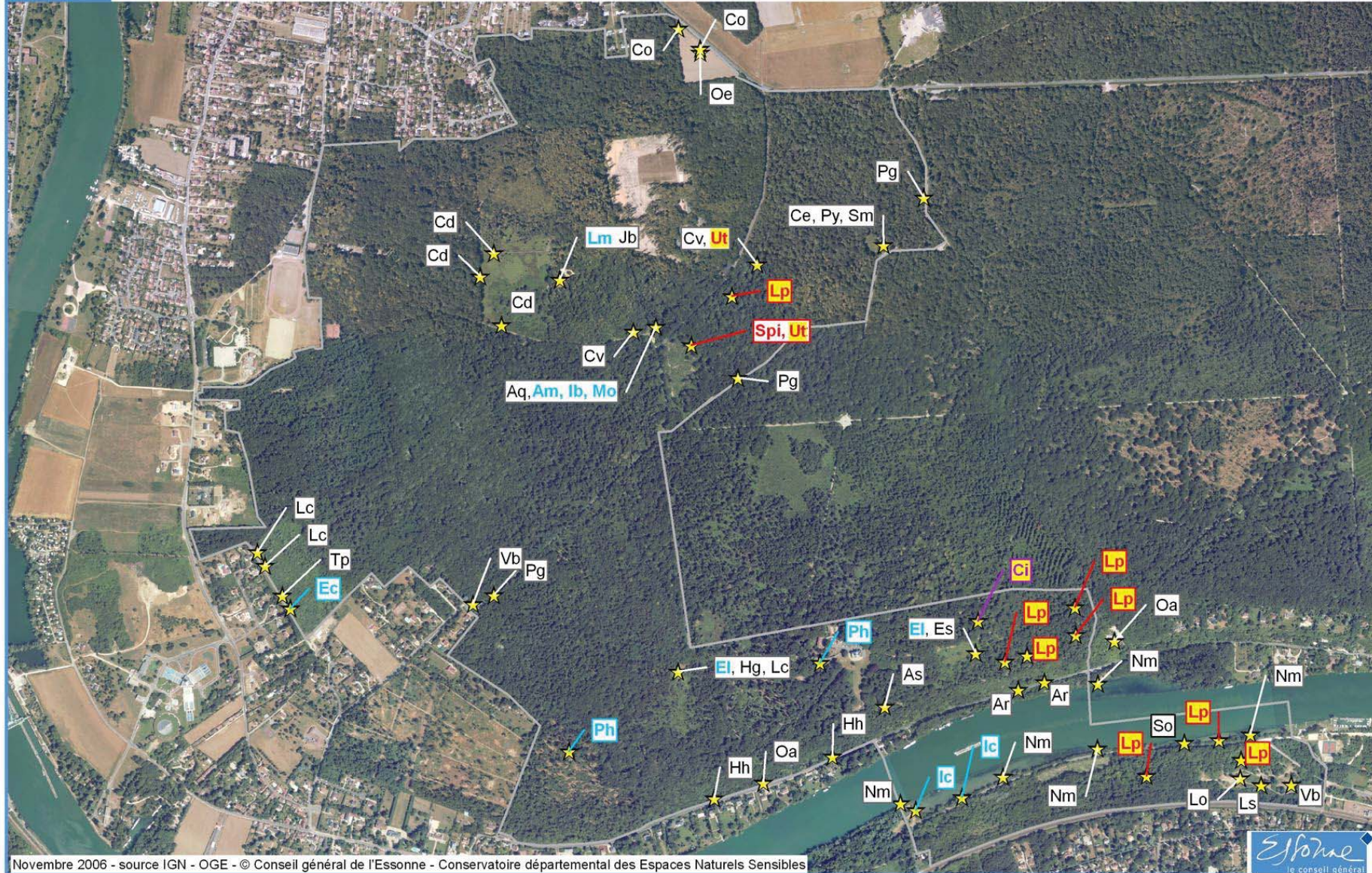


Périmètre du site

CENS
 Conservatoire des
 Espaces Naturels
 Sensibles

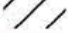












Carte des espèces floristiques remarquables du site "Franges de la forêt de Rougeau"

0 200 Mètres







Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles

Carte des espèces faunistiques remarquables du site "Franges de la forêt de Rougeau"

-  Secteur d'observation de la Bondrée apivore
-  Site de reproduction de l'Agrion de Vander Linden
-  Secteur fréquenté par le Petit Sylvain
-  Site d'observation de l'Ecaille chinée
-  Site d'observation de l'Oedipode émeraude
-  Secteur fréquenté par l'Oedipode turquoise
-  Secteur fréquenté par *Cryptocephalus punctiger*
-  Secteur fréquenté par *Phaeochrotes cinctus*
-  Secteur fréquenté par la Decticelle chagrinée
-  Secteur fréquenté par la Decticelle chagrinée et l'Oedipode émeraude
-  *Timarcha terrebricosa*
-  Secteur fréquenté par le Lézard des murailles
-  Secteur fréquenté par le Lézard des murailles et l'Oedipode émeraude

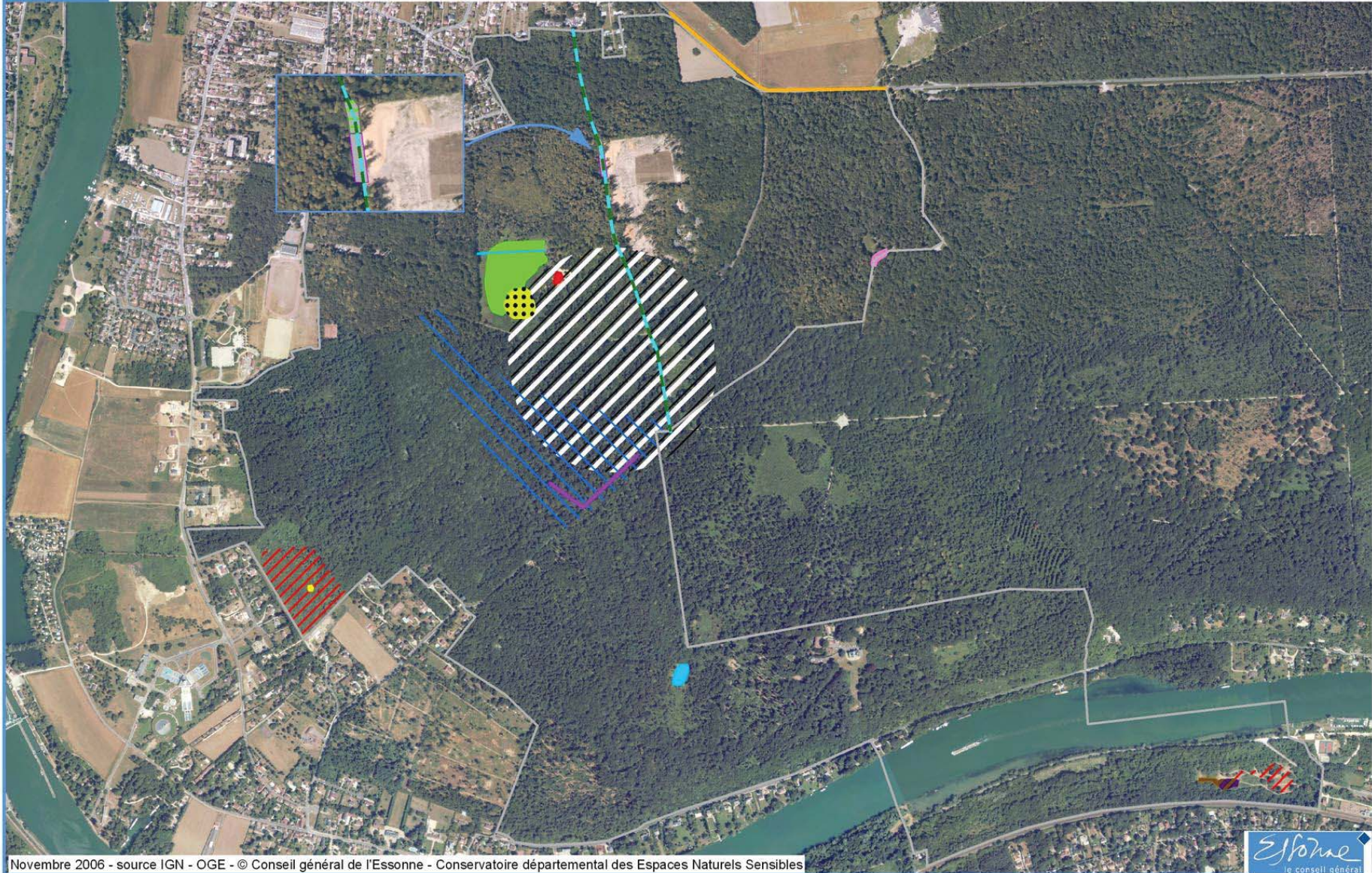
Espèces de chiroptères contactées :

-  Sérotine commune, Groupe P. de Nathusius et P. de kuhl, Noctule commune, Noctule de Leisler, Murin sp
-  Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*)
-  Noctule commune (*Nyctalus noctula*)
-  Périmètre du site

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte des espèces faunistiques remarquables du site "Franges de la forêt de Rougeau"

0 200 Mètres



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles

Essonne
le conseil général

Orientations de gestion

■ Les objectifs visés

L'aménagement et la gestion des espaces naturels qui seront acquis doivent répondre à **quatre objectifs principaux**. Pour évaluer la pertinence des propositions formulées, il faudra donc **vérifier** si ces objectifs sont atteints.

- Le premier objectif, qui est le principal et qui doit être recherché prioritairement, est un **objectif écologique** : il s'agit de préserver la biodiversité, en particulier la faune et la flore d'intérêt patrimonial, et même de la renforcer en favorisant la diversité des habitats.
- Le deuxième objectif est de **permettre et gérer l'accueil du public**, dans la mesure où les milieux le permettent.
- Le troisième objectif est de **s'adapter à la situation** concrète de chaque site.
- Le quatrième objectif est **économique**. La gestion proposée doit être aussi peu coûteuse que possible voire rentable économiquement. Ce dernier objectif n'est pas prioritaire, il doit être atteint dans la mesure du possible.

■ Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine

Pour répondre aux objectifs précités, la mise en œuvre des principes suivants est proposée :

- **gestion écologique**, c'est-à-dire une gestion qui s'interdit toute utilisation de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides etc. mais aussi engrais).
- **gestion extensive** (et non intensive). La productivité n'est pas recherchée (par exemple pour les bois ou les prairies), mais c'est d'abord l'amélioration de la diversité de la faune et de la flore qui est recherchée.

- **gestion différenciée**. Il s'agit de créer une mosaïque de milieux pour favoriser la biodiversité, en particulier les différentes espèces animales. En effet, plus la flore est diversifiée, pas tant au niveau des espèces mais plutôt au niveau des formations végétales, et plus les potentialités sont grandes pour la faune, en terme de nourriture et d'habitats.
La gestion différenciée devra être mise en œuvre **dans l'espace, mais aussi dans le temps**.
- **gestion adaptée au site**. Tout aménagement et toute gestion devra tenir compte des particularités de chaque site : conditions stationnelles, utilisation actuelle, présence d'espèces remarquables...

■ Orientations de gestion pour les différents espaces recensés sur le site n°1

1) Gestion des boisements

• Cas général : chênaie acidiphile, chênaie-charmaie

Pour favoriser la diversité de la faune et de la flore dans les espaces boisés, il convient de **créer une mosaïque de milieux** favorable à la biodiversité : futaie, taillis etc. avec une sous strate plus ou moins dense.

Pour cela, **le mode de gestion le plus approprié est la futaie jardinée** qui en soit crée une mosaïque (clairière herbeuse au niveau des coupes récentes, taillis arbustif quand la coupe est plus ancienne etc.). La futaie jardinée permet de conserver la flore sylvatique et d'obtenir une variété maximale dans la structure de la végétation, ce qui est favorable à la diversité de la faune.

A l'opposé, il faut **proscrire la coupe à blanc** comme elle est pratiquée pour les futaies régulières ou les taillis à courte rotation. Celle-ci est notamment très défavorable à la flore sciaphile.

Il est **possible d'éclaircir les sous-bois** mais de façon raisonnable en conservant toujours quelques arbustes. D'une façon générale, il serait **souhaitable d'éliminer progressivement les essences naturalisées, en particulier les plus envahissantes**, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*), l'Ailanthé (*Ailanthus altissima*), l'Erable plane (*Acer platanoïdes*), ou le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) pour

les arbres, le Laurier palme (*Prunus lauro-cerasus*) pour les arbustes, et au contraire de **favoriser en les conservant les arbres et arbustes indigènes** (en particulier les chênes, le charme, le frêne et le Tremble).

On veillera à **conserver quelques ronciers** qui constituent une cache pour la faune, plus spécialement un lieu de nidification pour les oiseaux, et une source d'alimentation (mûres).

On essayera, dans la mesure du possible, de **garder les vieux arbres morts sur pied** (chandelles) favorables à une faune spécifique (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.) **et on conservera** pour les mêmes raisons **du bois mort au sol**. Le bois des coupes d'exploitations ou d'entretien sera exporté ou bien laissé sur place. On pourra alors **faire des tas de rondins** qu'on positionnera dans des zones de faible intérêt floristique.

Au niveau du débardage, on évitera les engins lourds qui compactent les sols. L'utilisation du cheval pourra être envisagée dans les zones difficiles d'accès. (coteau, secteurs très humides).

La possibilité de mettre en réserve intégrale certains secteurs de bois doit être étudiée. Il s'agit alors de ne réaliser aucune intervention de gestion, ni aucune coupe d'exploitation de bois. Ces secteurs pourront éventuellement être ouverts au public.

Un suivi écologique est souhaitable, en particulier dans les zones les plus remarquables.

- **Les zones à Grémil bleu-pourpre et le bois clair à Chêne pubescent**

Compte tenu de leur intérêt floristique majeur, les zones à **Grémil bleu-pourpre** doivent être gérées en tenant compte de la présence de cette espèce protégée de grande valeur patrimoniale.

Parce que cette plante est une **espèce de demi-ombre** qui craint la densification du couvert végétal, il convient pour la favoriser, de **réaliser des coupes sélectives**. L'objectif de ces coupes est seulement d'**éclaircir le sous-bois** spécialement dans les zones à Grémil bleu-pourpre où la densité du couvert arboré est importante. De petites clairières seront maintenues ou créées. On veillera à conserver de grands arbres, en

particulier les chênes pubescents sur le coteau escarpé de la Seine, et de nombreux arbustes, favorables aux oiseaux notamment. Lors des coupes, on veillera particulièrement à ne pas piétiner le Grémil et la flore herbacée sylvatique.

- **La plantation de peupliers**

La plantation de peupliers correspond à une zone franchement humide. Il s'agit vraisemblablement d'une ancienne prairie humide qu'il serait souhaitable de retrouver compte tenu de la rareté de cette formation dans ce secteur aujourd'hui et de l'intérêt biologique d'un tel milieu. **Les peupliers** sont encore jeunes. Aussi est-il envisageable de **les couper** rapidement. **Puis un pâturage** serait nécessaire pour épuiser progressivement les repousses des ligneux. Ensuite, la gestion de cette prairie devra suivre les recommandations formulées pour les espaces en herbe (gestion extensive avec exportation du foin et/ou pâturage).

2) Gestion des formations prairiales, espaces en herbe humides ou non (cas des prairies et friches herbeuses, des gazons)

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt biologique tant du point de vue de la faune que de la flore. C'est le cas en particulier des pelouses calcicoles souvent à tendance xérophile et des prairies humides de fauche.

Nous proposons une **gestion extensive des rares formations prairiales existant sur ce site. Cette gestion concerne également les bords de routes, et aussi des espaces en herbe à recréer** à la place de milieux sans grande valeur écologique (grande friche arbustive au lieu-dit les Montelièvres, plantation de peupliers au sud, jachère au nord etc.). L'intérêt biologique de ces espaces sera d'autant plus important à long terme que le milieu en question offre de bonnes potentialités, et surtout que les préconisations suivantes seront mises en application.

- L'idéal est la **gestion différenciée** : gérer de façon différente les diverses parcelles ou partie de parcelles. **Certains endroits seront fauchés puis pâturés, d'autres fauchés seulement.** On évitera si possible le **pâturage seul** moins favorable en général à la diversité floristique ; il **sera réservé aux zones humides** difficilement accessibles.
- **Faucher à une date tardive - au plus tôt fin juin** - pour laisser les plantes grainer, l'idéal étant d'intervenir pour la coupe à des dates s'échelonnant entre juin et octobre. On peut envisager **une ou deux coupes annuelles.** Par exemple :
 - une fauche en juin suivie d'un pâturage après la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
 - une fauche en octobre pour des espaces fauchés très tardivement. C'est la pratique la plus favorable à la faune, insectes en particulier, mais elle ne permet pas de récolter un foin consommable par le bétail.
 - deux fauches, la première en juin, la deuxième en fonction de la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
- **Exporter les produits de coupe.** Cette exportation interviendra au minimum 1 à 2 jours après la coupe pour laisser aux insectes le temps de se mettre à l'abri.
- **Un pâturage** peut être envisagé sur certaines parcelles à condition que la pression de pâturage ne soit pas trop forte. On peut mettre **bovins**, ovins, chevaux et ânes, mais l'intérêt de chacun est différent.
Les prairies pâturées par les moutons ont en général peu d'intérêt floristique en dehors des pelouses calcaires; ceci est peut être du au fait que les moutons tondent très à ras la végétation. Les chevaux ont l'inconvénient majeur d'écorcer tous les arbres et arbustes, ils ne peuvent donc être mis dans les prairies complantées d'arbres. Les ânes ont l'avantage de consommer les refus (plantes délaissées par les bovins etc.) tels que chardons et cirses.

En conséquence, la "solution bovins" avec éventuellement quelques ânes semblent la mieux adaptée.

- Proscrire l'emploi de désherbants (sélectifs ou non) et de tous les produits phytosanitaires.
- Proscrire l'utilisation d'engrais chimiques (ammonitrate etc.).

Il s'agit donc de **gérer de façon extensive les espaces en herbe en prairie permanente de fauche et/ou en pâture (et non en gazon tondu ou en jachère gyrobroyée !)**.

Remarques importantes :

L'emploi de la **tondeuse** à lame rotative **ou du gyrobroyeur** est **déconseillé**, car il est très néfaste pour la faune, notamment pour les orthoptères (sauterelles etc.) qui sont détruits à chaque passage. Ces espèces disparaissent rapidement des espaces gérés ainsi. C'est pourquoi **nous préconisons l'utilisation de faucheuse** (barre de coupe) qui au contraire permet à ces espèces de se maintenir.

En laissant les produits de coupes se décomposer sur le sol, on enrichit peu à peu le milieu et donc **on favorise les plantes nitrophiles.** Les espèces observées sont alors relativement **peu nombreuses et banales.** Au contraire, l'exportation des produits de coupes transforme peu à peu la prairie qui voit le nombre de plantes augmenter. Les floraisons se multiplient favorisant une diversité d'espèces animales dont bon nombre ont aujourd'hui beaucoup régressé (papillons etc.). La flore et la faune sont souvent à long terme de grand intérêt (orchidées etc.). A cet intérêt écologique, il faut ajouter un intérêt économique. L'exportation des produits de coupes appauvrit peu à peu le milieu qui est de moins en moins productif à terme (on passe progressivement à une prairie relativement maigre). Ce travail d'exportation du foin est donc de moins en moins important à terme.

L'usage d'**engrais chimique** a de la même façon un **impact négatif sur la flore** (mais aussi sur la qualité des eaux). En enrichissant le milieu, il conduit à favoriser les nitrophiles.

On peut noter **l'intérêt économique d'une gestion extensive des espaces en herbe** : production de foin pouvant être vendue ou utilisée pour nourrir le bétail éventuel, travaux limités dans le temps, mais qui demande il est vrai un savoir faire et un matériel adapté.

Enfin remarquons **l'intérêt paysager et culturel** des prairies et gazons gérés de manière extensive, lié à la variété des floraisons qui s'échelonnent de mars à octobre. C'est une composante traditionnelle du paysage qui disparaît.

3) Gestion de la friche à rudérales et de la zone de décombres

Les zones riches en rudérales, bien qu'en général très diversifiées sur le plan floristique, n'offrent le plus souvent qu'un intérêt botanique limité. Toutefois, elles constituent un élément de diversification pour la faune (insectes notamment).

Aucune gestion n'est préconisée sur ces espaces qui ont révélé quelques plantes intéressantes. On peut seulement recommander de ne pas les étendre en superficie !

4) Gestion des friches arbustives

Les friches arbustives sont des formations instables. Elles correspondent à un stade transitoire entre les milieux ouverts (prairies, friches herbeuses etc.) et les boisements. Leur intérêt pour la faune et la flore est d'autant plus important qu'ils sont discontinus : un fourré dense de buissons recouverts de Clématite (ou pire un fourré d'arbres aux papillons) offre un intérêt très limité. Au contraire, une friche arbustive constituée d'arbustes épars entre lesquelles se développent encore des friches herbeuses, constituent un milieu particulièrement diversifié sur le plan floristique et accueillant pour les insectes, les oiseaux etc.

La friche arbustive recensée (les Montelièvres), semble pauvre sur le plan biologique en dehors de la lisière herbeuse, c'est pourquoi il serait intéressant de la transformer en prairie de fauche. La conversion en prairie

est fortement recommandée compte tenu de l'absence de formations prairiales étendues sur ce site.

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt biologique tant du point de vue de la faune que de la flore. C'est le cas en particulier des pelouses calcicoles souvent à tendance xérophile et des prairies humides de fauche.

Il convient de garder une bande arbustive sur les lisières.

En pratique, l'aménagement consiste à effectuer une coupe rase (c'est un des rares cas où celle ci est envisageable), puis à travailler le sol (il s'agit d'un sol remanié, un remblai), avant de semer une prairie. Ensuite la gestion de cette prairie sera une gestion extensive pour permettre à la flore de se diversifier peu à peu (cf recommandations pour la Gestion des espaces en herbe).

Une autre solution pour gérer la friche arbustive est de la laisser évoluer naturellement vers le boisement, **c'est ce que nous préconisons pour la friche située en contrebas du château des Roches (sud-est).**

5) Gestion des landes à Callune

Les landes à Callune constituent un habitat original de grand intérêt. Il correspond à un stade forestier régressif, mais transitoire qui évolue lentement vers la chênaie acidiphile. Dans la zone d'étude, le bouleau a déjà colonisé une des landes. L'autre lande a fait l'objet de plantations et est localement très envahie par la fougère aigle.

La gestion préconisée consiste à **réouvrir le milieu** pour favoriser la diversité floristique et entomologique notamment, diversité qui est maximale quand alternent les buissons d'éricacées avec les pelouses acidiphiles, où par exemple quelques plantes intéressantes comme *Radiola linoides* pourraient apparaître. Les opérations suivantes sont préconisées :

- **Fauches répétées des zones à fougère aigle** jusqu'à l'épuisement de cette espèce qui banalise fortement le milieu.

- **Suppression des ligneux plantés** qui menacent à terme la lande.
- **Elimination de la plupart des ligneux croissant spontanément. Quelques jeunes bouleaux et bourdaines pourront être maintenus** car ils sont particulièrement intéressants pour bon nombre d'oiseaux qui consomment leurs graines.
- **Etrépages ponctuels des zones à éricacées.** Cette opération délicate devra être réalisée par placettes d'environ 100 m². Elle concernera prioritairement les zones où les callunes sont les plus élevées.

Un suivi de la végétation est fortement recommandé, pour adapter avec pertinence les opérations aux différentes parties de la lande.

6) Gestion des mares

L'intérêt écologique des mares est lié pour une grande part à leur situation, à leur profil et au niveau d'eau observé en période sèche. La "mare idéale" correspond à une mare toujours en eau, de taille moyenne et peu profonde, aux berges en pentes douces, et surtout bien éclairée, (donc peu boisée), pour que la végétation hygrophile et aquatique se développe bien.

Pour favoriser la biodiversité, le gestionnaire s'attachera donc essentiellement à **contrôler le développement des arbres et arbustes**. Les arbres dont l'ombrage est trop important seront élagués voire supprimés, en particulier les saules qu'il serait intéressant de tailler régulièrement en têtard. En effet, les vieux têtards constituent un habitat de prédilection pour certains animaux (insectes saproxyliques, cavernicoles).

7) Gestion des bords de la Seine

Les rives de la Seine sont très boisées et parfois avec un enrochement. Les zones éclairées sont en général assez limitées. Il s'agit de petites plages sablo-graveleuses en contrebas des enrochements. Pour favoriser l'implantation de la flore héliophytique sur les rives, qui sera toujours limitée là où existe un enrochement, il faut augmenter l'éclaircissement donc élaguer voire supprimer les arbres et arbustes par endroits. Pour les mêmes

raisons que précédemment, il serait intéressant de maintenir les plus vieux arbres et de tailler certains sujets en têtard, notamment des saules.

8) Gestion de la parcelle en jachère

L'intérêt écologique de ces milieux est très réduit. Toutefois gérée en prairies permanentes (cf. recommandations pour les zones en herbe), en particulier en prairie de fauche, ces milieux pourraient rapidement devenir intéressants pour la faune et la flore. Il est donc fortement conseillé de **les convertir en prairies permanentes**.

La régression des plantes messicoles⁵ est considérable : beaucoup d'espèces ont quasiment disparu aujourd'hui. C'est pourquoi, il pourrait être intéressant de **cultiver une petite surface en céréales (orge et blé) de manière biologique**. On pourrait peut-être voir réapparaître des plantes comme le Peigne de Vénus, rarissimes aujourd'hui mais autrefois communes. En effet, le stock de graines présentes dans les sols est considérable, et certaines espèces peuvent rester en dormance pendant des décennies.

8) Extension du recensement ENS

L'inventaire des ENS pourrait être complété par la partie boisée et la friche boisée (les Montelièvres) à l'ouest de la zone d'étude (commune de Morsang-sur-Seine).

⁵ Les messicoles sont les plantes des moissons comme le Bleuet ou le Coquelicot.

9) Maîtrise foncière

Afin d'assurer la maîtrise foncière du site, le périmètre de préemption existant pourrait être étendu sur l'ensemble de la partie boisée au sein du périmètre d'étude, et en priorité sur le coteau dominant la Seine, la lande enclavée dans la zone de préemption existante (commune de Saintry), et la pointe nord de la commune de Morsang-sur-Seine (présence de Grémil bleu-pourpre). La délégation du périmètre de préemption reste à définir.

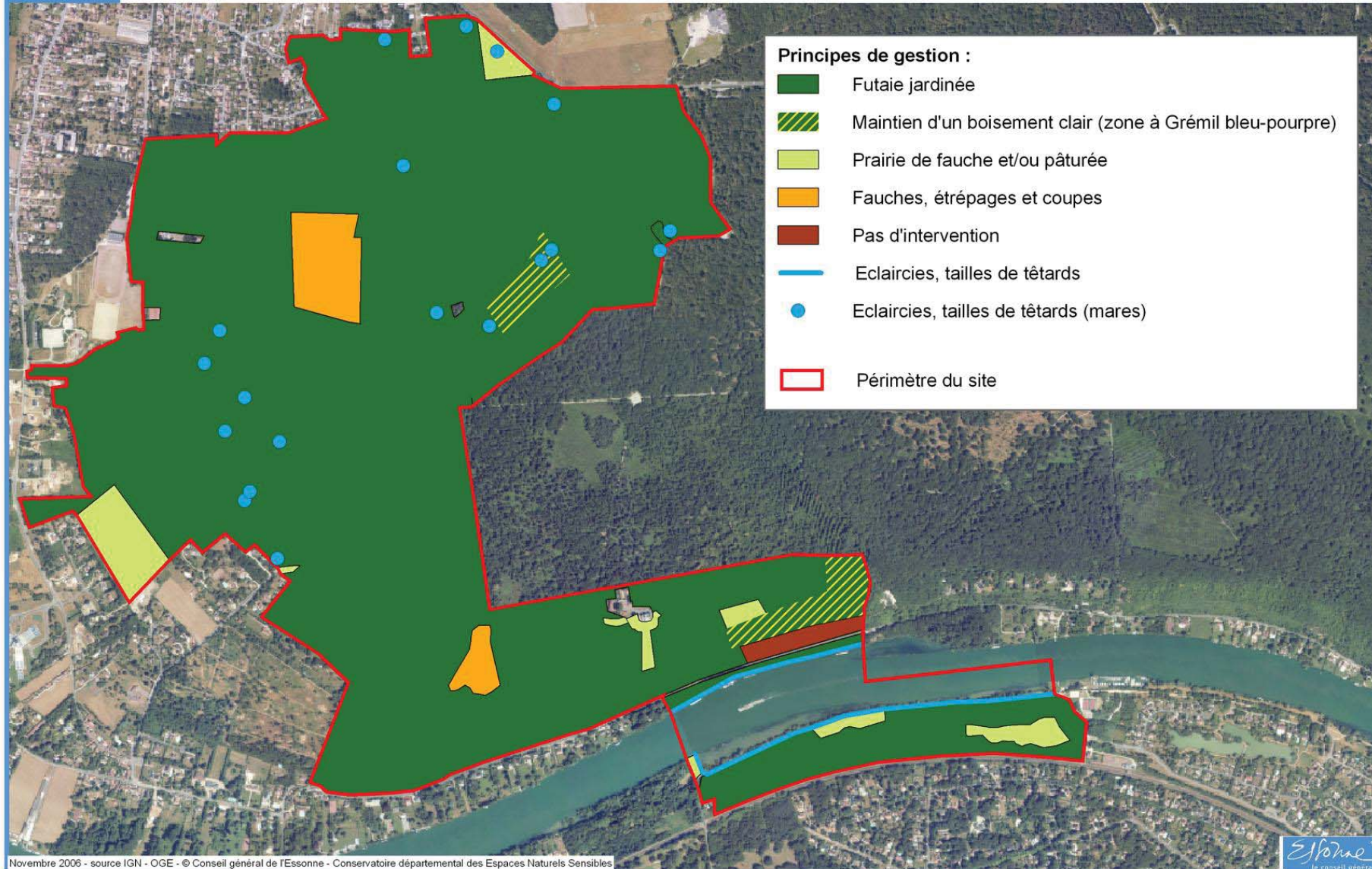
10) Valorisation

A partir des sentiers de randonnée existants et des chemins forestiers, on peut envisager de créer des circuits de découverte du patrimoine naturel, circuits illustrés de panneaux avec des informations thématiques (histoire de la forêt, faune, flore, habitats...).

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Orientations de gestion, site "Franges de la forêt de Rougeau" (n° 1)

100 Mètres



Site n°2 : Les bords de Seine – les Canardières

Généralités

■ Localisation et limites du site

Le site des Canardières est situé en rive droite de la Seine, au bord du fleuve. Il est situé majoritairement sur la commune de Morsang-sur-Seine. L'extrémité nord du site se trouve sur le territoire de Saintry-sur-Seine.

Le site n°2 a une surface d'environ 82 ha.

■ Paramètres physiques et conditions stationnelles

Le site n°2 se situe en bordure d'un méandre de Seine. Le lit d'inondations de la Seine est recouvert d'alluvions modernes. Il s'agit de dépôts fluviaux limoneux et sableux à graviers fins. Seule la partie nord présente une légère pente orientée vers l'ouest, il s'agit des terrasses de la Seine.

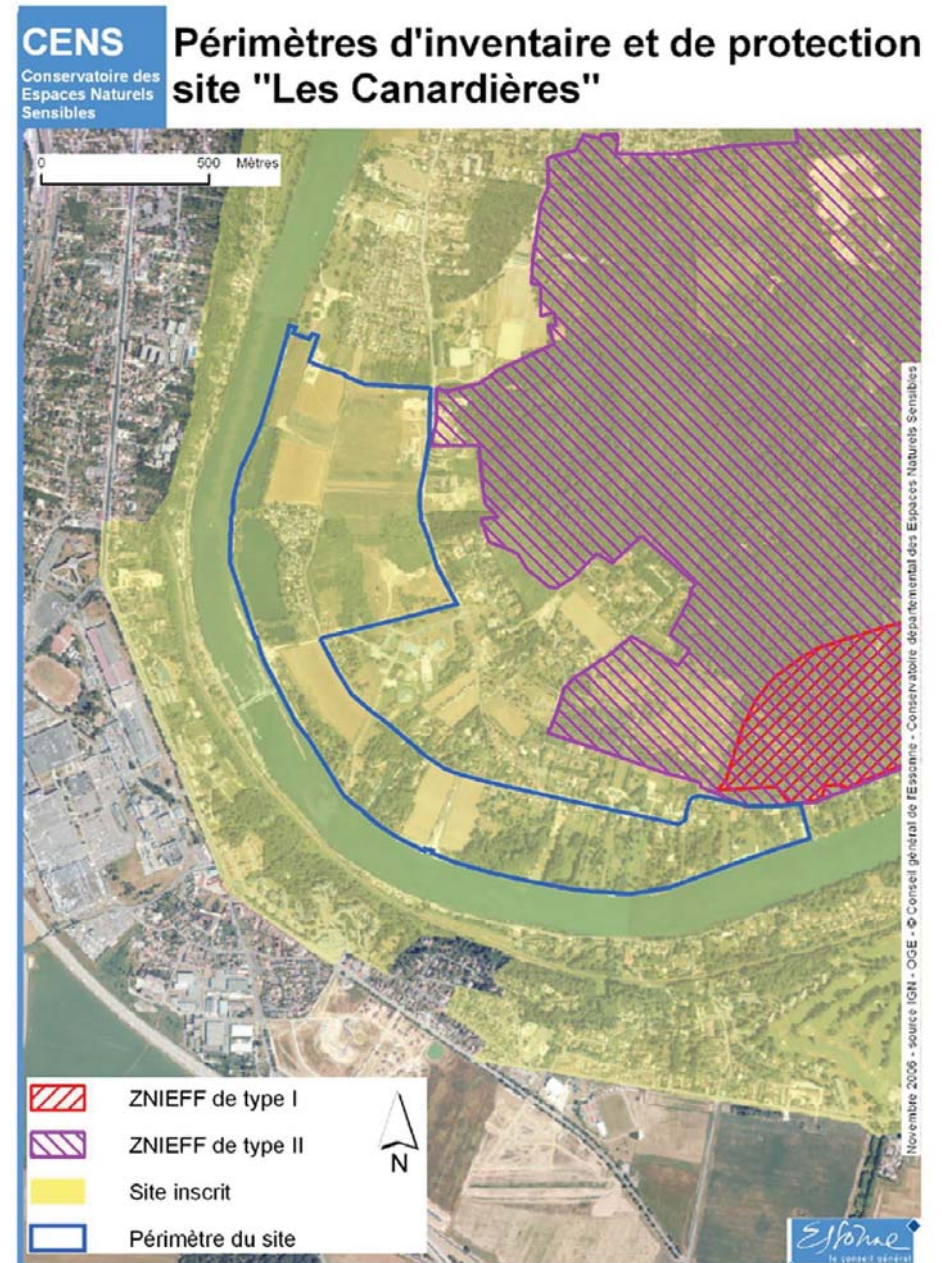
Deux plans d'eau situés au nord correspondent probablement à d'anciennes gravières.



■ Statut de protection

Le site n°2 est concerné ou se trouve à proximité de trois périmètres d'inventaires et de protection présentés dans le tableau suivant.

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 2	77326021	Forêt de Rougeau	1070
ZNIEFF de type 1	77326004	Coteau de Seine à Nandy et Morsang-sur-Seine	84,99
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450



■ Documents d'urbanisme

Au schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF, 1994), le site figure comme :

- espace paysager ou espace vert, dans la moitié nord et à l'extrémité est en bord de Seine.
- espace urbanisé (très faible proportion) au lieu dit "les Îles" près du chantier naval.
- centre de production d'eau potable près du camping "les Canardières".

Le tableau suivant présente le classement du site n°2 au POS de Morsang-sur-Seine (POS avec dernières modifications du 11 mars 2005).

Commune	Section cadastrale	Statuts au POS/PLU
Morsang-sur-Seine	AA	presque tout en NDb, un petit bout UA (maisons en bord de route)
Morsang-sur-Seine	AB	tout en NDb
Morsang-sur-Seine	AC	grande partie en ND et EBC, UI près de l'usine de traitement des eaux, petit bout UR (maisons en bord de route)

EBC : Espace Boisé Classé

ND : zone naturelle à protéger, NDb secteur peu ou pas urbanisé de la zone inondable,

UA : zone urbanisée, centre ancien

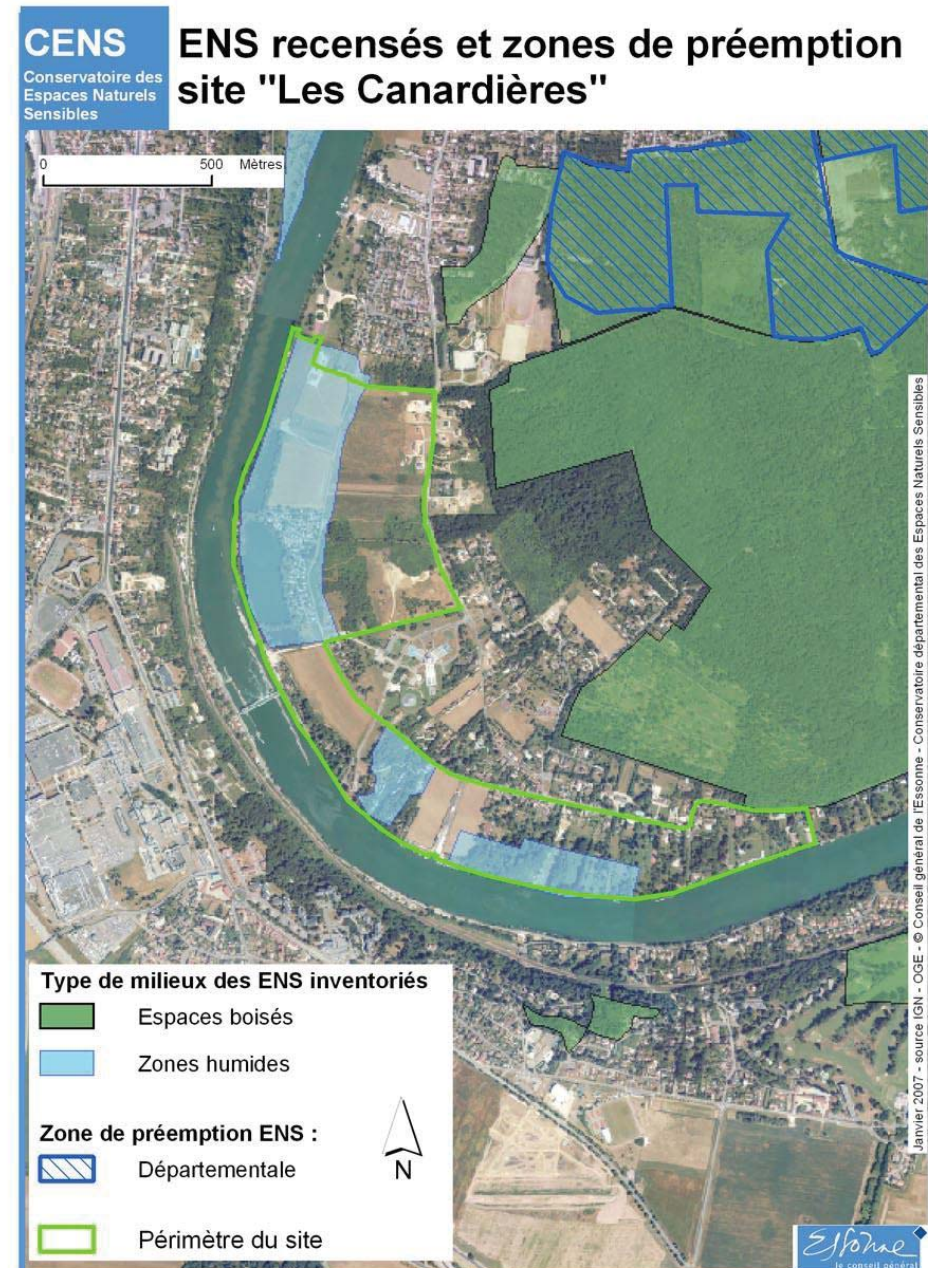
UR : zone urbanisée, habitat récent

UI : zone urbanisée, terrain de l'usine de traitement des eaux

■ Statut départemental

Le site n°2 figure en partie comme zone humide à l'inventaire des espaces naturels sensibles de l'Essonne.

Aucun périmètre de préemption n'existe sur ce site.



■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Le site n°2 a un parcellaire très morcelé. Il est majoritairement du domaine privé. Quelques parcelles appartiennent à l'Etat (3 parcelles au Ministère de l'Équipement) et 8 parcelles à la commune de Morsang-sur-Seine. Le Syndicat intercommunal des Eaux de St Germain-les-Corbeil (classé en para-public) possède 2 parcelles.

Répartition du foncier du site des bords de Seine – les Canardières

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Public	11	4,35
Privé	66	64,90
Para-public	2	0,24

■ Pratiques et usages, contraintes et menaces

La partie sud-est du site correspond à des jardins d'agrément, une autre, le long des plans d'eau, à un camping. Certains terrains, principalement au nord, sont utilisés par l'agriculture (cultures et pâturage), d'autres sont régulièrement fauchés ou girobroyés (près de l'usine de traitement des eaux).

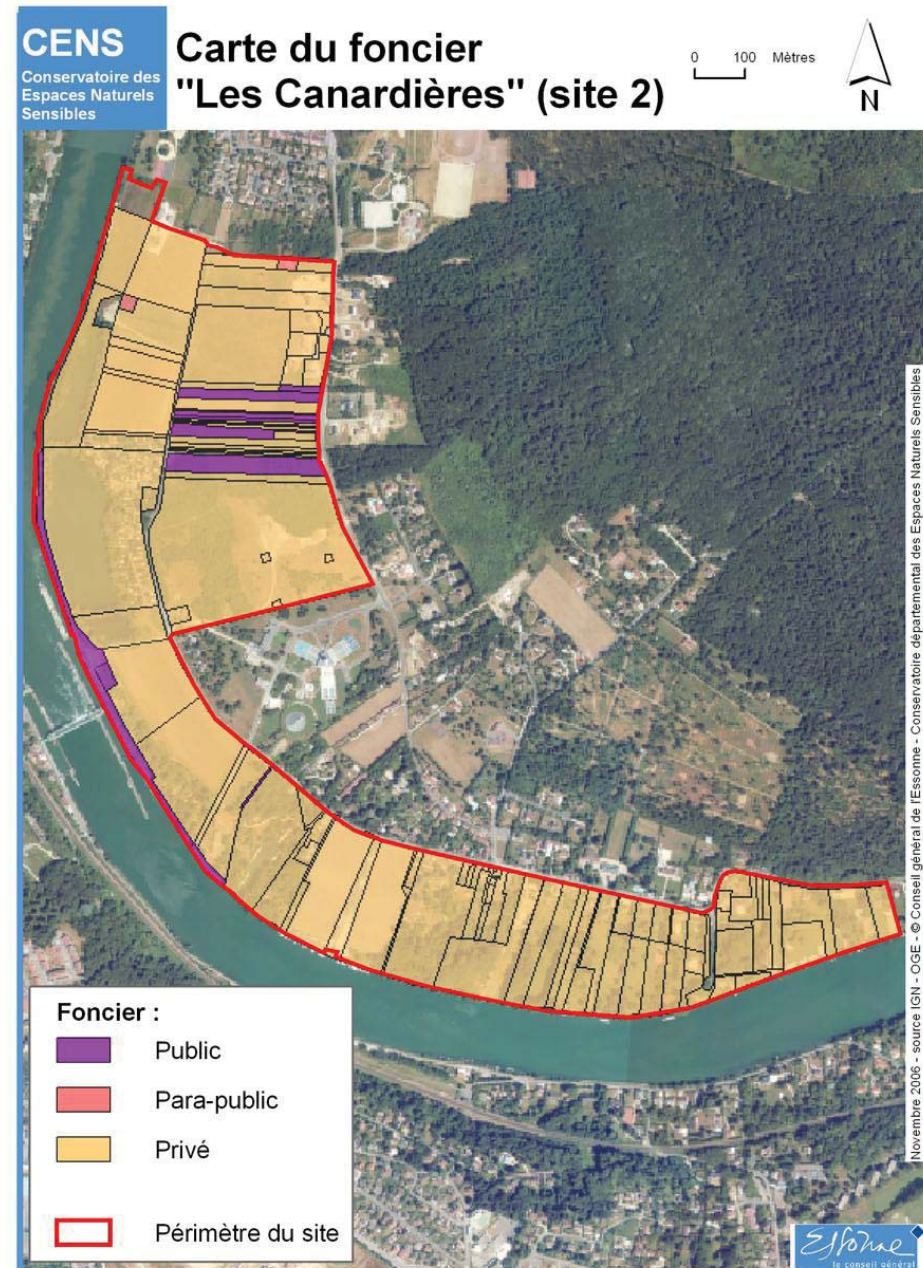
La Seine est une voie navigable utilisée également pour les activités nautiques de loisirs et pour la pêche ponctuellement. Un chantier naval est installé en bordure de Seine. Un bras mort accueille des péniches qui semblent amarrées là à long terme.

Le site sert de lieu d'activités de détente et de loisirs. Il constitue un lieu de promenade à pied ou pour le VTT. Il est également utilisé par les cavaliers. Une partie (friche arbustive) est fréquentée par les chasseurs (cartouches au sol). Les plans d'eau sont très fréquentés par les pêcheurs.

Les prairies sont en partie surpâturées. Le reste du site n'est pas dégradé, sauf ponctuellement avec quelques zones perturbées à rudérales.

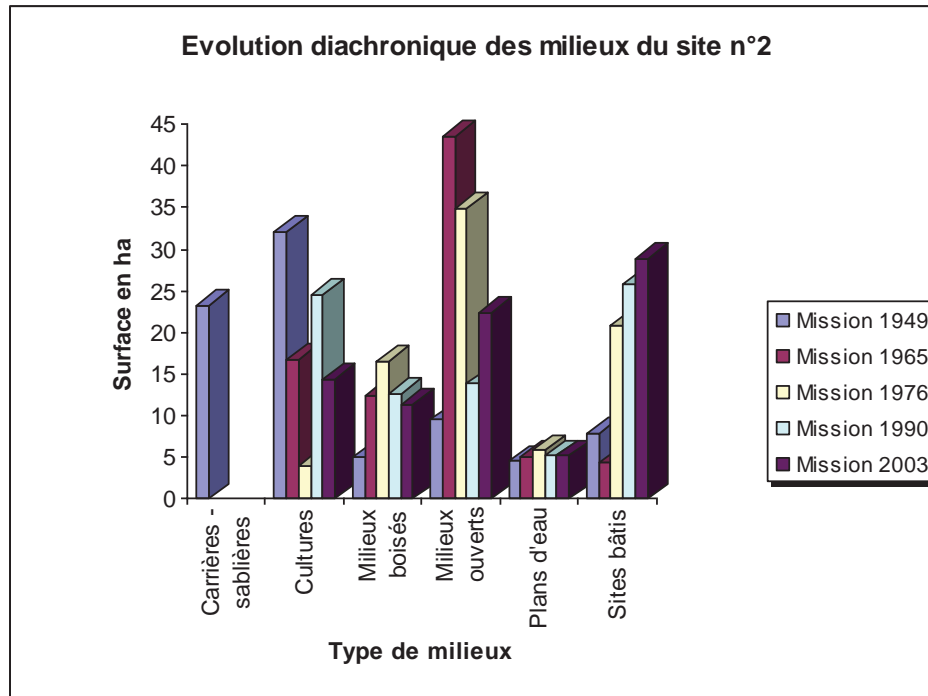
Les principales menaces sont :

- la poursuite de l'urbanisation des secteurs en prairie,
- le surpâturage des prairies,
- une gestion intensive des surfaces herbeuses (tontes, girobroyage...),
- la dégradation des milieux par circulation des VTT hors sentiers,
- l'extension de la Jussie et sa propagation sur d'autres sites.



Evolution des milieux naturels

Le graphique suivant a été établi à partir de l'analyse diachronique des missions aériennes IGN de 1949, 1965, 1976, 1990 et 2003 prises sur le site n°2.



L'analyse du graphique ci-dessus et des cartes situées à la page suivante appelle les commentaires suivants.

En 1949, les parcelles cultivées dominent avec 39% du site. L'activité d'extraction de matériaux (sablères) est également très présente cette année là (28% de la surface). Les milieux ouverts viennent en 3^{ème} position par rapport à la surface du site avec 12%. Les sites bâtis (maisons et jardins associés) ne représentent que 10% du site.

Sur la mission de 1965, on constate que la surface de la sablière s'est agrandie. Les terres cultivées et zones de carrières ne sont plus visibles et ont été remplacées par des milieux ouverts.

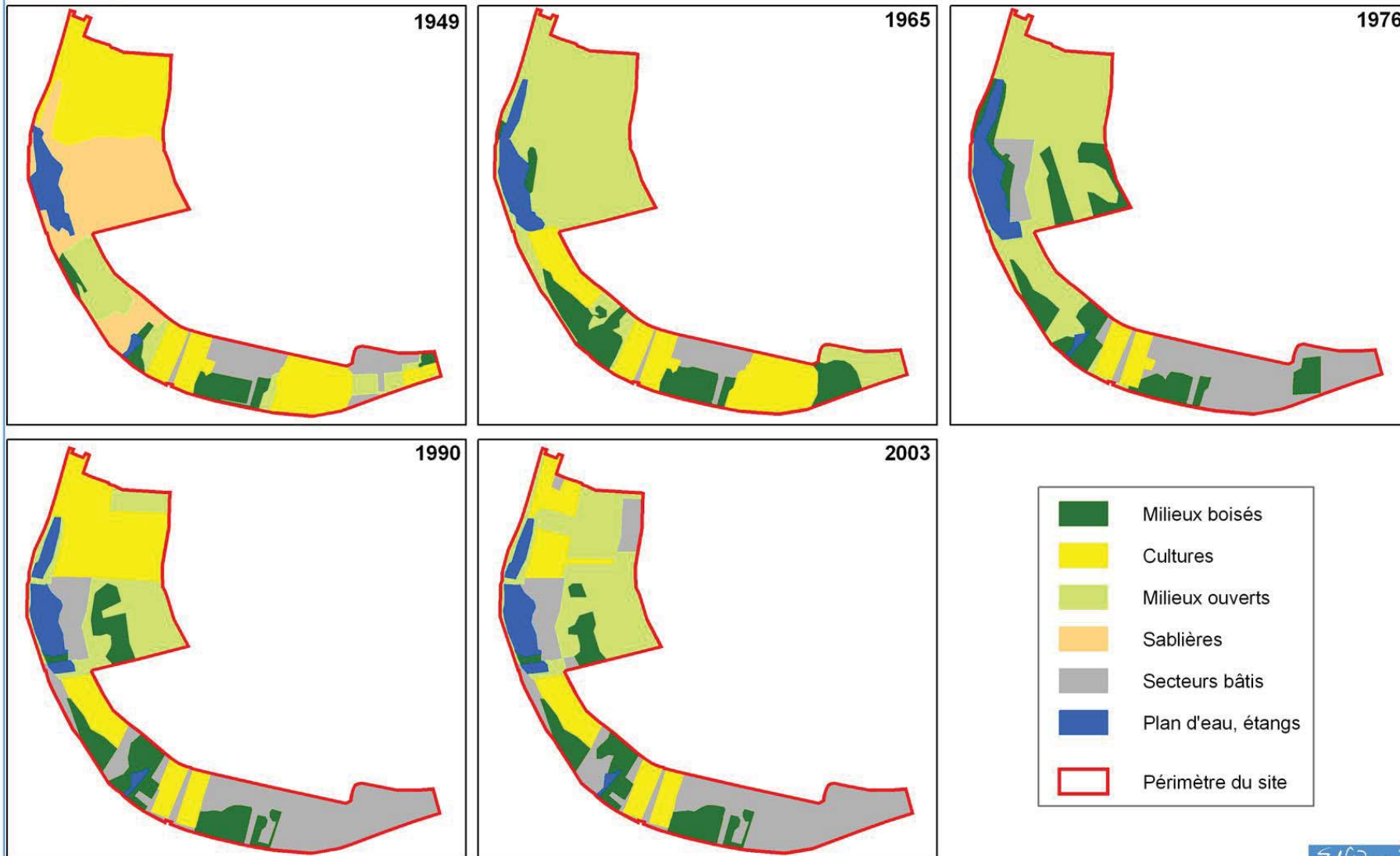
La mission de 1976 révèle surtout une forte augmentation de l'urbanisation du site n°2. On passe ainsi de 8 ha urbanisés en 1949 à 21 ha en 1976, soit une augmentation de 263 %. Cette augmentation est symptomatique de l'évolution des milieux en Ile-de-France. La surface des sites bâtis n'a cessé d'augmenter depuis 1976 pour atteindre 35% de la surface du site contre 10% en 1949.

A partir de 1990, une partie des milieux ouverts (prairies ?) situés au nord du site est retournée pour être cultivée. Entre 1990 et 2003, une partie de ces terres n'est plus cultivée laissant la place à des prairies dégradées. Seule une partie du site n°2 a toujours été constituée de milieux ouverts entre 1965 et 2003. C'est sur cet espace que l'on trouve une prairie diversifiée (cf. carte de la végétation du site).

CENS
 Conservatoire des
 Espaces Naturels
 Sensibles

Evolution des milieux du site "Les Canardières" (n° 2)

0 100 Mètres



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles



Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le site n°2 entièrement situé sur la commune de Morsang-sur-Seine a fait l'objet d'un inventaire succinct des plantes présentes (cf. annexe).

Les différents milieux rencontrés sont variés : des boisements, des friches arbustives, des formations prairiales, des formations riches en rudérales, des cultures ainsi que des parcs et jardins. Enfin, il faut ajouter un camping, les bords de la Seine et des plans d'eau. Pour les plans d'eau et les bords de Seine, la distinction sera faite entre la ripisylve et la végétation herbacée des zones les plus éclairées.

1) Les boisements (frênaie-acénaie)

Code Corine de ces formations : 41.4 (Forêts mixtes de pentes et ravins).

Les boisements sont situés dans la moitié sud de la zone d'étude. Ils occupent des surfaces peu importantes et correspondent pour la plupart à des parcs boisés dans le prolongement de jardins privés, c'est pourquoi la plupart d'entre eux n'ont pas été prospectés. La description qui suit se base donc essentiellement sur des observations faites à partir des lisières accessibles.

La physionomie des boisements est hétérogène ; on observe soit des boisements relativement clairs, en particulier au niveau des parcs, soit des formations denses que ce soit au niveau de la strate arborée ou au niveau du sous-étage. Toutefois la composition floristique est assez homogène : la dominante du Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) caractérise l'ensemble des boisements, même si on y observe d'autres essences comme l'Érable champêtre (*Acer campestre*), le Tilleul à petites feuilles (*Tilia*



Sous bois envahi par l'Ortie

cordata), le Peuplier Tremble (*Populus tremula*) ou l'Érable plane (*Acer platanoides*).

Les arbustes recensés sont communs. En plus des semis de la strate arborée, en particulier les érables, citons par exemple les espèces suivantes : Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*) et Noisetier (*Corylus avellana*).

La strate herbacée, dans les bois prospectés, est souvent très envahie par l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) ou par la Ronce (*Rubus gr. fruticosus*). Elle n'a pas révélé d'intérêt particulier. Seules quelques espèces communes comme la Benoîte des villes (*Geum urbanum*), le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*) ou le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) ont été notées.

2) La ripisylve de la Seine et les bandes boisées en bordure des plans d'eau

Code Corine de ces formations : 44.1 (Formations riveraines de saules).

La ripisylve correspond à la bande boisée plus ou moins étroite présente le long des rives des plans d'eau ou de la Seine. Elle est caractérisée par des essences arborées présentes ordinairement le long de la Seine ou des plans d'eau. Citons en premier lieu deux essences hygrophiles : le Saule blanc (*Salix alba*) très abondant, et l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*). On observe aussi le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et l'Érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) qui sont partout très abondants.



Ripisylve en bordure de plan d'eau

Au niveau de la strate arbustive, les espèces observées sont pour la plupart très communes : Orme champêtre (*Ulmus minor*), Aubépine monogyne

(*Crataegus monogyna*), Sureau noir (*Sambucus nigra*) etc. Notons en particulier la présence du Cerisier de Sainte Lucie (*Prunus mahaleb*) qui est peu abondant.

La flore herbacée compte surtout des espèces communes - Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Benoite des villes (*Geum urbanum*), Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*)...

Une plante herbacée remarquable, l'**Aristolochie clématite** (*Aristolochia clematitis*), a été recensée avec quelques populations en bordure de Seine et des plans d'eau principaux. Cette espèce **indigène d'intérêt patrimonial**, assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne, où elle se cantonne presque exclusivement dans la vallée de la Seine**, a été observée sur plusieurs sites dans le cadre de cette étude.



Tapis d'Aristolochie en bordure de plan d'eau

3) La végétation herbacée des rives et la végétation aquatique

Les formations végétales étudiées ici correspondent aux végétaux les plus hygrophiles trouvés sur les rives de la Seine ou au niveau des plans d'eau :

- hydrophytes : végétation aquatique proprement dite constituée de plantes immergées,
- hélrophytes : végétation des rives constituée de plantes herbacées ayant seulement les pieds dans l'eau.

o La végétation aquatique

Code Corine de cette unité : pour la Seine 24.4 (Végétation immergée des rivières) et pour les plans d'eau 22.4 (Végétations aquatiques).

Au niveau des plans d'eau :

Le profil très abrupt et boisé des berges et la profondeur importante des plans d'eau ne favorisent pas l'installation de plantes aquatiques. De ce fait, elles sont en général peu nombreuses et peu développées. Seules quelques espèces ont été recensées depuis les rives : Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*) présent sporadiquement sur les plans d'eau principaux, et **Nénuphar blanc ou Nymphéa** (*Nymphaea alba*) sur le plus grand plan d'eau. Cette plante **indigène** bien connue de tous est assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**.

L'intérêt patrimonial des plantes observées est douteux car il est possible qu'il s'agisse de plantations ornementales. La proximité du camping et l'aménagement du plan d'eau pour la pêche peut le laisser penser.

Une espèce remarquable est présente au niveau du plan d'eau principal. Il s'agit de la **Jussie ou Ludwigie à grandes fleurs** (*Ludwigia grandiflora*) qui est **très rare en Ile-de-France** et encore (?) **non signalée dans l'Essonne**. Cette plante aquatique naturalisée, donc **sans intérêt**



Jussie (1) et Nymphéa (2)



Grande Naiade

patrimonial, est originaire d'Amérique du Sud. Malgré la beauté et l'abondance de ces floraisons, c'est **une peste végétale** qui a déjà envahi plans d'eau, canaux et rivières à cours lent dans de nombreuses régions de France.

Au niveau de la Seine :

Peu d'observations de plantes aquatiques ont été réalisées le long de la Seine. En effet, les berges sont soit complètement artificialisées (au niveau du chantier naval et de l'écluse) et donc inhabitables par les plantes aquatiques, soit très boisées et peu accessibles. Les plantes observées sont pour la plupart communes: Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*), Cératophylle émergé (*Ceratophyllum demersum*) et Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*). Une espèce remarquable, **la Grande Naïade (*Najas marina*)**, a été identifiée au sud-est en quantité peu importante. Cette espèce **indigène d'intérêt patrimonial est rare en Ile-de-France et dans l'Essonne où on la rencontre essentiellement dans la vallée de la Seine (des observations depuis 1911 !)**.

o La végétation herbacée hygrophile des rives

Code Corine de ces formations : 53.11 (Phragmitaies) et surtout 53.14 (Roselières basses).

Comme on l'a vu plus haut, les berges de la Seine et des plans d'eau (qui correspondent à d'anciennes gravières) sont en général soit très abruptes et boisées, soit artificialisées donc défavorables à l'implantation de ceintures de végétation aquatique. Toutefois la végétation hygrophile se développe ponctuellement (dans des endroits trop étroits pour être cartographiés), en particulier dès qu'on a un petit replat et un peu de lumière.

Très ponctuellement, on trouve le Roseau commun (*Phragmites australis*) qui ne forme jamais une roselière haute et dense. On trouve surtout une végétation herbacée assez basse composée d'hélophytes, avec des espèces communes comme la Scutellaire à casque (*Scutellaria galericulata*), la Laïche des rives (*Carex riparia*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudo-acorus*), le Rorripe amphibie (*Rorripa amphibia*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*), ou le Lycopé (*Lycopus europaeus*).

Aucune espèce remarquable n'a été observée au niveau de la végétation herbacée hygrophile des rives.

4) Les friches arbustives

Code Corine de ces formations : 31.81 (Fourrés médio-européen sur sol fertile)



Friche arbustive

Les friches arbustives s'étendent au nord de l'usine de traitement d'eau potable.

Elles correspondent à des fourrés d'arbustes communs : Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Eglantier (*Rosa gr. canina*), Prunellier (*Prunus spinosa*) etc. Ces formations denses et impénétrables se boisent peu à peu par des essences communes comme le

Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*). Elles sont parfois envahies par la Clématite (*Clematis vitalba*) et la Ronce (*Rubus gr. fruticosus*).

La flore herbacée de ces formations n'est pas facilement accessible. Des banalités comme le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) ont été inventoriées sur les lisières. Une petite tache d'**Aristolochie clématite (*Aristolochia clematidis*)**, plante herbacée remarquable citée précédemment, est présente au sein d'une de ces friches Cette espèce **indigène d'intérêt patrimonial** est rappelons le, assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne, où elle se cantonne presque exclusivement dans la vallée de la Seine**. Elle a été observée sur plusieurs sites dans le cadre de cette étude.

5) Les friches à rudérales

Code Corine de cette formation : 87.2 (Zones rudérales).

Plusieurs zones caractérisées au niveau de la flore par des groupements de plantes rudérales ont été cartographiées, notamment à l'ouest du camping. Ponctuellement de petites surfaces (la plupart non cartographiables), principalement dans les prairies surpâturées décrites ci après, sont colonisées par des groupements semblables.



Friche à rudérales avec zone à Armoise annuelle (dans le pointillé rouge et en médaillon)

Ces formations végétales très hétérogènes qui s'installent sur des remblais ou des terrains remaniés sont plus ou moins hautes et denses. Elles abritent de nombreuses espèces. Parce que le couvert végétal est le plus souvent discontinu, on y observe de nombreuses adventices des cultures comme la Morelle noire (*Solanum nigrum*), la Matricaire camomille (*Matricaria recutita*), ou le Mouron rouge (*Anagallis arvensis*). Mais ce sont surtout les plantes typiques des friches herbacées nitrophiles qui donnent leur physionomie à ces groupements végétaux : Cardère sauvage (*Dipsacus fullonum*), Molène bouillon-blanc (*Verbascum thapsus*), Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*), Pomme épineuse (*Datura stramonium*), Tanaisie (*Tanacetum vulgare*) etc. Les composées épineuses y sont parfois nombreuses : Cirse vulgaire (*Cirsium vulgare*) et Cirse des champs (*Cirsium arvense*), Chardon acanthe (*Onopordon acanthium*), Chardon crépu (*Carduus crispus*)... On y trouve des plantes prairiales qui s'installent, mais ne sont pas en général abondantes. Citons à titre d'exemple la Berce (*Heracleum sphondylium*) ou le Fromental (*Arrhenaterum elatius*).

Deux espèces remarquables ont été identifiées dans ces formations :

L'Armoise annuelle (*Artemisia annua*) : Rare en Ile-de-France et assez rare dans l'Essonne, c'est une espèce au feuillage odorant, **naturalisée** de **faible intérêt** du point de vue patrimonial. Elle est très abondante dans la station recensée.



Roquette bâtarde

La Roquette bâtarde (*Hirschfeldia incana*) : Rare en Ile-de-France et assez rare dans l'Essonne, cette plante naturalisée donc de **faible intérêt patrimonial** est très abondante par places.

6) Les formations prairiales



Prairie tondue en bords de Seine

Code Corine de cette formation : 38.2 (Prairies à fourrage des plaines) et 34.32 (Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides).

Les surfaces en prairie (tondues ou non) sont importantes au nord de la zone d'étude. A celles-ci, il faut joindre les pelouses tondues plus ou moins régulièrement qu'on trouve le long de la Seine et entre le camping et la station de pompage, et quelques

banquettes herbeuses le long des routes qui, compte tenu de leur très faible largeur, ne sont pas cartographiées.

Les formations prairiales n'ont pu faire l'objet d'un inventaire suffisant compte tenu de la date avancée de la première visite et de la sécheresse de juillet. Toutefois, les relevés effectués permettent de distinguer sur la carte des formations végétales, trois types de formations prairiales et d'en évaluer l'intérêt potentiel : des pelouses tondues à ras (gazons), des prairies diversifiées et assez bien entretenues, des prairies très dégradées marquées par le développement important d'espèces rudérales. La distinction n'est pas toujours aisée entre ces formations.

❑ les pelouses tondues à ras (gazons)

La physionomie est variable en fonction de la hauteur de la végétation liée à la fréquence des tontes. On y trouve une végétation relativement rase caractéristique des gazons gérés de façon intensive. Beaucoup d'espèces banales ont été identifiées : Trèfle rampant (*Trifolium repens*), Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Luzerne d'Arabie (*Medicago arabica*), Pâquerette (*Bellis perennis*), Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*) etc.

Dans les zones les plus fréquentées (abords de l'écluse), on peut noter l'abondance d'espèces favorisées par le piétinement comme le Plantain majeur (*Plantago major*) ou la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*).

On peut retenir la présence ponctuelle d'une espèce commune, le Plantain moyen (*Plantago media*) qui indique que le sol est calcaire.

Une espèce indigène d'intérêt patrimonial a été observée en petite quantité au niveau d'une pelouse plantée de platanes, le **Torilis noueux (*Torilis nodosa*)**. C'est une plante indigène **rare en Ile-de-France et assez rare dans l'Essonne** où elle n'a été observée récemment que sur les marges du département essentiellement au sud. C'est une **espèce déterminante ZNIEFF sous conditions**. Il s'agit d'une discrète ombellifère qui affectionne les zones relativement rases.



Torilis noueux

Il faut aussi retenir la présence à la sortie de l'écluse d'une plante **rare en Ile-de-France et dans l'Essonne, le Passerage à feuilles de graminée (*Lepidium graminifolium*)**. Il s'agit d'une plante naturalisée donc de **faible intérêt patrimonial**. Elle est assez abondante en bordure d'un gazon tondu.

❑ les prairies diversifiées et souvent bien entretenues

Peu nombreuses, ces prairies parfois pâturées, parfois tondues plus ou moins ras (près de l'usine d'eau potable) sont représentatives de ce que pourrait devenir l'ensemble des prairies si elles étaient bien gérées. Elles sont sembleraient parfois abandonnées car on y trouve de nombreux arbustes, en particulier de nombreux jeunes noyers (*Juglans regia*) qui pourraient avoir été plantés.

Le couvert végétal y est continu. Ces prairies abritent un nombre relativement important d'espèces. Bien que la plupart des espèces soient communes dans l'Essonne, le cortège observé indique qu'on est sur des prairies calcaires. On y observe en effet quelques plantes plutôt calcicoles comme

le Panicaut champêtre (*Eryngium campestre*) ou le Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*). Parmi les espèces les plus caractéristiques des prairies calcaires on peut mentionner par exemple la Sauge des prés (*Salvia pratensis*) ou la Pimprenelle (*Sanguisorba minor*). Certaines comme la **Scabieuse columbaire (*Scabiosa columbaria*)**, l'**Epiaire droite (*Stachys recta*)** et le **Séséli des montagnes (*Seseli montanum*)** sont tout à fait



Prairie tondu à Passerage à feuilles de graminées (en médaillon)



Prairie entretenue et diversifiée

remarquables ici. En effet,, ce sont des espèces relativement communes sur les calcaires du Sud de l'Essonne qui sont **rares ou absentes dans cette partie du département**. Seul le Séséli est cartographié à titre indicatif.

Quelques pieds d'une espèce remarquable ont été observés tardivement (octobre). Il s'agit du **Grand Tordyle (*Tordylium maximum*)**, Cette plante **déterminante ZNIEFF sous conditions** et plutôt calcicole, est **assez rare dans l'Essonne et rare en Ile-de-France**.



Grand Tordyle (fruits)

❑ les prairies très dégradées marquées par le développement important d'espèces rudérales

Ces prairies semblent correspondre parfois à des jachères, soit sont surpâturées. Ces milieux offrent un fond commun d'espèces prairiales avec les prairies précédentes. On y trouve par exemple le Panicaut champêtre (*Eryngium campestre*) la Campanule raiponce (*Campanula rapunculus*) ou la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*). Mais on y observe de nombreuses rudérales et adventices de cultures qui dominent parfois largement dans les endroits les plus dégradés. Citons par exemple, le Chénopode blanc (*Chenopodium album*), la Linaire vulgaire (*Linaria vulgaris*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) ou l'**Amaranthe de Bouchon (*Amaranthus bouchonii*)**. Cette



Prairie dégradée marquée ici par le développement du Chénopode blanc

Dans les parcelles en jachère, aucune espèce remarquable n'a été notée. Parmi les plantes présentes citons le Brome stérile (*Bromus sterilis*) qui dominait en juillet, ou le

dernière est une plante remarquable de **très faible intérêt patrimonial**, car **non indigène** et très commune dans l'Essonne bien que **dite assez rare en Ile-de-France**. Elle n'a pas été cartographiée.

Une graminée remarquable a été recensée. Il s'agit de la **Crételle des prés (*Cynosurus cristatus*)**. Dite commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, cette espèce **indigène d'intérêt patrimonial** semble bien implantée sur ce site car nous l'avons observée dans différentes parcelles.

7) Les cultures

Code Corine de ces formations : 82.11 (Grandes cultures).

Plusieurs champs cultivés sont présents dans la zone d'étude. Il s'agit de quelques champs de céréales et de deux parcelles en jachère semble t-il (de part et d'autre du chantier naval).

Les cultures ont révélé quelques adventices des cultures très communes qui envahissent la parcelle après la moisson : Arroche étalée (*Atriplex patula*), Prêle des champs (*Equisetum arvense*), Euphorbe des jardins (*Euphorbia peplus*), Sétaire verticillée (*Setaria verticillata*)...

Une espèce remarquable a été recensée dans une parcelle en octobre. Il s'agit du **Pourpier potager (*Portulaca oleracea*)**. Bien que signalée comme **assez rare en Ile-de-France**, son **intérêt patrimonial** demeure très **limité**. C'est en effet, une espèce commune dans l'Essonne et **non indigène** qui était autrefois cultivée.



Pourpier potager

Dans les parcelles en jachère, aucune espèce remarquable n'a été notée. Parmi les plantes présentes citons le Brome stérile (*Bromus sterilis*) qui dominait en juillet, ou le

Chénopode blanc (*Chenopodium album*). Ces parcelles avaient la physionomie d'une prairie temporaire en octobre.

8) Les jardins et le camping

Code Corine de ces unités : 85.3 (Jardins).

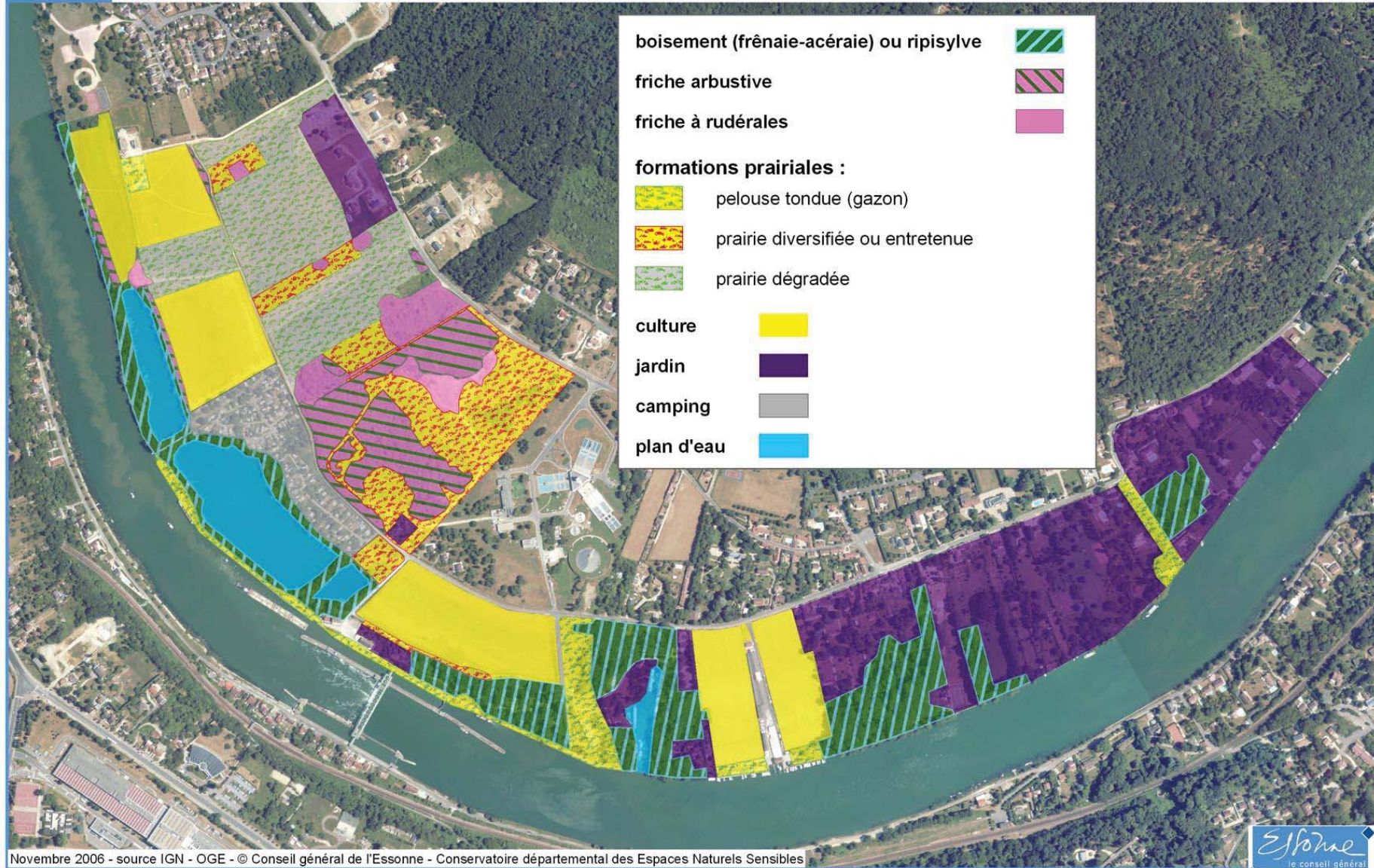
De nombreux jardins sont présents dans le sud-est de la zone d'étude. Il s'agit de jardins d'agrément clos. Ces milieux n'ont pu être prospectés.

Le camping n'a pas fait l'objet d'une prospection approfondie. Toutefois quelques espèces supplémentaires y ont été notées. Parmi elles, il faut citer une plante **assez rare en Ile-de-France, l'Euphorbe épurge (*Euphorbia lathyris*)**. C'est une espèce **naturalisée** et commune dans l'Essonne, donc **sans intérêt patrimonial**.

CENS
 Conservatoire des
 Espaces Naturels
 Sensibles

Carte de la végétation du site "Les Canardières"

0 100 Mètres



→ **Faune**

La faune (oiseaux, mammifères hors chauves-souris, amphibiens, reptiles, insectes) des bords de Seine aux Canardières a été recensée par un inventaire succinct effectué lors de 2 passages (07/07/06 et 01/09/06).

1) Oiseaux

54 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les bords de Seine aux Canardières. La diversité de milieux présents au sein du site étudié est à l'origine du grand nombre d'espèces recensées.

Parmi les espèces recensées, les plus remarquables sont :

- le **Guépier d'Europe** *Merops apiaster*, avec l'observation d'**1 individu en chasse** au-dessus de la friche nord en juillet et **19 individus en chasse ou perchés** sur un fil électrique en septembre au-dessus de cette même friche. Cette espèce méridionale niche en de rares endroits au nord de la Loire, la plupart du temps dans des terriers creusés à flanc de berge sablonneuse, souvent dans les carrières. Quelques sites de reproduction se trouvent à quelques kilomètres au sud, ce qui explique vraisemblablement la présence des individus ici. Autre raison à invoquer, la densité importante d'insectes volants au-dessus du massif, ce qui ajoute un intérêt faunistique supplémentaire au site. L'espèce est **en annexe II de la convention de Berne, elle est aussi très rare, sur liste rouge et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France.**
- le **Martin-pêcheur d'Europe** *Alcedo atthis*, avec 1 individu observé en berge de Seine et un autre à l'étang nord. L'espèce vit sur les



Friche située au nord du site n°2

cours d'eau et les étangs dont les eaux sont peu ou pas polluées, et suffisamment limpides pour qu'elle puisse localiser puis capturer les poissons dont elle se nourrit. Choissant des berges abruptes et meubles pour creuser le terrier qui lui fera office de nid, le Martin-pêcheur est peut-être nicheur sur le grand étang. La pollution, l'assèchement des zones humides et les aménagements hydrauliques, comme par exemple les reprofilages, rendent les populations très vulnérables. Le nombre de couple est compris entre 100 et 150 dans la région. L'espèce est **citée dans la directive Oiseaux, et déterminante ZNIEFF pour l'Ile-de-France.**

- la **Bouscarle de Cetti** *Cettia cetti*, avec 2 chanteurs entendus en juillet dans la phragmitaie située en bordure de la Seine. Cette fauvette des marais se reproduit dans la végétation herbacée et arbustive dense, en bordure d'étangs ou de cours d'eau. Caractéristique rare chez un passereau insectivore, la Bouscarle est sédentaire, ce qui la rend particulièrement sensible aux hivers rigoureux. Les vagues de froid survenues dans les années 80 et 90 ont eu raison de la quasi-totalité de la population d'Ile-de-France. Elle est désormais **très rare et déterminante ZNIEFF dans la région.**
- le **Tarier des près** *Saxicola rubetra*, avec 1 couple en pose migratoire le 1^{er} septembre 2006 dans la friche nord. L'espèce recherche les milieux ouverts comme les près et les friches, avec quelques arbres ou des haies, en nidification comme en migration. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de migrateurs en route pour l'Afrique où ils passeront l'hiver. La régression de l'élevage en prairie a provoqué une diminution importante des populations, en Ile-de-France en particulier où **même les migrants sont rares.** L'espèce est citée en **annexe II de la convention de Berne, elle est déterminante ZNIEFF en tant que nicheuse, et sur la liste rouge régionale.**
- la **Tourterelle des bois** *Streptopelia turtur*, avec 2 chanteurs entendus en juillet. Cette espèce se rencontre sur les lisières de bois, les bosquets et les haies, toujours à proximité de secteurs dégagés comme les prairies, les friches et les cultures. Du fait du remembrement et de la chasse intensive dont elle est l'objet, l'espèce a **beaucoup régressé dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle** et dans l'ensemble de son aire, Ile-de-France comprise. L'espèce est **en annexe II de la directive Oiseaux.**

2) Mammifères

3 espèces de mammifères (hors chauves-souris) ont été recensées sur les bords de Seine aux Canardières. Il s'agit d'espèces très communes.

Statut des espèces de mammifères recensées sur les bords de Seine aux Canardières

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen					Statut régional	
		Directive Habitats	Protection légale	Convention de Berne	Convention de Bonn	Liste rouge France	Rareté régionale	Liste ZNIEFF
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>		Oui	III				
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>						C	
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>						AC	

■ Chauves-souris

Au moins **4 espèces** de chauves-souris sont présentes sur les bords de Seine aux Canardières.

Statut des espèces de chauves-souris recensées sur les bords de Seine aux Canardières

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge	Dir. H	Rareté régionale
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	V	IV	R
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	S	IV	R
Pipistrelles de Kühl ou de Nathusius	<i>Pipistrellus Kuhlii/nathusii</i>	S	IV	TR
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	S	IV	C

Cette zone fortement anthropisée est peuplée de Pipistrelles communes et de Pipistrelles du groupe Kühl/Nathusius.

A Morsang-sur-Seine, la rue bordée de platanes qui descend à la Seine s'avère être assez riche puisque au moins 4 espèces y chassent, dont la Noctule commune, et au dessus de l'eau, le Murin de Daubenton.

Le Murin de Daubenton est une espèce qui chasse en volant au ras de l'eau. Il hiberne très souvent, dans la région, dans les carrières souterraines désaffectées.

Il est possible que certains platanes abritent un gîte favorable aux espèces arboricoles (pipistrelles de Nathusius, noctules, voire Murin de Daubenton).

3) Amphibiens

1 seule espèce d'amphibien a été recensée, la grenouille verte, très commune en Ile-de-France.

Statut des espèces d'amphibiens recensées sur les bords de Seine aux Canardières

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Grenouille "verte"	<i>Rana gr. esculenta</i>	V	III				

4) Reptiles

La seule espèce de reptile recensée est la **Tortue de Floride** (*Trachemys scripta*), espèce introduite, observée dans l'étang nord et dans l'étang central.

5) Insectes

■ Odonates

4 espèces d'odonates ont été recensées. Il s'agit d'espèces communes à très communes en Ile-de-France.

Statut des espèces d'odonates recensées sur les bords de Seine aux Canardières

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Agrion à large pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>						
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>						
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>						
Sympétrum à côtés striés	<i>Sympetrum striolatum</i>						

■ Orthoptères

8 espèces d'orthoptères ont été recensées sur les bords de Seine aux Canardières.

Parmi celles-ci, les plus remarquables sont :

- l'**Oedipode turquoise**

Oedipoda caeruleascens, avec un adulte observé près de l'étang nord. Cette espèce se rencontre dans les secteurs arides à végétation clairsemée, souvent bien exposés au soleil. Elle est de plus en plus localisée dans la moitié nord de la France du fait de la disparition de son habitat. L'espèce est **assez rare et protégée en Ile-de-France**.



Oedipode turquoise

- La **Decticelle carroyée** *Platycleis tessellata*, sauterelle qui vit dans les secteurs à végétation herbacée clairsemée, de préférence sur terrain sec. Surtout présente dans l'ouest et le sud de la France, elle a une répartition très morcelée en Ile-de-France. Elle est faiblement menacée et **déterminante ZNIEFF dans la région**.
- Le **Grillon des champs** *Gryllus campestris*. L'espèce est inféodée aux friches et pelouses sèches, souvent dans des secteurs ensoleillés. Elle se raréfie en Ile-de-France du fait de la disparition progressive de ces habitats. Elle est **déterminante ZNIEFF dans la région**.

Statut des espèces d'orthoptères recensées sur les bords de Seine aux Canardières

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus discolor</i>						
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>						
Criquet marginé	<i>Chorthippus albomarginatus</i>						
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>						
Decticelle carroyée	<i>Platycleis tessellata</i>						oui
Grillon des champs	<i>Gryllus campestris</i>						oui
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caeruleascens</i>			PR			
Criquet des clairières	<i>Chrysocraon dispar</i>						

■ Lépidoptères

Rhopalocères (papillons à activité diurne)

17 espèces ont été recensées sur les bords de Seine aux Canardières

Parmi ces espèces, la plus remarquable est :

- Le **Demi-Deuil** *Melanargia galathea*, avec plusieurs individus butinant dans la friche nord. Cette espèce recherche les prairies à graminées hautes. La disparition de ce type d'habitat a fait régresser sa population. Elle est **déterminante ZNIEFF en Ile-de-France**.



Demi-Deuil

Hétérocères (papillons à activité nocturne, ou diurne pour certains)

Sur ce site, **3 espèces** ont été observées.

L'une d'elles est particulièrement intéressante :

- l'**Ecaille chinée** *Euplagia quadripunctaria*, avec au moins un individu sur les lieux herbeux. Bien que faisant partie des hétérocères, c'est à dire des papillons dont la majorité sont nocturnes, l'Ecaille chinée est aussi diurne avec un pic d'activité en fin d'après-midi. Elle fréquente surtout les lieux



Ecaille chinée

herbeux, friches ou prairies, à diversité floristique importante. Ces habitats étant en régression, principalement en plaine, l'espèce n'est qu'**assez commune en Ile-de-France et citée en annexe II de la directive Habitats.**

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées sur le site des Canardières.

Parmi les **207 espèces végétales** recensées sur le site n°2 en 2006, 14 espèces sont remarquables en Essonne et en Ile-de-France (certain niveau de rareté). Seules **9** de ces espèces peuvent être considérées comme **patrimoniales** car ce sont des espèces indigènes.

L'exploitation des données extraites de la base de données Flora du CBNBP montre que le site n°2 abrite d'autres espèces remarquables.

Toutes ces espèces sont présentées dans le tableau ci-dessous.
Aucune de ces espèces n'est protégée légalement.

Espèces végétales remarquables recensées sur le site n°2 (sources : OGE & CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Amaranthus bouchonii</i>	Amarante de Bouchon	N	TC	AR		cultures, remblais	2006
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématite	I	AR	AC		berges des rivières, vignes	2006
<i>Artemisia annua</i>	Armoise annuelle	N	AR	R		décombres, remblais, jachères	2006
<i>Cynosurus cristatus</i>	Crételle des prés	I	AR	C		prairies	2006
<i>Euphorbia lathyris</i>	Euphorbe épurge	N	C	AR		jardins, décombres	2006
<i>Hirschfeldia incana</i>	Roquette bâtarde	N	AR	R		remblais, décombres	2006
<i>Lepidium graminifolium</i>	Passerage à feuilles graminées	N	R	R		bords de rivières, remblais	2006
<i>Ludwigia grandiflora</i>	Ludwigie à grandes fleurs	SNA	non signalée	TR		eaux stagnantes	2006
<i>Najas marina</i>	Grande naïade	I	R	R		rivières, plans d'eau	2006
<i>Nymphaea alba</i>	Nénuphar blanc	I	AR	AC		plans d'eau, mares	2006
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier	N	C	AR		cultures, jardins, trottoirs	2006
<i>Seseli montanum</i>	Séséli des montagnes	I	C	AC		pelouses et friches herbeuses calcaires	2006
<i>Tordylium maximum</i>	Grand tordyle	I	AR	R	X	pelouses et friches herbeuses calcaires	2006
<i>Torilis nodosa</i>	Torilis noueux	I	AR	R	X	prairies, gazons	2006
<i>Pyrus pyraeaster</i>	Poirier sauvage	I	AR	R		lisières, friches boisées	2001
<i>Setaria pumila</i>	Sétaire glauque	I	AR	AR		jachères, bords de routes	2001

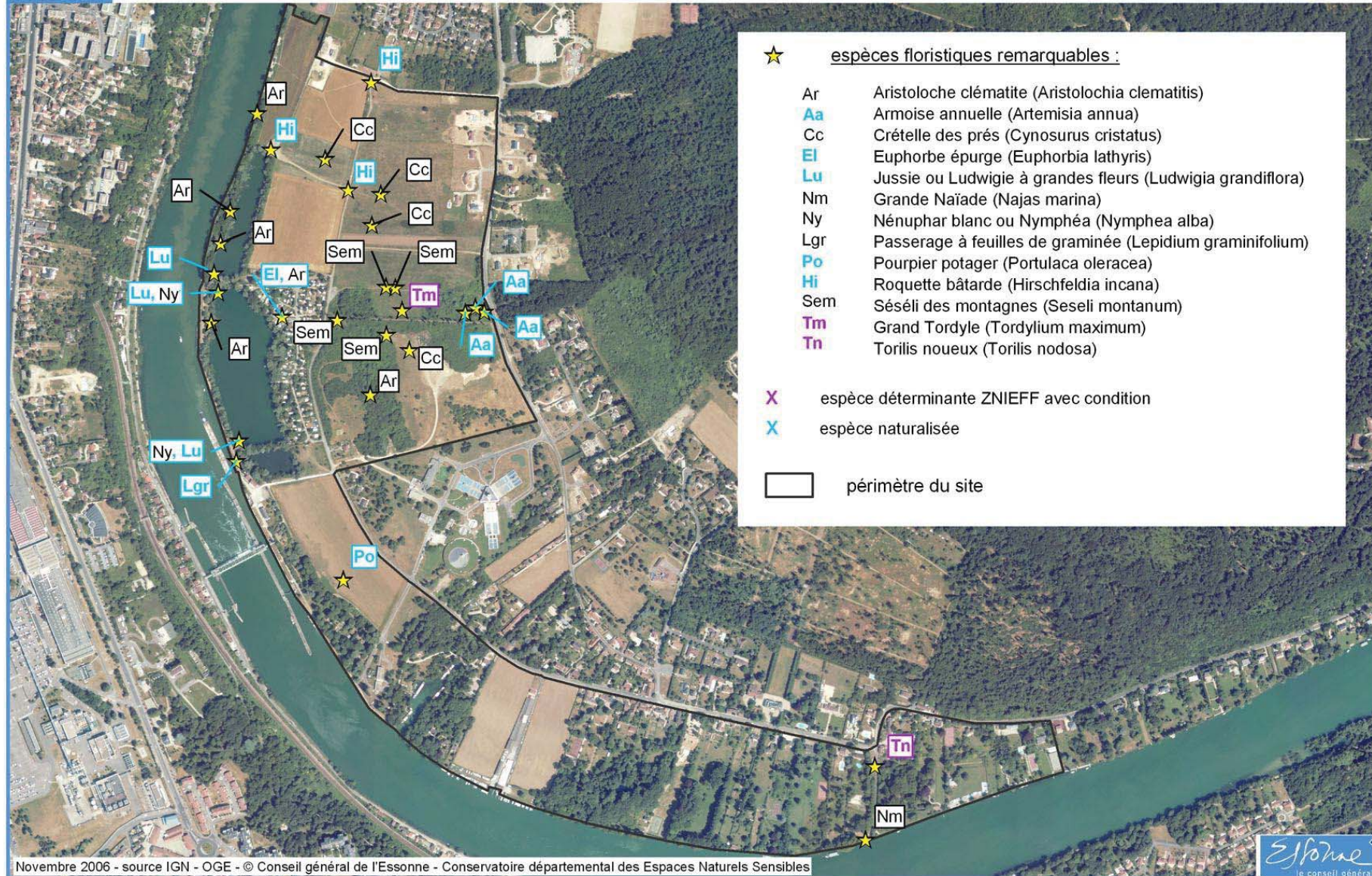
Parmi les espèces animales recensées en 2006 sur le site n°2, **11** peuvent être considérées comme **remarquables** en raison de leur statut de protection et/ou de leur niveau de rareté régional. Il s'agit d'espèces inféodées aux milieux aquatiques (plans d'eau, roselières) et d'espèces liées aux milieux ouverts (insectes, chauves-souris).

Espèces animales remarquables recensées sur le site n°2

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection régionale	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Merops apiaster</i>	Guépier d'Europe		TR	x
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur		AR	X
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de cetti		TR	X
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune		R	X
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton		R	X
<i>Pipistrellus Kuhlii/nathusii</i>	Pipistrelles de Kuhl ou de Nathusius		TR	X
<i>Oedipoda caerulscens</i>	Oedipode turquoise	X	AR	
<i>Platycleis tessellata</i>	Decticelle carroyée			X
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon des champs			X
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil		AR	X
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	X	AC	

CENSConservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles**Carte des espèces floristiques remarquables
du site "les Canardières"**

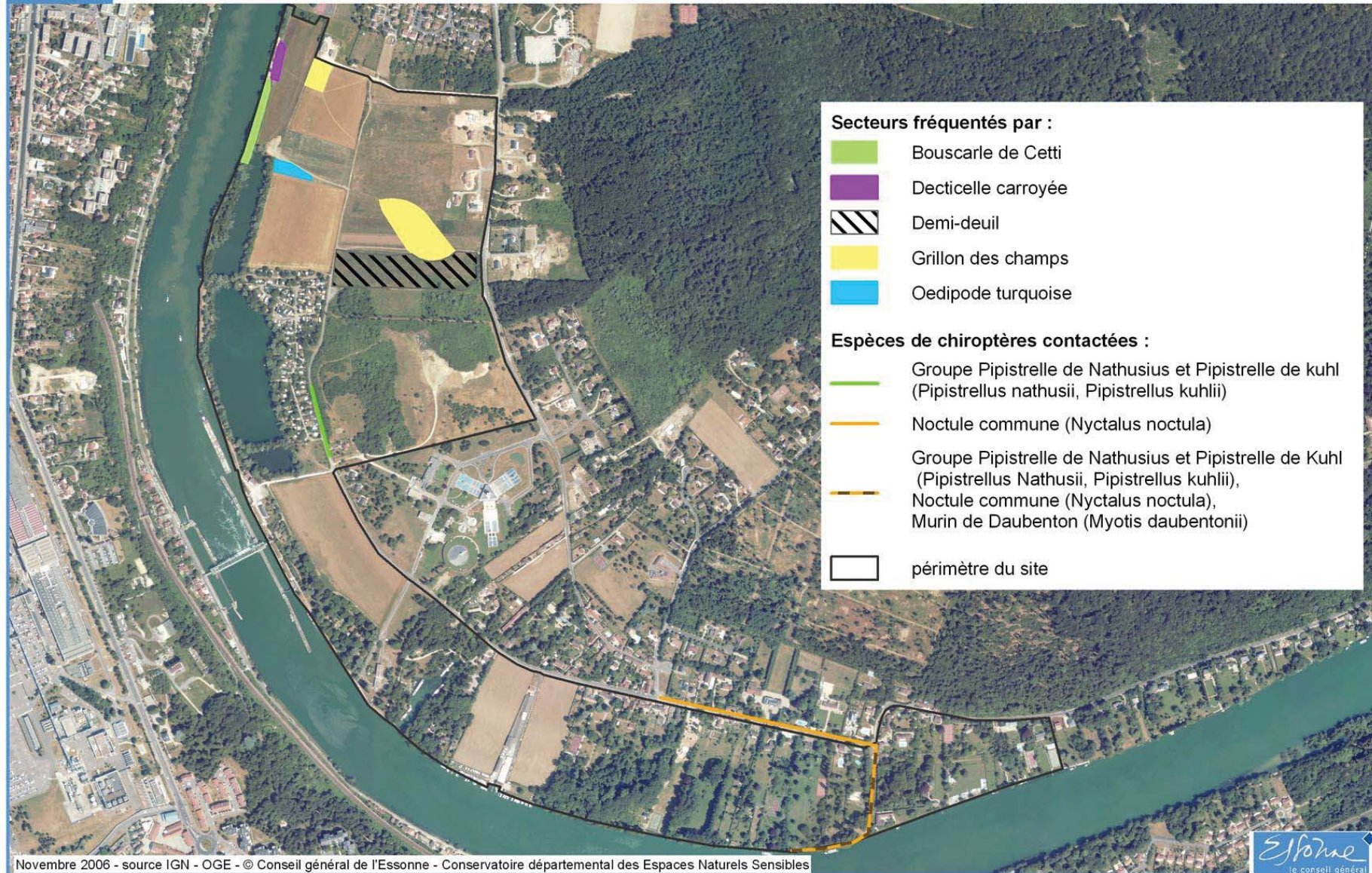
0 100 Mètres



CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte des espèces faunistiques remarquables du site "les Canardières"

0 100 Mètres



Orientations de gestion

■ Les objectifs visés

L'aménagement et la gestion des espaces naturels qui seront acquis doivent répondre à **quatre objectifs principaux**. Pour évaluer la pertinence des propositions formulées, il faudra donc vérifier si ces objectifs sont atteints.

- Le premier objectif, qui est le principal et qui doit être recherché prioritairement, est un **objectif écologique** : il s'agit de préserver la biodiversité, en particulier la faune et la flore d'intérêt patrimonial, et même de la renforcer en favorisant la diversité des habitats.
- Le deuxième objectif est de **permettre et gérer l'accueil du public**, dans la mesure où les milieux le permettent.
- Le troisième objectif est de **s'adapter à la situation** concrète de chaque site.
- Le quatrième objectif est **économique**. La gestion proposée doit être aussi peu coûteuse que possible voire rentable économiquement. Ce dernier objectif n'est pas prioritaire, il doit être atteint dans la mesure du possible.

■ Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine

Pour répondre aux objectifs précités, la mise en œuvre des principes suivants est proposée :

- **gestion écologique**, c'est-à-dire une gestion qui s'interdit toute utilisation de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides etc. mais aussi engrais).
- **gestion extensive** (et non intensive). La productivité n'est pas recherchée (par exemple pour les bois ou les prairies), mais c'est d'abord la diversité de la faune et de la flore qui est recherchée.
- **gestion différenciée**. Il s'agit de créer une mosaïque de milieux pour favoriser la biodiversité, en particulier les différentes espèces animales. En effet, plus la flore est diversifiée, pas tant au niveau des espèces mais plutôt au niveau des formations végétales, et plus

les potentialités sont grandes pour la faune, en terme de nourriture et d'habitats.

La gestion différenciée devra être mise en œuvre **dans l'espace, mais aussi dans le temps**. Ceci est particulièrement important pour ce qui concerne certains travaux d'aménagement, spécialement dans des zones ayant révélé des espèces remarquables.

Par exemple, le reprofilage de berges détruira tout s'il concerne la même année l'ensemble d'un plan d'eau. Au contraire si la première année le reprofilage ne concerne que quelques tronçons d'une rive, et d'autres tronçons les années suivantes, l'impact des travaux sera moins fort. En effet, la cicatrisation sera alors rapide, car les tronçons intacts constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé. Dans le premier cas au contraire, la recolonisation des tronçons aménagés pourra être lente et difficile et les espèces remarquables irrémédiablement détruites.

- **gestion adaptée au site**. Tout aménagement et toute gestion devra tenir compte des particularités de chaque site : conditions stationnelles, utilisation actuelle, présence d'espèces remarquables...

■ Orientations de gestion pour les différents espaces recensés sur le site n°2

1) Gestion des boisements (frênaie-acéraie)

Pour favoriser la diversité de la faune et de la flore dans les espaces boisés, il convient de **créer une mosaïque de milieux** favorable à la biodiversité : futaie, taillis etc. avec une sous strate plus ou moins dense.

Pour cela, **le mode de gestion le plus approprié est la futaie jardinée** qui en soit crée une mosaïque (clairière herbeuse au niveau des coupes récentes, taillis arbustif quand la coupe est plus ancienne etc.). La futaie jardinée permet de conserver la flore sylvatique et d'obtenir une variété maximale dans la structure de la végétation, ce qui est favorable à la diversité de la faune.

A l'opposé, il faut **proscrire la coupe à blanc** comme on la pratique pour les futaies régulières ou les taillis à courte rotation. Celle-ci est notamment très défavorable à la flore sciaphile.

Il est **possible d'éclaircir les sous-bois** mais de façon raisonnable en conservant toujours quelques arbustes. D'une façon générale, il serait **souhaitable d'éliminer progressivement les essences naturalisées, en particulier les plus envahissantes**, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*), l'Ailanthé (*Ailanthus altissima*), les Erables négundo (*A. negundo*) et plane (*A. platanoïdes*), ou le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) pour les arbres, le Laurier palme (*Prunus lauro-cerasus*) ou la Symphorine (*Symphoricarpos albus*) pour les arbustes, et au contraire de **favoriser en les conservant les arbres et arbustes indigènes** (en particulier les chênes, le charme, le frêne et le Tremble).

On veillera à **conserver quelques ronciers** qui constituent une cache pour la faune, plus spécialement un lieu de nidification pour les oiseaux, et une source d'alimentation (mûres).

On essaiera dans la mesure du possible de **garder les vieux arbres morts sur pied** (chandelles) favorables à une faune spécifique (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.) **et on conservera** pour les mêmes raisons **du bois mort au sol**. Le bois des coupes d'exploitations ou d'entretien sera exporté ou bien laissé sur place. On pourra alors **faire des tas de rondins** qu'on positionnera dans des zones de faible intérêt floristique.

Au niveau du débardage, on évitera les engins lourds qui compactent les sols.

2) Gestion des espaces en herbe (cas des prairies en état ou dégradées, pâturées ou non, des friches herbeuses, des pelouses et autres gazons)

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt biologique tant du point de vue de la faune que de la flore. C'est le cas en particulier des pelouses calcicoles souvent à tendance xérophile et des prairies de fauche.

Dès que cela est possible, nous proposons une **gestion extensive de la plupart des espaces en herbe**, pour conserver, ou restaurer des prairies naturelles. Ceci est applicable aux grandes parcelles en herbe existantes, mais aussi à de très petites surfaces (délaissés, bordure de routes et

chemins). Ceci peut concerner aussi d'autres espaces quand il s'agit de reconstituer des prairies naturelles à partir, par exemple, de parcelles aujourd'hui cultivées, en friches arbustives sans valeur écologique. L'intérêt biologique de ces espaces sera d'autant plus important à long terme que le milieu en question offre de bonnes potentialités, et surtout que les préconisations suivantes seront mises en application.

- L'idéal est la **gestion différenciée** : gérer de façon différente les diverses parcelles ou partie de parcelles. **Certains endroits seront fauchés puis pâturés, d'autres fauchés seulement**. On évitera si possible **le pâturage seul** moins favorable en général à la diversité floristique ; il **sera réservé aux zones humides** difficilement accessibles.
- **Faucher à une date tardive - au plus tôt fin juin** - pour laisser les plantes grainer, l'idéal étant d'intervenir pour la coupe à des dates s'échelonnant entre juin et octobre. On peut envisager **une ou deux coupes annuelles**. Par exemple :
 - une fauche en juin suivie d'un pâturage après la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
 - une fauche en octobre pour des espaces fauchés très tardivement. C'est la pratique la plus favorable à la faune, insectes en particulier, mais elle ne permet pas de récolter un foin consommable par le bétail.
 - deux fauches, la première en juin, la deuxième en fonction de la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
- **Exporter les produits de coupe**. Cette exportation interviendra au minimum 1 à 2 jours après la coupe pour laisser aux insectes le temps de se mettre à l'abri.
- **Un pâturage** peut être envisagé sur certaines parcelles à condition que la pression de pâturage ne soit pas trop forte. On peut mettre **bovins**, ovins, chevaux et ânes, mais l'intérêt de chacun est différent. Les prairies pâturées par les moutons ont en général peu d'intérêt floristique en dehors des pelouses calcaires ; ceci est peut être dû

au fait que les moutons tondent très à ras la végétation. Les chevaux ont l'inconvénient majeur d'écorcer tous les arbres et arbustes, ils ne peuvent donc être mis dans les prairies complantées d'arbres. Les ânes ont l'avantage de consommer les refus (plantes délaissées par les bovins etc.) tels que chardons et cirses.

En conséquence, la "solution bovins" avec éventuellement quelques ânes semblent la mieux adaptée.

- Proscrire l'emploi de désherbants (sélectifs ou non) et de tous les produits phytosanitaires.
- Proscrire l'utilisation d'engrais chimiques (ammonitrate etc.).

Il s'agit donc de **gérer de façon extensive les espaces en herbe en prairie permanente de fauche et/ou en pâture (et non en gazon tondu ou en jachère gyrobroyée !)**.

Dans les espaces très fréquentés par le public, qui sont aujourd'hui gérés comme des gazons de façon plus ou moins intensive (passages répétés de la tondeuse classique), on essaiera de **limiter les espaces tondu**. Par exemple, une bande de deux à trois mètres de largeur peut être tondue le long des cheminements, et **le reste géré en prairie de fauche avec exportation des produits de coupe**. On veillera **pour les espaces tondu à ne pas tondre trop ras (pas moins de 10 cm** pour ne pas détruire tous les insectes), et à espacer les tontes au maximum (afin de laisser aux herbacées la possibilité de monter en graine).

Remarques importantes

L'emploi de la **tondeuse** à lame rotative **ou du gyrobroyeur** est **déconseillé**, car il est très néfaste pour la faune, notamment pour les orthoptères (sauterelles etc.) qui sont détruits à chaque passage. Ces espèces disparaissent rapidement des espaces gérés ainsi. C'est pourquoi **nous préconisons l'utilisation de faucheuse** (barre de coupe) qui au contraire permet à ces espèces de se maintenir.

En laissant les produits de coupes se décomposer sur le sol, on enrichit peu à peu le milieu et donc **on favorise les plantes nitrophiles**. Les espèces observées sont alors relativement **peu nombreuses et banales**.

Au contraire, l'exportation des produits de coupes transforme peu à peu la prairie qui voit le nombre de plantes augmenter. Les floraisons se multiplient favorisant une diversité d'espèces animales dont bon nombre ont aujourd'hui beaucoup régressé (papillons etc.). La flore et la faune sont souvent à long terme de grand intérêt (orchidées etc.). A cet intérêt écologique, il faut ajouter un intérêt économique. L'exportation des produits de coupes appauvrit peu à peu le milieu qui est de moins en moins productif à terme (on passe progressivement à une prairie relativement maigre). Ce travail d'exportation du foin est donc de moins en moins important à terme.

L'usage d'**engrais chimique** a de la même façon un **impact négatif sur la flore** (mais aussi sur la qualité des eaux). En enrichissant le milieu, il conduit à favoriser les nitrophiles.

On peut noter l'**intérêt économique d'une gestion extensive des espaces en herbe** : production de foin pouvant être vendue ou utilisée pour nourrir le bétail éventuel, travaux limités dans le temps, mais qui demande il est vrai un savoir faire et un matériel adapté.

Enfin remarquons l'**intérêt paysager et culturel** des prairies et gazons gérés de manière extensive, lié à la variété des floraisons qui s'échelonnent de mars à octobre. C'est une composante traditionnelle du paysage qui disparaît.

3) Gestion des friches à rudérales sur remblai ou à plat, et zones de décombres

Les zones riches en rudérales bien qu'en général très diversifiées sur le plan floristique n'offrent le plus souvent qu'un intérêt botanique limité. Toutefois, elles constituent un élément de diversification pour la faune (insectes notamment).

Quand la topographie le permet, c'est à dire **quand le sol est relativement plat** et régulier, on peut envisager de **les gérer comme des prairies** (cf recommandations pour les prairies et friches herbeuses). La fréquence des fauches devra alors être augmentée les premières années pour épuiser des plantes indésirables comme les chardons et favoriser le développement des graminées. **On peut aussi les laisser en l'état** sans intervenir.

Quand le sol est irrégulier (tas de remblais etc.), il est impossible de faucher. Deux solutions sont alors envisageables : **soit laisser le milieu évoluer naturellement** vers le boisement à terme, **soit nettoyer et niveler le sol afin de gérer la zone comme une prairie**. Cette dernière solution semble la plus intéressante du point de vue écologique.

4) Gestion des friches arbustives

Les friches arbustives sont des formations instables. Elles correspondent à un stade transitoire entre les milieux ouverts (prairies, friches herbeuses etc.) et les boisements. Leur intérêt pour la faune et la flore est d'autant plus important qu'ils sont discontinus : un fourré dense de buissons recouverts de Clématite (ou pire un fourré d'arbres aux papillons) offre un intérêt très limité. Au contraire, une friche arbustive constituée d'arbustes épars entre lesquelles se développent encore des friches herbeuses, constituent un milieu particulièrement diversifié sur le plan floristique et accueillant pour les insectes, les oiseaux etc.

La gestion préconisée est **une gestion différenciée** tenant compte principalement de la situation géographique, mais aussi du stade d'évolution de ces formations arbustives.

Pour la friche arbustive principale, située près de la station de traitement des eaux, il serait intéressant de quasiment tout défricher pour **convertir la surface en prairie permanente**. Pour ce faire, la solution consiste à effectuer une **coupe rase** (c'est un des rares cas où celle-ci est envisageable), **puis** éventuellement à **travailler le sol** (il s'agit le plus souvent d'un sol remanié, un remblai), avant de **semmer une prairie**. La gestion de cette prairie suivra alors les recommandations formulées pour les espaces en herbe (gestion extensive avec exportation du foin et/ou pâturage), ce qui permettra à la flore de se diversifier peu à peu.

Toutefois, il convient de maintenir une bande arbustive sur les lisières, et quelques bosquets ça et là, pour deux raisons : la principale est qu'il faut conserver ces habitats pour la faune (passereaux etc.), la deuxième est leur rôle paysager (écran végétal). Il est alors souhaitable de **laisser évoluer naturellement vers le boisement cette formation dont on se contentera de tailler les cotés pour limiter son extension**.

5) Gestion des plans d'eau

L'intérêt écologique des plans d'eau est lié à de nombreux facteurs. Par exemple, certains oiseaux disparaissent quand la fréquentation humaine est trop importante, l'alternance de périodes d'immersion et d'exondation est nécessaire pour que se maintiennent des plantes comme la Limoselle (*Limosella aquatica*). Parmi tous ces facteurs, la qualité des berges est un facteur essentiel. Leurs profils notamment conditionnent la nature et le développement de la végétation qui constitue un habitat plus ou moins développé pour un faune spécifique. La "berge idéale"⁶ correspond à une berge naturelle (c'est-à-dire ici sans enrochement ni béton etc.), bien éclairée (donc peu boisée), en pente douce qui descend longuement sous l'eau (pour que non seulement les héliophytes mais aussi des herbiers d'hydrophytes se développent

- **Aménagement des berges**

Parce que dans la plupart des cas présents, les berges sont très abruptes et boisées, **un reprofilage en pente douce des berges est proposé**.

En pratique le **choix des sections de berges à reprofiler** portera de préférence sur **les berges offrant le moins intérêt**. Il faut absolument **éviter les zones de replats où existent déjà une étroite bande d'héliophytes**. Ces zones de replats constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé.

Pour limiter l'impact des travaux, les aménagements seront répartis sur plusieurs années (cf Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine). Ils seront réalisés hors période de nidification. La longueur de chaque section reprofilée ne devra pas dépasser 50 mètres. La répartition temporelle et spatiale des sections à aménager sera à déterminer en fonction des conditions de chaque site.

Quelques berges parmi les plus abruptes pourront être laissées en l'état. Le mieux serait même de créer des microfalaises plongeant directement dans l'eau pour favoriser le Martin-pêcheur, qui recherche de tels profils pour creuser le terrier dans lequel il niche.

⁶ Il est parfois souhaitable d'avoir d'autres configurations de berges pour favoriser une espèce. Par exemple, une berge très abrupte (microfalaise) permettra au Martin-pêcheur de nicher.

- **Gestion de la végétation des berges**

Cas des berges reprofilées :

Après le reprofilage, le mieux est de **laisser la végétation indigène recoloniser spontanément les rives**. Ceci a un double avantage : d'une part, on n'introduit aucune espèce étrangère au site (cf site 16), d'autre part le coût de l'opération se limite alors aux travaux de terrassement et à une **gestion du couvert herbacé qui recolonise les rives**. Celle-ci consiste au départ en des fauches répétées qui permettront de contrôler le développement d'espèces indésirables comme les chardons. Lors de ce travail d'entretien, on veillera surtout à ne pas toucher aux héliophytes qui s'installeront naturellement au contact de l'eau.

Cas des berges boisées :

L'ombrage des boisements denses empêche l'installation de la flore héliophytique sur la plupart des plans d'eau. Il est donc souhaitable pour une partie des rives de **contrôler le développement des arbres et arbustes qui pourraient s'installer, en les élaguant voire en les supprimant par endroits**. Les plus vieux arbres seront maintenus. Il serait intéressant également de tailler en têtard des arbres, notamment des saules. En effet, les vieux têtards constituent un habitat de prédilection pour certains animaux (insectes saproxyliques, cavernicoles).

Que faire face à la Jussie ?

La présence d'une espèce introduite, **la Jussie**, ne pose pas encore de problème sur le site car son développement est encore très limité. Toutefois, l'expérience montre qu'il s'agit d'une **plante très envahissante**, capable de coloniser l'ensemble d'un plan d'eau en quelques années. Elle rend alors impossible la pêche et toute activité nautique. Le plus grave est qu'elle peut conduire à un appauvrissement de la faune et la flore.

Il est donc nécessaire d'intervenir rapidement pour **détruire les pieds existants : l'arrachage manuel** apparaît comme la meilleure solution. Il faudra veiller à détruire les pieds arrachés et surtout à ne pas laisser de fragments dans l'eau, car l'espèce a une capacité importante de multiplication par voie végétative.

- **limiter les dérangements pour la faune**

En terme d'aménagement, une deuxième proposition est formulée : il s'agit de **laisser des zones de tranquillité pour la faune**, notamment pour que les **oiseaux de milieux humides** puissent se reproduire. Il s'agit en particulier d'espèces se reproduisant dans les roselières à phragmites (fauvettes aquatiques, canards). Pour ce faire, **certains secteurs devront être interdits au public** (promeneurs, pêcheurs) et aux chiens (!). De plus, dans ces "zones en réserve", **les cheminements**, surtout lorsqu'ils font le tour des plans d'eau, **seront éloignés** des rives, en particulier **des roselières**. Une distance minimum de 10 mètres est préconisée, à augmenter si le chemin est en surplomb.

- **Gestion des niveaux d'eau**

Les rives en pente douce des plans d'eau peuvent abriter une flore spécifique souvent de grand intérêt (amphiphytes) à condition de connaître une alternance immersion – exondation. La gestion des niveaux d'eau ne semble ici pas possible sur les plans d'eau. Ils sont en effet en relation avec la Seine. Il faudrait maintenir des niveaux d'eau élevés en hiver et les faire progressivement baisser en fin d'été pour voir s'installer une ceinture d'amphiphytes sur des rives exondées.

6) Gestion des bords de la Seine

Les rives de la Seine sont en général très boisées et abruptes, ou bien très artificialisées au niveau de l'écluse (palplanches métalliques, murs...).. Les zones éclairées sont en général assez limitées dans les sections non artificialisées. Il s'agit de petites plages sablo-graveleuses souvent en partie couvertes par la ripisylve.

Pour favoriser l'implantation de la flore héliophytique sur les rives, qui sera toujours limité du fait du profil abrupt, il faut augmenter l'éclaircissement donc élaguer voire supprimer les arbres et arbustes par endroits. Il serait intéressant de maintenir les plus vieux arbres et de tailler en têtard quelques arbres, notamment des saules, pour les raisons déjà évoquées plus haut.

7) Gestion des parcelles de prairies temporaires et des cultures

L'intérêt écologique de ces milieux est très réduit. Toutefois, gérées en prairies permanentes (cf. recommandations pour les zones en herbe), en particulier en prairie de fauche, ces milieux pourraient rapidement devenir intéressants pour la faune et la flore. Il est donc fortement conseillé de **les convertir en prairies permanentes**.

La régression des plantes messicoles⁷ est considérable : beaucoup d'espèces ont quasiment disparu aujourd'hui. C'est pourquoi, il pourrait être intéressant de **cultiver de petites surfaces en céréales (orge et blé) de manière biologique**. On pourrait peut être voir réapparaître des plantes comme le Peigne de Vénus, rarissimes aujourd'hui mais autrefois communes. En effet, le stock de graines présentes dans les sols est considérable, et certaines espèces peuvent rester en dormance pendant des décennies.

8) Création de vergers

La disparition des vergers traditionnels et l'utilisation des pesticides expliquent la régression importante des populations de Chouette chevêche en France. Il serait donc souhaitable de **planter quelques vergers**, (pommiers principalement et quelques poiriers), qui attirent bon nombre d'espèces d'insectes dont cette espèce se nourrit, mais aussi divers autres oiseaux. Ces vergers devront, bien sûr, ne **pas** faire l'objet de **traitements phytosanitaires**. On pourra planter des variétés anciennes (verger conservatoire). Il s'agira de **plantations haute-tige** afin de pouvoir facilement l'entretenir par fauche et pâturage.

Notons que l'intérêt de telles plantations est également important sur le plan paysager (floraisons printanières, fruits colorés à l'automne).

9) Extension du recensement ENS

Toute la partie au nord de l'usine de traitement des eaux mérite d'être incluse dans le recensement ENS (secteur essentiellement en prairie).

⁷ Les messicoles sont les plantes des moissons comme le Bleuet ou le Coquelicot.

10) Maîtrise foncière

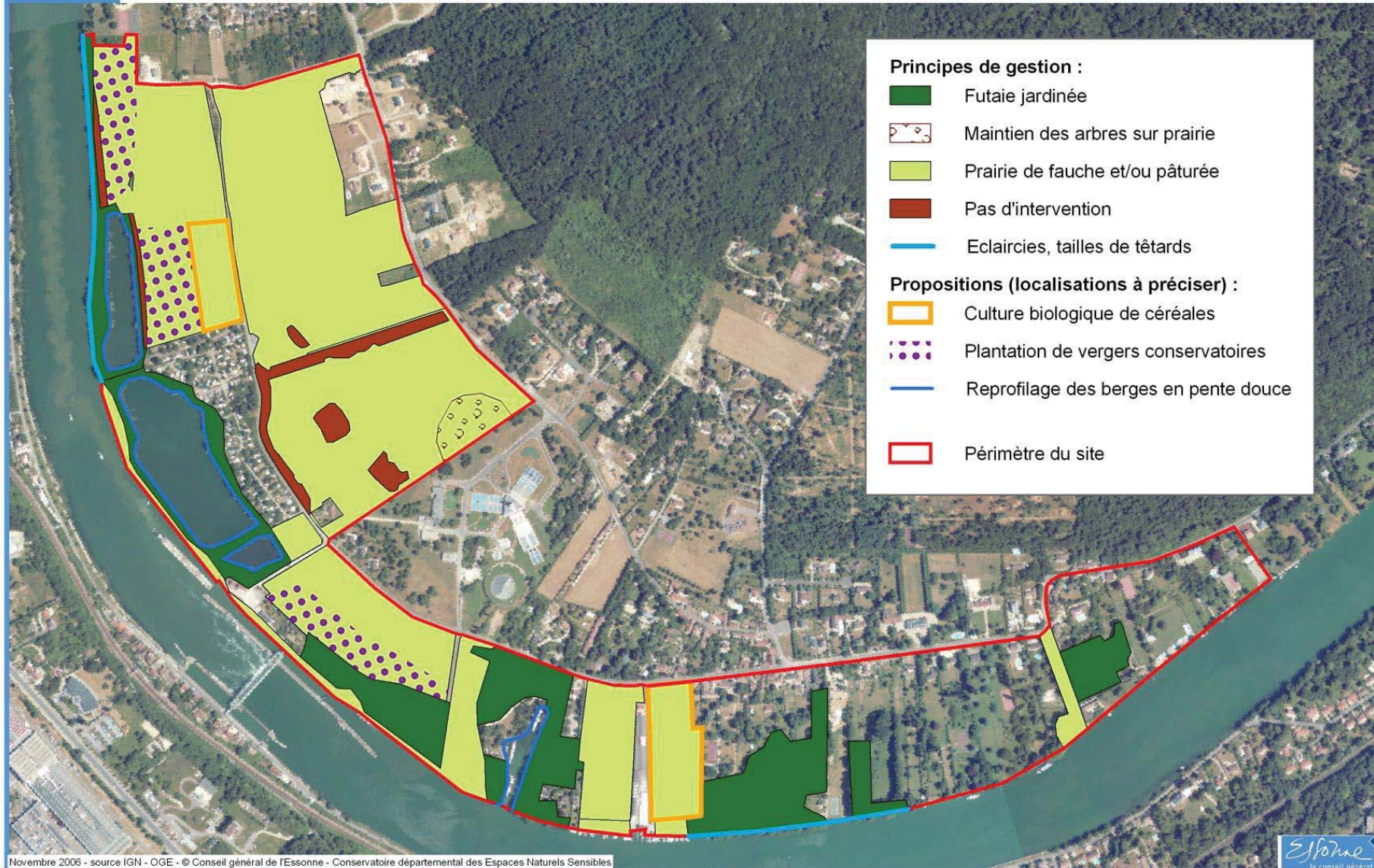
Afin d'assurer la maîtrise foncière du site, un périmètre de préemption, dont la délégation reste à définir, pourrait être délimité notamment sur l'ensemble de la partie nord de la zone d'étude.

11) Valorisation

Dans la partie nord de la zone d'étude, un circuit de promenade en partie le long de la Seine pourrait être inclus dans un schéma plus global prenant en compte les circuits de la forêt de Rougeau.

Orientations de gestion, site "Les Canardières" (n° 2)

0 100 Mètres



Site n°3 : Port Darblay

Généralités

■ Localisation et limites du site

Le site de Port Darblay est situé le long de la rive gauche de la Seine sur la commune de Corbeil-Essonnes.

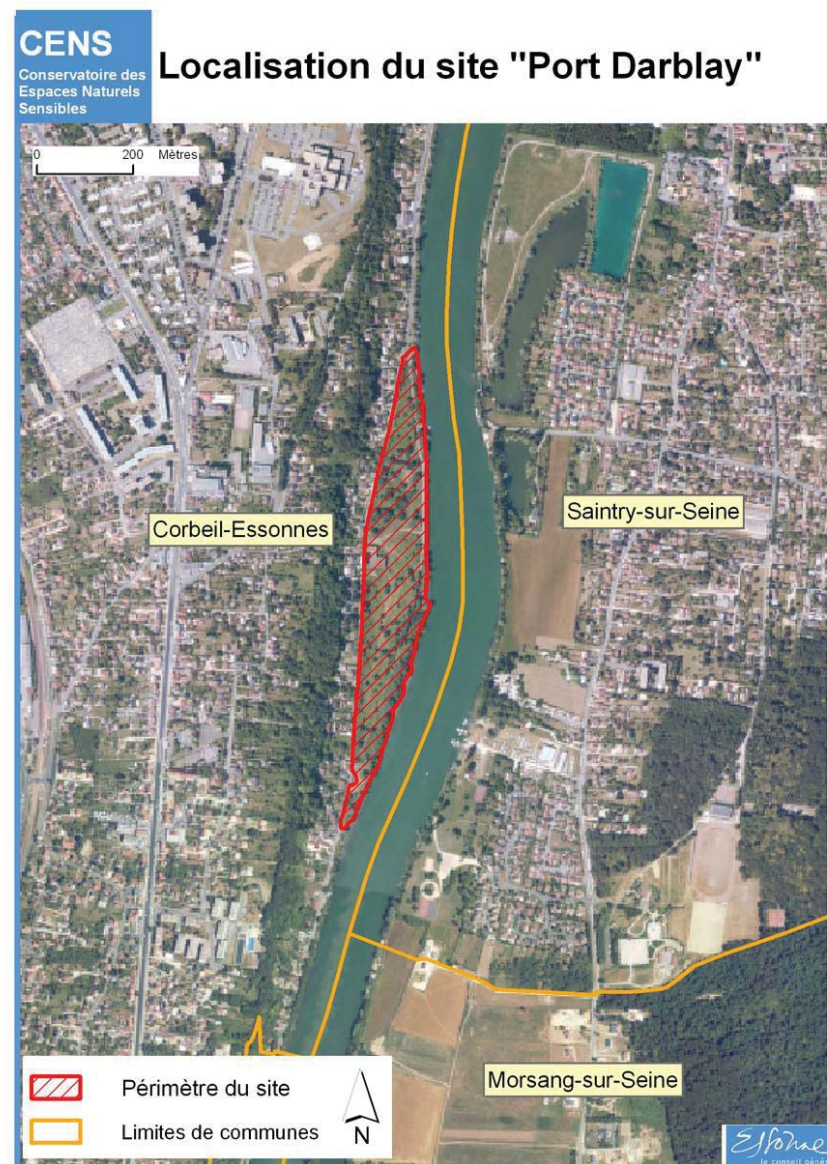
Il occupe une surface d'environ 8,5 ha.

■ Paramètres physiques et conditions stationnelles

Le long de la Seine, le lit majeur de la Seine est recouvert d'alluvions modernes. Il s'agit de dépôts fluviaux limoneux et sableux à graviers fins.

Le site présente une faible déclivité (inférieure à 10 mètres). Ni plan d'eau, ni cours d'eau ne sont présents sur le site.

Il s'agit d'une friche industrielle. La berge de la Seine a été remblayée et le quai maçonné pour permettre le chargement sur des péniches.



■ Statut de protection

Le site n°3 est concerné par un périmètre d'inventaire :

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450

Le site n°3 est se trouve également à non loin d'un périmètre de ZNIEFF :

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 2	77326021	Forêt de Rougeau	1070

■ Documents d'urbanisme

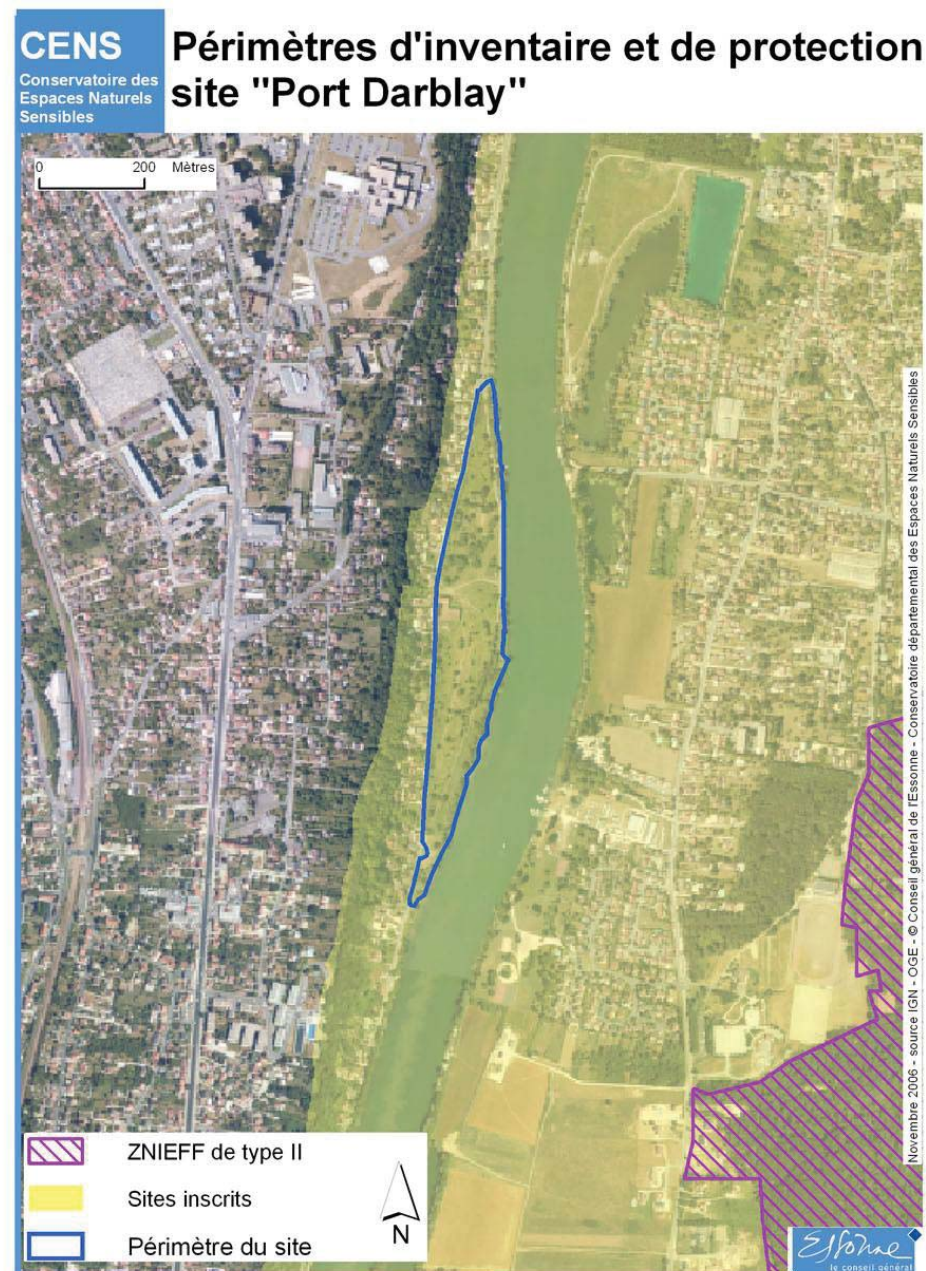
Au schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF, 1994), le site figure comme :

- espace paysager ou espace vert pour l'ensemble du site.

Le tableau suivant présente le classement du site n°3 au PLU de Corbeil-Essonnes (PLU avec dernières modifications du 13 décembre 2005).

Commune	Section cadastrale	Statuts au POS/PLU
Corbeil-Essonnes	AW	N sauf partie centrale (ruines) en UL

N : zone naturelle à protéger (intérêt écologique, paysager...)
UL : zone urbanisée, réservée pour les équipements publics



■ Statut départemental

Le site n°3 figure comme zone humide à l'inventaire des espaces naturels sensibles de l'Essonne.

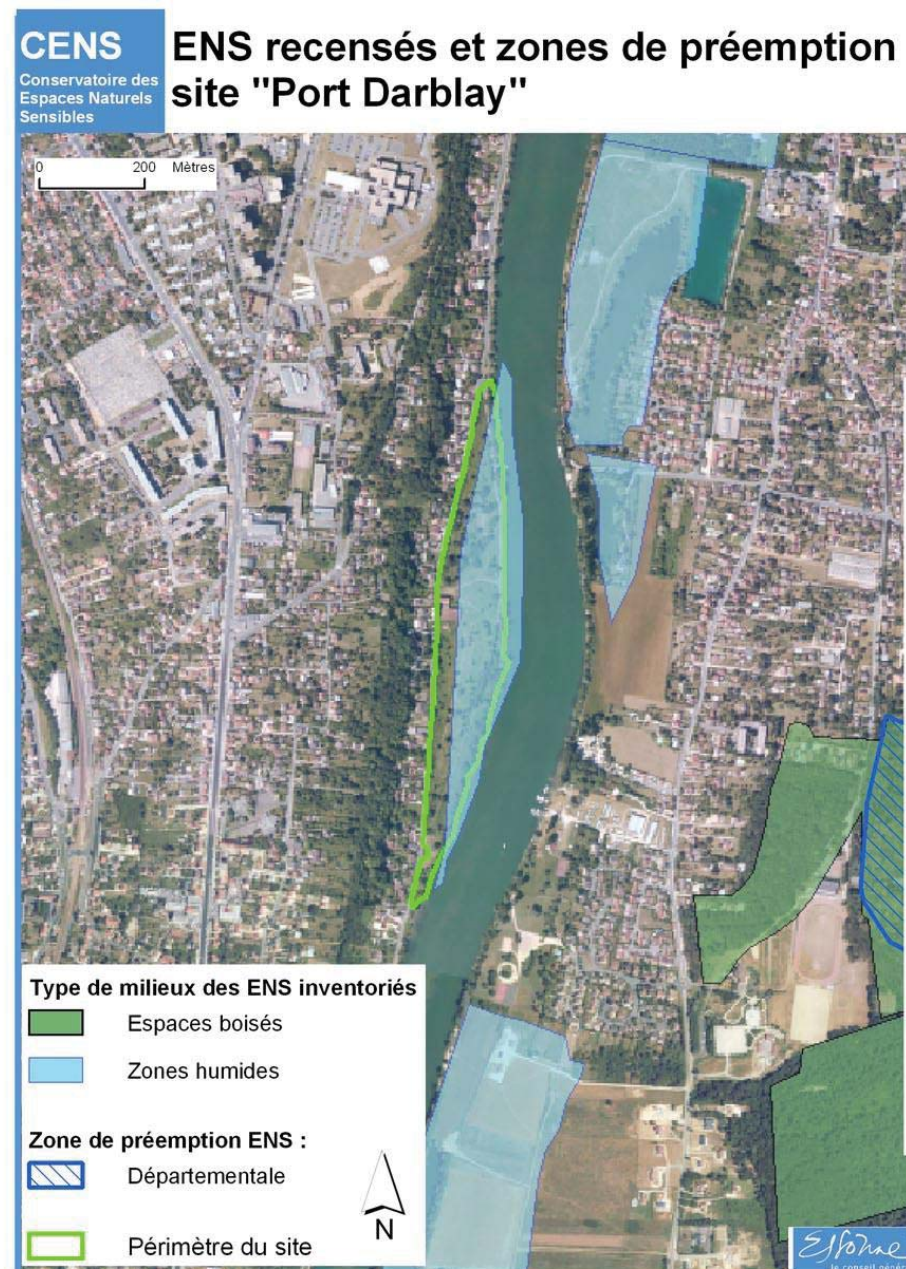
Aucun périmètre de préemption n'existe sur ce site.

■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Le site n°3 appartient entièrement au domaine public, à la Communauté d'agglomération Seine Essonne.

Répartition du foncier du site du Port Darblay

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Public	5	7,59
Privé	-	-
Para-public	-	-



■ Pratiques et usages, contraintes et menaces

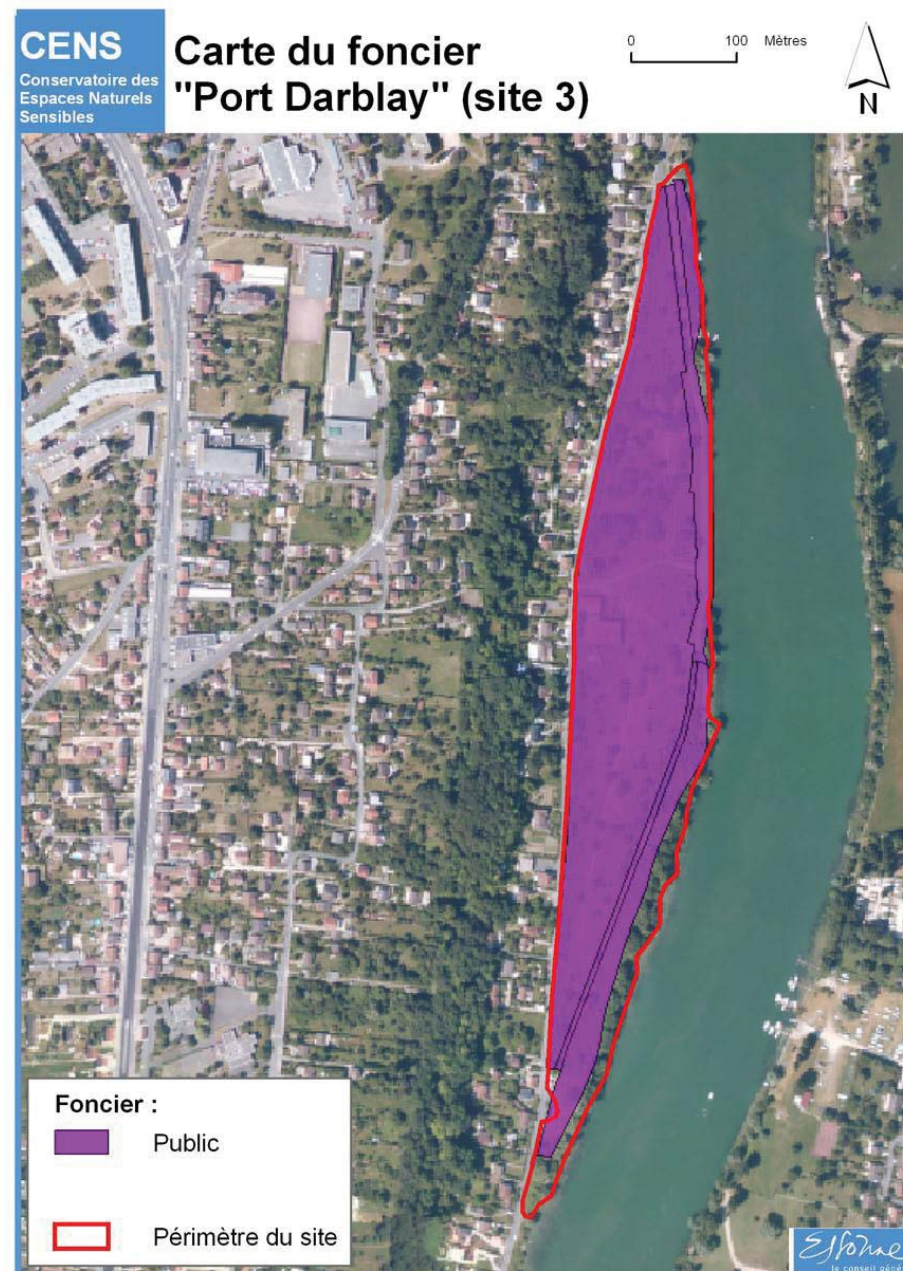
Le site dans son ensemble sert de lieu d'activités de détente et de loisirs. Il constitue un lieu de promenade à pieds ou pour le VTT. Les fruits (noix) sont récoltées par des passants.

La Seine est une voie navigable utilisée également pour les activités nautiques de loisirs et pour la pêche ponctuellement.

Il n'est pas dégradé, sauf ponctuellement avec quelques papiers, des déchets dans la ripisylve

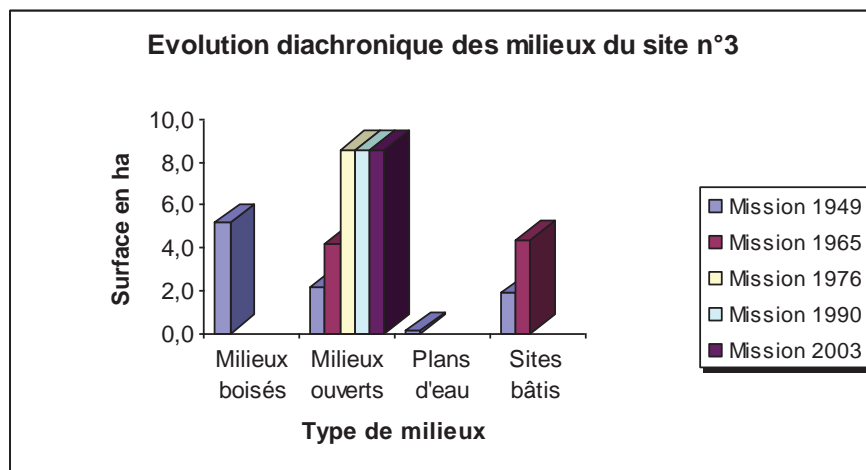
Les principales menaces sont :

- une gestion intensive de toutes les surfaces herbeuses (tontes, girobroyage...),
- la dégradation des milieux par circulation des VTT hors sentiers,
- la surfréquentation (piétinement),
- le projet de la commune de construire un port fluvial sur la Seine.



Evolution des milieux naturels

Le graphique suivant a été établi à partir de l'analyse diachronique des missions aériennes IGN de 1949, 1965, 1976, 1990 et 2003 prises sur le site n°3.



Remarque : Les quelques bosquets ou arbres de la ripisylve relevés sur le site en 2006 sont sûrement très peu visibles sur les missions aériennes, c'est pourquoi ils n'ont pas été cartographiés.

L'analyse du graphique ci-dessus et des cartes situées à la page suivante appelle les commentaires suivants.

En 1949, le site était majoritairement boisé (56% du site). Il comprenait également des bâtiments sur 20% de sa surface. D'après les renseignements fournis par le Conseil général de l'Essonne, il s'agit d'une ancienne papeterie industrielle de la fin du XIX^{ème} siècle.

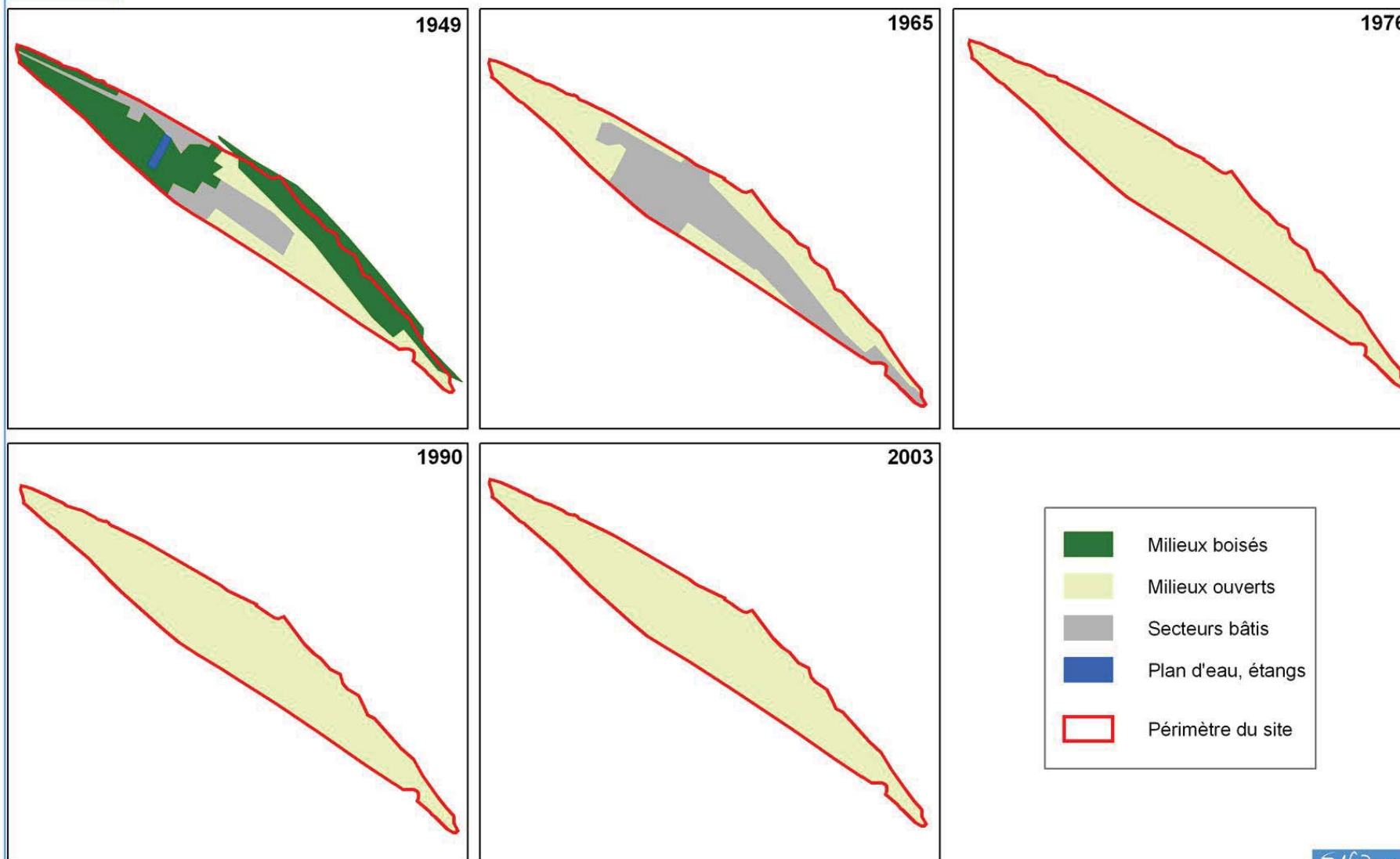
En 1965, tous les boisements ont disparu et la part de sites bâtis est à son maximum (47% du site).

A partir de 1976, le site n'a plus évolué, il est complètement constitué de milieux ouverts. Les bâtiments ont été détruits en grande partie.

La ruine d'un bâtiment subsiste sur le site, seul témoin de l'activité industrielle passée du site.

Evolution des milieux du site "Port Darblay" (n° 3)

0 100 Mètres



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles

Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le site n°3 entièrement situé sur la commune de Corbeil-Essonnes a fait l'objet d'un inventaire succinct des plantes présentes (cf. annexe).

L'essentiel de la zone d'étude est occupé par une vaste prairie. Sa composition floristique est très inégale c'est pourquoi plusieurs sous unités y sont distinguées dont une roselière à Roseau commun (*Phragmites australis*). Les autres formations végétales rencontrées sont des boisements en continuité avec la ripisylve de la Seine, et des plantations arbustives. Compte tenue de sa spécificité la végétation herbacée des bords de Seine (hydrophytes et végétation hygrophile) sera distinguée de la végétation de la ripisylve.

1) Les boisements et la ripisylve

Code Corine de ces formations : pour la ripisylve 44.1 (Formations riveraines de saules) et on peut rattacher le boisement en continuité avec la ripisylve à 41.4 (Forêts mixtes de pentes et ravins).

La ripisylve de la Seine est constituée d'une bande boisée assez étroite et régulière qui s'élargit au milieu de la zone d'étude en un boisement très réduit. Dans la moitié Nord, cette bande boisée est discontinuée et interrompue par un long et haut quai de pierre.

La strate arborée de ces boisements est dominée par des espèces communes le long des cours d'eau. On y trouve principalement le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et le Saule blanc (*Salix alba*) représenté parfois par de très gros et vieux sujets. L'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), l'Erable plane (*Acer platanoides*), l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) souvent très abondants et l'Acacia (*Robinia pseudo acacia*), ont également été recensés.

Un petit arbre remarquable, le **Saule à trois étamines (*Salix triandra*)**, mérite d'être cité ici. C'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** assez commun en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**. Quelques individus ont été notés en bordure de la Seine à l'extrémité sud du site. Il est probablement plus abondant sur le site et mérite d'être recherché le long de la ripisylve.



Saule à trois étamines

Une autre essence arborée remarquable a été notée. Il s'agit de l'**Erable negundo (*Acer negundo*)**. C'est un arbre d'ornement non indigène fréquemment planté dans les villes. **Sans intérêt patrimonial**, il est dit **assez rare dans l'Essonne**, où il se naturalise donc rarement. Quelques jeunes arbres sont présents au niveau de la ripisylve.

La strate arbustive souvent très dense n'a pas révélé d'espèces remarquables. Tous les arbustes recensés sont communs. Citons par exemple : Orme champêtre (*Ulmus minor*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et Clématite (*Clematis vitalba*), mais aussi Fusain d'Europe (*Euvonymus europaeus*) jamais abondant.

Le sous-bois est parfois envahi par la Ronce (*Rubus gr. fruticosus*), ou le Lierre (*Hedera helix*). Localement sous les arbres de la ripisylve on observe de nombreux bois flottants qui se sont déposés et des déchets divers et variés. La strate herbacée est alors peu développée, mais le plus souvent celle-ci est bien présente. Parmi les herbacées observées on recense à côté de sylvatiques classiques comme la Benoite des villes (*Geum urbanum*), l'Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*), le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), ou le Rosier des champs (*Rosa arvensis*), quelques espèces nitrophiles ou de zones rudéralisées communes comme le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), le Pas-d'Âne ou Tussilage (*Tussilago farfara*) ou l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*).

Une espèce herbacée remarquable, observée sur plusieurs sites dans le cadre de cette étude, est présente au niveau de la ripisylve et des boisements contigus. Il s'agit de l'**Aristolochie clématite (*Aristolochia clematitis*)**. Cette espèce **indigène d'intérêt patrimonial** est assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne, où elle se cantonne presque exclusivement dans la vallée de la Seine**. Très vigoureuse par place elle forme des tâches importantes ou bien plus rarement n'est représentée que par quelques tiges.

2) La végétation herbacée des bords de Seine

Les formations végétales étudiées ici correspondent aux végétaux les plus hygrophiles qu'on trouve sur les plages des rives non ou peu boisées de la Seine :

- hydrophytes (végétation aquatique proprement dite constituée de plantes immergées),
- hélrophytes (végétation des rives constituée de plantes herbacées poussant les pieds dans l'eau) et autres plantes des milieux frais.

Ces formations végétales ne sont pas cartographiées à cause de leur morcellement et surtout leur très faible superficie.

- o La végétation aquatique

Code Corine de cette unité : Pour la Seine 24.4 (Végétation immergée des rivières).

Le profil abrupt des berges ne favorise pas l'installation de plantes aquatiques. De ce fait, celles-ci sont en général peu nombreuses et peu développées. Seules quelques espèces ont été recensées depuis les rives : Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*) et Cératophylle émergé (*Ceratophyllum demersum*).

Des épaves de **Potamot noueux**⁸ (*Potamogeton nodosus*) ont été retrouvées sur des plages graveleuses du site n° 5. Il s'agit d'une plante aquatique **rare en Ile-de-France** et **très rare**⁹ **dans l'Essonne** où il n'est signalé que dans deux communes (dont Vigneux-sur-Seine). Cette espèce **indigène d'intérêt patrimonial** recensées également sur d'autres sites dans le cadre de cette étude ne semble pas s'être vraiment implantée sur ce site, car aucun herbier fixe n'a été observé ici.

⁸ La détermination mériterait ici une confirmation.

⁹ Le statut concernant la rareté est incertain pour ce taxon, sans doute à cause de la difficulté de son groupe, ce qui donne peu de données fiables, et rebutent les botanistes à faire part de leurs découvertes.

- o La végétation herbacée des rives

Code Corine de ces formations : 53.11 (Phragmitaies) et surtout 53.14 (Roselières basses).

Les berges de la Seine sont en général très abruptes et boisées donc peu favorables à l'implantation de ceintures de végétation aquatique. Toutefois la végétation hygrophile se développe ponctuellement dès qu'on a une petite plage et un peu de lumière.

Les roselières hautes à Roseau commun (*Phragmites australis*) occupent des surfaces infimes. Sur les rives non boisées de la Seine, on a le plus souvent une végétation herbacée assez basse qui se développe sur le haut des petites plages graveleuses. Les espèces observées sont pour la plupart communes. Citons par exemple l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), le Rorripe amphibie (*Rorripa amphibia*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*), ou le Lycopode (*Lycopus europaeus*).

Quatre espèces remarquables ont été identifiées :

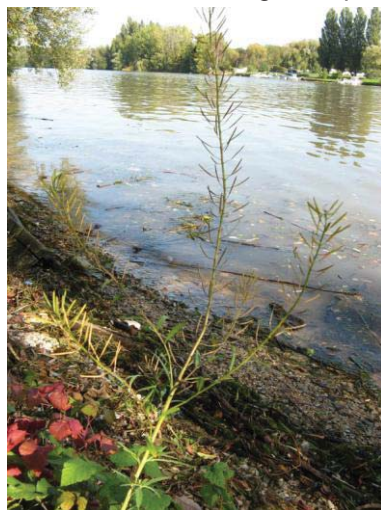
La Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*). Assez rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne, c'est une espèce **protégée et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France**. Classée **non menacée** parmi les espèces protégées d'Ile-de-France, c'est une espèce qui semble en expansion dans la région (cf. Arnal G., *Les plantes protégées d'Ile-de-France*, Parthénopé). Quelques pieds ont été observés en haut d'une plage graveleuse non boisée. Une telle station peut surprendre pour cette espèce habituellement sylvatique !



Cardamine impatiente

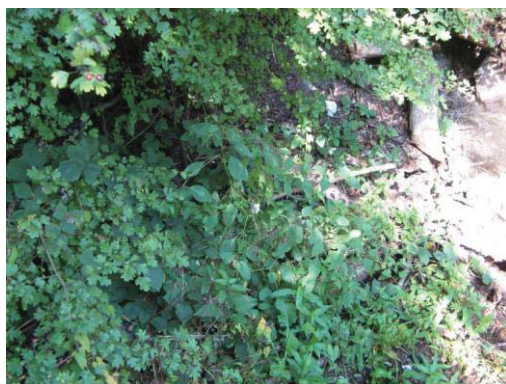
Le Jonc comprimé (*Juncus compressus*). C'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, deux pieds ont été recensés sur une berge en pente douce de la Seine.

Le Vélar fausse giroflée (*Erysimum cheiranthoides*). Assez commun en Ile-de-France mais **très rare dans l'Essonne où elle n'est connue que dans trois autres communes**, cette espèce **indigène d'intérêt patrimonial** semble accidentelle ici. Un seul pied a été observé en octobre.



Vélar fausse giroflée

La Balsamine du Cap (*Impatiens capensis*). Rare en Ile-de-France, et **très rare dans l'Essonne**, c'est une espèce naturalisée donc de **faible intérêt patrimonial**. Quelques pieds ont été observés sur la rive dans un endroit peu dégagé.



Balsamine du Cap

3) Les formations prairiales et la roselière

Remarque préliminaire : La roselière est traitée ici dans le même paragraphe que les formations prairiales à cause de sa très faible surface (elle n'est pas cartographiable) et de la continuité existante entre ces formations dans le cas présent.

Code Corine de ces formations végétales :

- pour la pelouse tondue à ras (au sud), 85.12 (Pelouses de parcs) qu'on peut rattacher le plus souvent à 38.2 (Prairies à fourrage des plaines).
 - pour la prairie mésophile et la prairie à nitrophiles, 38.2 (Prairies à fourrage des plaines),
 - pour la roselière haute à Roseau commun (*Phragmites australis*), 53.11 (Phragmitaies)
- o La prairie

L'essentiel de la zone d'étude est occupé par une vaste prairie. Cette prairie est irrégulièrement parsemée d'arbres. Ceux ci plus nombreux et surtout plus gros dans la moitié Nord correspondent à des essences communes comme le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), l'Erable plane (*Acer platanoïdes*), l'Acacia (*Robinia pseudoacacia*), ou le Saule blanc (*Salix alba*). On y trouve aussi quelques noyers (*Juglans regia*) et pommiers (*Malus domestica*).



Prairie centrale parsemée d'arbres

Du point de vue floristique les espèces recensées sont relativement nombreuses et caractérisent des milieux prairiaux mésophiles, (la roselière constituant un milieu bien différent du point de vue floristique). Toutefois la prairie n'est pas homogène, c'est pourquoi **trois sous-unités** ont été distinguées sur la carte des formations végétales. Chacune correspond à une physionomie

différente. La limite entre les deuxième et troisième sous-unités est parfois difficile à placer car fréquemment il existe une continuité entre elles.

La première sous-unité est une **pelouse tondue à ras** (gazon). Elle occupe une petite surface au contact de l'aire de stationnement au Sud. Les espèces observées sont pour la plupart très banales. Citons par exemple la Potentille rampante (*Potentilla reptans*) ou le Trèfle rampant (*Trifolium repens*). En bordure de l'aire de stationnement, à côté de la Digitale sanguine (*Digitaria sanguinalis*), on peut retenir la présence du **Pourpier potager** (*Portulaca oleracea*). Bien que signalé comme **assez rare en Ile-de-France**, son **intérêt patrimonial** demeure **très limité**. C'est En effet, une espèce commune dans l'Essonne et non indigène qui était cultivée autrefois.



Pourpier potager

La seconde sous-unité correspond assez bien à la **prairie mésophile** type dominée par les graminées - Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), Pâturin commun (*Poa trivialis*), Fromental (*Arrhenaterum elatius*)... - et relativement diversifiée. Elle s'étend du Nord au Sud au centre de la zone d'étude. Les floraisons s'y succèdent. Parmi les espèces observées, on compte de nombreuses plantes des prairies pour la plupart très communes telles que Carotte (*Daucus carotta*), Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), ou Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*). On peut encore ajouter par exemple le Géranium des Pyrénées (*Geranium pyrenaicum*), la Silène enflée (*Silene vulgaris*), ou la Campanule raiponce (*Campanula rapunculus*) et quelques espèces de friches herbeuses comme la Linaire vulgaire (*Linaria vulgaris*) ou le Cirse des champs (*Cirsium arvense*). Sous les arbres, la végétation est moins dense et souvent caractérisée par la présence de quelques sylvatiques comme le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), ou le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*).

Quelques plantes de la prairie mésophile centrale attirent l'attention :

Il s'agit de **deux plantes** calcicoles communes sur les substrats calcaires du Sud mais **rares au Nord du département** : l'**Epiaire droite** (*Stachys recta*) et l'**Oeillet prolifère** (*Petrorhagia prolifera*). Ces plantes assez localisées indiquent que le sol est calcaire, ce que pouvait laisser penser la présence de calcicoles moins strictes comme l'Origan (*Origanum vulgare*) et le Panicaud champêtre (*Eryngium campestre*).



Oeillet prolifère

Il faut surtout retenir la présence d'une grande rareté, la **Molène noire** (*Verbascum nigrum*). **Très rare en Ile-de-France et dans l'Essonne**, elle a déjà été observée à Corbeil-Essonnes en 2001 (Cf. Atlas floristique). S'agit-il de la même station ? Cette espèce **indigène d'intérêt patrimonial** affectionne les friches herbeuses et de lisières. Trois pieds seulement ont été observés non loin du cheminement qui traverse la parcelle.



Molène noire

Enfin, on peut mentionner le **Petit Eragrostis** (*Eragrostis minor*). C'est au contraire de la précédente une espèce de **très faible intérêt patrimonial** car bien que **dite très rare en Ile-de-France**, elle est assez commune dans l'Essonne et **naturalisée**. Elle est abondante sur un sol dénudé près des bâtiments abandonnés.

La troisième sous-unité de la prairie est caractérisée par la **dominante d'espèces nitrophiles** comme la Berce (*Heracleum sphondylium*), la Tanaïs (*Tanacetum vulgare*) ou surtout l'Ortie dioïque (*Urtica dioïca*). Elle

est présente principalement sur les marges de la prairie mésophile type, en particulier au Nord et au Sud Est où l'ortie est si abondante qu'elle forme un faciès assez homogène. Les nitrophiles laissent peu de place à d'autres plantes herbacées. Les rares autres espèces présentes sont pour la plupart communes - Dactyle (*Dactylis glomerata*), Ballotte fétide (*Ballotta foetida*) etc.- mais trois d'entre elles sont tout à fait remarquables :

La Cuscute d'Europe (*Cuscuta europaea*). Cette plante indigène de grand intérêt patrimonial est une espèce protégée et déterminante ZNIEFF sous conditions en Ile-de-France. Classée vulnérable parmi les espèces protégées de la Région (cf. Arnal G., *Les plantes protégées d'Ile-de-France*, Parthénope), c'est une plante rare en Ile-de-France et qui n'a pas été revue récemment dans l'Essonne. Plante parasite présente ordinairement dans les forêts alluviales, elle a été observée ici sur l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), sa plante hôte habituelle, mais aussi sur le Roseau



Tâche de Cuscute d'Europe dans une prairie envahie par les orties.
En médaillon, détail des fleurs et fruits en glomérules serrés

commun (*Phragmites australis*) et sur la Petite Bardane (*Arctium minus*). Trois tâches ont été comptées dans la prairie.

L'Aristolochie clématite (*Aristolochia clematitis*). Déjà mentionnée plus haut à propos des boisement, cette espèce indigène d'intérêt patrimonial est rappelons le, AC (assez commune) en Ile-de-France mais assez rare dans l'Essonne, où elle se cantonne presque exclusivement dans la vallée de la Seine. Elle est présente sur les marges, souvent près des arbres, et plus abondante au Nord.

La Roquette bâtarde (*Hirschfeldia incana*) a été recensée au niveau d'un talus herbeux en bordure de Seine. Il s'agit d'une plante rare en Ile-de-France et assez rare dans l'Essonne. Sur le site cette plante naturalisée donc de faible intérêt patrimonial est très abondante.



Roquette bâtarde
(plante fleurie et détail du fruit)

Remarque : L'abondance des espèces nitrophiles traduit un enrichissement du milieu. Celui-ci résulte du fait que les produits de coupe sont laissés sur place après les tontes ou gyrobroyage.

o La roselière

Les opérations d'entretien de la prairie ont peu à peu réduit une roselière à une étroite bande, trop fine pour être cartographiée. Celle-ci située dans la moitié sud entre la ripisylve et le faciès à Ortie, est caractérisée par le Roseau commun (*Phragmites australis*)



Roselière (1) entre la ripisylve (2) et la prairie nitrophile à Ortie (3)

et par le Sureau yèble (*Sambucus ebulus*) qui se développe sur la marge. Les autres espèces sont peu nombreuses. Parmi elles, il faut retenir la présence de la **Cuscute d'Europe (*Cuscuta europaea*)** citée plus haut. Deux tâches supplémentaires de Cuscute ont été comptées sur le bord de la roselière.

Remarque : Au sud-est, le Roseau encore bien présent dans la prairie riche en nitrophiles (faciès à orties), est chétif car les coupes répétées ont épuisé peu à peu les rhizomes. Sa présence, même chétive, permet de se rendre de compte de l'étendue de la roselière il y a peu.

4) Les plantations

La limite Ouest de la zone d'étude est plantée sur une bonne largeur d'arbustes divers et variés. On y trouve un grand nombre d'espèces horticoles sans intérêt pour un botaniste. La strate herbacée est relativement pauvre en espèces. On y trouve surtout des espèces banales dont par exemple quelques adventices de culture comme la Morelle noire (*Solanum*



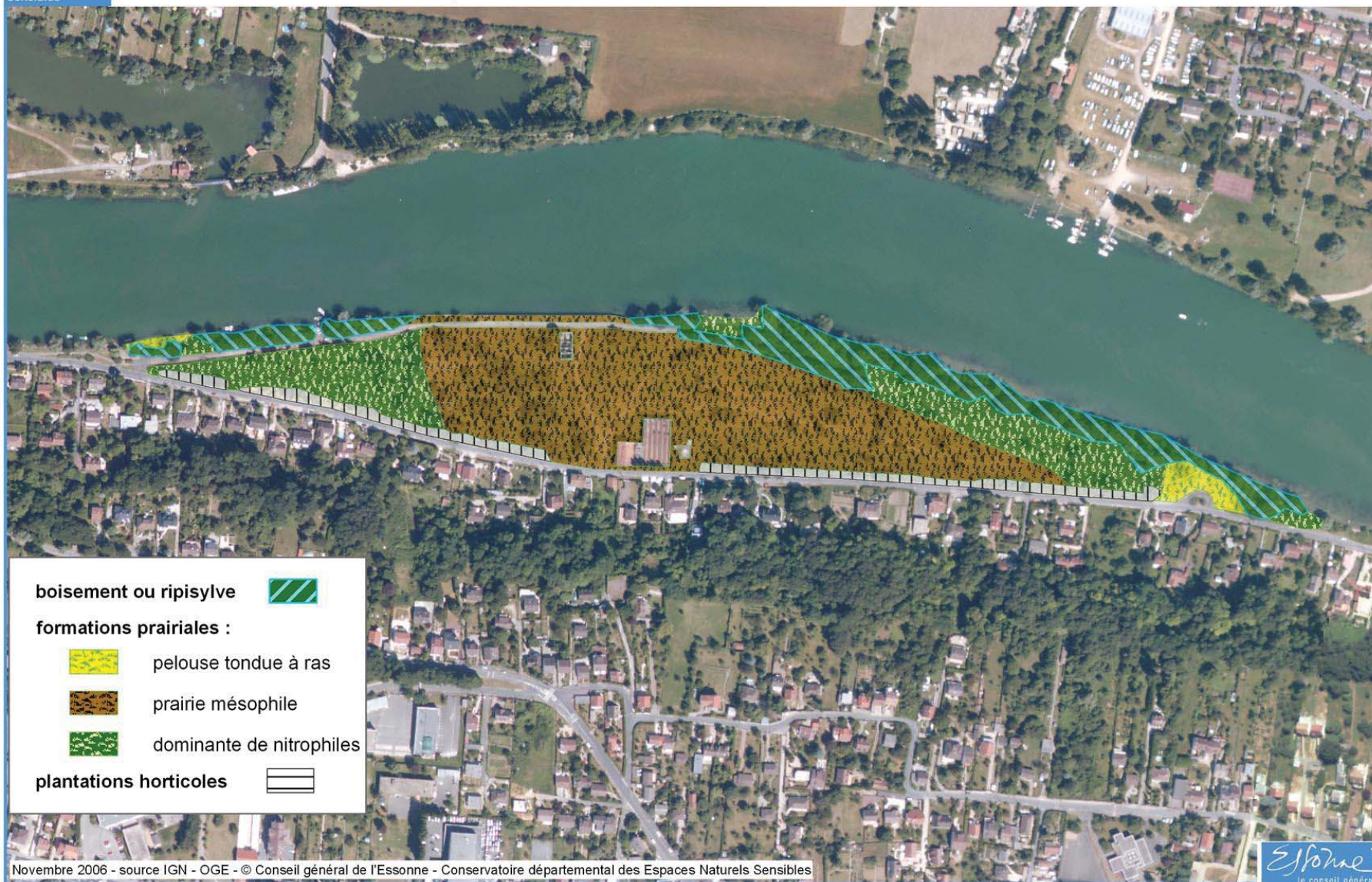
Plantation horticole, au premier plan, tapis d'Aristolochie

nigrum) ou le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*). Une espèce remarquable est relativement abondante par place. Il s'agit de l'**Aristolochie clématite (*Aristolochia clematite*)** déjà citée plus haut. Cette espèce indigène d'intérêt patrimonial est rappelons le, assez commune en Ile-de-France mais assez rare dans l'Essonne, où elle se cantonne presque exclusivement dans la vallée de la Seine.

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte de la végétation du site "Port Darblay"

0 100 Mètres



→ Faune

La faune du Port Darblay a été recensée par un inventaire succinct effectué lors de 2 passages (14/07/06 et 22/09/06).

1) Oiseaux

33 espèces d'oiseaux ont été recensées.

Parmi les espèces recensées, les plus remarquables sont :

- le **Martin-pêcheur d'Europe** *Alcedo atthis*, avec 1 individu observé en berge de Seine. L'espèce vit sur les cours d'eau et les étangs dont les eaux sont peu ou pas polluées, et suffisamment limpides pour qu'elle puisse localiser puis capturer les poissons dont elle se nourrit. Choissant des berges abruptes et meubles pour creuser le terrier qui lui fera office de nid, le Martin-pêcheur est peut-être nicheur sur le grand étang. La pollution, l'assèchement des zones humides et les aménagements hydrauliques, comme par exemple les reprofilages, rendent les populations très vulnérables. Le nombre de couple est compris entre 100 et 150 dans la région. L'espèce est **citée dans la directive Oiseaux, et déterminante ZNIEFF pour l'Ile-de-France**.
- **Fauvette babillarde** *Sylvia curruca*, avec 1 chanteur entendu le 14 juillet 2006. Cette fauvette se cantonne dans les secteurs de friches ou de prairies, avec des buissons et des grosses haies. Espèce plutôt orientale, elle se trouve, en Ile-de-France, en limite de répartition occidentale. Elle est **peu commune dans la région**, en particulier dans sa moitié sud-ouest. Le site de Port Darblay est le **seul site où l'espèce a été recensée sur les 19 sites étudiés**.

2) Mammifères

Aucune espèce de mammifères n'a été recensée sur le site du Port Darblay. Toutefois, la présence de friches et d'insectes permet de supposer que ce site doit être utilisé par les chauves-souris pour s'alimenter.

3) Amphibiens

Aucune espèce d'amphibien n'a été recensée sur le site du Port Darblay.

4) Reptiles

Une seule espèce de reptile, le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) a été recensée sur le site du Port Darblay, sur les murs des vieux bâtiments industriels (un mâle adulte).

Le **Lézard des murailles** recherche les lieux secs et bien exposés, comportant des tas de pierres ou de vieux murets. Bien que répandue, l'espèce souffre de l'utilisation des insecticides et des pesticides ainsi que de la régression de ces habitats par endroits. Elle est protégée, figure dans l'annexe IV de la directive Habitats et à surveiller en France.



Lézard des murailles

5) Insectes

■ Odonates

2 espèces d'odonates ont été recensées sur le site du Port Darblay. Parmi celles-ci, seul le **Caloptéryx vierge** est remarquable, **assez rare en Ile-de-France et déterminant ZNIEFF** car indicateur d'une eau de relativement bonne qualité.

Statut des espèces d'odonates recensées sur le site du Port Darblay

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Agrion à large pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>						
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>						Oui

chenilles et de plantes à fleurs que butine l'espèce. Les friches du secteur, comportant plusieurs apiacées (anciennes ombellifères) recherchées pour la ponte, et de plantes à fleurs, la reproduction de l'espèce est possible quoique non prouvée. Ajoutons que, ces habitats étant en régression, par intensification de l'agriculture et l'urbanisation de certains espaces, ce papillon est nettement moins fréquent que par le passé. Bien que n'ayant pas de statut patrimonial particulier, l'espèce est **rare en Ile-de-France**.

■ Orthoptères

Aucune espèce d'orthoptère n'a été recensée sur le site du Port Darblay. Ce fait est sans doute liée à la fauche très (trop) fréquente des friches et/ou pelouses.

■ Lépidoptères

Rhopalocères (papillons à activité diurne)

16 espèces ont été recensées sur le site du Port Darblay

Deux espèces sont particulièrement intéressantes:

- La **Virgule** *Hesperia comma*. Ce petit papillon recherche les pelouses et les prairies sèches. Le peu de mentions récentes concernent le sud de l'Ile-de-France. Les populations sont très disséminées. Cette espèce, **probablement au bord de l'extinction**, est **déterminante ZNIEFF en Ile-de-France**.
- le **Machaon** *Papilio machaon*, avec au moins un individu. Ce papillon spectaculaire fréquente les lieux herbeux, friches ou prairies, avec une grande diversité floristique, en particulier de plantes hôtes pour les



Machaon

Hétérocères (papillons à activité nocturne, ou diurne pour certains)

Une seule espèce, commune, a été observée.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées sur le site du port Darblay.

Parmi les **168 espèces végétales** recensées sur le site n°3 en 2006, 11 espèces sont remarquables en Essonne et en Ile-de-France (certain niveau de rareté). Seules **7** de ces espèces peuvent être considérées comme **patrimoniales** car ce sont des espèces indigènes.

L'exploitation des données extraites de la base de données Flora du CBNBP montre que le site n°6 abritait d'autres espèces remarquables.

Toutes ces espèces sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Les espèces figurées en gras sont celles qui sont légalement protégées (gras seul : en Ile-de-France ; gras souligné : en France).

Espèces végétales remarquables du site n°3 (sources : OGE & CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo	N	AR	-		bois humides en bordure de cours d'eau	2006
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématite	I	AR	AC		berges des rivières, vignes	2006
<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatiente	I	R	AR	X	chemins forestiers, bords des eaux	2006
<i>Cuscuta europaea</i>	Cuscute d'Europe	I	NRR	R	X	friches herbacées de bords de rivières	2006
<i>Eragrostis minor</i>	Petit éragrostis	N	AC	TR		bermes de routes, trottoirs	2006
<i>Erysimum cheiranthoides</i>	Vélar fausse-girolée	I	TR	AC		bords de rivières	2006
<i>Hirschfeldia incana</i>	Roquette bâtarde	N	AR	R		remblais, décombres	2006
<i>Impatiens capensis</i>	Balsamine du Cap	N	TTR	R		berges des rivières, sous bois humides	2006
<i>Juncus compressus</i>	Jonc comprimé	I	R	AC		bords des eaux	2006
<i>Salix triandra</i>	Saule à trois étamines	I	AR	AC		bords des eaux	2006
<i>Verbascum nigrum</i>	Molène noire	I	TR	TR		friches herbeuses, prairies	2006
<i>Bromus racemosus</i>	Brome en grappe	I	TR	R		prairies humides ?	2001
<i>Herniaria glabra</i>	Herniaire glabre	I	AR	AC		remblais, sables	2001
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse	I	C	AR		friches herbeuses, décombres	2001
<i>Euphorbia palustris</i>	Euphorbe des marais	I	TTR	AR	X	berges de rivières	1923

Espèces végétales remarquables recensées à proximité du site n°3 (source : CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Duchesnea indica</i>	Fraisier d'Inde	N	AC	AR		sous-bois	2001
<i>Galinsoga parviflora</i>	Galinsoga petites fleurs	N	AR	AR		cultures, jardins	2001
<i>Lathyrus sylvestris</i>	Gesse des bois	I	R	AR		lisières, friches herbeuses	2001
<i>Lepidium graminifolium</i>	Passerage à feuilles graminées	N	R	R		bords de rivières, remblais	2001
<i>Rumex thyrsiflorus</i>	Oseille à oreillettes	N	AR	C		bords de routes et de rivières	2001

Parmi les espèces animales recensées en 2006 sur le site n°3, **3** peuvent être considérées comme **remarquables** en raison de leur statut de protection et/ou de leur niveau de rareté régional.

Espèces animales remarquables du site n°3

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection régionale	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur		AR	X
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge		AR	X
<i>Papilio machaon</i>	Machaon		R	

CENS

Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte des espèces remarquables du site "Port Darblay"

0 100 Mètres




★ espèces floristiques remarquables :

Ar	Aristolochie clématite (<i>Aristolochia clematidis</i>)
Ace	Erable negundo (<i>Acer negundo</i>)
Ci	Cardamine impatiente (<i>Cardamine impatiens</i>)
Cu	Cuscute d'Europe (<i>Cuscuta europaea</i>)
Era	Petit Eragrostis (<i>Eragrostis minor</i>)
Er	Vélar fausse giroflée (<i>Erysimum cheiranthoides</i>)

Hi	Roquette bâtarde (<i>Hirschfeldia incana</i>)
Ic	Balsamine du Cap (<i>Impatiens capensis</i>)
Jc	Jonc comprimé (<i>Juncus compressus</i>)
Po	Pourpier potager (<i>Portulaca oleracea</i>)
Sat	Saule à trois étamines (<i>Salix triandra</i>)
Vn	Molène noire (<i>Verbascum nigrum</i>)

- X espèce naturalisée
X espèce déterminante ZNIEFF
avec condition

espèce faunistique remarquable :

 secteur fréquenté par la Fauvette babillarde

 périmètre du site

Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles


le conseil général

Orientations de gestion

■ Les objectifs visés

L'aménagement et la gestion des espaces naturels qui seront acquis doivent répondre à **quatre objectifs principaux**. Pour évaluer la pertinence des propositions formulées, il faudra donc regarder si ces objectifs sont atteints.

- Le premier objectif, qui est le principal et qui doit être recherché prioritairement, est un **objectif écologique** : il s'agit de préserver la biodiversité, en particulier la faune et la flore d'intérêt patrimonial, et même de la renforcer en favorisant la diversité des habitats.
- Le deuxième objectif est de **permettre et gérer l'accueil du public**, dans la mesure où les milieux le permettent.
- Le troisième objectif est de **s'adapter à la situation** concrète de chaque site.
- Le quatrième objectif est **économique**. La gestion proposée doit être aussi peu coûteuse que possible voire rentable économiquement. Ce dernier objectif n'est pas prioritaire, il doit être atteint dans la mesure du possible.

■ Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine

Pour répondre aux objectifs précités, la mise en œuvre des principes suivants est proposée :

- **gestion écologique**, c'est-à-dire une gestion qui s'interdit toute utilisation de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides etc. mais aussi engrais).
- **gestion extensive**, (et non intensive). La productivité n'est pas recherchée (par exemple pour les bois ou les prairies), mais c'est d'abord la diversité de la faune et de la flore qui est recherchée.
- **gestion différenciée**. Il s'agit de créer une mosaïque de milieux pour favoriser la biodiversité, en particulier les différentes espèces animales. En effet, plus la flore est diversifiée, pas tant au niveau des espèces mais plutôt au niveau des formations végétales, et plus

les potentialités sont grandes pour la faune, en terme de nourriture et d'habitats.

La gestion différenciée devra être mise en œuvre **dans l'espace, mais aussi dans le temps**.

- **gestion adaptée au site**. Tout aménagement et toute gestion devra tenir compte des particularités de chaque site : conditions stationnelles, utilisation actuelle, présence d'espèces remarquables...

■ Orientations de gestion pour les différents espaces recensés sur le site n°3

1) Gestion des boisements

Pour favoriser la diversité de la faune et de la flore dans les espaces boisés, il convient de **créer une mosaïque de milieux** favorable à la biodiversité : futaie, taillis etc. avec une sous strate plus ou moins dense.

Pour cela, **le mode de gestion le plus approprié est la futaie jardinée** qui en soit crée une mosaïque (clairière herbeuse au niveau des coupes récentes, taillis arbustif quand la coupe est plus ancienne etc.). La futaie jardinée permet de conserver la flore sylvatique et d'obtenir une variété maximale dans la structure de la végétation, ce qui est favorable à la diversité de la faune.

A l'opposé, il faut **proscrire la coupe à blanc** comme on la pratique pour les futaies régulières ou les taillis à courte rotation. Celle-ci est notamment très défavorable à la flore sciaphile.

Il est **possible d'éclaircir les sous-bois** mais de façon raisonnable en conservant toujours quelques arbustes. D'une façon générale, il serait **souhaitable d'éliminer progressivement les essences naturalisées, en particulier les plus envahissantes**, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*), l'Ailanthé (*Ailanthus altissima*), les Erables négundo (*A. negundo*) et plane (*A. platanoïdes*), ou le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) pour les arbres, le Laurier palme (*Prunus lauro-cerasus*) ou la Symphorine (*Symphoricarpos albus*) pour les arbustes pour les arbustes, et au contraire de **favoriser en les conservant les arbres et**

arbustes indigènes (en particulier les chênes, le charme, le frêne et le Tremble.

On veillera à **conserver quelques ronciers** qui constituent une cache pour la faune, plus spécialement un lieu de nidification pour les oiseaux, et une source d'alimentation (mûres).

On essaiera dans la mesure du possible de **garder les vieux arbres morts sur pied** (chandelles) favorables à une faune spécifique (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.) **et** on conservera pour les mêmes raisons **du bois mort au sol**. Le bois des coupes d'exploitations ou d'entretien sera exporté ou bien laissé sur place. On pourra alors **faire des tas de rondins** qu'on positionnera dans des zones de faible intérêt floristique.

Au niveau du débardage, on évitera les engins lourds qui compactent les sols.

2) Gestion des espaces en herbe (prairie centrale, pelouses tondues, prairie à nitrophile)

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt biologique tant du point de vue de la faune que de la flore. C'est le cas en particulier des pelouses calcicoles souvent à tendance xérophile et des prairies humides de fauche.

• Cas de la grande prairie centrale

Nous proposons une **gestion extensive des espaces en herbe**, pour conserver, ou restaurer des prairies naturelles. Ceci est applicable à la quasi totalité du site. L'intérêt biologique de ces espaces sera d'autant plus important à long terme que le milieu en question offre de bonnes potentialités, et surtout que les préconisations suivantes seront mises en application.

- L'idéal est la **gestion différenciée** : gérer de façon différente les diverses parties de parcelles. **Certains endroits seront fauchés.**

- **Faucher à une date tardive - au plus tôt fin juin** - pour laisser les plantes grainer, l'idéal étant d'intervenir pour la coupe à des dates s'échelonnant entre juin et octobre. On peut envisager **une ou deux coupes annuelles**. Par exemple :
 - une fauche en juin suivie d'un pâturage après la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
 - une fauche en octobre pour des espaces fauchés très tardivement. C'est la pratique la plus favorable à la faune, insectes en particulier, mais elle ne permet pas de récolter un foin consommable par le bétail.
 - deux fauches, la première en juin, la deuxième en fonction de la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
- **Exporter les produits de coupe**. Cette exportation interviendra au minimum 1 à 2 jours après la coupe pour laisser aux insectes le temps de se mettre à l'abri.
- Proscrire l'emploi de désherbants (sélectifs ou non) et de tous les produits phytosanitaires.
- Proscrire l'utilisation d'engrais chimiques (ammonitrate etc.).

Il s'agit donc de **gérer de façon extensive les espaces en herbe en prairie permanente de fauche (et non en gazon tondu ou en jachère gyrobroyée !)**.

La présence de nombreux arbres et arbustes épars sur la grande prairie centrale va rendre la fauche difficile car ceux-ci constituent des obstacles à contourner. De plus, les arbres à long terme empêchent, du fait de l'ombrage et des feuilles, le développement d'une flore prairiale. C'est pourquoi il est souhaitable d'en couper un certain nombre, de façon à faciliter la circulation des engins agricoles, et à créer une vaste zone centrale dégagée. Dans cet espace quelques arbres isolés pourront être maintenus, en particulier les fruitiers existants. Les arbres les plus gros seront maintenus.

- **Cas des gazons et espaces périurbains**

Dans les espaces très fréquentés par le public (exemple : près des aires de stationnement), qui sont aujourd'hui gérés comme des gazons de façon plus ou moins intensive (passages répétés de la tondeuse classique), on essaiera de **limiter les espaces tondus**. Par exemple, une bande de deux à trois mètres de largeur peut être tondue le long des cheminements, et **le reste géré en prairie de fauche avec exportation des produits de coupe**. On veillera **pour les espaces tondus à ne pas tondre trop ras (pas moins de 10 cm** pour ne pas détruire tous les insectes), et à espacer les tontes au maximum (afin de laisser aux herbacées la possibilité de monter en graine).

Remarques importantes :

L'emploi de la **tondeuse** à lame rotative **ou** du **gyrobroyeur** est **déconseillé**, car il est très néfaste pour la faune, notamment pour les orthoptères (sauterelles etc.) qui sont détruits à chaque passage. Ces espèces disparaissent rapidement des espaces gérés ainsi. C'est pourquoi **nous préconisons l'utilisation de faucheuse** (barre de coupe) qui au contraire permet à ces espèces de se maintenir.

En laissant les produits de coupes se décomposer sur le sol, on enrichit peu à peu le milieu et donc **on favorise les plantes nitrophiles**. Les espèces observées sont alors relativement **peu nombreuses et banales**. Au contraire, l'exportation des produits de coupes transforme peu à peu la prairie qui voit le nombre de plantes augmenter. Les floraisons se multiplient favorisant une diversité d'espèces animales dont bon nombre ont aujourd'hui beaucoup régressé (papillons etc.). La flore et la faune sont souvent à long terme de grand intérêt (orchidées etc.). A cet intérêt écologique, il faut ajouter un intérêt économique. L'exportation des produits de coupes appauvrit peu à peu le milieu qui est de moins en moins productif à terme (on passe progressivement à une prairie relativement maigre). Ce travail d'exportation du foin est donc de moins en moins important à terme.

L'usage d'**engrais chimique** a de la même façon un **impact négatif sur la flore** (mais aussi sur la qualité des eaux). En enrichissant le milieu, il conduit à favoriser les nitrophiles.

On peut noter **l'intérêt économique d'une gestion extensive des espaces en herbe** : production de foin pouvant être vendue ou utilisée pour nourrir le bétail éventuel, travaux limités dans le temps, mais qui demande il est vrai un savoir faire et un matériel adapté.

Enfin remarquons **l'intérêt paysager et culturel** des prairies et gazons gérés de manière extensive, lié à la variété des floraisons qui s'échelonnent de mars à octobre. C'est une composante traditionnelle du paysage qui disparaît.

- **Cas particulier de la zone à Cuscute d'Europe**

Sur le site, la présence de la Cuscute d'Europe dans la prairie envahie par les orties justifie une gestion particulière compte tenu de l'intérêt patrimonial de ce taxon (espèce protégée en Ile-de-France).

Exceptionnellement, la gestion sur une petite surface à définir avec précision, pourrait se faire par **gyrobroyage sans exportation des produits de coupes**. Ceci permettra d'enrichir le milieu en azote, donc de favoriser l'ortie (espèce nitrophile) et principale plante hôte de la Cuscute d'Europe qui est une plante parasite.

On veillera à préserver la roselière existante (bande d'environ 3 mètres de large au contact du boisement) sans toutefois chercher à l'étendre.

3) Gestion des bords de la Seine

Les rives de la Seine sont très boisées sauf dans la partie centrale (quai). Les zones éclairées sont en général assez limitées. Il s'agit de petites plages sablo-graveleuses. Pour favoriser l'implantation de la flore hélrophytique sur les rives, qui sera toujours limité du fait d'un profil souvent abrupt, il faut augmenter l'éclaircissement donc élaguer voire supprimer les arbres et arbustes par endroits. Il serait intéressant de maintenir les plus vieux arbres et d'en tailler en têtard quelques uns, notamment des saules. En effet, les vieux têtards constituent un habitat de prédilection pour certains animaux (insectes saproxyliques, cavernicoles).

4) Maîtrise foncière

Afin d'assurer la maîtrise foncière du site, un périmètre de préemption, dont la délégation reste à définir, pourrait être délimité sur l'ensemble de la zone d'étude.

5) Valorisation

La commune de Corbeil-Essonnes pourrait définir un projet de valorisation du site (détente, découverte...). Le site est déjà très fréquenté par les promeneurs qui longent la Seine. Quelques panneaux d'informations (histoire du site, faune, flore, habitats, gestion...) pourraient être mis en place.

6) Réhabilitation

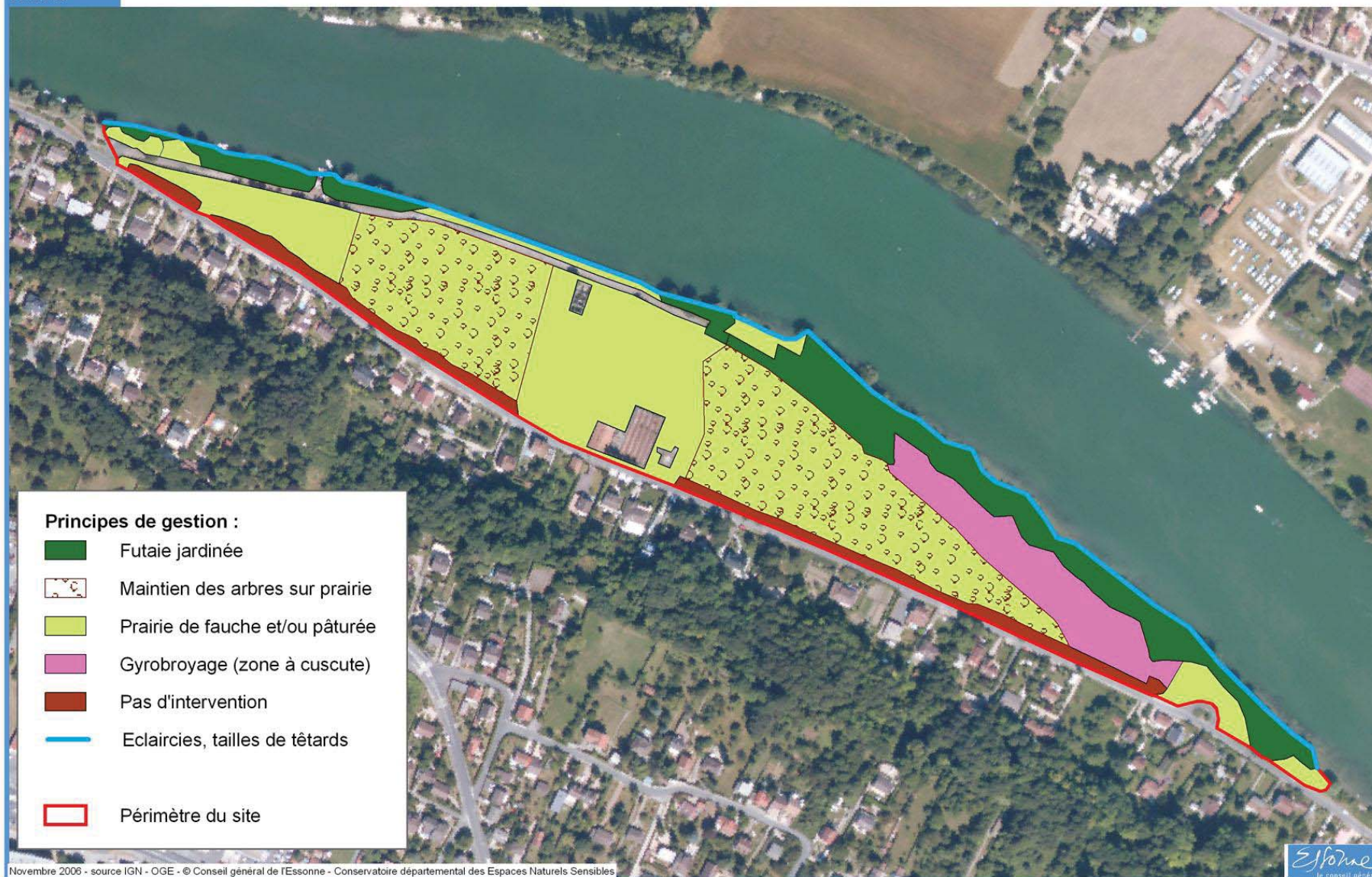
Les déchets encombrant par endroits les rives boisées de la Seine sont à éliminer. Les ruines sont à supprimer.

CENS

Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Orientations de gestion, site "Port Darblay" (n° 3)

0 100 Mètres



Site n°4 : Les bords de Seine – Fouille Loury

Généralités

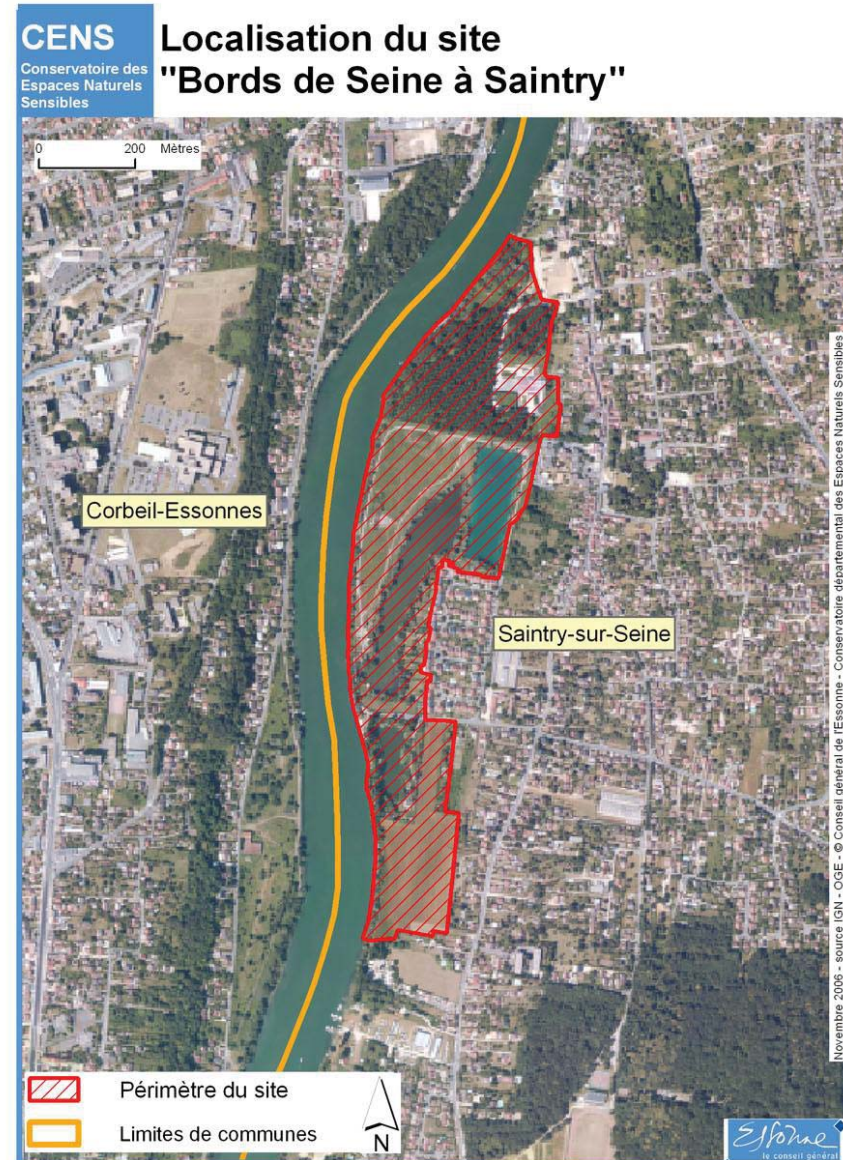
■ Localisation et limites du site

Le site des bords de Seine à Saintry se trouve en vis-à-vis du site n°4, sur la rive droite de la Seine.

Il a une superficie d'environ 32 ha.

■ Paramètres physiques et conditions stationnelles

Le long de la Seine, le lit majeur de la Seine est recouvert d'alluvions modernes. Il s'agit de dépôts fluviaux limoneux et sableux à graviers fins. Le site est en faible pente orientée vers l'ouest. Trois plans d'eau, anciennes sablières, occupent le site, "la Fouille Darblay", "la Fouille Loury" et un troisième non nommé juste en bordure à l'est.



■ Statut de protection

Le site n°4 est concerné par un périmètre d'inventaire :

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450

Le site n°4 se trouve également à quelques centaines de mètres à l'ouest d'un périmètre de ZNIEFF :

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 2	77326021	Forêt de Rougeau	1070

■ Documents d'urbanisme

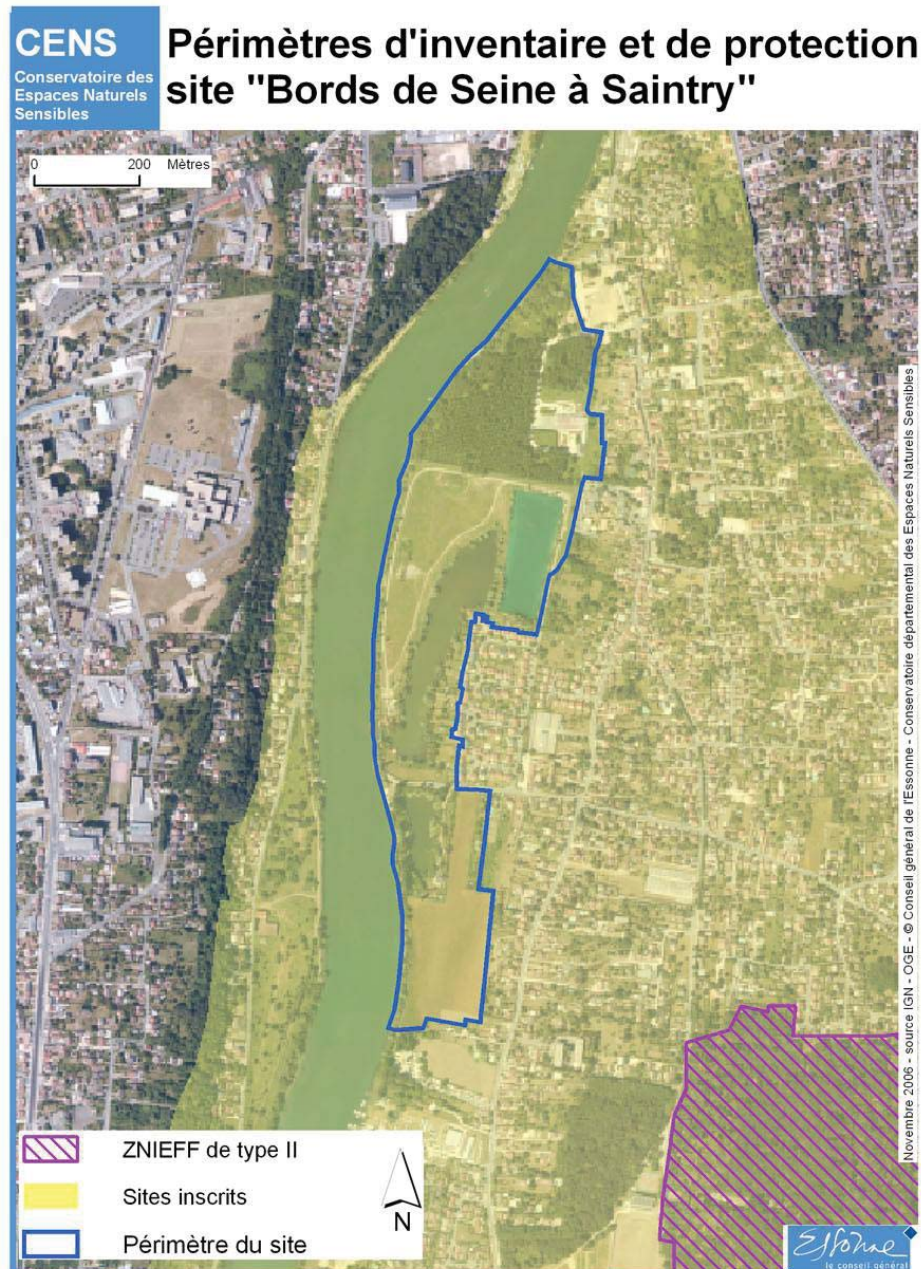
Au schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF, 1994), le site figure comme :

- espace paysager ou espace vert pour les 4/5^{ème} au nord.
- espace urbanisé à l'extrémité sud.

Le tableau suivant présente le classement du site n°4 au PLU de Saintry-sur-Seine (PLU arrêté en 2006).

Commune	Section cadastrale	Statuts au POS/PLU
Saintry-sur-Seine	AH	Nn sauf un jardin UA (en limite)
Saintry-sur-Seine	AI	N pour les boisements, UEa pour l'usine dans la peupleraie, Nn pour la partie des plans d'eau
Saintry-sur-Seine	AK	N, et sur quasi tout "espace vert à protéger"

N : zone naturelle à protéger (intérêt écologique, paysager...), Nn : zone naturelle à protéger destinée aux équipements pour le futur port de plaisance, UA : zone d'habitat existant, UEa : zone à vocation de loisirs et tourisme, activités artisanales actuellement



■ Statut départemental

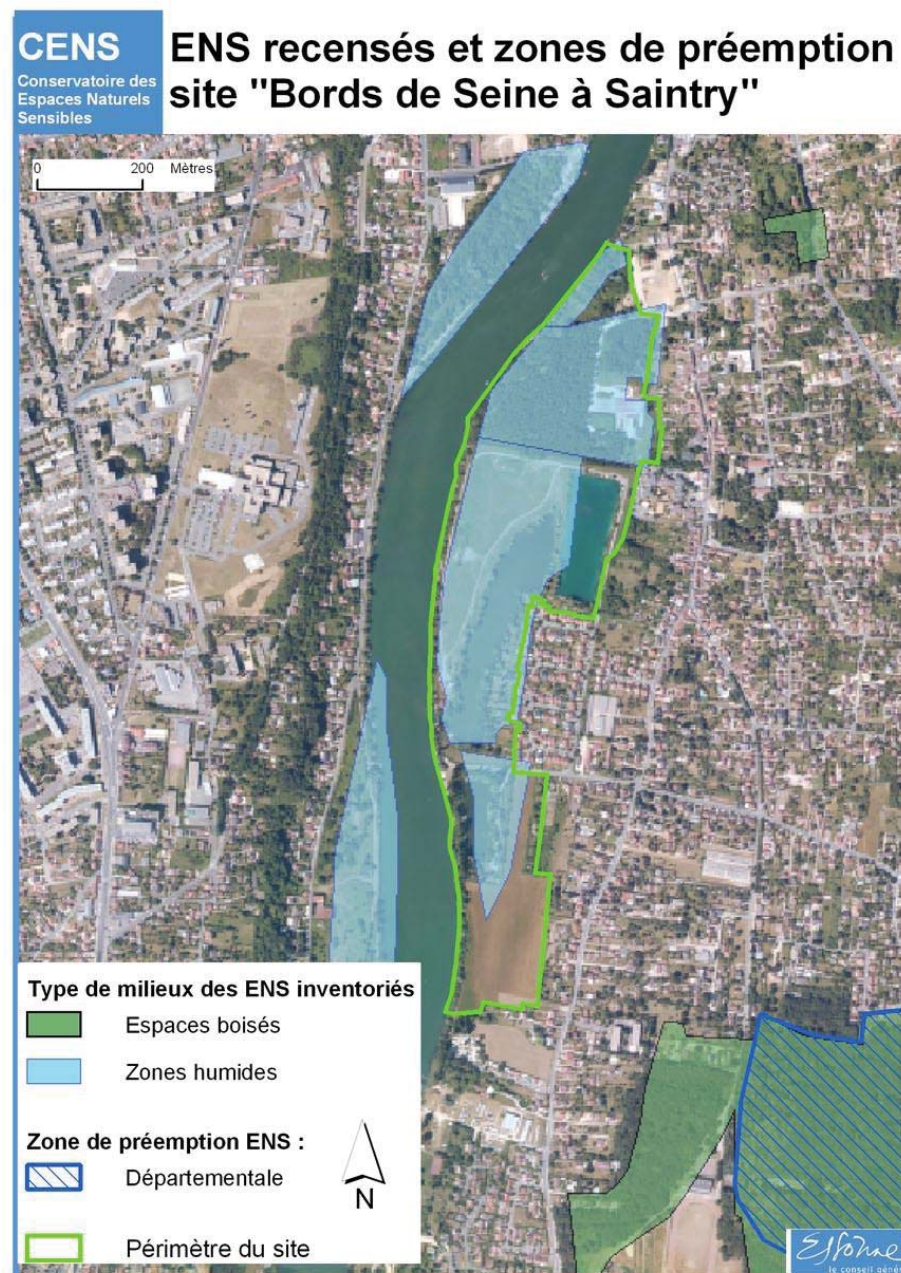
Le site n°4 figure dans sa plus grande partie comme zone humide à l'inventaire des espaces naturels sensibles de l'Essonne.
Aucun périmètre de préemption n'existe sur ce site.

■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Le site n°4 est majoritairement privé. Seules 8 parcelles font partie du domaine public : 1 est au Ministère de l'Équipement, les 7 autres sont à la commune de Saintry-sur-Seine.

Répartition du foncier du site des bords de Seine à Saintry

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Public	8	0,64
Privé	20	27,93
Para-public	-	-



■ Pratiques et usages, contraintes et menaces

Le site sert de lieu d'activités de détente et de loisirs. Les bords de Seine constituent un lieu de promenade à pieds ou pour le VTT. Les plans d'eau sont fréquentés par les pêcheurs.

La Seine est une voie navigable utilisée également pour les activités nautiques de loisirs et pour la pêche ponctuellement.

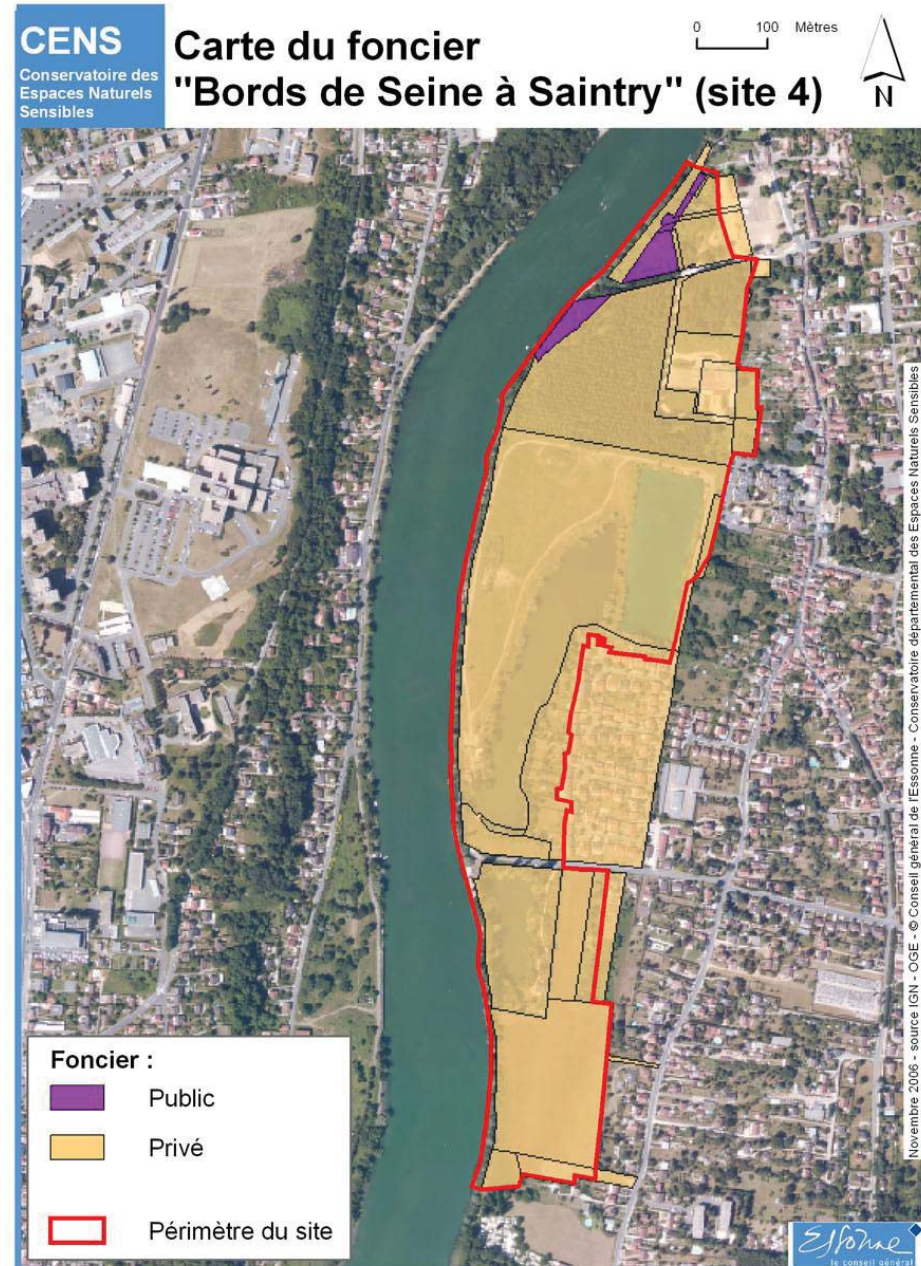
Une partie du site correspond à des jardins d'agrément, une autre est une plantation de peupliers.

Certains terrains sont utilisés par l'agriculture (cultures), d'autres régulièrement girobroyés (près des plans d'eau) ou tondus.

Le site n'est pas dégradé, sauf ponctuellement avec quelques zones de dépôts (remblais).

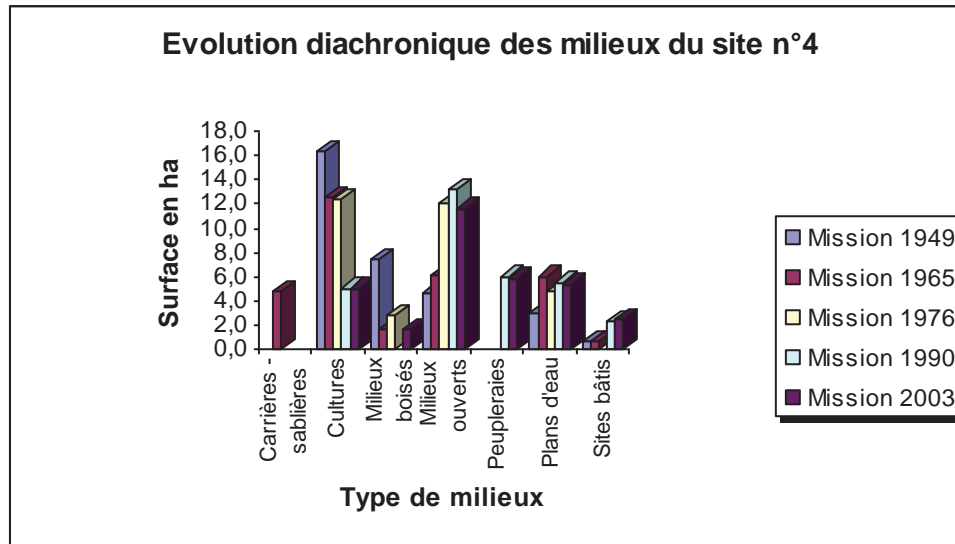
Les principales menaces sont :

- l'urbanisation,
- une gestion intensive des surfaces herbeuses (tontes, girobroyage...),
- une coupe à blanc du boisement (hors peupliers),
- la dégradation des milieux par circulation des VTT hors sentiers,
- l'introduction dans les plans d'eau de la Jussie présente sur le site 4,
- la multiplication des tortues de Floride (deux individus observés sur le plan d'eau au nord-est).



Evolution des milieux naturels

Le graphique suivant a été établi à partir de l'analyse diachronique des missions aériennes IGN de 1949, 1965, 1976, 1990 et 2003 prises sur le site n°4.



L'analyse du graphique ci-dessus et des cartes situées à la page suivante appelle les commentaires suivants.

En 1949, les terres cultivées constituaient 50% de la surface du site. Les milieux boisés représentaient quant à eux 23% du site, essentiellement dans sa partie nord. Deux plans d'eau étaient déjà présents. Les milieux ouverts étaient cantonnés à la bordure nord du boisement et entre les deux plans d'eau. Ils représentaient alors 15% du site.

En 1965, on constate la présence d'une activité d'extraction de matériaux et l'augmentation de la surface du plan d'eau nord par rapport à 1949. Le boisement au nord a été défriché pour permettre la culture. Cependant, le

plan d'eau sud est à présent entouré de bois. Il n'est sans doute plus exploité par les carrières à cette époque.

La mission de 1976 permet d'observer l'évolution de la forme du plan d'eau nord, dont une partie semble avoir été comblée par rapport à 1965.

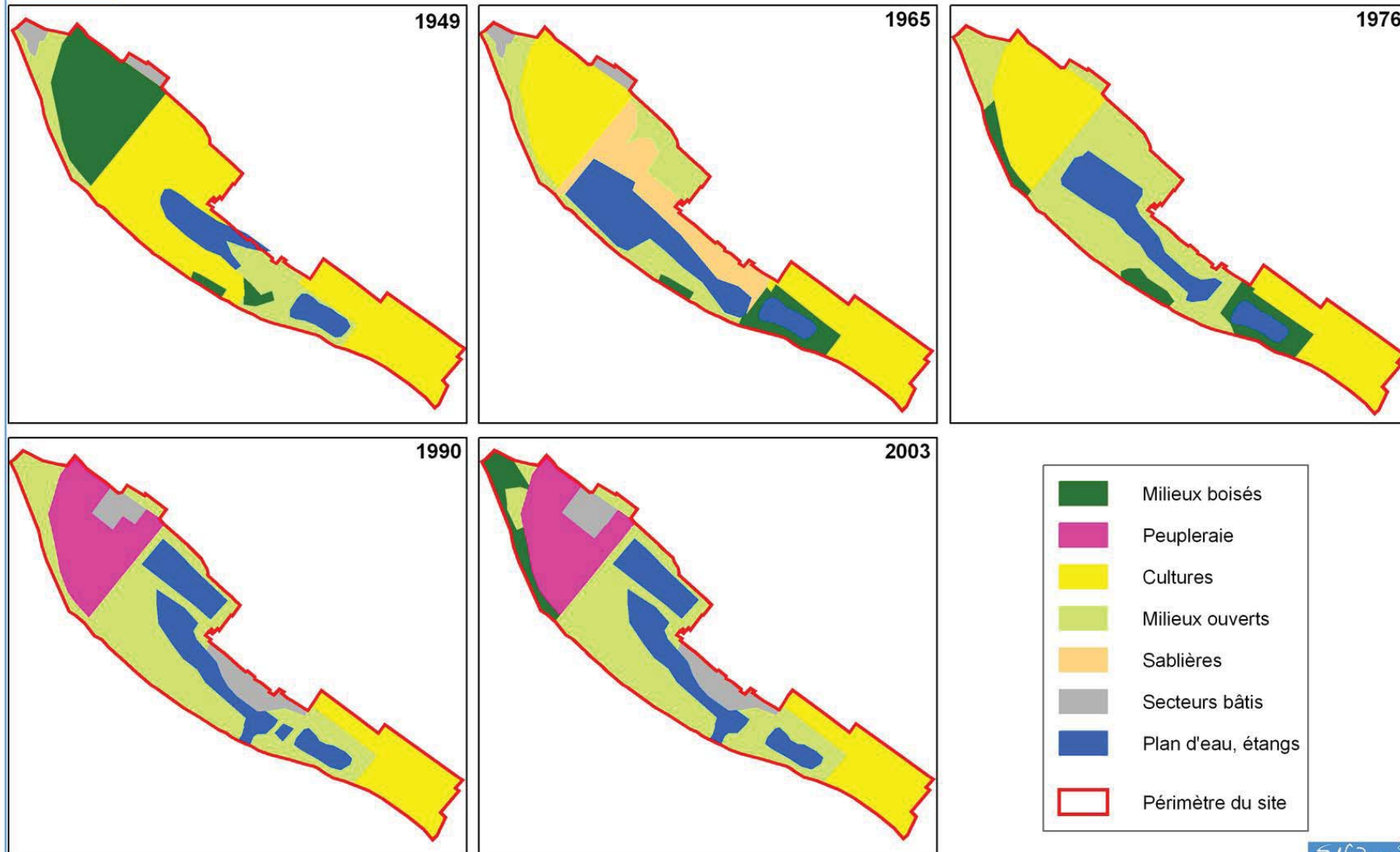
Sur les missions de 1990 et 2003, on constate la disparition de la parcelle cultivée au nord, au profit d'une plantation de peupliers. Un troisième plan d'eau a été creusé. On observe également l'apparition de bâtiments (pavillons) le long de la berge est du plan d'eau central et à l'est de la peupleraie.

Le seul secteur qui n'a pas évolué depuis 1949 est la pointe sud du site qui a toujours été cultivée.

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Evolution des milieux du site "Bords de Seine à Saintry" (n° 4)

0 100 Mètres



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles



Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le site n°4, entièrement situé sur la commune de Saintry-sur-Seine a fait l'objet d'un inventaire succinct des plantes présentes (cf. annexe).

Les différents milieux rencontrés sont des boisements, des friches arbustives, des formations prairiales, des formations riches en rudérales, des cultures et des jardins. Enfin, il faut ajouter les plans d'eau et les bords de la Seine qui ont révélé un grand intérêt floristique.

1) Les boisements et les ripisylves

Code Corine de ces formations : 41.4 (Forêts mixtes de pentes et ravins) et 44.1 (Formations riveraines de saules) pour la ripisylve.

Les boisements les plus importants sont situés au nord. Il s'agit essentiellement d'une peupleraie et d'une frênaie située parallèlement à la peupleraie. A ceux-ci il faut ajouter la ripisylve de la Seine ou des plans d'eau : celle-ci est constituée d'une bande boisée plus ou moins étroite et irrégulière sur les rives de la Seine. Les rives des plans d'eau sont très irrégulièrement boisées.



Peupleraie

○ La peupleraie

Il s'agit d'une plantation en lignes de peupliers dont le sous-bois impénétrable est très envahi par les arbustes : surtout le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), mais aussi l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*) et le Noisetier (*Corylus avellana*). Quelques jeunes frênes (*Fraxinus excelsior*) percent la couverture arbustive

recouverte de Clématite (*Clematis vitalba*) ou envahi par les Ronces (*Rubus gr. fruticosus* et *R. caesius*). La strate herbacée n'a pas révélé d'intérêt particulier. Il faudrait toutefois y rechercher l'Euphorbe douce (*Euphorbia dulcis* subsp. *incompta*) probablement présente (Cf. § suivant).

○ Frênaie et ripisylve

La frênaie correspond à une futaie très claire avec un sous-étage peu développé. Elle est caractérisée par la dominance du Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), les autres essences présentes sont peu nombreuses et éparées. Citons l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) pour la strate arborée et le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), et le Sureau noir (*Sambucus nigra*) pour les arbustes. Au niveau de la strate herbacée, deux espèces remarquables ont été observées au niveau de la frênaie :

L'Euphorbe douce (*Euphorbia dulcis* subsp. *incompta*). Rare en Ile-de-France et en Essonne, c'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial, déterminante ZNIEFF en Ile-de-France**. Un seul pied non fleuri a été observé en septembre.

La Molène blattaire (*Verbascum blattaria*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, cette espèce **indigène d'intérêt patrimonial** est présente sur d'autres sites également. Un seul pied a été observé le long du cheminement qui traverse la frênaie.



Euphorbe douce



Molène blattaire

La ripisylve est caractérisée par des essences ligneuses présentes habituellement le long de la Seine. Citons l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Saule blanc (*Salix alba*). Ce dernier est particulièrement abondant le long des plans d'eau. Une espèce remarquable, le **Saule à trois étamines (*Salix triandra*)** a été recensé en bordure du plan d'eau principal. C'est un petit arbre **indigène d'intérêt patrimonial** assez commun en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**. Sa localisation précise n'a pas été notée. Les autres arbustes n'ont pas révélé d'intérêt particulier, par contre la flore herbacée mérite attention puisque deux espèces remarquables ont été observées au niveau de la ripisylve de la Seine :

L'Aristolochie clématite (*Aristolochia clematidis*). Espèce **indigène d'intérêt patrimonial**, assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne, où elle se cantonne presque exclusivement dans la vallée de la Seine**. Elle a été observée sur plusieurs sites dans le cadre de cette étude. Plusieurs stations ont été recensées en bordure de Seine.

Le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*). Signalée comme **très rare en Ile-de-France et assez rare dans l'Essonne**, cette plante sud-africaine considérée comme une peste végétale est bien naturalisée. Deux pieds ont été observés sur le haut de la ripisylve.



Sénéçon du Cap

La Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*) a été trouvée dans le secteur de « la Peupleraie » (au nord du site) en 2005 (Carrière M., 2005). **Assez rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne**, c'est une espèce **protégée et déterminante Z.N.I.E.F.F. en Ile-de-France**. Classée **non menacée** parmi les espèces protégées d'Ile-de-France, c'est une espèce qui semble en expansion (cf. Arnal G., *Les plantes protégées d'Ile-de-France*, Parthénope).

2) Les friches arbustives

Code Corine de ces formations : 31.81 (Fourrés médio-européen sur sol fertile)

Peu nombreuses, les friches arbustives se cantonnent aux abords d'un entrepôt dans la peupleraie.

Elles correspondent à de jeunes fourrés d'arbustes impénétrables : Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Sureau noir (*Sambucus nigra*) et ponctuellement Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*). On note surtout la Clématite (*Clematis vitalba*) ou la Ronce (*Rubus gr. fruticosus*) qui recouvrent les arbustes présents.

Au niveau de la flore herbacée, les espèces observées sont peu nombreuses et banales, par exemple Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et Tanaisie (*Tanacetum vulgare*).

3) Les formations prairiales

Code Corine de cette formation : 38.2 (Prairies à fourrage des plaines).

Situées à proximité des plans d'eau où les surfaces en herbe sont assez importantes, et au nord de la peupleraie, les formations prairiales sont hétérogènes. Tondues plus ou moins régulièrement, ces formations n'ont pu



Prairie (floraisons abondantes de la Tanaisie)

faire l'objet d'un inventaire exhaustif compte tenu de la date avancée de la première visite et de la sécheresse de juillet.

Les espèces recensées sont relativement nombreuses et caractérisent des milieux prairiaux mésophiles. Citons par exemple : Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Trèfle rampant (*Trifolium repens*), Trèfle des prés (*T. pratense*) et Trèfle porte-fraises (*T. fragiferum*), Plantain

lancéolé (*Plantago lanceolata*), Carotte (*Daucus carotta*), Achillée millefeuille

(*Achillea millefolium*), Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*) et Origan (*Origanum vulgare*). On observe en abondance des espèces comme la Tanaisie (*Tanacetum vulgare*) ou le Cirse des champs (*Cirsium arvense*) qui révèlent un enrichissement du milieu (celui-ci résulte du fait que les produits de coupe sont laissés sur place après les tontes). De fait, les espèces prairiales de milieux oligotrophes sont peu abondantes.



Epiaire droite (détail des fleurs)

Parmi les plantes observées, une seule espèce, l'**Epiaire droite (*Stachys recta*)**, peut être qualifiée de remarquable pour ce secteur du Département. En effet, c'est une espèce calcicole **commune sur les calcaires du sud de l'Essonne mais rare dans cette partie du département**. Elle est présente le long du chemin qui longe la Seine.

Remarque : Au nord du site, on observe une prairie arborée. Celle-ci correspond semble-t-il à un ancien boisement dont la strate arbustive a été enlevée et aujourd'hui entretenu par des tontes plus ou moins régulières.

L'étude menée en 2005 sur le secteur de « la Peupleraie » mentionne la présence du **Lotier à feuilles ténués (*Lotus glaber*)**. Cette plante colonise les clairières, pelouses et milieux ouverts, notamment sur des affleurements d'argiles ou de marnes, qui sont temporairement humides en surface. **Assez rare en Essonne**, cette plante est surtout répartie dans la moitié nord du département, cette espèce se rencontre souvent le long des vallées (Essonne aval, Orge, Yvette, Renarde...). Elle a été notée à l'angle de la route qui traverse la peupleraie, avec une dizaine de pieds.

4) Les friches à rudérales

Code Corine de cette formation : 87.2 (Zones rudérales).

Deux zones de remblais ont été cartographiées dans la grande prairie à l'ouest des plans d'eau principaux. La végétation est caractérisée par des groupements de plantes rudérales. Ponctuellement, de petites surfaces la plupart non cartographiables, principalement autour des deux plans d'eau principaux, sont colonisées par des groupements semblables.



Entre deux plans d'eau, friche à rudérales envahie par la Roquette bâtarde

De nombreuses espèces typiques des friches herbacées nitrophiles, mêlées à de nombreuses adventices des cultures peuvent être observées. Citons à titre d'exemple Mélilot blanc (*Melilotus albus*), Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*), Cirse vulgaire (*Cirsium vulgare*), Cirse des champs (*Cirsium arvense*), Tanaisie (*Tanacetum vulgare*), Armoise vulgaire (*Artemisia vulgaris*), Chiendent rampant (*Elytrigia repens*) et Linaire commune (*Linaria vulgaris*)...

Une espèce remarquable, la **Roquette bâtarde (*Hirschfeldia incana*)** a été recensée dans ces formations : il s'agit d'une plante **rare en Ile-de-France et assez rare dans l'Essonne**. Sur le site, cette plante naturalisée donc de **faible intérêt patrimonial** est très abondante par places.

5) Les cultures

Code Corine de ces formations : 82.11 (Grandes cultures).

Un champ de céréales a révélé un grand nombre d'espèces adventices qui se sont développées après la moisson. On peut citer par exemple la Petite Ciguë (*Aethusa cynapium*), l'Euphorbe des jardins (*Euphorbia peplus*), l'Arroche étalée (*Atriplex patula*), la Morelle noire (*Solanum nigrum*) et le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*).

Une espèce remarquable a été recensée dans la parcelle fin septembre. Il s'agit du **Pourpier potager (*Portulaca oleracea*)**. Bien que signalée comme **assez rare en Ile-de-France**, son intérêt patrimonial demeure très limité. C'est en effet une espèce commune en Essonne et non indigène qui était cultivée autrefois.



Pourpier potager

6) Les jardins

Code Corine de cette unité : 85.3 (Jardins).

De nombreux jardins sont présents dans la zone d'étude. Il s'agit de jardins d'agrément, parfois avec un potager. Ces milieux n'ont pu être prospectés.

7) Les plans d'eau et les rives de la Seine

Les formations végétales étudiées ici correspondent aux végétaux les plus hygrophiles qu'on trouve sur les rives de la Seine ou au niveau des plans d'eau :

- hydrophytes : végétation aquatique proprement dite constituée de plantes immergées,
- héliophytes : végétation des rives constituée de plantes herbacées ayant seulement les pieds dans l'eau.

o La végétation aquatique

Code Corine de cette unité : pour la Seine 24.4 (Végétation immergée des rivières) et pour les plans d'eau 22.4 (Végétations aquatiques).

Le profil très abrupt ou boisé des berges et la grande profondeur des plans d'eau ne favorise pas l'installation de plantes aquatiques. De ce fait, celles-ci sont en général peu nombreuses et peu développées. Seules quelques espèces ont été recensées depuis les rives : Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*) présent sporadiquement sur les plans d'eau principaux, Cératophylle émergé (*Ceratophyllum demersum*) et Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) le long de la Seine et jamais très abondant dans les quelques endroits où ils ont pu être observés. Des feuilles rubanées immergées forment localement de petits herbiers le long de la Seine. L'espèce ne fleurissant pas, il est impossible de la déterminer. Il pourrait s'agir de la forme immergée de la Sagittaire (*Sagittaria sagittifolia*), espèce remarquable recensée sur le site 18, ou bien du Rubanier dressé (*Sparganium erectum*) qui est au contraire une plante commune.

Plusieurs espèces remarquables ont été identifiées :

La Grande Naiade (*Najas marina*). Rare en Ile-de-France et dans l'Essonne où on la rencontre essentiellement dans la vallée de la Seine (des observations depuis 1911 !), c'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial**. Probablement plus abondante que ce qui est indiqué sur la carte, nous l'avons recensée seulement sur l'un des plans d'eau.



Grande Naiade (ici avec des feuilles émergées!)

Le Potamot noueux¹⁰ (*Potamogeton nodosus*). Rare en Ile-de-France et très rare¹¹ dans l'Essonne où il n'est signalé que dans deux communes (dont Vigneux-sur-Seine), c'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** présente également sur plusieurs sites.



Potamot noueux

o La végétation herbacée des rives

Code Corine de ces formations : 53.11 (Phragmitaies) et surtout 53.14 (Roselières basses).

Les berges des plans d'eau (qui correspondent à d'anciennes gravières) et celles de la Seine sont en général très abruptes et boisées donc peu favorables à l'implantation de ceintures de végétation aquatique. Toutefois, la végétation hygrophile se développe ponctuellement dès que se présente un léger replat et un peu de lumière ; en général ces endroits trop étroits pour être cartographiés, correspondent aux coins favoris des pêcheurs.

Les roselières hautes à Roseau commun (*Phragmites australis*) sont très étroites et rares. A leur place sur les rives non boisées des plans d'eau ou de la Seine, le plus souvent une végétation herbacée assez basse se développe, avec des espèces comme : Iris faux-acore (*Iris pseudo-acorus*), Rorripe amphibie (*Rorripa amphibia*) ou Laïche faux-souchet (*Carex*

¹⁰ La détermination mériterait ici une confirmation.

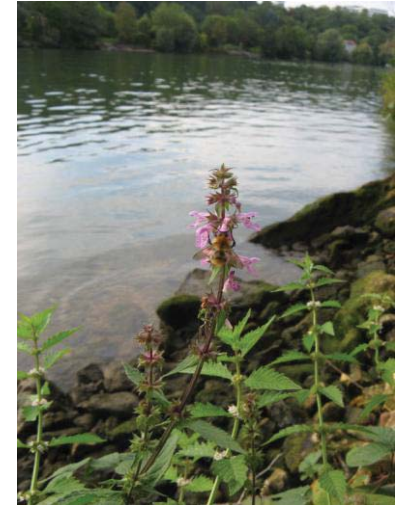
¹¹ Le statut concernant la rareté est incertain pour ce taxon, sans doute à cause de la difficulté de son groupe, ce qui donne peu de données fiables, et rebutent les botanistes à faire part de leurs découvertes.

pseudocyperus) pour les plus hydrophiles, Salicaire (*Lythrum salicaria*), Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Lycophe (*Lycopus europaeus*) ou Scutellaire à casque (*Scutellaria galericulata*) sur les endroits moins longuement inondés.

Deux espèces remarquables ont été identifiées :

L'Epiare des marais (*Stachys palustris*). C'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** commune en Ile-de-France mais **assez rare en Essonne**. Elle est **probablement plus abondante que l'observation ponctuelle mentionnée sur la carte**.

Le jonc comprimé (*Juncus compressus*). C'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** assez commune en Ile-de-France mais **assez rare en Essonne**, deux pieds ont été recensés sur une berge en pente douce de la Seine.



Epiare des marais

La Moutarde noire (*Brassica nigra*), espèce **assez rare en Essonne** et en Ile-de-France, a été inventoriée en 2005 (Carrière M., 2005) sur la berge de Seine au niveau du secteur de « la Peupleraie ».



Jonc comprimé



CENS
 Conservatoire des
 Espaces Naturels
 Sensibles





Carte de la végétation du site "Bords de Seine à Saintry"

0 100 Mètres



boisements et ripisylves :

-  peupleraie
-  frênaie ou ripisylve

-  friche arbustive
-  formation prairiale
-  formation prairiale arborée
-  friche à rudérales

-  culture
-  jardin
-  plan d'eau

Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles



→ Faune

La faune des bords de Seine à la Fouille Loury a été recensée par un inventaire succinct effectué lors de 2 passages (07/07/06 et 01/09/06). Cet inventaire est complété par les données issues de l'étude menée en 2005 par Marc Carrière sur le secteur de la Peupleraie.

1) Oiseaux

31 espèces d'oiseaux ont été recensées sur ce site. Les plus remarquables sont :

- le **Martin-pêcheur d'Europe** *Alcedo atthis*, avec au moins 2 individus vus sur le bassin central. L'espèce vit sur les cours d'eau et les étangs dont les eaux sont peu ou pas polluées, et suffisamment limpides pour qu'elle puisse localiser puis capturer les poissons dont elle se nourrit. Choissant des berges abruptes et meubles pour creuser le terrier qui lui fera office de nid, le Martin-pêcheur est peut-être nicheur sur les bassins. La pollution, l'assèchement des zones humides et les aménagements hydrauliques, comme par exemple les reprofilages, rendent les populations très vulnérables. Le nombre de couple est compris entre 100 et 150 dans la région. L'espèce est **citée dans la directive Oiseaux, et déterminante ZNIEFF pour l'Ile-de-France.**

- le **Guépier d'Europe** *Merops apiaster*, avec un individu en vol. Cette espèce méridionale niche en de rares endroits au nord de la Loire, la plupart du temps dans des terriers creusés à flanc de berge sablonneuse, souvent dans les carrières. Quelques



sites de reproduction se trouvent à quelques kilomètres au sud, ce qui explique vraisemblablement la présence d'un individu ici. L'espèce est **en annexe II de la convention de Berne, elle est aussi très rare, sur liste rouge et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France.**

- la **Sterne pierregarin** *Sterna hirundo*, avec quelques individus sur les berges de la Seine. Cette gracieuse espèce qui ressemble à une mouette se nourrit de poissons et se reproduit sur les bancs de sable et de gravier des grands cours d'eau. Victime notamment de l'artificialisation des cours d'eau et sensible aux dérangements, l'espèce a beaucoup régressé au cours du XX^{ème} siècle. En Ile-de-France, c'est une nicheuse peu commune avec au moins 200 couples concentrés dans l'est de la région, sur les bords de la Marne et de la Seine. Elle ne niche pas sur le site, mais ces berges font partie de son parcours de prospection. Elle est **déterminante ZNIEFF dans la région, et citée dans la directive Oiseaux.**

Notons aussi une espèce forestière, le **Loriot d'Europe** *Oriolus oriolus*, avec un mâle cantonné dans la peupleraie.

2) Mammifères

6 espèces de mammifères ont été recensées.

Statut des espèces de mammifères recensées sur le site de la Fouille Loury

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen					Statut régional	
		Directive Habitats	Protection légale	Convention de Berne	Convention de Bonn	Liste rouge France	Rareté régionale	Liste ZNIEFF
Hérisson d'Europe*	<i>Erinaceus europaeus</i>		Oui					
Taupe d'Europe*	<i>Talpa europaea</i>							
Campagnol des champs*	<i>Microtus arvalis</i>							
Ecureuil roux*	<i>Sciurus vulgaris</i>		Oui			S		
Fouine*	<i>Martes foina</i>							
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>		Oui	III				

Les espèces suivies d'un * sont issues de la bibliographie (Carrière M., 2005).

3) Chauves-souris

Au moins **3 espèces** de chauves-souris ont été recensées dans le secteur de la Peeleiraie (Carrière M., 2005).

Statut des espèces de chauves-souris recensées sur le site de la Fouille Loury

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge	Dir. H	Rareté régionale
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	V	IV	R
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	S	IV	R
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	S	IV	C

4) Amphibiens

Au moins **3 espèces** d'amphibiens ont été recensées sur le site de la Fouille Loury en 2005 et 2006.

Statut des espèces d'amphibiens recensées sur le site de la Fouille Loury

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Grenouille agile*	<i>Rana dalmatina</i>	IV	III				
Grenouille rieuse*	<i>Rana ridibunda</i>	V	III				
Grenouille "verte"	<i>Rana gr. esculenta</i>	V	III				

Les espèces suivies d'un * sont issues de la bibliographie (Carrière M., 2005).

5) Reptiles

2 espèces de reptiles ont été recensées : la Tortue de Floride (*Trachemys scripta*), espèce introduite, observée dans l'étang nord-est et dans l'étang central, et le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) observé sur la passerelle enjambant l'étang central et sur le chemin de halage le long de la Seine.

Le **Lézard des murailles** recherche les lieux secs et bien exposés, comportant des tas de



Lézard des murailles

pierres ou de vieux murets. Bien que répandue, l'espèce souffre de l'utilisation des insecticides et des pesticides ainsi de la régression de ces habitats par endroits. Elle est protégée, figure dans **l'annexe IV de la directive Habitats et est à surveiller en France.**

6) Insectes

■ Odonates

9 espèces d'odonates ont été recensées.

Les espèces suivies d'un * sont issues de la bibliographie (Carrière M., 2005).

Parmi celles-ci, le **Caloptéryx vierge** est remarquable, **assez rare en Ile-de-France et déterminant ZNIEFF** car indicateur d'une eau de relativement bonne qualité.



Caloptéryx vierge

L'Agrion de Vander Linden est également une espèce remarquable. Cette espèce recherche préférentiellement les eaux courantes ou stagnantes, à végétation aquatique fournie et dans les secteurs forestiers. Cette libellule est **assez rare et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France.**



Agrion de Vander Linden

Statut des espèces d'odonates recensées sur le site de la Fouille Loury

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Agrion à large pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>						
Agrion de Vander Linden*	<i>Cercion lindenii</i>						oui
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>						
Agrion jovencelle*	<i>Coenagrion puella</i>						
Caloptéryx splendide	<i>Calopteryx splendens</i>						
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>						Oui
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>						
Libellule écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>						
Sympétrum à côtés striés	<i>Sympetrum striolatum</i>						

Les espèces suivies d'un * sont issues de la bibliographie (Carrière M., 2005).

■ Orthoptères

8 espèces d'orthoptères ont été recensées.

Parmi celles-ci, les plus remarquables sont :

- le **Grillon d'Italie** *Oecanthus pellucens* : cette espèce méditerranéenne fréquente les buissons, dans les secteurs de friches et de pelouses. Son aire de répartition s'étend vers le nord depuis quelques années. Elle est assez rare et protégée en Île-de-France ;



Grillon d'Italie

- le **Conocéphale gracieux** *Ruspolia nitidula* : cette sauterelle se rencontre dans les prairies et les fossés, à végétation herbacée haute, dans des secteurs souvent humides ou frais. A l'origine, l'Île-de-France représente sa limite nord de répartition. Depuis quelques années l'espèce tend à être plus fréquente au nord, à la faveur de la hausse des températures moyennes. Elle est protégée, faiblement menacée et déterminante ZNIEFF dans la région.



Conocéphale gracieux

Statut des espèces d'orthoptères recensées sur le site de la Fouille Loury

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Conocéphale gracieux*	<i>Ruspolia nitidula</i>			Île-de-France			oui
Criquet des pâtures*	<i>Chorthippus parallelus</i>						
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>						
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>						
Decticelle cendrée*	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>						
Grande Sauterelle verte*	<i>Tettigonia viridissima</i>						
Grillon d'Italie*	<i>Oecanthus pellucens</i>			Île-de-France			
Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>						

Les espèces suivies d'un * sont issues de la bibliographie (Carrière M., 2005).

■ Lépidoptères

Rhopalocères (papillons à activité diurne)

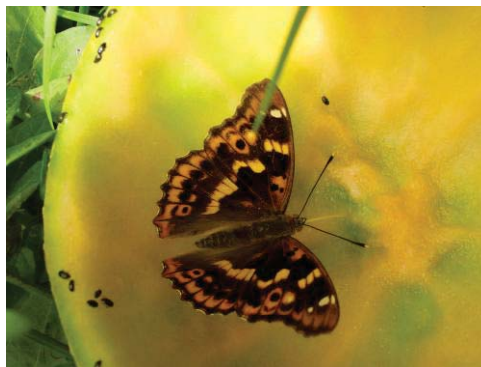
20 espèces ont été recensées, toutes communes et répandues.

Notons la présence du **Fluoré** *Colias alfacariensis*, une espèce de milieux ouverts et secs avec un individu très probablement migrateur.

Une espèce particulièrement remarquable a été observée en 2005 par M. Carrière, un individu du genre *Apatura* (= les Mars), aperçu le long de la Seine, où il était venu boire. Les deux espèces possible du genre *Apatura* sont déterminantes ZNIEFF en Ile-de-France :

- **le Grand Mars changeant (*Apatura iris*)**, vole de fin juin à août, dans les lisières et clairières de forêts, mais aussi le long des berges des étangs et des plans d'eau ;
- **le Petit Mars changeant (*Apatura ilia*)** est un peu plus précoce (fin mai à juillet), avec généralement une deuxième génération entre août et octobre. Il fréquente les bois et lisières, notamment en bordure des cours d'eau et des lacs.

Compte-tenu de la date d'observation (mi-juin) et des milieux habituellement fréquentés par les deux espèces, il est probable que l'individu observé sur le site soit à rapporter au **Petit Mars changeant**. De plus cette espèce est souvent liée aux peupliers, qui lui servent de plante hôte.



Petit Mars changeant

Hétérocères (papillons à activité nocturne, ou diurne pour certains)

6 espèces, toutes communes, ont été trouvées sur le site.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées sur le site des bords de Seine – Fouille Loury.

Parmi les **171 espèces végétales** recensées sur le site n°4 en 2006, 11 espèces sont remarquables en Essonne et en Ile-de-France (certain niveau de rareté). Seules **8** de ces espèces peuvent être considérées comme **patrimoniales** car ce sont des espèces indigènes.

L'exploitation des données extraites de la base de données Flora du CBNBP montre que le site n°4 abrite d'autres espèces remarquables.

Toutes ces espèces sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Les espèces figurées en gras sont celles qui sont légalement protégées (gras seul : en Ile-de-France).

Espèces végétales remarquables du site n°4 (sources : OGE & CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématite	I	AR	AC		berges des rivières, vignes	2006
<i>Euphorbia dulcis</i>	Euphorbe douce	I	R	R	X	lisières et bois clairs sur sols neutres	2006
<i>Hirschfeldia incana</i>	Roquette bâtarde	N	AR	R		remblais, décombres	2006
<i>Juncus compressus</i>	Jonc comprimé	I	R	AC		bords des eaux	2006
<i>Najas marina</i>	Grande naiade	I	R	R		rivières, plans d'eau	2006
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier	N	C	AR		cultures, jardins, trottoirs	2006
<i>Potamogeton nodosus</i>	Potamot nouveau	I	TR ?	R		rivières, plans d'eau	2006
<i>Salix triandra</i>	Saule à trois étamines	I	AR	AC		bords des eaux	2006
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	N	AR	TR		décombres, remblais, berges	2006
<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais	I	AR	C		marais, berges de rivières	2006
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	I	AR	AC		friches herbeuses	2006
<i>Bidens frondosa</i>	Bident à fruits noirs	N	R	R		bords des eaux	2005
<i>Brassica nigra</i>	Moutarde noire	I	AR ?	AR		remblais, décombres	2005
<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatient	I	R	AR	X	chemins forestiers, bords des eaux	2005
<i>Chenopodium opulifolium</i>	Chénopode à feuilles d'obier	I	NRR	NRR		remblais, décombres	2005
<i>Lotus glaber</i>	Lotier à feuilles étroites	I	AR	AC		prairies humides et bords des eaux	2005
<i>Rubus ulmifolius</i>	Rosier à feuilles d'orme	I	AR ?	AC		friches, lisières des bois	2005
<i>Stachys annua</i>	Épiaire annuelle	I	AC	AR		pelouses cultures sur sols calcaires	2005
<i>Atropa belladonna</i>	Belladone	I	R	TR		lisières et bois clairs sur calcaires	1922

Parmi les espèces animales recensées en 2006 sur le site n°4, **4** peuvent être considérées comme **remarquables** en raison de leur statut de protection et/ou de leur niveau de rareté régional.

Espèces animales remarquables du site n°4

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection régionale	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Merops apiaster</i>	Guépier d'Europe		TR	X
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur		AR	X
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin			X
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge		AR	X

CENS

Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte des espèces remarquables du site "Bords de Seine à Saintry"

0 100 Mètres



★ espèces floristiques remarquables :

- Ar Aristoloche clématite (*Aristolochia clematidis*)
- Ed Euphorbe douce (*Euphorbia dulcis* subsp. *incompta*)
- Nm Grande naïade (*Najas marina*)
- Hi Roquette bâtarde (*Hirschfeldia incana*)
- Jc Jonc comprimé (*Juncus compressus*)
- Po Pourpier potager (*Portulaca oleracea*)
- Pn Potamot nouveau (*Potamogeton nodosus*)
- Se Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)
- Sp Epiaire des marais (*Stachys palustris*)
- Vb Molène blattaire (*Verbascum blattaria*)

X espèce déterminante ZNIEFF
sans condition

X espèce naturalisée

□ périmètre du site

Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles



Orientations de gestion

Le secteur nord du site (la Peupleraie) a fait l'objet de propositions d'aménagement dans le cadre de l'étude réalisée en 2005 par Marc Carrière. Ces propositions sont reprises succinctement dans les paragraphes suivants.

■ **Les objectifs visés**

L'aménagement et la gestion des espaces naturels qui seront acquis doivent répondre à **quatre objectifs principaux**. Pour évaluer la pertinence des propositions formulées, il faudra donc vérifier si ces objectifs sont atteints.

- Le premier objectif, qui est le principal et qui doit être recherché prioritairement, est un **objectif écologique** : il s'agit de préserver la biodiversité, en particulier la faune et la flore d'intérêt patrimonial, et même de la renforcer en favorisant la diversité des habitats.
- Le deuxième objectif est de **permettre et gérer l'accueil du public**, dans la mesure où les milieux le permettent.
- Le troisième objectif est de **s'adapter à la situation** concrète de chaque site.
- Le quatrième objectif est **économique**. La gestion proposée doit être aussi peu coûteuse que possible voire rentable économiquement. Ce dernier objectif n'est pas prioritaire, il doit être atteint dans la mesure du possible.

■ **Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine**

Pour répondre aux objectifs précités, la mise en œuvre des principes suivants est proposée :

- **gestion écologique**, c'est-à-dire une gestion qui s'interdit toute utilisation de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides etc. mais aussi engrais).
- **gestion extensive** (et non intensive). La productivité n'est pas recherchée (par exemple pour les bois ou les prairies), mais c'est

d'abord l'amélioration de la diversité de la faune et de la flore qui est visée.

- **gestion différenciée**. Il s'agit de créer une mosaïque de milieux pour favoriser la biodiversité, en particulier les différentes espèces animales. En effet, plus la flore est diversifiée, pas tant au niveau des espèces mais plutôt au niveau des formations végétales, et plus les potentialités sont grandes pour la faune, en terme de nourriture et d'habitats.

La gestion différenciée devra être mise en œuvre **dans l'espace, mais aussi dans le temps**. Ceci est particulièrement important pour ce qui concerne certains travaux d'aménagement, spécialement dans des zones ayant révélé des espèces remarquables.

Par exemple, le reprofilage de berges détruira tout s'il concerne la même année l'ensemble d'un plan d'eau. Au contraire si la première année le reprofilage ne concerne que quelques tronçons d'une rive, et d'autres tronçons les années suivantes, l'impact des travaux sera moins fort. En effet, la cicatrisation sera alors rapide, car les tronçons intacts constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé. Dans le premier cas au contraire, la recolonisation des tronçons aménagés pourra être lente et difficile et les espèces remarquables irrémédiablement détruites.

- **gestion adaptée au site**. Tout aménagement et toute gestion devra tenir compte des particularités de chaque site : conditions stationnelles, utilisation actuelle, présence d'espèces remarquables...

■ **Orientations de gestion pour les différents espaces recensés sur le site n°4**

1) **Gestion des boisements**

• **Cas de la frênaie**

Pour favoriser la diversité de la faune et de la flore dans les espaces boisés, il convient de **créer une mosaïque de milieux** favorable à la biodiversité : futaie, taillis etc. avec une sous strate plus ou moins dense.

Pour cela, **le mode de gestion le plus approprié est la futaie jardinée** qui en soit crée une mosaïque (clairière herbeuse au niveau des coupes récentes, taillis arbustif quand la coupe est plus ancienne etc.). La futaie jardinée permet de conserver la flore sylvatique et d'obtenir une variété maximale dans la structure de la végétation, ce qui est favorable à la diversité de la faune.

A l'opposé, il faut **proscrire la coupe à blanc** comme elle est pratiquée pour les futaies régulières ou les taillis à courte rotation. Celle-ci est notamment très défavorable à la flore sciaphile.

Il est **possible d'éclaircir les sous-bois** mais de façon raisonnable en conservant toujours quelques arbustes. D'une façon générale, il serait **souhaitable d'éliminer progressivement les essences naturalisées, en particulier les plus envahissantes**, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*), l'Ailante (*Ailanthus altissima*), l'Erable plane (*Acer platanoïdes*), ou le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) pour les arbres, le Laurier palme (*Prunus lauro-cerasus*) ou la Symphorine (*Symphoricarpos albus*) pour les arbustes, et au contraire de **favoriser en les conservant les arbres et arbustes indigènes** (en particulier les chênes, le charme, le frêne et le Tremble).

On veillera à **conserver quelques ronciers** qui constituent une cache pour la faune, plus spécialement un lieu de nidification pour les oiseaux, et une source d'alimentation (mûres).

On essaiera dans la mesure du possible de **garder les vieux arbres morts sur pied** (chandelles) favorables à une faune spécifique (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.) **et on conservera** pour les mêmes raisons **du bois mort au sol**. Le bois des coupes d'exploitations ou d'entretien sera exporté ou bien laissé sur place. On pourra alors **faire des tas de rondins** qu'on positionnera dans des zones de faible intérêt floristique.

Au niveau du débardage, on évitera les engins lourds qui compactent les sols.

- **La peupleraie**

Les peupliers sont bientôt exploitables. **Deux solutions** sont envisageables pour la suite.

La première est, après exploitation des peupliers, de laisser la formation **évoluer naturellement vers le boisement de feuillus indigènes** (*a priori* frênaie).

La deuxième solution consiste à **convertir le boisement en milieu prairial**. Cette solution a été proposée par M. Carrière dans le cadre des aménagements du secteur de la Peupleraie. L'avantage est de créer à terme un milieu de grand intérêt sur le plan biologique, *a priori* la prairie permanente humide qui n'existe plus dans le secteur. Pour ce faire la solution consiste à effectuer une **coupe rase** des peupliers et de tous les ligneux (c'est un des rares cas où celle-ci est envisageable), **puis à faire pâturer la zone** pour épuiser progressivement les repousses des arbustes. Il n'est pas souhaitable de travailler le sol, ni de semer une prairie, **la colonisation par les espèces prairiales devrait se faire naturellement**. La gestion de cette prairie devra alors suivre les recommandations formulées pour les espaces en herbe (gestion extensive avec exportation du foin et/ou pâturage).

Remarque : La coupe des arbustes puis le pâturage pourraient intervenir avant la coupe des peupliers.

2) Gestion des espaces en herbe (formations prairiales)

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt biologique tant du point de vue de la faune que de la flore. C'est le cas en particulier des pelouses calcicoles souvent à tendance xérophile et des prairies humides de fauche.

Nous proposons une **gestion extensive de la plupart des espaces en herbe**, pour conserver, ou restaurer des prairies naturelles. Ceci est applicable aux grandes parcelles en herbe existantes, mais aussi à de très petites surfaces (délaissés, bordure de routes et chemins). Ceci concerne aussi d'autres espaces (parcelles aujourd'hui cultivées, en friches arbustives sans valeur écologique, peupleraie). Il s'agit alors de reconstituer des prairies naturelles. L'intérêt biologique de ces espaces sera d'autant plus important à long terme que le milieu en question offre de bonnes

potentialités, et surtout que les préconisations suivantes seront mises en application.

- L'idéal est la **gestion différenciée** : gérer de façon différente les diverses parcelles ou partie de parcelles. **Certains endroits seront fauchés puis pâturés, d'autres fauchés seulement.** On évitera si possible **le pâturage seul** moins favorable en général à la diversité floristique ; il **sera réservé aux zones humides** difficilement accessibles.
- **Faucher à une date tardive - au plus tôt fin juin** - pour laisser les plantes grainer, l'idéal étant d'intervenir pour la coupe à des dates s'échelonnant entre juin et octobre. On peut envisager **une ou deux coupes annuelles.** Par exemple :
 - une fauche en juin suivie d'un pâturage après la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
 - une fauche en octobre pour des espaces fauchés très tardivement. C'est la pratique la plus favorable à la faune, insectes en particulier, mais elle ne permet pas de récolter un foin consommable par le bétail.
 - deux fauches, la première en juin, la deuxième en fonction de la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
- **Exporter les produits de coupe.** Cette exportation interviendra au minimum 1 à 2 jours après la coupe pour laisser aux insectes le temps de se mettre à l'abri.
- **Un pâturage** peut être envisagé sur certaines parcelles à condition que la pression de pâturage ne soit pas trop forte. On peut mettre **bovins**, ovins, chevaux et ânes, mais l'intérêt de chacun est différent.
Les prairies pâturées par les moutons ont en général peu d'intérêt floristique en dehors des pelouses calcaires ; ceci est peut être dû au fait que les moutons tondent très à ras la végétation. Les chevaux ont l'inconvénient majeur d'écorcer tous les arbres et arbustes, ils ne peuvent donc être mis dans les prairies complantées

d'arbres. Les ânes ont l'avantage de consommer les refus (plantes délaissées par les bovins etc.) tels que chardons et cirses.

En conséquence, la "solution bovins" avec éventuellement quelques ânes semblent la mieux adaptée.

- Proscrire l'emploi de désherbants (sélectifs ou non) et de tous les produits phytosanitaires.
- Proscrire l'utilisation d'engrais chimiques (ammonitrate etc.).

Il s'agit donc de **gérer de façon extensive les espaces en herbe en prairie permanente de fauche et/ou en pâture (et non en gazon tondu ou en jachère gyrobroyée !)**.

Les arbres seront conservés pour la parcelle la plus au nord.

Remarques importantes

L'emploi de la **tondeuse** à lame rotative **ou** du **gyrobroyeur** est **déconseillé**, car il est très néfaste pour la faune, notamment pour les orthoptères (sauterelles etc.) qui sont détruits à chaque passage. Ces espèces disparaissent rapidement des espaces gérés ainsi. C'est pourquoi **nous préconisons l'utilisation de faucheuse** (barre de coupe) qui au contraire permet à ces espèces de se maintenir.

En laissant les produits de coupes se décomposer sur le sol, on enrichit peu à peu le milieu et donc **on favorise les plantes nitrophiles.** Les espèces observées sont alors relativement **peu nombreuses et banales.** Au contraire, l'exportation des produits de coupes transforme peu à peu la prairie qui voit le nombre de plantes augmenter. Les floraisons se multiplient favorisant une diversité d'espèces animales dont bon nombre ont aujourd'hui beaucoup régressé (papillons etc.). La flore et la faune sont souvent à long terme de grand intérêt (orchidées etc.). A cet intérêt écologique, il faut ajouter un intérêt économique. L'exportation des produits de coupes appauvrit peu à peu le milieu qui est de moins en moins productif à terme (on passe progressivement à une prairie relativement maigre). Ce travail d'exportation du foin est donc de moins en moins important à terme.

L'usage d'**engrais chimique** a de la même façon un **impact négatif sur la flore** (mais aussi sur la qualité des eaux). En enrichissant le milieu, il conduit à favoriser les nitrophiles.

On peut noter l'**intérêt économique d'une gestion extensive des espaces en herbe** : production de foin pouvant être vendue ou utilisée pour nourrir le bétail éventuel, travaux limités dans le temps, mais qui demande il est vrai un savoir faire et un matériel adapté.

Enfin remarquons l'**intérêt paysager et culturel** des prairies et gazons gérés de manière extensive, lié à la variété des floraisons qui s'échelonnent de mars à octobre. C'est une composante traditionnelle du paysage qui disparaît.

3) Gestion des friches à rudérales

Les zones riches en rudérales bien qu'en général très diversifiées sur le plan floristique n'offrent le plus souvent qu'un intérêt botanique limité. Toutefois, elles constituent un élément de diversification pour la faune (insectes notamment).

Quand la topographie le permet, c'est à dire **quand le sol est relativement plat** et régulier, on peut envisager de **les gérer comme des prairies** (cf recommandations pour les prairies et friches herbeuses). La fréquence des fauches devra alors être augmentée les premières années pour épuiser des plantes indésirables comme les chardons et favoriser le développement des graminées. **On peut aussi les laisser en l'état** sans intervenir.

Quand le sol est irrégulier (tas de remblais etc.), il est impossible de faucher. Deux solutions sont alors envisageables : **soit laisser le milieu évoluer naturellement** vers le boisement à terme, **soit niveler le sol afin de gérer la zone comme une prairie**.

4) Gestion des friches arbustives

Les friches arbustives sont des formations instables. Elles correspondent à un stade transitoire entre les milieux ouverts (prairies, friches herbeuses etc.) et les boisements. Leur intérêt pour la faune et la flore est d'autant plus

important qu'ils sont discontinus : un fourré dense de buissons recouverts de Clématite (ou pire un fourré d'arbres aux papillons) offre un intérêt très limité. Au contraire, une friche arbustive constituée d'arbustes épars entre lesquelles se développent encore des friches herbeuses, constituent un milieu particulièrement diversifié sur le plan floristique et accueillant pour les insectes, les oiseaux etc.

Sur ce site, il est souhaitable de quasiment **tout défricher pour** convertir la surface en prairie permanente. **Pour ce faire, la solution consiste à effectuer une coupe rase (c'est un des rares cas où celle ci est envisageable), puis éventuellement de travailler le sol, avant de semer une prairie. La gestion de cette prairie suivra alors les recommandations formulées pour les espaces en herbe (gestion extensive avec exportation du foin et/ou pâturage), ce qui permettra à la flore de se diversifier peu à peu.**

Quelques parties de friches arbustives méritent d'être conservés en l'état, principalement pour leur intérêt paysager, mais aussi parce qu'elles constituent un élément de diversification des habitats pour la faune (oiseaux etc.). Il s'agit de conserver des haies arbustives à la périphérie des petites parcelles défrichées. Il s'agit surtout de garder une bande de 5 à 6 mètres de large pour constituer un écran paysager isolant visuellement les secteurs en prairies des espaces urbains voisins. **Il est alors souhaitable de** laisser évoluer naturellement vers le boisement, en taillant seulement les cotés, pour obtenir une haie pluristrate.

5) Gestion des plans d'eau

L'intérêt écologique des plans d'eau est lié à de nombreux facteurs. Par exemple, certains oiseaux disparaissent quand la fréquentation humaine est trop importante, l'alternance de périodes d'immersion et d'exondation est nécessaire pour que se maintiennent des plantes comme la Limoselle (*Limosella aquatica*). Parmi tous ces facteurs, la qualité des berges est un facteur essentiel. Leurs profils notamment conditionnent la nature et le développement de la végétation qui constitue un habitat plus ou moins

développé pour une faune spécifique. La "berge idéale" ¹² correspond à une berge naturelle (c'est à dire ici sans enrochement ni béton etc.), bien éclairée (donc peu boisée), en pente douce qui descend longuement sous l'eau (pour que non seulement les héliophytes mais aussi des herbiers d'hydrophytes se développent).

- **Aménagement des berges**

Parce que dans la plupart des cas présents, les berges sont très abruptes et boisées, **un reprofilage en pente douce des berges est proposé.**

En pratique, le **choix des sections de berges à reprofiler** portera de préférence sur **les berges offrant le moins d'intérêt**. Il faut absolument **éviter les zones de replats où existent déjà une étroite bande d'héliophytes**. Ces zones de replats constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé.

Pour limiter l'impact des travaux, les aménagements seront répartis sur plusieurs années (cf Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine). Ils seront réalisés hors période de nidification. La longueur de chaque section reprofilée ne devra pas dépasser 50 mètres. La répartition temporelle et spatiale des sections à aménager sera à déterminer en fonction des conditions de chaque site.

Quelques berges parmi les plus abruptes pourront être laissées en l'état. Le mieux serait même de créer des microfalaises plongeant directement dans l'eau pour favoriser le Martin-pêcheur, qui recherche de tels profils pour creuser le terrier dans lequel il niche.

- **Gestion de la végétation des berges**

Cas des berges reprofilées :

Après le reprofilage, le mieux est de **laisser la végétation indigène recoloniser spontanément les rives**. Ceci a un double avantage : d'une

part, on n'introduit aucune espèce étrangère au site (cf site 16), d'autre part le coût de l'opération se limite alors aux travaux de terrassement et à une **gestion du couvert herbacé qui recolonise les rives**. Celle-ci consiste au départ en des fauches répétées qui permettront de contrôler le développement d'espèces indésirables comme les chardons. Lors de ce travail d'entretien, on veillera surtout à ne pas toucher aux héliophytes qui s'installeront naturellement au contact de l'eau.

Cas des berges boisées :

L'ombrage des boisements denses empêche l'installation de la flore héliophytique sur les plans d'eau. Il est donc souhaitable pour une partie des rives de **contrôler le développement des arbres et arbustes, en les élaguant voire en les supprimant par endroits**. Les plus vieux arbres seront maintenus. Il serait intéressant également de tailler en têtard des arbres, notamment des saules. En effet, les vieux « têtards » constituent un habitat de prédilection pour certains animaux (insectes saproxyliques, cavernicoles).

- **limiter les dérangements pour la faune**

En terme d'aménagement, une deuxième proposition est formulée : il s'agit de **laisser des zones de tranquillité pour la faune**, notamment pour que les **oiseaux de milieux humides** puissent se reproduire. Il s'agit en particulier d'espèces se reproduisant dans les roselières à phragmites (fauvettes aquatiques, canards). Pour ce faire **certaines secteurs devront être interdits au public** (promeneurs, pêcheurs) et aux chiens (!), **à la navigation** et au canotage. De plus, dans ces "zones en réserve", **les cheminements**, surtout s'ils font le tour des plans d'eau, **seront éloignés des rives**, en particulier **des roselières**. Une distance minimum de 10 mètres est préconisée, à augmenter si le chemin est en surplomb.

¹² Il est parfois souhaitable d'avoir d'autres configurations de berges pour favoriser une espèce. Par exemple, une berge très abrupte (microfalaise) permettra au Martin-pêcheur de nicher.

- **Gestion des niveaux d'eau**

Les rives en pente douce des plans d'eau peuvent abriter une flore spécifique souvent de grand intérêt (amphiphytes) à condition de connaître une alternance immersion – exondation. La gestion des niveaux d'eau ne semble ici pas possible sur les plans d'eau. Ils sont en effet en relation avec la Seine. Il faudrait maintenir des niveaux d'eau élevés en hiver et les faire progressivement baisser en fin d'été pour voir s'installer une ceinture d'amphiphytes sur des rives exondées.

6) Gestion des bords de la Seine

Les rives de la Seine sont ici peu boisées. L'enrochement est quasi continu. Les zones éclairées sont en général assez limitées du fait de cet enrochement et du profil abrupt. Il s'agit localement de petites plages sablo-graveleuses en contrebas des enrochements. Pour favoriser l'implantation de la flore hélophytique sur les rives, qui sera toujours limité du fait de l'enrochement, il faut maintenir l'éclaircissement donc régulièrement élaguer voire supprimer les arbres et arbustes par endroits. Il serait intéressant de maintenir les plus vieux arbres et de tailler en têtard quelques arbres, notamment des saules. En effet, comme indiqué précédemment, les vieux « têtards » constituent un habitat de prédilection pour certains animaux (insectes saproxyliques, cavernicoles).

7) Cultures

L'intérêt écologique de ces milieux est très réduit. Toutefois gérées en prairies permanentes (cf. recommandations pour les zones en herbe), en particulier en prairie de fauche, ces milieux pourraient rapidement devenir intéressants pour la faune et la flore. Il est donc fortement conseillé de **les convertir en prairies permanentes**.

La régression des plantes messicoles¹³ est considérable : beaucoup d'espèces ont quasiment disparu aujourd'hui. C'est pourquoi, il pourrait être intéressant de **cultiver de petites surfaces en céréales (orge et blé) de**

¹³ Les messicoles sont les plantes des moissons comme le Bleuet ou le Coquelicot.

manière biologique. On pourrait peut être voir réapparaître des plantes comme le Peigne de Vénus, rarissimes aujourd'hui mais autrefois communes. En effet, le stock de graines présentes dans les sols est considérable, et certaines espèces peuvent rester en dormance pendant des décennies.

8) Création de vergers

La disparition des vergers traditionnels et l'utilisation des pesticides expliquent la régression importante des populations de Chouette chevêche en France. Il serait donc souhaitable de **planter quelques vergers**, (pommiers principalement et quelques poiriers), qui attirent bon nombre d'espèces d'insectes dont cette espèce se nourrit, mais aussi divers autres oiseaux. Ces vergers devront, bien sûr, ne **pas** faire l'objet de **traitements phytosanitaires**. On pourra planter des **variétés anciennes** (verger conservatoire). Il s'agira de **plantations haute-tige** afin de pouvoir facilement l'entretenir par fauche et pâturage.

Notons que l'intérêt de telles plantations est également important sur le plan paysager (floraisons printanières, fruits colorés à l'automne).

Remarque : la constitution d'un verger fait partie des propositions d'aménagement de la Peupleraie (Carrière M., 2005).

9) Création de vignes

L'étude du secteur de la Peupleraie propose la plantations de quelques rangs de vignes, gérés de façon traditionnelle. Ce type de culture était autrefois très répandu dans la vallée de la Seine et plus localement sur la commune de Saintry, si l'on se réfère aux rameaux de vignes qui soutiennent l'écusson de l'emblème de la ville.

10) Création de mares

La création de mares pastorales est prévue dans le secteur de la Peupleraie pour améliorer la biodiversité du site et servir de points d'abreuvement pour les animaux des prairies pâturées et constituer des petits pôles d'intérêt pédagogique sur le site.

11) Extension du recensement des ENS

Le plan d'eau au nord est pourrait être inclus dans le recensement ENS.

12) Maîtrise foncière

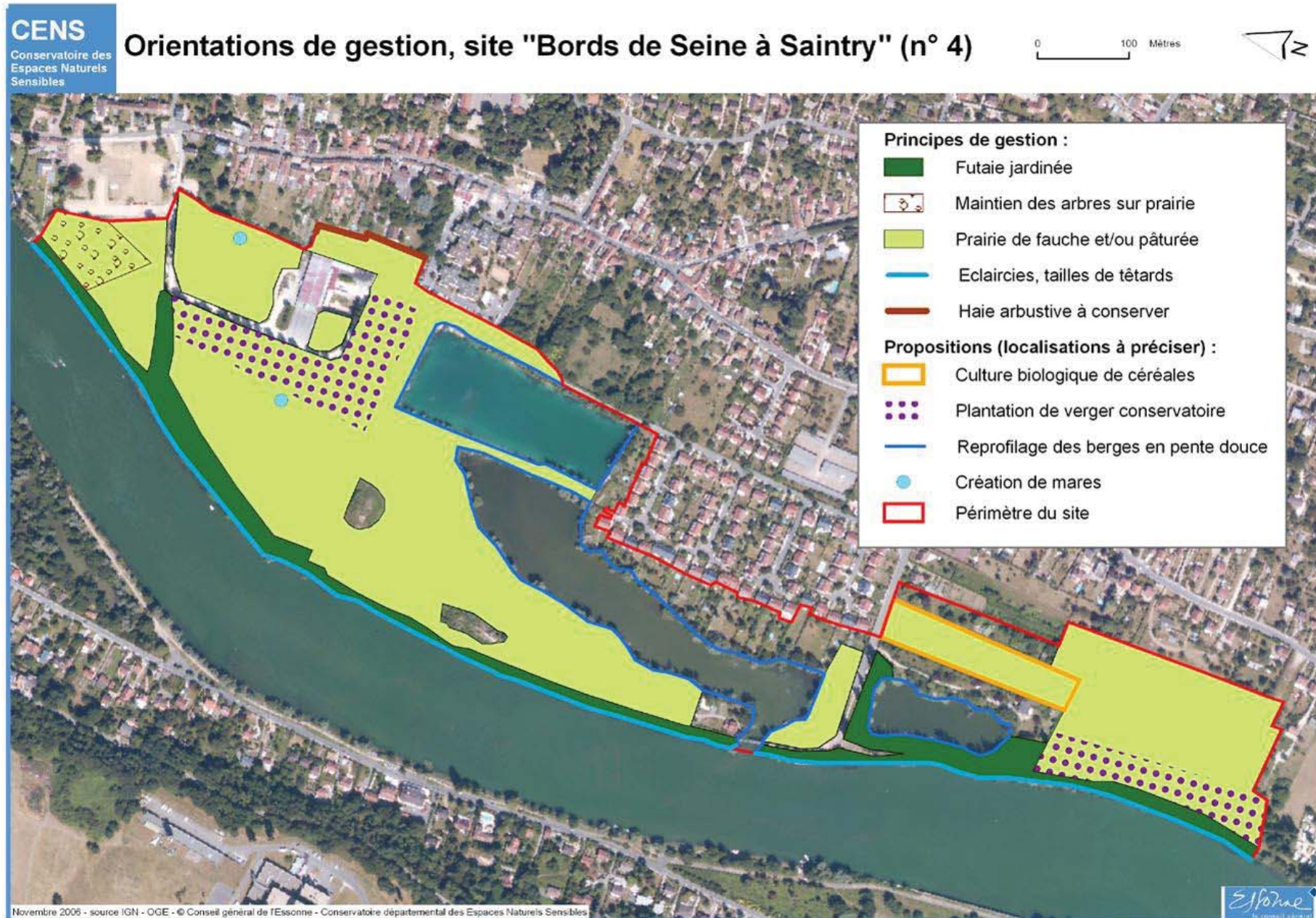
Afin d'assurer la maîtrise foncière du site, un périmètre de préemption, dont la délégation reste à définir, pourrait être délimité sur la quasi-totalité de la zone d'étude (on peut exclure la parcelle cultivée au sud).

13) Valorisation

Le site est déjà fréquenté par les promeneurs qui longent la Seine. Quelques panneaux d'informations (gestion du site, faune, flore...) pourraient être mis en place. Des cheminements pourraient être créés pour l'observation et la découverte des différents types d'habitats restaurés, notamment dans le secteur de la Peupleraie.

14) Convention d'assistance technique pour le projet de pâturage

Une convention d'assistance technique pourrait être mise en place pour assister la commune de Saintry dans son projet de pâturage de la Peupleraie.



Site n°5 : Le marais de Corbeil-Essonnes

Généralités

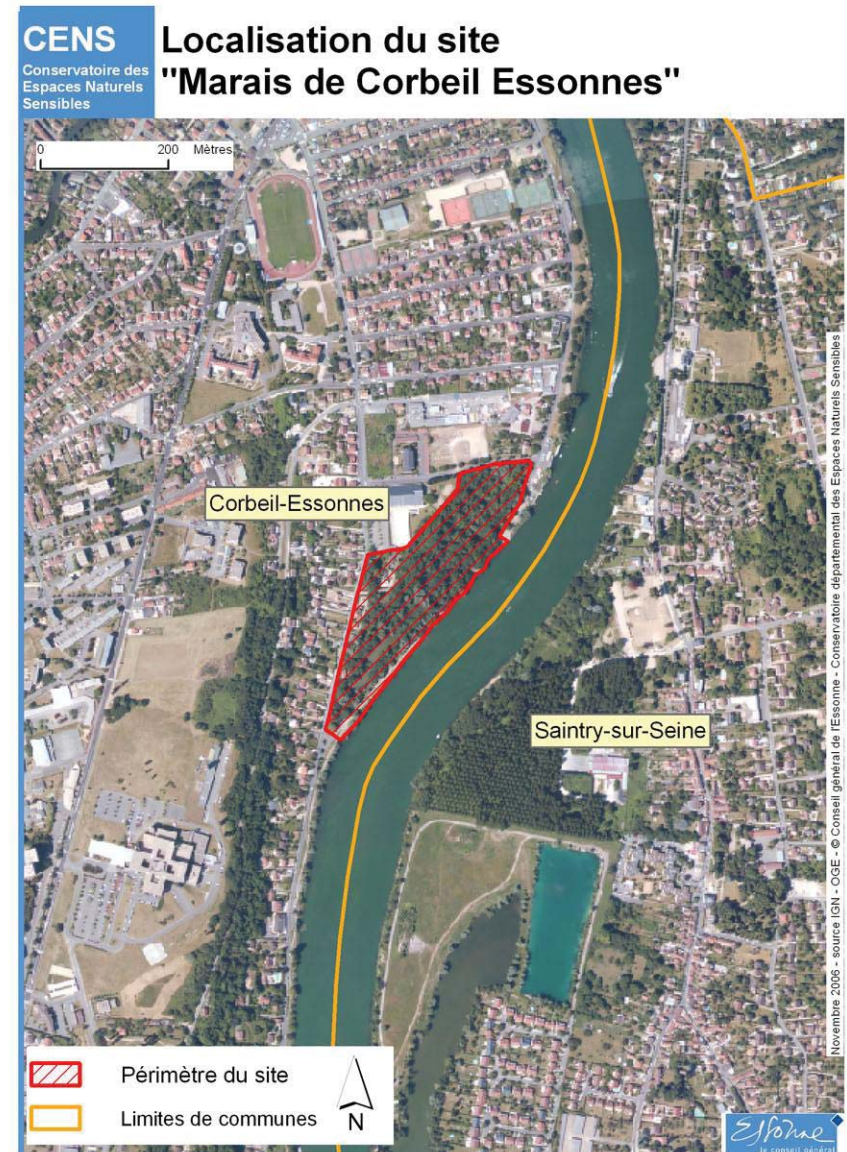
■ Localisation et limites du site

Le site du marais de Corbeil-Essonnes est situé sur la commune du même nom, le long de la rive droite de la Seine.

Il a une superficie d'environ 5 ha.

■ Paramètres physiques et conditions stationnelles

Le long de la Seine, le lit majeur de la Seine est recouvert d'alluvions modernes. Il s'agit de dépôts fluviaux limoneux et sableux à graviers fins. Ni pente, ni relief ne sont présents sur ce site. Ce site est peut-être une zone humide relictuelle de celles qui devaient être présentes dans le champ d'inondation de la Seine.



■ Statut de protection

Le site du marais de Corbeil-Essonnes n'est concerné directement par aucun périmètre d'inventaire ou de protection.

Il se situe toutefois en bordure d'un périmètre de site inscrit et à quelques centaines de mètres d'une ZNIEFF.

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 2	1605	Vallée de Seine de Corbeil-Essonnes à Villeneuve-Saint-Georges	2194
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450

■ Documents d'urbanisme

Au schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF, 1994), le site figure comme :

- espace urbanisé pour la totalité du site.

Le tableau suivant présente le classement du site n°5 au PLU de Corbeil-Essonnes (PLU avec dernières modifications du 13 décembre 2005).

Commune	Section cadastrale	Statuts au POS/PLU
Corbeil-Essonnes	AR	N et "espace remarquable"

N : zone naturelle à protéger (intérêt écologique, paysager...)



■ Statut départemental

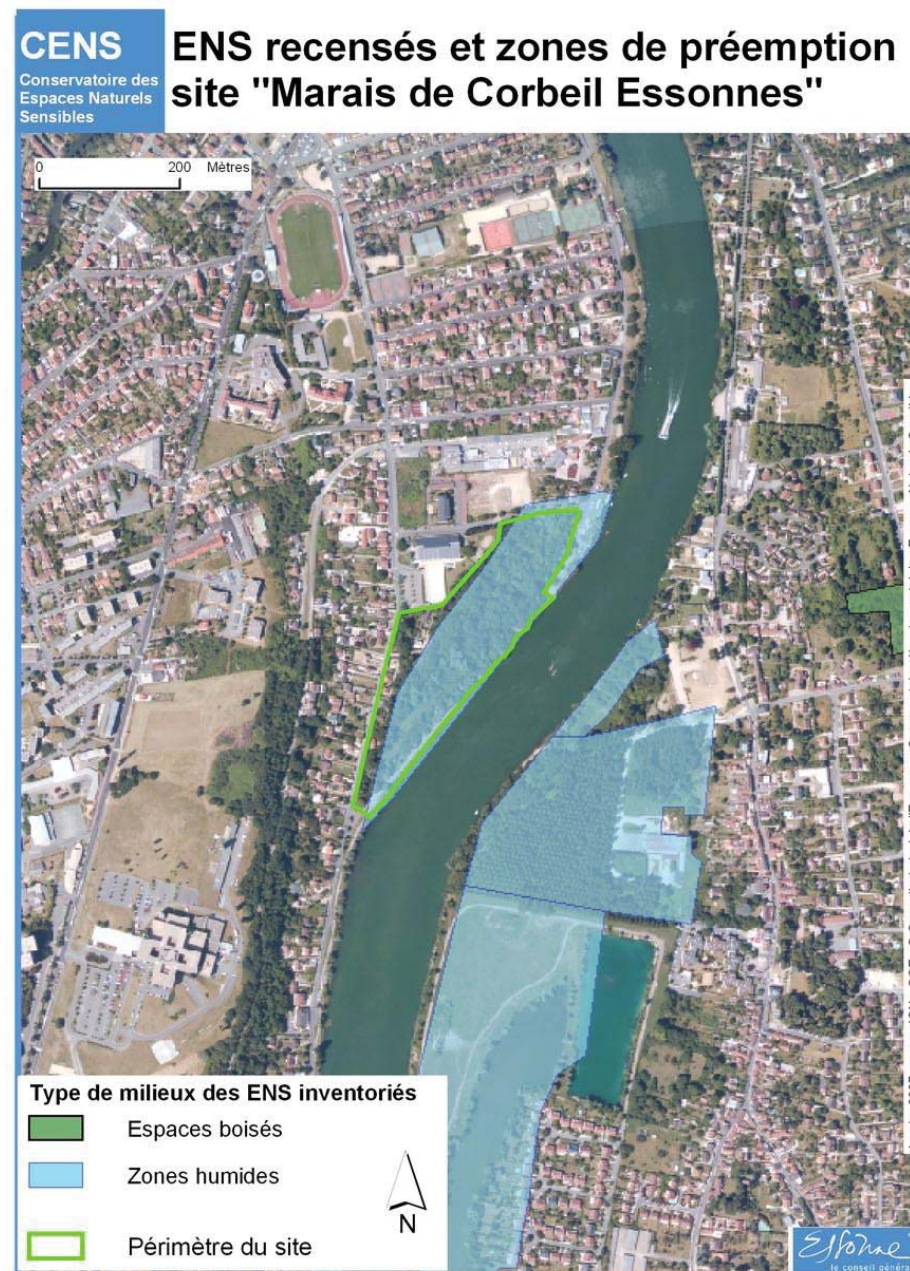
Le marais de Corbeil-Essonnes figure comme zone humide à l'inventaire des espaces naturels sensibles de l'Essonne.
Aucun périmètre de préemption n'existe sur ce site.

■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Le site n°5 est entièrement privé et appartient à un seul propriétaire.

Répartition du foncier du site du Marais de Corbeil-Essonnes

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Public	-	-
Privé	1	3,73
Para-public	-	-



■ Pratiques et usages, contraintes et menaces

Le boisement ne semble pas exploité (sylviculture), mais toutefois des coupes d'entretien sont réalisées (tas de bois ponctuels). Il s'agit d'un espace privé utilisé pour la détente et la pêche (plans d'eau).

La Seine est une voie navigable utilisée également pour les activités nautiques de loisirs et pour la pêche ponctuellement. Le chemin de halage très fréquenté constitue un lieu de promenade à pied ou pour le VTT.

Le site n'est pas dégradé, sauf ponctuellement. On note une érosion des berges de la Seine par endroits

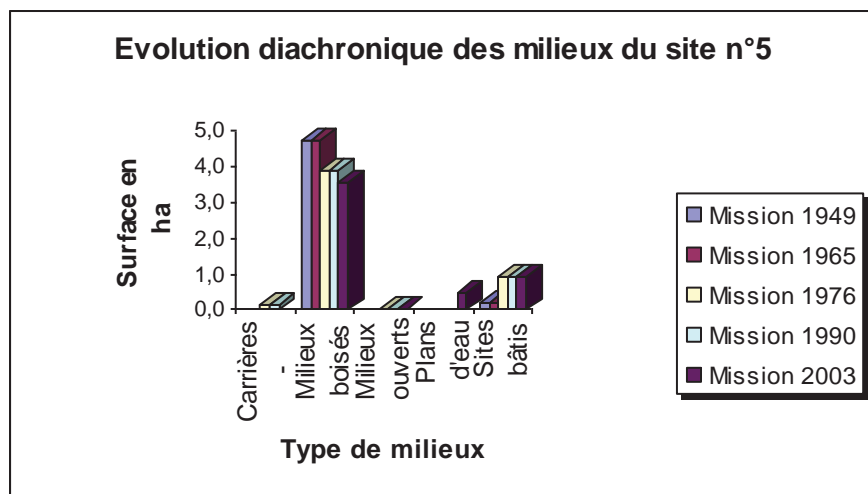
Pas de réelles menaces sur le site, si ce n'est :

- une improbable exploitation forestière par coupe à blanc du boisement,
- une gestion intensive des surfaces herbeuses (tontes, gyrobroyage...),
- l'introduction dans les plans d'eau de la Jussie présente sur le site 4.
- l'érosion et la surfréquentation des berges de la Seine (piétinement).



Evolution des milieux naturels

Les cartes de la page suivante ont été établies à partir de l'analyse diachronique des missions aériennes IGN de 1949, 1965, 1976, 1990 et 2003 prises sur le site n°5.



L'analyse du graphique ci-dessus et des cartes appelle les commentaires suivants.

Le site a peu évolué depuis 1949.

Majoritairement boisé (96 % du site), on constate l'augmentation à partir de 1976 de la surface bâtie (construction de maisons en bordure du site) qui passe ainsi de 4% du site en 1965 à 20% du site en 1976.

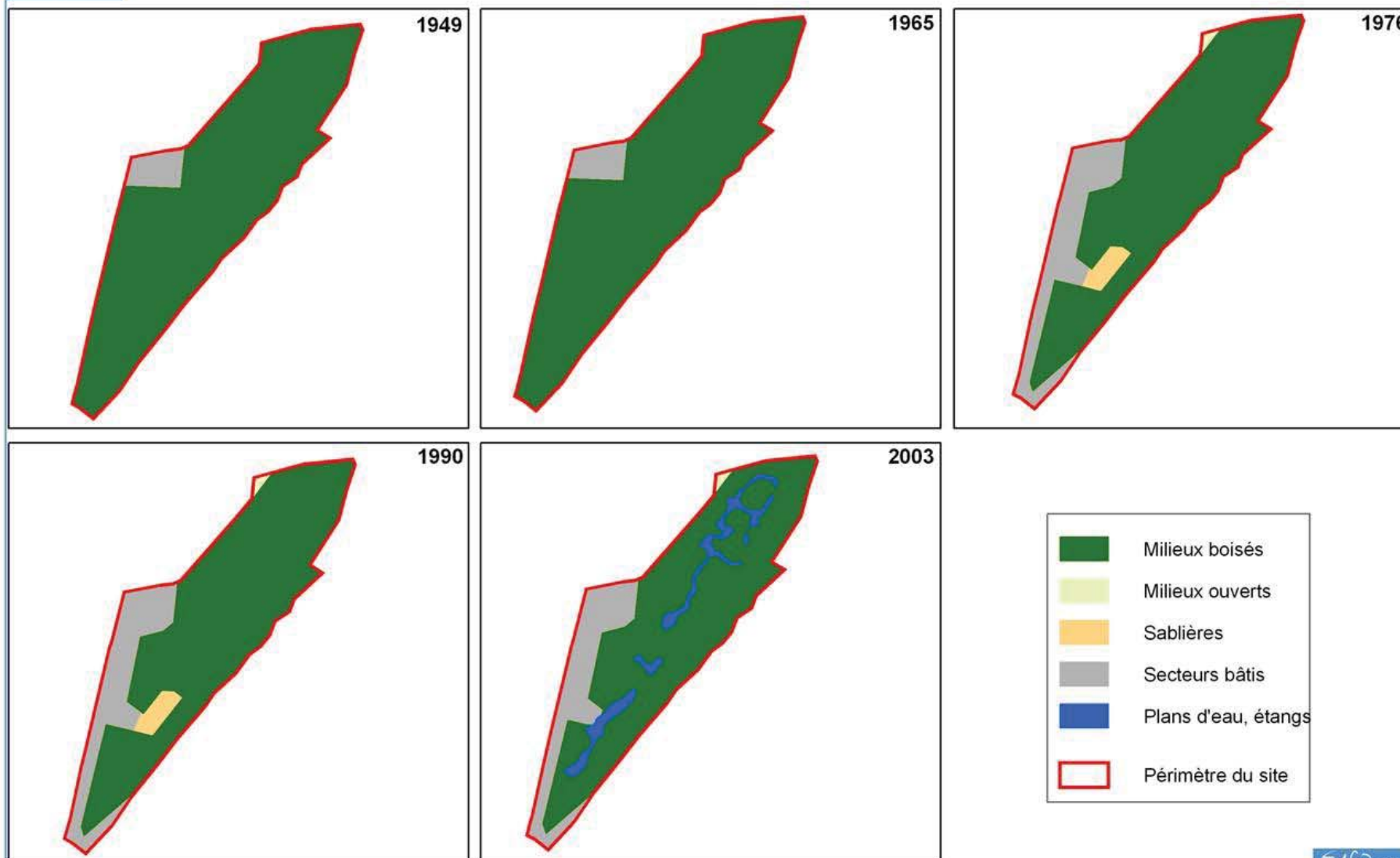
Une partie du site était également exploitée pour l'extraction de matériaux (terrains remaniés visibles sur les missions aériennes de 1976 et 1990).

Remarque préliminaire : la qualité des missions noir et blanc antérieures à 2003 ne permet pas de distinguer les plans d'eau des boisements. Or ces plans d'eau sont sûrement déjà présents sur les missions antérieures.

CENS
 Conservatoire des
 Espaces Naturels
 Sensibles

Evolution des milieux du site "Marais de Corbeil Essonnes" (n° 5)

0 100 Mètres



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles



Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le site n°5 entièrement situé sur la commune de Corbeil-Essonnes a fait l'objet d'un inventaire succinct des plantes présentes (cf. annexe). Il correspond à un petit boisement au sein duquel se cachent des plans d'eau. Les autres formations végétales présentes correspondent à des jardins et des pelouses. Enfin, il faut ajouter les bords de la Seine qui ont révélé un intérêt floristique certain.

1) Le boisement et les ripisylves des plans d'eau

Code Corine de ces formations : 41.4 (Forêts mixtes de pentes et ravins) et 44.1 (Formations riveraines de saules) pour la ripisylve.

Le boisement occupe la quasi totalité du site. Il s'agit d'une futaie caractérisée physionomiquement par la dominante du Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) avec un sous-étage très développé. On observe quelques rares trouées sans arbres.



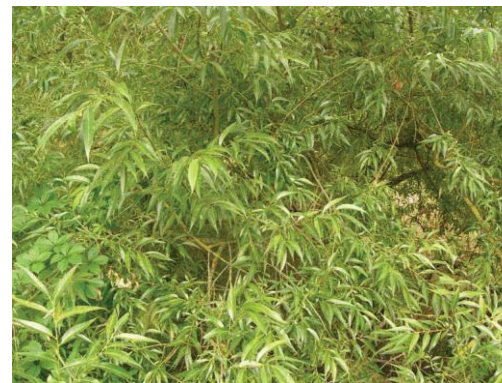
Cormier et ses fruits (cormes)

En général le Frêne est associé à l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) qui semble peu abondant ; on a alors une frênaie-acénaie. Les autres essences observées de façon plus ou moins régulière sont l'Erable plane (*Acer platanoides*), le Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*), le Merisier (*Prunus avium*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), et le Charme (*Carpinus betulus*) qui restent en général peu abondants. Ces espèces sont essentiellement présentes dans les parties les plus élevées (principalement du côté ouest. Dans les

parties basses (quelques dépressions), on trouve des essences plus hygrophiles qui sont surtout développées au niveau de la ripisylve des

plans d'eau, notamment l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) et le Saule blanc (*Salix alba*). Des alignements d'If (*Taxus baccata*) sont à noter près des limites nord-ouest et sud-est du site.

Trois essences remarquables ont été recensées au niveau des boisements et de la ripisylve :



Saule à trois étamines



Boisement d'érables négundo

Le Cormier (*Sorbus domestica*). Rare en Ile-de-France bien qu'assez commun dans l'Essonne, c'est un arbre indigène d'intérêt patrimonial, déterminant ZNIEFF en Ile-de-France, très recherché par les ébénistes et tourneurs pour la qualité de son bois. Un seul arbre a été observé sur la partie la plus élevée du boisement. Ce vieux sujet ne semble pas se ressemer sur le site. Ceci nous conduit à penser qu'il s'agit d'un individu planté.

Le Saule à trois étamines (*Salix triandra*). C'est un petit arbre indigène d'intérêt patrimonial assez commun en Ile-de-France mais assez rare dans l'Essonne. Quelques pieds ont été recensés en bordure d'un plan d'eau dans la partie sud de ce site.

L'Erable négundo (*Acer negundo*). C'est un arbre d'ornement, non indigène, fréquemment planté dans les villes. Sans intérêt patrimonial, il est dit assez rare dans l'Essonne, où il se naturalise donc rarement. Très

bien implanté sur ce site, il est abondant dans la partie nord-est du boisement.

En plus des essences de la strate arborée qui se ressèment, la strate arbustive est composée d'une bonne diversité d'arbustes. Il s'agit d'espèces pour la plupart très communes comme l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), ou le Sureau noir (*Sambucus nigra*). Comme pour les arbres, certaines espèces comme le Troëne (*Ligustrum vulgare*) ou le Noisetier (*Corylus avellana*) semble se cantonner surtout dans les parties les plus hautes alors que d'autres comme la Viorne obier (*Viburnum opulus*) se retrouvent de préférence au niveau de la ripisylve. Quelques unes sont peu abondantes sur le site. Il s'agit du Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*) et d'une



Clématite fausse-vigne (plante fleurie et fruits en médaillon)

espèce remarquable, la **Clématite fausse-vigne (*Clematis vitalba*)**. Cette espèce originaire d'Europe méridionale et du sud-ouest de l'Asie est une plante ornementale cultivée dans les jardins, donc **sans intérêt patrimonial**. Très rarement **naturalisée**, elle semble **non signalée en Essonne** ni en Ile-de-France. Cependant, la Flore de Belgique (Lambinon et al, Nouvelle flore de Belgique) indique qu'elle est **très rare dans le Bassin**

Parisien. Cinq pieds ont été comptés sur le site.

La strate herbacée est très inégalement développée. Dans les parties les plus élevées, quand le Lierre (*Hedera helix*) ne couvre pas tout le sol, on trouve quelques espèces sylvatiques pour la plupart communes comme le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), le Rosier des champs (*Rosa arvensis*), l'Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*), la Benoite des villes (*Geum urbanum*) ou la Laïche des bois (*Carex sylvatica*). Cette dernière est particulièrement bien développée près des jardins où la strate herbacée est tondu régulièrement (la strate arbustive a été supprimée).

Certains secteurs sont très envahis par les Ronces (*Rubus gr. fruticosus* et *R. caesius*) et par l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) en particulier les trouées et les zones les plus basses souvent très humides. On y trouve alors parfois des espèces franchement hygrophiles comme la Laïche des rives (*Carex riparia*).

Trois espèces herbacées remarquables ont été observées au niveau des boisements :

La Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*). **Assez rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne**, c'est une espèce **protégée et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France**. Classée **non menacée** parmi les espèces protégées d'Ile-de-France, c'est une espèce qui semble en expansion (cf. Arnal G., *Les plantes protégées d'Ile-de-France*, Parthénopé). Abondante sur ce site, elle est présente principalement sur les rives des plans d'eau au sud et dans des allées boisées au nord-est.



Cardamine impatiente (en fruits)

L'Aristolochie clématite (*Aristolochia clematitis*). Espèce **indigène d'intérêt patrimonial**, assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne, où elle se cantonne presque exclusivement dans la vallée de la Seine**. Observée sur plusieurs sites dans le cadre de cette étude, elle est bien implantée dans le boisement surtout dans la moitié sud.



Balsamine du Cap

La Balsamine du Cap (*Impatiens capensis*). **Rare en Ile-de-France, et très rare dans l'Essonne**, c'est une

espèce naturalisée donc de **faible intérêt patrimonial**. Elle est assez abondante dans deux clairières très humides.

2) Les plans d'eau

Des plans d'eau occupent des surfaces non négligeables au sein du boisement. Parce que leurs contours sont très irréguliers et que leurs rives sont très boisées, donc non délimitables aisément avec la photographie aérienne, ils n'ont pas pu être cartographiés avec précision. Les formations végétales étudiées ici correspondent aux végétaux les plus hygrophiles qu'on trouve sur les rives des plans d'eau (les strates arborée et arbustive des rives sont traitées au paragraphe précédent) :



Plan d'eau

- hydrophytes : c'est la végétation aquatique proprement dite constituée de plantes immergées,
 - hélrophytes : c'est la végétation des rives constituée de plantes herbacées ayant les pieds dans l'eau.
- o La végétation aquatique

Code Corine de cette unité : 22.4 (Végétations aquatiques).

Les plantes aquatiques sont quasi absentes peut-être du fait d'un ombrage important ou de l'envasement des plans d'eau ou encore de la présence de nombreux canards et ragondins. Une seule espèce commune a été recensée, le Cératophylle émergé (*Ceratophyllum demersum*).

- o La végétation herbacée des rives

Code Corine de ces formations : 53.14 (Roselières basses).

Les berges des plans d'eau sont irrégulières, souvent très abruptes et boisées donc peu favorables à l'implantation de ceintures de végétation aquatique. Quelques secteurs en pente douce et bien éclairés (pas trop boisés) sont colonisés par une végétation hygrophile assez basse et bien développée, avec des espèces communes. Citons par exemple : Iris faux-acore (*Iris pseudo-acorus*), Rorripe amphibie (*Rorripa amphibia*), Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Lycopode (*Lycopus europaeus*), Scutellaire à casque (*Scutellaria galericulata*), Lysimaque nummulaire (*Lysimachia nummularia*) ou Salicaire (*Lythrum salicaria*). Le plus souvent, la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*) domine largement.

Deux espèces remarquables ont été identifiées :



Epiaire des marais (inflorescence)

L'Epiaire des marais (*Stachys palustris*). C'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**. Elle est peu abondante ici.

Le Pigamon jaune (*Thalictrum flavum*). C'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** Commune en Ile-de-France

mais **assez rare dans l'Essonne**. Plante des marais et bords herbeux des cours d'eau, elle ne compte que six pieds sur le site.

3) Les rives de la Seine

Les formations végétales étudiées ici correspondent aux hydrophytes et à une étroite bande parfois boisée de végétaux plus ou moins hygrophiles.

- o La végétation aquatique

Code Corine de cette unité : Pour la Seine 24.4 (Végétation immergée des rivières).

Les plantes aquatiques sont en général peu nombreuses et peu développées. Seules quelques espèces présentes sporadiquement ont été recensées depuis les rives : Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*) et Cératophylle émergé (*Ceratophyllum demersum*).

Aucune espèce remarquable n'a été recensée, toutefois des épaves de **Potamot noueux¹⁴ (*Potamogeton nodosus*)** ont été recueillies sur les rives. **Rare en Ile-de-France et très rare¹⁵ dans l'Essonne**, cette espèce **indigène d'intérêt patrimonial** ne semble pas implantée au niveau du site proprement dit.

- o La végétation des rives

Code Corine de ces formations : Pour la végétation herbacée hygrophile des rives, 53.11 (Phragmitaies) et surtout 53.14 (Roselières basses) ; et pour la ripisylve, 44.1 (Formations riveraines de saules).

Les rives relativement abruptes (au nord) sont boisées sur une partie du linéaire. Le boisement est constituée d'essences communes, par exemple le Saule blanc (*Salix alba*), le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) pour les arbres.

La végétation herbacée est caractérisée au niveau le plus bas par des espèces hygrophiles de roselières basses comme la Salicaire (*Lythrum salicaria*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), le Lycoper (*Lycopus europaeus*) ou la Scutellaire à casque (*Scutellaria galericulata*). Plus en hauteur on trouve des espèces de milieux plus secs.

¹⁴ La détermination mériterait ici une confirmation.

¹⁵ Le statut concernant la rareté est incertain pour ce taxon, sans doute à cause de la difficulté de son groupe, ce qui donne peu de données fiables, et rebutent les botanistes à faire part de leurs découvertes.

Plusieurs espèces remarquables ont été recensées au niveau de la rive :

L'Epiaire des marais (*Stachys palustris*). C'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**. Observée sur les rives des plans d'eau de ce site où elle est peu abondante, cette espèce hygrophile est présente ici ça et là tout le long du linéaire au niveau des roselières basses.



Passerage champêtre (reste d'inflorescence)

A cette espèce habituellement présente au bord de l'eau, il faut ajouter quatre autres plantes remarquables non hygrophiles qu'on trouve plutôt dans des friches herbeuses ou des zones de décombres :

Le Passerage champêtre (*Lepidium campestre*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, c'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** peu abondante ici : seuls quelques pieds ont été comptés en limite avec le gazon.



Aristoloche (fruits)

L'Aristoloche clématite (*Aristolochia clematitis*). Espèce **indigène d'intérêt patrimonial**, assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, où elle se cantonne **presque exclusivement dans la vallée de la Seine**. Observée dans le boisement de ce site (et également sur plusieurs sites dans le cadre de cette étude), elle est bien implantée tout au long de la rive, toujours assez en hauteur, en particulier au niveau des parties plus ou moins boisées.

La Molène blattaire (*Verbascum blattaria*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, cette espèce **indigène d'intérêt patrimonial** est présente sur d'autres sites également. Un seul pied desséché a été observé en octobre.

La Roquette bâtarde (*Hirschfeldia incana*). Il s'agit d'une plante **rare en Ile-de-France et assez rare dans l'Essonne**. Sur le site, cette plante **naturalisée** donc de **faible intérêt patrimonial** a été recensée ponctuellement en faible quantité (trois pieds).



Molène blattaire (fruits)



Roquette bâtarde

4) Gazons et formations herbeuses

Code Corine de ces formations : pour les pelouses 85.12 (Pelouses de parcs) qu'on peut rattacher le plus souvent à 38.2 (Prairies à fourrage des plaines).

Entre la Seine et le boisement, une longue bande plantée d'arbres dans sa moitié nord est tondu régulièrement. En plus de ce gazon, deux petites surfaces en herbe ont été cartographiées sur le site, l'une à l'extrémité sud, l'autre à proximité des habitations.



Gazon en bordure de la Seine
(Les flèches indiquent la localisation du Petit éragrostis)

Les espèces recensées sont peu nombreuses et caractérisent des milieux mésophiles. Citons par exemple : Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Trèfle rampant (*Trifolium repens*), Trèfle des prés (*T. pratense*), Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), et des espèces caractéristiques des lieux

piétinés comme le Plantain majeur (*Plantago major*). Lorsque la pelouse est plantée d'arbres, on y observe un groupement plus sylvatique avec des espèces de sous-bois qui supporte bien la tonte comme la Brunelle (*Prunella vulgaris*). L'extrémité sud de la zone d'étude n'est pas tondu, aussi y observe t-on au contraire des espèces prairiales comme le Fromental (*Arrhenaterum elatius*) qui demeure peu abondant.

Une espèce remarquable a été observée dans ces milieux.

Le Petit Eragrostis (*Eragrostis minor*). C'est une espèce de **très faible intérêt patrimonial** car bien que **dite très rare en Ile-de-France**, elle est assez commune dans l'Essonne et **naturalisée**. Elle est située sur la bordure des berges érodées.



Petit éragrostis

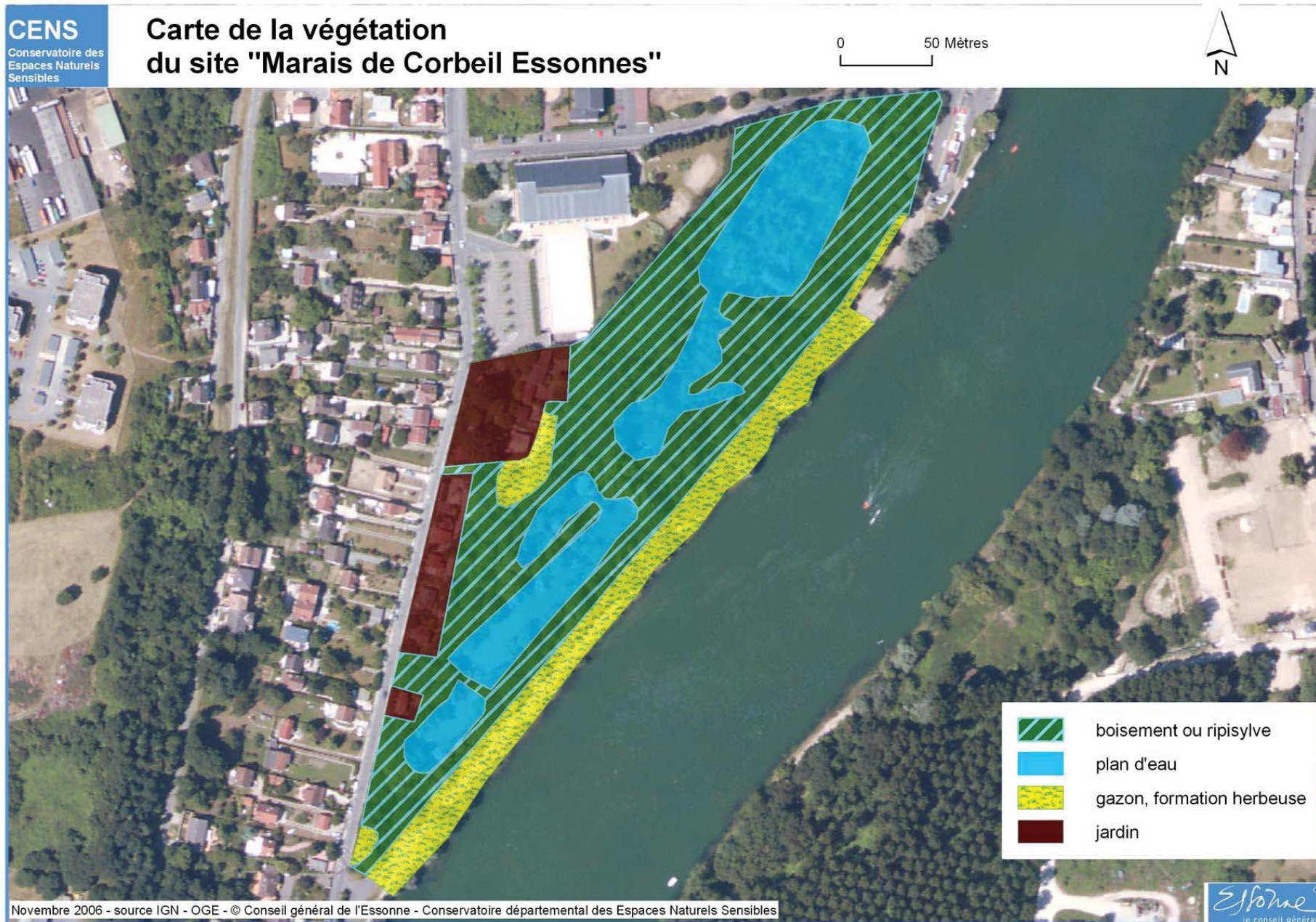
5) Les jardins

Code Corine des jardins : 85.32 (Jardins potagers de subsistance).

Les jardins n'ont pas été prospectés dans le détail compte tenu de leur caractère privé. Toutefois quelques plantes ont été notées au passage. Il s'agit surtout de mauvaises herbes classiquement observées dans les potagers. Citons par exemple la Morelle noire (*Solanum nigrum*), la Véronique de Perse (*Veronica officinalis*) et le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*).

Quelques plantes ont été observées dans les murs de clôture : Doradille fausse-capillaire (*Asplenium trichomanes*), Orpin acre (*Sedum acre*), Orpin blanc (*Sedum album*)...

Une espèce remarquable, le **Centranthe rouge (*Centranthus ruber*)**, a été recensée dans un jardin. **Très rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne**, où elle n'est pas signalée à l'est de la Seine, c'est une plante **naturalisée** donc **sans intérêt patrimonial**. Elle est peu abondante ici ; quelques pieds ont été observés entre le pavement d'une cour.



→ Faune

La faune du marais de Corbeil-Essonnes a été recensée par un inventaire succinct effectué lors de 2 passages (14/07/06 et 22/09/06).

1) Oiseaux

18 espèces d'oiseaux ont été recensées sur ce site. La faiblesse du nombre d'espèces recensées est liée à la superficie du site et à la faible diversité d'habitats présente.

Toutefois, une espèce se distingue :

- le **Martin-pêcheur d'Europe** *Alcedo atthis*, avec 2 individus vus dans le marais en septembre. L'espèce vit sur les cours d'eau et les étangs dont les eaux sont peu ou pas polluées, et suffisamment limpides pour qu'elle puisse localiser puis capturer les poissons dont elle se nourrit. Choissant des berges abruptes et meubles pour creuser le terrier qui lui fera office de nid, le Martin-pêcheur est peut-être nicheur sur le grand étang. La pollution, l'assèchement des zones humides et les aménagements hydrauliques, comme par exemple les reprofilages, rendent les populations très vulnérables. Le nombre de couple est compris entre 100 et 150 dans la région. L'espèce est **citée dans la directive Oiseaux, et déterminante ZNIEFF pour l'Île-de-France.**

2) Mammifères

Aucune espèce de mammifères n'a été recensée dans le marais de Corbeil.

3) Amphibiens

1 seule espèce d'amphibien a été recensée dans le Marais de Corbeil.

Statut des espèces d'amphibiens recensées dans le Marais de Corbeil

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Grenouille "verte"	<i>Rana gr. esculenta</i>	V	III				

4) Reptiles

La seule espèce de reptile recensée est la Tortue de Floride (*Trachemys scripta*), espèce introduite.

5) Insectes

■ Odonates

3 espèces d'odonates ont été recensées.

Statut des espèces d'odonates recensées dans le Marais de Corbeil

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Agrion à large pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>						
Leste vert	<i>Lestes viridis</i>						
Sympétrum à côtés striés	<i>Sympetrum striolatum</i>						

Le **Leste vert** recherche souvent, comme ici, les étangs bordés directement par des arbres et des arbustes, sur les branches desquels les œufs sont pondus ; les larves tombent ainsi directement dans l'eau juste après l'éclosion.

Le choix de ce type de support est rare parmi les libellules, dont la plupart des espèces choisissent les végétaux aquatiques pour la ponte.



Leste vert

■ Orthoptères

Aucune espèce d'orthoptère n'a été recensée dans le marais de Corbeil.

■ Lépidoptères

Rhopalocères (papillons à activité diurne)

8 espèces ont été recensées.

Deux d'entre elles sont particulièrement intéressantes :

- La **Virgule** *Hesperia comma*. Ce petit papillon recherche les pelouses et les prairies sèches. Le peu de mentions récentes concernent le sud de l'Ile-de-France. Les populations sont très disséminées. Cette espèce, **probablement au bord de l'extinction**, est **déterminante ZNIEFF en Ile-de-France**.

- Le **Demi-Deuil** *Melanargia galathea*, avec au moins un individu sur les formations. Cette espèce recherche les prairies à graminées hautes. La disparition de ce type d'habitat a fait régresser sa population. Elle est **déterminante ZNIEFF en Ile-de-France**.



Demi-deuil

L'une d'elles se distingue :

- l'**Ecaille chinée**

Euplagia quadripunctaria, avec au moins un individu sur les formations herbeuses. Bien que faisant partie des hétérocères, c'est à dire des papillons dont la majorité sont nocturnes, l'Ecaille chinée est aussi diurne avec un pic d'activité en fin d'après-midi. Elle fréquente surtout les lieux herbeux, friches ou prairies, à diversité floristique importante. Ces habitats étant en régression, principalement en plaine, l'espèce n'est qu'**assez commune en Ile-de-France et citée en annexe II de la directive Habitats**.



Ecaille chinée

Hétérocères (papillons à activité nocturne, ou diurne pour certains)

9 espèces ont été observées ici.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées sur le site du marais de Corbeil-Essonnes.

Parmi les **161 espèces végétales** recensées sur le site en 2006, 14 espèces sont remarquables en Essonne et en Ile-de-France (certain niveau de rareté). Seules **8** de ces espèces peuvent être considérées comme **patrimoniales** car ce sont des espèces indigènes et/ou déterminantes ZNIEFF.

Les espèces figurées en gras sont celles qui sont légalement protégées (gras seul : en Ile-de-France ; gras souligné : en France).

Parmi les espèces animales recensées en 2006 sur le site, **4** peuvent être considérées comme **remarquables** en raison de leur statut de protection et/ou de leur niveau de rareté régional.

Espèces animales remarquables du site n°5

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection régionale	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur		AR	x
<i>Hesperia comma</i>	Virgule	X	TR	X
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil		AR	X
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	X	AC	

Espèces végétales remarquables du site n°5

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo	N	AR	-		bois humides en bordure de cours d'eau	2006
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématite	I	AR	AC		berges des rivières, vignes	2006
<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatiente	I	R	AR	X	chemins forestiers, bords des eaux	2006
<i>Centranthus ruber</i>	Centranthe rouge	N	R	TR		vieux murs, remblais	2006
<i>Clematis viticella</i>	Clématite fausse vigne	N	non signalée	non signalée		lisières dans vallées alluviales ?	2006
<i>Eragrostis minor</i>	Petit éragrostis	N	AC	TR		bermes de routes, trottoirs	2006
<i>Hirschfeldia incana</i>	Roquette bâtarde	N	AR	R		remblais, décombres	2006
<i>Impatiens capensis</i>	Balsamine du Cap	N	TTR	R		berges des rivières, sous bois humides	2006
<i>Lepidium campestre</i>	Passerage champêtre	I	AR	AC		friches herbeuses, talus	2006
<i>Salix triandra</i>	Saule à trois étamines	I	AR	AC		bords des eaux	2006
<i>Sorbus domestica</i>	Cormier	N	AC	R	X	boisement sur sols neutres	2006
<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais	I	AR	C		marais, berge de rivières	2006
<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune	I	AR	C		bords des eaux, marais	2006
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	I	AR	AC		friches herbeuses	2006

CENS

Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte des espèces remarquables du site "Marais de Corbeil Essonnes"

0 100 Mètres



Orientations de gestion

■ Les objectifs visés

L'aménagement et la gestion des espaces naturels qui seront acquis doivent répondre à **quatre objectifs principaux**. Pour évaluer la pertinence des propositions formulées, il faudra donc vérifier si ces objectifs sont atteints.

- Le premier objectif, qui est le principal et qui doit être recherché prioritairement, est un **objectif écologique** : il s'agit de préserver la biodiversité, en particulier la faune et la flore d'intérêt patrimonial, et même de la renforcer en favorisant la diversité des habitats.
- Le deuxième objectif est de **permettre et gérer l'accueil du public**, dans la mesure où les milieux le permettent.
- Le troisième objectif est de **s'adapter à la situation** concrète de chaque site.
- Le quatrième objectif est **économique**. La gestion proposée doit être aussi peu coûteuse que possible voire rentable économiquement. Ce dernier objectif n'est pas prioritaire, il doit être atteint dans la mesure du possible.

■ Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine

Pour répondre aux objectifs précités, la mise en œuvre des principes suivants est proposée :

- **gestion écologique**, c'est-à-dire une gestion qui s'interdit toute utilisation de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides etc. mais aussi engrais).
- **gestion extensive**, (et non intensive). La productivité n'est pas recherchée (par exemple pour les bois ou les prairies), mais c'est d'abord la diversité de la faune et de la flore qui est recherchée.
- **gestion différenciée**. Il s'agit de créer une mosaïque de milieux pour favoriser la biodiversité, en particulier les différentes espèces

animales. En effet, plus la flore est diversifiée, pas tant au niveau des espèces mais plutôt au niveau des formations végétales, et plus les potentialités sont grandes pour la faune, en terme de nourriture et d'habitats.

La gestion différenciée devra être mise en œuvre **dans l'espace, mais aussi dans le temps**.

- **gestion adaptée au site**. Tout aménagement et toute gestion devra tenir compte des particularités de chaque site : conditions stationnelles, utilisation actuelle, présence d'espèces remarquables...

■ Orientations de gestion pour les différents espaces recensés sur le site n°5

1) Gestion du boisement

Pour favoriser la diversité de la faune et de la flore dans les espaces boisés, il convient de **créer une mosaïque de milieux** favorable à la biodiversité : futaie, taillis etc. avec une sous strate plus ou moins dense. Pour cela, **le mode de gestion le plus approprié est la futaie jardinée** qui en soit crée une mosaïque (clairière herbeuse au niveau des coupes récentes, taillis arbustif quand la coupe est plus ancienne etc.). La futaie jardinée permet de conserver la flore sylvatique et d'obtenir une variété maximale dans la structure de la végétation, ce qui est favorable à la diversité de la faune.

A l'opposé, il faut **proscrire la coupe à blanc** comme on la pratique pour les futaies régulières ou les taillis à courte rotation. Celle-ci est notamment très défavorable à la flore sciaphile.

Il est **possible d'éclaircir les sous-bois** mais de façon raisonnable en conservant toujours quelques arbustes. D'une façon générale, il serait **souhaitable d'éliminer progressivement les essences naturalisées, en particulier les plus envahissantes**, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*), l'Ailanthus (*Ailanthus altissima*), les Erables négundo (*A. negundo*) et plane (*A. platanoïdes*), ou le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) pour les arbres, le Laurier palme (*Prunus lauro-cerasus*) ou la Symphorine (*Symphoricarpos albus*) pour les arbustes, et

au contraire de **favoriser en les conservant les arbres et arbustes indigènes** (en particulier les chênes, le charme, le frêne et le Tremble).

On veillera à **conserver quelques ronciers** qui constituent une cache pour la faune, plus spécialement un lieu de nidification pour les oiseaux, et une source d'alimentation (mûres).

On essayera dans la mesure du possible de **garder les vieux arbres morts sur pied** (chandelles) favorables à une faune spécifique (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.) **et** on conservera pour les mêmes raisons **du bois mort au sol**. Le bois des coupes d'exploitations ou d'entretien sera exporté ou bien laissé sur place. On pourra alors **faire des tas de rondins** qu'on positionnera dans des zones de faible intérêt floristique.

Au niveau du débardage, on évitera les engins lourds qui compactent les sols.

2) Gestion des espaces en herbe (gazons et formations herbeuses)

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt biologique tant du point de vue de la faune que de la flore.

On essayera de **limiter les espaces tondus**. Par exemple, une bande de deux à trois mètres de largeur peut être tondue le long des cheminements, et **le reste géré en prairie de fauche avec exportation des produits de coupe**. On veillera **pour les espaces tondus à ne pas tondre trop ras (pas moins de 10 cm** pour ne pas détruire tous les insectes), et à espacer les tontes au maximum (afin de laisser aux herbacées la possibilité de monter en graine).

Dès que cela est possible, nous proposons une **gestion extensive de la plupart des espaces en herbe**, pour conserver, ou restaurer des prairies naturelles. Ceci est applicable aux petites surfaces en herbe du site et à la bande de gazon en bordure de Seine. L'intérêt biologique de ces espaces sera d'autant plus important à long terme que les préconisations suivantes seront mises en application.

- **Faucher à une date tardive - au plus tôt fin juin** - pour laisser les plantes grainer, l'idéal étant d'intervenir pour la coupe à des

dates s'échelonnant entre juin et octobre. On peut envisager **une ou deux coupes annuelles**. Par exemple :

- deux fauches, la première en juin, la deuxième en fonction de la repousse de l'herbe.
- une fauche en octobre. C'est la pratique la plus favorable à la faune, insectes en particulier.

- **Exporter les produits de coupe**. Cette exportation interviendra au minimum 1 à 2 jours après la coupe pour laisser aux insectes le temps de se mettre à l'abri.
- Proscrire l'emploi de désherbants (sélectifs ou non) et de tous les produits phytosanitaires.
- Proscrire l'utilisation d'engrais chimiques (ammonitrate etc.).

Il s'agit donc de **gérer de façon extensive les espaces en herbe en prairie permanente de fauche (et non en gazon tondu ou en jachère gyrobroyée)**.

Remarques importantes :

L'emploi de la **tondeuse** à lame rotative **ou** du **gyrobroyeur** est **déconseillé**, car il est très néfaste pour la faune, notamment pour les orthoptères (sauterelles etc.) qui sont détruits à chaque passage. Ces espèces disparaissent rapidement des espaces gérés ainsi. C'est pourquoi **nous préconisons l'utilisation de faucheuse** (barre de coupe) qui au contraire permet à ces espèces de se maintenir.

En laissant les produits de coupes se décomposer sur le sol, on enrichit peu à peu le milieu et donc **on favorise les plantes nitrophiles**. Les espèces observées sont alors relativement **peu nombreuses et banales**. Au contraire, l'exportation des produits de coupes transforme peu à peu la prairie qui voit le nombre de plantes augmenter. Les floraisons se multiplient favorisant une diversité d'espèces animales dont bon nombre ont aujourd'hui beaucoup régressé (papillons etc.). La flore et la faune sont souvent à long terme de grand intérêt (orchidées etc.). A cet intérêt écologique, il faut ajouter un intérêt économique. L'exportation des produits de coupes appauvrit peu à peu le milieu qui est de moins en

moins productif à terme (on passe progressivement à une prairie relativement maigre). Ce travail d'exportation du foin est donc de moins en moins important à terme.

L'usage d'**engrais chimique** a de la même façon un **impact négatif sur la flore** (mais aussi sur la qualité des eaux). En enrichissant le milieu, il conduit à favoriser les nitrophiles.

On peut noter l'**intérêt économique d'une gestion extensive des espaces en herbe** : production de foin pouvant être vendue ou utilisée pour nourrir le bétail éventuel, travaux limités dans le temps, mais qui demande il est vrai un savoir faire et un matériel adapté.

Enfin remarquons l'**intérêt paysager et culturel** des prairies et gazons gérés de manière extensive, lié à la variété des floraisons qui s'échelonnent de mars à octobre. C'est une composante traditionnelle du paysage qui disparaît.

3) Gestion des plans d'eau

L'intérêt écologique des plans d'eau est lié à de nombreux facteurs. Par exemple, certains oiseaux disparaissent quand la fréquentation humaine est trop importante, l'alternance de périodes d'immersion et d'exondation est nécessaire pour que se maintiennent des plantes comme la Limoselle (*Limosella aquatica*). Parmi tous ces facteurs, la qualité des berges est un facteur essentiel. Leurs profils notamment conditionnent la nature et le développement de la végétation qui constitue un habitat plus ou moins développé pour un faune spécifique. La "berge idéale"¹⁶ correspond à une berge naturelle (c'est à dire ici sans enrochement ni béton etc.), bien éclairée (donc peu boisée), en pente douce qui descend longuement sous l'eau pour que non seulement les héliophytes mais aussi des herbiers d'hydrophytes se développent.

¹⁶ Il est parfois souhaitable d'avoir d'autres configurations de berges pour favoriser telle espèce. Par exemple une berge très abrupte (microfalaise) permettra au Martin-pêcheur de nicher.

- **Gestion de la végétation des berges**

Malgré des potentialités importantes (une partie des berges en pente douce), l'intérêt écologique des plans d'eau est ici relativement limité. Ceci est principalement dû à l'ombrage des rives très important du fait d'un boisement quasi continu sur tout leur pourtour. Cet ombrage empêche le développement d'une flore héliophytique sur les rives. L'envasement important des plans d'eau est à noter également.

Pour favoriser la biodiversité, le gestionnaire s'attachera donc essentiellement à **contrôler le développement des arbres et arbustes**. **Au niveau des rives en pente douce**, les arbres dont l'ombrage est trop important seront élagués voire supprimés, en particulier les saules qui s'étalent parfois loin sur le plan d'eau. Quelques buissons dont le développement est limité (comme la Viorne obier) pourront être maintenus ponctuellement. Il serait intéressant de tailler en têtard des arbres, notamment des saules. En effet, les vieux têtards constituent un habitat de prédilection pour certains animaux (insectes saproxyliques, cavernicoles).

- **Limiter les dérangements pour la faune**

En terme d'aménagement, une deuxième proposition est formulée : il s'agit de **laisser des zones de tranquillité pour la faune**, notamment pour que les **oiseaux de milieux humides** puissent se reproduire. Il s'agit en particulier d'espèces se reproduisant dans les roselières à phragmites (fauvettes aquatiques, canards). Pour ce faire **certains secteurs devront être interdits au public** (promeneurs, pêcheurs) et aux chiens (!), **à la navigation** et au canotage. De plus, dans ces "zones en réserve", **les cheminements**, surtout s'ils font le tour des plans d'eau, **seront éloignés** des rives, en particulier **des roselières**. Une distance minimum de 10 mètres est préconisée, à augmenter si le chemin est en surplomb.

- **Gestion des niveaux d'eau**

Les rives en pente douce des plans d'eau peuvent abriter une flore spécifique souvent de grand intérêt (amphiphytes) à condition de connaître une alternance immersion – exondation. La gestion des niveaux d'eau ne semble ici pas possible sur les plans d'eau. Ils sont en effet en relation avec la Seine. Il faudrait maintenir des niveaux d'eau élevés en hiver et les faire progressivement baisser en fin d'été pour voir s'installer une ceinture d'amphiphytes sur des rives exondées.

4) Gestion des bords de la Seine

Les rives de la Seine sont ici peu boisées. L'enrochement est quasi continu. Les zones éclairées sont en général assez limitées du fait de cet enrochement et du profil abrupt. Il s'agit localement de petites plages sablo-graveleuses en contrebas des enrochements. Pour favoriser l'implantation de la flore héliophytique sur les rives, qui sera toujours limité du fait de l'enrochement, il faut maintenir l'éclaircissement donc régulièrement élaguer voire supprimer les arbres et arbustes par endroits. Il serait intéressant de maintenir les plus vieux arbres et de tailler en têtard quelques arbres, notamment des saules. En effet, comme on l'a dit plus haut, les vieux têtards constituent un habitat de prédilection pour certains animaux (insectes saproxyliques, cavernicoles).

5) Les vieux murs

Les quelques portions de vieux murs présents sur ce site n'ont pas révélé un intérêt biologique particulièrement important. Toutefois, ils peuvent abriter quelques espèces animales et végétales intéressantes, mais surtout ils constituent un habitat de prédilection pour quelques fougères qui, en plaine, ne se rencontrent quasi-exclusivement qu'entre les pierres de ces murs. C'est pourquoi, on peut formuler les recommandations suivantes pour l'entretien de ces vieux murs :

- ne pas les désherber chimiquement,
- ne pas les crépir,
- ne pas faire des joints en ciment, mais à la chaux.

NB : Le joint à la chaux explique qu'on trouve parfois des espèces calcicoles sur des murs construits avec des roches acides ! Par exemple, le Corydale jaune (*Pseudofumaria lutea*).

6) Maîtrise foncière

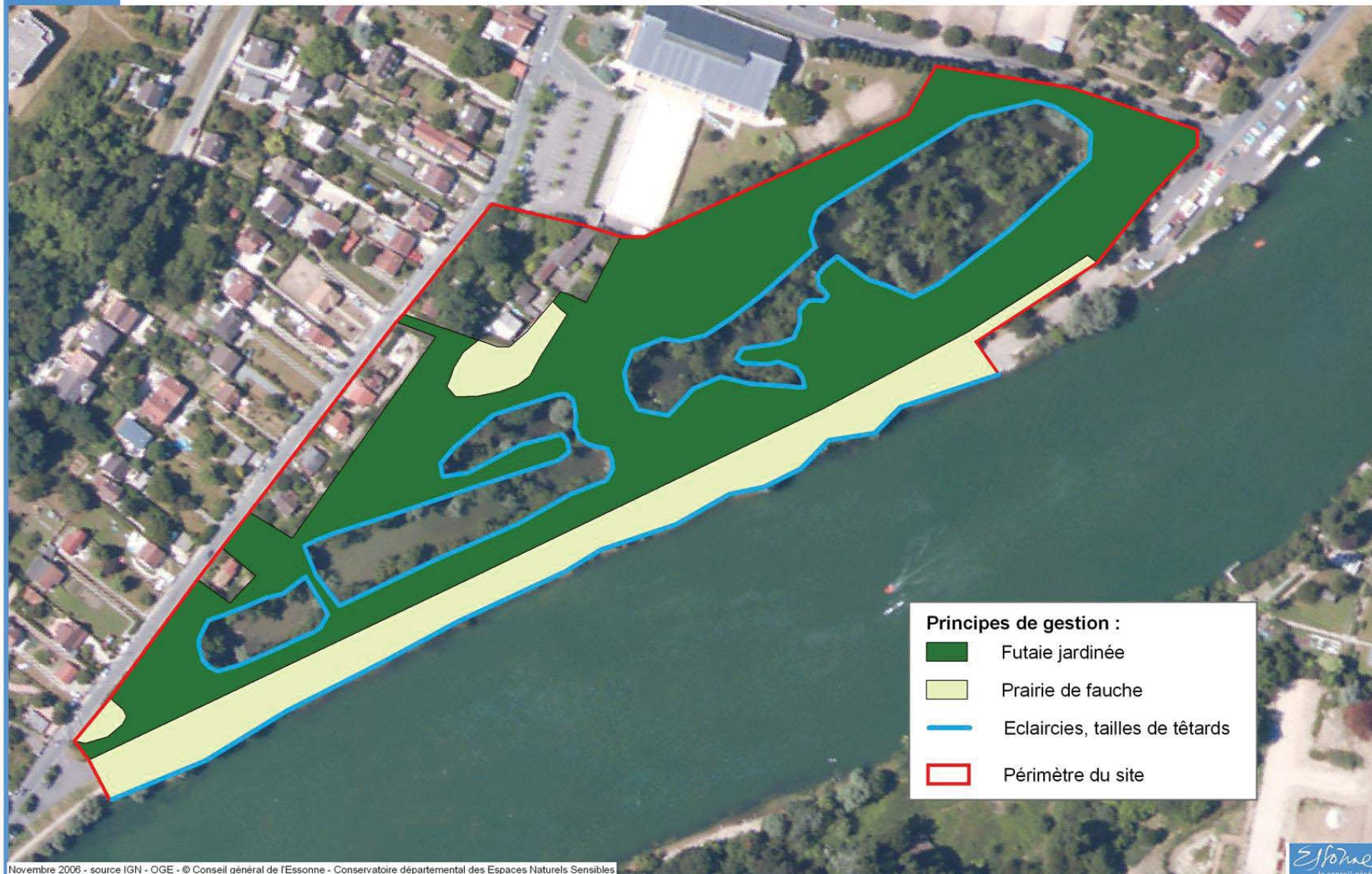
Afin d'assurer la maîtrise foncière du site, un périmètre de préemption, dont la délégation reste à définir, pourrait être défini sur l'ensemble de la zone d'étude.

7) Valorisation

Le site privé est fréquenté par quelques pêcheurs. Les promeneurs qui longent la Seine ne pénètrent pas dans le site (sauf par infractions) dont la tranquillité est à préserver. Des panneaux expliquant la richesse du site pourraient être installés le long de la promenade en bord de Seine.

CENSConservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles**Orientations de gestion
Site "Marais de Corbeil Essonnes" (n° 5)**

0 100 Mètres



Site n°6 : Le Parc de Saint-Pierre du Perray

Généralités

■ Localisation et limites du site

Le site du Parc de Saint-Pierre-du-Perray ou Parc François Mitterrand est entièrement situé sur la commune de Saint-Pierre-du-Perray, en rive droite de la Seine, sur le coteau surplombant la vallée.

Il occupe une surface approximative de 33 ha.

■ Paramètres physiques et conditions stationnelles

L'essentiel du site se caractérise par un ensemble marno-calcaire du Stampien inférieur du plateau de Brie : "Sannoisien" supérieur (calcaires de Brie et argile à meulière de Brie). Au sud du site, on trouve une poche qui correspond au Stampien supérieur (Sables et grès de Fontainebleau). Le site présente une faible déclivité (inférieure à 10 mètres). Ni pièce d'eau, ni cours d'eau ne sont présents sur le site.



■ Statut de protection

Le site n°6 est concerné par deux périmètres d'inventaires et de protection présentés dans le tableau suivant.

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 2	1605	Vallée de Seine de Corbeil-Essonnes à Villeneuve-Saint-Georges	2194
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450

■ Documents d'urbanisme

Au schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF, 1994), le site figure comme :

- bois ou forêt pour la totalité du site.

Le tableau suivant présente le classement du site n°6 au PLU de Saint-Pierre-du-Perray (PLU arrêté le 14 décembre 2006).

Commune	section cadastrale	statuts au POS/PLU
Saint-Pierre-du-Perray	AD	presque tout en N et EBC, prairie centrale en N1 et "espace vert existant", et AUa (près du château)

EBC : Espace Boisé Classé

N : zone naturelle à protéger (intérêt écologique, paysager...)

N1: zone naturelle à protéger, secteur non boisé

AUa : zone d'urbanisation future



■ Statut départemental

Le site du Parc de Saint-Pierre-du-Perry figure comme espace boisé à l'inventaire des espaces naturels sensibles de l'Essonne.
Aucun périmètre de préemption n'existe sur ce site.



■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Le site du Parc François Mitterrand est entièrement public. Il appartient à l'Etat (Ministère des Transports).

Répartition du foncier du site du Parc François Mitterrand

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Public	8	32,11
Privé	-	-
Para-public	-	-

■ Pratiques et usages, contraintes et menaces

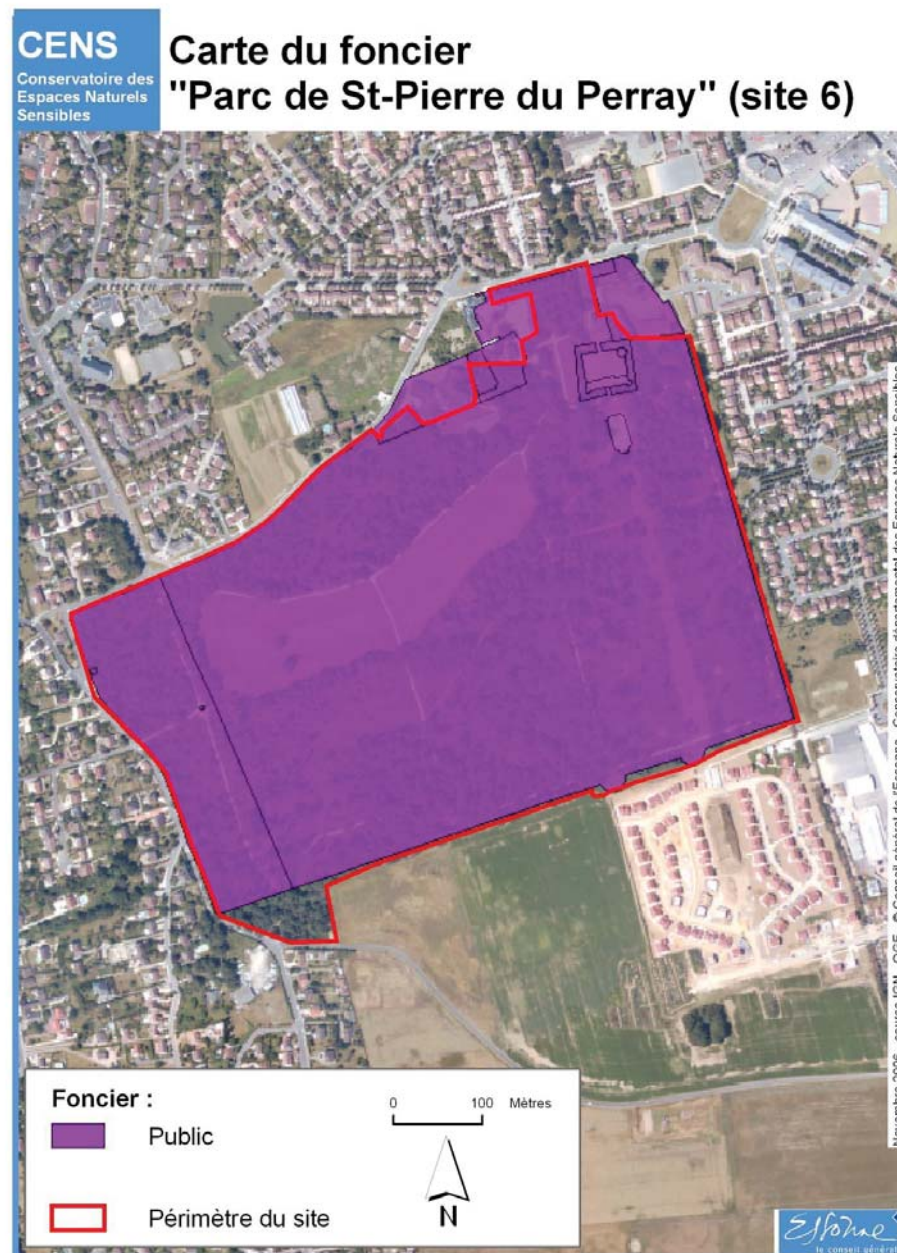
La forêt semble exploitée, mais les coupes sont peut-être la conséquence des tempêtes passées.

Le site, dans son ensemble, sert de lieu d'activités de détente et de loisirs. Il constitue un lieu de promenade à pieds ou pour le VTT. Il est également utilisé par les cavaliers du centre équestre.

Il n'est pas dégradé, sauf ponctuellement avec quelques papiers.

Les principales menaces sont :

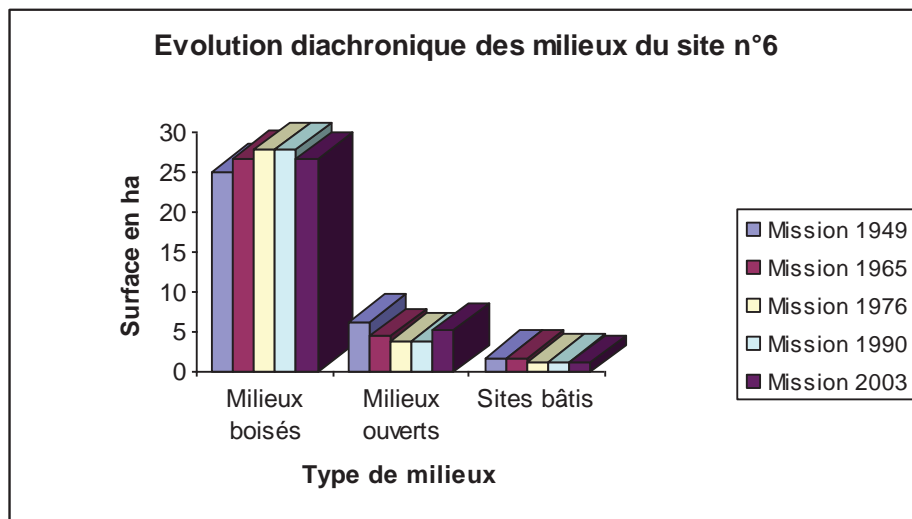
- une improbable exploitation forestière par coupes à blanc et un enrésinement,
- une gestion intensive des surfaces herbeuses (tontes, girobroyage...),
- les incendies en période sèche,
- l'assèchement des mares forestières,
- la dégradation des milieux par circulation des VTT hors sentiers,
- la surfréquentation (piétinement).



Evolution des milieux naturels

Le graphique suivant a été établi à partir de l'analyse diachronique des missions aériennes IGN de 1949, 1965, 1976, 1990 et 2003 prises sur le site n°6.

coupe dans le boisement entre 1990 et 2003 pourrait être à l'origine de l'augmentation de la surface de milieux ouverts constatée en 2003.



L'analyse du graphique ci-dessus et des cartes situées à la page suivante appelle les commentaires suivants.

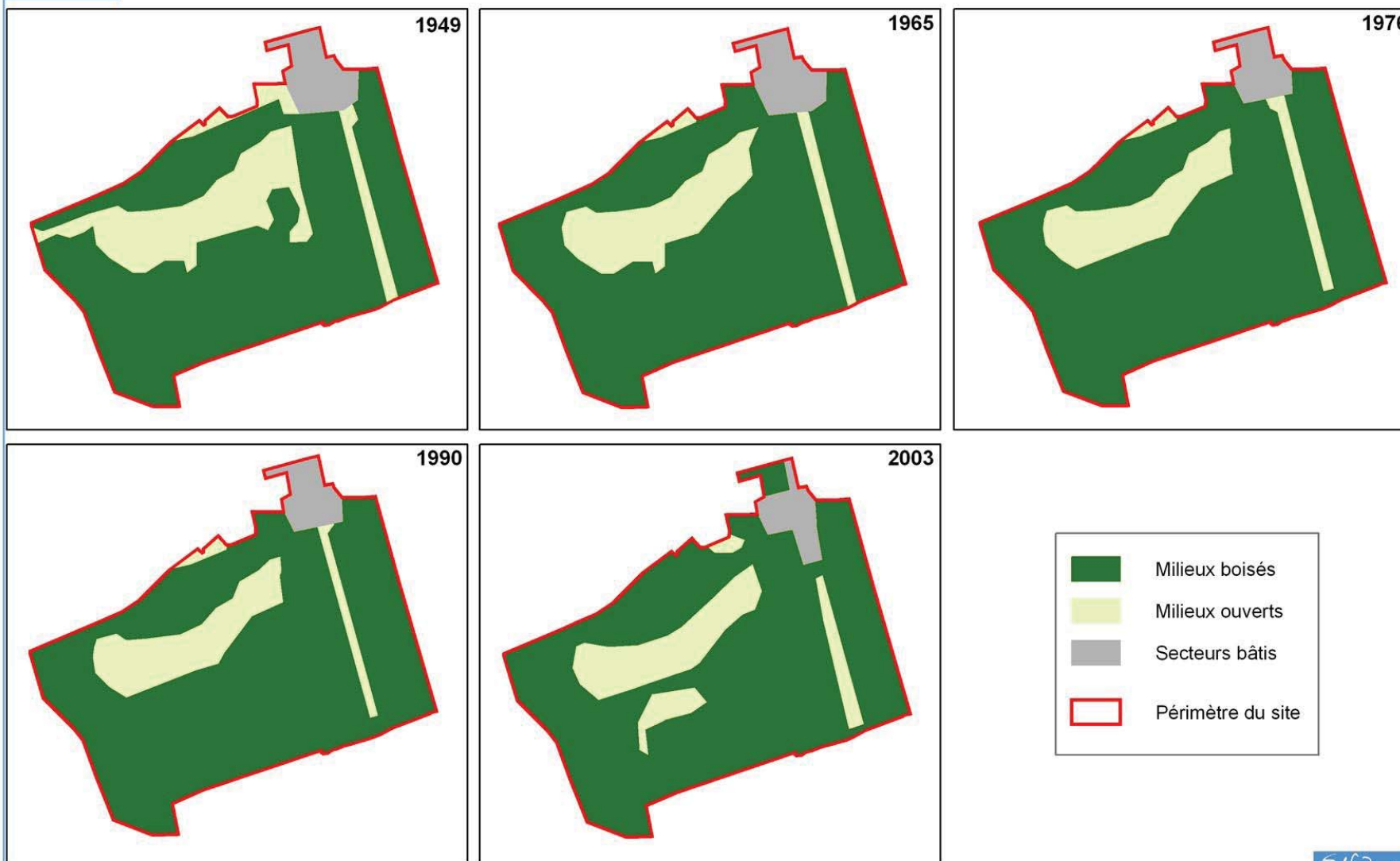
Le Parc François Mitterrand est très majoritairement boisé. Il s'agit d'un ancien parc de château qui devait être jadis plus ouvert (les allées du parc sont encore bien présentes). Les bois résultent sûrement de l'abandon du parc pendant plusieurs décennies. Ils occupaient déjà 76 % de la surface (soit 23 ha) du site en 1949. Leur surface n'a cessé d'augmenter pour atteindre 85 % du site (28 ha) en 1976 et 1990, pour diminuer légèrement en 2003 avec 82 % (27 ha).

Les milieux ouverts ont logiquement suivi la tendance inverse de celle des milieux boisés. Ils représentaient 18 % (soit 6 ha) de la surface du site en 1949 et ont diminué jusqu'à 12 % du site (soit 4 ha) en 1976 et 1990. Une

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Evolution des milieux du site "Parc de St-Pierre du Perray" (n° 6)

0 100 Mètres



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles



Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le site n°6 localisé sur la commune de Saint-Pierre-du-Perray a fait l'objet d'un inventaire succinct des plantes présentes (cf. annexe).

Il correspond pour l'essentiel à un parc boisé. Les formations végétales présentes sont un boisement et quelques formations prairiales (gazons plus ou moins régulièrement tondus). On observe aussi des vieux murs et quelques zones plus ou moins humides : plusieurs mares asséchées au sein du boisement et des douves en eau ou non.

• Le boisement : la frênaie-acéraie

Code Corine de cette formation : 41.4 (Forêts mixtes de pentes et ravins).

Il occupe la majeure partie de la zone étudiée. Sur une pente très faible, le boisement observé correspond à des taillis plus ou moins élevés ou à une futaie souvent irrégulière avec un sous-étage souvent dense. La composition floristique le rattache à la frênaie-acéraie, on y retrouve peu les caractères de la chênaie-charmaie.

La carte distingue deux sous-unités au sein du boisement : la futaie et les zones de taillis qui correspondent à la dégradation de la futaie.

Au niveau de la strate arborée, la futaie est caractérisée par l'abondance du Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et du Sycomore (*Acer pseudoplatanus*). Celle-ci abrite également le Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Charme (*Carpinus betulus*) et moins abondant le Merisier (*Prunus avium*). Les zones de taillis sont très irrégulières ; la strate arborée y est composée des mêmes essences mais souvent elle est absente ou très lâche et remplacée par une strate arbustive plus ou moins haute et serrée de frênes ou sycomores. L'Érable plane (*Acer platanoïdes*) et l'Acacia (*Robinia pseudo-acacia*) sont localement abondants, ainsi que l'Ailanthus (*Ailanthus altissima*). On trouve aussi quelques vieux ifs (*Taxus baccata*) et marronniers (*Aesculus hippocastanum*).

En plus des essences de la strate supérieure - en particulier le Frêne dans les taillis, et les Érables qui se ressèment en quantité (*Acer pseudoplatanus*

et *Acer platanoïdes*) que ce soit sous la futaie ou dans les taillis - la strate arbustive souvent très dense abrite des espèces classiques comme l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), l'Érable champêtre (*Acer campestre*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), ou le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*). Certaines espèces ne semblent présentes que sous la futaie - Troène (*Ligustrum vulgare*), Buis (*Buxus sempervirens*) – alors que d'autres comme l'Orme champêtre (*Ulmus minor*) ou le Saule marsault (*Salix caprea*) préfèrent les taillis.

Quand la Ronce (*Rubus gr. fruticosus*) n'envahit pas le sous-bois et que le Lierre (*Hedera helix*) ne forme pas un couvre-sol, on trouve quelques espèces herbacées sous la futaie. Toutes les espèces observées sont communes. On peut retenir par exemple la présence des sylvatiques suivantes : Alliaire (*Alliaria petiolata*), Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*) et Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), Benoîte des villes (*Geum urbanum*), Laïche des bois (*Carex sylvatica*), Groseillier rouge (*Ribes rubrum*)...



Fragon Petit-Houx

On peut retenir la présence du Fragon Petit-Houx (*Ruscus aculeatus*), espèce commune inscrite à l'annexe V de la directive « Habitats ». Son indigénat est douteux ici ; elle est en effet très localisée et les pieds semblent plus ou moins alignés ! S'agit-il d'une plantation ?

La strate herbacée est peu abondante en général, surtout dans les zones de taillis parfois impénétrables pour les plus jeunes.

- **Les formations prairiales entretenues (les gazons)**

Code Corine de ces formations : 38.2 (Prairies à fourrage des plaines) et 85.12 (Pelouses de parcs) qu'on peut rattacher le plus souvent à 38.2 (Prairies à fourrage des plaines).

Au centre du boisement s'étend une grande prairie tondue régulièrement. A cette prairie principale, il faut rattacher de petites surfaces près du manège du centre équestre, autour et dans les douves de l'ancien château, et un très large layon qui traverse la partie est du boisement du sud au nord. On y observe également des formations herbeuses relativement rase caractéristique des gazons gérés de façon extensive. Peu d'espèces ont pu être identifiées au cours des prospections du fait de la sécheresse puis de la fréquence des tontes.

La diversité floristique semble très limitée sur la grande prairie sur laquelle seules des espèces très banales ont été observées : Trèfle rampant (*Trifolium repens*) et Ray-grass vivace (*Lolium perenne*) très abondants, Trèfle des près (*Trifolium pratense*), Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*) etc. Ceci laisse penser que la prairie a été "refaite". Un secteur riche en adventices des cultures – Chénopode blanc (*Chenopodium album*), Euphorbe des jardins (*Euphorbia pepus*) etc – appuie cette hypothèse.

Les autres surfaces en herbe semblent plus diversifiées sur le plan floristique, en particulier la prairie qui occupe l'ancien château (non prospectée faute d'accès). On y retrouve des espèces plus ou moins communes : Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Fromental (*Arrhenaterum elatius*), la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), Luzerne lupuline (*Medicago lupulina*), Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Géranium des Pyrénées (*Geranium pyrenaicum*), Brunelle commune (*Prunella vulgaris*), Mauve à



Prairie avec floraisons de Laiteron des champs

feuilles rondes (*Malva neglecta*), Laiteron des champs (*Sonchus arvensis*) etc. Les espèces nitrophiles sont peu présentes - Ortie dioïque (*Urtica dioïca*), Berce (*Heracleum sphondylium*)...- et les caractéristiques des lieux piétinés localement abondantes, Plantain majeur (*Plantago major*), Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*).

Dans une prairie une espèce remarquable, la **Roquette bâtarde** (*Hirschfeldia incana*), a été recensée ponctuellement en bordure d'un chemin : il s'agit d'une plante **rare en Ile-de-France et assez rare dans l'Essonne**. Sur le site cette plante naturalisée donc de **faible intérêt patrimonial** est peu abondante.



Roquette bâtarde (fleurs)

- **Les zones "humides"**

Il faut distinguer trois milieux différents :

- les mares asséchées au sein des boisements,
- les douves en eau de l'ancien château,
- les douves asséchées au sud-est.

- **Mares asséchées au sein des boisements**

Au sud-ouest et au sud-est du boisement, on observe de petites dépressions qui communiquent par un réseau de fossés plus ou moins embroussaillés par la Ronce (*Rubus gr. fruticosus*). La sécheresse de cette année a probablement fait évoluer ces milieux. La végétation qu'on y trouve est difficile à caractériser. On y trouve en effet un mélange d'espèces sylvatiques ou d'ourlets - Herbe à Robert (*Geranium robertianum*), Laïche glauque (*Carex flacca*), Torilis du Japon (*Torilis japonica*), Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) - d'adventices des cultures – Digitale sanguine (*Digitaria sanguinalis*), Échinochloa pied-de-coq (*Echinochloa crus-galli*) - et

d'espèces de friches – Picride fausse épervière (*Picris hieracioides*), Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*), Cirse des champs (*Cirsium arvense*) - qui dominent parfois largement. La présence de quelques plantes plus ou moins hygrophiles justifie la dénomination de zones humides. Parmi elles on trouve quelques jeunes pousses de ligneux, Saule des vanniers (*Salix viminalis*), et surtout des herbacées communes comme la Consoude officinale (*Symphytum officinale*), le Jonc diffus (*Juncus effusus*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*) ou la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*).



Mare asséchée au sein du boisement

Aucune espèce remarquable n'a été observée dans ces formations.

• Douves en eau de l'ancien château

Code Corine de ces formations : 85.13 (Bassins de parcs) avec 22.411 (couvertures de Lemnacées).

Les douves de l'ancien château n'ont pu être prospectées dans le détail faute d'accès. Cependant ont été notés le recouvrement quasi total de la partie en eau par la Lentille d'eau (*Lemna minor*) et le développement d'une végétation (probablement avec *Nasturtium officinale*) sur les vases exondées dans la partie ouest. Aucune espèce remarquable n'est recensée mais seule une prospection



Couverture de Petite Lentille d'eau dans les douves en eau de l'ancien château

détaillée confirmerait cette conclusion.

• Les douves asséchées au sud-est



Douve asséchée

Les douves qui marquent la limite avec le lotissement au sud étaient asséchées au moment des prospections. Toutefois, sans doute à cause de leur profondeur importante, elles abritent une flore nettement plus hygrophile que les dépressions des boisements ; on y observe en effet des héliophytes : Massette à feuilles larges (*Typha latifolia*), Massette à feuilles étroites (*Typha angustifolia*), Scirpe lacustre (*Schoenoplectus lacustris subsp. lacustris*), Grand Plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*). Le recouvrement du fond par la végétation est faible surtout pour la douve la plus à l'est où on observe de nombreuses adventices de cultures comme l'Arroche hastée (*Atriplex*

prostrata) ou l'Amaranthe de Bouchon (*Amaranthus bouchonii*). Cette dernière est une plante remarquable de **très faible intérêt patrimonial**, car non indigène et très commune dans l'Essonne bien que dite assez rare en Ile-de-France.

Une espèce remarquable, la **Samole de Valérand** (*Samolus valerandi*), a été recensée sur le fond de la douve Est. **Espèce indigène d'intérêt patrimonial**, assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne** où elle est présente surtout dans le sud. **Non signalée récemment à l'est de la Seine**, c'est une espèce pionnière des milieux plutôt alcalins qui affectionne les bords



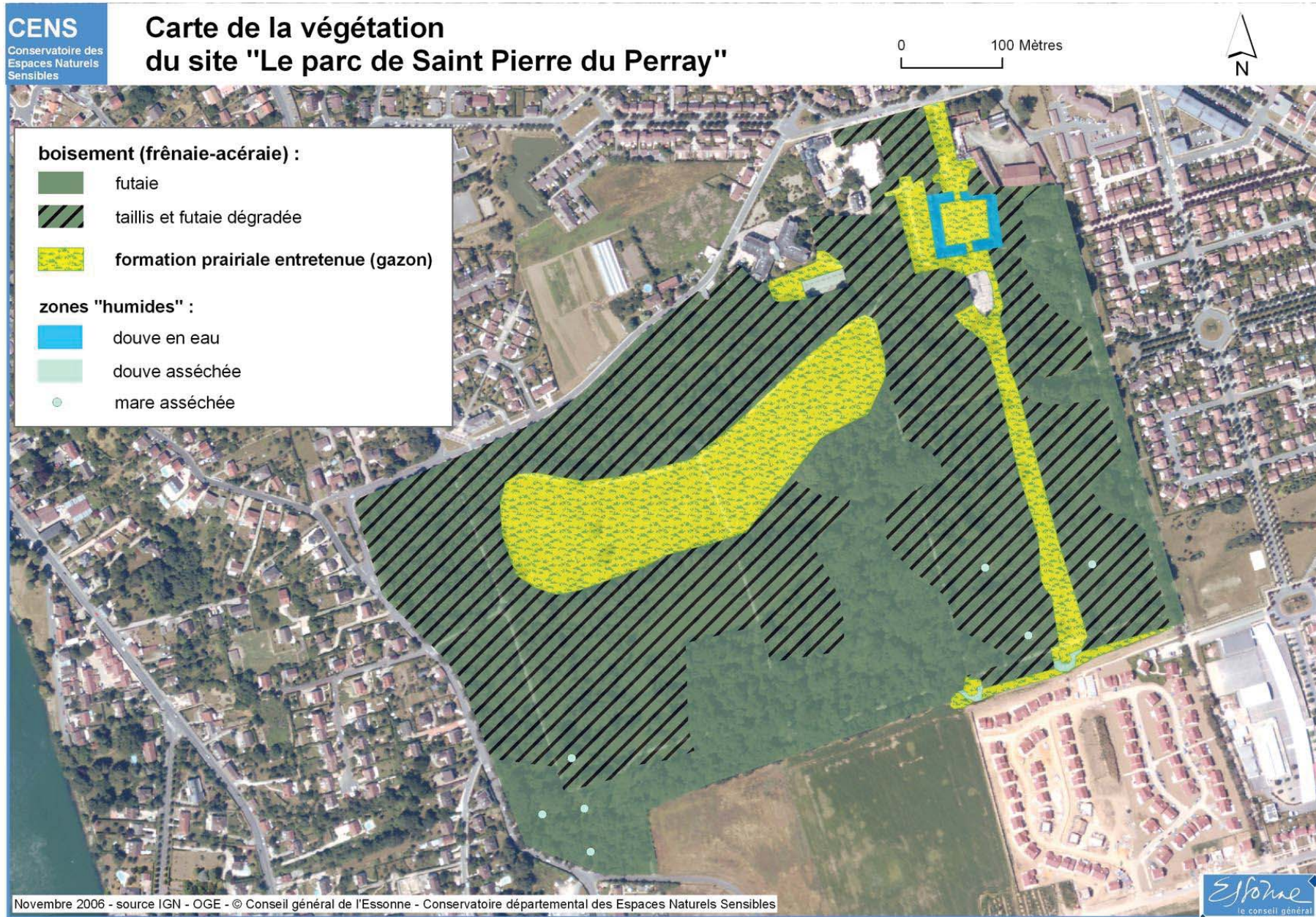
Samole de Valérand

d'étangs ou de mare. Moins de 10 pieds ont été comptés dans la douve où elle est présente.

- **Les vieux murs**

Quelques vieux murs (non cartographiés) sont présents dans la zone d'étude : principalement les douves avec en particulier les bases de l'ancien château, et un mur en pierres qui clôture le parc. La végétation qui se développe sur ces murs n'a pas révélé d'espèces remarquables. Seules des espèces communes et peu nombreuses ont été recensées. Citons par exemple des espèces fréquentes sur les vieux murs : Pariétaire des murs (*Parietaria judaica*), Doradille rue-de-muraille (*Asplenium ruta-muraria*), Grande Eclaire (*Chelidonium majus*).

L'ambiance humide des douves est favorable aux fougères, mais une seule plante a été observée : un Polypode non déterminé (*Polypodium sp.*). Une prospection détaillée (non réalisée faute d'accès) pourrait révéler des surprises sur ces très vieux murs !



→ **Faune**

La faune du Parc de Saint-Pierre-du-Perry dénommé « Parc François Mitterrand » a été recensée par un inventaire succinct effectué lors de 2 passages (14/07/06 et 29/09/06).

1) Oiseaux

37 espèces d'oiseaux ont été recensées dans le Parc François Mitterrand.

La plupart sont des espèces forestières ou de parcs arborés, comme le **Grosbec**, le **Bouvreuil pivoine**, le **Pinson des arbres** et, surtout, 4 espèces de pics dont une espèce particulièrement intéressante:

- le **Pic noir** *Dryocopus martius*, avec un individu. Ce géant parmi les pics est une espèce typique de futaie que l'on rencontre parfois dans les parcs arborés. Sa présence est notamment subordonnée à la présence d'arbres élevés, dont le tronc est suffisamment large pour qu'il puisse forer la loge de reproduction. Il lui faut aussi des arbres morts ou malades dans lesquels il trouve les larves d'insectes dont il se nourrit. Il est **cité dans la directive Oiseaux et est déterminant ZNIEFF en tant que nicheur à partir de 10 couples**.

Les douves accueillent 2 espèces communes, le **Canard colvert** et la **Gallinule poule d'eau**.

2) Mammifères

5 espèces de mammifères ont été recensées dans le Parc François Mitterrand. Le cerf fréquenterait le site (empreinte et témoignage d'un promeneur, à confirmer).

Statut des espèces de mammifères recensées dans le Parc François Mitterrand

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen					Statut régional	
		Directive Habitats	Protection légale	Convention de Berne	Convention de Bonn	Liste rouge France	Rareté régionale	Liste ZNIEFF
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>			III			C	
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>		Oui	III				
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>						C	
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>						TC	
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>						TC	

3) Amphibiens

Aucune espèce d'amphibien n'a été recensée dans le Parc François Mitterrand.

4) Reptiles

Aucune espèce de reptile n'a été recensée dans le Parc François Mitterrand.



Château avec ses douves



Prairie centrale

5) Insectes

■ Odonates

2 espèces d'odonates ont été recensées.

Statut des espèces d'odonates recensées dans le Parc François Mitterrand

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>						
Sympétrum à côtés striés	<i>Sympetrum striolatum</i>						

■ Orthoptères

1 espèce d'orthoptères ont été recensées dans le Parc François Mitterrand.

Statut des espèces d'orthoptères recensées dans le Parc François Mitterrand

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i>						

■ Lépidoptères

Rhopalocères (papillons à activité diurne)

15 espèces ont été recensées dans le Parc François Mitterrand.

Les plus remarquables sont :

- **le Flambé** *Iphiclides podalirius* avec un individu observé. Cette espèce recherche les milieux ouverts, avec des haies et des buissons comportant quelques pruniers *Prunus sp.* Très sensible au remembrement et à l'utilisation des pesticides, ce beau papillon a beaucoup régressé au nord de la Loire. En Ile-de-France, ses populations sont éparpillées et plus nombreuses dans la partie sud. L'espèce est **assez rare en Ile-de-France est protégée et déterminante ZNIEFF dans la région ;**



Flambé

- **l'Hespérie de l'Alcée** *Carchardorus alceae* avec un individu observé dans la prairie centrale. Ce papillon fréquente les secteurs de prairies et de friches sèches où les malvacées, dont l'alcée, sont bien représentées. En Ile-de-France, la répartition de l'espèce est limitée à quelques petites populations isolées, notamment au sud, dans la vallée de l'Essonne. Elle est **déterminante ZNIEFF dans la région.**

- **le Machaon** *Papilio machaon*, avec au moins un individu. Ce papillon spectaculaire fréquente les lieux herbeux, friches ou prairies, avec une grande diversité floristique, en particulier de plantes hôtes pour les chenilles et de plantes à fleurs que butine l'espèce. Les friches du secteur, comportant plusieurs apiacées



Hespérie de l'Alcée

(anciennes ombellifères) recherchées pour la ponte, et de plantes à fleurs, la reproduction de l'espèce est possible quoique non prouvée. Ajoutons que, ces habitats étant en régression, par intensification de l'agriculture et l'urbanisation de certains espaces, ce papillons est nettement moins fréquent que par le passé. Bien que n'ayant pas de statut patrimonial particulier, l'espèce est **rare en Ile-de-France**.



Machaon

Hétérocères (papillons à activité nocturne, ou diurne pour certains)

3 espèces, toutes communes, ont été vues sur le site.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées sur le site du Parc de Saint-Pierre-du-Perry.

Parmi les **135 espèces végétales** recensées sur le site n°6 en 2006, 3 espèces sont remarquables en Essonne et en Ile-de-France (certain niveau de rareté). Seules 2 de ces espèces peuvent être considérées comme patrimoniales car ce sont des espèces indigènes.

L'exploitation des données extraites de la base de données Flora du CBNBP montre que le site n°6 abrite d'autres espèces remarquables.

Toutes ces espèces sont présentées dans le tableau-dessous. Aucune de ces espèces n'est protégée légalement.

Espèces végétales remarquables recensées sur le site n°6 (sources : OGE & CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Samolus valerandi</i>	Samole de Valérand	I	AR	AC		sols nus humides plutôt calcaires	2006
<i>Hirschfeldia incana</i>	Roquette bâtarde	N	AR	R		remblais, décombres	2006
<i>Amaranthus bouchonii</i>	Amarante de Bouchon	N	TC	AR		cultures, remblais	2006
<i>Herniaria glabra</i>	Herniaire glabre	I	AR	AC		remblais, sables	p2001
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	I	AR	AC		friches herbeuses	p2001
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier	N	C	AR		cultures, jardins, trottoirs	p2001

Parmi les espèces animales recensées en 2006 sur le site n°6, 4 peuvent être considérées comme **remarquables** en raison de leur statut de protection et/ou de leur niveau de rareté régional.

Espèces animales remarquables recensées sur le site n°6

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection régionale	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir		AR	x
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé		AR	X
<i>Carchardorus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée		R	X
<i>Papilio machaon</i>	Machaon		R	

CENSConservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte des espèces remarquables du site "le Parc de Saint Pierre du Perray"

0 100 Mètres



Orientations de gestion

■ Les objectifs visés

L'aménagement et la gestion des espaces naturels qui seront acquis doivent répondre à **quatre objectifs principaux**. Pour évaluer la pertinence des propositions formulées, il faudra donc vérifier si ces objectifs sont atteints.

- Le premier objectif, qui est le principal et qui doit être recherché prioritairement, est un **objectif écologique** : il s'agit de préserver la biodiversité, en particulier la faune et la flore d'intérêt patrimonial, et même de la renforcer en favorisant la diversité des habitats.
- Le deuxième objectif est de **permettre et gérer l'accueil du public**, dans la mesure où les milieux le permettent.
- Le troisième objectif est de **s'adapter à la situation** concrète de chaque site.
- Le quatrième objectif est **économique**. La gestion proposée doit être aussi peu coûteuse que possible voire rentable économiquement. Ce dernier objectif n'est pas prioritaire, il doit être atteint dans la mesure du possible.

■ Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine

Pour répondre aux objectifs précités, la mise en œuvre des principes suivants est proposée :

- **gestion écologique**, c'est-à-dire une gestion qui s'interdit toute utilisation de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides etc. mais aussi engrais).
- **gestion extensive**, (et non intensive). La productivité n'est pas recherchée (par exemple pour les bois ou les prairies), mais c'est d'abord la diversité de la faune et de la flore qu'on cherche à favoriser.
- **gestion différenciée**. Il s'agit de créer une mosaïque de milieux pour favoriser la biodiversité, en particulier les différentes espèces animales. En effet plus la flore est diversifiée, pas tant au niveau des espèces mais plutôt au niveau des formations végétales, et plus les

potentialités sont grandes pour la faune, en terme de nourriture et d'habitats.

La gestion différenciée devra être mise en œuvre **dans l'espace, mais aussi dans le temps**.

- **gestion adaptée au site**. Tout aménagement et toute gestion devra tenir compte des particularités de chaque site : conditions stationnelles, utilisation actuelle, présence d'espèces remarquables...

■ Orientations de gestion pour les différents espaces recensés sur le site n°6

1) Gestion du boisement (frênaie-acénaie)

Pour favoriser la diversité de la faune et de la flore dans les espaces boisés, il convient de **créer une mosaïque de milieux** favorable à la biodiversité : futaie, taillis etc. avec une sous strate plus ou moins dense.

Pour cela, **le mode de gestion le plus approprié est la futaie jardinée** qui en soit crée une mosaïque (clairière herbeuse au niveau des coupes récentes, taillis arbustif quand la coupe est plus ancienne etc.). La futaie jardinée permet de conserver la flore sylvatique et d'obtenir une variété maximale dans la structure de la végétation, ce qui est favorable à la diversité de la faune.

A l'opposé, il faut **proscrire la coupe à blanc** comme on la pratique pour les futaies régulières ou les taillis à courte rotation. Celle-ci est notamment très défavorable à la flore sciaphile.

Il est **possible d'éclaircir les sous-bois** mais de façon raisonnable en conservant toujours quelques arbustes. D'une façon générale, il serait **souhaitable d'éliminer progressivement les essences naturalisées, en particulier les plus envahissantes**, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*), l'Ailanthé (*Ailanthus altissima*), l'Érable plane (*Acer platanoïdes*), ou le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) pour les arbres, le Laurier palme (*Prunus lauro-cerasus*) ou la Symphorine (*Symphoricarpos albus*) pour les arbustes, et au contraire de **favoriser en les conservant les arbres et arbustes indigènes** (en particulier les chênes, le charme, le frêne et le Tremble).

On veillera à **conserver quelques ronciers** qui constituent une cache pour la faune, plus spécialement un lieu de nidification pour les oiseaux, et une source d'alimentation (mûres).

On essaiera dans la mesure du possible de **garder les vieux arbres morts sur pied** (chandelles) favorables à une faune spécifique (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.) **et** on conservera pour les mêmes raisons **du bois mort au sol**. Le bois des coupes d'exploitations ou d'entretien sera exporté ou bien laissé sur place. On pourra alors **faire des tas de rondins** qu'on positionnera dans des zones de faible intérêt floristique.

Au niveau du débardage, on évitera les engins lourds qui compactent les sols. L'utilisation du cheval pourra être envisagée dans les zones difficiles d'accès. (coteau du site 1)

La possibilité de mettre en réserve intégrale certains secteurs de bois doit être étudiée. Il s'agit alors de ne réaliser aucune intervention de gestion, ni aucune coupe d'exploitation de bois. Ces secteurs pourront éventuellement être ouverts au public.

Un suivi écologique est souhaitable, en particulier dans les zones les plus remarquables.

2) Gestion des espaces en herbe

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt biologique tant du point de vue de la faune que de la flore.

On essaiera de **limiter les espaces tondus**. Par exemple, une bande de deux à trois mètres de largeur peut être tondue le long des cheminements, et **le reste géré en prairie de fauche avec exportation des produits de coupe**. On veillera **pour les espaces tondus à ne pas tondre trop ras (pas moins de 10 cm** pour ne pas détruire tous les insectes), et à espacer les tontes au maximum (afin de laisser aux herbacées la possibilité de monter en graine).

Dès que cela est possible, nous proposons une **gestion extensive de la plupart des espaces en herbe**, pour conserver, ou restaurer des prairies

naturelles. Ceci est applicable aux grandes parcelles en herbe existantes, mais aussi à de très petites surfaces (délaissés et bordure de chemins). L'intérêt biologique de ces espaces sera d'autant plus important à long terme que les préconisations suivantes seront mises en application.

- L'idéal est la **gestion différenciée** : gérer de façon différente les diverses parcelles ou partie de parcelles. **Certains endroits seront fauchés puis pâturés, d'autres fauchés seulement**. On évitera si possible **le pâturage seul** moins favorable en général à la diversité floristique.
- **Faucher à une date tardive - au plus tôt fin juin** - pour laisser les plantes grainer, l'idéal étant d'intervenir pour la coupe à des dates s'échelonnant entre juin et octobre. On peut envisager **une ou deux coupes annuelles**. Par exemple :
 - une fauche en juin suivie d'un pâturage après la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
 - une fauche en octobre pour des espaces fauchés très tardivement. C'est la pratique la plus favorable à la faune, insectes en particulier, mais elle ne permet pas de récolter un foin consommable par le bétail.
 - deux fauches, la première en juin, la deuxième en fonction de la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
- **Exporter les produits de coupe**. Cette exportation interviendra au minimum 1 à 2 jours après la coupe pour laisser aux insectes le temps de se mettre à l'abri.
- **Un pâturage** peut être envisagé sur certaines parcelles à condition que la pression de pâturage ne soit pas trop forte. On peut mettre **bovins**, ovins, chevaux et ânes, mais l'intérêt de chacun est différent. Les prairies pâturées par les moutons ont en général peu d'intérêt floristique en dehors des pelouses calcaires ; ceci est peut être du au fait que les moutons tondent très à ras la végétation. Les chevaux ont l'inconvénient majeur d'écorcer tous les arbres et arbustes, ils ne peuvent donc être mis dans les prairies complantées

d'arbres. Les ânes ont l'avantage de consommer les refus (plantes délaissées par les bovins etc.) tels que chardons et cirses.

En conséquence, la "solution bovins" avec éventuellement quelques ânes semblent la mieux adaptée.

- Proscrire l'emploi de désherbants (sélectifs ou non) et de tous les produits phytosanitaires.
- Proscrire l'utilisation d'engrais chimiques (ammonitrate etc.).

Il s'agit donc de **gérer de façon extensive les espaces en herbe en prairie permanente de fauche et/ou en pâture (et non en gazon tondu ou en jachère gyrobroyée !)**.

Remarques importantes

L'emploi de la **tondeuse** à lame rotative **ou** du **gyrobroyeur** est **déconseillé**, car il est très néfaste pour la faune, notamment pour les orthoptères (sauterelles etc.) qui sont détruits à chaque passage. Ces espèces disparaissent rapidement des espaces gérés ainsi. C'est pourquoi **nous préconisons l'utilisation de faucheuse** (barre de coupe) qui au contraire permet à ces espèces de se maintenir.

En laissant les produits de coupes se décomposer sur le sol, on enrichit peu à peu le milieu et donc **on favorise les plantes nitrophiles**. Les espèces observées sont alors relativement **peu nombreuses et banales**. Au contraire, l'exportation des produits de coupes transforme peu à peu la prairie qui voit le nombre de plantes augmenter. Les floraisons se multiplient favorisant une diversité d'espèces animales dont bon nombre ont aujourd'hui beaucoup régressé (papillons etc.). La flore et la faune sont souvent à long terme de grand intérêt (orchidées etc.). A cet intérêt écologique, il faut ajouter un intérêt économique. L'exportation des produits de coupes appauvrit peu à peu le milieu qui est de moins en moins productif à terme (on passe progressivement à une prairie relativement maigre). Ce travail d'exportation du foin est donc de moins en moins important à terme.

L'usage d'**engrais chimique** a de la même façon un **impact négatif sur la flore** (mais aussi sur la qualité des eaux). En enrichissant le milieu, il conduit à favoriser les nitrophiles.

On peut noter **l'intérêt économique d'une gestion extensive des espaces en herbe** : production de foin pouvant être vendue ou utilisée pour nourrir le bétail éventuel, travaux limités dans le temps, mais qui demande il est vrai un savoir faire et un matériel adapté.

Enfin remarquons **l'intérêt paysager et culturel** des prairies et gazons gérés de manière extensive, lié à la variété des floraisons qui s'échelonnent de mars à octobre. C'est une composante traditionnelle du paysage qui disparaît.

3) Gestion des douves et des mares

Parce qu'elles étaient asséchées, **les mares présentes en sous-bois** (reliées entre elles par un réseau de fossés), ont tendance à être envahies par la végétation, en particulier les ronces. Les pratiques de gestion actuelles, qui consistent en un **débroussaillage régulier** du fond, seront maintenues ; on veillera toutefois à **exporter les produits de coupe**, et à bien **dégager les rives**.

Pour les douves en eau autour des ruines de l'ancien château, un **élagage des arbres et haies** les surplombant permettrait d'augmenter l'éclaircissement et donc de favoriser le développement de la végétation aquatique. Un **curage** pourrait être envisagé. Toutefois, un diagnostic écologique devra être réalisé préalablement pour s'assurer de ne détruire rien de remarquable.

Pour les douves asséchées au sud de la zone d'étude, la présence de la Samole de Valérand nécessite une gestion particulière si l'on veut la maintenir. Parce qu'il s'agit d'une espèce pionnière des vases humides, il est nécessaire de maintenir des zones de sol nu. Un **contrôle de la végétation hygrophile** et des **décapages ponctuels** du sol devront être réalisés au niveau des rives.

4) Création de vergers

La disparition des vergers traditionnels et l'utilisation des pesticides expliquent la régression importante des populations de Chouette chevêche en France. Il serait donc souhaitable de **planter quelques vergers**, (pommiers principalement et quelques poiriers), qui attirent bon nombre d'espèces d'insectes dont cette espèce se nourrit, mais aussi divers autres oiseaux. Ces vergers devront, bien sûr, ne **pas** faire l'objet de **traitements phytosanitaires**. On pourra planter des **variétés anciennes** (verger conservatoire). Il s'agira de **plantations haute-tige** afin de pouvoir facilement l'entretenir par fauche et pâturage. Notons que l'intérêt de telles plantations est également important sur le plan paysager (floraisons printanières, fruits colorés à l'automne).

5) Les vieux murs

Les vieux murs entourant le site n'ont pas révélé un intérêt biologique particulièrement important. Toutefois, ils peuvent abriter quelques espèces animales et végétales intéressantes, mais surtout ils constituent un habitat de prédilection pour quelques fougères qui, en plaine, ne se rencontrent quasi-exclusivement qu'entre les pierres de ces murs. C'est pourquoi on peut formuler les recommandations suivantes pour l'entretien de ces vieux murs :

- ne pas les désherber chimiquement,
- ne pas les crépir,
- ne pas faire des joints en ciment, mais à la chaux.

NB : Le joint à la chaux explique qu'on trouve parfois des espèces calcicoles sur des murs construits avec des roches acides ! Par exemple, le Corydale jaune (*Pseudofumaria lutea*).

6) Maîtrise foncière

Afin d'assurer la maîtrise foncière du site, un périmètre de préemption, dont la délégation reste à définir, pourrait être défini sur l'ensemble de la zone d'étude.

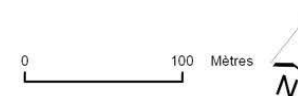
7) Valorisation

Le site est très fréquenté par les promeneurs. Quelques panneaux d'informations (gestion du site, faune, flore, histoire du par cet château...) seraient les bienvenus.

8) Plan de gestion

Pour mettre en œuvre les orientations de gestion définies précédemment, la définition d'un plan de gestion est à prévoir. Un suivi de la faune et de la flore qui permettrait de vérifier la pertinence des opérations est souhaitable également.

Orientations de gestion, site "Parc de St-Pierre du Perray" (n° 6)



Site n°7 : Forêt communale de Saint-Germain-les-Corbeil

Généralités

■ Localisation et limites du site

La forêt communale de St-Germain-les-Corbeil est située à l'est de cette commune, en rive droite de la Seine, sur le plateau de Brie. Le plan d'eau à l'est du site se trouve sur le ban communal de Saint-Pierre-du-Perray.

Le site a une surface approximative de 39 ha.

■ Paramètres physiques et conditions stationnelles

Le boisement et le parcours sportif reposent sur des Limons du Plateau de Brie. Ces derniers recouvrent le Stampien inférieur : "Sannoisien" supérieur (calcaires de Brie et argile à meulière de Brie), couche qui affleure au niveau de l'entité sud du site. Le site présente une faible déclivité (inférieure à 10 mètres), à l'exception de l'entité sud qui présente un relief plus prononcé. La forêt communale de Saint-Germain-les-Corbeil est traversée par le ruisseau des Prés Hauts, considéré comme cours d'eau temporaire. Au moins une mare se trouve dans la forêt.



■ Statut de protection

Le site n°7 n'est concerné par aucun périmètre d'inventaire ou de protection. Mais il se situe à proximité de deux de ces périmètres présentés dans le tableau suivant.

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 2	1605	Vallée de Seine de Corbeil-Essonnes à Villeneuve-Saint-Georges	2194
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450

■ Documents d'urbanisme

Au schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF, 1994), le site figure comme :

- bois ou forêt correspondant au boisement bordant le quartier du Pré Saint-Germain, ainsi que sur le lieu dit "le Néflier".
- Espace urbanisable sur le parcours sportif, et à l'extrémité sud du site.

Le tableau suivant présente le classement du site n°6 au PLU de Saint-Germain-les-Corbeil (PLU du 26 juin 2006).

Commune	section cadastrale	statuts au POS/PLU
St Germain-les-Corbeil	AN	tout en N et EBC
St Germain-les-Corbeil	B1	tout en N et EBC
St Germain-les-Corbeil	ZA	tout en N et EBC

EBC : Espace Boisé Classé

N : zone naturelle à protéger (intérêt écologique, paysager...)



■ Statut départemental

Le site n°7 figure comme espace boisé à l'inventaire des espaces naturels sensibles du département de l'Essonne.
Aucun périmètre de préemption existe sur ce site.



■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

La Forêt communale de Saint-Germain-les-Corbeil est entièrement publique et para-publique. L'essentiel du site est la propriété de la commune de Saint-Germain-les-Corbeil (6 parcelles couvrant 34,21 ha). Une parcelle est à l'Etat (Ministère des Transports). Trois parcelles appartiennent à l'Etablissement public d'aménagement de Sénart que nous avons classé dans le domaine para-public.

Répartition du foncier du site de la Forêt communale de Saint-Germain

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Public	9	39,32
Privé	-	-
Para-public	3	5,07

■ Pratiques et usages, contraintes et menaces

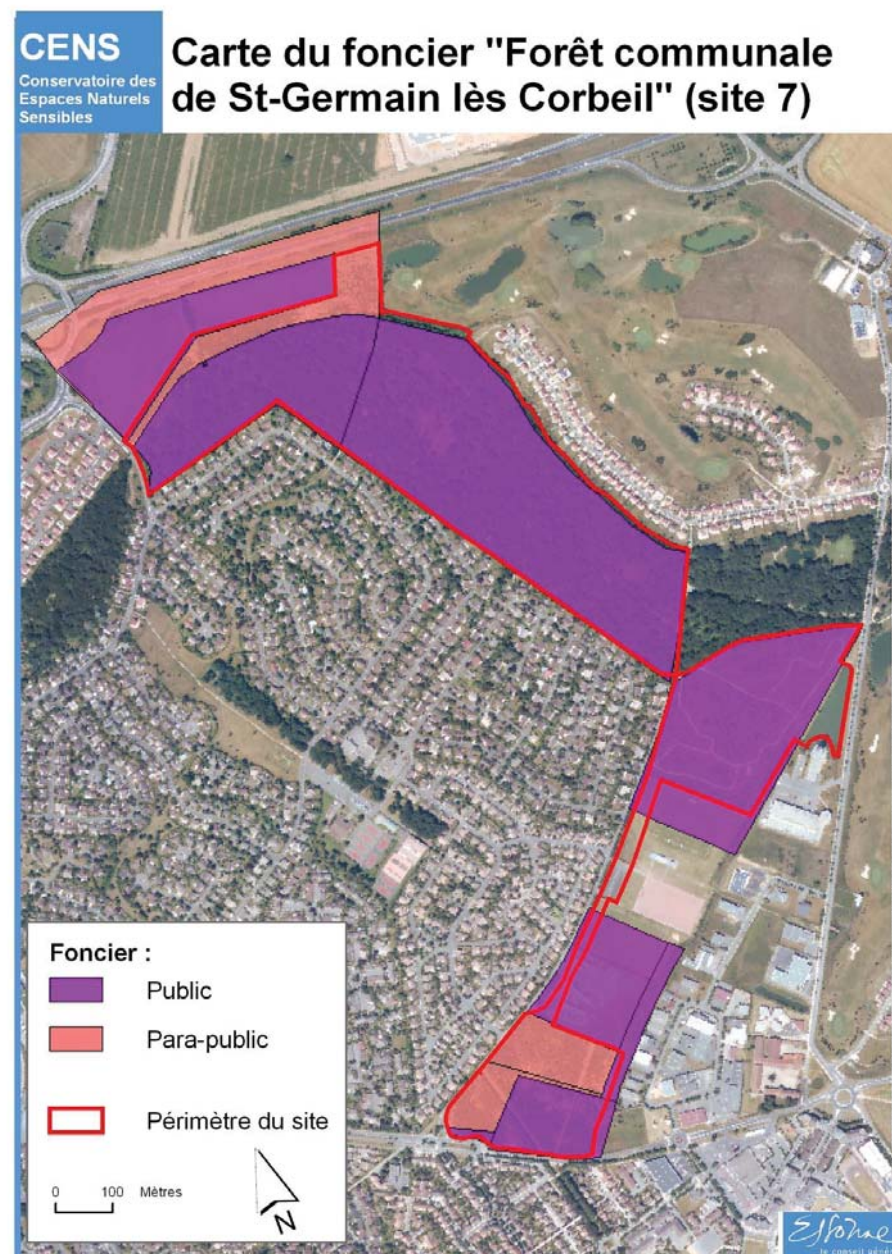
La forêt semble exploitée (plantations, sylviculture). Elle ne semble pas servir de terrain de chasse (pas de cartouches observées au sol).

Le site dans son ensemble sert de lieu d'activités de détente et de loisirs. Il constitue un lieu de promenade à pieds ou pour le VTT. Il est également utilisé par les cavaliers.

Il n'est pas dégradé, sauf ponctuellement avec quelques ordures et papiers ainsi que des tas de déchets verts dans le bois près des pavillons.

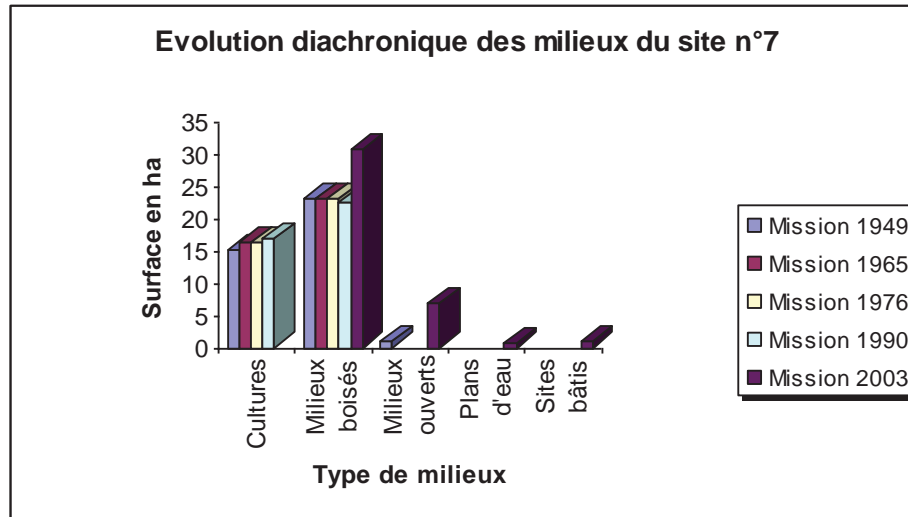
Les principales menaces sont :

- une exploitation forestière par coupes à blanc et un enrésinement,
- une gestion intensive des surfaces herbeuses (tontes, girobroyage...),
- les incendies en période sèche,
- l'introduction dans les mares de la Jussie présente sur le site 4,
- la dégradation des milieux par circulation des VTT hors sentiers,
- la surfréquentation (piétinement).



Evolution des milieux naturels

Le graphique suivant a été établi à partir de l'analyse diachronique des missions aériennes IGN de 1949, 1965, 1976, 1990 et 2003 prises sur le site n°7.



L'analyse du graphique ci-dessus et des cartes situées à la page suivante appelle les commentaires suivants.

Les milieux ont peu évolué entre 1949 et 1990.

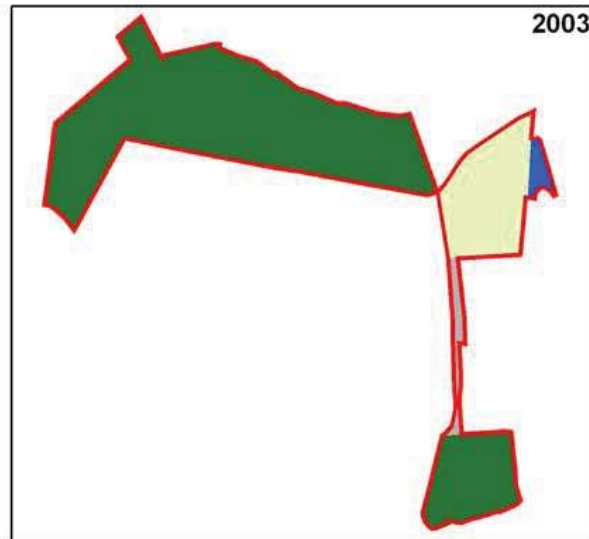
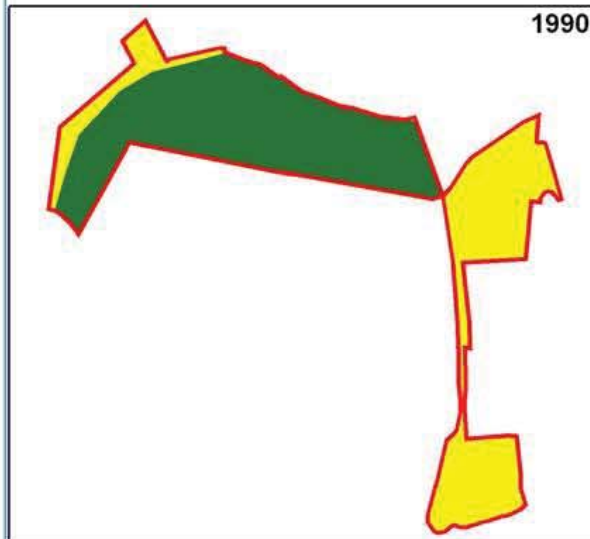
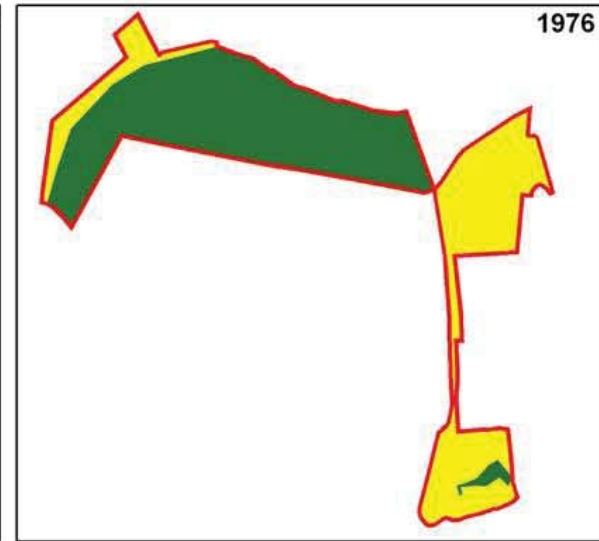
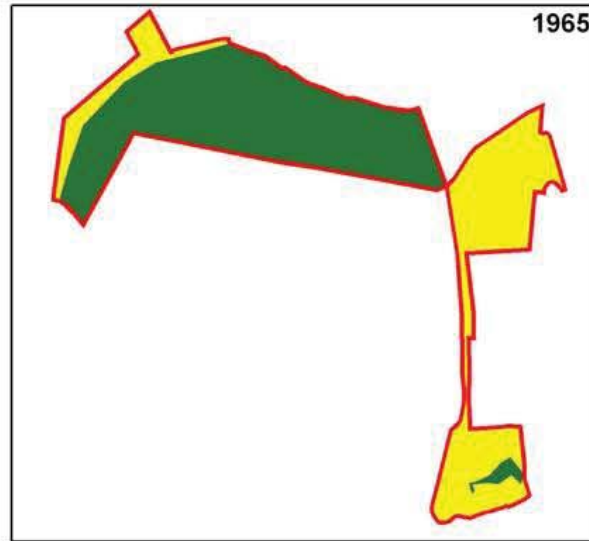
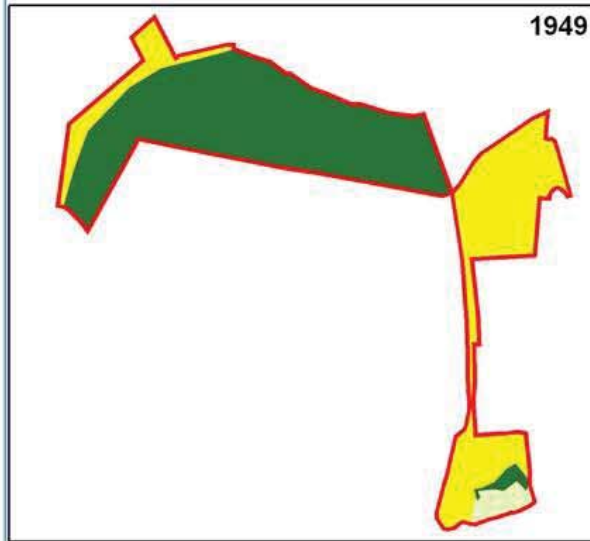
La forêt communale occupe 58 % du site (soit 22,5 ha). Les évolutions de ce type de milieu concernent le boisement situé au sud du site. Il occupait une surface de 0,5 ha jusqu'en 1976. Il a été converti en cultures sur la mission de 1990.

Jusqu'en 1990, les terres cultivées représentaient en moyenne 41 % du site (soit 16 ha). En 2003, elles ont complètement disparu du site, au profit de boisements (jeunes plantations) et de terrains bâtis (terrains de sport et bâtiments). Un plan d'eau a également été creusé en bordure du site entre 1990 et 2003.

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

**Evolution des milieux du site
"Forêt communale de St-Germain lès Corbeil" (n° 7)**

0 100 Mètres



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles



Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le site n°7 situé sur la bordure est de Saint-Germain-les-Corbeil a fait l'objet d'un inventaire succinct des plantes présentes (cf. annexe).

Les différents milieux rencontrés sont principalement des boisements naturels (chênaie-charmaie) et des plantations. Au sein de ces formations, on note quelques friches arbustives et des formations herbeuses. Un ruisseau (ruisseau des Prés Hauts) traverse le boisement principal.

• La chênaie-charmaie

Code Corine de cette formation : 41.2 (Chênaies-charmaies)

Elle occupe la plus grande partie de la surface boisée du nord de la zone étudiée.

Il s'agit d'un boisement hétérogène physionomiquement. Quelques secteurs correspondent à des vieilles futaies denses de Chêne sessile (*Quercus petraea*) avec un sous-étage relativement clair de Charme (*Carpinus betulus*); c'est la chênaie-charmaie type. D'autres secteurs correspondent à une variante de la chênaie-charmaie : ils sont constitués par un taillis plus ou moins dense avec une strate supérieure plus irrégulière où domine le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) en mélange avec le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), c'est la frênaie-chênaie. Pour la strate arborée, on trouve également le Sycomore (*Acer pseudoplatanus*), l'Erable plane (*Acer platanoides*) et l'Acacia



Vieille futaie de chênes avec cépées de charmes avec une strate herbacée quasi absente en juillet

(*Robinia pseudo-acacia*) localement très abondants. Le Merisier (*Prunus avium*) ou le Tremble (*Populus tremula*) sont au contraire plus discrets. Quelques vieux ifs imposants (*Taxus baccata*) constituent des arbres tout à fait remarquables le long du ruisseau au nord.

La strate arbustive est composée d'espèces communes : Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Noisetier (*Corylus avellana*), Saule marsault (*Salix caprea*) etc.

La strate herbacée est inégalement répartie mais relativement riche. La plupart des espèces notées sont communes. Citons par exemple la présence de quelques sylvatiques typiques : Laïche des bois (*Carex sylvatica*), Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*), Herbe à Robert (*Geranium robertianum*), Groseillier rouge (*Ribes rubrum*), Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), Véronique petit-chêne (*Veronica chamaedrys*), Pâturin des bois (*Poa nemoralis*), Epiaire des bois (*Stachys sylvatica*), Cucubale à baies (*Cucubalus bacciferus*), Benoite des villes (*Geum urbanum*), Epipactis à feuilles larges (*Epipactis helleborine*)...

Trois espèces remarquables méritent d'être citées également :

La Primevère acaule (*Primula vulgaris*), espèce indigène d'intérêt patrimonial assez rare au niveau départemental et régional. Son indigénat est douteux ici car elle n'a été



Un if de taille remarquable



Primevère acaule (rosette de feuilles)

observée que sur une lisière au contact avec un jardin.

La Cardamine des bois (*Cardamine flexuosa*) Cette plante indigène d'intérêt patrimonial est signalée comme **assez rare en Ile-de-France** bien qu'assez commune dans l'Essonne. Une seule station a été cartographiée alors qu'elle est certainement présente en d'autres points du site.

L'Aster de la Nouvelle-Belgique¹ (*Aster novi-belgii*). C'est une espèce naturalisée donc **sans intérêt patrimonial** bien que **rare au niveau départemental et régional**. Quelques pieds ont été notés en lisière.



Aster de la Nouvelle-Belgique

• Les friches arbustives

Code Corine de cette formation : 31.81 (Fourrés médio-européen sur sol fertile).

On peut noter deux ensembles de friches arbustives au sein du boisement principal.

Ces friches arbustives correspondent à des fourrés quasi impénétrables de divers arbustes communs - Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Prunellier (*Prunus spinosa*), mais aussi l'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*)...- et de jeunes arbres (frênes surtout). Ces friches sont envahies par la Clématite (*Clematis vitalba*).

La flore herbacée de ces formations n'est pas accessible. Seules des banalités comme le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) ont été inventoriées sur les lisières.

¹ La détermination est incertaine.

Aucune espèce remarquable n'est recensée dans les friches.

• Les plantations

Code Corine de cette formation : 83.325 (Autres plantations d'arbres feuillus)

De nombreuses plantations de feuillus ont été réalisées dans la zone d'étude. On peut distinguer les plantations âgées des jeunes plantations. Sont considérées comme jeunes plantations les plantations dont la strate herbacée est plus ou moins dominée par les graminées ou dont la litière est encore peu épaisse. Les plantations âgées présentent quant à elles une physionomie de la strate herbacée proche de celles des boisements naturels. La distinction entre les deux reste délicate parfois.

□ Les plantations âgées

Toutes situées au sein du boisement principal, les plantations âgées correspondent à des alignements de feuillus, principalement du Sycomore (*Acer pseudoplatanus*).

On retrouve les espèces présentes dans la chênaie-charmaie ou la frênaie, que ce soit au niveau de la flore herbacée ou au niveau des arbustes : par exemple Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*) et Fusain d'Europe (*Euvonymus europaeus*) pour citer quelques plantes qui n'ont pas encore été citées dans le texte.

□ Les jeunes plantations

Il s'agit de plantations de feuillus divers parfois très mélangés : Merisier (*Prunus avium*), Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), Chêne pédonculé (*Quercus robur*), Charme (*Carpinus betulus*)...

On y trouve aussi quelques essences horticoles pour la



Plantation en lignes de feuillus

partie sud, en particulier dans le secteur où est aménagé le "parcours de santé".

La strate herbacée est souvent dominée par des espèces prairiales en particulier les graminées qui disparaissent avec la croissance des arbres là où la densité de plantation est importante : Dactyle (*Dactylis glomerata*), Chiendent rampant (*Elytrigia repens*), Pâturin commun (*Poa trivialis*)... Citons à titre d'exemple quelques espèces présentes : Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Séneçon de Jacob (*Senecio jacobaea*) etc.

Aucune espèce remarquable n'a été observée dans les plantations.

- **Les formations herbeuses**

Code Corine de cette formation : 38.2 (Prairies à fourrage des plaines).

Elles sont peu étendues et localisées à la partie sud du périmètre d'étude. Il s'agit des pelouses contiguës aux terrains de sport et de petites surfaces au sein ou à la périphérie des jeunes plantations. Toutes ces formations semblent tondues plus ou moins régulièrement. La fréquence des tontes et la sécheresse de juillet n'a pas permis de dresser un inventaire exhaustif de ces milieux qui méritent une prospection plus précoce, pour recenser notamment les orchidées.

La végétation très couvrante en général, dominée par les graminées est relativement rase et caractéristique des gazons gérés de façon extensive.

Les espèces recensées sont relativement nombreuses et communes. Citons par exemple le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), la Potentille rampante (*Potentilla reptans*) ou la Brunelle commune (*Prunella vulgaris*).

Les espèces des prairies maigres comme la Campanule raiponce (*Campanula rapunculosa*),



En périphérie des plantations, petite zone herbeuse offrant de bonnes potentialités floristiques

l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), la Verveine (*Verbena officinalis*), ou la Carotte (*Daucus carota*), ne sont pas abondantes. Cela ne doit pas surprendre car ces espèces ne sont pas favorisées par les tontes sans exportation des produits de coupes. Les déchets verts enrichissent le milieu et favorisent alors les nitrophiles souvent de moindre intérêt. Un petit secteur au sud offre de bonnes potentialités floristiques. Ainsi, on y observe des espèces peu communes comme la Centaurée du groupe Jacée (*Centaurea gr.Jacea*) ou l'Orobanche de la picride (*Orobanche picridis*). Cette dernière espèce assez commune - mais autrefois très rare - compte environ 20 pieds sur le site. Il faut surtout retenir la présence d'une plante calcicole particulièrement intéressante pour ce secteur du département, la **Carline vulgaire** (*Carlina vulgaris*). Cette plante **indigène d'intérêt patrimonial** peut être qualifiée de remarquable bien que commune en Ile-de-France et seulement assez commune dans l'Essonne (présente sur les pelouses des calcaires du sud du département). En effet, elle est considérée comme **exceptionnelle au nord de l'Essonne** et encore **non recensée à l'est de la Seine**.



Orobanche de la picride

- **Le ruisseau des Prés Hauts**

Code Corine de ce milieu : 34.2

Le ruisseau qui s'écoule en lignes droites dans une ambiance boisée est très encaissé. Son profil transversal est en trapèze. Ceci laisse penser à un recalibrage



Ruisseau avec herbiers de Callitriches

déjà ancien car la végétation a recolonisé les berges.

Les pentes abruptes n'ont pas révélé d'intérêt particulier sur le plan floristique bien que régulièrement entretenues. Par exemple, on y observe localement quelques Fougères mâles (*Dryopteris filix-mas*) qui bénéficient de l'ambiance humide.

La végétation hygrophile caractéristique des rives des cours d'eau se cantonne à une étroite bande avec des plantes communes comme la Salicaire (*Lythrum salicaria*), la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), le Lycophe (*Lycopus europaeus*), ou la Lysimaque vulgaire (*Lysimachia vulgaris*). Certaines sont très peu abondantes sur le site. Ainsi la Laïche faux-souchet (*Carex pseudocyperus*) avec un seul pied observé.

Dans le ruisseau lui-même, très peu profond et courant, seules quelques espèces ont été observées ponctuellement : Callitriche indéterminée (*Callitriche sp*) et Cresson de fontaine (*Nasturtium officinale*). Juste en amont de la zone d'étude, un petit barrage retient des espèces d'eaux calmes : Lentille d'eau (*Lemna minor*) et Ceratophylle émergé (*Ceratophyllum demersum*).

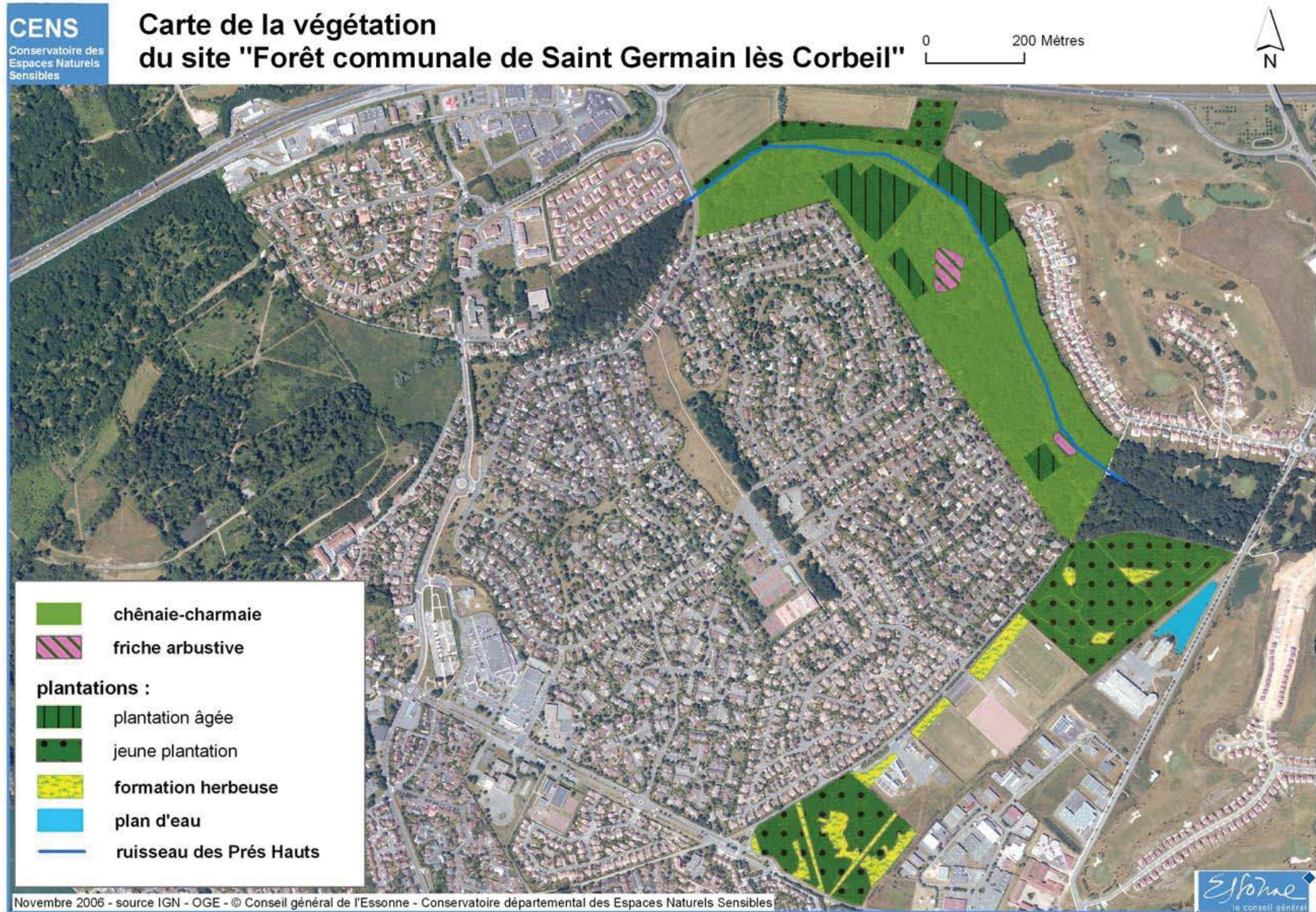
Au niveau du ruisseau, aucune espèce remarquable n'a été observée.

- **Remarque sur un plan d'eau contigu à la zone d'étude**

Les rives du plan d'eau (bassin d'eaux pluviales ?) contigu à la zone d'étude (commune de St-Pierre du Perray), bien que défavorable à l'installation d'une flore aquatique diversifiée (pentes très abruptes), abritent une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne. Il s'agit du Jonc comprimé (*Juncus compressus*)**. Malgré les attaques répétées d'un cygne agressif, moins de 10 pieds ont été comptés !



Jonc comprimé



→ **Faune**

La faune de la forêt communale de Saint-Germain-les-Corbeil a été recensée par un inventaire succinct effectué lors de 2 passages (14/07/06 et 29/09/06).

1) Oiseaux

24 espèces d'oiseaux ont été recensées dans la forêt communale de Saint-Germain-les-Corbeil, toutes communes à très communes.

Plusieurs espèces de passereaux insectivores se reproduisent dans les boisements, comme la **Fauvette à tête noire** *Sylvia atricapilla* et le **Pouillot véloce** *Phylloscopus collybita*.

Quelques espèces granivores sont aussi présentes avec le **Verdier** *Carduelis chloris*, le **Pinson des arbres** *Fringilla coelebs*, ainsi que des pics avec le **Pic vert** *Picus viridis* et le **Pic épeiche** *Dendrocopos major*.

Le reste du cortège est tout à fait classique et commun dans les boisements, avec la **Sittelle torchepot** *Sitta europaea*, le **Grimpereau des jardins** *Certhia brachydactyla*, la **Grive musicienne** *Turdus philomelos* et plusieurs espèces de mésanges.

2) Mammifères

2 espèces de mammifères ont été recensées dans la forêt communale de Saint-Germain-les-Corbeil.

Statut des espèces de mammifères recensées dans la forêt de Saint-Germain-les-Corbeil

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen					Statut régional	
		Directive Habitats	Protection légale	Convention de Berne	Convention de Bonn	Liste rouge France	Rareté régionale	Liste ZNIEFF
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>						C	
Taube	<i>Talpa europaea</i>						TC	



Sous-bois et ruisseau des Prés Hauts



Alignement forestier au sud-est du site

3) Amphibiens

1 seule espèce d'amphibien a été recensée dans une mare en bordure de la forêt communale.

Statut des espèces d'amphibiens recensées dans la forêt de Saint-Germain-les-Corbeil

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Grenouille "verte"	<i>Rana gr. esculenta</i>	V	III				

4) Reptiles

Aucune espèce de reptile n'a été recensée dans la forêt communale de Saint-Germain-les-Corbeil.

5) Insectes

■ Odonates

2 espèces d'odonates ont été recensées dans la forêt communale de Saint-Germain-les-Corbeil.

Statut des espèces d'odonates recensées dans la forêt de Saint-Germain-les-Corbeil

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Agrion élégant	<i>Ishnura elegans</i>						
Sympétrum à côtés striés	<i>Sympetrum striolatum</i>						

■ Orthoptères

2 espèces d'orthoptères ont été recensées dans la forêt communale de Saint-Germain-les-Corbeil.

Statut des espèces d'orthoptères recensées dans la forêt de Saint-Germain-les-Corbeil

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Cricket des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>						
Cricket des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i>						

■ Lépidoptères

Rhopalocères (papillons à activité diurne)

20 espèces de lépidoptères à activité diurne ont été recensées dans la Forêt communale de Saint-Germain-les-Corbeil.

Les plus remarquables de ces espèces sont :

- La **Virgule** *Hesperia comma*. Ce petit papillon recherche les pelouses et les prairies sèches. Le peu de mentions récentes concernent le sud de l'Île-de-France. Les populations sont très disséminées. Cette espèce, **probablement au bord de l'extinction, est déterminante ZNIEFF en Île-de-France.**



Demi-Deuil

- le **Demi-deuil** *Melanargia galathea* avec un individu observé dans la plantation d'arbres. Cette espèce recherche les prairies à graminées hautes. La disparition de ce type d'habitat a fait régresser sa population. Elle est **déterminante ZNIEFF en Île-de-France.**

- le **Machaon** *Papilio machaon*, avec au moins un individu. Ce papillon spectaculaire fréquente les lieux herbeux, friches ou prairies, avec une grande diversité floristique, en particulier de plantes hôtes pour les chenilles et de plantes à fleurs que butine l'espèce. Les friches du secteur, comportant plusieurs apiacées



Machaon

(anciennes ombellifères) recherchées pour la ponte, et de plantes à fleurs, la reproduction de l'espèce est possible quoique non prouvée. Ajoutons que, ces habitats étant en régression, par intensification de l'agriculture et l'urbanisation de certains espaces, ce papillon est nettement moins fréquent que par le passé. Bien que n'ayant pas de statut patrimonial particulier, l'espèce est **rare en Île-de-France.**

Hétérocères (papillons à activité nocturne, ou diurne pour certains)

5 espèces communes ont été observée sur l'ensemble du site.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées sur le site de la Forêt communale de Saint-Germain.

Parmi les **156 espèces végétales** recensées sur le site n°7 en 2006, 6 espèces sont remarquables en Essonne et en Ile-de-France (certain niveau de rareté). Seules **4** de ces espèces peuvent être considérées comme **patrimoniales** car ce sont des espèces indigènes.

L'exploitation des données extraites de la base de données Flora du CBNBP montre que le site n°7 abrite d'autres espèces remarquables.

Toutes ces espèces sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Aucune de ces espèces n'est protégée légalement.

Espèces végétales remarquables recensées sur le site n°7 (sources : OGE & CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Cardamine flexuosa</i>	Cardamine des bois	I	AC	AR		sous-bois frais, bords de ruisseau boisés	2006
<i>Carlina vulgaris</i>	Carlina vulgaire	I	AC	C		prairies et friches herbeuses calcaires	2006
<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule	I	AR	AR		sous-bois, talus	2006
<i>Juncus compressus</i>	Jonc comprimé	I	R	AC		bords des eaux	2006
<i>Aster novi-belgii</i>	Aster de la Nouvelle-Belgique	N	R	R		bois, haies, berges ?	2006
<i>Bromus inermis</i>	Brome inerme	N	AR	AR		friches herbeuses	p2001
<i>Fumaria vaillantii</i>	Fumeterre de Vaillant	I	AR	R		cultures calcaires	p2001
<i>Hyoscyamus niger</i>	Jusquiame noire	I	R	TR	X	friches herbeuses, remblais	p2001

Parmi les espèces animales recensées en 2006 sur le site n°7, **3** peuvent être considérées comme **remarquables** en raison de leur statut de protection et/ou de leur niveau de rareté régional.

Espèces animales remarquables recensées sur le site n°7

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection régionale	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Hesperia comma</i>	Virgule			TR	X
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil			AR	X
<i>Papilio machaon</i>	Machaon			R	

Carte des espèces remarquables du site "Forêt communale de Saint Germain lès Corbeil"

0 100 Mètres



Orientations de gestion

■ Les objectifs visés

L'aménagement et la gestion des espaces naturels qui seront acquis doivent répondre à **quatre objectifs principaux**. Pour évaluer la pertinence des propositions formulées, il faudra donc vérifier si ces objectifs sont atteints.

- Le premier objectif, qui est le principal et qui doit être recherché prioritairement, est un **objectif écologique** : il s'agit de préserver la biodiversité, en particulier la faune et la flore d'intérêt patrimonial, et même de la renforcer en favorisant la diversité des habitats.
- Le deuxième objectif est de **permettre et gérer l'accueil du public**, dans la mesure où les milieux le permettent.
- Le troisième objectif est de **s'adapter à la situation** concrète de chaque site.
- Le quatrième objectif est **économique**. La gestion proposée doit être aussi peu coûteuse que possible voire rentable économiquement. Ce dernier objectif n'est pas prioritaire, il doit être atteint dans la mesure du possible.

■ Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine

Pour répondre aux objectifs précités, la mise en œuvre des principes suivants est proposée :

- **gestion écologique**, c'est-à-dire une gestion qui s'interdit toute utilisation de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides etc. mais aussi engrais).
- **gestion extensive** (et non intensive). La productivité n'est pas recherchée (par exemple pour les bois ou les prairies), mais c'est d'abord la diversité de la faune et de la flore qu'on cherche à favoriser.
- **gestion différenciée**. Il s'agit de créer une mosaïque de milieux pour favoriser la biodiversité, en particulier les différentes espèces animales. En effet plus la flore est diversifiée, pas tant au niveau des espèces mais plutôt au niveau des formations végétales, et plus les

potentialités sont grandes pour la faune, en terme de nourriture et d'habitats.

La gestion différenciée devra être mise en œuvre **dans l'espace, mais aussi dans le temps**. Ceci est particulièrement important pour ce qui concerne certains travaux d'aménagement, spécialement dans des zones ayant révélé des espèces remarquables.

Par exemple le reprofilage de berges détruira tout s'il concerne la même année l'ensemble d'un plan d'eau. Au contraire si la première année le reprofilage ne concerne que quelques tronçons d'une rive, et d'autres tronçons les années suivantes, l'impact des travaux sera moins fort. En effet la cicatrisation sera alors rapide, car les tronçons intacts constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé. Dans le premier cas au contraire, la recolonisation des tronçons aménagés pourra être lente et difficile et les espèces remarquables irrémédiablement détruites.

- **gestion adaptée au site**. Tout aménagement et toute gestion devra tenir compte des particularités de chaque site : conditions stationnelles, utilisation actuelle, présence d'espèces remarquables...

■ Orientations de gestion pour les différents espaces recensés sur le site n°7

1) Gestion des boisements (chênaie-charmaie)

Pour favoriser la diversité de la faune et de la flore dans les espaces boisés, il convient de **créer une mosaïque de milieux** favorable à la biodiversité : futaie, taillis etc. avec une sous strate plus ou moins dense.

Pour cela, **le mode de gestion le plus approprié est la futaie jardinée** qui en soit crée une mosaïque (clairière herbeuse au niveau des coupes récentes, taillis arbustif quand la coupe est plus ancienne etc.). La futaie jardinée permet de conserver la flore sylvatique et d'obtenir une variété maximale dans la structure de la végétation, ce qui est favorable à la diversité de la faune.

A l'opposé, il faut **proscrire la coupe à blanc** comme on la pratique pour les futaies régulières ou les taillis à courte rotation. Celle-ci est notamment très défavorable à la flore sciaphile.

Il est **possible d'éclaircir les sous-bois** mais de façon raisonnable en conservant toujours quelques arbustes. D'une façon générale, il serait **souhaitable d'éliminer progressivement les essences naturalisées, en particulier les plus envahissantes**, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*), l'Ailanthé (*Ailanthus altissima*), l'Erable plane (*Acer platanoïdes*), ou le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) pour les arbres, le Laurier palme (*Prunus lauro-cerasus*) ou la Symphorine (*Symphoricarpos albus*) pour les arbustes, et au contraire de **favoriser en les conservant les arbres et arbustes indigènes** (en particulier les chênes, le charme, le frêne et le Tremble).

On veillera à **conserver quelques ronciers** qui constituent une cache pour la faune, plus spécialement un lieu de nidification pour les oiseaux, et une source d'alimentation (mûres).

On essaiera dans la mesure du possible de **garder les vieux arbres morts sur pied** (chandelles) favorables à une faune spécifique (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.) **et** on conservera pour les mêmes raisons **du bois mort au sol**. Le bois des coupes d'exploitations ou d'entretien sera exporté ou bien laissé sur place. On pourra alors **faire des tas de rondins** qu'on positionnera dans des zones de faible intérêt floristique.

Au niveau du débardage, on évitera les engins lourds qui compactent les sols.

Pour l'entretien des plantations, par rapport à la gestion actuelle, il n'y pas lieu de formuler de recommandations particulières autres que les préconisations précédentes.

2) Gestion des espaces en herbe (cas formations herbeuses et des gazons)

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt biologique tant du point de vue de la faune que de la flore. C'est le cas en particulier des pelouses calcicoles souvent à tendance xérophile.

On essaiera donc de **limiter les espaces tondus**. Par exemple, une bande de deux à trois mètres de largeur peut être tondu le long des

cheminements, et **le reste géré en prairie de fauche avec exportation des produits de coupe**. On veillera **pour les espaces tondus à ne pas tondre trop ras (pas moins de 10 cm** pour ne pas détruire tous les insectes), et à espacer les tontes au maximum (afin de laisser aux herbacées la possibilité de monter en graine).

Dès que cela est possible, nous proposons une **gestion extensive de la plupart des espaces en herbe**, pour conserver, ou restaurer des prairies naturelles. Ceci est applicable à l'ensemble des petites surfaces en herbe du site. L'intérêt biologique de ces espaces sera d'autant plus important à long terme que le milieu en question offre de bonnes potentialités, et surtout que les préconisations suivantes seront mises en application.

- L'idéal est la **gestion différenciée** : gérer de façon différente les diverses parties de parcelles. **Certains endroits seront fauchés dès juin, d'autres fauchés seulement en octobre.**
- **Faucher à une date tardive - au plus tôt fin juin** - pour laisser les plantes grainer, l'idéal étant d'intervenir pour la coupe à des dates s'échelonnant entre juin et octobre. On peut envisager **une ou deux coupes annuelles**. Par exemple :
 - deux fauches, la première en juin, la deuxième en fonction de la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité.
 - une fauche en octobre. C'est la pratique la plus favorable à la faune, insectes en particulier, mais elle ne permet pas de récolter un foin consommable par le bétail.
- **Exporter les produits de coupe**. Cette exportation interviendra au minimum 1 à 2 jours après la coupe pour laisser aux insectes le temps de se mettre à l'abri.
- Proscrire l'emploi de désherbants (sélectifs ou non) et de tous les produits phytosanitaires.
- Proscrire l'utilisation d'engrais chimiques (ammonitrate etc.).

Il s'agit donc de gérer de façon extensive les espaces en herbe en prairie permanente de fauche (et non en gazon tondu ou en jachère gyrobroyée).

Remarques importantes

L'emploi de la **tondeuse** à lame rotative **ou** du **gyrobroyeur** est **déconseillé**, car il est très néfaste pour la faune, notamment pour les orthoptères (sauterelles etc.) qui sont détruits à chaque passage. Ces espèces disparaissent rapidement des espaces gérés ainsi. C'est pourquoi **nous préconisons l'utilisation de faucheuse** (barre de coupe) qui au contraire permet à ces espèces de se maintenir.

En laissant les produits de coupes se décomposer sur le sol, on enrichit peu à peu le milieu et donc **on favorise les plantes nitrophiles**. Les espèces observées sont alors relativement **peu nombreuses et banales**. Au contraire, l'exportation des produits de coupes transforme peu à peu la prairie qui voit le nombre de plantes augmenter. Les floraisons se multiplient favorisant une diversité d'espèces animales dont bon nombre ont aujourd'hui beaucoup régressé (papillons etc.). La flore et la faune sont souvent à long terme de grand intérêt (orchidées etc.). A cet intérêt écologique, il faut ajouter un intérêt économique. L'exportation des produits de coupes appauvrit peu à peu le milieu qui est de moins en moins productif à terme (on passe progressivement à une prairie relativement maigre). Ce travail d'exportation du foin est donc de moins en moins important à terme.

L'usage d'**engrais chimique** a de la même façon un **impact négatif sur la flore** (mais aussi sur la qualité des eaux). En enrichissant le milieu, il conduit à favoriser les nitrophiles.

On peut noter **l'intérêt économique d'une gestion extensive des espaces en herbe** : production de foin, travaux limités dans le temps, mais qui demande il est vrai un savoir faire et un matériel adapté.

Enfin, remarquons **l'intérêt paysager et culturel** des prairies et gazons gérés de manière extensive, lié à la variété des floraisons qui s'échelonnent de mars à octobre. C'est une composante traditionnelle du paysage qui disparaît.

3) Gestion des friches arbustives

Les friches arbustives sont des formations instables. Elles correspondent à un stade transitoire entre les milieux ouverts (coupes forestières, friches herbeuses etc.) et les boisements. Leur intérêt pour la faune et la flore est d'autant plus important qu'ils sont discontinus : un fourré dense de buissons recouverts de Clématite (ou pire un fourré d'arbres aux papillons) offre un intérêt très limité. Au contraire, une friche arbustive constituée d'arbustes épars entre lesquelles se développent encore des friches herbeuses, constituent un milieu particulièrement diversifié sur le plan floristique et accueillant pour les insectes, les oiseaux etc.

Dans la zone d'étude, les friches arbustives sont denses donc déjà anciennes. Il est souhaitable de les **laisser évoluer naturellement** vers le boisement.

4) Gestion du ruisseau des Prés-Hauts

Pour ce ruisseau recalibré au profil en trapèze très artificiel, et qui se situe dans un contexte forestier, la gestion actuelle apparaît comme une assez bonne solution : maintien d'une banquette herbeuse sur les cotés et les pentes. Toutefois il serait souhaitable d'exporter les produits de coupes et de faucher plutôt que de gyrobroyer (cf. recommandations pour les surfaces en herbe).

5) Gestion du plan d'eau (en limite de la zone d'étude)

L'intérêt écologique des plans d'eau est lié à de nombreux facteurs. Par exemple, certains oiseaux disparaissent quand la fréquentation humaine est trop importante, l'alternance de périodes d'immersion et d'exondation est nécessaire pour que se maintiennent des plantes comme la Limoselle (*Limosella aquatica*). Parmi tous ces facteurs, la qualité des berges est un facteur essentiel. Leurs profils notamment conditionnent la nature et le développement de la végétation qui constitue un habitat plus ou moins

développé pour une faune spécifique. La "berge idéale"² correspond à une berge naturelle (c'est-à-dire ici sans enrochement ni béton etc.), bien éclairée (donc peu boisée), en pente douce qui descend longuement sous l'eau pour que non seulement les héliophytes mais aussi des herbiers d'hydrophytes se développent.

- **Aménagement des berges**

Parce que dans le cas présent, les berges sont très abruptes, **un reprofilage en pente douce des berges est proposé.**

En pratique le **choix des sections de berges à reprofiler** portera de préférence sur **les berges offrant le moins intérêt**. Il faut absolument **éviter les zones de replats où existent déjà une étroite bande d'héliophytes**, et même une **plante d'intérêt patrimonial** (le Jonc comprimé – *Juncus compressus*). Ces zones de replats constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé.

Pour limiter l'impact des travaux, les aménagements seront répartis sur plusieurs années (cf. **Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine**). Ils seront réalisés hors période de nidification. La répartition temporelle et spatiale des sections à aménager sera à déterminer précisément.

Quelques berges parmi les plus abruptes pourront être laissées en l'état. Le mieux serait même de créer localement des microfaisales plongeant directement dans l'eau pour favoriser le Martin-pêcheur, qui recherche de tels profils pour creuser le terrier dans lequel il niche.

- **Gestion de la végétation des berges**

Cas des berges reprofilées :

Après le reprofilage, le mieux est de **laisser la végétation indigène recoloniser spontanément les rives**. Ceci a un double avantage : d'une

² Il est parfois souhaitable d'avoir d'autres configurations de berges pour favoriser telle espèce. Par exemple une berge très abrupte (microfalaise) permettra au Martin-pêcheur de nicher.

part, on n'introduit aucune espèce étrangère au site (cf. site n°16), d'autre part le coût de l'opération se limite alors aux travaux de terrassement et à une **gestion du couvert herbacé qui recolonise les rives**. Celle-ci consiste au départ en des fauches répétées qui permettront de contrôler le développement d'espèces indésirables comme les chardons. Lors de ce travail d'entretien, on veillera surtout à ne pas toucher aux héliophytes qui s'installeront naturellement au contact de l'eau.

Cas des berges boisées :

L'ombrage des boisements denses empêche l'installation de la flore héliophytique sur la plupart des plans d'eau. Il est donc souhaitable pour une partie des rives de **contrôler le développement des arbres et arbustes, en les élaguant voire en les supprimant par endroits**. Les plus vieux arbres seront maintenus. Il serait intéressant également de tailler en têtard des arbres, notamment des saules. En effet, les vieux têtards constituent un habitat de prédilection pour certains animaux (insectes saproxyliques, cavernicoles).

- **Gestion des niveaux d'eau**

Les rives en pente douce des plans d'eau peuvent abriter une flore spécifique souvent de grand intérêt (amphiphytes) à condition de connaître une alternance immersion – exondation. La gestion des niveaux d'eau est-elle possible sur le plan d'eau ? Il faudrait maintenir des niveaux d'eau élevés en hiver et les faire progressivement baisser en fin d'été pour voir s'installer une ceinture d'amphiphytes sur des rives exondées.

6) Maîtrise foncière

Afin d'assurer la maîtrise foncière du site, un périmètre de préemption, dont la délégation reste à définir, pourrait être défini sur l'ensemble de la zone d'étude.

7) Valorisation

De nombreux chemins existent déjà pour ce site très fréquenté. Quelques panneaux avec des informations thématiques (histoire de la forêt, faune, flore, habitats...), pourraient être mis en place.

8) Convention de gestion entre les acteurs publics

Une convention entre les différents acteurs publics devra être mise en place pour la gestion du site.

9) Plan de gestion

Pour mettre en œuvre les orientations de gestion définies précédemment, la définition d'un plan de gestion des boisements communaux est à prévoir. Un suivi de la faune et de la flore qui permettrait de vérifier la pertinence des opérations est souhaitable également.

CENSConservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles**Orientations de gestion,
Site "Forêt communale de St-Germain lès Corbeil" (n° 7)**

0 100 Mètres



Site n°8 : Parc Saint-Germain – Bois des Chevreux

Généralités

■ Localisation et limites du site

Le site n°8 est situé en rive droite de la Seine, sur 3 communes : la partie au nord de la Francilienne (N104) se trouve sur la commune d'Étiolles, la partie au sud sur celle de Saint-Germain-les-Corbeil et la zone située le long de la Seine (au sud-ouest) sur celle de Corbeil-Essonnes.

Il occupe une surface approximative de 121 ha.

■ Paramètres physiques et conditions stationnelles

L'essentiel du site est recouvert par le Stampien inférieur : "Sannoisien" supérieur (calcaires de Brie et argile à meulière de Brie). Ce dernier recouvre le Stampien inférieur : "Sannoisien" inférieur (argile verte) qui affleure sur le coteau à l'ouest sur une faible hauteur. Ce dernier est recouvert en bas de pente par des éboulis et colluvions.

Le site se trouve sur un coteau de la Seine sur une pente largement convexe orientée vers le sud-ouest. Un étang se situe dans la partie sud du site à proximité du château de Saint-Germain.



■ Statut de protection

Le site n°8 est concerné par deux périmètres d'inventaires et de protection présentés dans le tableau suivant.

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 2	1605	Vallée de Seine de Corbeil-Essonnes à Villeneuve-Saint-Georges	2194
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450

■ Documents d'urbanisme

Au schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF, 1994), le site figure comme :

- bois ou forêt.
- espace paysager ou espace vert dans la partie ouverte au centre du boisement.

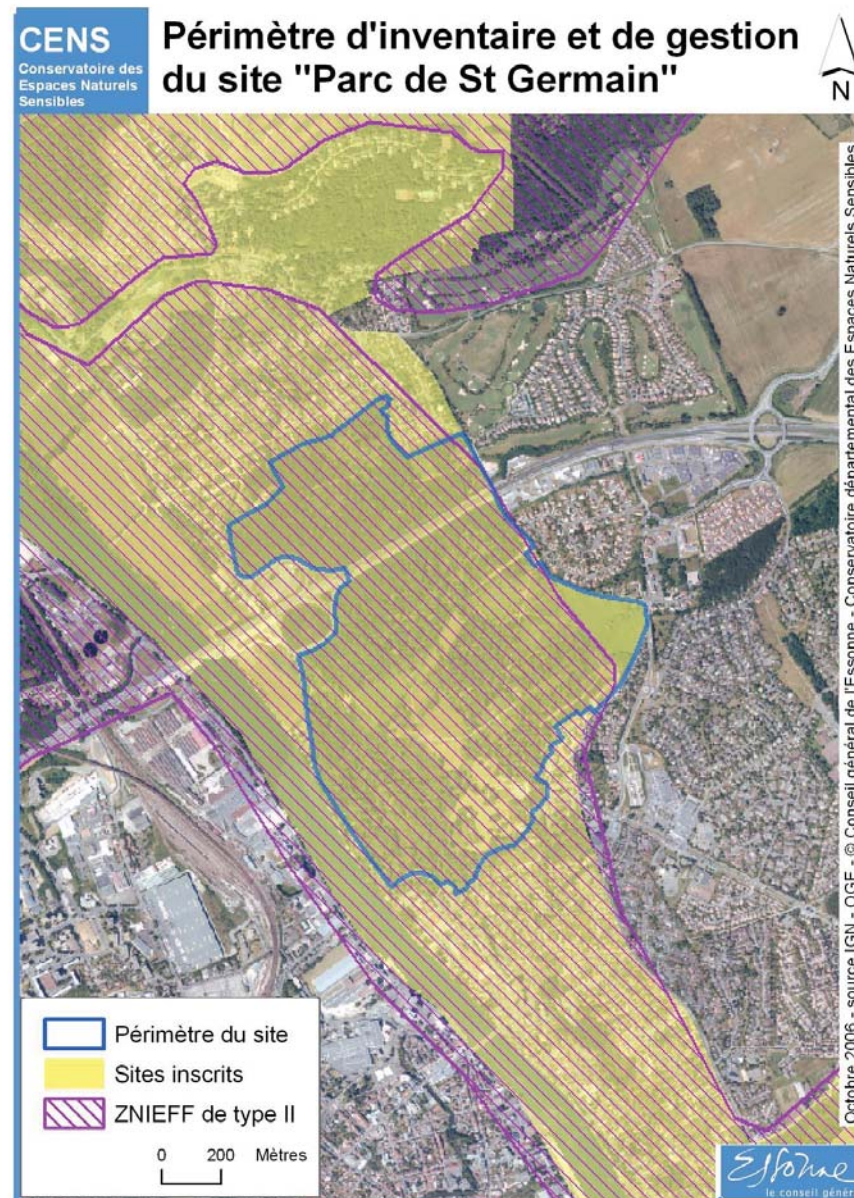
Le tableau suivant présente le classement du site n°8 aux PLU de Corbeil-Essonnes (PLU avec dernières modifications du 13 décembre 2005) et de Saint-Germain-les-Corbeil (PLU du 26 juin 2006) et au POS d'Etiolles (POS avec dernières modifications du 24 mai 2006).

Commune	section cadastrale	statuts au POS/PLU
Corbeil-Essonnes	BT	tout en N et EBC
Etiolles	AB	tout en ND et EBC sauf partie bâtie en NAUH
St Germain-les-Corbeil	A2	tout en N et EBC
St Germain-les-Corbeil	B2	tout en N

EBC : Espace Boisé Classé

N : zone naturelle à protéger (intérêt écologique, paysager...)

NAUH : zone d'extension de l'agglomération (future résidence Kaufman)



■ Statut départemental

Le site n°8 figure comme espace boisé et zone humide à l'inventaire des espaces naturels sensibles de l'Essonne.
Aucun périmètre de protection n'existe sur ce site.



■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Le site du Parc Saint-Germain et du Bois des Chevreux est majoritairement privé. Parmi les parcelles appartenant au domaine public, 2 sont la propriété de la commune d'Étiolles, 1 de la commune de Corbeil-Essonnes et 11 de l'Etat (Ministère de l'Équipement).

Répartition du foncier du site du Parc Saint-Germain et du Bois des Chevreux

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Public	14	15,56
Privé	23	91,12
Para-public	-	-

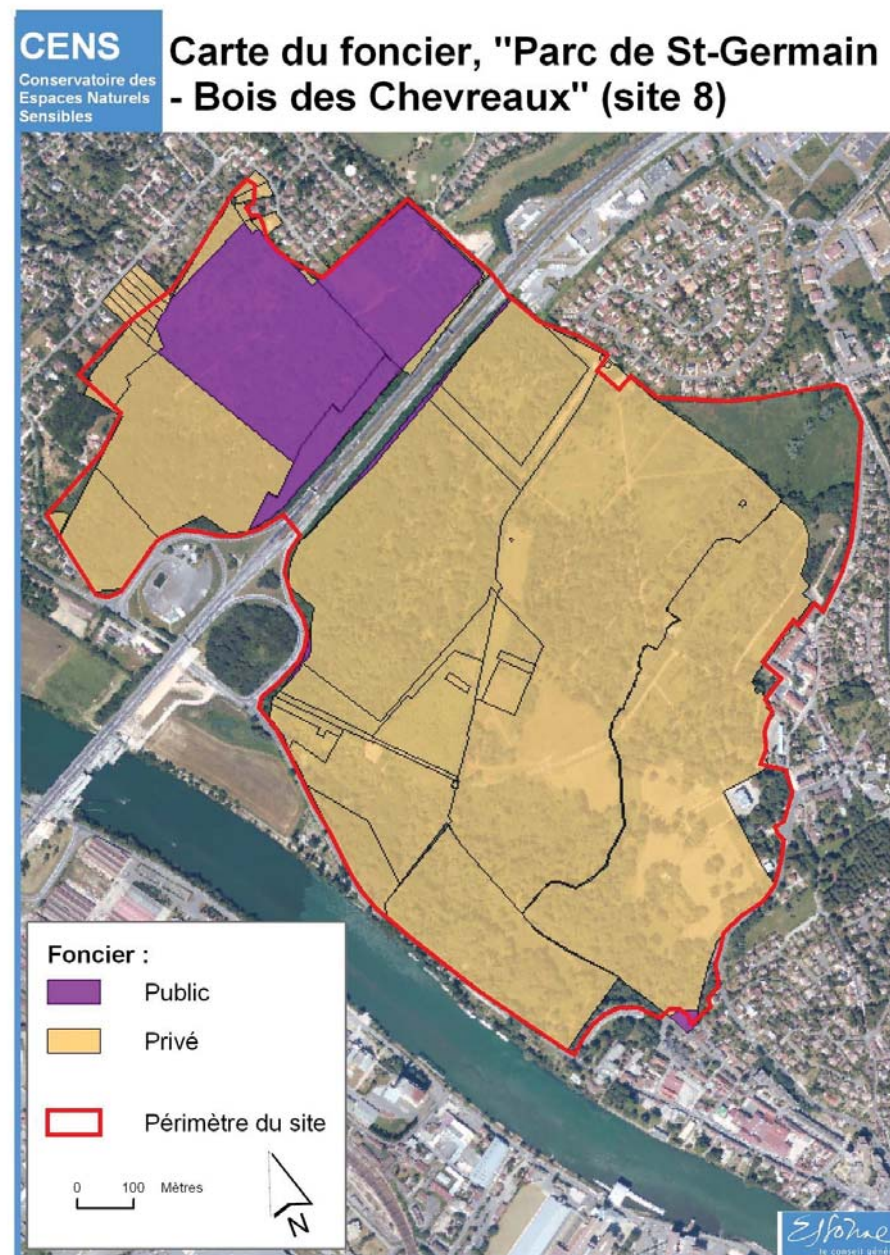
■ Pratiques et usages, contraintes et menaces

La forêt ne semble pas exploitée. Elle ne sert pas de terrain de chasse (pas de cartouches au sol).

Le site constitue un lieu de promenade à pieds ou pour le VTT. Il n'est pas dégradé, sauf ponctuellement avec quelques papiers, et un ancien campement de S.D.F. jonché d'ordures.

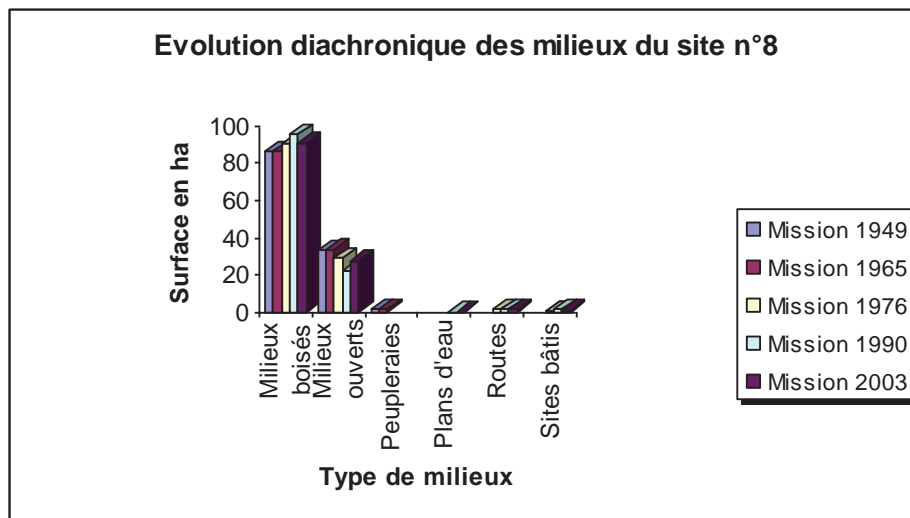
Les principales menaces sont :

- une improbable exploitation forestière par coupes à blanc et un enrésinement,
- une gestion intensive des rares surfaces herbeuses (tontes, girobroyage...),
- les incendies en période sèche,
- la dégradation des milieux par circulation des VTT hors sentiers,
- la surfréquentation (piétinement).



Evolution des milieux naturels

Le graphique suivant a été établi à partir de l'analyse diachronique des missions aériennes IGN de 1949, 1965, 1976, 1990 et 2003 prises sur le site n°8.



L'analyse du graphique ci-dessus et des cartes situées à la page suivante appelle les commentaires suivants.

Le site est très majoritairement boisé. Les milieux boisés occupaient 71 % du site en 1949 et 1965 pour atteindre un maximum de 79% du site (soit 95 ha) en 1990. En 2003, ils occupent encore 75 % du site (soit 91 ha).

Les milieux ouverts étaient mieux représentés en 1949 et 1965, avec respectivement 27 % et 28 % de la surface du site. En 1976, ils ne représentent plus que 24 % du site. Ils sont présents surtout dans la partie sud du site (château et parc privés de Saint Germain). En 2003, une zone ouverte est à nouveau visible le long de la bordure est du site (coupe forestière), augmentant ainsi les surfaces de milieux ouverts.

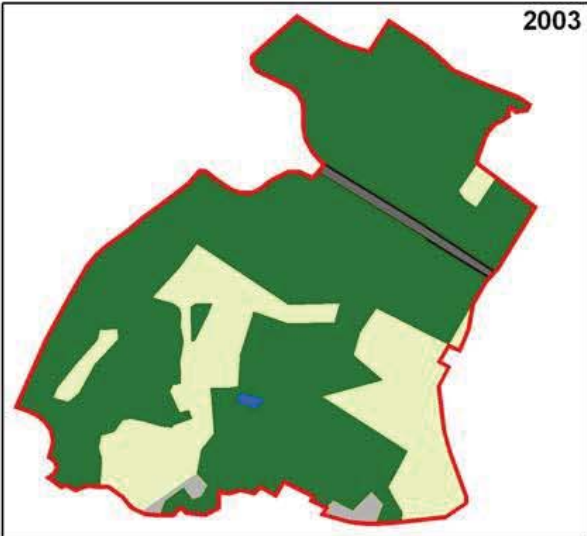
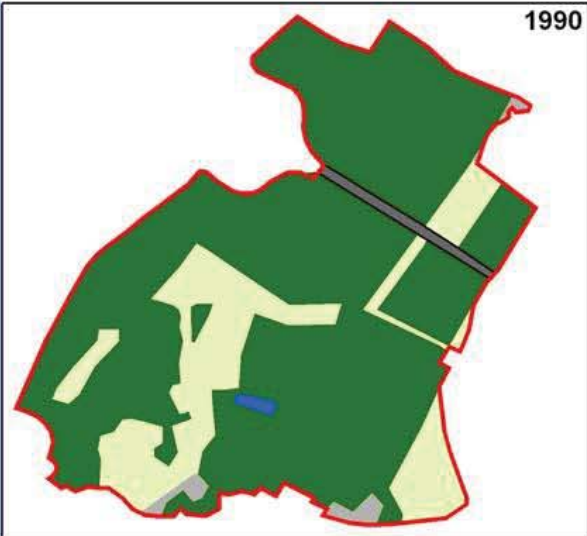
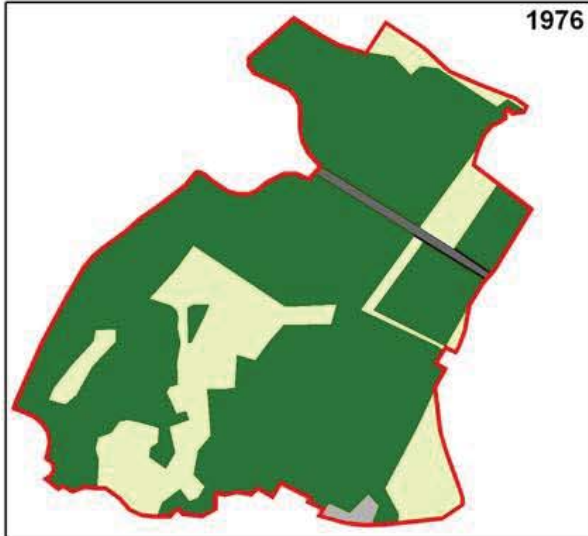
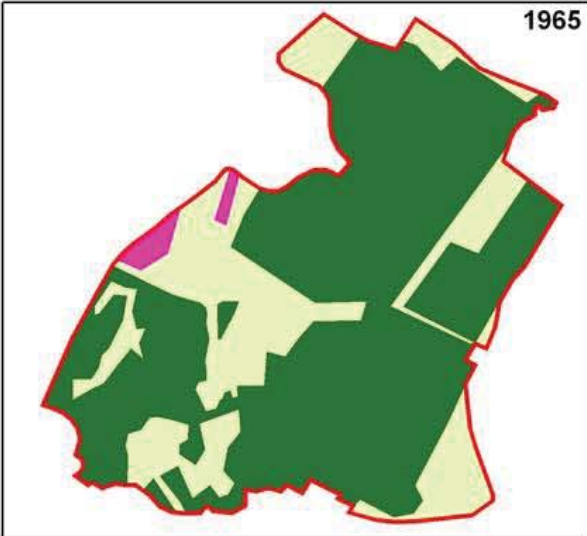
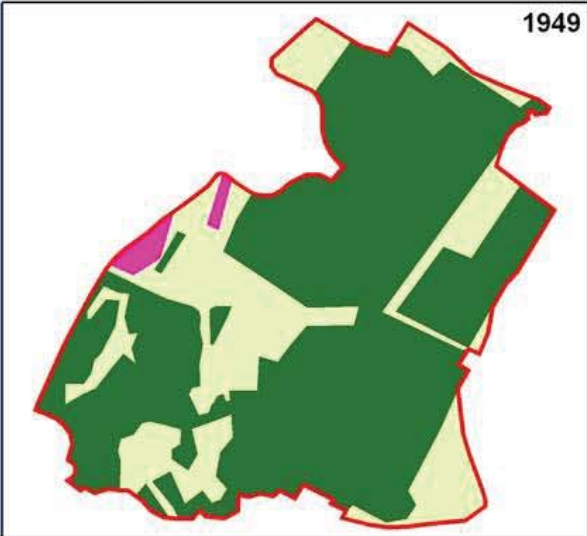
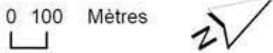
Sur les deux plus anciennes missions, on peut également voir qu'une partie du site était exploitée en peupleraies. En 1976, ces peupleraies ne sont plus visibles, elles ont été gagnées par le boisement.

On constate également l'apparition sur la mission aérienne de 1976 d'une route, la N104, qui coupe désormais le site en deux entités distinctes.

Un plan d'eau est également visible sur les missions de 1990 et 2003 dans le parc Saint Germain. Son absence sur les missions antérieures ne signifie pas forcément qu'il n'existait pas, mais peut être liée à la moindre qualité des clichés photographiques. De ce fait, il n'est pas distinguables des boisements.

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Evolution des milieux du site "Parc de St-Germain, Bois des Chevreux" (n° 8)



- Milieux boisés
- Peupleraie
- Milieux ouverts
- Secteurs bâtis
- Plans d'eau, étangs
- Routes principales
- Périmètre du site

Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles



Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le site n°8 est coupé en deux par la Francilienne (N104).

Seule la partie nord a été prospectée.

La partie sud n'a pas fait l'objet de visites sur le terrain, le propriétaire n'ayant pas autorisé l'entrée sur le site. Une analyse de la photographie aérienne croisée avec l'interprétation de la carte IGN au 1/25000 permet seulement d'évaluer la nature des habitats présents et leur richesse floristique potentielle.

Les différents milieux rencontrés sont des bois, des friches arbustives, des formations herbeuses et des zones humides.

1) Les boisements

Les boisements correspondent à de la **chênaie-charmaie** et semble t-il à la **chênaie acidiphile** sur la partie la plus pentue de la zone d'étude au sud. Il faut ajouter au nord une **plantation de chênes rouges**.

■ la chênaie-charmaie

Code Corine de cette formation : 41.2 (Chênaies charmaies)

Elle occupe la majeure partie du site. Au nord, il s'agit d'une vieille futaie irrégulière abritant de très vieux sujets et avec quelques zones de taillis. Au sud, il semble que le boisement soit plus clair.

La strate arborée : formant une futaie, les chênes (*Quercus petraea* et *Quercus robur*) et le charme (*Carpinus betulus*) dominant largement. La strate arborée comprend d'autres essences moins abondantes : Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), Sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Merisier (*Prunus*

avium), Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*) ou encore Ailanthé (*Ailanthus altissima*). Le Hêtre (*Fagus sylvatica*) y est rare.

La strate arbustive est constituée de quelques essences éparses sous les grands arbres de futaies : Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Troëne (*Ligustrum vulgare*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Erable plane (*Acer platanoides*). Certains arbustes comme l'If (*Taxus baccata*) demeurent exceptionnels.

La strate herbacée est peu riche et offre souvent un faible recouvrement. On y recense par exemple : Laïche des bois (*Carex sylvatica*), Sceau de Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*), Herbe à Robert (*Geranium robertianum*), Brachypode des bois (*Brachypodium*



Futaie à sous-bois pauvre



Une orchidée de sous-bois très commune, l'Epipactis à feuilles larges (fleurs)

sylvaticum), Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), Moehringie à trois nervures (*Moehringia trinervia*), Bugle rampant (*Ajuga reptans*), Cucubale à baies (*Cucubalus bacciferus*), Benoite des villes (*Geum urbanum*), Pâturin des bois (*Poa nemoralis*), Iris fétide (*Iris foetidissima*) et Epipactis à feuilles larges (*Epipactis helleborine*). Le Lierre (*Hedera helix*) couvre parfois tout le sol. L'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) forme des tâches localement.

Une plante remarquable a été observée en sous-bois : il s'agit du **Raisin d'Amérique** (*Phytolacca americana*).

assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, c'est une plante qui semble moins rare qu'on ne le dit (elle a été recensée sur d'autres sites dans le cadre de cette étude). C'est une espèce naturalisée **sans intérêt du point de vue patrimonial**, considérée comme une **peste végétale** dans certaines régions où elle est présente depuis longtemps. Seuls quelques pieds ont été recensés ici.

■ la chênaie acidiphile

Code Corine de cette formation : 41.5 (Chênaies acidiphiles)

Sa présence est supposée au sud. C'est une formation qu'on repère facilement grâce à la présence d'espèces acidiphiles et même calcifuges comme le Châtaignier (*Castanea sativa*). Habituellement les chênes (*Quercus robur* et *Q. petraea*) dominent largement la strate arborée avec le Châtaignier. Les essences caractéristiques de la strate arbustive sont par exemple la Bourdaine (*Frangula dodonei*), l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le Houx (*Ilex aquifolium*), le Chèvrefeuille (*Lonicera periclymenum*). On peut trouver aussi le Noisetier (*Corylus avellana*) ou le Néflier (*Mespilus germanica*)... La strate herbacée est souvent pauvre et peu développée. Parmi les espèces observables et caractéristiques on peut citer : la Callune (*Calluna vulgaris*), la Laïche à pilules (*Carex pilulifera*), la Germandrée (*Teucrium scorodonia*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), le Millepertuis élégant (*Hypericum pulchrum*). Souvent la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) ou la Ronce (*Rubus gr. fruticosus*) envahissent le sous-bois. C'est un milieu qui peut être très intéressant au niveau de la flore, en particulier au niveau des lisières et des chemins.



Le Châtaignier, espèce indiquant des sols acides

■ la plantation de chênes rouges

Code Corine de cette formation : 83.323 (Plantation de Chênes exotiques)

Au nord de la zone d'étude, on observe une petite plantation de chênes rouges (*Quercus rubra*). La physionomie n'est pas donnée par cette espèce qui demeure encore très discrète, mais par la Clématite (*Clematis vitalba*) et le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) qui se sont développés entre les rangs de chênes rouges. Les autres espèces observées sont communes. Citons par exemple le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et pour les herbacées, le Bugle rampant (*Ajuga reptans*) et le Fraisier des bois (*Fragaria vesca*).



Formation à Bouleau et Clématite dans une plantation de Chênes rouges (filets plastiques)

2) Les friches arbustives

Code Corine de ces formations : 31.81 (Fourrés médio-européens sur sol fertile).

Occupant de petites surfaces tant au nord qu'au sud, elles sont constituées par un fourré impénétrable d'arbustes peu élevés.

On y trouve surtout l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), l'Orme champêtre (*Ulmus minor*) et le Sureau noir (*Sambucus nigra*) mais aussi le



Friche arbustive dominée par la Clématite

Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Troène (*Ligustrum vulgare*), l'Eglantier (*Rosa gr. canina*).

Envahies par la Ronce (*Rubus gr. fruticosus*) et par la Clématite (*Clematis vitalba*), elles n'ont pas révélé d'espèces remarquables. La flore herbacée est très pauvre et banale : Lierre (*Hedera helix*), Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), Bugle rampant (*Ajuga reptans*)...

Ces friches arbustives ont tendance à se boiser par les essences environnantes.

3) Les formations herbeuses

Parmi les formations herbeuses, il faut distinguer en fonction de la gestion existante les formations prairiales plus ou moins entretenues (pelouses) des friches herbeuses.

■ Les formations prairiales entretenues

Code Corine de cette formation : 85.12 (Pelouses de parcs).

Les abords du château semblent tondu régulièrement. On y observe vraisemblablement une formation herbeuse relativement rase caractéristique des gazons gérés de façon extensive. C'est un milieu potentiellement riche du point de vue de la flore qui mérite une prospection approfondie entre avril et juillet. On pourrait y trouver par exemple une espèce protégée au niveau national, la rare Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris subsp. sylvestris*).

■ Les friches herbeuses

Code Corine de cette formation : 38.2 (Prairies à fourrage des plaines).

Une petite friche herbeuse a été recensée au nord. Au sud, il semble qu'on ait des friches herbeuses principalement autour de la statue du Parc (indiquée sur la carte IGN au 1/25000) et au centre de la zone d'étude. Enfin notons la présence de friches herbeuses sur les talus routiers trop étroits pour être représentés sur la carte de végétation.

Ces formations peuvent être rattachées aux prairies mésophiles (arrhénathéraies). En effet les graminées dominent très largement : le Fromental (*Arrhenaterum elatius*), le Brome mou (*Bromus hordeaceus*), la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*) ou le Pâturin commun (*Poa trivialis*).

Très fleuries, ces friches voient se succéder les floraisons. Parmi les espèces observées dans la friche herbeuse au nord, citons par exemple le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), la Potentille rampante (*Potentilla reptans*). La Mauve sylvestre (*Malva sylvestris*), la Minette (*Medicago lupulina*), l'Oeillet armérie (*Dianthus armeria*) et la Campanule raiponce (*Campanula rapunculus*).

Ces formations constituent du point de vue floristique un milieu potentiellement riche tant en nombre d'espèces qu'en

nombre d'espèces remarquables. Parmi elles, il faut citer **deux espèces d'intérêt patrimonial** recensées dans la friche étudiée (au nord) :

La Potentille argentée (*Potentilla argentea*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne** et même dite **très rare en Brie** (cf. atlas floristique), elle est peu abondante dans la friche herbeuse au nord.

La Molène blattaire (*Verbascum blattaria*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**,



Friche herbeuse à Fromental. Au premier plan floraisons de l'oeillet armérie (mauve) et la campanule raiponce (bleue).



Molène blattaire (fleur)

elle est également présente en bordure de route sur le talus herbeux.

4) Les zones humides

Absentes au nord, les zones humides ont été recensées au sud à partir de la carte IGN au 1/25000 et par photo-interprétation. Il s'agit de petites mares et de bassins, d'un étang qui se prolonge en amont par un bois humide et en aval par une prairie ou friche humide puis par un boisement humide.

Tous ces milieux qu'il est impossible de décrire de façon pertinente sans une visite de terrain, constituent des milieux potentiellement très riches du point de vue floristique.

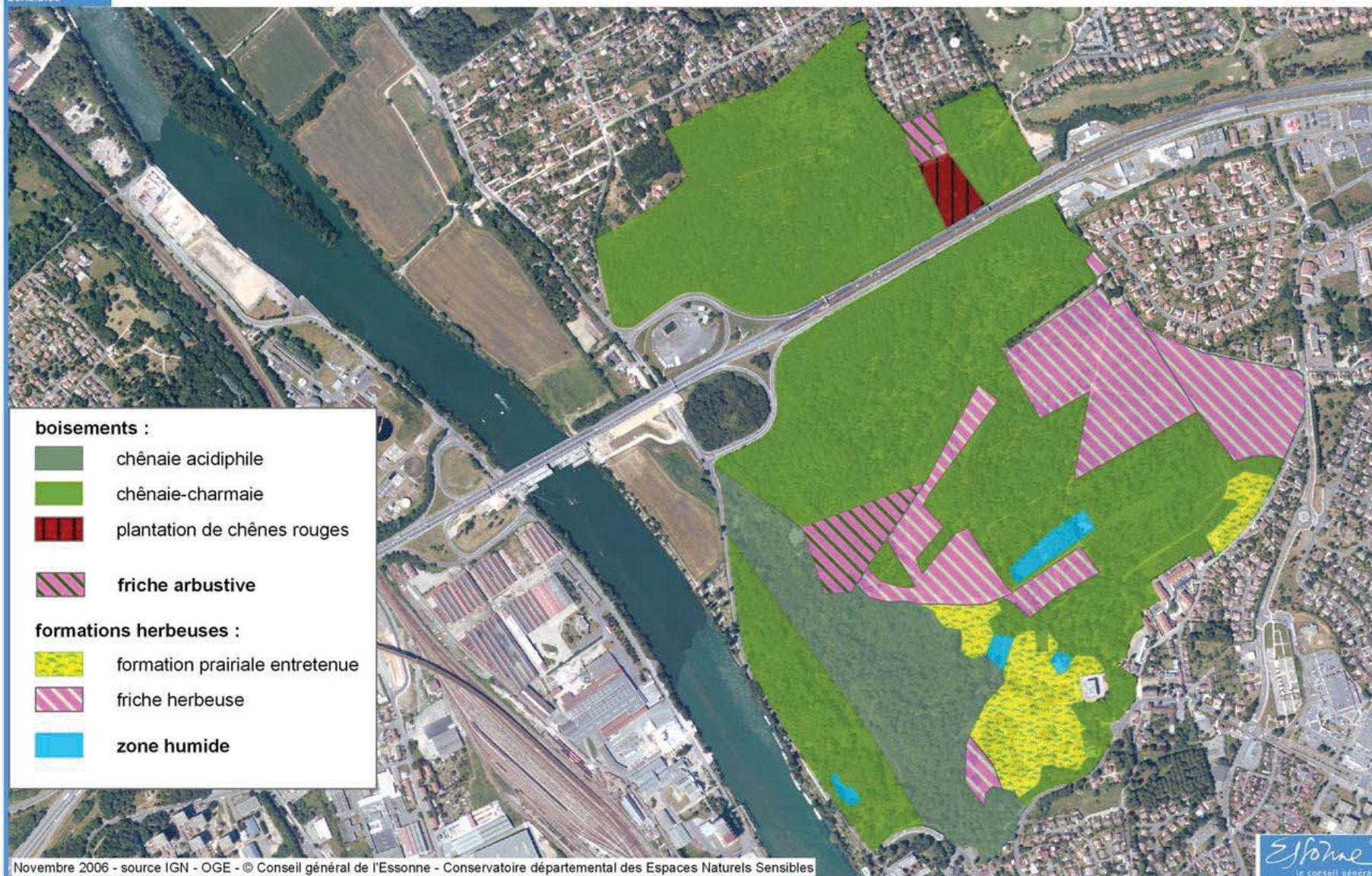
5) Remarque

Une espèce remarquable a été recensée en limite de l'aire d'étude. Il s'agit d'une espèce **indigène d'intérêt patrimonial, l'Aristolochie clématite (*Aristolochia clematitis*)**. Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, dans le département, cette plante se cantonne presque exclusivement à la vallée de la Seine où elle a été observée sur plusieurs sites dans le cadre de cette étude.

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte de végétation du site "Parc de Saint Germain - Bois des chevreaux"

0 200 Mètres



→ **Faune**

La faune du Parc Saint-Germain et du bois des Chevreux a été recensée par un inventaire succinct effectué lors de 2 passages (17/07/06 et 03/09/06).

1) Oiseaux

20 espèces d'oiseaux ont été recensées dans le Parc Saint-Germain et le bois des Chevreux.

Une espèce, en particulier, sort du lot :

- la **Tourterelle des bois** *Streptopelia turtur*, avec un chanteur dans le bois. Cette espèce se rencontre sur les lisières de bois, les bosquets et les haies, toujours à proximité de secteurs dégagés comme les prairies, les friches et les cultures. Du fait du remembrement et de la chasse intensive dont elle est l'objet, l'espèce a **beaucoup régressé dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle** et dans l'ensemble de son aire, Ile-de-France comprise. L'espèce est **en annexe II de la directive Oiseaux**.

Plusieurs espèces de passereaux insectivores se reproduisent dans les boisements, comme la **Fauvette à tête noire** *Sylvia atricapilla* et le **Pouillot véloce** *Phylloscopus collybita*. Un chanteur d'**Hypolaïs polyglotte** *Hippolaïs polyglotta* était cantonné en bordure de prairie, au nord-est.

Quelques espèces granivores sont aussi présentes avec le **Bouvreuil pivoine** *Pyrrhula pyrrhula*, le **Pinson des arbres** *Fringilla coelebs*, ainsi que quelques pics avec le **Pic vert** *Picus viridis* et le **Pic épeiche** *Dendrocopos major*.

Ajoutons encore le **Pigeon colombin** *Columba oenas*, typiquement forestier et assez commun en Ile-de-France.

Le reste du cortège est tout à fait classique et commun dans les boisements, avec la **Sittelle torchepot** *Sitta europaea*, le **Grimpereau des jardins**

Certhia brachydactyla, la **Grive musicienne** *Turdus philomelos* et plusieurs espèces de mésanges.

2) Mammifères

1 seule espèce de mammifères a été recensée dans le Parc Saint-Germain et le bois des Chevreux : le renard (*Vulpes vulpes*).



Sous-bois du Bois des Chevreux

3) Amphibiens

Aucune espèce d'amphibiens n'a été recensée dans le Parc Saint-Germain et le bois des Chevreux.



Friche au nord-ouest du site

4) Reptiles

Aucune espèce de reptile n'a été recensée dans le Parc Saint-Germain et le bois des Chevreux.

5) Insectes

■ **Odonates**

3 espèces d'odonates ont été recensées dans le Parc Saint-Germain et le bois des Chevreux, au niveau de la friche située au nord-ouest.

Statut des espèces d'odonates recensées dans le Parc St-Germain – Bois des Chevreux

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Aeschne bleue	<i>Aeshna cyanea</i>						
Agrien à large pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>						
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>						

■ Orthoptères

Aucune espèce d'orthoptères n'a été recensée dans le Parc Saint-Germain et le bois des Chevreux.

■ Lépidoptères

Rhopalocères (papillons à activité diurne)

9 espèces ont été recensées dans le Parc Saint-Germain et le bois des Chevreux.

Hétérocères (papillons à activité nocturne ou diurne pour certain)

Une **seule espèce**, commune, a été observée sur le site.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées sur le site du Parc Saint-Germain – Bois des Chevreux.

Parmi les **130 espèces végétales** recensées sur le site n°8 en 2006, 4 espèces sont remarquables en Essonne et en Ile-de-France (certain niveau de rareté). Seules **3** de ces espèces peuvent être considérées comme **patrimoniales** car ce sont des espèces indigènes.

Aucune de ces espèces n'est protégée légalement.

Espèces végétales remarquables recensées sur le site n°8

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématite	I	AR	AC		berges des rivières, vignes	2006
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	N	AR	AC		coupes forestières, remblais	2006
<i>Potentilla argentea</i>	Potentille argentée	I	AR	AC		prairies/plûtes sèches, pelouses	2006
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	I	AR	AC		friches herbeuses	2006

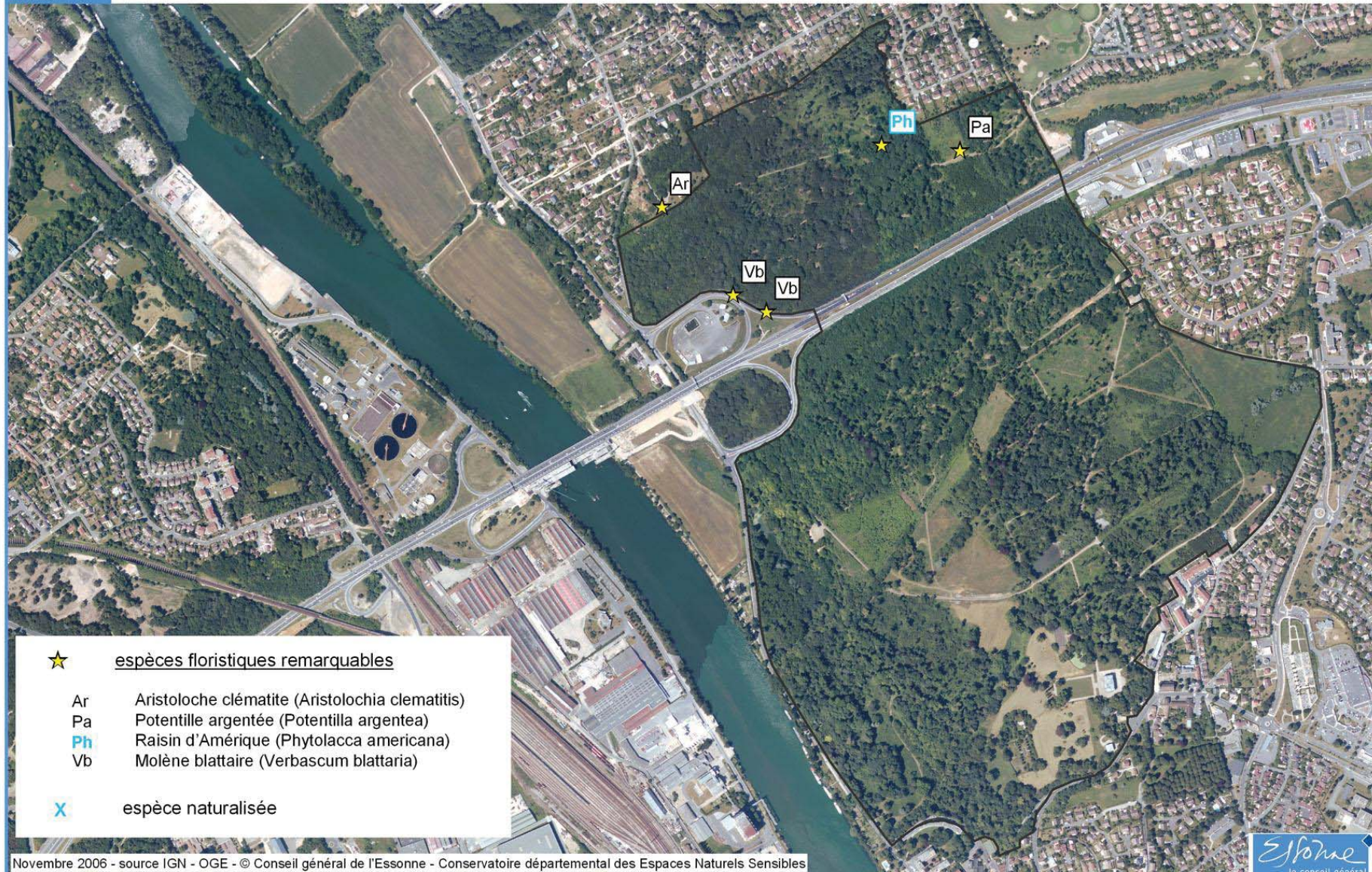
Parmi les espèces animales recensées, aucune n'est considérée comme remarquable.

N.B. : Ce bilan est à nuancer car nous n'avons pas pu inventorier le Parc Saint-Germain (propriété privée) qui abrite sans doute des espèces remarquables en raison de la présence de nombreux milieux ouverts.

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte des espèces remarquables du site "Parc de Saint Germain, Bois des Chevreux"

0 100 Mètres



Orientations de gestion

■ Les objectifs visés

L'aménagement et la gestion des espaces naturels qui seront acquis doivent répondre à **quatre objectifs principaux**. Pour évaluer la pertinence des propositions formulées, il faudra donc regarder si ces objectifs sont atteints.

- Le premier objectif, qui est le principal et qui doit être recherché prioritairement, est un **objectif écologique** : il s'agit de préserver la biodiversité, en particulier la faune et la flore d'intérêt patrimonial, et même de la renforcer en favorisant la diversité des habitats.
- Le deuxième objectif est de **permettre et gérer l'accueil du public**, dans la mesure où les milieux le permettent.
- Le troisième objectif est de **s'adapter à la situation** concrète de chaque site.
- Le quatrième objectif est **économique**. La gestion proposée doit être aussi peu coûteuse que possible voire rentable économiquement. Ce dernier objectif n'est pas prioritaire, il doit être atteint dans la mesure du possible.

■ Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine

Pour répondre aux objectifs précités, la mise en œuvre des principes suivants est proposée :

- **gestion écologique**, c'est-à-dire une gestion qui s'interdit toute utilisation de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides etc. mais aussi engrais).
- **gestion extensive** (et non intensive). La productivité n'est pas recherchée (par exemple pour les bois ou les prairies), mais c'est d'abord la diversité de la faune et de la flore qu'on cherche à favoriser.
- **gestion différenciée**. Il s'agit de créer une mosaïque de milieux pour favoriser la biodiversité, en particulier les différentes espèces animales. En effet plus la flore est diversifiée, pas tant au niveau des espèces mais plutôt au niveau des formations végétales, et plus les

potentialités sont grandes pour la faune, en terme de nourriture et d'habitats.

La gestion différenciée devra être mise en œuvre **dans l'espace, mais aussi dans le temps**.

- **gestion adaptée au site**. Tout aménagement et toute gestion devra tenir compte des particularités de chaque site : conditions stationnelles, utilisation actuelle, présence d'espèces remarquables...

■ Orientations de gestion pour les différents espaces recensés sur le site n°8

Les préconisations formulées ici concernent tout spécialement la partie nord du site qui a été prospectée. Quelques recommandations sont également présentées pour des espaces présents seulement dans la partie sud (zones humides), qui n'a pas pu être prospectée.

1) Gestion des boisements (chênaie acidiphile, chênaie-charmaie)

Pour favoriser la diversité de la faune et de la flore dans les espaces boisés, il convient de **créer une mosaïque de milieux** favorable à la biodiversité : futaie, taillis etc. avec une sous strate plus ou moins dense.

Pour cela, **le mode de gestion le plus approprié est la futaie jardinée** qui en soit crée une mosaïque (clairière herbeuse au niveau des coupes récentes, taillis arbustif quand la coupe est plus ancienne etc.). La futaie jardinée permet de conserver la flore sylvatique et d'obtenir une variété maximale dans la structure de la végétation, ce qui est favorable à la diversité de la faune.

A l'opposé, il faut **proscrire la coupe à blanc** comme on la pratique pour les futaies régulières ou les taillis à courte rotation. Celle-ci est notamment très défavorable à la flore sciaphile.

Il est **possible d'éclaircir les sous-bois** mais de façon raisonnable en conservant toujours quelques arbustes. D'une façon générale, il serait **souhaitable d'éliminer progressivement les essences naturalisées, en particulier les plus envahissantes**, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*), l'Ailanthé (*Ailanthus altissima*), les Erables négundo (*A. negundo*) et plane (*A. platanoides*), ou le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) pour les arbres, le Laurier palme (*Prunus lauro-*

cerasus) ou la Symphorine (*Symphoricarpos albus*) pour les arbustes, et au contraire de **favoriser en les conservant les arbres et arbustes indigènes** (en particulier les chênes, le charme, le frêne et le Tremble).

On veillera à **conserver quelques ronciers** qui constituent une cache pour la faune, plus spécialement un lieu de nidification pour les oiseaux, et une source d'alimentation (mûres).

On essaiera dans la mesure du possible de **garder les vieux arbres morts sur pied** (chandelles) favorables à une faune spécifique (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.) **et** on conservera pour les mêmes raisons **du bois mort au sol**. Le bois des coupes d'exploitations ou d'entretien sera exporté ou bien laissé sur place. On pourra alors **faire des tas de rondins** qu'on positionnera dans des zones de faible intérêt floristique.

Au niveau du débardage, on évitera les engins lourds qui compactent les sols.

2) Gestion de la plantation de chênes rouges

La diversité biologique est réduite dans les futaies de chênes rouges, sans doute car *Quercus rubra* est une espèce exotique dont la litière est très défavorable à nos sylvatiques indigènes. En conséquence, il est souhaitable de **supprimer les chênes rouges** plantés en les coupant. Il convient alors de laisser le boisement évoluer naturellement, en particulier les bouleaux qui sont largement dominants actuellement. La gestion à terme sera celle d'une futaie jardinée.

3) Gestion des espaces en herbe (friches herbeuses, pelouses du parc)

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt biologique tant du point de vue de la faune que de la flore. C'est le cas en particulier des pelouses calcicoles souvent à tendance xérophile.

On essaiera donc de **limiter les espaces tondus**. Par exemple, une bande de deux à trois mètres de largeur peut être tondu le long des cheminements, et **le reste géré en prairie de fauche avec exportation des**

produits de coupe. On veillera **pour les espaces tondus à ne pas tondre trop ras (pas moins de 10 cm** pour ne pas détruire tous les insectes), et à espacer les tontes au maximum (afin de laisser aux herbacées la possibilité de monter en graine).

Dès que cela est possible, nous proposons une **gestion extensive de la plupart des espaces en herbe**, pour conserver, ou restaurer des prairies naturelles. Ceci est applicable à l'ensemble des surfaces en herbe du site, mais aussi à un petit secteur de friche arbustive (il s'agit alors de reconstituer une prairie naturelle à partir de ce milieu sans grande valeur écologique). L'intérêt biologique de ces espaces sera d'autant plus important à long terme que le milieu en question offre de bonnes potentialités, et surtout que les préconisations suivantes seront mises en application.

- L'idéal est la **gestion différenciée** : gérer de façon différente les diverses parties de parcelles. **Certains endroits seront fauchés dès juin, d'autres fauchés seulement en octobre.**
- **Faucher à une date tardive - au plus tôt fin juin** - pour laisser les plantes grainer, l'idéal étant d'intervenir pour la coupe à des dates s'échelonnant entre juin et octobre. On peut envisager **une ou deux coupes annuelles**. Par exemple :
 - deux fauches en juin, la première en juin, la deuxième en fonction de la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité.
 - une fauche en octobre. C'est la pratique la plus favorable à la faune, insectes en particulier, mais elle ne permet pas de récolter un foin consommable par le bétail.
- **Exporter les produits de coupe**. Cette exportation interviendra au minimum 1 à 2 jours après la coupe pour laisser aux insectes le temps de se mettre à l'abri.
- Proscrire l'emploi de désherbants (sélectifs ou non) et de tous les produits phytosanitaires.
- Proscrire l'utilisation d'engrais chimiques (ammonitrate etc.).

Il s'agit donc de gérer de façon extensive les espaces en herbe en prairie permanente de fauche (et non en gazon tondu ou en jachère gyrobroyée).

Remarques importantes :

L'emploi de la **tondeuse** à lame rotative **ou** du **gyrobroyeur** est **déconseillé**, car il est très néfaste pour la faune, notamment pour les orthoptères (sauterelles etc.) qui sont détruits à chaque passage. Ces espèces disparaissent rapidement des espaces gérés ainsi. C'est pourquoi **nous préconisons l'utilisation de faucheuse** (barre de coupe) qui au contraire permet à ces espèces de se maintenir.

En laissant les produits de coupes se décomposer sur le sol, on enrichit peu à peu le milieu et donc **on favorise les plantes nitrophiles**. Les espèces observées sont alors relativement **peu nombreuses et banales**. Au contraire, l'exportation des produits de coupes transforme peu à peu la prairie qui voit le nombre de plantes augmenter. Les floraisons se multiplient favorisant une diversité d'espèces animales dont bon nombre ont aujourd'hui beaucoup régressé (papillons etc.). La flore et la faune sont souvent à long terme de grand intérêt (orchidées etc.). A cet intérêt écologique, il faut ajouter un intérêt économique. L'exportation des produits de coupes appauvrit peu à peu le milieu qui est de moins en moins productif à terme (on passe progressivement à une prairie relativement maigre). Ce travail d'exportation du foin est donc de moins en moins important à terme.

L'usage d'**engrais chimique** a de la même façon un **impact négatif sur la flore** (mais aussi sur la qualité des eaux). En enrichissant le milieu, il conduit à favoriser les nitrophiles.

On peut noter l'**intérêt économique d'une gestion extensive des espaces en herbe** : production de foin, travaux limités dans le temps, mais qui demande il est vrai un savoir faire et un matériel adapté.

Enfin remarquons l'**intérêt paysager et culturel** des prairies et gazons gérés de manière extensive, lié à la variété des floraisons qui s'échelonnent de mars à octobre. C'est une composante traditionnelle du paysage qui disparaît.

4) Gestion des friches arbustives

Les friches arbustives sont des formations instables. Elles correspondent à un stade transitoire entre les milieux ouverts (prairies, friches herbeuses etc.) et les boisements. Leur intérêt pour la faune et la flore est d'autant plus important qu'ils sont discontinus : un fourré dense de buissons recouverts de Clématite (ou pire un fourré d'arbres aux papillons) offre un intérêt très limité. Au contraire, une friche arbustive constituée d'arbustes épars entre lesquelles se développent encore des friches herbeuses, constituent un milieu particulièrement diversifié sur le plan floristique et accueillant pour les insectes, les oiseaux etc.

Dans un des cas (au nord), il est souhaitable de presque tout défricher pour **convertir la surface en prairie permanente** (On gardera seulement une étroite bande arbustive en lisière). Pour ce faire, la solution consiste à effectuer une **coupe rase** (c'est un des rares cas où celle-ci est envisageable), **puis** éventuellement de **travailler le sol**, avant de **semmer une prairie**. La gestion de cette prairie suivra alors les recommandations formulées pour les espaces en herbe (gestion extensive avec exportation du foin et/ou pâturage), ce qui permettra à la flore de se diversifier peu à peu.

Une friche arbustive (au sud) mériterait éventuellement d'être conservé en l'état. Il est alors souhaitable de **laisser évoluer naturellement vers le boisement**.

5) Gestion des zones humides

- **Gestion des plans d'eau**

L'intérêt écologique des plans d'eau est lié à de nombreux facteurs. Par exemple, certains oiseaux disparaissent quand la fréquentation humaine est trop importante, l'alternance de périodes d'immersion et d'exondation est nécessaire pour que se maintiennent des plantes comme la Limoselle (*Limosella aquatica*). Parmi tous ces facteurs, la qualité des berges est un facteur essentiel. Leurs profils notamment conditionnent la nature et le développement de la végétation qui constitue un habitat plus ou moins

développé pour une faune spécifique. La "berge idéale"³ correspond à une berge naturelle (c'est-à-dire ici sans enrochement ni béton etc.), bien éclairée (donc peu boisée), en pente douce qui descend longuement sous l'eau (pour que non seulement les hélophytes mais aussi des herbiers d'hydrophytes se développent).

En l'absence de visite du plan d'eau, il est difficile de formuler des recommandations, si ce n'est de tendre à un profil de berge tel que décrit ci-dessus, donc à éviter l'envahissement par les saules etc. De plus, il faudrait maintenir des niveaux d'eau élevés en hiver et les faire progressivement baisser en fin d'été pour voir s'installer une ceinture d'amphiphytes sur des rives exondées.

- **Gestion du ruisseau des Prés-Hauts**

Pour accueillir une faune aquatique diversifiée (poissons, odonates etc.), il est nécessaire que se développe la flore hygrophile et aquatique, qui sert d'abri et de nourriture à ces animaux. Pour cela il convient de favoriser l'éclaircissement du cours d'eau, donc de **dégager les rives par endroits** : élagage des arbres, taille régulière des arbustes et des ronciers.

6) Extension du recensement ENS

La totalité du bois au nord de la RN pourrait être incluse dans le recensement ENS. Il faut donc ajouter un petit secteur au recensement actuel.

7) Maîtrise foncière

Afin d'assurer la maîtrise foncière du site, un périmètre de préemption, dont la délégation reste à définir, pourrait être défini sur l'ensemble de la zone étudiée.

³ Il est parfois souhaitable d'avoir d'autres configurations de berges pour favoriser telle espèce. Par exemple une berge très abrupte (microfalaise) permettra au Martin-pêcheur de nicher.

8) Valorisation

Une partie du site semble fréquentée. Quelques panneaux d'informations (gestion du site, faune, flore...) pourraient être mis en place.

9) Réhabilitation du site

Un nettoyage du bois est à prévoir au niveau d'un campement abandonné de SDF.

CENSConservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles**Orientations de gestion****Site "Parc de St-germain - Bois des Chevreux" (n° 8)**

0 100 Mètres



Site n°9 : Ru des Hauldres – Parc du Saulchoir – Bois du Cerf – Plaine de Sénart

Généralités

■ Localisation et limites du site

Le site n°9 est constitué de quatre entités situées sur les communes d'Étiolles, de Tigery et de St-Germain-lès-Corbeil en rive droite de la Seine. Il s'agit, d'ouest en est :

- du Parc du Saulchoir (commune d'Étiolles),
- du Bois du Cerf (commune d'Étiolles),
- du ru des Hauldres et du Pont aux Pourceaux (communes d'Étiolles et de Tigery),
- de la plaine de Sénart (communes d'Étiolles et de Tigery).

Ce site est situé en bordure sud du massif de Sénart. Il occupe une surface approximative de 185 ha.

■ Paramètres physiques et conditions stationnelles

Le site n°9 est situé sur le plateau de Brie.

Le lit majeur du ruisseau des Hauldres est recouvert des alluvions modernes. De part et d'autre de cette couche, affleure le Stampien inférieur : "Sannoisien" inférieur (argile verte). Ces dernières sont surmontées par une couche plus ou moins épaisse de Stampien inférieur : "Sannoisien" supérieur (calcaires de Brie et argile à meulière de Brie). Sur une faible partie du site, au nord sur le plateau, cette couche est recouverte par le Stampien supérieur (Sables et grès de Fontainebleau). Elle est, au sud, recouverte par une couche de limons des plateaux.

L'entité la plus localisée à l'ouest est couverte par les éboulis et colluvions.

Le site s'inscrit dans un vallon aux versants peu prononcés.

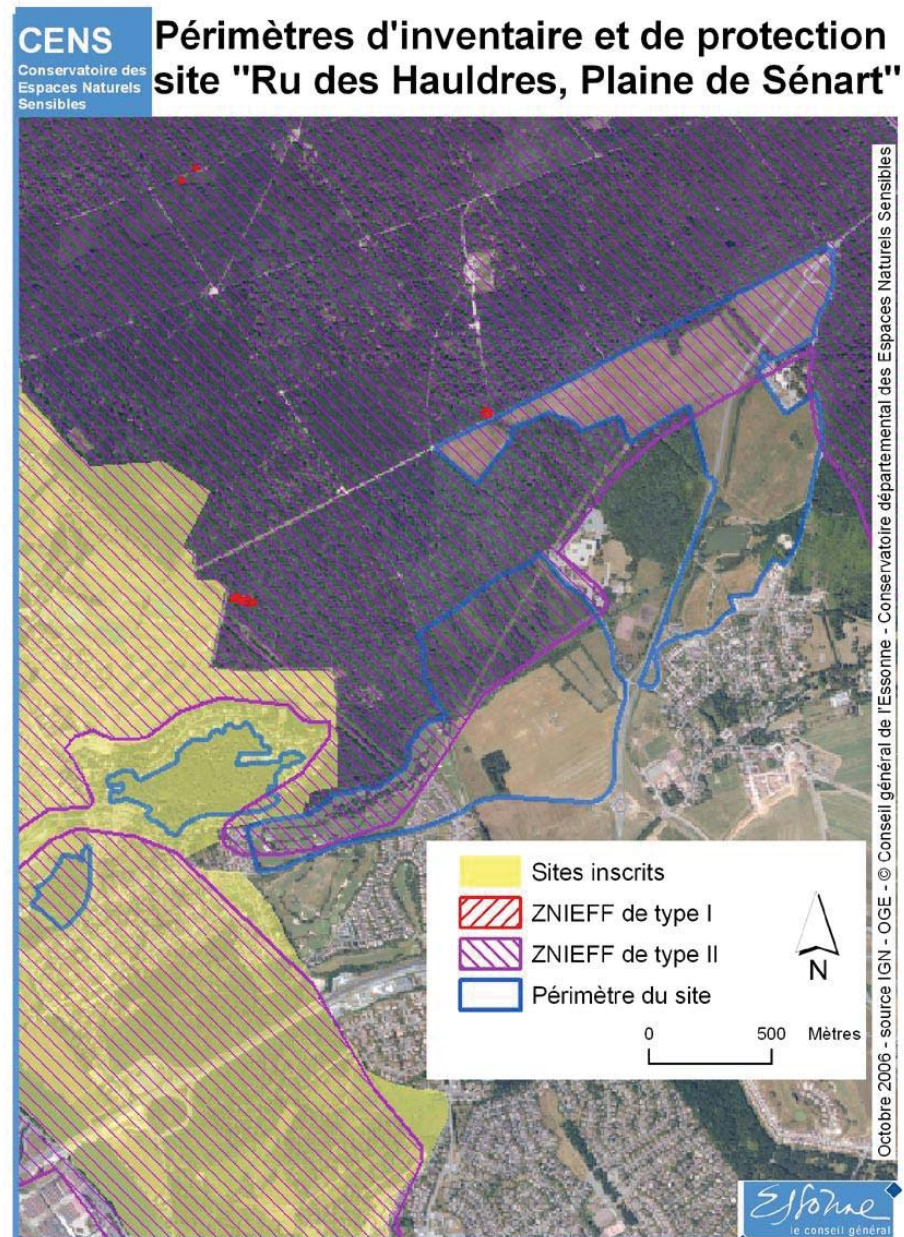
Un cours d'eau, le ru des Hauldres, le parcourt d'est en ouest avant de rejoindre la Seine.



■ Statut de protection

Le site n°9 est concerné par trois périmètres d'inventaires et de protection présentés dans le tableau suivant. Il se situe également à proximité de 2 mares qui appartiennent à une ZNIEFF de type 1.

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 1	de 91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 15)	0,09
ZNIEFF de type 1	de 91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 34)	0,19
ZNIEFF de type 2	de 1610	Forêt de Sénart	3840
ZNIEFF de type 2	de 1605	Vallée de Seine de Corbeil-Essonnes à Villeneuve-Saint-Georges	2194
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450



■ Documents d'urbanisme

Au schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF, 1994), le site figure comme :

- espace paysager ou espace vert dans les secteurs ouverts de la moitié est.
- espace urbanisé en bordure d'Etiolles, et à l'extrémité ouest du site.
- bois ou forêt sur le lieu dit "les Bois du Cerf".

Le tableau suivant présente le classement du site n°9 au PLU de Tigery (PLU de juin 2006) et au POS d'Etiolles (POS avec dernières modifications du 24 mai 2006).

Commune	section cadastrale	statuts au POS/PLU
Etiolles	AD	ND et presque tout EBC
Etiolles	AN	ND et EBC sauf bâti (périphérie) en UE
Etiolles	ZA	ND et pour les parties boisées EBC
Tigery	A01	N au nord du Petit Sénart, 1AU au sud
Tigery	AB01	presque tout N sauf une parcelle Uxd (n°3)
Tigery	B01	tout en N et EBC
Tigery	B02	tout N sauf la vaste prairie au sud du Petit Sénart en 1AU. Un EBC (parcelle 401)
Tigery	C01	N pour les boisements et la bordure du ruisseau, 1AUxc pour le reste

EBC : Espace Boisé Classé

Etiolles :

ND : zone naturelle à protéger, UE : zone d'habitat collectif ou individuel dans un parc paysager (résidence du Bois du Cerf)

Tigery :

N : zone naturelle à protéger (intérêt écologique, paysager...), U : zone urbanisée, 1AU : zone d'urbanisation future

La lettre x indique une zone destinée au développement économique, la lettre c correspond à un zonage géographique

■ Statut départemental

Le site n°9 figure comme espace boisé, espace agricole et zone humide à l'inventaire des espaces naturels sensibles (ENS) de l'Essonne.

Aucun périmètre de préemption n'existe sur ce site.

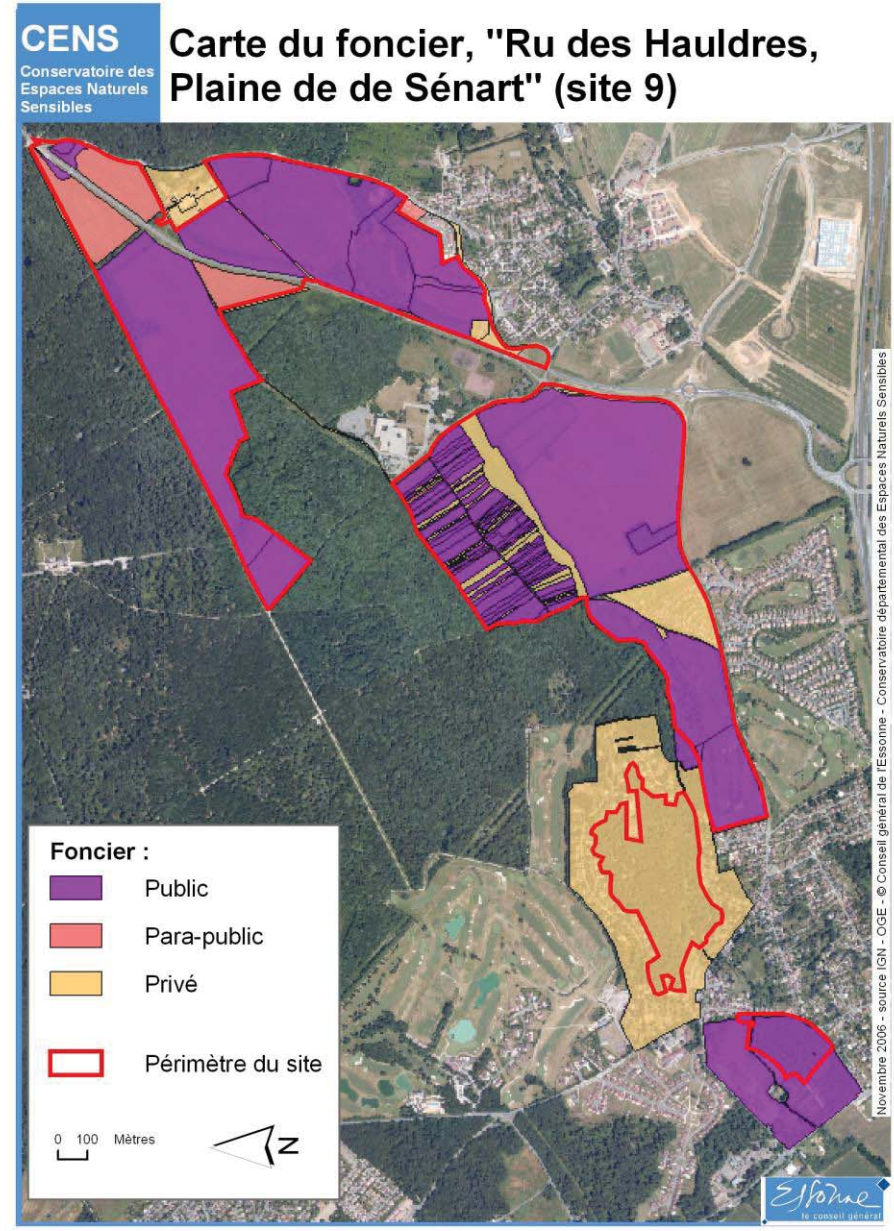
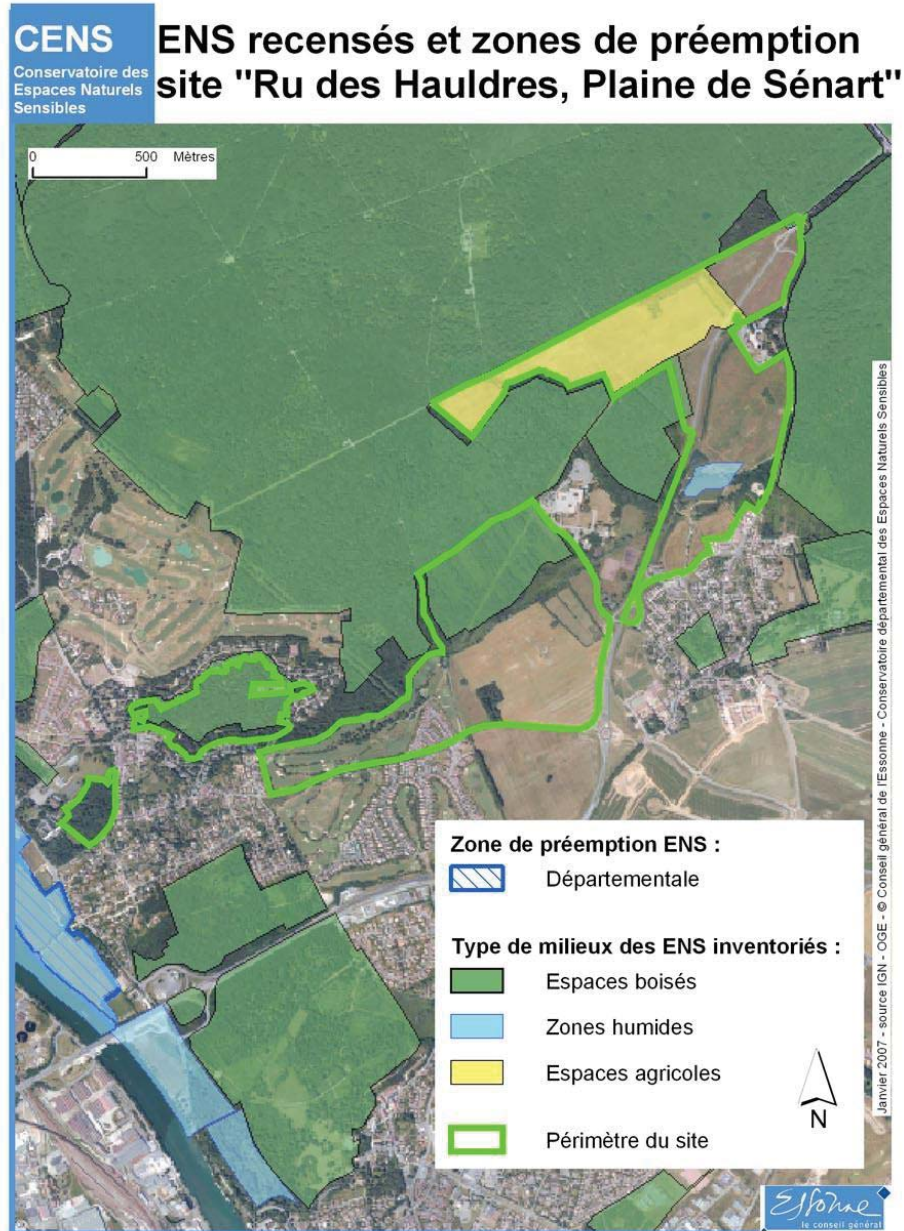
■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Le site n°9 appartient en majorité au domaine public.

Les différents propriétaires publics sont : le ministère de l'Équipement (40 parcelles), le ministère de l'Agriculture (41 parcelles), le ministère de l'Environnement (1 parcelle), le Département de l'Essonne (7 parcelles), la commune de Saint-Germain-les-Corbeil (3 parcelles), la commune de Tigery (4 parcelles), l'Agence foncière et technique de la région parisienne (6 parcelles). Cinq parcelles appartiennent à l'Établissement public d'aménagement de Sénart que nous avons classé dans le domaine para-public.

Répartition du foncier du site n°9

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Public	104	146,70
Privé	31	46,36
Para-public	5	11,98



■ Pratiques et usages, contraintes et menaces

Le site a des usages différents selon les secteurs.

Une partie du site a un usage agricole (cultures, prairies fauchées).

Un golf s'étend sur une partie du site.

Les grandes surfaces en herbe de la Plaine de Sénart sont fauchées tardivement.

Les boisements (Saulchoir, Bois du Cerf, et petites surfaces boisées dispersées sur l'ensemble du site) ne semblent pas exploités.

Le Bois du Saulchoir est inaccessible aux promeneurs, il n'est donc pas fréquenté. Le Bois du Cerf constitue un lieu de promenade et de détente pour ses copropriétaires.

Les plans d'eau de Tigery très fréquentés servent également de lieu d'activités de détente et de loisirs (pêcheurs etc.).

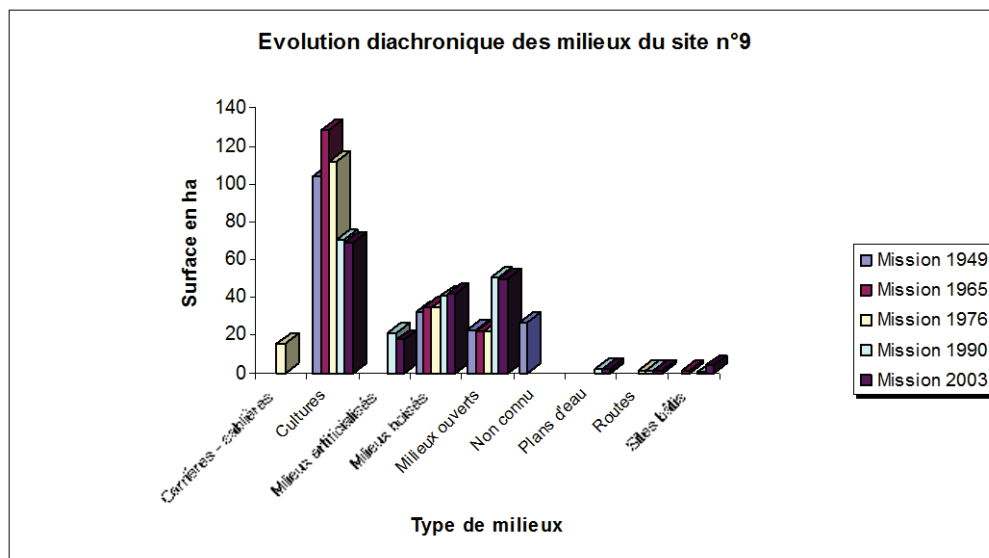
Le site n'est pas dégradé, sauf ponctuellement avec quelques zones de décombres en haut de petites parcelles en prairie, et des ordures dans les taillis et en sous bois dans le secteur des Fortes Affaires, qui constitue un lieu très fréquenté.

Les principales menaces sont :

- La conversion des surfaces herbeuses en cultures, mais aussi une gestion intensive (tontes, girobroyage...) de ces surfaces ou au contraire leur enrichissement suite à un abandon,
- une improbable exploitation forestière des boisements par coupes à blanc et un enrésinement,
- L'urbanisation,
- La dégradation des milieux par circulation des VTT hors sentiers,
- Le drainage des zones humides,
- L'introduction dans les plans d'eau de la Jussie présente sur le site 4,
- L'assèchement des mares,
- L'eutrophisation des plans d'eau.

Evolution des milieux naturels

Le graphique suivant a été établi à partir de l'analyse diachronique des missions aériennes IGN de 1949, 1965, 1976, 1990 et 2003 prises sur le site n°9.



L'analyse du graphique ci-dessus et des cartes situées à la page suivante appelle les commentaires suivants.

Les entités du Parc du Saulchoir et du Bois du Cerf n'ont pas subi de modification depuis 1949, ce qui explique la qualité des futaies présentes au sein de ces deux boisements.

La partie centrale du site n°9, le secteur du ru des Hauldres, n'a pas évolué entre 1949 et 1976. A cette époque, il est majoritairement occupé par des cultures et des milieux ouverts (prairies). A partir de 1990, on constate une colonisation de ces milieux ouverts par des boisements (secteur des Fortes Affaires). La pointe ouest de ce secteur est également convertie en milieu

artificialisés (golf). Une partie du golf a été transformée en lotissements (secteurs bâtis) entre 1990 et 2003.

Le secteur de la plaine de Sénart a également peu évolué entre 1949 et 1976. On constate l'apparition d'une route (la D33) sur la mission de 1976 et les traces d'une activité d'extraction de matériaux (carrières – sablières). A partir de 1990, une partie des terres cultivées, au nord de la route, a été convertie en prairies. De l'activité d'extraction de matériaux ne subsiste qu'un plan d'eau sur les missions de 1990 et 2003.

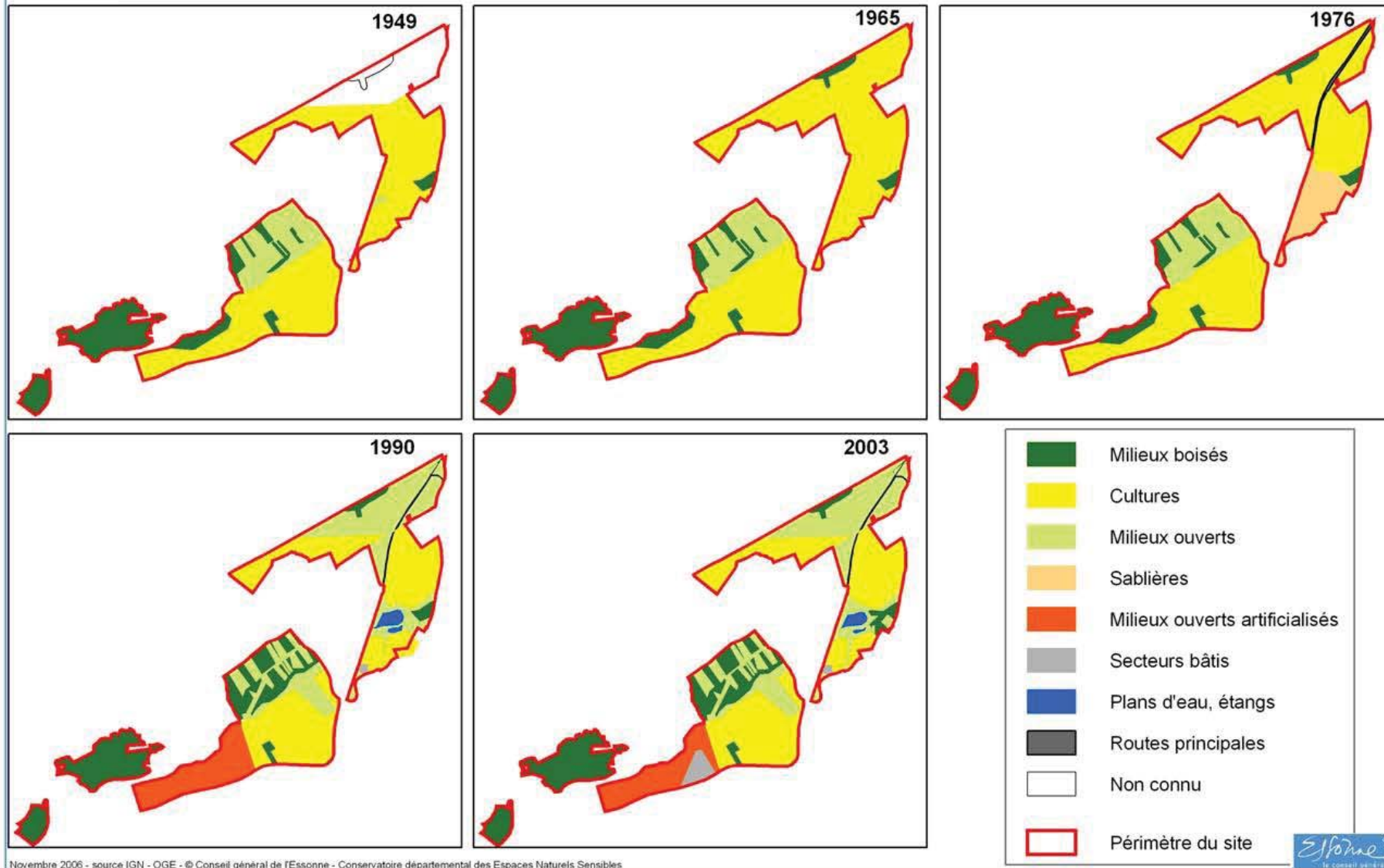
Depuis 2003, la plus grande partie des terres cultivées a été convertie en prairie (voir carte de végétation).

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Evolution des milieux du site

"Ru des Hauldres, Parc du Saulchoir, Bois du cerf, Plaine de Sénart" (n°9)

0 200 Mètres



Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le site 9 est morcelé en 4 parties qui chacune ont fait l'objet d'un inventaire des plantes présentes (cf. annexes). Ces parties sont d'ouest en est :

- le bois du Parc du Saulchoir,
- le Bois du Cerf,
- une zone comprise de part et d'autre du ruisseau des Hauldres au droit du Pont aux Pourceaux,
- la plaine de Sénart et les environs du plan d'eau de Tigery.

Les différents milieux rencontrés sont des bois et des haies, des friches arbustives, des formations herbeuses et des cultures, des milieux aquatiques.

1) Les boisements et les haies

Les boisements correspondent à de la **chênaie-charmaie** et ponctuellement à des **bosquets de saules** encadrant des mares asséchées. Quelques haies sont également présentes sur l'aire d'étude.

■ la chênaie-charmaie

Code Corine de cette formation : 41.2 (Chênaies charmaies)

Le Bois du Cerf et le Parc du Saulchoir possèdent de très belles futaies avec un sous-étage souvent important ; on y trouve plus rarement quelques taillis. De ce point de vue, on remarquera au Bois du Cerf une petite zone de taillis de frênes avec des blocs rocheux recouverts de Polypode (*Polypodium interjectum* ?) qui confère au paysage boisé un



Chaos rocheux à Polypode sous des frênes

aspect particulier très localement.

Une étude de la végétation ligneuse (J.F. PONGE) du parc du Saulchoir a mis en évidence le fort intérêt de la partie boisée du parc. « *Le bois du Saulchoir constitue un ensemble forestier isolé, probablement rattaché à la forêt de Sénart mais dans un passé assez lointain. Le port et la nature des arbres n'indiquent pas de traitement en taillis-sous-futaie de chênes, pratiqué à Sénart depuis l'époque de Colbert. Cette parcelle n'a donc sans doute jamais fait partie de l'ancienne forêt royale, ce qui explique son état actuel, beaucoup plus proche d'une forêt naturelle que la forêt domaniale.* » L'intérêt du bois du Saulchoir est due à l'ancienneté de l'abandon de l'entretien de la partie boisée du domaine du Saulchoir (vieux arbres et notamment de beaux hêtres) et la richesse observée sur le plan écologique (dynamique forestière, flore calcicole).

Les autres chênaies-charmaies sont plus irrégulières avec parfois quelques chablis anciens. Le secteur des Fortes Affaires montrent des futaies dégradées avec des détritux localement abondants !

La strate arborée : formant une futaie, les Chênes (*Quercus robur* et plus rarement *Q. petraea*) et surtout le Charme (*Carpinus betulus*) dominant en général largement mais localement ils sont remplacés par le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) en fond de vallon, ou bien le Hêtre (*Fagus sylvatica*), avec de très beaux sujets au Saulchoir. La strate arborée comprend plus rarement d'autres essences : Erable champêtre (*Acer campestre*), Sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Merisier (*Prunus avium*) sur la lisière, Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*) ou encore Ailanthé (*Ailanthus altissima*) et Marronnier (*Aesculus hippocastanum*) sur une lisière du Bois du Cerf



Futaie au bois du Saulchoir

La strate arbustive est souvent constituée d'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*) et de quelques autres essences éparses sous les

futaies denses : Troëne (*Ligustrum vulgare*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*). Les essences de la strate arborée se ressèment parfois abondamment en particulier les Erables sycomores (*Acer pseudoplatanus*). Certains arbustes demeurent exceptionnels - l'If (*Taxus baccata*) - même s'ils peuvent se révéler localement abondants comme le Buis (*Buxus sempervirens*).



La strate herbacée est inégale.

En général, sur les hauteurs et les pentes elle est relativement pauvre en espèces et offre un faible recouvrement. On y recense par exemple la Laïche des bois (*Carex sylvatica*) et le Pâturin des bois (*Poa nemoralis*). Le Lierre (*Hedera helix*) partout présent couvre parfois tout le sol. C'est dans un tel contexte qu'une espèce **indigène d'intérêt patrimonial assez rare au niveau départemental et régional** a été trouvée : il s'agit de **la Primevère acaule (*Primula vulgaris*)** dont quelques pieds bien desséchés ont été recensés au lieu-dit les Fortes Affaires et au bois du Saulchoir.

Dans les bas de pentes, la flore herbacée est en général plus diversifiée et plus abondante. Parmi les espèces recensées on peut citer le Sceau de Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*), l'Herbe à Robert (*Geranium robertianum*) et le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*). On peut ajouter la Mélisse à une fleur (*Melica uniflora*), espèce de la hêtraie, au bois du Saulchoir justement dans la partie où le hêtre est localement abondant.

Deux espèces herbacées sans doute fort rares, puisqu'elles **ne sont pas mentionnées dans l'Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne** (G. Arnal) ont également été recensées. Il s'agit de **la Balsamine de Balfour (*Impatiens balfourii*)** et **l'Euphorbe raide (*Euphorbia stricta*)**

La Balsamine de Balfour n'a pas d'intérêt patrimonial même si elle n'a jamais été signalée dans l'Essonne. En effet, c'est une plante adventice échappée de jardin localisée à une petite zone de décombe non cartographiable (Code Corine de cette formation : 87.2 Zones rudérales) en bordure du Bois du Cerf (Etiolles).

L'Euphorbe raide⁴ (*Euphorbia stricta*) est une plante indigène **assez rare en Ile-de-France** dont plusieurs stations ont été recensées sur ce site dans le cadre de cette étude (plusieurs autres sites sont concernés). Espèce **d'intérêt patrimonial** des lisières, talus et fossés, sa découverte est fort intéressante. Deux stations en lisière de bois sont à mentionner ici : l'une est située au cœur du Bois du Cerf (Etiolles) en bordure d'un grand chemin éclairé (environ 15 pieds), l'autre est en bordure du chemin du Pont aux Pourceaux (3 pieds au Sud sur Etiolles et environ 20 pieds au nord sur Tigery en limite de l'aire d'étude).

Enfin **l'Euphorbe épurge (*Euphorbia lathyris*)** espèce **assez rare en Ile-de-France** mais commune dans l'Essonne peut être mentionnée en lisière du boisement qui jouxte le plan d'eau de Tigery. C'est une plante qu'on trouve surtout dans les jardins et les zones de décombres, sans intérêt patrimonial du fait de sa fréquence dans le département et de son caractère non indigène.



Balsamine de Balfour

⁴ Elle se distingue d'*Euphorbia platyphyllos* par sa tige rougeâtre à la fin, une inflorescence plus ramifiée et surtout ses capsules aux **glandes tuberculées allongées**

■ Les bosquets de saules

Pas de code Corine déterminé pour cette formation.

Très ponctuellement autour de mares asséchées lors de la prospection, trois taillis de saules ont été recensés dans la zone étudiée. Il s'agit du Saule cendré (*Salix cinerea*) principalement et de plantes communes. La flore herbacée est quasi absente du fait de la densité du couvert sauf pour le bosquet le plus à l'est (Le Petit Sénart) qui a révélé quelques espèces hygrophiles communes : Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Lycope (*Lycopus europaeus*)...



Haie bocagère

■ Les haies et les merlons plantés

Code Corine de ces formations : 83.32 (Plantations d'arbres feuillus) et 84.4 (Bocages).

Peu nombreuses, les haies délimitent quelques parcelles bocagères. Ce sont des haies arbustives plus ou moins hautes mais souvent très denses avec quelques arbres, Chêne pédonculé (*Quercus robur*) principalement, mais aussi Charme (*Carpinus betulus*), Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) ou Merisier (*Prunus avium*). Les essences arbustives sont communes. On peut citer par exemple : Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Eglantier (*Rosa gr. canina*), Sureau noir (*Sambucus nigra*)...

La strate herbacée n'a pas révélé d'intérêt particulier.

A l'est de la D33 entre Tigery et le Petit Sénart, des merlons plantés sont reportés sur la carte des formations végétales. Ils n'offrent aucun intérêt pour la flore du fait de la présence de bâches tissées.

2) Les friches arbustives

Code Corine de ces formations : 31.81 (Fourrés médio-européen sur sol fertile).

Peu nombreuses et difficiles à délimiter sur le terrain, les friches arbustives sont toutes situées au nord du ruisseau des Hauldres au lieu-dit les Fortes Affaires. Il semble qu'il s'agit d'anciennes parcelles bocagères aujourd'hui boisées. Le boisement est peu élevé (souvent moins de 7 mètres) et dense. Dans un taillis-fourré peu pénétrable, on retrouve quelques pommiers dépérissant ou morts, ce qui témoigne qu'il s'agissait parfois de vergers traditionnels qui ont été abandonnés.



Vue générale sur les friches arbustives aux Fortes Affaires ; au fond, la forêt de Sénart

Les essences arbustives présentes sont communes. On y trouve surtout : Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), mais aussi Troène (*Ligustrum vulgare*), Eglantier (*Rosa gr. canina*), Sureau noir (*Sambucus nigra*)... On peut noter la présence d'un pied de Vigne (*Vitis vinifera*), de quelques Saules blancs (*Salix alba*) qui indiquent des secteurs plus humides qui se sont toutefois révélés très secs lors des visites sur le terrain.

Au niveau de la flore herbacée, quand le Lierre (*Hedera helix*) ne forme pas un couvre-sol continu, les espèces observées sont de banales sylvatiques peu nombreuses : Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*),

Laïche des bois (*Carex sylvatica*), Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), Bugle rampant (*Ajuga reptans*), Herbe à Robert (*Geranium robertianum*)...

Ces friches arbustives ont tendance à se boiser par des essences communes comme le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Charme (*Carpinus betulus*) ou l'Erable champêtre (*Acer campestre*). Elles sont localement remplies d'immondices.

3) Les formations herbeuses et les cultures

Elles occupent de vastes étendues. Il faut distinguer les cultures, les **formations** riches en rudérales, les formations prairiales et les friches humides.

■ Les cultures

Code Corine de ces formations : 82.11 (Grandes cultures).

Les quelques champs de céréales n'ont pas révélé un intérêt particulier du point de vue de la flore du fait de l'usage des herbicides. Parmi les espèces observées, on peut citer par exemple le Coquelicot (*Papaver rhoeas*) et le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*) ou des espèces moins communes comme la Pomme épineuse (*Datura stramonium*) et la Renouée à feuilles de patience (*Polygonum lapathifolium*).



Pomme épineuse, une plante hallucinogène adventice des cultures

■ Les formations riches en rudérales

Code Corine de cette formation : 87.2 (Zones rudérales).

Très limitées spatialement ces formations herbacées sont souvent hautes et discontinues. Certains endroits sont riches en nitrophiles. La plupart des espèces sont très communes. Citons par exemple l'Armoise vulgaire (*Artemisia vulgaris*), la Mauve à feuilles rondes (*Malva neglecta*), ou le Cirse des champs (*Cirsium arvense*). On retrouve dans ces formations des espèces de milieux variés : prairiales comme l'Avoine dorée (*Trisetum flavescens*), espèces de milieux piétinés comme la Senebrière écaillée (*Coronopus squamatus*)...

Déjà mentionnée plus haut, une espèce **assez rare en Ile-de-France** mais commune dans l'Essonne, l'**Euphorbe épurge** (*Euphorbia lathyris*) peut être mentionnée ponctuellement sur une zone de décombres à Tigery. Elle n'a pas d'intérêt patrimonial du fait de sa fréquence dans le département et de son caractère non indigène.



Friche à rudérales.
Au premier plan, Avoine dorée et floraison rouge du Coquelicot

■ Les formations prairiales

Occupant de vastes surfaces au nord-est de la zone d'étude, les formations prairiales se retrouvent plus dispersées à l'ouest de Tigery. Elles occupent alors de petites surfaces et sont parfois très enfrichées.

On doit distinguer les « gazons » tondus très régulièrement des formations prairiales hautes. Au sein de ces dernières on doit encore distinguer les zones les plus humides des formations mésophiles.

Remarque : des parcelles n'ont pas pu faire l'objet d'un inventaire détaillé de la flore, celles-ci étant déjà fauchées lors de la première prospection fin juin.

- o Les prairies mésophiles

Code Corine de cette formation : 38.2 (Prairies à fourrage des plaines).

Ces prairies peuvent être rattachées aux **arrhénathérais**. En effet le Fromental (*Arrhenaterum elatius*) y est souvent abondant. Les graminées dominent souvent très largement ces formations : le Fromental le plus souvent mais aussi la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*) ou encore le Chiendent rampant (*Elytrigia repens*).

On y trouve également en abondance le Brome mou (*Bromus hordeaceus*) ou le Pâturin commun (*Poa trivialis*).



Prairie à Fromental avec quelques floraisons blanches de Carotte

Très fleuries ces prairies voient se succéder des floraisons parfois spectaculaires. C'est par exemple le cas du Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*) qui forme localement un véritable faciès, ou des centaurees (Centaurea sp. pl.). On remarquera dans les relevés **l'abondance des fabacées** : citons par exemple le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*) et le Trèfle douteux (*Trifolium dubium*) mais aussi la Vesce à quatre fruits (*Vicia tetrasperma*), la Vesce cultivée (*Vicia sativa*), et la Vesce hirsute (*Vicia hirsuta*), la Gesse tubéreuse (*Lathyrus tuberosus*) la Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*), l'Astragale à feuilles de réglisse (*Astragalus glycyphyllos*), la Coronille bigarrée (*Securigera varia*), la Minette (*Medicago lupulina*) pour les plus communes.

Ces formations constituent du point de vue floristique **un milieu riche** tant en nombre d'espèces qu'en **nombre d'espèces remarquables**. Parmi elles il faut citer successivement :

L'Euphorbe raide (*Euphorbia stricta*). Citée plus haut, **probablement très rare dans l'Essonne** puisqu'elle n'est pas mentionnée dans l'Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne (G. Arnal), c'est rappelons le une plante indigène **d'intérêt patrimonial assez rare en Ile-de-France** dont plusieurs stations ont été recensées ont également été recensées dans le cadre de cette étude. Très abondante localement (environ 150 pieds ?) entre le petit Sénart et le plan d'eau de Tigery, on la retrouve plus ponctuellement (de 5 à 10 pieds).



Formation à Euphorbe raide (en médaillon). Cette plante semble s'installer dans les endroits remués par les sangliers avec d'autres annuelles ou bisannuelles comme le Géranium à feuilles découpées et la Cardère.

La Gesse de Nissole (*Lathyrus nissolia*). assez rare dans l'Essonne (où aucune observation récente à l'est de la Seine n'est mentionnée dans l'atlas floristique) et rare en Ile-de-France, elle est très abondante dans les stations observées (toutes sur Etiolles). C'est une espèce d'intérêt patrimonial qui se localise préférentiellement dans les arrhénathérais (d'après Arnal, guide des groupements végétaux de la région parisienne).



Gesse de Nisolle

La Gesse hirsute (*Lathyrus hirsutus*). Assez rare en Ile-de-France et dans l'Essonne (où aucune observation

récente à l'est de la Seine n'est mentionnée dans l'atlas floristique), d'intérêt patrimonial elle est peu abondante dans les stations observées (les Fortes Affaires à Tigery et la plaine de Sénart à Etiolles). On l'observe ici surtout dans des zones qui s'enrichissent, ce qui correspond tout à fait à son écologie.



Gesse hirsute

Le Salsifis douteux (*Tragopogon dubius*). Assez rare dans l'Essonne et en Ile-de-France, il est très rare dans le nord de l'Essonne. Espèce d'intérêt patrimonial plutôt calcicole, il n'a été observé que très ponctuellement dans les prairies (la plaine de Sénart à Etiolles).

La Potentille argentée (*Potentilla argentea*). Assez commune en Ile-de-France mais assez rare dans l'Essonne et même dite très rare en Brie (cf. atlas floristique), c'est une plante d'intérêt patrimonial. Elle est relativement

abondante dans la station observée qui correspond à un substrat relativement aride (la plaine de Sénart à Etiolles).

La Molène blattaire (*Verbascum blattaria*). Assez commune en Ile-de-France mais assez rare dans l'Essonne, elle semble bien implantée dans les deux stations recensées sur Tigery, une prairie près du Pont aux Pourceaux et une prairie qui s'enrichit aux Fortes Affaires.



Potentille argentée

L'Aigremoine odorante (*Agrimonia procera*). Assez commune en Ile-de-France mais assez rare dans l'Essonne, elle n'a été recensée que dans une prairie qui s'enrichit aux Fortes Affaires sur Tigery.

La Crételle des prés (*Cynosurus cristatus*). Dite commune en Ile-de-France mais assez rare dans l'Essonne, elle n'a pas été localisée (probablement présente dans la prairie près du Pont aux Pourceaux).

A ces espèces toutes d'intérêt patrimonial du fait de leur rareté plus ou moins importante, on pourrait ajouter d'autres taxons plus communs mais qui traduisent l'existence de milieux naturels de bonne qualité : citons pour exemple l'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), discrète orchidée, commune dans l'Essonne mais dite presque absente à l'est de la Seine (cf. atlas floristique) observé aux Fortes Affaires à Tigery et sur la plaine de Sénart à Etiolles.

Du point de vue de l'état de conservation, on peut observer plusieurs problèmes sur ces prairies :

- **Une tendance à l'enfrichement très marquée localement (Les fortes Affaires).** Les jeunes arbustes y sont alors nombreux. La prairie évolue vers un fourré arbustif.

La présence de jeunes pieds de ligneux sur les étendues de la Plaine de Sénart laisse penser à un fauchage tardif (fin d'été ?) qui évite l'enfrichement à terme.

- Un « labourage » par les sangliers qui s'il est trop étendu fait disparaître les espèces prairiales au profit en général d'adventices des cultures assez banales. Il faut souligner toutefois que l'Euphorbe raide semble en profiter du fait de son statut d'annuelle.
- Des dépôts d'ordures (ponctuels).

- o Les prairies hygrophiles

37.2 (Prairies humides eutrophes).

Très localement, près du Pont aux Pourceaux, on note la présence d'une prairie hygrophile de part et d'autre d'un écoulement permanent. La formation dominée par la Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*) n'a pas révélée d'espèces remarquables.



Formation à Glycérie flottante de part et d'autre d'un écoulement

- o Les gazons.

Code Corine de ces formations : 38.2 (Prairies à fourrage des plaines) et près des plans d'eau 37.2 (Prairies humides eutrophes).

En bordure de la D 33 au droit de Tigery l'échangeur routier est tondu régulièrement. On observe alors une formation herbeuse relativement rase caractéristique des gazons gérés de façon extensive. Des espèces banales ont été observées.



Gazon tondu au niveau d'un échangeur

On peut noter sur le talus routier la présence du **Sainfoin à feuilles de vesces (*Onobrychis viciifolia*)**. **Assez rare en Ile-de-France et dans l'Essonne**, c'est une espèce introduite (sans doute lors de l'engazonnement des talus) sans intérêt patrimonial.

Les abords des plans d'eau de Tigery sont également tondu très régulièrement. Seules des espèces communes ont été observées, certaines caractéristiques des prairies fraîches à humides comme la Potentille des oies (*Potentilla anserina*).

■ Les friches humides

Code Corine de cette formation : 37.1 (Communautés à Reine des prés et communautés associées).

Elles occupent le fond du vallon du ruisseau du Hauldres (les Fortes Affaires).

Envahie par les saules à l'est, c'est une formation végétale constituée de hautes herbacées plus ou moins hygrophiles et nitrophiles. On peut noter l'abondance de l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), de la Petite Bardane (*Arctium minus*) et le dépérissement des espèces les plus hygrophiles : Iris faux acore (*Iris pseudo acorus*), Consoude officinale (*Symphytum officinale*)... Sur les bordures, le Sureau yèble (*Sambucus ebulus*) a tendance à envahir le milieu.



Friche humide en fond de vallon.
Au premier plan, Sureau yèble

Une espèce remarquable très toxique a été recensée : la **Grande Ciguë** (*Conium maculatum*). assez rare en Ile-de-France et dans l'Essonne (où aucune observation récente à l'est de la Seine n'est mentionnée dans l'atlas floristique). Elle est abondante dans la station recensée.



Une grande ombellifère toxique, la grande Ciguë

4) Les milieux aquatiques

Peu nombreux, les milieux aquatiques peuvent se diviser en ruisseau des Hauldres, plans d'eau et mares.

■ Ruisseau des Hauldres

Code Corine de cette formation : 24.4 (Végétation immergée des rivières).

Le lit mineur est encaissé. Que ce soit au niveau des bois du Cerf et du Saulchoir ou au droit du lieu-dit les Fortes Affaires, la végétation rivulaire n'a pas révélé d'intérêt particulier du fait de l'ombrage important et de l'encaissement du lit. Elle se rattache à la flore sylvaïque décrite précédemment avec quelques espèces des ripisylves comme l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*). Une petite section au droit du Bois du Cerf est marquée par la présence de petites cascades.



Cascades sur le ruisseau des Hauldres au niveau du bois du Cerf

■ Plans d'eau et mares

Code Corine de ces unités : 22.4 (Végétations aquatiques), et pour les rives ponctuellement 53.1 (Roselières) et 53.2 (Communautés à grandes laïches).

Deux plans d'eau à usage récréatif (commune de Tigery) ont montré une végétation aquatique plus ou moins développée qui a révélé quelques plantes aquatiques remarquables d'intérêt patrimonial. Sur le plus grand des plans d'eau, la végétation aquatique est dominée par le Cératophylle émergé (*Ceratophyllum demersum*).

Parmi la population de cette plante assez commune en Essonne, deux rares potamots ont été recensés :

- le Potamot à feuilles crépues (*Potamogeton crispus*)
- le Potamot à feuilles pectinées (*Potamogeton pectinatus*)

Ce sont deux espèces assez communes en Ile-de-France mais **assez rares dans l'Essonne**. Pour ces deux espèces, **aucune observation récente à l'est de la Seine** n'est mentionnée dans l'atlas floristique.

Une autre espèce remarquable doit être mentionnée au sein des cératophylles : le **Pourpier d'eau** (*Lythrum portula*). C'est



Quelques plantes aquatiques du plan d'eau communal de Tigery. A droite, l'espèce majoritaire, Cératophylle émergé. A gauche, potamot à feuilles pectinées, au centre en haut potamot à feuilles crépues



Pourpier d'eau

une espèce **assez rare dans l'Essonne et rare en Ile-de-France**, très peu abondante dans l'étang principal.

La végétation des rives est dominée par des espèces herbacées envahissantes plus ou moins communes comme la grande Glycérie (*Glyceria maxima*), ou le Roseau (*Phragmites australis*). A côté d'espèces plus discrètes comme la Renouée amphibie (*Polygonum amphibium*), une espèce remarquable a été notée :

Le Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*). **Assez rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne**, cette magnifique plante à la floraison spectaculaire a été recensée sur plusieurs autres sites dans le cadre de cette étude. C'est une espèce indigène d'intérêt patrimonial **parfois plantée en raison de sa beauté**.



Floraison du Butome en ombelle (au premier plan) en mélange avec le feuillage de la Grande Glycérie. Notez l'abondance de la végétation aquatique

Enfin on peut noter la présence dans une petite mare forestière en limite de l'aire d'étude de deux autres espèces intéressantes : **l'Oenanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*)** et **la Laïche élevée (*Carex elata*)** également assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**.



Oenanthe aquatique

■ Remarques

Hors de la zone d'étude, mais en limite, au nord du Bois du Cerf, le long du chemin situé entre le cimetière et le golf d'Etiolles, une espèce remarquable a été identifiée : **le Grand Tordyle (*Tordylium maximum*)**, **assez rare dans l'Essonne et rare en Ile-de-France, est une plante déterminante Z.N.I.E.F.F. sous conditions**. Plutôt calcicole, elle a été recherchée en vain dans la zone d'étude.



Grand Tordyle en fruit avec Graphosome italien (punaise)

Quelques pieds d'orchidées desséchés ont été observés dans les bois. Une prospection plus précoce aurait permis de les identifier.



Carte de la végétation du site "Ru des Hauldres, Parc du Saulchoir, Bois du cerf, Plaine de Sénart"

boisements et haies :

-  chênaie-charmaie
-  bosquets de saules
-  merlon planté
-  haie

friche arbustive

formations herbeuses et cultures :

-  culture
-  formation riche en rudérales

formations prairiales :

-  prairie mésophile
-  prairie hygrophile
-  gazon
-  friche humide

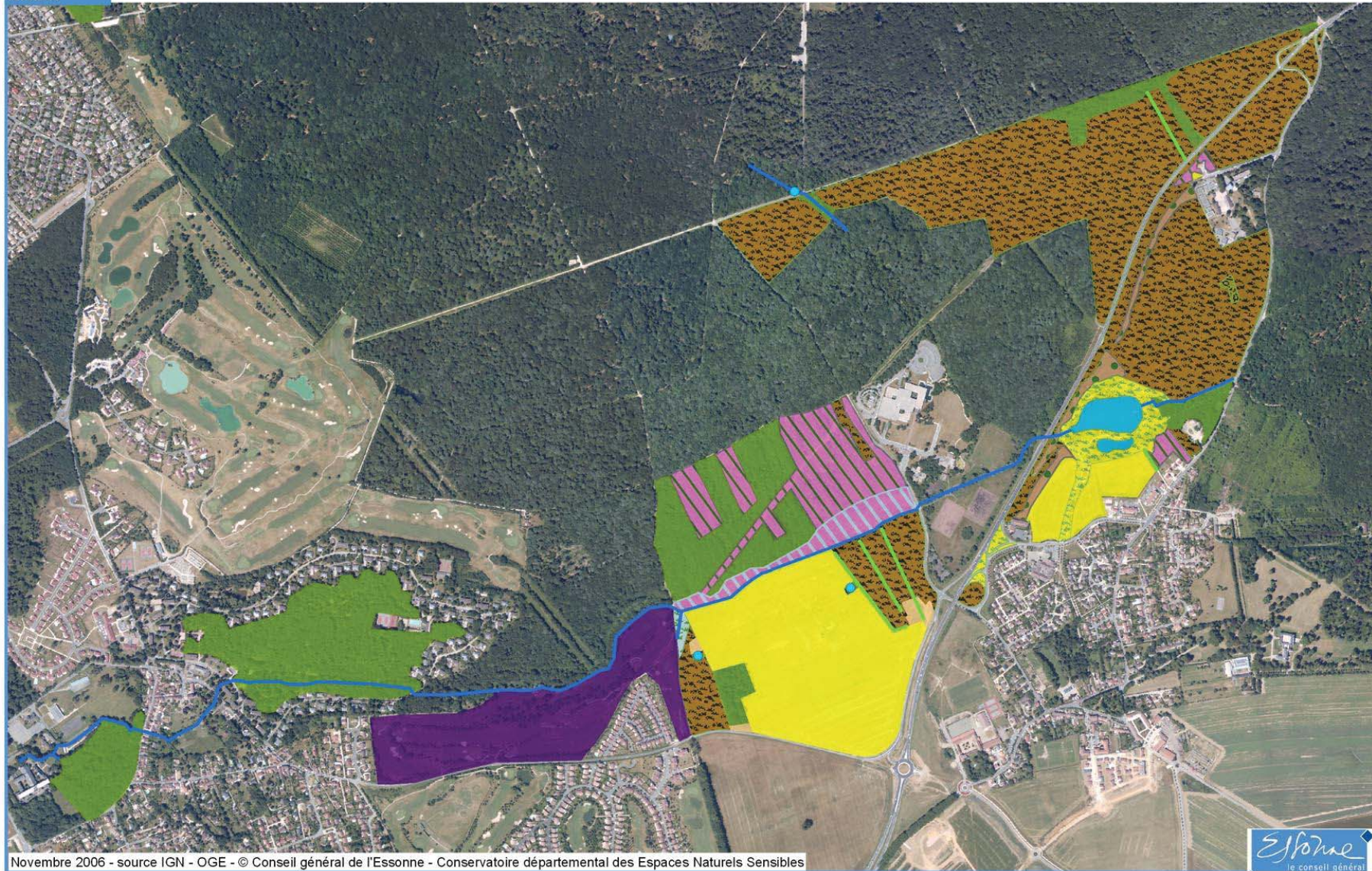
milieux aquatiques

-  ruisseau des Hauldres
-  Mare
-  plan d'eau
-  golf

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte de la végétation du site "Ru des Hauldres, Parc du Saulchoir, Bois du cerf, Plaine de Sénart"

0 100 Mètres



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles

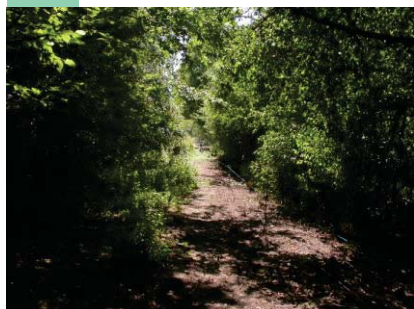


→ **Faune**

La faune du site n°9 a été recensée par un inventaire succinct effectué lors de 2 passages (17/07/06 et 03/09/06).

1) Oiseaux

32 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le site n°9.



Bois Les Fortes Affaires



Parc du Saulchoir (= Bois de l'IUFM d'Étiolles)

Un espèce se démarque des autres :

- la **Tourterelle des bois** *Streptopelia turtur*, avec un chanteur dans le parc de Tigery à l'est. Cette espèce se rencontre sur les lisières de bois, les bosquets et les haies, toujours à proximité de secteurs dégagés comme les prairies, les friches et les cultures. Du fait du remembrement et de la chasse intensive dont elle est l'objet, l'espèce a **beaucoup régressé dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle** et dans l'ensemble de son aire, Ile-de-France comprise. L'espèce est **en annexe II de la directive Oiseaux**.

Les autres espèces, plus communes se partagent entre :

- les espèces forestières, largement dominantes comme le **Geai des chênes**, le **Grimpereau des jardins**, plusieurs espèces de



Plaine de Sénart



Parc de Tigery

mésanges, le **Pic vert**, le **Pic épeiche**, le **Bouvreuil pivoine** et la **Sittelle torchepot**.

- les espèces liées aux étangs et aux lacs, essentiellement localisées dans le parc de Tigery, comme le **Canard colvert**, la **Foulque macroule**, la **Gallinule poule d'eau**, la **Mouette rieuse** et la **Bergeronnette grise**.

2) Mammifères

4 espèces de mammifères ont été recensées sur le site n°9. Il s'agit d'espèces typiques des plaines agricoles situées en lisières de boisements.

Statut des espèces de mammifères recensées sur le site n°9

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen					Statut régional	
		Directive Habitats	Protection légale	Convention de Berne	Convention de Bonn	Liste rouge France	Rareté régionale	Liste ZNIEFF
Chevreuril	<i>Capreolus capreolus</i>			III			C	
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>						C	
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>							
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>						TC	

3) Chauves-souris

1. Bois du cerf (Etiolles) : au moins 1 espèce

Ce site privé et clos la nuit n'a pu être prospecté. Nous avons parcouru une partie de son périmètre par l'extérieur, avec les détecteurs dirigés vers l'intérieur du parc. Nous avons relevé la présence de la Pipistrelle commune, omniprésente.

2. Le Parc du Saulchoir (Etiolles) : au moins 1 espèce

Ce site clos la nuit n'a pu être prospecté. Nous avons parcouru une partie de son périmètre par l'extérieur, avec les détecteurs dirigés vers l'intérieur du parc. Nous avons relevé la présence de la Pipistrelle commune.

3. Ru des Hauldres (Tigery) : au moins 1 espèce

Le site a été échantillonné le long d'un transect situé au nord et au nord-est de cette zone. Seule la présence de la Pipistrelle commune a été relevée, malgré les lisières forestières en principe attractives pour les chiroptères.

4. Plan d'eau au nord de Tigery : au moins 7 espèces

Statut des espèces de chauves-souris recensées sur le plan d'eau de Tigery - site n°9

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge	Dir H	Rareté régionale
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	S	IV	R
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	V	IV	R
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	V	IV	TR
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	S	IV	
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	-	-	?
Pipistrelles de Nathusius ou de Kühl	<i>Pipistrellus kuhlii / nathusii</i>	S	IV	TR
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	S	IV	R

Une belle concentration de chiroptères a été relevée à chaque session. **6 espèces** ont été déterminées. La pipistrelle commune a été rejointe par la pipistrelle de Nathusius lors de la deuxième session. Les deux noctules étaient présentes aux deux sessions, avec la Sérotine commune et le Murin de daubenton.

La Pipistrelle pygmée est une espèce décrite récemment, mais soupçonnée depuis longtemps. Sur le plan acoustique, elle émet des signaux diagnostiques de type FM aplanie courte sur 53-57 kHz (Barataud, 2002), c'est-à-dire 10 kHz au-dessus de *Pipistrellus pipistrellus*.

C'est la fameuse pipistrelle « soprane » ou pipistrelle « 55 kHz » d'autrefois. Cette pipistrelle aurait des mœurs nettement lacustre, elle affectionnerait les zones humides, les lacs et les bords de rivière (Arthur et Lemaire, 2005). Un individu en chasse a été contacté sur le plan d'eau de Tigery. Cette espèce aurait en Europe une aire de répartition recouvrant largement celle de la Pipistrelle commune (Arthur et Lemaire, 2005). Il est impossible, pour l'instant, de lui affecter un quelconque critère de rareté en Ile de France.

C'est de loin le secteur le plus attractif du site n°9, en raison de la présence de très nombreux insectes volants.

Le plan d'eau de Tigery possède un **fort intérêt chiroptérologique**. Cet intérêt est lié à la proximité de la forêt de Sénart (présence des noctules et de la Pipistrelle de nathusius par exemple), mais également à la proximité de l'agglomération (présence de la pipistrelle commune et de la Sérotine commune).

5. Plaine de Sénart : au moins 3 espèces

Statut des espèces de chauves-souris recensées sur le plan d'eau de Tigery - site n°9

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge	Dir H	Rareté régionale
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	S	IV	R
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	S	IV	
Pipistrelles de Nathusius et de Kühl	<i>Pipistrellus kuhlii / nathusii</i>	S	IV	TR

Ce secteur a été prospecté à partir du chemin forestier de la lisière nord car c'est sur cette zone de lisière que les chauves-souris ont été vues en train d'évoluer.

La Pipistrelle commune y chasse régulièrement, elle a été rejointe par la Pipistrelle de Nathusius lors de la deuxième session.

Le Murin de Daubenton identifié en première session n'a pas été recontacté lors de la deuxième session. Cette espèce chasse régulièrement au-dessus du plan d'eau de Tigery situé à proximité. Il arrive fréquemment que des

Murins de Daubenton soient identifiés en lisière de forêt ou dans des allées forestières.

La plaine de Sénart est relativement pauvre en chiroptères, sauf près des lisières qui sont utilisées comme terrains de chasse.

4) Amphibiens

1 seule espèce d'amphibien a été recensée. Quelques chanteurs ont été entendus dans les 2 étangs du Parc de Tigery (17-07-2006). Deux juvéniles ont été vus dans des ornières au coin nord-ouest du champ de blé moissonné du Pont aux Pourceaux contre le Golf d'Etiolles.

Statut des espèces d'amphibiens recensées sur le site n°9

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Grenouille "verte"	<i>Rana gr. esculenta</i>	V	III				

5) Reptiles

Au moins **une espèce** de reptiles : le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) a été observée sur le sentier pédestre du Parc de Tigery.

Ce petit lézard recherche les lieux secs et bien exposés, comportant des tas de pierres ou de vieux murs. Bien que répandue, l'espèce souffre de l'utilisation des insecticides et des pesticides ainsi de la régression de ces habitats par endroits. Elle est protégée, figure dans **l'annexe IV de la directive Habitats et à surveiller en France.**



Lézard des murailles

6) Insectes

■ Odonates

9 espèces d'odonates ont été recensées. Les individus ont été observés dans le Parc de Tigery, dans la prairie du Pont aux Pourceaux, le long du ru des Hauldres dans le bois du Cerf et le long ru des Hauldres à la limite du bois des Fortes Affaires et du champ de blé.

La plus remarquable de ces espèces est **l'Orthétrum brun** *Orthetrum brunneum*. Cette libellule recherche des pièces d'eau peu profondes et faiblement végétalisées, comme les suintements ou les plans d'eau de carrière. C'est une espèce pionnière dans le sens où elle n' a pas besoin de végétation aquatique développée. Elle est **rare et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France.**



Orthétrum brun

Statut des espèces d'odonates recensées sur le site n°9

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen			Statut régional		
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Agrion à large pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>						
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>						
Agrion splendide	<i>Calopteryx splendens</i>						
Agrion vert	<i>Erythromma viridulum</i>						
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>						
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>						
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>						
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>						Oui
Sympetrum rouge-sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>						

■ Orthoptères

6 espèces d'orthoptères ont été recensées sur le site n°9.

Parmi celles-ci, les plus remarquables sont :

- La **Decticelle carroyée** *Platycleis tessellata* observée dans la prairie du Pont aux Pourceaux et les prairies de la plaine de Sénart. Cette sauterelle vit dans les secteurs à végétation herbacée clairsemée, de préférence sur terrain sec. Surtout présente dans l'ouest et le sud de la France, elle a une répartition très morcelée en Ile-de-France. Elle est faiblement menacée et **déterminante ZNIEFF dans la région**.
- Le **Grillon des champs** *Gryllus campestris*. L'espèce est inféodée aux friches et pelouses sèches, souvent dans des secteurs ensoleillés. Elle se raréfie en Ile-de-France du fait de la disparition progressive de ces habitats. Elle est **déterminante ZNIEFF dans la région**.



Prairie du Pont aux Pourceaux

Statut des espèces d'orthoptères recensées sur le site n°9

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>						
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>						
Decticelle carroyée	<i>Platycleis tessellata</i>						oui
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>						
Grillon des champs	<i>Gryllus campestris</i>						oui
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>						

■ Lépidoptères

Rhopalocères (papillons à activité diurne)

26 espèces ont été recensées sur le site n°9

Les plus remarquables sont :

- La **Virgule** *Hesperia comma*. Ce petit papillon recherche les pelouses et les prairies sèches. Le peu de mentions récentes concernent le sud de l'Ile-de-France. Les populations sont très disséminées. Cette espèce, **probablement au bord de l'extinction, est déterminante ZNIEFF en Ile-de-France**.
- le **Demi-deuil** *Melanargia galathea* avec quelques adultes épars observés le 17/07/06 dans la prairie du Pont aux Pourceaux et les prairies de la plaine de Sénart. Cette espèce recherche les prairies à graminées hautes. La disparition de ce type d'habitat a fait régresser sa population. Elle est **déterminante ZNIEFF en Ile-de-France**.
- le **Flambé** *Iphioides podalirius* avec un adulte observé le 17/07/06 dans la prairie du Pont aux Pourceaux. Cette espèce recherche les milieux ouverts, avec des haies et des buissons comportant quelques pruniers *Prunus sp.* Très sensible au remembrement et à l'utilisation des pesticides, ce beau papillon a beaucoup régressé au nord de la Loire. En Ile-de-France, ses



Demi-Deuil



Flambé

populations sont éparpillées et plus nombreuses dans la partie sud. L'espèce est **assez rare en Ile-de-France est protégée et déterminante ZNIEFF dans la région.**

- le **Machaon** *Papilio machaon*, avec au moins un individu. Ce papillon spectaculaire fréquente les lieux herbeux, friches ou prairies, avec une grande diversité floristique, en particulier de plantes hôtes pour les chenilles et de plantes à fleurs que butine l'espèce. Les friches du secteur, comportant plusieurs



Machaon

(anciennes ombellifères) recherchées pour la ponte, et de plantes à fleurs, la reproduction de l'espèce est possible quoique non prouvée. Ajoutons que, ces habitats étant en régression, par intensification de l'agriculture et l'urbanisation de certains espaces, ce papillons est nettement moins fréquent que par le passé. Bien que n'ayant pas de statut patrimonial particulier, l'espèce est **rare en Ile-de-France.**

- le **Petit Sylvain** *Ladoga camilla* avec un adulte observé le 17/07/06 dans le Bois des Fortes Affaires. Cette espèce est cantonnée aux forêts et bois clairs, où se développe les chèvrefeuilles *Lonicera sp.* sur lesquels les chenilles se nourrissent et qui sont effectivement présents dans la zone d'étude. Sensible à la sylviculture intensive, l'espèce a une répartition morcelée en plaine. Elle est **assez rare en Ile-de-France et déterminante ZNIEFF.**

Hétérocères (papillons nocturnes, ou diurnes pour certains)

8 espèces ont été trouvées sur le site.

Une espèce se distingue en particulier :

- l'**Ecaille chinée** *Euplagia quadripunctaria*. Bien que faisant partie des hétérocères, c'est-à-dire des papillons dont la majorité sont nocturnes, l'Ecaille chinée est aussi diurne avec un pic d'activité en

fin d'après-midi. Elle fréquente surtout les lieux herbeux, friches ou prairies, à diversité floristique importante. Ces habitats étant en régression, principalement en plaine, l'espèce n'est qu'**assez commune en Ile-de-France et citée en annexe II de la directive Habitats.**



Ecaille chinée

■ Coléoptères

En tout, **62 espèces** ont été trouvées sur l'ensemble du site.

La variété des habitats présents explique la diversité des espèces rencontrées.

Deux espèces particulièrement remarquables ont été trouvées :

- *Lixus iridis*, avec un individu observé près du ruisseau des Hauldres. Cette espèce phytophage vit dans les milieux humides sur certaines espèces d'Ombellifères, notamment *Heracleum sphondylium*. Elle est **assez rare et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France.**

*Lixus iridis* © Daniel Bazin

- *Tetrops starkii*, avec un individu sur un frêne près du ruisseau des Hauldres. Cette espèce phytophage vit sur plusieurs espèces de frêne. Elle est **rare en Ile-de-France** où elle n'a été que récemment découverte.



Tetrops starkii © H. Breibarth

Notons aussi 4 autres espèces peu répandues :

Nom scientifique	Famille	Statut Ile-de-France, habitat
<i>Tillus elongatus</i>	<i>Cleridae</i>	Cette espèce se rencontre dans le bois mort. Elle est assez rare dans la région.
<i>Parabaptistes filicornis</i>	<i>Mycetophagidae</i>	Cette espèce se rencontre sur et dans les branches mortes de diverses espèces de chêne. Elle est assez rare en Ile-de-France.
<i>Grammoptera abdominalis</i>	<i>Cerambycidae</i>	Cette espèce fréquente les branches mortes de diverses espèces de chêne. Elle est assez rare dans la région.
<i>Magdalis cerasi</i>	<i>Curculionidae</i>	Cette espèce est liée aux aubépines. Elle est assez rare dans la région.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées sur le site n°9.

Parmi les **227 espèces végétales** recensées sur le site n°9 en 2006, 20 espèces sont remarquables en Essonne et en Ile-de-France (certain niveau de rareté). Seules **13** de ces espèces peuvent être considérées comme **patrimoniales** car ce sont des espèces indigènes. Aucune de ces espèces n'est protégée légalement.

Espèces végétales remarquables recensées sur le site n°9

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Agrimonia procera</i>	Aigremoine odorante	I	AR	C		lisières, friches herbeuses	2006
<i>Amaranthus deflexus</i>	Amarante couchée	N	C	R		trottoirs, massifs de fleurs	2006
<i>Butomus umbellatus</i>	Butome en ombelle	I	R	AR		bords des eaux	2006
<i>Carex elata</i>	Carex raide	I	AR	AC		berges des étangs et des mares	2006
<i>Conium maculatum</i>	Grande ciguë	I	AR	AR		bords des routes, friches sur sols frais	2006
<i>Cynosurus cristatus</i>	Crételle des prés	I	AR	C		prairies	2006
<i>Euphorbia lathyris</i>	Euphorbe épurge	N	C	AR		jardins, décombres	2006
<i>Euphorbia stricta</i>	Euphorbe raide	I	non signalée	AR		friches herbeuses, lisières	2006
<i>Impatiens balfouri</i>	Impatiens de Balfour	P (SNA)	non signalée	-		décombres, jardins	2006
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse	I	C	AR		friches herbeuses, décombres	2006
<i>Lathyrus hirsutus</i>	Gesse hirsute	I	AR	AR		bords des routes, friches herbeuses, prairies	2006
<i>Lathyrus nissolia</i>	Gesse de Nissolle	I	AR	R		bords des routes, friches herbeuses, prairies	2006
<i>Lythrum portula</i>	Pourpier d'eau	I	AR	AC		étangs, mares	2006
<i>Oenanthe aquatica</i>	Oenanthe phellandre	I	AR	AC		mares, fossés, eaux stagnantes	2006
<i>Onobrychis vicifolia</i>	Sainfoin cultivé	N	AR	AR		talus, bords de routes	2006
<i>Potamogeton crispus</i>	Potamot à feuilles crépues	I	AR	AC		rivières, plans d'eau	2006
<i>Potamogeton pectinatus</i>	Potamot à feuilles pectinées	I	AR	AC		rivières, plans d'eau	2006
<i>Potentilla argentea</i>	Potentille argentée	I	AR	AC		prairies plutôt sèches, pelouses	2006
<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule	I	AR	AR		sous-bois, talus	2006
<i>Tordylium maximum</i> (en limite d'aire d'étude)	Grand tordyle	I	AR	R	X	pelouses et friches herbeuses calcaires	2006

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Tragopogon dubius</i>	Salsifis douteux	I	AR	AR		friches herbeuses calcaires	2006
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	I	AR	AC		friches herbeuses	2006

Parmi les espèces animales recensées en 2006 sur le site n°9, **17** peuvent être considérées comme **remarquables** en raison de leur statut de protection et/ou de leur niveau de rareté régional.










Espèces animales remarquables recensées sur le site n°9

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	X	R	
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	X	R	
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	X	TR	
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	X	?	
<i>Pipistrellus kuhlii / nathusii</i>	Pipistrelles de Nathusius ou de Kühl	X	TR	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	X	R	
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthetrum brun		R	X
<i>Platycleis tessellata</i>	Decticelle carroyée		AR	X
<i>Gryllus campestris</i>	Grillon champêtre		R	X
<i>Hesperia comma</i>	Virgule		TR	X
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	X	AR	X
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil		AR	X
<i>Papilio machaon</i>	Machaon		AR	
<i>Ladoga camilla</i>	Petit Sylvain		AR	
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	X	AC	
<i>Lixus iridis</i>			AR	X
<i>Tetrops starkeri</i>			R	


CENSConservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte des espèces faunistiques remarquables du site "Ru des Hauldres, Plaine de Sénart"


secteur fréquenté par :


-  l'Orthétrum brun
-  le Grillon des champs
-  le Petit Sylvain
-  le Demi-deuil
-  le Demi-deuil, le Flambé, la Decticelle carroyée
-  la Decticelle carroyée
-  la Decticelle carroyée, le Demi-deuil, le Grillon des champs
-  Lixus iridis
-  Tetrops starkil

espèces de chiroptères contactées :

-  Pipistrelle pygmée, Groupe Pipisterelle de nathusius et Pipistrelle de kuhl, Noctule commune, Noctule de leisler, Sérotine commune, Murin de daubenton

espèces de chiroptères contactées :

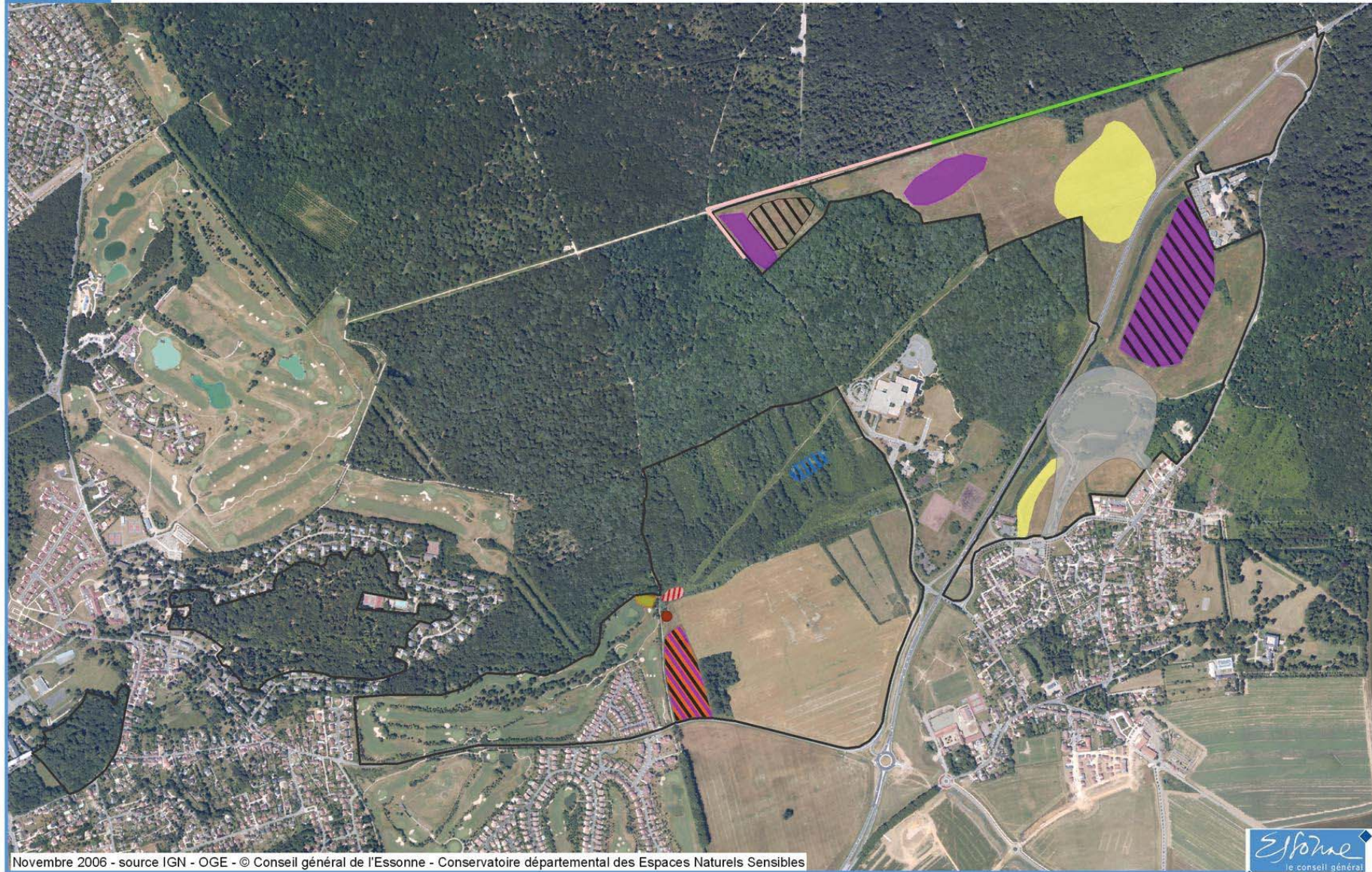
-  Murin de daubenton (*Myotis daubentonii*)
-  Groupe Pipisterelle de nathusius et Pipistrelle de kuhl (*Pipistrellus nathusii*, *Pipistrellus kuhlii*)

-  périmètre du site

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte des espèces faunistiques remarquables du site "Ru des Hauldres, Plaine de Sénart"

0 200 Mètres



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles

Essonne
le conseil général

Orientations de gestion

■ Les objectifs visés

L'aménagement et la gestion des espaces naturels qui seront acquis doivent répondre à **quatre objectifs principaux**. Pour évaluer la pertinence des propositions formulées, il faudra donc vérifier si ces objectifs sont atteints.

- Le premier objectif, qui est le principal et qui doit être recherché prioritairement, est un **objectif écologique** : il s'agit de préserver la biodiversité, en particulier la faune et la flore d'intérêt patrimonial, et même de la renforcer en favorisant la diversité des habitats.
- Le deuxième objectif est de **permettre et gérer l'accueil du public**, dans la mesure où les milieux le permettent.
- Le troisième objectif est de **s'adapter à la situation** concrète de chaque site.
- Le quatrième objectif est **économique**. La gestion proposée doit être aussi peu coûteuse que possible voire rentable économiquement. Ce dernier objectif n'est pas prioritaire, il doit être atteint dans la mesure du possible.

■ Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine

Pour répondre aux objectifs précités, la mise en œuvre des principes suivants est proposée :

- **gestion écologique**, c'est-à-dire une gestion qui s'interdit toute utilisation de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides etc. mais aussi engrais).
- **gestion extensive**, (et non intensive). La productivité n'est pas recherchée (par exemple pour les bois ou les prairies), mais c'est d'abord la diversité de la faune et de la flore qui est recherchée.
- **gestion différenciée**. Il s'agit de créer une mosaïque de milieux pour favoriser la biodiversité, en particulier les différentes espèces animales. En effet plus la flore est diversifiée, pas tant au niveau des espèces mais plutôt au niveau des formations végétales, et plus les

potentialités sont grandes pour la faune, en terme de nourriture et d'habitats.

La gestion différenciée devra être mise en œuvre **dans l'espace, mais aussi dans le temps**. Ceci est particulièrement important pour ce qui concerne certains travaux d'aménagement, spécialement dans des zones ayant révélé des espèces remarquables.

Par exemple le reprofilage de berges détruira tout s'il concerne la même année l'ensemble d'un plan d'eau. Au contraire si la première année le reprofilage ne concerne que quelques tronçons d'une rive, et d'autres tronçons les années suivantes, l'impact des travaux sera moins fort. En effet, la cicatrisation sera alors rapide, car les tronçons intacts constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé. Dans le premier cas au contraire, la recolonisation des tronçons aménagés pourra être lente et difficile et les espèces remarquables irrémédiablement détruites.

- **gestion adaptée au site**. Tout aménagement et toute gestion devra tenir compte des particularités de chaque site : conditions stationnelles, utilisation actuelle, présence d'espèces remarquables...

■ Orientations de gestion pour les différents espaces recensés sur le site n°9

1) Gestion des boisements

• **Cas général (chênaie-charmaie, frênaie-charmaie, frênaie-acénaie)**

Pour favoriser la diversité de la faune et de la flore dans les espaces boisés, il convient de **créer une mosaïque de milieux** favorable à la biodiversité : futaie, taillis etc. avec une sous strate plus ou moins dense.

Pour cela, **le mode de gestion le plus approprié est la futaie jardinée** qui en soit crée une mosaïque (clairière herbeuse au niveau des coupes récentes, taillis arbustif quand la coupe est plus ancienne etc.). La futaie jardinée permet de conserver la flore sylvatique et d'obtenir une variété

maximale dans la structure de la végétation, ce qui est favorable à la diversité de la faune.

A l'opposé, il faut **proscrire la coupe à blanc** comme on la pratique pour les futaies régulières ou les taillis à courte rotation. Celle-ci est notamment très défavorable à la flore sciaphile.

Il est **possible d'éclaircir les sous-bois** mais de façon raisonnable en conservant toujours quelques arbustes. D'une façon générale, il serait **souhaitable d'éliminer progressivement les essences naturalisées, en particulier les plus envahissantes**, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*), l'Ailanthé (*Ailanthus altissima*), l'Erable plane (*Acer platanoïdes*), ou le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) pour les arbres, le Laurier palme (*Prunus lauro-cerasus*) ou la Symphorine (*Symphoricarpos albus*) pour les arbustes, et au contraire de **favoriser en les conservant les arbres et arbustes indigènes** (en particulier les chênes, le charme, le frêne et le Tremble).

On veillera à **conserver quelques ronciers** qui constituent une cache pour la faune, plus spécialement un lieu de nidification pour les oiseaux, et une source d'alimentation (mûres).

On essayera dans la mesure du possible de **garder les vieux arbres morts sur pied** (chandelles) favorables à une faune spécifique (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.) **et** on conservera pour les mêmes raisons **du bois mort au sol**. Le bois des coupes d'exploitations ou d'entretien sera exporté ou bien laissé sur place. On pourra alors **faire des tas de rondins** qu'on positionnera dans des zones de faible intérêt floristique.

Au niveau du débardage, on évitera les engins lourds qui compactent les sols

• Cas particulier du Parc du Saulchoir

La possibilité de mettre en réserve intégrale ce bois doit être étudiée. Il s'agit alors de ne réaliser aucune intervention de gestion, ni aucune coupe d'exploitation de bois. Ce bois pourrait éventuellement être ouvert au public. Un suivi écologique est souhaitable, en particulier dans les zones les plus remarquables (présence de vieux hêtres).

2) Gestion des haies bocagères

Les haies bocagères offrent un intérêt biologique non négligeable pour deux raisons : d'une part pour la flore qui les compose et du fait de la présence d'animaux qui y trouve abri et nourriture - plus la haie possède une structure complexe et plus cet intérêt est important – d'autre part pour leur rôle de corridor biologique (déplacement et dispersion des espèces).

En conséquence la gestion proposée doit permettre d'aboutir à des haies pluristrates avec individus variés et de tous les ages. Pour atteindre cet objectif quelques règles doivent être respectées :

- tailler la haie sur les cotés seulement, pour laisser les jeunes arbres se développer naturellement,
- conserver une strate arbustive continue,
- conserver les ronces qui constituent une source de nourriture et un abri pour bon nombre d'espèces,
- proscrire tout désherbage chimique très néfaste à la flore herbacée et qui sélectionne des espèces souvent indésirables (orties etc.),
- en réalisant des têtards ou en élaguant le tronc sur une grande partie de sa longueur, l'élagage des arbres pourra favoriser la faune (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.),
- conserver les vieux arbres morts favorables à cette même faune liée aux cavités et au bois mort.

De nouvelles plantations de haies bocagères peuvent être envisagées. Il convient alors de créer un maillage continu. Les haies ne seront constituées que d'essences indigènes plantées en mélange avec un équilibre entre arbres et arbustes et une forte proportion de chênes pédonculés.

3) Gestion des espaces en herbe humides ou non (cas des prairies mésophiles, des prairies hygrophiles et des friches herbeuses humides, des pelouses et autres gazons)

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt biologique tant du point de vue de la faune que de la flore. C'est le cas en

particulier des pelouses calcicoles souvent à tendance xérophile et des prairies humides de fauche.

Dès que cela est possible, nous proposons une **gestion extensive de la plupart des espaces en herbe**, pour conserver, ou restaurer des prairies naturelles. Ceci est applicable aux grandes parcelles en herbe existantes, mais aussi à de très petites surfaces (délaissés, bordure de routes et chemins, sous la ligne e.d.f.). Ceci peut concerner aussi d'autres espaces quand il s'agit de reconstituer des prairies naturelles à partir, par exemple, de parcelles aujourd'hui cultivées ou de friches arbustives sans valeur écologique. L'intérêt biologique de ces espaces sera d'autant plus important à long terme que le milieu en question offre de bonnes potentialités, et surtout que les préconisations suivantes seront mises en application.

- L'idéal est la **gestion différenciée** : gérer de façon différente les diverses parcelles ou partie de parcelles. **Certains endroits seront fauchés puis pâturés, d'autres fauchés seulement.** On évitera si possible le **pâturage seul** moins favorable en général à la diversité floristique ; il **sera réservé aux zones humides** difficilement accessibles.
- **Faucher à une date tardive - au plus tôt fin juin** - pour laisser les plantes grainer, l'idéal étant d'intervenir pour la coupe à des dates s'échelonnant entre juin et octobre. On peut envisager **une ou deux coupes annuelles**. Par exemple :
 - une fauche en juin suivie d'un pâturage après la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
 - une fauche en octobre pour des espaces fauchés très tardivement. C'est la pratique la plus favorable à la faune, insectes en particulier, mais elle ne permet pas de récolter un foin consommable par le bétail.
 - deux fauches, la première en juin, la deuxième en fonction de la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
- **Exporter les produits de coupe.** Cette exportation interviendra au minimum 1 à 2 jours après la coupe pour laisser aux insectes le temps de se mettre à l'abri.

- **Un pâturage** peut être envisagé sur certaines parcelles à condition que la pression de pâturage ne soit pas trop forte. On peut mettre **bovins**, ovins, chevaux et ânes, mais l'intérêt de chacun est différent.

Les prairies pâturées par les moutons ont en général peu d'intérêt floristique en dehors des pelouses calcaires ; ceci est peut être du au fait que les moutons tondent très à ras la végétation. Les chevaux ont l'inconvénient majeur d'écorcer tous les arbres et arbustes, ils ne peuvent donc être mis dans les prairies complantées d'arbres. Les ânes ont l'avantage de consommer les refus (plantes délaissées par les bovins etc.) tels que chardons et cirses.

En conséquence, la "solution bovins" avec éventuellement quelques ânes semblent la mieux adaptée.

- Proscrire l'emploi de désherbants (sélectifs ou non) et de tous les produits phytosanitaires.
- Proscrire l'utilisation d'engrais chimiques (ammonitrate etc.).

Il s'agit donc de **gérer de façon extensive les espaces en herbe en prairie permanente de fauche et/ou en pâture (et non en gazon tondu ou en jachère gyrobroyée !)**.

Dans les espaces très fréquentés par le public (plans d'eau d'Etiolles par exemple), qui sont aujourd'hui gérés comme des gazons de façon plus ou moins intensive (passages répétés de la tondeuse classique), on essaiera de **limiter les espaces tondu**. Par exemple, une bande de deux à trois mètres de largeur peut être tondu le long des cheminement, et **le reste géré en prairie de fauche avec exportation des produits de coupe**. On veillera **pour les espaces tondu à ne pas tondre trop ras (pas moins de 10 cm** pour ne pas détruire tous les insectes), et à espacer les tontes au maximum (afin de laisser aux herbacées la possibilité de monter en graine).

Remarques importantes :

L'emploi de la **tondeuse** à lame rotative **ou du gyrobroyeur** est **déconseillé**, car il est très néfaste pour la faune, notamment pour les orthoptères (sauterelles etc.) qui sont détruits à chaque passage. Ces espèces disparaissent rapidement des espaces gérés ainsi. C'est pourquoi

nous préconisons l'utilisation de faucheuse (barre de coupe) qui au contraire permet à ces espèces de se maintenir.

En laissant les produits de coupes se décomposer sur le sol, on enrichit peu à peu le milieu et donc **on favorise les plantes nitrophiles**. Les espèces observées sont alors relativement **peu nombreuses et banales**. Au contraire, l'exportation des produits de coupes transforme peu à peu la prairie qui voit le nombre de plantes augmenter. Les floraisons se multiplient favorisant une diversité d'espèces animales dont bon nombre ont aujourd'hui beaucoup régressé (papillons etc.). La flore et la faune sont souvent à long terme de grand intérêt (orchidées etc.). A cet intérêt écologique, il faut ajouter un intérêt économique. L'exportation des produits de coupes appauvrit peu à peu le milieu qui est de moins en moins productif à terme (on passe progressivement à une prairie relativement maigre). Ce travail d'exportation du foin est donc de moins en moins important à terme.

L'usage d'**engrais chimique** a de la même façon un **impact négatif sur la flore** (mais aussi sur la qualité des eaux). En enrichissant le milieu, il conduit à favoriser les nitrophiles.

On peut noter **l'intérêt économique d'une gestion extensive des espaces en herbe** : production de foin pouvant être vendue ou utilisée pour nourrir le bétail éventuel, travaux limités dans le temps, mais qui demande il est vrai un savoir faire et un matériel adapté.

Enfin remarquons **l'intérêt paysager et culturel** des prairies et gazons gérés de manière extensive, lié à la variété des floraisons qui s'échelonnent de mars à octobre. C'est une composante traditionnelle du paysage qui disparaît.

4) Gestion des friches à rudérales sur remblai ou à plat, et zones de décombres

Les zones riches en rudérales bien qu'en général très diversifiées sur le plan floristique n'offrent le plus souvent qu'un intérêt botanique limité. Toutefois, elles constituent un élément de diversification pour la faune (insectes notamment).

Quand la topographie le permet, c'est-à-dire **quand le sol est relativement plat** et régulier, on peut envisager de les gérer comme des prairies (cf. recommandations pour les prairies et friches herbeuses). La fréquence des fauches devra alors être augmentée les premières années pour épuiser des plantes indésirables comme les chardons et favoriser le développement des graminées. **On peut aussi les laisser en l'état** sans intervenir.

Quand le sol est irrégulier (tas de remblais etc.), il est impossible de faucher. Deux solutions sont alors envisageables : **soit laisser le milieu évoluer naturellement vers le boisement à terme, soit niveler de sol afin de gérer la zone comme une prairie.**

5) Gestion des friches arbustives

Les friches arbustives sont des formations instables. Elles correspondent à un stade transitoire entre les milieux ouverts (prairies, friches herbeuses etc.) et les boisements. Leur intérêt pour la faune et la flore est d'autant plus important qu'ils sont discontinus : un fourré dense de buissons recouverts de Clématite (ou pire un fourré d'arbres aux papillons) offre un intérêt très limité. Au contraire, une friche arbustive constituée d'arbustes épars entre lesquelles se développent encore des friches herbeuses, constituent un milieu particulièrement diversifié sur le plan floristique et accueillant pour les insectes, les oiseaux etc.

Il est souhaitable de presque tout défricher pour convertir la surface en prairie permanente (On gardera seulement une étroite bande arbustive en lisière). Pour ce faire,, la solution consiste à effectuer une **coupe rase** (c'est un des rares cas où celle-ci est envisageable), **puis** éventuellement de **travailler le sol**, avant de **semmer une prairie**. La gestion de cette prairie suivra alors les recommandations formulées pour les espaces en herbe (gestion extensive avec exportation du foin et/ou pâturage), ce qui permettra à la flore de se diversifier peu à peu.

Une **étroite bande arbustive en lisière doit être conservée sur la lisière**. Il est alors souhaitable de la **laisser évoluer naturellement**. **En taillant seulement les cotés, elle constituera à long terme une haie bocagère pluristrates diversifiée.**

6) Gestion des mares (les bosquets de saules)

L'intérêt écologique des mares est lié pour une grande part à leur situation, à leur profil et au niveau d'eau observé en période sèche. La "mare idéale" correspond à une mare toujours en eau, de taille moyenne et peu profonde, aux berges en pentes douces, et surtout bien éclairée, (donc peu boisée), pour que la végétation hygrophile et aquatique se développe bien.

Très développés, les saules recouvrent totalement les mares. L'ombrage empêche alors l'installation de la flore héliophytique. Pour favoriser la biodiversité des mares, le gestionnaire s'attachera donc essentiellement à **contrôler leur développement en les élaguant voire en les supprimant par endroits.** Les plus vieux arbres seront maintenus. Il serait intéressant également de tailler en têtard des arbres, notamment des saules. En effet les vieux têtards constituent un habitat de prédilection pour certains animaux (insectes saproxyliques, cavernicoles).

7) Gestion des plans d'eau

L'intérêt écologique des plans d'eau est lié à de nombreux facteurs. Par exemple, certains oiseaux disparaissent quand la fréquentation humaine est trop importante, l'alternance de périodes d'immersion et d'exondation est nécessaire pour que se maintiennent des plantes comme la Limoselle (*Limosella aquatica*). Parmi tous ces facteurs, la qualité des berges est un facteur essentiel. Leurs profils notamment conditionnent la nature et le développement de la végétation qui constitue un habitat plus ou moins développé pour une faune spécifique. La "berge idéale"⁵ correspond à une berge naturelle (c'est-à-dire ici sans enrochement ni béton etc.), bien éclairée (donc peu boisée), en pente douce qui descend longuement sous l'eau (pour que non seulement les héliophytes mais aussi des herbiers d'hydrophytes se développent

⁵ Il est parfois souhaitable d'avoir d'autres configurations de berges pour favoriser telle espèce. Par exemple une berge très abrupte (microfalaise) permettra au Martin-pêcheur de nicher.

• Aménagement des berges

Dans le cas présent, les berges bien qu'en pente douce n'ont en général pas un profil favorable à l'installation d'une large ceinture d'héliophytes. On observe en effet une cassure dans le profil en pente douce, avec un décroché abrupt au niveau du contact avec l'eau. Un reprofilage des berges est donc proposé. **Le profil de la berge devra être tel que l'entrée dans l'eau se face en pente douce sur une grande longueur !**

En pratique le **choix des sections de berges à reprofiler** portera de préférence sur **les berges offrant le moins intérêt.** Il faut absolument **éviter les zones de replats où existent déjà une étroite bande d'héliophytes**, et même parfois **les plantes d'intérêt patrimonial** (ex. le Butome en ombelle –*Butomus umbellatus*). Ces zones de replats constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé.

Pour limiter l'impact des travaux, les aménagements seront répartis sur plusieurs années (cf. Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine). Ils seront réalisés hors période de nidification. La longueur de chaque section reprofilée ne devra pas dépasser 50 mètres. La répartition temporelle et spatiale des sections à aménager sera à déterminer en fonction des conditions de chaque site.

• Gestion de la végétation des berges

Cas des berges reprofilées :

Après le reprofilage, le mieux est de **laisser la végétation indigène recoloniser spontanément les rives.** Ceci a un double avantage : d'une part, on n'introduit aucune espèce étrangère au site (cf. site 16), d'autre part le coût de l'opération se limite alors aux travaux de terrassement et à une **gestion du couvert herbacé qui recolonise les rives.** Celle-ci consiste au départ en des fauches répétées qui permettront de contrôler le développement d'espèces indésirables comme les chardons. Lors de ce travail d'entretien, on veillera surtout à ne pas toucher aux héliophytes qui s'installeront naturellement au contact de l'eau.

Cas des berges boisées :

L'ombrage des boisements denses empêche l'installation de la flore hélophytique sur la plupart des plans d'eau. Il est donc souhaitable pour une partie des rives de **contrôler le développement des arbres et arbustes qui pourraient s'installer, en les élaguant voire en les supprimant par endroits**. Les plus vieux arbres seront maintenus. Pour les raisons évoquées plus haut, il serait intéressant également de tailler en têtard quelques saules.

- **limiter les dérangements pour la faune**

En terme d'aménagement, une deuxième proposition est formulée : il s'agit de **laisser des zones de tranquillité pour la faune**, notamment pour que les **oiseaux de milieux humides** puissent se reproduire. Il s'agit en particulier d'espèces se reproduisant dans les roselières à phragmites (fauvettes aquatiques, canards). Pour ce faire, **certains secteurs devront être interdits au public** (promeneurs, pêcheurs) et aux chiens (!). De plus, dans ces "zones en réserve", **les cheminements**, surtout lorsqu'ils font le tour des plans d'eau, **seront éloignés** des rives, en particulier **des roselières**. Une distance minimum de 10 mètres est préconisée, à augmenter si le chemin est en surplomb.

- **Gestion des niveaux d'eau**

Les rives en pente douce des plans d'eau peuvent abriter une flore spécifique souvent de grand intérêt (amphiphytes) à condition de connaître une alternance immersion – exondation.

Il faudrait donc maintenir des niveaux d'eau élevés en hiver et les faire progressivement baisser en fin d'été pour voir s'installer une ceinture d'amphiphytes sur des rives exondées qui sont à créer.

8) Gestion du ruisseau des Hauldres

Pour accueillir une faune aquatique diversifiée (poissons, odonates etc.), il est nécessaire que se développe la flore hygrophile et aquatique, qui sert d'abri et de nourriture à ces animaux. Pour cela il convient de favoriser

l'éclaircissement du cours d'eau, donc de **dégager les rives par endroits** : élagage des arbres, taille régulière des arbustes et des ronciers. Ici encore, pour les raisons évoquées plus haut, il serait intéressant également de tailler en têtard quelques saules.

9) Cultures

L'intérêt écologique de ces milieux est très réduit. Toutefois gérées en prairies permanentes (cf. recommandations pour les zones en herbe), en particulier en prairie de fauche, ces milieux pourraient rapidement devenir intéressants pour la faune et la flore. Il est donc fortement conseillé de **les convertir en prairies permanentes**.

La régression des plantes messicoles⁶ est considérable : beaucoup d'espèces ont quasiment disparu aujourd'hui. C'est pourquoi, il pourrait être intéressant de **cultiver de petites surfaces en céréales (orge et blé) de manière biologique**. On pourrait peut être voir réapparaître des plantes comme le Peigne de Vénus, rarissimes aujourd'hui mais autrefois communes. En effet le stock de graines présentes dans les sols est considérable, et certaines espèces peuvent rester en dormance pendant des décennies.

10) Création de vergers

La disparition des vergers traditionnels et l'utilisation des pesticides expliquent la régression importante des populations de Chouette chevêche en France. Il serait donc souhaitable de **planter quelques vergers**, (pommiers principalement et quelques poiriers), qui attirent bon nombre d'espèces d'insectes dont cette espèce se nourrit, mais aussi divers autres oiseaux. Ces vergers devront, bien sûr, ne **pas faire l'objet de traitements phytosanitaires**. On pourra planter des **variétés anciennes** (verger conservatoire). Il s'agira de **plantations haute-tige** afin de pouvoir facilement l'entretenir par fauche et pâturage.

Notons que l'intérêt de telles plantations est également important sur le plan paysager (floraisons printanières, fruits colorés à l'automne).

⁶ Les messicoles sont les plantes des moissons comme le Bleuet ou le Coquelicot.

11) Les vieux murs

Les quelques vieux murs présents (en limite du bois du Saulchoir par exemple), n'ont pas révélé un intérêt biologique particulièrement important. Toutefois, ils peuvent abriter quelques espèces animales et végétales intéressantes, mais surtout ils constituent un habitat de prédilection pour quelques fougères qui, en plaine, ne se rencontrent quasi-exclusivement qu'entre les pierres de ces murs. C'est pourquoi on peut formuler les recommandations suivantes pour l'entretien de ces vieux murs :

- ne pas les désherber chimiquement,
- ne pas les crépir,
- ne pas faire des joints en ciment, mais à la chaux.

NB : Le joint à la chaux explique qu'on trouve parfois des espèces calcicoles sur des murs construits avec des roches acides ! Par exemple, le Corydale jaune (*Pseudofumaria lutea*).

12) Extension du recensement ENS

L'inventaire des ENS pourrait inclure la totalité du site n°9 (bois, prairies, zones agricoles).

13) Maîtrise foncière

Afin d'assurer la maîtrise foncière du site, des zones de préemption devraient être définies au sein du site n°9, notamment dans les secteurs les plus menacés (prairies de la plaine de Sénart, zones agricoles).

14) Valorisation

- Bois du Saulchoir

Ce site clos comprend un certain nombre de sentiers qu'il convient de ne pas multiplier pour préserver la tranquillité de ce petit site.

- Bois du Cerf

Ce site privé semble très fréquenté par les promeneurs qui parcourent le réseau de grandes allées ou petits sentiers existants. Il convient de ne pas multiplier les cheminements pour préserver la tranquillité de ce site.

- Partie sud-ouest (les Fortes Affaires)

La partie en friche bordant la route face à l'usine semble très fréquentée (nombreux déchets). Il n'est pas souhaitable de multiplier les chemins déjà nombreux.

- Partie nord-est

Les grandes surfaces herbeuses doivent conserver leur vocation d'espaces ouverts non fréquentés. Les chemins en bordure permettent de les découvrir. Les plans d'eau très fréquentés de Tigery sont déjà mis en valeur.

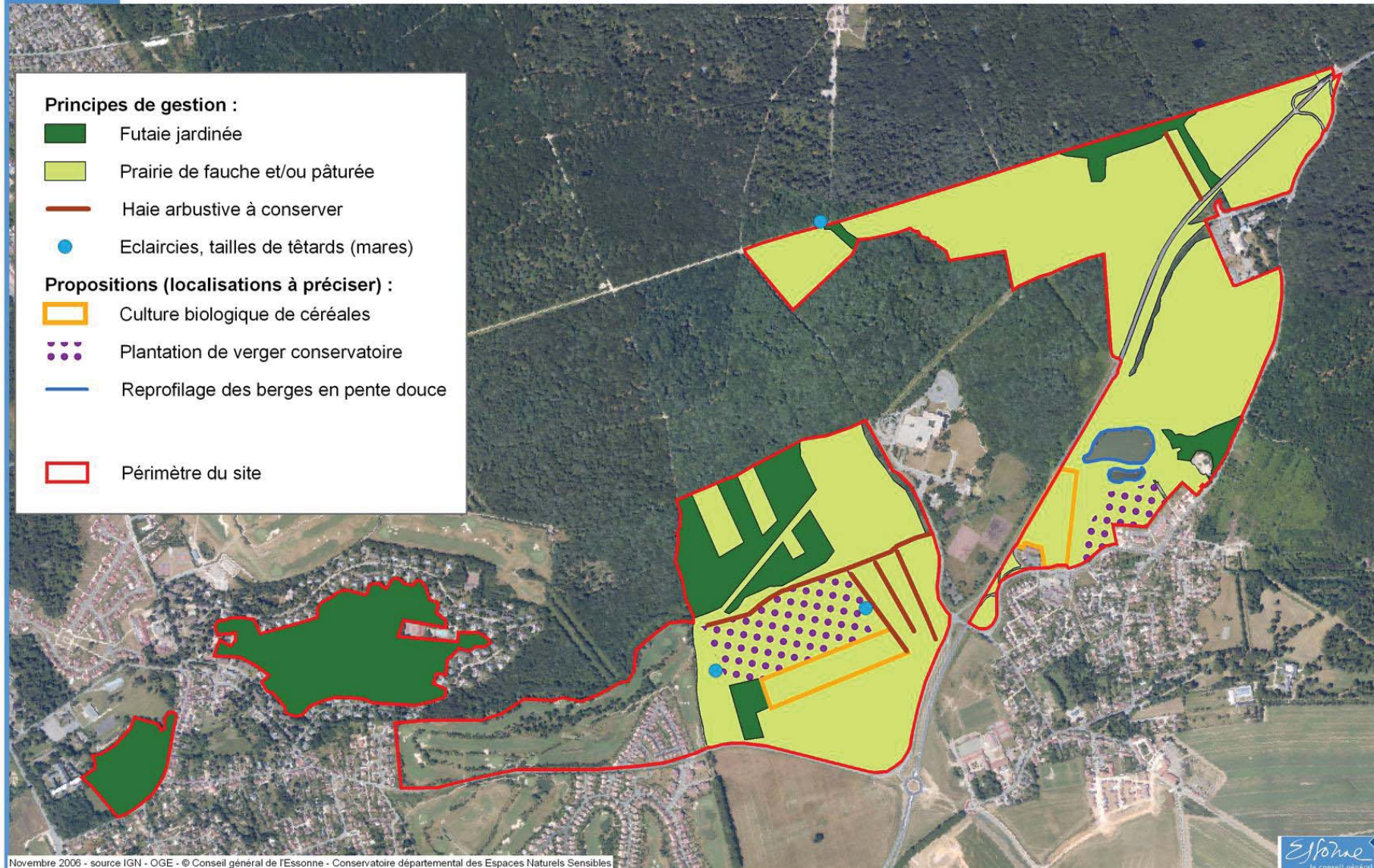
15) Réhabilitation

Le secteur des Fortes Affaires nécessite un nettoyage : élimination des nombreux déchets dans les friches et les sous-bois.

Orientations de gestion

Site "Ru des haldres, Parc du Saulchoir, Bois du Cerf, Plaine de Sénart" (n° 9)

0 100 Mètres



Site n°10 : Franges du massif de Sénart

Généralités

■ Localisation et limites du site

Le site n°10 des Franges du massif de Sénart est situé au sud de ce massif, sur la commune de Soisy-sur-Seine.

Il occupe une surface approximative de 68 ha.

■ Paramètres physiques et conditions stationnelles

La partie est du site est couverte par les Limons du Plateau de Brie. Ces derniers recouvrent le Stampien inférieur : "Sannoisien" supérieur (calcaires de Brie et argile à meulière de Brie), couche qui constitue la partie centrale du site. Le secteur "les Meillottes" repose sur le Stampien inférieur : "Sannoisien" supérieur (calcaires de Brie et argile à meulière de Brie).

Le site présente une faible déclivité (inférieure à 10 mètres).

Quelques mares, plus ou moins temporaires, ponctuent le site avec un ru temporaire.



■ Statut de protection

Le site n°10 est concerné par deux périmètres d'inventaires et de protection présentés dans le tableau suivant.

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 2	1610	Forêt de Sénart	3840
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450

■ Documents d'urbanisme

Au schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF, 1994), le site figure comme :

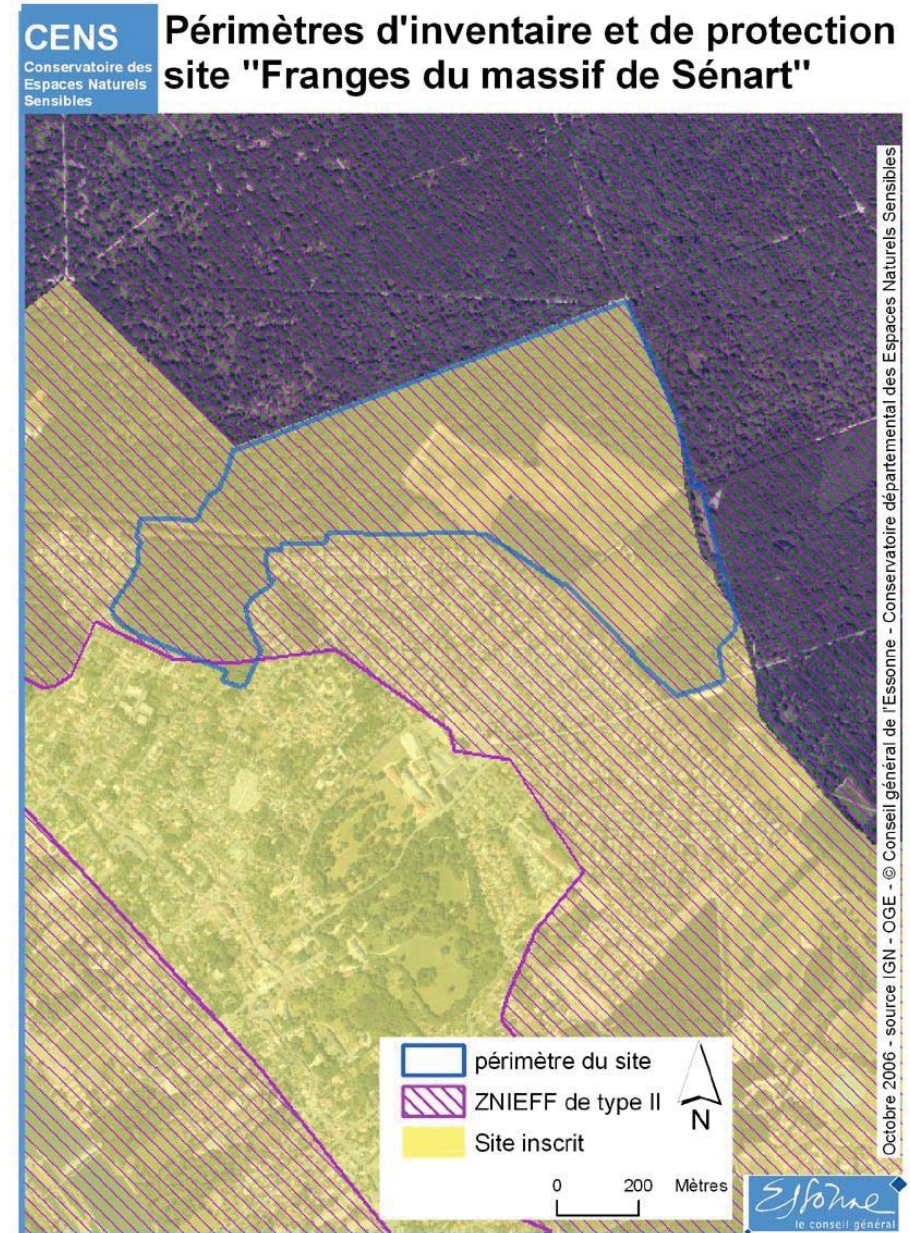
- espace paysager ou espace vert pour les 3 secteurs ouverts du lieu dit " la Mare aux Loups".
- bois ou forêt pour le boisement.

Le tableau suivant présente le classement du site n°10 au PLU de Soisy-sur-Seine (PLU arrêté le 17 juin 2005).

Commune	section cadastrale	statuts au POS/PLU
Soisy-sur-Seine	B	tout N et EBC
Soisy-sur-Seine	C1	tout N et EBC

EBC : Espace Boisé Classé

N : zone naturelle à protéger (intérêt écologique, paysager...)



■ Statut départemental

Le site des franges du massif de Sénart figure comme espace boisé à l'inventaire des espaces naturels sensibles de l'Essonne.
Aucun périmètre de préemption n'existe sur ce site.



■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Le site des franges du massif de Sénart appartient en majorité au domaine public. Toutes les parcelles publiques sont la propriété de la commune de Soisy-sur-Seine.

Répartition du foncier du site des franges du massif de Sénart

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Public	13	51,63
Privé	3	2,11
Para-public	-	-

■ Pratiques et usages, contraintes et menaces

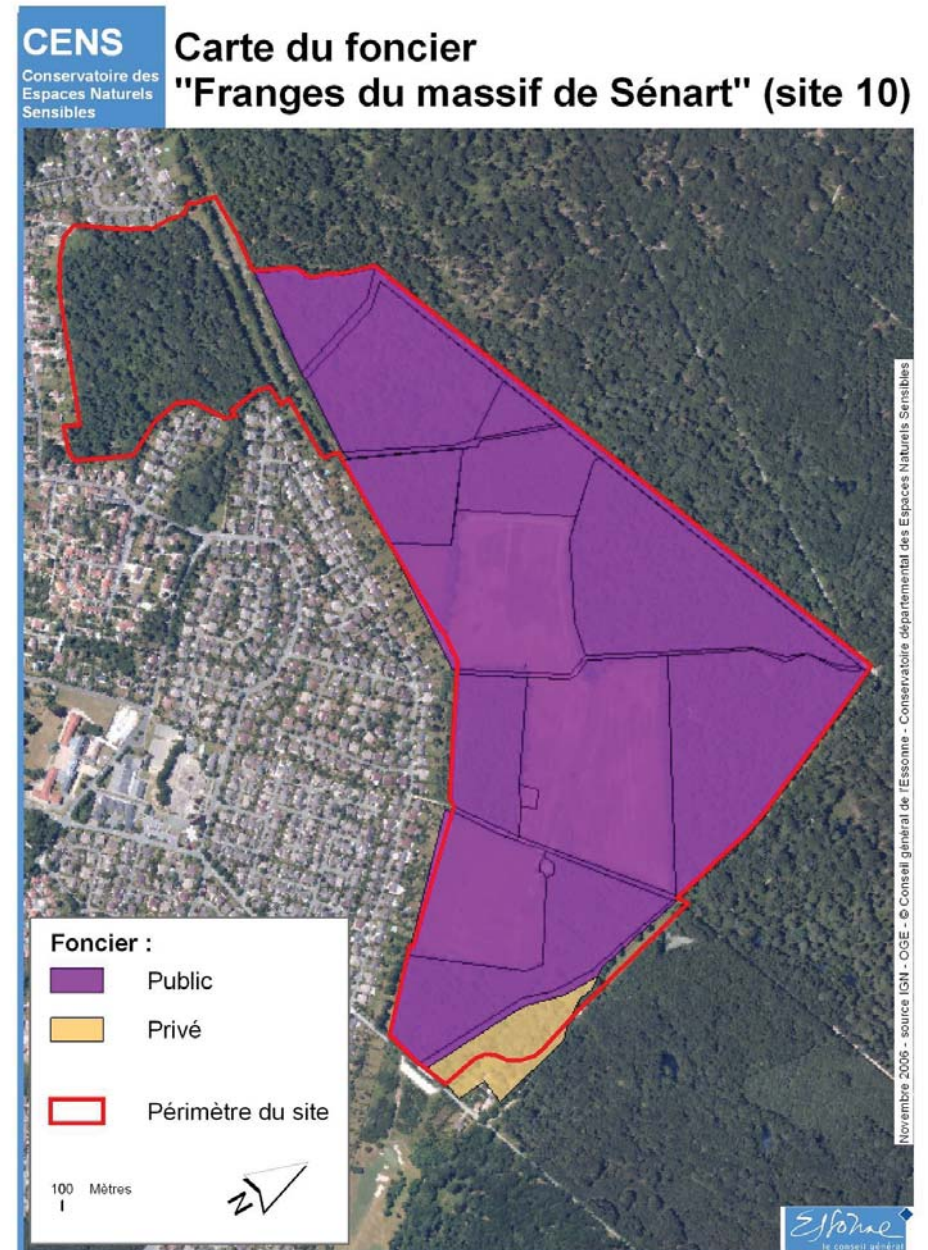
La forêt semble exploitée (sylviculture). Elle sert de terrain de chasse (cartouches au sol).

Le site dans son ensemble sert de lieu d'activités de détente et de loisirs. Il constitue un lieu de promenade à pieds ou pour le VTT. Il est également utilisé par les cavaliers.

Il n'est pas dégradé, sauf ponctuellement avec quelques papiers, des tas de déchets verts dans les bois ou les prairies près des pavillons.

Les principales menaces sont :

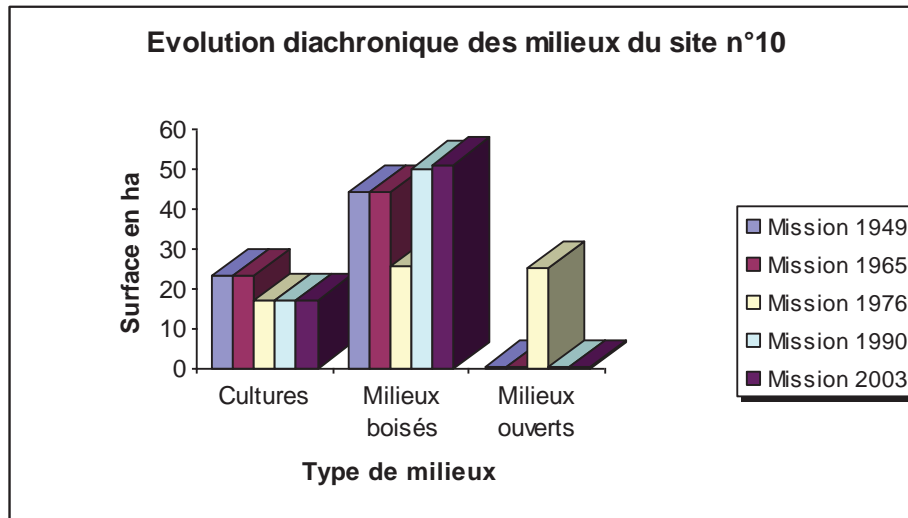
- une exploitation forestière par coupes à blanc et un enrésinement,
- les incendies en période sèche,
- la conversion des prairies en cultures, mais aussi une gestion intensive (tontes, girobroyage...) de ces surfaces ou au contraire leur enrichissement suite à un abandon,
- l'assèchement des mares forestières,
- l'introduction dans les mares de la Jussie présente sur le site 4,
- l'eutrophisation de ces mares,
- la dégradation des milieux par circulation des VTT hors sentiers,
- la surfréquentation (piétinement).



Evolution des milieux naturels

Le graphique suivant a été établi à partir de l'analyse diachronique des missions aériennes IGN de 1949, 1965, 1976, 1990 et 2003 prises sur le site n°10.

Depuis 2003, une partie des cultures a été convertie en prairies (voir carte de la végétation du site).



L'analyse du graphique ci-dessus et des cartes situées à la page suivante appelle les commentaires suivants.

Le site n'a pas évolué entre 1949 et 1965. Il est majoritairement boisé (65 % du site), le reste du site étant occupé par des terres agricoles (34 %). Seul 1 % du site est constitué de milieux ouverts autres que les cultures.

A partir de 1976, une partie du boisement a été coupée, augmentant les surfaces de milieux ouverts qui jusque là étaient faiblement représentés. Ces derniers passent ainsi de 1 ha à 25 ha.

Les terrains ayant fait l'objet d'une coupe forestière en 1976 sont à nouveau boisés sur les missions de 1990 et 2003, à l'exception d'une pointe qui est laissée en milieux ouverts.

Evolution des milieux du site "Franges du massif de Sénart" (n° 10)



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles

Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le site 10 situé sur la commune de Soisy-sur-Seine a fait l'objet d'un inventaire succinct des plantes présentes (cf. annexe).

Les différents milieux rencontrés sont essentiellement des boisements au sein desquels on trouve quelques mares. Des friches arbustives et deux zones marquées par le développement de rudérales ont été notées de façon ponctuelle. On trouve également des surfaces cultivées et quelques parcelles en prairie.

1) Les boisements

Code Corine de ces boisements : 41.2 (Chênaies charmaies)

Ils occupent l'essentiel de la zone d'étude.

Il s'agit le plus souvent de taillis-sous-futaies de qualité variable. On y observe soit un peuplement dense de vieux sujets avec un sous-étage arbustif relativement clair, soit une jeune futaie irrégulière avec un sous-étage inégal mais en général bien fourni. Plus rarement on observe des taillis déjà âgés évoluant vers la futaie.

Les boisements observés correspondent à la **chênaie-charmaie**. Dans la partie ouest de la zone d'étude, la présence du Châtaignier (*Castanea sativa*), espèce calcifuge, indique des sols décalcifiés. On a alors une **variante** de la chênaie-charmaie, la **chênaie-charmaie à tendance acidiphile** que nous avons distinguée de la chênaie-



Le Châtaignier, espèce indiquant des sols acides



Chênaie-charmaie avec sous-étage et strate herbacée développés

compte quelques autres essences en général plus discrètes : Hêtre (*Fagus sylvatica*), Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Merisier (*Prunus avium*) et Peuplier Tremble (*Populus tremula*) et bien sûr Châtaignier pour la variante acidiphile de la chênaie-charmaie.



Chênaie-charmaie dans zone à Châtaignier avec strates inférieures peu développées

charmaie type sur la carte de végétation. A noter que le sol de la partie sud-ouest du boisement est très irrégulier, marqué par des buttes et des creux très marqués.

Les Chênes pédonculé et sessile (*Quercus robur* et *Q. petraea*) et le Charme (*Carpinus betulus*) dominant largement la strate arborée mais on trouve également le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) localement abondant. La strate arborée

La strate arbustive est variée. Citons quelques exemples d'arbustes : Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Noisetier (*Corylus avellana*), Troëne (*Ligustrum vulgare*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Sureau noir (*Sambucus nigra*). Certains, qu'on ne retrouve pas partout, semblent très localisés : Viorne lantane (*Viburnum lantana*) et Camerisier (*Lonicera xylosteum*) dans la chênaie-charmaie, Houx (*Ilex*

aquifolium), Bourdaine (*Frangula dodonei*) et Chèvrefeuille (*Lonicera periclymenum*), plutôt sur la zone à châtaigniers.

La strate herbacée très inégale et parfois absente est diversifiée en sous-bois et sur les lisières, surtout pour la chênaie-charmaie type quand la Ronce (*Rubus gr. fruticosus*) ou le Lierre (*Hedera helix*) n'envahissent pas le sous-bois. De nombreuses espèces pour la plupart très communes ont été recensées. Citons par exemple la liste suivante non exhaustive : Benoîte des villes (*Geum urbanum*), Laïche des bois (*Carex sylvatica*), Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*), Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloïdes*), Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*), Moehringie à trois nervures (*Moehringia trinervia*), Herbe à Robert (*Geranium robertianum*), Groseillier rouge (*Ribes rubrum*), Rosier des champs (*Rosa arvensis*), Bugle rampant (*Ajuga reptans*), Sceau de Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*) ou Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*). Certaines espèces semblent peu fréquentes voir exceptionnelles dans les boisements étudiés : Brome rameux (*Bromus ramosus*), Iris fétide (*Iris foetida*), Muguet (*Convallaria majalis*), Millepertuis velu (*Hypericum hirsutum*), Laurier des bois (*Daphne laureola*), Pulmonaire à longues feuilles (*Pulmonaria longifolia*) ou **Mélampyre des prés (*Melampyrum pratense*)**. La présence de cette dernière espèce est intéressante ici. En effet, la plante est **commune dans le département mais est quasiment absente de la Brie**. Il n'a été observé qu'à l'extrémité ouest de la zone d'étude, juste au sud des lignes EDF.

Deux espèces remarquables d'intérêt patrimonial méritent une attention particulière :



Polystich porte-soies

Le Polystich porte-soies (*Polystichum setiferum*). Jolie fougère aux frondes aisément identifiables, c'est une **plante déterminante Z.N.I.E.F.F. en Ile-de-France, rare en Ile-de-France et assez rare dans l'Essonne** où aucune station n'est mentionnée dans la Brie. Quelques pieds ont été

recensés à l'ouest à proximité de mares asséchées et boisées.



Achillée sternutatoire (fleurs)



Sous la ligne EDF fourré arbustif dense traversé par un layon herbeux

L'Achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*). Assez commune en Ile-de-France mais **rare dans l'Essonne**, où la plupart des stations sont mentionnées dans la Brie. Quelques pieds ont été recensés sur l'ourlet à la croisée de chemins.

Remarque : A l'extrémité sud-est de la zone d'étude, un boisement clôturé n'a pu faire l'objet d'une prospection. Il s'agit pour partie d'une plantation de conifères qui prolonge le jardin de la Maison forestière.

2) Les friches arbustives

Code Corine de ces formations : 31.81 (Fourrés médio-européen sur sol fertile), et pour le layon herbeux qui la traverse, 38 (prairies mésophiles).

Au sud-ouest de la zone d'étude, les friches arbustives se limitent à deux bandes parallèles sous la double



Zone de dépôt de terre végétale

ligne EDF sous laquelle les arbres sont régulièrement coupés.

Elles correspondent à des fourrés d'arbustes peu pénétrables, hauts sur les bords au contact du boisement et peu élevés au milieu. Les arbustes présents sont des espèces communes des boisements ou des lisières : Noisetier (*Corylus avellana*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), églantier (*Rosa gr. canina*) etc. On y retrouve de jeunes arbres comme le Frêne (*Fraxinus excelsior*), le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), ou le Peuplier Tremble (*Populus tremula*).

Un layon herbeux au centre, (parcouru pour un des coté de la double ligne électrique par un sentier), donne un peu d'intérêt floristique à ces milieux. Les graminées des prairies mésophiles y dominent largement : Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), Fromental (*Arrhenaterum elatius*) et Dactyle (*Dactylis glomerata*). On y retrouve des espèces banales principalement de friches : Cirse des champs (*Cirsium arvense*), Petite Bardane (*Arctium minus*), Tanaisie (*Tanacetum vulgare*), Cardère (*Dipsacus fullonum*), Sénéçon de Jacob (*Senecio jacobaea*) etc. Les semis de jeunes arbres y sont nombreux, ce qui témoigne d'une dynamique forte de la végétation qui évolue vers le boisement.

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans ces formations souvent envahie par la Ronce (*Rubus gr fruticosus*).

3) Les zones à rudérales

Code Corine de ces milieux : 87.2 (Zones rudérales)

Situées de part et d'autre d'un chemin et d'une mare, deux petites surfaces sont caractérisées par une végétation riche en rudérales. L'une (à l'est) sert de dépôt pour de la terre végétale, l'autre (ouest) semble être une zone de remblai car légèrement surélevée par rapport à la culture voisine.

La végétation qui colonise le sol est plus ou moins discontinue. Les espèces observées sont nombreuses. Ce sont des espèces prairiales communes qu'on retrouve sur les marges avec des semis d'arbustes qui colonisent progressivement le milieu. Mais il faut de préférence retenir la présence de plantes plus typiques des friches herbacées comme la

Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*) et surtout l'abondance des adventices des cultures comme la Morelle noire (*Solanum nigrum*), la Moutarde des champs (*Sinapis arvensis*), le Mouron rouge (*Anagallis arvensis*), ou la Bourse à Pasteur (*Capsella bursa-pastoris*).

Une plante remarquable, l'**Amaranthe de Bouchon (*Amaranthus bouchonii*)** est très abondante sur les dépôts de terre végétale. Cette dernière est de **très faible intérêt patrimonial**, car non indigène et très commune dans l'Essonne bien que **dite assez rare en Ile-de-France**.

Une autre plante remarquable est présente, le **Petit Eragrostis (*Eragrostis minor*)**. Bien que **dite très rare en Ile-de-France**, c'est aussi une espèce de **très faible intérêt patrimonial**, car elle est assez commune dans l'Essonne et **naturalisée**.

4) Les prairies

Code Corine de ces formations : 38.2 (Prairies à fourrage des plaines).

Occupant de petites surfaces principalement sur la lisière est de la forêt, les prairies sont entretenues. Les parcelles n'ont pas pu faire l'objet d'un inventaire détaillé de la flore, étant déjà fauchées lors de la première prospection début juillet.

Ces prairies peuvent être rattachées aux **arrhénathérais**. En effet, le Fromental (*Arrhenaterum elatius*) y est souvent abondant. Les graminées dominent souvent très largement ces formations : le fromental le plus souvent mais aussi la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*) ou encore le Chiendent rampant (*Elytrigia repens*).



Prairie permanente offrant de fortes potentialités floristiques, avec floraison jaune du Genêt des teinturiers

On y trouve également en abondance une Fétuque (*Festuca sp.*).

L'intérêt floristique des trois parcelles au contact avec une petite surface en culture au sud-est semble important au vu des espèces recensées. On y trouve une grande diversité. Citons par exemple la Luzerne lupuline ou Minette (*Medicago lupulina*), l'Odontite rouge (*Odontites vernus*), la Gesse tubéreuse (*Lathyrus tuberosus*), ou l'Aigremoine eupatoire (*Agrimonia eupatoria*). Parmi les espèces notées, aucune espèce remarquable n'a été identifiée, probablement à cause d'une prospection trop tardive. Dans la parcelle allongée au contact des jardins on peut toutefois retenir la présence d'espèces peu communes comme le Genêt des teinturiers (*Genista tinctoria*) qui forme une tâche importante, l'Oeillet velu (*Oeillet velu*) ou la Laïche en épi (*Carex spicata*).



Prairie permanente marquée par le développement de la Tanaisie

On peut noter que la parcelle triangulaire montre une flore encore diversifiée mais que l'envahissement par les nitrophiles, en particulier la Tanaisie (*Tanacetum vulgare*) et l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), traduit une évolution inquiétante due peut-être à l'abandon sur place des produits de coupe qui enrichissent peu à peu le milieu.

Le profil très irrégulier du sol de cette parcelle allongée au contact des jardins et de la parcelle triangulaire plus à l'ouest laisse penser qu'il s'agit là de vieilles prairies permanentes, milieu en voie de disparition pourtant d'un grand intérêt écologique.

On peut noter que la parcelle triangulaire montre une flore encore diversifiée mais que l'envahissement par les nitrophiles, en particulier la Tanaisie (*Tanacetum*

5) Les cultures

Code Corine de ces formations : 82.11 (Grandes cultures).

Les cultures correspondent à des champs de céréales. Après la moisson, les parcelles cultivées sont laissées en l'état. Il s'y développent alors un grand nombre d'espèces adventices du fait de l'absence de l'usage des herbicides à cette période. Parmi les espèces observées, on peut citer par exemple des espèces communes comme la Linaire bâtarde (*Kickxia spuria*), et sa cousine la Linaire élatine (*Kickxia elatine*), la Lapsane (*Lamproloma communis*), le Gnaphale des marais (*Gnaphalium uliginosum*) et le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*).

Une plante remarquable a été recensée fin septembre : **l'Épiaire des champs (*Stachys arvensis*)**. Cette espèce **indigène d'intérêt patrimonial est assez rare en Ile-de-France et dans l'Essonne.**



Epiaire des champs

6) Les mares intraforestières

Code Corine de ces unités : 22.2 (Communautés amphibies), 22.4 (Végétations aquatiques), et pour les rives ponctuellement 53.14 (Roselières basses) et 53.2 (Communautés à grandes laïches).

Quelques mares, pour la plupart au sein de la forêt, sont figurées sur la carte IGN au 1/25000.



Mare en eau en lisière de forêt

Bien que profondes, une grande partie des mares étaient asséchées ou quasi asséchées lors des inventaires floristiques.

Dans les fonds encore en eau, la végétation aquatique se limite à quelques hydrophytes communes peu abondantes : petite Lentille d'eau (*Lemna minor*), Callitriche (*Callitriche stagnalis* ?) et Potamot nageant (*Potamogeton natans*).

Quand la mare n'est pas totalement boisée ou quand les Saules - Saule cendré (*Salix cinerea*), Saule blanc (*Salix alba*) et Saule marsault (*Salix capraea*) - ne font pas trop d'ombrage, on y trouve le plus souvent une végétation hygrophile intéressante qui se développe sur les rives ou le fond asséchés. Citons des espèces communes comme le Gaillet des marais (*Galium palustre*), le Rorripe amphibie (*Rorripa amphibia*), la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*) ou le Lycopode (*Lycopodium europaeus*), et **trois espèces indigènes d'intérêt patrimonial** :

L'Oenanthe aquatique (*Oenanthe aquatica*). Plante assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne** où elle est présente au nord-ouest et dans la Brie orientale, elle est présente souvent en abondance dans les mares de la partie est de la zone d'étude.



Oenanthe aquatique (ombelle en fleur)

La Laïche vésiculeuse (*Carex vesicaria*). Egalement assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, elle est déjà connue dans les mares de la forêt de Sénart (cf. Atlas floristique). Elle est peu abondante dans une mare sur les rives asséchées envahies par de grandes laïches (*Carex riparia* et *Carex acutiformis*).

L'Oseille maritime⁷ ou Patience maritime (*Rumex maritimus*).

Egalement assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne** où elle se cantonne au quart nord-ouest, elle n'a pas été revue récemment à l'est de la Seine (une seule localité ancienne, Montgeron). Elle est peu abondante sur les rives exondées d'une mare.

Remarque : Des fossés relient certaines mares entre elles. Ceux-ci n'ont pas révélé une flore particulière. Dans les boisements, la végétation y est souvent absente ; dans la zone cultivée, le fossé n'a révélé que des banalités.



Oseille maritime (plante en fleur)

⁷ Comme son nom ne l'indique pas cette plante n'est pas une plante inféodée au littoral.

Carte de la végétation du site "Franges du massif de Sénart"

0 100 Mètres



→ **Faune**

La faune des franges de la Forêt de Sénart a été recensée par un inventaire succinct effectué lors de 2 passages (22/07/06 et 29/09/06).

1) Oiseaux

28 espèces d'oiseaux ont été recensées aux franges de la Forêt de Sénart.

Quelques espèces particulièrement intéressantes ont été observées :

- le **Pic noir** *Dryocopus martius*, avec un individu en forêt. Cette espèce imposante, mais discrète, recherche les futaies avec des arbres âgés pour se reproduire. La sylviculture intensive, avec abattage des arbres troués et malades, nécessaires à sa reproduction et à ses recherches alimentaires, le menace en plusieurs endroits. Il est **cité dans la directive Oiseaux et est déterminant ZNIEFF en tant que nicheur à partir de 10 couples.**
- la **Bergeronnette des ruisseaux** *Motacilla cinerea*, avec un individu sur la mare aux Loups. Cette espèce recherche la proximité des eaux vives pour se reproduire. Ce n'est pas le cas ici, cependant sa présence confirme l'intérêt de certains habitats humides pour cette espèce exigeante. L'espèce est **un nicheur rare et déterminant ZNIEFF en Ile-de-France.**
- le **Tarier des près** *Saxicola rubetra*, avec au moins quelques individus en pose migratoire en septembre 2006. L'espèce recherche les milieux ouverts comme les près et les friches, avec quelques arbres ou des haies, en nidification comme en migration. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de migrateurs en route pour l'Afrique où ils passeront l'hiver. La régression de l'élevage en prairie a provoqué une diminution importante des populations, en Ile-de-France en particulier où **même les migrateurs sont rares.** L'espèce est citée en **annexe II de la convention de Berne, elle**

est déterminante ZNIEFF en tant que nicheuse, et sur la liste rouge régionale.

Ajoutons une diversité intéressante en rapaces diurnes, avec la **Buse variable**, l'**Épervier d'Europe** et le **Faucon crécerelle**. Même si ces espèces ne sont pas rares, leur présence est notoirement connue comme étant une indication de diversité et de bon état des milieux fréquentés.

2) Mammifères

4 espèces de mammifères ont été recensées aux franges de la Forêt de Sénart

Statut des espèces de mammifères recensées aux franges du massif de Sénart

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional		
		Directive Habitats	Protection légale	Convention de Berne	Convention de Bonn	Liste rouge France	Rareté régionale	Liste ZNIEFF
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>			III			C	
Cerf élaphe	<i>Cervus élapus</i>							
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>						TC	
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>						TC	

3) Amphibiens

1 seule espèce d'amphibien a été recensée dans une mare forestière.

Statut des espèces d'amphibiens recensées aux franges du massif de Sénart

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional		
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF	
Grenouille "verte"	<i>Rana gr. esculenta</i>	V	III					



Mare forestière



Mare aux Loups

4) Reptiles

Aucune espèce de reptile n'a été recensée aux franges de la Forêt de Sénart.

5) Insectes

■ Odonates

7 espèces d'odonates ont été recensées.

Statut des espèces d'odonates recensées aux franges du massif de Sénart

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Agrion à large pattes	<i>Platynemis pennipes</i>						
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>						
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>						
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis</i>						
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>						
Sympétrum à côtés striés	<i>Sympetrum striolatum</i>						
Sympétrum rouge-sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>						

■ Orthoptères

3 espèces d'orthoptères ont été recensées aux franges de la Forêt de Sénart.

Statut des espèces d'orthoptères recensées aux franges du massif de Sénart

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen			Statut régional		
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>						
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>						
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>						

■ Lépidoptères

Rhopalocères (papillons à activité diurne)

22 espèces de lépidoptères à activité diurne ont été recensées aux franges de la Forêt de Sénart.

Parmi celles-ci, les plus remarquables sont :

- **l'Hespérie de l'Alcée** *Carcharodus alceae*, observée dans la forêt. Ce papillon fréquente les secteurs de prairies et de friches sèches où les malvacées, dont l'alcée, sont bien représentées. En Ile-de-France, la répartition de l'espèce est limitée à quelques petites populations isolées, notamment au sud, dans la vallée de l'Essonne. Elle est **déterminante**



Hespérie de l'Alcée

ZNIEFF dans la région.

- La **Virgule** *Hesperia comma*. Ce petit papillon recherche les pelouses et les prairies sèches. Le peu de mentions récentes concernent le sud de l'Île-de-France. Les populations sont très disséminées. Cette espèce, **probablement au bord de l'extinction**, est **déterminante ZNIEFF en Île-de-France**.
- le **Demi-deuil** *Melanargia galathea* observée dans la forêt. Cette espèce recherche les prairies à graminées hautes. La disparition de ce type d'habitat a fait régresser sa population. Elle est **déterminante ZNIEFF en Île-de-France**.



Demi-Deuil

Hétérocères (papillons à activité nocturne, et diurne pour certains)

Une seule espèce, commune, a été trouvée ici.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées sur le site n°10.

Parmi les **203 espèces végétales** recensées sur le site n°10 en 2006, 8 espèces sont remarquables en Essonne et en Ile-de-France (certain niveau de rareté). Seules **6** de ces espèces peuvent être considérées comme **patrimoniales** car ce sont des espèces indigènes.

L'exploitation des données extraites de la base de données Flora du CBNBP montre que le site n°10 et ses abords abritaient autrefois d'autres espèces remarquables.

Toutes ces espèces sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Les espèces figurées en gras sont celles qui sont légalement protégées (gras seul : en Ile-de-France ; gras souligné : en France).

Espèces végétales remarquables recensées sur le site n°10 (sources : OGE & CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Achillea ptarmica</i>	Achillée sternutatoire	I	R	AC		prairies humides, bords des eaux	2006
<i>Amaranthus bouchonii</i>	Amarante de Bouchon	N	TC	AR		cultures, remblais	2006
<i>Carex vesicaria</i>	Carex vésiculeux	I	AR	AC		bords des eaux	2006
<i>Eragrostis minor</i>	Petit éragrostis	N	AC	TR		bermes de routes, trottoirs	2006
<i>Oenanthe aquatica</i>	Oenanthe phellandre	I	AR	AC		mares, fossés, eaux stagnantes	2006
<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à soies	I	AR	R	X	sous bois froids et ombragés	2006
<i>Rumex maritimus</i>	Oseille maritime	I	AR	AC		berges des eaux stagnantes	2006
<i>Stachys arvensis</i>	Épiaire des champs	I	AR	AR		cultures	2006
<i>Marrubium vulgare</i>	Marrube	I	TTR	TR		friches, bords de route	1955
<i>Ceterach officinarum</i>	Cétérach officinal	I	AR	R		vieux murs de pierres	1953
<i>Amsinckia micrantha</i>	Amsinckie à petites fleurs	A	non signalée	NRR		friches, remblais ?	1923

Espèces végétales remarquables recensées à proximité du site n°10 (sources : CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Lemna trisulca</i>	Lentille d'eau à trois lobes	I	AR	AC		mares, fossés, eaux stagnantes	1999
<i>Sorbus domestica</i>	Cormier	N	AC	R	X	boisement sur sols neutres	1974
<i>Hottonia palustris</i>	Hottonie des marais	I	TR	R	X	mares, fossés, eaux stagnantes	1974
<i>Lobelia urens</i>	Lobélie brûlante	I	R	AR	X	landes, pelouses (sols acides et humides)	1925
<i>Paris quadrifolia</i>	Parisette à quatre feuilles	I	AR	AC		sous bois, sols frais et neutres	1922

Parmi les espèces animales recensées en 2006 sur le site n°10, **4** peuvent être considérées comme **remarquables** en raison de leur statut de protection et/ou de leur niveau de rareté régional.

Espèces animales remarquables recensées sur le site n°10

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection régionale	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir			AR	x
<i>Carcharodus alcea</i>	Hespérie de l'Alcée			R	X
<i>Hesperia comma</i>	Virgule			TR	X
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil			AR	X

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte des espèces remarquables du site "Franges du massif de Sénart"

0 100 Mètres



Orientations de gestion

■ Les objectifs visés

L'aménagement et la gestion des espaces naturels qui seront acquis doivent répondre à **quatre objectifs principaux**. Pour évaluer la pertinence des propositions formulées, il faudra donc vérifier si ces objectifs sont atteints.

- Le premier objectif, qui est le principal et qui doit être recherché prioritairement, est un **objectif écologique** : il s'agit de préserver la biodiversité, en particulier la faune et la flore d'intérêt patrimonial, et même de la renforcer en favorisant la diversité des habitats.
- Le deuxième objectif est de **permettre et gérer l'accueil du public**, dans la mesure où les milieux le permettent.
- Le troisième objectif est de **s'adapter à la situation** concrète de chaque site.
- Le quatrième objectif est **économique**. La gestion proposée doit être aussi peu coûteuse que possible voire rentable économiquement. Ce dernier objectif n'est pas prioritaire, il doit être atteint dans la mesure du possible.

■ Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine

Pour répondre aux objectifs précités, la mise en œuvre des principes suivants est proposée :

- **gestion écologique**, c'est-à-dire une gestion qui s'interdit toute utilisation de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides etc. mais aussi engrais).
- **gestion extensive**, (et non intensive). La productivité n'est pas recherchée (par exemple pour les bois ou les prairies), mais c'est d'abord la diversité de la faune et de la flore qui est recherchée.
- **gestion différenciée**. Il s'agit de créer une mosaïque de milieux pour favoriser la biodiversité, en particulier les différentes espèces animales. En effet plus la flore est diversifiée, pas tant au niveau

des espèces mais plutôt au niveau des formations végétales, et plus les potentialités sont grandes pour la faune, en terme de nourriture et d'habitats.

La gestion différenciée devra être mise en œuvre **dans l'espace, mais aussi dans le temps**.

- **gestion adaptée au site**. Tout aménagement et toute gestion devra tenir compte des particularités de chaque site : conditions stationnelles, utilisation actuelle, présence d'espèces remarquables...

■ Orientations de gestion pour les différents espaces recensés sur le site n°10

1) Gestion des boisements (chênaie acidiphile, chênaie-charmaie)

Pour favoriser la diversité de la faune et de la flore dans les espaces boisés, il convient de **créer une mosaïque de milieux** favorable à la biodiversité : futaie, taillis etc. avec une sous strate plus ou moins dense.

Pour cela, **le mode de gestion le plus approprié est la futaie jardinée** qui en soit crée une mosaïque (clairière herbeuse au niveau des coupes récentes, taillis arbustif quand la coupe est plus ancienne etc.). La futaie jardinée permet de conserver la flore sylvatique et d'obtenir une variété maximale dans la structure de la végétation, ce qui est favorable à la diversité de la faune.

A l'opposé, il faut **proscrire la coupe à blanc** comme on la pratique pour les futaies régulières ou les taillis à courte rotation. Celle-ci est notamment très défavorable à la flore sciaphile.

Il est **possible d'éclaircir les sous-bois** mais de façon raisonnable en conservant toujours quelques arbustes. D'une façon générale, il serait **souhaitable d'éliminer progressivement les essences naturalisées, en particulier les plus envahissantes**, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*), l'Ailante (*Ailanthus altissima*), l'Erable plane (*Acer platanoides*), ou le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) pour les arbres, le Laurier palme (*Prunus lauro-cerasus*) ou la Symphorine (*Symphoricarpos albus*) pour les arbustes, et au contraire de **favoriser en les conservant les arbres et arbustes indigènes** (en particulier les chênes, le charme, le frêne et le Tremble).

On veillera à **conserver quelques ronciers** qui constituent une cache pour la faune, plus spécialement un lieu de nidification pour les oiseaux, et une source d'alimentation (mûres).

On essaiera dans la mesure du possible de **garder les vieux arbres morts sur pied** (chandelles) favorables à une faune spécifique (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.) **et** on conservera pour les mêmes raisons **du bois mort au sol**. Le bois des coupes d'exploitations ou d'entretien sera exporté ou bien laissé sur place. On pourra alors **faire des tas de rondins** qu'on positionnera dans des zones de faible intérêt floristique.

Au niveau du débardage, on évitera les engins lourds qui compactent les sols.

La possibilité de mettre en réserve intégrale certains secteurs de bois doit être étudiée. Il s'agit alors de ne réaliser aucune intervention de gestion, ni aucune coupe d'exploitation de bois. Ces secteurs pourront éventuellement être ouverts au public.

2) Gestion des espaces en herbe (cas des prairies et friches herbeuses)

Les prairies naturelles sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt biologique tant du point de vue de la faune que de la flore. C'est le cas en particulier des vieilles prairies permanentes comme celle qu'on observe au sud-est.

Dès que cela est possible, nous proposons une **gestion extensive de la plupart des espaces en herbe**, pour conserver, ou restaurer des prairies naturelles. Ceci est applicable aux parcelles en herbe existantes, mais aussi à de très petites surfaces (délaissés, bordure de routes et chemins). Ceci peut concerner aussi d'autres espaces quand il s'agit de reconstituer des prairies naturelles à partir de formations sans grande valeur écologique (par exemple, des parcelles aujourd'hui cultivées, en friches arbustives ou en bois). L'intérêt biologique de ces espaces sera d'autant plus important à long terme que le milieu en question offre de bonnes potentialités, et surtout que les préconisations suivantes seront mises en application.

- L'idéal est la **gestion différenciée** : gérer de façon différente les diverses parcelles ou partie de parcelles. **Certains endroits seront fauchés puis pâturés, d'autres fauchés seulement**. On évitera si possible **le pâturage seul** moins favorable en général à la diversité floristique ; il **sera réservé aux zones humides** difficilement accessibles.
- **Faucher à une date tardive - au plus tôt fin juin** - pour laisser les plantes grainer, l'idéal étant d'intervenir pour la coupe à des dates s'échelonnant entre juin et octobre. On peut envisager **une ou deux coupes annuelles**. Par exemple :
 - une fauche en juin suivie d'un pâturage après la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
 - une fauche en octobre pour des espaces fauchés très tardivement. C'est la pratique la plus favorable à la faune, insectes en particulier, mais elle ne permet pas de récolter un foin consommable par le bétail.
 - deux fauches, la première en juin, la deuxième en fonction de la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
- **Exporter les produits de coupe**. Cette exportation interviendra au minimum 1 à 2 jours après la coupe pour laisser aux insectes le temps de se mettre à l'abri.
- **Un pâturage** peut être envisagé sur certaines parcelles à condition que la pression de pâturage ne soit pas trop forte. On peut mettre **bovins**, ovins, chevaux et ânes, mais l'intérêt de chacun est différent. Les prairies pâturées par les moutons ont en général peu d'intérêt floristique en dehors des pelouses calcaires ; ceci est peut être du au fait que les moutons tondent très à ras la végétation. Les chevaux ont l'inconvénient majeur d'écorcer tous les arbres et arbustes, ils ne peuvent donc être mis dans les prairies complantées d'arbres. Les ânes ont l'avantage de consommer les refus (plantes délaissées par les bovins etc.) tels que chardons et cirses.

En conséquence, la "solution bovins" avec éventuellement quelques ânes semblent la mieux adaptée.

- Proscrire l'emploi de désherbants (sélectifs ou non) et de tous les produits phytosanitaires.
- Proscrire l'utilisation d'engrais chimiques (ammonitrate etc.).

Il s'agit donc de **gérer de façon extensive les espaces en herbe en prairie permanente de fauche et/ou en pâture (et non en gazon tondu ou en jachère gyrobroyée !)**.

Remarques importantes :

L'emploi de la **tondeuse** à lame rotative ou du **gyrobroyeur** est **déconseillé**, car il est très néfaste pour la faune, notamment pour les orthoptères (sauterelles etc.) qui sont détruits à chaque passage. Ces espèces disparaissent rapidement des espaces gérés ainsi. C'est pourquoi **nous préconisons l'utilisation de faucheuse** (barre de coupe) qui au contraire permet à ces espèces de se maintenir.

En laissant les produits de coupes se décomposer sur le sol, on enrichit peu à peu le milieu et donc **on favorise les plantes nitrophiles**. Les espèces observées sont alors relativement **peu nombreuses et banales**. Au contraire, l'exportation des produits de coupes transforme peu à peu la prairie qui voit le nombre de plantes augmenter. Les floraisons se multiplient favorisant une diversité d'espèces animales dont bon nombre ont aujourd'hui beaucoup régressé (papillons etc.). La flore et la faune sont souvent à long terme de grand intérêt (orchidées etc.). A cet intérêt écologique, il faut ajouter un intérêt économique. L'exportation des produits de coupes appauvrit peu à peu le milieu qui est de moins en moins productif à terme (on passe progressivement à une prairie relativement maigre). Ce travail d'exportation du foin est donc de moins en moins important à terme.

L'usage d'**engrais chimique** a de la même façon un **impact négatif sur la flore** (mais aussi sur la qualité des eaux). En enrichissant le milieu, il conduit à favoriser les nitrophiles.

On peut noter **l'intérêt économique d'une gestion extensive des espaces en herbe** : production de foin pouvant être vendue ou utilisée pour nourrir le bétail éventuel, travaux limités dans le temps, mais qui demande il est vrai un savoir faire et un matériel adapté.

Enfin remarquons **l'intérêt paysager et culturel** des prairies et gazons gérés de manière extensive, lié à la variété des floraisons qui s'échelonnent de mars à octobre. C'est une composante traditionnelle du paysage qui disparaît.

3) Gestion des friches à rudérales sur remblai ou à plat, et zones de décombres

Les deux zones riches en rudérales bien qu'assez diversifiées sur le plan floristique n'offrent qu'un intérêt botanique limité. Toutefois, elles constituent un élément de diversification pour la faune (insectes notamment).

Parce que la topographie le permet, c'est-à-dire **quand le sol est relativement plat** et régulier, on peut envisager de **les gérer comme des prairies** (cf. recommandations pour les prairies et friches herbeuses). La fréquence des fauches devra alors être augmentée les premières années pour épuiser des plantes indésirables comme les chardons et favoriser le développement des graminées. **On peut aussi les laisser en l'état** sans intervenir.

On peut également laisser le milieu évoluer naturellement vers le boisement à long terme.

4) Gestion des friches arbustives

Les friches arbustives sont des formations instables. Elles correspondent à un stade transitoire entre les milieux ouverts (prairies, friches herbeuses etc.) et les boisements. Elles n'existent ici, que parce qu'il existe des lignes e.d.f. sous lesquelles toute la végétation ligneuse est régulièrement coupée. Leur intérêt pour la faune et la flore est très limité. C'est pourquoi il est souhaitable de tout défricher pour **convertir la surface en prairie permanente**. Pour ce faire, la solution consiste à effectuer une **coupe rase** (c'est un des rares cas où Celle-ci est envisageable), **puis à travailler éventuellement le sol**, avant de **semmer une prairie**. La gestion de cette prairie suivra alors les recommandations formulées pour les espaces en herbe (gestion extensive avec exportation du foin et/ou pâturage), ce qui permettra à la flore de se diversifier peu à peu.

5) Gestion des mares

L'intérêt écologique des mares est lié pour une grande part à leur situation, à leur profil et au niveau d'eau observé en période sèche. La "mare idéale" correspond à une mare toujours en eau, de taille moyenne et peu profonde, aux berges en pentes douces, et surtout bien éclairée, (donc peu boisée), pour que la végétation hygrophile et aquatique se développe bien.

L'ombrage des boisements denses empêche l'installation de la flore héliophytique sur la plupart des mares. Pour favoriser la biodiversité, le gestionnaire s'attachera donc essentiellement à **contrôler le développement des arbres et arbustes en les élaguant voire en les supprimant par endroits**. Les plus vieux arbres seront maintenus. Il serait intéressant également de tailler en têtard des arbres, notamment des saules. En effet les vieux têtards constituent un habitat de prédilection pour certains animaux (insectes saproxyliques, cavernicoles).

6) Cultures

L'intérêt écologique de ces milieux est très réduit. Toutefois gérées en prairies permanentes (cf. recommandations pour les zones en herbe), en particulier en prairie de fauche, ces milieux pourraient rapidement devenir intéressants pour la faune et la flore. Il est donc fortement conseillé de **les convertir en prairies permanentes**.

La régression des plantes messicoles⁸ est considérable : beaucoup d'espèces ont quasiment disparu aujourd'hui. C'est pourquoi, il pourrait être intéressant de **cultiver de petites surfaces en céréales (orge et blé) de manière biologique**. On pourrait peut être voir réapparaître des plantes comme le Peigne de Vénus, rarissimes aujourd'hui mais autrefois communes. En effet le stock de graines présentes dans les sols est considérable, et certaines espèces peuvent rester en dormance pendant des décennies.

7) Création de vergers

La disparition des vergers traditionnels et l'utilisation des pesticides expliquent la régression importante des populations de Chouette chevêche en France. Il serait donc souhaitable de **planter quelques vergers**, (pommiers principalement et quelques poiriers), qui attirent bon nombre d'espèces d'insectes dont cette espèce se nourrit, mais aussi divers autres oiseaux. Ces vergers devront, bien sûr, ne **pas faire l'objet de traitements phytosanitaires**. On pourra planter des **variétés anciennes** (verger conservatoire). Il s'agira de **plantations haute-tige** afin de pouvoir facilement l'entretenir par fauche et pâturage.

Notons que l'intérêt de telles plantations est également important sur le plan paysager (floraisons printanières, fruits colorés à l'automne).

⁸ Les messicoles sont les plantes des moissons comme le Bleuet ou le Coquelicot.

8) Maîtrise foncière

Afin d'assurer la maîtrise foncière du site, un périmètre de préemption, dont la délégation reste à définir, pourrait être défini sur l'ensemble de la zone d'étude.

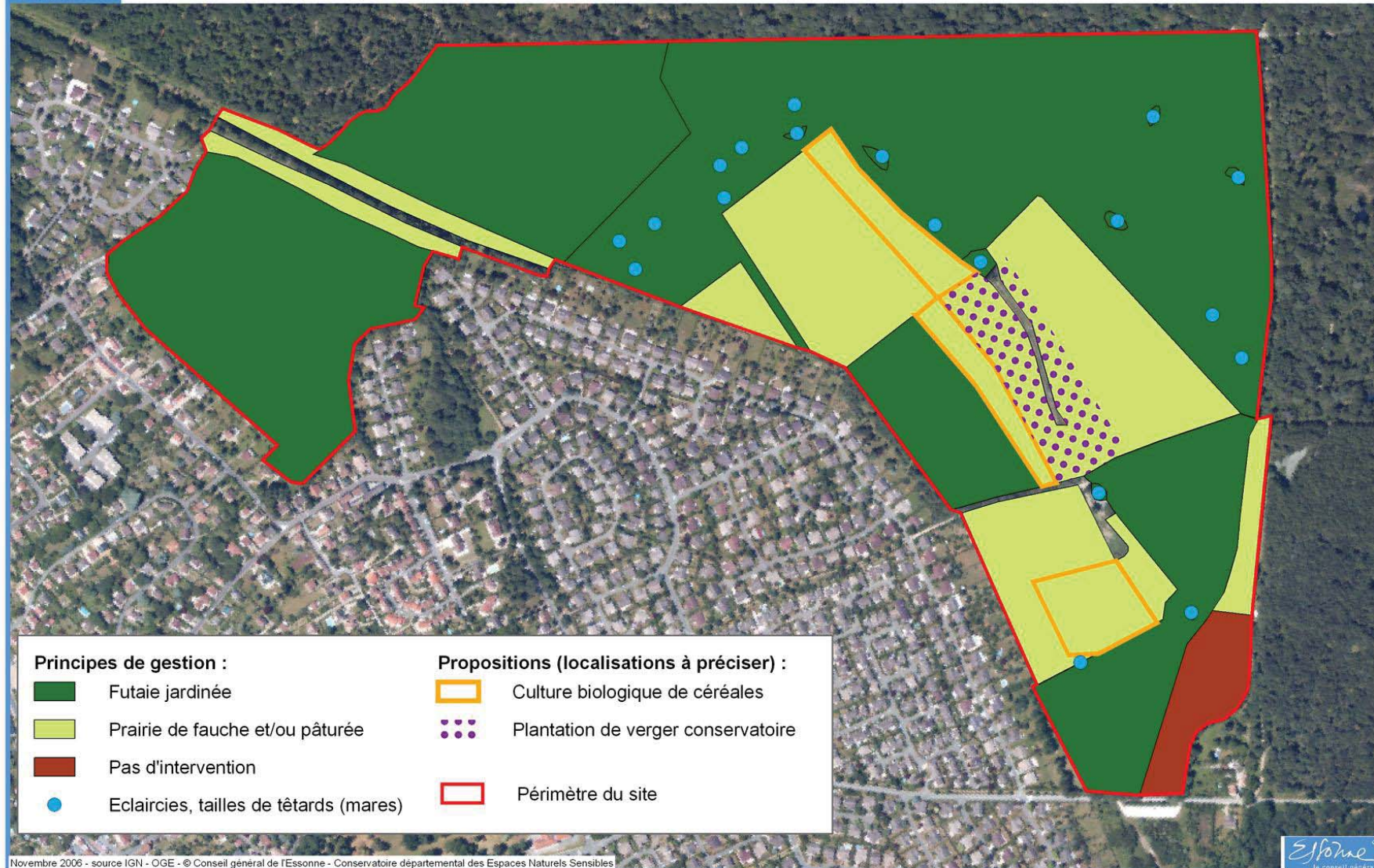
9) Valorisation

Les sentiers et chemins forestiers existants semblent très fréquentés. Il n'est pas souhaitable de les multiplier. On peut envisager de créer des circuits de découverte du patrimoine naturel, circuits illustrés de panneaux avec des informations thématiques (histoire de la forêt, faune, flore, habitats...). Ce travail doit se faire à l'échelle de la forêt.

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Orientations de gestion Site "Franges du Massif de Sénart" (n° 10)

0 100 Mètres



Site n°11 : Les bords de Seine à Soisy-sur-Seine

Généralités

■ Localisation et limites du site

Le site n°11 des bords de Seine à Soisy est situé en grande partie sur la commune de Soisy-sur-Seine et sur la commune d'Étiolles, en rive droite de la Seine.

Il couvre une surface de 16 ha environ.

■ Paramètres physiques et conditions stationnelles

Situé le long de la Seine, le site 11 se trouve sur le lit majeur de la Seine recouvert par des alluvions modernes. Il s'agit de dépôts fluviaux limoneux et sableux à graviers fins charriés par la Seine lors d'inondations. Il n'y a ni pente, ni relief sur ce site.

Le réseau hydrographique est absent : ni plan d'eau, ni cours d'eau ne sont présents sur le site.



■ Statut de protection

Le site n°11 est concerné par deux périmètres d'inventaires et de protection présentés dans le tableau suivant.

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 2	1605	Vallée de Seine de Corbeil-Essonnes à Villeneuve-Saint-Georges	2194
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450

■ Documents d'urbanisme

Au schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF, 1994), le site figure comme :

- espace paysager ou espace vert sur le tiers nord.
- bois ou forêt à l'extrémité sud.
- espace urbanisé entre les deux.

Le tableau suivant présente le classement du site n°11 au PLU de Soisy-sur-Seine (PLU arrêté le 17 juin 2005) et au POS d'Etiolles (POS avec dernières modifications du 24 mai 2006).

Commune	section cadastrale	statuts au POS/PLU
Etiolles	AH	NDA et EBC
Soisy-sur-Seine	C4	tout N, pavillons en Nb, boisements en EBC, parcelle 2860 en ULb
Soisy-sur-Seine	C5	parcelle 1412 en ULb

EBC : Espace Boisé Classé

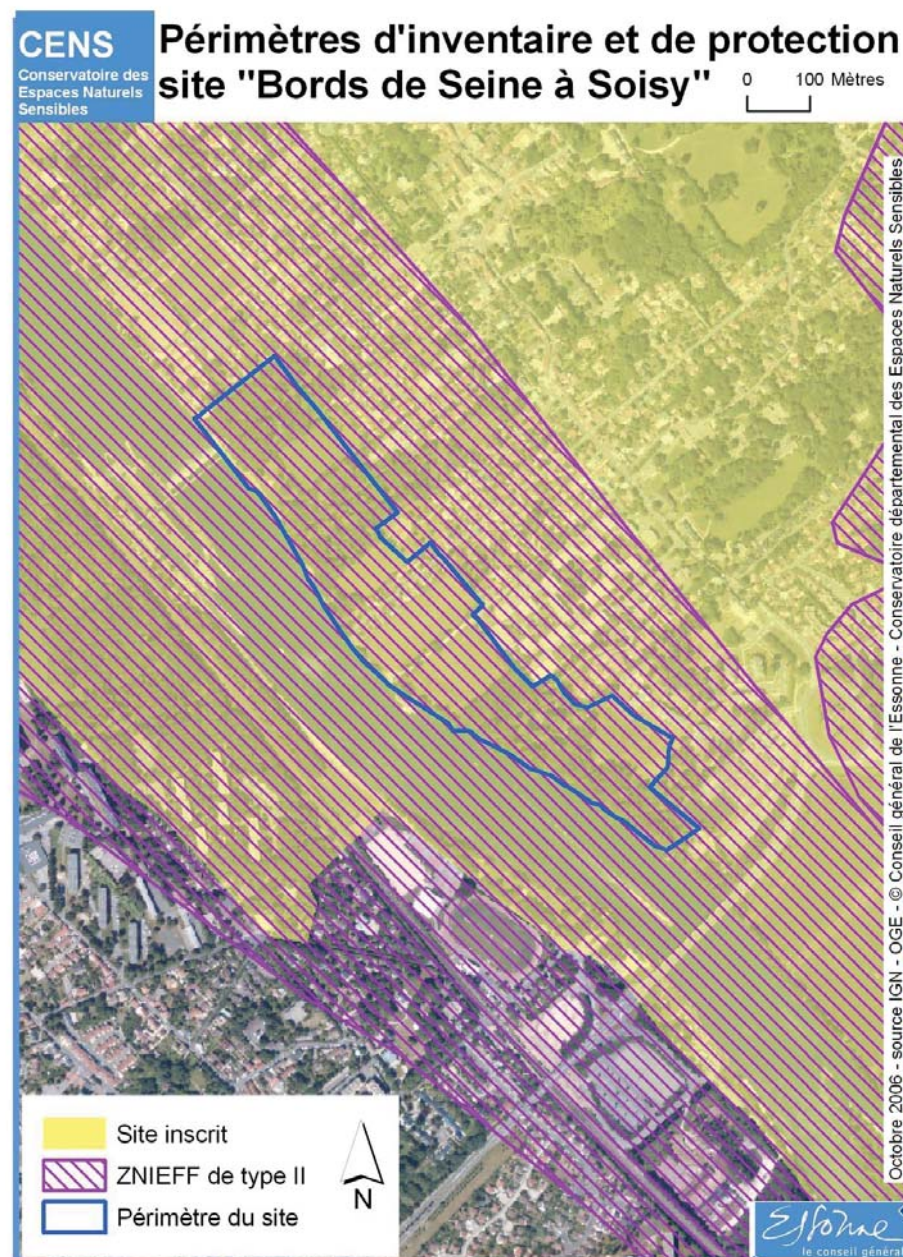
Etiolles :

NDA : zone naturelle à protéger, extension mesurée des équipements

Soisy-sur-Seine :

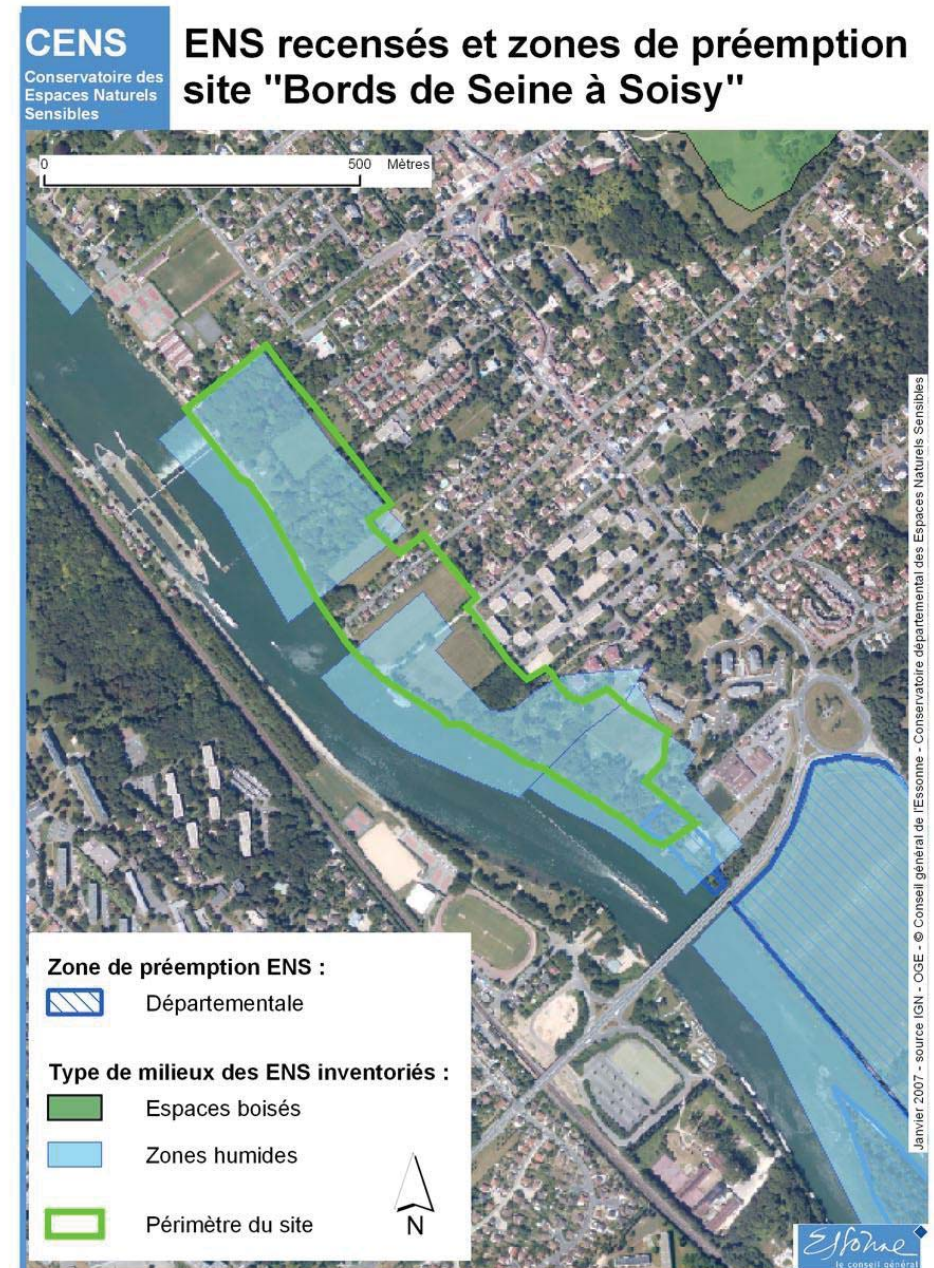
N : zone naturelle à protéger (intérêt écologique, paysager...), Nb : zone où les constructions existantes peuvent être aménagées (sous réserve du respect des conditions du PPRi)

ULb : zone avec équipements publics pour le sport, les loisirs et la promenade



■ Statut départemental

Le site des bords de Seine à Soisy est presque entièrement inventorié comme zone humide des espaces naturels sensibles de l'Essonne. Aucun périmètre de préemption n'existe sur ce site.



■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Le site des Bords de Seine à Soisy appartient en majorité à des propriétaires privés. Seules 4 parcelles appartiennent aux communes d'Etiolles (1) et de Soisy-sur-Seine (3).

Répartition du foncier du site des Bords de Seine à Soisy

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Public	4	1,54
Privé	12	19,23
Para-public	-	-

■ Pratiques et usages, contraintes et menaces

Une partie du site correspond à des jardins d'agrément. Certains terrains sont utilisés par l'agriculture (cultures), d'autres sont régulièrement gyrobroyés, tonchés ou fauchés. Les boisements ne semblent pas exploités et sont très fréquentés par les promeneurs et enfants.

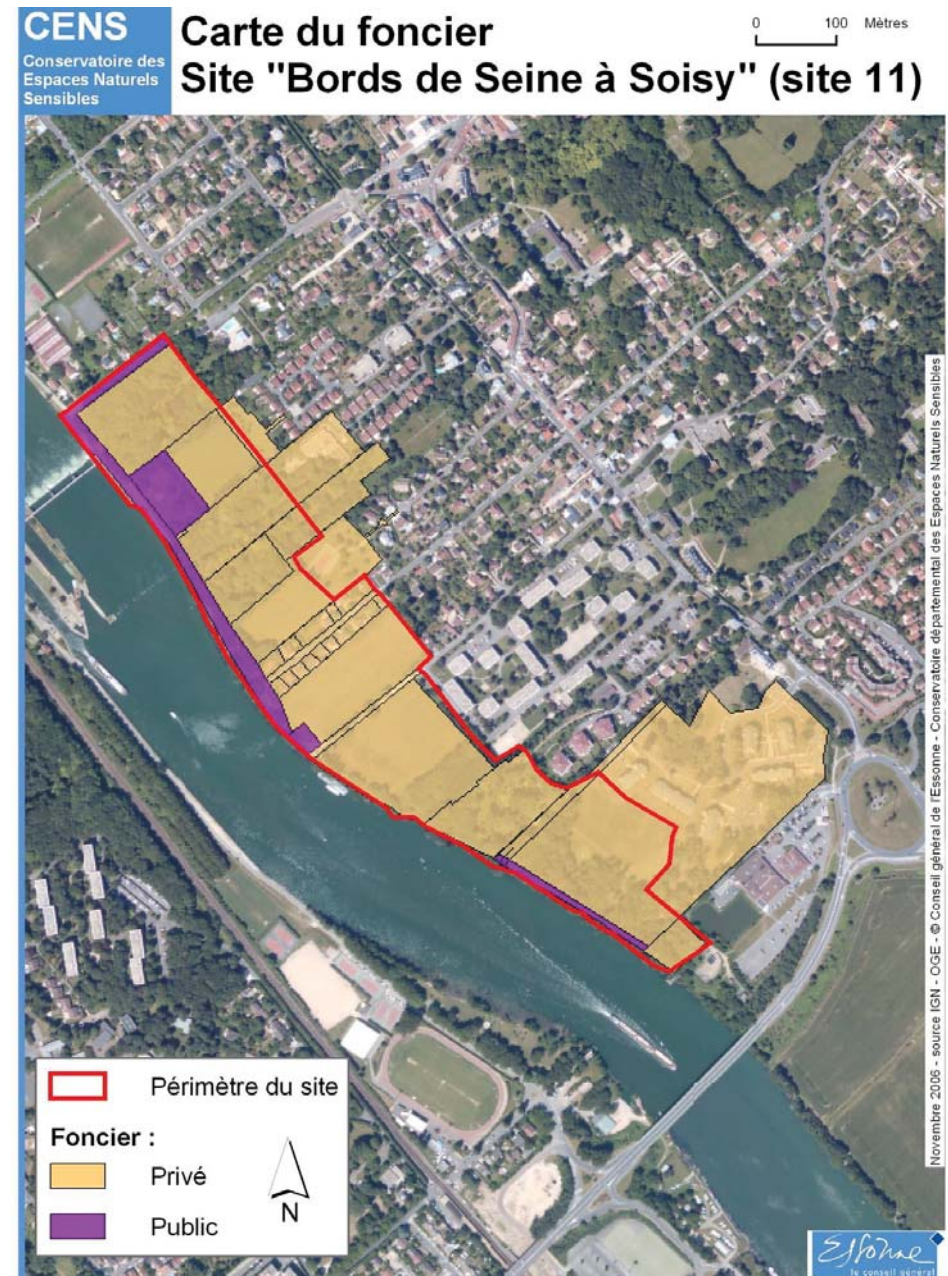
Le site sert de lieu d'activités de détente et de loisirs. Il constitue un lieu de promenade à pied ou pour le VTT, en particulier les bords de Seine. Une aire de jeu est aménagée.

La Seine est une voie navigable utilisée également pour les activités nautiques de loisirs et pour la pêche ponctuellement.

Le site n'est pas dégradé sauf ponctuellement avec quelques papiers et ordures.

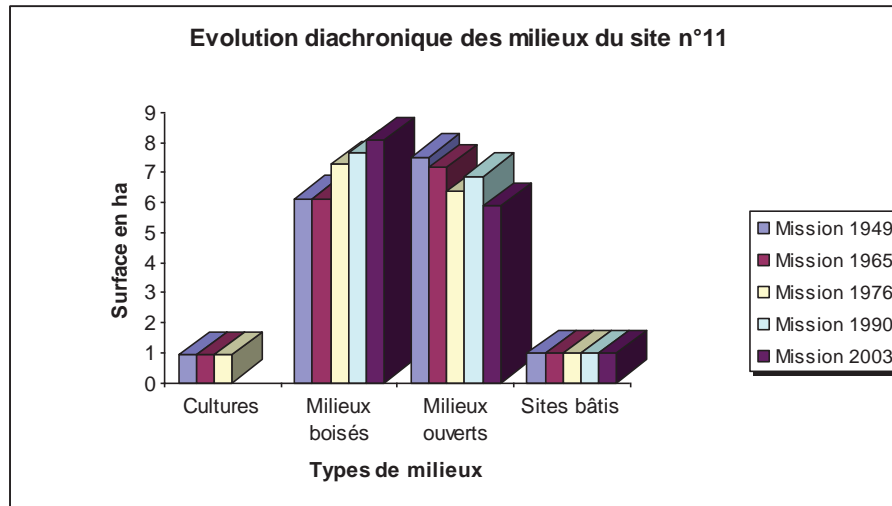
Les principales menaces sont :

- une improbable exploitation forestière des boisements par coupes à blanc et un enrésinement,
- la poursuite de l'urbanisation,
- une gestion intensive des surfaces herbeuses (tontes, girobroyage...),
- la dégradation des milieux par circulation des VTT hors sentiers.



Evolution des milieux naturels

Le graphique suivant a été établi à partir de l'analyse diachronique des missions aériennes IGN de 1949, 1965, 1976, 1990 et 2003 prises sur le site n°11.



L'analyse du graphique ci-dessus et des cartes situées à la page suivante appelle les commentaires suivants.

Les cultures qui représentent environ 6% (1 ha) de la surface du site jusqu'en 1976 ne sont plus visibles en 1990. Les zones anciennement cultivées sont reconverties en milieux ouverts et en boisement.

La surface des milieux boisés augmente à partir de la mission de 1976, passant de 40% environ (6 ha) en 1949 et 1965 à 53% environ (8 ha) en 2003.

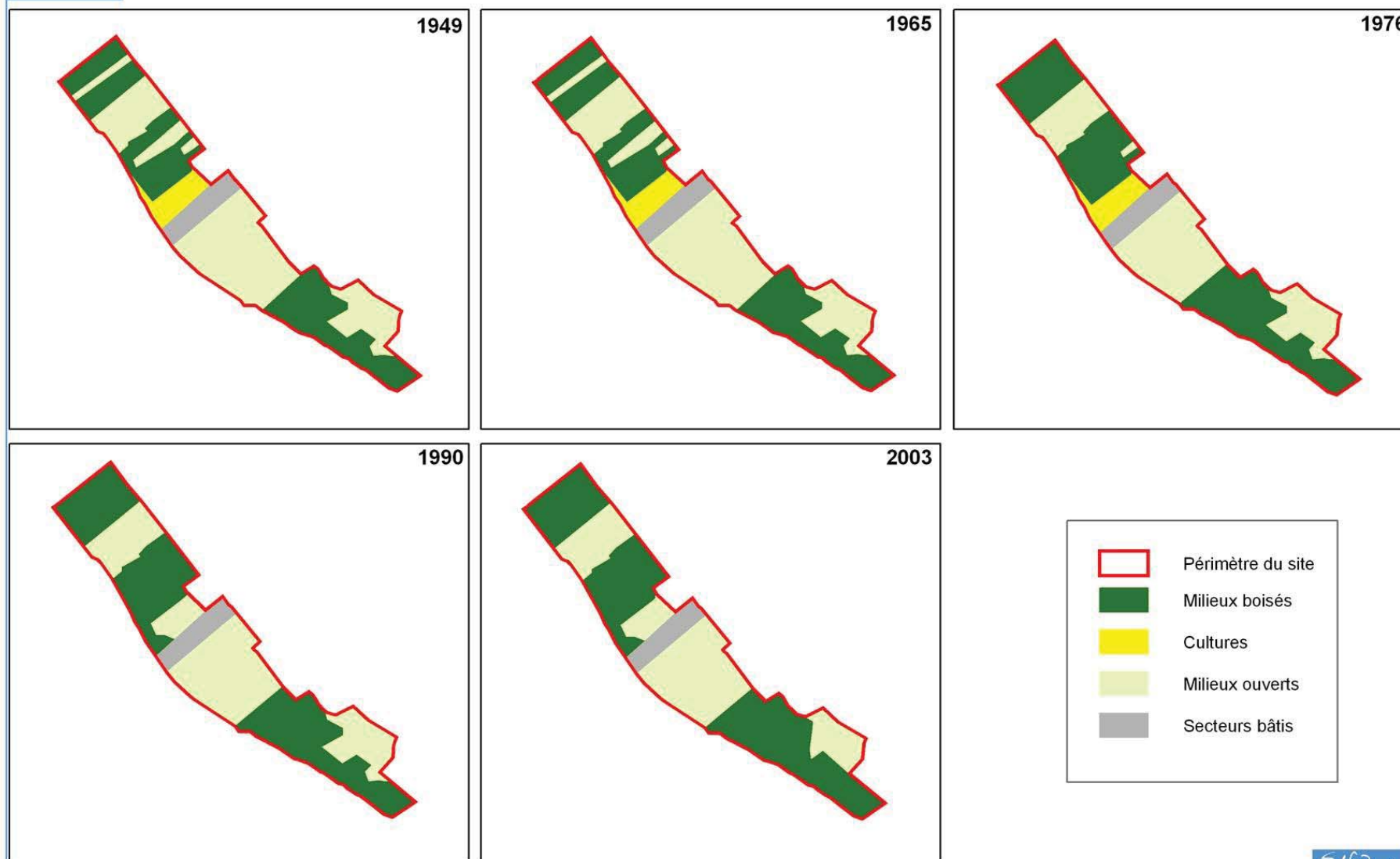
Les milieux ouverts suivent la tendance inverse : avec 50% (soit 8 ha) du site occupé par ces milieux en 1949, les surfaces diminuent pour atteindre 40% (6 ha) en 2003.

Les surfaces de sites bâtis (pavillons et jardins) n'ont pas évolué entre 1949 et 2003. Ils représentent 6% environ soit 1 ha sur les 16 ha du site n°11.

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Evolution des milieux du site "Bords de Seine à Soisy" (n° 11)

0 100 Mètres



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles

Essonne
le conseil général

Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le site n°11, situé sur les communes de Soisy-sur-Seine et Etiolles, a fait l'objet d'un inventaire détaillé des plantes présentes (cf. annexe).

Les formations végétales présentes sont pour l'essentiel des boisements. On trouve également quelques formations herbeuses. Celles-ci correspondent à des gazons tondu plus ou moins régulièrement ou à des parcelles cultivées en herbe (prairies temporaires). Un petit paragraphe évoque les quelques jardins qui partagent la zone d'étude en deux. Un autre paragraphe est consacré à la flore des bords de Seine qui présente un certain intérêt floristique.

• Les boisements : la frênaie-acénaie



Un aspect de la physionomie des bois marquée par la présence de vieux platanes

Code Corine de cette formation : 41.4 (Forêts mixtes de pentes et ravins).

Sur la quasi totalité de la zone étudiée, les boisements correspondent semble-t-il à des anciens parcs clos de châteaux ou maisons bourgeoises établis le long de la Seine. En effet on y retrouve par endroits, mêlées aux essences locales de nombreuses espèces ou cultivars horticoles. Citons par exemple le Hêtre pourpre (*Fagus sylvatica f. purpurea*), divers conifères exotiques (*Sequoiadendron giganteum*, *Pinus nigra*, *Taxodium distichum*, *Abies sp* etc.), le Platane (*Platanus X acerifolia*)... Il s'agit alors le plus souvent de très vieux sujets.

La physionomie de ces bois est variable. Il s'agit de futaies plus ou moins régulières avec un sous étage très inégalement développé selon les



Un arbre exceptionnel aujourd'hui : un orme de taille remarquable

la graphiose¹ sévit.



Autre aspect des boisements : futaie avec un sous étage très dense

secteurs. On peut rattacher ces boisements aux frênaies-acénaies, à l'exception d'un petit secteur de parc boisé urbain qui s'en distingue par l'abondance des essences horticoles et un entretien par tontes.

La strate arborée n'a pas révélé d'intérêt particulier au niveau des espèces ; on ne retrouve en effet que des espèces communes : Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), Charme (*Carpinus betulus*), Sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Erable plane (*Acer platanoïdes*), Acacia (*Robinia pseudo-acacia*), Merisier (*Prunus avium*) etc. On remarque toutefois **deux ormes de taille remarquable** (*Ulmus minor* ? à confirmer). Des individus de taille si importante sont devenus rares depuis que

La strate arbustive est souvent dominée par des érables qui se ressemblent en quantité (*Acer pseudoplatanus* et *Acer platanoïdes*). On y trouve d'assez nombreuses autres espèces : Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Troëne (*Ligustrum vulgare*), Noisetier (*Corylus avellana*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Sureau noir (*Sambucus nigra*).

¹ Maladie introduite il y a quelques décennies. Due à un champignon, elle est transmise par un petit insecte xylophage.



Séné bâtard sur un muret au sein d'un boisement

Certains sont peu abondants comme le Fusain d'Europe (*Euvonymus europaeus*) ou le Houx (*Ilex aquifolium*). On remarque quelques secteurs où dominent le Buis (*Buxus sempervirens*) et surtout l'If (*Taxus baccata*).

Une espèce arbustive remarquable est présente. Il s'agit du **Faux-Séné ou Séné bâtard (*Hippocrepis emerus* = *Coronilla emerus*)**. Cette espèce thermophile calcicole est ici en dehors de son aire de répartition (c'est une espèce méditerranéenne qui remonte dans l'est de la France). **Très rare en Ile-de-France et dans l'Essonne** où elle n'a été observée qu'en deux localités (Cf. Atlas floristique), c'est une espèce indigène qui est **probablement subspontanée** ici et donc **d'intérêt patrimonial limité**. Un seul

ped a été recensée sur un muret de clôture marquant la limite entre un parc boisé et le cheminement qui longe la Seine (commune d'Etiolles).

La strate herbacée semble relativement riche en nombre d'espèces bien que par endroits elle soit peu développée ou que les Ronces (*Rubus gr. fruticosus* et *R. caesius*) ou le Lierre (*Hedera helix*) rendent le bois peu propice à l'installation

d'espèces sylvatiques. Parmi les herbacées observées on peut citer quelques espèces plus ou moins communes comme la Laïche des bois (*Carex sylvatica*), la Benoîte des villes (*Geum urbanum*), l'Herbe à Robert (*Geranium robertianum*), le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*), l'Alliaire (*Alliaria petiolata*), l'Epipactis à feuilles larges (*Epipactis helleborine*), la Fougère mâle



Station de Cardamine impatiens au pied d'un arbre (inflorescences desséchées)

(*Dryopteris filix-mas*) et le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*). Il faut surtout retenir la présence de **deux espèces indigènes** remarquables donc **d'intérêt patrimonial** :

La Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*). **Assez rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne**, c'est une espèce **protégée et déterminante Z.N.I.E.F.F. en Ile-de-France**. Classée **non menacée** parmi les espèces protégées d'Ile-de-France, c'est une espèce qui semble en expansion (cf. Arnal G., *Les plantes protégées d'Ile-de-France*, Parthénope). Elle a été trouvée sur différents sites dans le cadre de cette étude. Une petite population a été recensée ici dans le bas d'un bois (commune d'Etiolles).



Tapis de primevères acaules (rosettes de feuilles)

La Primevère acaule (*Primula vulgaris*). **Assez rare en Ile-de-France et dans l'Essonne**, c'est une sylvatique qui semble bien implantée sur ce site puisqu'on la retrouve en plusieurs endroits où elle est parfois abondante (communes d'Etiolles et de Soisy-sur-Seine).

• Les formations prairiales entretenues (gazons et prairies)

Code Corine de cette formation : 85.12 (Pelouses de parcs) qu'on peut rattacher le plus souvent à 38.2 (Prairies à fourrage des plaines).

Aux abords de la Seine (au niveau de l'écluse), mais surtout au contact des boisements, des surfaces tondues plus ou moins régulièrement ont été recensées. La physionomie est variable en fonction de la hauteur de la végétation liée à la fréquence des tontes, de la fréquentation, et du contexte.



Pelouse rase à Orge des rats

Les zones les plus tondues (abords de l'écluse, terrain de football) montre une végétation relativement rase caractéristique des gazons gérés de façon extensive. Des espèces banales ont été identifiées : Luzerne d'Arabie (*Medicago arabica*), Trèfle rampant (*Trifolium repens*), Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*) ou Érodium à feuilles de ciguë (*Erodium cicutarium*) etc...

Le secteur de l'aire de jeux pour enfants est marquée par l'abondance de l'Orge des rats (*Hordeum murinum*) et d'espèces favorisées par le piétinement comme le Plantain majeur (*Plantago major*), la Pâquerette (*Bellis perennis*) ou la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*).

La "grande prairie" à l'est de l'aire de jeux montre une végétation plus haute avec des espèces communes : Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*), Berce (*Heracleum sphondylium*), Cirse des champs (*Cirsium arvense*), Houllque laineuse (*Holcus lanatus*), Dactyle (*Dactylis glomerata*) etc. L'abondance des nitrophiles indique un enrichissement du milieu peu favorable à la diversité floristique.



Prairie offrant de bonnes potentialités floristiques

La prairie située en contrebas d'immeubles (commune d'Etiolles) et au contact avec le bois abritant la station de Cardamine impatiente offre un intérêt floristique nettement supérieur. En effet, dans la partie la plus élevée, on y trouve une diversité floristique importante avec un cortège de plantes calcicoles indiquant de fortes potentialités. Parmi les espèces observées on peut

citer. On y trouve des espèces aux floraisons spectaculaires telle la Coronille variée (*Securigera varia*) ou la Sauge des prés (*Salvia pratensis*). Notons la présence de quelques annuelles délicates comme le Lin purgatif (*Linum catharticum*) et la Pimprenelle (*Sanguisorba minor*). **Certaines espèces calcicoles comme l'Epiare droite (*Stachys recta*)** sont tout à fait remarquables ici. En effet, ce sont des espèces relativement communes sur les calcaires du sud de l'Essonne qui semblent **rares dans cette partie du département**.

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans ces formations en dehors de ces espèces intéressantes.

• Les prairies temporaires

Code Corine de ces formations : 82.11 (Grandes cultures) mais le milieu semble évoluer plutôt vers 38.2 (Prairies à fourrage des plaines)



Prairie temporaire

Deux parcelles de prairies offrent un faible intérêt floristique. On y retrouve des espèces prairiales, mais l'homogénéité de la formation et l'abondance des adventices de cultures – Digitale sanguine (*Digitaria sanguinalis*), Véronique de Perse (*Veronica persica*), Euphorbe réveil-matin (*Euphorbia helioscopia*) etc. - laisse penser qu'il s'agit de prairies temporaires.

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans ces formations

• Les bords de Seine

Les formations végétales étudiées ici correspondent à la ripisylve et aux végétaux les plus hygrophiles qu'on trouve sur les rives (ce sont les héliophytes : végétation des rives constituée de plantes herbacées ayant les

pieds dans l'eau) ou dans l'eau (ce sont les hydrophytes : plantes immergées)

□ La ripisylve

Code Corine de cette formation : 44.1 (Formations riveraines de saules).

Les berges boisées abritent les essences des boisements adjacents - Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) etc. – auxquelles, au contact de l'eau, se mêlent en abondance des essences classiques des ripisylves : Aulne (*Alnus glutinosa*), Saule blanc (*Salix alba*), Saule marsault (*Salix capraea*) et Peuplier blanc (*Populus alba*). La strate arbustive n'a pas révélée d'espèces autres que celles présentes dans les boisements. Au niveau des herbacées on retrouve les sylvatiques observées en sous-bois comme le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*) et la Benoîte des villes (*Geum urbanum*) et dans les endroits plus éclairés des espèces classiques des berges de la Seine comme la Lysimaque vulgaire (*Lysimachia vulgaris*) ou la Guimauve officinale (*Althaea officinalis*). Cette dernière n'est jamais très abondante.



Balsamine du Cap

Une espèce remarquable est présente à l'extrémité sud de la zone d'étude (commune d'Etiolles). Il s'agit de la **Balsamine du Cap (*Impatiens capensis*)**. Rare en Ile-de-France, et très rare dans l'Essonne, c'est une espèce **naturalisée** donc de **faible intérêt patrimonial**. Elle est peu abondante dans la station observée (5 pieds).

Remarque : L'Aristolochie clématite (*Aristolochia clematitis*), espèce remarquable

de la vallée de la Seine pourtant observée que ce soit en amont ou en aval, n'a pas été trouvée sur ce site.

□ La végétation herbacée des rives

Code Corine de ces formations : 53.11 (Phragmitaies) et surtout 53.14 (Roselières basses).

Les berges sont en général assez abruptes et enrochées donc peu favorables à l'implantation de ceintures de végétation aquatique. Dans la partie nord, l'enrochement est remplacé par une structure béton "tuberculeuse" légèrement plus favorable. Au bas des enrochements et entre les "tubercules bétons", une végétation hygrophile se développe plus ou moins

On trouve quelques rares roselières hautes à Roseau commun (*Phragmites australis*) mais plus souvent une végétation plus basse



Station d'Epiaire des marais

réduite à quelques espèces très communes comme l'Iris faux-acore (*Iris pseudo-acorus*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*) ou le Lycopus (*Lycopus europaeus*). Au pied d'un tourradon de Laïche paniculée (*Carex paniculata*), on peut remarquer quelques pieds de l'**Epiaire des marais (*Stachys palustris*)**. Cette espèce

indigène d'intérêt patrimonial commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne** est présente çà et là tant sur Soisy-sur-Seine que sur Etiolles.

Une autre espèce remarquable mérite d'être citée ici. Il s'agit du **Laiteron des marais (*Sonchus palustris*)** qui est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** relativement peu commune : assez commune dans l'Essonne mais **assez rare en Ile-de-France**. Un seul pied a été observé à l'extrémité sud de la zone d'étude (commune d'Etiolles).

□ La végétation aquatique

Code Corine de cette unité : 24.4 (Végétation immergée des rivières).

La rive en pente douce est relativement favorable à l'installation de plantes aquatiques. Celles-ci se développent peu (peut-être à cause des vagues dues au passages des péniches). Quelques herbiers d'hydrophytes ont été observés depuis les rives ponctuellement. La plupart des espèces sont communes - Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*), Cératophylle émergé (*Ceratophyllum demersum*), Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) le long de la Seine.



Herbier de Potamogeton noueux

Une espèce remarquable a été observée : **le Potamogeton noueux² (*Potamogeton nodosus*)**. Rare en Ile-de-France et très rare³ dans l'Essonne où il n'est signalé que dans deux communes (dont Vigneux-sur-Seine), c'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** présente également sur plusieurs sites.



Un Potamogeton indéterminé à revoir !

Remarque : Un Potamogeton à feuilles fines (*Potamogeton sp.*) a été observé. L'échantillon récolté n'a pas permis de le déterminer. Il pourrait s'agir d'une espèce intéressante, *Potamogeton trichoides* (?).

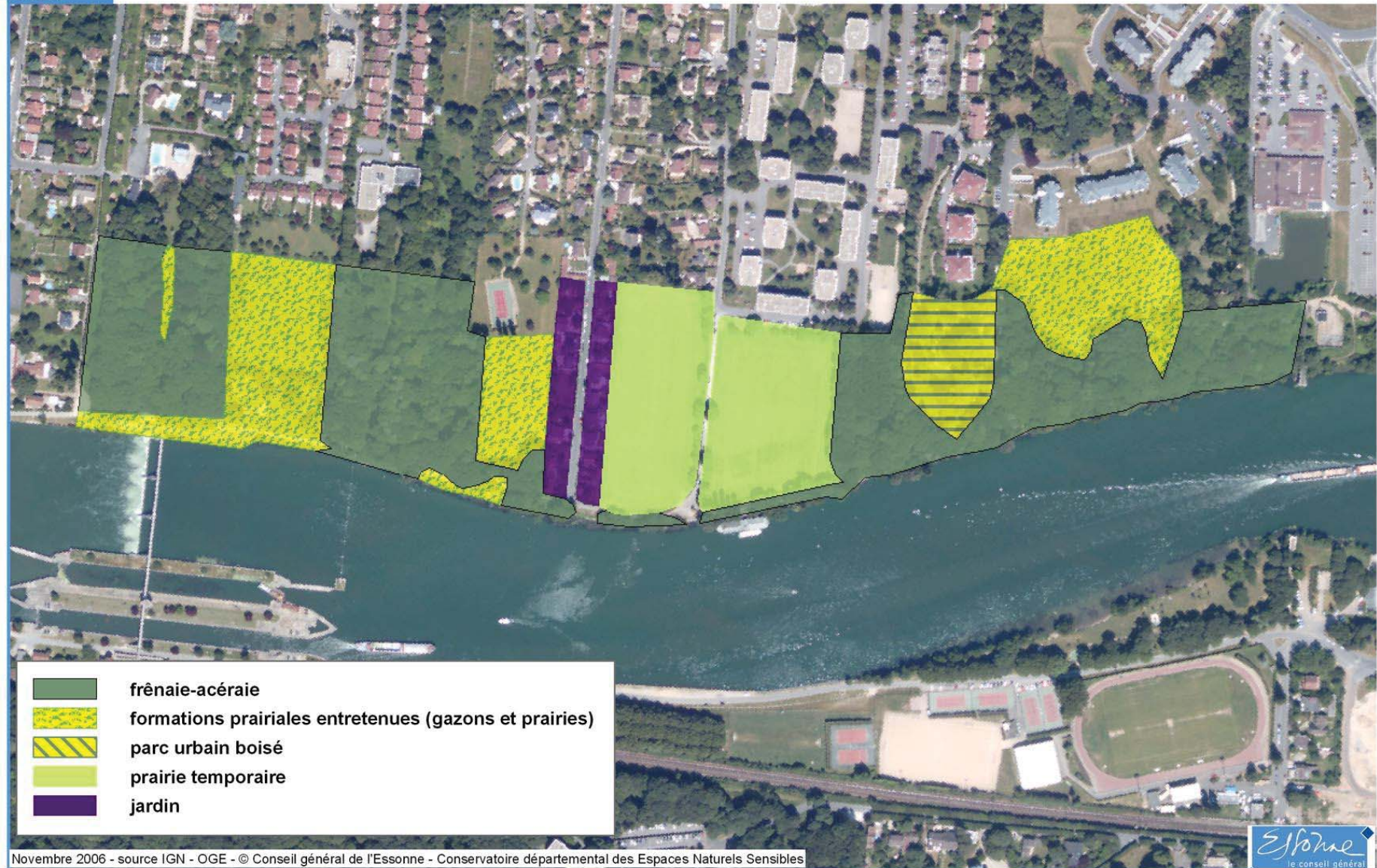
² La détermination mériterait ici une confirmation.

³ Le statut concernant la rareté est incertain pour ce taxon, sans doute à cause de la difficulté de son groupe, ce qui donne peu de données fiables, et rebutent les botanistes à faire part de leurs découvertes.

CENS
 Conservatoire des
 Espaces Naturels
 Sensibles

Carte de la végétation du site "Bords de Seine à Soisy"

0 100 Mètres



→ **Faune****1) Les Oiseaux**

Sur le site, **29 espèces** ont été observées.

Une espèce est particulièrement intéressante :

- le **Martin-pêcheur d'Europe** *Alcedo atthis* qui a été observé sur les rives. L'espèce vit sur les cours d'eau et les étangs dont les eaux sont peu ou pas polluées, et suffisamment limpides pour qu'elle puisse localiser puis capturer les poissons dont elle se nourrit. La pollution, l'assèchement des zones humides et les aménagements hydrauliques, comme par exemple les reprofilages, rendent les populations très vulnérables. Le nombre de couple est compris entre 100 et 150 dans la région. L'espèce est **citée dans la directive Oiseaux, et est déterminante ZNIEFF pour l'Île-de-France.**

Toutes les autres espèces sont communes, mais elles ont des exigences particulières satisfaites par des habitats variés présents ici.

Détaillons par habitats quelques-unes des espèces rencontrées :

- les boisements, qui s'apparentent ici à des parcs arborés. Le **Pigeon colombin** *Columba oenas*, espèce particulièrement discrète, est cantonnée dans ces secteurs. Elle niche surtout dans les trous d'arbres dans les bois et les grands parcs. L'espèce est **assez commune en Île-de-France.** Parmi les mésanges, la **Mésange nonnette** *Parus palustris*, typiquement forestière, fréquente le parc boisé de la partie sud. Le **Pic vert** *Picus viridis* profite ici autant des arbres dans lesquels il trouve des larves d'insectes, que des secteurs à pelouse rase, notamment dans la partie nord où il recherche les fourmis dont il se nourrit aussi.



Héron cendré

- les buissons bas disséminés dans les boisements ou sur leurs lisières. On y trouve le **Troglodyte mignon** *Troglodytes troglodytes*, une petite espèce de sous-bois, ainsi qu'un passereau insectivore, le **Pouillot véloce** *Phylloscopus collybita*.
- les parcelles cultivées, dans la moitié sud, et la pelouse dans la partie nord, sont favorables aux chasses de l'**Hirondelle rustique** *Hirundo rustica* qui capture les insectes volants circulant juste au-dessus des formations herbacées.
- les rives permettent au **Héron cendré** *Ardea cinerea* de se poser pour pêcher.

Notons aussi la présence d'un rapace diurne, l'**Epervier d'Europe** *Accipiter nisus*, avec un individu observé en vol.

2) Les chauves-souris

Au moins **4 espèces** de chauves-souris ont été inventoriées sur les bords de Seine à Soisy, malgré la très forte urbanisation de ce secteur.

Statut des espèces de chauves-souris recensées sur les bords de Seine à Soisy

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge	Dir. H	Rareté régionale
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	V	IV	R
Pipistrelles de Kühl ou de Nathusius	<i>Pipistrellus kuhlii/nathusii</i>	S	IV	TR
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	S	IV	C
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	S	IV	R

3) Insectes

■ Odonates

Seules **2 espèces** communes en Île-de-France ont été contactées ici :

Statut des espèces d'odonates recensées sur les bords de Seine à Soisy

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>						
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>						

L'**Orthétrum réticulé** *Orthetrum cancellatum* a été observé ici avec un individu chassant sur la rive.

L'**Agrion élégant** *Ischnura elegans* était présent, avec plusieurs individus dans les quelques petits secteurs de rive occupés par la végétation hygrophile. Un peu de végétation aquatique étant développée par endroit et à proximité, la reproduction de l'espèce est ici possible.

■ Lépidoptères

Rhopalocères (papillons à activité diurne)

13 espèces ont été trouvées sur le site.

Trois d'entre elles se distinguent particulièrement :

- La **Virgule** *Hesperia comma*. Ce petit papillon recherche les pelouses et les prairies sèches. Le peu de mentions récentes concernant le sud de l'Île-de-France. Les populations sont très disséminées. Cette espèce, **probablement au bord de l'extinction**, est **déterminante ZNIEFF en Île-de-France**.
- Le **Demi-Deuil** *Melanargia galathea*, avec au moins 2 individus butinant sur les bordures herbeuses d'un champ. Cette espèce recherche les prairies à graminées hautes. La disparition de ce type

d'habitat a fait régresser sa population. Elle est **déterminante ZNIEFF en Île-de-France**.

- le **Machaon** *Papilio machaon*, avec au moins un individu. Ce papillon spectaculaire fréquente les lieux herbeux, friches ou prairies, avec une grande diversité floristique, en particulier de plantes hôtes pour les chenilles et de plantes à fleurs que butine l'espèce. Les prairies du site n°11, comportant plusieurs apiacées (anciennes ombellifères) recherchées pour la ponte, et autres plantes à fleurs, la reproduction de l'espèce est possible quoique non prouvée. Ajoutons que ces habitats étant en régression, par intensification de l'agriculture et l'urbanisation de certains espaces, ce papillon est nettement moins fréquent que par le passé. Bien que n'ayant pas de statut patrimonial particulier, l'espèce est **rare en Île-de-France**.



Demi-Deuil



Machaon

Les autres espèces sont toutes communes voir très communes.

L'**Amaryllis** *Pyronia tithonus* est une espèce apparaissant l'été et fréquentant essentiellement les haies et les lisières comme ici.

La **Piérade de la rave** *Pieris rapae* recherche les secteurs ouverts, cultures comprises.



Amaryllis

La **Belle-Dame** *Vanessa cardui* est une espèce migratrice fréquentant une grande variété de milieux ouverts.

Hétérocères (papillons nocturnes, ou diurnes pour certains)

5 espèces ont été observées sur le site.

L'une d'elles est particulièrement intéressante :

- l'**Ecaille chinée** *Euplagia quadripunctaria*. Bien que faisant partie des hétérocères, c'est à dire des papillons dont la majorité sont nocturnes, l'Ecaille chinée est aussi diurne avec un pic d'activité en fin d'après-midi. Elle fréquente surtout les lieux herbeux, friches ou prairies, à diversité floristique importante. Ces habitats étant en régression, principalement en plaine, l'espèce n'est qu'**assez commune en Île-de-France et citée en annexe II de la directive Habitats**.



Ecaille chinée

■ Othoptères

Pour les sauterelles et criquets, 3 espèces communes ont été observées ici.

Le **Criquet des pâtures** *Chorthippus parallelus* et le **Criquet mélodieux** *Chorthippus biguttulus* sont répandus sur toutes les surfaces herbeuses.

Le **Conocéphale bigarré** *Conocephalus discolor* occupe principalement les buissons bas bordant les quelques champs de la zone étudiée.



Conocéphale bigarré

Statut des espèces d'orthoptères recensées sur les bords de Seine à Soisy

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus discolor</i>						
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>						
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>						

■ Coléoptères

Seules 8 espèces très communes, communes ou assez communes ont été trouvées ici. La forte anthropisation du site explique cette très faible diversité.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées sur le site des bords de Seine à Soisy.

Parmi les **203 espèces végétales** recensées sur le site n°11, **8 espèces** sont remarquables et **patrimoniales** en Essonne et en Ile-de-France (certain niveau de rareté).

L'exploitation des données extraites de la base de données Flora du CBNBP montre que le site n°11 abritait autrefois d'autres espèces remarquables. Toutes ces espèces sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Les espèces figurées en gras sont celles qui sont légalement protégées (gras seul : en Ile-de-France ; gras souligné : en France).

Espèces végétales remarquables recensées sur le site n°11

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatiente	I	R	AR	X	chemins forestiers, bords des eaux	2006
<i>Potamogeton nodosus</i>	Potamot noueux	I	TR ?	R		rivières, plans d'eau	2006
<i>Potamogeton sp</i>	Potamot indéterminé	I	R?			rivières, plans d'eau	2006
<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule	I	AR	AR		sous-bois, talus	2006
<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais	I	AR	C		marais, berges de rivières	2006
<i>Sonchus palustris</i>	Laiteron des marais	I	AC	AR		marais, berges de rivières	2006
<i>Hippocrepis emerus</i>	Faux-séné	S	TR	TR		Lisières ?	2006
<i>Impatiens capensis</i>	Balsamine du Cap	N	TTR	R		berges des rivières, sous bois humides	2006

Espèces végétales remarquables recensées à proximité du site n°11 (source : CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Althaea hirsuta</i>	Guimauve hirsute	I	AR	AR		Friche herbeuses et cultures	2001
<i>Amaranthus blitum</i>	Amarante blette	N	AR	R		Cultures, trottoirs	2001
<i>Senecio viscosus</i>	Séneçon visqueux	I	AR	AC		friche herbeuses, gares	2001
<i>Spirodela polyrhiza</i>	Lentille d'eau à plusieurs racines	I	AR	R	X	mars, plans d'eau	2001
<i>Centaurea decipiens</i>	Centaurée trompeuse	I	C	R		prairies, friches herbeuses calcaires	2001
<i>Lepidium graminifolium</i>	Passerage de feuilles de graminée	N	R	R		friches herbeuses	2001
<i>Rumex pulcher</i>	Oseille élégante	I	R	TR		prairies, friches herbeuses	2001
<i>Allium longispathum</i> (<i>A. paniculatum subsp. p.</i>)	Ail à longue spathe	I	TR	TR		friches herbeuses ?	2001

Parmi les espèces animales recensées sur le site n°11, **8** peuvent être considérées comme **remarquables** en raison de leur statut de protection et/ou leur niveau de rareté régionale.

Espèces animales remarquables recensées sur le site n°11

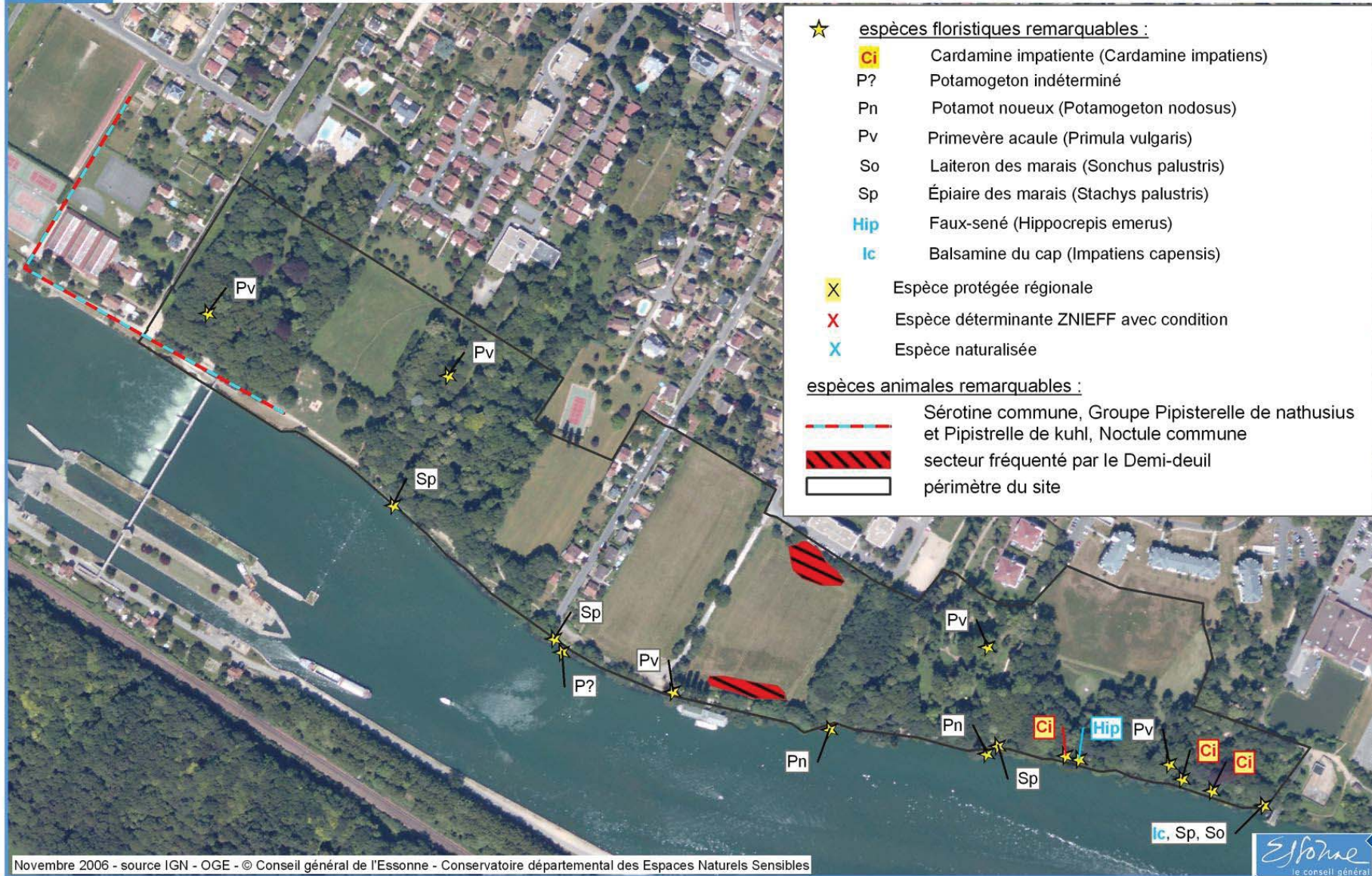
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur			X
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	X	R	
Pipistrelles de Kühl ou de Nathusius	<i>Pipistrellus kuhlii/nathusii</i>	X	TR	
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X	R	
<i>Hesperia comma</i>	Virgule		TR	X
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil		AR	X
<i>Papilio machaon</i>	Machaon		AR	X
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	X	AC	

CENS

Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte des espèces remarquables du site "Bord de Seine à Soisy"

0 100 Mètres



Orientations de gestion

■ Les objectifs visés

L'aménagement et la gestion des espaces naturels qui seront acquis doivent répondre à **quatre objectifs principaux**. Pour évaluer la pertinence des propositions formulées, il faudra donc regarder si ces objectifs sont atteints.

- Le premier objectif, qui est le principal et qui doit être recherché prioritairement, est un **objectif écologique** : il s'agit de préserver la biodiversité, en particulier la faune et la flore d'intérêt patrimonial, et même de la renforcer en favorisant la diversité des habitats.
- Le deuxième objectif est de **permettre et gérer l'accueil du public**, dans la mesure où les milieux le permettent.
- Le troisième objectif est de **s'adapter à la situation** concrète de chaque site.
- Le quatrième objectif est **économique**. La gestion proposée doit être aussi peu coûteuse que possible voire rentable économiquement. Ce dernier objectif n'est pas prioritaire, il doit être atteint dans la mesure du possible.

■ Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine

Pour répondre aux objectifs précités, la mise en œuvre des principes suivants est proposée :

- **gestion écologique**, c'est à dire une gestion qui s'interdit toute utilisation de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides etc. mais aussi engrais).
- **gestion extensive** (et non intensive). La productivité n'est pas recherchée (par exemple pour les bois ou les prairies), mais c'est d'abord la diversité de la faune et de la flore qui est recherchée.
- **gestion différenciée**. Il s'agit de créer une mosaïque de milieux pour favoriser la biodiversité, en particulier les différentes espèces animales. En effet plus la flore est diversifiée, pas tant au niveau des espèces mais plutôt au niveau des formations végétales, et plus les

potentialités sont grandes pour la faune, en terme de nourriture et d'habitats.

La gestion différenciée devra être mise en œuvre dans l'espace, mais aussi dans le temps.

- **gestion adaptée au site**. Tout aménagement et toute gestion devra tenir compte des particularités de chaque site : conditions stationnelles, utilisation actuelle, présence d'espèces remarquables...

■ Orientations de gestion pour les espaces recensés sur le site n°11

1) Gestion des boisements

• Cas général : frênaie-acénaie

Pour favoriser la diversité de la faune et de la flore dans les espaces boisés, il convient de **créer une mosaïque de milieux** favorable à la biodiversité : futaie, taillis etc. avec une sous strate plus ou moins dense.

Pour cela, **le mode de gestion le plus approprié est la futaie jardinée** qui en soit crée une mosaïque (clairière herbeuse au niveau des coupes récentes, taillis arbustif quand la coupe est plus ancienne etc.). La futaie jardinée permet de conserver la flore sylvatique et d'obtenir une variété maximale dans la structure de la végétation, ce qui est favorable à la diversité de la faune.

A l'opposé, il faut **proscrire la coupe à blanc** comme on la pratique pour les futaies régulières ou les taillis à courte rotation. Celle-ci est notamment très défavorable à la flore sciophile.

Il est **possible d'éclaircir les sous-bois** mais de façon raisonnable en conservant toujours quelques arbustes. D'une façon générale, il serait **souhaitable d'éliminer progressivement les essences naturalisées, en particulier les plus envahissantes**, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*), l'Ailante (*Ailanthus altissima*), les Erables négundo (*A. negundo*) et plane (*A. platanoides*), ou le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) pour les arbres, le Laurier palme (*Prunus lauro-cerasus*) ou la Symphorine (*Symphoricarpos albus*) pour les arbustes, et au contraire de **favoriser en les conservant les arbres et arbustes indigènes** (en particulier le Chêne, le Frêne et le Tremble).

On veillera à **conserver quelques ronciers** qui constituent une cache pour la faune, plus spécialement un lieu de nidification pour les oiseaux, et une source d'alimentation (mûres).

On essaiera dans la mesure du possible de **garder les vieux arbres morts sur pied** (chandelles) favorables à une faune spécifique (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.) **et** on conservera pour les mêmes raisons **du bois mort au sol**. Le bois des coupes d'exploitations ou d'entretien sera exporté ou bien laissé sur place. On pourra alors **faire des tas de rondins** qu'on positionnera dans des zones de faible intérêt floristique.

Au niveau du débardage, on évitera les engins lourds qui compactent les sols.

- **Cas particulier du parc boisé urbain**

Le parc boisé péri-urbain est caractérisé par la présence d'espèces horticoles (*Sequoiadendron giganteum*, *Fagus sylvatica* f. *purpurea*, *Aesculus* sp, *Platanus* sp, *Taxodium distichum*...).

La gestion préconisée doit reprendre les principes décrits pour l'ensemble des boisements. Il n'est bien sûr pas question ici d'éliminer les essences horticoles plantées pour l'ornement. Il est toutefois souhaitable **d'éliminer certaines espèces envahissantes** (ex : *Prunus lauro-cerasus*, *Symphoricarpos albus*) qui se sont naturalisées et sous lesquelles la flore est en général pauvre et banale. On cherchera à les remplacer progressivement par des espèces indigènes dont intérêt écologique s'ajoute à intérêt paysager (chênes, frênes, trembles, viorne obier, cornouiller sanguin etc.).

La gestion du sous-bois pratiquée actuellement consiste parfois à éliminer tout arbuste, et à tondre la flore herbacée quand son développement est important. Il serait plutôt souhaitable de **laisser la végétation spontanée se développer**, en particulier la flore herbacée et quelques arbustes et ronciers localement favorables à la faune. Au niveau de la flore herbacée les sylvatiques d'intérêt patrimonial méritent une grande attention. Il convient alors de ne **tondre qu'après la fructification de ces espèces, donc tardivement**.

2) Gestion des espaces en herbe (cas des prairies et des gazons)

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt biologique tant du point de vue de la faune que de la flore. C'est le cas en particulier des pelouses calcicoles souvent à tendance xérophile et des prairies humides de fauche.

- **Cas des prairies existantes**

Dès que cela est possible, nous proposons une **gestion extensive de la plupart des espaces en herbe**, pour conserver, ou restaurer des prairies naturelles. Ceci est applicable aux grandes parcelles en herbe existantes, mais aussi à de petites surfaces (bordure de Seine). Ceci concerne aussi les deux parcelles de prairie temporaire : il s'agit de reconstituer des prairies naturelles à partir de ces formations aujourd'hui sans grande valeur écologique. L'intérêt biologique de ces espaces sera d'autant plus important à long terme que les préconisations suivantes seront mises en application.

- L'idéal est la **gestion différenciée** : gérer de façon différente les diverses parcelles ou partie de parcelles. **Certains endroits seront fauchés puis pâturés, d'autres fauchés seulement**. On évitera si possible **le pâturage seul** moins favorable en général à la diversité floristique.
- **Faucher à une date tardive - au plus tôt fin juin** - pour laisser les plantes grainer, l'idéal étant d'intervenir pour la coupe à des dates s'échelonnant entre juin et octobre. On peut envisager **une ou deux coupes annuelles**. Par exemple :
 - une fauche en juin suivie d'un pâturage après la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
 - une fauche en octobre pour des espaces fauchés très tardivement. C'est la pratique la plus favorable à la faune, insectes en particulier, mais elle ne permet pas de récolter un foin consommable par le bétail.

- deux fauches, la première en juin, la deuxième en fonction de la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
- **Exporter les produits de coupe.** Cette exportation interviendra au minimum 1 à 2 jours après la coupe pour laisser aux insectes le temps de se mettre à l'abri.
- **Un pâturage** peut être envisagé sur certaines parcelles à condition que la pression de pâturage ne soit pas trop forte. On peut mettre **bovins**, ovins, chevaux et ânes, mais l'intérêt de chacun est différent.
Les prairies pâturées par les moutons ont en général peu d'intérêt floristique en dehors des pelouses calcaires ; ceci est peut être du au fait que les moutons tondent très à ras la végétation. Les chevaux ont l'inconvénient majeur d'écorcer tous les arbres et arbustes, ils ne peuvent donc être mis dans les prairies complantées d'arbres. Les ânes ont l'avantage de consommer les refus (plantes délaissées par les bovins etc.) tels que chardons et cirses.
En conséquence, la "solution bovins" avec éventuellement quelques ânes semblent la mieux adaptée.
- Proscrire l'emploi de désherbants (sélectifs ou non) et de tous les produits phytosanitaires.
- Proscrire l'utilisation d'engrais chimiques (ammonitrate etc.).

Il s'agit donc de **gérer de façon extensive les espaces en herbe en prairie permanente de fauche et/ou en pâture (et non en gazon tondu ou en jachère gyrobroyée !)**.

• **Cas des gazons**

Dans les espaces très fréquentés par le public, qui sont aujourd'hui gérés comme des gazons de façon plus ou moins intensive (passages répétés de la tondeuse classique), on essaiera de **limiter les espaces tondus**. Par exemple, une bande de deux à trois mètres de largeur peut être tondu le

long des cheminement, et **le reste géré en prairie de fauche avec exportation des produits de coupe**. On veillera **pour les espaces tondus à ne pas tondre trop ras (pas moins de 10 cm** pour ne pas détruire tous les insectes), et à espacer les tontes au maximum (afin de laisser aux herbacées la possibilité de monter en graine).

Remarques importantes :

L'emploi de la **tondeuse** à lame rotative **ou du gyrobroyeur** est **déconseillé**, car il est très néfaste pour la faune, notamment pour les orthoptères (sauterelles etc.) qui sont détruits à chaque passage. Ces espèces disparaissent rapidement des espaces gérés ainsi. C'est pourquoi **nous préconisons l'utilisation de faucheuse** (barre de coupe) qui au contraire permet à ces espèces de se maintenir.

En laissant les produits de coupes se décomposer sur le sol, on enrichit peu à peu le milieu et donc **on favorise les plantes nitrophiles**. Les espèces observées sont alors relativement **peu nombreuses et banales**. Au contraire, l'exportation des produits de coupes transforme peu à peu la prairie qui voit le nombre de plantes augmenter. Les floraisons se multiplient favorisant une diversité d'espèces animales dont bon nombre ont aujourd'hui beaucoup régressé (papillons etc.). La flore et la faune sont souvent à long terme de grand intérêt (orchidées etc.). A cet intérêt écologique, il faut ajouter un intérêt économique. L'exportation des produits de coupes appauvrit peu à peu le milieu qui est de moins en moins productif à terme (on passe progressivement à une prairie relativement maigre). Ce travail d'exportation du foin est donc de moins en moins important à terme.

L'usage d'**engrais chimique** a de la même façon un **impact négatif sur la flore** (mais aussi sur la qualité des eaux). En enrichissant le milieu, il conduit à favoriser les nitrophiles.

On peut noter **l'intérêt économique d'une gestion extensive des espaces en herbe** : production de foin pouvant être vendue ou utilisée pour nourrir le bétail éventuel, travaux limités dans le temps, mais qui demande il est vrai un savoir faire et un matériel adapté.

Enfin remarquons **l'intérêt paysager et culturel** des prairies et gazons gérés de manière extensive, lié à la variété des floraisons qui s'échelonnent

de mars à octobre. C'est une composante traditionnelle du paysage qui disparaît.

3) Gestion des bords de la Seine

Les rives de la Seine sont en général très boisées. L'enrochement ou le bétonnage est quasi continu. Les zones éclairées sont en général assez limitées. Il s'agit de petites plages sablo-graveleuses en contrebas des enrochements. Elles correspondent aussi à l'extrémité aval (face à l'écluse) avec des berges totalement artificielles (palplanches métalliques, murs...). Pour favoriser l'implantation de la flore héliophytique sur les rives, qui sera toujours limité du fait de l'enrochement, il faut augmenter l'éclaircissement donc élaguer voire supprimer les arbres et arbustes par endroits. Il serait intéressant de maintenir les plus vieux arbres et de tailler en têtard quelques arbres, notamment des saules. En effet les vieux têtards constituent un habitat de prédilection pour certains animaux (insectes saproxyliques, cavernicoles).

4) Prairies temporaires

L'intérêt écologique de ces milieux est très réduit. Toutefois gérées en prairies permanentes (cf recommandations pour les zones en herbe), en particulier en prairie de fauche, ces milieux pourraient rapidement devenir intéressants pour la faune et la flore. Il est donc fortement conseillé de les convertir en prairies permanentes.

La régression des plantes messicoles⁴ est considérable : beaucoup d'espèces ont quasiment disparu aujourd'hui. C'est pourquoi, il pourrait être intéressant de cultiver une petite surface en céréales (orge et blé) de manière biologique. On pourrait peut être voir réapparaître des plantes comme le Peigne de Vénus, rarissimes aujourd'hui mais autrefois communes. En effet le stock de graines présentes dans les sols est considérable, et certaines espèces peuvent rester en dormance pendant des décennies.

⁴ Les messicoles sont les plantes des moissons comme le Bleuet ou le Coquelicot.

5) Création de verger

La disparition des vergers traditionnels et l'utilisation des pesticides expliquent la régression importante des populations de Chouette chevêche en France. Il serait donc souhaitable de planter quelques vergers, (pommiers principalement et quelques poiriers), qui attirent bon nombre d'espèces d'insectes dont cette espèce se nourrit, mais aussi divers autres oiseaux. Ces vergers devront, bien sûr, ne pas faire l'objet de traitements phytosanitaires. On pourra planter des variétés anciennes (verger conservatoire). Il s'agira de plantations haute-tige afin de pouvoir facilement l'entretenir par fauche et/ou pâturage.

Notons que l'intérêt de telles plantations est également important sur le plan paysager (floraisons printanières, fruits colorés à l'automne).

6) Maîtrise foncière

Un périmètre de préemption, dont la délégation reste à définir, pourrait être mise en place sur l'ensemble de la zone d'étude.

7) Valorisation

Le site est déjà très fréquenté par les promeneurs qui longent la Seine. Quelques panneaux d'informations (histoire des parcs, faune, flore, habitats, gestion...) pourraient être mis en place. Les continuités piétonnes le long de la Seine pourraient être restaurées dans le cadre d'un itinéraire plus global.

8) Réhabilitation

Quelques déchets (ferrailles etc.) sont à éliminer dans les boisements.

CENS
 Conservatoire des
 Espaces Naturels
 Sensibles

Orientations de gestion, site "Bords de Seine à Soisy" (n° 11)

0 100 Mètres



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles



Site n°12 : Parcs de Petit Bourg et Grand Bourg

Généralités

■ Localisation et limites du site

Les Parcs de Petit Bourg et de Grand Bourg sont situés en rive gauche de la Seine, sur la commune d'Évry.

Ce site a une superficie d'environ 31 ha.

■ Paramètres physiques et conditions stationnelles

Localisé en bordure de Seine, le site 12 repose sur des éboulis et colluvions. Cette formation recouvre le Stampien inférieur : "Sannoisien" supérieur (calcaires de Brie et argile à meulière de Brie). Le site se trouve sur un coteau à pente orientée vers le nord. Quelques petites pièces d'eau sont présentes dans le parc de Grand Bourg au nord-ouest.



■ Statut de protection

Le site n°12 est concerné par deux périmètres d'inventaires et de protection présentés dans le tableau suivant.

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 2	1605	Vallée de Seine de Corbeil-Essonnes à Villeneuve-Saint-Georges	2194
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450

■ Documents d'urbanisme

Au schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF, 1994), le site figure comme :

- bois ou forêt sur l'ensemble du site.

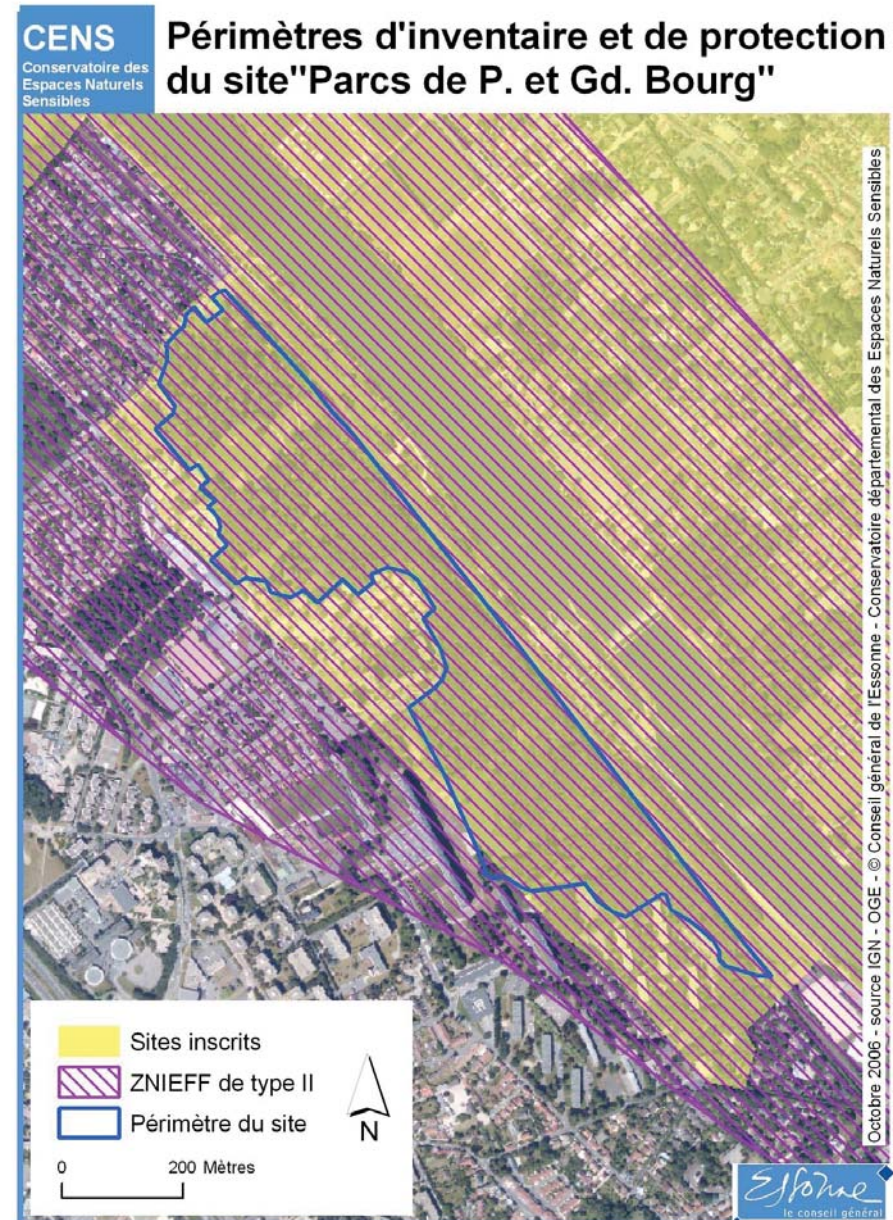
Le tableau suivant présente le classement du site n°12 au POS d'Evry (POS avec dernières modifications du 23 juin 2000).

Commune	section cadastrale	statuts au POS/PLU
Evry	BI	presque tout en NDb et un tout petit secteur en NDa
Evry	BK	presque tout en NDb et EBC, abords de ND de Sion en UEc
Evry	BL	tout en NDb et EBC

EBC : Espace Boisé Classé

NDa et NDb : zones naturelles à protéger, les lettres a et b correspondent à un zonage géographique

UEc : zone de bâti existant (habitat collectif ou individuel) avec aménagements possibles



■ Statut départemental

Le site n°12 ne figure pas à l'inventaire des espaces naturels sensibles du département de l'Essonne.



■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Le site des Parcs de Petit Bourg et de Grand Bourg appartient en majorité à des propriétaires privés. Les deux parcelles classées en para-public appartiennent à la SNCF. Les parcelles publiques sont la propriété de la commune d'Evry (Parc de Grand Bourg) et de la Communauté d'agglomération d'Evry - Courcouronnes - Bondoufle – Lisses.

Répartition du foncier du des Parcs de Petit Bourg et de Grand Bourg

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Public	4	11,31
Privé	6	25,92
Para-public	2	1,94-

■ Pratiques et usages, contraintes et menaces

Le boisement ne semble pas exploité, la pente du coteau constitue une contrainte localement. Elle ne sert pas de terrain de chasse (pas de cartouches au sol). Les surfaces en herbe sont tondues ou girobroyées.

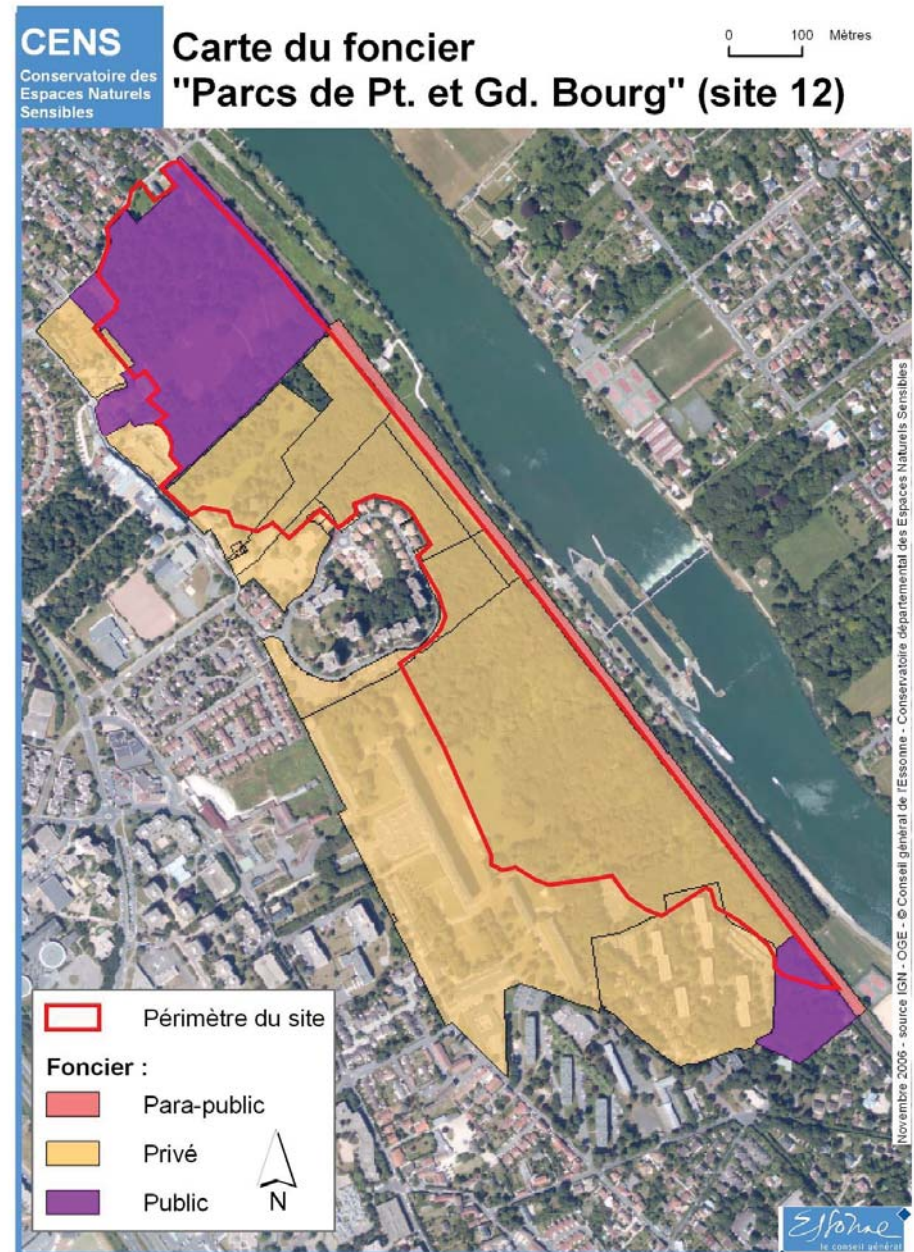
La Seine est une voie navigable utilisée également pour les activités nautiques de loisirs et pour la pêche ponctuellement.

Le site dans sa partie sud est très fréquenté et sert de lieu d'activités de détente et de loisirs. Il constitue un lieu de promenade à pieds ou pour le VTT. La partie nord a le même usage mais semble très peu fréquentée car les espaces ne sont pas ouverts au public.

Il n'est pas dégradé, sauf ponctuellement avec quelques papiers et des ordures.

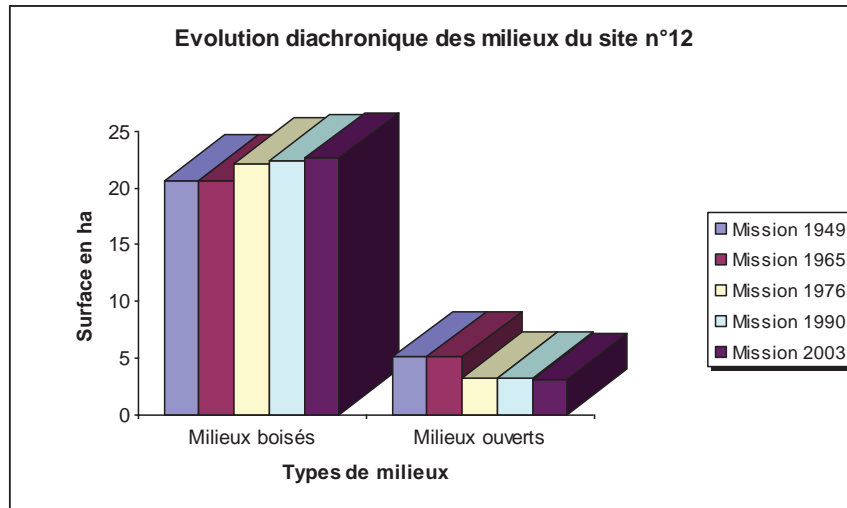
Les principales menaces sont :

- une improbable exploitation forestière par coupes à blanc et un enrésinement,
- une gestion intensive des surfaces herbeuses (tontes, girobroyage...),
- le drainage des zones humides du Parc de Grand Bourg,
- la dégradation des milieux par circulation des VTT hors sentiers,
- la surfréquentation (piétinement).



Evolution des milieux naturels

Le graphique suivant a été établi à partir de l'analyse diachronique des missions aériennes IGN de 1949, 1965, 1976, 1990 et 2003 prises sur le site n°12.



L'analyse du graphique ci-dessus et des cartes situées à la page suivante appelle les commentaires suivants.

Les milieux boisés sont très majoritaires sur le site n°12. Ils représentent 81% de la surface du site (soit 21 ha) en 1949 et leur surface augmente progressivement à partir de 1976 pour atteindre 88% (soit 23 ha).

Les milieux ouverts suivent la tendance inverse. Ils représentaient 19% du site (soit 5 ha) en 1949. En 2003, leur surface a quasiment diminué de moitié. Ils ne représentent plus que 12% du site, soit 3 ha sur les 26 ha du site n°12.

■ Cas du Parc de Grand Bourg

Les éléments ci-dessous sont tirés de l'étude menée par des étudiants de l'ENSP de Versailles en 2005.

Le Parc de Grand Bourg et un bâtiment apparaissent sur la carte de la forêt de Sénart et de ses environs, dressés en 1708 par Bourgeault et Matis ; mais l'on trouve le château, à son emplacement actuel, sur les plans de l'Atlas du Duc d'Antin daté de 1730. Par contre, le parc à l'anglaise, tel qu'actuellement, se retrouve sur les plans du cadastre napoléonien établi au début du XIX^e siècle.

L'appellation Grand Bourg est une altération de Bout le Grand, dérivé de *gaul* et *bout*, mots celtes et germaniques signifiant bois profond ou bois élevé.

Au XVI^{ème} siècle, le village originel d'Evry se divisait en trois parties : le village et les seigneuries de Bout le Grand et de Bout le Petit. Pendant plusieurs siècles, l'histoire de ces deux seigneuries se confond.

1647 à 1729 : le domaine de Grand Bourg connaît trois propriétaires successifs.

1729 à 1790 : la propriété appartient à Germain de Blanchebarbe, surnommé « Monsieur de Grand Bourg ». Il fit construire le château de Grand Bourg. L'ensemble château et parc régulier se retrouve sur la carte des chasses du Roy de 1740.

1790 à 1809 : première période d'abandon de Grand Bourg. Le château est pillé, la friche gagne le parc à la française. Arbres, bassins, vasques et statues sont récupérés par un agriculteur et un entrepreneur.

1809 à 1862 : Adrien de Chavigné acquiert la propriété dans un état de délabrement complet. Architecte, il est à l'origine de l'aménagement du parc paysager à l'anglaise. La superficie du parc triple en 20 ans par des acquisitions successives sur le clos de Grand Bourg, dont Mr de Chavigné fait démolir le mur, pour atteindre 11 ha en 1825.

1862 à 1895 : le parc passe de main en main. Des périodes d'abandon alternent avec des reprises d'entretien, agrandissements et améliorations.

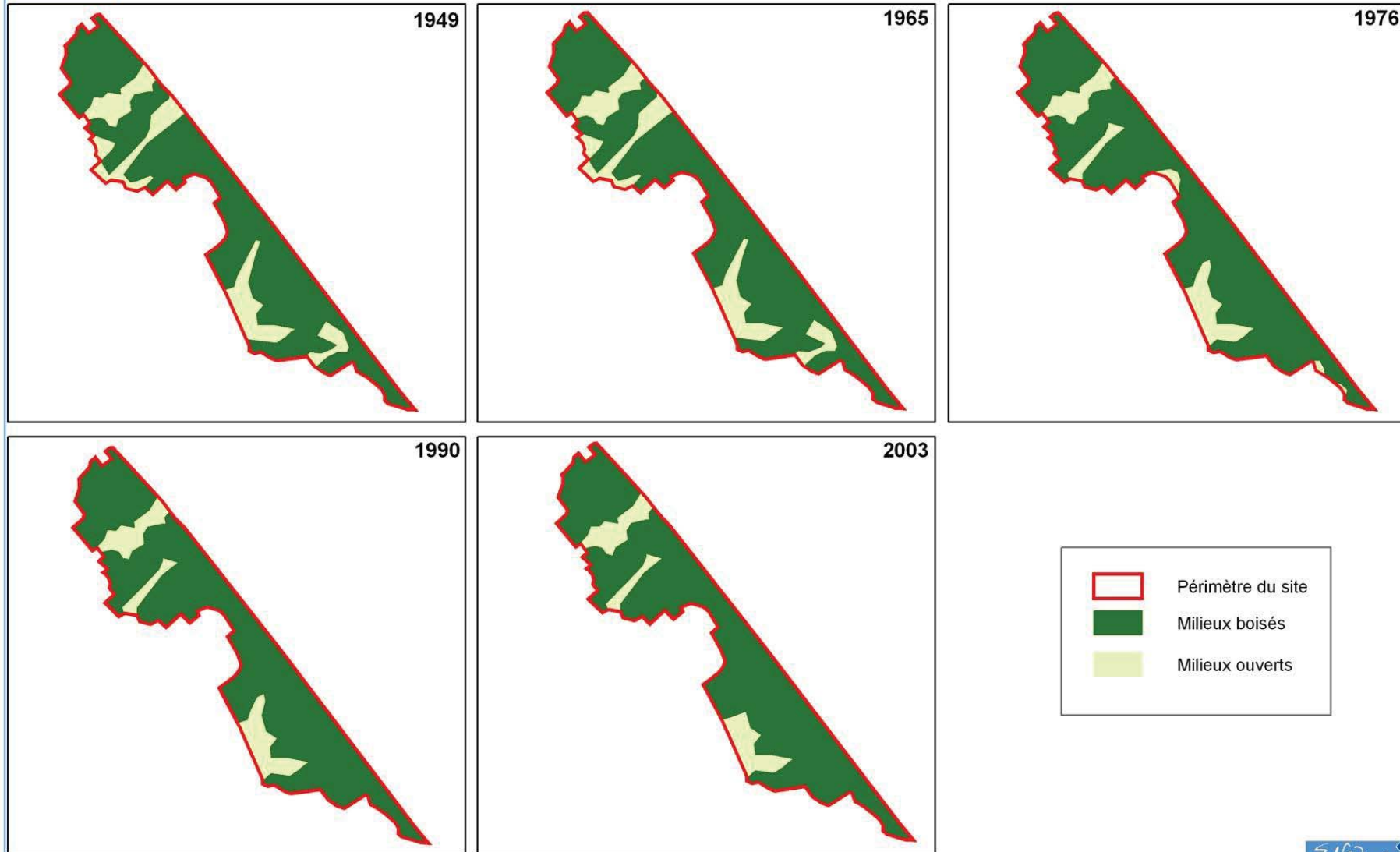
1896 à 1942 : Grand Bourg devient la propriété de Jean Joseph Bataille, d'où le nom de parc Bataille couramment utilisé.

1842 à 1987 : le domaine est à nouveau à l'abandon, jusqu'à son rachat par la commune d'Evry en 1987.

CENS
 Conservatoire des
 Espaces Naturels
 Sensibles

Evolution des milieux du site "Parcs de Petit et Grand Bourg" (n° 12)

0 100 Mètres



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles



Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le site n°12 correspond pour l'essentiel à des boisements. On trouve également quelques gazons et des friches herbeuses près des habitations et quelques pièces d'eau au sein des boisements. Bien qu'en limite de la zone d'étude, un mot est dit également sur les bords de Seine qui présentent un intérêt floristique certain.

• Les boisements : la frênaie-acénaie

Code Corine de cette formation : 41.4 (Forêts mixtes de pentes et ravins).

Ils occupent la quasi totalité de la zone étudiée. Sur une pente relativement forte, le boisement observé correspond à une futaie plus ou moins régulière avec un sous étage souvent très développé. Dans le tiers ouest (Grand-Bourg), il s'agit d'une vieille futaie de belle qualité, alors qu'à l'est on a plus souvent une jeune futaie irrégulière. La composition floristique rappelle la chênaie-charmaie, mais se rattache mieux à la frênaie-acénaie.



Haute futaie de Frêne avec Hêtre
au parc de Grand-Bourg

La strate arborée est composée essentiellement par le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et le Charme (*Carpinus betulus*). Le Sycomore (*Acer pseudoplatanus*), l'Erable plane (*Acer platanoïdes*) et le Marronnier (*Aesculus hippocastanum*) sont également très abondants. On trouve aussi le Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*), l'Acacia (*Robinia pseudo-acacia*), le Merisier (*Prunus avium*), et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), plus rarement le Hêtre

(*Fagus sylvatica*) et le Tremble (*Populus tremula*). Quelques vieux ifs (*Taxus baccata*) ont été notés.

La strate arbustive est abondante et variée. En plus des essences de la strate supérieure, en particulier les érables qui se ressèment en quantité (*Acer pseudoplatanus* et *Acer platanoïdes*), on trouve par exemple les espèces suivantes : Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Troëne (*Ligustrum vulgare*), et moins abondants Erable champêtre (*Acer campestre*), Fusain d'Europe (*Euvonymus europaeus*), Houx (*Ilex aquifolium*) et Noisetier (*Corylus avellana*). La Symphorine (*Symphoricarpos albus*), et le Buis (*Buxus sempervirens*) sont localement très développés au point de marquer la physionomie du sous-bois.



Un aspect de la futaie de frênes

La strate herbacée est relativement riche en nombre d'espèces. Quand la Ronce (*Rubus gr. fruticosus*) n'envahit pas le sous bois et que le Lierre (*Hedera helix*) ne forme pas un couvre-sol, on trouve d'assez nombreuses espèces pour la plupart communes. On peut retenir par exemple la présence des sylvatiques suivantes : Sceau de Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*), Benoîte des villes (*Geum urbanum*), Laïche des bois (*Carex sylvatica*), Pâturin des bois (*Poa nemoralis*), Herbe à Robert (*Geranium robertianum*), Groseillier rouge (*Ribes rubrum*), Rosier des champs (*Rosa arvensis*), Mélisse uniflore (*Melica uniflora*), Alliaire (*Alliaria petiolata*), Fougère



Primevère acaule (rosette de feuilles en été)

mâle (*Dryopteris filix-mas*) et Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*).

Parmi les espèces les moins communes on peut citer l'Ornithogale des Pyrénées (*Ornithogalum pyrenaicum*) et la Laïche pendante (*Carex pendula*).

Au milieu d'un tapis de Circée de Paris (*Circaea lutetiana*), notons surtout la présence de la **Primevère acaule (*Primula vulgaris*)**. **Assez rare en Ile-de-France et dans l'Essonne**, c'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial**. Une petite population a été recensée dans le parc d'un château.

• Les formations prairiales entretenues (les gazons)

Code Corine de cette formation : 85.12 (Pelouses de parcs) qu'on peut rattacher le plus souvent à 38.2 (Prairies à fourrage des plaines).

Aux abords des châteaux et sous la grande barre d'habitations ont été recensées des surfaces tondues régulièrement. On y observe une formation herbeuse relativement rase caractéristique des gazons gérés de façon intensive. Peu d'espèces ont pu être identifiées au cours des prospections du fait de la fréquence des tontes. Toutefois on peut noter une diversité relativement importante au niveau des parcs des châteaux avec des espèces communes comme le Trèfle rampant (*Trifolium repens*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*) ou la Potentille rampante (*Potentilla reptans*).

Ces pelouses pourraient révéler au printemps des



Au sein du boisement, prairie tondu régulièrement devant un château. Au second plan, friche herbeuse.

espèces remarquables comme la rare Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris* subsp. *sylvestris*), espèce protégée au niveau national.

La pelouse située sous la grande barre d'immeuble est au contraire pauvre en espèces. Seules des plantes très banales, la plupart caractéristiques des lieux piétinés ou nitrophiles ont été notées. Citons par exemple Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Plantain majeur (*Plantago major*) et Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*) ou Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*).

Aucune espèce remarquable n'a été identifiée dans ces formations végétales.

• Les friches herbeuses

Code Corine de cette formation : 38.2 (Prairies à fourrage des plaines) et 37.21 (Prairies humides atlantiques et subatlantiques).



Friche herbeuse mésophile en contrebas d'un château. Notez l'importance du Cirse des champs et du Dactyle (au premier plan à droite)

En contrebas des pelouses tondues devant les châteaux, des friches herbeuses hautes ont été recensées. Ces formations peuvent être rattachées aux prairies mésophiles (arrhénathérais). En effet, les graminées dominent très largement avec notamment le Fromental (*Arrhenaterum elatius*), la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*) et le Dactyle (*Dactylis glomerata*).

Peu fleuries, ces friches semblent relativement pauvres ici et marquées par les

nitrophiles. On note en effet l'abondance de l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*). Parmi les espèces observées dans ces friches herbeuses, citons par exemple la Berce (*Heracleum sphondylium*), la Vesce des haies (*Vicia sepium*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*) ou la Verge d'or du Canada (*Solidago canadensis*) parfois envahissante.

En contrebas du château de Grand Bourg, la friche herbeuse présente un aspect un peu différent. On notera dans un secteur très humide la présence de Cirse maraîcher (*Cirsium oleraceum*), avec des espèces nettement plus hygrophiles comme la Molinie (*Molinia caerulea*), ou la Canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*). Dans une zone moins humide deux espèces remarquables ont été notées :



Friche herbeuse humide en contrebas du château de Grand Bourg. Notez l'abondance du Cirse maraîcher et au premier plan les floraisons mauves de la Salicaire.

La Laitue vireuse (*Lactuca virosa*). C'est une espèce indigène d'intérêt patrimonial réduit. Elle est en effet commune dans l'Essonne mais signalée comme **assez rare en Ile-de-France.**



Laitue vireuse
(détail d'une feuille caulinaire et inflorescence)

Le Millepertuis maculé (*Hypericum maculatum*). Espèce indigène d'intérêt patrimonial, assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, elle est relativement abondante ici.



Millepertuis maculé

• Les pièces d'eau

Code Corine de cette formation : 85.13 (Bassins de parcs) avec 22.411 (couvertures de Lemnacées)

Au sein des boisements du parc du château de Grand Bourg, des pièces d'eau ont été recensées. Il s'agit de deux paires de vieux bassins aujourd'hui délaissés. Seuls les bassins amont sont en eau. Ils sont couverts de Lentilles d'eau (*Lemna minor*). Aucune espèce remarquable n'est recensée, mais on retiendra l'ambiance humide favorable aux Langues de cerf (*Phyllitis scolopendrium*) qui donnent à ces microsites une ambiance paysagère particulière.



Bassin dans le Parc de Grand-Bourg.
Notez le tapis de Lentille d'eau et l'abondance de la Langue de cerf sur la paroi

- **Les bords de Seine (site supplémentaire d'Evry)**

Dans la liste des espèces recensées sur le site n°12, on peut remarquer quelques plantes hygrophiles. Présentes à proximité immédiate du périmètre étudiées, ces plantes caractérisent la flore du bord de Seine. Il s'agit par exemple des taxons suivants : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Guimauve officinale (*Althaea officinalis*), Lysimaque vulgaire (*Lysimachia vulgaris*), ou encore du Nénuphar (*Nuphar lutea*).

Deux espèces remarquables ont été recensées en bordure de Seine, ce qui justifie ce paragraphe :

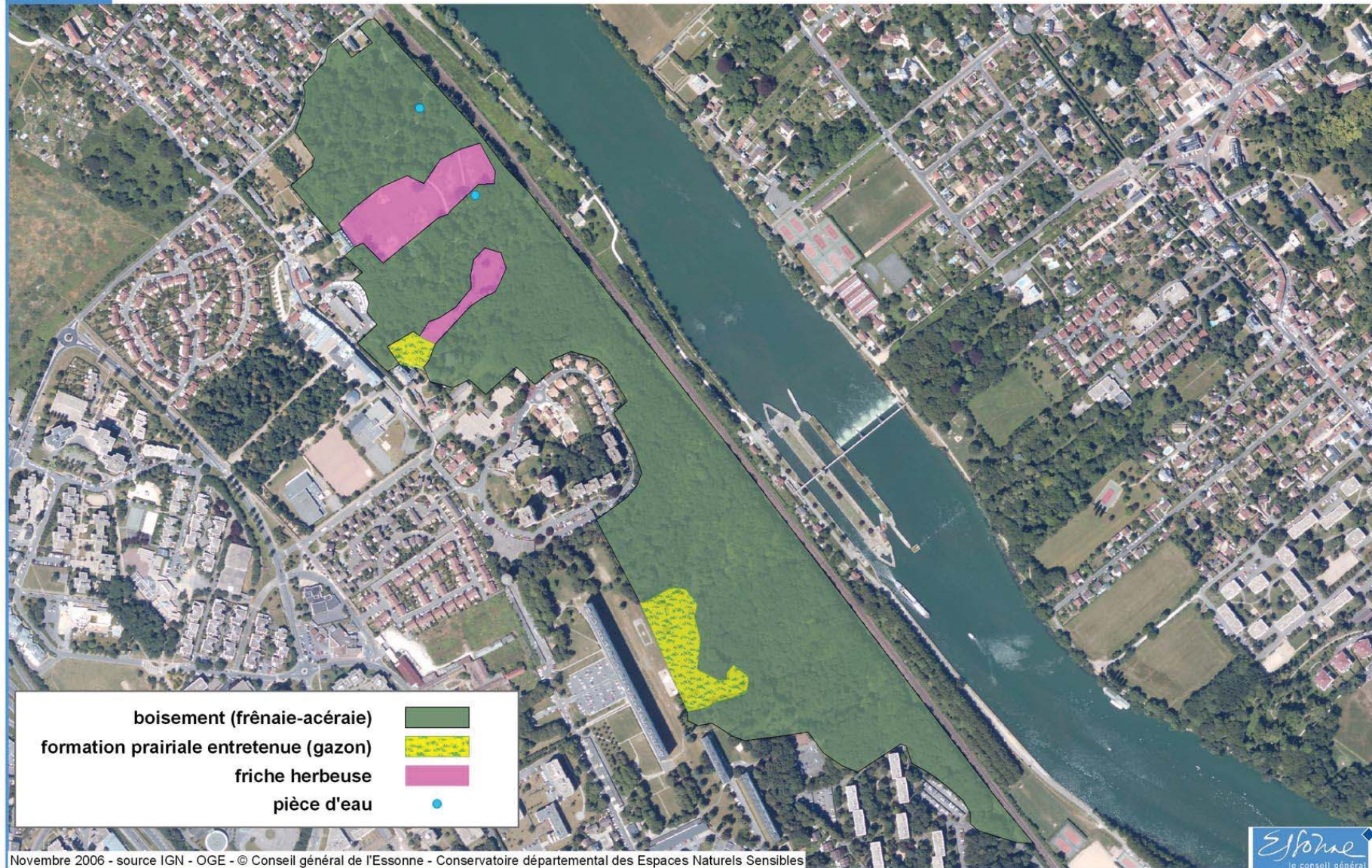
L'Aristolochie clématite (*Aristolochia clematitis*). Espèce **indigène d'intérêt patrimonial**, assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, elle se cantonne presque exclusivement dans la vallée de la Seine où elle a été observée sur plusieurs sites dans le cadre de cette étude.

L'Epière des marais (*Stachys palustris*) est une **espèce indigène d'intérêt patrimonial** commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**.

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte de la végétation du site "Parcs de Petit et Grand Bourg"

0 100 Mètres



→ **Faune****1) Oiseaux**

Dans le secteur, **19 espèces** ont été identifiées.

Ce sont des espèces fréquentes, d'origine forestière mais s'étant adaptées aux habitats transformés ou complètement anthropiques comme les parcs arborés et même les jardins.



Pinson des arbres

Parmi ces espèces, quelques-unes peuvent se satisfaire de couverts boisés avec peu de sous-bois, comme dans le centre du parc de Petit Bourg : c'est le cas du **Grimpereau des jardins** *Certhia brachydactyla*, exclusivement arboricole, et du **Pigeon ramier** *Columba palumbus* qui installe son nid dans le houpplier des arbres.



Pigeon ramier

Les autres apparaissent près de la lisière face à la voie de chemin de fer et dans le parc de Grand Bourg. En effet, les formations végétales sont plus diversifiées avec notamment des arbustes et des buissons. Cette variété favorise la prospection alimentaire des espèces granivores, comme le **Pinson des arbres** *Fringilla coelebs*, des omnivores, comme les mésanges, et des insectivores avec la **Fauvette à tête noire** *Sylvia atricapilla* et le **Pouillot vélocé** *Phylloscopus collybita*. Ajoutons que ces deux dernières espèces ont besoin de buissons denses pour leur reproduction, ce qui est le cas dans les deux espaces cités.

2) Mammifères

Une seule espèce de mammifères a été trouvée, le **Hérisson d'Europe** *Erinaceus europaeus*, une espèce protégée qui figure en annexe III de la convention de Berne.

En ce qui concerne les chauves-souris, les parcs étant fermés la nuit, ils n'ont pas pu être prospectés. Toutefois, la route privée qui va du centre équestre à la ville de Ris-Orangis a été prospectée. Seule la Pipistrelle commune a été contactée.

3) Insectes■ **Lépidoptères****Rhopalocères (papillons à activité diurne)**

20 espèces de papillons diurnes ont été trouvées.

L'une d'elles est particulièrement intéressante :

- Le **Demi-Deuil** *Melanargia galathea*, avec au moins un individu dans les secteurs herbeux. Cette espèce recherche les prairies à graminées hautes. La disparition de ce type d'habitat a fait régresser sa population. Elle est **déterminante ZNIEFF en Île-de-France**.

Deux espèces de milieux ouverts et de lisières sont présentes, le **Myrtil** *Maniola jurtina* et la **Piéride de la rave** *Pieris rapae*.

Le **Tircis** *Parage aegeria* et le **Robert-le-diable** *Polygonia c-album*, quant à eux, sont forestiers. Cette dernière espèce, particulièrement liée aux bois humides et clairs, trouve sur la lisière face à la voie ferrée, un habitat de substitution.



Robert-le-Diable

Hétérocères (papillons à activité nocturne, ou diurne pour certains)

11 espèces ont été contactées sur le site.

Deux d'entre elles sont remarquables :

- La **Zygène du Trèfle** *Zygaena trifolii*. Ce papillon se rencontre exclusivement dans les milieux humides, notamment dans les prairies et les marécages de bords de cours d'eau et d'étangs. L'espèce, **en régression, est peut-être au bord de l'extinction**. Elle est **déterminante ZNIEFF en Île-de-France**.

- La **Zygène de la Filipendule** *Zygaena filipendulae*. Cette espèce fréquente les prairies, et les lieux herbeux de lisières ou de clairières, où les lotiers, les coronilles et, bien sûr, la filipendule sont présents. La banalisation et la disparition de ces habitats provoquent une **forte régression de l'espèce, en particulier en Île-de-France où elle est déterminante ZNIEFF**.



Zygène de la Filipendule

■ Orthoptères

Sur le site, **4 espèces** communes ont été trouvées.

Chaque espèce est liée à une formation végétale : le **Criquet des pâtures** *Chorthippus parallelus* sur les secteurs herbeux, notamment à proximité



Decticelle cendrée

de la voie ferrée, le **Conocéphale bigarré** *Conocephalus discolor* en bordure et dans les buissons, près de la voie ferrée et dans le parc de Grand Bourg, et la **Decticelle cendrée** *Pholidoptera griseoptera* et le **Grillon des bois** *Nemobius sylvestris* en lisière de boisements.

Statut des espèces d'orthoptères recensées dans les Parcs de Petit Bourg et Grand Bourg

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus discolor</i>						
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>						
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>						
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>						

■ Coléoptères

Sur le site, **14 espèces** ont été trouvées.

Ce milieu forestier, qui s'apparente à un parc arboré très anthropisé, n'abrite que très peu d'espèces.

Toutefois, l'une d'entre elles mérite d'être mentionnée :

- *Cicodes undatus*, qui vit sur un champignon se développant sur les érables morts sur pied. L'espèce est **peu signalée en Île-de-France**.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées sur le site des Parcs de Grand Bourg et Petit Bourg.

Parmi les **156 espèces végétales** recensées sur le site n°12 en 2006, **5 espèces** sont remarquables en Essonne et en Ile-de-France (certain niveau de rareté) et considérées comme **patrimoniales** car ce sont des espèces indigènes.

L'exploitation des données extraites de la base de données Flora du CBNBP montre que le site n°12 abritait autrefois d'autres espèces remarquables. Toutes ces espèces sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Les espèces figurées en gras sont celles qui sont légalement protégées (gras seul : en Ile-de-France ; gras souligné : en France).

Espèces végétales remarquables recensées sur le site n°12 (sources : OGE & CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématite	I	AR	AC		berges des rivières, vignes	2006
<i>Hypericum maculatum</i>	Millepertuis maculé	I	AR	AC		sous-bois, talus	2006
<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule	I	AR	AR		marais, berges de rivières	2006
<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais	I	AR	C		pelouses de parcs	2006
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse	I	C	AR		friches herbeuses, décombres	2006
<i><u>Tulipa sylvestris subsp. sylvestris</u></i>	<u>Tulipe sauvage</u>	N	R	R	X	bords des rivières, friches herbeuses humides	2005 ?
<i>Malva alcea</i>	Mauve alcée	I	AR	AC		talus, lisières, friches	< 1727
<i>Polygonatum odoratum</i>	Sceau de Salomon odorant	I	C	AC		sous-bois, talus	< 1727

Espèces végétales remarquables recensées à proximité du site n°12 (source : CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Fumaria capreolata</i>	Fumeterre grim pant		R	R	X	friches herbeuses, décombres	2001
<i>Najas marina</i>	Grande naïade		R	R		rivières, plans d'eau	1999
<i>Vallisneria spiralis</i>	Vallisnérie		TR	TR		rivières, plans d'eau	1999
<i>Leontodon hispidus</i>	Liondent hispide		AC	AC		pelouses et prairies sèches calcaires	1988

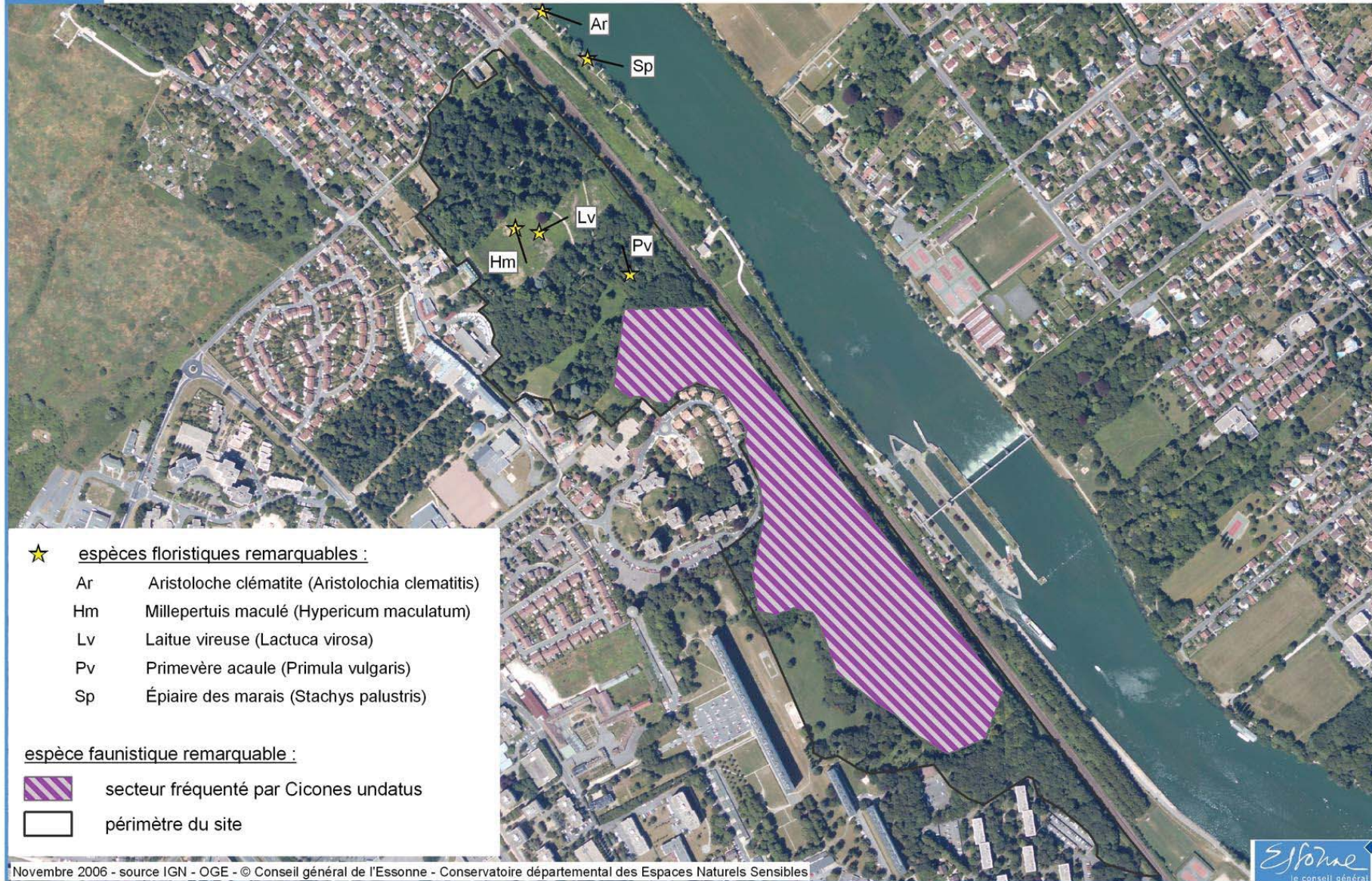
Parmi les espèces animales recensées sur le site n°12, **3** peuvent être considérées comme **remarquables** en raison de leur statut de protection et/ou leur niveau de rareté régionale.

Espèces animales remarquables recensées sur le site n°12

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection régionale	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil		AR	X
<i>Zygaena trifolii</i>	Zygène du Tréfle		TR	X
<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène de la Filipendule		R	X

Carte des espèces remarquables du site "Parcs de Petit et Grand Bourg"

0 100 Mètres



Orientations de gestion

■ Les objectifs visés

L'aménagement et la gestion des espaces naturels qui seront acquis doivent répondre à **quatre objectifs principaux**. Pour évaluer la pertinence des propositions formulées, il faudra donc regarder si ces objectifs sont atteints.

- Le premier objectif, qui est le principal et qui doit être recherché prioritairement, est un **objectif écologique** : il s'agit de préserver la biodiversité, en particulier la faune et la flore d'intérêt patrimonial, et même de la renforcer en favorisant la diversité des habitats.
- Le deuxième objectif est de **permettre et gérer l'accueil du public**, dans la mesure où les milieux le permettent.
- Le troisième objectif est de **s'adapter à la situation** concrète de chaque site.
- Le quatrième objectif est **économique**. La gestion proposée doit être aussi peu coûteuse que possible voire rentable économiquement. Ce dernier objectif n'est pas prioritaire, il doit être atteint dans la mesure du possible.

■ Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine

Pour répondre aux objectifs précités, la mise en œuvre des principes suivants est proposée :

- **gestion écologique**, c'est à dire une gestion qui s'interdit toute utilisation de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides etc. mais aussi engrais).
- **gestion extensive** (et non intensive). La productivité n'est pas recherchée (par exemple pour les bois ou les prairies), mais c'est d'abord la diversité de la faune et de la flore qui est recherchée.
- **gestion différenciée**. Il s'agit de créer une mosaïque de milieux pour favoriser la biodiversité, en particulier les différentes espèces animales. En effet plus la flore est diversifiée, pas tant au niveau des espèces mais plutôt au niveau des formations végétales, et plus les potentialités sont grandes pour la faune, en terme de nourriture et d'habitats.

La gestion différenciée devra être mise en œuvre dans l'espace, mais aussi dans le temps.

- **gestion adaptée au site**. Tout aménagement et toute gestion devra tenir compte des particularités de chaque site : conditions stationnelles, utilisation actuelle, présence d'espèces remarquables...

■ Orientations de gestion pour les espaces recensés sur le site n°12

1) Gestion des boisements (frênaie-acénaie)

Pour favoriser la diversité de la faune et de la flore dans les espaces boisés, il convient de **créer une mosaïque de milieux** favorable à la biodiversité : futaie, taillis etc. avec une sous strate plus ou moins dense.

Pour cela, **le mode de gestion le plus approprié est la futaie jardinée** qui en soit crée une mosaïque (clairière herbeuse au niveau des coupes récentes, taillis arbustif quand la coupe est plus ancienne etc.). La futaie jardinée permet de conserver la flore sylvatique et d'obtenir une variété maximale dans la structure de la végétation, ce qui est favorable à la diversité de la faune.

A l'opposé, il faut **proscrire la coupe à blanc** comme on la pratique pour les futaies régulières ou les taillis à courte rotation. Celle-ci est notamment très défavorable à la flore sciaphile.

Il est **possible d'éclaircir les sous bois** mais de façon raisonnable en conservant toujours quelques arbustes. D'une façon générale, il serait **souhaitable d'éliminer progressivement les essences naturalisées, en particulier les plus envahissantes**, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*), l'Ailante (*Ailanthus altissima*), les Erables négundo (*A. negundo*) et plane (*A. platanoïdes*), ou le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) pour les arbres, le Laurier palme (*Prunus lauro-cerasus*) ou la Symphorine (*Symphoricarpos albus*) pour les arbustes, et au contraire de **favoriser en les conservant les arbres et arbustes indigènes** (en particulier les chênes, le charme, le frêne et le Tremble).

On veillera à **conserver quelques ronciers** qui constituent une cache pour la faune, plus spécialement un lieu de nidification pour les oiseaux, et une source d'alimentation (mûres).

On essayera dans la mesure du possible de **garder les vieux arbres morts sur pied** (chandelles) favorables à une faune spécifique (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.) **et on conservera** pour les mêmes raisons **du bois mort au sol**. Le bois des coupes d'exploitations ou d'entretien sera exporté ou bien laissé sur place. On pourra alors **faire des tas de rondins** qu'on positionnera dans des zones de faible intérêt floristique.

Au niveau du débardage, on évitera les engins lourds qui compactent les sols. L'utilisation du cheval pourra être envisagée dans les zones très pentues.

La possibilité de mettre en réserve intégrale certains secteurs de bois doit être étudiée. Il s'agit alors de ne réaliser aucune intervention de gestion, ni aucune coupe d'exploitation de bois. Ces secteurs pourront éventuellement être ouverts au public. Un suivi écologique est souhaitable.

2) Gestion des espaces en herbe (cas des friches herbeuses des pelouses des parcs)

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt biologique tant du point de vue de la faune que de la flore. C'est le cas en particulier des pelouses calcicoles souvent à tendance xérophile et des prairies humides de fauche.

• Cas des prairies et friches herbeuses existantes

Dès que cela est possible, nous proposons une **gestion extensive de la plupart des espaces en herbe**, pour conserver, ou restaurer des prairies naturelles. Ceci est applicable à l'ensemble des surfaces en herbe du site. L'intérêt biologique de ces espaces sera d'autant plus important à long terme que le milieu en question offre de bonnes potentialités, et surtout que les préconisations suivantes seront mises en application.

- L'idéal est la **gestion différenciée** : gérer de façon différente les diverses parcelles ou partie de parcelles. **Certains endroits seront fauchés dès juin, d'autres fauchés seulement en octobre.**
- **Faucher à une date tardive - au plus tôt fin juin** - pour laisser les plantes grainer, l'idéal étant d'intervenir pour la coupe à des dates s'échelonnant entre juin et octobre. On peut envisager **une ou deux coupes annuelles**. Par exemple :
 - deux fauches, la première en juin, la deuxième en fonction de la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité.
 - une fauche en octobre. C'est la pratique la plus favorable à la faune, insectes en particulier, mais elle ne permet pas de récolter un foin consommable par le bétail.
- **Exporter les produits de coupe**. Cette exportation interviendra au minimum 1 à 2 jours après la coupe pour laisser aux insectes le temps de se mettre à l'abri.
- Proscrire l'emploi de désherbants (sélectifs ou non) et de tous les produits phytosanitaires.
- Proscrire l'utilisation d'engrais chimiques (ammonitrate etc.).

Il s'agit donc de **gérer de façon extensive les espaces en herbe en prairie permanente de fauche (et non en gazon tondu ou en jachère gyrobroyée)**.

• Cas des gazons

Pour le gazon très fréquenté par le public situé sous la barre d'immeuble, qui est aujourd'hui géré de façon plus ou moins intensive (passages répétés de la tondeuse classique), on essayera de **limiter les espaces tondu**. Par exemple, une bande de deux à trois mètres de largeur peut être tondu le long des cheminements, et **le reste géré en prairie de fauche avec exportation des produits de coupe**. On veillera **pour les espaces tondu à ne pas tondre trop ras (pas moins de 10 cm** pour ne pas détruire tous les insectes), et à espacer les tontes au maximum (afin de laisser aux herbacées la possibilité de monter en graine).

Pour les deux surfaces en gazon près des deux châteaux, il est souhaitable de maintenir la gestion actuelle par tonte. En effet, une rare espèce protégée, la Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris*), a été signalée. Celle-ci affectionne les **zones herbeuses rases sous les grands arbres**. Aussi, est-il nécessaire de **ne pas tondre trop ras (pas moins de 10 cm)** et il faut **attendre la fin de la fructification (début juin) pour la première tonte**.

Remarques importantes :

L'emploi de la **tondeuse** à lame rotative **ou** du **gyrobroyeur** est **déconseillé**, car il est très néfaste pour la faune, notamment pour les orthoptères (sauterelles etc.) qui sont détruits à chaque passage. Ces espèces disparaissent rapidement des espaces gérés ainsi. C'est pourquoi **nous préconisons l'utilisation de faucheuse** (barre de coupe) qui au contraire permet à ces espèces de se maintenir.

En laissant les produits de coupes se décomposer sur le sol, on enrichit peu à peu le milieu et donc **on favorise les plantes nitrophiles**. Les espèces observées sont alors relativement **peu nombreuses et banales**. Au contraire, l'exportation des produits de coupes transforme peu à peu la prairie qui voit le nombre de plantes augmenter. Les floraisons se multiplient favorisant une diversité d'espèces animales dont bon nombre ont aujourd'hui beaucoup régressé (papillons etc.). La flore et la faune sont souvent à long terme de grand intérêt (orchidées etc.). A cet intérêt écologique, il faut ajouter un intérêt économique. L'exportation des produits de coupes appauvrit peu à peu le milieu qui est de moins en moins productif à terme (on passe progressivement à une prairie relativement maigre). Ce travail d'exportation du foin est donc de moins en moins important à terme.

L'usage d'**engrais chimique** a de la même façon un **impact négatif sur la flore** (mais aussi sur la qualité des eaux). En enrichissant le milieu, il conduit à favoriser les nitrophiles.

On peut noter **l'intérêt économique d'une gestion extensive des espaces en herbe** : production de foin pouvant être vendue ou utilisée pour nourrir le bétail éventuel, travaux limités dans le temps, mais qui demande il est vrai un savoir faire et un matériel adapté.

Enfin remarquons **l'intérêt paysager et culturel** des prairies et gazons gérés de manière extensive, lié à la variété des floraisons qui s'échelonnent de mars à octobre. C'est une composante traditionnelle du paysage qui disparaît.

3) Gestion des pièces d'eau

Pour les bassins présents dans le parc du château de Grand Bourg, **un élagage des arbres et haies les surplombant permettrait d'augmenter l'éclairement et donc de favoriser le développement de la végétation aquatique**.

4) Les vieux murs

Les quelques vieux murs présents n'ont pas révélé un intérêt biologique particulièrement important. Toutefois, ils peuvent abriter quelques espèces animales et végétales intéressantes, mais surtout ils constituent un habitat de prédilection pour quelques fougères qui, en plaine, ne se rencontrent quasi-exclusivement qu'entre les pierres de ces murs. C'est pourquoi, on peut formuler les recommandations suivantes pour l'entretien de ces vieux murs :

- ne pas les désherber chimiquement,
- ne pas les crépir,
- ne pas faire des joints en ciment, mais à la chaux.

NB : Le joint à la chaux explique qu'on trouve parfois des espèces calcicoles sur des murs construits avec des roches acides ! Par exemple, le Corydale jaune (*Pseudofumaria lutea*).

5) Extension du recensement des ENS

La totalité du site pourrait être incluse dans le recensement ENS.

6) Maîtrise foncière

Un périmètre de préemption, dont la délégation reste à définir, pourrait être créé sur les parcelles privées de la zone d'étude.

7) Plans de gestion

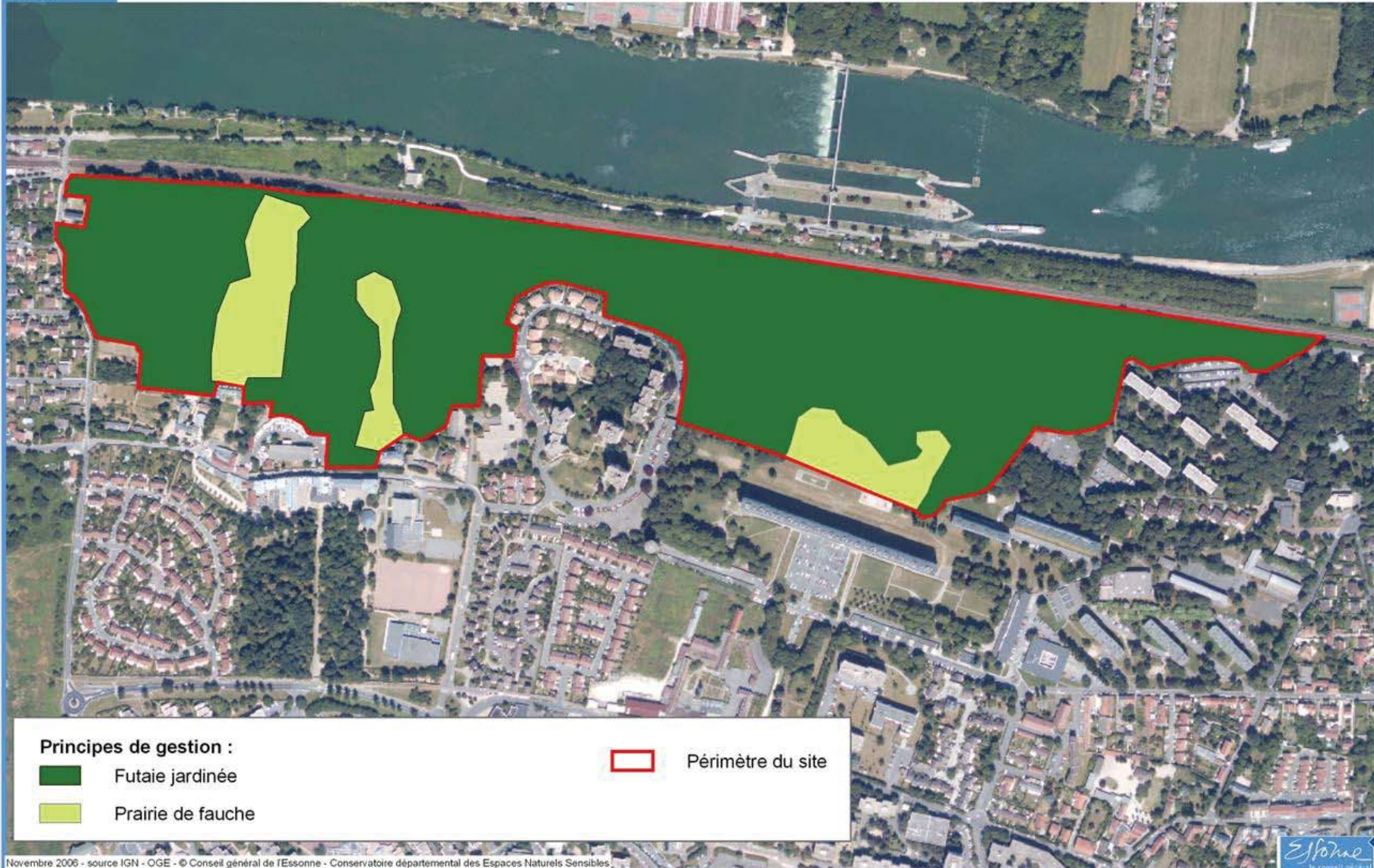
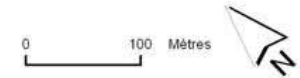
Pour mettre en œuvre les orientations de gestion définies précédemment, la définition d'un plan de gestion pour chacun des deux parcs publics est à prévoir. Un suivi de la faune et de la flore qui permettrait de vérifier la pertinence des opérations est souhaitable également.

8) Valorisation

Les Parcs de Petit Bourg et de Grand Bourg semblent très fréquentés. La mise en place de circuits de promenade peut être envisagée. Il conviendra alors de ne pas multiplier les chemins, mais d'utiliser les allées et sentiers existants et de conserver de zones de tranquillité. Quelques panneaux d'informations (histoire des parcs et château, faune, flore...) pourraient être mis en place.

CENS
 Conservatoire des
 Espaces Naturels
 Sensibles

Orientations de gestion, site "Parc de Petit et Grand Bourg" (n° 12)



Site n°13 : Château de Trousseau

Généralités

■ Localisation et limites du site

Le site du Château de Trousseau et de l'Écoute-s'il-pleut se situe en rive gauche de la Seine, sur la commune de Ris-Orangis.

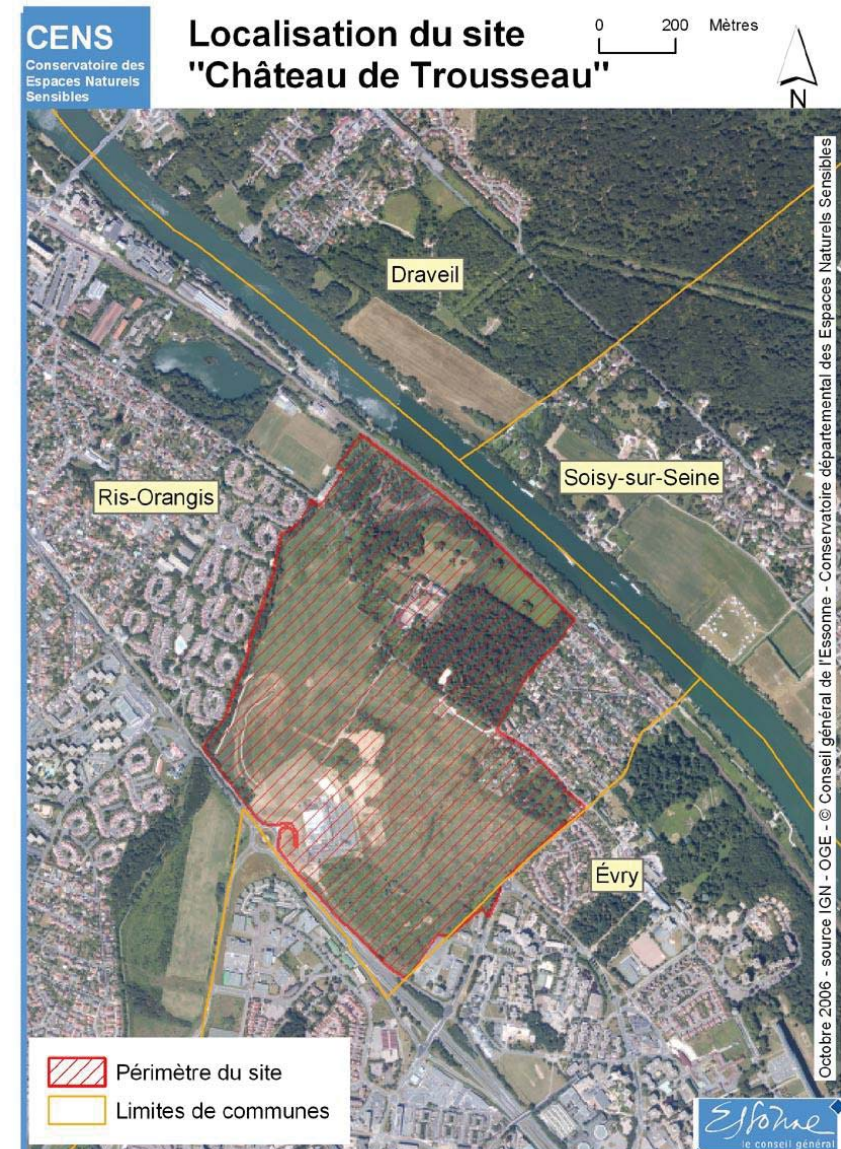
Le site n°13 a une superficie d'environ 81 ha.

■ Paramètres physiques et conditions stationnelles

La partie centrale du site 13 repose sur des éboulis et colluvions. Cette formation recouvre le Stampien inférieur : "Sannoisien" supérieur (calcaires de Brie et argile à meulière de Brie), couche qui affleure à l'ouest du site. Au nord, sur le lit majeur de la Seine, apparaissent les alluvions modernes.

Le site se trouve sur un coteau à faible pente orienté vers le nord.

Un cours d'eau, le ru de l'Écoute-s'il-pleut, orienté sud-ouest/nord-est borde le site au nord.



■ Statut de protection

Le site n°13 est concerné par deux périmètres d'inventaires et de protection présentés dans le tableau suivant.

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 2	1605	Vallée de Seine de Corbeil-Essonnes à Villeneuve-Saint-Georges	2194
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450

■ Documents d'urbanisme

Au schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF, 1994), le site figure comme :

- espace urbanisable pour la quasi-totalité du site.
- espace paysager ou espace vert à l'extrémité nord.

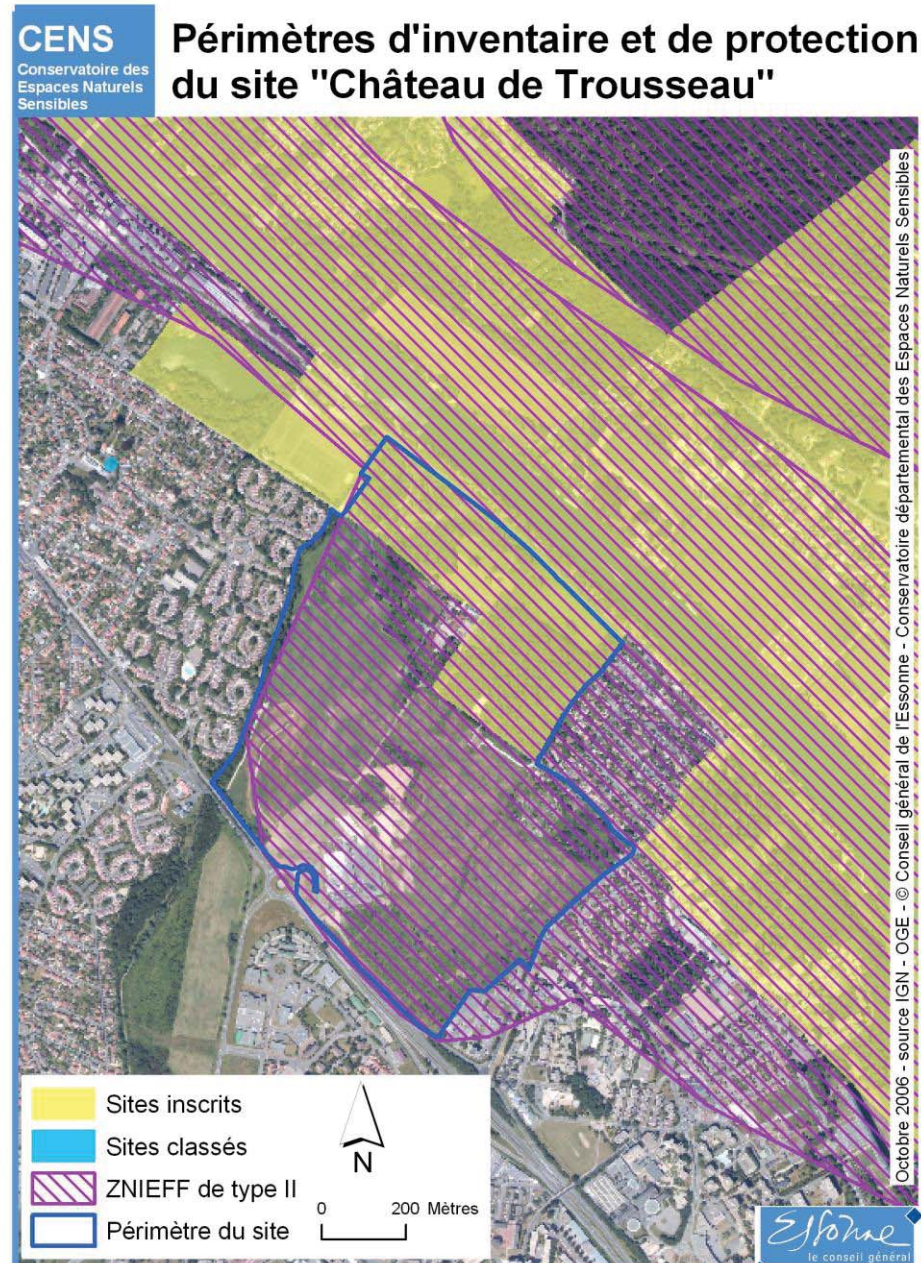
Le tableau suivant présente le classement du site n°13 au PLU de Ris-Orangis (PLU arrêté le 30 novembre 2006).

Commune	section cadastrale	statuts au POS/PLU
Ris-Orangis	BE	presque tout en Na, un petit bout Ulr (terrains Delbard)
Ris-Orangis	BH	tout en Na
Ris-Orangis	BI	tout en Na, boisement sud-est en EBC
Ris-Orangis	BK	partie centrale en Na, centre équestre en ULa, abords de la RN en Ulr (Delbard) et AUa, et près des pavillons en UA

EBC : Espace Boisé Classé

Na : zone naturelle, le a indique une zone strictement protégée

AUa : zone d'urbanisation future à dominante d'activités, UA : zone d'urbanisation future pour l'habitat, ULa : zone destinée aux aménagement de loisirs (centre équestre), Ulr : zone urbanisée à vocation industrielle, activités en cours de constitution (pôle d'activités communautaire)



■ Statut départemental

La plus grande partie du site n°13 a été inventoriée comme espaces boisés dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles (ENS).
Aucun périmètre de préemption au titre des ENS n'existe dans ce site.



■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Les terrains du site du Château de Trousseau et de l'Ecoute-s'il-pleut sont majoritairement une propriété publique (Agence foncière et technique de la région parisienne). Le reste du site, et notamment le château et ses abords sont du domaine privé.

Répartition du foncier du site du Château de Trousseau

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Public	11	52,97
Privé	13	19,12
Para-public	-	-

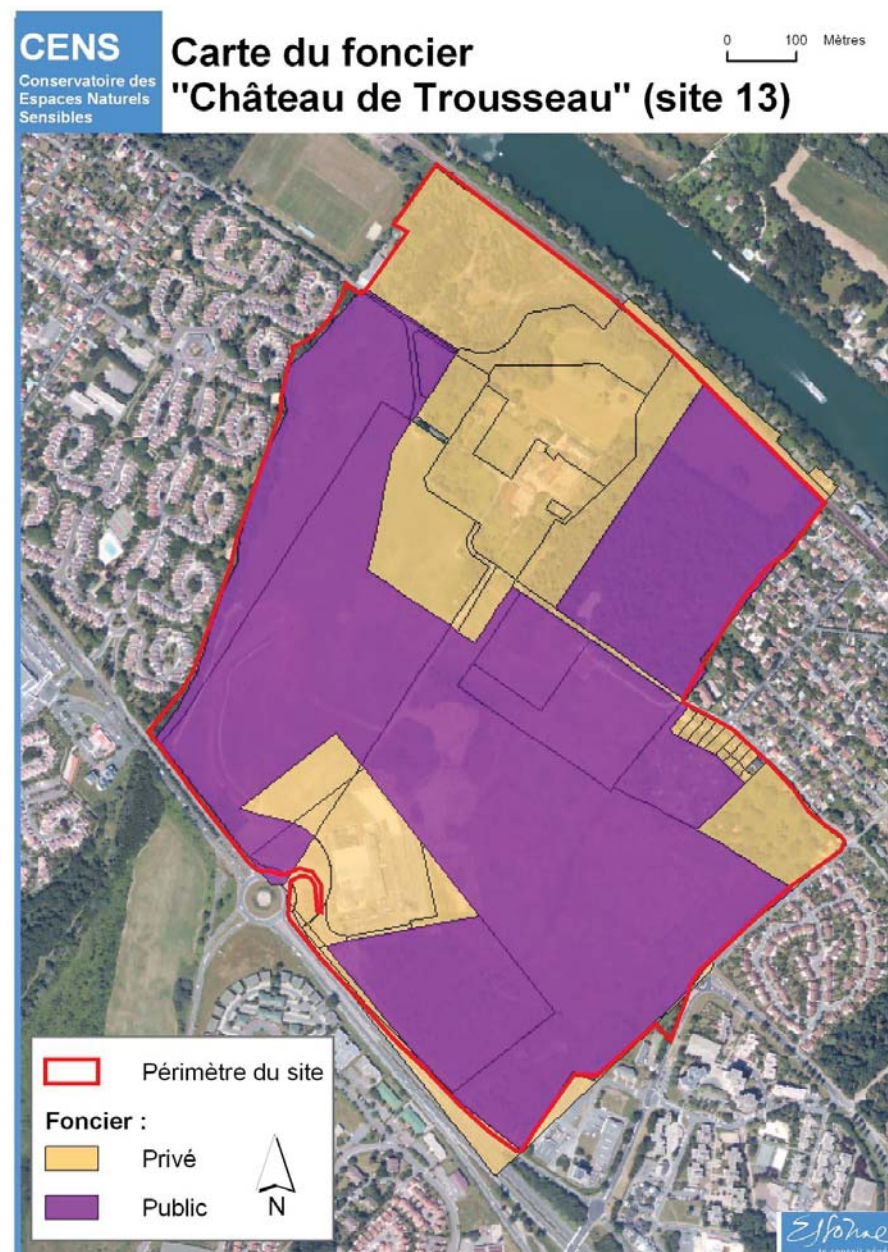
■ Pratiques et usages, contraintes et menaces

Une partie du site correspond au parc privé du Château de Trousseau et n'est donc pas fréquentée. Une autre a un usage agricole (prairies pâturées par les chevaux du centre équestre et une vache). La grande surface de friches herbeuses est fauchée tardivement et semble peu fréquentée par les promeneurs (quelques sentiers sont cependant bien visibles). Les boisements ne semblent pas exploités et ne sont pas fréquentés sauf sur les bordures. Un rosiériste (Delbard) est implanté en bordure de la RN 7. Quelques jardins familiaux sont implantés sur le site.

Le site n'est pas dégradé, sauf ponctuellement avec quelques zones de décombres et des ordures nombreuses dans le taillis et en sous-bois au nord.

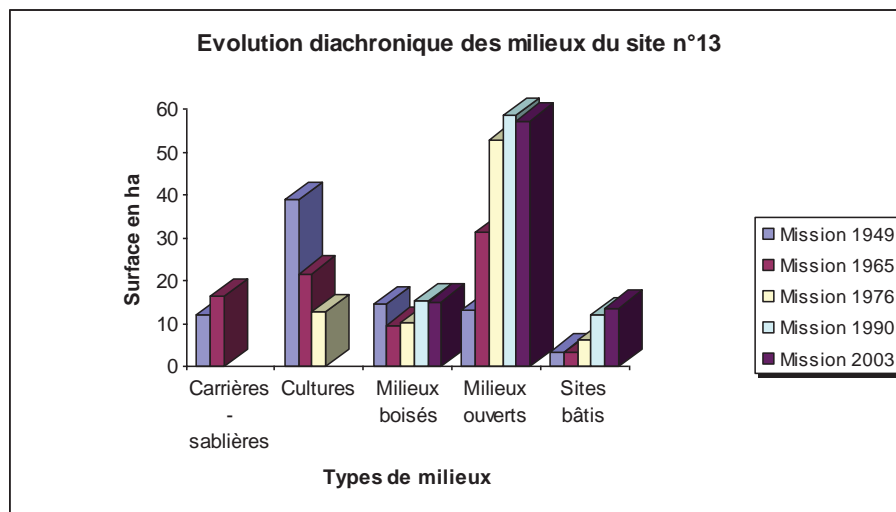
Les principales menaces sont :

- la conversion des surfaces herbeuses en cultures, mais aussi une gestion intensive (tontes, girobroyage...) de ces surfaces ou au contraire leur enrichissement suite à un abandon,
- une improbable exploitation forestière des boisements par coupes à blanc et un enrésinement,
- l'urbanisation,
- le drainage des quelques zones humides.



Evolution des milieux naturels

Le graphique suivant a été établi à partir de l'analyse diachronique des missions aériennes IGN de 1949, 1965, 1976, 1990 et 2003 prises sur le site n°13.



L'analyse du graphique ci-dessus et des cartes situées à la page suivante appelle les commentaires suivants.

Les cultures occupaient la majorité du site en 1949 (39 ha soit 48%). Ces milieux ont progressivement diminué, passant à 27 % en 1965 et à 16 % en 1976, jusqu'à n'être plus présents sur la mission de 1976.

En contrepartie, les milieux ouverts (autres que les cultures) ont progressivement augmenté, passant ainsi de 16% du site en 1949 à 66% du site en 2003.

On constate également l'augmentation des surfaces de sites bâtis à partir de 1976. Il s'agit de l'implantation d'une zone bâtie (établissement Delbard) en bordure ouest du site, à proximité du giratoire qui se trouve sur la N7.

Les milieux boisés ont globalement peu évolué en terme de surface entre 1949 et 2003. On constate toutefois, la disparition de la partie ouest du boisement sur les missions de 1965 et 1976. Ces coupes sont compensées

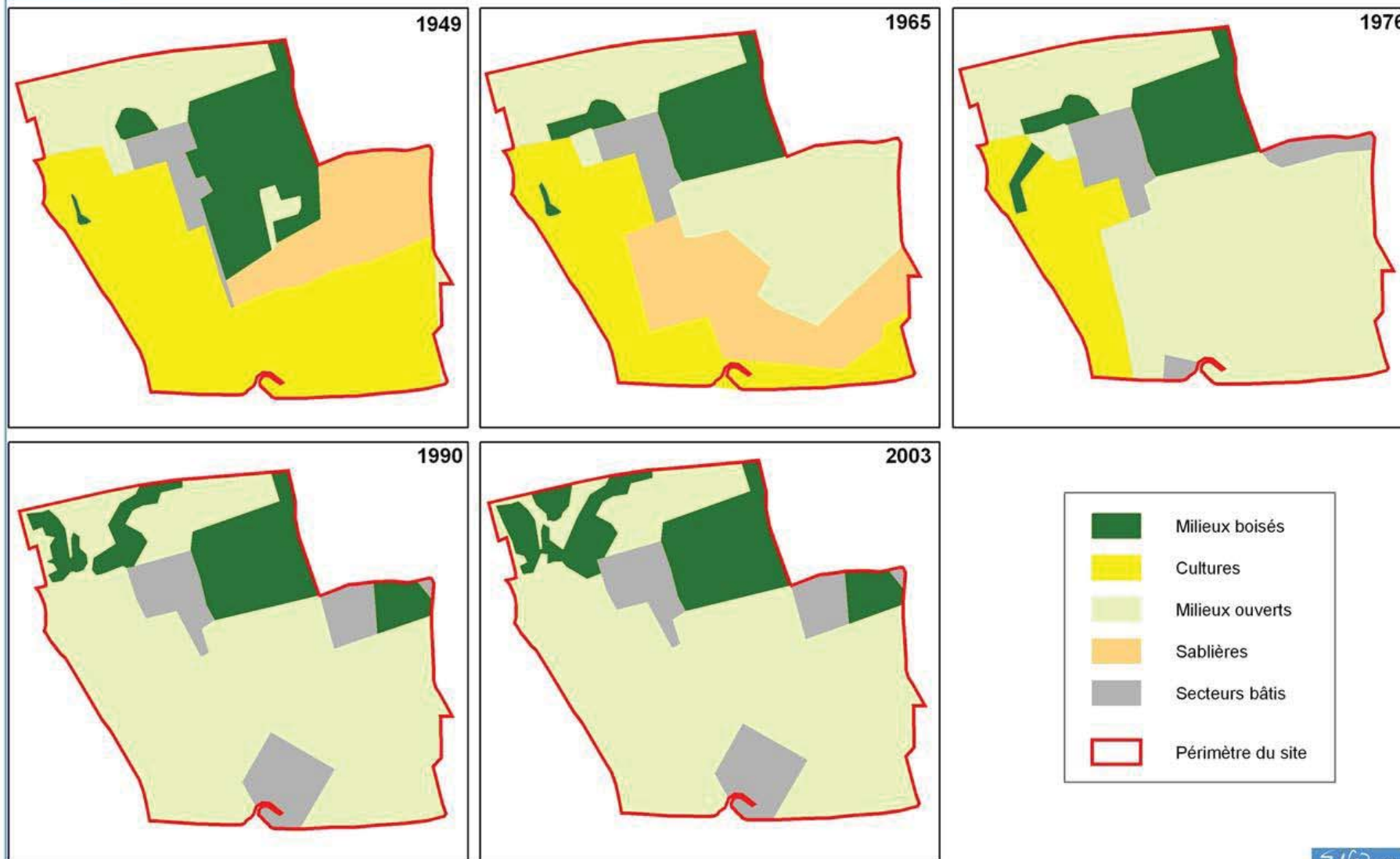
en surface par le boisement situé le long de la bordure est du site (près de la Seine), identifiable à partir de 1990.

Les missions de 1949 et 1965 permettent de voir une zone de sol nu qui ont été nommées « sablières » dans la légende des cartes suivantes. Il s'agit peut-être d'extractions de matériaux alluviaux (des pistes d'engins de chantier sont visibles) liés à la proximité relative avec la Seine. Toutefois, l'interprétation de ce type de milieu reste délicate.

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Evolution des milieux du site "Château de Trousseau" (n° 13)

0 100 Mètres



Novembre 2005 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles



Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le site n°13 a fait l'objet d'un inventaire détaillé des plantes présentes (cf. annexe).

Les différents milieux rencontrés sont des boisements (dans la moitié nord-est, côté Seine), des friches arbustives (au sud le long de la RN 7, et aux alentours du château de Trousseau), des formations herbeuses plus ou moins enrichies (quart sud-ouest), des prairies (à l'ouest, le long du ru l'Ecoute-s'il-Pleut), et quelques zones humides que nous traiterons dans un paragraphe à part du fait de leur spécificité. Quelques potagers peuvent également être mentionnés.

• Les boisements

Deux ensembles boisés sont répertoriés de part et d'autres du château de Trousseau. Au sud on observe une futaie moyenne avec de nombreux chablis et un sous étage souvent très dense, il s'agit d'une frênaie-acénaie. Au nord nous avons rattaché une vieille futaie très dégradée par endroits à la frênaie-charmaie.

□ La frênaie-acénaie

Code Corine de cette formation : 41.4 (Forêts mixtes de pentes et ravin)

Composée majoritairement de Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et de Sycomore (*Acer pseudoplatanus*), on y trouve aussi le Charme (*Carpinus betulus*) et l'Erable plane (*Acer platanoides*) localement très abondant en sous-étage. Parmi les essences recensées citons le Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*), l'Acacia (*Robinia pseudo-acacia*) et le Merisier (*Prunus avium*). La strate arbustive est composée d'espèces communes : Sureau noir (*Sambucus nigra*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), et moins abondants Erable champêtre (*Acer campestre*), Fusain d'Europe (*Euvonymus europaeus*)...

La strate herbacée est relativement riche. La plupart des espèces notées sont communes. Citons par exemple la présence de Laïche des bois (*Carex*

sylvatica), Sceau de Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*), Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), Benoîte des villes (*Geum urbanum*), Véronique petit-chêne (*Veronica chamaedrys*), Pâturin des bois (*Poa nemoralis*), Groseillier rouge (*Ribes rubrum*), Rosier des champs (*Rosa arvensis*) qui comme son nom ne l'indique pas pousse exclusivement en sous bois (!), Alliaire (*Alliaria petiolata*), Fougère mâle (*Dryopteris filix-mas*) et Herbe à Robert (*Geranium robertianum*).

Une espèce remarquable mérite d'être citée également : **le Fraisier d'Inde (*Duchesnea indica*)**. **Assez rare en Ile-de-France** mais assez commune dans l'Essonne, ce n'est **pas une espèce d'intérêt patrimonial** du fait de sa fréquence dans l'Essonne mais surtout de son caractère **non indigène** (espèce échappée de jardin, originaire d'Asie orientale).

□ La frênaie-charmaie

Code Corine de cette formation : 41.2 (Chênaies charmaies)

Elle possède une composition très proche de celle de la frênaie-acénaie. Elle s'en différencie essentiellement par une présence du charme plus abondante et celle du sycomore moindre. Toutes les espèces observées sont communes.

On peut remarquer que le terrain de cette partie boisée est très tourmenté. Alors que pour la frênaie-acénaie précédente le terrain suit une pente assez régulière vers la Seine, le profil est marquée ici par des buttes et merlons de terre. Tout un secteur est très dégradé (immondices divers).

• Les friches arbustives

On peut distinguer un taillis de saules et peupliers très discontinu des autres friches arbustives qui correspondent aux fruticées classiques de la région.



Friche arbustive à saules et peupliers. Notez dans les endroits ouverts, le couvert très discontinu de la strate herbacée

❑ Le taillis discontinu de saules et peupliers

Code Corine de cette formation : éventuellement 84.43 (Voies de chemin de fer, gares de triage et autres espaces ouverts).

Le long de la voie ferrée on observe une zone gravillonnée (ou même ponctuellement revêtue de bitume). Il s'agit vraisemblablement d'une ancienne gare (des rails sont visibles au sol ponctuellement).

Le site est colonisé par une végétation arbustive discontinue avec principalement Peuplier blanc (*Populus alba*), et Saule cendré (*Salix cinerea*). On trouve également beaucoup le Tremble (*Populus tremula*) et le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*).

La strate herbacée est également très discontinue. Citons par exemple : Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), Inule conyze (*Inula conyza*), Lupuline (*Medicago lupulina*), Potentille rampante (*Potentilla reptans*). On remarque de nombreuses plantes de friches ou d'ourlets : Tanaisie (*Tanacetum vulgare*), Panais (*Pastinaca sativa subsp. urens*), Cardère (*Dipsacus fullonum*), Sénéçon de Jacob (*Senecio jacobaea*), Clématite (*Clematis vitalba*)... L'abondance des espèces des prairies maigres ne doit pas surprendre sur un tel substrat : Campanule raiponce (*Campanula rapunculoides*), Verveine (*Verbena officinalis*), Carotte (*Daucus carota*), Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*), Pimprenelle (*Sanguisorba minor*)... Quelques espèces sont caractéristiques de milieux plus chauds et vite secs : Vulpie queue de rat (*Vulpia myuros*), Orpin blanc (*Sedum album*)...

Aucune espèce remarquable n'est à signaler.

❑ Les autres friches arbustives

Code Corine de ces formations : 31.81 (Fourrés médio-européen sur sol fertile).

On peut noter deux ensembles de friches arbustives : au sud le long de la RN7 et en remontant vers Grand Bourg, et aux alentours du château de Trousseau.

Ces friches arbustives correspondent à des fourrés quasi impénétrables de divers arbustes communs : Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*),

Eglantier (*Rosa gr. canina*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Prunellier (*Prunus spinosa*), mais aussi l'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*)...

Aux alentours du château de Trousseau ces friches sont envahies par la Clématite (*Clematis vitalba*) qui recouvre presque tout.

La flore herbacée de ces formations est peu accessible en général. Seules des banalités comme le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) ont été inventoriées sous les friches les plus hautes. Dans les friches les plus basses, quelques herbacées hautes comme la Tanaisie (*Tanacetum vulgare*) ou la Verge d'or du Canada (*Solidago canadensis*)

Ces friches arbustives ont tendance à se boiser par les essences communes environnantes. Elles correspondent à un stade intermédiaire entre la prairie et la forêt ou au contraire à une dégradation de la forêt, ce qui explique la présence d'arbres importants au sein de l'une de ces friches.



Friche arbustive dense. Au centre, au premier plan, Cornouiller sanguin. Notez la hauteur des jeunes frênes qui s'installent dans la formation

• Les formations herbeuses

Parmi les formations herbeuses on distingue des prairies pâturées, des friches herbeuses, des gazons (devant le château) et des formations riches en rudérales.

❑ Les formations riches en rudérales

Code Corine de cette formation : 87.2 (Zones rudérales).

Elles occupent des surfaces relativement réduites et sont toutes situées à proximité de l'établissement Delbard. Elles se développent sur des sols remaniés. Ces formations herbacées présentent un couvert plutôt discontinu. Elles abritent de nombreuses espèces typiques des friches herbacées nitrophiles et de nombreuses adventices des cultures.



Friche à rudérales

Parmi les plantes observées citons à titre d'exemple le Mélilot blanc (*Melilotus albus*) qui, localement très abondant, donne alors sa physionomie à la formation végétale, la Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*), le Cirse vulgaire (*Cirsium vulgare*) et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), la Tanaisie (*Tanacetum vulgare*), l'Armoise vulgaire (*Artemisia vulgaris*), la Mauve sylvestre (*Malva sylvestris*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), le Fenouil (*Foeniculum vulgare*), le Seneçon de Jacob (*Senecio jacobaea*), la Linaire commune (*Linaria vulgaris*)...



Friche à Mélilot blanc

Deux espèces remarquables peuvent être mentionnées bien que leur intérêt patrimonial demeure limité :

La Laitue vireuse (*Lactuca virosa*). C'est une espèce indigène d'intérêt patrimonial réduit. Elle est en effet commune dans l'Essonne mais signalée

comme **assez rare en Ile-de-France**. Quelques pieds ont été recensés dans l'une des friches à rudérales.

L'Amarante couchée (*Amaranthus deflexus*). Sans intérêt patrimonial c'est en effet une espèce commune dans l'Essonne mais signalée **rare en Ile-de-France**, de plus c'est une espèce **non indigène**. Elle est présente en bordure d'une friche à rudérales.

❑ Les pelouses tondues régulièrement

Code Corine de cette formation : 85.12 (Pelouses de parcs) qu'on peut rattacher le plus souvent à 38.2 (Prairies à fourrage des plaines).

Localisées près du château de Trousseau et du rosieriste Delbard, les pelouses tondues n'ont pu faire l'objet d'un inventaire exhaustif compte tenu de la date avancée de la première visite qui était défavorable (tonte récemment réalisée, sécheresse...).

La végétation est dominée par les graminées. Il s'agit d'une formation herbeuse relativement rase et caractéristique des gazons gérés de façon extensive. Les espèces recensées sont relativement nombreuses. Citons par exemple : Carotte (*Daucus carota*), Trèfle rampant (*Trifolium repens*), Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), Potentille rampante (*Potentilla reptans*).

Une espèce remarquable a été recensée dans le chemin qui coupe la grande pelouse devant le château de Trousseau (quelques pieds). Il s'agit du **Pourpier potager (*Portulaca oleracea*)**. Bien que signalée comme **assez rare en Ile-de-France**, son **intérêt patrimonial** demeure **très limité**. C'est en effet une espèce commune dans l'Essonne et **non indigène** qui était cultivée autrefois.



Pourpier potager

□ Les prairies pâturées

Code Corine de cette formation : 38.1 (Pâtures mésophiles).

Occupant une surface importante dans le quart ouest de la zone d'étude, des prairies pâturées par des chevaux et une vache montrent une physionomie caractéristique : végétation très rase alternant avec des zones de refus au niveau des crottins.

Bien que très tardif (juillet), le premier relevé a permis de noter la présence de nombreuses espèces. Parmi elles, citons par exemple au niveau des zones les plus rases : Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), Ray gras vivace (*Lolium perenne*), Porcelle enracinée (*Hypochaeris radicata*)... Au niveau des zones de refus, on peut noter par exemple : Matricaire camomille (*Matricaria recutita*), Panicaut champêtre (*Eryngium campestre*), Capselle (*Capsella bursa-pastoris*), Herbe aux chantres (*Sysimbrium officinale*), Carotte (*Daucus carotta*)... On note localement la présence de nombreuses espèces de friches nitrophiles ou d'adventices des cultures, probablement due à une pression de pâturage trop forte.

Une espèce indigène d'intérêt patrimonial a été observée au niveau d'un drain enterré, le **Torilis noueux** (*Torilis nodosa*). C'est une plante indigène rare en Ile-de-France et assez rare dans l'Essonne où elle n'a été observée récemment que sur les marges du département essentiellement au sud.



Un aspect des pâtures : à droite, végétation très rase, à gauche, refus avec floraison blanche de la Matricaire camomille



Inflorescence desséchée de Torilis noueux. On distingue très nettement les fruits hétérocarpes

C'est une **espèce déterminante Z.N.I.E.F.F. sous conditions**. Il s'agit d'une discrète ombellifère qui affectionne les zones relativement rases. Seuls quelques pieds desséchés avec leur fruits caractéristiques, ont été observés au cours de la deuxième prospection.

□ Les friches herbeuses

Code Corine de cette formation : 38.2 (Prairies à fourrage des plaines).

Les friches herbeuses occupent une surface importante dans le quart sud de la zone d'étude, et plus ponctuellement au nord est du boisement principal une surface réduite.

Il s'agit d'une formation herbacée dense, en général largement dominée par les graminées. L'espèce dominante donne sa physionomie à la formation, il s'agit principalement du Fromental (*Arrhenaterum elatius*), du Chiendent rampant (*Elytrigia repens*) de la Fétuque élevée (*Festuca arundinacea*) ou d'une Fétuque (*Festuca sp.*). C'est un milieu potentiellement riche sur le plan floristique. Malheureusement la date trop tardive de la première visite qui intervenait à un moment où tout était grillé par la canicule, n'a pas permis de dresser un inventaire satisfaisant. Seules des espèces banales comme le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*), la Berce (*Heracleum sphondylium*), la Vesce des haies (*Vicia sepium*), le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), l'Origan (*Origanum vulgare*), ou la Verge d'or du Canada (*Solidago canadensis*) ont été recensées.

La friche du nord-est s'enfriche fortement. On y observe en effet l'envahissement par les ronces (dont *Rubus caesius*), ou sur les marges de la parcelle le Sureau yèble (*Sambucus ebulus*). La présence de nombreux jeunes plants de frênes (*Fraxinus excelsior*) traduit l'évolution vers le boisement à terme.

• Les zones humides et milieux aquatiques

Peu étendues, les zones humides se situent dans la partie basse de la grande prairie pâturée et en contrebas du boisement principal. Il faut ajouter la présence de bassins et celle du ruisseau de l'Ecoute-s'il-Pleut.

□ Prairie et friche humide de la grande prairie pâturée

Code Corine de ces formations : 37.21 (Prairies humides atlantiques et subatlantiques), 54.1 (sources) et 31.8 (fourrés).

La zone humide située dans la grande prairie pâturée est formée par une mosaïque complexe de micro-milieus plus ou moins humides et imbriqués entre eux : des écoulements, des friches herbacées hautes qui ont tendance à se boiser, des prairies humides.



Groupement à Ache noueuse et Cresson de fontaine. En bas à gauche, fructifications de la Renoncule scélérate

Au niveau des sources et des écoulements, on observe une végétation hygrophile caractéristique des rives des petits écoulements avec des espèces comme l'Ache noueuse (*Helosciadum nodiflorum*), le Cresson de fontaine (*Nasturtium officinale*) ou encore la Véronique cresson de cheval (*Veronica beccabunga*). L'écoulement est souvent très piétiné par les chevaux qui viennent s'y abreuver. On y trouve alors des espèces comme la Renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*) qui profitent de l'ouverture du milieu.



Véronique cresson de cheval

Les prairies humides abritent des plantes communes comme la Menthe à feuilles rondes (*Mentha suaveolens*).

Les endroits les plus humides et même marécageux situés à proximité des sources sont colonisés par une végétation herbacée haute : Salicaire

(*Lythrum salicaria*), Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Lycopse (*Lycopus europaeus*), Scrofulaire aquatique (*Scrophularia auriculata*), Iris faux-acore (*Iris pseudo-acorus*)...

Localement dans des zones un peu moins humides on trouve le Phragmite (*Phragmites australis*) qui forme de petites tâches. On observe surtout un envahissement par divers arbustes dont le Sureau noir (*Sambucus nigra*) accompagné de son cousin le Yèble (*Sambucus ebulus*). Aucune espèce remarquable n'a été notée ici.



Zone fortement piétinée au niveau de l'écoulement principal

□ La friche humide en contrebas du boisement principal

Code Corine de cette unité : 37.1 (Communautés à Reine des prés et communautés associées).

Totalement asséchée lors de la prospection, nous l'avons qualifiée de friche humide à cause de la présence d'espèces hygrophiles qui indiquent un sol habituellement gorgé d'eau : Lycopse (*Lycopus europaeus*), Salicaire (*Lythrum salicaria*), Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Consoude (*Symphytum officinale*), Iris faux-acore (*Iris pseudo-acorus*). L'abondance d'espèces moins hygrophiles comme le Cirse des champs (*Cirsium vulgare*) ou l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) indique un assèchement au moins temporaire de cette zone humide qui n'a révélé que des espèces banales.



Friche humide en contrebas du boisement principal. Notez l'abondance du Cirse des champs (floraison mauve)

❑ Le ruisseau de l'Ecoute-s'il-Pleut

Code Corine de cette unité : 44.1 (Formations riveraines de saules).

Marquant la limite nord-ouest de la zone d'étude le ruisseau est permanent. Ses rives n'ont pas révélé d'intérêt particulier sur le plan floristique. On observe une ripisylve presque continue avec des essences communes comme l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) ou le Charme houblon (*Humulus lupulus*). Peu d'herbacées ont été notées, seules quelques banalités : Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*), Benoîte (*Geum urbanum*) etc...

❑ Les bassins

Code Corine de cette unité : 85.13 (Bassins de parcs).

Le bassin indiqué sur la carte IGN au 1/25000 le long de la voie ferrée était totalement à sec lors de la prospection de terrain. Seules des banalités ont été observées dans le bassin par ailleurs trop ombragé pour être susceptible d'abriter quelques plantes remarquables.

Un autre bassin a été recensé dans la partie boisée du parc du château de Trousseau. Ses rives artificielles par ailleurs trop ombragées ne permettent pas l'implantation de la flore.

• Les jardins potagers

Code Corine de cette unité : 85.32 (Jardins potagers de subsistance).

A l'est de la zone d'étude, un petit ensemble de potagers familiaux a été cartographié. A cet ensemble, on peut ajouter la présence de quelques jardins au sein de la grande friche arbustive sud. Les adventices observées au sein des cultures sont communes à l'exception de l'**Euphorbe épurge** (*Euphorbia lathyris*). **Assez rare en Ile-de-France** mais commune dans l'Essonne. C'est une espèce qui est donc remarquable pour la région mais qui n'a qu'un **faible intérêt patrimonial** du fait de son caractère **non indigène** et de sa fréquence dans le département.

CENSConservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte de la végétation du site "Château de Trousseau"

boisements :



frêne-acénaie



frêne-charmaie

friches arbustives :



taillis discontinu de saules et peupliers



autre friche arbustive

formations herbeuses :



formation riche en rudérales



pelouse tondue régulièrement



prairie pâturée



friche herbeuse

zones humides et milieux aquatiques :



prairie et friche humide de la grande prairie pâturée



friche humide en contrebas du boisement principal



ruisseau de l'Ecoute-s'il-Pleut et sa ripisylve



bassin

autres milieux :



jardins potagers

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte de la végétation du site "Château de Trousseau"

0 100 Mètres



→ **Faune****1) Oiseaux**

Dans le secteur, **33 espèces** ont été observées.

Le nombre d'espèces contactées est relativement élevé, il est directement lié à la présence de la grande friche herbeuse et de la diversité générale des habitats présents.

En ce qui concerne la friche, occupant presque la moitié de la superficie du secteur, nous trouvons plusieurs espèces intéressantes associées aux grandes formations herbeuses peu ou pas aménagées.

Voici les 3 plus remarquables, avec notamment 2 espèces nicheuses:

- le **Bruant des roseaux** *Emberiza schoeniclus*, avec un couple nourrissant des jeunes au nid. Ce passereau fréquente les lieux humides avec végétation herbacée dense comme les phragmitaies parsemées de saules. Cependant, une partie de la population nicheuse occupe, comme ici, les friches, même sèches, du moment que la végétation est dense. Bien que commune en Île-de-France, l'espèce est rare et dispersée en tant que nicheuse, dans les secteurs urbanisés n'offrant que quelques habitats relictés, comme ici. Elle est **citée en annexe II de la convention de Berne**.
- le **Pipit farlouse** *Anthus pratensis*, avec au moins deux couples, dont un nicheur certain. L'espèce niche dans les secteurs herbeux, de préférence des prairies humides, mais elle peut se contenter de prairies ou de friches, plus sèches, comme ici. Cet oiseau est moins répandu que par le passé à cause de la régression des prairies, de plus, comme le Bruant des roseaux décrit précédemment, il **se raréfie au voisinage des secteurs urbanisés**. L'espèce est **inscrite en annexe II de la convention de Berne, et est assez commune en Île-de-France**.
- le **Tarier des prés** *Saxicola rubetra*, avec au moins 2 individus en pose migratoire le 6 septembre 2006. L'espèce recherche les milieux ouverts comme les prés et les friches, avec quelques arbres ou des haies, en nidification comme en migration. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de migrants en route pour l'Afrique où ils

passeront l'hiver. La régression de l'élevage en prairie a provoqué une diminution importante des populations, en Île-de-France en particulier où **même les migrants sont rares**. L'espèce est citée en **annexe II de la convention de Berne, elle est déterminante ZNIEFF en tant que nicheuse, et sur la liste rouge régionale**.



Tarier pâtre

Ajoutons, toujours pour la friche, d'autres espèces d'espaces découverts et herbeux comme la **Perdrix grise** *Perdix perdix*, le **Tarier pâtre** *Saxicola torquata*, nicheur certain, et quelques migrants non nicheurs comme le **Traquet motteux** *Oenanthe oenanthe* et l'**Alouette des champs** *Alauda arvensis*.

Les buissons et les haies attirent certains passereaux insectivores pour leur reproduction comme la **Fauvette grisette** *Sylvia communis* et l'**Hypolaïs polyglotte** *Hippolaïs polyglotta*, ainsi qu'un granivore, la **Linotte mélodieuse** *Carduelis cannabina*.

Lorsque les haies sont suffisamment touffues, le **Rossignol philomèle** *Luscinia megarynchos* fait son apparition.

La prairie pâturée attire quelques espèces cherchant des insectes au sol comme la **Bergeronnette printanière** *Motacilla flava*, nicheuse possible, et l'**Etourneau sansonnet** *Sturnus vulgaris*.

Trois espèces d'hirondelles chassent les insectes attirés par les chevaux, avec principalement l'**Hirondelle rustique** *Hirundo rustica*.



Epervier d'Europe

Deux espèces de rapaces ont été observées sur la friche et la prairie : le **Faucon crécerelle** *Falco tinnunculus*, recherchant les micro-mammifères, et l'**Epervier d'Europe** *Accipiter nisus* chassant les passereaux.

Les boisements à proximité du château de Trousseau attirent notamment le **Coucou gris** *Cuculus canorus*, cantonné dans la forêt de Sénart mais chantant parfois ici, ainsi que le **Pigeon colombin** *Columba oenas*, la **Fauvette à tête noire** *Sylvia atricapilla*, la **Fauvette des jardins** *Sylvia borin* et le **Pouillot véloce** *Phylloscopus collybita*.

2) Insectes

■ Lépidoptères

Rhopalocères (papillons à activité diurne)

Sur le secteur, **22 espèces** ont été vues sur le secteur, essentiellement dans les parties découvertes.

Les plus remarquables sont:

- La **Virgule** *Hesperia comma*. Ce petit papillon recherche les pelouses et les prairies sèches. Le peu de mentions récentes concernent le sud de l'Île-de-France. Les populations sont très disséminées. Cette espèce, **probablement au bord de l'extinction**, est **déterminante ZNIEFF en Île-de-France**.
- Le **Demi-Deuil** *Melanargia galathea*, avec au moins 1 individu dans les secteurs herbeux. Cette espèce recherche les prairies à graminées hautes. La disparition de ce type d'habitat a fait régresser sa population. Elle est **déterminante ZNIEFF en Île-de-France**.

Hétérocères (papillons à activité nocturne, ou diurne pour certains)

Une espèce a été observée, et qui est d'ailleurs particulièrement intéressante :

- l'**Ecaille chinée** *Euplagia quadripunctaria*, avec au moins un individu à l'extrémité sud-est du site. Bien que faisant partie des

hétérocères, c'est à dire des papillons dont la majorité sont nocturnes, l'**Ecaille chinée** est aussi diurne avec un pic d'activité en fin d'après-midi. Elle fréquente surtout les lieux herbeux, friches ou prairies, à diversité floristique importante. Ces habitats étant en régression, principalement en plaine, l'espèce n'est qu'**assez commune en Île-de-France et citée en annexe II de la directive Habitats**.

■ Orthoptères

Sur l'ensemble du site, **11 espèces**, aux exigences variées, ont été observées.

Trois espèces, particulièrement intéressantes ont été vues et entendues dans la grande friche :

- le **Criquet verte-échine** *Chorthippus dorsatus*, avec un chanteur. Cette espèce est inféodée aux lieux herbeux, en particulier les prairies et les prés. L'observation de cette espèce est exceptionnelle, la disparition de ses habitats et l'utilisation massive de pesticides ayant fait disparaître un grand nombre de populations. Après un siècle d'absence, l'espèce a été de nouveau contactée en Île-de-France à la fin des années 1990, mais en de très rares endroits. L'espèce est **gravement menacée dans la région et déterminante ZNIEFF**.
- l'**Oedipode turquoise** *Oedipoda caerulescens*, avec au moins deux individus dans les secteurs à végétation rase de la friche. Ce criquet recherche les espaces plutôt secs à végétation clairsemée, ou rase comme ici. Ces milieux étant peu répandus à l'intérieur des



Oedipode turquoise

terres, **sa répartition est très morcelée**, en particulier en Île-de-France. L'espèce est **protégée dans la région**.

- la **Decticelle bariolée** *Metrioptera roeselli*, avec plusieurs chanteurs dans les formations denses à graminées. Les friches et prairies à graminées représentent effectivement son habitat, qu'elles soient sèches ou humides. Ces secteurs étant en régression, les populations de cette espèce ont diminué et se sont isolées, ce qui est particulièrement grave pour une espèce dont la plupart des individus sont incapables de voler. Cette sauterelle est **vulnérable et déterminante ZNIEFF en Île-de-France**.
- le **Criquet italien** *Calliptamus italicus*, avec un individu. Cette espèce méridionale se cantonne aux milieux secs à végétation clairsemée. La succession d'étés à longues périodes de canicule lui a été favorable, son aire s'étend actuellement vers le nord Île-de-France comprise. Cependant, **les observations dans la région restent rares et isolées**



Criquet italien



Decticelle bariolée

D'autres espèces ont aussi été observées dans la friche, notamment le **Criquet mélodieux** *Chorthippus biguttulus* et le **Criquet des pâtures** *Chorthippus parallelus*, le dernier étant aussi présent du côté des pâtures.

Dans l'ensemble du site, et lorsque les herbes sont particulièrement hautes, notamment en bordure de buissons, le **Conocéphale bigarré** *Conocephalus*

discolor et la **Grande Sauterelle verte** *Tettigonia viridissima* font leur apparition.

Dans les boisements et leurs lisières, on trouve la **Decticelle cendrée** *Pholidoptera griseoaptera*, une espèce forestière.

Statut des espèces d'orthoptères recensées sur le site 13

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus discolor</i>						
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>						
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>						
Criquet italien	<i>Calliptamus italicus</i>						
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>						
Criquet verte-échine	<i>Chorthippus dorsatus</i>					X	X
Decticelle bariolée	<i>Metrioptera roeselli</i>						
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>						
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>						
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i>			Île-de-France			

■ Coléoptères

Sur ce site, **63 espèces** ont été contactées.

Le nombre d'espèces est assez important, grâce à la diversité des habitats présents, dans les secteurs ouverts, les bois et en lisière.

Deux espèces particulièrement intéressantes ont été observées :

- *Lixus iridis*, avec un individu dans la végétation herbacée dense situé en contrebas du parc du château. Il s'agit d'une espèce phytophage des milieux humides qui choisit préférentiellement les

Ombellifères pour se nourrir. Elle est déterminante ZNIEFF en Île-de-France.

- *Lignyodes enucleator*, avec un individu en lisière du bois du château. Ce coléoptère phytophage se nourrit sur les frênes. Cette espèce est répandue mais peu fréquente en Île-de-France, elle est déterminante ZNIEFF dans la région.



Lixus iridis © Daniel Bazin



Lignyodes enucleator © Cécile B.

Ajoutons les 5 espèces suivantes un peu moins rares :

Nom scientifique	Famille	Statut Ile-de-France, habitat
<i>Philorhizus sigma</i>	Carabidae	Cette espèce prédatrice se rencontre dans les milieux humides. Elle est assez rare en Île-de-France.
<i>Ptinomorphus regalis</i>	Anobiidae	Cette espèce se rencontre sur le bois mort. Elle est assez rare dans la région.
<i>Stenostola dubia</i>	Cerambycidae	Ce cerambycidae se rencontre sur les tilleuls. Il est assez rare en Île-de-France.
<i>Malvapion malvae</i>	Brentidae	Cette espèce est liée aux mauves <i>Malva</i> . Elle n'était pas connue en Île-de-France, mais elle est probablement en expansion vers le nord.
<i>Bradybatus fallax</i>	Curculionidae	Cette espèce se rencontre sur les érables. Elle est assez rare dans la région.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Parmi les 202 espèces végétales recensées sur le site n°13, 6 espèces sont remarquables en Essonne et en Ile-de-France (certain niveau de rareté). Seules 2 de ces espèces peuvent être considérées comme patrimoniales car ce sont des espèces indigènes.

L'exploitation des données extraites de la base de données Flora du CBNBP montre que le site n°13 abritait autrefois d'autres espèces remarquables. Toutes ces espèces sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Aucune de ces espèces n'est protégée légalement.

Espèces végétales remarquables recensées sur le site n°13 (sources : OGE & CBNBP)


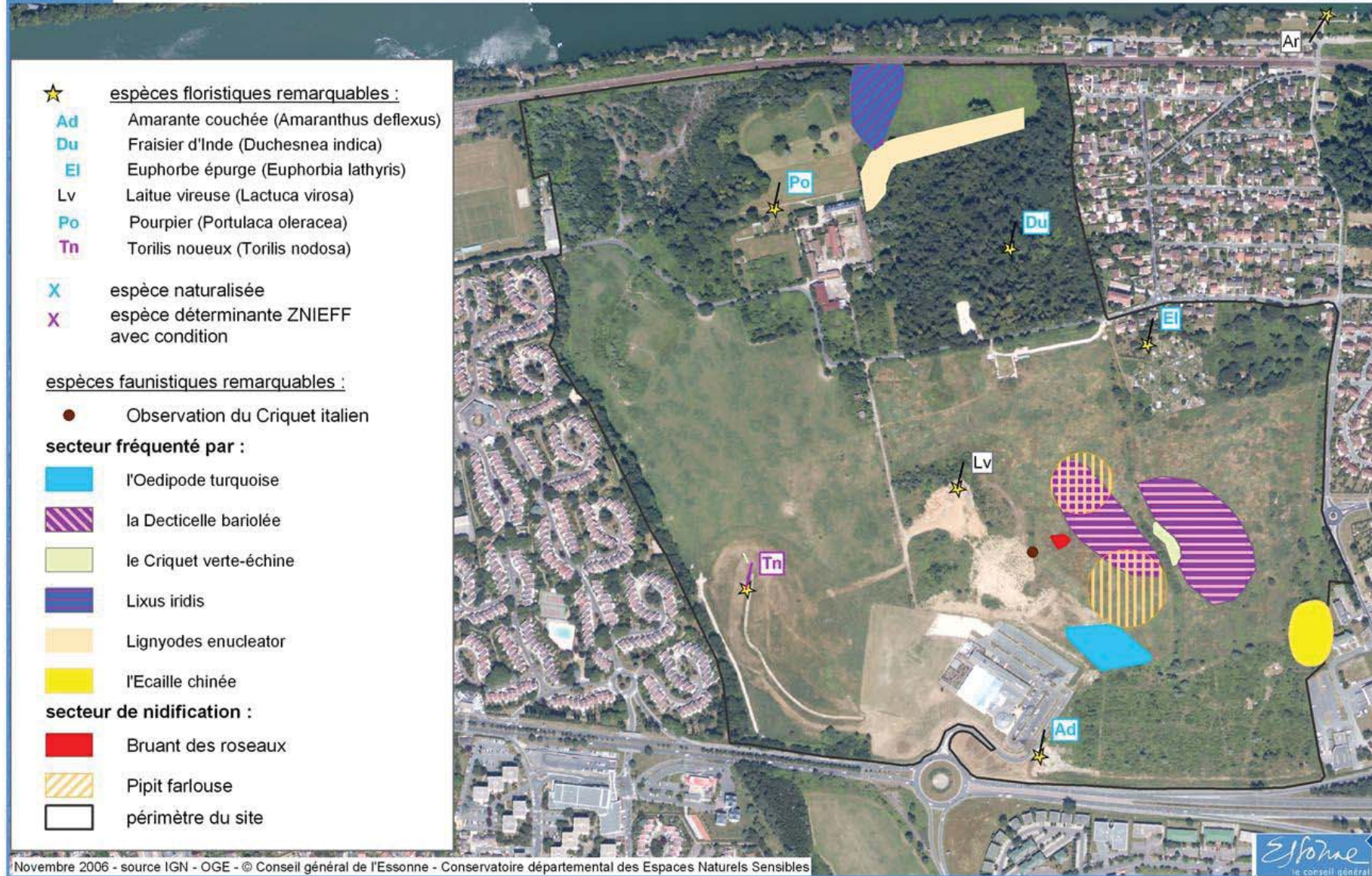
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Duchesnea indica</i>	Fraisier d'Inde	N	AC	AR		sous-bois	2006
<i>Torilis nodosa</i>	Torilis noueux	I	AR	R	x	prairies, gazons	2006
<i>Amaranthus deflexus</i>	Amarante couchée	N	C	R		cultures, jardins, trottoirs	2006
<i>Euphorbia lathyris</i>	Euphorbe épurge	N	C	AR		jardins, décombres	2006
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse	I	C	AR		friches herbeuses, décombres	2006
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier	N	C	AR		cultures, jardins, trottoirs	2006
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	I	C	C		prairies, friches herbeuses	1999

Parmi les espèces animales recensées sur le site, 8 peuvent être considérées comme remarquables en raison de leur statut de protection et/ou leur niveau de rareté régionale.

Espèces animales remarquables recensées sur le site n°13

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection régionale	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse		AC	
<i>Chorthippus dorsatus</i>	Criquet verte-échine		TR	X
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil		AR	X
<i>Hesperia comma</i>	Virgule		TR	X
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée		AC	
<i>Oedipoda caerulea</i>	Oedipode turquoise	X	AR	
<i>Metrioptera roeselii</i>	Decticelle bariolée		C (vulnérable)	X
<i>Calliptamus italicus</i>	Criquet italien		R	

Carte des espèces remarquables du site "Château de Trousseau"

 0 100 Mètres
 


Orientations de gestion

■ Les objectifs visés

L'aménagement et la gestion des espaces naturels qui seront acquis doivent répondre à **quatre objectifs principaux**. Pour évaluer la pertinence des propositions formulées, il faudra donc vérifier si ces objectifs sont atteints.

- Le premier objectif, qui est le principal et qui doit être recherché prioritairement, est un **objectif écologique** : il s'agit de préserver la biodiversité, en particulier la faune et la flore d'intérêt patrimonial, et même de la renforcer en favorisant la diversité des habitats.
- Le deuxième objectif est de **permettre et gérer l'accueil du public**, dans la mesure où les milieux le permettent.
- Le troisième objectif est de **s'adapter à la situation** concrète de chaque site.
- Le quatrième objectif est **économique**. La gestion proposée doit être aussi peu coûteuse que possible voire rentable économiquement. Ce dernier objectif n'est pas prioritaire, il doit être atteint dans la mesure du possible.

■ Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine

Pour répondre aux objectifs précités, la mise en œuvre des principes suivants est proposée :

- **gestion écologique**, c'est à dire une gestion qui s'interdit toute utilisation de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides etc. mais aussi engrais).
- **gestion extensive**, (et non intensive). La productivité n'est pas recherchée (par exemple pour les bois ou les prairies), mais c'est d'abord la diversité de la faune et de la flore qui est recherchée.
- **gestion différenciée**. Il s'agit de créer une mosaïque de milieux pour favoriser la biodiversité, en particulier les différentes espèces animales. En effet plus la flore est diversifiée, pas tant au niveau des espèces mais plutôt au niveau des formations végétales, et plus les potentialités sont grandes pour la faune, en terme de nourriture et

d'habitats. La gestion différenciée devra être mise en œuvre dans l'espace, mais aussi dans le temps.

- **gestion adaptée** au site. Tout aménagement et toute gestion devra tenir compte des particularités de chaque site : conditions stationnelles, utilisation actuelle, présence d'espèces remarquables...

■ Orientations de gestion pour les différents espaces recensés sur le site n°13

1) Gestion des boisements (frênaie-charmaie, frênaie-acéraie)

Pour favoriser la diversité de la faune et de la flore dans les espaces boisés, il convient de **créer une mosaïque de milieux** favorable à la biodiversité : futaie, taillis etc. avec une sous strate plus ou moins dense.

Pour cela, **le mode de gestion le plus approprié est la futaie jardinée** qui en soit crée une mosaïque (clairière herbeuse au niveau des coupes récentes, taillis arbustif quand la coupe est plus ancienne etc.). La futaie jardinée permet de conserver la flore sylvatique et d'obtenir une variété maximale dans la structure de la végétation, ce qui est favorable à la diversité de la faune.

A l'opposé, il faut **proscrire la coupe à blanc** comme on la pratique pour les futaies régulières ou les taillis à courte rotation. Celle-ci est notamment très défavorable à la flore sciaphile.

Il est **possible d'éclaircir les sous bois** mais de façon raisonnable en conservant toujours quelques arbustes. D'une façon générale, il serait **souhaitable d'éliminer progressivement les essences naturalisées, en particulier les plus envahissantes**, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*), l'Ailanthé (*Ailanthus altissima*), les Erables négundo (*A. negundo*) et plane (*A. platanoïdes*), ou le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) pour les arbres, le Laurier palme (*Prunus lauro-cerasus*) ou la Symphorine (*Symphoricarpos albus*) pour les arbustes, et au contraire de **favoriser en les conservant les arbres et arbustes indigènes** (en particulier les chênes, le charme, le frêne et le Tremble.

On veillera à **conserver quelques ronciers** qui constituent une cache pour la faune, plus spécialement un lieu de nidification pour les oiseaux, et une source d'alimentation (mûres).

On essayera dans la mesure du possible de **garder les vieux arbres morts sur pied** (chandelles) favorables à une faune spécifique (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.) **et** on conservera pour les mêmes raisons **du bois mort au sol**. Le bois des coupes d'exploitations ou d'entretien sera exporté ou bien laissé sur place. On pourra alors **faire des tas de rondins** qu'on positionnera dans des zones de faible intérêt floristique.

Au niveau du débardage, on évitera les engins lourds qui compactent les sols.

2) Gestion des espaces en herbe humides ou non (cas des prairies en état ou dégradées, pâturées ou non, des friches herbeuses humides ou non, des gazons)

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt biologique tant du point de vue de la faune que de la flore. C'est le cas en particulier des pelouses calcicoles souvent à tendance xérophile et des prairies humides de fauche.

Dès que cela est possible, nous proposons une **gestion extensive de la plupart des espaces en herbe**, pour conserver, ou restaurer des prairies naturelles. Ceci est applicable aux grandes parcelles en herbe existantes, mais aussi à de très petites surfaces (délaissés, bordure de routes et chemins). Ceci peut concerner aussi d'autres espaces quand il s'agit de reconstituer des prairies naturelles à partir, par exemple, de parcelles aujourd'hui en friches arbustives sans valeur écologique. L'intérêt biologique de ces espaces sera d'autant plus important à long terme que le milieu en question offre de bonnes potentialités, et surtout que les préconisations suivantes seront mises en application.

- L'idéal est la **gestion différenciée** : gérer de façon différente les diverses parcelles ou partie de parcelles. **Certains endroits seront fauchés puis pâturés, d'autres fauchés seulement**. On évitera si possible **le pâturage seul** moins favorable en général à la diversité floristique ; il **sera réservé aux zones humides** difficilement accessibles.

- **Faucher à une date tardive - au plus tôt fin juin** - pour laisser les plantes grainer, l'idéal étant d'intervenir pour la coupe à des dates s'échelonnant entre juin et octobre. On peut envisager **une ou deux coupes annuelles**. Par exemple :
 - une fauche en juin suivie d'un pâturage après la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
 - une fauche en octobre pour des espaces fauchés très tardivement. C'est la pratique la plus favorable à la faune, insectes en particulier, mais elle ne permet pas de récolter un foin consommable par le bétail.
 - deux fauches, la première en juin, la deuxième en fonction de la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
- **Exporter les produits de coupe**. Cette exportation interviendra au minimum 1 à 2 jours après la coupe pour laisser aux insectes le temps de se mettre à l'abri.
- **Un pâturage** peut être envisagé sur certaines parcelles à condition que la pression de pâturage ne soit pas trop forte. On peut mettre **bovins**, ovins, chevaux et ânes, mais l'intérêt de chacun est différent.

Les prairies pâturées par les moutons ont en général peu d'intérêt floristique en dehors des pelouses calcaires ; ceci est peut être du au fait que les moutons tondent très à ras la végétation. Les chevaux ont l'inconvénient majeur d'écorcer tous les arbres et arbustes, ils ne peuvent donc être mis dans les prairies complantées d'arbres. Les ânes ont l'avantage de consommer les refus (plantes délaissées par les bovins etc.) tels que chardons et cirses.

En conséquence, la "solution bovins" avec éventuellement quelques ânes semblent la mieux adaptée.
- Proscrire l'emploi de désherbants (sélectifs ou non) et de tous les produits phytosanitaires.
- Proscrire l'utilisation d'engrais chimiques (ammonitrate etc.).

Il s'agit donc de **gérer de façon extensive les espaces en herbe en prairie permanente de fauche et/ou en pâture (et non en gazon tondu ou en jachère gyrobroyée !)**.

Remarques importantes :

L'emploi de la **tondeuse** à lame rotative **ou du gyrobroyeur** est **déconseillé**, car il est très néfaste pour la faune, notamment pour les orthoptères (sauterelles etc.) qui sont détruits à chaque passage. Ces espèces disparaissent rapidement des espaces gérés ainsi. C'est pourquoi **nous préconisons l'utilisation de faucheuse** (barre de coupe) qui au contraire permet à ces espèces de se maintenir.

En laissant les produits de coupes se décomposer sur le sol, on enrichit peu à peu le milieu et donc **on favorise les plantes nitrophiles**. Les espèces observées sont alors relativement **peu nombreuses et banales**. Au contraire, l'exportation des produits de coupes transforme peu à peu la prairie qui voit le nombre de plantes augmenter. Les floraisons se multiplient favorisant une diversité d'espèces animales dont bon nombre ont aujourd'hui beaucoup régressé (papillons etc.). La flore et la faune sont souvent à long terme de grand intérêt (orchidées etc.). A cet intérêt écologique, il faut ajouter un intérêt économique. L'exportation des produits de coupes appauvrit peu à peu le milieu qui est de moins en moins productif à terme (on passe progressivement à une prairie relativement maigre). Ce travail d'exportation du foin est donc de moins en moins important à terme.

L'usage d'**engrais chimique** a de la même façon un **impact négatif sur la flore** (mais aussi sur la qualité des eaux). En enrichissant le milieu, il conduit à favoriser les nitrophiles.

On peut noter **l'intérêt économique d'une gestion extensive des espaces en herbe** : production de foin pouvant être vendue ou utilisée pour nourrir le bétail éventuel, travaux limités dans le temps, mais qui demande il est vrai un savoir faire et un matériel adapté.

Enfin remarquons **l'intérêt paysager et culturel** des prairies et gazons gérés de manière extensive, lié à la variété des floraisons qui s'échelonnent

de mars à octobre. C'est une composante traditionnelle du paysage qui disparaît.

3) Gestion des friches à rudérales sur remblai ou à plat, et zones de décombres

Les **zones riches en rudérales** bien qu'en général très diversifiées sur le plan floristique n'offrent le plus souvent qu'un intérêt botanique limité. Toutefois, elles constituent un élément de diversification pour la faune (insectes notamment).

Quand la topographie le permet, c'est à dire **quand le sol est relativement plat et régulier**, on peut envisager de **les gérer comme des prairies** (cf recommandations pour les prairies et friches herbeuses). La fréquence des fauches devra alors être augmentée les premières années pour épuiser des plantes indésirables comme les chardons et favoriser le développement des graminées. On peut aussi les **laisser en l'état sans intervenir**.

Quand le sol est irrégulier (tas de remblais etc.), il est impossible de faucher. Deux solutions sont alors envisageables : **soit laisser le milieu évoluer naturellement** vers le boisement à terme, **soit niveler de sol afin de gérer la zone comme une prairie**.

4) Gestion des friches arbustives

Les friches arbustives sont des formations instables. Elles correspondent à un stade transitoire entre les milieux ouverts (prairies, friches herbeuses etc.) et les boisements. Leur intérêt pour la faune et la flore est d'autant plus important qu'ils sont discontinus : un fourré dense de buissons recouverts de Clématite (ou pire un fourré d'arbres aux papillons) offre un intérêt très limité. Au contraire, une friche arbustive constituée d'arbustes épars entre lesquelles se développent encore des friches herbeuses, constituent un milieu particulièrement diversifié sur le plan floristique et accueillant pour les insectes, les oiseaux etc.

Dans la plupart des cas, sur ce site, il est souhaitable de tout défricher pour convertir la surface en prairie permanente. Pour ce faire, la solution consiste

à effectuer une **coupe rase** (c'est un des rares cas où celle ci est envisageable), **puis** éventuellement de **travailler le sol**, avant de **semer une prairie**. La gestion de cette prairie suivra alors les recommandations formulées pour les espaces en herbe (gestion extensive avec exportation du foin et/ou pâturage), ce qui permettra à la flore de se diversifier peu à peu.

La friche arbustive située à l'est sera convertie en prairie, mais on conservera tous les arbres qui sont pour la plupart déjà bien développés.

Quelques parties de friches arbustives méritent d'être conservés en l'état, principalement pour leur intérêt paysager, mais aussi parce qu'elles constituent un élément de diversification des habitats pour la faune (oiseaux etc.). Il s'agit de conserver des haies arbustives à la périphérie des petites parcelles défrichées et au sein des grandes parcelles. Il s'agit surtout de garder une bande de 5 à 10 mètres de large pour constituer un écran paysager isolant visuellement les secteurs en prairies des voies de circulation périphériques. Il **est alors souhaitable de** laisser évoluer naturellement vers le boisement, en taillant seulement les cotés.

Le taillis discontinu à Saules et peupliers (au Nord) peut être laissé en l'état. On laissera la végétation spontanée se développer.

5) Gestion du bassin

Le bassin n'a pas révélé d'intérêt biologique particulier, probablement parce qu'il était asséché cette année, et parce que ses rives correspondant à des murets de pierre ne permettent pas l'installation de ceintures de végétation héliophytique (pas de rives en pente douce).

En conséquence, la gestion préconisée consiste seulement en un **élagage des arbres** surplombant le bassin pour augmenter son éclaircissement. Ceci permettra de favoriser le développement de la végétation aquatique (hydrophytes).

6) Gestion du ruisseau de l'Ecoute-s'il-pleut !

Pour accueillir une faune aquatique diversifiée (poissons, odonates etc.), il est nécessaire que se développe la flore hygrophile et aquatique, qui sert d'abri et de nourriture à ces animaux. Pour cela il convient de favoriser l'éclaircissement du cours d'eau, donc de **dégager les rives par endroits** : élagage des arbres, taille régulière des arbustes et des ronciers.

7) Création de vergers

La disparition des vergers traditionnels et l'utilisation des pesticides expliquent la régression importante des populations de Chouette chevêche en France. Il serait donc souhaitable de planter quelques vergers, (pommiers principalement et quelques poiriers), qui attirent bon nombre d'espèces d'insectes dont cette espèce se nourrit, mais aussi divers autres oiseaux. Ces vergers devront, bien sûr, ne pas faire l'objet de traitements phytosanitaires. On pourra planter des variétés anciennes (verger conservatoire). Il s'agira de plantations haute-tige afin de pouvoir facilement l'entretenir par fauche et pâturage.

Notons que l'intérêt de telles plantations est également important sur le plan paysager (floraisons printanières, fruits colorés à l'automne).

8) Extension du recensement des ENS

La totalité du site pourrait être incluse dans l'inventaire des ENS en excluant les zones bâties. Il faut donc ajouter tous les espaces de la partie nord est.

9) Maîtrise foncière

Une zone de préemption, dont la délégation reste à définir, pourrait être créée dans les zones encore privées du site et notamment le parc du Château de Trousseau.

10) Valorisation

La grande zone herbeuse semble peu fréquentée par les promeneurs. Sur l'ensemble de la zone, on peut envisager de créer des circuits de promenade et découverte du patrimoine naturel, circuits illustrés de panneaux avec des informations thématiques (la forêt, la prairie, faune et flore...).

11) Réhabilitation

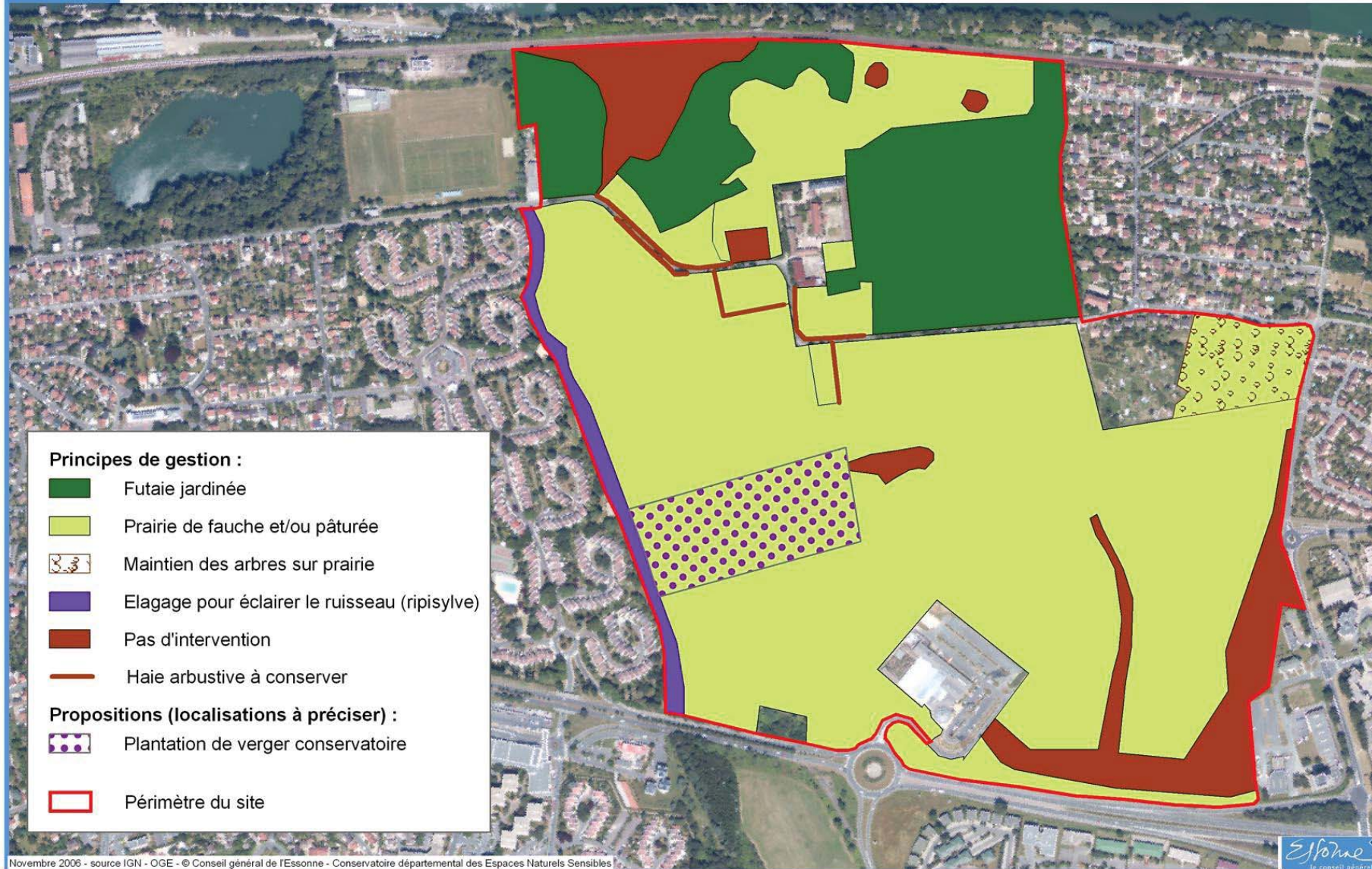
Un nettoyage important est à prévoir au nord (nombreux déchets divers en sous-bois et dans la friche arbustive). Au centre de la zone d'étude, une zone est à réhabiliter (évacuation des gravats et blocs de bétons).

12) Convention de gestion avec les propriétaires

A défaut d'un périmètre de préemption, une convention avec les propriétaires devra être mise en place pour la gestion du site.

Orientations de gestion, site "Château de Trousseau" (n° 13)

0 100 Mètres



Site n°14 : Parc des Alcools

Généralités

■ Localisation et limites du site

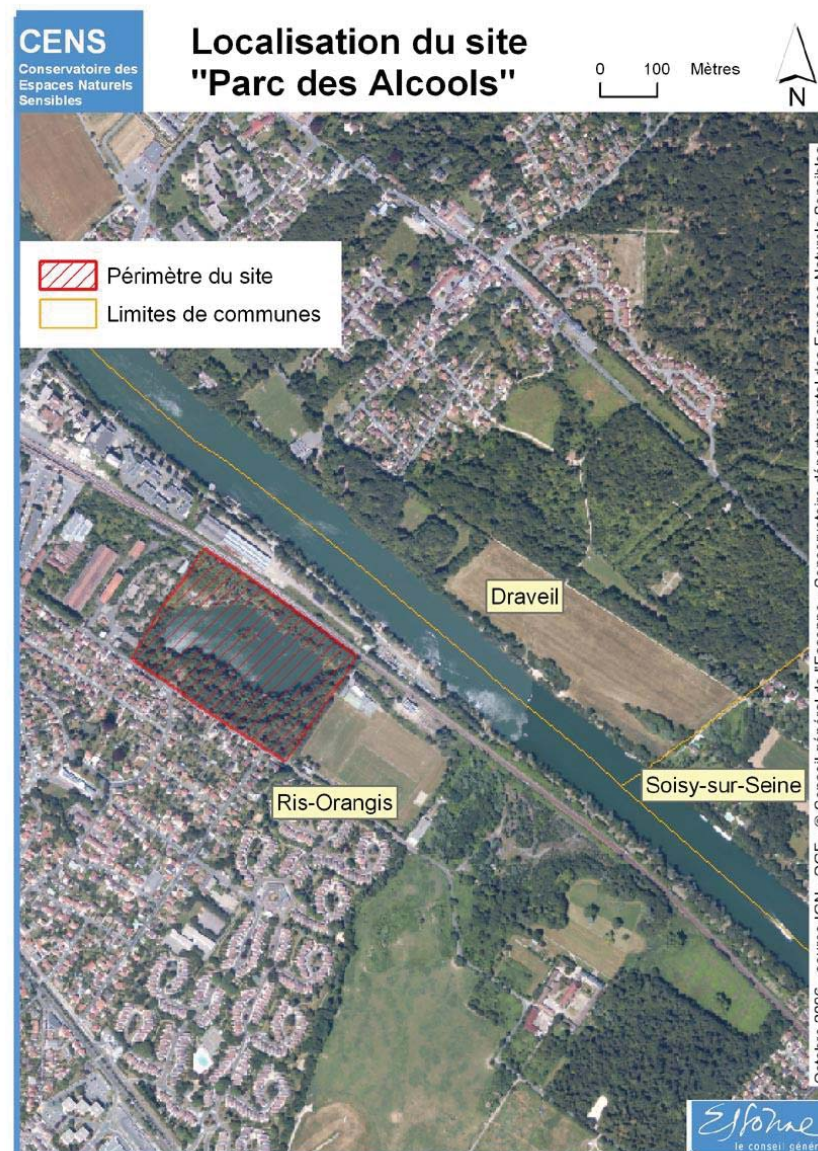
Le site du Parc des Alcools est situé sur la commune de Ris-Orangis, en rive gauche de la Seine, juste au nord-ouest du site n°13 du château de Trousseau.

Ce site occupe une surface de 8 ha.

■ Paramètres physiques et conditions stationnelles

Le site localisé dans le lit majeur de la Seine est couvert par les alluvions modernes. Il s'agit de dépôts fluviaux limoneux et sableux à graviers fins. Il n'y a ni pente, ni relief sur ce site.

Une ancienne gravière occupe la majeure partie du site.



■ Statut de protection

Le site n°14 est concerné par deux périmètres d'inventaires et de protection présentés dans le tableau suivant.

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 2	1605	Vallée de Seine de Corbeil-Essonnes à Villeneuve-Saint-Georges	2194
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450

■ Documents d'urbanisme

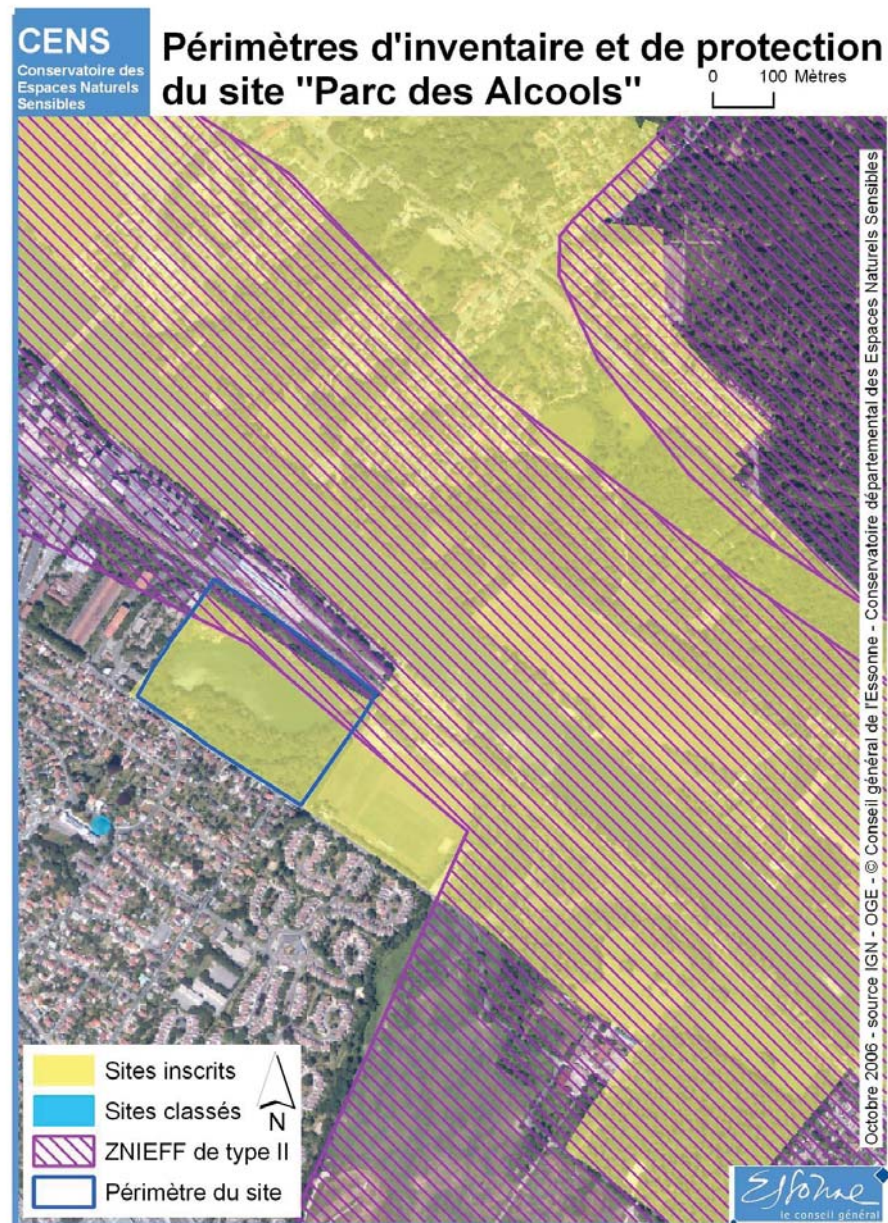
Au schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF, 1994), le site figure comme :

- espace urbanisé sur la totalité du site.

Le tableau suivant présente le classement du site n°14 au PLU de Ris-Orangis (PLU arrêté le 30 novembre 2006).

Commune	section cadastrale	statuts au POS/PLU
Ris-Orangis	AH	tout ULa

ULa : zone destinée aux aménagement de loisirs



■ Statut départemental

Le site figure comme espace boisé à l'inventaire des espaces naturels sensibles du département de l'Essonne.
Aucun périmètre de préemption n'existe sur ce site.



■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Le site du Parc des Alcools est entièrement public, à l'exception d'une parcelle privée. Il appartient à l'Etat (ministère de l'Agriculture et de la Pêche).

Répartition du foncier du site du Parc des Alcools

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Public	6	8,29
Privé	1	
Para-public	-	-

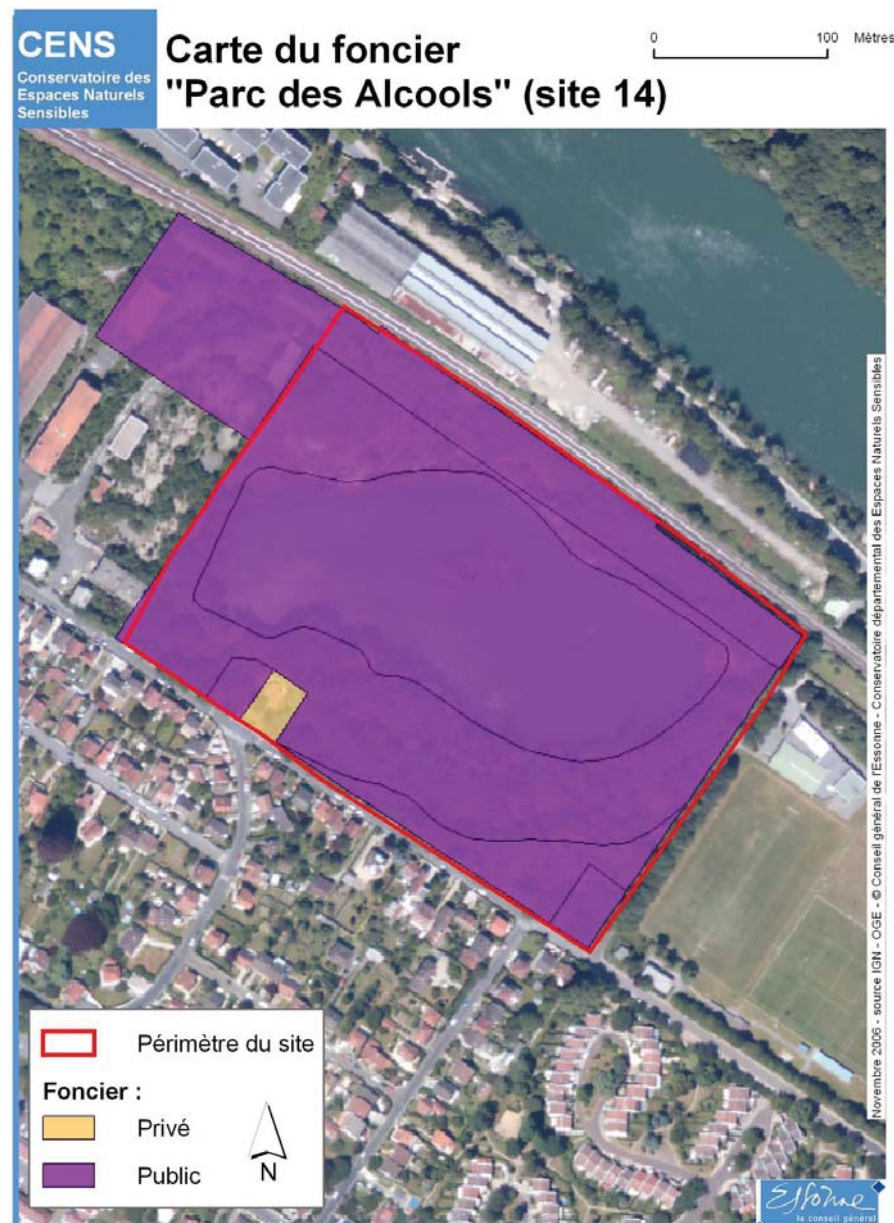
■ Pratiques et usages, contraintes et menaces

Le site sert de lieu d'activités de détente et de loisirs. Il constitue un lieu de promenade à pieds et est surtout fréquenté par les pêcheurs.

Le site est dégradé par endroits, surtout dans le quart nord avec quelques zones de dépôts (gros blocs de bétons qui n'ont jamais été enlevés) et quelques ordures éparpillées. Un grand mur "tagué" marque la limite nord ouest. Quelques foyers montrent que le site est fréquenté pour des barbecues ou autres. Enfin, on note une disparition quasi totale de la flore sur les berges les plus fréquentées par les pêcheurs.

Les principales menaces sont :

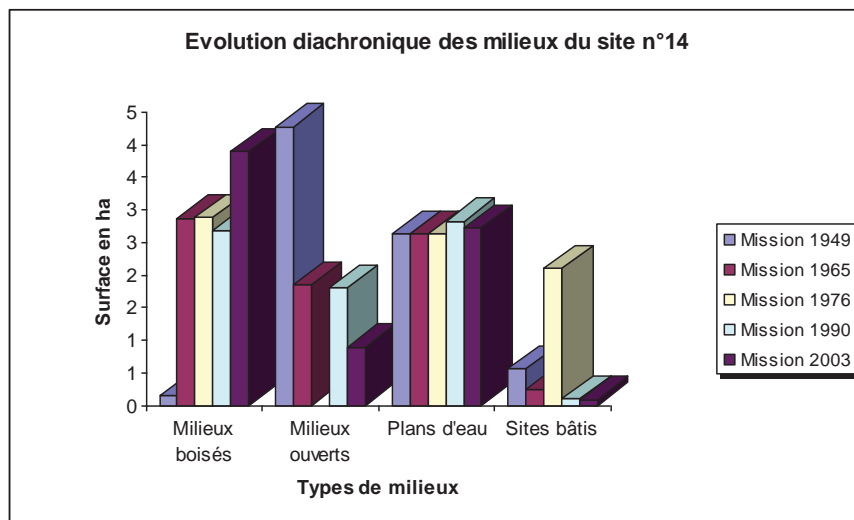
- une improbable exploitation forestière par coupes à blanc et un enrésinement,
- un enrichissement du secteur le plus remarquable (partie à chênes pubescents du quart nord avec des zones herbeuses potentiellement très riches),
- les incendies en période sèche,
- l'introduction dans les plans d'eau de la Jussie présente sur le site 4,
- la dégradation des milieux par la surfréquentation (piétinement, ordures).



Evolution des milieux naturels

Le graphique suivant a été établi à partir de l'analyse diachronique des missions aériennes IGN de 1949, 1965, 1976, 1990 et 2003 prises sur le site n°14.

révèle à sa place des milieux ouverts très dégradés. Ces milieux ouverts sont peu à peu colonisés par le boisement.



L'analyse du graphique ci-dessus et des cartes situées à la page suivante appelle les commentaires suivants.

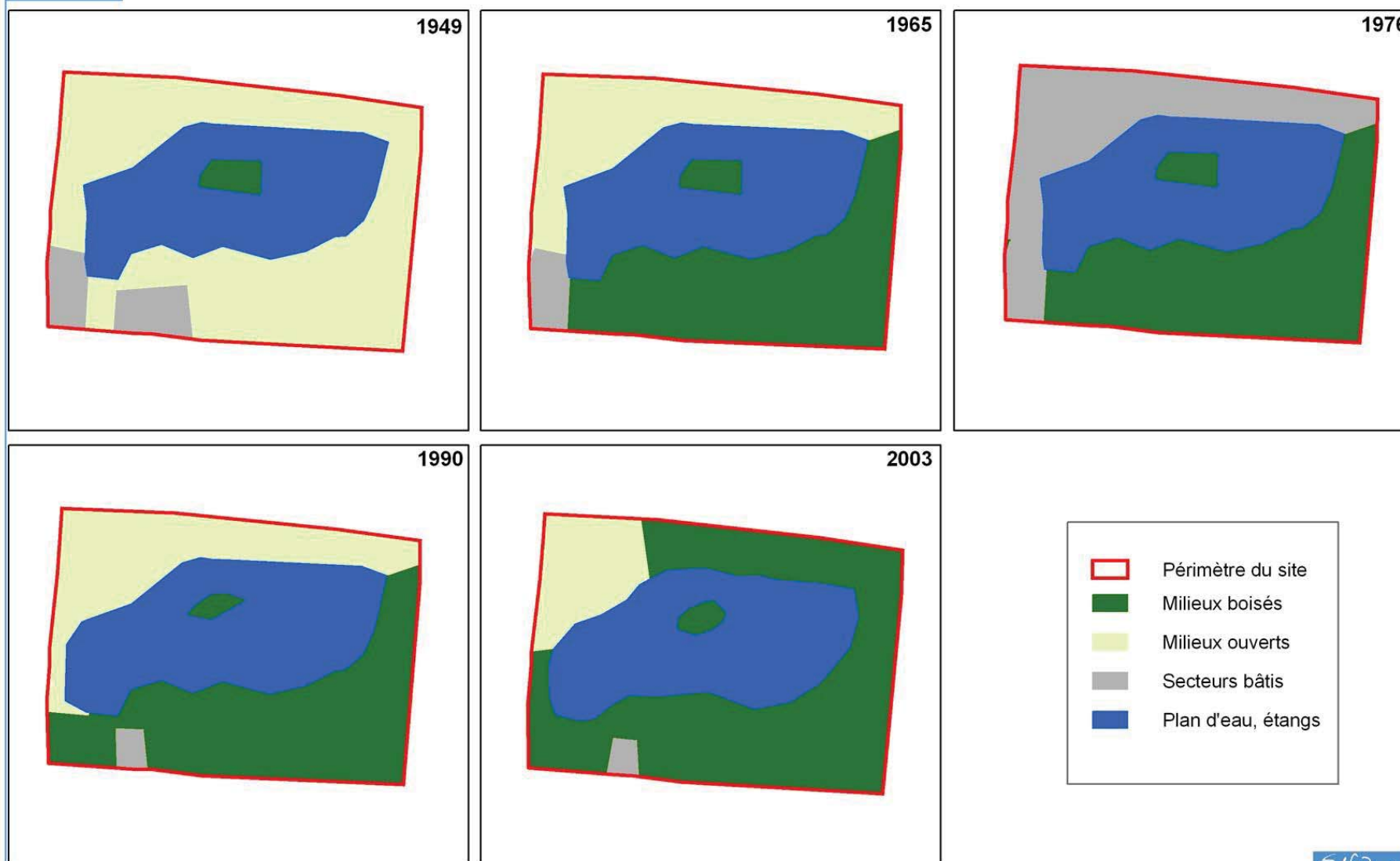
Le plan d'eau n'a pas évolué entre 1949 et 2003. Il occupe 38% de la surface du site (environ 3 ha sur 8 ha).

On assiste à un boisement du site entre 1949 (absence de boisement) et 2003 où ce milieu occupe 50% du site.

Les milieux ouverts, qui occupaient 50% du site en 1949 ont totalement disparu sur la mission de 1976, au profit du boisement et de constructions (sites bâtis). A cette époque, le site était occupé par une activité industrielle. On peut voir sur la mission de 1976 du stockage de wagonnets. Cette activité industrielle a été abandonnée depuis, puisque la mission de 1990

Evolution des milieux du site "Parc des Alcools" (n° 14)

0 100 Mètres



Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le site n°14 entièrement situé sur la commune de Ris-Orangis a fait l'objet d'un inventaire succinct des plantes présentes (cf. annexe).

Autour du plan d'eau, les différents milieux rencontrés sont des boisements, des friches arbustives, des pelouses et friches herbeuses.

Nous distinguons les formations calcicoles des autres milieux compte tenu de la spécificité des formations végétales observées. En effet, on doit distinguer la pointe nord du reste de la zone d'étude. Le quart nord de la rive de l'étang est caractérisé par une végétation nettement calcicole, mêlant en mosaïque zones herbeuses, friche boisée et boisement à Chêne pubescent.

1) Les formations végétales de la zone calcaire

□ Les pelouses et les friches herbeuses calcicoles

Code Corine de cette formation : 34.32 (Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides).

Les pelouses et friches herbeuses calcicoles forment une mosaïque complexe avec des espèces appartenant au même cortège floristique, c'est pourquoi elles sont regroupées dans la même unité cartographique.

Il s'agit de formations herbacées plus ou moins hautes et discontinues qui sont colonisées par les arbres et arbustes des fruticées et bois adjacents. On y retrouve par exemple de jeunes chênes pubescents, ou du Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*). Ces formations sont dégradées par endroits par un piétinement excessif ou par des déchets divers (gravats et blocs de bétons, bouteilles et ordures).

Deux faciès principaux peuvent être observés :

- Un faciès herbeux à Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*). C'est une formation herbeuse relativement pauvre en espèces. Quelques espèces communes tel le Panicaut champêtre (*Eryngium campestre*) y ont été recensées.
- Un faciès assez riche de pelouse rase et discontinue. On y trouve des espèces comme la Pimprenelle (*Sanguisorba minor*), l'Origan

(*Origanum vulgare*) ou la Coronille variée (*Securigena varia*). Notons la présence de quelques annuelles délicates comme le Lin purgatif (*Linum catharticum*) et celle d'espèces calcicoles comme la Sauge des prés (*Salvia pratensis*), la Potentille printanière (*Potentilla neumanniana*) ou l'Epière droite (*Stachys recta*). Ces espèces relativement communes sur les calcaires du Sud de l'Essonne semblent rares dans cette partie du département.

Une espèce remarquable, l'**Erigeron acre** (*Erigeron acer*), mérite attention. Cette petite composée calcicole est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** car **assez rare en Ile-de-France et dans l'Essonne**, où elle est très disséminée. Présente quasi exclusivement dans le sud du département, elle est surtout dite **très rare en Brie** et n'est pas mentionnée à l'est de la Seine (Cf. Atlas floristique). Relativement abondante dans les zones ouvertes, elle semble se cantonner à la partie est des pelouses.



Erigeron acre

□ Le pré-bois à Chêne pubescent

Code Corine de cette formation : 41.7 Chênaies thermophiles et supra-méditerranéennes (*Quercion pubescenti*)

Le quart nord de la zone d'étude est occupé par un boisement très clair et discontinu à Chêne pubescent (*Quercus pubescens*). Cette espèce calcicole est accompagné de quelques autres essences comme le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*) ou le Merisier (*Prunus avium*). On y trouve surtout une strate arbustive dense composée d'arbustes souvent très communs dans les fruticées. Citons par exemple le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*) et le Camerisier (*Lonicera xylosteum*) qui est une espèce calcicole des lisières.

Quelques arbustes d'origine horticole semble bien naturalisés ici : Cotoneaster horizontal (*Cotoneaster horizontalis*), Mahonia (*Mahonia sp*) etc.

La strate herbacée est irrégulière. Elle est caractérisée par les espèces des pelouses ou des friches herbeuses calcicoles voisines (Cf. § suivant) et par quelques plantes plus sylvatiques ou d'ourlets comme le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*) ou la Laïche glauque (*Carex flacca*).



Une espèce horticole naturalisée, le Cotoneaster

Aucune espèce remarquable n'a été observée au niveau de ce boisement qui offre pourtant de bonnes potentialités. Par exemple, la présence de l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*) ne serait pas surprenante.

2) Autres formations végétales non hygrophiles

Il s'agit pour l'essentiel de boisements. On trouve ponctuellement quelques friches et une formation herbeuse.

□ Les boisements

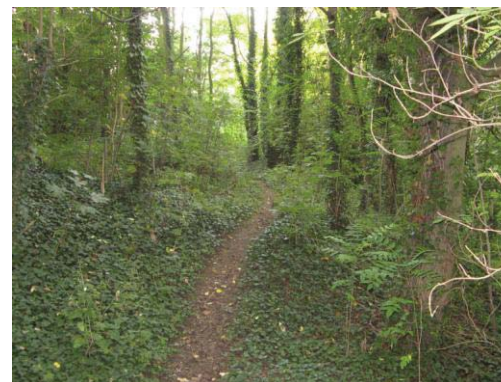
D'un point de vue physiognomique on peut distinguer un taillis d'acacias le long de la voie ferrée, d'une futaie mixte de frênes (frênaie-acéraie) pour la rive sud-ouest du plan d'eau.

- La frênaie-acéraie (futaie mixte de frênes)

Code Corine de cette formation : 41.4 (Forêts mixtes de pentes et ravins)

Il s'agit d'une vieille futaie irrégulière avec un sous-étage en général bien développé. Caractérisée par le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), et

l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) souvent très abondant, cette futaie abrite d'autres essences en particulier le Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*) souvent représenté par de très gros sujets et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*). La strate arbustive très dense est composée d'espèces banales comme l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le Noisetier (*Corylus avellana*) ou le Sureau noir (*Sambucus nigra*). On y observe en abondance des jeunes érables (*Acer pseudoplatanus* et *Acer platanoides*). L'If (*Taxus baccata*) est présent semble t-il depuis assez longtemps car on y observe des sujets déjà âgés.



Un aspect du boisement : futaie irrégulière

La strate herbacée est généralement peu développée car la Ronce (*Rubus fruticosus*) ou le Lierre (*Hedera helix*) couvre parfois tout le sol. On trouve cependant d'assez nombreuses espèces pour la plupart communes. Citons par exemple : Véronique petit-chêne (*Veronica chamaedrys*), Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*), Benoite des villes (*Geum urbanum*), Véronique petit-chêne (*Veronica chamaedrys*), Laïche des bois (*Carex sylvatica*) et Iris fétide (*Iris foetida*).

Une espèce remarquable a été observée au niveau de ce boisement. Il s'agit de la **Scutellaire élevée** (*Scutellaria altissima*). Cette plante qui n'était **pas encore signalée dans l'Essonne, jusqu'à sa découverte en 2005** sur ce site (P. Basset), demeure **très rare en Ile-de-France**. Elle n'a **pas d'intérêt patrimonial** malgré ses belles fleurs bleues en épi, car il s'agit d'une espèce échappée de jardin. Une station vigoureuse en lisière du boisement, près



Scutellaire élevée (fruits)

de l'entrée du site laisse penser qu'elle se maintiendra ici.

- Le taillis d'acacias

Code Corine de cette formation : 83.324 (Plantations et formations spontanées de *Robinia pseudoacacia*).

L'Acacia (*Robinia pseudo-acacia*) domine largement cette formation de taillis. On trouve également en abondance le Sycomore (*Acer pseudoplatanus*). Les arbustes en sous-étage sont très communs. Citons par exemple le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), l'Orme champêtre (*Ulmus minor*) et l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*). La strate herbacée est généralement peu développée. Les herbacées peu nombreuses sont toutes des espèces communes : Benoîte des villes (*Geum urbanum*), Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), Herbe à Robert (*Geranium robertianum*) etc...

Aucune espèce remarquable n'a été observée au niveau de ce taillis.

□ Les friches arbustives

Code Corine de cette formation : 31.81 (Fourrés médio-européen sur sol fertile).

Les friches arbustives non calcaires sont peu nombreuses.



Friche arbustive envahie par la Clématite

monogyne (*Crataegus monogyna*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), et

Elles correspondent à des fourrés d'arbustes peu pénétrables. Ces friches arbustives ont tendance à se boisser par les essences environnantes, principalement Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Frêne (*Fraxinus excelsior*) ou Peuplier blanc (*Populus alba*). Les essences arbustives présentes sont communes : Eglantier (*Rosa gr. canina*), Aubépine

surtout Ronce (*Rubus gr. fruticosus*), Vigne vierge (*Parthenocissus sp*) et Clématite (*Clematis vitalba*) qui envahie tout.

Au niveau de la flore herbacée, les espèces observées sont pour la plupart peu nombreuses et banales. Citons par exemple la Picride fausse épervière (*Picris hieracioides*) et l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*).

Dans ces fruticées, aucune espèce remarquable n'a été observée.

□ La formation herbeuse mésophile

A l'entrée du site une petite langue herbeuse est colonisée par une flore herbacée qu'on pourrait peut être rattacher aux prairies mésophiles car on y trouve des espèces prairiales comme le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), l'Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), le Fromental (*Arrhenaterum elatius*), la Minette (*Medicago lupulina*), la Potentille rampante (*Potentilla reptans*) ou le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*).

On y observe en abondance des nitrophiles ou des espèces de friches herbeuses comme la Berce (*Heracleum sphondylium*) ou le Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*).

Aucune espèce remarquable n'a été observée au niveau de cette formation.

3) Le plan d'eau

Les formations végétales étudiées ici correspondent à la ripisylve et aux végétaux les plus hygrophiles qu'on trouve sur les rives du plan d'eau (hélrophytes : c'est la végétation des rives constituée de plantes herbacées ayant les pieds dans l'eau).



Le plan d'eau

Remarque : Les berges très boisées sont peu accessibles. Ceci explique sans doute le fait qu'aucune plante aquatique (hydrophytes = plantes immergées) n'a été observée sur le plan d'eau. Il faut toutefois noter que le profil souvent très abrupt et la grande profondeur du plan d'eau

semble très défavorable à l'installation d'une végétation aquatique développée.

□ La ripisylve

Code Corine de cette formation : 44.1 (Formations riveraines de saules).

Les berges sont très boisées, sauf en quelques endroits fréquentés par les pêcheurs. Le boisement de la rive pentue est constituée par les essences des boisements adjacents - Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) etc. – auxquelles, au contact de l'eau, se mêlent en abondance des essences classiques des ripisylves : Saule blanc (*Salix alba*) très abondant, Saule cendré (*Salix cinerea*), Saule marsault (*Salix capraea*), Tremble (*Populus tremula*) et Peuplier blanc (*Populus alba*). La strate arbustive n' a pas révélée d'espèces autres que celles présentes dans les boisements. Au niveau des herbacées, on retrouve les sylvatiques observées en sous-bois comme la Benoîte des villes (*Geum urbanum*), l'Ortie puante (*Stachys sylvatica*) ou le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*). On peut noter la présence de quelques tâches de Pas-d'Âne (*Tussilago farfara*), mais il faut surtout retenir la présence d'une espèce remarquable, dans des zones peu boisées, le **Passerage champêtre (*Lepidium campestre*)**. Espèce **indigène d'intérêt patrimonial** assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, elle ne compte que quelques pieds sur le site.

Remarque : Un autre passage remarquable a été observé non loin du site n°15 (sur Ris-Orangis à proximité du Pont sur la Seine). Il s'agit du **Passerage de Virginie (*Lepidium virginicum*)**. **Très rare en Ile-de-France et dans l'Essonne**, c'est une espèce **naturalisée** donc d'un intérêt patrimonial limité malgré sa rareté.

□ La végétation herbacée des rives

Code Corine de ces formations : 53.11 (Phragmitaies) et surtout 53.14 (Roselières basses).

Les berges du plans d'eau (qui correspond semble t-il à une ancienne gravière) sont en général très abruptes et boisées donc peu favorables à l'implantation de ceintures de végétation aquatique. Toutefois la végétation

hygrophile se développe ponctuellement dès qu'on a un petit replat et un peu de lumière ; ces endroits très étroits pour être cartographiés, correspondent souvent aux coins favoris des pêcheurs.

On trouve quelques roselières hautes à Roseau commun (*Phragmites australis*) et encore plus ponctuellement à Massette à feuilles larges (*Typha latifolia*) en mélange avec la Massette à feuilles étroites (*Typha angustifolia*). Une touffe de Scirpe lacustre (*Schoenoplectus lacustris* subsp. *lacustris*) a également été notée.

La végétation hygrophile est le plus souvent réduite à quelques espèces très communes comme l'Iris faux-acore (*Iris pseudo-acorus*), la Salicaire (*Lythrum salicaria*), l'Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*) ou le Lycopode (*Lycopus europaeus*).

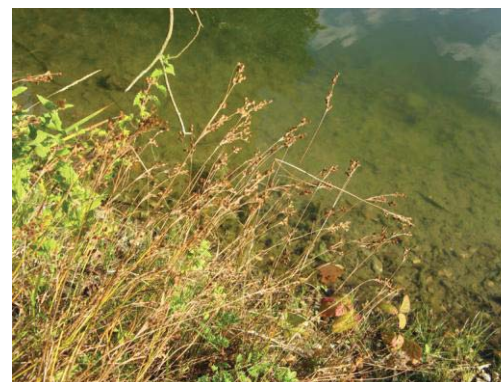
Dans les endroits fréquentés par les pêcheurs, la végétation est parfois très dégradée par le piétinement. Toutefois quelques espèces comme le Jonc glauque (*Juncus inflexus*) semblent bien résister.

Deux espèces hygrophiles remarquables ont été identifiées sur les rives :

La Laïche tardive⁵ (*Carex viridula* subsp. *viridula*). Espèce **indigène d'intérêt patrimonial** de détermination délicate, elle est **assez rare en Ile-de-France et rare dans**



Laïche tardive



Jonc comprimé

⁵ La distinction avec des taxons voisins est délicate aussi la détermination mériterait ici confirmation

l'Essonne. Elle ne compte que trois pieds sur le site.

Le Jonc comprimé (*Juncus compressus*). Cette autre espèce **indigène d'intérêt patrimonial** est assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne.** Trois touffes ont été comptés en deux endroits différents !

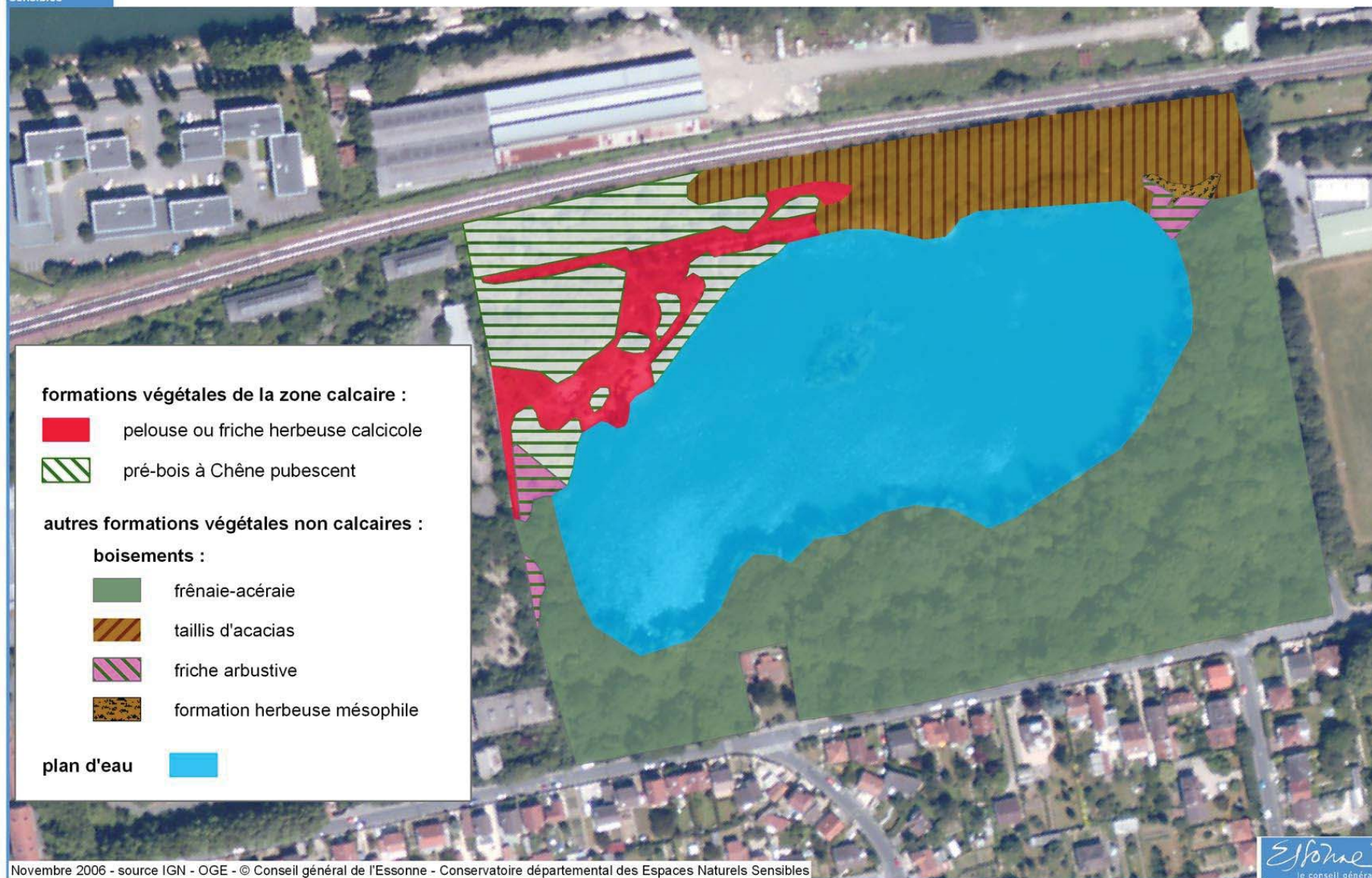
Remarque : Sur la rive sud des feuilles rubanées immergées forment localement un petit herbier. L'espèce ne fleurissant pas, il est impossible de la déterminer. Il pourrait s'agir de la forme immergée de la Sagittaire (*Sagittaria sagittifolia*), espèce remarquable recensée sur le site 18, ou bien du Rubanier dressé (*Sparganium erectum*) qui n'offre pas d'intérêt particulier.

CENS

Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte de la végétation du site "Parc des alcools"

0 100 Mètres



→ **Faune**

La faune du Parc des Alcools a été recensée par un inventaire succinct effectué lors de 2 passages (22/07/06 et 29/09/06).

**1) Oiseaux**

17 espèces d'oiseaux ont été recensées.

Parmi les espèces recensées, l'une d'elles observée à proximité est particulièrement remarquable :

- le **Martin-pêcheur d'Europe** *Alcedo atthis*, avec un individu observé en berge de Seine. La probabilité pour que l'espèce soit présente sur le site est forte. L'espèce vit sur les cours d'eau et les étangs dont les eaux sont peu ou pas polluées, et suffisamment limpides pour qu'elle puisse localiser puis capturer les poissons dont elle se nourrit. La pollution, l'assèchement des zones humides et les aménagements hydrauliques, comme par exemple les reprofilages, rendent les populations très vulnérables. Le nombre de couple est compris entre 100 et 150 dans la région. L'espèce est **citée dans la directive Oiseaux, et déterminante ZNIEFF pour l'Île-de-France.**

D'autres espèces d'étangs et de lacs sont présentes, comme la **Gallinule poule d'eau**, la **Foulque macroule**, la **Mouette rieuse** et le **Héron cendré**.

Les autres espèces sont typiques des secteurs arborés plus ou moins anthropisés comme le **Pic épeiche**, le **Pigeon ramier** ou la **Sittelle torchepot**.

2) Mammifères

Aucune espèce de mammifères n'a été recensée sur le site du Parc des Alcools. Toutefois, la présence de friches et d'insectes permet de supposer que ce site doit être utilisé par les chauves-souris pour s'alimenter.

3) Amphibiens

Au moins 2 espèces d'amphibiens ont été recensées sur le site du Parc des Alcools : le **Crapaud commun** (*Bufo bufo*) et la **Grenouille verte** (*Rana gr. esculenta*).

4) Reptiles

Aucune espèce de reptile n'a été inventoriée sur le site du Parc des Alcools.

5) Insectes■ **Odonates**

4 espèces d'odonates ont été recensées sur le site du Parc des Alcools.

Statut des espèces d'odonates recensées sur le site du Parc des Alcools

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen			Statut régional		
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Aesche bleue	<i>Aeshna cyanea</i>						
Agrion à large pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>						
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>						
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>						

■ Orthoptères

Au moins 1 espèce d'orthoptère a été recensée sur le site du Parc des Alcools : le **Criquet mélodieux** *Chorthippus biguttulus*.

■ Lépidoptères

Rhopalocères (papillons à activité diurne)

9 espèces ont été recensées sur le site du Parc des Alcools. Il s'agit d'espèces communes à très communes en Ile-de-France.

Hétérocères (papillons à activité nocturne, ou diurne pour certains)

Aucune espèce de ce groupe n'a été observée.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées sur le site du Parc des Alcools.

Parmi les **129 espèces végétales** recensées sur le site n°14 en 2006, 5 espèces sont remarquables en Essonne et en Ile-de-France (certain niveau de rareté). Seules **4** de ces espèces peuvent être considérées comme **patrimoniales** car ce sont des espèces indigènes. Elles sont présentées dans le tableau-dessous.

Aucune de ces espèces n'est protégée légalement.

Espèces végétales remarquables recensées sur le site n°14

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Erigeron acer</i>	Érigéron acre	I	AR	AR		pelouses et prairies sèches calcaires	2006
<i>Lepidium campestre</i>	Passerage champêtre	I	AR	AC		friches herbeuses, talus	2006
<i>Scutellaria altissima</i>	Scutellaire élevée	SNA	non signalée	TR		Lisières ?	2006
<i>Carex viridula</i> subsp. <i>viridula</i>	Carex tardif	I	R	AR		bords des plans d'eau, friches herbeuses humides	2006
<i>Juncus compressus</i>	Jonc comprimé	I	R	AC		bords des eaux	2006

Parmi les espèces animales recensées sur le site, **1** peut être considérée comme **remarquable** en raison de son statut de protection et/ou son niveau de rareté régionale.

Espèces animales remarquables recensées sur le site n°14

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection régionale	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur		AR	X

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte des espèces remarquables du site "Parcs des Alcools"

0 100 Mètres



Orientations de gestion

■ Les objectifs visés

L'aménagement et la gestion des espaces naturels qui seront acquis doivent répondre à **quatre objectifs principaux**. Pour évaluer la pertinence des propositions formulées, il faudra donc vérifier si ces objectifs sont atteints.

- Le premier objectif, qui est le principal et qui doit être recherché prioritairement, est un **objectif écologique** : il s'agit de préserver la biodiversité, en particulier la faune et la flore d'intérêt patrimonial, et même de la renforcer en favorisant la diversité des habitats.
- Le deuxième objectif est de **permettre et gérer l'accueil du public**, dans la mesure où les milieux le permettent.
- Le troisième objectif est de **s'adapter à la situation** concrète de chaque site.
- Le quatrième objectif est **économique**. La gestion proposée doit être aussi peu coûteuse que possible voire rentable économiquement. Ce dernier objectif n'est pas prioritaire, il doit être atteint dans la mesure du possible.

■ Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine

Pour répondre aux objectifs précités, la mise en œuvre des principes suivants est proposée :

- **gestion écologique**, c'est à dire une gestion qui s'interdit toute utilisation de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides etc. mais aussi engrais).
- **gestion extensive** (et non intensive). La productivité n'est pas recherchée (par exemple pour les bois ou les prairies), mais c'est d'abord la diversité de la faune et de la flore qui est recherchée.
- **gestion différenciée**. Il s'agit de créer une mosaïque de milieux pour favoriser la biodiversité, en particulier les différentes espèces animales. En effet, plus la flore est diversifiée, pas tant au niveau des espèces mais plutôt au niveau des formations végétales, et plus les potentialités sont grandes pour la faune, en terme de nourriture

et d'habitats. La gestion différenciée devra être mise en œuvre dans l'espace, mais aussi dans le temps. Ceci est particulièrement important pour ce qui concerne certains travaux d'aménagement, spécialement dans des zones ayant révélé des espèces remarquables. Par exemple, le reprofilage de berges détruira tout s'il concerne la même année l'ensemble d'un plan d'eau. Au contraire, si la première année le reprofilage ne concerne que quelques tronçons d'une rive, et d'autres tronçons les années suivantes, l'impact des travaux sera moins fort. En effet, la cicatrisation sera alors rapide, car les tronçons intacts constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé. Dans le premier cas, au contraire, la recolonisation des tronçons aménagés pourra être lente et difficile et les espèces remarquables irrémédiablement détruites.

- **gestion adaptée** au site. Tout aménagement et toute gestion devra tenir compte des particularités de chaque site : conditions stationnelles, utilisation actuelle, présence d'espèces remarquables...

■ Orientations de gestion pour les différents espaces recensés sur le site n°14

1) Gestion de la frênaie-acénaie

Pour favoriser la diversité de la faune et de la flore dans les espaces boisés, il convient de **créer une mosaïque de milieux** favorable à la biodiversité : futaie, taillis etc. avec une sous strate plus ou moins dense.

Pour cela, **le mode de gestion le plus approprié est la futaie jardinée** qui en soit crée une mosaïque (clairière herbeuse au niveau des coupes récentes, taillis arbustif quand la coupe est plus ancienne etc.). La futaie jardinée permet de conserver la flore sylvatique et d'obtenir une variété maximale dans la structure de la végétation, ce qui est favorable à la diversité de la faune.

A l'opposé, il faut **proscrire la coupe à blanc** comme on la pratique pour les futaies régulières ou les taillis à courte rotation. Celle-ci est notamment très défavorable à la flore sciaphile.

Il est **possible d'éclaircir les sous bois** mais de façon raisonnable en conservant toujours quelques arbustes. D'une façon générale, il serait

souhaitable d'éliminer progressivement les essences naturalisées, en particulier les plus envahissantes, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*), l'Ailanthé (*Ailanthus altissima*) ou l'Erable plane (*Acer. platanoïdes*) pour les arbres, le Laurier palme (*Prunus lauro-cerasus*) ou la Symphorine (*Symphoricarpos albus*) pour les arbustes, et au contraire de **favoriser en les conservant les arbres et arbustes indigènes** (en particulier les chênes, le charme, le frêne et le Tremble).

On veillera à **conserver quelques ronciers** qui constituent une cache pour la faune, plus spécialement un lieu de nidification pour les oiseaux, et une source d'alimentation (mûres).

On essaiera dans la mesure du possible de **garder les vieux arbres morts sur pied** (chandelles) favorables à une faune spécifique (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.) **et** on conservera pour les mêmes raisons **du bois mort au sol**. Le bois des coupes d'exploitations ou d'entretien sera exporté ou bien laissé sur place. On pourra alors **faire des tas de rondins** qu'on positionnera dans des zones de faible intérêt floristique.

Au niveau du débardage, on évitera les engins lourds qui compactent les sols.

2) Gestion du pré-bois à chênes pubescents

Le pré-bois à chênes pubescents en mosaïque avec des milieux herbeux mérite une attention particulière compte tenu de ses potentialités floristiques et de la rareté de ce type de milieu dans ce secteur.

Il convient de conserver cette mosaïque. Pour ce faire, la gestion préconisée consiste à réaliser des coupes sélectives. Les chênes pubescents seront conservés en priorité. On essaiera d'obtenir un sous bois relativement clair. De petites clairières seront maintenues en éliminant les arbustes.

Un nettoyage préalable de l'espace est nécessaire (évacuation des déchets et blocs de bétons qui sont nombreux localement).

Cette zone pourra être étendue vers l'est qui correspond à un secteur sans grand intérêt sur le plan biologique (taillis d'acacias).

3) Gestion du taillis d'acacias et des friches arbustives

Le taillis d'acacias et les friches arbustives semblent pauvres sur le plan biologique, c'est pourquoi il serait intéressant de les transformer totalement. Il s'agit alors de les transformer en prairie de fauche. La conversion en prairie est fortement recommandée compte tenu de l'absence de formations prairiales étendues sur ce site.

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt biologique tant du point de vue de la faune que de la flore. C'est le cas en particulier des pelouses calcicoles souvent à tendance xérophile et des prairies humides de fauche.

Il convient de garder une bande arborée, pour constituer un écran paysager entre la voie SNCF et le plan d'eau.

En pratique, l'aménagement consiste à effectuer une coupe rase (c'est un des rares cas où celle-ci est envisageable), puis à travailler le sol (il s'agit d'un sol remanié, un remblai), avant de semer une prairie. Ensuite, la gestion de cette prairie sera une gestion extensive pour permettre à la flore de se diversifier peu à peu (cf. recommandations pour la gestion des espaces en herbe).

Une autre solution moins intéressante pour gérer le taillis d'acacias est de laisser la formation quasiment telle quelle, en supprimant ponctuellement les acacias quand, à côté, une essence indigène apparaît spontanément. Il s'agit de faire évoluer progressivement le bois vers une formation de feuillus indigènes (frênaie, chênaie etc.). Cette évolution sera très lente, et le risque est de constater en réalité une absence d'évolution. En effet, l'acacia est une espèce très envahissante du fait de sa multiplication par voie végétative (il drageonne abondamment).

4) Gestion des espaces en herbe (pelouse et friche herbeuse calcicole, et formation herbeuses mésophile)

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt biologique tant du point de vue de la faune que de la flore. C'est le cas en particulier des pelouses calcicoles souvent à tendance xérophile et des prairies de fauche.

Nous proposons une **gestion extensive des espaces en herbe existants** ou à créer à partir des zones de faible intérêt biologique que sont les taillis d'acacias et les friches arbustives (restauration de prairies naturelles). L'intérêt biologique de ces espaces sera d'autant plus important à long terme que le milieu en question offre de bonnes potentialités, et surtout que les préconisations suivantes seront mises en application.

- **Fauche à une date tardive - au plus tôt fin juin** - pour laisser les plantes grainer, l'idéal étant d'intervenir pour la coupe à des dates s'échelonnant entre juin et octobre. On peut envisager **une ou deux coupes annuelles**. Par exemple :
 - une fauche en octobre. C'est la pratique la plus favorable à la faune, insectes en particulier, mais elle ne permet pas de récolter un foin consommable par le bétail.
 - deux fauches, la première en juin, la deuxième en fonction de la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
- **Exportation des produits de coupe**. Cette exportation interviendra au minimum 1 à 2 jours après la coupe pour laisser aux insectes le temps de se mettre à l'abri.
- Proscrire l'emploi de désherbants (sélectifs ou non) et de tous les produits phytosanitaires.
- Proscrire l'utilisation d'engrais chimiques (ammonitrate etc.).

L'emploi de la **tondeuse** à lame rotative **ou du gyrobroyeur** est **déconseillé**, car il est très néfaste pour la faune, notamment pour les orthoptères (sauterelles etc.) qui sont détruits à chaque passage. Ces espèces disparaissent rapidement des espaces gérés ainsi. C'est pourquoi **nous préconisons l'utilisation de faucheuse** (barre de coupe) qui au contraire permet à ces espèces de se maintenir.

En laissant les produits de coupes se décomposer sur le sol, on enrichit peu à peu le milieu et donc **on favorise les plantes nitrophiles**. Les espèces observées sont alors relativement **peu nombreuses et banales**. Au contraire, l'exportation des produits de coupes transforme peu à peu la prairie qui voit le nombre de plantes augmenter. Les floraisons se multiplient favorisant une diversité d'espèces animales dont bon nombre ont aujourd'hui beaucoup régressé (papillons etc.). La flore et la faune sont souvent à long terme de grand intérêt (orchidées etc.). A cet intérêt écologique, il faut

ajouter un intérêt économique. L'exportation des produits de coupes appauvrit peu à peu le milieu qui est de moins en moins productif à terme (on passe progressivement à une prairie relativement maigre). Ce travail d'exportation du foin est donc de moins en moins important à terme.

L'usage d'**engrais chimique** a de la même façon un **impact négatif sur la flore** (mais aussi sur la qualité des eaux). En enrichissant le milieu, il conduit à favoriser les nitrophiles.

On peut noter l'**intérêt économique d'une gestion extensive des espaces en herbe** : production de foin pouvant être vendue ou utilisée pour nourrir le bétail éventuel, travaux limités dans le temps, mais qui demande il est vrai un savoir faire et un matériel adapté.

Enfin remarquons l'**intérêt paysager et culturel** des prairies et gazons gérés de manière extensive, lié à la variété des floraisons qui s'échelonnent de mars à octobre. C'est une composante traditionnelle du paysage qui disparaît.

5) Gestion du plan d'eau

L'intérêt écologique des plans d'eau est lié à de nombreux facteurs. Par exemple, certains oiseaux disparaissent quand la fréquentation humaine est trop importante, l'alternance de périodes d'immersion et d'exondation est nécessaire pour que se maintiennent des plantes comme la Limoselle (*Limosella aquatica*). Parmi tous ces facteurs, la **qualité des berges** est un facteur essentiel. Leurs profils notamment conditionnent la nature et le développement de la végétation qui constitue un habitat plus ou moins développé pour un faune spécifique. La "berge idéale"⁶ correspond à une berge naturelle (c'est à dire ici sans enrochement ni béton etc.), bien éclairée (donc peu boisée), en pente douce qui descend longuement sous l'eau (pour que non seulement les hélrophytes mais aussi des herbiers d'hydrophytes se développent).

⁶ Il est parfois souhaitable d'avoir d'autres configurations de berges pour favoriser telle espèce. Par exemple une berge très abrupte (microfalaise) permettra au Martin-pêcheur de nicher.

- **Aménagement des berges**

Dans le cas présent, les berges sont très abruptes et boisées sur la quasi totalité du linéaire. Un reprofilage en pente douce des berges est donc proposé.

En pratique, le choix des sections de berges à reprofiler portera de préférence sur les berges offrant le moins d'intérêt. Il faut absolument éviter les zones de replats où existent déjà une étroite bande d'hélophytes, et même parfois les plantes d'intérêt patrimonial (ex. la Laïche tardive (*Carex viridula subsp. viridula*)). Ces zones de replats constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé.

Pour limiter l'impact des travaux, les aménagements seront répartis sur plusieurs années (cf. Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine). Ils seront réalisés hors période de nidification. La longueur de chaque section reprofilée ne devra pas dépasser 50 mètres. La répartition temporelle et spatiale des sections à aménager sera à déterminer en fonction des conditions de chaque site.

Quelques berges parmi les plus abruptes pourront être laissées en l'état. Le mieux serait même de créer des microfalaises plongeant directement dans l'eau pour favoriser le Martin-pêcheur, qui recherche de tels profils pour creuser le terrier dans lequel il niche.

- **Gestion de la végétation des berges**

Cas des berges reprofilées :

Après le reprofilage, le mieux est de **laisser la végétation indigène recoloniser spontanément les rives.** Ceci a un double avantage : d'une part, on n'introduit aucune espèce étrangère au site (cf site 16), d'autre part le coût de l'opération se limite alors aux travaux de terrassement et à une **gestion du couvert herbacé qui recolonise les rives.** Celle-ci consiste au départ en des fauches répétées qui permettront de contrôler le développement d'espèces indésirables comme les chardons. Lors de ce travail d'entretien, on veillera surtout à ne pas toucher aux hélophytes qui s'installeront naturellement au contact de l'eau.

Cas des berges boisées :

L'ombrage des boisements denses empêche l'installation de la flore hélophytique sur la plupart des plans d'eau. Il est donc souhaitable pour une partie des rives de **contrôler le développement des arbres et arbustes, en les élaguant voire en les supprimant par endroits.** Les plus vieux arbres seront maintenus. Il serait intéressant également de tailler en têtard des arbres, notamment des saules. En effet, les vieux têtards constituent un habitat de prédilection pour certains animaux (insectes saproxyliques, cavernicoles).

- **limiter les dérangements pour la faune**

En terme d'aménagement, une deuxième proposition est formulée : il s'agit de **laisser des zones de tranquillité pour la faune,** notamment pour que les oiseaux de milieux humides puissent se reproduire. Il s'agit en particulier d'espèces se reproduisant dans les roselières à phragmites (fauvettes aquatiques, canards). Pour ce faire, il convient **d'interdire la divagation des chiens, le canotage,** et au moins sur un secteur, **d'éloigner des rives les cheminements,** en particulier **des roselières.** Une distance minimum de 10 mètres est préconisée, à augmenter si le chemin est en surplomb dans un endroit dégagé.

- **Gestion des niveaux d'eau**

Les rives en pente douce des plans d'eau peuvent abriter une flore spécifique souvent de grand intérêt (amphiphytes) à condition de connaître une alternance immersion – exondation. La gestion des niveaux d'eau ne semble pas possible ici, car le niveau d'eau du plan d'eau semble correspondre à celui de la Seine.

Il faudrait maintenir des niveaux d'eau élevés en hiver et les faire progressivement baisser en fin d'été pour voir s'installer une ceinture d'amphiphytes sur des rives exondées qui sont à créer.

6) Les vieux murs

Les quelques vieux murs présents n'ont pas révélé un intérêt biologique particulièrement important. Toutefois, ils peuvent abriter quelques espèces animales et végétales intéressantes, mais surtout ils constituent un habitat de prédilection pour quelques fougères qui, en plaine, ne se rencontrent quasi-exclusivement qu'entre les pierres de ces murs. C'est pourquoi on peut formuler les recommandations suivantes pour l'entretien de ces vieux murs :

- ne pas les désherber chimiquement,
- ne pas les crépir,
- ne pas faire des joints en ciment, mais à la chaux.

NB : Le joint à la chaux explique qu'on trouve parfois des espèces calcicoles sur des murs construits avec des roches acides ! Par exemple, le Corydale jaune (*Pseudofumaria lutea*).

7) Valorisation

Un circuit permet déjà de faire une promenade autour du plan d'eau. Quelques panneaux d'informations (histoire du site, faune, flore...) pourraient être mis en place.

8) Plan de gestion

Pour mettre en œuvre les orientations de gestion définies précédemment, la définition d'un plan de gestion par la collectivité propriétaire est à prévoir. Un suivi de la faune et de la flore qui permettrait de vérifier la pertinence des opérations est souhaitable également.

9) Réhabilitation

Le quart nord de la zone d'étude est à réhabiliter (évacuation des gravats et blocs de bétons, et élimination de tas d'ordures ponctuellement).

CENSConservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles**Orientations de gestion, site "Parc des Alcools" (n° 14)**

0 100 Mètres



Site n°15 : Val de Ris

Généralités

■ Localisation et limites du site

Le site du Val de Ris est situé en rive gauche de la Seine, sur la commune de Ris-Orangis.

Il occupe une surface d'environ 15 ha.

■ Paramètres physiques et conditions stationnelles

Le site 15 localisé dans le lit majeur de la Seine est couvert par les alluvions modernes. Il s'agit de dépôts fluviaux limoneux et sableux à graviers fins. Il n'y a ni pente, ni relief sur ce site.

Deux étangs (anciennes gravières), anciennement reliés, occupent le tiers du site.



■ Statut de protection

Le site n°15 est concerné par deux périmètres d'inventaires et de protection présentés dans le tableau suivant.

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 2	1605	Vallée de Seine de Corbeil-Essonnes à Villeneuve-Saint-Georges	2194
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450

■ Documents d'urbanisme

Au schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF, 1994), le site figure comme :

- espace urbanisé sur la totalité du site.

Le tableau suivant présente le classement du site n°15 au PLU de Ris-Orangis (PLU arrêté le 30 novembre 2006).

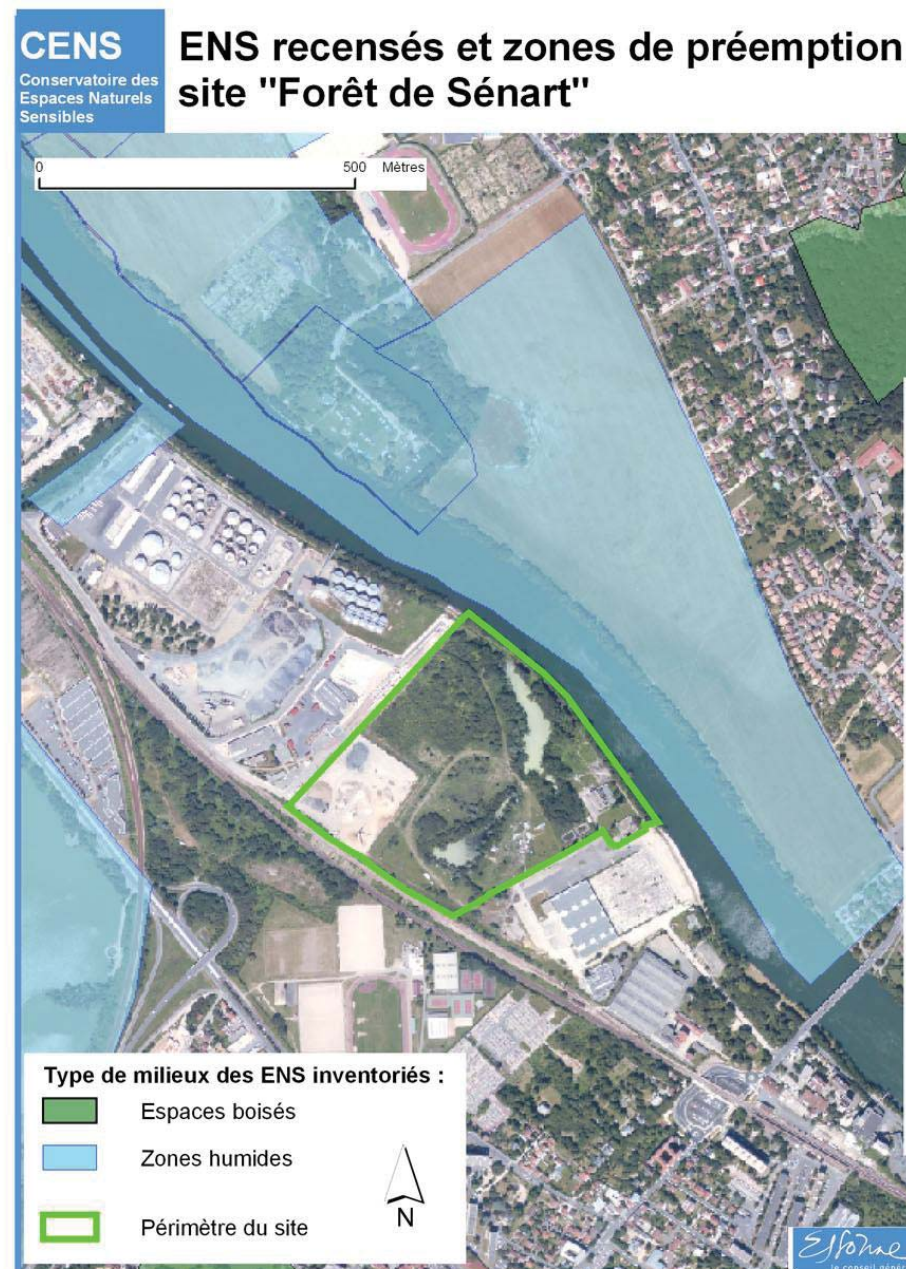
Commune	section cadastrale	statuts au POS/PLU
Ris-Orangis	AC	tout Ula

Ula : zone urbanisée à vocation industrielle, activités existantes maintenues



■ Statut départemental

Le site n°15 ne figure pas à l'inventaire des espaces naturels sensibles du département de l'Essonne.
Aucun périmètre de préemption n'existe sur ce site.



■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Le site du Val de Ris est entièrement privé.

Répartition du foncier du site du Val de Ris

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Public	-	-
Privé	6	19,65
Para-public	-	-

■ Pratiques et usages, contraintes et menaces

Le site qui n'est pas accessible depuis les berges de la Seine ne semble pas fréquenté, ni faire l'objet d'aucun usage si ce n'est la chasse (quelques cartouches au sol).

Le bord de Seine constitue un lieu de promenade à pieds ou pour le VTT.

La Seine est une voie navigable utilisée également pour les activités nautiques de loisirs et pour la pêche ponctuellement.

Le site est dégradé avec les restes d'anciens baraquements dans les friches herbeuses. On note alors des dépôts d'ordures diverses. Dans le boisement et en bordure de Seine, deux anciens campements de S.D.F sont jonchés d'ordures. Enfin, les abords de l'ancienne usine sont parsemés de ferrailles et planches.

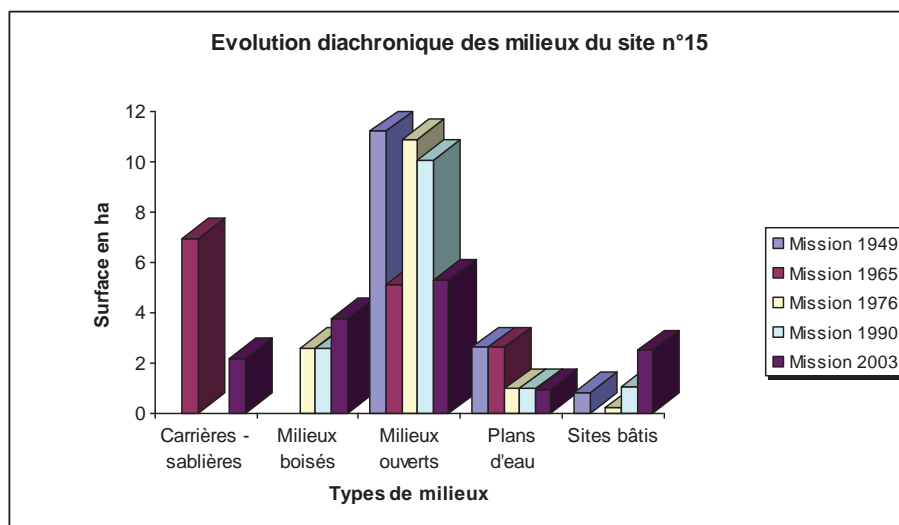
Les principales menaces sont :

- une improbable exploitation forestière des boisements,
- une gestion intensive des surfaces herbeuses (tontes, girobroyage...),
- les incendies en période sèche,
- l'introduction dans les plans d'eau de la Jussie présente sur le site 4,
- l'urbanisation (extension des entreprises voisines...),
- rudéralisation, remblais, etc.,
- fermeture des friches en l'absence d'entretien.



Evolution des milieux naturels

Le graphique suivant a été établi à partir de l'analyse diachronique des missions aériennes IGN de 1949, 1965, 1976, 1990 et 2003 prises sur le site n°15.



L'analyse du graphique ci-dessus et des cartes situées à la page suivante appelle les commentaires suivants.

Ce site a subi de nombreuses évolutions entre 1949 et 2003.

Il a été exploité en carrières et sablières. Les plans d'eau sont sans doute issus de cette activité. Les surfaces des plans d'eau ont diminué entre 1965 et 1976. Une partie des plans d'eau a été comblée.

Les traces d'une activité d'extraction (sols remués) sont visibles sur la mission de 1965 où elle représente 47 % du site (soit 7 ha).

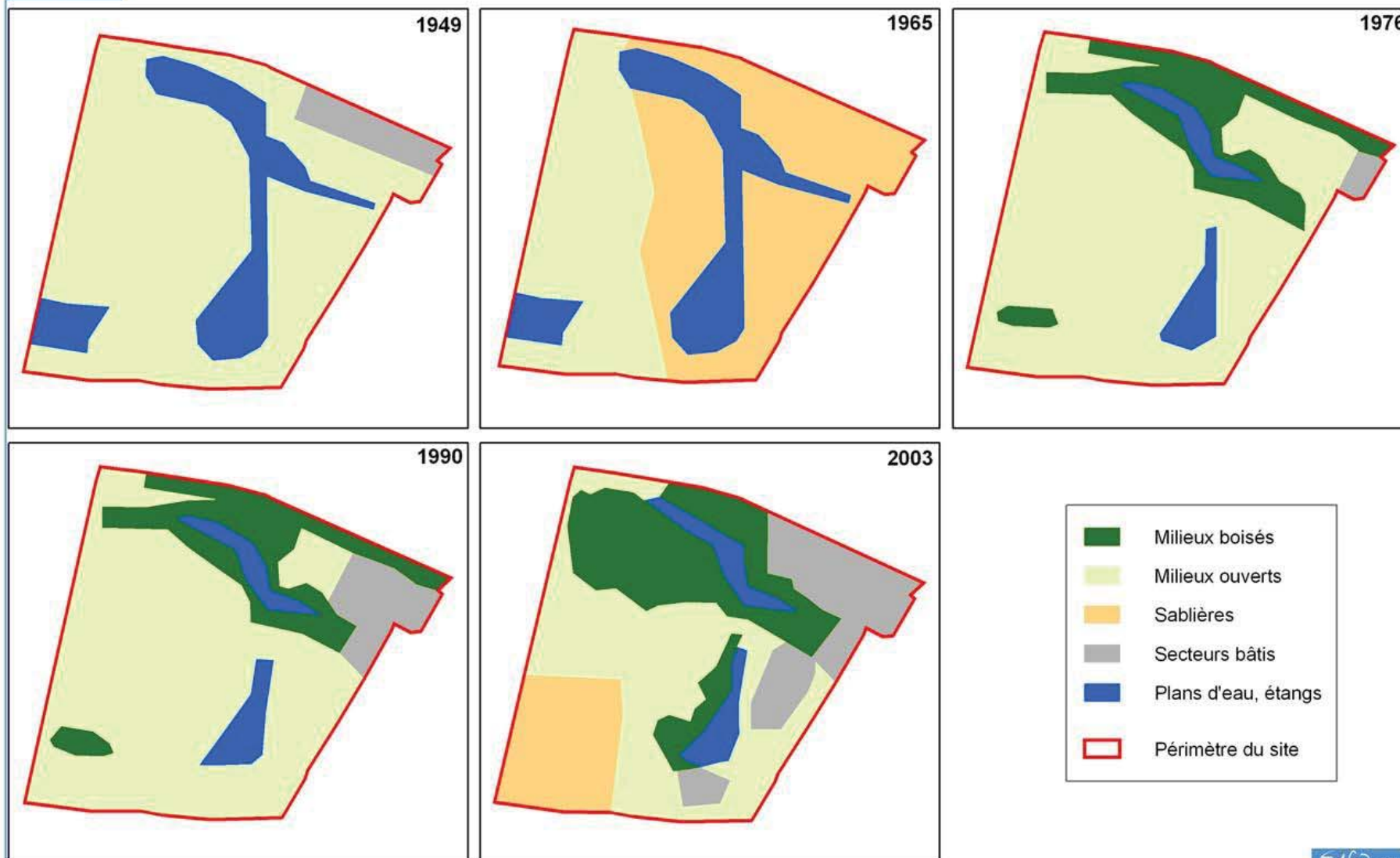
Les milieux boisés sont absents du site en 1949 et 1965, ils n'apparaissent qu'en 1976, sans doute à cause de l'abandon de l'activité industrielle sur le site. Ils représentent alors 20% du site (3 ha) et augmentent progressivement jusqu'à atteindre 27 % (4 ha) en 2003.

Les signes d'urbanisation (secteurs bâtis) du site ne sont visibles qu'à partir de la mission de 1976, avec l'installation d'un bâtiment à l'extrémité est du site.

Les milieux ouverts, majoritaires en 1949 avec 73 % du site (11 ha), voient leur surface diminuer en 1965 au profit de l'extraction de matériaux puis augmenter à nouveau à partir de 1976, avec l'abandon de l'activité sur le site. Leur surface diminue ensuite avec l'augmentation de la surface des milieux boisés, pour atteindre 33 % du site (soit 5 ha) en 2003.

Evolution des milieux du site "Val de Ris" (n° 15)

0 100 Mètres



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles

Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le site 15 a fait l'objet d'un inventaire détaillé des plantes présentes (cf. annexe).

En bordure de la Seine et autour de deux plans d'eau de petite taille, les différents milieux rencontrés sont des boisements, des friches arbustives et des friches herbeuses. Il faut ajouter une petite zone de décombres riches en rudérales.

1) Les boisements et la ripisylve

Code Corine de cette formation : 41.4 (Forêts mixtes de pentes et ravin) et pour les ripisylves 44.1 (Formations riveraines de saules).

Les boisements sont tous situés en bordure des plans d'eau et de la Seine. Ils occupent les pentes des rives souvent très abruptes et se prolongent parfois un peu au delà. Difficiles à qualifier car ils ne ressemblent à aucune formation type, les boisements présents peuvent cependant être rattachés à la **frênaie acénaie**.

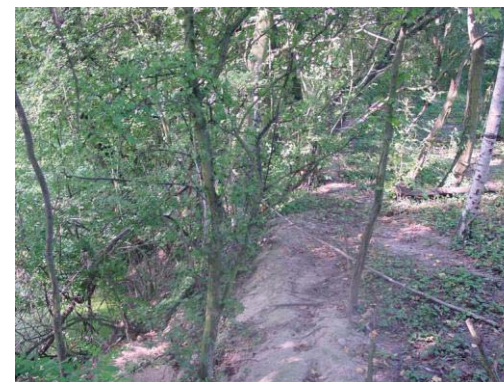
La strate arborée est irrégulière et ne présente pas de très vieux sujets. Elle est composée essentiellement par le frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et le sycomore (*Acer pseudoplatanus*). On observe également le Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*), l'Erable plane (*Acer platanoïdes*), l'Ailanthé (*Ailanthus altissima*) et le Tremble (*Populus tremula*). Se concentrent en bas des pentes les essences



Un aspect du sous bois sous des frênes en bordure de plan d'eau

classiques de la ripisylve : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Saule blanc (*Salix alba*), Saule cendré (*Salix cinerea*), Peuplier blanc (*Populus alba*).

La strate arbustive est dense. On trouve par exemple : l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), l'Orme champêtre (*Ulmus minor*), l'Erable champêtre (*Acer campestre*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Noisetier (*Corylus avellana*), la Clématite (*Clematis vitalba*), et ponctuellement, Camerisier (*Lonicera xylosteum*) et If (*Taxus baccata*). Les essences de la strate supérieure, en particulier les érables, se ressemment abondamment (*Acer pseudoplatanus* et *Acer platanoïdes*).



Un aspect de la ripisylve d'un plan d'eau (haut de pente)

La strate herbacée est pauvre et en général peu développée car le Lierre (*Hedera helix*) couvre souvent tout le sol. On trouve par exemple : la Benoite des villes (*Geum urbanum*), le Cerfeuil sauvage (*Anthriscus sylvestris*), le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*) et l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) parfois envahissante.

Une espèce remarquable a été recensée le long du cheminement boisé qui longe la Seine. Il s'agit d'une espèce **indigène d'intérêt patrimonial**, l'**Aristolochie clématite** (*Aristolochia clematitis*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, cette plante se cantonne



Aristolochie clématite

presque exclusivement à la vallée de la Seine où elle a été observée sur plusieurs sites dans le cadre de cette étude.

En dehors de cette espèce les boisements offrent un faible intérêt floristique.

2) Les friches arbustives

Code Corine de ces formations : 31.81 (Fourrés médio-européen sur sol fertile).

Situées essentiellement à l'ouest, les friches arbustives correspondent à des fourrés quasi impénétrables de divers arbustes communs : Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Prunellier (*Prunus spinosa*), mais aussi Eglantier (*Rosa gr. canina*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*) et Sureau noir (*Sambucus nigra*)...

A l'ouest, ces friches sont relativement hautes, alors qu'à l'est (entre le plan d'eau et un hangar désaffecté), elles sont peu élevées et envahies par la Clématite (*Clematis vitalba*) qui recouvre presque tout.

La flore herbacée de ces formations est peu accessible en général. Seules des banalités comme le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*) ont été inventoriées sous les friches les plus hautes. Dans les friches les plus basses, quelques herbacées hautes comme la Tanaisie (*Tanacetum vulgare*) ou la Verge d'or du Canada (*Solidago canadensis*) percent parfois le manteau de clématite.

Ces friches arbustives ont tendance à se boiser par les essences communes environnantes.

3) Les friches herbeuses

Code Corine de cette formation : 38.2 (Prairies à fourrage des plaines).

Situées dans la moitié sud de part et d'autre du plan d'eau, ces formations constituent du point de vue floristique un milieu riche et diversifié.

Les friches herbeuses mésophiles semblent pouvoir être rattachées aux arrhénathérais. En effet, bien qu'il n'y soit pas partout abondant le Fromental (*Arrhenatherum elatius*) y est toujours présent.

Différents faciès souvent étroitement imbriqués entre eux peuvent être observés. Il s'agit principalement des quatre faciès suivants :

un faciès à Fromental dominant, un faciès relativement pauvre en espèces à Chiendent rampant (*Elytrigia repens*), un faciès à Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*) et Coronille bigarrée (*Securigera varia*), un faciès à Trèfle rampant (*Trifolium repens*), et Trèfle porte-fraises (*Trifolium fragiferum*).

Ce dernier correspond à une pelouse relativement rase tondu très régulièrement par les lapins.

Quatre espèces remarquables ont été recensées au sein de ces friches herbeuses :

La Campanule fausse-raiponce (*Campanula rapunculoides*). Cette espèce indigène d'intérêt patrimonial, est très rare en Ile-de-France, et non encore signalée dans l'Essonne. Sa découverte ici est donc très intéressante. Quelques pieds sur moins de 1 m² ont été dénombrés en limite avec le boisement.



Un aspect des friches herbeuses. Notez l'abondance de la Potentille rampante (premier plan) et les feuilles glauques du Panicaut champêtre



Autre aspect des friches herbeuses : friche à Sainfoin d'Espagne et Coronille bigarrée (tons mauves) avec floraison jaune de la Molène bouillon blanc

La Vesce à feuilles ténues (*Vicia tenuifolia*). Rare en Ile-de-France et assez rare dans l'Essonne où elle se cantonne au sud, c'est une espèce indigène d'intérêt patrimonial peu abondante dans la friche herbeuse à Sainfoin d'Espagne.

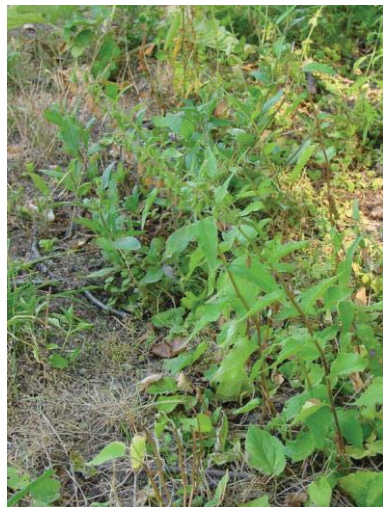
La Laïche des renards ⁷ (*Carex vulpina*). Rare en Ile-de-France et dans l'Essonne, cette espèce indigène d'intérêt patrimonial n'a pas été localisée précisément dans la friche herbeuse où elle a été notée.

La Molène blattaire (*Verbascum blattaria*). Assez commune en Ile-de-France mais signalée **assez rare dans l'Essonne**, c'est une espèce indigène d'intérêt patrimonial. Elle semble plus fréquente qu'on ne le dit au vu des nombreuses stations découvertes dans le cadre de cette étude. Elle est peu abondante sur ce site.

Du point de vue de l'état de conservation, on peut noter une tendance à l'enfrichement encore peu marquée

4) La zone de décombres riche en rudérales

⁷ C'est une espèce qu'on peut confondre également ici. La détermination mérite co



Campanule fausse-raiponce après la floraison



zone de décombres

Code Corine de cette formation : 87.2 (Zones rudérales).

Ponctuellement, on observe des dépôts d'ordures et de terres. Ce milieu est colonisé par une végétation plus ou moins haute et discontinue. Riche en nitrophiles et adventices des cultures, il se caractérise par des espèces banales dans les décombres comme la Vipérine (*Echium vulgare*), le Mélilot blanc (*Melilotus albus*), le Diplotaxis à feuilles étroites (*Diplotaxis tenuifolia*) ou le Chénopode blanc (*Chenopodium album*).

Plusieurs espèces remarquables ont été observées :

Le Passerage champêtre (*Lepidium campestre*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, c'est une espèce indigène d'intérêt patrimonial qui est peu abondante ici.

Le Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*). Signalée comme **très rare en Ile-de-France et assez rare dans l'Essonne**, cette plante sud-africaine est **naturalisée** et poursuit son extension fulgurante. Elle doit être considérée comme une **peste végétale**.

5) Les milieux aquatiques

Code Corine des formations de cette unité : pour la Seine 24.4 (Végétation immergée des rivières) et pour les plans d'eau 22.411 (couvertures de Lemnacées).

Sont concernés ici les plans d'eau et les rives de la Seine.

Seuls quelques pieds de Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) ont été observés le long de la Seine où l'ombrage important empêche l'installation d'hélophytes.

Au niveau des plans d'eau la flore aquatique n'a révélée qu'une seule espèce, la Petite Lentille d'eau (*Lemna minor*). Cette espèce très commune couvre entièrement le plan d'eau sud.



Couverture de Lentille d'eau sur un plan d'eau

CENSConservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles**Carte de la végétation du site
"Val de Ris"**

0 100 Mètres



→ **Faune****1) Oiseaux**

Dans ce secteur, **18 espèces** d'oiseaux ont été trouvées.

Plusieurs d'entre-elles fréquentent les étangs, et sont donc présentes ici sur ou aux abords des plans d'eau.

Les deux plus remarquables sont :

- le **Martin-pêcheur** *Alcedo atthis*, avec un individu sur le petit étang au sud. L'espèce vit sur les cours d'eau et les étangs dont les eaux sont peu ou pas polluées, et suffisamment limpides pour qu'elle puisse localiser puis capturer les poissons dont elle se nourrit. Choissant des berges abruptes et meubles pour creuser le terrier qui lui fera office de nid, le Martin-pêcheur est peut-être nicheur sur le grand étang. La pollution, l'assèchement des zones humides et les aménagements hydrauliques, comme par exemple les reprofilages, rendent les populations très vulnérables. Le nombre de couple est compris entre 100 et 150 dans la région. L'espèce est **citée dans la directive Oiseaux, et déterminante ZNIEFF pour l'Île-de-France.**
- le **Grèbe castagneux** *Tachybaptus ruficollis*, avec un couple nicheur, accompagné par au moins deux jeunes sur le grand étang au nord. Cette petite espèce se nourrit de poissons et de petits invertébrés. Il lui faut des plans d'eau avec des formations végétales hygrophiles, ou des buissons de saules en partie immergés, pour cacher le nid et les individus comme dans le cas qui nous occupe. La superficie importe peu, les individus pouvant même, comme dans le cas présent, se satisfaire d'étang de taille réduite à proximité d'espaces urbains. Pourtant, malgré le grand nombre des habitats potentiels, la reproduction de l'espèce est dispersée et la population **en régression dans la région**. En cause la destruction de zones humides dans l'ensemble de son aire et donc la disparition des populations nicheuses jouant le rôle de réservoirs d'individus susceptibles de s'installer dans d'autres

secteurs. Cette **espèce protégée** est citée en annexe II de la **Convention de Berne.**

Les autres espèces de milieu humides, plus répandues, sont la **Foulque macroule** *Fulica atra*, nicheuse sur le grand étang, la **Poule d'eau** *Gallinula chloropus*, nicheuse probable, le **Héron cendré** *Ardea cinerea*, nichant parfois, et le **Canard colvert** *Anas platyrhynchos*.



Héron cendré

Dans les boisements et en lisière, d'autres espèces ont été localisées.

L'une d'elles est particulièrement intéressante :

- la **Tourterelle des bois** *Streptopelia turtur*, avec un chanteur cantonné dans les arbres bordant les étangs. Cette espèce se rencontre sur les lisières de bois, les bosquets et les haies, toujours à proximité de secteurs dégagés comme les prairies, les friches et les cultures. Du fait du remembrement et de la chasse intensive dont elle est l'objet, l'espèce a **beaucoup régressé dans la seconde moitié du XXème siècle** et dans l'ensemble de son aire, Île-de-France comprise. L'espèce est **en annexe II de la directive Oiseaux.**

Quelques espèces de passereaux insectivores, avec le **Pouillot véloce** *Phylloscopus collybita*, la **Fauvette à tête noire** *Sylvia atricapilla* et la **Fauvette des jardins** *Sylvia borin*, se cantonnent aux saules, notamment au bord du petit étang, et aux buissons en lisières des autres boisements.

Nous trouvons aussi, directement associées aux boisements, deux espèces de pics, le **Pic vert** *Picus viridis* et le **Pic épeiche** *Dendrocopos major*. La dernière espèce a été trouvée nicheuse certaine dans un arbre bordant le grand étang.

D'autres espèces, plutôt communes, occupent l'ensemble des secteurs boisés et leurs lisières. Certaines d'entre-elles profitent des nombreux arbustes à baies, qui leur procurent des sites de nidification et d'alimentation, comme le **Merle noir** *Turdus merula* et la **Grive musicienne** *Turdus philomelos*.

Une seule espèce a été trouvée dans les buissons peu élevés et isolés des friches, il s'agit de l'**Hypolaïs polyglotte** *Hippolaïs polyglotta*, un passereau insectivore classique dans les habitats semi-ouverts.



Grive musicienne

2) Mammifères

Une espèce de mammifère terrestre a été observée, le lapin de garenne dans les secteurs dégagés.

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>						

■ Chauves-souris

3 espèces de chauves-souris ont été inventoriées chassant au-dessus des plans d'eau.

Il est très curieux de n'avoir détecté aucun Murin de Daubenton sur ces plans d'eau.

Statut des espèces de chauves-souris recensées sur les étangs du Val de Ris

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge	Dir. H	Rareté régionale
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	V	IV	R
Pipistrelles de Nathusius ou de Kühl	<i>Pipistrellus Kuhlii/nathusii</i>	S	IV	TR
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	S	IV	

Ces plans d'eau présentent une **faible diversité chiroptérologique**, mais ils constituent une **zone de chasse privilégiée pour les noctules communes**, notamment en fin d'été et à l'automne.

3) Reptiles

Une espèce intéressante a été observée :

- le **Lézard des murailles** *Podarcis muralis*, avec plusieurs individus en bordure de friches. Ce petit lézard recherche les lieux secs et bien exposés, comportant des tas de pierres ou de vieux murets. Bien que répandue, l'espèce souffre de l'utilisation des insecticides et des pesticides ainsi de la régression de ces habitats par endroits. Elle est protégée, figure dans **l'annexe IV de la directive Habitats et à surveiller en France**.

Notons aussi la présence de la **Tortue de Floride** *Trachemys scripta* sur l'étang nord.

4) Amphibiens

La **Grenouille verte** *Rana kl. esculenta* est présente sur la mare nord.

5) Insectes

■ Odonates

Quatre espèces, peu exigeantes, ont été trouvées :

- la **Cordulie bronzée** *Cordulia aenea* en chasse sur le grand étang au nord.
- l'**Anax empereur** *Anax imperator*, sur la mare sud.
- le **Sympétrum strié** *Sympetrum striolatum*, sur la mare sud.
- le **Leste vert** *Lestes viridis*. Cette dernière espèce recherche souvent, comme ici, les étangs bordés directement par des arbres et des arbustes, sur les branches desquels les œufs sont pondus ; les larves tombent ainsi directement dans l'eau juste après l'éclosion.



Cordulie bronzée



Leste vert

A l'exception de l'espèce précédemment décrite, les étangs du secteur sont défavorables à la reproduction de la majorité des odonates : les berges abruptes de la grande pièce d'eau, et le couvert généralisé des deux par la lentille d'eau, limitent la présence des herbiers aquatiques nécessaires à la reproduction de la plupart des libellules. Par conséquent, le nombre d'espèces observées est très faible par rapport à la surface en eau du site.

■ Orthoptères

Trois espèces communes, ou très communes, ont été observées.

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>						
Phanéroptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>						
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus discolor</i>						

■ Lépidoptères

Rhopalocères (papillons à activité diurne)

16 espèces ont été observées ici (voir liste en annexe).

Citons en particulier :

- La **Virgule** *Hesperia comma*. Ce petit papillon recherche les pelouses et les prairies sèches. Le peu de mentions récentes concernent le sud de l'Île-de-France. Les populations sont très disséminées. Cette espèce, **probablement au bord de l'extinction**, est **déterminante ZNIEFF en Île-de-France**.

Notons aussi le **Robert-le-diable** *Polygonia c-album* qui, avec les boisements humides riverains des étangs, trouve ici son habitat d'élection.

Hétérocères (papillons à activité nocturne, ou diurne pour certains)

4 espèces ont été déterminées ici.

La plus remarquable est :

- l'**Ecaille chinée** *Euplagia quadripunctaria*, avec au moins un individu dans les friches herbeuses. Bien que faisant partie des hétérocères, c'est à dire des papillons dont la majorité sont nocturnes, l'Ecaille chinée est aussi diurne avec un pic d'activité en fin d'après-midi. Elle fréquente surtout les lieux herbeux, friches ou prairies, à diversité floristique importante. Ces habitats étant en régression, principalement en plaine, l'espèce n'est qu'**assez commune en Île-de-France et citée en annexe II de la directive Habitats**.

■ Coléoptères.

Sur l'ensemble du site, **29 espèces** ont été trouvées (voir liste en annexe).

Ce nombre plutôt faible, et l'absence d'espèces au moins assez rares, s'explique par les habitats très dégradés du site.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées sur le site du Val de Ris.

Parmi les **168 espèces végétales** recensées sur le site n°15 en 2006, 7 espèces sont remarquables en Essonne et en Ile-de-France (certain niveau de rareté). Seules **6** de ces espèces peuvent être considérées comme patrimoniales car ce sont des espèces indigènes.

L'exploitation des données extraites de la base de données Flora du CBNBP montre que le site n°15 abritait autrefois d'autres espèces remarquables.

Toutes ces espèces sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les espèces figurées en gras sont celles qui sont légalement protégées (gras seul : en Ile-de-France).

Espèces végétales remarquables recensées sur le site n°15 (sources : OGE & CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématite	I	AR	AC		berges des rivières, vignes	2006
<i>Lepidium campestre</i>	Passerage champêtre	I	AR	AC		friches herbeuses, talus	2006
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	N	AR	TR		décombres, remblais, berges	2006
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	I	AR	AC		friches herbeuses	2006
<i>Vicia tenuifolia</i>	Vesce à feuilles ténues	I	AR	R		friches herbeuses	2006
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse	I	C	AR		friches herbeuses, décombres	2006
<i>Campanula rapunculoides</i> subsp.	Campanule fausse-raiponce	I	non signalée	TR		talus, lisières	2006
<i>Carex vulpina</i>	Carex des renards	I	R	R		formations herbeuses et bords des eaux	2006
<i>Artemisia annua</i>	Armoise annuelle	N	AR	R		décombres, remblais, jachères	1923
<i>Chondrilla juncea</i>	Chondrilla effilée	I	AR	R	X	friches herbeuses, jachères, décombres	1923
<i>Tragopogon dubius</i>	Salsifis douteux	I	AR	AR		friches herbeuses calcaires	1923

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Vicia lutea</i>	Vesce jaune	I	AR	AR		cultures, bords de routes	1923
<i>Vicia villosa</i> subsp. <i>varia</i>	Vesce variée	I	AR	-		formations herbeuses	1923
<i>Lathyrus ochrus</i>	Gesse ocre		douteux	R		friches herbeuses ?	1923
<i>Lathyrus cicera</i>	Gessette	SNA	non signalée	TR		friches herbeuses, culture ?	1923
<i>Roemeria hybrida</i>	Roémérie hybride		non signalée			cultures ?	1923
<i>Salsola kali</i>	Soude maritime	SNA	non signalée	NRR		sables littoraux ! exceptionnelle à l'intérieur	1923
<i>Ammi majus</i>	Ammi élevé	N	NRR	TR		décombres, cultures, jardins	1923
<i>Crepis pulchra</i>	Crépide élégante	I	NRR	NRR	X	friches herbeuses, bords des chemins	1923
<i>Medicago rigidula</i>	Luzerne dressée	I	NRR	NRR		pelouses sèches	1923
<i>Sisymbrium orientale</i>	Sisymbre d'Orient	N	NRR	NRR		friches herbeuses, décombres	1923
<i>Fumaria capreolata</i>	Fumeterre grim pant	I	R	R	X	friches herbeuses, décombres	1923
<i>Lepidium virginicum</i>	Passerage de Virginie	N	TR	TR		trottoirs, gares, remblais	1923
<i>Silene gallica</i>	Silène de France	I	TTR	TR	X	friches herbeuses, décombres, cultures	1923
<i>Vicia pannonica</i> subsp. <i>striata</i>	Vesce de Hongrie striée	I	-	-		friches ?	1922
<i>Glaucium corniculatum</i>	Glaucière corniculée		douteux			friches, culture ?	1922
<i>Sideritis montana</i>	Crapaudine		douteux			pelouses calcaires	1922
<i>Nicotiana rustica</i>	Nicotiane rustique	SNA	non signalée	NRR		friches ?	1922
<i>Impatiens parviflora</i>	Balsamine à petites fleurs	N	R	AC		sous-bois, lisières	1922
<i>Vaccaria hispanica</i> var. <i>vaccaria</i>	Saponaire des vaches	I	TTR	TR	X	jachères, friches herbeuses	1922
<i>Lathyrus palustris</i>	Gesse des marais	I	NRR	R	X	marais, bords des eaux	1911
<i>Vallisneria spiralis</i>	Vallisnérie	N	TR	TR		rivières, plans d'eau	1911

Parmi les espèces animales recensées sur le site, **6** peuvent être considérées comme **remarquables** en raison de leur statut de protection et/ou leur niveau de rareté régionale.

Espèces animales remarquables recensées sur le site n°15

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection régionale	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux		R	
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur		R	X
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>		R	
Pipistrelles de Nathusius ou de Kühl	<i>Pipistrellus kuhlii/nathusii</i>		TR	
<i>Hesperia comma</i>	Virgule		TR	X
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	X	AC	

CENS

Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte des espèces remarquables du site "Val de Ris"



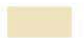

0 100 Mètres



- ★ espèces floristiques remarquables :
- Ar Aristoloche clématite (*Aristolochia clematitis*)
 - Ca Laïche des renards (*Carex vulpina*)
 - Cr Campanule fausse raiponce (*Campanula rapunculoides*)
 - Lc Passerage champêtre (*Lepidium campestre*)
 - Vb Molène blattaire (*Verbascum blattaria*)
 - Vt Vesce à feuilles ténues (*Vicia tenuifolia*)
 - Se Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)

Se espèce naturalisée

espèces faunistiques remarquables :

-  secteur fréquenté par le Martin pêcheur
-  cantonnement de la Tourterelle des bois
-  étang sur lequel se reproduit le Grèbe castagneux
-  périmètre du site



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles

Essonne
le conseil général

Orientations de gestion

■ Les objectifs visés

L'aménagement et la gestion des espaces naturels qui seront acquis doivent répondre à **quatre objectifs principaux**. Pour évaluer la pertinence des propositions formulées, il faudra donc regarder si ces objectifs sont atteints.

- Le premier objectif, qui est le principal et qui doit être recherché prioritairement, est un **objectif écologique** : il s'agit de préserver la biodiversité, en particulier la faune et la flore d'intérêt patrimonial, et même de la renforcer en favorisant la diversité des habitats.
- Le deuxième objectif est de **permettre et gérer l'accueil du public**, dans la mesure où les milieux le permettent.
- Le troisième objectif est de **s'adapter à la situation** concrète de chaque site.
- Le quatrième objectif est **économique**. La gestion proposée doit être aussi peu coûteuse que possible voire rentable économiquement. Ce dernier objectif n'est pas prioritaire, il doit être atteint dans la mesure du possible.

■ Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine

Pour répondre aux objectifs précités, la mise en œuvre des principes suivants est proposée :

- **gestion écologique**, c'est à dire une gestion qui s'interdit toute utilisation de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides etc. mais aussi engrais).
- **gestion extensive** (et non intensive). La productivité n'est pas recherchée (par exemple pour les bois ou les prairies), mais c'est d'abord la diversité de la faune et de la flore qui est recherchée.
- **gestion différenciée**. Il s'agit de créer une mosaïque de milieux pour favoriser la biodiversité, en particulier les différentes espèces animales. En effet plus la flore est diversifiée, pas tant au niveau

des espèces mais plutôt au niveau des formations végétales, et plus les potentialités sont grandes pour la faune, en terme de nourriture et d'habitats. La gestion différenciée devra être mise en œuvre dans l'espace, mais aussi dans le temps. Ceci est particulièrement important pour ce qui concerne certains travaux d'aménagement, spécialement dans des zones ayant révélé des espèces remarquables. Par exemple, le reprofilage de berges détruira tout s'il concerne la même année l'ensemble d'un plan d'eau. Au contraire, si la première année le reprofilage ne concerne que quelques tronçons d'une rive, et d'autres tronçons les années suivantes, l'impact des travaux sera moins fort. En effet, la cicatrisation sera alors rapide, car les tronçons intacts constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé. Dans le premier cas, au contraire, la recolonisation des tronçons aménagés pourra être lente et difficile et les espèces remarquables irrémédiablement détruites.

- **gestion adaptée** au site. Tout aménagement et toute gestion devra tenir compte des particularités de chaque site : conditions stationnelles, utilisation actuelle, présence d'espèces remarquables...

■ Orientations de gestion pour les différents espaces recensés sur le site n°15

1) Gestion des boisements (frênaie-acénaie)

Pour favoriser la diversité de la faune et de la flore dans les espaces boisés, il convient de **créer une mosaïque de milieux** favorable à la biodiversité : futaie, taillis etc. avec une sous strate plus ou moins dense.

Pour cela, **le mode de gestion le plus approprié est la futaie jardinée** qui en soit crée une mosaïque (clairière herbeuse au niveau des coupes récentes, taillis arbustif quand la coupe est plus ancienne etc.). La futaie jardinée permet de conserver la flore sylvatique et d'obtenir une variété maximale dans la structure de la végétation, ce qui est favorable à la diversité de la faune.

A l'opposé, il faut **proscrire la coupe à blanc** comme on la pratique pour les futaies régulières ou les taillis à courte rotation. Celle-ci est notamment très défavorable à la flore sciaphile.

Il est **possible d'éclaircir les sous bois** mais de façon raisonnable en conservant toujours quelques arbustes. D'une façon générale, il serait **souhaitable d'éliminer progressivement les essences naturalisées, en particulier les plus envahissantes**, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*) ou le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) pour les arbres, le Laurier palme (*Prunus lauro-cerasus*) ou la Symphorine (*Symphoricarpos albus*) pour les arbustes, et au contraire de **favoriser en les conservant les arbres et arbustes indigènes** (en particulier les chênes, le charme, le frêne et le Tremble).

On veillera à **conserver quelques ronciers** qui constituent une cache pour la faune, plus spécialement un lieu de nidification pour les oiseaux, et une source d'alimentation (mûres).

On essaiera dans la mesure du possible de **garder les vieux arbres morts sur pied** (chandelles) favorables à une faune spécifique (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.) **et** on conservera pour les mêmes raisons **du bois mort au sol**. Le bois des coupes d'exploitations ou d'entretien sera exporté ou bien laissé sur place. On pourra alors **faire des tas de rondins** qu'on positionnera dans des zones de faible intérêt floristique.

Au niveau du débardage, on évitera les engins lourds qui compactent les sols.

2) Gestion des friches herbeuses

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt biologique tant du point de vue de la faune que de la flore. C'est le cas en particulier des pelouses calcicoles souvent à tendance xérophile et des prairies humides de fauche.

Nous proposons une **gestion extensive de la plupart des espaces en herbe**, pour conserver, ou restaurer des prairies naturelles. Ceci est applicable aux friches herbeuses existantes, mais aussi aux friches arbustives sans grande valeur écologique qu'il s'agit de convertir en prairie. L'intérêt biologique de ces espaces sera d'autant plus important à long terme que le milieu en question offre de bonnes potentialités, et surtout que les préconisations suivantes seront mises en application.

- L'idéal est la **gestion différenciée** : gérer de façon différente les diverses parcelles ou partie de parcelles. **Certains endroits seront fauchés puis pâturés, d'autres fauchés seulement**. On évitera si possible **le pâturage seul** moins favorable en général à la diversité floristique ; il **sera réservé aux zones** non nivellées.
- **Faucher à une date tardive - au plus tôt fin juin** - pour laisser les plantes grainer, l'idéal étant d'intervenir pour la coupe à des dates s'échelonnant entre juin et octobre. On peut envisager **une ou deux coupes annuelles**. Par exemple :
 - une fauche en juin suivie d'un pâturage après la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
 - une fauche en octobre pour des espaces fauchés très tardivement. C'est la pratique la plus favorable à la faune, insectes en particulier, mais elle ne permet pas de récolter un foin consommable par le bétail.
 - deux fauches, la première en juin, la deuxième en fonction de la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
- **Exporter les produits de coupe**. Cette exportation interviendra au minimum 1 à 2 jours après la coupe pour laisser aux insectes le temps de se mettre à l'abri.
- **Un pâturage** peut être envisagé sur certaines parcelles à condition que la pression de pâturage ne soit pas trop forte. On peut mettre **bovins**, ovins, chevaux et ânes, mais l'intérêt de chacun est différent. Les prairies pâturées par les moutons ont en général peu d'intérêt floristique en dehors des pelouses calcaires; ceci est peut être du au fait que les moutons tondent très à ras la végétation. Les chevaux ont l'inconvénient majeur d'écorcer tous les arbres et arbustes, ils ne peuvent donc être mis dans les prairies complantées d'arbres. Les ânes ont l'avantage de consommer les refus (plantes délaissées par les bovins etc.) tels que chardons et cirses.

En conséquence, la "solution bovins" avec éventuellement quelques ânes semblent la mieux adaptée.

- Proscrire l'emploi de désherbants (sélectifs ou non) et de tous les produits phytosanitaires.
- Proscrire l'utilisation d'engrais chimiques (ammonitrate etc.).

Il s'agit donc de **gérer de façon extensive les espaces en herbe en prairie permanente de fauche et/ou en pâture (et non en gazon tondu ou en jachère gyrobroyée !)**.

Remarques importantes

L'emploi de la **tondeuse** à lame rotative ou du **gyrobroyeur** est **déconseillé**, car il est très néfaste pour la faune, notamment pour les orthoptères (sauterelles etc.) qui sont détruits à chaque passage. Ces espèces disparaissent rapidement des espaces gérés ainsi. C'est pourquoi **nous préconisons l'utilisation de faucheuse** (barre de coupe) qui au contraire permet à ces espèces de se maintenir.

En laissant les produits de coupes se décomposer sur le sol, on enrichit peu à peu le milieu et donc **on favorise les plantes nitrophiles**. Les espèces observées sont alors relativement **peu nombreuses et banales**. Au contraire, l'exportation des produits de coupes transforme peu à peu la prairie qui voit le nombre de plantes augmenter. Les floraisons se multiplient favorisant une diversité d'espèces animales dont bon nombre ont aujourd'hui beaucoup régressé (papillons etc.). La flore et la faune sont souvent à long terme de grand intérêt (orchidées etc.). A cet intérêt écologique, il faut ajouter un intérêt économique. L'exportation des produits de coupes appauvrit peu à peu le milieu qui est de moins en moins productif à terme (on passe progressivement à une prairie relativement maigre). Ce travail d'exportation du foin est donc de moins en moins important à terme.

L'usage d'**engrais chimique** a de la même façon un **impact négatif sur la flore** (mais aussi sur la qualité des eaux). En enrichissant le milieu, il conduit à favoriser les nitrophiles.

On peut noter **l'intérêt économique d'une gestion extensive des espaces en herbe** : production de foin pouvant être vendue ou utilisée pour nourrir le bétail éventuel, travaux limités dans le temps, mais qui demande il est vrai un savoir faire et un matériel adapté.

Enfin remarquons **l'intérêt paysager et culturel** des prairies et gazons gérés de manière extensive, lié à la variété des floraisons qui s'échelonnent de mars à octobre. C'est une composante traditionnelle du paysage qui disparaît.

3) Gestion de la zone riche en rudérale

Les **zones riches en rudérales** bien qu'en général très diversifiées sur le plan floristique n'offrent le plus souvent qu'un intérêt botanique limité. Toutefois, elles constituent un élément de diversification pour la faune (insectes notamment).

La petite zone de décombe riche en rudérales sera nettoyée puis intégrée à la gestion des espaces l'environnant (**gestion en prairie**).

La fréquence des fauches devra être augmentée les premières années pour épuiser des plantes indésirables comme les chardons et favoriser le développement des graminées.

4) Gestion des friches arbustives

Les friches arbustives sont des formations instables. Elles correspondent à un stade transitoire entre les milieux ouverts (prairies, friches herbeuses etc.) et les boisements. Leur intérêt pour la faune et la flore est d'autant plus important qu'ils sont discontinus : un fourré dense de buissons recouverts de Clématite (ou pire un fourré d'arbres aux papillons) offre un intérêt très limité. Au contraire, une friche arbustive constituée d'arbustes épars entre lesquelles se développent encore des friches herbeuses, constituent un milieu particulièrement diversifié sur le plan floristique et accueillant pour les insectes, les oiseaux etc.

Pour la quasi totalité des friches cartographiées, il est souhaitable de défricher pour **convertir la surface en prairie permanente**. Pour ce faire

la solution consiste à effectuer une **coupe rase** (c'est un des rares cas où celle-ci est envisageable), puis à éventuellement **travailler le sol** (il s'agit le plus souvent d'un sol remanié, un remblai), avant de **semmer une prairie**. La gestion de cette prairie suivra alors les recommandations formulées pour les espaces en herbe (gestion extensive avec exportation du foin et/ou pâturage), ce qui permettra à la flore de se diversifier peu à peu.

Quelques bosquets et haies arbustives doivent être conservés pour favoriser la diversité biologique.

5) Gestion des plans d'eau

L'intérêt écologique des plans d'eau est lié à de nombreux facteurs. Par exemple, certains oiseaux disparaissent quand la fréquentation humaine est trop importante, l'alternance de périodes d'immersion et d'exondation est nécessaire pour que se maintiennent des plantes comme la Limoselle (*Limosella aquatica*). Parmi tous ces facteurs, la **qualité des berges** est un facteur essentiel. Leurs profils notamment conditionnent la nature et le développement de la végétation qui constitue un habitat plus ou moins développé pour une faune spécifique. La "berge idéale"⁸ correspond à une berge naturelle (c'est à dire ici sans enrochement ni béton etc.), bien éclairée (donc peu boisée), en pente douce qui descend longuement sous l'eau (pour que non seulement les héliophytes mais aussi des herbiers d'hydrophytes se développent).

- **Aménagement des berges**

Dans le cas présent, les berges sont très abruptes et boisées sur la quasi totalité du linéaire. Un reprofilage en pente douce des berges est donc proposé.

En pratique le choix des sections de berges à reprofiler portera de préférence sur les berges offrant le moins d'intérêt. Il faut absolument éviter

⁸ Il est parfois souhaitable d'avoir d'autres configurations de berges pour favoriser telle espèce. Par exemple une berge très abrupte (microfalaise) permettra au Martin-pêcheur de nicher.

les zones de replats où existent déjà une étroite bande d'héliophytes, et même parfois les plantes d'intérêt patrimonial (ex. la Laïche tardive (*Carex viridula subsp. viridula*). Ces zones de replats constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé.

Pour limiter l'impact des travaux, les aménagements seront répartis sur plusieurs années (cf Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine). Ils seront réalisés hors période de nidification. La longueur de chaque section reprofilée ne devra pas dépasser 50 mètres. La répartition temporelle et spatiale des sections à aménager sera à déterminer en fonction des conditions de chaque site.

Quelques berges parmi les plus abruptes pourront être laissées en l'état. Le mieux serait même de créer des microfalaises plongeant directement dans l'eau pour favoriser le Martin-pêcheur, qui recherche de tels profils pour creuser le terrier dans lequel il niche.

- **Gestion de la végétation des berges**

Cas des berges reprofilées

Après le reprofilage, le mieux est de **laisser la végétation indigène recoloniser spontanément les rives**. Ceci a un double avantage : d'une part, on n'introduit aucune espèce étrangère au site (cf site 16), d'autre part le coût de l'opération se limite alors aux travaux de terrassement et à une **gestion du couvert herbacé qui recolonise les rives**. Celle-ci consiste au départ en des fauches répétées qui permettront de contrôler le développement d'espèces indésirables comme les chardons. Lors de ce travail d'entretien, on veillera surtout à ne pas toucher aux héliophytes qui s'installeront naturellement au contact de l'eau.

Cas des berges boisées

L'ombrage des boisements denses empêche l'installation de la flore héliophytique sur les plans d'eau. Il est donc souhaitable pour une partie des rives de **contrôler le développement des arbres et arbustes, en les élaguant voire en les supprimant par endroits**. Les plus vieux arbres seront maintenus. Il serait intéressant également de tailler en têtard des arbres, notamment des saules. En effet les vieux têtards constituent un

habitat de prédilection pour certains animaux (insectes saproxyliques, cavernicoles).

- **Limiter les dérangements pour la faune**

En terme d'aménagement, une deuxième proposition est formulée : il s'agit de **laisser des zones de tranquillité pour la faune**, notamment pour que les oiseaux de milieux humides puissent se reproduire. Il s'agit en particulier d'espèces se reproduisant dans les roselières à phragmites (fauvettes aquatiques, canards). Pour ce faire il convient **d'interdire la divagation des chiens, le canotage**, et au moins sur un secteur, **d'éloigner des rives les cheminements**, en particulier **des roselières**. Une distance minimum de 10 mètres est préconisée, à augmenter si le chemin est en surplomb dans un endroit dégagé.

- **Gestion des niveaux d'eau**

Les rives en pente douce des plans d'eau peuvent abriter une flore spécifique souvent de grand intérêt (amphiphytes) à condition de connaître une alternance immersion – exondation. La gestion des niveaux d'eau ne semble pas possible ici, car le niveau d'eau des plans d'eau semble correspondre à celui de la Seine.

Il faudrait maintenir des niveaux d'eau élevés en hiver et les faire progressivement baisser en fin d'été pour voir s'installer une ceinture d'amphiphytes sur des rives exondées qui sont à créer.

6) Gestion des bords de la Seine

Les rives de la Seine sont ici très boisées et parfois avec un enrochement continu. Les zones éclairées sont en général assez limitées. Il s'agit de petites plages sablo-graveleuses en contrebas.

Pour favoriser l'implantation de la flore hélophytique sur les rives, qui sera toujours limité du fait de l'enrochement, il faut augmenter l'éclaircissement donc élaguer voire supprimer les arbres et arbustes par endroits. Il serait intéressant de maintenir les plus vieux arbres et de tailler en têtard quelques arbres, notamment des saules. En effet les vieux têtards constituent un habitat de prédilection pour certains animaux (insectes saproxyliques, cavernicoles).

7) Création de vergers

La disparition des vergers traditionnels et l'utilisation des pesticides expliquent la régression importante des populations de Chouette chevêche en France. Il serait donc souhaitable de **planter quelques vergers**, (pommiers principalement et quelques poiriers), qui attirent bon nombre d'espèces d'insectes dont cette espèce se nourrit, mais aussi divers autres oiseaux. Ces vergers devront, bien sûr, **ne pas faire l'objet de traitements phytosanitaires**. On pourra planter des variétés anciennes (verger conservatoire). Il s'agira de **plantations haute-tige** afin de pouvoir facilement l'entretenir par fauche et pâturage.

Notons que l'intérêt de telles plantations est également important sur le plan paysager (floraisons printanières, fruits colorés à l'automne).

8) Extension du recensement des ENS

La totalité du site pourrait être incluse dans le recensement des ENS à l'exception des zones bâties.

9) Maîtrise foncière

Un périmètre de préemption, dont la délégation reste à définir, pourrait être défini sur l'ensemble de la zone d'étude non bâtie.

10) Valorisation

Un circuit de randonnée suit la Seine. La mise en place d'un circuit à partir de la Seine permettra de faire découvrir le site. On veillera alors à ce que les chemins ne fassent pas le tour complet des plans d'eau pour préserver la tranquillité de la faune. Quelques panneaux d'informations (histoire du site, faune, flore...) pourraient être mis en place.

11) Réhabilitation

Un nettoyage est à prévoir au niveau des campements abandonnés de SDF (l'un dans le boisement, l'autre en bordure de Seine). Les abords des entrepôts abandonnés sont à réhabiliter (ferrailles et déchets divers à éliminer, dalle de béton à supprimer).

CENS

Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Orientations de gestion, site "Val de Ris" (n° 15)

0 100 Mètres



Site n°16 : Etangs de Viry-Grigny

Généralités

■ Localisation et limites du site

Le site des étangs de Viry-Grigny est situé sur les communes de Viry-Châtillon et Grigny, en rive gauche de la Seine.

Il est constitué de plusieurs plans d'eau qui sont, du nord au sud :

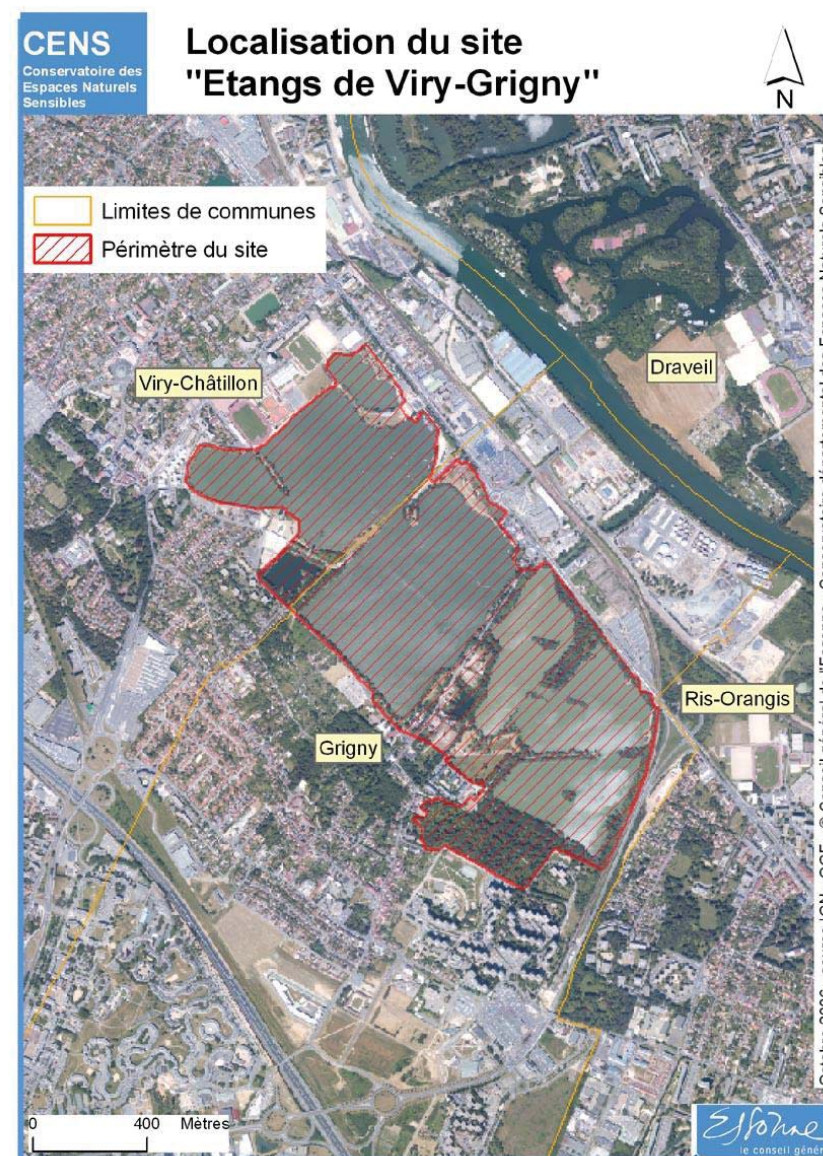
- la pièce d'eau de l'Amiral Merveilleux du Vignaux ;
- les Noues de Seine (A) ;
- les Noues de Seine (B) ;
- l'étang des Francs Pêcheurs ;
- l'étang de la justice ;
- l'étang de la Place Verte ;
- l'étang de la Plaine Basse ;
- l'étang de l'Arbalète.

Le site n°16 couvre une surface d'environ 136 ha.

■ Paramètres physiques et conditions stationnelles

Le site n°16 localisé dans le lit majeur de la Seine est couvert par les alluvions modernes. Il s'agit de dépôts fluviaux limoneux et sableux à graviers fins. Il n'y a ni pente, ni relief sur ce site.

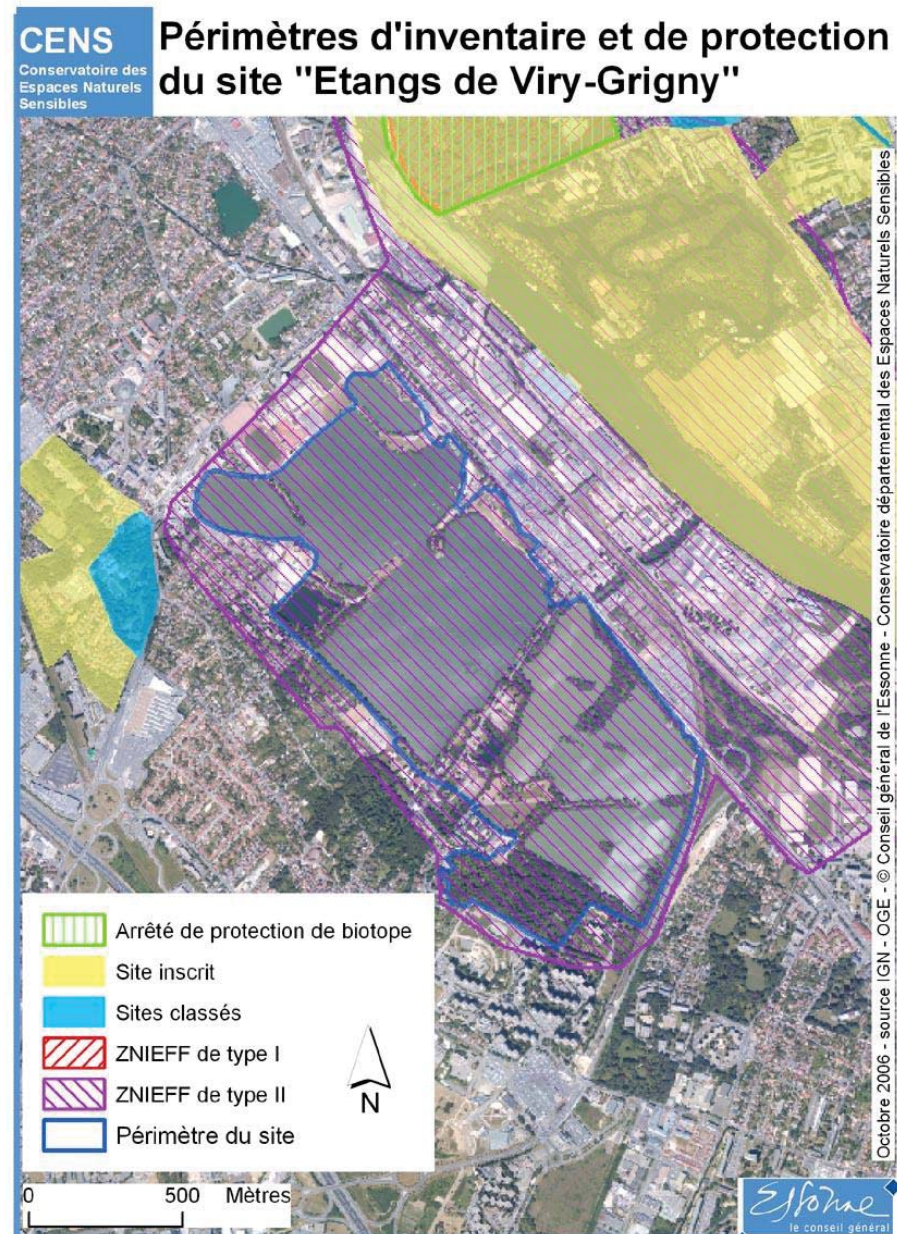
Une ensemble de 3 grands plans d'eau (anciennes gravières) reliés occupent le site, avec deux étangs isolés en bordure sud-ouest.



■ Statut de protection

Le site n°16 est concerné par un périmètre d'inventaire et de protection et se situe à proximité de trois périmètres d'inventaires et de protection présentés dans le tableau suivant.

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 2	1605	Vallée de Seine de Corbeil-Essonnes à Villeneuve-Saint-Georges	2194
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450
Site inscrit	6373	Ensemble formé par le pavillon Choiseul, le Benoist-Préau, l'Abbaye, l'institut Saint-Clément et l'église Saint-Denys	19,43
Site classé	6374	Le pavillon Choiseul et le Benoist-Préau	6,61



■ Documents d'urbanisme

Au schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF, 1994), le site figure comme :

- bois ou forêt dans le parc du château de l'Arbalète ;
- espace paysager ou espace vert, sur une petite partie au nord du château de l'Arbalète, au lieu dit "les Blancs Manteaux", et à l'extrémité nord du site sur les terrains de sport ;
- espace urbanisé en bordure sud, et à l'extrémité nord-ouest en bordure de Viry-Chatillon.

Le tableau suivant présente le classement du site n°16 aux POS de Grigny (POS avec dernières modifications du 13 décembre 2005) et de Viry-Chatillon (POS avec dernières modifications du 13 décembre 2005).

Commune	section cadastrale	statuts au POS/PLU
Grigny	AC	tout ND, boisements en EBC le long de la RN
Grigny	AD	tout ND, boisements en EBC le long de la RN
Grigny	AE	presque tout ND, parcelles bâties en UL
Viry-Chatillon	AS	tout ULa
Viry-Chatillon	AV	tout ULa
Viry-Chatillon	AW	tout ULa

EBC :Espace Boisé Classé

ND : zone naturelle à protéger

UL : zone aménagée pour les loisirs, ULa : zone aménagée pour les loisirs (le a correspond à un zonage géographique)

■ Statut départemental

Le site n°16 figure comme zone humide et comme espace boisé à l'inventaire des espaces naturels sensibles du département de l'Essonne. Aucun périmètre de préemption n'existe sur ce site.



■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Le site n°16 est majoritairement propriété du domaine public : communes de Grigny et de Viry-Châtillon, Etat (ministère du Logement), Département de l'Essonne. Onze parcelles appartiennent à des propriétaires privés et 2 à la SNCF (para-public).

Répartition du foncier du site des Etangs de Viry-Grigny

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Public	36	121,19
Privé	11	5,45
Para-public	2	2,16

■ Pratiques et usages, contraintes et menaces

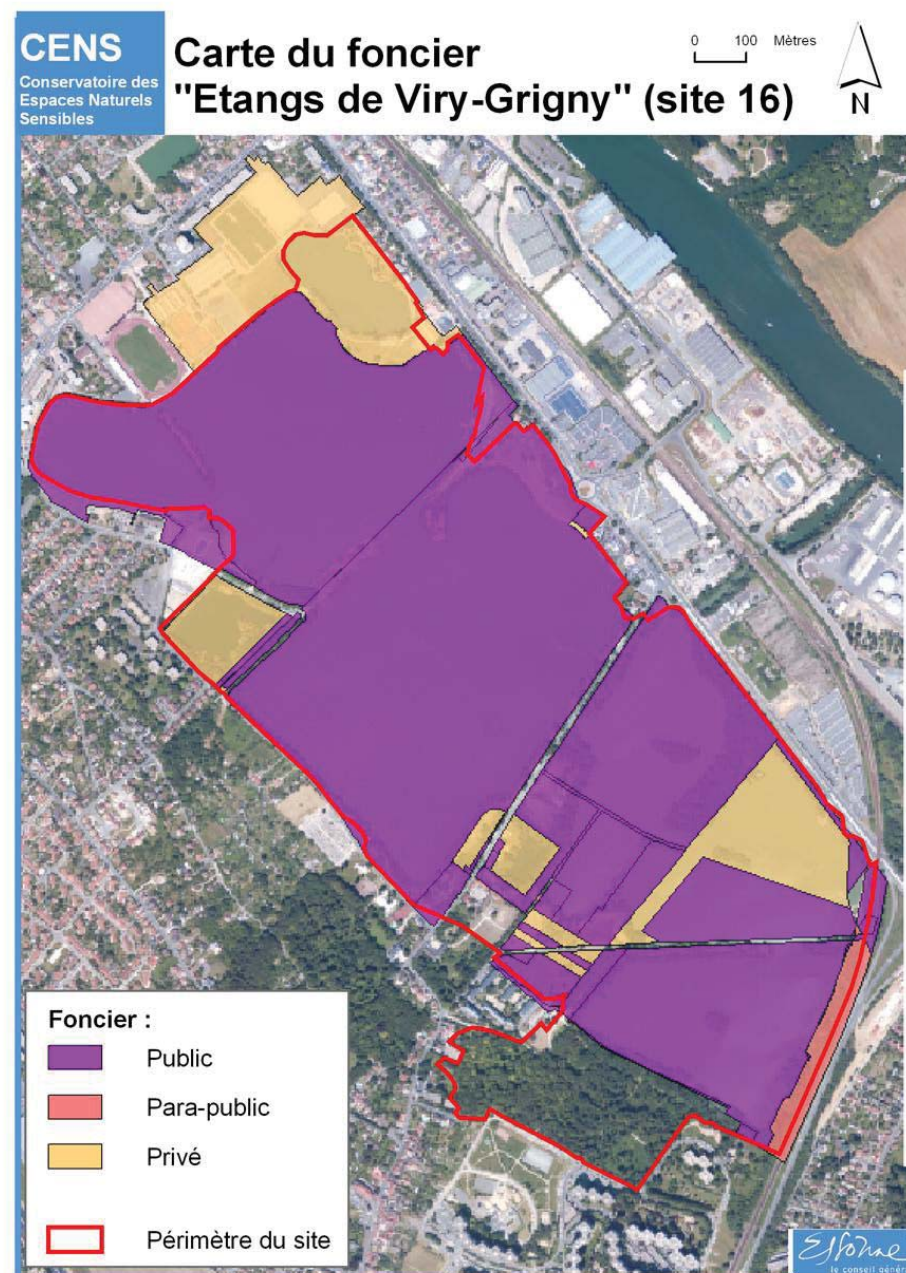
Le site constitue "l'ensemble sportif de Viry-Grigny". C'est un lieu d'activités de détente et de loisirs très fréquenté. Les bords des plans d'eau, mais aussi le boisement du château de l'Arbalète constituent un lieu aménagé pour la promenade à pieds ou pour le VTT. Les plans d'eau sont utilisés par les pêcheurs. Les activités nautiques sont très développées (base nautique) mais ne s'étendent pas sur l'étang de l'Arbalète pour ne pas y déranger les oiseaux. Les berges ont fait l'objet d'aménagement récents (cf § la flore).

La plupart des espaces en herbe sont régulièrement tondus. Seul un petit secteur est fauché tardivement pour favoriser la faune et la flore. Le boisement ne semble pas exploité.

Le site n'est pas dégradé, sauf ponctuellement avec papiers ou ordures.

Les principales menaces sont :

- une improbable exploitation forestière des boisements,
- une gestion intensive des surfaces herbeuses (tontes, girobroyage...),
- la dégradation des milieux par la surfréquentation (piétinement, ordures) et par circulation des VTT hors des chemins,
- la dégradation de la qualité des eaux (apports depuis les zones urbaines périphériques),
- l'introduction dans les plans d'eau de la Jussie présente sur le site 4.

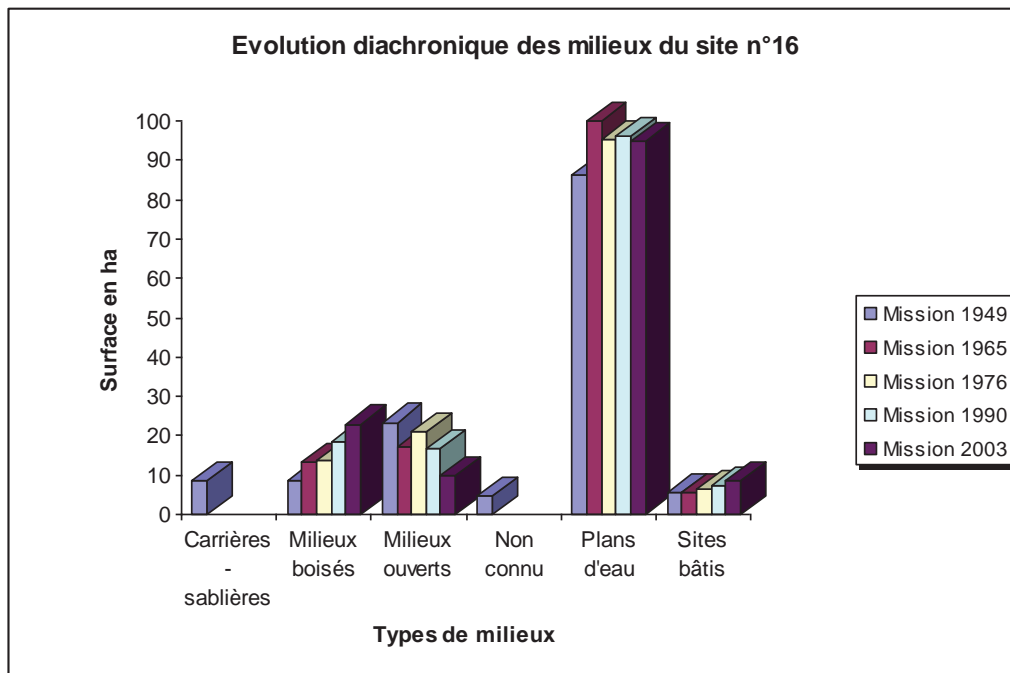


Evolution des milieux naturels

Le graphique suivant a été établi à partir de l'analyse diachronique des missions aériennes IGN de 1949, 1965, 1976, 1990 et 2003 prises sur le site n°16.

Entre 1965 et 2003, le site a peu évolué. On constate simplement une augmentation progressive des surfaces de milieux boisés en parallèle avec la diminution des milieux ouverts.

Pour les surfaces urbanisées (sites bâtis), le site n'a pas subi de profondes modifications. On constate uniquement une légère augmentation de leur superficie notamment en 1990 et 2003.



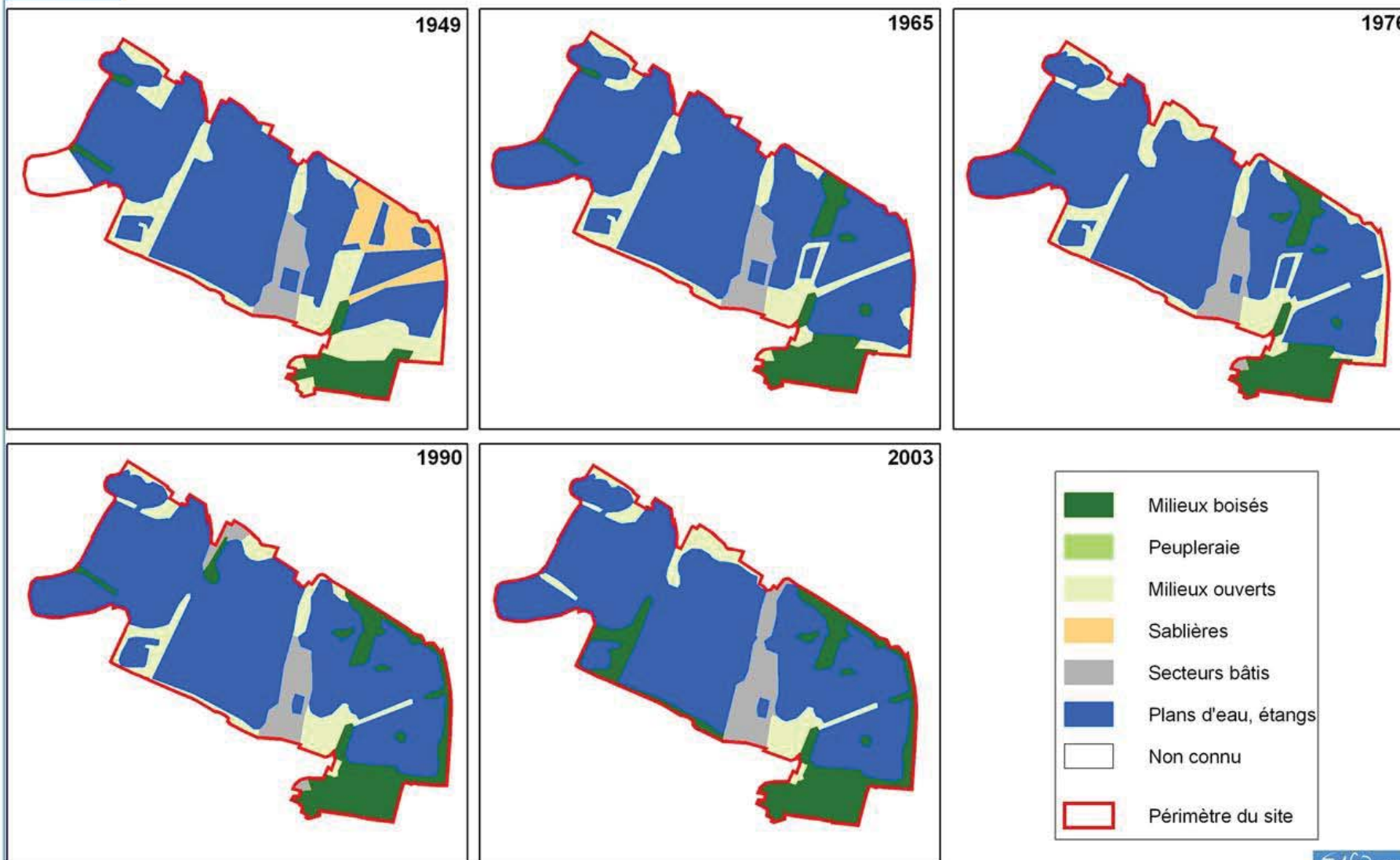
L'analyse du graphique ci-dessus et des cartes situées à la page suivante appelle les commentaires suivants.

Le site est très majoritairement occupé par les plans d'eau. Ceux-ci occupent environ 70% du site. En 1949, une partie du plan d'eau est (Lac de l'Arbalète) n'était pas encore creusée. L'emplacement était occupé par la carrière.

CENS
 Conservatoire des
 Espaces Naturels
 Sensibles

Evolution des milieux du site "Etangs de Viry-Grigny" (n° 16)

0 100 Mètres



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles



Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le site 16 a fait l'objet d'un inventaire détaillé des plantes présentes (cf. annexe).

L'essentiel de sa surface correspond à des plans d'eau de taille souvent importante. A leurs abords les différents milieux rencontrés sont des boisements, des pelouses et des formations herbeuses plus ou moins entretenues.

1) Les boisements

On doit distinguer ici les bois relativement importants des bandes boisées étroites situées sur les rives pentues des plans d'eau qui correspondent à des fourrés se rattachant à l'**ormiaie** (variante anthropique de la chênaie-charmaie).

Les boisements relativement importants sont caractérisés physionomiquement par la dominante du Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), et des érables on a alors une **frênaie-acéraie**, ou par l'Acacia (*Robinia pseudo-acacia*), on peut alors parler de **bois d'acacias**.

■ la frênaie-acéraie

Code Corine de cette formation : 41.4 (Forêts mixtes de pentes et ravins).

Elle est située au sud de la zone étudiée et correspond au parc boisé du château de l'Arbalète (commune de Grigny).

On y observe une futaie assez régulière sauf ponctuellement où elle est très dégradée. Ne subsistent alors que quelques vieux acacias épars (*Robinia pseudo-acacia*) avec en sous-étage un taillis envahi par la Clématite (*Clematis vitalba*).

La **strate arborée** est composée essentiellement par le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), le Sycomore (*Acer pseudoplatanus*) et l'Erable plane (*Acer platanoides*) ainsi que le Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*). Le

Charme (*Carpinus betulus*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) restent en général peu abondants.

La **strate arbustive** est abondante et variée. En plus des essences de la strate supérieure, en particulier les érables qui se ressèment en quantité (*Acer pseudoplatanus* et *Acer platanoides*) on trouve par exemple : Erable champêtre (*Acer campestre*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Troëne (*Ligustrum vulgare*), Noisetier (*Corylus avellana*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), et ponctuellement Symphorine (*Symphoricarpos albus*) et Buis (*Buxus sempervirens*).

La **strate herbacée** est relativement riche en nombre d'espèces mais souvent peu développée car le Lierre (*Hedera helix*) partout présent couvre parfois tout le sol. On trouve cependant d'assez nombreuses espèces pour la plupart communes. Citons par exemple : la Laîche des bois (*Carex sylvatica*), le Pâturin des bois (*Poa nemoralis*), l'Herbe à Robert (*Geranium robertianum*), le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*), le Sceau de Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*), la Benoîte des villes (*Geum urbanum*), le Rosier des champs (*Rosa arvensis*), la Mélisse uniflore (*Melica uniflora*), l'Helléborine (*Epipactis helleborine*), le Millet diffus (*Milium effusum*) qui est très localisé et le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*).



Frênaie-acéraie du parc boisé du château de l'Arbalète

Notons la présence d'une espèce sylvaïque **assez rare en Ile-de-France** mais assez commune dans l'Essonne, le **Fraisier d'Inde (*Duchesnea indica*)**. Ce n'est **pas une espèce d'intérêt patrimonial** du fait de sa fréquence dans l'Essonne mais surtout de son caractère **non indigène** (espèce échappée de jardin originaire d'Asie orientale).

■ Les bois d'acacias

Code Corine de cette formation : 83.324 (Plantations et formations spontanées de *Robinia pseudoacacia*).

Situés entre l'étang de la Place et le lac de l'Arbalète, et sur une plus petite surface sur la rive est de l'étang de l'Arbalète, ces boisements n'ont pas révélés d'intérêt particulier sur le plan floristique.

La strate arborée discontinue est dominée par l'Acacia (*Robinia pseudoacacia*). On y trouve également le Sycomore (*Acer pseudoplatanus*).

Les strates arbustive et herbacée sont pauvres : pour les arbustes citons quelques espèces communes : Clématite (*Clematis vitalba*), Sureau noir (*Sambucus nigra*) et Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*). L'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) envahie partout le sous-bois.

■ L'ormiaie

Code Corine de cette formation : 41.2 (Chênaies charmaies)
L'ormiaie est une variante anthropique de la chênaie-charmaie.

Elle est surtout développée sur les rives pentues des plans d'eau (lac de l'Arbalète, étang de la Place, et le petit plan d'eau au sud-ouest de l'étang de la Justice) et la pente boisée le long de la voie ferrée au sud-est de la zone étudiée.

Cette formation végétale est plus ou moins régulièrement boisée. Les essences ligneuses sont variées. On y retrouve les essences de la frênaie-acéraie mais aussi celles des bois d'acacias. Il ne s'agit pas de futaie mais d'une bande boisée riche en arbustes. Parmi les espèces observées citons quelques unes qui n'ont pas encore été nommées : sur le haut des pentes, Orme champêtre (*Ulmus minor*), Prunier domestique (*Prunus domestica*), Cerisier de Sainte Lucie (*Prunus malaheb*), Fusain d'Europe (*Euvonymus europaeus*), Noyer (*Juglans regia*), Chêne pubescent (*Quercus pubescens*), et plutôt en contrebas souvent au contact de l'eau divers saules, Saule blanc (*Salix alba*), Saule des vanniers (*Salix viminalis*), Saule cendré (*Salix cinerea*), Peuplier blanc (*Populus alba*), Tremble (*Populus tremula*)...

La végétation de ces pentes boisées n'a pas révélé d'intérêt particulier au niveau des ligneux.



Prêle élevée

Au niveau des herbacées on trouve quelques sylvatiques communes et surtout des espèces de lisières comme le Cerfeuil sauvage (*Anthriscus sylvestris*) souvent accompagnées de rudérales.

Une espèce remarquable **d'intérêt patrimonial** a été recensée en contrebas de la levée qui coupe l'étang de l'Arbalète (Grigny). Il s'agit de **la Prêle élevée (*Equisetum***

***telmateia*)** plante **indigène** assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**.



Falcaire commune (feuilles)

Mais il faut surtout retenir la présence de la **Falcaire commune (*Falcaria vulgaris*)** signalée comme **rare en Ile-de-France** et **très rare dans l'Essonne** où une seule station est recensée dans le sud du département. C'est une ombellifère **indigène protégée au niveau régional (Ile-de-France)**, classée comme espèce végétale **déterminante ZNIEFF** dans toute l'Ile-de-France donc de **grand intérêt patrimonial**.

La station observée située sur Viry-Châtillon correspond à un bas de pente boisé en limite d'un cheminement régulièrement tondu qui fait le tour du petit plan d'eau situé au sud-ouest de l'étang de la Justice. Environ 10 pieds non fleuris ont été observés.

2) Les formations herbeuses et les pelouses

Parmi les formations herbeuses, il faut distinguer les formations de type prairial plus ou moins entretenues des formations riches en rudérales, et les pelouses.

■ Les formations riches en rudérales

Code Corine de cette formation : 87.2 (Zones rudérales).

Deux zones de terrains remaniés sont colonisées par des groupement de plantes rudérales : l'une jouxte le petit plan d'eau située au sud-ouest de l'étang de la Place, l'autre longe la route (N 7) au nord-est de l'étang de la Justice. A ces deux zones il faut ajouter ça et là des petits délaissés non cartographiables.

Souvent, ces formations herbacées présentent un couvert très discontinu. Elles



Friche à rudérales (près du petit plan d'eau) située au sud-ouest de l'étang de la Place

abritent de nombreuses espèces dont des adventices des cultures et des plantes plus typiques des friches herbacées nitrophiles. Parmi les plantes observées citons à titre d'exemple la Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*), l'Armoise vulgaire (*Artemisia vulgaris*), la Mauve sylvestre (*Malva sylvestris*), le Cirse vulgaire (*Cirsium vulgare*) et le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), le Chardon acanthe (*Onopordon acanthium*), la Campanule raiponce (*Campanula rapunculus*).

Localement, le couvert peut se densifier et évoluer vers une formation rappelant la prairie mésophile. En effet, on y observe alors le Fromental (*Arrhenaterum elatius*) assez abondant, mais la physionomie reste marquée par des espèces de friches herbeuses comme la Tanaisie (*Tanacetum vulgare*), le Chiendent rampant (*Elytrigia repens*), la Coronille bigarrée (*Securigera varia*), ou encore la Gesse à larges feuilles (*Lathyrus latifolius*).

Quelques espèces remarquables peuvent être mentionnées :

Le Brome faux seigle (*Bromus secalinus*), rare en Ile-de-France et très rare dans l'Essonne, est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial, déterminante ZNIEFF sous conditions**. Un pied probablement accidentel a été observé en bordure de la RN 7 au droit de l'étang de l'Arbalète (Grigny) avec quelques banalités.

Le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*). Signalée comme **très rare (TR) en Ile-de-France** et **assez rare dans l'Essonne**, cette plante sud-africaine est **naturalisée** et poursuit son extension fulgurante, ici dans la friche le long de la N 7 (Grigny). Elle doit être considérée comme une **peste végétale**.

L'Armoise annuelle (*Artemisia annua*) rare en Ile-de-France et assez rare dans l'Essonne, c'est une espèce au feuillage odorant, **naturalisée de faible intérêt** du point de vue **patrimonial**. Elle est présente sur Grigny dans la friche qui jouxte le petit plan d'eau située au sud-ouest de l'étang de la Place Verte.



Armoise annuelle

Le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*).

Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, elle semble moins rare qu'on ne le dit (elle a été recensée sur d'autres sites dans le cadre de cette étude). Présente dans la friche le long de la N 7 (Grigny), c'est une espèce naturalisée souvent envahissante dans les bois. Elle est considérée comme une peste végétale dans certaines régions où elle est naturalisée depuis longtemps.



Au premier plan Raisin d'Amérique sur une friche à rudérales. Notez l'ouverture du milieu

■ Les pelouses tondues régulièrement

Code Corine de ces formations : 85.12 (Pelouses de parcs).

Localisées près du château de l'Arbalète (où elles correspondent en partie à des terrains de football), sur le pourtour des plans d'eau (leur faible largeur ne permet pas alors de les cartographier), et sur les pointes qui s'avancent au milieu des plans d'eau, les pelouses tondues à ras n'ont pu faire l'objet d'un inventaire exhaustif compte tenu de la date avancée de la première visite. Ces pelouses sont irrégulièrement plantées d'arbres et arbustes parfois horticoles.



Pelouse au nord est de l'étang de la Justice.

On observe une formation herbeuse relativement rase caractéristique des gazons gérés de façon intensive. Les espèces recensées sont relativement nombreuses et caractérisent des milieux plutôt secs. Citons par exemple : Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), Laïche écartée (*Carex divulsa*), Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Carotte (*Daucus carotta*), Trèfle rampant (*Trifolium repens*), Trèfle des prés (*Trifolium pratense*) et Trèfle porte-fraises (*Trifolium fragiferum*). On y observe souvent un piétinement important qui favorise ponctuellement des espèces banales comme le Plantain majeur (*Plantago major*) ou la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*) typiques des sols tassés.

Lorsque la pelouse est plantée d'arbres, on y observe un groupement plus sylvatique avec des espèces de sous bois qui supporte bien la tonte comme la Laïche des bois (*Carex sylvatica*).

Sur le pourtour du petit plan d'eau situé au sud-ouest de l'étang de la Justice (Viry-Châtillon) au contact avec la station de **Falcaire commune** (*Falcaria vulgaris*) citée ci-dessus, les pelouses ont un caractère plus mésophile. Une graminée remarquable y a été recensée. Il s'agit de la **Crételle des prés** (*Cynosurus cristatus*). Considérée commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, cette espèce **indigène d'intérêt patrimonial** semble peu abondante ici.



Pelouse mésophile à Crételle en bordure d'un petit plan d'eau

■ Les formations prairiales

Code Corine de cette formation : 38.2 (Prairies à fourrage des plaines).

Occupant des surfaces réduites surtout près du château de l'Arbalète (commune de Grigny), elles correspondent à des espaces de « pelouses » non tondues apparemment intentionnellement. Est-ce pour favoriser la biodiversité ?

Ces formations prairiales hautes plus ou moins en friche semblent pouvoir être rattachées aux arrhénathérais. En effet, le Fromental (*Arrhenatherum elatius*) y est très abondant. Les graminées dominent souvent très largement ces formations : le fromental le plus souvent mais aussi le Chiendent rampant (*Elytrigia repens*), et plus rarement la Fétuque (*Festuca rubra* ?), qui chacune donne une physionomie différente à la prairie.



Un autre aspect des formations prairiales : floraisons abondantes du Lison des champs

La flore y est relativement diversifiée. Citons quelques espèces : Carotte (*Daucus carotta*), Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), Lison des champs (*Convolvulus arvensis*), Laïche écartée (*Carex divulsa*), Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*), Passerage drave (*Lepidium draba*), Séneçon de Jacob (*Senecio jacobaea*), Panicaut



Un aspect des formations prairiales : abondance des Centaurees (floraison mauve)

champêtre (*Eryngium campestre*), Centaurée (*Centaurea sp.*), Cirse des champs (*Cirsium arvense*), Plantain lanceolé (*Plantago lanceolata*)...



Passerage champêtre (reste d'inflorescence)

Plusieurs espèces remarquables ont été observées :

Le Salsifis douteux (*Tragopogon dubius*), assez rare en Ile-de-France et dans l'Essonne où il est signalé comme très rare au nord (cf. *Atlas floristique*), c'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial**. Présente ici avec son cousin le Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*), sa détermination délicate sur le sujet observé mériterait une confirmation ici.

Le Passerage champêtre (*Lepidium campestre*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, c'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** qui est peu abondante ici.

A ces deux espèces d'intérêt patrimonial du fait de leur rareté plus ou moins importante, on pourrait ajouter comme espèce remarquable une délicate orchidée, l'**Ophrys abeille (*Ophrys apifera*)** dont la présence traduit l'existence de milieux naturels prairiaux de bonne qualité. Toutefois la détermination est à confirmer ici car l'exemplaire observé était trop desséché pour trancher sans réserve.

Une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** recensée sur le site n°16 pourrait être rattachée à ces formations prairiales plus ou moins enrichies, mais l'endroit où elle a été prélevée afin de la déterminer n'a pas été noté. Aussi sa localisation dans les friches herbeuses mérite confirmation. Il s'agit de la **Vesce à feuilles ténues (*Vicia tenuifolia*)** rare en Ile-de-France et assez rare dans l'Essonne où elle se cantonne au sud.

3) Les plans d'eau

Les berges des plans d'eau (qui correspondent à d'anciennes gravières) sont en général très abruptes donc peu favorables à la végétation aquatique. De plus un enrochement presque continu est observable sur la quasi totalité des rives. En conséquence, la végétation hygrophile quand elle se développe occupe une très étroite bande au niveau de l'enrochement qu'il est impossible de cartographier dans le cadre de cette étude.

La pente elle même est occupée par l'ormaise plus ou moins boisée avec des zones très rudéralisées ponctuellement (cf. points précédents).

Les formations étudiées ici correspondent aux végétaux les plus hygrophiles (hélrophytes et hydrophytes). Les aménagements récents des rives font l'objet d'un paragraphe particulier compte tenu de leur spécificité floristique.

■ La végétation aquatique

Code Corine de cette formation : 22.4 (Végétations aquatiques).

Les plantes aquatiques sont rares et peu développées probablement du fait d'un profil trop abrupt des berges. Seules trois espèces ont été recensées :

Le Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*), présent sporadiquement sur l'ensemble des plans d'eau est une espèce assez commune. Il est relativement abondant au niveau du petit plan d'eau au sud-ouest de l'étang de la Justice.



Myriophylle en épi (inflorescence)

Le Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) a été planté localement au niveau de la plantation d'hélrophytes (cf. plus bas). C'est également une espèce assez commune.

Le Potamot à feuilles crépues (*Potamogeton crispus*). Espèce assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne** où elle n'est pas signalée à l'est de la Seine dans l'atlas floristique, cette plante semble n'être présente que sur la rive nord-est de l'étang de la Justice (Grigny).

■ Les hélrophytes des berges

- Les roselières (phragmitaie)

Code Corine de cette formation : 53.11 (Phragmitaies)

De façon très irrégulière et sur environ un mètre de largeur, le Roseau commun (*Phragmites australis*) se développe au niveau de l'enrochement des berges. Il constitue une formation pauvre en espèces végétales, la phragmitaie, intéressante pour les oiseaux.



Phragmitaie en bordure de l'étang de la Justice

- Autres formations hygrophiles

Code Corine de ces unités : 53.14 (Roselières basses).

En l'absence de la roselière et quand le boisement de la pente ne fait pas trop d'ombrage, on trouve quelques espèces plus ou moins hygrophiles comme le Jonc diffus (*Juncus effusus*), l'Oseille des eaux (*Rumex hydrolapathum*) ou le Rorripe amphibie (*Rorripa amphibia*).

Plusieurs espèces d'intérêt patrimonial ont été notées :

La Laïche des renards¹ (*Carex vulpina*), rare en Ile-de-France et dans l'Essonne, c'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** qu'on peut confondre avec la Laïche cuivrée (*Carex cuprina*). Quelques pieds ont été observés sur les rives du plan d'eau de Viry-Châtillon.

La Laïche élevée (*Carex elata*), espèce **indigène d'intérêt patrimonial**, assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, elle n'a pas été localisée précisément.

Le Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*). Espèce **indigène d'intérêt patrimonial, assez rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne**, cette magnifique plante a semble-t-il déjà été recensée ici (cf. la note la concernant dans l'atlas floristique). Présent irrégulièrement sur le pourtour des trois grands plans d'eau (Viry-Châtillon et Grigny), elle pousse parfois entre les blocs rocheux.



Butome en ombelle

■ Les aménagements récents

Aucun code Corine n'a été attribué pour ces milieux.

Deux zones ont été aménagées récemment, la moitié sud des rives de l'étang de la Justice, et un petit secteur de la rive nord ouest de l'étang de la Place.

¹ La détermination mérite ici confirmation.

- Les aménagements en pente douce de l'étang de la Justice.

Sur une largeur régulière d'environ 5 mètres, la moitié sud des rives de l'étang de la Justice a fait l'objet de travaux importants. Le terrain est nivelé en pente relativement douce, et recouvert d'un paillage tissé tenu par un épais grillage à très large maille (environ 15 cm).

La végétation n'a encore que partiellement recolonisé le milieu. Une espèce remarquable au feuillage odorant, est présente en abondance dans le coin ouest de l'étang de la Justice (Grigny) : **l'Armoise annuelle (*Artemisia annua*)**.

Rare en Ile-de-France et assez rare dans l'Essonne, c'est une espèce **naturalisée** donc de **faible intérêt** du point de vue **patrimonial**.

Des espèces banales, dont de nombreuses adventices des cultures, ont été recensées.

On peut penser que si le niveau d'eau remonte, la végétation hygrophile pourra naturellement coloniser cette berge aménagée en se diversifiant (différentes ceintures héliophytes, hydrophytes...).

- Les plantations d'hélophytes

Dans un petit secteur de la rive nord ouest de l'étang de la Place (Grigny), sur une berge très plate de largeur irrégulière, quasiment au niveau de l'eau, des plantations d'hélophytes ont été réalisées par placettes.

Il s'agit de Roseau commun (*Phragmites australis*) et de



Développement important de l'Armoise annuelle sur la rive aménagée de l'étang de la Justice



Plantation de Scirpe glauque. Notez le pied de Butome en ombelle entre les touffes (flèche)

Scirpe glauque (*Schoenoplectus lacustris* subsp. *Tabernaemontani*) pour l'essentiel de la surface. On trouve aussi la Massette à feuilles larges (*Typha latifolia*), la Massette à feuilles étroites (*Typha angustifolia*), du Scirpe lacustre (*Schoenoplectus lacustris* subsp. *lacustris*), du Rubanier dressé (*Sparganium erectum*), la Laïche faux-souchet (*Carex pseudocyperus*)...

Il est difficile pour ces deux dernières espèces de dire si elles ont été plantées où si elles se sont installées spontanément à la faveur de cette aménagement. En effet, entre les placettes plantées, la végétation colonise le sol à nu. S'agit-il d'une végétation venue naturellement ou bien d'une introduction involontaire à la faveur de la plantation. A côté de banalités comme la Salicaire (*Lythrum salicaria*), on observe quelques espèces de zones humides tout à fait remarquables :

Le Souchet vigoureux (*Cyperus eragrostis*). Très rare en Ile-de-France où elle n'est connue que dans trois stations dont une seule en Essonne (cf. atlas floristique), c'est une espèce accidentelle naturalisée donc d'un intérêt patrimonial limité. Elle est ponctuellement assez abondante.



Souchet vigoureux (inflorescence)

Le Vulpin genouillé (*Alopecurus geniculatus*).

Cette espèce indigène d'intérêt patrimonial, assez commune en Ile-de-France mais assez rare dans l'Essonne où elle n'est pas signalée à l'est de la Seine. Quelques pieds ont été comptés.

Le Rorripe palustre (*Rorripa palustris*) est aussi une espèce indigène d'intérêt patrimonial, assez commune en Ile-de-France mais assez rare dans l'Essonne et qui également n'est pas signalée à l'est de la Seine. Quelques pieds ont été observés ici.

L'Epiare des marais (*Stachys palustris*) est une espèce indigène d'intérêt patrimonial, commune en Ile-de-France mais assez rare dans l'Essonne.

Pour ces quatre espèces il est difficile de trancher : ont-elles été introduites ou non fortuitement suite à la plantation ? Pour les deux espèces suivantes, il semble bien au contraire qu'il s'agit bien d'une introduction involontaire :

L'Héliotrope d'Europe (*Heliotropium europaeum*). C'est une plante indigène d'intérêt patrimonial, rare en Ile-de-France mais assez



Héliotrope d'Europe

commune dans l'Essonne. C'est une espèce déterminante ZNIEFF sous conditions qui affectionne les friches ouvertes et les cultures non désherbées.

Le Polypogon de Montpellier (*Polypogon monspelliensis*). Cette plante est naturalisée, elle est donc d'un intérêt patrimonial limité. Rare en Ile-de-France et très rare dans l'Essonne où elle est signalée à Vigneux-sur-Seine en 1995 et 1999 (cf. atlas floristique), elle y a été revue dans le cadre de cette étude (site n°19). L'observation présente laisse penser qu'il s'agit d'une introduction liée à la plantation. En effet, on observe quelques pieds vigoureux au sein d'une placette de Scirpe glauque (*Schoenoplectus lacustris* subsp. *Tabernaemontani*) et sur le sol nu entourant cette placette de nombreux jeunes pieds bien développés.

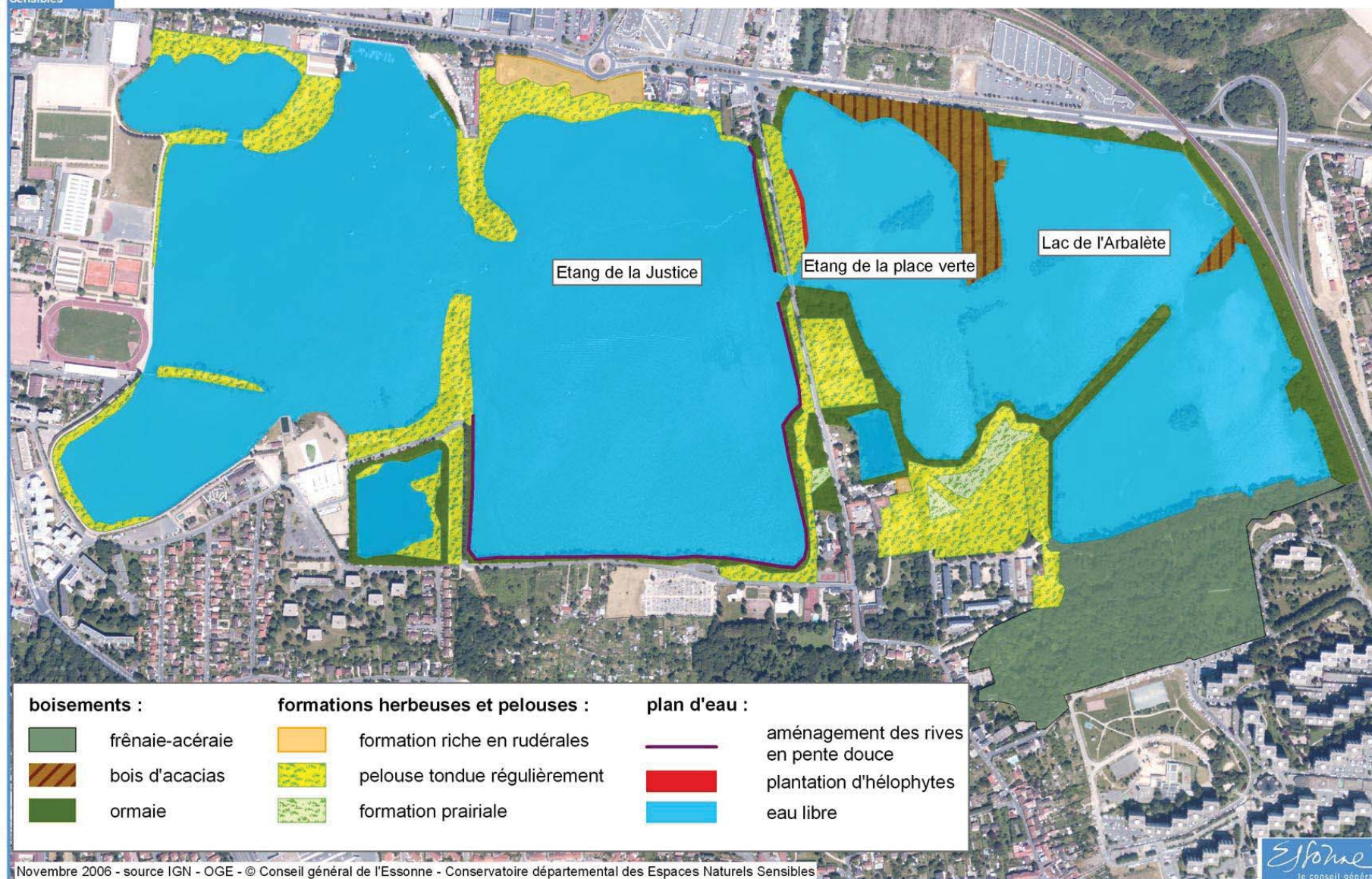


Polypogon de Montpellier :
Inflorescence de pieds vigoureux au sein des touffes de Scirpe glauque (flèche 1) et jeunes pieds fleuris (flèche 2)

Il faut noter que bien que planté le **Scirpe glauque (*Schoenoplectus lacustris* subsp. *tabernaemontani*)** est une espèce indigène de fort intérêt patrimonial assez rare en Ile-de-France et très rare dans l'Essonne où elle n'est signalée que dans la vallée de l'Essonne (aucune station n'est notée à l'est de la Seine).

Carte de la végétation du site "Etangs de Viry-Grigny"

0 100 Mètres



→ **Faune****1) Les oiseaux**

Dans l'ensemble du secteur, **36 espèces** ont été trouvées lors de nos prospections. Les plans d'eau occupant la quasi totalité du site, une partie des espèces recensées sont typiques des étangs et des lacs. D'autres espèces, associées aux boisements et à leurs lisières, sont présentes autour des étangs.

L'analyse de la **bibliographie** disponible mentionne la présence de **87 espèces** d'oiseaux sur les étangs de Viry-Grigny. Cependant, si la zone des étangs constitue une aire de stationnement ou de passage pour les oiseaux, elle ne constitue pas un lieu de reproduction privilégié.

■ **Les espèces de milieux humides**

Parmi elles, on peut distinguer une espèce particulièrement intéressante :

- la **Sterne pierregarin** *Sterna hirundo*, avec plusieurs individus circulant en juin, et se posant sur un radeau sur le lac de l'Arbalette. Cette gracieuse espèce qui ressemble à une mouette se nourrit de poisson et se reproduit sur les bancs de sable et de gravier des grands cours d'eau. Victime notamment de l'artificialisation des cours d'eau et sensible aux dérangements, l'espèce a beaucoup régressé au cours du XX^{ème} siècle. C'est, entre autres, grâce à des radeaux isolés sur les plans d'eau, comme celui de l'étang de l'Arbalette, que l'espèce a pu se maintenir à certains endroits. Dans le cas qui nous occupe, et malgré le comportement nuptial des individus observés, la nidification n'est pas certaine sur le site. En Ile-de-France, c'est une nicheuse peu commune avec au moins 200 couples concentrés dans l'est de la région, sur les bords de la Marne et de la Seine. Elle est **déterminante ZNIEFF dans la région, et citée dans la directive Oiseaux.**
- le **Martin-pêcheur d'Europe** *Alcedo atthis* avec 2 individus sur le lac de l'Arbalète. L'espèce vit sur les cours d'eau et les étangs dont les

eaux sont peu ou pas polluées, et suffisamment limpides pour qu'elle puisse localiser puis capturer les poissons dont elle se nourrit. La pollution, l'assèchement des zones humides et les aménagements hydrauliques, comme par exemple les reprofilages, rendent les populations très vulnérables. Le Martin-pêcheur niche dans des terriers creusés à flanc de rive abrupte; l'étang de l'Arbalète en étant pourvu, sa reproduction est possible sur le site. Le nombre de couple est compris entre 100 et 150 dans la région. L'espèce est **citée dans la directive Oiseaux, et est déterminante ZNIEFF pour l'Ile-de-France.**

- la **Bergeronnette des ruisseaux** *Motacilla cinerea*, avec 2 individus sur les étangs au nord. Cette espèce recherche la proximité des eaux vives pour se reproduire. Ce n'est pas le cas ici, cependant sa présence confirme l'intérêt de certains habitats humides pour cette espèce exigeante. L'espèce est **nicheuse rare et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France.**

Les autres espèces sont classiques sur la plupart des plans d'eau de la région avec, comme nicheurs certains le **Grèbe huppé** *Podiceps cristatus*, le **Canard colvert** *Anas platyrhynchos*, la **Foule macroule** *Fulica atra* et la **Poule d'eau** *Gallinula chloropus*. Ajoutons aussi le **Cygne tuberculé** *Cygnus olor*, nicheur probable, ainsi que le **Grand Cormoran** *Phalacrocorax carbo*, le **Chevalier guignette** et le **Héron cendré** *Ardea cinerea*, tous deux hivernants et de passage.



Gallinule poule d'eau

■ Les espèces de bois et de lisières

Toutes sont communes à très communes, comme le **Rougegorge** *Erithacus rubecula*, le **Merle noir** *Turdus merula*, la **Mésange bleue** *Parus caeruleus* ainsi que le **Pouillot véloce** *Phylloscopus collybita* et la **Fauvette à tête noire** *Sylvia atricapilla*, tous deux insectivores et migrateurs.

Notons en particulier la **Mésange nonnette** *Parus palustris* et le **Bouvreuil pivoine** *Pyrrhula pyrrhula*, deux espèces typiquement forestières associées au bois de frênes et d'érables du château de l'Arbalète.



Rougegorge

2) Les chauves-souris

3 espèces de chauves-souris ont été inventoriées chassant au-dessus des plans d'eau. Lors de la deuxième session, une concentration de noctules communes a été relevée sur le plan d'eau de Viry-Grigny. Une dizaine d'individus étaient visibles simultanément à partir de la zone d'écoute, et d'autres noctules volaient au loin.

Il est très curieux de n'avoir détecté aucun Murin de Daubenton sur ces plans d'eau.

Statut des espèces de chauves-souris recensées sur les étangs de Viry-Grigny

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge	Dir. H	Rareté régionale
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	V	IV	R
Pipistrelles de Nathusius ou de Kühl	<i>Pipistrellus Kuhlii/nathusii</i>	S	IV	TR
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	S	IV	

Ces plans d'eau présentent une **faible diversité chiroptérologique**, mais ils constituent une **zone de chasse privilégiée pour les noctules communes**, notamment en fin d'été et à l'automne.

3) Les poissons

Des inventaires piscicoles ont été réalisés dans le cadre de l'étude de réhabilitation et de mise en valeur des étangs de Viry-Châtillon et de Grigny (C. Martin, 1994 et Eaux Continentales). **16 espèces** ont été dénombrées. Il s'agit d'espèces classiques des étangs (cyprinidés).

La **diversité piscicole réelle** (classes d'âge témoignant d'une bonne reproduction) doit être **réduite à seulement 4 espèces** : la Brème (*Abramis brama*), la Brème bordelière (*Blicca bjoerkna*), le Gardon (*Rutilus rutilus*) et le Sandre (*Stizostedion lucioperca*). Les autres espèces sont maintenues artificiellement par le biais des alevinages (brochet, carpes, tanche...) ou s'expriment en terme de populations reliques (poissons-chat, grémille, chevesne, perche-soleil, ablette).

Parmi les différents étangs du site n°16, les étangs de l'Arbalète, de la Plaine Basse et de la Place Verte concentrent l'essentiel des individus capturés (gardons, brèmes, rotengle). Les autres étangs semblent désertés par les poissons. Une explication serait la moindre nourriture et une action négative du batillage sur la survie des embryons.

Deux phénomènes semblent se combiner et agir directement sur la qualité des peuplements piscicoles : la qualité de l'eau et de l'habitat. **Les matières en suspension** (apports urbains) asphyxient les œufs et les alevins et compromettent la réussite de la reproduction naturelle. La trop grande homogénéité des habitats piscicoles, et notamment **l'absence d'herbiers**, élément fondamental à la reproduction des poissons, constitue le second facteur limitant la diversification des espèces.

4) Les insectes

■ Odonates

4 espèces de libellules ont été recensées. Ces espèces sont parmi les plus communes et les moins exigeantes.



Libellule écarlate

Le très faible nombre d'espèces observées est essentiellement du à la **rareté de la végétation aquatique**, elle même conséquence du profil abrupt des berges. En effet, la plupart des espèces d'odonates a besoin d'herbiers aquatiques comme supports à la ponte. Seule le petit plan d'eau, situé à l'ouest de l'étang de la Justice, en comporte à plusieurs endroits, c'est d'ailleurs l'une des localisations du secteur où le plus d'individus a été observé toutes espèces confondues.

Statut des espèces d'odonates recensées sur les étangs de Viry-Grigny

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>						
Libellule à corps déprimé	<i>Libellula depressa</i>						
Libellule écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>						
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>						

■ Lépidoptères

Rhopalocères (papillons à activité diurne)

Dans le site n°16, **14 espèces** ont été recensées.

Parmi elles, notons en particulier :

- Le **Demi-Deuil** *Melanargia galathea*, avec plusieurs individus sur les prairies situées juste à l'ouest de l'étang de l'Arbalète. Cette espèce recherche les prairies à graminées hautes. La disparition de



Demi-Deuil

ce type d'habitat a fait régresser sa population. Elle est **déterminante ZNIEFF en Ile-de-France**.

- le **Machaon** *Papilio machaon*, avec deux individus circulant dans les friches. Ce papillon spectaculaire fréquente les lieux herbeux, friches ou prairies, avec une grande diversité floristique, en particulier de plantes hôtes pour les chenilles et de plantes à fleurs que butine l'espèce. Les friches du



Machaon

secteur, comportant plusieurs apiacées (anciennes ombellifères) recherchées pour la ponte, et de plantes à fleurs, la reproduction de l'espèce est possible quoique non prouvée. Ajoutons que, ces habitats étant en régression, par intensification de l'agriculture et l'urbanisation de certains espaces, ce papillons est nettement moins fréquent que par le passé. Bien que n'ayant pas de statut patrimonial particulier, l'espèce est **rare en Ile-de-France**.

Hétérocères (papillons à activité nocturne, ou diurne pour certains)

Aucune espèce n'a été contactée.

■ Orthoptères

Dans l'ensemble du secteur **5 espèces** ont été localisées.

Statut des espèces d'orthoptères recensées sur les étangs de Viry-Grigny

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus discolor</i>						
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>						
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>						
Decticelle bariolée	<i>Metriopectera roeselli</i>						X
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>						

L'une d'entre elles se démarque en particulier :

- la **Decticelle bariolée** *Metriopectera roeselli*, avec plusieurs chanteurs dans les petites prairies à graminées situées à proximité du château de l'Arbalète (les mêmes que pour les demi-deuils). La présence de cette sauterelle est justement conditionnée par celle de cet habitat. Ces prairies étant beaucoup moins répandues que par le passé, l'espèce a une répartition morcelée. Elle est **vulnérable et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France**.



Decticelle bariolée

Les autres espèces, sont toutes communes. Certaines sont typiques des milieux ouverts comme le **Criquet des pâtures** *Chorthippus parallelus* et le **Criquet mélodieux** *Chorthippus biguttulus* qui sont répandus en de

nombreux endroits. Lorsque la végétation s'élève un peu, notamment avec des buissons, le **Conocéphale bigarré** *Conocephalus discolor* fait son apparition. Enfin, la **Decticelle cendrée** *Pholidoptera griseoaptera* qui se cantonne aux bois et aux bosquets, est surtout présente dans les haies surmontant les digues, près du château de l'Arbalète.

■ Coléoptères

Dans l'ensemble du site, **53 espèces** ont été observées.

Deux d'entre elles sont particulièrement remarquables :

- *Cossonus cylindricus*, avec un individu dans un saule mort sur pied au bord du lac de l'Arbalète. Cette espèce se développe dans le bois carié des saules. Elle n'est connue que de trois localisations en Seine et Marne. Elle est **déterminante ZNIEFF dans la région**.
- *Antherophagus nigricornis*, avec un individu dans un Cornouiller sanguin au bord de l'étang des Francs Pêcheurs. Cette espèce vit en commensale dans les nids de bourdons. A notre connaissance, et **jusqu'à présent, cette espèce était absente d'Ile-de-France**.



Antherophagus nigricornis © H. Polacek

Trois autres méritent une mention en raison de leur rareté :

Nom scientifique	Famille	Statut Ile-de-France, habitat
<i>Xyletinus fibyensis</i>	Anobiidae	Cette espèce se rencontre sur le bois mort de diverses espèces de salicacées. Elle est rare en Ile-de-France.
<i>Altica brevicollis</i>	Chrysomelidae	Cette espèce vit sur le noisetier. Elle est assez rare en Ile-de-France.
<i>Polydrusus sparsus</i>	Curculionidae	Cette espèce vit sur les aulnes et les saules. Elle est assez rare dans la région.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées sur le site n°16.

Parmi les **290 espèces végétales** recensées sur le site n°16 en 2006, 23 espèces sont remarquables en Essonne et en Ile-de-France (certain niveau de rareté). Seules **17** de ces espèces peuvent être considérées comme **patrimoniales** car ce sont des espèces indigènes.

L'exploitation des données extraites de la base de données Flora du CBNBP montre que le site n°16 abrite d'autres espèces remarquables.

Toutes ces espèces sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Les espèces figurées en gras sont celles qui sont légalement protégées (gras seul : en Ile-de-France ; gras souligné : en France).

Espèces végétales remarquables recensées sur le site n°16 (sources : OGE & CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Alopecurus geniculatus</i>	Vulpin genouillé	I	AR	AC		berges herbeuses, prairies humides	2006
<i>Artemisia annua</i>	Armoise annuelle	N	AR	R		décombres, remblais, jachères	2006
<i>Bromus secalinus</i>	Brome faux-seigle	I	TR	R	X	moissons, bords de routes	2006
<i>Butomus umbellatus</i>	Butome en ombelle	I	R	AR		bords des eaux	2006
<i>Carex elata</i>	Carex raide	I	AR	AC		berges des étangs et des mares	2006
<i>Carex vulpina</i>	Carex des renards	I	R	R		formations herbeuses et bords des eaux	2006
<i>Chenopodium rubrum</i> (à confirmer)	Chénopode rouge	I	AR	AC		berges exondées	2006
<i>Cynosurus cristatus</i>	Crételle des prés	I	AR	C		prairies	2006
<i>Cyperus eragrostis</i>	Souchet vigoureux	U	TTR	TR		berges exondées, remblais humides	2006
<i>Duchesnea indica</i>	Fraisier d'Inde	N	AC	AR		sous-bois	2006
<i>Equisetum telmateia</i>	Prêle élevée	I	AR	AC		berges et lisières fraîches	2006
<i>Falcaria vulgaris</i>	Falcaire	I	TTR	R	X	bords de chemins sur sols calcaires	2006
<i>Heliotropium europaeum</i>	Héliotrope d'Europe	I	AC	R	X	cultures et friches sur calcaires	2006
<i>Lepidium campestre</i>	Passerage champêtre	I	AR	AC		friches herbeuses, talus	2006
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	N	AR	AC		coupes forestières, remblais	2006
<i>Polypogon monspeliensis</i>	Polypogon de Montpellier	N	TTR	R		remblais, décombres	2006

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Potamogeton crispus</i>	Potamot à feuilles crépues	I	AR	AC		rivières, plans d'eau	2006
<i>Rorippa palustris</i>	Rorippe palustre	I	AR	AC		berges exondées	2006
<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i>	Scirpe glauque	I	TR	AR		marais alcalins	2006
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	N	AR	TR		décombres, remblais, berges	2006
<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais	I	AR	C		marais, berges de rivières	2006
<i>Tragopogon dubius</i>	Salsifis douteux	I	AR	AR		friches herbeuses calcaires	2006
<i>Vicia tenuifolia</i>	Vesce à feuilles ténues	I	AR	R		friches herbeuses	2006
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématite	I	AR	AC		berges des rivières, vignes	2000
<i>Bidens frondosa</i>	Bident à fruits noirs	N	R	R		bords des eaux	2000
<i>Hirschfeldia incana</i>	Roquette bâtarde	N	AR	R		remblais, décombres	2000
<i>Juncus compressus</i>	Jonc comprimé	I	R	AC		bords des eaux	2000
<i>Lepidium graminifolium</i>	Passerage à feuilles graminées	N	R	R		bords de rivières, remblais	2000
<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune	I	AR	C		bords des eaux, marais	2000
<i>Colutea arborescens</i>	Baguenaudier	N	AR	AR		friches, lisières des bois sur sols calcaires	1999
<i>Eragrostis minor</i>	Petit éragrostis	N	AC	TR		bermes de routes, trottoirs	1999
<i>Vallisneria spiralis</i>	Vallisnérie	N	TR	TR		rivières, plans d'eau	1999

Espèces végétales remarquables recensées à proximité du site n°16 (source : CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Chondrilla juncea</i>	Chondrille effilée	I	AR	R	X	friches herbeuses, jachères, décombres	1995
<i>Panicum miliaceum</i>	Millet commun	N	AR	TR		décombres, trottoirs, maïs	1995
<i>Rumex thyrsiflorus</i>	Oseille à oreillettes	N	AR	C		bords de routes et de rivières	1995
<i>Salix triandra</i>	Saule à trois étamines	I	AR	AC		bords des eaux	1995

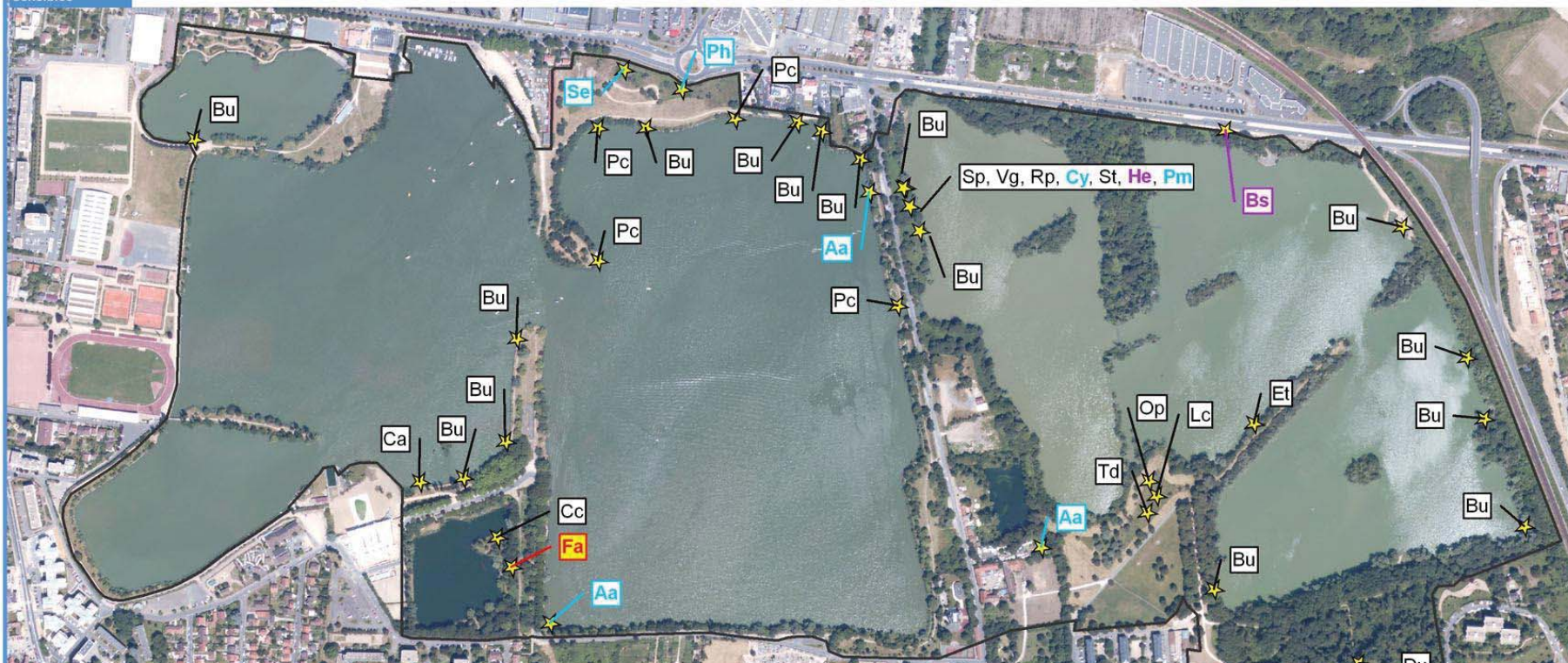
Parmi les espèces animales recensées en 2006 sur le site n°16, **8** peuvent être considérées comme **remarquables** en raison de leur statut de protection et/ou de leur niveau de rareté régional. Il s'agit d'espèces inféodées aux milieux ouverts (chauves-souris, papillons, orthoptères), aux milieux aquatiques (oiseaux) et aux vieux arbres (coléoptères).

Espèces animales remarquables recensées sur le site n°16

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection régionale	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin		AR	X
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>		R	
Pipistrelles de Nathusius ou de Kühl	<i>Pipistrellus Kuhlii/nathusii</i>		TR	
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil		C	X
<i>Papilio machaon</i>	Machaon		AC	
<i>Metriopectera roeselli</i>	Decticelle bariolée		C (vulnérable)	X
<i>Cossonus cylindricus</i>				X
<i>Antherophagus nigricornis</i>			Exceptionnelle	

Carte des espèces remarquables du site "Etangs de Viry-Grigny"

0 100 Mètres



★ espèces floristiques remarquables

- Aa** Armoise annuelle (*Artemisia annua*)
- Bu** Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*)
- Bs** Brome faux seigle (*Bromus secalinus*)
- Ca** Laîche des renards (*Carex vulpina*)
- Cc** Crételle des prés (*Cynosurus cristatus*)
- Cy** Souchet vigoureux (*Cyperus eragrostis*)
- Du** Fraisier d'Inde (*Duchesnea indica*)
- Et** Prêle élevée (*Equisetum telmateia*)
- Fa** Falcaire commune (*Falcaria vulgaris*)
- He** Hélioïtrepe d'Europe (*Heliotropium europaeum*)
- Lc** Passerage champêtre (*Lepidium campestre*)

- Op** Ophrys abeille (*Ophrys apifera*)
- Pc** Potamoïte à feuilles crépues (*Potamogeton crispus*)
- Ph** Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)
- Pm** Polygone de Montpellier (*Polygonum monspeliensis*)
- Rp** Rorrippe palustre (*Rorripa palustris*)
- Se** Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)
- Sp** Epiïre des marais (*Stachys palustris*)
- St** Scirpe glauque (*Schoenoplectus lacustris* subsp. *Tabernaemontani*)
- Td** Salsifis douteux (*Tragopogon dubius*)
- Vg** Vulpin genouïllé (*Alopecurus geniculatus*)

périmètre du site

- X** espèce protégée régionale
- X** espèce déterminante ZNIEFF sans condition
- X** espèce déterminante ZNIEFF avec condition
- X** espèce naturalisée

Orientations de gestion

■ Les objectifs visés

L'aménagement et la gestion des espaces naturels qui seront acquis doivent répondre à **quatre objectifs principaux**. Pour évaluer la pertinence des propositions formulées, il faudra donc vérifier si ces objectifs sont atteints.

- Le premier objectif, qui est le principal et qui doit être recherché prioritairement, est un **objectif écologique** : il s'agit de préserver la biodiversité, en particulier la faune et la flore d'intérêt patrimonial, et même de la renforcer en favorisant la diversité des habitats.
- Le deuxième objectif est de **permettre et gérer l'accueil du public**, dans la mesure où les milieux le permettent.
- Le troisième objectif est de **s'adapter à la situation** concrète de chaque site.
- Le quatrième objectif est **économique**. La gestion proposée doit être aussi peu coûteuse que possible voire rentable économiquement. Ce dernier objectif n'est pas prioritaire, il doit être atteint dans la mesure du possible.

■ Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine

Pour répondre aux objectifs précités, la mise en œuvre des principes suivants est proposée :

- **gestion écologique**, c'est-à-dire une gestion qui s'interdit toute utilisation de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides etc. mais aussi engrais).
- **gestion extensive**, (et non intensive). La productivité n'est pas recherchée (par exemple pour les bois ou les prairies), mais c'est d'abord la diversité de la faune et de la flore qui est recherchée.
- **gestion différenciée**. Il s'agit de créer une mosaïque de milieux pour favoriser la biodiversité, en particulier les différentes espèces animales. En effet, plus la flore est diversifiée, pas tant au niveau

des espèces mais plutôt au niveau des formations végétales, et plus les potentialités sont grandes pour la faune, en terme de nourriture et d'habitats.

La gestion différenciée devra être mise en œuvre **dans l'espace, mais aussi dans le temps**. Ceci est particulièrement important pour ce qui concerne certains travaux d'aménagement, spécialement dans des zones ayant révélé des espèces remarquables.

Par exemple le reprofilage de berges détruira tout s'il concerne la même année l'ensemble d'un plan d'eau. Au contraire si la première année le reprofilage ne concerne que quelques tronçons d'une rive, et d'autres tronçons les années suivantes, l'impact des travaux sera moins fort. En effet la cicatrisation sera alors rapide, car les tronçons intacts constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé. Dans le premier cas au contraire, la recolonisation des tronçons aménagés pourra être lente et difficile et les espèces remarquables irrémédiablement détruites.

- **gestion adaptée au site**. Tout aménagement et toute gestion devra tenir compte des particularités de chaque site : conditions stationnelles, utilisation actuelle, présence d'espèces remarquables...

■ Orientations de gestion pour les différents espaces recensés sur le site n°16

1) Gestion des boisements

• Cas de la frênaie-acéraie et de l'ormie

Pour favoriser la diversité de la faune et de la flore dans les espaces boisés, il convient de **créer une mosaïque de milieux** favorable à la biodiversité : futaie, taillis etc. avec une sous strate plus ou moins dense.

Pour cela, **le mode de gestion le plus approprié est la futaie jardinée** qui en soit crée une mosaïque (clairière herbeuse au niveau des coupes récentes, taillis arbustif quand la coupe est plus ancienne etc.). La futaie jardinée permet de conserver la flore sylvatique et d'obtenir une variété

maximale dans la structure de la végétation, ce qui est favorable à la diversité de la faune.

A l'opposé, il faut **proscrire la coupe à blanc** comme on la pratique pour les futaies régulières ou les taillis à courte rotation. Celle-ci est notamment très défavorable à la flore sciaphile.

Il est **possible d'éclaircir les sous bois** mais de façon raisonnable en conservant toujours quelques arbustes. D'une façon générale, il serait **souhaitable d'éliminer progressivement les essences naturalisées, en particulier les plus envahissantes**, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*), l'Ailanthé (*Ailanthus altissima*), l'Erable plane (*Acer platanoïdes*), ou le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) pour les arbres, le Laurier palme (*Prunus lauro-cerasus*) ou la Symphorine (*Symphoricarpos albus*) pour les arbustes, et au contraire de **favoriser en les conservant les arbres et arbustes indigènes** (en particulier les chênes, le charme, le frêne et le Tremble).

On veillera à **conserver quelques ronciers** qui constituent une cache pour la faune, plus spécialement un lieu de nidification pour les oiseaux, et une source d'alimentation (mûres).

On essayera dans la mesure du possible de **garder les vieux arbres morts sur pied** (chandelles) favorables à une faune spécifique (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.) **et** on conservera pour les mêmes raisons **du bois mort au sol**. Le bois des coupes d'exploitations ou d'entretien sera exporté ou bien laissé sur place. On pourra alors **faire des tas de rondins** qu'on positionnera dans des zones de faible intérêt floristique.

Au niveau du débardage, on évitera les engins lourds qui compactent les sols.

• **Cas des bois d'acacias**

Les boisements et taillis d'acacias sont souvent très pauvres sur le plan biologique, aussi n'est-il pas impossible de les transformer totalement, au moins sur une partie de la surface en question. **Deux solutions** sont alors envisageables pour les transformer.

Conversion en bois de feuillus indigènes :

La **première** qui est la moins intéressante (car trop lente), est de laisser la formation quasiment telle quelle, en supprimant ponctuellement les acacias quand, à côté, une essence indigène apparaît spontanément. Il s'agit de **faire évoluer progressivement le bois vers une formation de feuillus indigènes** (frênaie, chênaie etc.). Dans le cas d'un boisement d'acacias quasi monospécifique, cette évolution sera très lente, et le risque est de constater en réalité une absence d'évolution. En effet, l'acacia est une espèce très envahissante du fait de sa multiplication par voie végétative (il drageonne abondamment). Cette solution ne pourra donc être retenue que pour les bois où l'acacia côtoie des essences indigènes.

Conversion en milieu prairial :

La **deuxième solution** consiste à **convertir le boisement en milieu prairial** quand la topographie le permet. Intérêt est de créer à terme un milieu de grand intérêt sur le plan biologique. Pour ce faire la solution consiste à effectuer une **coupe rase** (c'est un des rares cas où celle-ci est envisageable), **puis à travailler éventuellement le sol** (il s'agit d'un sol remanié), avant de **semmer une prairie**. La gestion de cette prairie suivra alors les recommandations formulées pour les espaces en herbe (gestion extensive avec exportation du foin et/ou pâturage). Ceci permettra à la flore de se diversifier peu à peu.

Compte tenu des particularités du site (en particulier absence de formations prairiales étendues), la conversion en prairie est souhaitable pour la plus grande surface d'acacias. Il est toutefois fortement recommandé de ne pas tout couper :

- garder une bande arborée pour constituer un écran paysager entre la voie SNCF et le plan d'eau.
- conserver les plus vieux arbres sur les pentes.

2) Gestion des espaces en herbe (cas des formations prairiales et des pelouses tondues et autres gazons)

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt

biologique tant du point de vue de la faune que de la flore. C'est le cas en particulier des prairies de fauche.

On essaiera donc de **limiter les espaces tondus (ce qui est déjà fait actuellement en partie !)**. Par exemple, une bande de deux à trois mètres de largeur peut être tondu le long des cheminements, et **le reste géré en prairie de fauche avec exportation des produits de coupe**. On veillera **pour les espaces tondus à ne pas tondre trop ras (pas moins de 10 cm** pour ne pas détruire tous les insectes), et à espacer les tontes au maximum (afin de laisser aux herbacées la possibilité de monter en graine).

Dès que cela est possible, nous proposons une **gestion extensive de la plupart des espaces en herbe**, pour conserver, ou restaurer des prairies naturelles. Ceci est applicable aux petites parcelles en herbe existantes, mais aussi à de très petites surfaces (délaissés, bordure de routes et chemins). Ceci concerne aussi d'autres espaces ; il s'agit de reconstituer des prairies naturelles à partir, par exemple, de parcelles sans grande valeur écologique (bois d'acacias, friche à rudérales). L'intérêt biologique de ces espaces sera d'autant plus important à long terme que le milieu en question offre de bonnes potentialités, et surtout que les préconisations suivantes seront mises en application.

- L'idéal est la **gestion différenciée** : gérer de façon différente les diverses parties de parcelles. **Certains endroits seront fauchés dès juin, d'autres fauchés seulement en octobre.**
- **Faucher à une date tardive - au plus tôt fin juin** - pour laisser les plantes grainer, l'idéal étant d'intervenir pour la coupe à des dates s'échelonnant entre juin et octobre. On peut envisager **une ou deux coupes annuelles**. Par exemple :
 - deux fauches, la première en juin, la deuxième en fonction de la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité.
 - une fauche en octobre. C'est la pratique la plus favorable à la faune, insectes en particulier, mais elle ne permet pas de récolter un foin consommable par le bétail.
- **Exporter les produits de coupe**. Cette exportation interviendra au minimum 1 à 2 jours après la coupe pour laisser aux insectes le temps de se mettre à l'abri.

- Proscrire l'emploi de désherbants (sélectifs ou non) et de tous les produits phytosanitaires.
- Proscrire l'utilisation d'engrais chimiques (ammonitrate etc.).

Il s'agit donc de gérer de façon extensive les espaces en herbe en prairie permanente de fauche (et non en gazon tondu ou en jachère gyrobroyée).

Remarques importantes :

L'emploi de la **tondeuse** à lame rotative **ou du gyrobroyeur** est **déconseillé**, car il est très néfaste pour la faune, notamment pour les orthoptères (sauterelles etc.) qui sont détruits à chaque passage. Ces espèces disparaissent rapidement des espaces gérés ainsi. C'est pourquoi **nous préconisons l'utilisation de faucheuse** (barre de coupe) qui au contraire permet à ces espèces de se maintenir.

En laissant les produits de coupes se décomposer sur le sol, on enrichit peu à peu le milieu et donc **on favorise les plantes nitrophiles**. Les espèces observées sont alors relativement **peu nombreuses et banales**. Au contraire, l'exportation des produits de coupes transforme peu à peu la prairie qui voit le nombre de plantes augmenter. Les floraisons se multiplient favorisant une diversité d'espèces animales dont bon nombre ont aujourd'hui beaucoup régressé (papillons etc.). La flore et la faune sont souvent à long terme de grand intérêt (orchidées etc.). A cet intérêt écologique, il faut ajouter un intérêt économique. L'exportation des produits de coupes appauvrit peu à peu le milieu qui est de moins en moins productif à terme (on passe progressivement à une prairie relativement maigre). Ce travail d'exportation du foin est donc de moins en moins important à terme.

L'usage d'**engrais chimique** a de la même façon un **impact négatif sur la flore** (mais aussi sur la qualité des eaux). En enrichissant le milieu, il conduit à favoriser les nitrophiles.

On peut noter **l'intérêt économique d'une gestion extensive des espaces en herbe** : production de foin, travaux limités dans le temps, mais qui demande il est vrai un savoir faire et un matériel adapté.

Enfin remarquons l'**intérêt paysager et culturel** des prairies et gazons gérés de manière extensive, lié à la variété des floraisons qui s'échelonnent de mars à octobre. C'est une composante traditionnelle du paysage qui disparaît.

3) Gestion des friches à rudérales sur remblai ou à plat

Les zones riches en rudérales bien qu'en général très diversifiées sur le plan floristique n'offrent le plus souvent qu'un intérêt botanique limité. Toutefois, elles constituent un élément de diversification pour la faune (insectes notamment).

Quand la topographie le permet, c'est à dire **quand le sol est relativement plat** et régulier, on peut envisager de **les gérer comme des prairies** (cf recommandations pour les prairies et friches herbeuses). La fréquence des fauches devra alors être augmentée les premières années pour épuiser des plantes indésirables comme les chardons et favoriser le développement des graminées. **On peut aussi les laisser en l'état** sans intervenir.

Quand le sol est irrégulier (tas de remblais etc.), il est impossible de faucher. Deux solutions sont alors envisageables : **soit laisser le milieu évoluer naturellement** vers le boisement à terme, **soit niveler le sol afin de gérer la zone comme une prairie**.

4) Gestion des plans d'eau

L'intérêt écologique des plans d'eau est lié à de nombreux facteurs. Par exemple, certains oiseaux disparaissent quand la fréquentation humaine est trop importante, l'alternance de périodes d'immersion et d'exondation est nécessaire pour que se maintiennent des plantes comme la Limoselle (*Limosella aquatica*). Parmi tous ces facteurs, la qualité des berges est un facteur essentiel. Leurs profils notamment conditionnent la nature et le développement de la végétation qui constitue un habitat plus ou moins développé pour une faune spécifique. La "berge idéale"² correspond à une

berge naturelle (c'est à dire ici sans enrochement ni béton etc.), bien éclairée (donc peu boisée), en pente douce qui descend longuement sous l'eau (pour que non seulement les hélophytes mais aussi des herbiers d'hélophytes se développent).

- **Aménagement des berges**

Parce que dans la plupart des cas présents, les berges sont très abruptes et boisées, **un reprofilage en pente douce des berges est proposé**. Le reprofilage sera assez semblable aux travaux déjà réalisés. Toutefois, quelques améliorations du profil semblent indispensables : réaliser une pente encore plus douce au niveau du contact avec l'eau, et surtout **prolonger la pente douce sous l'eau**.

En pratique le **choix des sections de berges à reprofiler** portera de préférence sur **les berges offrant le moins intérêt**. Il faut absolument **éviter les zones de replats où existent déjà une étroite bande d'hélophytes et même parfois** les plantes d'intérêt patrimonial (**ex. le Butome en ombelle – *Butomus umbellatus***). Ces zones de replats constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé.

Pour limiter l'impact des travaux, les aménagements seront répartis sur plusieurs années (cf Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine). Ils seront réalisés hors période de nidification. La longueur de chaque section reprofilée ne devra pas dépasser 50 mètres. La répartition temporelle et spatiale des sections à aménager sera à déterminer en fonction des conditions de chaque site.

Certaines berges abruptes devront être laissées en l'état, en particulier les microfalaises de l'étang de l'Arbalète, favorables au Martin-pêcheur. Le mieux serait même de créer localement d'autres microfalaises plongeant directement dans l'eau pour favoriser le Martin-pêcheur, qui recherche de tels profils pour creuser le terrier dans lequel il niche.

² Il est parfois souhaitable d'avoir d'autres configurations de berges pour favoriser telle espèce. Par exemple une berge très abrupte (microfalaise) permettra au Martin-pêcheur de nicher.

- **Gestion de la végétation des berges**

Cas des berges reprofilées :

Après le reprofilage, le mieux est de **laisser la végétation indigène recoloniser spontanément les rives**. Ceci a un double avantage : d'une part, on n'introduit aucune espèce étrangère au site (cf § les aménagements récents), d'autre part le coût de l'opération se limite alors aux travaux de terrassement et à une **gestion du couvert herbacé qui recolonise les rives**. Celle-ci consiste au départ en des fauches répétées qui permettront de contrôler le développement d'espèces indésirables comme les chardons. Lors de ce travail d'entretien, on veillera surtout à ne pas toucher aux hélophytes qui s'installeront naturellement au contact de l'eau.

Remarque : Sur un profil suffisamment plat, la pose d'un grillage ou autre film paraît inutile et très coûteuse.

Cas des berges boisées :

L'ombrage des boisements denses empêche l'installation de la flore hélophytique sur les rives. Il est donc souhaitable pour une partie des rives de **contrôler le développement des arbres et arbustes qui pourraient s'installer, en les élaguant voire en les supprimant par endroits**. Les plus vieux arbres seront maintenus. Il serait intéressant également de tailler en têtard des arbres, notamment des saules. En effet, les vieux têtards constituent un habitat de prédilection pour certains animaux (insectes saproxyliques, cavernicoles).

- **Limiter les dérangements pour la faune**

En terme d'aménagement, une deuxième proposition est formulée : il s'agit de **laisser des zones de tranquillité pour la faune**, notamment pour que les **oiseaux de milieux humides** puissent se reproduire. Il s'agit en particulier d'espèces se reproduisant dans les roselières à phragmites (fauvettes aquatiques, canards). Pour ce faire, **certains secteurs devront être interdits au public** (promeneurs, pêcheurs) et aux chiens (!). De plus, dans ces "zones en réserve", **les cheminements**, surtout lorsqu'ils font le tour des plans d'eau, **seront éloignés** des rives, en particulier **des roselières**. Une distance minimum de 10 mètres est préconisée, à augmenter si le chemin est en surplomb.

- **Gestion des niveaux d'eau**

Les rives en pente douce des plans d'eau peuvent abriter une flore spécifique souvent de grand intérêt (amphiphytes) à condition de connaître une alternance immersion – exondation. La gestion des niveaux d'eau est-elle possible sur les plans d'eau ? Ils sont en effet en relation avec la Seine. Il faudrait maintenir des niveaux d'eau élevés en hiver et les faire progressivement baisser en fin d'été pour voir s'installer une ceinture d'amphiphytes sur des rives exondées.

5) Extension du recensement des ENS

La totalité du bois au sud de l'étang de l'Arbalète pourrait être incluse dans le recensement ENS. Il faut donc ajouter un petit secteur au recensement actuel.

6) Valorisation

Le site est très fréquenté. On veillera à laisser des rives non accessibles aux promeneurs pour préserver la tranquillité de la faune. Quelques panneaux d'informations (gestion du site, faune, flore...) pourraient être installés.

7) Réhabilitation

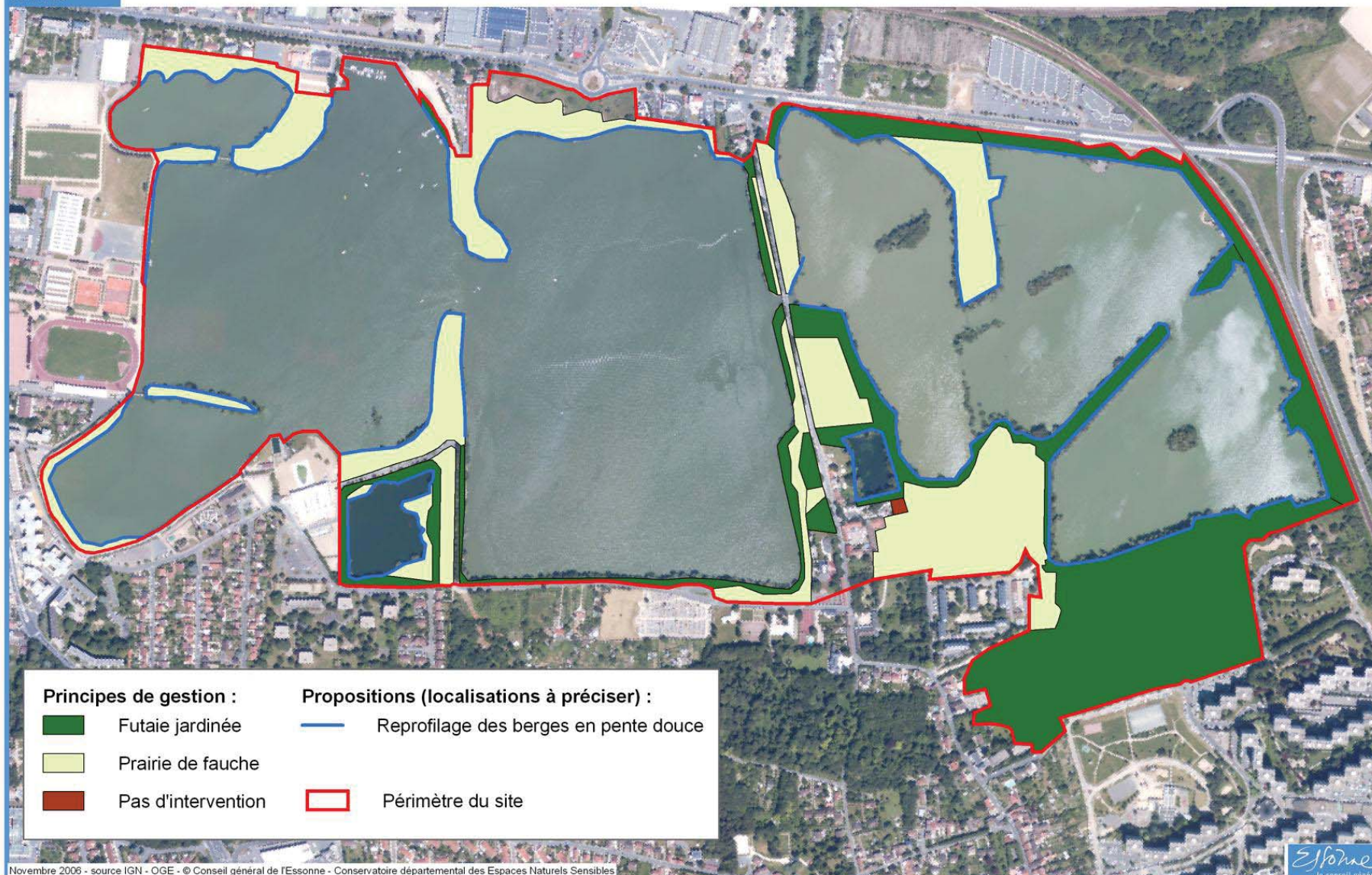
Ponctuellement, quelques secteurs dégradés autour de l'étang de l'Arbalète doivent être nettoyés (déchets divers tels que matelas, caddies etc.)

8) Convention de gestion entre les acteurs publics

Une convention entre les différents acteurs publics devra être mise en place pour la gestion du site.

Orientations de gestion, site "Etangs de Viry-Grigny" (n° 16)

0 100 Mètres



Site n°17 : Orme des Mazières – Port aux Malades

Généralités

■ Localisation et limites du site

Le site n°17 se situe entièrement sur la commune de Draveil en rive droite de la Seine.

Il est constitué essentiellement de plans d'eau qui sont, du nord au sud :

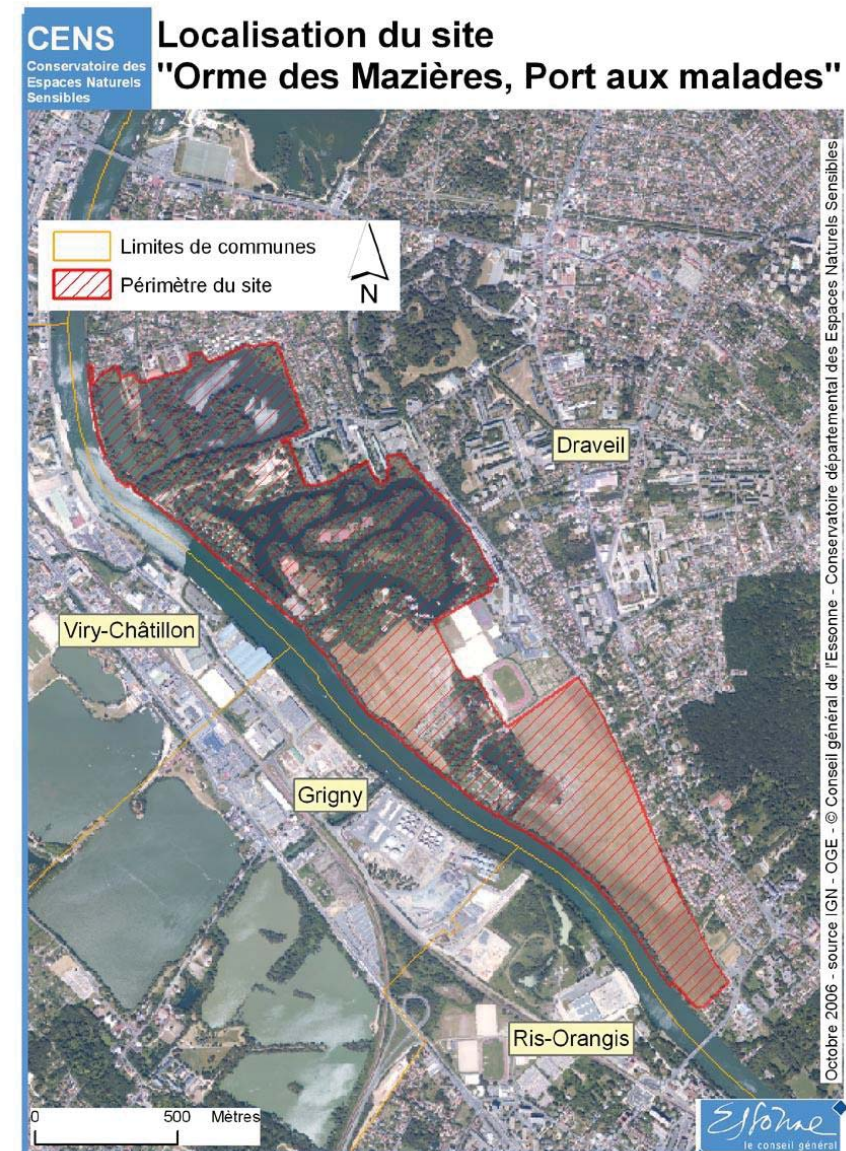
- la Fosse aux Carpes ou Fouille des Sablières ;
- l'Orme des Mazières ;
- le Port aux Malades.

Le site a superficie d'environ 131 ha.

■ Paramètres physiques et conditions stationnelles

Le site n°17 localisé dans le lit majeur de la Seine est couvert par les alluvions modernes. Il s'agit de dépôts fluviaux limoneux et sableux à graviers fins. Il n'y a ni pente, ni relief sur ce site.

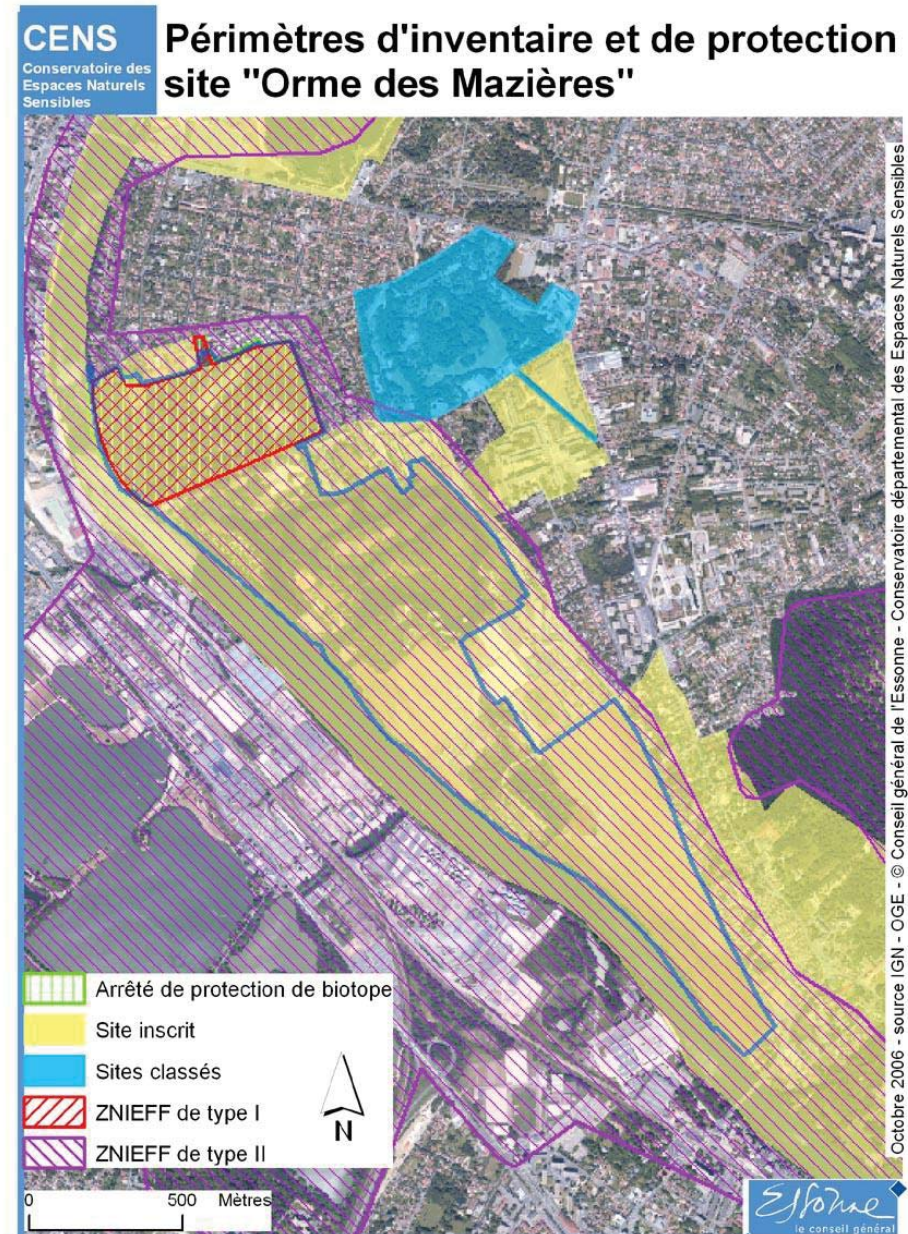
De nombreux plans d'eau aux contours sinueux et reliés occupent la moitié nord du site. Un petit plan d'eau est aussi présent plus au sud (le Port aux Malades).



■ Statut de protection

Le site n°17 est concerné par quatre périmètres d'inventaires et de protection et se situe à proximité d'un périmètre d'inventaires et de protection présentés dans le tableau suivant.

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
Arrêté préfectoral de protection du biotope	21/06/1999	La Fosse aux Carpes	26,06
ZNIEFF de type 1	91021001	La Fosse aux Carpes	19,56
ZNIEFF de type 2	1605	Vallée de Seine de Corbeil-Essonnes à Villeneuve-Saint-Georges	2194
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450
Site inscrit	6373	Ensemble formé par le pavillon Choiseul, le Benoist-Préau, l'Abbaye, l'institut Saint-Clément et l'église Saint-Denys	19,43
Site classé	6211	Parc du château de Villiers et avenue de tilleuls Louis XIV	28,07



■ Documents d'urbanisme

Au schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF, 1994), le site figure comme :

- espace paysager ou espace vert sur la moitié sud du site, et entre la Fouille des Sablières et l'Orme des Mazières ;
- espace urbanisé sur le centre équestre, et autour de la Fouille des Sablières.

Le tableau suivant présente le classement du site n°17 au POS de Draveil (POS avec dernières modifications du 4 avril 2006)).

Commune	section cadastrale	statuts au POS/PLU
Draveil	AY	tout en ND (NDo, NDr, NDar)
Draveil	AZ	tout en NDar
Draveil	BD	tout en NDr, EBC pour parcelles 9 et 52

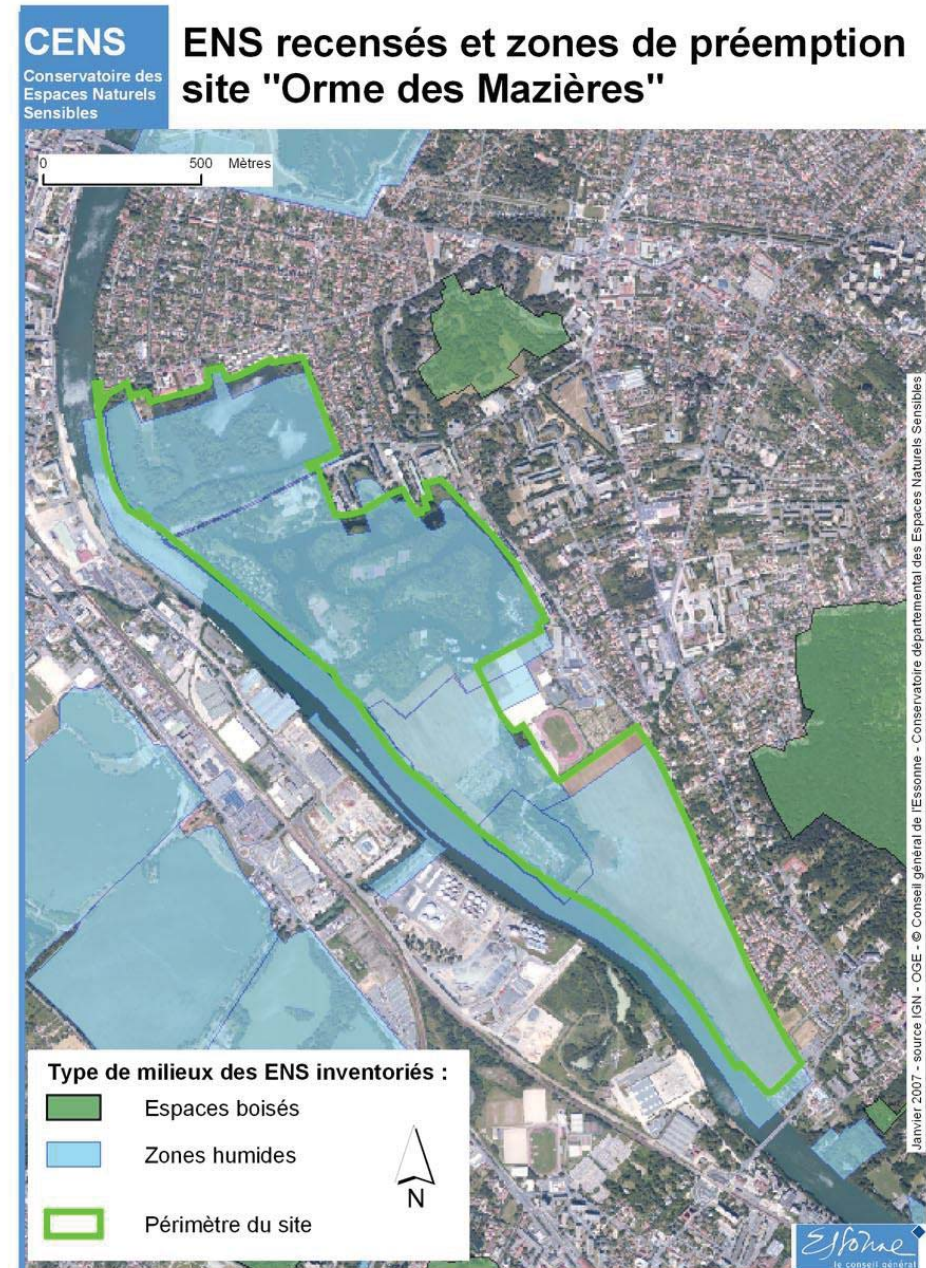
EBC :Espace Boisé Classé

NDo, NDr, NDar : zones naturelles à protéger, avec r pour rouge et o pour orange au plan de protection des risques d'inondations (PPRI), et a pour une zone où l'extension modérée des équipements existants est possible

■ Statut départemental

Le site n°17 figure comme zone humide à l'inventaire des espaces naturels sensibles de l'Essonne.

Aucun périmètre de préemption n'existe sur ce site.

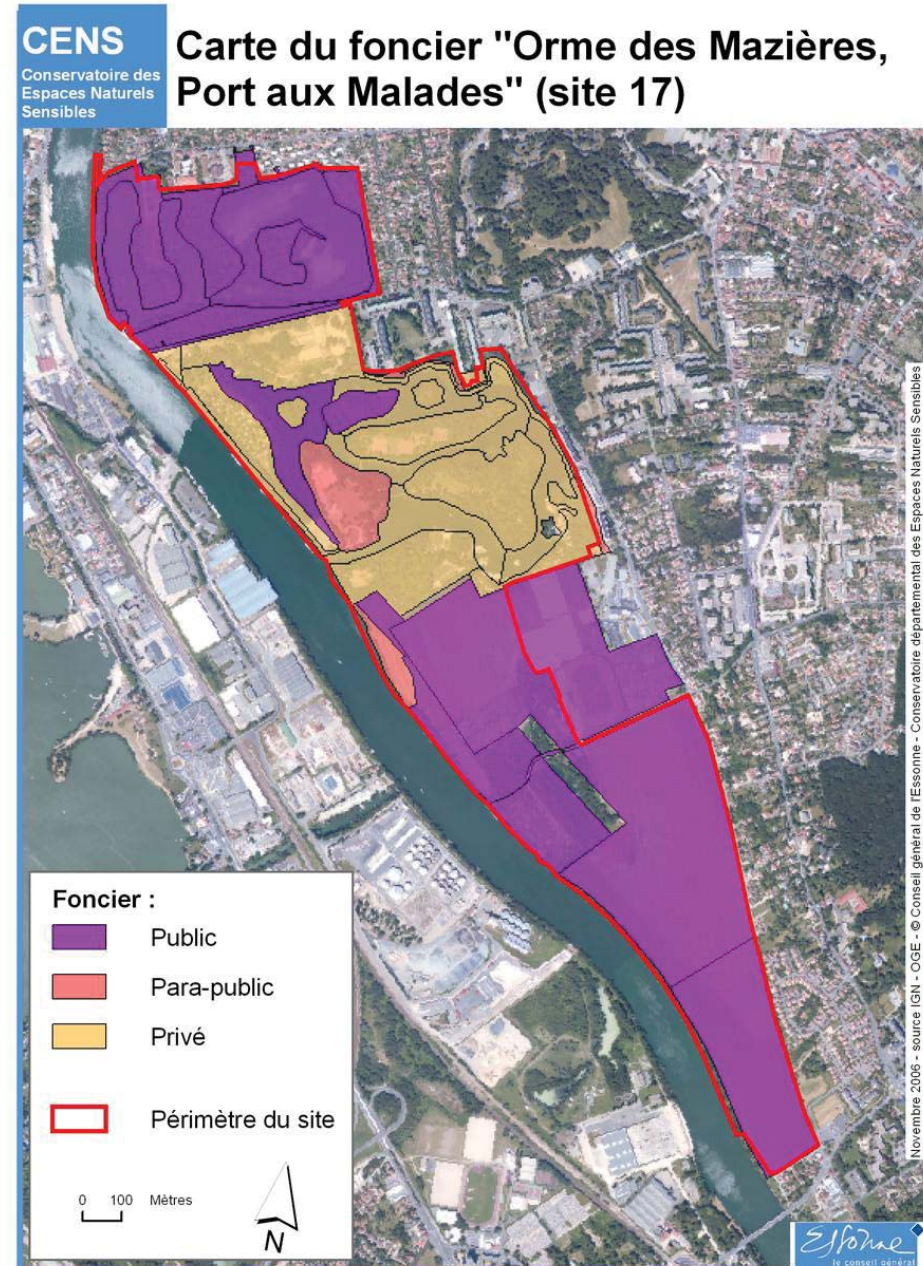


■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Le site n°17 est majoritairement (en surface) propriété du domaine public : commune de Draveil, Région Ile-de-France et Assistance Publique. Dix-sept parcelles appartiennent à des propriétaires privés et 4 à la SA HLM Sogemac Habitat (para-public).

Répartition du foncier du site de l'Orme des Mazières – Port aux Malades

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Public	19	93,37
Privé	17	41,58
Para-public	4	2,08



■ Pratiques et usages, contraintes et menaces

Le site a des usages différents selon les secteurs.

Dans la partie sud du site, l'essentiel des surfaces correspond à un usage agricole (cultures). On a également quelques jardins familiaux.

Les plans d'eau et leurs abords ont un usage récréatif. Ils sont tous fréquentés par les pêcheurs. Ce sont des lieux de promenade et de détente voire un lieu de vie pour les habitants à l'année des péniches et "maisons-bateaux" amarrés sur les plans d'eau de l'Orme des Mazières.

Ce site privé est aménagé pour les loisirs avec un camping, un centre équestre, des terrains de tennis, un parcours aménagé pour le tir à l'arc.

Le plan d'eau de la Fosse aux Carpes n'est accessible aux pêcheurs et promeneurs que le long de la Seine et sur sa rive sud, le reste étant inaccessible au public. Il n'est pas accessible aux bateaux et canoës (comme une partie du plan d'eau de l'Orme des Mazières), pour laisser des zones de tranquillité à la faune.

Entre la Seine et le plan d'eau du Port aux Malades existe un yacht club où sont entreposés et entretenus des bateaux.

La plupart des espaces en herbe sont régulièrement tondus. Seul quelques petits secteurs sont fauchés tardivement. Les boisements ne semblent pas exploités.

La Seine est une voie navigable utilisée également pour les activités nautiques de loisirs et pour la pêche ponctuellement. Le long de la Seine quelques péniches sont amarrées à long terme.

Le site n'est pas dégradé, sauf ponctuellement avec papiers ou ordures. On note également des épaves de péniches au Port aux Malades (à noter que sur l'une d'elles pousse le rarrissime Faux-riz).

Les principales menaces sont :

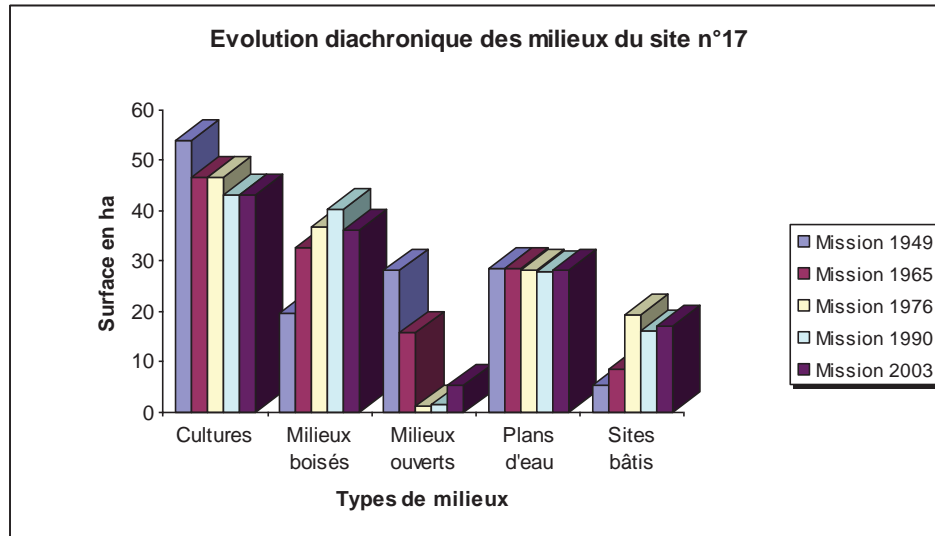
- une improbable exploitation forestière des boisements,
- une gestion intensive des surfaces herbeuses (tontes, girobroyage...),

- la dégradation des milieux par la surfréquentation (piétinement, ordures) et par la circulation hors des chemins,
- le boisement spontané de toutes les berges,
- l'introduction dans les plans d'eau de la Jussie présente sur le site 4.

Evolution des milieux naturels

Le graphique suivant a été établi à partir de l'analyse diachronique des missions aériennes IGN de 1949, 1965, 1976, 1990 et 2003 prises sur le site n°17.

Les milieux ouverts qui n'ont pas été bâtis se sont boisés spontanément. C'est le cas notamment autour du petit plan d'eau au sud du site. Globalement la surface boisée sur le site a doublé entre 1949 et aujourd'hui, passant ainsi de 20 ha à 40 ha en 1990 puis 36 ha en 2003.



L'analyse du graphique ci-dessus et des cartes situées à la page suivante appelle les commentaires suivants.

Le site n°17 a subi peu de modifications par rapport à la mission de 1949. Les plans d'eau existaient déjà en 1949. Leur surface et leur forme ont très peu évolué entre 1949 et 2003.

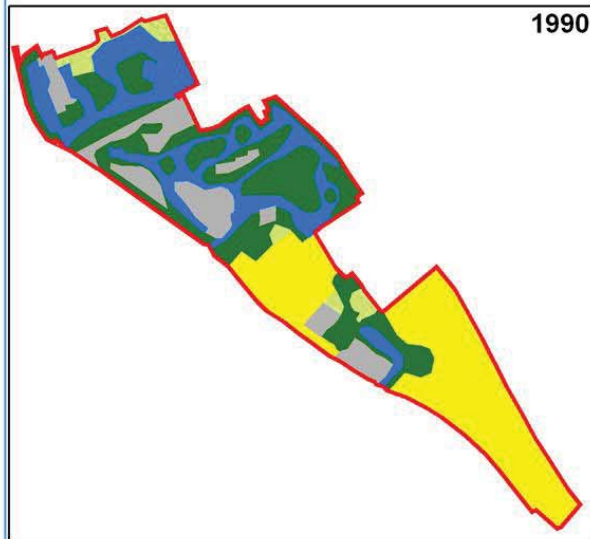
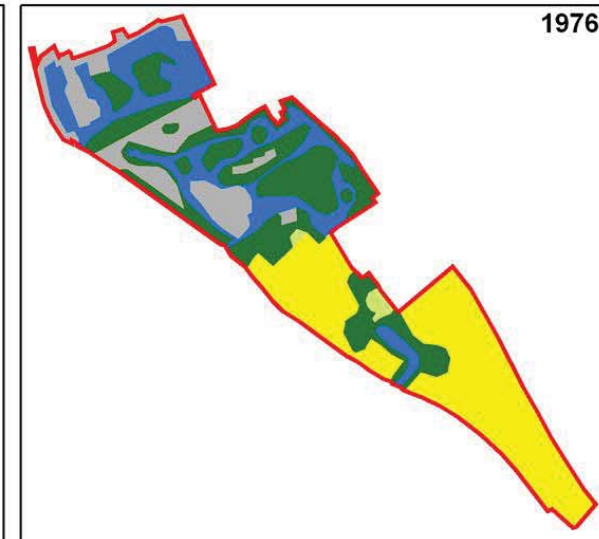
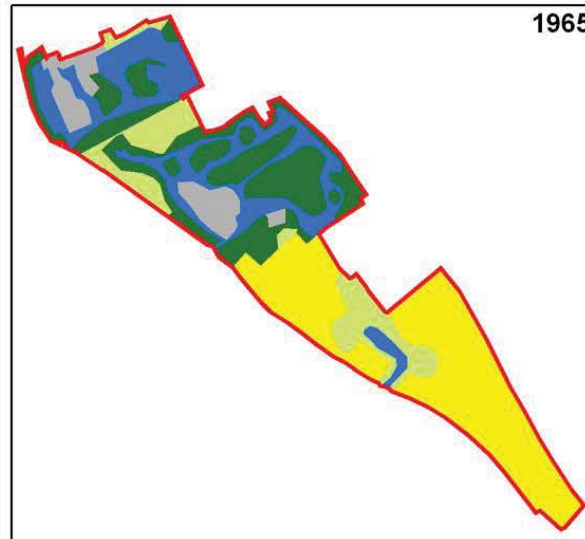
Les terres cultivées occupaient 40% de la surface du site en 1949. Leur superficie a légèrement diminué. Elles ne représentent plus que 33% du site en 2003.

Les modifications les plus importantes concernent les milieux ouverts. Ils représentaient 21 % du site en 1949 et ne couvrent plus que 4% du site en 2003. Ces milieux ont été convertis en secteurs bâtis entre 1949 et 1976. En effet, la surface des zones urbanisées passe de 6 ha en 1949 à 19 ha en 1976, soit une augmentation de 317%.

CENS
 Conservatoire des
 Espaces Naturels
 Sensibles

**Evolution des milieux du site
 "Orme des Mazières, Port aux Malades" (n° 17)**

0 100 Mètres



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles



Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le site n°17 entièrement situé sur la commune de Draveil a fait l'objet d'un inventaire succinct des plantes présentes (cf. annexe).

Les différents milieux rencontrés sont des boisements et friches arbustives, des pelouses et friches herbeuses, des formations riches en rudérales, des cultures et des jardins potagers. Enfin, il faut ajouter les bords de la Seine et les plans d'eau qui ont révélé un grand intérêt floristique.

1) Les boisements et les ripisylves

Code Corine de ces formations : 41.4 (Forêts mixtes de pentes et ravins) et 83.324 (Plantations et formations spontanées de *Robinia pseudoacacia*) pour les futaies, 31.81 (Fourrés médio-européen sur sol fertile) pour les friches arbustives au sein des boisements, et 44.1 (Formations riveraines de saules) pour la ripisylve.

Les boisements sont tous situés à proximité des plans d'eau ou de la Seine, principalement dans la moitié nord. Ils constituent des bandes plus ou moins étroites et irrégulières sur les rives ou leurs abords. Il s'agit surtout de jeunes futaies de belle qualité avec un sous-étage en général bien développé, mais on observe aussi des taillis et très ponctuellement quelques zones sans arbres, des friches arbustives impénétrables.

En général les boisements sont caractérisés

physionomiquement par la dominante du Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), et de l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) ; on a alors une

frênaie-acéacia. Localement, c'est l'Acacia (*Robinia pseudo-acacia*) qui domine ; on peut alors parler de

bois d'acacias. Les autres essences observées de façon plus ou moins



Taillis sous une jeune futaie

régulière sont l'Erable plane (*Acer platanoïdes*), le Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*), l'Ailanthé (*Ailanthus altissima*), le Merisier (*Prunus avium*) le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), qui restent en général peu abondants. Certaines essences comme l'If (*Taxus baccata*) semblent très localisées. La ripisylve abrite quelques essences supplémentaires, communes le long des cours d'eau : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Saule blanc (*Salix alba*) etc...

Au sein des boisements, quelques arbustes qui constituent l'essentiel des friches arbustives ont été notés : principalement les érables qui se ressemment en quantité (*Acer pseudoplatanus* et *Acer platanoïdes*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Troëne (*Ligustrum vulgare*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Orme champêtre (*Ulmus minor*), et plus ponctuellement le Noisetier (*Corylus avellana*). On doit ajouter la Clématite (*Clematis vitalba*) très présente au niveau des rives et qui recouvre parfois les friches arbustives.

La strate herbacée est généralement peu développée car le Lierre (*Hedera helix*) partout présent couvre parfois tout le sol. On trouve cependant d'assez nombreuses espèces pour la plupart communes. Citons par exemple : l'Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*), la Laïche des bois (*Carex sylvatica*), la Benoîte des villes (*Geum urbanum*), le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), le Rosier des champs (*Rosa arvensis*), la Mélique uniflore (*Melica uniflora*), l'Helléborine (*Epipactis helleborine*) et le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*).



Bois d'acacias



Cardamine impatiente

Cinq espèces remarquables ont été observées au niveau des boisements :

La Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*). Indigène, d'intérêt patrimonial, assez rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne, c'est une espèce protégée et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France. Classée non menacée parmi les espèces protégées d'Ile-de-France, c'est une espèce qui semble en expansion (cf. Arnal G., *Les plantes protégées d'Ile-de-France*, Parthénope). Deux stations ont été recensés sur le site 17 : Au Port aux Malades, de très nombreux pieds sur environ 25 m² dans le boisement entre le Yacht club et le plan d'eau, et à l'Orme des Mazières, environ 15 pieds en 2 tâches en lisière de bois.

La Prêle hybride de Moore (*Equisetum X moorei*). Cette espèce des grandes vallées est l'hybride entre *Equisetum ramosissimum* et *Equisetum hyemale* dont elle est difficile à distinguer et avec laquelle elle a longtemps été confondue. Plante indigène de grand intérêt patrimonial, très rare en Ile-de-France, actuellement elle n'est connue que dans une unique station que nous avons semble-t-il retrouvée. Découverte en 1995 par G. Arnal à la Fosse aux Carpes (Fouille des Sablières) à Draveil, elle a été revue en 2003 par O. Jupille (cf. Atlas floristique de l'Essonne). Quelques tiges ont été observées entre la Seine et le plan d'eau.



Prêle hybride de Moore

Le Polystic porte-soies (*Polystichum setiferum*). Jolie fougère aux frondes aisément identifiables, c'est une espèce indigène d'intérêt patrimonial, rare en Ile-de-France et assez rare dans l'Essonne où aucune station n'est mentionnée dans la



Polystic porte-soies

Brie, déterminante ZNIEFF en Ile-de-France. Deux pieds ont été recensés à l'Orme des Mazières contre un auvent.

L'Aristolochie clématite (*Aristolochia clematitis*). Espèce indigène d'intérêt patrimonial, assez commune en Ile-de-France mais assez rare dans l'Essonne, où elle se cantonne presque exclusivement dans la vallée de la Seine. Elle a été observée sur plusieurs sites dans le cadre de cette étude. Quelques pieds ont été recensés dans les bois en bordure de Seine à la Fosse aux Carpes (Fouille des Sablières), deux autres petites tâches sur la rive nord du plan d'eau de l'Orme des Mazières et une petite population sur un îlot.



Aristolochie avec pieds desséchés d'Arabette hirsute

La Primevère acaule (*Primula vulgaris*). Assez rare en Ile-de-France et dans l'Essonne, c'est une espèce indigène d'intérêt patrimonial. Une petite population a été recensée dans le bois au sud de l'Orme des Mazières.

2) Les pelouses tondues et les friches herbeuses

Code Corine de cette formation : pour les friches herbeuses 38.2 (Prairies à fourrage des plaines) et pour les pelouses 85.12 (Pelouses de parcs) qu'on peut rattacher le plus souvent à la même unité, 38.2 (Prairies à fourrage des plaines).



Pelouse gérée de façon extensive (floraisons blanches de la Carotte)

A proximité des plans d'eau les surfaces en herbe offrent un intérêt floristique inégal. Il s'agit de pelouses tondues plus ou moins régulièrement, plus rarement de formations herbues de type prairial qui ne sont pas toujours cartographiées quand elles occupent des bandes trop étroites sur les rives. Les pelouses sont parfois irrégulièrement plantées d'arbres et arbustes parfois horticoles, en particulier au niveau du camping de l'Orme des Mazières ou du Yacht club du Port aux Malades.

Ces formations, en particulier les pelouses tondues à ras, n'ont pu faire l'objet d'un inventaire exhaustif compte tenu de la date avancée de la première visite et de la sécheresse de juillet.

Les espèces recensées sont relativement nombreuses et caractérisent des milieux mésophiles. Citons par exemple : Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Carotte (*Daucus carotta*), Trèfle rampant (*Trifolium repens*), Trèfle des prés (*T. pratense*) et Trèfle porte-fraises (*T. fragiferum*).



Etroite friche herbeuse en bordure de plan d'eau

On peut noter localement un piétinement important (par exemple au camping de l'Orme des Mazières). Celui-ci favorise ponctuellement des espèces banales comme le Plantain majeur (*Plantago major*) typique des sols tassés ou le Liseron (*Convolvulus arvensis*).

Lorsque la pelouse est plantée d'arbres, on y observe un groupement plus sylva-

tique avec des espèces de sous bois qui supporte bien la tonte comme la Brunelle (*Prunella vulgaris*) et la Laïche des bois (*Carex sylvatica*) qui forment parfois un faciès.

Quatre espèces remarquables ont été observées sur les pelouses et friches herbues :

Le Sison amome (*Sison amomum*). Rare en Ile-de-France et très rare dans l'Essonne où elle n'est connue que dans trois autres communes,

c'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial protégée et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France**. Classée **vulnérable** parmi les espèces protégées d'Ile-de-France, c'est une espèce qui semble en régression (cf. Arnal G., *Les plantes protégées d'Ile-de-France*, Parthénope). Présente sur la rive nord du plan d'eau de l'Orme des Mazières, dans le bas d'une étroite friche herbeuse, elle est abondante mais semble ne pas s'étendre (présente sur environ 15 m²). A noter qu'elle était signalée autrefois à Draveil où elle n'avait pas été revue.



Sison amome (inflorescence)

Le Vélar fausse giroflée (*Erysimum cheiranthoides*). Assez commun en Ile-de-France mais très rare dans l'Essonne où elle n'est connue également que dans trois autres communes, c'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial**. Présente en bordure d'un plan d'eau dans le bas d'une pelouse rarement tondu (à l'Orme des Mazières), elle est peu abondante (environ 20 pieds).

Le Brome inerme (*Bromus inermis*). Assez rare en Ile-de-France et dans l'Essonne, c'est une espèce **naturalisée** donc de **faible intérêt**



Brome inerme



Vélar fausse-giroflée

patrimonial. Une seule touffe très vigoureuse a été recensée dans une étroite friche herbeuse longeant la Seine (près du Yacht club du Port aux Malades).

Le Pourpier potager (*Portulaca oleracea*). Bien que signalée comme **assez rare en Ile-de-France**, son **intérêt patrimonial** demeure **très limité**. C'est en effet une espèce commune dans l'Essonne et **non indigène** qui était cultivée autrefois. Elle est présente sur le camping de l'Orme des Mazières.

3) Les zones riches en rudérales

Code Corine de cette formation : 87.2 (Zones rudérales).



Friche herbeuse à rudérales

Trois zones de terrains plus ou moins remaniés sont colonisées par des groupements de plantes rudérales : l'une au nord à la Fosse aux Carpes, les deux autres au Port aux Malades (l'une d'elles sert de décharges à déchets verts).

Ces formations herbacées présentent parfois un couvert assez discontinu (Au niveau de la décharge à déchets verts, la végétation très clairsemée ne se développe que sur les bordures du terrain). Elles abritent de nombreuses espèces dont des adventices des cultures et des plantes plus typiques des friches herbacées plus ou moins nitrophiles. Parmi les plantes observées citons à titre d'exemple la Mauve sylvestre (*Malva sylvestris*), le Cirse vulgaire (*Cirsium vulgare*), le Réséda jaune (*Reseda lutea*) et son cousin le Réséda jaunâtre ou Gaudé (*Reseda luteola*), l'Erigeron annuel (*Erigeron annuus*), l'Armoise vulgaire (*Artemisia vulgaris*), la Linaire vulgaire (*Linaria vulgaris*), et le Chardon acanthe (*Onopordon acanthium*).

Localement le couvert peu se densifier et évoluer vers une formation rappelant la prairie mésophile, mais la physionomie reste marquée par des espèces de friches herbeuses comme le Chiendent rampant (*Elytrigia repens*) ou la Tanaïsie (*Tanacetum vulgare*) ou par les adventices des cultures comme le Coquelicot (*Papaver rhoeas*).



Passerage de Virginie

Deux espèces remarquables peuvent être mentionnées :

Le Passerage de Virginie (*Lepidium virginicum*). Très rare en Ile-de-France et dans l'Essonne, c'est une espèce **naturalisée** donc d'un **intérêt patrimonial limité** malgré sa rareté. Elle est abondante à l'entrée de la friche à rudérales de la Fosse aux Carpes. A noter que cette station semble déjà avoir été recensée par S. Edelstein (O.G.E.) en 1999 (cf. Atlas floristique).

Le Pourpier potager (*Portulaca oleracea*). Déjà mentionnée au niveau des pelouses, cette espèce citée comme **assez rare en Ile-de-France** présente un **intérêt patrimonial très limité**, car c'est une espèce commune dans l'Essonne et **non indigène** qui était cultivée autrefois. Elle est présente sur la friche à rudérales au sud.

4) Les cultures et jardins potagers

o Les cultures

Code Corine de ces formations : 82.11 (Grandes cultures).

Deux champs de céréales n'ont pas révélé un intérêt particulier du point de vue de la flore du fait de l'usage des herbicides. Parmi les espèces observées, on peut citer par exemple le Coquelicot (*Papaver rhoeas*), la

Morelle noire (*Solanum nigrum*) et le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*).

o **Les jardins potagers**

Code Corine de cette unité : 85.32 (Jardins potagers de subsistance).

Au Port des Malades, un petit ensemble de potagers familiaux a été cartographié. Cloturés, ils n'ont pu faire l'objet d'une prospection qui aurait vraisemblablement révélé quelques adventices banales classiques dans ces milieux.

5) Les plans d'eau et les rives de la Seine

Les formations végétales étudiées ici correspondent aux végétaux les plus hygrophiles qu'on trouve sur les rives de la Seine ou au niveau des plans d'eau :

- hydrophytes : c'est la végétation aquatique proprement dite constituée de plantes immergées,
- hélophytes : c'est la végétation des rives constituée de plantes herbacées ayant les pieds dans l'eau.

o **La végétation aquatique**

Code Corine de cette unité : Pour la Seine 24.4 (Végétation immergée des rivières) et pour les plans d'eau 22.4 (Végétations aquatiques).

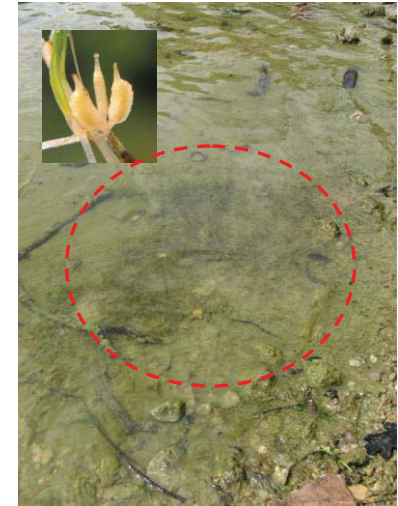
Les plantes aquatiques sont en général peu nombreuses et peu développées probablement du fait d'un profil trop abrupt et boisé des berges et de la grande profondeur des plans d'eau. Seules quelques espèces ont été recensées depuis les rives :

- Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*) et Cératophylle émergé (*Ceratophyllum demersum*), présents sporadiquement sur l'ensemble des plans d'eau et formant des herbiers ponctuellement sur la Seine,
- Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) jamais très abondant dans les quelques endroits où nous l'avons observé.

- Des feuilles rubanées immergées forment localement de petits herbiers le long de la Seine. L'espèce ne fleurissant pas, il est impossible de la déterminer. Il pourrait s'agir de la forme immergée de la Sagittaire (*Sagittaria sagittifolia*), espèce remarquable recensée sur un site voisin (site 18), ou bien du Rubanier dressé (*Sparganium erectum*).

Plusieurs espèces remarquables ont été identifiées :

La Zannichellie (*Zannichellia palustris*). Rare en Ile-de-France et très rare dans l'Essonne où elle n'a encore jamais été signalée dans la moitié nord-est, c'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial, protégée et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France**. Classée **non menacée** parmi les espèces protégées d'Ile-de-France, elle se maintient dans les quatre départements de la Grande Couronne (cf. Arnal G., *Les plantes protégées d'Ile-de-France*, Parthénope). Peut-être plus abondante qu'il n'y paraît, car c'est une espèce très discrète, nous l'avons observée sous quelques centimètres d'eau sur une rive en pente douce de la Fosse aux Carpes.



Tapis de Zannichellie
(et détail des akènes (médaillon))

La Grande Naiade (*Najas marina*). Rare en Ile-de-France et dans l'Essonne où on la rencontre essentiellement dans la vallée de la Seine (des observations depuis 1911 !), c'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** qui est probablement plus abondante que ce qui est indiqué (une



Grande naiade (feuilles)

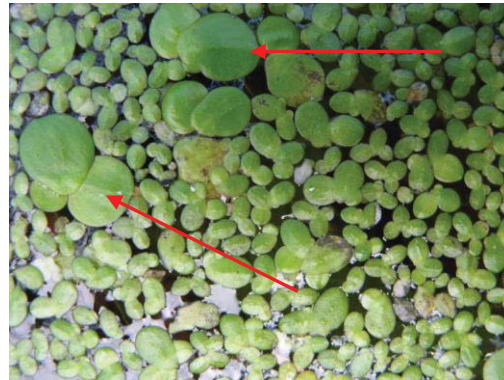
station à la Fosse aux Carpes et une à l'Orme des Mazières).

Le Potamot nouveau³ (*Potamogeton nodosus*). Rare en Ile-de-France et très rare⁴ dans l'Essonne où il n'est signalé que dans deux communes (dont Vigneux-sur-Seine), c'est une espèce indigène d'intérêt patrimonial qui est présente dans la Seine au niveau de la Fosse aux Carpes.



Potamot nouveau

La Lentille d'eau à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*). Rare en Ile-de-France et assez rare dans l'Essonne, c'est une plante indigène d'intérêt patrimonial déterminante ZNIEFF en Ile-de-France. Elle est peu abondante dans la station observée de la Fosse aux Carpes (rives dans le coin nord-ouest).



Tapis de Petite Lentille d'eau avec quelques frondes de Lentille d'eau à plusieurs racines

Le Nénuphar blanc ou Nymphaea (*Nymphaea alba*). Assez commun en Ile-de-France mais assez rare dans l'Essonne, c'est une espèce indigène d'intérêt patrimonial. Peu fréquent, il est très vigoureux dans l'endroit observé que nous n'avons pas noté avec certitude.

³ La détermination mériterait ici une confirmation.

⁴ Le statut concernant la rareté est incertain pour ce taxon, sans doute à cause de la difficulté de son groupe, ce qui donne peu de données fiables, et rebutent les botanistes à faire part de leurs découvertes.

- o La végétation herbacée des rives

Code Corine de ces formations : 53.11 (Phragmitaies) et surtout 53.14 (Roselières basses).

Les berges des plans d'eau (qui correspondent à d'anciennes gravières) et celles de la Seine sont en général très abruptes et boisées donc peu favorables à l'implantation de ceintures de végétation aquatique. Toutefois, la végétation hygrophile se développe ponctuellement dès qu'on a un petit replat et un peu de lumière ; en général ces endroits trop étroits pour être cartographiés, correspondent aux coins favoris des pêcheurs.



Rives boisées ne permettant pas l'installation de ceintures de végétation

Sur les rives non boisées des plans d'eau ou de la Seine, les roselières hautes à Roseau commun (*Phragmites australis*) sont très ponctuelles ; à leur place se développe le plus souvent une végétation herbacée assez basse, avec des espèces comme : Iris faux-acore (*Iris pseudo-acorus*), Rorripe amphibie (*Rorripa amphibia*) ou Laïche faux-souchet (*Carex pseudocyperus*) pour les plus hydrophiles, Salicaire (*Lythrum salicaria*), Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Lycoper (*Lycopus europaeus*), Scutellaire à casque (*Scutellaria galericulata*) ou plus rarement Laïche espacée (*Carex remota*) sur les endroits moins longuement inondés.



Ceintures d'hélophytes sur les replats non boisés

Plusieurs espèces remarquables ont été identifiées :

Le Faux-riz (*Leersia oryzoides*). Très rare dans l'Essonne et en Ile-de-France où une seule station récente est recensée à Draveil à la Fosse aux Carpes ! Redécouverte en 1999 par S. Edelstein (O.G.E.), puis revue par O. Jupille en 2003 qui y a découvert une deuxième population, la station était connue depuis longtemps (des observations jusqu'en 1940). L'intérêt des observations faites dans le cadre de cette étude est non seulement la confirmation de son maintien, mais aussi la multiplication des stations⁵ due à une prospection quasi systématique des milieux potentiellement favorables. En effet, le Faux-riz a été observé sur environ 15 points répartis sur les trois plans d'eau de ce site (la Fosse aux Carpes, l'Orme des Mazières, le Port aux Malades) en quantité variable (du petit pied isolé à la grosse touffe spectaculaire). C'est une graminée **déterminante ZNIEFF** et **protégée au niveau régional (Ile-de-France)**. Parce qu'il n'avait pas encore été redécouvert, ce taxon indigène de **grand intérêt patrimonial** a été classé **éteint (ou présumé tel)** par G. Arnal dans son ouvrage « Les plantes protégées d'Ile-de-France » (1996). Parce qu'autrefois connu dans de nombreuses localités et connu seulement aujourd'hui sur ce site n°17 et sur le site n° 18 où il est présent sur les deux communes concernées, le Faux-riz doit être considéré comme **très vulnérable**.



Touffe vigoureuse de Faux-riz

Le Souchet brun (*Cyperus fuscus*), assez rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne. C'est une grande plante indigène d'intérêt patrimonial présente au Port aux Malades. Elle est assez abondante dans la station recensée.



Souchet brun

La Laïche élevée (*Carex elata*), assez commune en Ile-de-France mais assez rare dans l'Essonne, c'est une espèce indigène d'intérêt patrimonial qui n'a pas été localisée précisément.

Le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*). Assez rare en Ile-de-France mais assez commune dans l'Essonne. C'est une grande plante indigène d'intérêt patrimonial présente au Port aux Malades en bordure de Seine.



Laiteron des marais (inflorescence)

L'Épiaire des marais (*Stachys palustris*). C'est une espèce indigène d'intérêt patrimonial commune en Ile-de-France mais assez rare dans l'Essonne dont nous n'avons pas localisé toutes les observations sur ce site (l'Orme des Mazières).

⁵ Dans le cadre de cette étude de nouvelles stations ont également été découvertes sur le site n° 18.

L'Aster écailleux (*Aster squamatus*). Probablement très rare car elle n'est pas mentionnée dans l'Atlas de la flore sauvage du département de l'Essonne (G. Arnal). Elle **ne semble pas signalée en Ile-de-France**. Malgré sa rareté elle n'a **pas d'intérêt patrimonial**. En effet, c'est une composée non indigène qui pourrait prendre de l'expansion.

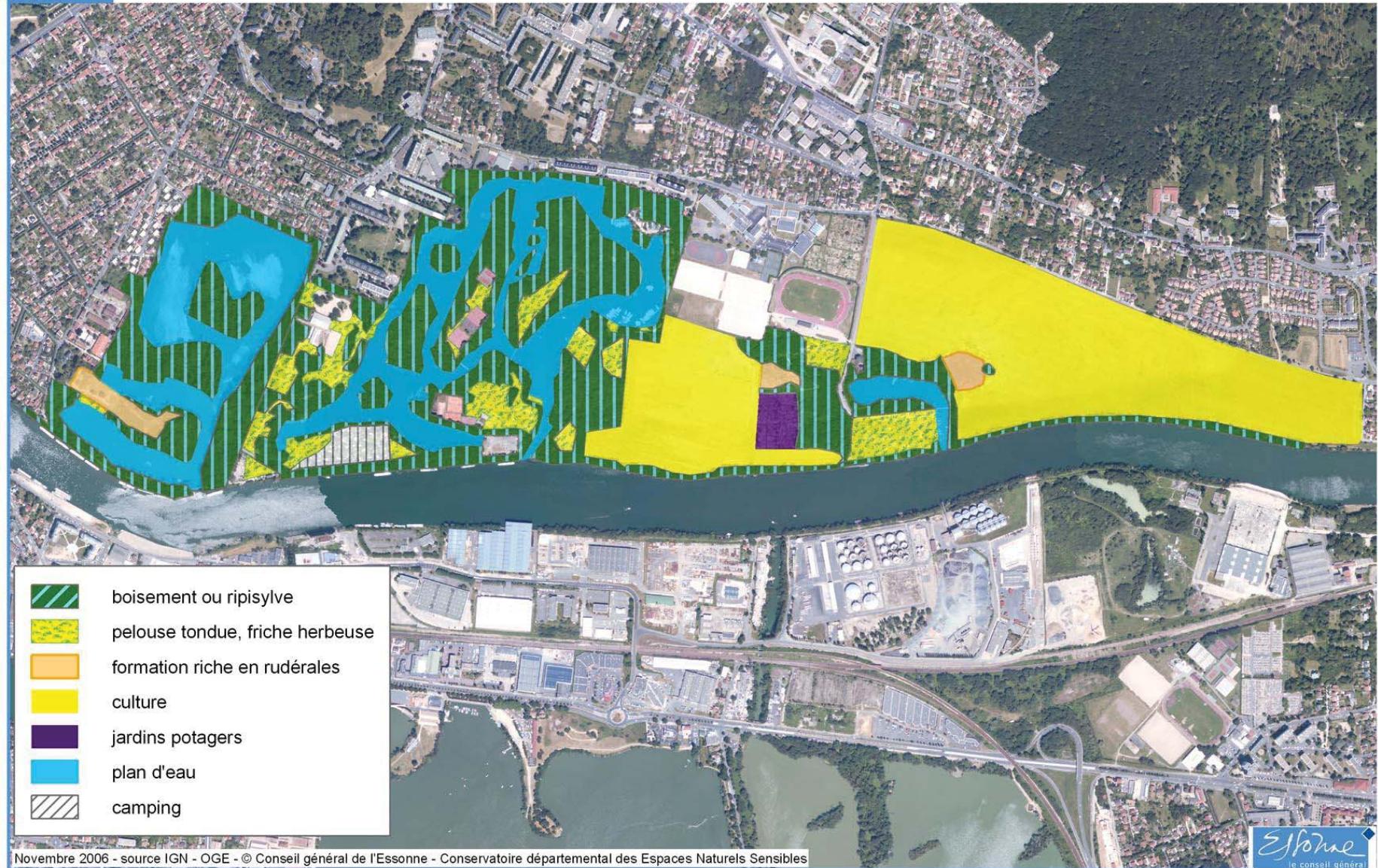


Epiaire des marais

CENS
 Conservatoire des
 Espaces Naturels
 Sensibles

Carte de la végétation du site "Orme des Mazières, Port aux Malades"

0 100 Mètres



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles



→ Faune

La faune de l'Orme des Mazières et du Port aux Malades a été recensée par un inventaire succinct effectué lors de 2 passages (23/07/06 et 02/09/06).



L'étang du Port aux Malades



L'Orme des Mazières

1) Oiseaux

Au moins 33 espèces d'oiseaux ont été recensées dans le site de l'Orme des Mazières et du Port aux Malades.

Parmi celles-ci, citons en particulier le **Martin-pêcheur d'Europe** *Alcedo atthis* qui a été observé sur plusieurs étangs du site. L'espèce vit sur les cours d'eau et les étangs dont les eaux sont peu ou pas polluées, et suffisamment limpides pour qu'elle puisse localiser puis capturer les poissons dont elle se nourrit. La pollution, l'assèchement des zones humides et les aménagements hydrauliques, comme par exemple les reprofilages, rendent les populations très vulnérables. Le nombre de couple est compris entre 100 et 150 dans la région. L'espèce est **citée dans la directive Oiseaux, et déterminante ZNIEFF pour l'Île-de-France.**

D'autres espèces présentes ici sont liées aux étangs et pièces d'eau, avec le **Grèbe huppé** *Podiceps cristatus*, le **Canard colvert** *Anas platyrhynchos*, la **Gallinule poule d'eau** *Gallinula chloropus*, le **Grand Cormoran** *Phalacrocorax carbo* et le **Héron cendré** *Ardea cinerea*.

Les autres espèces sont inféodées aux boisements comme la **Fauvette à tête noire** *Sylvia atricapilla*, le **Pouillot véloce** *Phylloscopus collybita*, le **Pinson des arbres** *Fringilla coelebs* et plusieurs espèces de mésanges, dont la **Mésange nonnette** *Parus palustris* typiquement forestière

2) Mammifères

Au moins 2 espèces de mammifères ont été recensées dans le site de l'Orme des Mazières et du Port aux Malades : le **Lapin de Garenne** *Oryctolagus cuniculus* et l'**Écureuil roux** *Sciurus vulgaris*.

■ Les chauves-souris

3 espèces de chauves-souris ont été inventoriées chassant au-dessus des plans d'eau. Il est très curieux de n'avoir détecté aucun Murin de Daubenton sur ces plans d'eau.

Statut des espèces de chauves-souris recensées dans l'Orme des Mazières et le Port aux Malades

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge	Dir. H	Rareté régionale
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	V	IV	R
Pipistrelles de Nathusius ou de Kühl	<i>Pipistrellus Kuhlii/nathusii</i>	S	IV	TR
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	S	IV	

Ces plans d'eau présentent une **faible diversité chiroptérologique**, mais ils constituent une **zone de chasse privilégiée pour les Noctules communes**, notamment en fin d'été et à l'automne.

3) Amphibiens

1 seule espèce d'amphibien a été recensée dans l'étang du Port aux Malades, l'Orme des Mazières et la fouille des sablières ou fosse aux Carpes.

Statut des espèces d'amphibiens recensées dans l'Orme des Mazières et le Port aux Malades

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Grenouille "verte"	<i>Rana gr. esculenta</i>	V	III				

4) Reptiles

Une seule **espèce** de reptiles a été recensée dans les bois et l'étang du Port aux Malades : la tortue de Floride (*Trachemys scripta*), espèce introduite.

5) Insectes

■ Odonates

Au moins 5 espèces d'odonates ont été recensées dans le site de l'Orme des Mazières et du Port aux Malades.

Statut des espèces d'odonates recensées dans l'Orme des Mazières et le Port aux Malades

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Agrion à large pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>						
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>						
Anax napolitain	<i>Anax parthenope</i>						
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>						
Sympétrum à côtés striés	<i>Sympetrum striolatum</i>						

■ Orthoptères

Au moins 3 espèces d'orthoptères ont été recensées dans le site de l'Orme des Mazières et du Port aux Malades.

Parmi celles-ci, la plus remarquable est l'**Oedipode turquoise** *Oedipoda caerulea*, avec quelques individus près de l'étang de Vigneux. Cette espèce se rencontre dans les secteurs arides à végétation clairsemée, souvent bien exposés au soleil. Elle est de plus en plus localisée dans la moitié nord de la France du fait de la disparition de son habitat. L'espèce est **assez rare et protégée en Ile-de-France**.



Oedipode turquoise

Statut des espèces d'orthoptères recensées dans l'Orme des Mazières et le Port aux Malades

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>						
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>						
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i>			PR			

A noter également, la présence de la **Mante religieuse** (*Mantis religiosa*) **espèce protégée en Ile-de-France** observée en septembre dans le bois du Port aux Malades.

■ Lépidoptères

Rhopalocères (papillons à activité diurne)

19 espèces ont été recensées dans le site de l'Orme des Mazières et du Port aux Malades (cf. liste en annexe).

Une espèce se distingue:

- Le **Demi-Deuil**
Melanargia galathea,
avec au moins un individu
sur les friches herbeuses.
Cette espèce recherche
les prairies à graminées
hautes. La disparition de
ce type d'habitat a fait
régresser sa population.
Elle est **déterminante**
ZNIEFF en Ile-de-
France.



Demi-Deuil

Hétérocères (papillons à activité nocturne, ou diurne pour certains)

6 espèces communes ont été vues sur le site.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées sur le site n°17.

Parmi les **180 espèces végétales** recensées sur le site n°17 en 2006, 21 espèces sont remarquables en Essonne et en Ile-de-France (certain niveau de rareté). Seules **17** de ces espèces peuvent être considérées comme **patrimoniales** car ce sont des espèces indigènes.

L'exploitation des données extraites de la base de données Flora du CBNBP montre que le site n°17 abrite d'autres espèces remarquables.

Toutes ces espèces sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Les espèces figurées en gras sont celles qui sont légalement protégées (gras seul : en Ile-de-France ; gras souligné : en France).

Espèces végétales remarquables recensées sur le site n°17 (sources : OGE & CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématite	I	AR	AC		berges des rivières, vignes	2006
<i>Aster squamatus</i>	Aster écailléux	N	non signalée	non signalée		friches, remblais, bords des eaux ?	2006
<i>Bromus inermis</i>	Brome inerme	N	AR	AR		friches herbeuses, bords des routes	2006
<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatiente	I	R	AR	X	chemins forestiers, bords des eaux	2006
<i>Carex elata</i>	Carex raide	I	AR	AC		berges des étangs et des mares	2006
<i>Cyperus fuscus</i>	Souchet brun	I	R	AR		berges exondées, bords de mares, chemins humides	2006
<i>Equisetum moorei</i>	Prêle de Moore	I	TTR			grandes vallées sur sols remaniés ?	2006
<i>Erysimum cheiranthoides</i>	Vélar fausse-girolée	I	TR	AC		bords de rivières	2006
<i>Leersia oryzoides</i>	Faux-riz	I	TTR	TR	X	bords d'étangs, de rivières et canaux	2006
<i>Lepidium virginicum</i>	Passerage de Virginie	N	TR	TR		trottoirs, gares, remblais	2006
<i>Najas marina</i>	Grande naïade	I	R	R		rivières à cours lents, plans d'eau	2006
<i>Nymphaea alba</i>	Nénuphar blanc	I	AR	AC		plans d'eau, mares	2006
<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à soies	I	AR	R	X	sous bois froids et ombragés	2006
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier	N	C	AR		cultures, jardins, trottoirs	2006
<i>Potamogeton nodosus</i>	Potamot nouveau	I	TR ?	R		rivières, plans d'eau	2006
<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule	I	AR	AR		sous-bois, talus	2006
<i>Sison amomum</i>	Sison amome	I	TR	R	X	lisières des bois, bords de chemins	2006

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Sonchus palustris</i>	Laiteron des marais	I	AC	AR		marais, berges de rivières	2006
<i>Spirodela polyrrhiza</i>	Lentille d'eau à plusieurs racines	I	AR	R	X	mares, eaux stagnantes	2006
<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais	I	AR	C		marais, berges de rivières	2006
<i>Zannichellia palustris</i>	Zannichellie	I	R	R	X	plans d'eau, canaux, rivières	2006
<i>Artemisia annua</i>	Armoise annuelle	N	AR	R		décombres, remblais, jachères	2005
<i>Impatiens capensis</i>	Balsamine du Cap	N	TTR	R		berges des rivières, sous bois humides	2005
<i>Leonurus cardiaca</i>	Agripaume cardiaque	I	R	AR		friches herbacées, près des maisons	2005
<i>Epilobium ciliatum</i>	Épilobe ciliée	N	AC	AR		milieux très variés	2003
<i>Eragrostis minor</i>	Petit éragrostis	N	AC	TR		bermes de routes, trottoirs	2003
<i>Nigella damascena</i>	Nigelle de Damas	SNA	non signalée	TR		abords des jardins, rarement sur des friches	2003
<i>Oenothera glazioviana</i>	Onagre à grandes fleurs	N	AR	AR		friches herbeuses, remblais	2003
<i>Petasites hybridus</i>	Pétasite officinal	N	TR	R		berges de rivières	2003
<i>Polygonum mite</i>	Renouée douce	I	R	R		berges de rivières, bords de mares	2003
<i>Rosa agrestis</i>	Rosier agreste	I	AC	AR		friches arbustives, haies, sur sols calcaires	2003
<i>Tanacetum parthenium</i>	Grande camomille	S	-	TR		remblais, friches herbeuses	2003
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	Berce du Caucase	S	-	TR		bords de routes ?	1999
<i>Juncus compressus</i>	Jonc comprimé	I	R	AC		bords des eaux	1999

Espèces végétales remarquables recensées à proximité du site n°17 (source : CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Draba muralis</i>	Drave des murs	I	R	TR	X	pelouses ouvertes calcaires	2005
<i>Allium oleraceum</i>	Ail des champs	I	AR	AC		friches herbeuses, lisières, talus	2000
<i>Ribes alpinum</i>	Groseillier des Alpes	N	R	TR		landes, lisières, ripisylve	2000
<i>Rumex thyrsiflorus</i>	Oseille à oreillettes	N	AR	C		bords de routes et de rivières	2000
<i>Salix x rubens</i>		I	-	-		bords des eaux	2000
<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune	I	AR	C		bords des eaux, marais	2000
<i>Orobanche purpurea</i>	Orobanche pourprée	I	TR	R	X	friches herbeuses calcaires	1999
<i>Rubus ulmifolius</i>	Rosier à feuilles d'orme	I	AR ?	AC		friches, lisières des bois	1995
<i>Carum verticillatum</i>	Carvi verticillé	I	NRR	R	X	prairies tourbeuses, landes herbeuses	1975

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Capsella rubella</i>	Capselle rougeâtre	I	R	NRR		pelouses ouvertes sèches	1957
<i>Najas minor</i>	Petite naïade	I	TTR	TR		rivières à cours lents, plans d'eau	1843

Parmi les espèces animales recensées en 2006 sur le site n°17, **6** peuvent être considérées comme **remarquables** en raison de leur statut de protection et/ou de leur niveau de rareté régional. Il s'agit d'espèces inféodées aux milieux ouverts (papillons, orthoptères) ou aux milieux aquatiques (oiseaux).

Espèces animales remarquables recensées sur le site n°17

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection régionale	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur		AC	X
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune		R	
<i>Pipistrellus Kuhlii/nathusi</i>	Pipistrelles de Nathusius ou de Kuhl i		TR	
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil		C	X
<i>Oedipoda caerulescens</i>	Oedipode turquoise	X	AR	
<i>Metriopectera roeseli</i>	Decticelle bariolée		C (vulnérable)	X

Carte des espèces remarquables du site "Orme des Mazières, Port aux Malades"

0 100 Mètres



Espèces faunistiques remarquables :

● Oedipode turquoise

Espèces de chiroptères contactées :

— Groupe Pipistrelle de Nathusius et Pipistrelle de Kuhl,
Noctule commune (cheminements)

■ Noctule commune

□ périmètre du site

★ **Espèces floristiques remarquables**

- Ar Aristoloche clématite (*Aristolochia clematitis*)
- Ast Aster écaillé (*Aster squamatus*)
- Bi Brome inerme (*Bromus inermis*)
- Ci Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*)
- Cf Souchet brun (*Cyperus fuscus*)
- Em Prêle hybride de Moore (*Equisetum X moorei*)
- Er Vélar fausse giroflée (*Erysimum cheiranthoides*)
- Le Passerage de Virginie (*Lepidium virginicum*)
- Lz Faux-riz (*Leersia oryzoides*)
- Ps Polystic à soies (*Polystichum setiferum*)
- So Laiteron des marais (*Sonchus palustris*)

✕ espèce protégée régionale

✕ espèce déterminante ZNIEFF sans condition

- Nm Grande naïade (*Najas marina*)
- Ny Nénuphar blanc ou Nymphaea (*Nymphaea alba*)
- Pn Potamogeton noueux (*Potamogeton nodosus*)
- Po Pourpier potager (*Portulaca oleracea*)
- Pv Primevère acaule (*Primula vulgaris*)
- Si Sison amome (*Sison amomum*)
- Sp Epiaire des marais (*Stachys palustris*)
- Spi Lentille d'eau à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*)
- Zp Zannichellie (*Zannichellia palustris*)

✕ espèce déterminante ZNIEFF avec condition

✕ espèce naturalisée

Orientations de gestion

■ Les objectifs visés

L'aménagement et la gestion des espaces naturels qui seront acquis doivent répondre à **quatre objectifs principaux**. Pour évaluer la pertinence des propositions formulées, il faudra donc **vérifier** si ces objectifs sont atteints.

- Le premier objectif, qui est le principal et qui doit être recherché prioritairement, est un **objectif écologique** : il s'agit de préserver la biodiversité, en particulier la faune et la flore d'intérêt patrimonial, et même de la renforcer en favorisant la diversité des habitats.
- Le deuxième objectif est de **permettre et gérer l'accueil du public**, dans la mesure où les milieux le permettent.
- Le troisième objectif est de **s'adapter à la situation** concrète de chaque site.
- Le quatrième objectif est **économique**. La gestion proposée doit être aussi peu coûteuse que possible voire rentable économiquement. Ce dernier objectif n'est pas prioritaire, il doit être atteint dans la mesure du possible.

■ Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine

Pour répondre aux objectifs précités, la mise en œuvre des principes suivants est proposée :

- **gestion écologique**, c'est-à-dire une gestion qui s'interdit toute utilisation de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides etc. mais aussi engrais).
- **gestion extensive**, (et non intensive). La productivité n'est pas recherchée (par exemple pour les bois ou les prairies), mais c'est d'abord la diversité de la faune et de la flore qui est recherchée.
- **gestion différenciée**. Il s'agit de créer une mosaïque de milieux pour favoriser la biodiversité, en particulier les différentes espèces animales. En effet, plus la flore est diversifiée, pas tant au niveau des espèces mais plutôt au niveau des formations végétales, et plus

les potentialités sont grandes pour la faune, en terme de nourriture et d'habitats.

La gestion différenciée devra être mise en œuvre **dans l'espace, mais aussi dans le temps**. Ceci est particulièrement important pour ce qui concerne certains travaux d'aménagement, spécialement dans des zones ayant révélé des espèces remarquables.

Par exemple le reprofilage de berges détruira tout s'il concerne la même année l'ensemble d'un plan d'eau. Au contraire si la première année le reprofilage ne concerne que quelques tronçons d'une rive, et d'autres tronçons les années suivantes, l'impact des travaux sera moins fort. En effet la cicatrisation sera alors rapide, car les tronçons intacts constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé. Dans le premier cas au contraire, la recolonisation des tronçons aménagés pourra être lente et difficile et les espèces remarquables irrémédiablement détruites.

- **gestion adaptée au site**. Tout aménagement et toute gestion devra tenir compte des particularités de chaque site : conditions stationnelles, utilisation actuelle, présence d'espèces remarquables...

■ Orientations de gestion pour les différents espaces recensés sur le site n°17

1) Gestion des boisements (frênaie-acéraie)

Pour favoriser la diversité de la faune et de la flore dans les espaces boisés, il convient de **créer une mosaïque de milieux** favorable à la biodiversité : futaie, taillis etc. avec une sous strate plus ou moins dense.

Pour cela, **le mode de gestion le plus approprié est la futaie jardinée** qui en soit crée une mosaïque (clairière herbeuse au niveau des coupes récentes, taillis arbustif quand la coupe est plus ancienne etc.). La futaie jardinée permet de conserver la flore sylvatique et d'obtenir une variété maximale dans la structure de la végétation, ce qui est favorable à la diversité de la faune.

A l'opposé, il faut **proscrire la coupe à blanc** comme on la pratique pour les futaies régulières ou les taillis à courte rotation. Celle-ci est notamment très défavorable à la flore sciaphile.

Il est **possible d'éclaircir les sous bois** mais de façon raisonnable en conservant toujours quelques arbustes. D'une façon générale, il serait **souhaitable d'éliminer progressivement les essences naturalisées, en particulier les plus envahissantes**, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*), l'Ailante (*Ailanthus altissima*), l'Erable plane (*Acer platanoïdes*), ou le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) pour les arbres, le Laurier palme (*Prunus lauro-cerasus*) ou la Symphorine (*Symphoricarpos albus*) pour les arbustes, et au contraire de **favoriser en les conservant les arbres et arbustes indigènes** (en particulier les chênes, le charme, le frêne et le Tremble).

On veillera à **conserver quelques ronciers** qui constituent une cache pour la faune, plus spécialement un lieu de nidification pour les oiseaux, et une source d'alimentation (mûres).

On essaiera dans la mesure du possible de **garder les vieux arbres morts sur pied** (chandelles) favorables à une faune spécifique (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.) **et** on conservera pour les mêmes raisons **du bois mort au sol**. Le bois des coupes d'exploitations ou d'entretien sera exporté ou bien laissé sur place. On pourra alors **faire des tas de rondins** qu'on positionnera dans des zones de faible intérêt floristique.

Au niveau du débardage, on évitera les engins lourds qui compactent les sols.

La mise en réserve intégrale de certaines îles est pertinente du fait de l'absence d'accès à pied. Il s'agit alors de ne réaliser aucune intervention de gestion, ni aucune coupe d'exploitation de bois et même d'en interdire l'accès au public. Un suivi écologique est alors souhaitable et pourrait être riche d'enseignement.

2) Gestion des espaces en herbe (cas des friches herbeuses et des gazons tondu)

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt

biologique tant du point de vue de la faune que de la flore. C'est le cas en particulier des prairies de fauche.

Dans les espaces qui sont aujourd'hui gérés comme des gazons de façon plus ou moins intensive (passages répétés de la tondeuse classique), on essaiera de **limiter les espaces tondu**. Par exemple, une bande de deux à trois mètres de largeur peut être tondue le long des cheminements, et **le reste géré en prairie de fauche avec exportation des produits de coupe**. On veillera **pour les espaces tondu à ne pas tondre trop ras (pas moins de 10 cm** pour ne pas détruire tous les insectes), et à espacer les tontes au maximum (afin de laisser aux herbacées la possibilité de monter en graine).

Dès que cela est possible, une **gestion extensive de la plupart des espaces en herbe est recommandée**, pour conserver ou restaurer des prairies naturelles. Ceci est applicable aux petites surfaces en herbe existantes. Ceci peut concerner aussi des zones sans grande valeur écologique (les vastes parcelles aujourd'hui cultivées ou de petites surfaces caractérisées par l'abondance des rudérales). Il s'agit alors de reconstituer des prairies naturelles. L'intérêt biologique de ces espaces sera d'autant plus important à long terme que le milieu en question offre de bonnes potentialités, et surtout que les préconisations suivantes seront mises en application.

- L'idéal est la **gestion différenciée** : gérer de façon différente les diverses parcelles ou partie de parcelles. **Certains endroits seront fauchés puis pâturés, d'autres fauchés seulement**. On évitera si possible **le pâturage seul** moins favorable en général à la diversité floristique ; **il sera réservé aux zones** difficilement accessibles aux engins mécaniques.
- **Faucher à une date tardive - au plus tôt fin juin** - pour laisser les plantes grainer, l'idéal étant d'intervenir pour la coupe à des dates s'échelonnant entre juin et octobre. On peut envisager **une ou deux coupes annuelles**. Par exemple :
 - une fauche en juin suivie d'un pâturage après la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
 - une fauche en octobre pour des espaces fauchés très tardivement. C'est la pratique la plus favorable à la faune,

insectes en particulier, mais elle ne permet pas de récolter un foin consommable par le bétail.

- deux fauches, la première en juin, la deuxième en fonction de la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.

- **Exporter les produits de coupe.** Cette exportation interviendra au minimum 1 à 2 jours après la coupe pour laisser aux insectes le temps de se mettre à l'abri.

- **Un pâturage** peut être envisagé sur certaines parcelles à condition que la pression de pâturage ne soit pas trop forte. On peut mettre des **bovins**, ovins, chevaux et ânes, mais l'intérêt de chacun est différent.

Les prairies pâturées par les moutons ont en général peu d'intérêt floristique en dehors des pelouses calcaires ; ceci est peut être du au fait que les moutons tondent très à ras la végétation. Les chevaux ont l'inconvénient majeur d'écorcer tous les arbres et arbustes, ils ne peuvent donc être mis dans les prairies complantées d'arbres. Les ânes ont l'avantage de consommer les refus (plantes délaissées par les bovins etc.) tels que chardons et cirses.

En conséquence, la "solution bovins" avec éventuellement quelques ânes semblent la mieux adaptée.

- Proscrire l'emploi de désherbants (sélectifs ou non) et de tous les produits phytosanitaires.
- Proscrire l'utilisation d'engrais chimiques (ammonitrate etc.).

Il s'agit donc de **gérer de façon extensive les espaces en herbe en prairie permanente de fauche et/ou en pâture (et non en gazon tondu ou en jachère gyrobroyée !)**.

Remarques importantes :

L'emploi de la **tondeuse** à lame rotative **ou** du **gyrobroyeur** est **déconseillé**, car il est très néfaste pour la faune, notamment pour les orthoptères (sauterelles etc.) qui sont détruits à chaque passage. Ces espèces disparaissent rapidement des espaces gérés ainsi. C'est pourquoi

nous préconisons l'utilisation de faucheuse (barre de coupe) qui au contraire permet à ces espèces de se maintenir.

En laissant les produits de coupes se décomposer sur le sol, on enrichit peu à peu le milieu et donc **on favorise les plantes nitrophiles**. Les espèces observées sont alors relativement **peu nombreuses et banales**. Au contraire, l'exportation des produits de coupes transforme peu à peu la prairie qui voit le nombre de plantes augmenter. Les floraisons se multiplient favorisant une diversité d'espèces animales dont bon nombre ont aujourd'hui beaucoup régressé (papillons etc.). La flore et la faune sont souvent à long terme de grand intérêt (orchidées etc.). A cet intérêt écologique, il faut ajouter un intérêt économique. L'exportation des produits de coupes appauvrit peu à peu le milieu qui est de moins en moins productif à terme (on passe progressivement à une prairie relativement maigre). Ce travail d'exportation du foin est donc de moins en moins important à terme.

L'usage d'**engrais chimique** a de la même façon un **impact négatif sur la flore** (mais aussi sur la qualité des eaux). En enrichissant le milieu, il conduit à favoriser les nitrophiles.

On peut noter **l'intérêt économique d'une gestion extensive des espaces en herbe** : production de foin pouvant être vendue ou utilisée pour nourrir le bétail éventuel, travaux limités dans le temps, mais qui demande il est vrai un savoir faire et un matériel adapté.

Enfin remarquons **l'intérêt paysager et culturel** des prairies et gazons gérés de manière extensive, lié à la variété des floraisons qui s'échelonnent de mars à octobre. C'est une composante traditionnelle du paysage qui disparaît.

3) Gestion des friches à rudérales

Les zones riches en rudérales bien qu'en général très diversifiées sur le plan floristique n'offrent le plus souvent qu'un intérêt botanique limité. Toutefois, elles constituent un élément de diversification pour la faune (insectes notamment).

Quand la topographie le permet, c'est à dire **quand le sol est relativement plat** et régulier, on peut envisager de **les gérer comme des prairies** (cf recommandations pour les prairies et friches herbeuses). La fréquence des fauches devra alors être augmentée les premières années pour épuiser des plantes indésirables comme les chardons et favoriser le développement des graminées. **On peut aussi les laisser en l'état** sans intervenir.

Quand le sol est irrégulier (tas de remblais etc.), il est impossible de faucher. Deux solutions sont alors envisageables : **soit laisser le milieu évoluer naturellement** vers le boisement à terme, **soit niveler le sol afin de gérer la zone comme une prairie**.

4) Gestion des plans d'eau

L'intérêt écologique des plans d'eau est lié à de nombreux facteurs. Par exemple, certains oiseaux disparaissent quand la fréquentation humaine est trop importante, l'alternance de périodes d'immersion et d'exondation est nécessaire pour que se maintiennent des plantes comme la Limoselle (*Limosella aquatica*). Parmi tous ces facteurs, la qualité des berges est un facteur essentiel. Leurs profils notamment conditionnent la nature et le développement de la végétation qui constitue un habitat plus ou moins développé pour un faune spécifique. La "berge idéale" ⁶ correspond à une berge naturelle (c'est à dire ici sans enrochement ni béton etc.), bien éclairée (donc peu boisée), en pente douce qui descend longuement sous l'eau (pour que non seulement les héliophytes mais aussi des herbiers d'hydrophytes se développent

- **Aménagement des berges**

Parce que dans la plupart des cas présents, les berges sont très abruptes et boisées, **un reprofilage en pente douce des berges est proposé**.

En pratique, le **choix des sections de berges à reprofiler** portera de préférence sur **les berges offrant le moins d'intérêt**. Il faut absolument

⁶ Il est parfois souhaitable d'avoir d'autres configurations de berges pour favoriser telle espèce. Par exemple une berge très abrupte (microfalaise) permettra au Martin-pêcheur de nicher.

éviter les zones de replats où existent déjà une étroite bande d'héliophytes, et les stations de plantes d'intérêt patrimonial (**ex. le Faux-riz - *Leersia oryzoides*, la prêle de Moore – *Equisetum x moorei*, le Sison – *Sison amomum***). Ces zones de replats constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé.

Pour limiter l'impact des travaux, les aménagements seront répartis sur plusieurs années (cf Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine). Ils seront réalisés hors période de nidification. La longueur de chaque section reprofilée ne devra pas dépasser 50 mètres. La répartition temporelle et spatiale des sections à aménager sera à déterminer avec attention.

Quelques berges parmi les plus abruptes pourront être laissées en l'état. Le mieux serait même de créer des microfalaises plongeant directement dans l'eau pour favoriser le Martin-pêcheur, qui recherche de tels profils pour creuser le terrier dans lequel il niche.

- **Gestion de la végétation des berges**

Cas des berges reprofilées :

Après le reprofilage, le mieux est de **laisser la végétation indigène recoloniser spontanément les rives**. Ceci a un double avantage : d'une part, on n'introduit aucune espèce étrangère au site (cf site 16), d'autre part le coût de l'opération se limite alors au travaux de terrassement et à une **gestion du couvert herbacé qui recolonise les rives**. Celle-ci consiste au départ en des fauches répétées qui permettront de contrôler le développement d'espèces indésirables comme les chardons. Lors de ce travail d'entretien, on veillera surtout à ne pas toucher aux héliophytes qui s'installeront naturellement au contact de l'eau.

Cas des berges boisées :

L'ombrage des boisements denses empêche l'installation de la flore héliophytique sur la plupart des plans d'eau. Il est donc souhaitable pour une partie des rives de **contrôler le développement des arbres et arbustes qui pourraient s'installer, en les élaguant voire en les supprimant par endroits**. Les plus vieux arbres seront maintenus. Il serait intéressant

également de tailler en têtard des arbres, notamment des saules. En effet, les vieux têtards constituent un habitat de prédilection pour certains animaux (insectes saproxyliques, cavernicoles).

- **Limiter les dérangements pour la faune**

En terme d'aménagement, une deuxième proposition est formulée : il s'agit de **laisser des zones de tranquillité pour la faune**, notamment pour que les **oiseaux de milieux humides** puissent se reproduire. Il s'agit en particulier d'espèces se reproduisant dans les roselières à phragmites (fauvettes aquatiques, canards). Pour ce faire, **certains secteurs devront être interdits au public** (promeneurs, pêcheurs) et aux chiens (!). De plus, dans ces "zones en réserve", **les cheminements**, surtout lorsqu'ils font le tour des plans d'eau, **seront éloignés** des rives, en particulier **des roselières**. Une distance minimum de 10 mètres est préconisée, à augmenter si le chemin est en surplomb.

- **Gestion des niveaux d'eau**

Les rives en pente douce des plans d'eau peuvent abriter une flore spécifique souvent de grand intérêt (amphiphytes) à condition de connaître une alternance immersion – exondation. La gestion des niveaux d'eau est-elle possible sur les plans d'eau ? Ils sont en effet en relation avec la Seine. Il faudrait maintenir des niveaux d'eau élevés en hiver et les faire progressivement baisser en fin d'été pour voir s'installer une ceinture d'amphiphytes sur des rives exondées.

5) Gestion des bords de la Seine

Les rives de la Seine sont en général très boisées. Les zones éclairées sont en général assez limitées. Il s'agit de petites plages sablo-graveleuses. Elles correspondent aussi parfois à des zones aménagées où stationnent des péniches.

Pour favoriser l'implantation de la flore hélophytique sur les rives, qui sera toujours limité du fait d'un profil souvent abrupt, il faut augmenter

l'éclairage donc élaguer voire supprimer les arbres et arbustes par endroits. Pour les raisons déjà évoquées plus haut, il serait intéressant de maintenir les plus vieux arbres et de tailler en têtard quelques arbres, notamment des saules.

6) Cultures

L'intérêt écologique de ces milieux est très réduit. Toutefois gérées en prairies permanentes (cf recommandations pour les zones en herbe), en particulier en prairie de fauche, ces milieux pourraient rapidement devenir intéressants pour la faune et la flore. Il est donc fortement conseillé de **les convertir en prairies permanentes**.

La régression des plantes messicoles⁷ est considérable : beaucoup d'espèces ont quasiment disparu aujourd'hui. C'est pourquoi, il pourrait être intéressant de **cultiver une petite surface en céréales (orge et blé) de manière biologique**. On pourrait peut-être voir réapparaître des plantes comme le Peigne de Vénus, rarissimes aujourd'hui mais autrefois communes. En effet, le stock de graines présentes dans les sols est considérable, et certaines espèces peuvent rester en dormance pendant des décennies.

7) Création de vergers

La disparition des vergers traditionnels et l'utilisation des pesticides expliquent la régression importante des populations de Chouette chevêche en France. Il serait donc souhaitable de **planter quelques vergers**, (pommiers principalement et quelques poiriers), qui attirent bon nombre d'espèces d'insectes dont cette espèce se nourrit, mais aussi divers autres oiseaux. Ces vergers devront, bien sûr, ne **pas faire l'objet de traitements phytosanitaires**. On pourra planter des variétés anciennes (verger conservatoire). Il s'agira de **plantations haute-tige** afin de pouvoir facilement l'entretenir par fauche et pâturage.

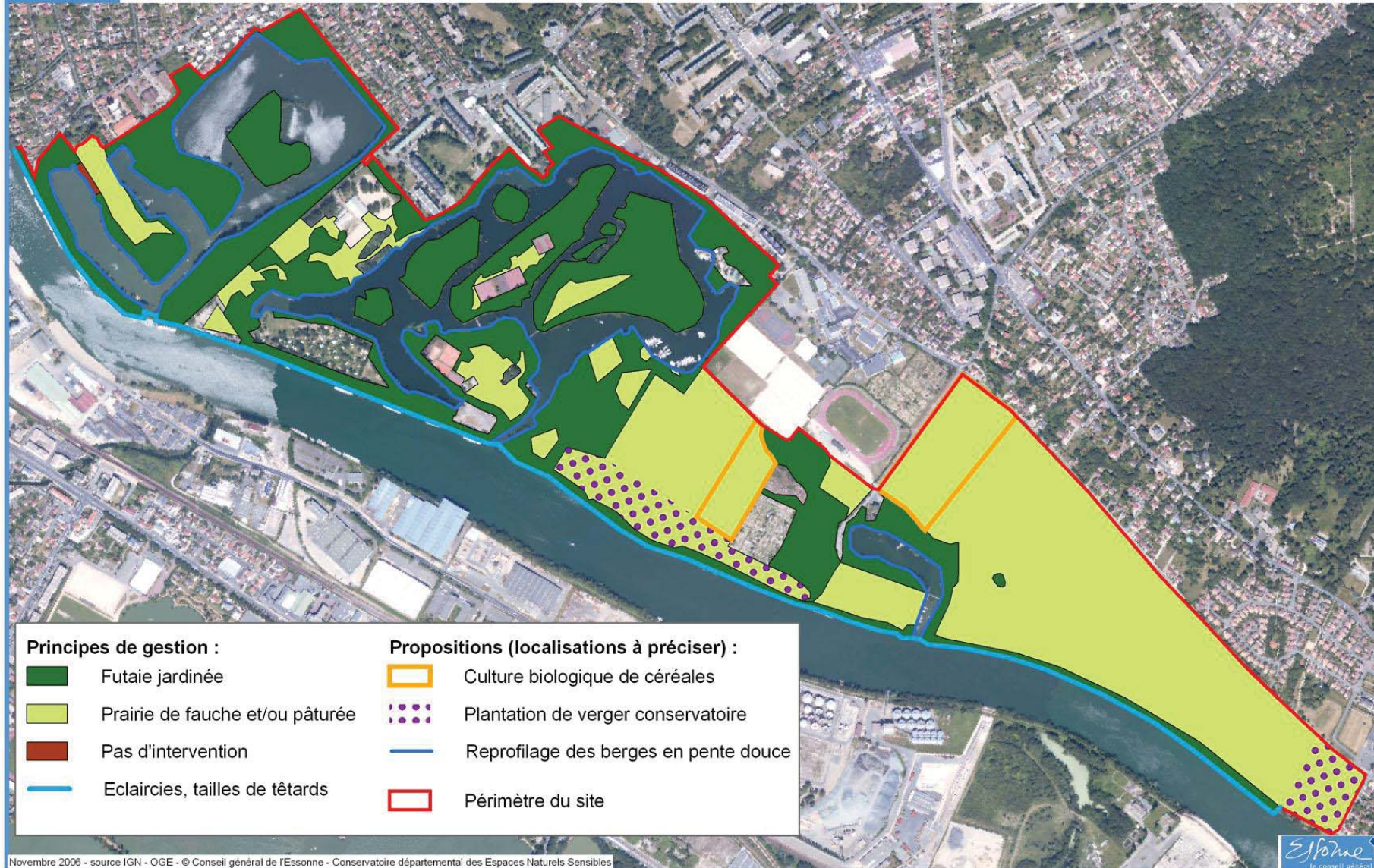
⁷ Les messicoles sont les plantes des moissons comme le Bleuet ou le Coquelicot.

8) Valorisation

Seuls quelques secteurs sont très fréquentés car accessibles à tous. La fréquentation du secteur de l'Orme des Mazières semble très inégale d'un endroit à l'autre. Dans le cadre d'une valorisation, il conviendra de préserver la tranquillité de la faune et donc veiller à ce que les chemins ne suivent pas le tour complet des plans d'eau, et garder la tranquillité des îles. Quelques panneaux d'informations (histoire du site, faune, flore...) pourraient être mis en place.

CENSConservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles**Orientations de gestion****Site "Orme des mazières, Port aux malades" (n° 17)**

0 100 Mètres



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles

Site n°18 : Base de Loisirs – Port aux Cerises

Généralités

■ Localisation et limites du site

Le site de la Base de Loisirs du Port aux Cerises se situe sur les communes de Draveil et Vigneux-sur-Seine, en rive droite de la Seine.

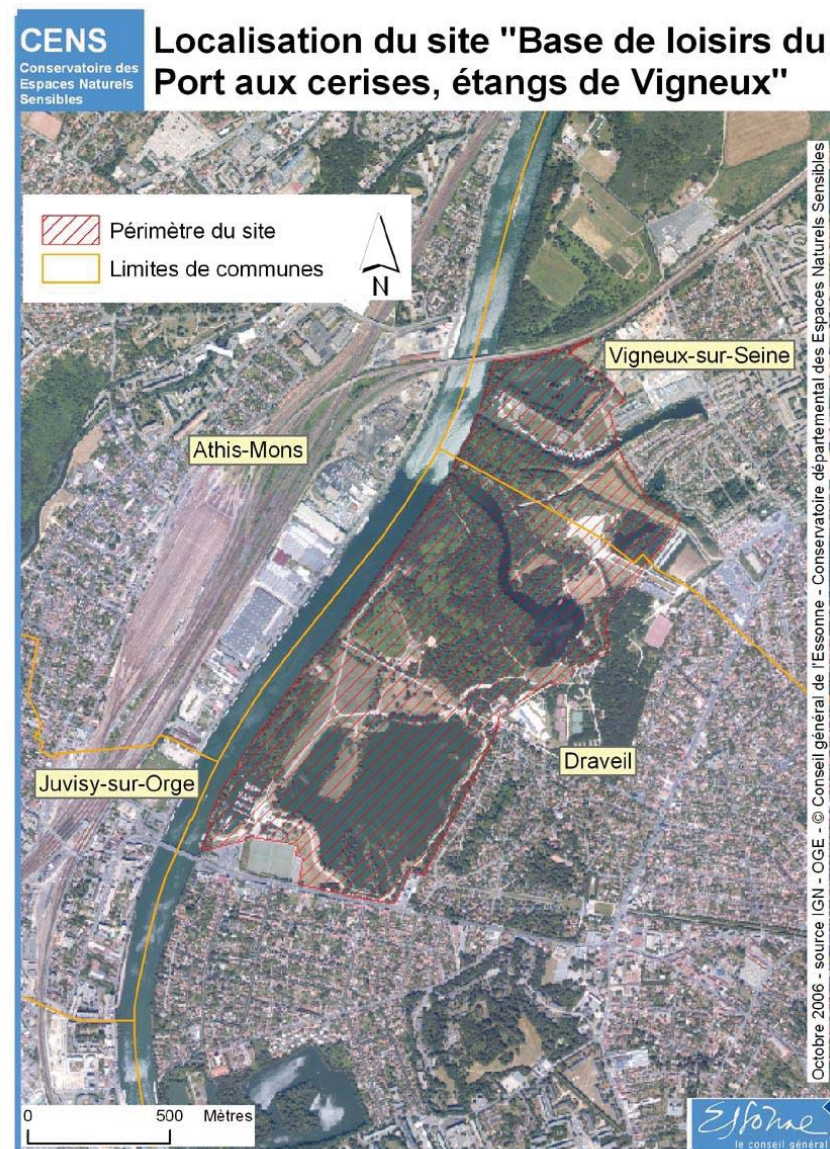
Il a une superficie d'environ 145 ha.

■ Paramètres physiques et conditions stationnelles

Le site n°18 localisé dans le lit majeur de la Seine est couvert par les alluvions modernes. Il s'agit de dépôts fluviaux limoneux et sableux à graviers fins. Il n'y a ni pente, ni relief sur ce site. Cette formation est surmontée sur une faible surface par des alluvions anciennes (basse terrasse) au lieu-dit "la Plaine des Sables".

Il n'y a ni pente, ni relief sur ce site.

Trois plans d'eau (anciennes gravières), dont l'étang Laveyssière, reliés partiellement à la Seine occupent le site.



■ Statut de protection

Le site n°18 est concerné par deux périmètres d'inventaires et de protection présentés dans le tableau suivant.

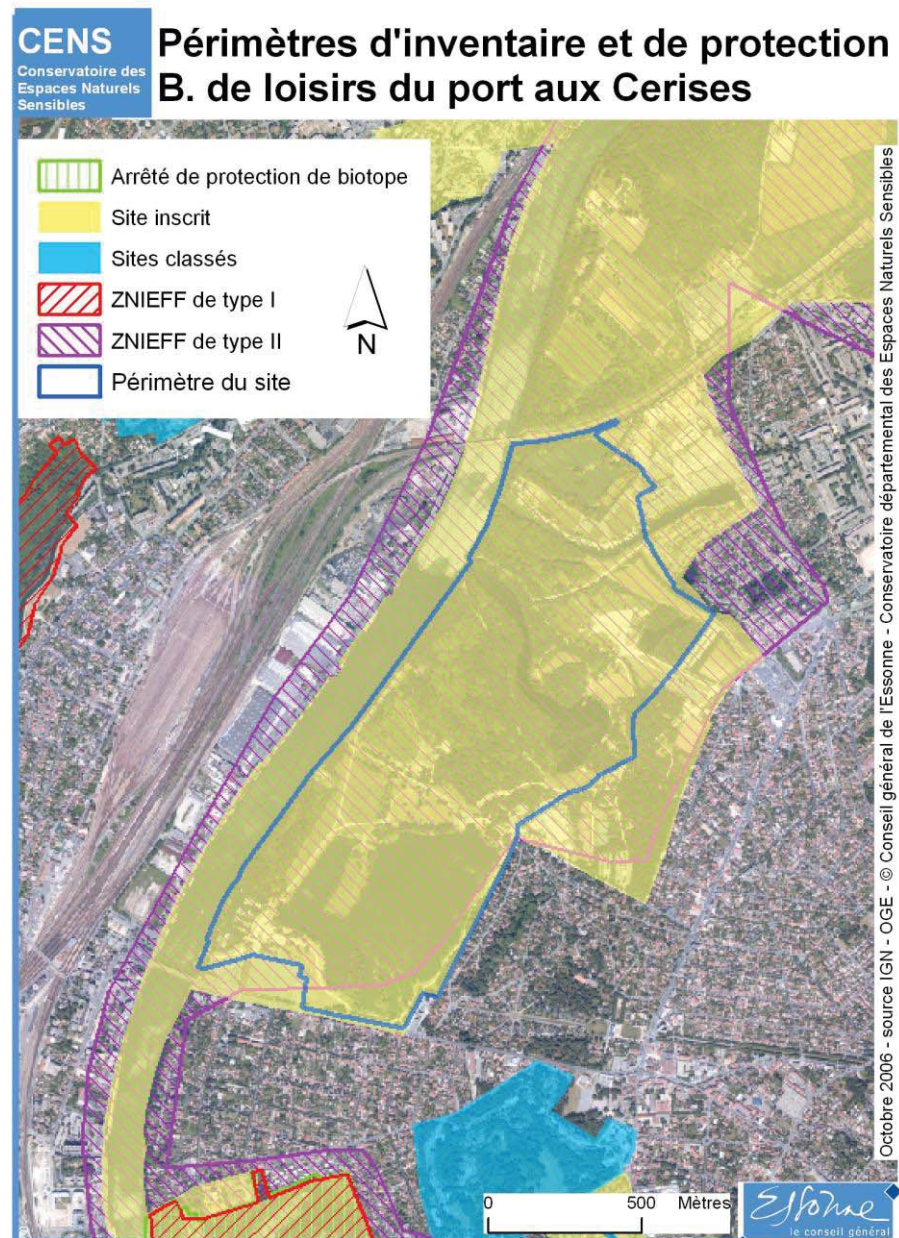
Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 2	1605	Vallée de Seine de Corbeil-Essonnes à Villeneuve-Saint-Georges	2194
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450

■ Documents d'urbanisme

Au schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF, 1994), le site figure comme :

- espace paysager ou espace vert pour l'ensemble du site ;
- bois ou forêt, sur le parc situé entre l'étang des Mousseaux et le Parc du Château.

Le tableau de la page suivante présente le classement du site n°18 au POS de Draveil (POS avec dernières modifications du 4 avril 2006) et de Vigneux-sur-Seine (POS avec dernières modifications de septembre 2006).



Commune	section cadastrale	statuts au POS/PLU
Draveil	AB	tout en ND (NDbo, NDbr, NDb) sauf pelouse au sud en UL*r
Vigneux-sur-Seine	AW	tout NDa sauf zones aménagées UE boisements en EBC

EBC :Espace Boisé Classé
 Draveil :
 NDo, ND_r, ND_{ar} : zones naturelles à protéger, avec r pour rouge et o pour orange au plan de protection des risques d'inondations (PPRI), et a pour une zone où l'extension modérée des équipements existants est possible
 UL*r : zone réservée pour les équipements collectifs de sports et loisirs uniquement, pas de constructions possibles
 Vigneux-sur-Seine :
 NDa : zone naturelle à protéger, les aménagements restent possibles
 UE : zone d'activités

■ Statut départemental

Le site n°18 figure comme zone humide à l'inventaire des espaces naturels sensibles de l'Essonne.
 Aucun périmètre de préemption n'existe sur ce site.

■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Le site n°18 est très majoritairement propriété de la Région Ile-de-France.
 Trois parcelles appartiennent à un propriétaire privé et 1 à la SNCF (para-public).

Répartition du foncier du site de la Base de Loisirs du Port aux Cerises

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Public	24	114,50
Privé	3	4,52
Para-public	1	2,57



■ Pratiques et usages, contraintes et menaces

L'essentiel du site correspond à la Base régionale de Loisirs très fréquentée dès qu'il fait beau et chaud. Les aménagements pour les loisirs y sont nombreux : petit train, piscine, pédalos, canoës etc. C'est un lieu de détente et de promenades. Les plans d'eau sont utilisés par les pêcheurs.

La Seine est une voie navigable utilisée également pour les activités nautiques de loisirs et pour la pêche ponctuellement. Deux ports importants pour "bateaux-habitations", et un ponton pour bateau de loisirs sont présents sur le site.

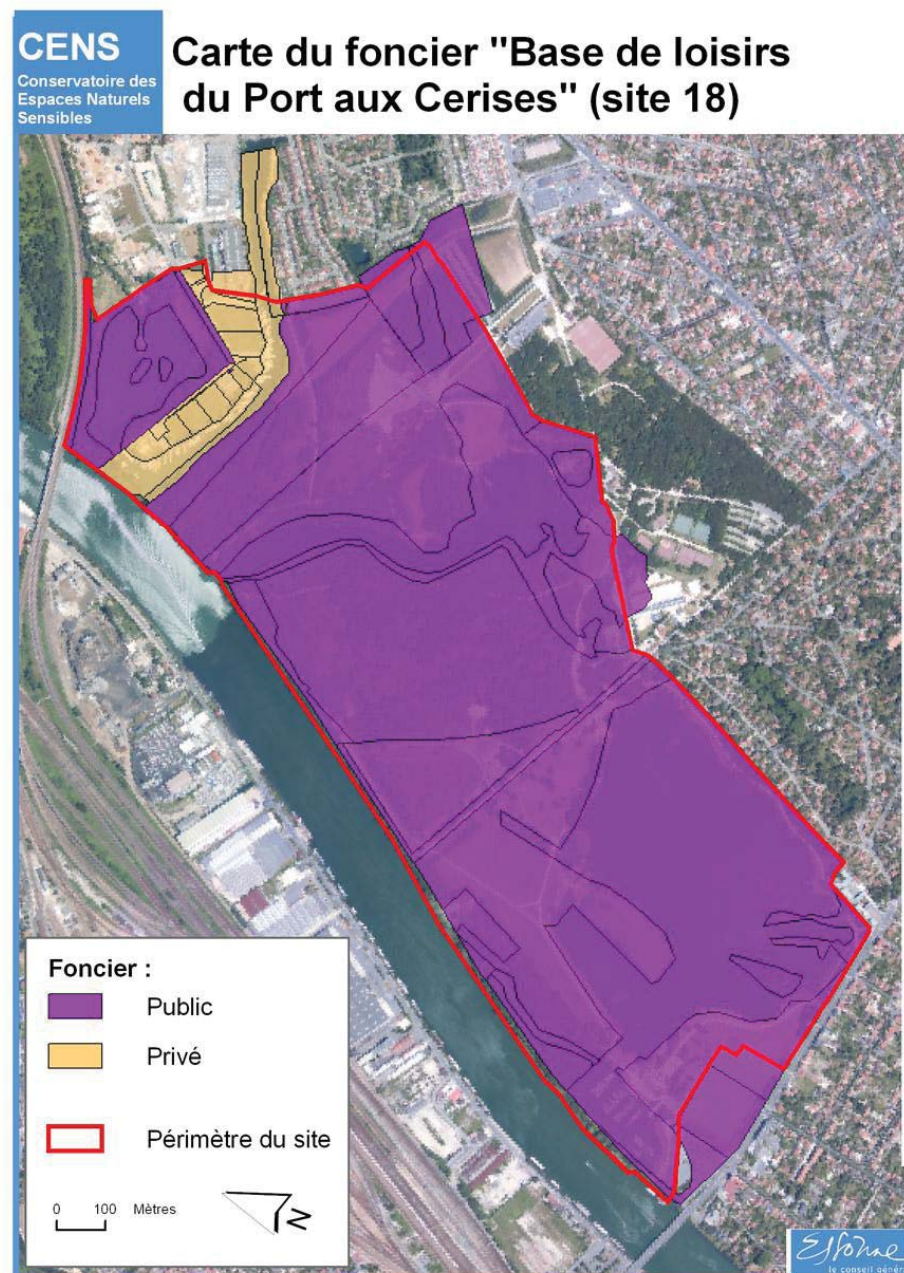
La plupart des espaces en herbe au bord des plans d'eau sont régulièrement tondus, souvent très ras. Les espaces plus éloignés (entre les deux plans d'eau principaux) sont gérés moins intensivement.

Les boisements ont fait l'objet de replantations dans certains secteurs. Mais la plupart ne semble pas exploitée.

Le site est bien entretenu et n'est pas dégradé, sauf ponctuellement, les pelouses de la Base de Loisirs par la surfréquentation.

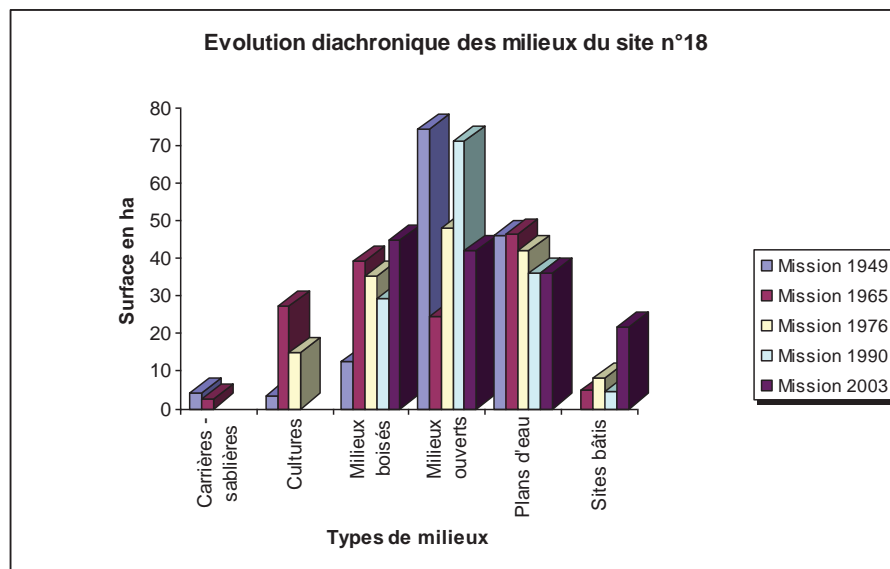
Les principales menaces sont :

- une improbable exploitation forestière des boisements,
- une gestion intensive des surfaces herbeuses (tontes, girobroyage...),
- la dégradation des milieux par la surfréquentation (piétinement, ordures) et par la circulation hors des chemins,
- le boisement spontané de toutes les berges,
- l'introduction dans les plans d'eau de la Jussie présente sur le site 4.



Evolution des milieux naturels

Le graphique suivant a été établi à partir de l'analyse diachronique des missions aériennes IGN de 1949, 1965, 1976, 1990 et 2003 prises sur le site n°18.



Les boisements ne couvraient que 13 ha en 1949, alors qu'ils en couvrent 47 en 2003. Cette évolution est à mettre en rapport avec celle des terres cultivées qui occupaient 4 ha en 1949, 27 ha en 1965 puis 15 ha en 1976. Le site ne fait plus l'objet de cultures en 1976.

L'urbanisation est relativement constante jusqu'en 1990. En 2003, on constate une nette augmentation des surfaces bâties. Elles passent ainsi de 6 ha en moyenne les missions précédentes à 22 ha en 2003.

L'analyse du graphique ci-dessus et des cartes situées à la page suivante appelle les commentaires suivants.

Globalement, le site n°18 a peu évolué entre 1949 et 2003.

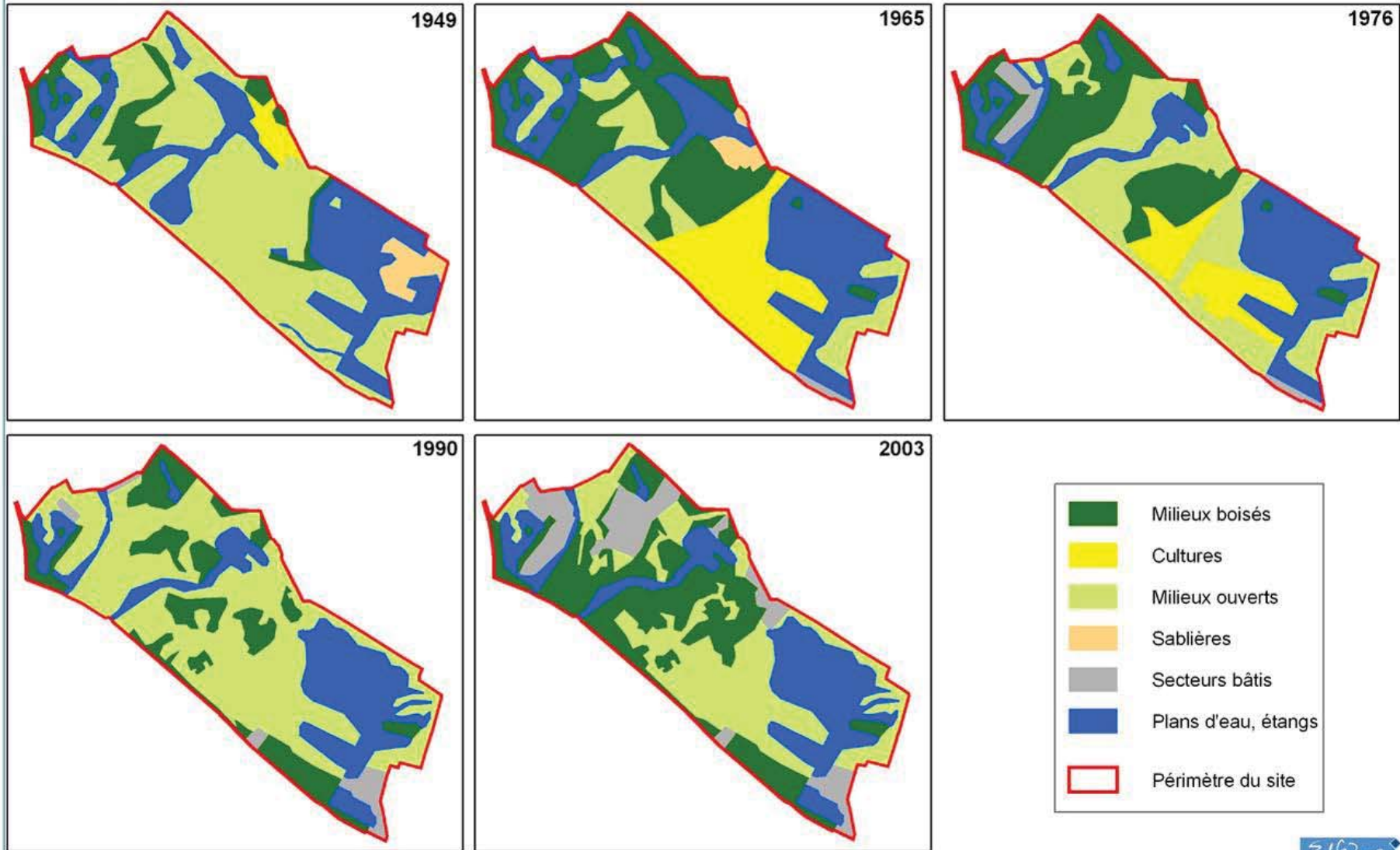
On constate toutefois quelques évolutions notamment au niveau des boisements et des plans d'eau.

Ces derniers étaient déjà creusés en 1949. Il sont liés à l'activité d'extraction de matériaux dont les signes sont encore visibles sur la mission de 1949. L'étang de Laveyssière (au centre) était plus étendu en 1949. Une branche n'est plus visible sur la mission de 1965. Elle s'est boisée spontanément. Cette zone correspond peut-être au secteur où l'on trouve aujourd'hui des mares au sein du boisement (cf. § flore).

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Evolution des milieux du site
"Base de loisirs du port aux cerises, Etangs de Vigneux" (n° 18)

0 100 Mètres 



Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles



Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le site n°18 a fait l'objet d'un inventaire succinct des plantes présentes (cf. annexe).

Les différents milieux rencontrés sont des boisements, des friches arbustives, des pelouses et friches herbeuses, des formations riches en rudérales, les plans d'eau qui ont révélé un grand intérêt floristique et les bords de la Seine.

1) Les boisements et les ripisylves

Code Corine de ces formations : 41.4 (Forêts mixtes de pentes et ravins) et 83.324 (Plantations et formations spontanées de *Robinia pseudoacacia*), et 44.1 (Formations riveraines de saules) pour la ripisylve.

Les boisements occupent des surfaces importantes ou bien correspondent à des bandes plus ou moins étroites sur les rives ou les abords des plans d'eau et de la Seine. Il s'agit surtout de taillis sous des jeunes futaies. Certains secteurs ont été défrichés et replantés récemment par des essences variées parfois horticoles. Ces secteurs parce qu'ils n'apparaissent pas sur la photographie aérienne utilisée, n'ont pas pu être distingués des boisements sur la cartographie des formations végétales.



Bois en bordure de Seine

En général, les boisements sont caractérisés physionomiquement soit par la dominance du Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), et de l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), on a alors une frênaie-acénaie, soit par celle de l'Acacia (*Robinia pseudo-acacia*), on peut alors parler de bois d'acacias. Les autres essences observées de façon plus ou moins régulière sont l'Erable plane (*Acer platanoïdes*), l'Ailanthé (*Ailanthus altissima*) parfois abondant, le Merisier

(*Prunus avium*) et le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), qui restent en général peu abondants. Certaines essences comme l'If (*Taxus baccata*) semblent très localisées. La ripisylve abrite quelques essences supplémentaires, communes le long des cours d'eau : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Saule blanc (*Salix alba*), Tremble (*Populus tremula*) etc...

Au sein des boisements, quelques arbustes ont été notés : Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*) et Sureau noir (*Sambucus nigra*) souvent très abondants, érables qui se ressemblent en quantité (*Acer pseudoplatanus* et *Acer platanoïdes*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Troène (*Ligustrum vulgare*), Orme champêtre (*Ulmus minor*) et Noisetier (*Corylus avellana*). On doit ajouter la Clématite (*Clematis vitalba*) très présente au niveau des rives. Plusieurs arbustes n'ont été notés que très ponctuellement, l'Erable champêtre (*Acer campestre*), le Cerisier (ou Bois) de Sainte Lucie (*Prunus mahaleb*), et une espèce remarquable, le **Baguenaudier** (*Colutea arborescens*). Il s'agit d'un arbuste du Sud-Est de la France affectionnant les terrains calcaires et secs. **Assez rare (AR) en Ile-de-France et dans l'Essonne où il est considéré comme naturalisé**, il a donc à ce titre un **intérêt patrimonial limité**. Deux pieds seulement ont été observés, l'un sur Vigneux-sur-Seine, l'autre sur Draveil à l'entrée de l'étang des Mousseaux (pied visible de la passerelle).



Baguenaudier : fleurs jaunes (1) et gousses renflées rougeâtres (2)

La strate herbacée est généralement peu développée car le Lierre (*Hedera helix*) partout présent couvre parfois tout le sol. On trouve cependant d'assez nombreuses espèces pour la plupart communes. Citons par exemple : l'Alliaire officinale (*Alliaria petiolata*), la Benoite des villes (*Geum urbanum*), le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), la Mercuriale vivace (*Mercurialis perennis*) qui forme des tâches importantes et le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*).

Deux espèces remarquables ont été observées au niveau des boisements :

La Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*). Assez rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne, c'est une espèce indigène d'intérêt patrimonial, protégée et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France. Classée non menacée parmi les espèces protégées d'Ile-de-France, c'est une espèce qui semble en expansion (cf. Arnal G., *Les plantes protégées d'Ile-de-France*, Parthénope). Deux stations ont été recensés au sud du site 18 dans les boisement le long de la Seine (Draveil).



Cardamine impatiente



Aristolochie (feuilles)

L'Aristolochie clématite (*Aristolochia clematidis*). Espèce indigène d'intérêt patrimonial, assez commune en Ile-de-France mais assez rare dans l'Essonne, où elle se cantonne presque exclusivement dans la vallée de la Seine. Elle a été observée sur plusieurs sites dans le cadre de cette étude. Quelques pieds ont été recensés dans les bois en bordure de Seine sur Draveil (au droit de l'étang Laveyssière), et sur Vigneux-sur-Seine (près du Pont de Lyon).

2) Les friches arbustives

Code Corine de ces formations : 31.81 (Fourrés médio-européen sur sol fertile)

Les friches arbustives occupent des surfaces importantes au milieu de la zone d'étude. En continuité avec les boisements. Elles n'ont pas révélés de plantes remarquables.

Elles correspondent à des fourrés d'arbustes impénétrables, presque partout recouverts par la Clématite (*Clematis vitalba*). Celle-ci donne sa physionomie à la formation.

Les essences arbustives présentes sont surtout l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*) et le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*). On trouve également Troène (*Ligustrum vulgare*), Orme champêtre (*Ulmus minor*) et Ronce (*Rubus gr. fruticosus*) les essences des boisements environnants : Frêne (*Fraxinus excelsior*), Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Acacia (*Robinia pseudo-acacia*), Erable plane (*Acer platanoïdes*), et plus rarement Chêne pédonculé (*Quercus robur*).

Au niveau de la flore herbacée, quelques espèces peu nombreuses et banales ont été recensées le plus souvent sur les bordures : Tanaisie (*Tanacetum vulgare*), Millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*), Origan (*Origanum vulgare*)...



Friche arbustive à Clématite

3) Les pelouses tondues et les friches herbeuses

Code Corine de cette formation : pour les friches herbeuses 38.2 (Prairies à fourrage des plaines) et pour les pelouses 85.12 (Pelouses de parcs) qu'on peut rattacher le plus souvent à la même unité, 38.2 (Prairies à fourrage des plaines).

A proximité des plans d'eau, les surfaces en herbe offrent un intérêt floristique inégal. Il s'agit de pelouses tondues plus ou moins régulièrement, plus rarement de formations herbeuses de type prairial qui ne sont pas toujours cartographiées notamment quand elles correspondent à des zones défrichées dans les boisements qui n'apparaissent pas sur la photographie aérienne. Les pelouses sont parfois irrégulièrement plantées d'arbres et arbustes parfois horticoles, en particulier au niveau de l'étang Laveyssière.



Pelouse tondue (espace récréatif géré de manière intensive)

Ces formations, en particulier les pelouses tondues à ras, n'ont pu faire l'objet d'un inventaire exhaustif compte tenu de la date avancée de la première visite et de la sécheresse de juillet.

Les espèces recensées sont relativement nombreuses et caractérisent des milieux mésophiles. Citons par exemple : Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*), Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*), Potentille rampante (*Potentilla reptans*), Carotte (*Daucus carotta*), Trèfle rampant (*Trifolium repens*), Trèfle des prés (*T. pratense*) et



Dans un layon défriché au sein d'un boisement, formation herbeuse gérée de manière extensive

Trèfle porte-fraises (*T. fragiferum*) très abondant sur les rives de l'étang Laveyssière.

On peut noter sur les rives des étangs un piétinement important. Celui-ci favorise ponctuellement des espèces banales comme le Plantain majeur (*Plantago major*) et la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*) typiques des sols tassés, ou le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*).

Quatre espèces remarquables ont été observées sur les pelouses et friches herbeuses :

Le Passerage champêtre (*Lepidium campestre*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, c'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** qui est peu abondante dans une étroite friche herbeuse située entre des boisements le long de la Seine (Draveil).



Passerage champêtre (vestiges de l'inflorescence)

La Molène blattaire (*Verbascum blattaria*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, elle est semble-t-il moins rare qu'on ne le dit au vue des nombreuses stations découvertes dans le cadre de cette étude. C'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** présente avec le passerage champêtre dans l'étroite friche herbeuse située entre des boisements le long de la Seine (Draveil).

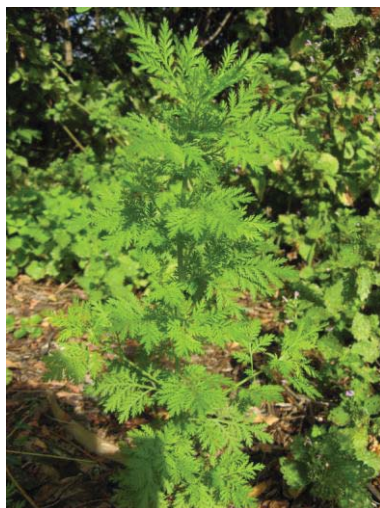


Molène blattaire (inflorescence)

L'Armoise annuelle (*Artemisia annua*). Rare en Ile-de-France et **assez rare dans l'Essonne**, c'est une espèce au feuillage odorant, **naturalisée**, donc de **faible intérêt du**

point de vue patrimonial. Elle est présente au niveau d'un large layon défriché occupé par une zone herbeuse, en lisière de boisement où elle échappe à la tonte. Environ 10 pieds ont été observés (Draveil).

Le Pourpier potager (*Portulaca oleracea*). Bien que signalée comme **assez rare en Ile-de-France**, son **intérêt patrimonial est très limité**. C'est en effet une espèce commune dans l'Essonne et **non indigène** qui était cultivée autrefois. Elle est présente au sein des pelouses sur des terrains remués (commune de Vigneux-sur-Seine), avec d'autres adventices des cultures (Amarante verte - *Amaranthus bouchonii*, Morelle noire - *Solanum nigrum*, Véronique de Perse - *Veronica persica*...).



Armoise annuelle
(jeune pied avant la floraison)

4) Les zones riches en rudérales

Code Corine de cette formation : 87.2 (Zones rudérales).

Ont été cartographiées trois zones de terrains plus ou moins remaniés situées au centre de la zone d'étude. L'une d'elles correspond à une plantation d'arbres et arbustes, une autre sert de décharges à déchets verts et de dépôts de terre. Elles sont colonisées par des groupements de plantes



Friche à rudérales : au centre pelouse rase entretenue par les lapins, sur les cotés friche herbeuse haute envahie de ligneux (Peuplier blanc, Arbre aux papillons)

rudérales souvent discontinus. Elles abritent de nombreuses espèces dont des adventices des cultures et des plantes plus typiques des friches herbacées. Parmi les plantes observées citons à titre d'exemple le Mélilot blanc (*Melilotus albus*), la Mauve à feuilles rondes (*Malva neglecta*), le Chardon crépu (*Carduus crispus*), le Réséda jaune (*Reseda lutea*) et son cousin le Réséda jaunâtre ou Gaude (*Reseda luteola*), l'Erigeron annuel (*Erigeron annuus*), l'Armoise vulgaire (*Artemisia vulgaris*), la Linaire vulgaire (*Linaria vulgaris*), et le Chardon acanthe (*Onopordon acanthium*). Les arbustes colonisent ces milieux, en particulier l'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*) et plus localement le Peuplier blanc (*Populus alba*).

La zone qui correspond à une plantation d'arbres possède une physionomie qui reste marquée par les espèces de friches herbeuses et les adventices des cultures comme le Coquelicot (*Papaver rhoeas*).

Aucune espèce remarquable n'a été observée, on trouve au mieux des espèces assez communes (AC) comme la Pomme épineuse (*Datura stramonium*).



Une plante naturalisée des friches herbeuses, l'Erigeron annuel

5) Les plans d'eau et les rives de la Seine

Les formations végétales étudiées ici correspondent aux végétaux les plus hygrophiles qu'on trouve sur les rives de la Seine ou au niveau des plans d'eau :

- hydrophytes : c'est la végétation aquatique proprement dite constituée de plantes immergées,
- hélrophytes : c'est la végétation des rives constituée de plantes herbacées ayant les pieds dans l'eau.

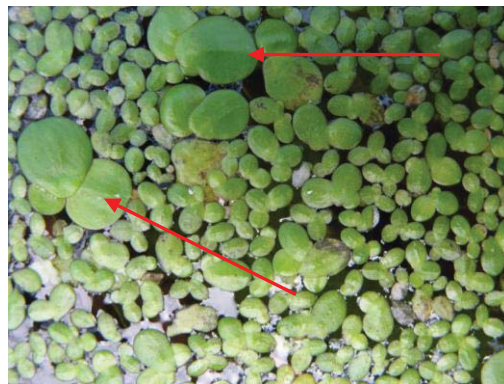
On compte quatre plans d'eau principaux : le Port de plaisance (dans le coin sud ouest de la zone d'étude), l'étang des Mousseaux et l'étang Laveyssière sur Draveil, et un plan d'eau qui se divise en deux diverticules sur Vigneux-sur-Seine (le Port et à l'est du Pont de Lyon une partie plus sauvage). A ces plans d'eau principaux, il faut ajouter de petites mares au sein de boisements autour de l'étang Laveyssière et dont l'intérêt floristique ne doit pas être négligé.

o La végétation aquatique

Code Corine de cette unité : Pour la Seine 24.4 (Végétation immergée des rivières), pour les plans d'eau 22.4 (Végétations aquatiques) avec ponctuellement 22.4311 (Tapis de Nénuphars).

Les plantes aquatiques sont en général peu nombreuses et peu développées probablement du fait d'un profil trop abrupt et boisé des berges et de la grande profondeur des plans d'eau. Seules quelques espèces ont été recensées depuis les rives : Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*) et Cératophylle émergé (*Ceratophyllum demersum*), présents sporadiquement sur l'ensemble des plans d'eau et formant des herbiers ponctuellement sur la Seine. Le Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) est si abondant localement au point d'être visible sur la photographie aérienne. Il est alors cartographié.

Une espèce remarquable a été identifiée dans trois mares. Il s'agit de la **Lentille d'eau à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*)**. Rare en Ile-de-France et assez rare dans l'Essonne, c'est une plante indigène d'intérêt patrimonial déterminante ZNIEFF en Ile-de-France. Elle est peu présente dans les stations observées : des mares où abonde la très commune Petite Lentille d'eau (*Lemna minor*), et



Tapis de Petite Lentille d'eau avec quelques frondes de Lentille d'eau à plusieurs racines

les touffes d'Iris faux-acore (*Iris pseudo-acorus*) et d'**Acore odorant (*Acorus calamus*)**.

o La végétation herbacée des rives

Code Corine de ces formations : 53.11 (Phragmitaies) et surtout 53.14 (Roselières basses).



Rive sud de l'étang des Mousseaux : trois espèces remarquables ont été identifiées sur une étroite bande de végétation hygrophile.

Les berges des plans d'eau (qui correspondent à d'anciennes gravières) et celles de la Seine sont en général très abruptes donc peu favorables à l'implantation de larges ceintures de végétation aquatique. Toutefois, dès que la rive n'est pas boisée, profitant de la lumière, la végétation hygrophile se développe souvent sur une très faible largeur. Les roselières hautes à Roseau commun (*Phragmites australis*) sont très ponctuelles ; à leur place on a le plus souvent une végétation

herbacée moins haute. On trouve par exemple des formations plus ou moins éparpillées à Jonc des chaisiers (*Scirpus lacustris subsp. lacustris*) ou à Grande Glycérie (*Glyceria maxima*), mais plus souvent une végétation assez basse avec des espèces comme : Iris faux-acore (*Iris pseudo-acorus*) Scutellaire à casque (*Scutellaria galericulata*) Salicaire (*Lythrum salicaria*), Eupatoire chanvrine (*Eupatorium cannabinum*), Lycopode (*Lycopus europaeus*), ou Laïche faux-souchet (*Carex pseudocyperus*).

De nombreuses espèces remarquables ont été identifiées sur les rives des plans d'eau principaux mais aussi des mares :

Le Faux-riz (*Leersia oryzoides*). C'est une **plante très rare dans l'Essonne et en Ile-de-France où jusqu'à cette étude une seule station récente était recensée sur le site voisin de la Fosse aux Carpes (site n°17 à Draveil)**. « Redécouverte en 1999 par S. Edelstein (O.G.E.), puis revue en 2003 par O. Jupille qui y a découvert une deuxième population » (d'après G. Arnal, *Atlas floristique*), et en 2006 dans le cadre de cette étude⁸, la station de la Fosse aux Carpes **et l'une de celles découvertes sur ce site n° 18** étaient semble-t-il connues depuis longtemps (cf. G. Arnal qui mentionne dans son Atlas floristique des observations « en bordure des plans d'eau issus de l'extraction des alluvions jusqu'en 1940 »).

L'intérêt des observations faites dans le cadre de cette étude est non



Faux-riz (se reconnaît aisément à ses larges feuilles scabres et de couleur claire)

⁸ Le Faux-riz a été observé dans le cadre de cette étude sur environ 15 points répartis sur trois plans d'eau pour le site n°17

seulement la confirmation du maintien de l'espèce, mais aussi la multiplication des stations récentes due à une prospection quasi systématique des milieux potentiellement favorables. En effet pour ce site n° 18 le Faux-riz a été observé en quantité variable (du petit pied isolé à la grosse touffe spectaculaire), sur environ 15 points répartis sur trois des quatre plans d'eau principaux et deux mares. C'est une graminée **déterminante ZNIEFF et protégée au niveau régional (Ile-de-France)**. Parce qu'il n'avait pas encore été redécouvert, ce taxon **indigène de grand intérêt patrimonial** a été classé éteint (ou présumé tel) par G. Arnal dans son ouvrage « Les plantes protégées d'Ile-de-France » (1996). Parce qu'autrefois connu dans de nombreuses localités et connu seulement aujourd'hui sur les sites n°17 et n° 18 où il est présent sur deux communes concernées, le Faux-riz doit être considéré comme **très vulnérable**.



Butome en ombelle (fleurs butinées par un diptère)

Le Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*). **Assez rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne,** cette magnifique plante à la floraison spectaculaire a été recensée sur plusieurs autres sites dans le cadre de cette étude. C'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** parfois plantée en raison de sa beauté, et que nous avons observée en deux points sur l'étang des Mousseaux et sur l'étang Laveyssière.

La Laïche à épis distants (*Carex distans*), **assez rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne où elle n'est pas connue dans la moitié nord,** c'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** qui demeure exceptionnelle ici : une seule



Laïche distante

touffe a été observée sur une pointe au sud de l'étang Laveyssière (Draveil).

La Sagittaire (*Sagittaria sagittifolia*). C'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial assez rare dans l'Essonne et en Ile-de-France**. Seuls deux maigres touffes ont été observées sur la rive nord du plan d'eau le plus au nord (Vigneux-sur-Seine).



Sagittaire (forme terrestre)



Jonc comprimé (fruits)

Le Jonc comprimé (*Juncus compressus*). C'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, elle est très peu abondante (rive sud du plan d'eau le plus au Nord (Vigneux-sur-Seine)).



Epière des marais

L'Epière des marais (*Stachys palustris*). C'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne** dont nous n'avons pas localisé toutes les observations sur ce site (étang Laveyssière sur Draveil).

Le Laiteron des marais (*Sonchus palustris*). **Assez rare en Ile-de-France** mais assez commune dans l'Essonne. C'est une grande plante **indigène d'intérêt patrimonial** présente ponctuellement sur l'étang des Mousseaux et l'étang Laveyssière et en bordure de Seine sur Draveil.

Le Lotier à feuilles étroites (*Lotus glaber*). C'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne où il n'est pas mentionné à l'est de la Seine** (cf Atlas floristique). Il est peu abondant, localisé en un point au sud de l'étang Laveyssière (Draveil).

Le Réséda blanc (*Reseda alba*). **Rare en Ile-de-France, et très rare dans l'Essonne**, c'est une espèce **naturalisée** donc de **faible intérêt patrimonial**. Un pied sans doute accidentel a été observé en bordure de l'étang des Mousseaux (Draveil).

La Balmasime du Cap (*Impatiens capensis*). **Rare en Ile-de-France, et très rare dans l'Essonne**, c'est une espèce **naturalisée** donc de **faible intérêt patrimonial**. Elle est assez abondante dans la station observée (sud de l'étang des Mousseaux sur Draveil).

L'Acore odorant (*Acorus calamus*). **Rare en Ile-de-France et dans l'Essonne**, c'est une espèce au feuillage odorant très semblable à celui de l'Iris faux-acore (*Iris pseudo-acorus*). **Naturalisée**, c'est donc un taxon de **faible intérêt du point de vue patrimonial**. L'Acore odorant est présente en trois points du sud de l'étang des Mousseaux sur Draveil sur un léger replat en eau.

La Laïche élevée (*Carex elata*), assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, c'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial** qui n'a pas été localisée précisément (étang Laveyssière sur Draveil).



Laiteron des marais



Lotier à feuilles étroites



Réséda blanc



Balsamine du Cap



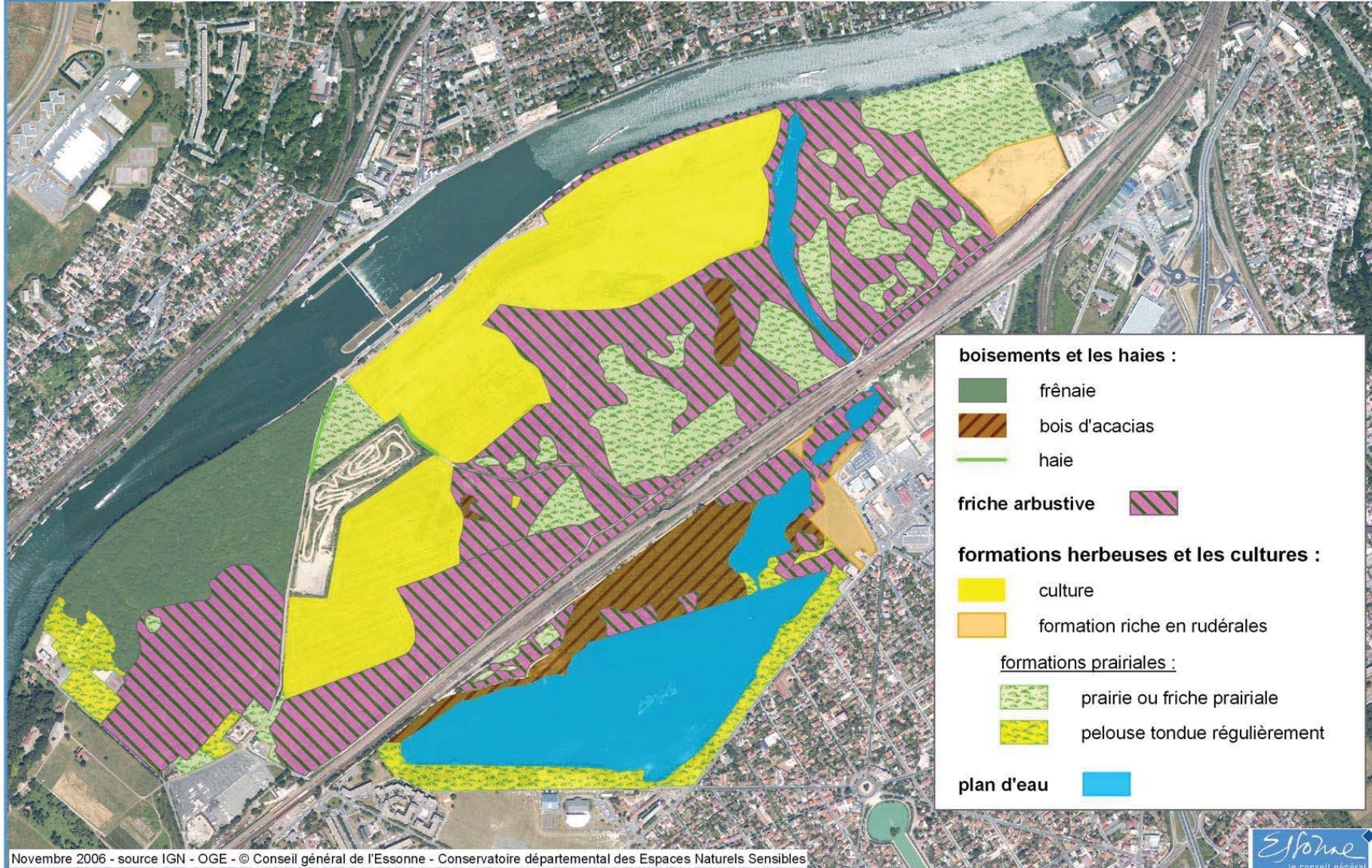
Acore odorant

CENS

Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte de la végétation du site "Saussaie des Gobelins, Fosse Montalbot"

0 100 Mètres



→ Faune

La faune de la base de loisirs du Port aux Cerises a été recensée par un inventaire succinct effectué lors de 2 passages (23/07/06 et 02/09/06).

1) Oiseaux

35 espèces d'oiseaux ont été recensées dans la base de loisirs du Port aux Cerises.

Parmi celles-ci, citons en particulier:

- le **Martin-pêcheur d'Europe** *Alcedo atthis* qui a été observé sur plusieurs étangs du site. L'espèce vit sur les cours d'eau et les étangs dont les eaux sont peu ou pas polluées, et suffisamment limpides pour qu'elle puisse localiser puis capturer les poissons dont elle se nourrit. La pollution, l'assèchement des zones humides et les aménagements hydrauliques, comme par exemple les reprofilages, rendent les populations très vulnérables. Le nombre de couple est compris entre 100 et 150 dans la région. L'espèce est **citée dans la directive Oiseaux, et déterminante ZNIEFF pour l'Île-de-France**.
- la **Sterne Pierregarin** *Sterna hirundo*, avec plusieurs individus pêchant sur les étangs. Cette espèce se nourrit de poisson et se reproduit sur les bancs de sable et de gravier des grands cours d'eau, mais elle ne se reproduit pas sur le site. Victime notamment de l'artificialisation des cours d'eau et sensible aux dérangements, l'espèce a beaucoup régressé au cours du XXème siècle. En Île-de-France, c'est une nicheuse peu commune avec au moins 200 couples concentrés dans l'est de la région, sur les bords de la Marne et de la Seine. Elle est **déterminante ZNIEFF dans la région, et citée dans la directive Oiseaux**.

Plusieurs autres espèces de milieux humides ont été observées, avec des nicheuses comme le **Grèbe huppé** *Podiceps cristatus*, la **Gallinule Poule d'eau** *Gallinula chloropus*, le **Canard colvert** *Anas platyrhynchos*, le **Cygne tuberculé** *Cygnus olor*, et d'autres en stationnement comme le **Grand Cormoran** *Phalacrocorax carbo*, le **Héron cendré** *Ardea cinerea*, le **Goéland argenté** *Larus argentatus* et la **Mouette rieuse** *Larus ridibundus*.

Les autres espèces sont liées aux boisements, avec 3 espèces de pics, le **Pic épeiche** *Dendrocopos major*, le **Pic épeichette** *Dendrocopos minor*, le **Pic vert** *Picus viridis*, mais aussi la **Fauvette à tête noire** *Sylvia atricapilla*, le **Pinson des arbres** *Fringilla coelebs* ou le **Grimpereau des jardins** *Certhia brachydactyla*.

Notons aussi l'**Hirondelle rustique** *Hirundo rustica* et l'**Hirondelle de fenêtre** *Delichon urbica*, dont plusieurs individus chassaient les insectes volants au-dessus des étangs.

2) Mammifères

1 seule espèce de mammifères a été recensée dans la base de loisirs du Port aux Cerises : le **Lapin de Garenne** *Oryctolagus cuniculus*.

3) Amphibiens

1 seule espèce d'amphibien a été recensée dans l'étang du château de la base de loisirs, dans l'étang de Laveyssière et dans les étangs de Vigneux-sur-Seine.

Statut des espèces d'amphibiens recensées sur le site n°9

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Grenouille "verte"	<i>Rana gr. esculenta</i>	V	III				



Etang de Vigneux



Etang du Parc du Château, base de loisirs

4) Reptiles

Au moins **2 espèces** de reptiles ont été recensées dans la base de loisirs du Port aux Cerises : le **lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) et la **Couleuvre à collier** (*Natrix natrix*).



Lézard des murailles

Le lézard des murailles recherche les lieux secs et bien exposés, comportant des tas de pierres ou de vieux murets. Bien que répandue, l'espèce souffre de l'utilisation des insecticides et des pesticides ainsi de la régression de ces habitats par endroits. Elle est protégée, figure dans **l'annexe IV de la directive Habitats et à surveiller sur la liste rouge de France.**

5) Insectes

■ Odonates

Au moins **5 espèces** d'odonates ont été recensées dans la base de loisirs du Port aux Cerises.

La plus remarquable de ces espèces est l'**Orthétrum brun** *Orthetrum brunneum*. Cette libellule recherche des pièces d'eau peu profondes et faiblement végétalisées, comme les suintements ou les plans d'eau



Orthétrum brun

de carrière. C'est une espèce pionnière dans le sens où elle n' a pas besoin de végétation aquatique développée. Elle est **rare et déterminante ZNIEFF en Ile-de-France.**

Statut des espèces d'odonates recensées dans la base de loisirs du Port aux Cerises

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen			Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale
Agrion à large pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>					
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>					
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>					
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>					
Orthétrum burn	<i>Orthetrum brunneum</i>					Oui

■ Orthoptères

Au moins **4 espèces** d'orthoptères ont été recensées dans la base de loisirs du Port aux Cerises.

Parmi celles-ci, la plus remarquable est l'**Oedipode turquoise** *Oedipoda caerulescens*, avec quelques individus près de l'étang de Vigneux. Cette espèce se rencontre dans les secteurs arides à végétation clairsemée, souvent bien exposés au soleil. Elle est de plus en plus localisée dans la moitié nord de la France du fait de la disparition de son habitat. L'espèce est **assez rare et protégée en Ile-de-France.**



Oedipode turquoise

Statut des espèces d'orthoptères recensées dans la base de loisirs du Port aux Cerises

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>						
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>						
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea</i>			PR			
Phanérotère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>						

■ Lépidoptères

Rhopalocères (papillons à activité diurne)

24 espèces ont été recensées dans la base de loisirs du Port aux Cerises.

Les plus remarquables sont :

- La **Virgule** *Hesperia comma*. Ce petit papillon recherche les pelouses et les prairies sèches. Le peu de mentions récentes concernent le sud de l'Ile-de-France. Les populations sont très disséminées. Cette espèce, **probablement au bord de l'extinction**, est **déterminante ZNIEFF en Ile-de-France**.
- Le **Demi-Deuil** *Melanargia galathea*, avec au moins un individu dans les secteurs herbeux. Cette espèce recherche les prairies à graminées hautes. La disparition de ce type d'habitat a fait régresser sa population. Elle est **déterminante ZNIEFF en Ile-de-France**.
- le **Machaon** *Papilio machaon*, avec au moins un individu. Ce papillon spectaculaire fréquente les lieux herbeux, friches ou prairies, avec une grande diversité floristique, en particulier de plantes hôtes pour les chenilles et de plantes à fleurs que butine l'espèce. Les friches du secteur, comportant plusieurs apiacées (anciennes ombellifères) recherchées pour la ponte, et de plantes à fleurs, la reproduction de l'espèce est possible quoique non prouvée. Ajoutons que, ces habitats étant en régression, par intensification de l'agriculture et l'urbanisation de certains espaces, ce papillon est nettement moins fréquent que par le passé. Bien

que n'ayant pas de statut patrimonial particulier, l'espèce est **rare en Ile-de-France**.

Hétérocères (papillons à activité nocturne, ou diurne pour certains)

7 espèces ont été vues sur le site.

La plus intéressante est:

- l'**Ecaille chinée**

Euplagia quadripunctaria. Bien que faisant partie des hétérocères, c'est à dire des papillons dont la majorité sont nocturnes, l'Ecaille chinée est aussi diurne avec un pic d'activité en fin d'après-midi. Elle fréquente surtout les lieux herbeux, friches ou prairies, à diversité floristique importante. Ces habitats étant en régression, principalement en plaine, l'espèce n'est qu'**assez commune en Ile-de-France et citée en annexe II de la directive Habitats**.



Machaon



Ecaille chinée

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées sur le site n°19.

Parmi les **207 espèces végétales** recensées sur le site n°19 en 2006, 20 espèces sont remarquables en Essonne et en Ile-de-France (certain niveau de rareté). Seules **14** de ces espèces peuvent être considérées comme **patrimoniales** car ce sont des espèces indigènes.

L'exploitation des données extraites de la base de données Flora du CBNBP montre que le site n°18 abrite d'autres espèces remarquables.

Toutes ces espèces sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les espèces figurées en gras sont celles qui sont légalement protégées en Ile-de-France.

Espèces végétales remarquables recensées sur le site n°18 (sources : OGE & CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Acorus calamus</i>	Acore odorant	S	TTR	-		bords de plan d'eau, de rivières à courants lents,	2006
<i>Aristolochia clematidis</i>	Aristolochie clématite	I	AR	AC		berges des rivières, vignes	2006
<i>Artemisia annua</i>	Armoise annuelle	N	AR	R		décombres, remblais, jachères	2006
<i>Butomus umbellatus</i>	Butome en ombelle	I	R	AR		bords des eaux	2006
<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatientie	I	R	AR	X	chemins forestiers, bords des eaux	2006
<i>Carex distans</i>	Carex à épis distants	I	R	AR	X	prairies fraîches	2006
<i>Carex elata</i>	Carex raide	I	AR	AC		berges des étangs et des mares	2006
<i>Colutea arborescens</i>	Baguenaudier	N	AR	AR		friches, lisières des bois sur sols calcaires	2006
<i>Impatiens capensis</i>	Balsamine du Cap	N	TTR	R		berges des rivières, sous bois humides	2006
<i>Juncus compressus</i>	Jonc comprimé	I	R	AC		bords des eaux	2006
<i>Leersia oryzoides</i>	Faux-riz	I	TTR	TR	X	bords d'étangs, de rivières et canaux	2006
<i>Lepidium campestre</i>	Passerage champêtre	I	AR	AC		friches herbeuses, talus	2006
<i>Lotus glaber</i>	Lotier à feuilles étroites	I	AR	AC		prairies humides et bords des eaux	2006
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier	N	C	AR		cultures, jardins, trottoirs	2006
<i>Reseda alba</i>	Réséda blanc	N	TR	R		remblais, décombres	2006

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Sagittaria sagittifolia</i>	Sagittaire	I	AR	AR		bords de plan d'eau, de rivières à courants lents,	2006
<i>Sonchus palustris</i>	Laiteron des marais	I	AC	AR		marais, berges de rivières	2006
<i>Spirodela polyrhiza</i>	Lentille d'eau à plusieurs racines	I	AR	R	X	mares, eaux stagnantes	2006
<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais	I	AR	C		marais, berges de rivières	2006
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	I	AR	AC		friches herbeuses	2006
<i>Brassica nigra</i>	Moutarde noire	I	AR ?	AR		remblais, décombres	2000

Parmi les espèces animales recensées en 2006 sur le site n°18, **9** peuvent être considérées comme **remarquables** en raison de leur statut de protection et/ou de leur niveau de rareté régional. Il s'agit d'espèces inféodées aux milieux ouverts (papillons, orthoptères) ou aux milieux aquatiques (oiseaux, libellules).

Espèces animales remarquables recensées sur le site n°18

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection régionale	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur		AC	X
<i>Sterna hirundo</i>	Sterne pierregarin		AR	X
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun		R	X
<i>Oedipoda caerulea</i>	Oedipode turquoise	X	AR	
<i>Metricoptera roeselli</i>	Decticelle bariolée		C (vulnérable)	X
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil		C	X
<i>Hesperia comma</i>	Virgule		TR	X
<i>Papilio machaon</i>	Machaon		R	
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	X	AC	

CENS

Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte des espèces remarquables du site "Base de loisirs du Port aux Cerises, étangs de Vigneux"

0 100 Mètres



espèce faunistiques remarquables :

secteur fréquenté par :

- l'Orthétrum brun
- l'Oedipode turquoise
- périmètre du site
- ★ espèces floristiques remarquables
- X espèce protégée régionale
- X espèce déterminante ZNIEFF sans condition
- X espèce déterminante ZNIEFF avec condition
- X espèce naturalisée

- Ar Aristoloche clématite (*Aristolochia clematitis*)
- Aa Armoise annuelle (*Artemisia annua*)
- Ac Acore odorant (*Acorus calamus*)
- Bu Butome en ombelle (*Butomus umbellatus*)
- Cdi Laïche à épis distants (*Carex distans*)
- Ci Cardamine impatiente (*Cardamine impatiens*)
- Col Baguenaudier (*Colutea arborescens*)
- Ic Balmasime du Cap (*Impatiens capensis*)
- Jc Jonc comprimé (*Juncus compressus*)
- Lc Passerage champêtre (*Lepidium campestre*)

- Lg Lotier à feuilles étroites (*Lotus glaber*)
- Lz Faux-riz (*Leersia oryzoides*)
- Po Pourpier potager (*Portulaca oleracea*)
- Sa Sagittaire (*Sagittaria sagittifolia*)
- So Laiteron des marais (*Sonchus palustris*)
- Sp Epiaire des marais (*Stachys palustris*)
- Spi Lentille d'eau à plusieurs racines (*Spirodela polyrhiza*)
- Vb Molène blattaire (*Verbascum blattaria*)
- Ra Réséda blanc (*Reseda alba*)

Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles



Orientations de gestion

■ Les objectifs visés

L'aménagement et la gestion des espaces naturels qui seront acquis doivent répondre à **quatre objectifs principaux**. Pour évaluer la pertinence des propositions formulées, il faudra donc **vérifier** si ces objectifs sont atteints.

- Le premier objectif, qui est le principal et qui doit être recherché prioritairement, est un **objectif écologique** : il s'agit de préserver la biodiversité, en particulier la faune et la flore d'intérêt patrimonial, et même de la renforcer en favorisant la diversité des habitats.
- Le deuxième objectif est de **permettre et gérer l'accueil du public**, dans la mesure où les milieux le permettent.
- Le troisième objectif est de **s'adapter à la situation** concrète de chaque site.
- Le quatrième objectif est **économique**. La gestion proposée doit être aussi peu coûteuse que possible voire rentable économiquement. Ce dernier objectif n'est pas prioritaire, il doit être atteint dans la mesure du possible.

■ Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine

Pour répondre aux objectifs précités, la mise en œuvre des principes suivants est proposée :

- **gestion écologique**, c'est-à-dire une gestion qui s'interdit toute utilisation de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides etc. mais aussi engrais).
- **gestion extensive**, (et non intensive). La productivité n'est pas recherchée (par exemple pour les bois ou les prairies), mais c'est d'abord la diversité de la faune et de la flore qui est recherchée.
- **gestion différenciée**. Il s'agit de créer une mosaïque de milieux pour favoriser la biodiversité, en particulier les différentes espèces animales. En effet, plus la flore est diversifiée, pas tant au niveau des espèces mais plutôt au niveau des formations végétales, et plus

les potentialités sont grandes pour la faune, en terme de nourriture et d'habitats.

La gestion différenciée devra être mise en œuvre **dans l'espace, mais aussi dans le temps**.

Par exemple le reprofilage de berges détruira tout s'il concerne la même année l'ensemble d'un plan d'eau. Au contraire si la première année le reprofilage ne concerne que quelques tronçons d'une rive, et d'autres tronçons les années suivantes, l'impact des travaux sera moins fort. En effet la cicatrisation sera alors rapide, car les tronçons intacts constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé. Dans le premier cas au contraire, la recolonisation des tronçons aménagés pourra être lente et difficile et les espèces remarquables irrémédiablement détruites.

- **gestion adaptée au site**. Tout aménagement et toute gestion devra tenir compte des particularités de chaque site : conditions stationnelles, utilisation actuelle, présence d'espèces remarquables...

■ Orientations de gestion pour les différents espaces recensés sur le site n°18

1) Gestion des boisements

• Cas de la frênaie-acénaie

Pour favoriser la diversité de la faune et de la flore dans les espaces boisés, il convient de **créer une mosaïque de milieux** favorable à la biodiversité : futaie, taillis etc. avec une sous strate plus ou moins dense.

Pour cela, **le mode de gestion le plus approprié est la futaie jardinée** qui en soit crée une mosaïque (clairière herbeuse au niveau des coupes récentes, taillis arbustif quand la coupe est plus ancienne etc.). La futaie jardinée permet de conserver la flore sylvatique et d'obtenir une variété maximale dans la structure de la végétation, ce qui est favorable à la diversité de la faune.

A l'opposé, il faut **proscrire la coupe à blanc** comme on la pratique pour les futaies régulières ou les taillis à courte rotation. Celle-ci est notamment très défavorable à la flore sciaphile.

Il est **possible d'éclaircir les sous bois** mais de façon raisonnable en conservant toujours quelques arbustes. D'une façon générale, il serait **souhaitable d'éliminer progressivement les essences naturalisées, en particulier les plus envahissantes**, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*), l'Ailanthé (*Ailanthus altissima*), l'Erable plane (*Acer platanoïdes*), ou le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) pour les arbres, le Laurier palme (*Prunus lauro-cerasus*) ou la Symphorine (*Symphoricarpos albus*) pour les arbustes, et au contraire de **favoriser en les conservant les arbres et arbustes indigènes** (en particulier les chênes, le charme, le frêne et le Tremble).

On veillera à **conserver quelques ronciers** qui constituent une cache pour la faune, plus spécialement un lieu de nidification pour les oiseaux, et une source d'alimentation (mûres).

On essaiera dans la mesure du possible de **garder les vieux arbres morts sur pied** (chandelles) favorables à une faune spécifique (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.) **et** on conservera pour les mêmes raisons **du bois mort au sol**. Le bois des coupes d'exploitations ou d'entretien sera exporté ou bien laissé sur place. On pourra alors **faire des tas de rondins** qu'on positionnera dans des zones de faible intérêt floristique.

Au niveau du débardage, on évitera les engins lourds qui compactent les sols.

La mise en réserve intégrale d'une île est pertinente du fait de l'absence d'accès à pied. Il s'agit alors de ne réaliser aucune intervention de gestion, ni aucune coupe d'exploitation de bois et même d'en interdire l'accès au public. Un suivi écologique est alors souhaitable et pourrait être riche d'enseignement.

• **Les bois et taillis d'acacias**

Les boisements et taillis d'acacias sont souvent très pauvres sur le plan biologique, aussi est-il souhaitable de les transformer totalement, au moins sur une partie de la surface en question. **Deux solutions** sont envisageables.

La première qui est la moins intéressante est de laisser la formation quasiment telle quelle, en supprimant ponctuellement les acacias quand, à coté, une essence indigène apparaît spontanément. Il s'agit de **faire évoluer**

progressivement le bois vers une formation de feuillus indigènes (frênaie, chênaie etc.). Dans le cas d'un boisement d'acacias quasi monospécifique, cette évolution sera très lente, et le risque est de constater en réalité une absence d'évolution. En effet, l'acacia est une espèce très envahissante du fait de sa multiplication par voie végétative (il drageonne abondamment). Cette solution ne pourra donc être retenue que pour les secteurs où l'acacia côtoie des essences indigènes.

La deuxième solution consiste à **convertir le boisement en milieu prairial** quand la topographie le permet. L'intérêt est de créer à terme un milieu de grand intérêt sur le plan biologique. Pour ce faire, la solution consiste à effectuer une **coupe rase** (c'est un des rares cas où celle-ci est envisageable), **puis à travailler le sol** (car il s'agit en général d'un sol remanié, un remblai), avant de **semmer une prairie**. La gestion de cette prairie suivra alors les recommandations formulées pour les espaces en herbe (gestion extensive avec exportation du foin et/ou pâturage). Ceci permettra à la flore de se diversifier peu à peu.

2) Gestion des espaces en herbe (cas des friches herbeuses et des gazons tondus)

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt biologique tant du point de vue de la faune que de la flore. C'est le cas en particulier des prairies de fauche.

On essaiera donc de **limiter les espaces tondus (ce qui est déjà fait actuellement en partie !)**. Par exemple, une bande de deux à trois mètres de largeur peut être tondue le long des cheminements, et **le reste sera géré en prairie de fauche avec exportation des produits de coupe**. On veillera **pour les espaces tondus à ne pas tondre trop ras (pas moins de 10 cm** pour ne pas détruire tous les insectes), et à espacer les tontes au maximum (afin de laisser aux herbacées la possibilité de monter en graine).

Dès que cela est possible, nous proposons une **gestion extensive de la plupart des espaces en herbe**, pour conserver, ou restaurer des prairies naturelles. Ceci est applicable aux petites parcelles en herbe existantes, mais aussi à de très petites surfaces (délaissés, bordure de routes et

chemins). Ceci concerne aussi d'autres espaces ; il s'agit de reconstituer des prairies naturelles à partir, par exemple, de parcelles sans grande valeur écologique (bois d'acacias, friche à rudérales). L'intérêt biologique de ces espaces sera d'autant plus important à long terme que le milieu en question offre de bonnes potentialités, et surtout que les préconisations suivantes seront mises en application.

- L'idéal est la **gestion différenciée** : gérer de façon différente les diverses parties de parcelles. **Certains endroits seront fauchés dès juin, d'autres fauchés seulement en octobre.**
- **Faucher à une date tardive - au plus tôt fin juin** - pour laisser les plantes grainer, l'idéal étant d'intervenir pour la coupe à des dates s'échelonnant entre juin et octobre. On peut envisager **une ou deux coupes annuelles**. Par exemple :
 - deux fauches, la première en juin, la deuxième en fonction de la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité.
 - une fauche en octobre. C'est la pratique la plus favorable à la faune, insectes en particulier, mais elle ne permet pas de récolter un foin consommable par le bétail.
- **Exporter les produits de coupe.** Cette exportation interviendra au minimum 1 à 2 jours après la coupe pour laisser aux insectes le temps de se mettre à l'abri.
- Proscrire l'emploi de désherbants (sélectifs ou non) et de tous les produits phytosanitaires.
- Proscrire l'utilisation d'engrais chimiques (ammonitrate etc.).

Il s'agit donc de gérer de façon extensive les espaces en herbe en prairie permanente de fauche (et non en gazon tondu ou en jachère gyrobroyée).

Remarques importantes :

L'emploi de la **tondeuse** à lame rotative **ou** du **gyrobroyeur** est **déconseillé**, car il est très néfaste pour la faune, notamment pour les orthoptères (sauterelles etc.) qui sont détruits à chaque passage. Ces

espèces disparaissent rapidement des espaces gérés ainsi. C'est pourquoi **nous préconisons l'utilisation de faucheuse** (barre de coupe) qui au contraire permet à ces espèces de se maintenir.

En laissant les produits de coupes se décomposer sur le sol, on enrichit peu à peu le milieu et donc **on favorise les plantes nitrophiles**. Les espèces observées sont alors relativement **peu nombreuses et banales**. Au contraire, l'exportation des produits de coupes transforme peu à peu la prairie qui voit le nombre de plantes augmenter. Les floraisons se multiplient favorisant une diversité d'espèces animales dont bon nombre ont aujourd'hui beaucoup régressé (papillons etc.). La flore et la faune sont souvent à long terme de grand intérêt (orchidées etc.). A cet intérêt écologique, il faut ajouter un intérêt économique. L'exportation des produits de coupes appauvrit peu à peu le milieu qui est de moins en moins productif à terme (on passe progressivement à une prairie relativement maigre). Ce travail d'exportation du foin est donc de moins en moins important à terme.

L'usage d'**engrais chimique** a de la même façon un **impact négatif sur la flore** (mais aussi sur la qualité des eaux). En enrichissant le milieu, il conduit à favoriser les nitrophiles.

On peut noter **l'intérêt économique d'une gestion extensive des espaces en herbe** : production de foin pouvant être vendue ou utilisée pour nourrir le bétail éventuel, travaux limités dans le temps, mais qui demande il est vrai un savoir faire et un matériel adapté.

Enfin remarquons **l'intérêt paysager et culturel** des prairies et gazons gérés de manière extensive, lié à la variété des floraisons qui s'échelonnent de mars à octobre. C'est une composante traditionnelle du paysage qui disparaît.

3) Gestion des friches à rudérales

Les zones riches en rudérales bien qu'en général très diversifiées sur le plan floristique n'offrent le plus souvent qu'un intérêt botanique limité. Toutefois, elles constituent un élément de diversification pour la faune (insectes notamment).

Quand la topographie le permet, c'est à dire **quand le sol est relativement plat** et régulier, on peut envisager de **les gérer comme des prairies** (cf recommandations pour les prairies et friches herbeuses). La fréquence des fauches devra alors être augmentée les premières années pour épuiser des plantes indésirables comme les chardons et favoriser le développement des graminées. **On peut aussi les laisser en l'état** sans intervenir.

Quand le sol est irrégulier (tas de remblais etc.), il est impossible de faucher. Deux solutions sont alors envisageables : **soit laisser le milieu évoluer naturellement** vers le boisement à terme, **soit niveler le sol afin de gérer la zone comme une prairie**.

4) Gestion des friches arbustives

Les friches arbustives sont des formations instables. Elles correspondent à un stade transitoire entre les milieux ouverts (prairies, friches herbeuses etc.) et les boisements. Leur intérêt pour la faune et la flore est d'autant plus important qu'ils sont discontinus : un fourré dense de buissons recouverts de Clématite (ou pire un fourré d'arbres aux papillons) offre un intérêt très limité. Au contraire, une friche arbustive constituée d'arbustes épars entre lesquelles se développent encore des friches herbeuses, constituent un milieu particulièrement diversifié sur le plan floristique et accueillant pour les insectes, les oiseaux etc.

Dans le cas présent, il est souhaitable de presque tout défricher pour convertir la surface en prairie permanente (On gardera seulement quelques petits bosquets arbustifs ça et là). Pour ce faire la solution consiste à effectuer une **coupe rase** (c'est un des rares cas où celle ci est envisageable), **puis** éventuellement de **travailler le sol**, avant de **semmer une prairie**. La gestion de cette prairie suivra alors les recommandations formulées pour les espaces en herbe (gestion extensive avec exportation du foin et/ou pâturage), ce qui permettra à la flore de se diversifier peu à peu.

Quelques secteurs pourront être éventuellement conservés en l'état. Il est alors souhaitable de **laisser évoluer naturellement vers le boisement, en taillant seulement les cotés**.

5) Gestion des plans d'eau et des mares

L'intérêt écologique des plans d'eau et des mares est lié à de nombreux facteurs. Par exemple, certains oiseaux disparaissent quand la fréquentation humaine est trop importante, l'alternance de périodes d'immersion et d'exondation est nécessaire pour que se maintiennent des plantes comme la Limoselle (*Limosella aquatica*). Parmi tous ces facteurs, la qualité des berges est un facteur essentiel. Leurs profils notamment conditionnent la nature et le développement de la végétation qui constitue un habitat plus ou moins développé pour un faune spécifique. La "berge idéale"⁹ correspond à une berge naturelle (c'est à dire ici sans enrochement ni béton etc.), bien éclairée (donc peu boisée), en pente douce qui descend longuement sous l'eau (pour que non seulement les héliophytes mais aussi des herbiers d'hydrophytes se développent

- **Aménagement des berges**

Parce que dans la plupart des cas présents, les berges sont très abruptes et boisées, **un reprofilage en pente douce des berges est proposé**.

En pratique le **choix des sections de berges à reprofiler** portera de préférence sur **les berges offrant le moins intérêt**. Il faut absolument **éviter les zones de replats où existent déjà une étroite bande d'héliophytes**, et les stations de plantes d'intérêt patrimonial (**ex. le Faux-riz - *Leersia oryzoides*, la Sagittaire – *Sagittaria sagittifolia***). Ces zones de replats constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé.

Pour limiter l'impact des travaux, les aménagements seront répartis sur plusieurs années (cf Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine). Ils seront réalisés hors période de nidification. La longueur de chaque section reprofilée ne devra pas dépasser 50 mètres. La répartition temporelle et spatiale des sections à aménager sera à déterminer en fonction des conditions de chaque site.

⁹ Il est parfois souhaitable d'avoir d'autres configurations de berges pour favoriser telle espèce. Par exemple une berge très abrupte (microfalaise) permettra au Martin-pêcheur de nicher.

Quelques berges parmi les plus abruptes pourront être laissées en l'état. Le mieux serait même de créer des microfalaises plongeant directement dans l'eau pour favoriser le Martin-pêcheur, qui recherche de tels profils pour creuser le terrier dans lequel il niche.

- **Gestion de la végétation des berges**

Cas des berges reprofilées :

Après le reprofilage, le mieux est de **laisser la végétation indigène recoloniser spontanément les rives**. Ceci a un double avantage : d'une part, on n'introduit aucune espèce étrangère au site (cf site 16), d'autre part le coût de l'opération se limite alors aux travaux de terrassement et à une **gestion du couvert herbacé qui recolonise les rives**. Celle-ci consiste au départ en des fauches répétées qui permettront de contrôler le développement d'espèces indésirables comme les chardons. Lors de ce travail d'entretien, on veillera surtout à ne pas toucher aux héliophytes qui s'installeront naturellement au contact de l'eau.

Cas des berges boisées :

L'ombrage des boisements denses empêche l'installation de la flore héliophytique sur la plupart des plans d'eau. Il est donc souhaitable pour une partie des rives de **contrôler le développement des arbres et arbustes qui pourraient s'installer, en les élaguant voire en les supprimant par endroits**. Les plus vieux arbres seront maintenus. Il serait intéressant également de tailler en têtard des arbres, notamment des saules. En effet, les vieux têtards constituent un habitat de prédilection pour certains animaux (insectes saproxyliques, cavernicoles).

- **Limiter les dérangements pour la faune**

En terme d'aménagement, une deuxième proposition est formulée : il s'agit de **laisser des zones de tranquillité pour la faune**, notamment pour que les **oiseaux de milieux humides** puissent se reproduire. Il s'agit en particulier d'espèces se reproduisant dans les roselières à phragmites (fauvettes aquatiques, canards). Pour ce faire, **certains secteurs devront être interdits au public** (promeneurs, pêcheurs) et aux chiens (!). De plus, dans ces "zones en réserve", **les cheminements**, surtout lorsqu'ils font le

tour des plans d'eau, **seront éloignés** des rives, en particulier **des roselières**. Une distance minimum de 10 mètres est préconisée, à augmenter si le chemin est en surplomb.

- **Gestion des niveaux d'eau**

Les rives en pente douce des plans d'eau peuvent abriter une flore spécifique souvent de grand intérêt (amphiphytes) à condition de connaître une alternance immersion – exondation. La gestion des niveaux d'eau ne semble ici pas possible sur les plans d'eau. Ils sont En effet, en relation avec la Seine. Il faudrait maintenir des niveaux d'eau élevés en hiver et les faire progressivement baisser en fin d'été pour voir s'installer une ceinture d'amphiphytes sur des rives exondées.

6) Gestion des bords de la Seine

Les rives de la Seine sont en général très boisées. Les zones éclairées sont en général assez limitées. Il s'agit de petites plages sablo-graveleuses. Pour favoriser l'implantation de la flore héliophytique sur les rives, qui sera toujours limité du fait d'un profil souvent très abrupt, il faut augmenter l'éclairage donc élaguer voire supprimer les arbres et arbustes par endroits. Il serait intéressant de maintenir les plus vieux arbres et de tailler en têtard quelques arbres, notamment des saules. En effet les vieux têtards constituent un habitat de prédilection pour certains animaux (insectes saproxyliques, cavernicoles).

7) Création de vergers

La disparition des vergers traditionnels et l'utilisation des pesticides expliquent la régression importante des populations de Chouette chevêche en France. Il serait donc souhaitable de **planter quelques vergers**, (pommiers principalement et quelques poiriers), qui attirent bon nombre d'espèces d'insectes dont cette espèce se nourrit, mais aussi divers autres oiseaux. Ces vergers devront, bien sûr, ne **pas faire l'objet de traitements phytosanitaires**. On pourra planter des variétés anciennes (verger

conservatoire). Il s'agira de **plantations haute-tige** afin de pouvoir facilement l'entretenir par fauche et pâturage.

Notons que l'intérêt de telles plantations est également important sur le plan paysager (floraisons printanières, fruits colorés à l'automne).

8) Valorisation

Très fréquenté surtout autour des plans d'eau de la base de loisirs, ce site est déjà aménagé pour la promenade et les loisirs. Quelques panneaux d'informations (histoire du site, faune, flore...) pourraient être mis en place.

9) Convention de gestion entre les acteurs publics

Une convention entre les différents acteurs publics devra être mise en place pour la gestion du site.

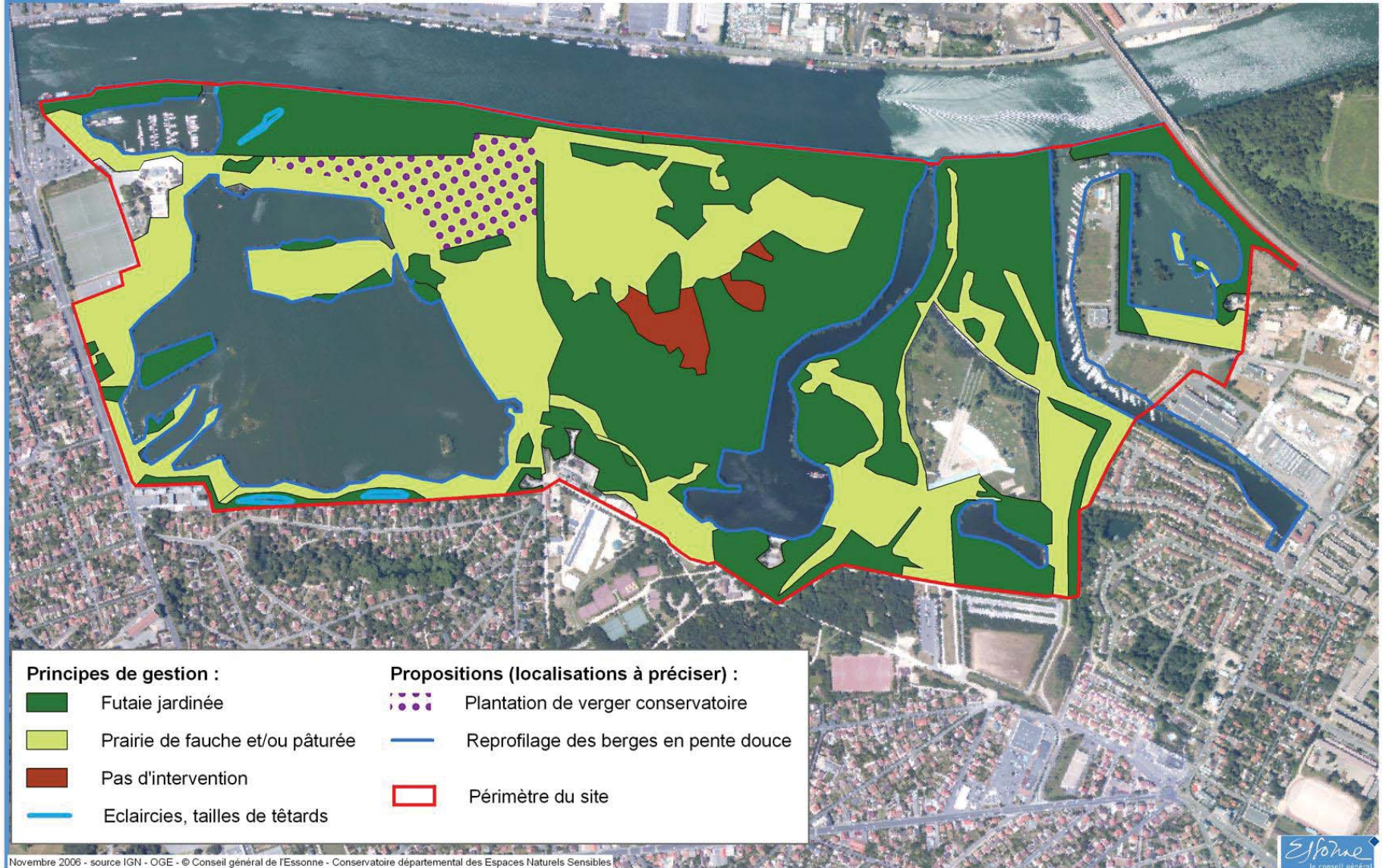
CENS

Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Orientations de gestion

Site "Base de loisirs du Port aux Cerises, Etangs de Vigneux" (n° 18)

0 100 Mètres



Principes de gestion :

- Futaie jardinée
- Prairie de fauche et/ou pâturée
- Pas d'intervention
- Eclaircies, tailles de têtards

Propositions (localisations à préciser) :

- Plantation de verger conservatoire
- Reprofilage des berges en pente douce
- Périmètre du site

Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles



Site n°19 : Saussaie des Gobelins – Fosse Montalbot

Généralités

■ Localisation et limites du site

Le site n°19 est situé sur la commune de Vigneux-sur-Seine, en rive droite de la Seine.

Il occupe une surface d'environ 248 ha.

■ Paramètres physiques et conditions stationnelles

L'ensemble du site n°19, situé sur le lit majeur de la Seine, est couvert par les alluvions modernes. Il s'agit de dépôts fluviaux limoneux et sableux à graviers fins. Il n'y a ni pente, ni relief sur ce site.

Un étang, ancienne gravière, occupe le site à son extrémité sud-est. Il est relié à la Seine par la Fosse Montalbot.



■ Statut de protection

Le site n°19 est concerné par deux périmètres d'inventaires et de protection présentés dans le tableau suivant.

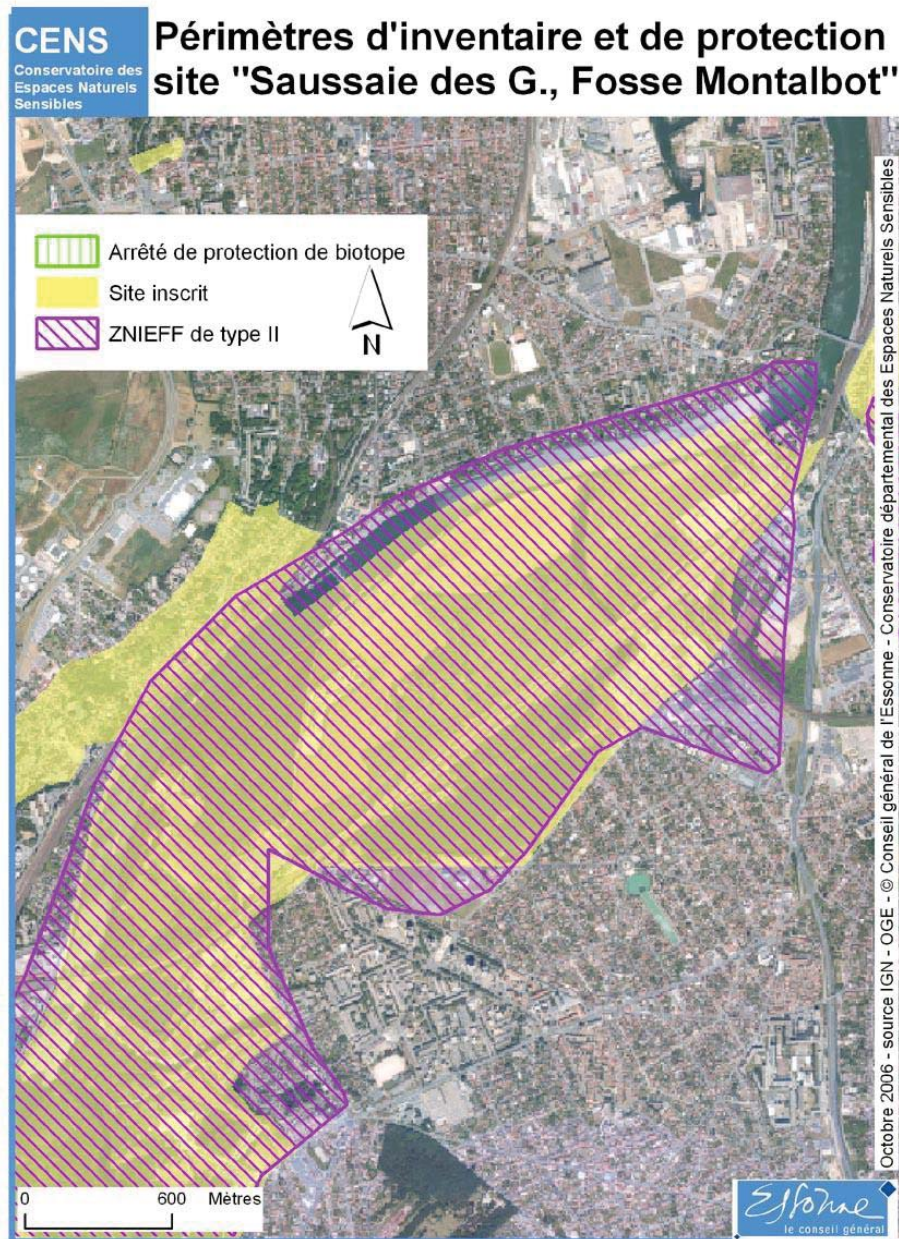
Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 2	1605	Vallée de Seine de Corbeil-Essonnes à Villeneuve-Saint-Georges	2194
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450

■ Documents d'urbanisme

Au schéma directeur de la Région d'Ile-de-France (SDRIF, 1994), le site figure comme :

- espace urbanisable sur la moitié sud-est de la Saussaie des Gobelins.
- projet de plateforme portuaire sur le 1/3 nord de la Saussaie.
- espace urbanisé et partiellement urbanisable sur l'Île Brune.
- espace paysager ou espace vert autour de la base nautique.
- bois ou forêt juste au nord du Château de Port Courcel.
- centre de production d'eau potable à l'extrémité est de l'Île Brune.

Le tableau de la page suivante présente le classement du site n°19 au POS de Vigneux-sur-Seine (POS avec dernières modifications de septembre 2006).



Commune	section cadastrale	statuts au POS/PLU
Vigneux-sur-Seine	AB	abords du château de Port Courcel en NDa, sauf le boisement et la friche voisine en NDb et EBC, le reste en NAa
Vigneux-sur-Seine	AC	tout NAa sauf voie SNCF en UE
Vigneux-sur-Seine	AT	presque tout NDa, voie SNCF et parcelles à l'est (106, 144, 146, 148, 150) en UE
Vigneux-sur-Seine	AW	tout NDa, EBC le long de la Seine

EBC :Espace Boisé Classé
 NDa : zone naturelle à protéger, les aménagements restent possibles
 NDb : zone naturelle à protéger, le caractère naturel empêche toute construction
 NAa : zone d'urbanisation future, emprise de la plate-forme portuaire multi-modale (projet de port autonome)
 UE : zone d'activités

■ Statut départemental

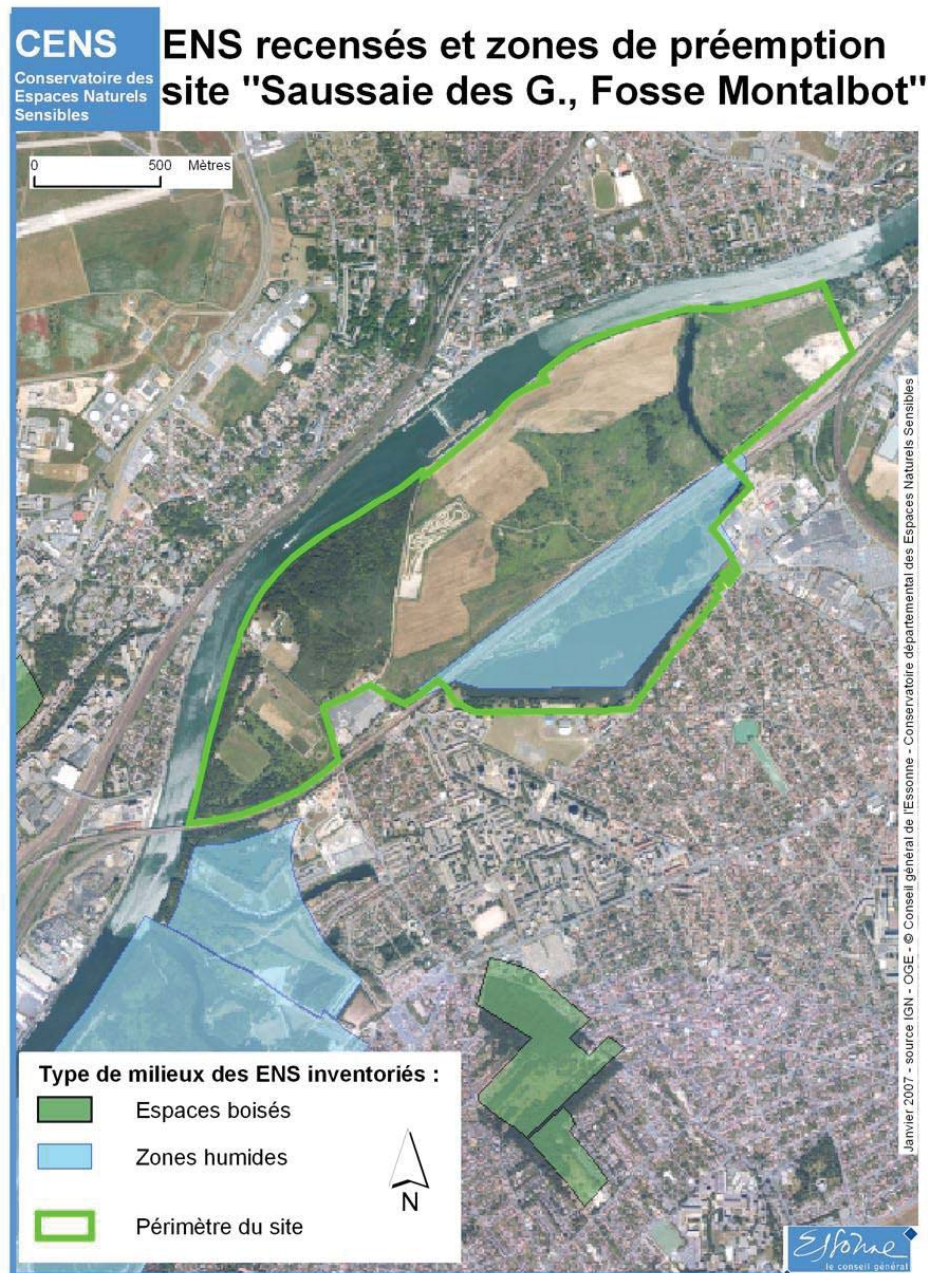
Le site n°19 figure en partie comme zone humide à l'inventaire des espaces naturels sensibles de l'Essonne.
 Aucun périmètre de préemption n'existe sur ce site.

■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Le site n°19 est majoritairement propriété du domaine para-public : Port autonome de Paris, SNCF.
 Dix-neuf parcelles appartiennent à des propriétaires privés, 6 au Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Villeneuve-St-Georges (public) et 1 à la commune de Vigneux-sur-Seine (public).

Répartition du foncier du site de la Saussaie des Gobelins, Fosse Montalbot

Type de propriétaire	Nombre de parcelles	Surface (ha)
Public	6	2,54
Privé	19	93,45
Para-public	31	122,24



■ Pratiques et usages, contraintes et menaces

Le site a des usages différents selon les secteurs.

Une partie du site correspond à un usage agricole (cultures et pour de plus petites surfaces, prairies). Une grande partie du site (grande friche centrale, boisement et friche arbustive de Port-Courcel, extrémité nord est du site) n'est quasiment pas fréquentée, si ce n'est par les chasseurs. Quelques caravanes sont présentes en bordure de Seine au droit du bras mort. Un motocross occupe une parcelle.

La Seine est une voie navigable utilisée également pour les activités nautiques de loisirs et pour la pêche ponctuellement. Le long de la Seine quelques péniches sont amarrées à long terme.

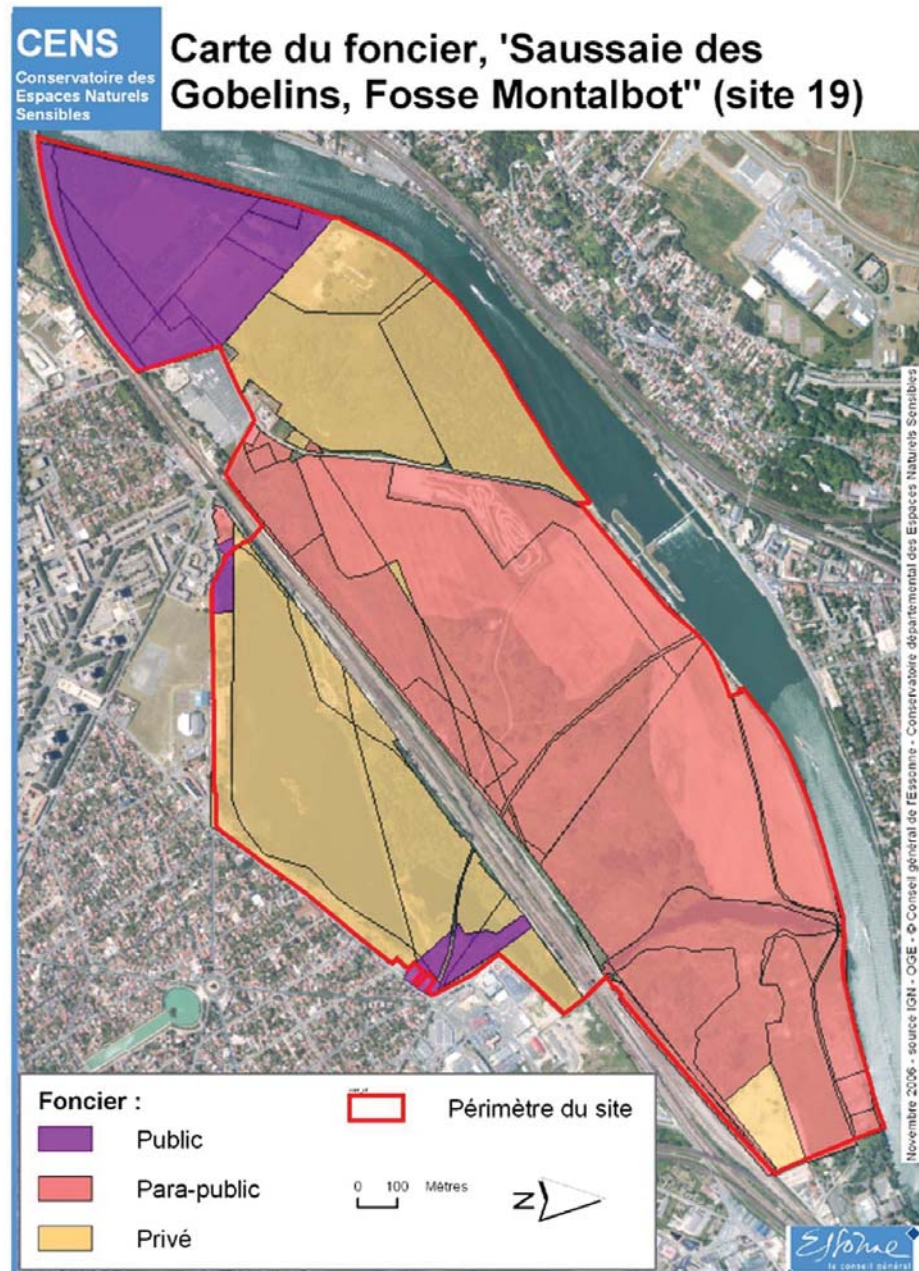
Au sud, les plans d'eau et leurs abords ont un usage récréatif. Ils sont utilisés par les pêcheurs. Ce sont surtout des lieux de promenade et de détente très fréquentés par beau temps. Une base nautique est implantée sur la rive nord du plan d'eau principal.

La plupart des espaces en herbe autour de ces plans d'eau sont régulièrement tondus, alors qu'au nord de la voie SNCF, les friches herbeuses et les formations voisines ne semblent pas gérées à l'exception de petits layons girobroyés vraisemblablement par les chasseurs. Les boisements ne semblent pas exploités.

Le site n'est pas dégradé, sauf ponctuellement avec papiers ou ordures. On note également des épaves de péniches dans le bras mort communiquant avec la Seine, et quelques carcasses de voitures dans les bois.

Les principales menaces sont :

- une exploitation forestière des boisements avec coupe à blanc,
- une gestion intensive des surfaces herbeuses (tontesgirobroyage...) ou au contraire un abandon total,
- l'urbanisation du site
- la dégradation des milieux par la surfréquentation (piétinement, ordures),
- l'aménagement de la plate-forme portuaire,
- l'introduction dans les plans d'eau de la Jussie présente sur le site 4.

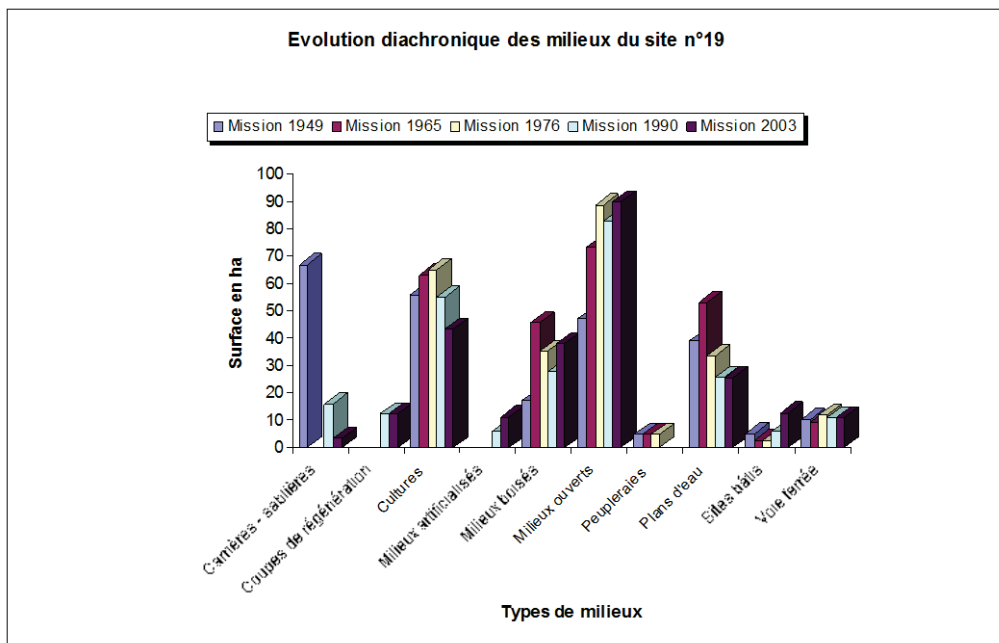


Evolution des milieux naturels

Le graphique suivant a été établi à partir de l'analyse diachronique des missions aériennes IGN de 1949, 1965, 1976, 1990 et 2003 prises sur le site n°19.

Au niveau des boisements, on constate que le bois situé en bordure nord-ouest du site est déjà présent en 1949. Les autres boisements sont plus récents.

On constate globalement une diminution des terres cultivées : on passe ainsi de 56 ha en 1949 à 43 ha en 2003.



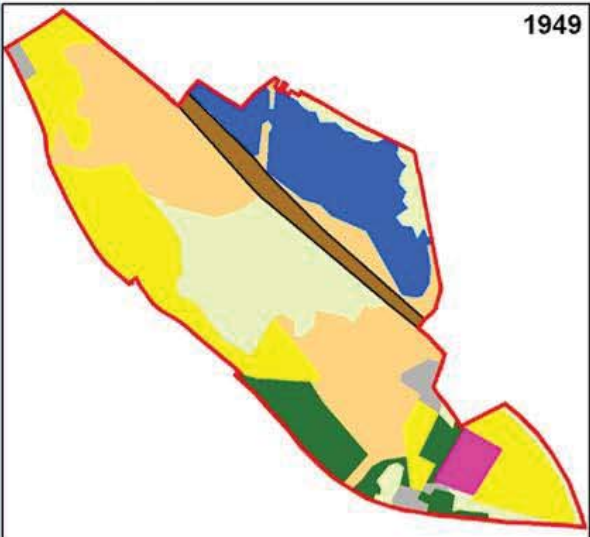
L'analyse du graphique ci-dessus et des cartes situées à la page suivante appelle les commentaires suivants.

Sur le site en 1949, c'est l'activité d'extraction de matériaux qui domine avec 39 ha de plan d'eau et 67 ha de carrières. Cette activité s'est poursuivie jusque dans les années 1960 puisqu'en 1965, un nouveau plan d'eau est apparu à la pointe est du site. On n'observe plus de traces récentes d'activité de carrières, mais les zones de carrières ont été remplacées par des milieux ouverts, des cultures ou des boisements.

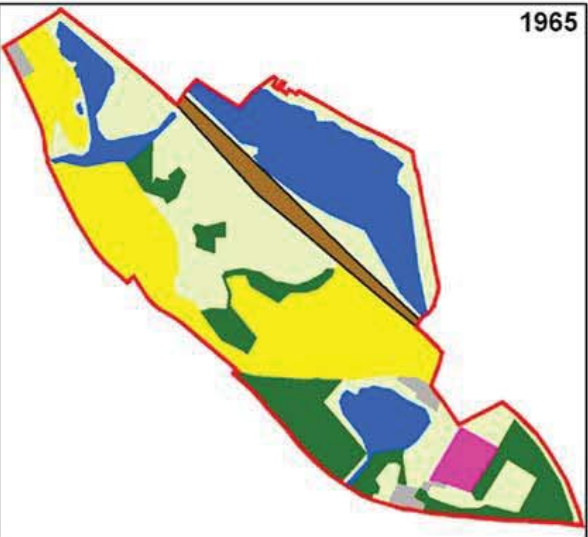
CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Evolution des milieux du site "Saussaie des Gobelins, Fosse Montalbot" (n° 19)

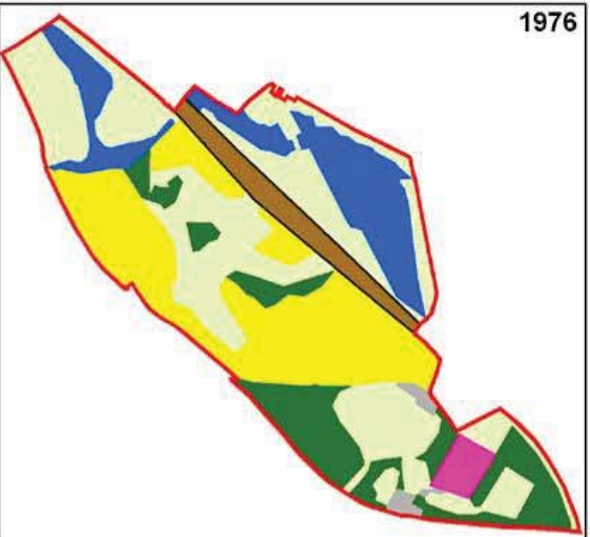
0100 Mètres
└┘



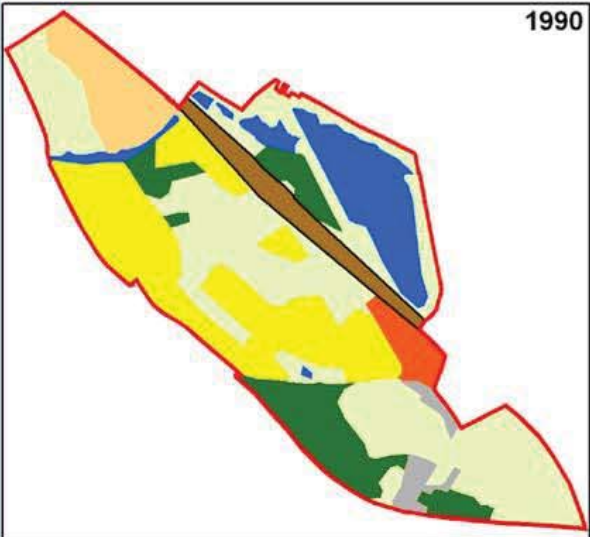
1949



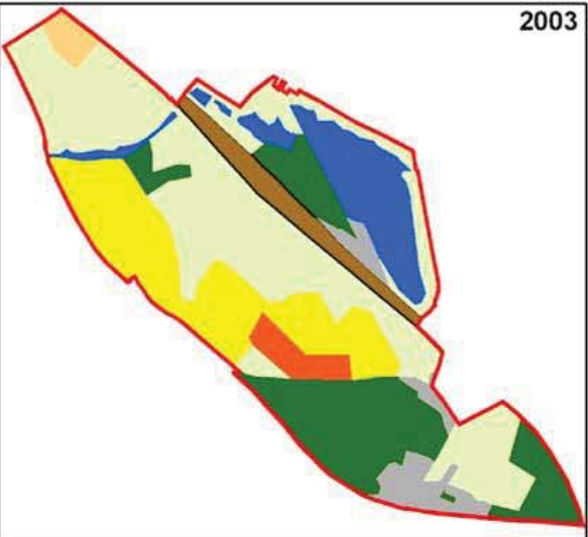
1965



1976



1990



2003

- Milieux boisés
- Peupleraie
- Cultures
- Milieux ouverts
- Sablières
- Milieux ouverts artificialisés
- Secteurs bâtis
- Plans d'eau, étangs
- Chemin de fer
- Périmètre du site

Novembre 2006 - source IGN - OGE - © Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles



Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le site n°19, qui se situe sur la commune de Vigneux-sur-Seine, a fait l'objet d'un inventaire détaillé des plantes présentes (cf. annexe). *L'extrémité ouest de la zone d'étude n'a pas pu être prospectée (faute d'accès et compte tenu de la menace de chiens !)*

Les différents milieux rencontrés sont des boisements et des haies, des friches arbustives, des formations herbeuses et des cultures, des plans d'eau de taille variée.

1) Les boisements et les haies

Les boisements sont caractérisés physionomiquement par la dominante du Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*), on a alors une **frênaie qui semble être ici une variante de la chênaie-charmaie**, ou par l'acacia (*Robinia pseudo-acacia*), on peut alors parler de **bois d'acacias**.

■ la frênaie

Code Corine de cette formation : 41.2 (Chênaies charmaies)

Elle est située au nord-est du château de Port Courcel, le long de la Seine, on y observe une futaie assez régulière.

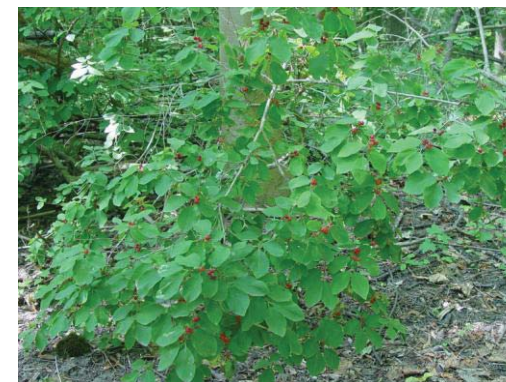
La **strate arborée** est dominée largement par le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*). Le Charme (*Carpinus betulus*) est localement abondant, mais on remarque surtout l'importance des Sycomores (*Acer pseudoplatanus*) qu'on



Sous-bois de la futaie de frênes

retrouve abondant en sous-étage. Le Chêne pédonculé (*Quercus robur*) est peu abondant ainsi que le Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*).

La **strate arbustive** est abondante et variée. En plus des essences de la strate supérieure, on trouve par exemple : Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Noisetier (*Corylus avellana*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Troëne (*Ligustrum vulgare*), Erable plane (*Acer platanoïdes*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Camerisier (*Lonicera xylosteum*), If (*Taxus baccata*), Buis (*Buxus sempervirens*).



Camerisier (feuillage avec fructifications), arbuste peu abondant en sous-bois

La **strate herbacée** est relativement riche en nombre d'espèces mais souvent peu développée. Le Lierre (*Hedera helix*) partout présent couvre parfois tout le sol. On trouve cependant d'assez nombreuses espèces pour la plupart communes. Citons par exemple : le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*), le Sceau de Salomon multiflore (*Polygonatum multiflorum*), la Benoîte des villes (*Geum urbanum*), l'Herbe à Robert (*Geranium robertianum*) et le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*).

Notons la présence d'une espèce sylvatique **assez rare en Ile-de-France** mais assez commune dans l'Essonne, **le Fraisier d'Inde (*Duchesnea indica*)**. Notons que ce n'est **pas une espèce d'intérêt patrimonial** du fait de sa fréquence dans l'Essonne mais surtout de son caractère **non indigène** (espèce échappée de jardin originaire d'Asie orientale).

■ Les bois d'acacias

Code Corine de cette formation : 83.324 (Plantations et formations spontanées de *Robinia pseudoacacia*).

Situés entre le plan d'eau principal et la voie ferrée, et ponctuellement à la Saussaie des Gobelins, les bois d'acacias n'offrent qu'un faible intérêt sur le plan floristique.

La strate arborée peu dense est dominée par l'acacia (*Robinia pseudoacacia*) qui est quasi exclusif. Notons la présence d'une espèce introduite et envahissante : l'Ailanthé (*Ailanthus altissima*).

La strate arbustive est peu variée : Sureau noir (*Sambucus nigra*) parfois très abondant, de rares Cornouillers sanguins (*Cornus sanguinea*), et souvent de l'arbre aux papillons (*Buddleja davidii*) très abondant. La Clématite (*Clematis vitalba*) est à noter également.

La strate herbacée est pauvre et banale et montre peu de sylvatiques strictes, on y observe surtout des espèces de lisières et à tendance nitrophile. Citons par exemple l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) et l'Herbe à Robert (*Geranium robertianum*).

Aucune espèce remarquable n'a été observée dans les bois d'acacias.



Bois d'acacias envahi par l'Ortie dioïque



Aristolochie clématite

■ Les haies

Code Corine de cette formation : 84.4 (Bocages).

Quasi absentes du périmètre d'étude, on en trouve quelques unes ponctuellement le long de la voie ferrée, et une bordant une parcelle située juste au nord du motocross.

La végétation de ces haies n'a pas révélé d'intérêt particulier au niveau des ligneux. Par contre la strate herbacée de la haie bordant une parcelle située juste au nord du motocross abrite une espèce remarquable. Il s'agit de l'**Aristolochie clématite** (*Aristolochia clematitis*). C'est une espèce **indigène d'intérêt patrimonial**, assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**. Dans le département, cette plante se cantonne presque exclusivement à la vallée de la Seine où elle a été observée sur plusieurs sites dans le cadre de cette étude.

2) Les friches arbustives

Code Corine de ces formations : 31.81 (Fourrés médio-européens sur sol fertile).

Très nombreuses et très étendues les friches décrites ici forment une **mosaïque complexe** avec des formations voisines que nous n'avons pas pu distinguer sur la carte des formations végétales à cause de leur caractère très morcelé et des faibles surfaces. Il s'agit non seulement de petits **bosquets** d'acacias ou parfois de saules blancs (*Salix alba*) ou de Trembles (*Populus tremula*), **mais aussi** de petites **zones herbeuses** dont l'intérêt floristique n'est pas à négliger (cf. plus bas § Les formations herbeuses et les cultures). Au niveau cartographique, on ne doit donc pas être surpris de voir que des espèces remarquables de formations herbeuses



Friche arbustive envahie par la Clématite. Au premier plan floraison de la Gesse tubéreuse

(signalées plus bas) se retrouvent situées au sein de friches arbustives !
Ces milieux ont tendance à se boisier rapidement.

Ces friches sur la zone étudiée présentent plusieurs faciès parfois imbriqués :

Sur des zones remblayées ou remaniées (au nord de la ferme de Noizy, aux abords de la Fosse Montalbot, et dans les secteurs de l'île Brune et de la Saussaie des Gobelins ponctuellement) en général se développe une végétation arbustive assez élevée souvent très dense et impénétrable où abonde l'Arbre aux papillons (*Buddleja davidii*) et le Sureau noir (*Sambucus nigra*)...



A Port-Courcel sur remblai, friche arbustive à
Arbre aux Papillons (entre les lignes).
Au premier plan friche herbeuse.
En arrière plan boisement

Au niveau du terrain naturel (mais ce n'est pas toujours le cas car on retrouve parfois des blocs de béton et de bitume au niveau de ce faciès), on a plutôt des buissons discontinus plus bas et moins denses avec surtout Eglantier (*Rosa gr. canina*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Prunellier (*Prunus spinosa*), mais aussi Orme champêtre (*Ulmus minor*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Troène (*Ligustrum vulgare*) etc...

La Clématite (*Clematis vitalba*) partout présente domine souvent largement, en recouvrant les arbustes présents elle donne alors une physionomie assez homogène à la friche arbustive.

La présence parfois dans ces friches d'espèces hygrophiles comme le Roseau commun (*Phragmites australis*) indique leur caractère humide ponctuellement.

La flore herbacée de ces formations n'a pas révélée d'espèces remarquables. Soulignons ici qu'elle est peu accessible en général. Ou

bien ce sont des plantes hautes, en général vivaces, qui parviennent à percer la couverture de Clématite (*Clematis vitalba*) : par exemple l'Asperge officinale (*Asparagus officinalis*), le Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*) ou la Gesse à larges feuilles (*Lathyrus latifolius*). Ou bien ce sont des sylvatiques banales sous les arbres aux papillons (*Buddleja davidii*) et le Sureau noir (*Sambucus nigra*) : Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), Bugle rampant (*Ajuga reptans*), Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*) etc...

Une espèce remarquable a été recensée dans ces friches arbustives : affectionnant les terrains calcaires et secs, le **Baguenaudier (*Colutea arborescens*)** est un arbuste du Sud-Est de la France. **Assez rare en Ile-de-France et dans l'Essonne, il est considéré comme naturalisé dans la région** et a donc à ce titre un **intérêt patrimonial limité**.



Baguenaudier : floraisons (en jaune)
fructifications (gousses renflées
rougeâtres)

Ces friches arbustives ont tendance à se boisier par les essences communes environnantes.

3) Les formations herbeuses et les cultures

Il faut distinguer les cultures, les formations riches en rudérales, et les formations prairiales.



Culture de blé.
En bordure la Prêle des champs.

■ Les cultures

Code Corine de ces formations : 82.11 (Grandes cultures).

Les quelques champs de céréales n'ont pas révélé un intérêt particulier du point de vue de la flore du fait de l'usage des herbicides. Parmi les espèces observées, on peut citer par exemple le Coquelicot (*Papaver rhoeas*), le Liseron des champs (*Convolvulus arvensis*) ou le Buglosse des champs (*Anchusa arvensis*).

■ Les formations riches en rudérales

Code Corine de cette formation : 87.2 (Zones rudérales).

Souvent très limitées spatialement ces formations herbacées n'ont pas toujours pu être cartographiées compte tenu de l'échelle adoptée. Elles sont présentes essentiellement à l'est de la Fosse Montalbot, ponctuellement sur les merlons du motocross, et le long de la voie ferrée de façon discontinue. On les trouve également dans le secteur de la Saussaie des Gobelins où elles occupent de petites bandes étroites dans la friche arbustive. Tout laisse penser qu'il s'agit alors du résultat de l'action des chasseurs qui défrichent de petits layons.

Ces friches sont plus ou moins hautes et discontinues. Riches en nitrophiles et en composées épineuses comme le Cirse des champs (*Cirsium arvense*), le Cirse vulgaire (*Cirsium vulgare*), le Chardon acanthe (*Onopordon acanthium*) ou le Chardon crépu (*Carduus crispus*), ces formations abritent de nombreuses espèces : prairiales, adventices des cultures et plantes plus typiques des friches herbacées comme par exemple la Campanule raiponce (*Campanula rapunculus*). Plusieurs espèces remarquables ont été observées :

L'Onagre à sépales rouges (*Oenothera glaziovana*). Assez rare en Ile-de-France et dans l'Essonne, c'est une espèce **naturalisée de faible intérêt** du point de vue **patrimonial**. Présente le long de la voie ferrée au côté de sa parente l'Onagre bisannuelle (*Oenothera biennis*), sa détermination est délicate et mériterait une confirmation ici.

La Molène blattaire (*Verbascum blattaria*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, cette espèce **indigène d'intérêt patrimonial** est semble-t-il bien implantée sur ce site, (toutes les stations observées n'ont pas été cartographiées) et moins rare qu'on ne le dit au vu des nombreuses stations découvertes dans le cadre de cette étude.



Molène blattaire (inflorescence)

Le Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*). Signalée comme **très rare en Ile-de-France et assez rare dans l'Essonne** cette plante sud-africaine est **naturalisée** et poursuit son extension fulgurante, ici le long de la voie ferrée. Elle doit être considérée comme une **peste végétale**.

L'Alpiste des canaries (*Phalaris canariensis*). **Très rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne**, cette petite graminée est localisée à une petite zone de décombe près de la base nautique. Elle n'offre qu'un **faible intérêt** sur le plan **patrimonial** car c'est une plante **naturalisée**.

Le Polypogon de Montpellier (*Polypogon monspeliensis*). Signalée comme **rare en Ile-de-France et très rare dans l'Essonne**, l'observation présente semble avoir déjà été faite puisqu'elle a déjà été observée à Vigneux-sur-Seine en 1995 et 1999 (cf. atlas floristique). Elle est relativement abondante dans la station observée qui correspond à de petites dépressions sablo-graveleuses le long de la voie ferrée. Parce que **naturalisée**, son **intérêt patrimonial** est **limité**.

■ Les formations prairiales

Occupant des surfaces inégales, elles sont dispersées sur l'ensemble du site. On doit distinguer les pelouses tondues très régulièrement des formations prairiales hautes plus ou moins en friche.

Remarque : certaines parcelles n'ont pas pu faire l'objet d'un inventaire détaillé de la flore, celles-ci étant déjà fauchées lors de la première prospection fin juin.

- Les prairies et friches prairiales.

Code Corine de cette formation : 38.2 (Prairies à fourrage des plaines).

Ces prairies semblent pouvoir être rattachées aux arrhénathéraies. En effet le fromental (*Arrhenatherum elatius*) y est souvent abondant. Les graminées dominent très largement ces formations : le fromental le plus souvent mais aussi le Chiendent rampant (*Elytrigia repens*), plus rarement la Houlque laineuse (*Holcus lanatus*), le Brome mou (*Bromus hordeaceus*) ou le Pâturin commun (*Poa trivialis*). On observe divers faciès en fonction d'autres espèces dominant physionomiquement. Les plus courants correspondent à la dominante de la Tanaisie (*Tanacetum vulgare*), de la Coronille bigarrée (*Securigera varia*), du Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*) ou encore la Gesse tubéreuse (*Lathyrus tuberosus*).



Friche herbeuse à Fromental

Très fleuries ces prairies voient se succéder des floraisons parfois spectaculaires. C'est par exemple le cas des fabacées particulièrement abondantes : citons par exemple les Vesces craque, cultivée, et hirsute

(*Vicia cracca*, *V. sativa*, *V. hirsuta*), les Gesses à larges feuilles, tubéreuse et des prés (*Lathyrus latifolius*, *L. tuberosus*, *L. pratensis*), les Trèfles rampant et des prés (*Trifolium repens*, *T. pratense*), mais encore l'Astragale à feuilles de réglisse (*Astragalus glycyphyllos*), la Coronille bigarrée (*Securigera varia*), la Minette (*Medicago lupulina*) pour les plus communes.

Ces formations constituent du point de vue floristique **un milieu riche** tant en nombre d'espèces qu'en **nombre d'espèces remarquables**. Parmi elles il faut citer successivement :

Le Centranthe rouge (*Centranthus ruber*). Très rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne, cette plante le plus souvent sur les vieux murs n'est pas signalée dans l'Essonne à l'est de la Seine. Elle est très peu abondante ici (1 seul pied). C'est une espèce **naturalisée peu intéressante**.



Potentille droite

La Gesse sans feuilles (*Lathyrus aphaca*). Assez rare dans l'Essonne mais assez commune en Ile-de-France, cette espèce **indigène d'intérêt patrimonial** est très peu abondante dans la station observée, mais probablement plus qu'elle ne le paraît ici.

La Potentille droite (*Potentilla recta*). Assez rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne. Elle est peu abondante ici (5 pieds dispersés). C'est une espèce **naturalisée intéressante**, car elle indique des milieux prairiaux de qualité.

Le Lotier à feuilles étroites (*Lotus glaber*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne** où elle n'est pas signalée à l'est de la Seine, cette espèce **indigène d'intérêt patrimonial** affectionne les sols humides. Elle côtoie ici la forme terrestre de la Renouée amphibie

(*Polygonum amphibium*). Peu abondante ici c'est une espèce indigène d'intérêt patrimonial.



Orchis pyramidal

L'orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne** où elle n'est pas signalée à l'est de la Seine, cette belle orchidée **indigène d'intérêt patrimonial** affectionne les pelouses et friches calcaires. Elle est très rare sur le site puisque seulement 2 pieds ont été observés (l'un près du terrain de tennis du château de Port Courcel, l'autre dans une petite zone herbeuse enclavée dans les friches arbustives de la Saussaie des Gobelins. C'est une espèce indigène d'intérêt patrimonial car elle indique des milieux herbacés de qualité.

A ces espèces presque toutes d'intérêt patrimonial du fait de leur rareté plus ou moins importante, on pourrait ajouter

d'autres taxons plus communs mais qui traduisent l'existence de milieux naturels de bonne qualité : citons pour exemple deux orchidées :

L'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*). Cette discrète orchidée **indigène d'intérêt patrimonial**, commune dans l'Essonne mais dite **presque absente à l'est de la Seine** (cf. atlas floristique) est bien présente sur le site.

L'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*). Commune dans l'Essonne mais dite **rare en Brie et quasi absente à l'est de la Seine** (cf. atlas floristique), cette espèce **indigène d'intérêt patrimonial** n'a été observée que très ponctuellement (7 pieds).

Du point de vue de l'état de conservation, on peut noter une tendance à l'enfrichement très marquée dans le secteur de la Saussaie des Gobelins. Les jeunes arbustes y sont alors nombreux. La prairie évolue vers un fourré arbustif.

Quelques parcelles sont fauchées, mais la première visite trop tardive n'a pas permis de bien les qualifier.

- o Les pelouses tondues régulièrement.

Code Corine de cette formation : 85.12 (Pelouses de parcs) qu'on peut rattacher le plus souvent à 38.2 (Prairies à fourrage des plaines).

Aux abords du château de Port Courcel, et sur les rives sud et est du plan d'eau principal, on observe des pelouses tondues à ras.

On observe alors une formation herbeuse relativement rase caractéristique des gazons gérés de façon intensive.



Pelouses tondues. Notez à droite la ripisylve du plan d'eau.

Les abords de l'étang principal n'offrent pas d'intérêt floristique particulier. Cette pelouse est plantée d'arbres variés. Un piétinement important favorise ponctuellement des espèces banales comme le Plantain majeur (*Plantago major*) ou la Renouée des oiseaux (*Polygonum aviculare*).

Les pelouses du château de Port Courcel offrent un intérêt supérieur : on y observe notamment des calcicoles comme la Sauge des prés (*Salvia pratensis*) ou le Plantain moyen (*Plantago media*).

Toutefois aucune espèce remarquable n'y a été observée.



Pelouse calcicole à Plantain moyen (inflorescences blanches surmontant les rosettes de feuilles)

4) Les milieux aquatiques

Sont concernés ici les plans d'eau et les rives de la Seine.

■ La fosse Montalbot et le bras mort au nord de la voie ferrée

Code Corine des formations de cette unité : pour les pentes boisées 83.324 (Plantations et formations spontanées de *Robinia pseudoacacia*), pour la végétation rivulaire 53.14 (Roselières basses), et pour la végétation aquatique 22.4 (Végétations aquatiques).



Rive boisée de la Fosse Montalbot

Les pentes très abruptes sont boisées par l'Acacia (*Robinia pseudo-acacia*) ou l'Ailanthé (*Ailanthus altissima*). Quelques espèces des ripisylves comme l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*) sont présentes mais l'ombrage important et le développement souvent important de la Clématite (*Clematis vitalba*) et de l'Arbre

aux papillons (*Buddleja davidii*) laisse peu de place à des herbacées intéressantes. Seules des banalités, par exemple l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*), ont été observées sur les pentes.

En contrebas, au niveau de l'eau, des espèces hygrophiles ont été recensées, mais rien de remarquable. Citons par exemple la Laïche faux-souchet (*Carex pseudo-cyperus*) ou le Rorippe amphibie (*Rorippa amphibia*).

Enfin sur le plan d'eau quelques plantes aquatiques communes ont été observées tel le Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) ou le Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*). Elles ne semblent alors jamais abondantes.

■ Le plan d'eau principal

Code Corine des formations de cette unité : de même que précédemment, pour les pentes boisées : 83.324 (Plantations et formations spontanées de *Robinia pseudoacacia*), pour la végétation rivulaire 53.14 (Roselières basses), et pour la végétation aquatique 22.4 (Végétations aquatiques).



Physionomie des rives du plan d'eau principal

Les pentes des rives abruptes sont en général occupées par une friche arbustive ou un boisement dominé par l'acacia.

En contrebas, les héliophytes se développent de façon discontinue sur une bande souvent très étroite impossible de fait à cartographier. Il s'agit essentiellement de Roseau commun (*Phragmites australis*), mais quelques autres **espèces indigènes d'intérêt patrimonial** du fait de leur rareté méritent d'être signalées :

La Laïche élevée (*Carex elata*). Assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, elle n'a pas été localisée précisément.

Le Jonc comprimé (*Juncus compressus*). Espèce également assez commune en Ile-de-France mais **assez rare dans l'Essonne**, elle occupe une petite zone en pente douce sur la rive sud.



Jonc comprimé

La Laïche des renards (*Carex vulpina*). Rare en Ile-de-France et dans l'Essonne, c'est une espèce qu'on peut confondre avec la Laïche cuivrée (*Carex cuprina*). La détermination mérite ici confirmation. Elle n'a pas été localisée précisément.

Le Scirpe maritime (*Bolboschoenus maritimus*) est présent irrégulièrement sur le pourtour du plan d'eau. **Assez rare en Ile-de-France et rare dans l'Essonne** où il n'est pas mentionné à l'est de la Seine (cf. atlas floristique).

La flore aquatique est peu développée. Citons pour mémoire le Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*).

■ Les bords de la Seine

Code Corine de cette unité : 24.4 (Végétation immergée des rivières) et 44.1 (Formations riveraines de saules).

Les rives relativement abruptes (au nord) sont boisées en partie et n'ont pas révélés de plantes remarquables. La végétation aquatique est peu développée.

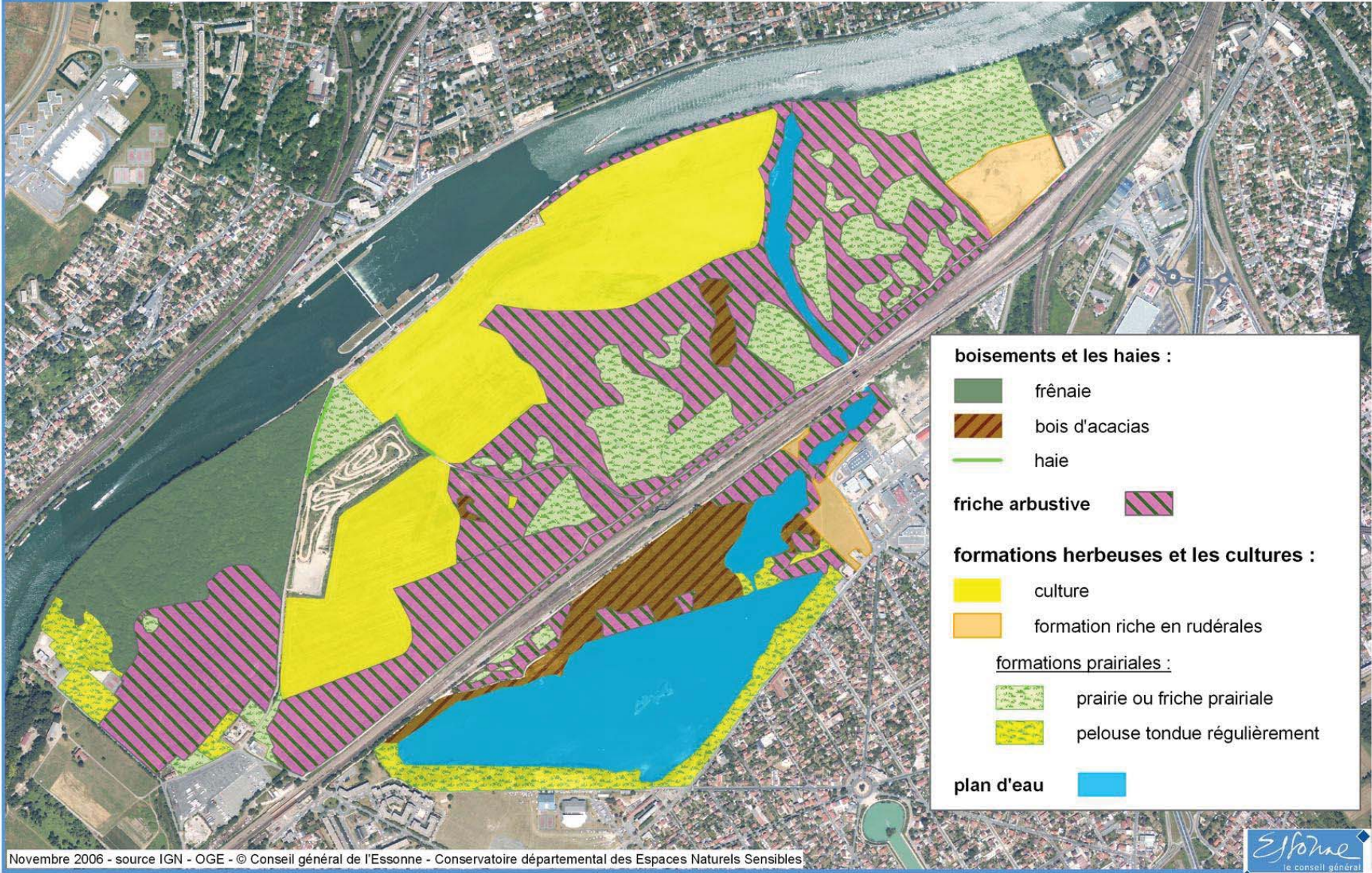


Scirpe maritime

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte de la végétation du site "Sausserie des Gobelins, Fosse Montalbot"

0 100 Mètres



→ **Faune****1) Oiseaux**

Sur l'ensemble du site, **30** espèces ont été trouvées.

Une espèce se distingue particulièrement:

- le **Grèbe castagneux** *Tachybaptus ruficollis*, avec 2 individus sur la Fosse Montalbot entre l'Île Brune et la Saussaie des Gobelins. Cette petite espèce se nourrit de poissons et de petits invertébrés. Il lui faut des plans d'eau avec des formations végétales hygrophyles, ou des buissons de saules en partie immergés, pour cacher le nid et les individus comme dans le cas qui nous occupe. Pourtant, malgré le grand nombre des habitats potentiels, la reproduction de l'espèce est dispersée et la population **en régression dans la région**. En cause, la destruction de zones humides dans l'ensemble de son aire et donc la disparition des populations nicheuses jouant le rôle de réservoirs d'individus susceptibles de s'installer dans d'autres secteurs. Cette **espèce protégée** est citée en annexe II de la Convention de Berne.

La Fosse Montalbot et la base nautique attirent d'autres espèces liées aux plans d'eau comme le **Canard colvert** *Anas platyrhynchos*, la **Foulque macroule** *Fulica atra*, le **Grand Cormoran** *Phalacrocorax carbo*, la **Mouette rieuse** *Larus ridibundus* ou le **Grèbe huppé** *Podiceps cristatus*.

Les friches arbustives de la Saussaie des Gobelins sont occupées par quelques espèces typiques de ces habitats comme la **Fauvette grisette** *Sylvia communis*, l'**Hypolaïs polyglotte** *Hippolaïs polyglotta* et le **Tarier pâtre** *Saxicola torquata*. Le **Faucon crécerelle** *Falco tinnunculus* chasse couramment au-dessus de ces secteurs dégagés.

Les boisements permettent la présence d'espèces telles que la **Grive musicienne** *Turdus philomelos*, la **Fauvette à tête noire** *Sylvia atricapilla*, le **Pouillot véloce** *Phylloscopus collybita*, le **Pic vert** *Picus viridis* et le **Pic épeiche** *Dendrocopos major*.

Les cultures au nord de la Saussaie sont occupées par l'**Alouette des champs** *Alauda arvensis*.

2) Mammifères

Sur le site, **2 espèces** de mammifères ont été trouvées, le Renard roux *Vulpes vulpes* et la **Taupe d'Europe** *Talpa europaea*.

■ **Chauves-souris**

Au moins **2 espèces** de chauves-souris ont été contactées en chasse sur les plans d'eau de la Fosse Montalbot et de la Saussaie des Gobelins. Lors de la deuxième session, un groupe de Noctule commune évoluait au-dessus du secteur du château de Port Courcel.

Statut des espèces de chauves-souris recensées sur la Saussaie des Gobelins – Fosse Montalbot

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge	Dir. H	Rareté régionale
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	V	IV	R
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	S	IV	C

Ce site présente une **faible diversité chiroptérologique**, néanmoins les plans d'eau offrent un territoire de chasse favorable aux noctules et aux pipistrelles.

3) Insectes■ **Odonates**

Seules **3 espèces** d'odonates ont été observées dans l'ensemble de la zone étudiée.

Statut des espèces d'odonates recensées sur la Saussaie des Gobelins – Fosse Montalbot

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>						
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>						
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>						

Ces espèces sont parmi les moins exigeantes quant à la nature et à la qualité des milieux qu'elles fréquentent.

Soulignons, comme il l'a été indiqué dans la partie flore, le faible développement de la végétation aquatique dans la Fosse Montalbot comme dans le plan d'eau. Ces herbiers aquatiques étant indispensables à la reproduction de la plupart des espèces, leur rareté explique le faible nombre d'espèces et d'individus présents.

■ Lépidoptères

Rhopalocères (papillons à activité diurne)

Sur l'ensemble du site **26 espèces** ont été comptabilisées (cf. liste en annexe).

La plupart sont des espèces fréquentant les milieux ouverts.

Parmi elles, **3 espèces** sont particulièrement intéressantes :

- La **Virgule** *Hesperia comma*. Ce petit papillon recherche les pelouses et les prairies sèches. Le peu de mentions récentes concernent le sud de l'Ile-de-France. Les populations sont très disséminées. Cette espèce, **probablement au bord de l'extinction, est déterminante ZNIEFF en Ile-de-France.**
- Le **Demi-Deuil** *Melanargia galathea*, avec un individu butinant sur une prairie de la Saussaie des Gobelins. Cette espèce recherche les prairies à graminées hautes. La régression de ce type d'habitat a fait chuter sa population dans une grande partie de son aire de distribution, et en Ile-de-France en particulier. Elle est **déterminante ZNIEFF en Ile-de-France.**



- le **Machaon** *Papilio machaon*, avec deux individus circulant dans les friches. Ce papillon spectaculaire fréquente les lieux herbeux, friches ou prairies, avec une grande diversité floristique, en particulier de plantes hôtes pour les chenilles et de plantes à fleurs que butine l'espèce. Les friches du secteur, comportant plusieurs apiacées (anciennes ombellifères) recherchées pour la ponte, et de plantes à fleurs, la reproduction de l'espèce est possible quoique non prouvée. Ajoutons que, ces habitats étant en régression, par intensification de l'agriculture et l'urbanisation de certains espaces, ce papillon est nettement moins fréquent que par le passé. Bien que n'ayant pas de statut patrimonial particulier, l'espèce est **rare en Ile-de-France.**

Les autres espèces de milieux ouverts sont communes et profitent aussi de la diversité floristique du site.

Notons deux espèces liés aux boisements, le **Tircis** *Pararge aegeria* et le **Robert-le-diable** *Polygonia c-album*, la dernière espèce recherchant plus particulièrement les secteurs humides.

Hétérocères (papillons à activité nocturne, ou diurne pour certains)

6 espèces ont été observées.

L'une d'elles se distingue:

- l'**Ecaille chinée** *Euplagia quadripunctaria*, avec au moins un individu dans les secteurs herbeux. Elle fréquente surtout les lieux herbeux, friches ou prairies, à diversité floristique importante. Ces habitats étant en régression, principalement en plaine, l'espèce n'est qu'**assez commune en Ile-de-France et citée en annexe II de la directive Habitats.**



Ecaille chinée

■ Orthoptères

Six espèces ont été trouvées sur le site.

Quoique communes, ces espèces reflètent bien la diversité des habitats, avec :

- le **Criquet duettiste** *Chorthippus brunneus* et le **Criquet des pâtures** *Chorthippus parallelus*, peu exigeants, qui fréquentent les lieux herbeux secs ou humides.
- le **Criquet mélodieux** *Chorthippus biguttulus*, des lieux herbeux plutôt secs, comme certaines friches du site.
- le **Phanéoptère commun** *Phaneroptera falcata* et le **Conocéphale bigarré** *Conocephalus discolor*, dans les buissons bas et en bordure.
- la **Decticelle cendrée** *Pholidoptera griseoptera*, dans les boisements et les haies denses et élevées.

Statut des espèces d'orthoptères recensées sur la Saussaie des Gobelins – Fosse Montalbot

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Habitats	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus discolor</i>						
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>						
Criquet duettiste	<i>Chorthippus brunneus</i>						
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>						
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>						
Phanéoptère commun	<i>Phaneroptera falcata</i>						

■ Coléoptères

Parmi les **34 espèces** recensées, une espèce remarquable a été trouvée :

- *Anthonomus ulmi*, avec un individu sur des ormes isolés près de la voie ferrée. Ce coléoptère vit justement sur diverses espèces d'orme. Elle n'est connue que de 3 stations très dispersées en Ile-de-France.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Plusieurs espèces patrimoniales ont été recensées sur le site n°19.

Parmi les **276 espèces végétales** recensées sur le site n°19 en 2006, 18 espèces sont remarquables en Essonne et en Ile-de-France (certain niveau de rareté). Seules **10** de ces espèces peuvent être considérées comme **patrimoniales** car ce sont des espèces indigènes.

L'exploitation des données extraites de la base de données Flora du CBNBP montre que le site n°19 abrite d'autres espèces remarquables.

Toutes ces espèces sont présentées dans les tableaux ci-dessous. Les espèces figurées en gras sont celles qui sont légalement protégées en Ile-de-France.

Espèces végétales remarquables recensées sur le site n°19 (sources : OGE & CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	I	AR	AC		pelouses et friches herbeuses calcaires	2006
<i>Aristolochia clematidis</i>	Aristolochie clématite	I	AR	AC		berges des rivières, vignes	2006
<i>Bolboschoenus maritimus</i>	Scirpe maritime	I	R	AR		bords des plans d'eau (douces et saumâtres)	2006
<i>Carex elata</i>	Carex raide	I	AR	AC		berges des étangs et des mares	2006
<i>Carex vulpina</i>	Carex des renards	I	R	R		formations herbeuses et bords des eaux	2006
<i>Centranthus ruber</i>	Centranthe rouge	N	R	TR		vieux murs, remblais	2006
<i>Colutea arborescens</i>	Baguenaudier	N	AR	AR		friches, lisières des bois sur sols calcaires	2006
<i>Duchesnea indica</i>	Fraisier d'Inde	N	AC	AR		sous-bois	2006
<i>Juncus compressus</i>	Jonc comprimé	I	R	AC		bords des eaux	2006
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse	I	C	AR		friches herbeuses, décombres	2006
<i>Lathyrus aphaca</i>	Gesse sans feuilles	I	AR	AC		friches herbeuses, prairies, bordures de chemins	2006
<i>Lotus glaber</i>	Lotier à feuilles étroites	I	AR	AC		prairies humides et bords des eaux	2006
<i>Oenothera glazioviana ?</i>	Onagre à grandes fleurs	N	AR	AR		friches herbeuses, remblais	2006
<i>Phalaris canariensis</i>	Alpiste des Canaries	N	R	TR		remblais, décombres	2006
<i>Polypogon</i>	Polypogon de	N	TTR	R		remblais,	2006

<i>monspeliensis</i>	Montpellier						décombres	
<i>Potentilla recta</i>	Potentille droite	N	R	AR			friches herbeuses, bords de routes	2006
<i>Senecio inaequidens</i>	Sénéçon du Cap	N	AR	TR			décombres, remblais, berges	2006
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	I	AR	AC			friches herbeuses	2006
<i>Bidens frondosa</i>	Bident à fruits noirs	N	R	R			bords des eaux	2005
<i>Chondrilla juncea</i>	Chondrilla effilée	I	AR	R		X	friches herbeuses, jachères, décombres	2005
<i>Erysimum cheiranthoides</i>	Vélar fausse-girolée	I	TR	AC			bords de rivières	2005
<i>Lepidium graminifolium</i>	Passerage à feuilles de graminée	N	R	R			bords de rivières, remblais	2005
<i>Malva alcea</i>	Mauve alcée	I	AR	AC			talus, lisières, friches	2005
<i>Silene nutans</i>	Silène penché	I	AC	AR			lisières, talus forestiers	2005
<i>Brassica nigra</i>	Moutarde noire	I	AR ?	AR			remblais, décombres	1999
<i>Centaurea stoebe subsp. rhenana</i>	Centaurée du Rhin	I	non signalée	non signalée			friches herbeuses sèches	1999
<i>Cyperus fuscus</i>	Souchet brun	I	R	AR			berges exondées, bords de mares, chemins humides	1999
<i>Fraxinus angustifolia</i>	Frêne à feuilles étroites	I	R	AR			bords de rivières	1999
<i>Hesperis matronalis</i>	Julienne des dames	S	-	AR			bords de chemins, friches herbacées	1999
<i>Lathyrus sylvestris</i>	Gesse des bois	I	R	AR			lisières, friches herbeuses	1999
<i>Najas marina</i>	Grande naïade	I	R	R			rivières à cours lents, plans d'eau	1999
<i>Potamogeton nodosus</i>	Potamot noueux	I	TR ?	R			rivières, plans d'eau	1999
<i>Silybum marianum</i>	Chardon marie	N	R	R			remblais, décombres	1999
<i>Sisymbrium altissimum</i>	Sisymbre élevé	N	TTR	R			remblais, décombres	1999
<i>Sisymbrium loeselii</i>	Sisymbre de Loesel	N	R	TR			remblais, friches herbeuses, talus	1999
<i>Sonchus palustris</i>	Laiteron des marais	I	AC	AR			marais, berges de rivières	1999
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	N	AR	AC			coupes forestières, remblais	1996
<i>Poa angustifolia</i>	Pâturin à feuilles étroites	I	AC	AR			friches herbeuses calcaires	1996
<i>Rumex thyrsiflorus</i>	Oseille à oreillettes	N	AR	C			bords de routes et de rivières	1996
<i>Salix triandra</i>	Saule à trois étamines	I	AR	AC			bords des eaux	1996
<i>Consolida ajacis</i>	Dauphinelle d'Ajax	S	TR	R			friches herbeuses	1995

Espèces végétales remarquables recensées par le passé sur le site n°19 (sources : CBNBP)

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff	Biotope	Dernière observation
<i>Amaranthus deflexus</i>	Amarante couchée	N	C	R		cultures, jardins, trottoirs	1952
<i>Elodea canadensis</i>	Élodée du Canada	N	AR	AC		plans d'eau, canaux, rivières à cours lents	1952
<i>Najas minor</i>	Petite naiade	I	TTR	TR		rivières à cours lents, plans d'eau	1952
<i>Nymphoides peltata</i>	Faux nénuphar	I	non signalée	TR	X	rivières à cours lents, plans d'eau	1952
<i>Potamogeton perfoliatus</i>	Potamot à feuilles perfoliées	I	NRR	R	X	rivières à cours lents, plans d'eau	1952
<i>Sagittaria sagittifolia</i>	Sagittaire	I	AR	AR		bords de plan d'eau, de rivières à courants lents,	1952
<i>Vicia villosa</i>	Vesce velue	I	AR	AR		formations herbeuses	1923
<i>Xanthium spinosum</i>	Lampourde épineuse	U	TTR	NRR		remblais, décombres	1923
<i>Xanthium strumarium</i>	Lampourde glouteron	SNA	non signalée	NRR		remblais, décombres	1923
<i>Althaea hirsuta</i>	Guimauve hirsute	I	AR	AR		Friche herbeuses et cultures	1922
<i>Amaranthus albus</i>	Amarante blanche	N	AR	TR		maïs, jachères, gares,	1922
<i>Amaranthus cruentus</i>	Amarante sanglante	I ?	non signalée	non signalée		cultures, friches	1922
<i>Artemisia annua</i>	Armoise annuelle	N	AR	R		décombres, remblais, jachères	1922
<i>Atropa belladonna</i>	Belladone	I	R	TR		lisières et bois clairs sur calcaires	1922
<i>Glaucium flavum</i>	Glaucière jaune	SNA	non signalée	NRR		remblais (?), dunes	1922
<i>Impatiens parviflora</i>	Balsamine à petites fleurs	N	R	AC		sous-bois, lisières	1922
<i>Leersia oryzoides</i>	Faux-riz	I	TTR	TR	X	bords d'étangs, de rivières et canaux	1922
<i>Lycium chinense</i>	Lyciet de Chine	SNA	non signalée	NRR		friches ?	1922
<i>Noccaea rotundifolia</i>	Tabouret à feuilles rondes	I ?	non signalée	non signalée		remblais (?), éboulis calcaires	1922
<i>Salsola kali</i>	Soude maritime	SNA	non signalée	NRR		sables littoraux ! exceptionnelle à l'intérieur	1922
<i>Solanum sisymbriifolium</i>	Morelle à feuilles de sisymbre	I ?	non signalée	non signalée		friches ?	1922
<i>Tetragolobus purpureus</i>	Lotier pourpre	P ?	non signalée	non signalée		littoral méditerranéen (!)	1922
<i>Turgenia latifolia</i>	Caucalis à larges feuilles	I	NRR	NRR	X	cultures, friches herbeuses calcaires	1922
<i>Vaccaria hispanica</i>	Saponaire des vaches	I	TTR	TR	X	jachères, friches herbeuses	1922
<i>Anthemis tinctoria</i>	Anthémis teinturiers	I ?	non signalée	non signalée		remblais, décombres, talus calcaires	1921
<i>Camelina sativa</i>	Caméline cultivée	A	non signalée	TR		remblais, moissons ?	1921
<i>Ormenis mixta</i>	Camomille mixte	I	NRR	NRR	X	bords de chemins,	1921

						friches herbacées, cultures	
<i>Atriplex sagittata</i>	Arroche sagittée	I ?	non signalée	non signalée		remblais ?	1913
Cardamine impatiens	Cardamine impatiens	I	R	AR	X	chemins forestiers, bords des eaux	1911


Parmi les espèces animales recensées en 2006 sur le site n°19, **6** peuvent être considérées comme **remarquables** en raison de leur statut de protection et/ou de leur niveau de rareté régional. Il s'agit d'espèces inféodées aux milieux ouverts (papillons) ou aux ormes (coléoptères).

Espèces animales remarquables recensées sur le site n°19

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection régionale	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	X	R	
<i>Papilio machaon</i>	Machaon		R	
<i>Hesperia comma</i>	Virgule		TR	X
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil		C	X
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée	X	AC	
<i>Anthonomus ulmi</i>			TR	

CENSConservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte des espèces remarquables du site "Saussaie des Gobelins, Fosse Montalbot"

0 100 Mètres
espèces faunistiques remarquables :**secteurs fréquentés par :**

le Demi-deuil



le Machaon



Anthonornus ulmi

espèce de Chiroptère contactée :Noctule commune (*Nyctalus noctula*)espèces floristiques remarquables

- Ar Aristoloche clématite (*Aristolochia clematitis*)
- An Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*)
- Cen** Centranthe rouge (*Centranthus ruber*)
- Col** Bagueaudier (*Colutea arborescens*)
- Du** Fraisier d'Inde (*Duchesnea indica*)
- Hh Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*)
- Jc Jonc comprimé (*Juncus compressus*)
- Lg Lotier à feuilles étroites (*Lotus glaber*)
- La Gesse sans feuilles (*Lathyrus aphaca*)
- Og** Onagre à sépales rouges (*Oenothera glaziovana*)
- Op Ophrys abeille (*Ophrys apifera*)
- Pha** Alpiste des canaries (*Phalaris canariensis*)
- Pm** Polygone de Montpellier (*Polypogon monspelliensis*)
- Pr** Potentille droite (*Potentilla recta*)
- Se** Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)
- Bm Scirpe maritime (*Bolboschoenus maritimus*)
- Vb Molène blattaire (*Verbascum blattaria*)



espèce naturalisée

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Carte des espèces remarquables du site "Saussaie des Gobelins, Fosse Montalbot"

0 100 Mètres



Orientations de gestion

■ Les objectifs visés

L'aménagement et la gestion des espaces naturels qui seront acquis doivent répondre à **quatre objectifs principaux**. Pour évaluer la pertinence des propositions formulées, il faudra donc **vérifier** si ces objectifs sont atteints.

- Le premier objectif, qui est le principal et qui doit être recherché prioritairement, est un **objectif écologique** : il s'agit de préserver la biodiversité, en particulier la faune et la flore d'intérêt patrimonial, et même de la renforcer en favorisant la diversité des habitats.
- Le deuxième objectif est de **permettre et gérer l'accueil du public**, dans la mesure où les milieux le permettent.
- Le troisième objectif est de **s'adapter à la situation** concrète de chaque site.
- Le quatrième objectif est **économique**. La gestion proposée doit être aussi peu coûteuse que possible voire rentable économiquement. Ce dernier objectif n'est pas prioritaire, il doit être atteint dans la mesure du possible.

■ Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine

Pour répondre aux objectifs précités, la mise en œuvre des principes suivants est proposée :

- **gestion écologique**, c'est-à-dire une gestion qui s'interdit toute utilisation de produits chimiques (herbicides, pesticides, fongicides etc. mais aussi engrais).
- **gestion extensive**, (et non intensive). La productivité n'est pas recherchée (par exemple pour les bois ou les prairies), mais c'est d'abord la diversité de la faune et de la flore qui est recherchée.
- **gestion différenciée**. Il s'agit de créer une mosaïque de milieux pour favoriser la biodiversité, en particulier les différentes espèces

animales. En effet, plus la flore est diversifiée, pas tant au niveau des espèces mais plutôt au niveau des formations végétales, et plus les potentialités sont grandes pour la faune, en terme de nourriture et d'habitats.

La gestion différenciée devra être mise en œuvre **dans l'espace, mais aussi dans le temps**. Par exemple, le reprofilage de berges détruira tout s'il concerne la même année l'ensemble d'un plan d'eau. Au contraire si la première année le reprofilage ne concerne que quelques tronçons d'une rive, et d'autres tronçons les années suivantes, l'impact des travaux sera moins fort. En effet la cicatrisation sera alors rapide, car les tronçons intacts constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé. Dans le premier cas au contraire, la recolonisation des tronçons aménagés pourra être lente et difficile et les espèces remarquables irrémédiablement détruites.

- **gestion adaptée au site**. Tout aménagement et toute gestion devra tenir compte des particularités de chaque site : conditions stationnelles, utilisation actuelle, présence d'espèces remarquables...

■ Orientations de gestion pour les différents espaces recensés sur le site n°19

1) Gestion des boisements

• Cas de la frênaie

Pour favoriser la diversité de la faune et de la flore dans les espaces boisés, il convient de **créer une mosaïque de milieux** favorable à la biodiversité : futaie, taillis etc. avec une sous strate plus ou moins dense.

Pour cela, **le mode de gestion le plus approprié est la futaie jardinée** qui en soit crée une mosaïque (clairière herbeuse au niveau des coupes récentes, taillis arbustif quand la coupe est plus ancienne etc.). La futaie jardinée permet de conserver la flore sylvatique et d'obtenir une variété maximale dans la structure de la végétation, ce qui est favorable à la diversité de la faune.

A l'opposé, il faut **proscrire la coupe à blanc** comme on la pratique pour les futaies régulières ou les taillis à courte rotation. Celle-ci est notamment très défavorable à la flore sciaphile.

Il est **possible d'éclaircir les sous bois** mais de façon raisonnable en conservant toujours quelques arbustes. D'une façon générale, il serait **souhaitable d'éliminer progressivement les essences naturalisées, en particulier les plus envahissantes**, comme le Robinier faux acacia (*Robinia pseudo-acacia*), l'Ailanthé (*Ailanthus altissima*), l'Erable plane (*Acer platanoides*), ou le Marronnier d'Inde (*Aesculus hippocastanum*) pour les arbres, le Laurier palme (*Prunus lauro-cerasus*) ou la Symphorine (*Symphoricarpos albus*) pour les arbustes, et au contraire de **favoriser en les conservant les arbres et arbustes indigènes** (en particulier les chênes, le charme, le frêne et le Tremble).

On veillera à **conserver quelques ronciers** qui constituent une cache pour la faune, plus spécialement un lieu de nidification pour les oiseaux, et une source d'alimentation (mûres).

On essaiera dans la mesure du possible de **garder les vieux arbres morts sur pied** (chandelles) favorables à une faune spécifique (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.) **et** on conservera pour les mêmes raisons **du bois mort au sol**. Le bois des coupes d'exploitations ou d'entretien sera exporté ou bien laissé sur place. On pourra alors **faire des tas de rondins** qu'on positionnera dans des zones de faible intérêt floristique.

Au niveau du débardage, on évitera les engins lourds qui compactent les sols.

• Les bois et taillis d'acacias

Les boisements et taillis d'acacias sont souvent très pauvres sur le plan biologique, aussi est-il souhaitable de les transformer totalement, au moins sur une partie de la surface en question. **Deux solutions** sont envisageables.

La première qui est la moins intéressante est de laisser la formation quasiment telle quelle, en supprimant ponctuellement les acacias quand, à côté, une essence indigène apparaît spontanément. Il s'agit de **faire évoluer progressivement le bois vers une formation de feuillus**

indigènes (frênaie, chênaie etc.). Dans le cas d'un boisement d'acacias quasi monospécifique, cette évolution sera très lente, et le risque est de constater en réalité une absence d'évolution. En effet, l'acacia est une espèce très envahissante du fait de sa multiplication par voie végétative (il drageonne abondamment). Cette solution ne devra donc pas être retenue ici, sauf ponctuellement pour conserver quelques bosquets.

La deuxième solution consiste à **convertir le boisement en milieu prairial** quand la topographie le permet. L'intérêt est de créer à terme un milieu de grand intérêt sur le plan biologique. Pour ce faire la solution consiste à effectuer une **coupe rase** (c'est un des rares cas où celle-ci est envisageable), **puis à travailler le sol** (car il s'agit en général d'un sol remanié, un remblai), avant de **semmer une prairie**. La gestion de cette prairie suivra alors les recommandations formulées pour les espaces en herbe (gestion extensive avec exportation du foin et/ou pâturage). Ceci permettra à la flore de se diversifier peu à peu.

La conversion en prairie est particulièrement recommandée pour la zone comprise entre la Fosse Montalbot et la voie ferrée. Il conviendra cependant de laisser une bande arborée pour constituer un écran paysager entre la voie SNCF et le plan d'eau.

2) Gestion des haies bocagères

Les haies bocagères offrent un intérêt biologique non négligeable pour deux raisons : d'une part pour la flore qui les compose et du fait de la présence d'animaux qui y trouvent abri et nourriture - plus la haie possède une structure complexe et plus cet intérêt est important – d'autre part pour leur rôle de corridor biologique (déplacement et dispersion des espèces). En conséquence la gestion proposée doit permettre d'aboutir à des haies pluristrates avec individus variés et de tous les âges. Pour atteindre cet objectif quelques règles doivent être respectées :

- tailler la haie sur les cotés seulement, pour laisser les jeunes arbres se développer naturellement,
- conserver une strate arbustive continue,
- conserver les ronces qui constituent une source de nourriture et un abri pour bon nombre d'espèces,

- proscrire tout désherbage chimique très néfaste à la flore herbacée et qui sélectionne des espèces souvent indésirables (orties etc.),
- en réalisant des têtards ou en élaguant le tronc sur une grande partie de sa longueur, l'élagage des arbres pourra favoriser la faune (insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles etc.),
- conserver les vieux arbres morts favorables à cette même faune liée aux cavités et au bois mort.

De nouvelles plantations de haies bocagères peuvent être envisagées. Il convient alors de créer un maillage continu. Les haies ne seront constituées que d'essences indigènes plantées en mélange avec un équilibre entre arbres et arbustes et une forte proportion de chênes pédonculés.

3) Gestion des espaces en herbe (cas des friches herbeuses et des gazons tondus)

Les prairies naturelles et pelouses (au sens écologique) sont des espaces qui ont considérablement régressé aujourd'hui suite aux changements des pratiques agricoles. Ce sont pourtant des espaces d'un grand intérêt biologique tant du point de vue de la faune que de la flore. C'est le cas en particulier des pelouses calcicoles souvent à tendance xérophile et des prairies humides de fauche.

Nous proposons une **gestion extensive des rares formations prairiales existant sur ce site. Cette gestion concerne également les bords de routes, et aussi des espaces en herbe à recréer** à la place de milieux sans grande valeur écologique (grande friche arbustive au lieu-dit les Montelièvres, plantation de peupliers au sud, jachère au nord etc.). L'intérêt biologique de ces espaces sera d'autant plus important à long terme que le milieu en question offre de bonnes potentialités, et surtout que les préconisations suivantes seront mises en application.

- L'idéal est la **gestion différenciée** : gérer de façon différente les diverses parcelles ou partie de parcelles. **Certains endroits seront fauchés puis pâturés, d'autres fauchés seulement.** On évitera si possible le **pâturage seul** moins favorable en général à

la diversité floristique ; il **sera réservé aux zones humides** difficilement accessibles.

- **Faucher à une date tardive - au plus tôt fin juin** - pour laisser les plantes grainer, l'idéal étant d'intervenir pour la coupe à des dates s'échelonnant entre juin et octobre. On peut envisager **une ou deux coupes annuelles**. Par exemple :
 - une fauche en juin suivie d'un pâturage après la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
 - une fauche en octobre pour des espaces fauchés très tardivement. C'est la pratique la plus favorable à la faune, insectes en particulier, mais elle ne permet pas de récolter un foin consommable par le bétail.
 - deux fauches, la première en juin, la deuxième en fonction de la repousse de l'herbe. Ceci permet de récolter du foin de qualité pour nourrir le bétail l'hiver.
- **Exporter les produits de coupe.** Cette exportation interviendra au minimum 1 à 2 jours après la coupe pour laisser aux insectes le temps de se mettre à l'abri.
- **Un pâturage** peut être envisagé sur certaines parcelles à condition que la pression de pâturage ne soit pas trop forte. On peut mettre **bovins**, ovins, chevaux et ânes, mais intérêt de chacun est différent. Les prairies pâturées par les moutons ont en général peu d'intérêt floristique en dehors des pelouses calcaires; ceci est peut être du au fait que les moutons tondent très à ras la végétation. Les chevaux ont l'inconvénient majeur d'écorcer tous les arbres et arbustes, ils ne peuvent donc être mis dans les prairies complantées d'arbres. Les ânes ont l'avantage de consommer les refus (plantes délaissées par les bovins etc.) tels que chardons et cirses. En conséquence, la "solution bovins" avec éventuellement quelques ânes semblent la mieux adaptée.
- Proscrire l'emploi de désherbants (sélectifs ou non) et de tous les produits phytosanitaires.

- Proscrire l'utilisation d'engrais chimiques (ammonitrate etc.).

Il s'agit donc de **gérer de façon extensive les espaces en herbe en prairie permanente de fauche et/ou en pâture (et non en gazon tondu ou en jachère gyrobroyée !)**.

Remarques importantes :

L'emploi de la **tondeuse** à lame rotative ou du **gyrobroyeur** est **déconseillé**, car il est très néfaste pour la faune, notamment pour les orthoptères (sauterelles etc.) qui sont détruits à chaque passage. Ces espèces disparaissent rapidement des espaces gérés ainsi. C'est pourquoi **nous préconisons l'utilisation de faucheuse** (barre de coupe) qui au contraire permet à ces espèces de se maintenir.

En laissant les produits de coupes se décomposer sur le sol, on enrichit peu à peu le milieu et donc **on favorise les plantes nitrophiles**. Les espèces observées sont alors relativement **peu nombreuses et banales**. Au contraire, l'exportation des produits de coupes transforme peu à peu la prairie qui voit le nombre de plantes augmenter. Les floraisons se multiplient favorisant une diversité d'espèces animales dont bon nombre ont aujourd'hui beaucoup régressé (papillons etc.). La flore et la faune sont souvent à long terme de grand intérêt (orchidées etc.). A cet intérêt écologique, il faut ajouter un intérêt économique. L'exportation des produits de coupes appauvrit peu à peu le milieu qui est de moins en moins productif à terme (on passe progressivement à une prairie relativement maigre). Ce travail d'exportation du foin est donc de moins en moins important à terme.

L'usage d'**engrais chimique** a de la même façon un **impact négatif sur la flore** (mais aussi sur la qualité des eaux). En enrichissant le milieu, il conduit à favoriser les nitrophiles.

On peut noter **l'intérêt économique d'une gestion extensive des espaces en herbe** : production de foin pouvant être vendue ou utilisée pour nourrir le bétail éventuel, travaux limités dans le temps, mais qui demande il est vrai un savoir faire et un matériel adapté.

Enfin remarquons **l'intérêt paysager et culturel** des prairies et gazons gérés de manière extensive, lié à la variété des floraisons qui s'échelonnent de mars à octobre. C'est une composante traditionnelle du paysage qui disparaît.

4) Gestion des friches à rudérales

Les zones riches en rudérales **bien qu'en général très diversifiées sur le plan floristique n'offrent le plus souvent qu'un intérêt botanique limité. Toutefois, elles constituent un élément de diversification pour la faune (insectes notamment).**

Quand la topographie le permet, c'est à dire quand le sol est relativement plat **et régulier, on peut envisager de** les gérer comme des prairies **(cf recommandations pour les prairies et friches herbeuses). La fréquence des fauches devra alors être augmentée les premières années pour épuiser des plantes indésirables comme les chardons et favoriser le développement des graminées.** On peut aussi les laisser en l'état **sans intervenir.**

Quand le sol est irrégulier **(tas de remblais etc.), il est impossible de faucher. Deux solutions sont alors envisageables** : soit laisser le milieu évoluer naturellement **vers le boisement à terme**, soit niveler le sol afin de gérer la zone comme une prairie.

5) Gestion des friches arbustives

Les friches arbustives sont des formations instables. Elles correspondent à un stade transitoire entre les milieux ouverts (prairies, friches herbeuses etc.) et les boisements. Leur intérêt pour la faune et la flore est d'autant plus important qu'ils sont discontinus : un fourré dense de buissons recouverts de Clématite (ou pire un fourré d'arbres aux papillons) offre un intérêt très limité. Au contraire, une friche arbustive constituée d'arbustes épars entre lesquelles se développent encore des friches herbeuses, constituent un milieu particulièrement diversifié sur le plan floristique et accueillant pour les insectes, les oiseaux etc.

La gestion préconisée est **une gestion différenciée** tenant compte principalement du stade d'évolution de la formation et de la nature des essences arbustives.

Dans les secteurs où dominent largement l'Arbre aux papillons (*Buddleia davidii*), il est souhaitable de tout défricher **pour convertir la surface en prairie permanente**. Pour ce faire, la solution consiste à effectuer une **coupe rase** (c'est un des rares cas où celle-ci est envisageable), **puis à travailler le sol** (il s'agit le plus souvent d'un sol remanié, un remblai), avant de **semmer une prairie**. La gestion de cette prairie suivra alors les recommandations formulées pour les espaces en herbe (gestion extensive avec exportation du foin et/ou pâturage), ce qui permettra à la flore de se diversifier peu à peu.

Dans les secteurs de friches arbustives denses déjà anciennes, qui sont caractérisées par la dominante d'essences indigènes (Cornouiller sanguin, Eglantier, Aubépine, Sureau noir, Prunellier, etc.) et la présence de jeunes arbres comme le Frêne ou le Chêne pédonculé, il est souhaitable de **laisser évoluer naturellement vers le boisement**.

Dans les secteurs de friches peu denses (arbustes plus ou moins épars entre lesquelles se développent des zones herbeuses), la gestion préconisée consiste à **éclaircir le milieu** de façon à obtenir une alternance de haies buissonnantes (3 à 4 mètres de largeur) et de parties herbeuses (par exemple, lanières de 15 à 20 mètres de large), entretenues comme des prairies permanentes (cf. § 133 Gestion des espaces en herbe). En pratique, une coupe sélective des buissons sera réalisée de façon à **obtenir un bocage dense de petites parcelles de prairie permanente entourées par des haies arbustives**, (ou une seule parcelle entourée de haies ou non si la surface est trop petite). La localisation des buissons à conserver est à définir avec précision sur le terrain, c'est pourquoi elles ne sont pas cartographiées sur la carte des orientations de gestion.

6) Gestion des plans d'eau

L'intérêt écologique des plans d'eau est lié à de nombreux facteurs. Par exemple, certains oiseaux disparaissent quand la fréquentation humaine est trop importante, l'alternance de périodes d'immersion et d'exondation est nécessaire pour que se maintiennent des plantes comme la Limoselle

(*Limosella aquatica*). Parmi tous ces facteurs, la qualité des berges est un facteur essentiel. Leurs profils notamment conditionnent la nature et le développement de la végétation qui constitue un habitat plus ou moins développé pour une faune spécifique. La "berge idéale" ¹⁰ correspond à une berge naturelle (c'est à dire ici sans enrochement ni béton etc.), bien éclairée (donc peu boisée), en pente douce qui descend longuement sous l'eau (pour que non seulement les héliophytes mais aussi des herbiers d'hydrophytes se développent

- **Aménagement des berges**

Parce que dans la plupart des cas présents, les berges sont très abruptes et boisées, **un reprofilage en pente douce des berges est proposé**.

En pratique, le **choix des sections de berges à reprofiler** portera de préférence sur **les berges offrant le moins d'intérêt**. Il faut absolument **éviter les zones de replats où existent déjà une étroite bande d'héliophytes**. Ces zones de replats constitueront des réservoirs d'espèces qui pourront coloniser le milieu aménagé.

Pour limiter l'impact des travaux, les aménagements seront répartis sur plusieurs années (cf Principes généraux pour l'aménagement et la gestion des espaces naturels de la vallée de la Seine). Ils seront réalisés hors période de nidification. La longueur de chaque section reprofilée ne devra pas dépasser 50 mètres. La répartition temporelle et spatiale des sections à aménager sera à déterminer en fonction des conditions de chaque site.

Quelques berges parmi les plus abruptes pourront être laissées en l'état. Le mieux serait même de créer des microfaisales plongeant directement dans l'eau pour favoriser le Martin-pêcheur, qui recherche de tels profils pour creuser le terrier dans lequel il niche.

¹⁰ Il est parfois souhaitable d'avoir d'autres configurations de berges pour favoriser telle espèce. Par exemple une berge très abrupte (microfalaise) permettra au Martin-pêcheur de nicher.

- **Gestion de la végétation des berges**

Cas des berges reprofilées :

Après le reprofilage, le mieux est de **laisser la végétation indigène recoloniser spontanément les rives**. Ceci a un double avantage : d'une part, on n'introduit aucune espèce étrangère au site (cf site 16), d'autre part le coût de l'opération se limite alors au travaux de terrassement et à une **gestion du couvert herbacé qui recolonise les rives**. Celle-ci consiste au départ en des fauches répétées qui permettront de contrôler le développement d'espèces indésirables comme les chardons. Lors de ce travail d'entretien, on veillera surtout à ne pas toucher aux héliophytes qui s'installeront naturellement au contact de l'eau.

Cas des berges boisées :

L'ombrage des boisements denses empêche l'installation de la flore héliophytique sur la plupart des plans d'eau. Il est donc souhaitable pour une partie des rives de **contrôler le développement des arbres et arbustes qui pourraient s'installer, en les élaguant voire en les supprimant par endroits**. Les plus vieux arbres seront maintenus. Il serait intéressant également de tailler en têtard des arbres, notamment des saules. En effet, les vieux têtards constituent un habitat de prédilection pour certains animaux (insectes saproxyliques, cavernicoles).

- **limiter les dérangements pour la faune**

En terme d'aménagement, une deuxième proposition est formulée : il s'agit de **laisser des zones de tranquillité pour la faune**, notamment pour que les **oiseaux de milieux humides** puissent se reproduire. Il s'agit en particulier d'espèces se reproduisant dans les roselières à phragmites (fauvettes aquatiques, canards). Pour ce faire, **certains secteurs devront être interdits au public** (promeneurs, pêcheurs) et aux chiens (!). De plus, dans ces "zones en réserve", **les cheminements**, surtout lorsqu'ils font le tour des plans d'eau, **seront éloignés** des rives, en particulier **des roselières**. Une distance minimum de 10 mètres est préconisée, à augmenter si le chemin est en surplomb.

- **Gestion des niveaux d'eau**

Les rives en pente douce des plans d'eau peuvent abriter une flore spécifique souvent de grand intérêt (amphiphytes) à condition de connaître une alternance immersion – exondation. La gestion des niveaux d'eau est-elle possible sur les plans d'eau ? Il faudrait maintenir des niveaux d'eau élevés en hiver et les faire progressivement baisser en fin d'été pour voir s'installer une ceinture d'amphiphytes sur des rives exondées.

7) Gestion des bords de la Seine

En dehors du secteur de l'écluse, les rives de la Seine sont très boisées. Les zones éclairées sont alors en général assez limitées. Il s'agit de petites plages sablo-graveleuses.

Pour favoriser l'implantation de la flore héliophytique sur les rives, qui sera toujours limité du fait d'un profil souvent abrupt, il faut augmenter l'éclaircissement donc élaguer voire supprimer les arbres et arbustes par endroits. Il serait intéressant de maintenir les plus vieux arbres et de tailler en têtard quelques arbres, notamment des saules, pour les raisons déjà évoquées plus haut.

8) Cultures

L'intérêt écologique de ces milieux est très réduit. Toutefois gérées en prairies permanentes (cf recommandations pour les zones en herbe), en particulier en prairie de fauche, ces milieux pourraient rapidement devenir intéressants pour la faune et la flore. Il est donc fortement conseillé de **les convertir en prairies permanentes**.

La régression des plantes messicoles¹¹ est considérable : beaucoup d'espèces ont quasiment disparu aujourd'hui. C'est pourquoi, il pourrait être intéressant de **cultiver une petite surface en céréales (orge et blé) de manière biologique**. On pourrait peut-être voir réapparaître des plantes comme le Peigne de Vénus, rarissimes aujourd'hui mais autrefois

¹¹ Les messicoles sont les plantes des moissons comme le Bleuet ou le Coquelicot.

communes. En effet, le stock de graines présentes dans les sols est considérable, et certaines espèces peuvent rester en dormance pendant des décennies.

9) Création de vergers

La disparition des vergers traditionnels et l'utilisation des pesticides expliquent la régression importante des populations de Chouette chevêche en France. Il serait donc souhaitable de **planter quelques vergers**, (pommiers principalement et quelques poiriers), qui attirent bon nombre d'espèces d'insectes dont cette espèce se nourrit, mais aussi divers autres oiseaux. Ces vergers devront, bien sûr, ne **pas** faire l'objet de **traitements phytosanitaires**. On pourra planter des variétés anciennes (verger conservatoire). Il s'agira de **plantations haute-tige** afin de pouvoir facilement l'entretenir par fauche et pâturage.

Notons que l'intérêt de telles plantations est également important sur le plan paysager (floraisons printanières, fruits colorés à l'automne).

10) Extension du recensement des ENS

La quasi-totalité de la zone d'étude située au nord de la voie ferrée mérite d'être incluse dans le recensement ENS. Il faut cependant exclure les zones cultivées.

11) Maîtrise foncière

Afin d'assurer la maîtrise foncière du site, une zone de préemption doit être mise en place sur les terrains privés.

12) Valorisation

Seuls la Fosse Montalbot et les abords immédiats du château de Port Courcel sont très fréquentés et aménagés. On peut envisager de créer des circuits de promenade et découverte du patrimoine naturel, circuits illustrés de panneaux avec des informations thématiques (histoire de la forêt,

faune, flore, habitats...). Ce travail doit se faire en utilisant au maximum les cheminements existants et permettre le maintien de l'agriculture et de la zone d'expansion des crues de la Seine.

13) Plan de gestion

Pour mettre en œuvre les orientations de gestion définies précédemment, la définition d'un plan de gestion est à prévoir. Un volet de renaturation importante du site doit figurer dans ce document.

Un suivi de la faune et de la flore qui permettrait de vérifier la pertinence des opérations est souhaitable également.

14) Réhabilitation

Un nettoyage ponctuel du boisement de Port Courcel est à prévoir (carcasse de voiture...).

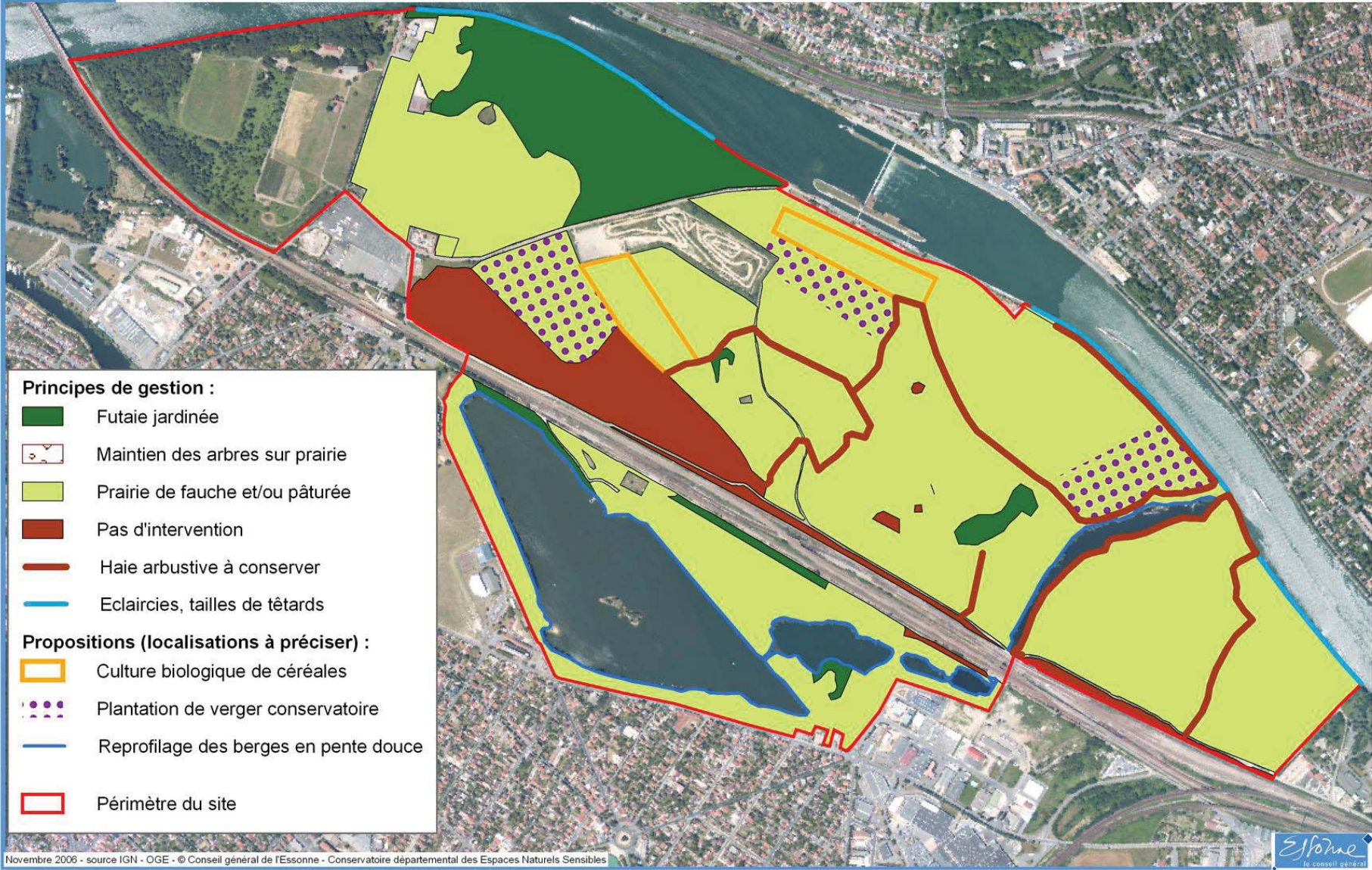
15) Convention de gestion entre les acteurs publics

Une convention entre les différents acteurs publics devra être mise en place pour la gestion du site.

CENS
Conservatoire des
Espaces Naturels
Sensibles

Orientations de gestion Site "Saussaie des Gobelins, Fosse Montalbot" (n° 19)

0 100 Mètres



Site n°20 : Forêt régionale de Rougeau

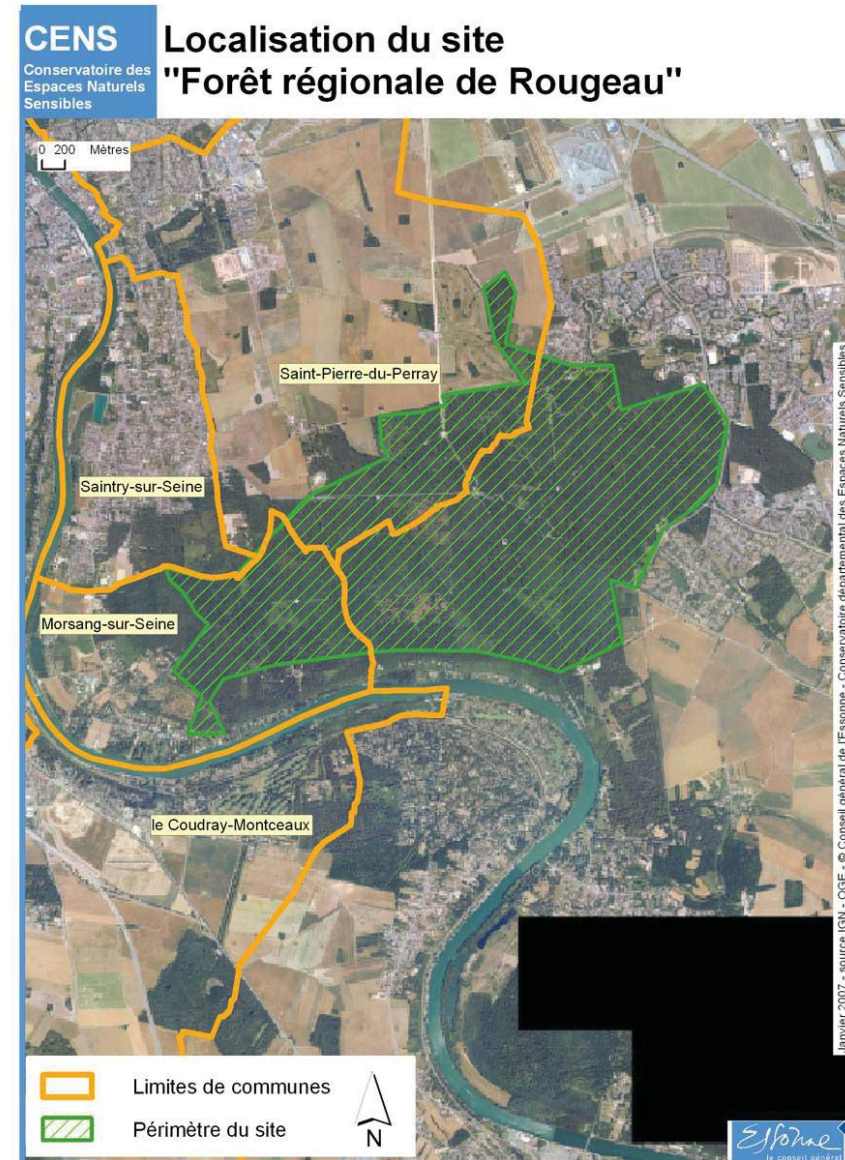
Généralités

■ Localisation et limites du site

A cheval sur deux départements, la forêt régionale de Rougeau, d'une superficie de 1041 hectares, s'étend sur les communes de Saintry-sur-Seine, Morsang-sur-Seine et Saint-Pierre-du-Perray en Essonne, et, Nandy et Savigny-le-Temple en Seine-et-Marne.

Elle est limitée au sud par la Seine, au nord-est par l'agglomération de Nandy et Savigny-le-Temple, et à l'ouest par celle de Morsang-sur-Seine.

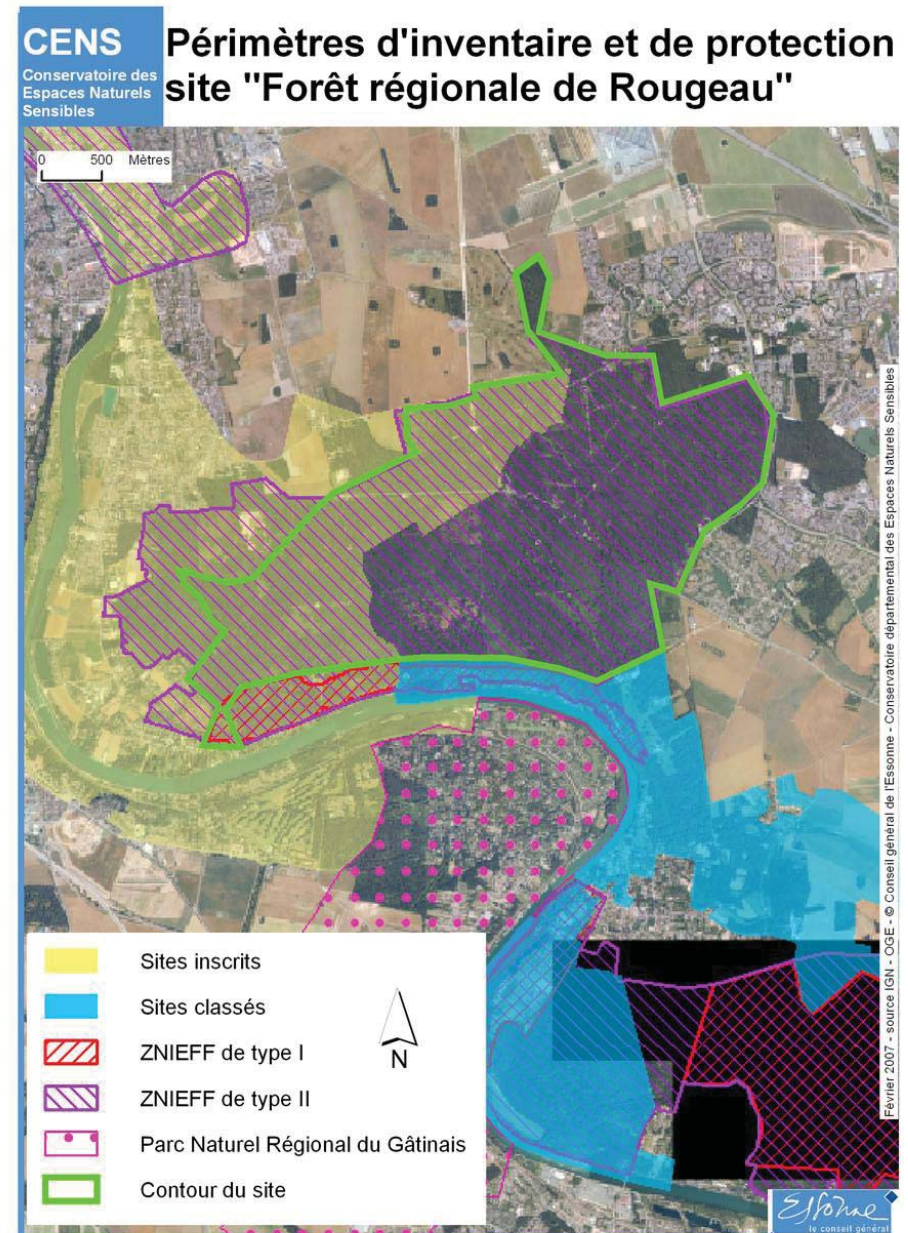
Les autres limites correspondent à des zones agricoles.



■ Statut de protection

Le site n°20 est concerné ou se trouve à proximité de quatre périmètres d'inventaires et de protection présentés dans le tableau suivant.

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 2	77326021	Forêt de Rougeau	1070
ZNIEFF de type 1	77326004	Coteau de Seine à Nandy et Morsang-sur-Seine	84,99
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450
Site classé	7378	Boucles de la Seine et vallon du ru de Balory	783,10



■ Statut départemental

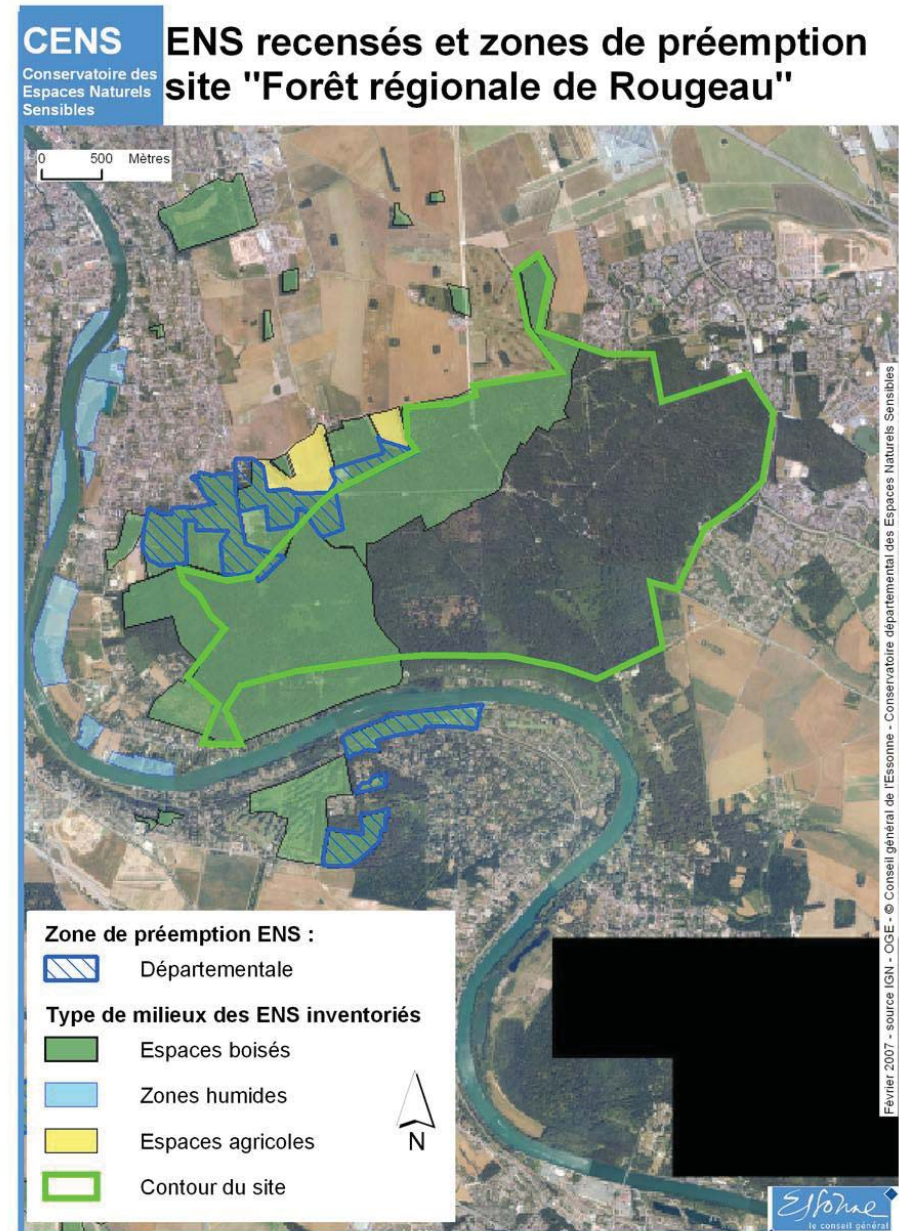
Les parties nord et ouest de la Forêt régionale de Rougeau figurent comme zone boisée à l'inventaire des espaces naturels sensibles (ENS) du département de l'Essonne. Une toute petite partie du site fait l'objet d'un périmètre de préemption à délégation départementale.

■ Milieu physique

Située en bordure de la Seine, la forêt de Rougeau correspond à l'extrémité méridionale du plateau calcaire de la Brie. Le substrat calcaire affleure au sud, avec des falaises importantes qui dominent la Seine d'environ 45 mètres. Ces affleurements montrent différents niveaux géologiques avec de bas en haut, calcaire de Champigny, Marnes blanches du Bartonien, Marnes vertes du Sannoisien. La strate supérieure, calcaire et meulière de Brie, est surmontée par des formations argilo-sableuses à meulière (dites cailloutis de Sénart), qui recouvrent l'essentiel de la surface du massif forestier. Ceci permet d'expliquer la présence de nombreuses mares.

La partie ouest du massif est caractérisée par une large pente. Celle-ci correspond à des alluvions anciennes de la Seine.

Le réseau hydrographique est peu dense. Le ruisseau du Ravin du Gouffre, qui marque la limite entre les deux départements, draine la partie centrale de la forêt de Rougeau. Le reste du massif forestier est drainé par un ensemble de fossés, dont le principal s'écoule vers l'est (vers Nandy).



Historique et évolution des milieux naturels

Domaine royal à partir de 1020, puis rattachée à la Commanderie des Templiers de Savigny, le massif forestier de Rougeau a connu ses premiers aménagements importants sous Louis XV. Ces opérations, qui se poursuivent sous le règne de Louis XVI, consistent en la création d'un réseau de vastes allées et de carrefours pour les chasses royales. Ces aménagements qui structurent aujourd'hui le massif, ont gardé les noms de cette époque (Carrefour du Dauphin, Carrefour de la Table du Roi, Route des Ecuyers...).

Un bâtiment est construit en balcon sur la Seine, à l'initiative du Financier Bouret : " le Pavillon Royal ", dont le vaste parc boisé est redessiné à l'anglaise en 1852 par Louis Sulpice Varé, créateur du Bois de Boulogne.

Bien national vendu lors de la Révolution, la forêt est alors fortement exploitée par les différents propriétaires qui se multiplient suite aux héritages successifs. Ceci aboutit à un boisement relativement clair très favorable à l'extension du Grémil bleu pourpre. C'est pourquoi, au début du siècle dernier, l'Association des Naturalistes Parisiens dira de cette rare espèce protégée qu'elle est "*très abondante dans toute la forêt*" (cf. Arnal G., Les plantes protégées d'Ile-de-France, Parthénope).

En 1966, partiellement amputée par l'urbanisation, la forêt fait l'objet d'une procédure d'acquisition par l'Agence des Espaces Verts, dans le cadre de la création d'un périmètre régional d'intervention foncière. Il s'agit de protéger le massif tout en assurant son ouverture au public. Un nouveau plan de gestion et d'aménagement est mis en œuvre...

Espèces (faune - flore)

→ Flore

Les éléments présentés ci-dessous sont tirés de l'étude réalisée par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (Arnal et al, 2001) sur le coteau sud de la forêt de Rougeau.

L'intérêt floristique de la forêt de Rougeau est lié à la **diversité des milieux** rencontrés qui s'explique bien par la géologie et la gestion passée. Il s'agit de **formations forestières**, mais aussi de milieux plus ouverts comme des **landes** ou des **pelouses**.

Les mares ont également un intérêt floristique qu'on ne peut négliger. Les mares abritent quelques plantes remarquables comme les Utriculaires (*Utricularia sp pl*) ou la Lentille d'eau à plusieurs racines (*Spirodela polyrrhyza*).

Les formations forestières comprennent des groupements de milieux calcaires, mais aussi des groupements acidiphiles.

1) Les groupements acidiphiles

La série acidiphile comporte la Chênaie sessiliflore (*Quercion robori-petrae*), installée sur le plateau argileux, et la Chênaie oligotrophe dans les secteurs les plus acides et parfois humides. Très ponctuellement, on rencontre les stades régressifs que sont la lande à éricacées et les pelouses associées. Caractérisée par des espèces comme la Callune (*Calluna vulgaris*), la Canche flexueuse (*Deschampsia flexuosa*), ou parfois la Molinie (*Molinia caerulea*), cette série abrite quelques espèces remarquables. Citons la Serratule des teinturiers



Lande à Callune (en vert foncé). Noter les tâches de Canche flexueuse (en jaune)

(*Serratula tinctoria*), et une espèce atlantique, protégée en Ile-de-France, la Lobélie brulante (*Lobelia urens*).

2) Les groupements des sols calcaires

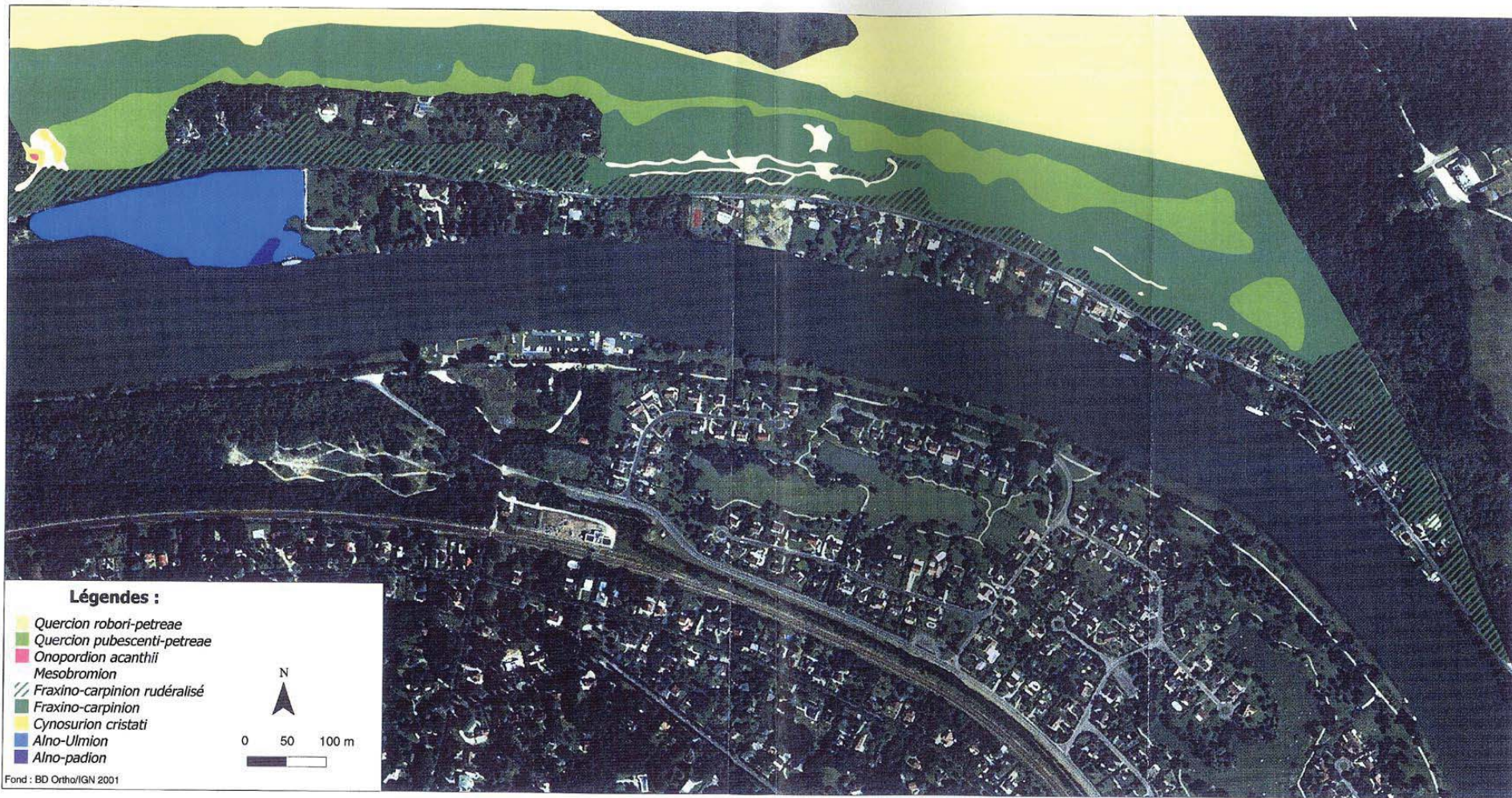
Les groupements de sols calcaires (ou neutres), qu'on trouve essentiellement sur le coteau dominant la Seine, offrent un **intérêt majeur**. Il s'agit de formations forestières plus ou moins denses, principalement la frênaie charmaie (*Fraxino-carpinion*), sur les pentes du coteau, et le pré-bois à Chêne pubescent (*Quercion pubescenti-petrae*), qui semble ici être une forme thermophile de la Chênaie-frênaie. Il s'agit également d'ourlets et de pelouses calcicoles (*Mesobromion*).

Ces formations abritent en abondance le **Grémil bleu pourpre** (*Lithospermum purpureocaeruleum*), **espèce protégée en Ile-de-France**, dont c'est ici la principale station. De nombreuses autres espèces remarquables, parfois de forte valeur patrimoniale ont été observées sur le coteau. On peut mentionner de grandes raretés comme la **Digitale jaune** (*Digitalis lutea*) et la **Violette blanche** (*Viola alba*), ou des espèces moins rares comme l'Epipactis de Müller (*Epipactis muelleri*) ou l'Acéras homme-pendu (*Aceras anthropophorum*).



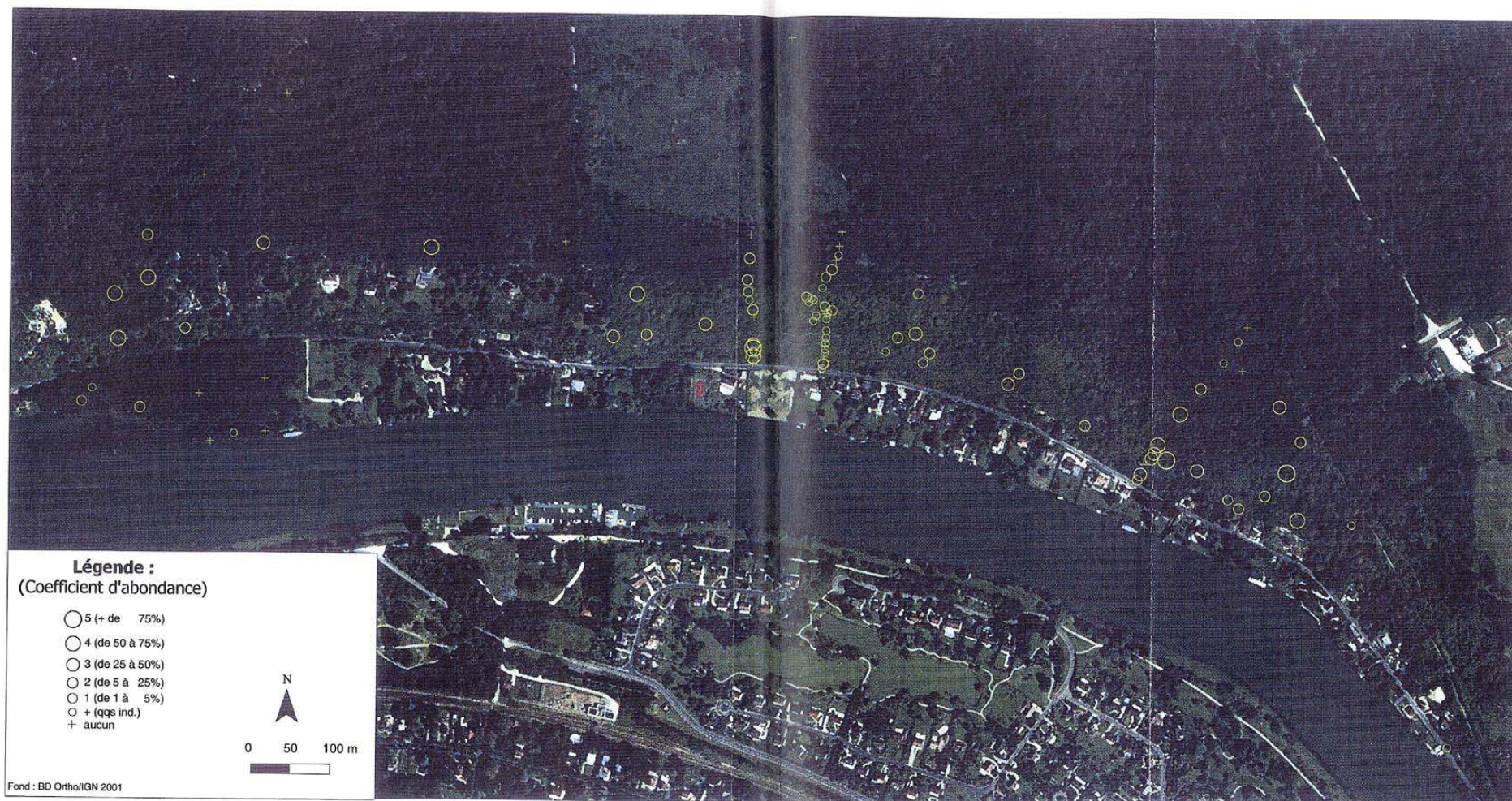
Sur le coteau, boisement clair à Chêne pubescent (variante de la chênaie-charmaie). Noter l'abondance du Grémil bleu-pourpre (détail) qui forme ici un tapis.

Carte synthétique des groupements végétaux du coteau de Rougeau



CBNBP 2001

Carte de densité de *Lithospermum purpureocaeruleum* sur le coteau de Rougeau



CBNBP 2001

Localisation des pelouses relictuelles



CBNBP 2001



CBNBP 2001

→ Faune

A l'image de la flore, la faune est riche et variée.

De nombreuses espèces d'oiseaux nichent ou fréquentent le site. Parmi les espèces contactées, citons par exemple la Bondrée apivore ou le Guépier d'Europe.

Les grands mammifères sont abondants : le Chevreuil, qu'il n'est pas rare de surprendre, et plus discret, le Sanglier qui affectionne les taillis denses

de la forêt. La faible superficie du massif forestier, et la situation périurbaine explique l'absence des cerfs qui ont besoin de vastes espaces. En revanche, les mammifères de petite taille ont eux aussi leur place dans ce bois : lapins, renards, écureuils, mais aussi diverses espèces de Chauves-souris.

Enfin, les mares constituent un habitat particulièrement fréquenté par les différents groupes faunistiques: Couleuvres, Batraciens et Odonates.



Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Site d'intérêt régional, le massif de Rougeau, avec en particulier son coteau dominant la Seine, est connu depuis très longtemps des naturalistes. Proche de Paris, il a fait rapidement l'objet de nombreuses prospections par les botanistes, ornithologues et autres naturalistes.

Son intérêt est lié à plusieurs éléments :

- La **diversité des formations végétales** avec par exemple des peuplements calcicoles ou au contraire des végétations nettement acidiphiles (landes à éricacées). Les mares constituent des milieux particulièrement riches pour la flore, et très favorables à la faune.
- La **présence de plantes remarquables** : plusieurs espèces protégées et de nombreuses raretés régionales ou départementales ont été recensées, dont le Grémil bleu pourpre (*Lithospermum purpureocaeruleum*). Le coteau de Rougeau constitue la principale station de cette espèce protégée en Ile-de-France.
- Une **faune riche et variée** avec notamment de nombreuses espèces d'oiseaux, d'amphibiens et de reptiles. Certaines, particulièrement remarquables, fréquentent les habitats les plus sensibles du massifs, comme les futaies âgées, les landes à callunes et les mares et étangs.

L'étude réalisée par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (Arnal et al, 2001) souligne que la forêt de Rougeau constitue *"une entité écologique dont la valeur se révèle mois après mois, et la place en troisième position derrière les massifs de Fontainebleau et Rambouillet"*.

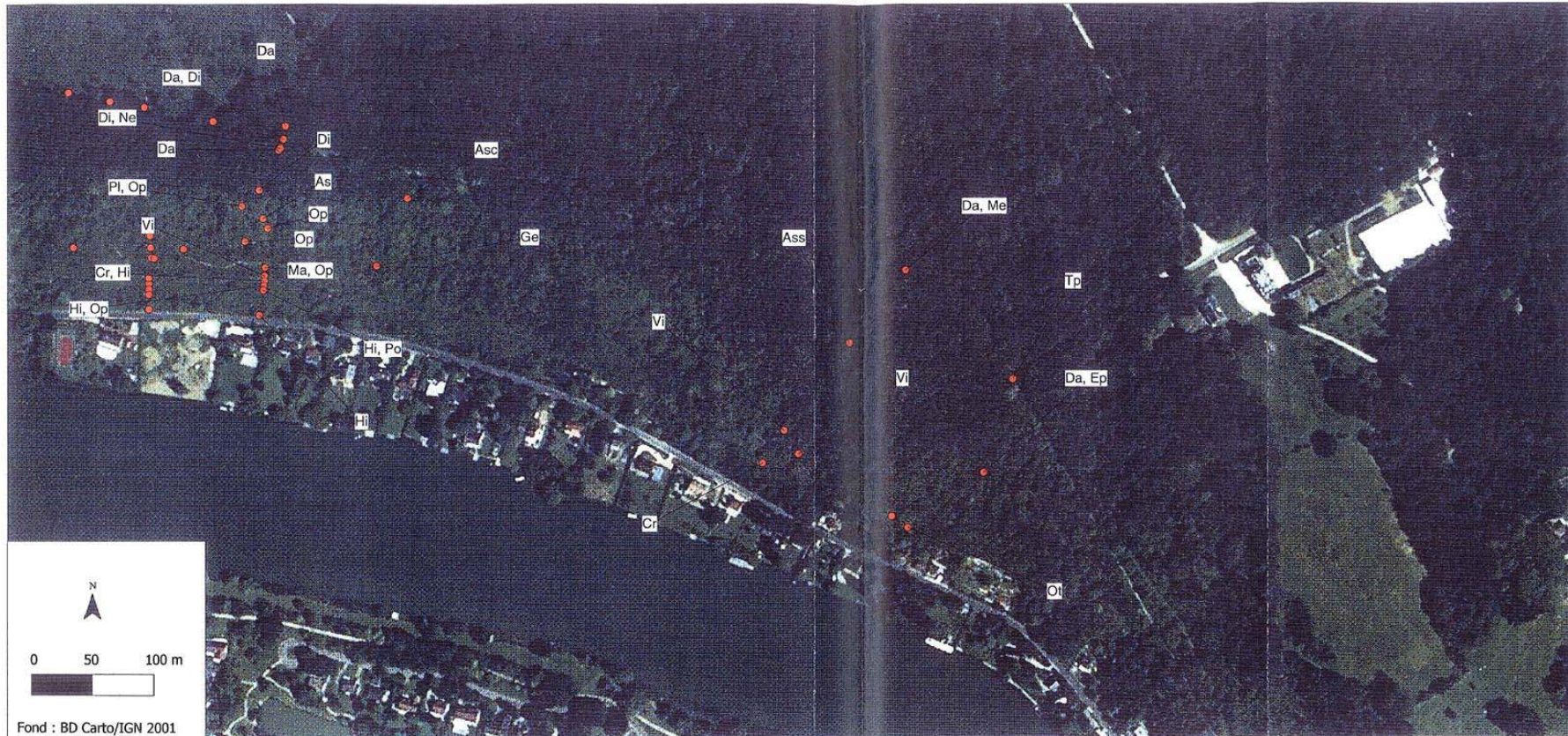
Carte de localisation des espèces à valeur patrimoniale (partie ouest)



Abréviations utilisées :

Ac (*Aceras anthropophorum*), Ar (*Arum italicum*), As (*Astragalus glycyphyllos*), Asc (*Asplenium ceterach*), Ass (*Asplenium scolopendrium*), Bc (*Bidens cernua*), Bf (*Bidens frondosa*),
 Ca (*Cardamine impatiens*), Cr (*Catapodium rigidum*), Co (*Cornus mas*), Ct (*Campanula trachelium*), Cu (*Cucubalus baccifer*), Ep (*epipactis muelleri*), Gc (*Gentiana cruciata*), Hi (*Himantoglossum hircinum*),
 Im (*Impatiens capensis*), Lo (*lobelia urens*), Ma (*Malus sylvestris*), Ne (*Neottia nidus-avis*), Op (*Ophrys apifera*), Opi (*Orobanche picridis*), Ot (*Orobanche teucrii*), Ov (*Ophioglossum vulgatum*),
 Pl (*Platanthera chlorantha*), Po (*Polypodium interjectum*), Py (*Pyrus pyraster*), Ta (*Taraxacum sect. Erythrosperma*), Tp (*Tanacetum parthenium*), Te (*Teucrium botrys*), Se (*Serratula tinctoria*), Vi (*Viola alba*).

Carte de localisation des espèces à valeur patrimoniale (partie est)



Fond : BD Carto/IGN 2001

CBNBP 2001

Abréviations utilisées :

Ac (*Aceras anthropophorum*), Ar (*Arum italicum*), As (*Astragalus glycyphyllos*), Asc (*Asplenium ceterach*), Ass (*Asplenium scolopendrium*), Bc (*Bidens cernua*), Bf (*Bidens frondosa*), Ca (*Cardamine impatiens*), Cr (*Catapodium rigidum*), Co (*Cornus mas*), Ct (*Campanula trachelium*), Cu (*Cucubalus baccifer*), Ep (*epipactis muelleri*), Gc (*Gentiana cruciata*), Hi (*Himantoglossum hircinum*), Im (*Impatiens capensis*), Lo (*lobelia urens*), Ma (*Malus sylvestris*), Ne (*Neottia nidus-avis*), Op (*Ophrys apifera*), Opi (*Orobanche picridis*), Ot (*Orobanche teucrii*), Ov (*Ophioglossum vulgatum*), Pl (*Platanthera chlorantha*), Po (*Polypodium interjectum*), Py (*Pyrus pyraester*), Ta (*Taraxacum sect. Erythrosperma*), Tp (*Tanacetum parthenium*), Te (*Teucrium botrys*), Se (*Serratula tinctoria*), Vi (*Viola alba*).

Site n°21 : Plaine des Coudray

Les informations présentées dans cette fiche sont extraites de l'étude réalisée par Biotope en 2002 et du plan de gestion et d'aménagement 2007-2011 réalisé par le Conseil général de l'Essonne.

Généralités

■ Localisation et limites du site

Le site s'étend sur une surface de 40 hectares en rive droite de la Seine, sur la commune d'Etiolles. L'activité agricole céréalière domine dans le site. A l'exception des îles, les milieux naturels sont marqués par les activités humaines. Ils ne sont que relictuels et perdurent sur les espaces non exploitables par l'agriculture, à savoir :

- le talus routier,
- la mare en face du Poney club,
- le chemin des Américains,
- le boisement à tulipes,
- les îles dites Ile d'Amour (amont) et Ile aux Pavieurs (aval),
- le ru des Hauldres,
- la Fontaine aux Souliers et son fossé,
- la ripisylve en bordure de la Seine.

Cet espace est quasiment isolé du reste de la trame naturelle par quatre axes de circulation :

- la RD 93 au nord-ouest ;
- la RN 448 au nord-est ;
- la Francilienne au sud-est ;
- la Seine au sud-ouest.





■ Statut de protection

La plaine des Coudray bénéficie de plusieurs statuts réglementaires :

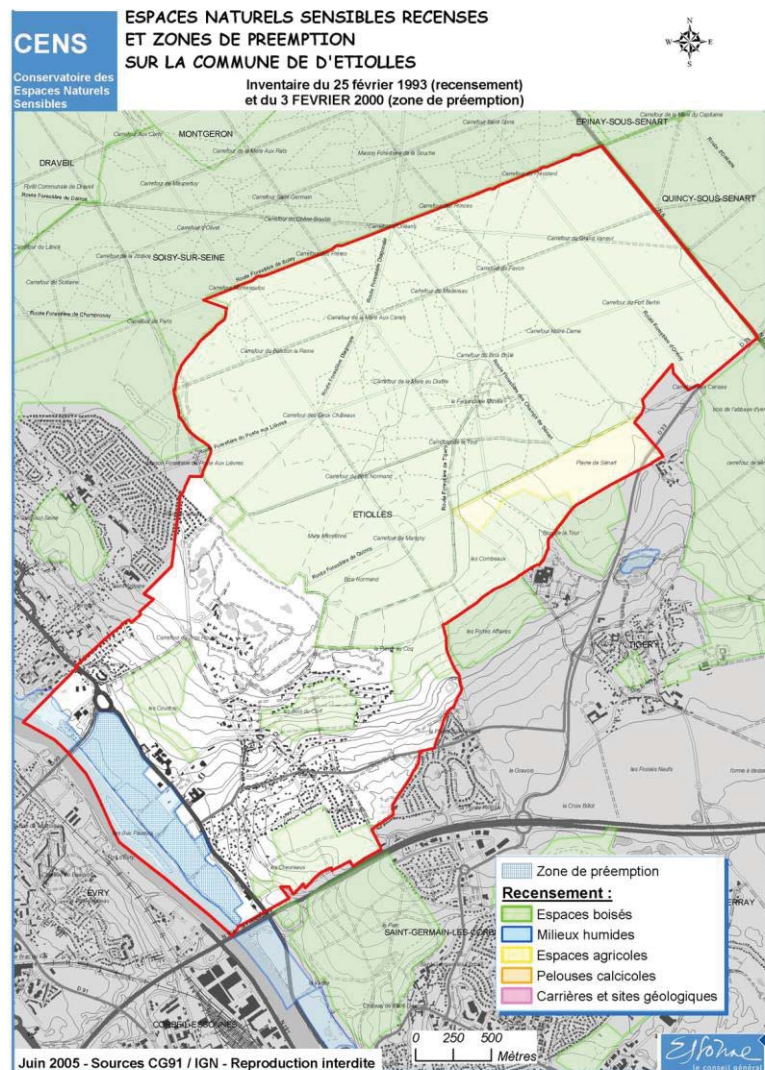
- **Espace Naturel Sensible (ENS)**. Le Département est propriétaire de la quasi-totalité du site, à l'exception des îles sur lesquelles une zone de préemption a été définie ;
- **NDA pour les espaces agricoles et Espaces Boisés Classé** pour la majorité des espaces naturels relictuels ;
- **Site inscrit** (19 août 1976) pour son caractère pittoresque et sa qualité paysagère ;
- **Périmètre rapproché du captage des eaux** de la Fontaine aux Souliers ;
- **GR 2 « Sentier de la Seine »** qui protège un itinéraire de grande randonnée en bordure de la Seine.

■ Usages

Une enquête, menée auprès des différents utilisateurs, a permis de mettre en évidence les nombreux usages du site :

- un espace à vocation agricole (environ 30 ha cultivés en polyculture avec rotation bisannuelle maïs / blé) ;
- un espace de vie : 3 péniches sont amarrées en bordure du site au niveau des îles et bénéficient des commodités d'usage (ramassage des ordures ménagères, distribution du courrier, petit parking...). **Le Département s'oppose à toute augmentation de la capacité d'accueil et s'opposera à toute nouvelle implantation au droit de ses propriétés.** ;
- un espace de loisirs : pratique de la pêche de loisirs, randonnée pédestre, randonnée équestre, cyclisme.





■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Le département de l'Essonne est propriétaire d'une grande partie du site de la plaine des Coudray. Tout le site fait l'objet d'un périmètre de préemption au titre des ENS et les premières acquisitions ont eu lieu dans les années 1990. Elles visaient alors à éviter l'ouverture d'une sablière sur le site et à protéger une des 10 stations franciliennes de Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris*), espèce protégée en France.

Seules les îles et quelques parcelles en limite est du site appartiennent à des propriétaires privés.

■ Milieu physique

L'altitude de la Plaine des Coudray est comprise entre les cotes 37m95 et 34m29 (altitude moyenne : 36 m).

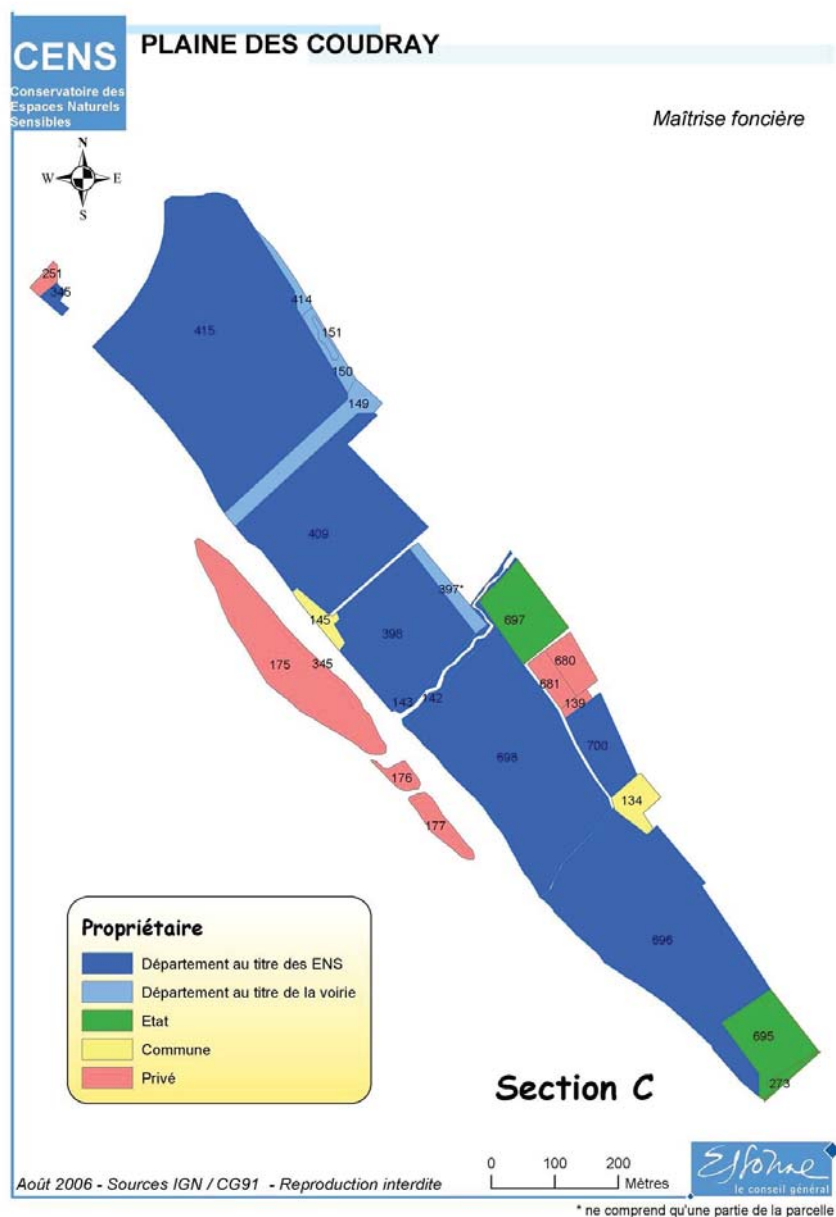
Le fond de vallée est nappé **d'alluvions récentes**, d'origine fluviale, composées de sables et graviers fins et recouvertes d'une couche de limons (argiles+sables fins).

En bordure de la plaine alluviale, le long de la RN 448, des dépôts de versants (colluvions) forment une terrasse caillouteuse légèrement plus élevée (39 à 40m).

Des micro-reliefs témoignent de la présence de paléo-chenaux aujourd'hui comblés qui isolaient plusieurs îlots lors d'une précédente période glaciaire.

Ces formations superficielles épaisses reposent sur la roche mère composée d'argiles et marnes (ce qui explique la présence de sources le long de la plaine) et plus bas du Calcaire de Champigny. Il en résulte un sol hydromorphe et argileux, composé principalement de gley.

Sur le coteau apparaissent les **marnes stampiennes** (sannoisiennes) et plus haut le **calcaire lacustre de Brie** puis les **sables stampiens**.



Le réseau hydrographique se compose de plusieurs éléments :

- Le **ru des Hauldres** : affluent de la Seine, il prend sa source au nord-est sur le plateau de Brie, sur la commune de Limoges-Fourches (77), près de l'aérodrome de Melun-Villaroche au lieu dit « la Mare à la Bretonne ». C'est un cours d'eau non domanial. Il traverse des espaces forestiers, passe par des bassins de retenue des eaux pluviales (Tigery), et est canalisé sur certains secteurs (IUFM). A hauteur de la plaine d'Etiolles, il passe au milieu des champs. Il récupère les eaux pluviales d'Etiolles et peut recevoir des eaux usées par les déversoirs prévus lors de forts orages, notamment en aval du site en rive gauche. Il est classé 2 (moyen) pour la qualité de ses eaux, avec un objectif 1B (bon).
- La **Seine** : à hauteur d'Etiolles, la qualité de ses eaux est classée 2 (moyen) avec un objectif 1B (bon). Les berges du fleuve sont sujettes à des inondations régulières. Sa côte normale est de 32,76 m. Le niveau des eaux atteint lors des crues était de 37.20 m en 1910, 36.45 en 1955 et 36.40 en 1982. La majeure partie du site peut donc être submergée.
- Le **ru de la Fontaine aux Souliers** : long de 180 m, il se jette dans la Seine au niveau d'une embouchure présentant quelques lambeaux de roselières. Il est alimenté par une source en bas de coteau, résultant de la présence de marnes dans le versant. Le lieu-dit « les Bas Sourdeaux » témoigne de la présence de ces suintements au pied de la terrasse alluviale.
- Le **fossé de la Marquise** : il draine vers la Seine les eaux de ruissellement provenant de l'exutoire du lotissement Kaufman & Broad.



Le ru des Hauldres

Espèces (faune - flore)

→ Flore

Les inventaires effectués en 2002 ont permis de recenser **222 espèces végétales**. Les différents habitats recensés sont présentés brièvement ci-dessous.

1) Les fruticées et groupements forestiers

Quatre types de formations forestières des berges ont été distinguées en fonction de l'essence dominante de la strate arborescente. A ces boisements semi-naturels, il faut ajouter les vieilles plantations de peupliers localisées sur les îles.

■ L'ormiaie rudérale

Code Corine de cette formation : 41.2 (*Carpinion betuli*)

C'est le groupement végétal le plus représenté sur le site, le long de la Seine et de certaines voies de communication. La strate herbacée est marquée par la présence d'espèces ubiquistes et caractéristiques des sols riches en matière organique, en particulier en azote, comme l'Ortie dioïque (*Urtica dioica*) ou la Ronce bleue (*Rubus caesius*). L'ormiaie rudérale correspond à un stade dégradé de la ripisylve originelle. Les essences de la strate arborée (érables, orme) sont des espèces banales en Ile-de-France.



L'Ormiaie rudérale

Toutefois, une **plante protégée au niveau régional**, la **Cardamine impatiente** (*Cardamine impatiens*), a été trouvée au sein de ces

boisements. Elle est présente à proximité de l'eau (berges) et sous les plantations de peupliers des îles. Cette plante n'est pas menacée dans la région et semble plutôt être en expansion le long des rives des grands fleuves.

C'est également une ormaie rudérale qui abrite la station de **Tulipe sauvage** (*Tulipa sylvestris*), **protégée au niveau national**, qui recèle une cinquantaine de pieds. On retrouve cette espèce généralement sur les talus herbeux ou dans des vignobles et des vergers. Actuellement en régression face aux changements des modes culturels, les populations de cette espèce se retrouvent dans des habitats relictuels. C'est en particulier le cas dans le Bassin parisien où l'on retrouve cette plante dans des parcs forestiers (où elle fût jadis introduite) dans des groupements forestiers intermédiaires entre la chênaie-charmaie et l'ormiaie rudérale.

■ La végétation à Frêne commun

Code Corine de cette formation : 44.3 (*Alno-Padion*)

Ce type de boisement est localisé le long du ru des Hauldres où il forme un linéaire large de quelques mètres. Une espèce remarquable, l'**Aristolochie** (*Aristolochia clematitis*), **assez commune** en Ile-de-France, est localisée en périphérie de ce boisement.

■ La végétation à Aulne glutineux

Code Corine de cette formation : 44.3 (*Alno-Padion*)

Ce boisement rivulaire, très dégradé, occupe de faibles surfaces sur les berges de la Seine et en marge des îles. Sur les berges de Seine, plusieurs espèces prairiales s'installent dans cette formation. La proximité des champs cultivés, la fréquentation de ces boisements et le piétinement de la strate herbacée favorise l'installation de ces espèces et plus encore d'espèces nitrophiles ou antropochores (transportées par l'homme).

■ La végétation dominée par le Saule blanc

Code Corine de cette formation : 44.13 (*Salicion albae*)

Cette formation de bois tendre ne se retrouve que ponctuellement au sein de la zone d'étude.

■ Les plantations de peupliers

Code Corine de cette formation : 83.3211 (*Salicion albae*)

Ces plantations, réalisées sur les deux îles, ont vieilli et se sont densifiées. La flore locale s'est peu à peu réinstallée et actuellement cette formation est constituée d'une strate arborée à Peupliers, d'une strate arbustive localement dense et d'une strate herbacée à hautes herbes. Parmi ces dernières, on trouve une station d'une trentaine de pieds de **Podagraire** (*Aegopodium podagraria*), plante **assez rare** en Ile-de-France, sur l'île aux Pavés.

2) Les formations herbeuses

■ Les formations prairiales

Code Corine de cette formation : 34.3226 (*Mésobromion*)

Le talus bordant la RD93 présente une pelouse relictuelle que l'on peut rattacher à une pelouse sèche à Brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*). La dynamique naturelle de cette pelouse semble tendre vers un fourré appauvri à Prunellier. Parmi les espèces inventoriées, notons la présence d'une orchidée, l'**Orchis bouc** (*Himantoglossum hircinum*), assez commune dans la région.

■ Les friches et végétation adventice

Deux types de friches sont présentes au sein du site :

- la végétation des friches à vivaces (code Corine : 38.22) qui se retrouve sur les bermes des routes et qui est favorisée par la gestion des bermes (fauche annuelle) ;
- la végétation des friches et lieux piétinés qui se retrouve sur les jachères.

On rencontre également des espèces végétales compagnes des cultures (adventices) en bordure des cultures. Parmi celles-ci, citons l'**Aristolochie**, **assez commune** en Ile-de-France.

3) Les groupements d'eau libre

■ La végétation aquatique flottante

Code Corine de cette formation : 22.411 (*Lemnion minoris*)

Il s'agit d'une végétation dominée par les lentilles d'eau qui est favorisée par les eaux riches (en azote en particulier). On trouve ce type de végétation sur la mare située en bordure de la RN448.

■ La végétation aquatique enracinée

Code Corine de cette formation : 22.431 et 22.432 (*Nymphaeion albae*, *Calitricho-Batrachion*)

Cette végétation composée du Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) et du Myriophylle en épi (*Myriophyllum spicatum*) est caractéristique des zones calmes des rivières et des fleuves. On retrouve en particulier ce groupement entre l'île aux Pavés et l'île d'Amour et à l'aval de l'île aux



Végétation hydrophyte de Nénuphar jaune

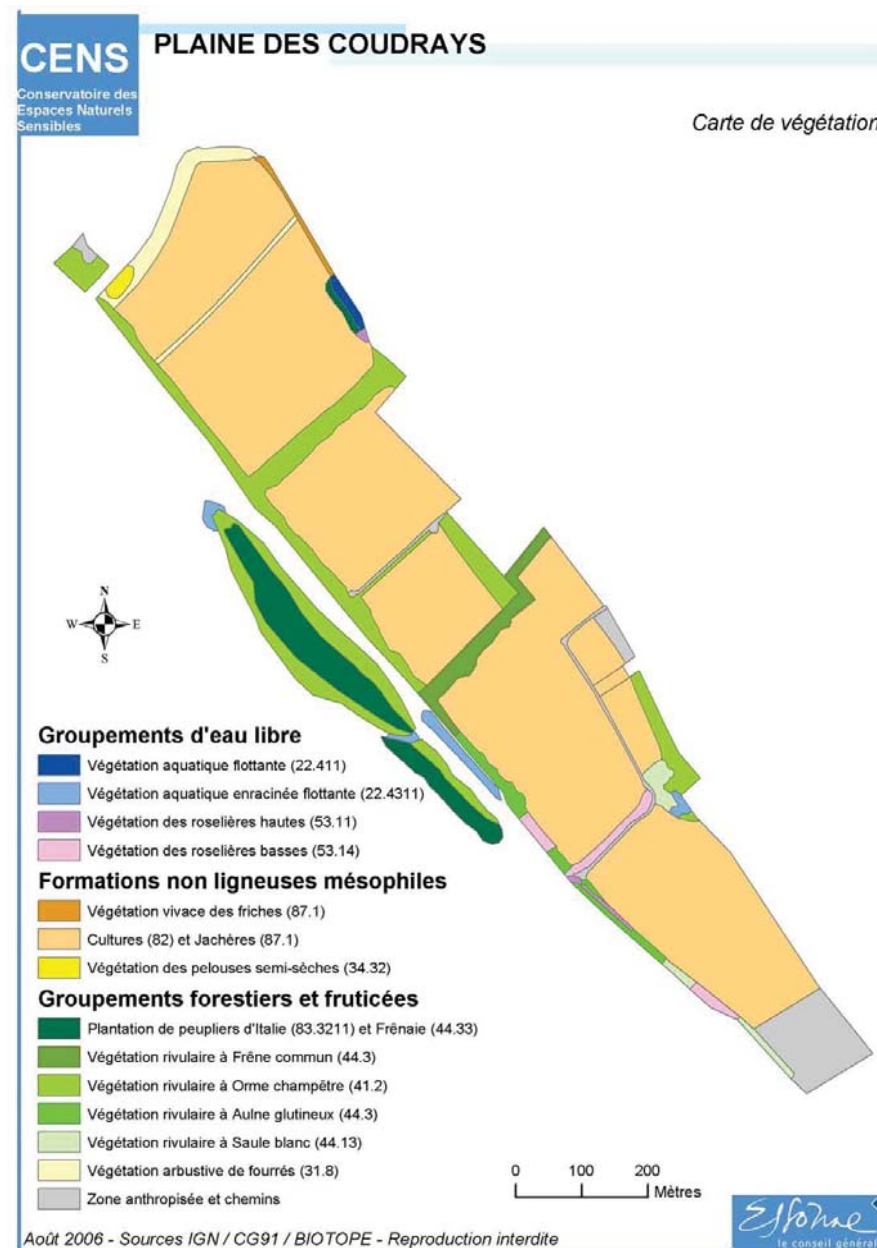
Paveurs le long des berges non naviguées.

La zone de captage de la Fontaine aux Souliers et son fossé adjacent sont occupées par un groupement dominé par des Callitriches et autres plantes semi-aquatiques.

■ La végétation semi-aquatique

Ce type de végétation est adaptée à un certain engorgement du sol en eau. On distingue sur le site :

- **une végétation de roselière haute à Roseau** (*Phragmition australis*, code Corine : 53.11) ou phragmitaie. Celle-ci se retrouve à l'embouchure du fossé et en bordure de la mare.
- **une végétation à Baldingère** (*Phragmition australis*, code Corine : 53.16) qui forme un état intermédiaire entre les roselières hautes et les roselières basses. On la retrouve en amont des îles en bordure de la Seine.
- **des roselières basses** (*Phragmition australis*, code Corine : 53.14). Il s'agit d'une formation de plantes de taille moyenne formant des franges autour des eaux stagnantes ou à écoulement faible. **L'Euphorbe palustre** (*Euphorbia palustris*), **assez rare** en Ile-de-France, a également été trouvé dans ce groupement, localisé le long du fossé de la Fontaine aux Souliers et plus localement sur les berges en amont du site.



→ Faune

Les inventaires de la faune ont porté sur les oiseaux, les amphibiens, les reptiles et les insectes.

1) Oiseaux

33 espèces nicheuses sur le site ou à proximité ont été recensées.

■ Les espèces associées aux zones de cultures, parcs et jardins

Parmi ces espèces, seule l'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica*) est remarquable, car ces effectifs sont en déclin en France et peut-être en Ile-de-France. Sa présence est sans doute liée aux écuries du centre équestre dans lesquelles elle doit nicher.

■ Les espèces associées au ru des Hauldres et à la Seine

La bonne qualité du peuplement piscicole à l'embouchure du ru favorise la présence d'oiseaux piscivores comme le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*), la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), le Héron cendré (*Ardea cinerea*) et le grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*). Le site est également fréquenté en hiver par le Fuligule milouin (*Aythya ferina*) et Fuligule morillon (*Aythya fuligula*).

2) Amphibiens et reptiles

Un amphibien et un reptile ont été inventoriés sur le site.

La mare en bordure de la RN 448 abrite la **Grenouille rieuse** (*Rana gr. ridibunda*). Elle serait également favorable à d'autres espèces communes (tritons, grenouilles, crapauds) s'il n'y avait la proximité de la route et la faible connectivité avec les habitats terrestres environnants (présence de labours et de murs sur la majeure partie du périmètre de la mare).

Deux **Orvets** (*Anguis fragilis*) ont été observés dans une zone de friche au nord du site mais également sur des roches du chemin des Américains.

3) Insectes

■ Odonates

Seulement 4 espèces d'odonates ont été rencontrées. Les milieux d'élection sont soit en très médiocre état (ru des Hauldres, mare eutrophisée), soit ne sont pas réputés pour accueillir une grande diversité (les berges de la Seine en Ile-de-France).

Trois de ces espèces sont parmi les plus communes de France. La quatrième, le **Sympétrum à nervures rouges** (*Sympetrum fonscolombii*), plus intéressante, n'est probablement pas résidente sur le site, par absence de plans d'eau ensoleillés possédant des surfaces bien dégagées (et sans végétation comme les lentilles d'eau).



Caloptéryx éclatant

Statut des espèces d'odonates recensées dans la plaine des Coudray

Nom français	Nom scientifique	Statut Ile-de-France, habitat
Agriçon élégant	<i>Ischnura elegans</i>	Très commun. Tout type de milieux en eau
Caloptéryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>	Très commun. Eaux courantes
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Très commun. Ubiquiste, évite les rivières ou ruisseaux à courant important
Sympétrum à nervures rouges	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Statut en cours de précision. Confirmation très récente (1999) de son développement larvaire en Ile-de-France. Plans d'eau bien éclairés et non envahis par la végétation amphibie.

■ Orthoptères

Avec **6 espèces** rencontrées, les orthoptères sont également très mal représentés. La cause principale est le ratio très déséquilibré entre les cultures monospécifiques (blé et maïs) et les habitats ouverts (chemins, lisières, haies, friches, roselières).



Crique des pâtures

Statut des espèces d'orthoptères recensées dans la plaine des Coudray

Nom français	Nom scientifique	Statut Ile-de-France, habitat
Criquet des pâtures	<i>Chorthippus parallelus</i>	Très commun. Ubiquiste
Criquet glauque	<i>Euchorthippus pulvinatus gallicus</i>	Redécouvert en Ile-de-France (Biotope, 1997). Statut à préciser. Thermophile
Criquet mélodieux	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Très commun. Ubiquiste en milieux ouverts
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Très commun. Lisières, friches
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	Commun. Prairies hautes
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	Très commun. Litières et sous-bois

L'ensemble est composé de taxons très communs en France et Ile-de-France, à l'exception du Criquet glauque.

■ Lépidoptères

11 espèces de papillons de jour ont été observées. Aucune espèce n'est vraiment bioindicatrice, ni rare.



Vulcain (*Vanessa atalanta*)

Statut des espèces de lépidoptères recensées dans la plaine des Coudray

Nom français	Nom scientifique	Statut Ile-de-France, habitat
Amaryllis	<i>Pyronia tithonius</i>	Commun. Chen. sur graminées : <i>Poa</i> , <i>Milium</i>
Belle dame	<i>Vanessa cardui</i>	Commun. Statut partiel de migrateur dans la moitié nord de la France. Chen. sur chardons, vipérines, plantains
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Commun. Chen. sur graminées : <i>Poa</i> , <i>nardus</i>
Minime à bande noires	<i>Celastrina argiolus</i>	Assez commun. Chen. sur lierre, fusain, houx, robinier
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	Assez commun à commun. Chen. sur graminées : <i>Poa annua</i> , <i>Festuca ovina</i>
Paon de jour	<i>Inachis io</i>	Commun. Chen. sur ortie surtout
Piéride de la rave	<i>Artoeja rapae</i>	Très commun. Chen. sur diverses crucifères communes
Piéride du navet	<i>Artoeja napi</i>	Commun. Chen. sur <i>Reseda</i> , <i>Sisymbrium</i> , <i>Biscutella</i>
Sylvaine	<i>Ochlodes venatus faunus</i>	Assez commun. Chenilles sur graminées : <i>Poa</i> , <i>festuca</i> , <i>Triticum</i>
Tircis	<i>Pararge aegeria tircis</i>	Très commun. Chen. sur graminées : <i>Agropyron</i> , <i>Poa</i>
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	Assez commun. Chen. sur ortie surtout, pariétaires

4) Poissons et invertébrés aquatiques

Une vingtaine d'espèces de poissons a été dénombrée lors d'une pêche électrique en 1995. Cette grande diversité est liée à la proximité de la Seine. L'embouchure du ru qui est progressive assure une bonne continuité entre les deux milieux. On trouve des espèces inféodées à la Seine (Brème, Carpe miroir ou Anguille) et des espèces plutôt caractéristiques des petits ruisseaux (Gardon, Goujon, Chevaîne ou Chabot). On trouve également plusieurs espèces introduites (Poisson chat, Perche soleil et Ecrevisse américaine).

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Globalement, le site de la plaine des Coudray abrite des habitats communs à très communs. Certains d'entre eux sont même fortement dégradés. D'une façon générale, le site dominé par l'activité céréalière est assez pauvre en diversité d'espèces. Les quelques espèces observées l'ont été dans les espaces naturels relictuels.

Toutefois, plusieurs milieux offrent de bonnes potentialités et hébergent quelques espèces remarquables.

Tableau des espèces végétales remarquables de la plaine des Coudray

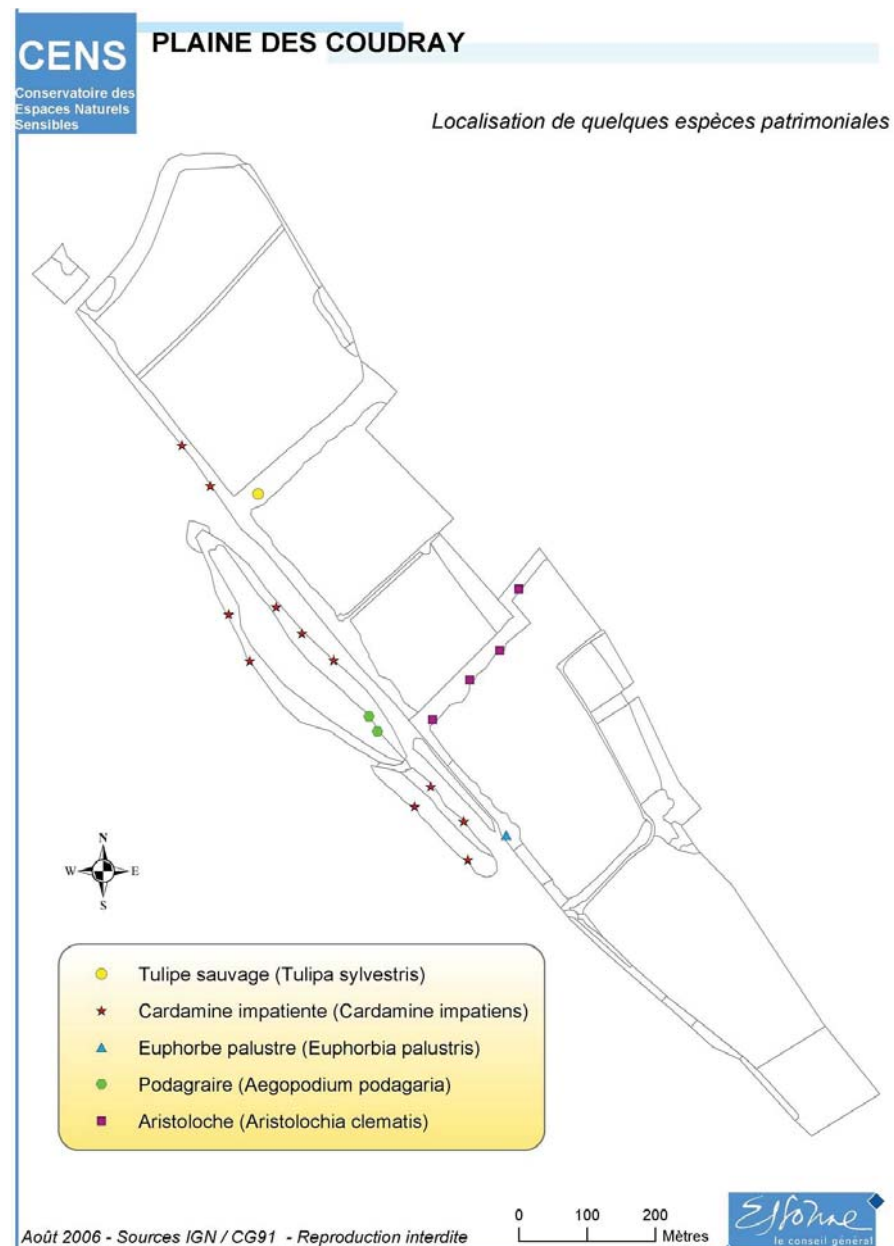
Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Tulipa sylvestris</i>	Tulipe sauvage	X		R	TR	X
<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatiente		X	R	AR	
<i>Euphorbia palustris</i>	Euphorbe palustre			TTR	AR	X
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie			AR	AC	
<i>Aegopodium podagraria</i>	Podagraire			AC	AR	

Pour la faune, l'essentiel des espèces est très banal, à l'exception :

- du Canard colvert sauvage (*Anas platyrhynchos*) en régression dans la région,
- de l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) en déclin en France,
- du Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*), en régression dans la région,
- du Criquet glauque (*Euchorthippus pulvinatus gallicus*), redécouvert en Ile-de-France et dont le statut reste à préciser,
- du Sympétrum à nervures rouges (*Sympetrum fonscolombii*), dont la reproduction est récente en Ile-de-France et le statut reste à préciser.

Les espaces les plus patrimoniaux sont le boisement à Tulipes sauvage (protégée en France), le ru des Hauldres pour sa qualité piscicole et l'île aux Pavéurs pour le Martin-pêcheur, la Cardamine impatiente et son caractère naturel.

Des espaces dégradés offrent également de bonnes potentialités : le fossé de la Fontaine aux Souliers et la mare. C'est le cas également d'une partie du talus de la RD 93 qui abrite quelques espèces prairiales comme l'Orchis bouc ou le Criquet glauque.



Orientations de gestion

→ Types d'opérations et principes de gestion

Pour répondre aux objectifs fixés tout en tenant compte de la politique mise en place par le Conseil général de l'Essonne depuis plusieurs années sur ses propriétés, la gestion qui sera appliquée sur le site devra suivre les grands principes suivants :

- **La gestion sera mixte** : c'est à dire qu'elle vise à concilier la préservation du patrimoine naturel avec la fréquentation du public qui accompagne la désignation des sites en Espaces Naturels Sensibles (ENS).
- **La gestion sera plurielle** : c'est à dire qu'elle n'élimine aucun milieu et cherche à maintenir la diversité des biotopes présents sur le site. Elle évitera donc de généraliser une pratique à l'ensemble du site. Cependant un effort sera fait avant tout pour maintenir les espèces de plus haute valeur patrimoniale.
- **La gestion sera interventionniste** : c'est à dire qu'elle s'appuie sur des travaux de gestion pouvant être importants. Nous ne nous inscrivons donc pas dans une doctrine du « laisser faire la nature » ou de la « non gestion » qui favorise ouvertement l'évolution et la régénération spontanée des milieux.

Différents catégories d'opérations seront conduites sur les 2 sites naturels :

- des *travaux de réhabilitation* visant à faire disparaître les équipements disgracieux ou vétustes.
- des *travaux de gestion* nécessaires pour assurer la conservation, voire l'accroissement de la biodiversité des sites (abattages, débroussaillages, fauches, plantations...).
- des *travaux d'aménagement* dont l'objectif est l'accueil et la sensibilisation du public (panneaux pédagogiques, mobiliers...).

- des *travaux de sécurisation* qui tendent à assurer une protection optimale du public et du personnel départemental (équipements de contention, élagage...).

- des *démarches administratives* afin notamment de renforcer la protection du site (acquisitions foncières, contractualisation, modification de périmètres, règlement intérieur...).

- des *études complémentaires et suivis écologiques* (inventaires de certains taxons, études techniques complémentaires : géologie, pédologie...).

→ Définition des objectifs de gestion

Les grandes orientations de la gestion qui sera mise en place sur le site tiennent compte de deux éléments : les résultats du diagnostic écologique du site réalisé précédemment et les objectifs de la politique globale développée par le Conseil général. La définition des priorités d'actions du Département tourne autour de plusieurs axes regroupés selon 7 objectifs génériques :

- >Renforcement de la protection du site
- >Réhabilitation du site et exploitation du potentiel paysager
- >Restauration des hydrosystèmes
- >Conservation des habitats
- >Conservation des populations végétales
- >Conservation des populations animales
- >Ouverture du site, accueil et sensibilisation du public

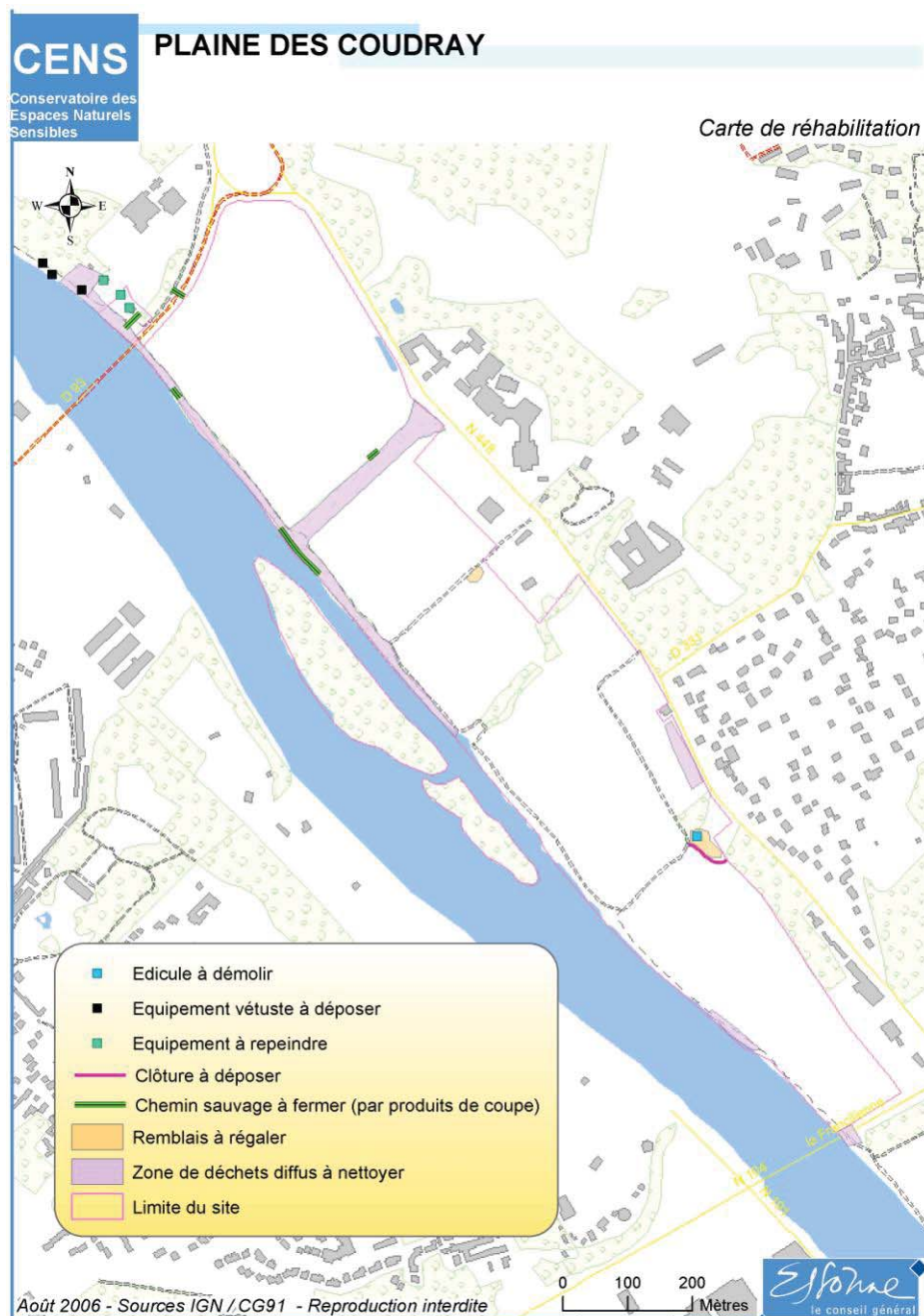
■ Renforcement de la protection du site

Objectifs spécifiques	Actions	Modalités de mise en oeuvre
→ Maîtrise foncière publique généralisée	Poursuite des acquisitions par recours à un opérateur foncier	Prestation dans le cadre d'un marché public
	Extension des périmètres des zones de préemption et d'intervention foncière	Délibérations du Conseil municipal et de l'Assemblée départementale
→ Maîtrise d'usage contractuelle	Préservation de terrains privés	Convention de gestion
	Préservation de terrains communaux	Convention de gestion
→ Renforcement de la protection réglementaire	Mise en place d'une réglementation intérieure	Arrêté du Président du Conseil général et de la commune
	Fermeture des chemins à la circulation motorisée	Arrêtés municipaux
	Information du public sur les mesures de protection	Mise en place de panneaux de réglementation
	Protection des chemins pédestres et équestres	Mise à jour du PDIPR
	Création d'une réserve de pêche	Demande auprès des services de l'Etat
	Information du public sur les mesures de protection	Mise en place de panneaux de réglementation
→ Maintien de la tranquillité du site	Limitation du dérangement lors des opérations de suivi, de gestion ou d'aménagement	Cahier des charges, consignes de circulation, autorisations d'accès restrictives

→ Création d'un espace à vocation conservatoire et pédagogique	Création d'un verger pédagogique	Plantation de variétés traditionnelles
→ Mise en valeur du potentiel paysager	Etude paysagère aux entrées du site (nord-est et parking de « La Fontaine »)	Prestations dans le cadre d'un marché public
	Création de jachères fleuries	Plantation de variétés traditionnelles Convention de gestion

■ Réhabilitation du site et exploitation du potentiel paysager

Objectifs spécifiques	Actions	Modalités de mise en oeuvre
→ Résorption du mitage	Démolition et dépose d'équipements et de bâtiments vétustes (édicule, clôture...)	Prestations dans le cadre de marchés publics
	Intégration d'équipements techniques (poste EDF, GDF...)	Mise en peinture
→ Résorption des dépôts sauvages	Résorption des dépôts diffus	Prestations dans le cadre de marchés publics
	Nettoyage de déchets diffus	Chantiers de bénévoles (opérations Essonne verte – Essonne propre)



■ Restauration des hydrosystèmes

Objectifs spécifiques	Actions	Modalités de mise en oeuvre
→ Maintien du champ d'expansion des crues	Maintien de l'activité agricole	Convention de gestion
	Aménagement raisonné	Pas de mise en place d'équipements s'opposant à l'écoulement des crues
→ Restauration du réseau hydrographique	Réhabilitation et entretien des mares	Creusement et curage par prestataires dans le cadre de marchés publics
	Création et réhabilitation de mouillères	Creusement par prestataires dans le cadre de marchés publics
	Restauration du fossé de la fontaine aux Souliers et du ru des Hauldres	Creusement et curage du lit, éclaircissement et reprofilage des berges, réouverture du milieu
	Restauration de zones de reproduction	Recréation de frayères
→ Amélioration de la qualité de l'eau	Création d'un delta épuratoire en aval de la fontaine aux Souliers	Creusement et curage par prestataires dans le cadre de marchés publics

■ Conservation des habitats

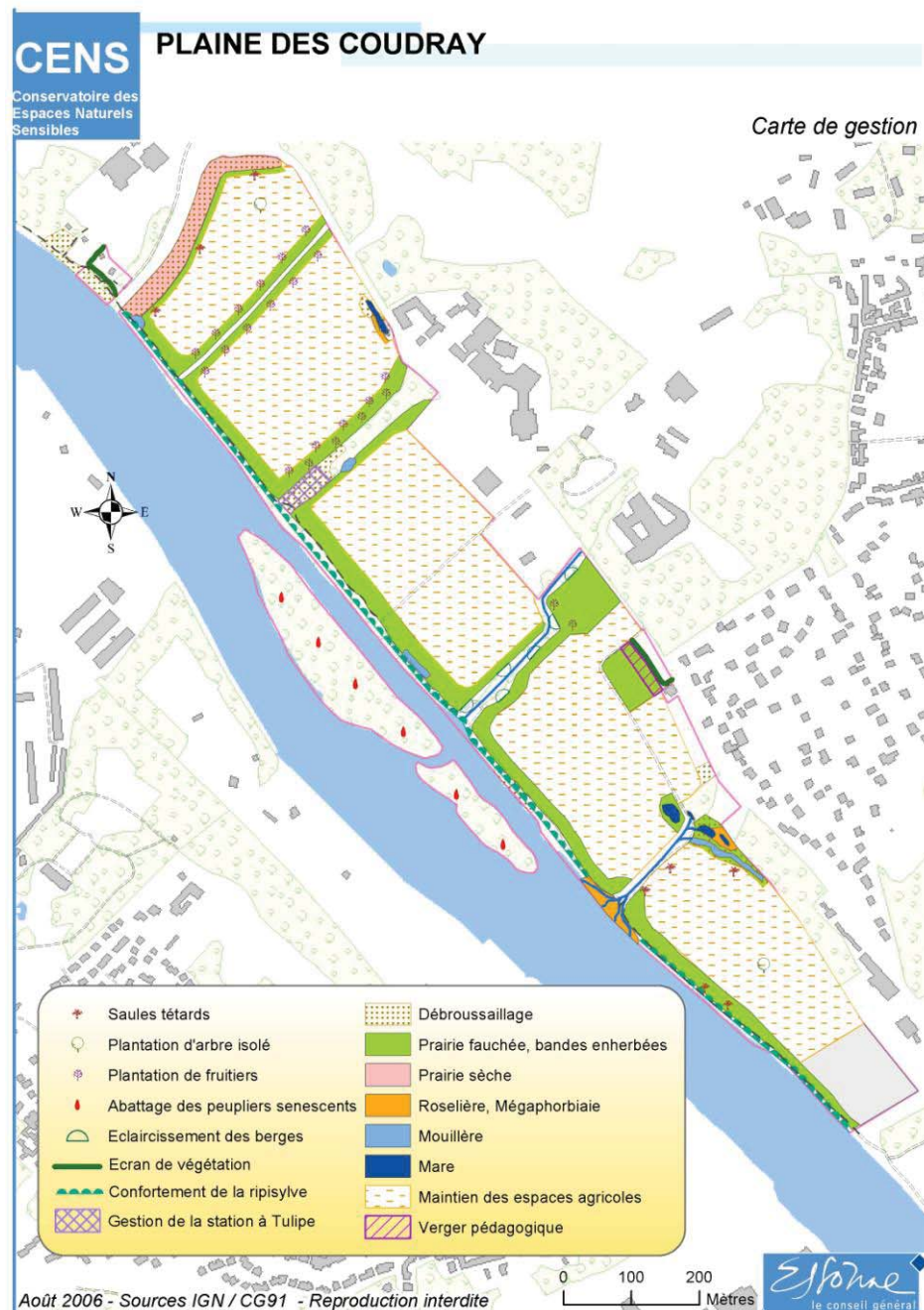
Objectifs spécifiques	Actions	Modalités de mise en oeuvre
→ Maintien voire restauration des formations herbacées	Restauration de la pelouse semi-sèche	Réouverture des friches par débroussaillage et fauchage
	Création de bandes enherbées	Reprise sur la culture et maintien par le fauchage
	Restauration des roselières et mégaphorbiaies	Réouverture par débroussaillage et repiquage
	Restauration et maintien de prairies fauchées	Réouverture et entretien par débroussaillage et fauchage
→ Maintien voire restauration des formations ligneuses naturelles	Amélioration de la structure et de la surface des formations ligneuses	Reprise sur la culture et maintien par débroussaillage

■ Conservation des populations végétales

Objectifs spécifiques	Actions	Modalités de mise en oeuvre
→ Préservation des stations remarquables	Protection lors des travaux	Balisage
	Maintien de la station à Tulipe sauvage	Réouverture ponctuelle du boisement Sensibilisation du public Fermeture des accès
	Maintien des stations de Cardamine impatiente	Entretien de la ripisylve par débroussaillage et fauchage ponctuels
	Maintien de la station d'Euphorbe des marais	Réouverture des ronciers par débroussaillage

■ Conservation des populations animales

Objectifs spécifiques	Actions	Modalités de mise en oeuvre
→ Renforcement des peuplements d'odonates	Restauration de milieux de reproduction	Réhabilitation et entretien des mares et mouillères
→ Renforcement des peuplements d'orthoptères et lépidoptères	Réouverture de la pelouse semi-sèche	Fauchage tardif et lutte contre les ligneux par débroussaillage
→ Renforcement des peuplements d'amphibiens	Restauration de milieux de reproduction	Réhabilitation et entretien des mares et mouillères
→ Amélioration des conditions d'accueil des hyménoptères	Installations de ruches au niveau du boisement à Tulipes sauvages	Partenariat avec le syndicat départemental des apiculteurs
→ Amélioration des conditions d'accueil des oiseaux nicheurs	Mise en place de nichoirs	Participation des scolaires locaux
→ Amélioration des conditions d'accueil des poissons	Restauration de frayères	Gestion de la ripisylve du rû des Hauldres Recréation d'annexes hydrauliques
→ Amélioration des conditions d'accueil des chiroptères	Aménagement de la cavité au niveau de la RD93	Débroussaillage et mise en sécurité
→ Amélioration des conditions d'accueil des reptiles	Réouverture des gravats du chemin aux américains	Débroussaillage
→ Amélioration des conditions d'accueil des mammifères	Restauration de corridors écologiques	Création de bandes de cultures cynégétiques
→ Contrôle des populations allochtones	Contrôle des populations de Tortues de Floride	Suivi et régulation si nécessaire
	Contrôle des populations de ragondins	Suivi et régulation si nécessaire



■ Ouverture du site, accueil et sensibilisation du public

Objectifs spécifiques	Actions	Modalités de mise en oeuvre
→ Sécurisation des lieux et des accès potentiellement dangereux	Information et canalisation du public	Marché public pour l'aménagement de points de pêches
	Assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite	Engrèvement d'un chemin et aménagement d'un poste de pêche spécialisé (marché public)
→ Amélioration des conditions d'accueil	Aménagement de stationnements (parking visiteurs)	Etude paysagère (marché public) Convention
	Mise en place de petits mobiliers (bancs)	Marché public
	Aménagement de passerelles et escaliers en bois	Marché public
→ Découverte pédagogique des lieux	Mise en place d'équipements pédagogiques (panneaux, tables de lecture...)	Marché public
	Conception de support pédagogique (plaquettes)	Création et fabrication en régie
	Animation du site : faune, verger pédagogique et pratiques agricoles	Organisation d'un programme de manifestation pour les scolaires et formations pour les enseignants de l'IUFM
	Aménagement de la boucle de randonnée «Evry-Vallée de la Seine-Forêt de Sénart »	Mise à jour du PDIPR Concertation Conseil général / CDRP / Commune

Sur le site :

En terme d'animations, il conviendrait de réfléchir à un éventuel prolongement de la piste cyclable au nord qui actuellement s'arrête brusquement au niveau du parking de l'IUFM.

Par ailleurs, l'approche paysagère sera mise en valeur par des tables de lecture judicieusement placées, et ce afin de mettre en valeur l'aspect agricole et forestier du site et de ses îles. Quant à l'ancien pont départemental, la pose d'une table de lecture et d'un kiosque pourrait

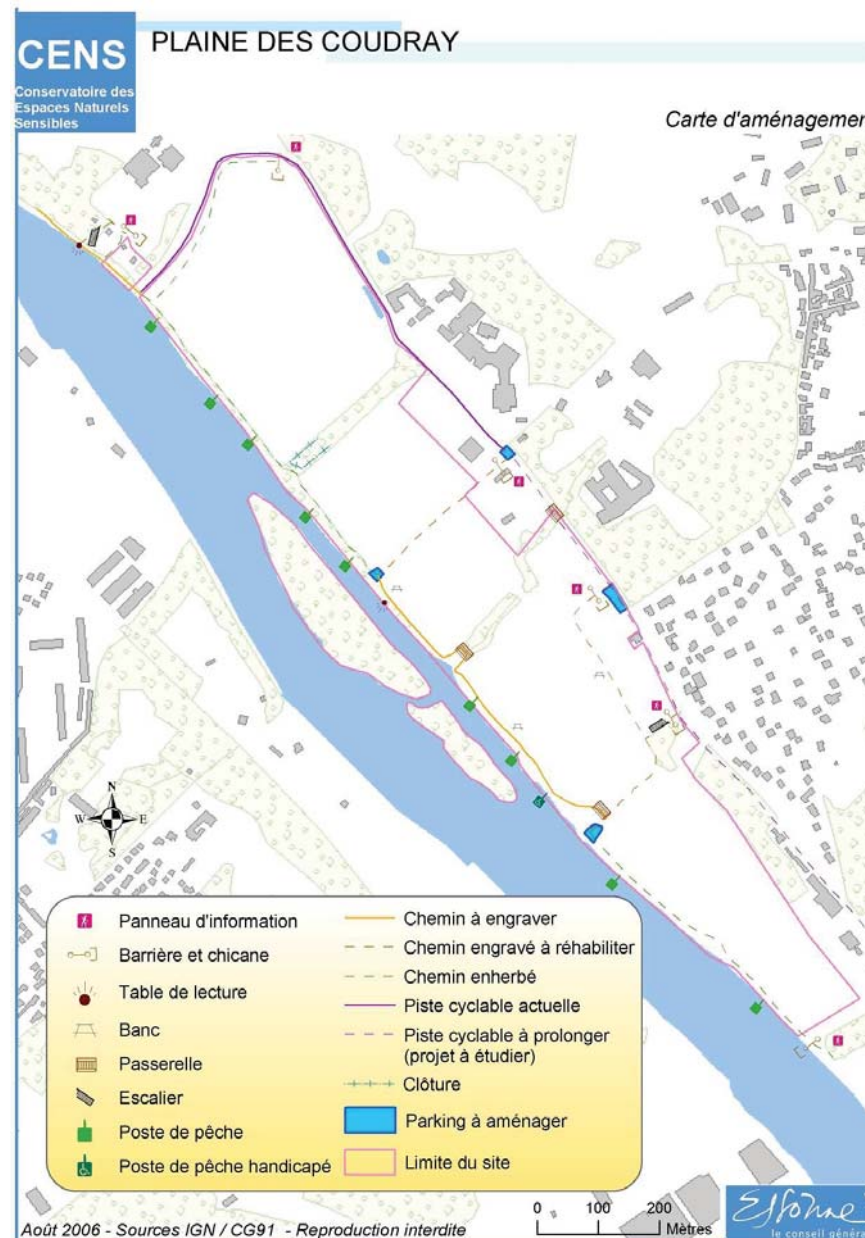
permettre au visiteur une interprétation du paysage de la Seine et de sa berge opposée.

Enfin, les enfants et enseignants pourront découvrir lors de sorties scolaires un verger pédagogique composé de variétés anciennes.

A proximité :

La présence du site archéologique d'Etiolles et de son centre d'exposition, connu pour ses vestiges de l'époque magdalénienne et du parcours préhistorique, est un atout pour le public. Les panneaux d'accueil pour la plaine des Coudray en informeront le visiteur. De plus, ce dernier pourra prolonger sa visite au niveau du parc du Saulchoir, dont le peuplement forestier rappelle sans conteste certaines parcelles de la forêt domaniale de Fontainebleau.

D'autre part, il sera intéressant à terme de concrétiser la liaison pédestre entre Evry et Melun par la création d'un axe le long de la Seine, réalisable conjointement par le Conseil général de Seine-et-Marne et le Conseil général de l'Essonne. Des cartes de randonnées présenteront la boucle « Evry-Seine-Sénart », et des topoguides pourront être édités autour de thématiques telles que l'agriculture, l'histoire du site et de la Seine, la faune aquatique, ou encore la renaturation des milieux naturels.



Site n°22 : Forêt de Sénart

Généralités

■ Localisation et limites du site

Au nord-est du département de l'Essonne, la forêt de Sénart qui a donné son nom à la Ville Nouvelle de Sénart (communes de Tigery et de Combs-la-Ville), s'étend sur environ 3000 hectares

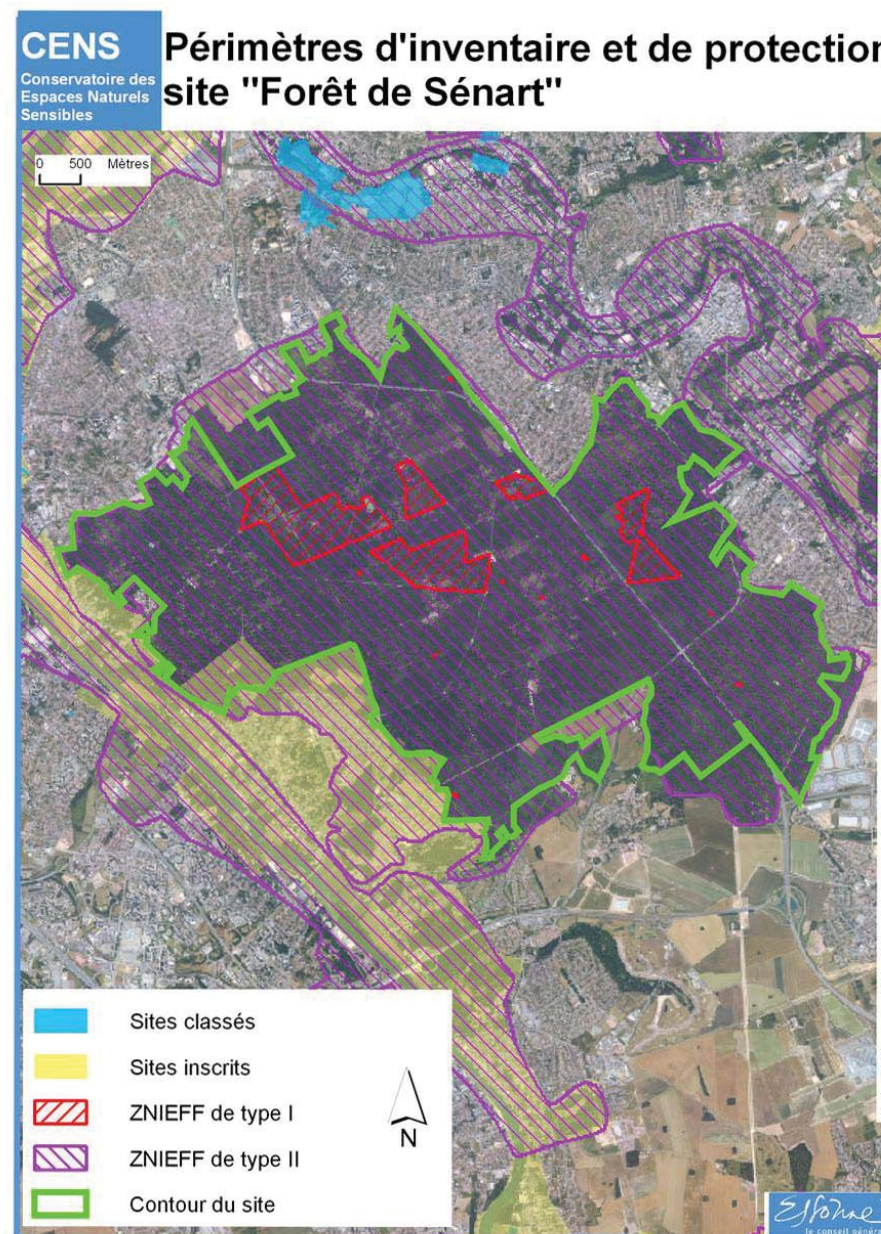
Cernée par l'urbanisation, coupée par la RN 6, la forêt s'étend sur onze communes : Brunoy, Boussy-Saint-Antoine, Combs-la-Ville, Draveil, Etolles, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Soisy-sur-Seine, Tigery et Vigneux-sur-Seine.



■ Statut de protection

La Forêt de Sénart est concernée par de nombreux périmètres d'inventaires et de protection présentés dans le tableau suivant.

Statut de protection	N°	Nom	Surface (ha)
ZNIEFF de type 1	91201002	Lande et Mares du carrefour des Quatre Chênes	105,49
ZNIEFF de type 1	91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 2)	0,11
ZNIEFF de type 1	91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 6)	0,09
ZNIEFF de type 1	91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 17)	0,12
ZNIEFF de type 1	91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 15)	0,09
ZNIEFF de type 1	91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 29)	0,06
ZNIEFF de type 1	91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 34)	0,19
ZNIEFF de type 1	91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 37)	0,02
ZNIEFF de type 1	91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 38)	0,02
ZNIEFF de type 1	91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 33)	0,08
ZNIEFF de type 1	91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 39)	0,18
ZNIEFF de type 1	91421001	Mares de la Forêt de Sénart (Mare 32)	0,04
ZNIEFF de type 1	91421002	Lande et Mares au carrefour du Tremble	20,54
ZNIEFF de type 1	91600002	Mares et fossés au carrefour Saint-Germain	64,94
ZNIEFF de type 1	91514001	Mares au carrefour de la mare du Capitaine	35,55
ZNIEFF de type 1	91600001	Tourbière du Cormier	11,64
ZNIEFF de type 2	1610	Forêt de Sénart	3840
Site inscrit	6808	Rives de la Seine (et rectificatif)	3450



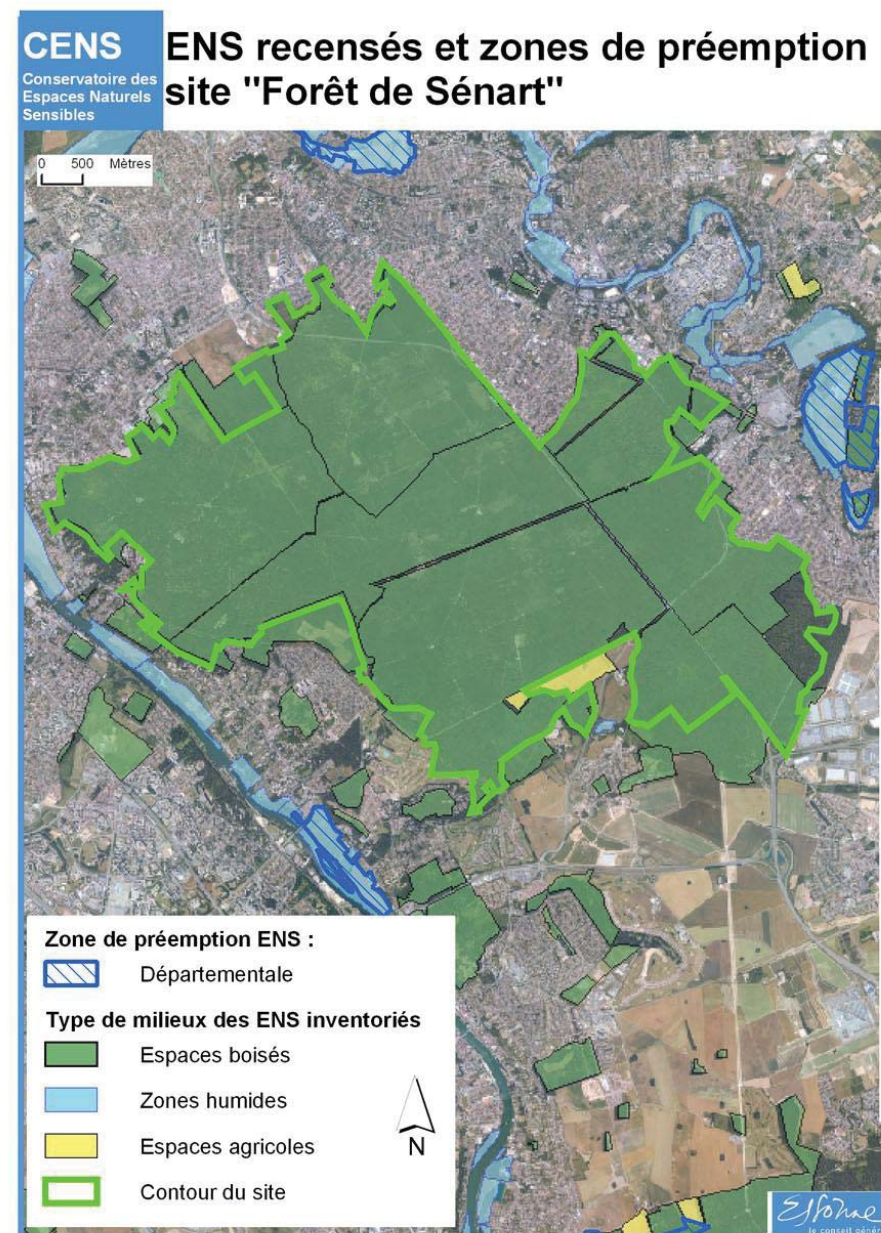
■ Statut départemental

L'ensemble de la Forêt de Sénart figure comme espace boisé à l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Essonne. Aucun périmètre de préemption ne concerne ce site.

■ Milieu physique

Située entre les vallées de la Seine (à l'ouest), et celle de son affluent en rive droite, l'Yerres, la forêt de Sénart s'étend sur un vaste plateau dont le socle est un calcaire de Brie sans relief particulier (correspond à la partie ouest de la Brie¹). Le caractère argileux des sols dû à la présence d'argile à meulière de Brie permet d'expliquer la présence d'innombrables mares.

¹ Dans son atlas floristique de l'Essonne, G. Arnal, pour caractériser les paysages du Département, rattache cette partie à la Brie orientale, par opposition à la Brie occidentale située à l'ouest de la Seine.



Evolution des milieux naturels

Ancien domaine royal jusqu'à la Révolution, la forêt de Sénart est aménagée sous Louis XIV pour la chasse à cour (création de vastes allées rectilignes, de carrefours en étoile) et fait l'objet d'un programme de drainage dont on voit encore les traces aujourd'hui (fossé Daniel). Du XVII au XIX^{ème} siècles, la forêt est exploitée avec surtout un traitement en taillis-sous-futaie ; le bois d'œuvre est emmené à Paris par flottage sur la Seine, de nombreux charbonniers sont installés en forêt.

Aujourd'hui géré par l'Office National des Forêts, avec notamment des reconversions en futaie, le Massif de Sénart est fréquenté par de nombreux visiteurs (estimés à 3 millions par an) qu'il convient de canaliser. Pour préserver la faune et la flore, certains secteurs sont interdits au public, et une gestion adaptée est mise en œuvre dans les zones qui offrent le plus grand intérêt. Les dernières tempêtes de décembre 1999 et août 2000 ont provoqué des dégâts importants. Il a souffert régulièrement des incendies, en particulier cet été 2006. Il fait localement l'objet de replantations en résineux.

Espèces (faune - flore)

→ Flore

Logiquement, les différents groupement végétaux présents sur le Massif de Sénart se rattachent essentiellement à des peuplements forestiers : principalement chênaie sessiliflore oligotrophe, chênaie pédonculée très acide à bouleau pubescent, et chênaie pédonculée-charmaie, et ponctuellement aulnaie sur les secteurs les plus humides.

Les autres habitats, bien qu'occupant des surfaces réduites, sont souvent des espaces particulièrement remarquables du point de vue floristique. Il s'agit principalement des landes sèches à éricacées et des mares. Il faut ajouter les formations tourbeuses. L'une correspond à l'unique tourbière active du département de l'Essonne. La végétation des ourlets qui se développe le long des chemins et des lisières est également très intéressante.

De très nombreuses espèces remarquables, dont 30 espèces protégées (dont 5 le sont sur l'ensemble du territoire), ont été recensées dans la forêt.

Certaines comme la Campanule cervicaria (*Campanula cervicaria* dont la dernière observation est de 1938), ou le très discret Botryche lunaire (*Botrychium lunaria* cité en 1842) n'ont jamais été revues. Il s'agit le plus souvent de plantes poussant sur des milieux pauvres et acides (landes, mares oligotrophes, tourbières). Beaucoup, comme la Pilulaire porte-pilules (*Pilularia globulifera*) ou la Cicendie naine (*Exaculum pusillum*), sont des espèces pionnières de milieux ouverts qui craignent la concurrence et disparaissent dès que le couvert se densifie. Les espèces de sous-bois comme l'Asaret (*Asarum europaeum*) sont finalement peu nombreuses.

→ Faune

Les espèces présentes sont dans l'ensemble typiques d'un boisement étendu aux milieux diversifiés. Parmi elles, plusieurs révèlent des potentialités d'accueil exceptionnelles pour une forêt située si près d'espaces urbains étendus. Ajoutons que les statuts indiqués (rareté, législation...) ne concernent que la région Île-de-France.

1) Oiseaux

En ce qui concerne les oiseaux, quelques espèces particulièrement intéressantes à l'échelon régional mais aussi national sont présentes comme :

- le **Torcol fourmilier** *Jynx torquilla*, nicheur rare et en déclin, et le **Pic noir** *Dryocopus martius*, nicheur rare et cité dans la directive Oiseaux. Ces espèces déterminantes ZNIEFF recherchent les futaies âgées de feuillus ;
- le **Pouillot de Bonelli** *Phylloscopus bonelli*, nicheur assez commun, et l'**Engoulevent d'Europe** *Caprimulgus europaeus*, nicheur rare, déterminant ZNIEFF et cité dans la directive Oiseaux. Ces espèces se reproduisent dans les landes sèches et sur leurs bordures ;
- la **Bondrée apivore** *Pernis apivorus*, un rapace forestier qui se nourrit de larves ou d'adultes d'hyménoptères (guêpes, abeilles...), nicheur rare, déterminant ZNIEFF et cité dans la directive Oiseaux.

Le **Pic cendré** *Picus canus*, nicheur très rare, déterminant ZNIEFF et cité dans la directive Oiseaux, n'a hélas pas été contacté depuis 1995 dans le massif, où quelques couples se reproduisaient.

2) Amphibiens

Au sujet des amphibiens, les mares et zones humide de la forêts accueillent quelques espèces remarquables comme le **Triton crêté** *Triturus cristatus*, assez commun, ainsi que le **Triton alpestre** *Triturus alpestris*, rare, et la **Rainette verte** *Hyla arborea*, assez rare, les deux dernières espèces étant déterminantes ZNIEFF.

3) Reptiles

Pour les reptiles, quelques espèces de lisières et de clairières, ont un statut particulier, comme le **Lézard vivipare**, assez rare et déterminant ZNIEFF, ainsi que le **Lézard des souches** *Lacerta agilis* et la **Vipère péliade** *Vipera berus*, tout deux assez rare.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

L'intérêt écologique du Massif de Sénart est connu depuis très longtemps, car proche de Paris, il a fait rapidement l'objet de nombreuses prospections naturalistes. Par exemple, les premières données botaniques datent du XVIII^{ème} siècle. Cet intérêt est lié à plusieurs éléments :

- La présence de plantes remarquables, dont plusieurs espèces protégées et de nombreuses raretés régionales ou départementales. Toutes les stations anciennes d'espèces remarquables n'ont pas été retrouvées, mais beaucoup d'espèces rares ont toutefois été retrouvées récemment.
- Le caractère atlantique de sa flore, avec des espèces subatlantiques ou atlantiques qui approchent ici leurs limites orientales.
- La diversité des formations végétales avec par exemple des peuplements calcicoles ou au contraire des végétations nettement acidiphiles (landes à éricacées). Les mares constituent des milieux particulièrement riches pour la flore, et très favorables à la faune. Certains habitats sont exceptionnels pour la région, en particulier une tourbière active unique en Essonne.
- Une faune riche et variée avec notamment de nombreuses espèces d'oiseaux, d'amphibiens et de reptiles. Certaines, particulièrement remarquables, fréquentent les habitats les plus sensibles du massifs, comme les futaies âgées, les landes à callunes et les mares et étangs.

Site n°23 : Bois de Saint-Eutrope

Généralités

■ Localisation et limites du site

Le Bois de Saint-Eutrope est un espace boisé occupant une surface de 240 hectares sur les communes de Fleury-Mérogis et de Bondoufle.

Cette propriété régionale est encadrée par :

- l'établissement pénitentiaire de Fleury-Mérogis, au nord ;
- la Francilienne (N 104), au sud ;
- l'hippodrome d'Evry, à l'est ;
- la ville de Fleury-Mérogis, à l'ouest.

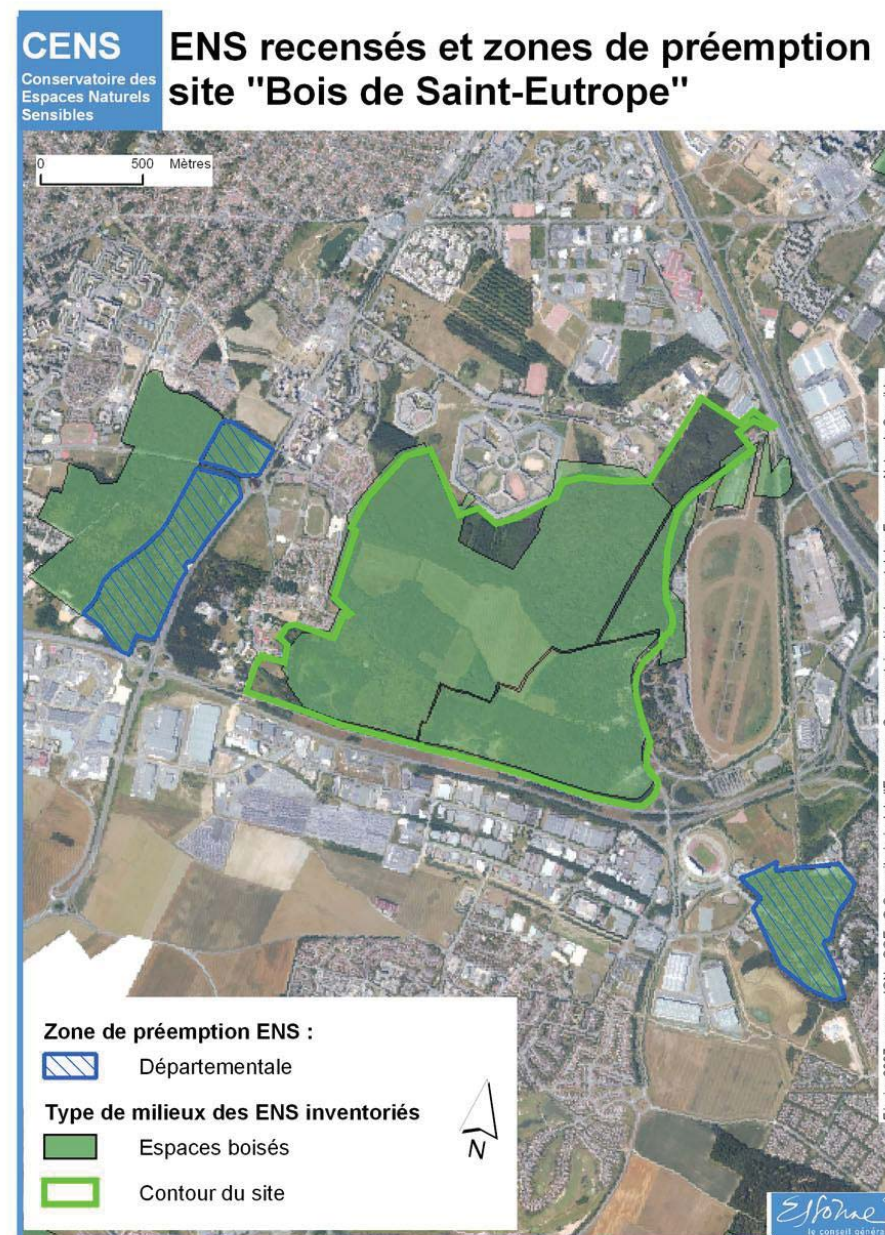


■ Statut départemental

Le Bois de Saint-Eutrope figure comme espace boisé à l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Essonne.
Aucun périmètre de préemption ne concerne ce site.

■ Milieu physique

L'ensemble du bois repose sur une formation à calcaire de Brie et argile à meulière de Brie. La présence de la gangue d'argile enfermant les blocs de silice provoque une faible perméabilité de ces sols.
Au niveau des anciennes carrières, au sud du site, apparaissent des sables et grès de Fontainebleau qui constituent des sols de nature plus acide.
La présence de limons, d'épaisseurs hétérogènes, en placage sur les calcaires de Brie donne naissance à des sols mésotrophes.



Espèces (faune - flore)

→ Flore

Le Bois de Saint-Eutrope a fait l'objet d'une expertise botanique par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (G. Clémenceau, 2003).
Les inventaires se sont déroulés de mi-avril à fin octobre 2002.

1) Les boisements

Ils représentent la plus partie du site.

Le groupement le plus représenté est celui de la **Chênaie mésotrophe**, variante de la chênaie oligotrophe à Chêne sessile (*Quercion robur-petraeae*).

Parmi les espèces recensées dans ce groupement, le **Polystic à aiguillons** (*Polystichum aculeatum*) est une espèce **protégée en Ile-de-France** et considérée comme assez rare au niveau régionale et départemental. Une autre espèce déterminante ZNIEFF a été rencontrée au sud-est du bois, le **Dryoptéris écaileux** (*Dryopteris affinis*), seule mention de cette espèce pour la commune de Bondoufle.

D'autres espèces remarquables sont localisées sur les bords des chemins forestiers au lieu-dit « le Bois de Saint-Eutrope » : la **Gesse des montagnes** (*Lathyrus linifolius subsp. montanus*), **assez rare** en Ile-de-France et en Essonne, la **Mélitte à feuilles de mélisse** (*Melittis melissophyllum*), **assez rare** en Ile-de-France et assez commune en Essonne et le **Peucedan de France** (*Peucedanum gallicum*), **assez rare en Ile-de-France** et assez commun en Essonne.

Le groupement de l'Ormaie rudérale est localisé dans les zones d'anciennes carrières qui sont en voie de colonisation progressive. Deux espèces d'intérêt régional y ont été observées : la **Vesce à folioles ténues** (*Viscia tenuifolia*), **rare en Ile-de-France** et assez rare en Essonne et la **Primevère acuale** (*Primula vulgaris*), **assez rare** en Ile-de-France et en Essonne.

2) Les prairies

Elles ne représentent que 3% de la surface du site.

Une grande prairie, à l'est du bois, est remarquable par sa superficie et son contexte. En effet, elle forme une vaste clairière au milieu du boisement. La flore recensée est caractéristique du groupement du *Cynosurion cristati*.

Toutes les prairies présentent une dynamique de la végétation progressive qui tend à l'embroussaillage par les ligneux.

Une bande herbeuse régulièrement fauchée, située en dehors des limites du site, présente un cortège floristique de prairie mésophile intéressant à mentionner. Plusieurs espèces remarquables y ont été recensées : le **Trèfle intermédiaire** (*Trifolium medium*), **rare et déterminant** ZNIEFF en Ile-de-France, la **Gesse de Nissole** (*Lathyrus nissolia*), **rare** en Ile-de-France et le **Diplofaxe fausse-roquette** (*Diplofaxis eruroides*), **très rare** en Ile-de-France et dont c'est la première donnée en Essonne. D'autres espèces relativement communes en Ile-de-France mais qui témoignent d'une bonne qualité du milieu ont également été trouvées : Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), Flouve odorante (*Anthoxanthum odoratum*), Lin purgatif (*Linum catharticum*), etc.

3) Les mares

Plusieurs types de mares sont présentes au sein du site : des mares forestières ou de lisières et des mares localisées au sein des milieux ouverts (prairies).

La plupart des mares forestières sont comblées, en voie de comblement ou eutrophisées. Les espèces recensées sont relictuelles des mares, des espèces pionnières ubiquistes ainsi que les essences de la forêt indiquant l'évolution progressive de la végétation.

Des mares temporaires sont présentes dans la grande prairie. Parmi le cortège d'espèces communes recensées, notons le **Vulpin roux** (*Alopecurus aequalis*), **assez rare** en Ile-de-France, espèce caractéristique de la végétation amphibie clairsemée sur sol acide à émergence estivale (*Elodo palustris* - *Sparganium*). Une seule mare permanente est présente dans la prairie. Plusieurs ceintures d'hélophytes s'y répartissent de façon concentrique.

4) Les cultures et les friches

La zone de culture représente environ 13% de la surface totale du site. Les friches quant à elles ne représentent qu'une faible part de cette surface.

Une zone est particulièrement intéressante. Il s'agit d'une zone de culture où le sol est limoneux. Le cortège floristique répertorié est proche des groupements de grèves alluviales, en raison de la nature du sol et des inondations hivernales et printanières favorisant l'apparition de plantes amphibies.

Parmi les espèces recensées, la plus remarquable est l'**Etoile d'eau** (*Damasonium alisma*), **espèce protégée au niveau national** et déterminante ZNIEFF, observée en 2001. Il s'agit ici d'une des plus importantes stations d'Ile-de-France. C'est une espèce pionnière, aquatique, amphibie, annuelle ou bisannuelle. Les semences peuvent rester en latence dans le sol pendant de nombreuses années.

Cartographie de la végétation

Bois de Saint-Eutrope

Forêts mésophiles sur sols acides à modérément acides :

- Q1 : Chênaie oligotrophe à Chêne sessile
- Q2 : variante appauvrie à Châtaignier dominant
- Q3 : Chênaie mésotrophe

Forêts mésoxérophiles sur sols neutres à basiques :

- C1 : Chênaie-Charmaie climacique
- C2 : Chênaie-Charmaie secondaire sur sols sableux, légèrement calcaireux
- C3 : Chênaie-Charmaie sur sols enrichis en azote
- C4 : Chênaie-Frênaie sur sols calcaires bien drainés

- végétation thermophile à Chêne pubescent

Ourlet de la Chênaie à Chêne pubescent :

- végétation calcaricole xérophile à mésoxérophile

Complexes des milieux humides :

- Cv : végétation héliophile des berges de grandes rivières
- Sa : Saules ripariales ou linéaires
- Peuplements denses de grands héliophytes

Pelouses mésoxérophiles à xérophiles :

- M1 : pelouses héliophiles calcaricoles denses
- M2 : pelouses sur marnes à Carex glauque et Chlore perfoliée
- X : pelouses arides sur pentes rocailleuses calcaires
- Co : pelouses pionnières des dunes continentales sur sables

Prairies pacagées mésophiles à mésoxérophiles :

- Cy1 : prairies pacagées mésoxérophiles à Primevère officinale
- Cy2 : prairies pacagées mésohygrophiles à Renoncule rampante
- Po : végétation prairiale piétinée et pâturée, mésohygrophile et eutrophe

Zones de cultures et friches post-culturelles :

- Cu : cultures avec faible représentation de la flore indigène
- F : végétation des friches calcaires ou calcaro-sableuses après abandon des cultures

Formations végétales perturbées par l'homme

- A : végétation des bois et broussailles anthropiques sur sols nitrés
- B : peuplements arbustifs des coupes forestières, des sols carbonatés ou plus ou moins désaturés

Facès à Buis :



Plantations sylvicoles :



Milieux artificialisés :



Mélange de deux milieux :



et/ou A/B

Référentiel :
Bourmerias M., Arnal G., Bock C., 2001.
Guide des groupements végétaux de la région parisienne.
Ed. Belin, Paris : 640 p.



© CBNBP-décembre 2002

Echelle : 1/10 000 ème
Fond : Scan25-IGN 2000

N
1



→ **Faune****1) Insectes**■ **Coléoptères**

Un inventaire des coléoptères du Bois de Saint-Eutrope a été effectué par l'Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) au cours de la saison 2004. Les individus ont été échantillonnés par :

- la chasse à vue le long de transects linéaires,
- le fauchage au filet fauchoir de la végétation basse,
- la visite des gîtes : bois morts (notamment sous les écorces), intérieur des champignons, sous les grosses pierres, cavités dans les troncs, bouses et crottins, nids et terriers, talus de mousse au bords des ruisseaux. Ces examens étant destructeurs, tous les gîtes ne sont pas systématiquement prospectés et les pierres sont remises en place,
- les pièges Barber,
- les pièges à interception.

Près de **15 sorties** sur le terrain ont eu lieu entre le 2 juin 2004 et le 25 octobre 2004. Plus de 1127 spécimens ont été collectés, préparés et conservés, représentant 148 observations (espèces/parcelle/jour) qui concernent **89 espèces**.

Parmi les espèces inventoriées, les suivantes sont les plus remarquables.

Espèces remarquables de coléoptères recensés dans le Bois de Saint-Eutrope

Nom scientifique	Famille	Statut Ile-de-France, habitat
<i>Acheta domesticus</i>		Cette espèce anthropique est plus souvent rencontrée dans les bâtiments qu'en extérieur où elle ne peut se maintenir qu'exceptionnellement. Sa capture en milieu naturel est donc exceptionnelle et ne traduit que la proximité des populations installées aux alentours.
<i>Amara familiaris</i>	Carabidae	Espèce de milieu ouvert et sablonneux. Mentions en Ile-de-France peu fréquentes.
<i>Dirhagus pygmaeus</i>	Eucnemidae	Cet indicateur de la qualité des milieux forestiers n'est connu que de la Seine-et-Marne et des Yvelines, où il y est considéré comme rare.
<i>Rhaphitropis oxycanthae</i>	Anthribidae	Cette espèce n'a jamais été observée dans le cadre des inventaires de l'OPIE en Ile-de-France. Il est signalé comme assez rare du massif de Fontainebleau sur les chênes, les hêtres et les bouleaux.
<i>Sphenophorus striatopunctatus</i>	Curculionidae	Cette espèce, considérée au début du XX ^{ème} siècle comme commune, semble plus rare actuellement et en tout cas beaucoup plus localisée. Elle est censée se développer sur des Cypéracées et des Joncacées et donc s'associe à des milieux humides.
<i>Xylotrechus antilope</i>	Cerambycidae	Ce cerambycidae d'affinité thermophile, autrefois considéré comme rare, s'est implanté en Ile-de-France et fréquente exclusivement les chênes. Il se rencontre tant sur le bois mort que sur les troncs fraîchement coupés.

Deux des espèces ci-dessus (*Dirhagus pygmaeus* et *Xylotrechus antilope*) sont considérées comme des **bio-indicateurs de la qualité des milieux forestiers**.

Leur présence sur le site place le bois de Saint-Eutrope au niveau des forêts périurbaines d'Ile-de-France telles que Sevran ou Bondy.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

Parmi les **300 espèces végétales** recensées dans le Bois de Saint-Eutrope par le CBNBP, **15** peuvent être considérées comme **patrimoniales** en raison de leur niveau de rareté ou de leur statut de protection.

Tableau des espèces végétales remarquables du Bois de Saint-Eutrope

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	Indice de rareté 91	Indice de rareté Ile-de-France	Espèce déterminante Znieff
<i>Damasonium alisma</i>	Etoile d'eau	X		AR	TR	X
<i>Polystichum aculeatum</i>	Polystic à aiguillons		X	AR	AR	X
<i>Vicia tenuifolium</i>	Vesce à folioles ténues			Non signalée	R	
<i>Alopecurus aequalis</i>	Vulpin roux			R	AR	
<i>Dryopteris affinis</i> ssp <i>borreri</i>	Dryoptéris écailleux			R	R	X
<i>Lathyrus linifolius</i>	Gesse des montagnes			AR	AR	
<i>Lathyrus nissolia</i>	Gesse de Nissolle			AR	R	
<i>Myosurus minimus</i>	Ratoncule naine			AR	AR	
<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule			AR	AR	
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon sud-africain			AR	TR	
<i>Stachys arvensis</i>				AR	AR	
<i>Trifolium medium</i>	Trèfle intermédiaire			AR	R	X
<i>Cerastium brachypetalum</i>	Céraiste à pétales courts			AC	R	
<i>Melittis melissophyllum</i>	Mélitte à feuilles de mélisse			AC	AR	
<i>Peucedanum gallicum</i>	Peucedan de France			AC	AR	

Site n°24 : Coteau des Vignes

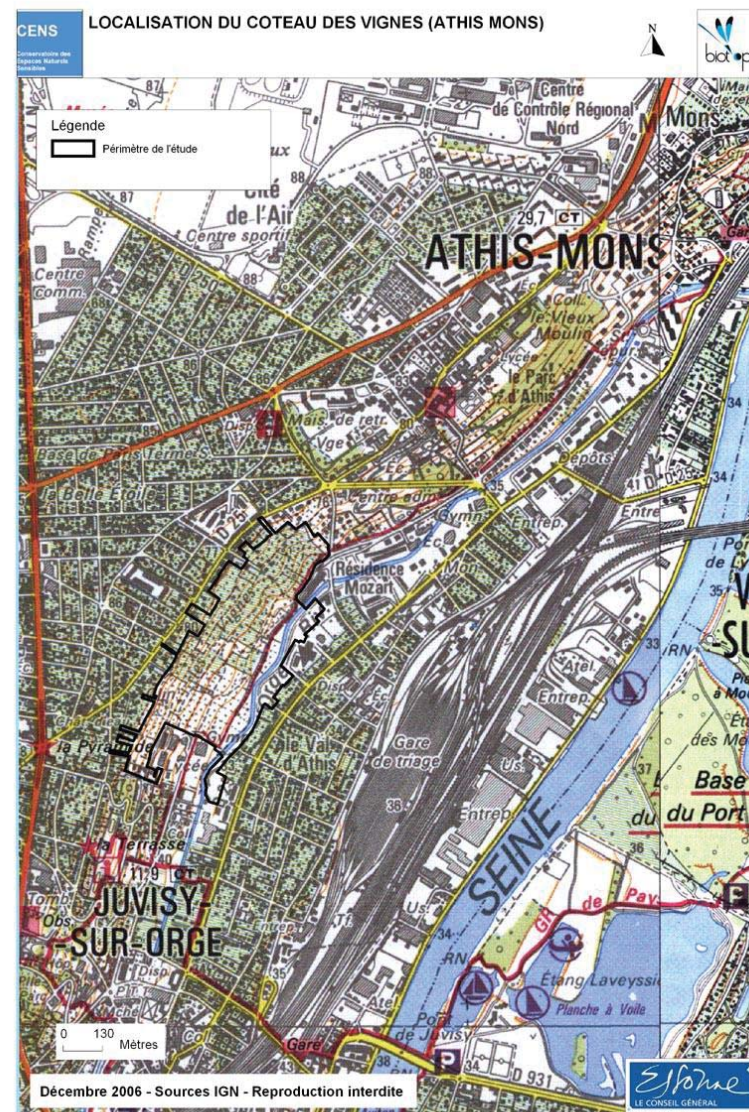
Les informations présentées dans cette fiche sont tirées de l'étude réalisée par Biotope en 2006.

Généralités

■ Localisation et limites du site

Le site du Coteau des Vignes se situe dans le département de l'Essonne (91), sur la commune d'Athis-Mons, à une quinzaine de kilomètres au sud de Paris. Le site d'étude est proche de la commune de Juvisy-sur-Orge, au sud d'Athis-Mons.

Le Coteau des Vignes se trouve dans un contexte fortement urbanisé. Il est délimité par plusieurs axes de communication et bâtiments : habitations le long de la route départementale n°25 (rue Jules Vallès) à l'ouest et au nord, l'Orge à l'est et des habitations au sud.



■ Statut de protection

Le périmètre de l'étude s'étend sur une superficie de 25 hectares. Il comprend le coteau en lui-même mais intègre aussi l'Orge et ses berges en vis-à-vis du coteau.

Le site a été classé **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** par le Département de l'Essonne en 1993.

Une grande partie du site est inscrite dans la **ZNIEFF de type I « le Coteau des Vignes »** (n°91027001) d'une superficie totale de 19,56 hectares.

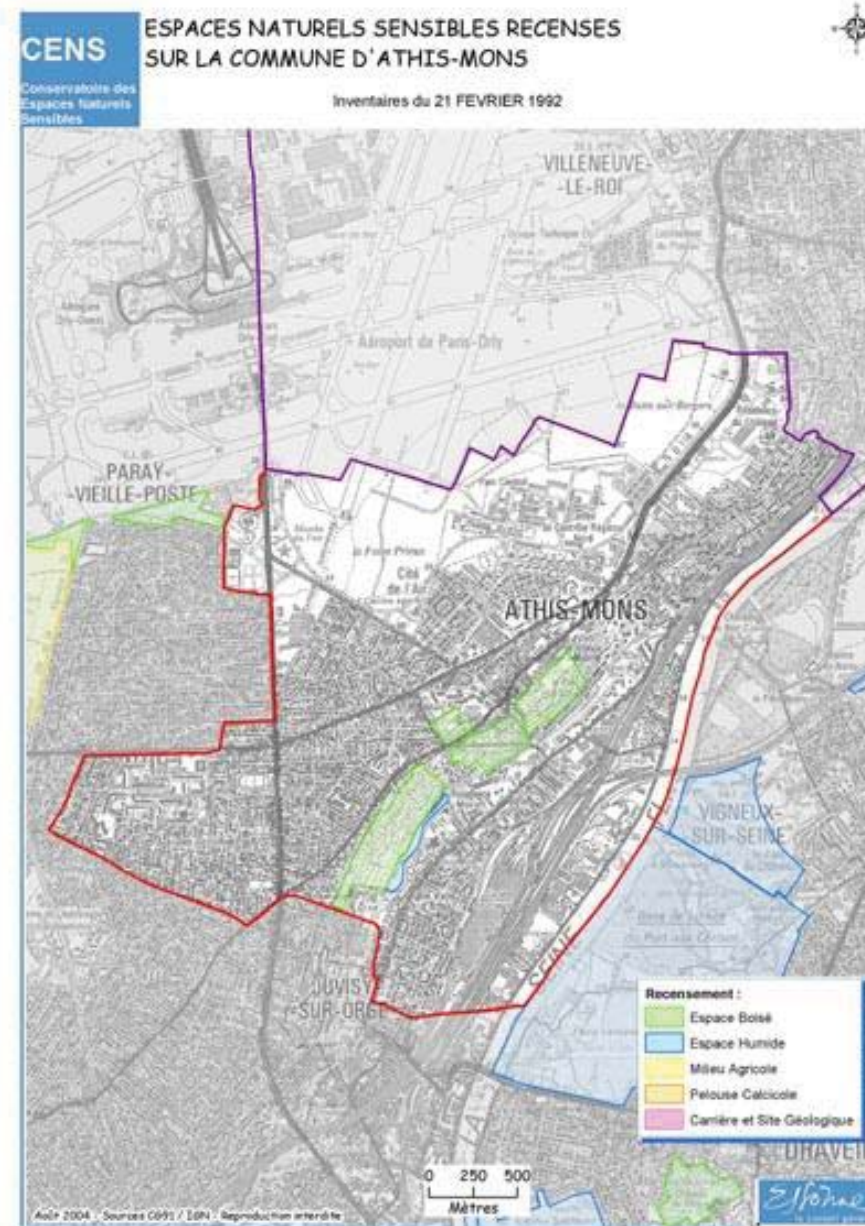
Par ailleurs, l'Orge et ses berges sont situées en **zones inondables** au PPRI de la Vallée de la Seine approuvé par l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2003. Sur le périmètre d'étude, les terrains en zones inondables correspondent aux terrains acquis par le Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA).

Enfin, le site est un **espace boisé classé** d'après le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Athis Mons.

■ Aspects fonciers, maîtrise d'usage

Le parcellaire actuel très morcelé indique que de très nombreux propriétaires privés possédaient un terrain sur le Coteau des Vignes dans le passé. Entre 1964 et 1972, l'Office Central Interprofessionnel de Logements (OCIL) rachète progressivement l'ensemble des terrains, à l'exception de quelques parcelles concernant une dizaine de propriétaires, en vue de développer des projets d'urbanisation du secteur.

En 2003, le **Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval (SIVOA)** est devenu propriétaire des terrains en zone inondable longeant la rivière grâce à des subventions au titre des ENS. De la même manière, la **Communauté de Communes des Portes de l'Essonne (CCPE)** a acquis la quasi-totalité des autres parcelles privées en 2005.



Il reste aujourd'hui quelques parcelles appartenant à des particuliers. Une procédure d'expropriation est en cours et devrait permettre à la CCPE de maîtriser l'ensemble de ces parcelles en 2007.

Le tableau ci-dessous résume l'état actuel du foncier sur le Coteau des vignes.

Bilan foncier sur le Coteau des Vignes		
Type de propriété	Propriétaire	Superficie concernée (ha)
Public	CCPE	17,84
	SIVOA	4,6
Privé	Particuliers	2,56

■ Milieu physique

Le réseau hydrographique au niveau du site comprend deux entités :

- l'Orge qui s'écoule en bas du coteau dans la plaine alluviale en direction du nord (confluence avec la Seine), et le réseau de sources qui émergent au sein du coteau et s'écoulent dans le sens de la pente ;
- un ancien ru qui parcourait le site d'ouest en est et débouchait sur l'Orge à proximité de l'actuelle résidence Mozart est signalé dans la bibliographie et par des témoignages locaux. Ce ru a été busé dans les années 70 et fait désormais partie du réseau de canalisations géré par la commune d'Athis-Mons et le SIVOA.

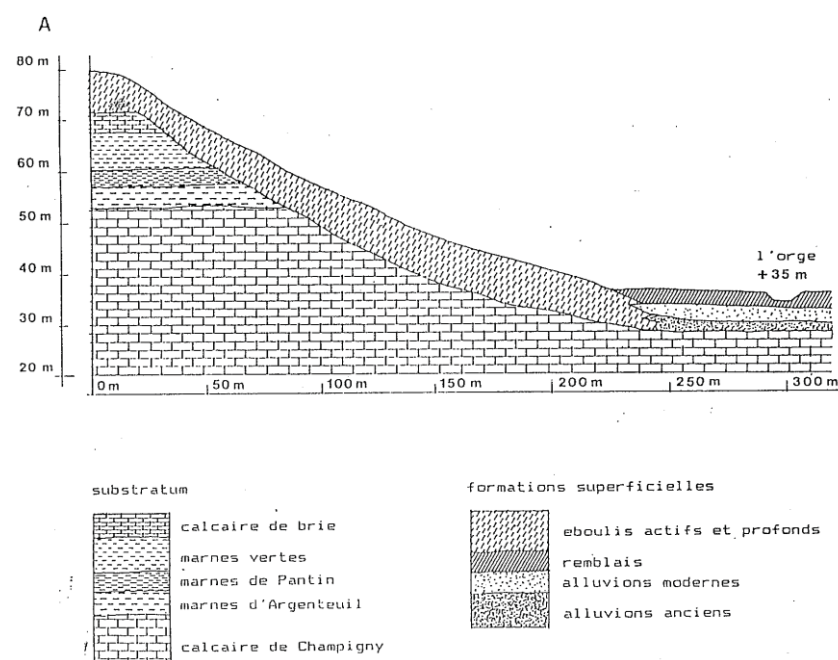
L'Orge est un affluent de la Seine qui prend sa source à Saint Martin de Béthencourt (78) et se jette dans la Seine en deux-bras à Athis-Mons et Viry-Châtillon. De manière générale, l'Orge aval a subi de nombreux remaniements et reste soumis à une forte pression anthropique. Au niveau de la commune d'Athis-Mons, le lit de la rivière a été rectifié et est envasé par des limons d'origine urbaine. La qualité de l'eau relevée sur la commune est médiocre (classe 3) sur l'échelle de qualité élaborée par le CSP à partir de l'état des peuplements piscicoles (CSP, 2004). L'objectif fixé est d'atteindre une qualité moyenne (classe 2).

En revanche, aucune information n'est disponible concernant la qualité des sources calcaires présentes sur le coteau.

La partie basse du site (Orge et milieux environnants) repose sur des alluvions récentes sur lesquelles ont été déposés des remblais encore visibles aujourd'hui sur un chemin qui longe l'Orge. Le coteau en lui-même repose sur une succession de formations sédimentaires différentes. En partant des formations les plus anciennes, on distingue :

- calcaire de Champigny (30 mètres d'épaisseur),
- marnes d'Argenteuil et marnes de Pantin (10 mètres),
- marnes vertes (5 mètres),
- calcaire de Brie (4 à 8 mètres).

COUPE GEOLOGIQUE DU VERSANT



Evolution des milieux naturels

Le Coteau des Vignes a considérablement évolué depuis le XIX^{ème} siècle. Les usages agricoles se sont succédés jusqu'au milieu des années 60 pour ensuite laisser place à des milieux semi-ouverts en voie de boisement. L'étude bibliographique et l'analyse de quelques clichés aériens anciens (1933, 1964, 1976, 1990) permettent de retracer l'évolution des milieux qui se sont succédés sur le coteau.

La vigne a longtemps occupé un large espace sur le coteau. L'organisation des parcelles, larges de 5 à 10 mètres et longues de 20 à 40 mètres, allongées dans le sens de la pente, est caractéristique de la viticulture villageoise qui s'est développée au fil du temps. Cette structure foncière est encore aujourd'hui observable sur le parcellaire cadastral actuel.

A la fin du XIX^{ème} siècle, la vigne, pourtant omniprésente depuis plusieurs siècles, a été largement remplacée par le maraîchage et les vergers. En 1888, il ne reste ainsi que 3 hectares de vignes à Athis-Mons alors que 75 hectares de jardins particuliers sont recensés en cultures diverses (RIOU, 1994).

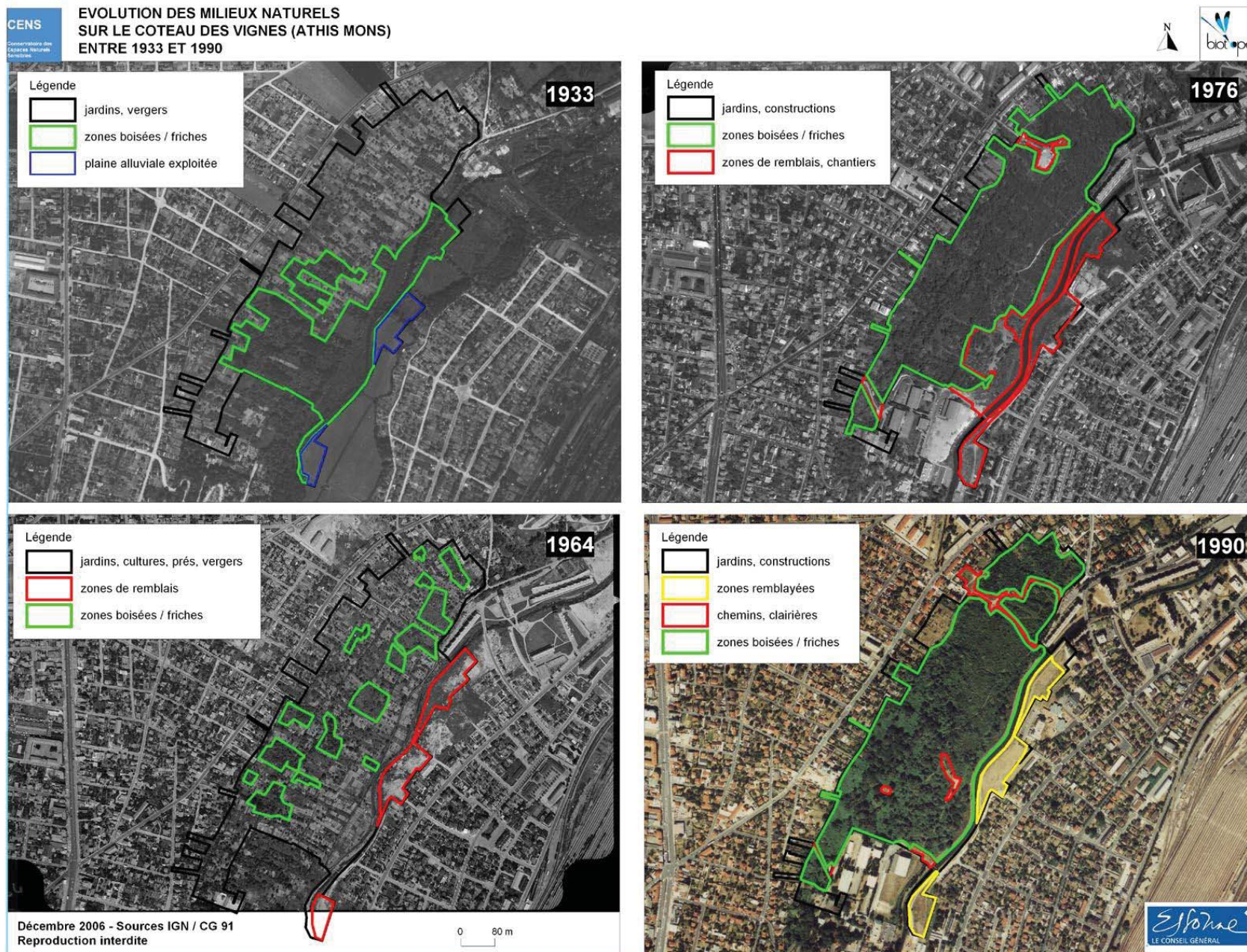
Le cliché datant de 1933 montre que nombreux jardins sont présents sur le coteau. Le site est parsemé de nombreux arbres, certains alignements laissent penser qu'il s'agit de vergers. Cependant, la partie sud du coteau est largement boisée, notamment à proximité de l'Orge, dont la plaine alluviale est bien visible. L'urbanisation du haut du coteau, le long de la route départementale 25, est encore assez limitée. Des activités agricoles se développent donc toujours sur le site à cette date, mais une tendance au reboisement existe et va s'amplifier jusqu'à la seconde guerre mondiale.

Cette période verra une reconquête par les athégiens du site qui va être défriché pour une nouvelle mise en cultures. Des jardins ouvriers vont voir le jour au lendemain de la guerre. Le cliché de 1964 montre ainsi une utilisation forte de l'espace par ces jardins même s'il reste encore quelques hectares boisés. De nombreux arbres sont disséminés sur le coteau. Quelques habitations sont présentes au sein du site. Sur la rive gauche de l'Orge, des jardins familiaux ont été créés jusqu'aux berges de la rivière, alors que la rive droite voit l'urbanisation se développer

fortement avec des habitations au sud et des zones remblayées au nord. Sur le haut du coteau, l'urbanisation se développe également.

En 1976, soit seulement 12 ans plus tard, le site est en voie de reboisement sur l'ensemble de sa surface. Les projets d'urbanisation et l'acquisition des terrains par une société d'HLM ont abouti à l'arrêt de toute activités agricoles, et le site est laissé à l'abandon dans l'attente de constructions qui ne verront jamais le jour. Des activités sont toujours perceptibles, notamment parce que les chemins et sentiers se sont multipliés. Des accès ont sans doute été créés pour déposer des remblais, préparer d'éventuelles futures constructions ou mettre en place des canalisations.

En 1990, le boisement s'est densifié au sud (présence de grands arbres) alors que le nord présente plutôt l'aspect d'une friche. Des chemins sont toujours perceptibles, preuve que le site est toujours visité. Quelques jardins persistent à l'ouest à proximité des habitations le long de la rue Jules Valles (RD 25). La densification du boisement va se poursuivre jusqu'à aujourd'hui.



Espèces (faune - flore)

→ Flore

10 habitats ont été identifiés à partir des prospections réalisées le 12 juillet 2006.

- les **végétations immergées des rivières** (Ordre du *Pometalia pectinati*) : Il s'agit d'herbiers de plantes enracinées et immergées qui colonisent le lit mineur de l'Orge. Ils se localisent principalement à proximité de la passerelle enjambant la rivière au sud du site. Ils se présentent sous l'aspect de touffes denses de Cératophylle immergé (*Ceratophyllum demersum*) ou de tapis de Rubaniers (*Sparganium sp.*). Ces végétations se développent généralement dans des eaux eutrophes, parfois enrichies en matières organiques. La présence du Cératophylle immergé marque un écoulement lent et une faible profondeur de l'Orge.

Etat de conservation : mauvais. Ces herbiers aquatiques sont présents de manière fragmentaire sur l'Orge.

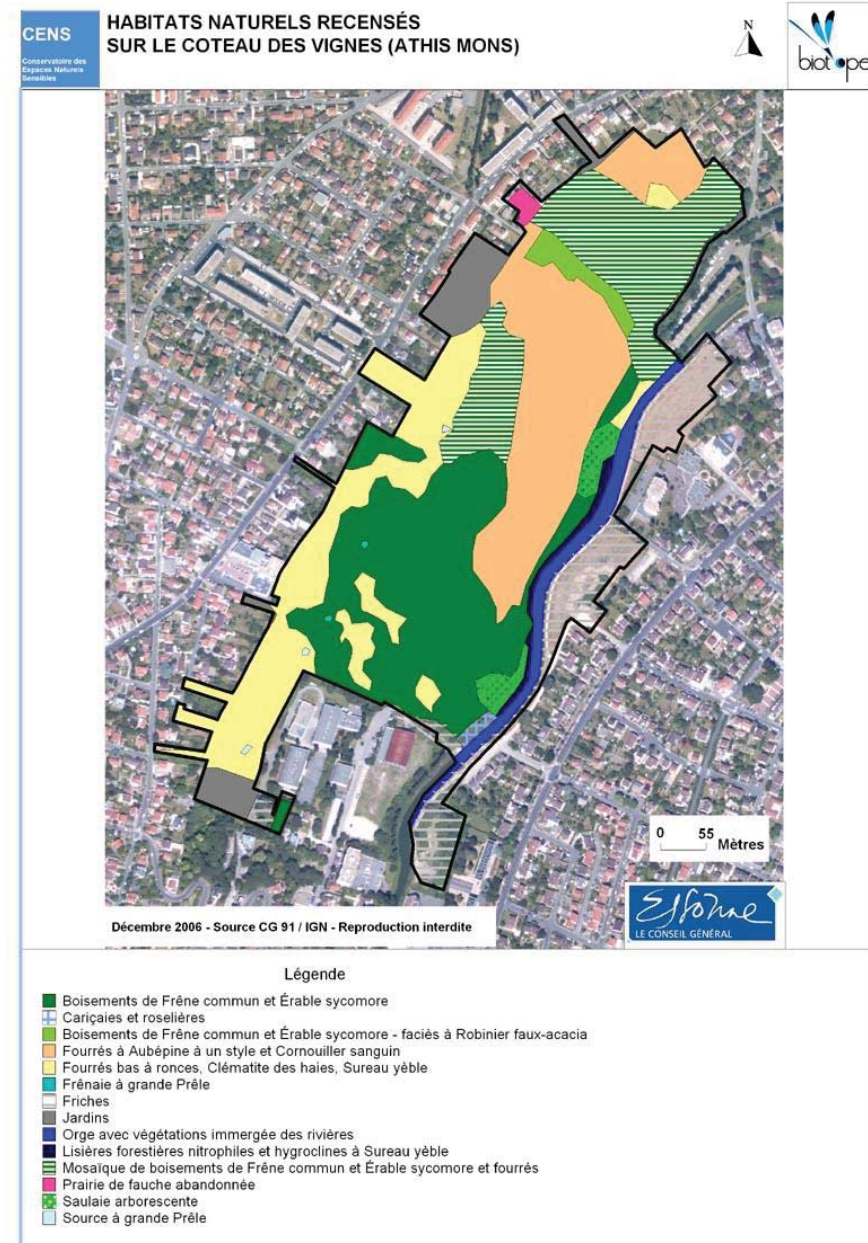
Valeur patrimoniale : faible. C'est un habitat d'intérêt communautaire mais qui présente une valeur écologique faible dans sa forme typique. Il s'agit d'un habitat à restaurer.



Herbiers de Cératophylle immergé



Feuilles flottantes de Rubanier



- les **magnocariçaies** (Alliance du *Caricion gracilis*). Cet habitat correspond à des communautés de cypéracées sociales, formant des tapis denses, peu élevés et souvent monospécifiques qui s'installent sur des sols argilo-humifères relativement eutrophes. La Laïche des rives (*Carex riparia*) est l'espèce la plus souvent rencontrée. Elles s'observent notamment à proximité du pont enjambant l'Orge, au sud du site, et de manière très dispersée sur la rive gauche.

Etat de conservation : bon.

Valeur patrimoniale : faible.



Cariçaie en bordure de l'Orge

- la **roselière de grands hélrophytes** (Alliance du *Phragmition communis*) : il s'agit d'un peuplement composé de Roseau commun (*Phragmites australis*) et de Baldingère (*Phalaris arundinacea*). Cet habitat reste cantonné à une petite zone le long de l'Orge proche de la passerelle enjambant la rivière au sud du site.

Etat de conservation : moyen. La superficie de cet habitat a régressé sur le site au cours des dernières années.

Valeur patrimoniale : moyenne. La roselière ne bénéficie d'aucun statut de protection. Toutefois, elle constitue l'habitat de reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux remarquables.

- les **franges des bords boisés ombragés** (Alliance de l'*Aegopodion padagrariae*). Ces franges correspondent aux végétations des lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygroclines. La strate arborée est dominée par le Sureau yèble (*Sambucus ebulus*). Cet habitat se développe au niveau des bordures externes des boisements, en conditions bien éclairées. Sur le Coteau des vignes, ces végétations s'observent sur la rive gauche de l'Orge, entre le cours d'eau et le boisement.

Etat de conservation : bon.

Valeur patrimoniale : moyenne. Bien qu'il soit d'intérêt communautaire, cet habitat est composé d'espèces très communes.



Berge de l'Orge colonisée par le Sureau yèble

- la **forêt galerie à Saules blancs** (Alliance du *Salicion albae*). Ce sont des boisements dominés par le Saule blanc (*Salix alba*), établis dans le lit majeur des cours d'eau sur des substrats alluviaux généralement eutrophes. Ces saulaies arborescentes subissent des inondations ou des engorgements du sol souvent longs. Sur le site, il s'agit de petites enclaves au sein du boisement à Frêne élevé et Erable sycomore, en bordure de l'Orge. Cette saulaie s'installe à la faveur du replat qui se trouve à la base du coteau et présente deux faciès. Un faciès humide associé aux magnocariçaies et à la roselière, et un faciès mésophile associé à des espèces de fruticée (Cornouiller sanguin...) et des espèces invasives (Renouée du jupon, Robinier faux-acacia...).

Etat de conservation : bon pour le faciès associé aux magnocariçaies et à la roselière. Mauvais pour le faciès mésophile, moins typique et concurrencé par les espèces invasives.

Valeur patrimoniale : forte. Il s'agit d'un habitat d'intérêt communautaire qui a fortement régressé en France et dans la région en raison d'aménagements réalisés sur les berges et des perturbations de la dynamique des rivières.



Vue de la saulaie blanche depuis l'Orge

- Les **prairies de fauche** abandonnées (Alliance de l'*Arrhenatherion elatioris*). Il s'agit de prairies fauchées et/ou pâturées qui ne sont plus entretenues depuis plusieurs années et voient une densification du tapis de graminées associée à l'apparition d'espèces de friches. Sur le site, cet habitat est localisé sur une petite parcelle en haut du coteau. L'Avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*), caractéristique des prairies, est toujours dominante, mais plusieurs espèces indiquent une évolution vers la friche : Carotte sauvage (*Daucus carota*), Eglantier (*Rosa canina*)...

Etat de conservation : moyen à mauvais. L'arrêt des pratiques agricoles entraîne une modification du cortège floristique caractéristique de la prairie qui évolue vers une végétation de friche.

Valeur patrimoniale : faible.



Prairie abandonnée en haut du coteau

- les **friches** (Alliance du *Daucus carotae-Melilotion albi*). Cet habitat est composé de plantes vivaces se développant sur des sols perturbés et riches en azote. Il est caractérisé par des espèces telles que l'Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), la Tanaisie vulgaire (*Tanacetum vulgare*), la Carotte sauvage (*Daucus carota*), les Picris (*Picris echioides*, *Picris hieracioides*)... Diverses espèces de jachères fleuries semblent également semées.

Etat de conservation : bon.

Valeur patrimoniale : faible.



Aspect d'une friche

- les **fourrés sur sol fertile** (Ordre des *Prunetalia spinosae*). Ce sont des formations végétales arbustives, souvent épineuses qui constituent une phase transitoire dans l'évolution des milieux ouverts vers les boisements. Elles préparent l'arrivée des essences arborescentes après l'abandon de milieux tels que des prairies ou des friches, ou suite à des coupes forestières. Sur le site, ces fourrés présentent deux aspects différents :

- La plus grande partie du coteau est colonisée par une végétation dense et haute, dominée par l'Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*) et le Cornouiller sanguin. La strate herbacée y est clairsemée et peu diversifiée mais se résume souvent à un tapis de Lierre (*Hedera helix*) ;

- En situation de clairières forestières, ce sont des fourrés bas à base de ronces accompagnées de la Clématite des haies (*Clematis vitalba*), du Sureau yèble (*Sambucus ebulus*) et d'espèces introduites que sont la Vigne vierge (*Parthenocissus tricuspidata*), la Vigne cultivée (*Vitis vinifera subsp. vinifera*) et la Renouée de Chine (*Fallopia aubertii*). La Clématite des haies et la Renouée de Chine forment des entrelas de tiges très denses et impénétrables grimpant assez haut dans les arbres.

Etat de conservation : bon.

Valeur patrimoniale : faible.

- Les **sources** (Classe des *Montio-Cardaminetea*) : L'étude bibliographique a montré que plusieurs tufs calcaires étaient signalés sur le coteau. Ces sources sont aujourd'hui décelables par la présence de suintements recouverts par des groupements monospécifiques de Prêles géantes (*Equisetum telmateia*) qui sont observables à plusieurs endroits sur le coteau et forment soit des galeries étroites et linéaires, soit des taches circulaires. La présence de stromatolithes a également été observée (commune d'Athis Mons, 1992). Les végétations des sources localisées dans le boisement tendent vers l'**aulnaie-frênaie avec dépôts de tuf** (Alliance de l'*Alnion incanae*). Dans ce cas, la Prêle élevée est toujours abondante et la strate arbustive est caractérisée par la présence de ronces (*Rubus sp.*) alors que la strate arborée est dominée par le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) associé à l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*).

Etat de conservation : mauvais. Ces habitats sont mal caractérisés car, soit dégradés par le développement des fourrés arbustifs pour les sources

en pleine lumière, soit en voie d'installation pour l'aulnaie-frênaie mais subissant des modifications importantes en raison des dégradations observées sur le site.

Valeur patrimoniale : forte. Cet habitat présente une répartition géographique assez large en France, mais la présence de tufs calcaires reste un phénomène exceptionnel en Ile-de-France.



Prêle géante sur un suintement

- la **chênaie-charmaie à Frêne élevé et Erable sycomore** (Alliance du *Carpinion betuli*). Il s'agit des boisements les plus âgées du coteau des vignes, caractérisés par la présence du Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) et de l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), et se développant sur des sols généralement eutrophes. La strate arbustive est composée par l'Orme champêtre (*Ulmus minor*), le Sureau noir (*Sambucus nigra*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Prunellier (*Prunus spinosa*), la Clématite des haies (*Clematis vitalba*), ainsi que diverses espèces de ronces (*Rubus sp.*). La strate herbacée est caractérisée par le Lierre terrestre (*Glechoma hederacea*), le Brachypode des bois (*Brachypodium pinnatum*), la Laïche des bois (*Carex sylvatica*), le Lierre (*Hedera helix*). Des jeunes plants de Chêne pédonculé (*Quercus robur*) ont également été observés dans la strate herbacée.

Etat de conservation : moyen.

Valeur patrimoniale : faible. Ce boisement se substitue à la chênaie-charmaie typique et renferme des plantes relativement communes.



Aspect du boisement de Frêne et d'Érable sycomore au sud du site

Conclusion : La plupart des habitats naturels du Coteau des Vignes sont assez communs et sont caractérisés par des végétations anthropisées, c'est-à-dire perturbées et enrichies en azote. Le coteau est dominé par des fourrés arbustifs accompagnés de Frênes élevés et d'Érables sycomores. La saulaie arborescente et les habitats liés aux sources présentent cependant une valeur patrimoniale forte.

Nom de l'habitat	Code CORINE Biotope	Code Natura 2000
Végétations immergées des rivières	22.4	3260
Fourrés sur sol fertile	31.81	/
Franges des bords boisés ombragés	37.72	6430
Prairies de fauche abandonnées	38.13	/
Chênaie-charmaie à Frêne élevé et Érable sycomore	41.2	/
Forêt galerie à Saules blancs	44.13	91E0-1*
Roselière de grands héliophytes	53.1	/
Magnocariçaies	53.2	/
Sources	54.1	/
Aulnaie-frênaie avec dépôts de tufs	44.3	91E0-8*
Friches	87	/

118 espèces végétales ont été recensées sur le Coteau des Vignes en 2006. L'étude bibliographique montre que plusieurs inventaires botaniques ont eu lieu (1992, 1994, 2000, 2003, 2005). Ceux-ci ont permis d'observer au total 269 espèces végétales dont 31 espèces introduites.

■ Espèces végétales patrimoniales

Aucune espèce végétale patrimoniale n'a été observée sur le Coteau des Vignes en juillet 2006. Cependant, une espèce, protégée en Ile-de-France, est signalée dans la bibliographie : **La Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris* subsp. *sylvestris*)**. En 2005, elle est recensée dans la partie sud du site, à mi-pente, au niveau d'une petite clairière envahie par les ronces (Guittet, com. pers.). Une autre station est localisée à 100 mètres au sud de celle-ci. Elle n'a pas été revue en 2006 car les prospections ne se sont pas déroulées en période favorable à son observation. Ces deux stations présentent quelques pieds (respectivement une dizaine et une trentaine) non florifères ne montrant à la bonne période de l'année, c'est-à-dire mars-avril, qu'une seule feuille par individu (Feuillas, 1999).

D'autres espèces peu communes dans le département sont également signalées dans la bibliographie : l'Ail à longue spathe (*Allium longispathum*), l'Aristolochie clématite (*Aristolochia clematitis*), l'Ail à tête ronde (*Allium sphaerocephalon*), l'Ail paniculé (*Allium paniculatum*) et la Céphalanthère pâle (*Cephalanthera damasonium*).

Conclusion : La flore présente sur le Coteau des Vignes est plutôt commune. L'intérêt du site réside dans la présence de la Tulipe sauvage, protégée en Ile-de-France. L'évolution des espèces invasives doit être surveillée et si possible contrôlée.

→ **Faune****1) Avifaune**

41 espèces ont été recensées sur le site au cours des prospections réalisées en juillet 2006. Il s'agit essentiellement d'un cortège d'oiseaux d'affinité forestière qui relate bien la dominance des milieux fermés sur le site. 5 espèces caractéristiques des zones humides ont été recensées et 8 espèces inféodées aux espaces urbains.

L'apport de la bibliographie et des connaissances locales montre que d'autres espèces sont également régulièrement observées sur le site : Buse variable (*Buteo buteo*), Chouette hulotte (*Strix aluco*), Effraie des clochers (*Tyto alba*). La présence d'un couple nicheur de Rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*) est signalée en 1997 par Barande dans la roselière le long de l'Orge mais cette espèce n'a pas été revue en 2006. Cet auteur signale également d'autres espèces à proximité de cette rivière : Rousserolle effarvate (*Acrocephalus scirpaceus*), Foulque macroule (*Fulica atra*), Grèbe castagneux (*Tachybaptus ruficollis*). **Ces compléments porte le nombre d'espèces observées sur le site à 47.**

47 espèces occupent le site en période de nidification. Elles peuvent être classées en 3 cortèges :

- un cortège d'oiseaux d'affinité forestière, dominant sur le coteau
- un cortège d'oiseaux typiques des zones humides et rivières
- un cortège d'oiseaux des parcs urbains.

La fermeture progressive du site et l'accessibilité réduite des chemins parcourant le bois assure une tranquillité aux oiseaux en période de nidification.

L'attractivité du site pourrait être augmentée en ouvrant le milieu à certains endroits, notamment dans les espaces où la Clématites des haies recouvre les îlots buissonnants et les espaces recouverts de Sureau yèble. Cette ouverture favoriserait les insectes source de nourriture de nombreux oiseaux et des territoire de chasse plus attractifs.

D'autre part, la roselière présente, à l'heure actuelle, une superficie très restreinte pour accueillir une avifaune riche en oiseaux caractéristiques de ce milieu (fauvettes paludicoles notamment).

Conclusion : l'avifaune du site est relativement commune à l'exception de quelques espèces nicheuses dans les milieux humides des bords de l'Orge (Rousserolles effarvate et verderolle, Foulque macroule, Grèbe castagneux). Trois espèces ayant des affinités forestières (Chouette hulotte, Faucon crécerelle, Pic vert) présentent également un intérêt pour le site.

2) Amphibiens

Les prospections ont permis de mettre en évidence la présence de deux espèces : **La Grenouille verte (*Rana kl. esculenta*) et l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*).**

L'Alyte accoucheur vit le plus souvent dans les éboulis rocheux, les vieux murs ou même les talus herbeux à proximité des points d'eau. Ce dernier milieu est celui choisi par ce petit crapaud le long de l'Orge. Quelques individus ont également été entendus en provenance des jardins privés situés le long de cette rivière. Le mâle de ce crapaud a la particularité de porter les oeufs sur son dos jusqu'à l'éclosion des oeufs qu'ils trempent de temps à autre pour les humidifiés.



Alyte accoucheur

La **Grenouille verte** vit généralement dans des plans d'eau plutôt mésotrophes à eutrophes, stagnants, aux berges bien exposées. Sur le site, elle profite certainement de la végétation aquatique présente sur l'Orge pour pondre ses œufs qui restent accrochés à cette végétation.

L'étude bibliographique signale une population importante de **Triton palmé (*Triturus helveticus*)**, espèce très commune en Ile-de-France, dans un fossé situé au pied du Coteau des Vignes (IEA, 2004). Cette espèce n'a pas été observée en 2006, sans doute en raison de la période trop tardive de prospection.

Le fort degré d'urbanisation et l'absence de mares n'est pas favorable à d'autres espèces d'amphibiens, hormis le **Crapaud commun (*Bufo bufo*)** dont la présence est fortement potentielle sur le site d'étude.

Famille	Nom scientifique	Nom français
Discoglossidés	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur
Bufoïdés	<i>Bufo bufo</i> **	Crapaud commun**
Ranidés	<i>Rana kl. esculenta</i>	Grenouille verte
Salamandridés	<i>Triturus helveticus</i>	Triton palmé

** : espèce fortement potentielle

Conclusion : la faune batrachologique n'est pas très développée sur le site.

3) Reptiles

Les prospections n'ont pas révélé la présence de reptiles sur le coteau. Cependant, au vu des caractéristiques paysagères et à la présence de murets en lisière de site et d'amas de pierres au sein même du coteau, le site pourrait être favorable au **Lézard des murailles (*Podarcis muralis*)**, à la **Couleuvre à collier (*Natrix natrix*)** et au **Lézard vert (*Lacerta viridis*)**. L'**Orvet (*Anguis fragilis*)** est également potentiellement présent. Une espèce introduite a été observée en 2006 sur l'Orge : la **Tortue de Floride (*Trachemys scripta*)**. Elle peut nuire considérablement aux amphibiens et aux poissons si sa population est abondante.

Famille	Nom scientifique	Nom français
Lacertidés	<i>Podacis muralis</i> **	Lézard des murailles
Lacertidés	<i>Lacerta viridis</i> **	Lézard vert
Colubridés	<i>Natrix natrix</i> **	Couleuvre à collier
Emydidés	<i>Trachemys scripta</i>	Tortue de Floride

** : espèce potentiellement présente

Conclusion : A l'exception de la Tortue de Floride, espèce introduite à éradiquer, la présence de Reptiles n'est pas avérée sur le site mais quelques secteurs sont favorables à ce groupe.

4) Mammifères

Peu de mammifères ont été observés au cours des expertises de terrain. L'analyse des habitats d'accueil pour ce groupe montre également que les potentialités sont limitées étant donné le contexte urbain du site et l'absence de liens avec d'autres espaces naturels abritant des mammifères.

■ Petits et grands mammifères

Deux espèces ont été observées à proximité de l'Orge : le **Ragondin (*Myocastor coypus*)** et le **Rat musqué (*Ondatra zibethicus*)**. Ces espèces introduites sont nuisibles à la végétation et à la stabilité des berges de l'Orge.

La présence d'autres espèces n'a pu être mise en évidence en raison de l'absence d'indices de présence sur le site. Le site semble trop isolé, restreint et fréquenté par le public pour accueillir des grands mammifères.

L'apport lié aux connaissances locales montre que d'autres espèces ont déjà été signalées sur le site : **Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*)**, **Renard (*Vulpes vulpes*)**, **Fouine (*Martes foina*)**.



■ Micro-mammifères

Aucune espèce de micro-mammifères n'a été observée. Cependant, la présence d'une avifaune prédatrice de ce groupe d'espèces sur le site (Faucon crécerelle) laisse penser que le Coteau des Vignes en accueille. Au regard du caractère boisé du site, et étant donné le contexte urbain, **deux espèces sont potentiellement présentes : le Lérot (*Eliomys quercinus*) et le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*).**

■ Chiroptères

Une visite nocturne du site n'a pas permis de mettre en évidence la présence de Chiroptères dans ce secteur. Le boisement, la présence d'habitations et de l'Orge pourraient pourtant être **favorables à quelques espèces anthropophiles et arboricoles.**

Concernant les espèces arboricoles, les trous de pics peuvent servir de gîte à des espèces comme **la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*), le Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentoni*), le Vespertilion de natterer (*Myotis nattereri*), voire l'Oreillard (*Plecotus auritus*).** Mis à part les cavités creusées par les pics, le bois du Coteau des Vignes renferme peu d'arbres creux ou présentant des fissures. Les vieux boisements doivent être favorisés afin d'augmenter à terme la disponibilité en gîtes arboricoles. Sur un court terme, il est possible d'augmenter le nombre de gîtes favorables en posant des nichoirs à chauves-souris. Ces nichoirs permettraient d'attirer et de fidéliser les espèces en attendant la formation de nouveaux gîtes naturels.

Du côté des espèces anthropophiles, on peut supposer la présence quasi certaine de la **Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)** et de la **Pipistrelle de nathusius (*Pipistrellus nathusii*).**

Espèces	Nom français	Observation directe	Indice de présence	Bibliographie, consultations
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux			X
<i>Martes foina</i>	Fouine			X
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot**			
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin**			
<i>Myotis nattereri</i>	Myotis de natterer**			
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler**			
<i>Plecotus sp.</i>	Oreillard**			
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	X		
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué	X		
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard			X
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune**			
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de nathusius**			
<i>Myotis daubentoni</i>	Vespertilion de daubenton**			

** : espèce potentiellement présente

Conclusion : Peu de mammifères ont été observés sur le site et les potentialités pour ce groupe reste assez limitées.

5) Insectes

Sur l'ensemble des groupes abordés dans le cadre de cette étude, **51 espèces d'insectes ont été observées sur le site au cours des prospections réalisées au mois de juillet 2006**. Elles sont toutes relativement communes en Ile-de-France.

■ Lépidoptères

19 espèces de Lépidoptères ont été observées cette année. Il s'agit de Rhopalocères, à l'exception d'une espèce, l'Ecaille chinée. Toutes les espèces observées sont relativement communes en Ile-de-France et sur le territoire métropolitain.

Les consultations et sources bibliographiques disponibles ont permis de recueillir quelques données complémentaires concernant des espèces observées en 2004, 2005 et 2006 : Thécla de l'Orme (*Satyrium w-album*), Machaon (*Papilio machaon*), Grande tortue (*Nymphalis polychloros*), Petite tortue (*Aglaïs urticae*), Aurore (*Anthocharis cardamines*), Sylvaine (*Ochlodes venatus*). Ces compléments portent le **nombre d'espèces recensées sur le site à 25**.

Le **Thécla de l'Orme (*Satyrium w-album*)** et la **Grande tortue (*Nymphalis polychloros*)** sont des espèces protégées en Ile-de-France, la seconde étant commune et relativement abondante, alors que la première est rare et en déclin. Il est possible que les femelles des deux espèces utilisent les rameaux des Ormes champêtres présents sur le coteau pour pondre leurs œufs.

Famille	Nom scientifique	Nom français
Nymphalidés	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet
Nymphalidés	<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain
Pieridés	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron
Nymphalidés	<i>Inachis io</i>	Paon du jour
Nymphalidés	<i>Polygonia c-album</i>	Robert le diable
Nymphalidés	<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique
Lycaenidés	<i>Polyommatus icarus</i>	Argus bleu
Nymphalidés	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil

Famille	Nom scientifique	Nom français
Pieridés	<i>Colias crocea</i>	Souci
Lycaenidés	<i>Aricia agestis</i>	Argus brun
Lycaenidés	<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns
Nymphalidés	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis
Nymphalidés	<i>Pararge aegeria</i>	Tircis
Pieridés	<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou
Pieridés	<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave
Nymphalidés	<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne
Nymphalidés	<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil
Arctidés	<i>Euplagia quatripunctaria</i>	Ecaille chinée
Hespéridés	<i>Erynnis tages</i>	Point de Hongrie
Lycaenidés	<i>Satyrium w-album</i>	Thécla de l'Orme
Papilionidés	<i>Papilio machaon</i>	Machaon
Nymphalidés	<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande tortue
Nymphalidés	<i>Aglaïs urticae</i>	Petite tortue
Pieridés	<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore
Hespéridés	<i>Ochlodes venatus</i>	Sylvaine

■ Odonates

12 espèces d'Odonates ont été recensées sur le site en 2006. La plupart des espèces observées sont communes à l'exception de **l'Agriion à longs cercoïdes (*Erythromma lindenii*)**. Cette espèce colonise les zones les plus riches en végétation aquatique au niveau de l'Orge. Elle est typique des lacs, étangs, bras morts à courant lent, rivières avec des zones riches en végétation flottante ou immergée (WENDLER & NUSS, 1994)



Les données bibliographiques issues de différentes sources signalent également la présence de l'**Aeschne printanière (*Brachytron pratense*)** (Ecosphère, 1997). Cette espèce, qui apparaît en général au printemps, fréquente également les herbiers aquatiques présents dans le cours de l'Orge. En 2004, L'**Aeschne affine (*Aeshna affinis*)** est également signalée sur ce secteur (IEA, 2004). Cette espèce est peu commune en Ile-de-France. Au total, **14 espèces d'Odonates sont donc signalées** sur le Coteau des Vignes.

Famille	Nom scientifique	Nom français
Caloptérygides	<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant
Caloptérygides	<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge
Aeshnides	<i>Brachytron pratense</i>	Aeschna printanière
Coenagrionides	<i>Ischnura elegans</i>	Agriion élégant
Aeshnides	<i>Aeshna affinis</i>	Aeschna affine
Coenagrionides	<i>Cercion lindenii</i>	Agriion à longs cercoïdes
Platycnemidides	<i>Platycnemis acutipennis</i>	Agriion orangé
Platycnemidides	<i>Platycnemis pennipes</i>	Agriion à larges pattes
Coenagrionides	<i>Coenagrion puella</i>	Agriion jouvencelle
Aeshnides	<i>Anax imperator</i>	Anax empereur
Aeshnides	<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain
Libellulides	<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée
Libellulides	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé
Libellulides	<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum rouge sang

■ Orthoptères

16 espèces d'Orthoptères ont été contactés sur le secteur d'étude. La plupart sont assez communes.

L'**Oedipode turquoise (*Oedipoda carulescens*)** est la seule espèce peu commune en Ile-de-France observée sur le site. Ce criquet est typique des milieux



Oedipode turquoise

xériques où la végétation est clairsemée. Il a été observé au niveau d'une zone de remblais le long de l'Orge. Sur cette même zone, le **Grillon d'Italie (*Oecanthus pelluscens*)** a également été contacté. Cette espèce affectionne également les lieux thermophiles mais avec une végétation assez dense.

Famille	Nom scientifique	Nom français
Oedipodines	<i>Calliptamus italicus</i>	Criquet italien
Conocephalines	<i>Conocephalus discolor</i>	Conocéphale bigarré
Phaneropterines	<i>Leptophyes punctatissima</i>	Sauterelle ponctuée
Gryllides	<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois
Gomphocerines	<i>Chorthippus parallelus</i>	Criquet des pâtures
Gomphocerines	<i>Chorthippus biguttulus</i>	Criquet mélodieux
Gomphocerines	<i>Euchorthippus pulvinatus</i>	Criquet glauque
Gomphocerines	<i>Gomphocerippus rufus</i>	Gomphocère roux
Phaneropterines	<i>Phaneroptera falcata</i>	Phanéroptère commun
Gomphocerines	<i>Chrysochraon dispar</i>	Criquet des clairières
Gryllides	<i>Oecanthus pelluscens</i>	Grillon d'Italie
Gomphocerines	<i>Omocestus rufipes</i>	Criquet noir-ébène
Decticinae	<i>Pholidoptera griseoaptera</i>	Decticelle cendrée
Tettigoniines	<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte
Oedipodines	<i>Oedipoda carulescens</i>	Oedipode turquoise

■ Coléoptères saproxylophages

5 espèces de Coléoptères ont été recensées sur le Coteau des Vignes en 2006. Elles sont toutes communes en France.

Famille	Nom scientifique	Nom français
Cantharidés	<i>Rhagonycha fulva</i>	
Cerambycidés	<i>Cerambyx scopolii</i>	Capricorne de Scopoli
Lucanidés	<i>Anoplotrupes stercorosus</i>	Bousier
Coccinellidés	<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points
Scarabaeoïdés	<i>Cetonia aurata</i>	Cétoine dorée

Conclusion : le cortège entomologique observé sur le Coteau des Vignes est faiblement diversifié et présente peu d'espèces remarquables. L'Agrion à longs cercoïdes et l'Aesche printanière sont les plus patrimoniales pour les Odonates. Le Thécla de l'Orme est l'espèce la plus remarquable pour les Lépidoptères. Le Grillon d'Italie et l'Oedipode turquoise présentent également un intérêt mais sont plus communes.

6) Poissons (d'après le Conseil Supérieur de la Pêche, 2004)

Les prospections réalisées en 2004 par le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) ont permis d'identifier 22 espèces à l'échelle du bassin versant de l'Orge dont 8 sont présentes sur l'Orge aval au niveau de la commune d'Athis Mons.

Famille	Nom scientifique	Nom français
Cyprinidés	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière
Cyprinidés	<i>Rutilus rutilus</i>	Gardon
Cyprinidés	<i>Lepomis cephalus</i>	Chevaine
Cyprinidés	<i>Gobio gobio</i>	Goujon
Percidés	<i>Perca fluviatilis</i>	Perche
Centrarchidés	<i>Lepomis gibbosus</i>	Perche soleil
Cyprinidés	<i>Scardinius erythrophthalmus</i>	Rotengle
Cyprinidés	<i>Tinca tinca</i>	Tanche

Le CSP relève notamment que la richesse spécifique a diminué depuis les derniers relevés (1996) et s'appuie sur une qualité de l'eau dégradée et une emprise urbaine croissante pour expliquer ce constat.

A Athis-Mons, le peuplement piscicole est dominé par des espèces tolérantes et/ou omnivores. L'Orge présente peu d'espèces caractéristiques des cours d'eau de bonne qualité au niveau du Coteau des Vignes.

Conclusion : le cortège piscicole présent traduit une qualité des eaux médiocre et qui semble continuer à se dégrader depuis quelques années.

Synthèse sur l'intérêt patrimonial du site

■ Espèces

Les tableaux de synthèse ci-dessous récapitulent les espèces recensées sur le Coteau de Vignes bénéficiant d'un statut de protection où inscrit sur une liste de statut biologique. Les espèces potentiellement présentes n'ont pas été prises en compte dans l'évaluation.

1) Flore

Evaluation patrimoniale des espèces végétales recensées sur le Coteau des Vignes			
Espèce	Effectif	Localisation sur le site	Statut
Tulipe sauvage (<i>Tulipa sylvestris</i> L. subsp. <i>sylvestris</i>)	Deux stations avec quelques pieds	Partie sud, à proximité des chemins (2 stations)	Protection nationale Rare en Essonne

La **Tulipe sauvage** est une plante vivace à bulbe. Sa floraison est printanière. Ce n'est pas une plante indigène de la flore française et son introduction est très ancienne. Elle est donc souvent considérée comme naturalisée là où elle est observée. C'est une espèce caractéristique des milieux cultivés et, notamment en région parisienne, des vignes mais on peut aussi l'observer dans des parcelles abandonnées, sur des talus ou encore dans les parcs où elle a souvent été introduite. La Tulipe sauvage a beaucoup régressé en France en raison du changement des pratiques agricoles (emploi d'herbicides) et de la cueillette.



En Ile-de-France, elle se maintient encore dans les parcs semi-arborés ou dans les boisements intermédiaires entre la chênaie-charmaie et l'ormiaie rudérale (Arnal,

1996). Elle existe encore dans quelques localités de la région. Dans l'Essonne, elle signalée dans 7 localités sur les 196 que compte le département (Arnal & Guittet, 2004).

2) Oiseaux

Evaluation patrimoniale de l'avifaune nicheuse sur le Coteau des Vignes				
Nom français	Nom latin	Liste rouge nationale	Statut de conservation en Europe	Statut en Ile-de-France
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>			NPC/MC/HC
Chardonneter élégant	<i>Carduelis carduelis</i>			NC/MC/HC
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>			NC/S
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>			NC/MC
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	AS	ED	NC/MC/HC
Foule macroule	<i>Fulica atra</i>			NC/MC/HC
Galinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>			NC/MC/HC
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	AS		NC/MC
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>			NR/MR/HR
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>			NTC/MTC
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>			NC/MC/HPC
Mésange à longue queue	<i>Aegithalus caudatus</i>			NTC/S
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	AS		NC/S
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>			NTC/MTC/HTR
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>			NC/MC
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>			NPC/MPC

Légende des statuts de conservation :

E : en danger AS : à surveiller R : rare ED : en déclin V : vulnérable
D : défavorable AP : à préciser

Légende des statuts en Ile-de-France :

Statut biologique : N : espèce nicheuse, M : espèce observée en migration, H : espèce hivernante, S : Sédentaire

Degré de rareté :

Nicheur : TR : Très rare, de 1 à 20 couples R : rare, de 21 à 200 couples PC : peu commun, de 201 à 2000 couples
C : commun, de 2001 à 20 000 couples TC : de 20 001 à 100 000 couples A : abondant, plus de 100 000 couples
Migrateur et hivernant TR : Très rare, de 1 à 50 individus R : rare, de 51 à 500 individus PC : peu commun, de 501 à 5000 individus C : commun, de 5001 à 50 000 individus TC : de 50 001 à 250 000 individus A : abondant, plus de 250 000 individus

Les espèces à surveiller ou en déclin au niveau européen ou national ne sont pas menacées dans la région. Parmi ces espèces, le **Faucon**

crécerelle nécessite de maintenir des milieux ouverts et semi-ouverts favorables à sa nidification. Le **Pic vert** niche dans des cavités qu'il creuse, principalement dans des feuillus. La présence de vieux arbres et le maintien de clairières lui sont particulièrement favorables. Le **Gobe-mouche gris** apprécie également les arbres creux des parcs et jardins mais il peut également réaliser sa nidification dans les boisements clairs. De part, la présence de milieux de transition jusqu'au stade forestier, le Coteau des Vignes offre des conditions favorables à ces trois espèces.



Pic vert - ©BIOTOPE

La plupart des espèces nicheuses sur le site le sont communément en Ile-de-France. Cependant, trois espèces nichent rarement dans la région : **la Grèbe castagneux, le Canard colvert et la Rousserolle verderolle**. Elles sont toutes inféodées aux zones humides et peuvent être indicatrices du maintien de ces milieux présents au niveau de l'Orge.



Rousserelle verderolle – photo prise hors site - ©BIOTOPE

3) Amphibiens

Evaluation patrimoniale des espèces d'amphibiens recensées sur le Coteau des Vignes				
Nom latin	Nom français	Directive Habitat	Convention de Berne	Livre rouge nationale
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	An 4	B2	Id
<i>Rana kl. esculenta</i>	Grenouille verte	An 5	B3	
<i>Triturus helveticus</i>	Triton palmé		B3	AS

Légende Directive habitats-faune-flore :

An 4 : espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

An 5 : espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Légende Convention de Berne

B2 : Espèces de faune strictement protégées

B3 : Espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée

Légende livre rouge nationale

Id : insuffisamment documenté

AS : à surveiller

L'Alyte accoucheur, le Triton palmé et la Grenouille verte sont protégés en France, même si cette dernière peut être pêchée en vue d'une consommation familiale. La présence de ces trois espèces semble régulière sur le site étudié. Il n'a pas été possible d'évaluer avec précision les populations en présence en raison de la période tardive de prospection.

L'Alyte accoucheur est une espèce pionnière, qui fréquente une large gamme d'habitats et cohabite facilement avec l'Homme. Le têtard de l'Alyte est peu sensible à la mauvaise qualité écologique des points d'eau.

4) Mammifères

Evaluation patrimoniale des espèces de Mammifères recensées sur le Coteau des Vignes				
Nom latin	Nom français	Liste rouge mondiale	Convention de Berne	Statut en France
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil	quasi-menacée	B3	Espèce protégée S

Légende Convention de Berne

B3 : Espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée

Légende des statuts en France :

S : espèce à surveiller

Parmi les mammifères présents sur le site, l'Ecureuil est la seule espèce patrimoniale. Elle reste commune en France sans toutefois être abondante. Ses populations ont tendance à diminuer dans plusieurs régions, notamment en zones urbanisées. L'Ecureuil vit dans les forêts de feuillus ou de conifères avec une préférence pour les forêts au sous-bois dense. Il peut également vivre dans des parcs boisés en milieu urbain.

5) Insectes

Evaluation patrimoniale des insectes recensés sur le Coteau des Vignes			
Nom latin	Nom français	Statut en Europe	Statut en Ile-de-France
<i>Satyrrium w-album</i>	Thécla de l'Orme		Espèce protégée
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande tortue		Espèce protégée
<i>Callimorpha quadripunctata</i>	Ecaille chinée	Inscrite à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore	
<i>Oedipoda carulescens</i>	Oedipode turquoise		Espèce protégée
<i>Oecanthus pelluscens</i>	Grillon d'Italie		Espèce protégée

Le Thécla de l'Orme et la Grande tortue sont protégées en Ile-de-France mais ne sont pas menacées de disparition dans la région. Leurs populations respectives sont en diminution en France et en Belgique, notamment au nord de son aire de répartition pour le Thécla (LAFRANCHIS, 2000). Ces deux espèces fréquentent des milieux similaires, à savoir des espaces semi-ouverts (bois clairs, lisières, haies...) caractérisés par la présence d'Ormes, essence-hôte indispensable à leur reproduction.

L'Ecaille chinée est inscrite à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore mais elle ne présente pas un caractère patrimonial en France, où elle est très commune. En effet, seule la sous-espèce *Callimorpha quadripunctata rhodonensis*, endémique de l'île de Rhodes, est menacée en Europe (LEGAKIS, 1997).



L'Oedipode turquoise et le Grillon d'Italie, bien que protégées, ne sont pas des espèces rares en France et dans la région. Elles fréquentent les friches sèches recensées à proximité de l'Orge. Le maintien de milieux bien ouverts et exposés au soleil est indispensable pour favoriser leur présence.

Aucune espèce d'Odonates recensée sur le Coteau des Vignes ne présente un statut de protection légale. Certaines espèces sont néanmoins à souligner en raison de leur rareté en Ile-de-France :

- L'Aeschne printanière (*Brachytron pratense*) est considérée comme assez rare et très localisée.
- L'Agrion à longs cercoïdes (*Cercion lindenii*) est également considéré comme assez rare mais peut être localement abondant.
- L'Aeschne affine (*Aeshna affinis*).

Les deux premières sont des espèces déterminantes ZNIEFF en Ile-de-France.

6) Poissons

Evaluation patrimoniale des insectes recensés sur le Coteau des Vignes			
Nom latin	Nom français	Statut en Europe	Statut en France
<i>Rhodeus scericeus</i>	Bouvière	Ann 2	V

Légende des statuts de conservation :

Ann2 : espèce inscrite à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore

V : espèce « vulnérable » sur la liste rouge nationale

Seule la Bouvière présente un caractère patrimonial parmi les poissons présents au niveau de l'Orge. Cependant, cette espèce est tolérante vis-à-vis des dégradations généralement observées sur les cours d'eau.

■ Habitats naturels

Quatre habitats naturels recensés sur le Coteau des Vignes sont protégés au titre de la directive Habitats-Faune-Flore :

Evaluation patrimoniale des habitats recensés sur le Coteau des Vignes				
Habitat	Code CORINE Biotopes	Code Natura 2000	Superficie sur le site (hectares)	Statut
Végétations immergées des rivières	22.4	3260	0,87	Inscrit à l'annexe I de la directive européenne Habitats-Faune-Flore
Saulaie arborescente à Saule Blanc	44.13	91E0-1*	0,46	Inscrit à l'annexe I de la directive européenne Habitats-Faune-Flore, habitat prioritaire
Franges des bords boisés ombragés	37.72	6430	0,24	Inscrit à l'annexe I de la directive européenne Habitats-Faune-Flore
Aulnaie-frênaie avec dépôts de tufs	44.315	91E0-8*	0,01	Inscrit à l'annexe I de la directive européenne Habitats-Faune-Flore, habitat prioritaire

Seules la saulaie arborescente et l'aulnaie-frênaie avec dépôts de tufs présentent une forte valeur patrimoniale.



Orientations de gestion

Les principes de gestion retenus tiennent compte des souhaits du Conseil général et des partenaires associés à l'étude. La philosophie générale retenue pour élaborer les objectifs de gestion consiste s'appuyer sur le maintien du Coteau des Vignes comme un espace forestier consacré à la biodiversité, conservant son caractère sauvage, aménagé pour accueillir le public et susceptible de faire revivre ponctuellement des usages qui lui ont donné son nom.

→ Objectifs prioritaires

Trois objectifs peuvent être proposés pour valoriser le Coteau des Vignes du point de vue écologique.

- **Objectif 1 : Atteindre un bon état de conservation de la chênaie-charmaie et des groupements de lisières, et favoriser les espèces forestières associées.**

Actuellement le site évolue naturellement vers une chênaie-charmaie avec des activités anthropiques qui ne favorisent pas l'installation du cortège floristique typique de cet habitat, dérangent la faune et perturbent les milieux annexes (lisières forestières, friches). Toute une série d'actions concernant la fréquentation du public, la gestion du milieu forestier et l'entretien des groupements de lisières permettrait d'atteindre cet objectif. La réalisation de cet objectif doit permettre de faire de la chênaie-charmaie une zone de tranquillité pour la faune.

- **Objectif 2 : Restaurer les usages passés et permettre le maintien de la biodiversité associée à ces usages.**

Une partie du patrimoine présent (notamment la Tulipe sauvage, même si elle semble naturalisée sur le site) évoque les activités passées du coteau. Le développement d'activités agricoles visant à entretenir des milieux ouverts (vignes, vergers, friches agricoles...) dans un cadre respectueux de l'environnement, permettraient de favoriser largement la biodiversité liée aux milieux entretenus par ces activités. Le retour vers des usages forts sur une partie du Coteau des Vignes encouragerait une

réappropriation et une valorisation du site par les habitants de la commune et du département.

- **Objectif 3 : Restaurer mécaniquement des prairies et pelouses calcicoles, et les gérer à moyen ou long terme par un pâturage extensif.**

Il s'agit ici de créer d'autres milieux naturels et de gérer la biodiversité, généralement assez riche, qui est associée à ces milieux, en ayant recours aux pratiques agricoles qui sont à l'origine de leur genèse. Ces habitats occuperaient des surfaces restreintes par rapport aux surfaces globales du site et du boisement.

Les objectifs proposés ici permettent de répondre aux différentes vocations du site : maintien dans le paysage urbain d'un espace naturel, valorisation des patrimoines naturel et historique de la commune, gestion de la biodiversité associée au Coteau. Cependant, l'objectif de conservation du boisement (objectif 1) reste l'objectif majeur en terme de superficie. Les objectifs de restauration des usages et de création de pelouses calcicoles concerneront des zones de superficie modeste intégrées au boisement. L'ensemble constituera au final une mosaïque de milieux différents largement dominée par le boisement.

Objectifs à long terme	Facteurs positifs	Facteurs négatifs	Objectifs opérationnels	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre potentiels
Objectif 1 <i>Atteindre un bon état de conservation de la chênaie-charmaie et des groupements de lisières, et favoriser les espèces forestières associées</i>	<i>Dynamique naturelle</i>	<i>Espèces végétales invasives</i> <i>Fréquentation trop forte et incontrôlée</i> <i>Dépôts sauvages de déchets</i>	Nettoyage du site	Entreprise
			Déboisement partiel du site	Entreprise forestière
			Travaux sylvicoles d'accompagnement	Entreprise forestière
			Création de parcelles de régénération	Entreprise forestière
			Restauration des groupements de lisières et milieux ouverts annexes	Entreprise forestière
Suppression des espèces végétales invasives	Entreprise			

Objectifs à long terme	Facteurs positifs	Facteurs négatifs	Objectifs opérationnels	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre potentiels
Objectif 2 Restaurer les usages passés et permettre le maintien de la biodiversité associée à ces usages	Tissu associatif local Etablissements scolaires proches	Dynamique naturelle Fréquentation incontrôlée du site Risque d'appropriation d'un espace public Dépôts sauvages de déchets	Nettoyage du site	Ensemble des partenaires
			Déboisement sur une superficie à définir	Entreprise forestière
			Création de jardins associatifs	CCPE
			Création de jardins pédagogiques	Etablissements scolaires
			Création d'une plateforme commune de compostage	CCPE
			Création de vergers associatifs	CCPE
			Création de vignes associatives	CCPE
			Création de ruchers associatifs	CCPE
			Création de jardins à vocation d'insertion sociale	CG91 - CDENS, commune, CCPE, Régies de quartiers
Création d'une pelouse multiusages pour le public	CG91 - CDENS, commune, CCPE			
Objectif 3 Restaurer des prairies et pelouses calcicoles et les gérer par pâturage extensif	Substrat géologique favorable Compétence du CDENS en zootechnie et gestion de troupeau (gestion en régie)	Dynamique naturelle Dépôts sauvages de déchets Eutrophisation du sol Boulversement paysager (perception locale)	Nettoyage du site	Entreprise forestière
			Déboisement sur une superficie à définir	Entreprise forestière
			Traitement mécanique des rejets et fauche	
			Création de parcs et mise en œuvre d'un pâturage	
			Essai de décapage du sol pour favoriser l'apparition d'un cortège végétale pionnier typique	
			Suppression des espèces végétales invasives	

→ Objectifs secondaires

- Améliorer l'état de conservation et la diversité des milieux associés à l'Orge

Pour atteindre cet objectif, les habitats intéressants qui sont associés à l'Orge au niveau du coteau en rive gauche (Saulaie arborescente, roselière) pourraient être favorisés par différentes actions de gestion. D'autres milieux (mares) pourraient être créés ainsi que des aménagements permettant de valoriser ces actions auprès du public. Les friches thermophiles présentes sur les remblais en rive droite nécessitent pour le moment d'être gérées pour maintenir des espèces d'insectes remarquables. Néanmoins, la rive droite pourrait faire l'objet d'une étude pour envisager la restauration de milieux humides².

- Gérer certaines pelouses calcicoles par pâturage extensif

La restauration des prairies et pelouses calcicoles, proposées dans les objectifs prioritaires, sera d'abord suivie d'une gestion par des moyens mécaniques (fauche, débroussaillage). La mise en œuvre d'une gestion par pâturage sur une partie de ces habitats permettraient d'augmenter la richesse spécifique de ces milieux. Le pâturage ovin ou caprin est généralement préconisé pour une gestion efficace des pelouses calcicoles. Sur le Coteau des vignes, le pâturage pourrait être réalisé à l'aide d'une race rustique, telles que les races Solognote ou Ouessant, résistante aux maladies et pouvant s'accommoder d'une végétation pauvre et ligneuse. Cette capacité d'adaptation à des conditions précaires permet d'envisager la restauration de pelouses calcicoles à partir de la végétation de friches présentes sur le Coteau. Quelques chèvres, de race alpine par exemple, pourraient être associés aux moutons pour une restauration plus efficace. Un parc de contention, deux abreuvoirs, deux abris et des clôtures à moutons sont les équipements nécessaires à la bonne réalisation de cette objectif.

² Le SIVOA a prévu de réaliser une étude en 2007 sur la rive de droite de l'Orge au niveau du Coteau des vignes dans le but d'augmenter les surfaces inondables sur le bassin de l'Orge aval.

- Récréer un ruisseau sur le tracé de l'ancien Grand Ru

Le Grand Ru est un petit cours d'eau qui traversait autrefois le Coteau des vignes d'ouest en est. Dans les années 70, il a été busé pour collecter les eaux pluviales issues des habitations situées sur le haut du Coteau. La recréation d'un cours d'eau naturel sur le tracé du Grand rû pourrait être réalisée à moyen ou long terme mais elle nécessite au préalable une étude de faisabilité détaillée qui ne sera pas abordée dans le cadre de ce plan de gestion.

Objectifs à long terme	Facteurs positifs	Facteurs négatifs	Objectifs opérationnels	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre potentiels
Améliorer l'état de conservation et la diversité des milieux associés à l'Orge		Dynamique naturelle du boisement Espèces végétales invasives Pollution de l'eau	Restaurer, voire créer, des mares sur le lit majeur en rive gauche et les connecter avec les sources	CG91 - CDENS SIVOA
			Créer un chenal dans la roselière et augmenter sa surface	CG91 - CDENS SIVOA
			Augmenter la superficie de la saulaie arborescente	CG91 - CDENS SIVOA
			Gérer les espaces ouverts en rive droite	SIVOA
			Restaurer des milieux humides en rive gauche	CG91 - CDENS
			Etude de la restauration de milieux humides en rive droite	SIVOA
			Suppression des espèces végétales et animales invasives	CG91 - CDENS SIVOA
Recréer un ruisseau sur le tracé de l'ancien Grand rû		Qualité de l'eau médiocre	Restaurer le Grand rû	CCPE CG91 - CDENS SIVOA

Objectifs à long terme	Facteurs positifs	Facteurs négatifs	Objectifs opérationnels	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre potentiels
Gérer certaines prairies et pelouses calcicoles par pâturage extensif	Compétence du CDENS en zootechnie et gestion de troupeau (gestion en régie)	Dynamique naturelle Bouleversement paysager (perception locale)	Création d'un parc de pâturage sur une partie des prairies et pelouses restaurées	CG91 - CDENS

→ Autres objectifs

Pour tous les cas de figure présents ci-dessus, des **objectifs pédagogiques** doivent être proposés pour accompagner la gestion qui sera mise en place :

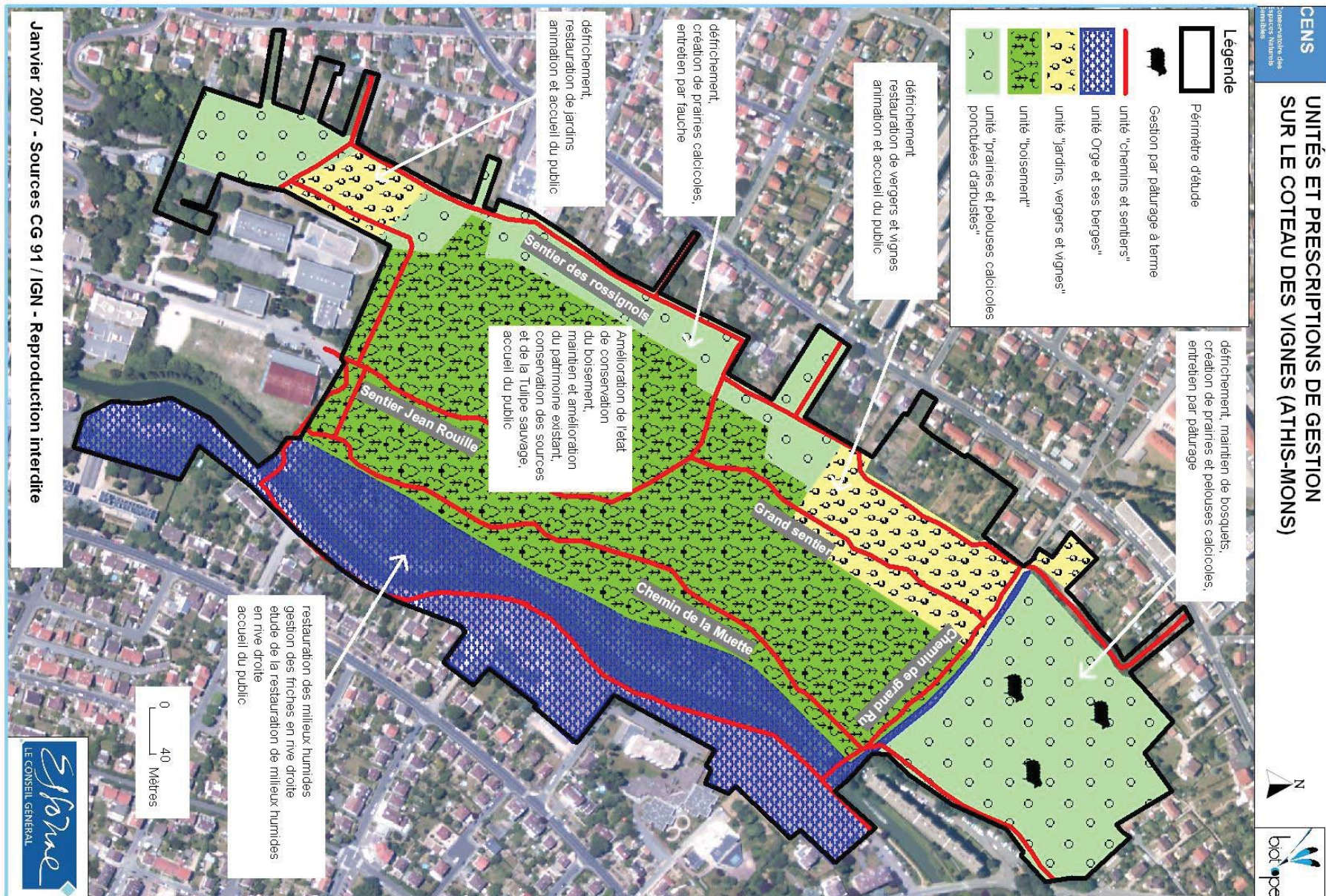
- Favoriser une fréquentation raisonnée du site

- Sensibiliser le public aux actions menées sur le coteau et valoriser le patrimoine historique et culturel du site

Ces objectifs prendront forme sous différentes actions.

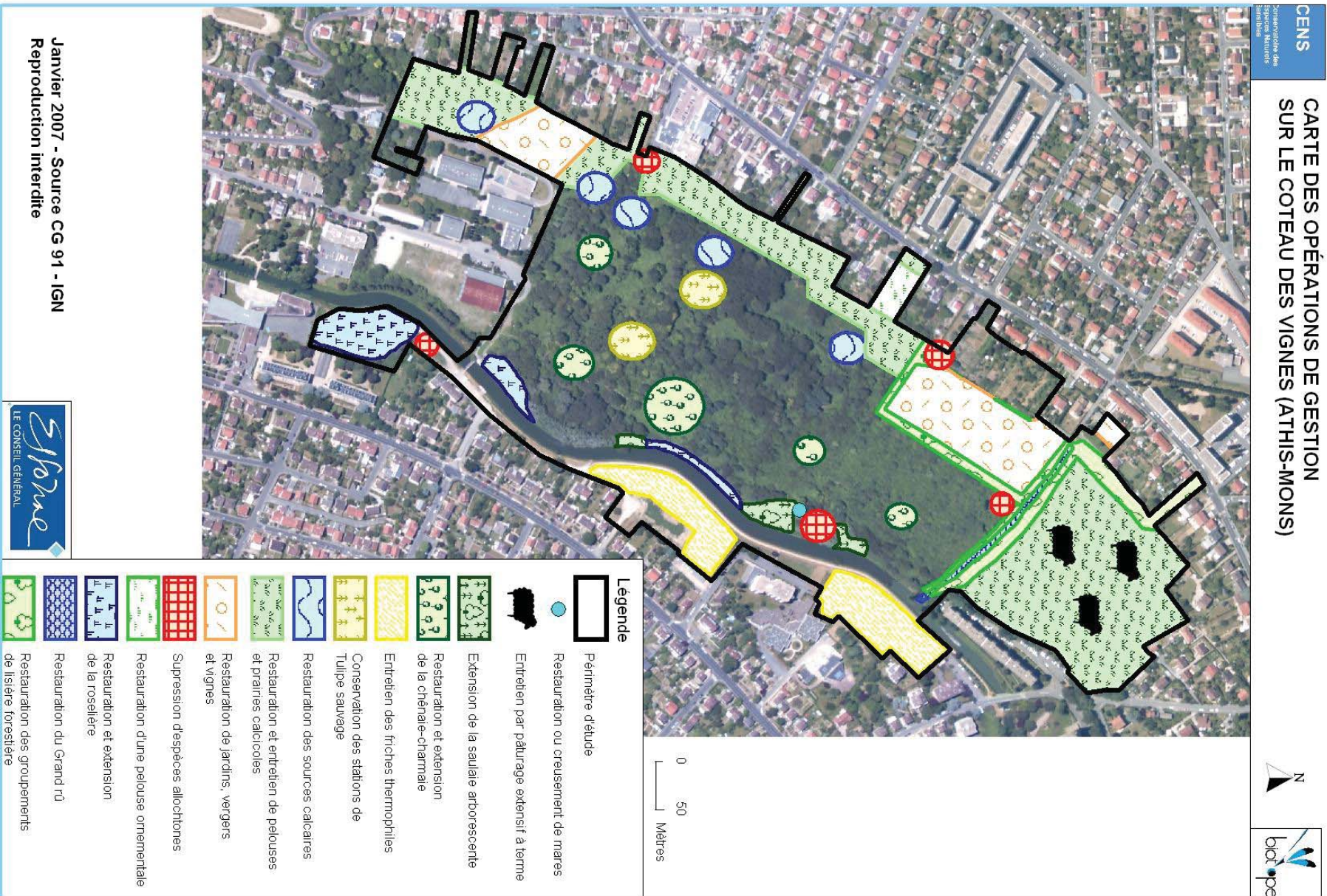
Enfin, un **suivi de la faune et la flore** devrait être mis en œuvre pour vérifier l'efficacité dans le temps des mesures de gestion réalisées.

Objectifs à long terme	Facteurs positifs	Facteurs négatifs	Objectifs opérationnels	Maître d'ouvrage et maître d'œuvre potentiels
Favoriser une fréquentation raisonnée du site	Pas ou peu de chemins à créer	Chemins en trop grand nombre actuellement	Mise en place de chemins en nombre limité, avec équipements légers et fermeture de certains itinéraires actuellement empruntés	Entreprise
			Mettre en place une surveillance sur le site	CG91 – CDENS, Commune, CCPE
Sensibiliser le public aux actions menées sur le coteau et valoriser le patrimoine historique et culturel			Mettre en place une signalétique adaptée sur le site et alentours	CG91 - CDENS, Commune, CCPE, SIVOA
			Informier le public des actions menées par différents moyens de communication (bulletin d'information, plaquette de présentation...)	CG91 - CDENS, commune, CCPE
			Mettre en place des animations régulières pour faire vivre les jardins et vergers et sensibiliser le public	CG91 – CDENS, Commune, CCPE, Associations
			Intégrer la dimension historique et culturelle dans les documents d'information et la signalétique	CG91 - CDENS, commune, CCPE, SIVOA
Suivre l'évolution des habitats, de la flore et de la faune			Mettre en place un suivi de la flore et les habitats	CG91 - CDENS Bureau d'études
			Mettre en place un suivi de la faune	CG91 - CDENS Bureau d'études





"Conseil général de l'Essonne - Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles"



8. ANNEXES

8.1. ANNEXE 1 : Liste des espèces végétales recensées

Légende des tableaux :

Statut :

I	espèce indigène
S	espèce subspontanée
N	espèce naturalisée
P	espèce plantée

Rareté IDF (indice de rareté en Ile-de-France) :

TC	Espèce très commune
C	Espèce commune
AC	Espèce assez commune
AR	Espèce assez rare
R	Espèce rare
TR	Espèce très rare
NS	Espèce non signalée
-	Espèce à l'indice de rareté non précisé

Rareté 91 (indice de rareté en Essonne) :

TTC	Espèce extrêmement très commune
TC	Espèce très commune
C	Espèce commune
AC	Espèce assez commune
AR	Espèce assez rare
R	Espèce rare
TR	Espèce très rare
NRR	Espèce non revue récemment
NS	Espèce non signalée
-	Espèce à l'indice de rareté non précisé
-	

ZNIEFF 91 :

a	Espèce déterminante ZNIEFF sous conditions
oui	Espèce déterminante ZNIEFF sans conditions

Prot Nat (Protection nationale) :

oui	Espèce protégée sur l'ensemble du territoire métropolitain
-----	--

Prot Reg (Protection régionale) :

oui	Espèce protégée en Ile-de-France
-----	----------------------------------

Indices de rareté IDF d'après ARNAL G., 1997.

Indices de rareté 91 d'après ARNAL G. et GUITTET J. 2004.

8.1.1. Site 1 (nord de la Seine)

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	S	C	-			
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	I	TC	TTC			
<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostis capillaire	I	TC	TC			
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostis stolonifère	I	TC	TTC			
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante	N	AC	AC			
<i>Aira praecox</i>	Canche précoce	I	AC	AC			
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampant	I	TC	TC			
<i>Alisma plantago-aquatica</i>	Grand plantain-d'eau	I	TC	C			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Allium oleraceum</i>	Ail des champs	I	AC	AR			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	I	TC	TC			
<i>Amaranthus deflexus</i>	Amarante couchée	N	R	C			
<i>Amaranthus hybridus</i>	Amarante verte	N	C	C			
<i>Ammi majus</i>	Ammi élevé	N	TR	NRR			
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge	I	TC	TTC			
<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone sylvie	I	C	C			
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	I	TC	TC			
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthrisque des bois	I	TC	TC			
<i>Aquilegia vulgaris (cv échappé de jardin?)</i>	Ancolie commune	I	AR	AR			
<i>Arabis hirsuta</i>	Arabette hirsute	I	C	AC			
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	I	C	TC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet	I	TC	TC			
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématite	I	AC	AR			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	TC	TTC			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Arum sp</i>	Gouet	I					
<i>Asparagus officinalis</i>	Asperge officinale	N	TC	TC			
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i>	Doradille noire	I	AR	AC			
<i>Astragalus glycyphyllos</i>	Astragale à feuilles de réglisse	I	AC	C			
<i>Atriplex patula</i>	Arroche étalée	I	C	C			
<i>Ballota nigra</i>	Ballote fétide	I	C	TC			
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune	I	C	C			
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	I	TC	TTC			
<i>Betula alba</i>	Bouleau pubescent	I	TC	C			
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	I	TC	TC			
<i>Blackstonia perfoliata</i>	Chlore perfoliée	I	AC	AC			
<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné	I	TC	TC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	I	TC	TTC			
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	N	AC	C			
<i>Callitriche stagnalis</i> (à vérifier)	Callitriche stagnante	I	C	C			
<i>Calluna vulgaris</i>	Callune	I	C	C			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC	TC			
<i>Campanula rapunculoides</i>	Campanule raiponce	I	TC	TC			
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	TTC			
<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatiente	I	AR	R	a		oui
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés	I	TC	C			
<i>Carex demissa</i>	Carex vert jaunâtre	I	AR	R			
<i>Carex divulsa</i>	Carex écarté	I	C	C			
<i>Carex elata</i>	Carex raide	I	AC	AR			
<i>Carex flacca</i>	Carex glauque	I	TC	TC			
<i>Carex hirta</i>	Carex hérissé	I	TC	TC			
<i>Carex pilulifera</i>	Carex à pilules	I	C	C			
<i>Carex remota</i>	Carex espacé	I	C	AC			
<i>Carex sylvatica</i>	Carex des bois	I	TC	TC			
<i>Carex vesicaria</i>	Carex vésiculeux	I	AC	AR			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC	TTC			
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	N	TC	TC			
<i>Centaurea sp</i>	Centauree	I	-	-			
<i>Centaureum erythraea</i>	Érythrée petite-centauree	I	TC	TC			
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun	I	TC	TC			
<i>Ceratophyllum demersum</i>	Cérotophylle émergé	I	AC	AC			
<i>Chaenorrhinum minus</i>	Petite linaires	I	C	C			
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Chérophylle enivrant	I	TC	TC			
<i>Chelidonium majus</i>	Chélidoine	I	TC	TTC			
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	I	TC	TTC			
<i>Chenopodium polyspermum</i>	Chénopode à graines nombreuses	I	C	C			
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	I	TC	C			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais	I	TC	TC			
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Clinopodium vulgare</i>	Calament clinopode	I	C	TC			
<i>Conium maculatum</i>	Grande ciguë	I	AR	AR			
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet	I	C	C			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	TC	TTC			
<i>Conyza canadensis ?</i>	Vergerette du Canada	N	TC	TTC			
<i>Comus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus laevigata</i>	Aubépine à deux styles	I	C	C			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	I	TC	TC			
<i>Cucubalus baccifer</i>	Cucubale à baies	I	AC	TC			
<i>Cymbalaria muralis</i>	Linaires cymbalaire	N	C	TC			
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	I	TC	TC			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			
<i>Danthonia decumbens</i>	Danthonie	I	AC	AC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Daphne laureola</i>	Daphné lauréole	I	C	C			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Deschampsia flexuosa</i>	Canche flexueuse	I	TC	C			
<i>Digitaria sanguinalis</i>	Digitaire sanguine	I	AC	TC			
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère sauvage	I	TC	TC			
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	I	TC	TC			
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Échinochloa pied-de-coq	I	C	TC			
<i>Echinops banaticus</i>	Échinops du Banat	N	NS	NS			
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	I	C	TC			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	I	TC	TC			
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à quatre angles	I	TC	TC			
<i>Epipactis helleborine</i>	Épipactis à feuilles larges	I	TC	TC			
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	TC	TC			
<i>Erica cinerea</i>	Bruyère cendrée	I	C	C			
<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de ciguë	I	TC	TC			
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre	I	TC	TC			
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	I	TC	TC			
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe des bois	I	TC	C			
<i>Euphorbia lathyris</i>	Euphorbe épurge	N	AR	C			
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe des jardins	I	C	TC			
<i>Euphorbia stricta</i>	Euphorbe raide	I	AR	NS			
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	I	TC	TC			
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée liseron	I	TC	TC			
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque élevée	I	TC	TC			
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	I	TC	TC			
<i>Frangula dodonei</i>	Bourdaie	I	TC	C			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Galega officinalis</i>	Sainfoin d'Espagne	N	AC	AC			
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	TC	TTC			
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugo	I	TC	TC			
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais	I	TC	C			
<i>Genista tinctoria</i>	Genêt des teinturiers	I	AC	AC			
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	I	C	TC			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC	TTC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Glyceria fluitans</i>	Glycérie flottante	I	C	C			
<i>Gnaphalium uliginosum</i>	Gnaphale des marais	I	C	C			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpat	I	TC	TTC			
<i>Helianthemum nummularium</i>	Hélianthème nummulaire	I	AC	C			
<i>Helleborus foetidus</i>	Hellébore fétide	I	AC	AC			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Herniaria glabra</i>	Herniaire glabre	I	AC	AR			
<i>Hieracium pilosella</i>	Épervière piloselle	I	C	C			
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc	I	AC	C			
<i>Hippocrepis comosa</i> (en limite)	Hippocrépide à toupet	I	C	C			
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	TC	TC			
<i>Holcus mollis</i>	Houlque molle	I	TC	C			
<i>Hordeum murinum</i>	Orge des rats	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	I	TC	TC			
<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	Jacinthe des bois	I	C	TC			
<i>Hypericum hirsutum</i>	Millepertuis hirsute	I	C	AC			
<i>Hypericum humifusum</i>	Millepertuis couché	I	C	AC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Hypericum pulchrum</i>	Millepertuis élégant	I	C	C			
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	I	TC	TTC			
<i>Impatiens balfouri</i>	Impatience de Balfour	SNA	NS	NS			
<i>Inula conyza</i>	Inule conyze	I	TC	C			
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	I	AC	C			
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	I	TC	TC			
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc à fruits luisants	I	C	C			
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds	I	C	TC			
<i>Juncus bulbosus</i>	Jonc bulbeux	I	AC	AR			
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	I	C	C			
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	I	TC	TC			
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	I	TC	TC			
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	N	C	C			
<i>Kickxia elatine</i>	Linaire élatine	I	AC	C			
<i>Kickxia spuria</i>	Linaire bâtarde	I	AC	C			
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	I	TC	TC			
<i>Lactuca scariola</i>	Laitue scariole	I	TC	TTC			
<i>Lagarosiphon major</i>	Lagarosiphon	N	R	NS			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	TTC			
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau	I	TC	TC			
<i>Leontodon autumnalis</i>	Liondent d'automne	I	AC	C			
<i>Lepidium campestre</i>	Passerage champêtre	I	AC	AR			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	I	TC	TC			
<i>Linum catharticum</i>	Lin purgatif	I	C	C			
<i>Lithospermum purpureo-caeruleum</i>	Grémil bleu-pourpre	I	TR	R	oui		oui
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass vivace	I	TC	TTC			
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	I	TC	TC			
<i>Lonicera xylosteum</i>	Camérisier	I	TC	C			
<i>Luzula multiflora</i>	Luzule multiflore	I	C	AC			
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	I	TC	TC			
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire	I	TC	C			
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	I	TC	C			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC	TC			
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée	I	C	AC			
<i>Malva neglecta</i>	Mauve à feuilles rondes	I	C	TC			
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	I	C	TC			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Melica uniflora</i>	Mélique à une fleur	I	C	TC			
<i>Mellilotus albus</i>	Mélicot blanc	I	C	C			
<i>Melissa officinalis</i>	Mélisse officinale	N	R	AR			
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	I	TC	TC			
<i>Mentha arvensis ?</i>	Menthe des champs	I	C	AC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	I	TC	TC			
<i>Mercurialis perennis</i>	Mercuriale vivace	I	TC	C			
<i>Mespilus germanica</i>	Néflier	I	AC	C			
<i>Moehringia trinervia</i>	Moehringie à trois nervures	I	TC	TC			
<i>Mycelis muralis</i>	Laitue des murs	I	C	C			
<i>Myosotis ssp</i>	Myosotis	I	TC	TC			
<i>Myriophyllum spicatum</i>	Myriophylle en épi	I	AC	AC			
<i>Najas marina</i>	Grande naïade	I	R	R			
<i>Ononis repens ?</i>	Bugrane rampante	I	C	TC			
<i>Onopordum acanthium</i>	Chardon acanthe	I	C	C			
<i>Orchis anthropophora</i>	Orchis homme-pendu	I	AR	AC			
<i>Origanum vulgare</i>	Origan	I	TC	TC			
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i>	Ornithogale des Pyrénées	I	AC	AC			
<i>Orobancha sp</i>	Orobanche	I	-	-			
<i>Papaver dubium</i>	Coquelicot douteux	I	C	C			
<i>Papaver rhoeas</i>	Grand coquelicot	I	TC	TC			
<i>Papaver somniferum</i>	Pavot	S	AR	-			
<i>Parietaria judaica</i>	Pariétaire des murs	I	AC	TC			
<i>Peucedanum gallicum</i>	Peucedan de France	I	AR	AC			
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère	I	TC	TC			
<i>Phyllitis scolopendrium</i>	Scolopendre langue-de-cerf	I	AC	AC			
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	N	AC	AR			
<i>Picris echioides</i>	Picride fausse-vipérine	I	TC	TC			
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre	N	C	TC			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	I	TC	TTC			
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	I	TC	TC			
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	TC			
<i>Polygala calcarea (en limite)</i>	Polygale du calcaire	I	AC	AR			
<i>Polygala vulgaris</i>	Polygale commun	I	C	C			
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore	I	TC	TC			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Polygonum hydropiper</i>	Renouée poivre-d'eau	I	C	C			
<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire	I	TC	TC			
<i>Polypodium interjectum</i>	Polypode intermédiaire	I	C ?	TC			
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	N	C	AC			
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	I	TC	TC			
<i>Potamogeton natans ?+E1665</i>	Potamot nageant	I	AC	AC			
<i>Potentilla argentea</i>	Potentille argentée	I	AC	AR			
<i>Potentilla erecta</i>	Potentille tormentille	I	C	AC			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Potentilla sterilis</i>	Potentille faux-fraisier	I	C	C			
<i>Primula veris</i>	Primevère officinale	I	TC	TC			
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	TTC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	TC	TTC			
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	I	TC	C			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	I	TC	TC			
<i>Pulmonaria longifolia</i>	Pulmonaire à longues feuilles	I	AC	AC			
<i>Pyrus pyrauster ?</i>	Poirier sauvage	I	R	AR			
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	I	TC	TC			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	I	TC	TC			
<i>Ranunculus flammula</i>	Renoncule flammette	I	C	AC			
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate	I	TC	C			
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	I	TC	TC			
<i>Reseda luteola</i>	Réséda jaunâtre	I	C	C			
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	N	C	C			
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	I	TC	TC			
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	TC	TTC			
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie	I	C	AC			
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	I	TC	TC			
<i>Rosa gr. canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Rubia perigrina</i>	Garance voyageuse	I	AR	C			
<i>Rubus gr. fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	I	C	TC			
<i>Rumex crispus</i>	Oseille crépue	I	TC	TTC			
<i>Rumex obtusifolius</i>	Oseille à feuilles obtuses	I	TC	TTC			
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon petit-houx	I	AC	C			
<i>Sagina apetala</i>	Sagine sans pétale	I	C	C			
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	I	TC	TC			
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	I	TC	TC			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite sanguisorbe	I	TC	TC			
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	N	C	TC			
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	I	TC	C			
<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire toque	I	C	AC			
<i>Scutellaria minor</i>	Scutellaire naine	I	AC	AR			
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée	I	C	C			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	I	TC	TTC			
<i>Setaria viridis</i>	Sétaire verte	I	AC	C			
<i>Sherardia arvensis</i>	Shéardie des champs	I	AC	C			
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i>	Compagnon blanc	I	TC	TTC			
<i>Silene vulgaris</i>	Silène enflé	I	C	C			
<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal	I	TC	TC			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	TC	TTC			
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	I	TC	TC			
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	N	TC	TC			
<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs	I	C	C			
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	I	TC	TTC			
<i>Sorbus torminalis</i>	Alisier torminal	I	TC	TC			
<i>Spirodela polyrhiza</i>	Lentille d'eau à plusieurs racines	I	R	AR	oui		

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Stachys officinalis</i>	Épiaire bétouine	I	C	C			
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	I	TC	TC			
<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée	I	TC	C			
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	I	TC	TC			
<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Succisa pratensis</i>	Succise des prés	I	C	C			
<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine	S	AC	-			
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale	I	TC	TC			
<i>Tamus communis</i>	Tamier commun	I	TC	C			
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaïse	I	TC	TC			
<i>Taraxacum officinale (groupe)</i>	Pissenlit commun	I		TTC			
<i>Teucrium chamaedrys</i>	Germandrée petit-chêne	I	C	C			
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodoïne	I	TC	TC			
<i>Thymus pulegioides</i>	Serpolet commun	I	R	AR			
<i>Thymus serpyllum ?</i>	Serpolet à feuilles étroites	I	TR	AR ?			
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC	TC			
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	I	TC	TC			
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	I	C	TC			
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	I	C	TC			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Utricularia sp</i>	Utriculaire	I	AR	AR à TTR	oui		oui
<i>Verbasicum blattaria</i>	Molène blattaire	I	AC	AR			
<i>Verbasicum lychnitis</i>	Molène lychnite	I	AC	AC			
<i>Verbasicum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	I	TC	TC			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	I	TC	TC			
<i>Veronica officinalis</i>	Véronique officinale	I	C	TC			
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	N	TC	TTC			
<i>Veronica serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de serpolet	I	C	C			
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane	I	TC	TC			
<i>Vicia cracca</i>	Vesce à grappes	I	TC	TC			
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hirsute	I	C	C			
<i>Vicia sativa</i> subsp. <i>sativa</i>	Vesce cultivée	N	TC	TC			
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	I	TC	C			
<i>Vinca minor</i>	Petite pervenche	I	C	C			
<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>	Dompte-venin	I	AC	AC			
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	I	C	C			

8.1.2. Site 1 (sud de la Seine)

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	S	C	-			
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	I	TC	TTC			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	I	TC	TC			
<i>Amaranthus hybridus</i>	Amarante verte	N	C	C			
<i>Anchusa arvensis</i>	Buglosse des champs	I	C	C			
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique des bois	I	TC	TC			
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscus des bois	I	TC	TC			
<i>Arabis hirsuta</i>	Arabette hirsute	I	C	AC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Arum sp</i>	Gouet						
<i>Astragalus glycyphyllos</i>	Astragale à feuilles de réglisse	I	AC	C			
<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné	I	TC	TC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Briza media</i>	Brize moyenne	I	C	C			
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	I	TC	TC			
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	I	TC	TTC			
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	I	TC	TC			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC	TC			
<i>Campanula rapunculoides</i>	Campanule raiponce	I	TC	TC			
<i>Carduus crispus</i>	Chardon crépu	I	C	AC			
<i>Carduus nutans</i>	Chardon penché	I	AC	C			
<i>Carex divulsa</i>	Carex écarté	I	C	C			
<i>Carex elata</i>	Carex raide	I	AC	AR			
<i>Carex flacca</i>	Carex glauque	I	TC	TC			
<i>Carex hirta</i>	Carex hérissé	I	TC	TC			
<i>Carex riparia</i>	Carex des rives	I	TC	C			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC	TTC			
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	N	TC	TC			
<i>Centaurea jacea</i> ?	Centaurée jacée	I	AR	C			
<i>Centaurea erythraea</i>	Érythrée petite-centaurée	I	TC	TC			
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun	I	TC	TC			
<i>Ceratophyllum demersum</i>	Cératophylle émergé	I	AC	AC			
<i>Cichorium intybus</i>	Chicorée sauvage	I	AC	C			
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	I	TC	C			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Clinopodium vulgare</i>	Calament clinopode	I	C	TC			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillardet	I	TC	C			
<i>Cucubalus baccifer</i>	Cucubale à baies	I	AC	TC			
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	I	TC	TC			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			
<i>Daphne laureola</i>	Daphné lauréole	I	C	C			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	I	C	TC			
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	I	TC	TTC			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	I	TC	TC			
<i>Epipactis helleborine</i>	Épipactis à feuilles larges	I	TC	TC			
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	TC	TC			
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	I	TC	TC			
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	I	TC	TC			
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque élevée	I	TC	TC			
<i>Festuca gigantea</i>	Fétuque géante	I	C	C			
<i>Festuca pratensis</i>	Fétuque des prés	I	C	C			
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	I	TC	TC			
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	I	TC	TC			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Galium aparine</i>	Gaillardet	I	TC	TTC			
<i>Galium sp</i>	Gaillardet	I	-	-			
<i>Genista tinctoria</i>	Genêt des teinturiers	I	AC	AC			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC	TTC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Glyceria maxima</i>	Grande glycérie	I	C	AC			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC	TTC			
<i>Helianthemum nummularium</i>	Hélianthème nummulaire	I	AC	C			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Hieracium pilosella</i>	Épervière piloselle	I	C	C			
<i>Holcus lanatus</i>	Houque laineuse	I	TC	TC			
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	I	TC	TC			
<i>Hypericum hirsutum</i>	Millepertuis hirsute	I	C	AC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Hypochoeris radicata</i>	Porcelle enracinée	I	TC	TTC			
<i>Impatiens capensis</i>	Balsamine du Cap	N	R	TTR			
<i>Inula conyza</i>	Inule conyze	I	TC	C			
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	I	AC	C			
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	I	TC	TC			
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	S	-	-			
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	I	TC	TC			
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	I	TC	TC			
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	I	TC	TTC			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	TTC			
<i>Lathyrus sylvestris</i>	Gesse des bois	I	AR	R			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Linum catharticum</i>	Lin purgatif	I	C	C			
<i>Lithospermum officinale</i>	Grémil officinal	I	AC	AR			
<i>Lithospermum purpureocaeruleum</i>	Grémil bleu-pourpre	I	TR	R	oui		oui
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass vivace	I	TC	TTC			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	TC	TC			
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycopoie d'Europe	I	TC	TC			
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	I	TC	C			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC	TC			
<i>Mahonia aquifolium</i>	Mahonia à feuilles épineuses	S	-	-			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	I	-	-			
<i>Moehringia trinervia</i>	Moehringie à trois nervures	I	TC	TC			
<i>Mycelis muralis</i>	Laitue des murs	I	C	C			
<i>Najas marina</i>	Grande naïade	I	R	R			
<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune	I	AC	AC			
<i>Oenothera biennis</i> ?	Onagre bisannuelle	N	C	AC			
<i>Ononis repens</i> ?	Bugrane rampante	I	C	TC			
<i>Onopordum acanthium</i>	Chardon acanthe	I	C	C			
<i>Origanum vulgare</i>	Origan	I	TC	TC			
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais commun	I	TC	TC			
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	I	TC	TC			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	TC			
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore	I	TC	TC			
<i>Polygonum amphibium</i>	Renouée amphibie	I	TC	TC			
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	I	TC	TC			
<i>Potentilla neumanniana</i>	Potentille printanière	I	C	C			
<i>Potentilla sterilis</i>	Potentille faux-fraisier	I	C	C			
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	TTC			
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	S	-	-			
<i>Pseudotsuga menziesii</i>	Sapin de Douglas	P	-	-			
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	I	TC	TC			
<i>Pulmonaria longifolia</i>	Pulmonaire à longues feuilles	I	AC	AC			
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	I	C	C			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	TC	TTC			
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	I	TC	TC			
<i>Reseda luteola</i>	Réséda jaunâtre	I	C	C			
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	N	C	C			
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	I	C	C			
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	I	TC	TC			
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	TC	TTC			
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie	I	C	AC			
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	I	TC	TC			
<i>Rosa gr. canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Rubus gr. fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille acide	I	TC	TC			
<i>Rumex crispus</i>	Oseille crépue	I	TC	TTC			
<i>Rumex obtusifolius</i>	Oseille à feuilles obtuses	I	TC	TTC			
<i>Rumex sanguineus</i>	Oseille sanguine	I	TC	TC			
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon petit-houx	I	AC	C			
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	I	TC	C			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite sanguisorbe	I	TC	TC			
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	N	C	TC			
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire aquatique	I	TC	TC			
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée	I	C	C			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Sedum telephium</i>	Orpin reprise	I	C	C			
<i>Senecio jacobaea</i>	Sénéçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Silene vulgaris</i>	Silène enflé	I	C	C			
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	N	TC	TC			
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux	I	TC	TTC			
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	I	TC	TTC			
<i>Sonchus palustris</i>	Laiteron des marais	I	AR	AC			
<i>Sorbus torminalis</i>	Alisier torminal	I	TC	TC			
<i>Stachys recta</i>	Épiaire dressée	I	AC	C			
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	I	TC	TC			
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale	I	TC	TC			
<i>Tamus communis</i>	Tamier commun	I	TC	C			
<i>Taraxacum officinale (groupe)</i>	Pissenlit commun	I	TC	TTC			
<i>Taxus baccata</i>	If	N	C	C			
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodoine	I	TC	TC			
<i>Thymus serpyllum</i> ?	Serpolet à feuilles étroites	I	TR	AR ?			
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC	TC			
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	I	TC	TC			
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	I	C	TC			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Valeriana officinalis</i>	Valériane officinale	I	C	C			
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	I	AC	AR			
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	I	TC	TC			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	I	TC	TC			
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane	I	TC	TC			
<i>Vicia cracca</i>	Vesce à grappes	I	TC	TC			
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	I	TC	C			
<i>Vincetoxicum hirsundinaria</i>	Dompte-venin	I	AC	AC			
<i>Viola hirta</i> ?	Violette hérissée	I	TC	TC			
<i>Viscum album</i>	Gui	I	TC	TC			

8.1.3. Site 2

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	S	C	-			
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	I	TC	TTC			
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante	N	AC	AC			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	I	TC	TC			
<i>Amaranthus bouchonii</i>	Amarante de Bouchon	N	AR	TC			
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge	I	TC	TTC			
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscus des bois	I	TC	TC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Aristolochia clematidis</i>	Aristolochie clématite	I	AC	AR			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	TC	TTC			
<i>Artemisia annua</i>	Armoise annuelle	N	R	AR			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tacheté	I	TC	TC			
<i>Asparagus officinalis</i>	Asperge officinale	N	TC	TC			
<i>Atriplex patula</i>	Arroche étalée	I	C	C			
<i>Atriplex prostrata</i>	Arroche hastée	I	C	C			
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	I	TC	TTC			
<i>Bidens tripartita</i>	Bident tripartite	I	C	AC			
<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné	I	TC	TC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	I	TC	TC			
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	I	TC	TTC			
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	I	TC	TC			
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	N	AC	C			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC	TC			
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	I	TC	TC			
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	TTC			
<i>Carduus crispus</i>	Chardon crépu	I	C	AC			
<i>Carduus nutans</i>	Chardon penché	I	AC	C			
<i>Carex hirta</i>	Carex hérissé	I	TC	TC			
<i>Carex riparia</i>	Carex des rives	I	TC	C			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC	TTC			
<i>Centaurea scabiosa</i>	Centaurée scabieuse	I	C	C			
<i>Centaurea sp</i>	Centaurée	I	-	-			
<i>Chaenorrhinum minus</i>	Petite linaire	I	C	C			
<i>Chelidonium majus</i>	Chélidoine	I	TC	TTC			
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	I	TC	TTC			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	TC	TTC			
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	N	TC	TTC			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Crepis capillaris</i>	Crépe capillaire	I	TC	TC			
<i>Cynodon dactylon</i>	Chiendent dactyle	I	AC	AC			
<i>Cynosurus cristatus</i>	Créelle des prés	I	C	AR			
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	I	TC	TC			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			
<i>Datura stramonium</i>	Stramoine	N	AC	AC			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Deschampsia cespitosa</i>	Canche cespiteuse	I	TC	C			
<i>Diploxys tenuifolia</i>	Diploxys à feuilles étroites	I	AC	AC			
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère sauvage	I	TC	TC			
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Echinochloa pied-de-coq	I	C	TC			
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	I	C	TC			
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	I	TC	TTC			
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	TC	TC			
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre	I	TC	TC			
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	I	TC	TC			
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès	I	C	C			
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveille-matin	I	C	TC			
<i>Euphorbia lathyris</i>	Euphorbe épurge	N	AR	C			
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe des jardins	I	C	TC			
<i>Festuca sp</i>	Fétuque	I	-	-			
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	I	TC	TC			
<i>Foeniculum vulgare</i>	Fenouil vulgaire	N	AC	AC			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	TC	TTC			
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugo	I	TC	TC			
<i>Galium verum</i>	Gaillet vrai	I	TC	C			
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	I	C	TC			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC	TTC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC	TTC			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Hirschfeldia incana</i>	Roquette bâtarde	N	R	AR			
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	TC	TC			
<i>Holcus mollis</i>	Houlque molle	I	TC	C			
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	I	TC	TC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Inula conyza</i>	Inule conyze	I	TC	C			
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	I	TC	TC			
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	S	-	-			
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	I	TC	TC			
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	I	TC	TTC			
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	N	AC	AC			
<i>Lepidium graminifolium</i>	Passerage à feuilles de graminée	N	R	R			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	I	TC	TC			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass vivace	I	TC	TTC			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	TC	TC			
<i>Ludwigia grandiflora</i>	Ludwigie à grandes fleurs	SNA	TR	NS			
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	I	TC	TC			
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	I	TC	C			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC	TC			
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée	I	C	AC			
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre	I	C	TC			
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	I	C	TC			
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne d'Arabie	I	C	TC			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	I	-	-			
<i>Mellilotus albus</i>	Mélicot blanc	I	C	C			
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	I	TC	TC			
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes	I	C	C			
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	I	TC	TC			
<i>Myriophyllum spicatum</i>	Myriophylle en épi	I	AC	AC			
<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune	I	AC	AC			
<i>Nymphaea alba</i>	Nénuphar blanc	I	AC	AR			
<i>Odontites vernus</i>	Odontite rouge	I	C	TC			
<i>Ononis spinosa subsp. maritima</i>	Bugrane rampante	I	C	TC			
<i>Onopordum acanthium</i>	Chardon acanthe	I	C	C			
<i>Origanum vulgare</i>	Origan	I	TC	TC			
<i>Orobanche picridis</i>	Orobanche de la picride	I	AC	AC			
<i>Papaver rhoeas</i>	Grand coquelicot	I	TC	TC			
<i>Parietaria judaica</i>	Pariétaire des murs	I	AC	TC			
<i>Pastinaca sativa subsp. urens</i>	Panais brûlant	I	TC	-			
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	I	TC	TC			
<i>Picris echinoides</i>	Picride fausse-vipérine	I	TC	TC			
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse-épervière	I	TC	TTC			
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain corne-de-cerf	I	AC	C			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Plantago media</i>	Plantain moyen	I	C	C			
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	TC			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	N	C	AC			
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	I	TC	TC			
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier	N	AR	C			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Primula veris</i>	Primevère officinale	I	TC	TC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus mahaleb</i>	Bois de Sainte-Lucie	I	C	C			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	TC	TTC			
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère aigle	I	TC	C			
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	I	TC	TC			
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	I	TC	TC			
<i>Reseda luteola</i>	Réséda jaunâtre	I	C	C			
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	N	C	C			
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	I	TC	TC			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	TC	TTC			
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie	I	C	AC			
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Rubus gr. fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille acide	I	TC	TC			
<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	I	C	TC			
<i>Rumex crispus</i>	Oseille crépue	I	TC	TTC			
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	I	TC	TC			
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	I	TC	TC			
<i>Salvia pratensis</i>	Sauge des prés	I	C	C			
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	I	TC	C			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite sanguisorbe	I	TC	TC			
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	N	C	TC			
<i>Scabiosa columbaria</i>	Scabieuse colombarie	I	C	C			
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	I	TC	C			
<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire toque	I	C	AC			
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée	I	C	C			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Seseli montanum</i>	Séséli des montagnes	I	AC	C			
<i>Setaria verticillata</i>	Sétaire verticillée	I	AC	TC			
<i>Silene latifolia subsp. alba</i>	Compagnon blanc	I	TC	TTC			
<i>Silene vulgaris</i>	Silène enflé	I	C	C			
<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs	I	TC	TC			
<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal	I	TC	TC			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	TC	TTC			
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	I	TC	TC			
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	N	TC	TC			
<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs	I	C	C			
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux	I	TC	TTC			
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	I	TC	TTC			
<i>Stachys recta</i>	Épiaire dressée	I	AC	C			
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale	I	TC	TC			
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaïse	I	TC	TC			
<i>Taraxacum officinale (groupe)</i>	Pissenlit commun	I	TC	TTC			
<i>Tordylium maximum</i>	Grand tordyle	I	R	AR	a		
<i>Torilis arvensis</i>	Torilis des champs	I	AC	C			
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	I	TC	TC			
<i>Torilis nodosa</i>	Torilis noueux	I	R	AR	a		
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	I	C	TC			
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraise	I	C	C			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	I	TC	TC			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	N	TC	TTC			
<i>Veronica polita</i>	Véronique à feuilles luisantes	I	AR	C			
<i>Viscum album</i>	Gui	I	TC	TC			

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	I	C	C			

8.1.4. Site 3

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo	N	-	AR			
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	I	TC	TTC			
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante	N	AC	AC			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	I	TC	TC			
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge	I	TC	TTC			
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique des bois	I	TC	TC			
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscus des bois	I	TC	TC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématite	I	AC	AR			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	TC	TTC			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Asparagus officinalis</i>	Asperge officinale	N	TC	TC			
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	Doradille rue-de-muraille	I	AC	TC			
<i>Ballota nigra</i>	Ballote fétide	I	C	TC			
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	I	TC	TTC			
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	I	TC	TC			
<i>Bidens tripartita</i>	Bident triparti	I	C	AC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	I	TC	TC			
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	I	TC	TTC			
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	I	TC	TC			
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	N	AC	C			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC	TC			
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	I	TC	TC			
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	TTC			
<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatient	I	AR	R	a		oui
<i>Centaureum erythraea</i>	Érythrée petite-centaurée	I	TC	TC			
<i>Ceratophyllum demersum</i>	Cératophylle émergé	I	AC	AC			
<i>Cheilidonium majus</i>	Chélideine	I	TC	TTC			
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	I	TC	TTC			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Cirsium palustre</i>	Cirse des marais	I	TC	TC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	TC	TTC			
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	N	TC	TTC			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	I	TC	TC			
<i>Crepis setosa</i>	Crépide à soies	I	AC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Cuscuta europaea</i>	Cuscute d'Europe	I	R	NRR	a		oui
<i>Cymbalaria muralis</i>	Linaire cymbalaire	N	C	TC			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			
<i>Datura stramonium</i>	Stramoine	N	AC	AC			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Digitaria sanguinalis</i>	Digitaire sanguine	I	AC	TC			
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	I	C	TC			
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	I	TC	TTC			
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	TC	TC			
<i>Eragrostis minor</i>	Petit éragrostis	N	TR	AC			
<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de ciguë	I	TC	TC			
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaud champêtre	I	TC	TC			
<i>Erysimum cheiranthoides</i>	Vélar fausse-giroflée	I	AC	TR			
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	I	TC	TC			
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe des jardins	I	C	TC			
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	I	TC	TC			
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque élevée	I	TC	TC			
<i>Festuca sp</i>	Fétuque	I	-	-			
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	I	TC	TC			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Galéopsis à quatre angles	I	TC	C			
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	TC	TTC			
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugo	I	TC	TC			
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	I	C	TC			
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	I	TC	TC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC	TTC			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Hirschfeldia incana</i>	Roquette bâtarde	N	R	AR			
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	TC	TC			
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	I	TC	TC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	I	TC	TTC			
<i>Impatiens capensis</i>	Balsamine du Cap	N	R	TTR			
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	S	-	-			
<i>Juncus compressus</i>	Jonc comprimé	I	AC	R			
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	I	TC	TC			
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	I	TC	TTC			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	TTC			
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	N	AC	AC			
<i>Linaris vulgaris</i>	Linaire commune	I	TC	TC			
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass vivace	I	TC	TTC			
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	I	TC	TC			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC	TC			
<i>Malus domestica</i>	Pommier cultivé	P	-	-			
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre	I	C	TC			
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne d'Arabie	I	C	TC			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	I	-	-			
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc	I	C	C			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes	I	C	C			
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	I	TC	TC			
<i>Myriophyllum spicatum</i>	Myriophylle en épi	I	AC	AC			
<i>Origanum vulgare</i>	Origan	I	TC	TC			
<i>Parietaria judaica</i>	Pariétaire des murs	I	AC	TC			
<i>Parthenocissus sp</i>	Vigne vierge	S	-	-			
<i>Pastinaca sativa</i> subsp. <i>urens</i>	Panais brulant	I	TC	TC			
<i>Petrorhagia prolifera</i>	Oeillet prolifère	I	AC	AC			
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	I	TC	TC			
<i>Picris echioides</i>	Picride fausse-vipérine	I	TC	TC			
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse-épervière	I	TC	TTC			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	TC			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire	I	TC	TC			
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier	N	AR	C			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	TC	TTC			
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	I	TC	TC			
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	TC	TTC			
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie	I	C	AC			
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	I	TC	TC			
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Rubus gr. fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille acide	I	TC	TC			
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	I	TC	TC			
<i>Salix triandra</i>	Saule à trois étamines	I	AC	AR			
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	I	TC	C			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	N	C	TC			
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire aquatique	I	TC	TC			
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	I	TC	C			
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée	I	C	C			
<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre	I	C	TC			
<i>Sedum album</i>	Orpin blanc	I	AC	C			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	I	TC	TTC			
<i>Setaria verticillata</i>	Sétaire verticillée	I	AC	TC			
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i>	Compagnon blanc	I	TC	TTC			
<i>Silene vulgaris</i>	Silène enflé	I	C	C			
<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs	I	TC	TC			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	TC	TTC			
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	I	TC	TC			
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux	I	TC	TTC			
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	I	TC	TTC			
<i>Stachys recta</i>	Épiaire dressée	I	AC	C			
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale	I	TC	TC			
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie	I	TC	TC			
<i>Taraxacum officinale</i> (groupe)	Pissenlit commun	I	TC	TTC			
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	I	C	TC			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage pas-d'âne	I	TC	TC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Verbascum nigrum</i>	Molène noire	I	TR	TR			
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	I	TC	TC			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	N	TC	TTC			
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	I	TC	TC			
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	I	TC	C			
<i>Viscum album</i>	Gui	I	TC	TC			
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	I	C	C			

8.1.5. Site 4

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	S	C	C			
<i>Aethusa cynapium</i>	Petite ciguë	I	AC	C			
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	I	TC	TTC			
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostis stolonifère	I	TC	TTC			
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante	N	AC	AC			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	I	TC	TC			
<i>Alopecurus myosuroides</i>	Vulpin des champs	I	C	C			
<i>Amaranthus bouchonii</i>	Amarante de Bouchon	N	AR	TC			
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge	I	TC	TTC			
<i>Anchusa arvensis*</i>	Lycopsidie	I	C	C			
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthrisque des bois	I	TC	TC			
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	I	C	TC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématite	I	AC	AR			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	TC	TTC			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Atriplex patula</i>	Arroche étalée	I	C	C			
<i>Bidens tripartita</i>	Bident triparti	I	C	AC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	I	TC	TTC			
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	I	TC	TC			
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	N	AC	C			
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis	N	C	C			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC	TC			
<i>Carex acutiformis</i>	Carex des marais	I	TC	C			
<i>Carex cuprina</i>	Carex cuivré	I	C	AC			
<i>Carex hirta</i>	Carex hérissé	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Centaurea gr jacea</i>	Centauree	I	-	-			
<i>Ceratophyllum demersum</i>	Ceratophylle émergé	I	AC	AC			
<i>Chelidonium majus</i>	Chélidoine	I	TC	TTC			
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	I	TC	TTC			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	TC	TTC			
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	N	TC	TTC			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Cymbalaria muralis</i>	Linaire cymbalaire	N	C	TC			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère sauvage	I	TC	TC			
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Échinochloa pied-de-coq	I	C	TC			
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	I	TC	TTC			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	I	TC	TC			
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à quatre angles	I	TC	TC			
<i>Epipactis helleborine</i>	Épipactis à feuilles larges	I	TC	TC			
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	TC	TC			
<i>Erigeron annuus</i>	Érigéron annuel	N	C	AC			
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	I	TC	TC			
<i>Euphorbia dulcis</i>	Euphorbe douce	I	R	R	oui		
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveille-matin	I	C	TC			
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe des jardins	I	C	TC			
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	I	TC	TC			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	I	TC	TC			
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	I	TC	TC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Glyceria fluitans</i>	Glycérie flottante	I	C	C			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC	TTC			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Hirschfeldia incana</i>	Roquette bâtarde	N	R	AR			
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	TC	TC			
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	I	TC	TC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Inula conyza</i>	Inule conyze	I	TC	C			
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	I	TC	TC			
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	S	-	-			
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc à fruits luisants	I	C	C			
<i>Juncus compressus</i>	Jonc comprimé	I	AC	R			
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	I	TC	TC			
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	I	TC	TC			
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	I	TC	TTC			
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	I	TC	TTC			
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	I	TC	TC			
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass vivace	I	TC	TTC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	TC	TC			
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	I	TC	TC			
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	I	TC	C			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC	TC			
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre	I	C	TC			
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	I	C	TC			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	I	-	-			
<i>Mellilotus albus</i>	Mélicot blanc	I	C	C			
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	I	TC	TC			
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes	I	C	C			
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	I	TC	TC			
<i>Najas marina</i>	Grande naïade	I	R	R			
<i>Nasturtium officinale</i>	Cresson de fontaine	I	C	C			
<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune	I	AC	AC			
<i>Origanum vulgare</i>	Origan	I	TC	TC			
<i>Papaver rhoeas</i>	Grand coquelicot	I	TC	TC			
<i>Parietaria judaica</i>	Pariétaire des murs	I	AC	TC			
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais commun	I	TC	TC			
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère	I	TC	TC			
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	I	TC	TC			
<i>Picris echioides</i>	Picride fausse-vipérine	I	TC	TC			
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse-épervière	I	TC	TTC			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	I	TC	TTC			
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	TC			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire	I	TC	TC			
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	N	C	AC			
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	I	TC	TC			
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier	N	AR	C			
<i>Potamogeton nodosus</i>	Potamot noueux	I	R	TR ?			
<i>Potentilla anserina</i>	Potentille des oies	I	TC	C			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	TTC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	TC	TTC			
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	I	TC	TC			
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	TC	TTC			
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	I	TC	TC			
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie	I	C	AC			
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleue	I	TC	TC			
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille acide	I	TC	TC			
<i>Rumex crispus</i>	Oseille crêpe	I	TC	TTC			
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	I	TC	TC			
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	I	TC	TC			
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	I	TC	TC			
<i>Salix triandra</i>	Saule à trois étamines	I	AC	AR			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	I	TC	C			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	N	C	TC			
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire aquatique	I	TC	TC			
<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire toque	I	C	AC			
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	N	TR	AR			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	I	TC	TTC			
<i>Setaria verticillata</i>	Sétaire verticillée	I	AC	TC			
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i>	Compagnon blanc	I	TC	TTC			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	TC	TTC			
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	I	TC	TC			
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	N	TC	TC			
<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs	I	C	C			
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux	I	TC	TTC			
<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais	I	C	AR			
<i>Stachys recta</i>	Épiaire dressée	I	AC	C			
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie	I	TC	TC			
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraise	I	C	C			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage pas-d'âne	I	TC	TC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	I	AC	AR			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Vicia cracca</i>	Vesce à grappes	I	TC	TC			
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hirsute	I	C	C			
<i>Viscum album</i>	Gui	I	TC	TC			

8.1.6. Site 5

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer negundo</i>	Érable negundo	N	-	AR			
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	S	C	C			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	I	TC	TC			
<i>Althaea officinalis</i>	Guimauve officinale	N	AC	AC			
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique des bois	I	TC	TC			
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscus des bois	I	TC	TC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Aristolochia clematidis</i>	Aristolochie clématite	I	AC	AR			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	TC	TTC			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Asplenium trichomanes</i>	Doradille fausse-capillaire	I	AC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Atriplex prostrata</i>	Arroche hastée	I	C	C			
<i>Ballota nigra</i>	Ballote fétide	I	C	TC			
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	I	TC	TTC			
<i>Bidens tripartita</i>	Bident triparti	I	C	AC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis	N	C	C			
<i>Callitriche sp</i>	Callitriche	I	-	-			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC	TC			
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	TTC			
<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatiente	I	AR	R	a		oui
<i>Carex hirta</i>	Carex hérissé	I	TC	TC			
<i>Carex remota</i>	Carex espacé	I	C	AC			
<i>Carex riparia</i>	Carex des rives	I	TC	C			
<i>Carex sylvatica</i>	Carex des bois	I	TC	TC			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC	TTC			
<i>Centranthus ruber</i>	Centranthe rouge	N	TR	R			
<i>Ceratophyllum demersum</i>	Cératophylle émergé	I	AC	AC			
<i>Chelidonium majus</i>	Chélidoine	I	TC	TTC			
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	I	TC	C			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Clematis viticella</i>	Clématite fausse vigne	N	NS	NS			
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	N	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croisette	I	TC	C			
<i>Cucubalus baccifer</i>	Cucubale à baies	I	AC	TC			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			
<i>Deschampsia cespitosa</i>	Canche cespiteuse	I	TC	C			
<i>Digitaria sanguinalis</i>	Digitaire sanguine	I	AC	TC			
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	I	TC	TC			
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	I	TC	TTC			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	I	TC	TC			
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	TC	TC			
<i>Eragrostis minor</i>	Petit éragrostis	N	TR	AC			
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	I	TC	TC			
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe des jardins	I	C	TC			
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	I	TC	TC			
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	I	TC	TC			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	TC	TTC			
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais	I	TC	C			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC	TTC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grim pant	I	TC	TTC			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Hirschfeldia incana</i>	Roquette bâtarde	N	R	AR			
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	I	TC	TC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Impatiens capensis</i>	Balsamine du Cap	N	R	TTR			
<i>Inula conyza</i>	Inule conyze	I	TC	C			
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	I	TC	TC			
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	S	-	-			
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	I	TC	TC			
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	I	TC	TC			
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	I	TC	TTC			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	TTC			
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier noble	N	NS	NS			
<i>Lepidium campestre</i>	Passerage champêtre	I	AC	AR			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	I	TC	TC			
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	I	TC	TC			
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire	I	TC	C			
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	I	TC	C			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC	TC			
<i>Malva neglecta</i>	Mauve à feuilles rondes	I	C	TC			
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne d'Arabie	I	C	TC			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	I	TC	TC			
<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis des marais	I	TC	C			
<i>Parietaria judaica</i>	Pariétaire des murs	I	AC	TC			
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	I	TC	TC			
<i>Picris echinoides</i>	Picride fausse-vipérine	I	TC	TC			
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse-épervière	I	TC	TTC			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	I	TC	TTC			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire	I	TC	TC			
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	I	TC	TC			
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	TTC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	S	-	-			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	TC	TTC			
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	I	TC	TC			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	TC	TTC			
<i>Rhamnus cathartica</i>	Nerprun purgatif	I	C	C			
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	I	TC	TC			
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie	I	C	AC			
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	I	TC	TC			
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleue	I	TC	TC			
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille acide	I	TC	TC			
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	I	TC	TC			
<i>Salix triandra</i>	Saule à trois étamines	I	AC	AR			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire aquatique	I	TC	TC			
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	I	TC	C			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire toque	I	C	AC			
<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre	I	C	TC			
<i>Sedum album</i>	Orpin blanc	I	AC	C			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	I	TC	TTC			
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i>	Compagnon blanc	I	TC	TTC			
<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal	I	TC	TC			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	TC	TTC			
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	I	TC	TC			
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	N	TC	TC			
<i>Sorbus domestica</i>	Cormier	N	R	AC	oui		
<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais	I	C	AR			
<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale	I	TC	TC			
<i>Taraxacum officinale</i> (groupe)	Pissenlit commun	I	TC	TTC			
<i>Taxus baccata</i>	If	N	C	C			
<i>Thalictrum flavum</i>	Pigamon jaune	I	C	AR			
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC	TC			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Valeriana officinalis</i> subsp. <i>repens</i>	Valériane rampante	I	C	-			
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	I	AC	AR			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	N	TC	TTC			
<i>Viburnum opulus</i>	Viome obier	I	TC	C			
<i>Viola sp</i>	Violette	I	-	-			
<i>Viscum album</i>	Gui	I	TC	TC			
<i>Vitis vinifera</i>	Vigne porte-vin	I / S	-	-			

8.1.7. Site 6

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	S	C	-			
<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostis capillaire	I	TC	TC			
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante	N	AC	AC			
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampant	I	TC	TC			
<i>Alisma plantago-aquatica</i>	Grand plantain-d'eau	I	TC	C			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Amaranthus bouchonii</i>	Amarante de Bouchon	N	AR	TC			
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscus des bois	I	TC	TC			
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	I	C	TC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	TC	TTC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	Doradille rue-de-muraille	I	AC	TC			
<i>Atriplex prostrata</i>	Arroche hastée	I	C	C			
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	I	TC	TTC			
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	I	TC	TC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	I	TC	TTC			
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis	N	C	C			
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	TTC			
<i>Carex flacca</i>	Carex glauque	I	TC	TC			
<i>Carex sylvatica</i>	Carex des bois	I	TC	TC			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC	TTC			
<i>Centaurium erythraea</i>	Érythrée petite-centaurée	I	TC	TC			
<i>Chelidonium majus</i>	Chélidoine	I	TC	TTC			
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	I	TC	TTC			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Coryza canadensis</i>	Vergerette du Canada	N	TC	TTC			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	I	TC	TC			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Digitaria sanguinalis</i>	Digitaire sanguine	I	AC	TC			
<i>Dryopteris carthusiana</i>	Dryoptéris des chartreux	I	TC	TC			
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	I	TC	TC			
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Échinochloa pied-de-coq	I	C	TC			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	I	TC	TC			
<i>Erigeron annuus</i>	Érigéron annuel	N	C	AC			
<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de ciguë	I	TC	TC			
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	I	TC	TC			
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe des jardins	I	C	TC			
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque élevée	I	TC	TC			
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	I	TC	TC			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	TC	TTC			
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	I	C	TC			
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	I	TC	TC			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC	TTC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC	TTC			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Hieracium umbellatum</i>	Épervière en ombelle	I	C	C			
<i>Hirschfeldia incana</i>	Roquette bâtarde	N	R	AR			
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	TC	TC			
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	I	TC	TC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	I	TC	TTC			
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariote	I	TC	TTC			
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	I	TC	TTC			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	TTC			
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau	I	TC	TC			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	I	TC	TC			
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass vivace	I	TC	TTC			
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	I	TC	TC			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	TC	TC			
<i>Malva neglecta</i>	Mauve à feuilles rondes	I	C	TC			
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	I	C	TC			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	I	TC	TC			
<i>Parietaria judaica</i>	Pariétaire des murs	I	AC	TC			
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais commun	I	TC	TC			
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	I	TC	TC			
<i>Picris echioides</i>	Picride fausse-vipérine	I	TC	TC			
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse-épervière	I	TC	TTC			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	I	TC	TC			
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	TC			
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multicolore	I	TC	TC			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Polypodium sp</i>	Polypode	I					
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	TTC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	TC	TTC			
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	I	TC	TC			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	TC	TTC			
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	I	TC	TC			
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	TC	TTC			
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille acide	I	TC	TC			
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon petit-houx	I	AC	C			
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	I	TC	TC			
<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers	I	C	AC			
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	I	TC	C			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Samolus valerandi</i>	Samole de Valérand	I	AC	AR			
<i>Schoenoplectus lacustris</i>	Scirpe lacustre	I	AC	AC			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	I	TC	TTC			
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i>	Compagnon blanc	I	TC	TTC			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	TC	TTC			
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron des champs	I	C	C			
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	I	TC	TTC			
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Taraxacum officinale (groupe)</i>	Pissenlit commun	I	TC	TTC			
<i>Taxus baccata</i>	If	N	C	C			
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC	TC			
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à larges feuilles	I	TC	C			
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	I	TC	TC			
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre	I	C	TC			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage pas-d'âne	I	TC	TC			
<i>Typha angustifolia</i>	Massette à feuilles étroites	I	C	AC			
<i>Typha latifolia</i>	Massette à feuilles larges	I	TC	TC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	I	TC	TC			
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	N	TC	TTC			
<i>Viscum album</i>	Gui	I	TC	TC			

8.1.8. Site 7

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostis capillaire	I	TC	TC			
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampant	I	TC	TC			
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique des bois	I	TC	TC			
<i>Aphanes arvensis</i>	Alchémille des champs	I	C	C			
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	I	C	TC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	TC	TTC			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Aster novi-belgii</i>	Aster de la Nouvelle-Belgique	N	R	R			
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	I	TC	TTC			
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	I	TC	TC			
<i>Bidens tripartita</i>	Bident tripartite	I	C	AC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	I	TC	TC			
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	N	AC	C			
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostis commun	I	TC	C			
<i>Callitriche sp</i>	Callitriche	I	-	-			
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	I	TC	TC			
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	TTC			
<i>Cardamine flexuosa</i>	Cardamine des bois	I	AR	AC			
<i>Carex divulsa</i>	Carex écarté	I	C	C			
<i>Carex pseudocyperus</i>	Carex faux-souchet	I	C	AC			
<i>Carex sylvatica</i>	Carex des bois	I	TC	TC			
<i>Carlina vulgaris</i>	Carline vulgaire	I	C	AC			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC	TTC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Centaurea gr jacea</i>	Centauree jacée	I	-	-			
<i>Ceratophyllum demersum</i>	Cératophylle émergé	I	AC	AC			
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	I	TC	C			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	N	TC	TTC			
<i>Comus sanguinea</i>	Comouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	I	TC	TC			
<i>Cucubalus baccifer</i>	Cucubale à baies	I	AC	TC			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère sauvage	I	TC	TC			
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	I	TC	TC			
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Échinochloa pied-de-coq	I	C	TC			
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	I	TC	TTC			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	I	TC	TC			
<i>Epipactis helleborine</i>	Épipactis à feuilles larges	I	TC	TC			
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	I	TC	TC			
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	I	TC	C			
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque élevée	I	TC	TC			
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	I	TC	TC			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	TC	TTC			
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	I	TC	TC			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC	TTC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC	TTC			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Hieracium umbellatum</i>	Epervière en ombelle	I	C	C			
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	TC	TC			
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	I	TC	TC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	I	TC	TTC			
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	I	TC	TC			
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	S	-	-			
<i>Juncus compressus</i>	Jonc comprimé	I	AC	R			
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	I	C	C			
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	I	TC	TC			
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	I	TC	TTC			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	TTC			
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	N	AC	AC			
<i>Lathyrus tuberosus</i>	Gesse tubéreuse	I	C	AC			
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau	I	TC	TC			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	I	TC	TC			
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass vivace	I	TC	TTC			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	TC	TC			
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire	I	TC	C			
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	I	TC	C			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC	TC			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	I	-	-			
<i>Melica uniflora</i>	Mélique à une fleur	I	C	TC			
<i>Mellilotus albus</i>	Mélicot blanc	I	C	C			
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	I	TC	TC			
<i>Mercurialis perennis</i>	Mercuriale vivace	I	TC	C			
<i>Myosotis sp</i>	Myosotis indéterminé	I	-	-			
<i>Nasturtium officinale</i>	Cresson de fontaine	I	C	C			
<i>Orobanche picridis</i>	Orobanche de la picride	I	AC	AC			
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais commun	I	TC	TC			
<i>Picris echinoides</i>	Picride fausse-vipérine	I	TC	TC			
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse-épervière	I	TC	TTC			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	I	TC	TC			
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	TC			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire	I	TC	TC			
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	N	C	AC			
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	I	TC	TC			
<i>Potentilla anserina</i>	Potentille des oies	I	TC	C			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule	I	AR	AR			
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	TTC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	S	-	-			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	TC	TTC			
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	I	TC	TC			
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	I	TC	TC			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	TC	TTC			
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	I	TC	TC			
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	TC	TTC			
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille acide	I	TC	TC			
<i>Rumex sanguineus</i>	Oseille sanguine	I	TC	TC			
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	I	TC	TC			
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	I	TC	TC			
<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers	I	C	AC			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée	I	C	C			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	I	TC	TTC			
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i>	Compagnon blanc	I	TC	TTC			
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	N	TC	TC			
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux	I	TC	TTC			
<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseleurs	I	C	C			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	I	TC	TC			
<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Succisa pratensis</i>	Succise des prés	I	C	C			
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaïs	I	TC	TC			
<i>Taraxacum officinale (groupe)</i>	Pissenlit commun	I	TC	TTC			
<i>Taxus baccata</i>	If	N	C	C			
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	I	C	TC			
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre	I	C	TC			
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraise	I	C	C			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Typha angustifolia</i>	Massette à feuilles étroites	I	C	AC			
<i>Typha latifolia</i>	Massette à feuilles larges	I	TC	TC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	I	TC	TC			
<i>Vicia cracca</i>	Vesce à grappes	I	TC	TC			
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hirsute	I	C	C			
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	I	TC	TC			
<i>Viola sp</i>	Violette	I	-	-			
<i>Viscum album</i>	Gui	I	TC	TC			
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	I	C	C			

8.1.9. Site 8

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	S	C	-			
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	I	TC	TTC			
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante	N	AC	AC			
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampant	I	TC	TC			
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge	I	TC	TTC			
<i>Anagallis foemina</i>	Mouron bleu	I	AC	AC			
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	I	C	TC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématite	I	AC	AR			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	Doradille rue-de-muraille	I	AC	TC			
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	I	TC	TTC			
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	I	TC	TC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	I	TC	TC			
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	I	TC	TTC			
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	I	TC	TC			
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	N	AC	C			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC	TC			
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	I	TC	TC			
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	TTC			
<i>Carex divulsa</i>	Carex écarté	I	C	C			
<i>Carex sylvatica</i>	Carex des bois	I	TC	TC			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC	TTC			
<i>Centaurium erythraea</i>	Érythrée petite-centaurée	I	TC	TC			
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Chérophylle enivrant	I	TC	TC			
<i>Chenopodium album</i>	Hénopode blanc	I	TC	TTC			
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	I	TC	C			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Clinopodium vulgare</i>	Calament clinopode	I	C	TC			
<i>Coryza canadensis</i>	Vergerette du Canada	N	TC	TTC			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	I	TC	TC			
<i>Cucubalus baccifer</i>	Cucubale à baies	I	AC	TC			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Dianthus armeria</i>	Oeillet velu	I	AC	AC			
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère sauvage	I	TC	TC			
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	I	TC	TC			
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	I	C	TC			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	I	TC	TC			
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à quatre angles	I	TC	TC			
<i>Epipactis helleborine</i>	Épipactis à feuilles larges	I	TC	TC			
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre	I	TC	TC			
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	I	TC	TC			
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	I	TC	C			
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque élevée	I	TC	TC			
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	I	TC	TC			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	TC	TTC			
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	I	TC	TC			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC	TTC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC	TTC			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	TC	TC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	I	TC	TTC			
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	I	AC	C			
<i>Kickxia elatine</i>	Linaire élatine	I	AC	C			
<i>Kickxia spuria</i>	Linaire bâtarde	I	AC	C			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	TTC			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass vivace	I	TC	TTC			
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée	I	C	AC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre	I	C	TC			
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	I	C	TC			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Mercurialis perennis</i>	Mercuriale vivace	I	TC	C			
<i>Moehringia trinervia</i>	Moehringie à trois nervures	I	TC	TC			
<i>Myosotis discolor</i>	Myosotis versicolore	I	AC	AC			
<i>Papaver rhoeas</i>	Grand coquelicot	I	TC	TC			
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais commun	I	TC	TC			
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	N	AC	AR			
<i>Picris echioides</i>	Picride fausse-vipérine	I	TC	TC			
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain corne-de-cerf	I	AC	C			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	I	TC	TTC			
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	I	TC	TC			
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	TC			
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore	I	TC	TC			
<i>Potentilla argentea</i>	Potentille argentée	I	AC	AR			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	TTC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	TC	TTC			
<i>Quercus rubra</i>	Chêne rouge	S	-	-			
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	TC	TTC			
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	I	TC	TC			
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	I	TC	TC			
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	TC	TTC			
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	I	TC	TC			
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex sanguineus</i>	Oseille sanguine	I	TC	TC			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	I	TC	C			
<i>Sedum rupestre</i>	Orpin des rochers	I	AC	C			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	I	TC	TTC			
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i>	Compagnon blanc	I	TC	TTC			
<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal	I	TC	TC			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	TC	TTC			
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	I	TC	TTC			
<i>Taxus baccata</i>	If	N	C	C			
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC	TC			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	I	AC	AR			
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	I	TC	TC			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Veronica officinalis</i>	Véronique officinale	I	C	TC			
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	N	TC	TTC			
<i>Veronica serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de serpolet	I	C	C			
<i>Viola sp</i>	Violette	I	-	-			

8.1.10. Site 9 partie nord (Plaine de Sénart et étangs de Tigery)

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	S	C	-			
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	I	TC	TTC			
<i>Agrimonia procera</i>	Aigremoine odorante	I	C	AR			
<i>Agrostis canina</i>	Agrostis des chiens	I	C	AC			
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampant	I	TC	TC			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	I	TC	TC			
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge	I	TC	TTC			
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscus des bois	I	TC	TC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	TC	TTC			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Astragalus glycyphyllos</i>	Astragale à feuilles de réglisse	I	AC	C			
<i>Atriplex patula</i>	Arroche étalée	I	C	C			
<i>Atriplex prostrata</i>	Arroche hastée	I	C	C			
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	I	TC	TTC			
<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné	I	TC	TC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	I	TC	TC			
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	I	TC	TTC			
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	I	TC	TC			
<i>Butomus umbellatus</i>	Butome en ombelle	I	AR	R			
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	I	TC	TC			
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	TTC			
<i>Carex cuprina</i>	Carex cuivré	I	C	AC			
<i>Carex divulsa</i>	Carex écarté	I	C	C			
<i>Carex elata</i>	Carex raide	I	AC	AR			
<i>Carex hirta</i>	Carex hérissé	I	TC	TC			
<i>Carex pseudocyperus</i>	Carex faux-souchet	I	C	AC			
<i>Carex remota</i>	Carex espacé	I	C	AC			
<i>Carex sylvatica</i>	Carex des bois	I	TC	TC			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC	TTC			
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	N	TC	TC			
<i>Centaurea sp</i>	Centaurée		-	-			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Centaurea erythraea</i>	Érythrée petite-centaurée	I	TC	TC			
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun	I	TC	TC			
<i>Ceratophyllum demersum</i>	Cératophylle émergé	I	AC	AC			
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	I	TC	TTC			
<i>Chenopodium polyspermum</i>	Chénopode à graines nombreuses	I	C	C			
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	I	TC	C			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Clinopodium vulgare</i>	Calament clinopode	I	C	TC			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	TC	TTC			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	I	TC	TC			
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	I	TC	TC			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Dianthus armeria</i>	Oeillet velu	I	AC	AC			
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère sauvage	I	TC	TC			
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	I	TC	TC			
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	I	TC	TTC			
<i>Epilobium angustifolium</i>	Épilobe en épi	I	TC	C			
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à quatre angles	I	TC	TC			
<i>Epipactis helleborine</i>	Épipactis à feuilles larges	I	TC	TC			
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	TC	TC			
<i>Erophila verna</i>	Drave printanière	I	C ?	C			
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre	I	TC	TC			
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe des bois	I	TC	C			
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveille-matin	I	C	TC			
<i>Euphorbia lathyris</i>	Euphorbe épurge	N	AR	C			
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe des jardins	I	C	TC			
<i>Euphorbia stricta</i>	Euphorbe raide	I	AR	NS			
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	I	TC	TC			
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée liseron	I	TC	TC			
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque élevée	I	TC	TC			
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	I	TC	TC			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Fumaria officinalis ?</i>	Fumeterre officinale	I	C	C			
<i>Galega officinalis</i>	Sainfoin d'Espagne	N	AC	AC			
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	TC	TTC			
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugo	I	TC	TC			
<i>Geranium columbinum</i>	Géranium colombin	I	C	TC			
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	I	TC	TC			
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	I	C	TC			
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	I	TC	TC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Glyceria fluitans</i>	Glycérie flottante	I	C	C			
<i>Glyceria maxima</i>	Grande glycérie	I	C	AC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC	TTC			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Hieracium pilosella</i>	Épervière piloselle	I	C	C			
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	TC	TC			
<i>Holcus mollis</i>	Houlque molle	I	TC	C			
<i>Hordeum murinum</i>	Orge des rats	I	TC	TC			
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	I	TC	TC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Hypericum tetrapterum</i>	Millepertuis à quatre ailes	I	TC	C			
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	I	TC	TTC			
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	I	TC	TC			
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	S	-	-			
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc à fruits luisants	I	C	C			
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapots	I	C	TC			
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	I	C	C			
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	I	TC	TC			
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	I	TC	TC			
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	N	C	C			
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	I	TC	TTC			
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse	I	AR	C			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	TTC			
<i>Lathyrus hirsutus</i>	Gesse hirsute	I	AR	AR			
<i>Lathyrus nissolia</i>	Gesse de Nissole	I	R	AR			
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés	I	TC	C			
<i>Lathyrus tuberosus</i>	Gesse tubéreuse	I	C	AC			
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau	I	TC	TC			
<i>Lepidium draba</i>	Passerage drave	N	AC	AC			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	I	TC	TC			
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass vivace	I	TC	TTC			
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	I	TC	TC			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	TC	TC			
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycoperon d'Europe	I	TC	TC			
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimachie nummulaire	I	TC	C			
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimachie commune	I	TC	C			
<i>Lythrum portula</i>	Pourpier d'eau	I	AC	AR			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC	TC			
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée	I	C	AC			
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre	I	C	TC			
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	I	C	TC			
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne d'Arabie	I	C	TC			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	I	-	-			
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	I	TC	TC			
<i>Moehringia trinervia</i>	Moehringie à trois nervures	I	TC	TC			
<i>Myosotis sp</i>	Myosotis	I	-	-			
<i>Oenanthe aquatica</i>	Oenanthe phellandre	I	AC	AR			
<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle	N	C	AC			
<i>Onobrychis viciifolia</i>	Sainfoin cultivé	N	AR	AR			
<i>Ononis repens ?</i>	Bugrane rampante	I	-	-			
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	I	C	C			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Papaver rhoeas</i>	Grand coquelicot	I	TC	TC			
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais commun	I	TC	TC			
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère	I	TC	TC			
<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés	I	TC	TC			
<i>Picris echioides</i>	Picride fausse-vipérine	I	TC	TC			
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain corne-de-cerf	I	AC	C			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	I	TC	TTC			
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	I	TC	TC			
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	TC			
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore	I	TC	TC			
<i>Polygonum amphibium</i>	Renouée amphibie	I	TC	TC			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	N	C	AC			
<i>Potamogeton crispus</i>	Potamot à feuilles crépues	I	AC	AR			
<i>Potamogeton pectinatus</i>	Potamot à feuilles pectinées	I	AC	AR			
<i>Potentilla anserina</i>	Potentille des oies	I	TC	C			
<i>Potentilla argentea</i>	Potentille argentée	I	AC	AR			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	TTC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	TC	TTC			
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	I	TC	TC			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus sardous</i>	Renoncule sarde	I	AC	AC			
<i>Raphanus raphanistrum</i>	Ravenelle	I	C	C			
<i>Reseda luteola</i>	Réséda jaunâtre	I	C	C			
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	N	C	C			
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	TC	TTC			
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie	I	C	AC			
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	I	TC	TC			
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille acide	I	TC	TC			
<i>Rumex crispus</i>	Oseille crépue	I	TC	TTC			
<i>Rumex obtusifolius</i>	Oseille à feuilles obtuses	I	TC	TTC			
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	I	TC	TC			
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	I	TC	TC			
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	I	TC	C			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite sangisorbe	I	TC	TC			
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	I	TC	C			
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée	I	C	C			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	I	TC	TTC			
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i>	Compagnon blanc	I	TC	TTC			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	TC	TTC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	I	TC	TTC			
<i>Spartium junceum</i>	Genêt d'Espagne	S	-	-			
<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée	I	TC	C			
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	I	TC	TC			
<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale	I	TC	TC			
<i>Taraxacum officinale (groupe)</i>	Pissenlit commun	I	TC	TTC			
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	I	TC	TC			
<i>Tragopogon dubius</i>	Salsifis douteux	I	AR	AR			
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	I	C	TC			
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre	I	C	TC			
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	I	C	TC			
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraise	I	C	C			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage pas-d'âne	I	TC	TC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	I	TC	TC			
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	I	TC	TC			
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	N	TC	TTC			
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane	I	TC	TC			
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hirsute	I	C	C			
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	I	TC	TC			
<i>Vicia tetrasperma</i>	Vesce à quatre graines	I	C ?	C			
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	I	C	C			

8.1.11. Site 9 partie centrale (les Fortes Affaires et le Pont aux Porceaux)

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	S	C	-			
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	I	TC	TTC			
<i>Agrimonia procera</i>	Aigremoine odorante	I	C	AR			
<i>Agrostis canina</i>	Agrostis des chiens	I	C	AC			
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostis stolonifère	I	TC	TTC			
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampant	I	TC	TC			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Alnus glutinosa</i>	Auline glutineux	I	TC	TC			
<i>Alopecurus myosuroides</i>	Vulpin agreste	I	C	C			
<i>Alopecurus pratensis</i>	Vulpin des prés	I	C	AC			
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge	I	TC	TTC			
<i>Anthoxanthum odoratum</i>	Flouve odorante	I	TC	TC			
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscus des bois	I	TC	TC			
<i>Aphanes arvensis</i>	Alchémille des champs	I	C	C			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Arabidopsis thaliana</i>	Arabette de Thalius	I	C	TC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	TC	TTC			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Asparagus officinalis</i>	Asperge officinale	N	TC	TC			
<i>Avena fatua</i>	Folle-avoine	I	C	C			
<i>Ballota nigra</i>	Ballote fétide	I	C	TC			
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	I	TC	TTC			
<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné	I	TC	TC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	I	TC	TC			
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	I	TC	TTC			
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	I	TC	TC			
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	N	AC	C			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC	TC			
<i>Campanula rapunculoides</i>	Campanule raiponce	I	TC	TC			
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	TTC			
<i>Cardamine pratensis</i>	Cardamine des prés	I	TC	C			
<i>Carduus crispus</i>	Chardon crépu	I	C	AC			
<i>Carex cuprina</i>	Carex cuivré	I	C	AC			
<i>Carex divulsa</i>	Carex écarté	I	C	C			
<i>Carex flacca</i>	Carex glauque	I	TC	TC			
<i>Carex hirta</i>	Carex hérissé	I	TC	TC			
<i>Carex sylvatica</i>	Carex des bois	I	TC	TC			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC	TTC			
<i>Centauria sp</i>	Centaurée			-			
<i>Centaurium erythraea</i>	Érythrée petite-centaurée	I	TC	TC			
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Chérophylle enivrant	I	TC	TC			
<i>Chelidonium majus</i>	Chélidoine	I	TC	TTC			
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	I	TC	TTC			
<i>Chenopodium polyspermum</i>	Chénopode à graines nombreuses	I	C	C			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Clinopodium vulgare</i>	Calament clinopode	I	C	TC			
<i>Conium maculatum</i>	Grande ciguë	I	AR	AR			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	TC	TTC			
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	N	TC	TTC			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Cruciata laevipes</i>	Gailllet croisetie	I	TC	C			
<i>Cymbalaria muralis</i>	Linaire cymbalaire	N	C	TC			
<i>Cynosurus cristatus</i>	Crételle des prés	I	C	AR			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			
<i>Datura stramonium</i>	Stramoine	N	AC	AC			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère sauvage	I	TC	TC			
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	I	C	TC			
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	I	TC	TTC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Epilobium</i>	Épilobe	I		-			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	I	TC	TC			
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à quatre angles	I	TC	TC			
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	TC	TC			
<i>Erigeron annuus</i>	Érigéron annuel	N	C	AC			
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre	I	TC	TC			
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveille-matin	I	C	TC			
<i>Euphorbia lathyris</i>	Euphorbe épurge	N	AR	C			
<i>Euphorbia stricta</i>	Euphorbe raide	I	AR	NS			
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	I	TC	C			
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée liseron	I	TC	TC			
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque élevée	I	TC	TC			
<i>Festuca sp</i>	Fétuque	I	-	-			
<i>Foeniculum vulgare</i>	Fenouil vulgaire	N	AC	AC			
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	I	TC	TC			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	TC	TTC			
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	I	TC	TC			
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	I	C	TC			
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	I	TC	TC			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC	TTC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Glyceria fluitans</i>	Glycérie flottante	I	C	C			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grim pant	I	TC	TTC			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	TC	TC			
<i>Holcus mollis</i>	Houlque molle	I	TC	C			
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	I	TC	TC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	I	TC	TC			
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapots	I	C	TC			
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	I	TC	TC			
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	I	TC	TC			
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	N	C	C			
<i>Kickxia spuria</i>	Linaires bâtarde	I	AC	C			
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	I	TC	TC			
<i>Lactuca scariola</i>	Laitue scariole	I	TC	TTC			
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse	I	AR	C			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	TTC			
<i>Lathyrus hirsutus</i>	Gesse hirsute	I	AR	AR			
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés	I	TC	C			
<i>Lathyrus tuberosus</i>	Gesse tubéreuse	I	C	AC			
<i>Lepidium draba</i>	Passerage drave	N	AC	AC			
<i>Lepidium squamatum</i>	Corne-de-cerf écailleuse	I	AC	C			
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite	I	TC	TC			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	TC	TC			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC	TC			
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée	I	C	AC			
<i>Malva neglecta</i>	Mauve à feuilles rondes	I	C	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre	I	C	TC			
<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire discoïde	N	TC	TC			
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	I	C	TC			
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne d'Arabie	I	C	TC			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc	I	C	C			
<i>Mentha sp</i>	Menthe	I	-	-			
<i>Mercurialis perennis</i>	Mercuriale vivace	I	TC	C			
<i>Myosotis sp</i>	Myosotis	I	-	-			
<i>Onopordum acanthium</i>	Chardon acanthe	I	C	C			
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	I	C	C			
<i>Origanum vulgare</i>	Origan	I	TC	TC			
<i>Papaver rhoeas</i>	Grand coquelicot	I	TC	TC			
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais commun	I	TC	TC			
<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés	I	TC	TC			
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	I	TC	TC			
<i>Picris echioides</i>	Picride fausse-vipérine	I	TC	TC			
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre	N	C	TC			
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain corne-de-cerf	I	AC	C			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	I	TC	TC			
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	TC			
<i>Polygonum amphibium</i>	Renouée amphibie	I	TC	TC			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Polygonum lapathifolium</i>	Renouée à feuilles de patience	I	C	C			
<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire	I	TC	TC			
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	N	C	AC			
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	I	TC	TC			
<i>Potentilla anserina</i>	Potentille des oies	I	TC	C			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Potentilla sterilis</i>	Potentille faux-fraisier	I	C	C			
<i>Primula veris</i>	Primevère officinale	I	TC	TC			
<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule	I	AR	AR			
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	TTC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	TC	TTC			
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	I	TC	TC			
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	I	TC	TC			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	I	TC	TC			
<i>Ranunculus sardous</i>	Renoncule sarde	I	AC	AC			
<i>Reseda luteola</i>	Réséda jaunâtre	I	C	C			
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	N	C	C			
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	I	TC	TC			
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille acide	I	TC	TC			
<i>Rumex crispus</i>	Oseille crépue	I	TC	TTC			
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	I	TC	TC			
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	I	TC	C			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Senecio jacobaea</i>	Sénéçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Senecio vulgaris</i>	Sénéçon commun	I	TC	TTC			
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i>	Compagnon blanc	I	TC	TTC			
<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal	I	TC	TC			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	TC	TTC			
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	I	TC	TC			
<i>Sorbus torminalis</i>	Alisier torminal	I	TC	TC			
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	I	TC	TC			
<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée	I	TC	C			
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale	I	TC	TC			
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie	I	TC	TC			
<i>Taxus baccata</i>	If	N	C	C			
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodoine	I	TC	TC			
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC	TC			
<i>Torilis arvensis</i>	Torilis des champs	I	AC	C			
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	I	TC	TC			
<i>Tragopogon dubius</i>	Salsifis douteux	I	AR	AR			
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	I	C	TC			
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraise	I	C	C			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Trisetum flavescens</i>	Avoine dorée	I	C	C			
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage pas-d'âne	I	TC	TC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	I	AC	AR			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica beccabunga</i>	Véronique des ruisseaux	I	C	C			
<i>Veronica officinalis</i>	Véronique officinale	I	C	TC			
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	N	TC	TTC			
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane	I	TC	TC			
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hirsute	I	C	C			
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	I	TC	TC			
<i>Vicia tetrasperma</i>	Vesce à quatre graines	I	C ?	C			
<i>Viola hirta</i> ?	Violette hérissée	I	TC	TC			
<i>Viscum album</i>	Gui	I	TC	TC			
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	I	C	C			

8.1.12. Site 9 le Bois du Cerf

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	S	C	-			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	I	TC	TTC			
<i>Agrostis canina</i>	Agrostis des chiens	I	C	AC			
<i>Allanthus altissima</i>	Ailante	N	AC	AC			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Amaranthus deflexus</i>	Amarante couchée	N	R	C			
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge	I	TC	TTC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	TC	TTC			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Arum sp</i>	Gouet	I	-	-			
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	Doradille rue-de-muraille	I	AC	TC			
<i>Atriplex patula</i>	Arroche étalée	I	C	C			
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	I	TC	TTC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	I	TC	TC			
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	I	TC	TTC			
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	I	TC	TC			
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis	N	C	C			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC	TC			
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	TTC			
<i>Carex divulsa</i>	Carex écarté	I	C	C			
<i>Carex pseudocyperus</i>	Carex faux-souchet	I	C	AC			
<i>Carex remota</i>	Carex espacé	I	C	AC			
<i>Carex sylvatica</i>	Carex des bois	I	TC	TC			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC	TTC			
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Chérophylle enivrant	I	TC	TC			
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	I	TC	TTC			
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	I	TC	C			
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Clinopodium vulgare</i>	Calament clinopode	I	C	TC			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	TC	TTC			
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	N	TC	TTC			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	I	TC	TC			
<i>Cymbalaria muralis</i>	Linaire cymbalaire	N	C	TC			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			
<i>Digitaria sanguinalis</i>	Digitaire sanguine	I	AC	TC			
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	I	TC	TC			
<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de ciguë	I	TC	TC			
<i>Eryngium campestre</i> (en limite d'aire d'étude)	Panicaut champêtre	I	TC	TC			
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe des jardins	I	C	TC			
<i>Euphorbia stricta</i>	Euphorbe raide	I	AR	NS			
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	I	TC	TC			
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	I	TC	TC			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Fumaria officinalis</i> ?	Fumeterre officinal	I	C	C			
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	TC	TTC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugo	I	TC	TC			
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	I	C	TC			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC	TTC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC	TTC			
<i>Hypericum hirsutum</i>	Millepertuis hirsute	I	C	AC			
<i>Hypericum tetrapterum</i>	Millepertuis à quatre ailes	I	TC	C			
<i>Impatiens balfourii</i>	Impatience de Balfour	SNA	-	NS			
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	I	TC	TC			
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	N	C	C			
<i>Kickxia elatine</i>	Linaire élatine	I	AC	C			
<i>Kickxia spuria</i>	Linaire bâtarde	I	AC	C			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	TTC			
<i>Lepidium squamatum</i>	Corne-de-cerf écailleuse	I	AC	C			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass vivace	I	TC	TTC			
<i>Lonicera nitida</i>	Chevrefeuille nitida	S/P	-	-			
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	I	TC	TC			
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimache commune	I	TC	C			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC	TC			
<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire discoïde	N	TC	TC			
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne d'Arabie	I	C	TC			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Medicago sativa (en limite)</i>	Luzerne cultivée	I	-	-			
<i>Mercurialis perennis</i>	Mercuriale vivace	I	TC	C			
<i>Origanum vulgare</i>	Origan	I	TC	TC			
<i>Papaver rhoeas</i>	Grand coquelicot	I	TC	TC			
<i>Parietaria judaica</i>	Pariétaire des murs	I	AC	TC			
<i>Picris echinoides</i>	Picride fausse-vipérine	I	TC	TC			
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse-épervière	I	TC	TTC			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	I	TC	TTC			
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	I	TC	TC			
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	TC			
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore	I	TC	TC			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire	I	TC	TC			
<i>Polypodium interjectum</i>	Polypode intermédiaire	I	C ?	TC			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	TTC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	TC	TTC			
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	I	TC	TC			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	TC	TTC			
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	I	TC	TC			
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	N	C	C			
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	TC	TTC			
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	I	TC	TC			
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex sanguineus</i>	Oseille sanguine	I	TC	TC			
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	I	TC	TC			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	I	TC	C			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	I	TC	TTC			
<i>Setaria viridis</i>	Sétaire verte	I	AC	C			
<i>Sherardia arvensis</i>	Shéradie des champs	I	AC	C			
<i>Silene latifolia subsp. alba</i>	Compagnon blanc	I	TC	TTC			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	TC	TTC			
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	I	TC	TC			
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	I	TC	TTC			
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	I	TC	TC			
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	I	TC	TC			
<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC	TC			
<i>Tordylium maximum (en limite)</i>	Grand tordyle	I	R	AR	a		
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	I	TC	TC			
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraise	I	C	C			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	N	TC	TTC			
<i>Veronica serpyllifolia</i>	Véronique à feuilles de serpolet	I	C	C			
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	I	TC	C			
<i>Vinca minor</i>	Petite pervenche	I	C	C			
<i>Viola sp</i>	Violette		-	-			
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	I	C	C			

8.1.13. Site 9 le Bois du Saulchoir

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	S	C	-			
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampant	I	TC	TC			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	TC	TTC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	I	TC	TC			
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis	N	C	C			
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	TTC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Carex flacca</i>	Carex glauque	I	TC	TC			
<i>Carex sylvatica</i>	Carex des bois	I	TC	TC			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC	TTC			
<i>Cheilidonium majus</i>	Chéridoine	I	TC	TTC			
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	I	TC	C			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	TC	TTC			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	I	TC	TC			
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	I	TC	TTC			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	I	TC	TC			
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe des jardins	I	C	TC			
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	I	TC	TC			
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	I	TC	C			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	TC	TTC			
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	I	C	TC			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC	TTC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grim pant	I	TC	TTC			
<i>Helosciadium nodiflorum</i>	Ache noueuse	I	C	C			
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	TC	TC			
<i>Holcus mollis</i>	Houlque molle	I	TC	C			
<i>Hordeum murinum</i>	Orge des rats	I	TC	TC			
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	I	TC	TTC			
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	I	C	TC			
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	S	-	-			
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	N	C	C			
<i>Kickxia spuria</i>	Linare bâtarde	I	AC	C			
<i>Lactuca scariola</i>	Laitue scariole	I	TC	TTC			
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse	I	AR	C			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	TTC			
<i>Laurus nobilis</i>	Laurier sauce	N		-			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Lonicera xylosteum</i>	Camérisier	I	TC	C			
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire	I	TC	C			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Melica uniflora</i>	Mélique à une fleur	I	C	TC			
<i>Mercurialis perennis</i>	Mercuriale vivace	I	TC	C			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	I	TC	TTC			
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	I	TC	TC			
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore	I	TC	TC			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire	I	TC	TC			
<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule	I	AR	AR			
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	TTC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	S	-	-			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	TC	TTC			
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	I	TC	TC			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	TC	TTC			
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	I	TC	TC			
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	TC	TTC			
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	I	TC	C			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	I	TC	TTC			
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	I	TC	TC			
<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine	S	AC	-			
<i>Taraxacum officinale (groupe)</i>	Pissenlit commun	I	C	TTC			
<i>Taxus baccata</i>	If	N	C	C			
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC	TC			
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	I	TC	TC			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	I	TC	TC			
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane	I	TC	TC			
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	I	TC	C			
<i>Vinca minor</i>	Petite pervenche	I	C	C			
<i>Viola sp</i>	Violette	I	-	-			

8.1.14. Site 10

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Achillea ptarmica</i>	Achillée sternutatoire	I	AC	R			
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	I	TC	TTC			
<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostis capillaire	I	TC	TC			
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostis stolonifère	I	TC	TTC			
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampant	I	TC	TC			
<i>Alisma plantago-aquatica</i>	Grand plantain-d'eau	I	TC	C			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Amaranthus bouchonii</i>	Amarante de Bouchon	N	AR	TC			
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscus des bois	I	TC	TC			
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	I	C	TC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	TC	TTC			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Asparagus officinalis</i>	Asperge officinale	N	TC	TC			
<i>Ballota nigra</i>	Ballote fétide	I	C	TC			
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune	I	C	C			
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	I	TC	TTC			
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	I	TC	TC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Bromus ramosus</i>	Brome rude	I	AC	AC			
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	I	TC	TC			
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostis commun	I	TC	C			
<i>Callitriche sp</i>	Callitriche indéterminée	I	-	-			
<i>Campanula rapuncululus</i>	Campanule raiponce	I	TC	TC			
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	TTC			
<i>Carex acutiformis</i>	Carex des marais	I	TC	C			
<i>Carex cuprina</i>	Carex cuivré	I	C	AC			
<i>Carex flacca</i>	Carex glauque	I	TC	TC			
<i>Carex remota</i>	Carex espacé	I	C	AC			
<i>Carex riparia</i>	Carex des rives	I	TC	C			
<i>Carex spicata</i>	Carex en épi	I	C	AC			
<i>Carex sylvatica</i>	Carex des bois	I	TC	TC			
<i>Carex vesicaria</i>	Carex vésiculeux	I	AC	AR			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC	TTC			
<i>Castanea sativa</i>	Châtaignier	N	TC	TC			
<i>Centaureum erythraea</i>	Érythrée petite-centaurée	I	TC	TC			
<i>Chenopodium album</i>	Chenopode blanc	I	TC	TTC			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet	I	C	C			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	TC	TTC			
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	N	TC	TTC			
<i>Comus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	I	TC	TC			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Daphne laureola</i>	Daphné lauréole	I	C	C			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Deschampsia cespitosa</i>	Canche cespiteuse	I	TC	C			
<i>Dianthus armeria</i>	Oeillet velu	I	AC	AC			
<i>Digitaria sanguinalis</i>	Digitaire sanguine	I	AC	TC			
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère sauvage	I	TC	TC			
<i>Dryopteris carthusiana</i>	Dryoptéris des chartreux	I	TC	TC			
<i>Dryopteris dilatata</i>	Dryoptéris dilaté	I	AC	C			
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	I	TC	TC			
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Echinochloa pied-de-coq	I	C	TC			
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	I	TC	TTC			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	I	TC	TC			
<i>Epilobium parviflorum</i>	Épilobe à petites fleurs	I	TC	TC			
<i>Eragrostis minor</i>	Petit éragrostis	N	TR	AC			
<i>Euphorbia amygdaloides</i>	Euphorbe des bois	I	TC	C			
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	I	TC	TC			
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque élevée	I	TC	TC			
<i>Festuca gigantea</i>	Fétuque géante	I	C	C			
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	I	TC	TC			
<i>Frangula dodonei</i>	Bourdaïne	I	TC	C			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugo	I	TC	TC			
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais	I	TC	C			
<i>Genista tinctoria</i>	Genêt des teinturiers	I	AC	AC			
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	I	C	TC			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC	TTC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Glyceria fluitans</i>	Glycérie flottante	I	C	C			
<i>Gnaphalium uliginosum</i>	Gnaphale des marais	I	C	C			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC	TTC			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	TC	TC			
<i>Holcus mollis</i>	Houlque molle	I	TC	C			
<i>Hordeum murinum</i>	Orge des rats	I	TC	TC			
<i>Hypericum hirsutum</i>	Millepertuis hirsute	I	C	AC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	I	TC	TTC			
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	I	C	TC			
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	I	AC	C			
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	I	TC	TC			
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	I	C	C			
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	I	TC	TC			
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	I	TC	TC			
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	N	C	C			
<i>Kickxia elatine</i>	Linaire élatine	I	AC	C			
<i>Kickxia spuria</i>	Linaire bâtarde	I	AC	C			
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	I	TC	TTC			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	TTC			
<i>Lathyrus tuberosus</i>	Gesse tubéreuse	I	C	AC			
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	I	TC	TC			
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass vivace	I	TC	TTC			
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	I	TC	TC			
<i>Lonicera xylosteum</i>	Camérisier	I	TC	C			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	TC	TC			
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	I	TC	TC			
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire	I	TC	C			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC	TC			
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	I	C	TC			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Melampyrum pratense</i>	Mélampyre des prés	I	AC	C			
<i>Mellilotus albus</i>	Méillot blanc	I	C	C			
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	I	TC	TC			
<i>Moehringia trinervia</i>	Moehringie à trois nervures	I	TC	TC			
<i>Molinia caerulea</i>	Molinie	I	C	AC			
<i>Odontites vernus</i>	Odontite rouge	I	C	TC			
<i>Oenanthe aquatica</i>	Oenanthe phellandre	I	AC	AR			
<i>Origanum vulgare</i>	Origan	I	TC	TC			
<i>Papaver rhoeas</i>	Grand coquelicot	I	TC	TC			
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais commun	I	TC	TC			
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère	I	TC	TC			
<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés	I	TC	TC			
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse-épervière	I	TC	TTC			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	I	TC	TC			
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	TC			
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore	I	TC	TC			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Polygonum lapathifolium</i>	Renouée à feuilles de patience	I	C	C			
<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire	I	TC	TC			
<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à soies	I	R	AR	oui		
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	N	C	AC			
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	I	TC	TC			
<i>Potamogeton natans</i>	Potamot nageant	I	AC	AC			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	TTC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	TC	TTC			
<i>Pulmonaria longifolia</i>	Pulmonaire à longues feuilles	I	AC	AC			
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	I	TC	TC			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus flammula</i>	Renoncule flammette	I	C	AC			
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate	I	TC	C			
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	I	TC	TC			
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	N	C	C			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	I	TC	TC			
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	TC	TTC			
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie	I	C	AC			
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	I	TC	TC			
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille acide	I	TC	TC			
<i>Rumex maritimus</i>	Oseille maritime	I	AC	AR			
<i>Rumex sanguineus</i>	Oseille sanguine	I	TC	TC			
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon petit-houx	I	AC	C			
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	I	TC	TC			
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	I	TC	TC			
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	I	TC	TC			
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	I	TC	C			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	I	TC	C			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	I	TC	TTC			
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i>	Compagnon blanc	I	TC	TTC			
<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs	I	TC	TC			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	TC	TTC			
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	I	TC	TC			
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	N	TC	TC			
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux	I	TC	TTC			
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	I	TC	TTC			
<i>Sorbus torminalis</i>	Alisier torminal	I	TC	TC			
<i>Stachys arvensis</i>	Épiaire des champs	I	AR	AR			
<i>Stachys officinalis</i>	Épiaire bétoine	I	C	C			
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	I	TC	TC			
<i>Stellaria graminea</i>	Stellaire graminée	I	TC	C			
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	I	TC	TC			
<i>Tamus communis</i>	Tamier commun	I	TC	C			
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie	I	TC	TC			
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodoine	I	TC	TC			
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC	TC			
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	I	TC	TC			
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre	I	C	TC			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	N	TC	TTC			
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane	I	TC	TC			
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hirsute	I	C	C			
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	I	TC	C			
<i>Vicia tetrasperma</i>	Vesce à quatre graines	I	C ?	C			
<i>Vincetoxicum hircundinaria</i>	Dompte-venin	I	AC	AC			
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	I	C	C			

8.1.15. Site 11

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	S	C	-			
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampant	I	TC	TC			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Allium vineale</i>	Ail des vignes	I	C	C			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	I	TC	TC			
<i>Althaea officinalis</i>	Guimauve officinale	N	AC	AC			
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge	I	TC	TTC			
<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone sylvie	I	C	C			
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique des bois	I	TC	TC			
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscus des bois	I	TC	TC			
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	I	C	TC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Arum maculatum</i>	Gouet tacheté	I	TC	TC			
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	I	TC	TTC			
<i>Bidens tripartita</i>	Bident triparti	I	C	AC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	I	TC	TTC			
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	I	TC	TC			
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis	N	C	C			
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostis commun	I	TC	C			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC	TC			
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	I	TC	TC			
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	TTC			
<i>Cardamine hirsuta</i>	Cardamine hirsute	I	C	TC			
<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatiens	I	AR	R	a		oui
<i>Carex hirta</i>	Carex hérissé	I	TC	TC			
<i>Carex paniculata</i>	Carex paniculé	I	C	AC			
<i>Carex remota</i>	Carex espacé	I	C	AC			
<i>Carex sylvatica</i>	Carex des bois	I	TC	TC			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC	TTC			
<i>Centaurea sp</i>	Centauree	I	-	-			
<i>Cerastium glomeratum</i>	Céraiste aggloméré	I	C	TC			
<i>Ceratophyllum demersum</i>	Cératophylle émergé	I	AC	AC			
<i>Chelidonium majus</i>	Chélidoine	I	TC	TTC			
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blan	I	TC	TTC			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	TC	TTC			
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	N	TC	TTC			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	I	TC	TC			
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet crochette	I	TC	C			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Cymbalaria muralis</i>	Linaire cymbalaire	N	C	TC			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Digitaria sanguinalis</i>	Digitaire sanguine	I	AC	TC			
<i>Dryopteris carthusiana</i>	Dryoptéris des chartreux	I	TC	TC			
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	I	TC	TC			
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	I	TC	TTC			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	I	TC	TC			
<i>Epipactis helleborine</i>	Épipactis à feuilles larges	I	TC	TC			
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	TC	TC			
<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de ciguë	I	TC	TC			
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	I	TC	TC			
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveille-matin	I	C	TC			
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe des jardins	I	C	TC			
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	I	TC	TC			
<i>Fagus sylvatica cv purpurea</i>	Hêtre pourpre	?	-	-			
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque élevée	I	TC	TC			
<i>Festuca sp</i>	Fétuque	I	-	-			
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	I	TC	TC			
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	I	TC	TC			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	TC	TTC			
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugo	I	TC	TC			
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais	I	TC	C			
<i>Galium verum</i>	Gaillet vrai	I	TC	C			
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	I	TC	TC			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC	TTC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC	TTC			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Hippocrepis emerus</i>	Faux-sené	S	TR	TR			
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	TC	TC			
<i>Hordeum murinum</i>	Orge des rats	I	TC	TC			
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	I	TC	TC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	I	TC	TTC			
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	I	C	TC			
<i>Impatiens capensis</i>	Balsamine du Cap	N	R	TTR			
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	I	AC	C			
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	I	TC	TC			
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	S	-	-			
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	N	C	C			
<i>Kickxia spuria</i>	Linaire bâtarde	I	AC	C			
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	I	TC	TC			
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	I	TC	TTC			
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	I	TC	TTC			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	TTC			
<i>Leucanthemum vulgare</i>	Grande marguerite	I	TC	TC			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Linum catharticum</i>	Lin purgatif	I	C	C			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass vivace	I	TC	TTC			
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	I	TC	TC			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	TC	TC			
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	I	TC	TC			
<i>Mahonia aquifolium</i>	Mahonia à feuilles épineuses	S	-	-			
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre	I	C	TC			
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	I	C	TC			
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne d'Arabie	I	C	TC			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	I	-	-			
<i>Melica uniflora</i>	Mélique à une fleur	I	C	TC			
<i>Myriophyllum spicatum</i>	Myriophylle en épi	I	AC	AC			
<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune	I	AC	AC			
<i>Parietaria judaica</i>	Pariétaire des murs	I	AC	TC			
<i>Parthenocissus tricuspidata</i>	Vigne vierge	S	-	-			
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais commun	I	TC	TC			
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	I	TC	TC			
<i>Picris echioides</i>	Picride fausse-vipérine	I	TC	TC			
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse-épervière	I	TC	TTC			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Platanus sp</i>	Platane	P	-	-			
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	I	TC	TTC			
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	TC			
<i>Polygala vulgaris</i>	Polygale commun	I	C	C			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	N	C	AC			
<i>Potamogeton nodosus</i>	Potamot noueux	I	R	TR ?			
<i>Potamogeton sp</i>	Potamot (feuilles fines)	I	-	TR ?			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule	I	AR	AR			
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	TTC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	TC	TTC			
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	I	TC	TC			
<i>Ranunculus ficaria</i>	Ficaire printanière	I	TC	TC			
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	TC	TTC			
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	I	TC	TC			
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	N	C	C			
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	I	TC	TC			
<i>Ribes uva-crispa</i>	Groseillier épineux	I	C	C			
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	TC	TTC			
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie	I	C	AC			
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleue	I	TC	TC			
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille acide	I	TC	TC			
<i>Rumex sanguineus</i>	Oseille sanguine	I	TC	TC			
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	I	TC	TC			
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Salvia pratensis</i>	Sauge des prés	I	C	C			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite sanguisorbe	I	TC	TC			
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire aquatique	I	TC	TC			
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	I	TC	C			
<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire toque	I	C	AC			
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée	I	C	C			
<i>Sedum telephium</i>	Orpin reprise	I	C	C			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	I	TC	TTC			
<i>Sequoiadendron giganteum</i>	Séquoia géant	P	-	-			
<i>Setaria verticillata</i>	Sétaire verticillée	I	AC	TC			
<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs	I	TC	TC			
<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal	I	TC	TC			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	TC	TTC			
<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs	I	C	C			
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux	I	TC	TTC			
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	I	TC	TTC			
<i>Sonchus palustris</i>	Laiteron des marais	I	AR	AC			
<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais	I	C	AR			
<i>Stachys recta</i>	Épiaire dressée	I	AC	C			
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	I	TC	TC			
<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Succisa pratensis</i>	Succise des prés	I	C	C			
<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine	S	AC	-			
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie	I	TC	TC			
<i>Taraxacum officinale (groupe)</i>	Pissenlit commun	I	TC	TTC			
<i>Taxodium distichum</i>	Cyprés chauve	P	-	-			
<i>Taxus baccata</i>	If	N	C	C			
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC	TC			
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à larges feuilles	I	TC	C			
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	I	TC	TC			
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	I	C	TC			
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre	I	C	TC			
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraise	I	C	C			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	I	TC	TC			
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	N	TC	TTC			
<i>Viburnum lantana</i>	Viorne lantane	I	TC	TC			
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	I	TC	C			
<i>Viola riviniana</i>	Violette de Rivin	I	TC	TC			
<i>Viscum album</i>	Gui	I	TC	TC			

8.1.16. Site 12

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	S	C	-			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	I	TC	TC			
<i>Althaea officinalis</i>	Guimauve officinale	N	AC	AC			
<i>Amaranthus sp</i>	Amarante	I	-	-			
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscus des bois	I	TC	TC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Aristolochia clematitis (Seine)</i>	Aristolochie clématite	I	AC	AR			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	TC	TTC			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Arum sp</i>	Gouet	I	-	-			
<i>Atriplex patula</i>	Arroche étalée	I	C	C			
<i>Atriplex prostrata</i>	Arroche hastée	I	C	C			
<i>Avena fatua</i>	Folle-avoine	I	C	C			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	I	TC	TC			
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	I	TC	TTC			
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	I	TC	TC			
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis	N	C	C			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC	TC			
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	TTC			
<i>Carex pendula</i>	Carex à épis pendants	I	C	AC			
<i>Carex sylvatica</i>	Carex des bois	I	TC	TC			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC	TTC			
<i>Centaurea sp</i>	Centaurée	I	-	-			
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Chérophylle enivrant	I	TC	TC			
<i>Chelidonium majus</i>	Chélidoine	I	TC	TTC			
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	I	TC	TTC			
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	I	TC	C			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Cirsium oleraceum</i>	Cirse maraîcher	I	C	C			
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Clinopodium vulgare</i>	Calament clinopode	I	C	TC			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	TC	TTC			
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	N	TC	TTC			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	I	TC	TC			
<i>Cucubalus baccifer</i>	Cucubale à baies	I	AC	TC			
<i>Cymbalaria muralis</i>	Linaire cymbalaire	N	C	TC			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Deschampsia cespitosa</i>	Canche cespiteuse	I	TC	C			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	I	TC	TC			
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	I	TC	TTC			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	I	TC	TC			
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à quatre angles	I	TC	TC			
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	TC	TC			
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	I	TC	TC			
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	I	TC	TC			
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	I	TC	C			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Galéopsis à quatre angles	I	TC	C			
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	TC	TTC			
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	I	TC	TC			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC	TTC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC	TTC			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Holcus lanatus</i>	Houque laineuse	I	TC	TC			
<i>Hordeum murinum</i>	Orge des rats	I	TC	TC			
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	I	TC	TC			
<i>Hypericum maculatum</i>	Millepertuis maculé	I	AC	AR			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	I	C	TC			
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	I	AC	C			
<i>Juncus articulatus (Seine)</i>	Jonc à fruits luisants	I	C	C			
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse	I	AR	C			
<i>Lamium galeobdolon</i>	Lamier jaune	I	C	C			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	TTC			
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau	I	TC	TC			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass vivace	I	TC	TTC			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	TC	TC			
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	I	TC	TC			
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	I	TC	C			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC	TC			
<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire discoïde	N	TC	TC			
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	I	C	TC			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Melica uniflora</i>	Mélique à une fleur	I	C	TC			
<i>Mercurialis perennis</i>	Mercuriale vivace	I	TC	C			
<i>Moehringia trinervia</i>	Moehringie à trois nervures	I	TC	TC			
<i>Molinia caerulea</i>	Molinie	I	C	AC			
<i>Myriophyllum spicatum (Seine)</i>	Myriophylle en épi	I	AC	AC			
<i>Nuphar lutea (Seine)</i>	Nénuphar jaune	I	AC	AC			
<i>Ononis repens ?</i>	Bugrane rampante	I	-	-			
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i>	Ornithogale des Pyrénées	I	AC	AC			
<i>Parietaria judaica</i>	Pariétaire des murs	I	AC	TC			
<i>Phyllitis scolopendrium</i>	Scolopendre langue-de-cerf	I	AC	AC			
<i>Picris echioides</i>	Picride fausse-vipérine	I	TC	TC			
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain corne-de-cerf	I	AC	C			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	I	TC	TTC			
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	TC			
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore	I	TC	TC			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire	I	TC	TC			
<i>Polypodium interjectum</i>	Polypode intermédiaire	I	C ?	TC			
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	I	TC	TC			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Primula veris</i>	Primevère officinale	I	TC	TC			
<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule	I	AR	AR			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	S	-	-			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	TC	TTC			
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	I	TC	TC			
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	TC	TTC			
<i>Rorippa amphibia (Seine)</i>	Rorippe amphibie	I	C	AC			
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	I	TC	TC			
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex crispus</i>	Oseille crépue	I	TC	TTC			
<i>Rumex obtusifolius</i>	Oseille à feuilles obtuses	I	TC	TTC			
<i>Sagina apetala</i>	Sagine sans pétale	I	C	C			
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	I	TC	C			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire toque	I	C	AC			
<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre	I	C	TC			
<i>Sedum album</i>	Orpin blanc	I	AC	C			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	I	TC	TTC			
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	N	TC	TC			
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	I	TC	TTC			
<i>Stachys palustris (bord Seine)</i>	Épiaire des marais	I	C	AR			
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	I	TC	TC			
<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine	S	AC	-			
<i>Tamus communis</i>	Tamier commun	I	TC	C			
<i>Taraxacum officinale (groupe)</i>	Pissenlit commun	I	TC	TTC			
<i>Taxus baccata</i>	If	N	C	C			
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC	TC			
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	I	TC	TC			
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	I	C	TC			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	I	TC	TC			
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	N	TC	TTC			
<i>Vicia sepium</i>	Vesce des haies	I	TC	C			
<i>Viola sp</i>	Violette	I	-	-			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Viscum album</i>	Gui	I	TC	TC			
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	I	C	C			

8.1.17. Site 13

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	S	C	-			
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	I	TC	TTC			
<i>Agrostis canina</i>	Agrostis des chiens	I	C	AC			
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostis stolonifère	I	TC	TTC			
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante	N	AC	AC			
<i>Ajuga reptans</i>	Bugle rampant	I	TC	TC			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	I	TC	TC			
<i>Amaranthus deflexus</i>	Amarante couchée	N	R	C			
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge	I	TC	TTC			
<i>Anemone nemorosa</i>	Anémone sylvie	I	C	C			
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthrisque des bois	I	TC	TC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	TC	TTC			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Ballota nigra</i>	Ballote fétide	I	C	TC			
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	I	TC	TTC			
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	I	TC	TC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	I	TC	TC			
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	I	TC	TTC			
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	I	TC	TC			
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	N	AC	C			
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis	N	C	C			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC	TC			
<i>Campanula rapunculoides</i>	Campanule raiponce	I	TC	TC			
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	TTC			
<i>Carex cuprina</i>	Carex cuivré	I	C	AC			
<i>Carex hirta</i>	Carex hérissé	I	TC	TC			
<i>Carex sp</i>	Carex			-			
<i>Carex sylvatica</i>	Carex des bois	I	TC	TC			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC	TTC			
<i>Centauria sp</i>	Centaurée			-			
<i>Chelidonium majus</i>	Chélidoine	I	TC	TTC			
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blan	I	TC	TTC			
<i>Chenopodium polyspermum</i>	Chénopode à graines nombreuses	I	C	C			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Clinopodium vulgare</i>	Calament clinopode	I	C	TC			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	TC	TTC			
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	N	TC	TTC			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	I	TC	TC			
<i>Cymbalaria muralis</i>	Linaire cymbalaire	N	C	TC			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère sauvage	I	TC	TC			
<i>Dryopteris filix-mas</i>	Fougère mâle	I	TC	TC			
<i>Duchesnea indica</i>	Fraisier d'Inde	N	AR	AC			
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	I	TC	TTC			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	I	TC	TC			
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à quatre angles	I	TC	TC			
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	TC	TC			
<i>Erigeron annuus</i>	Érigéron annuel	N	C	AC			
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre	I	TC	TC			
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	I	TC	TC			
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveille-matin	I	C	TC			
<i>Euphorbia lathyris</i>	Euphorbe épurge	N	AR	C			
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe des jardins	I	C	TC			
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	I	TC	TC			
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque élevée	I	TC	TC			
<i>Festuca sp</i>	Fétuque	I	-	-			
<i>Ficus carica</i>	Figuier	P	-	-			
<i>Foeniculum vulgare</i>	Fenouil vulgaire	N	AC	AC			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Fumaria officinalis ?</i>	Fumeterre officinal	I	C	C			
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	TC	TTC			
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugo	I	TC	TC			
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	I	TC	TC			
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	I	C	TC			
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	I	TC	TC			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC	TTC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Glyceria fluitans</i>	Glycérie flottante	I	C	C			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC	TTC			
<i>Helosciadium nodiflorum</i>	Ache noueuse	I	C	C			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	TC	TC			
<i>Holcus mollis</i>	Houlque molle	I	TC	C			
<i>Hordeum murinum</i>	Orge des rats	I	TC	TC			
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	I	TC	TC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	I	TC	TTC			
<i>Inula conyza</i>	Inule conyze	I	TC	C			
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	I	TC	TC			
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	S	-	-			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc	I	C	TC			
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	I	TC	TC			
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	I	TC	TC			
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	N	C	C			
<i>Kickxia elatine</i>	Linaire élatine	I	AC	C			
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse	I	AR	C			
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	I	TC	TTC			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	TTC			
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	N	AC	AC			
<i>Lathyrus tuberosus</i>	Gesse tubéreuse	I	C	AC			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	I	TC	TC			
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass vivace	I	TC	TTC			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	TC	TC			
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	I	TC	TC			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC	TC			
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre	I	C	TC			
<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire discoïde	N	TC	TC			
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	I	C	TC			
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne d'Arabie	I	C	TC			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc	I	C	C			
<i>Melilotus officinalis</i>	Mélicot officinal	I	C	AC			
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes	I	C	C			
<i>Mercurialis perennis</i>	Mercuriale vivace	I	TC	C			
<i>Moehringia trinervia</i>	Moehringie à trois nervures	I	TC	TC			
<i>Myosotis sp</i>	Myosotis	I	-	-			
<i>Nasturtium officinale</i>	Cresson de fontaine	I	C	C			
<i>Odonites vernus</i>	Odontite rouge	I	C	TC			
<i>Ononis repens ?</i>	Bugrane rampante	I	-	-			
<i>Origanum vulgare</i>	Origan	I	TC	TC			
<i>Papaver rhoeas</i>	Grand coquelicot	I	TC	TC			
<i>Parietaria judaica</i>	Pariétaire des murs	I	AC	TC			
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais commun	I	TC	TC			
<i>Picris echioides</i>	Picride fausse-vipérine	I	TC	TC			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	I	TC	TC			
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	TC			
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore	I	TC	TC			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Polygonum hydropiper</i>	Renouée poivre-d'eau	I	C	C			
<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire	I	TC	TC			
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	N	C	AC			
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	I	TC	TC			
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier	N	AR	C			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	TTC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus domestica</i>	Prunier	P	-	-			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	S	-	-			
<i>Prunus mahaleb</i>	Bois de Sainte-Lucie	I	C	C			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule âcre	I	TC	TC			
<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate	I	TC	C			
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	I	TC	TC			
<i>Reseda luteola</i>	Réséda jaunâtre	I	C	C			
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	N	C	C			
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	TC	TTC			
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleue	I	TC	TC			
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille acide	I	TC	TC			
<i>Rumex crispus</i>	Oseille crêpue	I	TC	TTC			
<i>Rumex obtusifolius</i>	Oseille à feuilles obtuses	I	TC	TTC			
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	I	TC	TC			
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	I	TC	TC			
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	I	TC	C			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite sanguisorbe	I	TC	TC			
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	N	C	TC			
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire aquatique	I	TC	TC			
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée	I	C	C			
<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre	I	C	TC			
<i>Sedum album</i>	Orpin blanc	I	AC	C			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	I	TC	TTC			
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i>	Compagnon blanc	I	TC	TTC			
<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs	I	TC	TC			
<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal	I	TC	TC			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	TC	TTC			
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux	I	TC	TTC			
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	I	TC	TC			
<i>Symphytum officinale</i>	Consoude officinale	I	TC	TC			
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaïsie	I	TC	TC			
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC	TC			
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	I	TC	TC			
<i>Torilis nodosa</i>	Torilis nouveaux	I	R	AR	a		
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	I	C	TC			
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	I	C	TC			
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraise	I	C	C			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Ulmus glabra</i>	Orme des montagnes	I	C	AC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica beccabunga</i>	Véronique des ruisseaux	I	C	C			
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	I	TC	TC			
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	N	TC	TTC			
<i>Vicia cracca</i>	Vesce à grappes	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	I	TC	TC			
<i>Vicia sativa</i> subsp. <i>nigra</i>	Vesce à feuilles étroites	I	AC	AC			
<i>Vinca minor</i>	Petite pervenche	I	C	C			
<i>Viola sp</i>	Violette	I	-	-			
<i>Viscum album</i>	Gui	I	TC	TC			
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	I	C	C			

8.1.18. Site 14

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	S	C	-			
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante	N	AC	AC			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscus des bois	I	TC	TC			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	TC	TTC			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Asparagus officinalis</i>	Asperge officinale	N	TC	TC			
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	Doradille rue-de-muraille	I	AC	TC			
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	I	TC	TC			
<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné	I	TC	TC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	N	AC	C			
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostis commun	I	TC	C			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC	TC			
<i>Carex acutiformis</i>	Carex des marais	I	TC	C			
<i>Carex divulsa</i>	Carex écarté	I	C	C			
<i>Carex flacca</i>	Carex glauque	I	TC	TC			
<i>Carex sylvatica</i>	Carex des bois	I	TC	TC			
<i>Carex viridula</i> subsp. <i>viridula</i>	Carex tardif	I	AR	R			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC	TTC			
<i>Chelidonium majus</i>	Chélidoine	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	N	TC	TTC			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Diplotaxis tenuifolia</i>	Diplotaxis à feuilles étroites	I	AC	AC			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	I	TC	TC			
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	TC	TC			
<i>Erigeron acer</i>	Érigéron acré	I	AR	AR			
<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de ciguë	I	TC	TC			
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre	I	TC	TC			
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	I	TC	TC			
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	I	TC	C			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Festuca sp</i>	Fétuque	I	-	-			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	I	C	TC			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC	TTC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC	TTC			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	I	AC	C			
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	I	TC	TC			
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc à fruits luisants	I	C	C			
<i>Juncus compressus</i>	Jonc comprimé	I	AC	R			
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	I	TC	TC			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	TTC			
<i>Lepidium campestre</i>	Passerage champêtre	I	AC	AR			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	I	TC	TC			
<i>Linum catharticum</i>	Lin purgatif	I	C	C			
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass vivace	I	TC	TTC			
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	I	TC	TC			
<i>Lonicera xylosteum</i>	Camérisier	I	TC	C			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	TC	TC			
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycopce d'Europe	I	TC	TC			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC	TC			
<i>Mahonia aquifolium</i>	Mahonia à feuilles épineuses	S	-	-			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	I	-	-			
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc	I	C	C			
<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>spinosa</i>	Bugrane épineuse	I	C	C			
<i>Origanum vulgare</i>	Origan	I	TC	TC			
<i>Parietaria judaica</i>	Pariétaire des murs	I	AC	TC			
<i>Parthenocissus tricuspidata</i>	Vigne vierge	S	-	-			
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	I	TC	TC			
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse-épervière	I	TC	TTC			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	N	C	AC			
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	I	TC	TC			
<i>Potentilla neummanniana</i>	Potentille printanière	I	C	C			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Primula veris</i>	Primevère officinale	I	TC	TC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	TC	TTC			
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	I	TC	TC			
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	I	C	C			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	TC	TTC			
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	I	TC	TC			
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	TC	TTC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleue	I	TC	TC			
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille acide	I	TC	TC			
<i>Rumex acetosella</i>	Petite oseille	I	C	TC			
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	I	TC	TC			
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	I	TC	TC			
<i>Salvia pratensis</i>	Sauge des prés	I	C	C			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite sanguisorbe	I	TC	TC			
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	N	C	TC			
<i>Schoenoplectus lacustris</i>	Scirpe lacustre	I	AC	AC			
<i>Scutellaria altissima</i>	Scutellaire élevée	SNA	TR	NS			
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée	I	C	C			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	TC	TTC			
<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseleurs	I	C	C			
<i>Stachys recta</i>	Epiaire dressée	I	AC	C			
<i>Stachys sylvatica</i>	Epiaire des bois	I	TC	TC			
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaïse	I	TC	TC			
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC	TC			
<i>Tilia platyphyllos</i>	Tilleul à larges feuilles	I	TC	C			
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	I	TC	TC			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage pas-d'âne	I	TC	TC			
<i>Typha angustifolia</i>	Massette à feuilles étroites	I	C	AC			
<i>Typha latifolia</i>	Massette à feuilles larges	I	TC	TC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	I	TC	TC			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	I	TC	TC			
<i>Viola sp</i>	Violette	I	-	-			
<i>Viscum album</i>	Gui	I	TC	TC			

8.1.19. Site15

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Agriomonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	I	TC	TTC			
<i>Agrostis canina</i>	Agrostis des chiens	I	C	AC			
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante	N	AC	AC			
<i>Alcea rosea</i>	Rose trémière	S	-	-			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthrisque des bois	I	TC	TC			
<i>Aphanes arvensis</i>	Alchémille des champs	I	C	C			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sablina à feuilles de serpolet	I	TC	TC			
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématite	I	AC	AR			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	TC	TTC			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Ballota nigra</i>	Ballote fétide	I	C	TC			
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune	I	C	C			
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	I	TC	TTC			
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	I	TC	TC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	I	TC	TC			
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	I	TC	TC			
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	N	AC	C			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC	TC			
<i>Campanula rapunculoides</i> subsp. <i>rapunculoides</i>	Campanule fausse-raiponce	I	TR	NS			
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	I	TC	TC			
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	TTC			
<i>Carex cuprina</i>	Carex cuivré	I	C	AC			
<i>Carex divulsa</i>	Carex écarté	I	C	C			
<i>Carex hirta</i>	Carex hérissé	I	TC	TC			
<i>Carex vulpina</i>	Carex des renards	I	R	R			
<i>Centaureum erythraea</i>	Érythrée petite-centaurée	I	TC	TC			
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun	I	TC	TC			
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	I	TC	TTC			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Clinopodium vulgare</i>	Calament clinopode	I	C	TC			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	TC	TTC			
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	N	TC	TTC			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	I	TC	TC			
<i>Cruciata laevipes</i>	Gaillet croquette	I	TC	C			
<i>Cucubalus baccifer</i>	Cucubale à baies	I	AC	TC			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Diplotaxis tenuifolia</i>	Diplotaxis à feuilles étroites	I	AC	AC			
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère sauvage	I	TC	TC			
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	I	C	TC			
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	I	TC	TTC			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	I	TC	TC			
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à quatre angles	I	TC	TC			
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	TC	TC			
<i>Erigeron annuus</i>	Érigéron annuel	N	C	AC			
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	I	TC	TC			
<i>Festuca</i>	Fétuque	I	-	-			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Fumaria officinalis</i> ?	Fumeterre officinal	I	C	C			
<i>Galega officinalis</i>	Sainfoin d'Espagne	N	AC	AC			
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	TC	TTC			
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugo	I	TC	TC			
<i>Genista tinctoria</i>	Genêt des teinturiers	I	AC	AC			
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	I	TC	TC			
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	I	C	TC			
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	I	TC	TC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC	TTC			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Hieracium pilosella</i>	Épervière piloselle	I	C	C			
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	TC	TC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Inula conyza</i>	Inule conyze	I	TC	C			
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	S	-	-			
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse	I	AR	C			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	TTC			
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	N	AC	AC			
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau	I	TC	TC			
<i>Lepidium campestre</i>	Passerage champêtre	I	AC	AR			
<i>Lepidium draba</i>	Passerage drave	N	AC	AC			
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass vivace	I	TC	TTC			
<i>Lonicera xylosteum</i>	Camérisier	I	TC	C			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	TC	TC			
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	I	TC	TC			
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	I	TC	C			
<i>Malva moschata</i>	Mauve musquée	I	C	AC			
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre	I	C	TC			
<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire discoïde	N	TC	TC			
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	I	C	TC			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	I	-	-			
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc	I	C	C			
<i>Melilotus officinalis</i>	Mélicot officinal	I	C	AC			
<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune	I	AC	AC			
<i>Oenothera biennis</i> ?	Onagre bisannuelle	N	C	AC			
<i>Origanum vulgare</i>	Origan	I	TC	TC			
<i>Papaver rhoeas</i>	Grand coquelicot	I	TC	TC			
<i>Parietaria judaica</i>	Pariétaire des murs	I	AC	TC			
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais commun	I	TC	TC			
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère	I	TC	TC			
<i>Picris echioides</i>	Picride fausse-vipérine	I	TC	TC			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	I	TC	TTC			
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	TC			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire	I	TC	TC			
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	N	C	AC			
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	I	TC	TC			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	TTC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	S	-	-			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	TC	TTC			
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	I	TC	TC			
<i>Reseda luteola</i>	Réséda jaunâtre	I	C	C			
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	N	C	C			
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex crispus</i>	Oseille crépue	I	TC	TTC			
<i>Rumex obtusifolius</i>	Oseille à feuilles obtuses	I	TC	TTC			
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	I	TC	TC			
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	I	TC	TC			
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	I	TC	C			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire toque	I	C	AC			
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée	I	C	C			
<i>Sedum album</i>	Orpin blanc	I	AC	C			
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	N	TR	AR			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i>	Compagnon blanc	I	TC	TTC			
<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal	I	TC	TC			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	TC	TTC			
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	I	TC	TC			
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	N	TC	TC			
<i>Sonchus asper</i>	Laiteron épineux	I	TC	TTC			
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	I	TC	TTC			
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie	I	TC	TC			
<i>Taraxacum officinale</i> (groupe)	Pissenlit commun	I	TC	TTC			
<i>Taxus baccata</i>	If	N	C	C			
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC	TC			
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	I	TC	TC			
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraise	I	C	C			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	I	AC	AR			
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	I	TC	TC			
<i>Verberna officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	N	TC	TTC			
<i>Vicia cracca</i>	Vesce à grappes	I	TC	TC			
<i>Vicia tenuifolia</i>	Vesce à feuilles ténues	I	R	AR			
<i>Viscum album</i>	Gui	I	TC	TC			
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	I	C	C			

8.1.20. Site n°16

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Aesculus hippocastanum</i>	Marronnier d'Inde	S	C	-			
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	I	TC	TTC			
<i>Agrostis canina</i>	Agrostis des chiens	I	C	AC			
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostis stolonifère	I	TC	TTC			
<i>Allantherus altissima</i>	Ailante	N	AC	AC			
<i>Alcea rosea</i>	Rose trémière	S	-	-			
<i>Alisma plantago-aquatica</i>	Grand plantain-d'eau	I	TC	C			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	I	TC	TC			
<i>Alopecurus geniculatus</i>	Vulpin genouillé	I	AC	AR			
<i>Amaranthus deflexus</i>	Amarante couchée	N	R	C			
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge	I	TC	TTC			
<i>Anagallis foemina</i>	Mouron bleu	I	AC	AC			
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthrisque des bois	I	TC	TC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	TC	TTC			
<i>Artemisia annua</i>	Armoise annuelle	N	R	AR			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	Doradille rue-de-muraille	I	AC	TC			
<i>Atriplex patula</i>	Arroche étalée	I	C	C			
<i>Avena fatua</i>	Folle-avoine	I	C	C			
<i>Ballota nigra</i>	Ballote fétide	I	C	TC			
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune	I	C	C			
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	I	TC	TTC			
<i>Betula alba</i>	Bouleau pubescent	I	TC	C			
<i>Bidens sp</i>	Bident	?	-	-			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	I	TC	TC			
<i>Bromus secalinus</i>	Brome faux-seigle	I	R	TR	a		
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	I	TC	TTC			
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	N	AC	C			
<i>Butomus umbellatus</i>	Butome en ombelle	I	AR	R			
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis	N	C	C			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC	TC			
<i>Campanula rapunculus</i>	Campanule raiponce	I	TC	TC			
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	TTC			
<i>Carex cuprina</i>	Carex cuivré	I	C	AC			
<i>Carex divulsa</i>	Carex écarté	I	C	C			
<i>Carex elata</i>	Carex raide	I	AC	AR			
<i>Carex pendula</i>	Carex à épis pendants	I	C	AC			
<i>Carex pseudocyperus</i>	Carex faux-souchet	I	C	AC			
<i>Carex sylvatica</i>	Carex des bois	I	TC	TC			
<i>Carex vulpina</i>	Carex des renards	I	R	R			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC	TTC			
<i>Centaurea sp</i>	Centaurée		-	-			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Centaureum erythraea</i>	Érythrée petite-centaurée	I	TC	TC			
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Chérophylle enivrant	I	TC	TC			
<i>Chelidonium majus</i>	Chélideine	I	TC	TTC			
<i>Chenopodium album</i>		I	TC	TTC			
<i>Chenopodium polyspermum</i>	Chénopode à graines nombreuses	I	C	C			
<i>Chenopodium rubrum</i> (à confirmer)	Chénopode rouge	I	AC	AR			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Clinopodium vulgare</i>	Calament clinopode	I	C	TC			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	TC	TTC			
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	N	TC	TTC			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	I	TC	TC			
<i>Cymbalaria muralis</i>	Linaira cymbalaire	N	C	TC			
<i>Cynosurus cristatus</i>	Crételle des prés	I	C	AR			
<i>Cyperus eragrostis</i>	Souchet vigoureux	U	TR	TTR			
<i>Cytisus scoparius</i>	Genêt à balais	I	TC	TC			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Dianthus armeria</i>	Oeillet velu	I	AC	AC			
<i>Diplotaxis tenuifolia</i>	Diplotaxis à feuilles étroites	I	AC	AC			
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère sauvage	I	TC	TC			
<i>Duchesnea indica</i>	Fraisier d'Inde	N	AR	AC			
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	I	C	TC			
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	I	TC	TTC			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	I	TC	TC			
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à quatre angles	I	TC	TC			
<i>Epipactis helleborine</i>	Épipactis à feuilles larges	I	TC	TC			
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	TC	TC			
<i>Equisetum telmateia</i>	Prêle élevée	I	AC	AR			
<i>Erigeron annuus</i>	Érigéron annuel	N	C	AC			
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre	I	TC	TC			
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	I	TC	TC			
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveille-matin	I	C	TC			
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe des jardins	I	C	TC			
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	I	TC	TC			
<i>Falcaria vulgaris</i>	Falcaire	I	R	TTR	oui		oui
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée liseron	I	TC	TC			
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque élevée	I	TC	TC			
<i>Festuca sp</i>	Fétuque	I	-	-			
<i>Foeniculum vulgare</i>	Fenouil vulgaire	N	AC	AC			
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	I	TC	TC			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Galega officinalis</i>	Sainfoin d'Espagne	N	AC	AC			
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	TC	TTC			
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugo	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais	I	TC	C			
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	I	C	TC			
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	I	TC	TC			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC	TTC			
<i>Geum urbanum</i>	Benôte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Glyceria maxima</i>	Grande glycérie	I	C	AC			
<i>Gnaphalium uliginosum</i>	Gnaphale des marais	I	C	C			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC	TTC			
<i>Heliotropium europaeum</i>	Héliotrope d'Europe	I	R	AC	a		
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	TC	TC			
<i>Hordeum murinum</i>	Orge des rats	I	TC	TC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Ilex aquifolium</i>	Houx	I	C	TC			
<i>Inula conyza</i>	Inule conyze	I	TC	C			
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	I	TC	TC			
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	S	-	-			
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc à fruits luisants	I	C	C			
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds	I	C	TC			
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	I	TC	TC			
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	I	TC	TC			
<i>Juncus tenuis</i>	Jonc grêle	N	C	C			
<i>Kickxia spuria</i>	Linaira bâtarde	I	AC	C			
<i>Laburnum anagyroides</i>	Cytise faux-ébénier	N	C	C			
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	I	TC	TTC			
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse	I	AR	C			
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	I	TC	TTC			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	TTC			
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	N	AC	AC			
<i>Lepidium campestre</i>	Passerage champêtre	I	AC	AR			
<i>Lepidium draba</i>	Passerage drave	N	AC	AC			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaira commune	I	TC	TC			
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass vivace	I	TC	TTC			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	TC	TC			
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	I	TC	TC			
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	I	TC	C			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC	TC			
<i>Malva neglecta</i>	Mauve à feuilles rondes	I	C	TC			
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre	I	C	TC			
<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire discoïde	N	TC	TC			
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	I	C	TC			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	I	-	-			
<i>Melica uniflora</i>	Mélique à une fleur	I	C	TC			
<i>Melilotus albus</i>	Méillot blanc	I	C	C			
<i>Melilotus officinalis</i>	Méillot officinal	I	C	AC			
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	I	TC	TC			
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	I	TC	TC			
<i>Milium effusum</i>	Millet diffus	I	C	AC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Moehringia trinervia</i>	Moehringie à trois nervures	I	TC	TC			
<i>Nuphar lutea (semble planté)</i>	Nénuphar jaune	I	AC	AC			
<i>Onopordum acanthium</i>	Chardon acanthe	I	C	C			
<i>Origanum vulgare</i>	Origan	I	TC	TC			
<i>Papaver dubium</i>	Coquelicot douteux	I	C	C			
<i>Papaver rhoeas</i>	Grand coquelicot	I	TC	TC			
<i>Parietaria judaica</i>	Pariétaire des murs	I	AC	TC			
<i>Parthenocissus tricuspidata</i>		S	-	-			
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais commun	I	TC	TC			
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère	I	TC	TC			
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	I	TC	TC			
<i>Phytolacca americana</i>	Raisin d'Amérique	N	AC	AR			
<i>Picris echinoides</i>	Picride fausse-vipérine	I	TC	TC			
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse-épervière	I	TC	TTC			
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain corne-de-cerf	I	AC	C			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	I	TC	TTC			
<i>Poa nemoralis</i>	Pâturin des bois	I	TC	TC			
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	TC			
<i>Polygonatum multiflorum</i>	Sceau de Salomon multiflore	I	TC	TC			
<i>Polygonum amphibium</i>	Renouée amphibie	I	TC	TC			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Polypodium interjectum</i>	Polypode intermédiaire	I	C ?	TC			
<i>Polypogon monspeliensis</i>	Polypogon de Montpellier	N	R	TTR			
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	N	C	AC			
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir	N	AC	AC			
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	I	TC	TC			
<i>Potamogeton crispus</i>	Potamot à feuilles crépues	I	AC	AR			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Potentilla sterilis</i>	Potentille faux-fraisier	I	C	C			
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	TTC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus domestica</i>	Prunier	P	-	-			
<i>Prunus laurocerasus</i>	Laurier cerise	S	-	-			
<i>Prunus mahaleb</i>	Bois de Sainte-Lucie	I	C	C			
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	I	TC	TC			
<i>Quercus petraea</i>	Chêne sessile	I	TC	TC			
<i>Quercus pubescens</i>	Chêne pubescent	I	C	C			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate	I	TC	C			
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	I	TC	TC			
<i>Reseda luteola</i>	Réséda jaunâtre	I	C	C			
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	N	C	C			
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	I	TC	TC			
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	TC	TTC			
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie	I	C	AC			
<i>Rorippa palustris</i>	Rorippe palustre	I	AC	AR			
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex conglomeratus</i>	Oseille agglomérée	I	TC	C			
<i>Rumex crispus</i>	Oseille crépue	I	TC	TTC			
<i>Rumex hydrolapathum</i>	Oseille des eaux	I	C	AC			
<i>Rumex obtusifolius</i>	Oseille à feuilles obtuses	I	TC	TTC			
<i>Rumex sanguineus</i>	Oseille sanguine	I	TC	TC			
<i>Sagina apetala</i>	Sagine sans pétale	I	C	C			
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	I	TC	TC			
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	I	TC	TC			
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	I	TC	TC			
<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers	I	C	AC			
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	I	TC	C			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite sanguisorbe	I	TC	TC			
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	N	C	TC			
<i>Schoenoplectus lacustris</i>	Scirpe lacustre	I	AC	AC			
<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i>	Scirpe glauque	I	AR	TR			
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire aquatique	I	TC	TC			
<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire toque	I	C	AC			
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée	I	C	C			
<i>Sedum rupestre</i>	Orpin des rochers	I	AC	C			
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	N	TR	AR			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	I	TC	TTC			
<i>Silene latifolia subsp. alba</i>	Compagnon blanc	I	TC	TTC			
<i>Silene vulgaris</i>	Silène enflé	I	C	C			
<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal	I	TC	TC			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	TC	TTC			
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	N	TC	TC			
<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs	I	C	C			
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	I	TC	TTC			
<i>Sorbus aucuparia</i>	Sorbier des oiseleurs	I	C	C			
<i>Sparganium erectum</i>	Rubanier rameux	I	C	C			
<i>Spartium junceum</i>	Genêt d'Espagne	S	-	-			
<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais	I	C	AR			
<i>Stachys sylvatica</i>	Épiaire des bois	I	TC	TC			
<i>Stellaria media</i>	Mouron des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Symphoricarpos albus</i>	Symphorine	S	AC	-			
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie	I	TC	TC			
<i>Taraxacum officinale (groupe)</i>	Pissenlit commun	I	TC	TTC			
<i>Taxus baccata</i>	If	N	C	C			
<i>Teucrium scorodonia</i>	Germandrée scorodaine	I	TC	TC			
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC	TC			
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	I	TC	TC			
<i>Tragopogon dubius</i>	Salsifis douteux	I	AR	AR			
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés	I	C	TC			
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre	I	C	TC			
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	I	C	TC			
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraise	I	C	C			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage pas-d'âne	I	TC	TC			
<i>Typha angustifolia</i> (semble planté ici)	Massette à feuilles étroites	I	C	AC			
<i>Typha latifolia</i>	Massette à feuilles larges	I	TC	TC			
<i>Ulmus glabra</i>	Orme des montagnes	I	C	AC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	I	TC	TC			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	I	TC	TC			
<i>Veronica chamaedrys</i>	Véronique petit-chêne	I	TC	TC			
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	N	TC	TTC			
<i>Vicia cracca</i>	Vesce à grappes	I	TC	TC			
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hirsute	I	C	C			
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	I	TC	TC			
<i>Vicia tenuifolia</i>	Vesce à feuilles ténues	I	R	AR			
<i>Vinca minor</i>	Petite pervenche	I	C	C			
<i>Viola sp</i>	Violette	I	-	-			
<i>Viscum album</i>	Gui	I	TC	TC			
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	I	C	C			

8.1.21. Site n°17

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	I	TC	TTC			
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostis stolonifère	I	TC	TTC			
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante	N	AC	AC			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	I	TC	TC			
<i>Althaea officinalis</i>	Guimauve officinale	N	AC	AC			
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique des bois	I	TC	TC			
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthriscus des bois	I	TC	TC			
<i>Arabis hirsuta</i>	Arabette hirsute	I	C	AC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Aristolochia clematidis</i>	Aristolochie clématite	I	AC	AR			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	TC	TTC			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Aster squamatus</i>	Aster écailléux	N	NS	NS			
<i>Ballota nigra</i>	Ballote fétide	I	C	TC			
<i>Bidens tripartita</i>	Bident triparti	I	C	AC			
<i>Brachypodium pinnatum</i>	Brachypode penné	I	TC	TC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Bromus inermis</i>	Brome inerme	N	AR	AR			
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	I	TC	TTC			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC	TC			
<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatiente	I	AR	R	a		oui

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Carduus crispus</i>	Chardon crépu	I	C	AC			
<i>Carex elata</i>	Carex raide	I	AC	AR			
<i>Carex hirta</i>	Carex hérissé	I	TC	TC			
<i>Carex pseudocyperus</i>	Carex faux-souchet	I	C	AC			
<i>Carex remota</i>	Carex espacé	I	C	AC			
<i>Carex sylvatica</i>	Carex des bois	I	TC	TC			
<i>Centaurea sp</i>	Centauree	I	-	-			
<i>Ceratophyllum demersum</i>	Cérotophylle émergé	I	AC	AC			
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Chérotophylle enivrant	I	TC	TC			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Clinopodium vulgare</i>	Calament clinopode	I	C	TC			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	TC	TTC			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Cucubalus baccifer</i>	Cucubale à baies	I	AC	TC			
<i>Cyperus fuscus</i>	Souchet brun	I	AR	R			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Diploxys tenuifolia</i>	Diploxys à feuilles étroites	I	AC	AC			
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	I	C	TC			
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	I	TC	TTC			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	I	TC	TC			
<i>Epipactis helleborine</i>	Épipactis à feuilles larges	I	TC	TC			
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	TC	TC			
<i>Equisetum x moorei</i>	Prêle de Moore	I	-	TTR			
<i>Erigeron annuus</i>	Érigéron annuel	N	C	AC			
<i>Erysimum cheiranthoides</i>	Vélar fausse-giroflée	I	AC	TR			
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	I	C	TC			
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe des jardins	I	C	TC			
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	I	TC	C			
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque élevée	I	TC	TC			
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	I	TC	TC			
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois	I	TC	TC			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais	I	TC	C			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grim pant	I	TC	TTC			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Hordeum murinum</i>	Orge des rats	I	TC	TC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Iris foetidissima</i>	Iris fétide	I	AC	C			
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	I	TC	TC			
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	S	-	-			
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc à fruits luisants	I	C	C			
<i>Laburnum anagyroides</i>	Cytise faux-ébénier	N	C	C			
<i>Lactuca scariola</i>	Laitue scariole	I	TC	TTC			
<i>Leersia oryzoides</i>	Faux-riz	I	TR	TTR	oui		oui
<i>Lepidium virginicum</i>	Passerage de Virginie	N	TR	TR			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	I	TC	TC			
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	I	TC	TC			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	TC	TC			
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycopé d'Europe	I	TC	TC			
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	I	TC	C			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC	TC			
<i>Malva neglecta</i>	Mauve à feuilles rondes	I	C	TC			
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre	I	C	TC			
<i>Melica uniflora</i>	Mélique à une fleur	I	C	TC			
<i>Melilotus albus</i>	Mélicot blanc	I	C	C			
<i>Melilotus officinalis</i>	Mélicot officinal	I	C	AC			
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	I	TC	TC			
<i>Mercurialis annua</i>	Mercuriale annuelle	I	TC	TC			
<i>Mercurialis perennis</i>	Mercuriale vivace	I	TC	C			
<i>Myosotis scorpioides ?</i>	Myosotis des marais	I	TC	C			
<i>Myriophyllum spicatum</i>	Myriophylle en épi	I	AC	AC			
<i>Najas marina</i>	Grande naïade	I	R	R			
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Jonquille	I	AC	AC			
<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune	I	AC	AC			
<i>Nymphaea alba</i>	Nénuphar blanc	I	AC	AR			
<i>Oporordum acanthium</i>	Chardon acanthe	I	C	C			
<i>Origanum vulgare</i>	Origan	I	TC	TC			
<i>Ornithogalum pyrenaicum</i>	Ornithogale des Pyrénées	I	AC	AC			
<i>Papaver rhoeas</i>	Grand coquelicot	I	TC	TC			
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais commun	I	TC	TC			
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	I	TC	TC			
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse-épervière	I	TC	TTC			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	TC			
<i>Polygonum hydropiper</i>	Renouée poivre-d'eau	I	C	C			
<i>Polystichum setiferum</i>	Polystic à soies	I	R	AR	oui		
<i>Populus nigra</i>	Peuplier noir	N	AC	AC			
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier	N	AR	C			
<i>Potamogeton nodosus</i>	Potamot noueux	I	R	TR ?			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Primula vulgaris</i>	Primevère acaule	I	AR	AR			
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	TTC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	TC	TTC			
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	I	TC	TC			
<i>Quercus ilex</i>	Chêne vert	P	-	-			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	TC	TTC			
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	I	TC	TC			
<i>Reseda luteola</i>	Réséda jaunâtre	I	C	C			
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	N	C	C			
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	TC	TTC			
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie	I	C	AC			
<i>Rosa arvensis</i>	Rosier des champs	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon petit-houx	I	AC	C			
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	I	TC	TC			
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	I	TC	TC			
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	I	TC	C			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite sangisorbe	I	TC	TC			
<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire toque	I	C	AC			
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée	I	C	C			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i>	Compagnon blanc	I	TC	TTC			
<i>Sison amomum</i>	Sison amome	I	R	TR	oui		oui
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	TC	TTC			
<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs	I	C	C			
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	I	TC	TTC			
<i>Sonchus palustris</i>	Laiteron des marais	I	AR	AC			
<i>Sparganium erectum</i>	Rubanière rameux	I	C	C			
<i>Spirodela polyrhiza</i>	Lentille d'eau à plusieurs racines	I	R	AR	oui		
<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais	I	C	AR			
<i>Taraxacum officinale</i> (groupe)	Pissenlit commun	I	TC	TTC			
<i>Taxus baccata</i>	If	N	C	C			
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC	TC			
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	I	TC	TC			
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraise	I	C	C			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Valeriana officinalis</i>	Valériane officinale	I	C	C			
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	I	TC	TC			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> subsp. <i>anagallis-aquatica</i>	Véronique mouron-d'eau	I	C	AC			
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	N	TC	TTC			
<i>Viscum album</i>	Gui	I	TC	TC			
<i>Zannichellia palustris</i>	Zannichellie	I	R	R	a		oui

8.1.22. Site n°18

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer campestre</i>	Érable champêtre	I	TC	TC			
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Acorus calamus</i>	Acore odorant	S	-	TTR			
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	I	TC	TTC			
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante	N	AC	AC			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	I	TC	TC			
<i>Althaea officinalis</i>	Guimauve officinale	N	AC	AC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Amaranthus bouchonii</i>	Amarante de Bouchon	N	C	C			
<i>Angelica sylvestris</i>	Angélique des bois	I	TC	TC			
<i>Anthriscus sylvestris</i>	Anthrisque des bois	I	TC	TC			
<i>Arctium lappa</i>	Grande bardane	I	C	TC			
<i>Arctium minus</i>	Petite bardane	I	TC	TC			
<i>Aristolochia clematidis</i>	Aristolochie clématite	I	AC	AR			
<i>Artemisia annua</i>	Armoise annuelle	N	R	AR			
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	Doradille rue-de-muraille	I	AC	TC			
<i>Ballota nigra</i>	Ballote fétide	I	C	TC			
<i>Bidens tripartita</i>	Bident triparti	I	C	AC			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	N	AC	C			
<i>Butomus umbellatus</i>	Butome en ombelle	I	AR	R			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC	TC			
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	TTC			
<i>Cardamine impatiens</i>	Cardamine impatientie	I	AR	R	a		oui
<i>Carex distans</i>	Carex à épis distants	I	AR	R	oui		
<i>Carex divulsa</i>	Carex écarté	I	C	C			
<i>Carex elata</i>	Carex raide	I	AC	AR			
<i>Carex hirta</i>	Carex hérissé	I	TC	TC			
<i>Carex paniculata</i>	Carex paniculé	I	C	AC			
<i>Carex pendula</i>	Carex à épis pendants	I	C	AC			
<i>Carex pseudocyperus</i>	Carex faux-souchet	I	C	AC			
<i>Carex remota</i>	Carex espacé	I	C	AC			
<i>Carex riparia</i>	Carex des rives	I	TC	C			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC	TTC			
<i>Ceratophyllum demersum</i>	Cératophylle émergé	I	AC	AC			
<i>Chelidonium majus</i>	Chéiidoine	I	TC	TTC			
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blanc	I	TC	TTC			
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	I	TC	C			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Colutea arborescens</i>	Baguenaudier	N	AR	AR			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	TC	TTC			
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	N	TC	TTC			
<i>Cornus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire	I	TC	TC			
<i>Cucubalus baccifer</i>	Cucubale à baies	I	AC	TC			
<i>Cynodon dactylon</i>	Chiendent dactyle	I	AC	AC			
<i>Datura stramonium</i>	Stramoine	N	AC	AC			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Deschampsia cespitosa</i>	Canche cespiteuse	I	TC	C			
<i>Diplotaxis tenuifolia</i>	Diplotaxis à feuilles étroites	I	AC	AC			
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère sauvage	I	TC	TC			
<i>Echinochloa crus-galli</i>	Échinochloa pied-de-coq	I	C	TC			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	I	TC	TC			
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à quatre angles	I	TC	TC			
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Erigeron annuus</i>	Érigéron annuel	N	C	AC			
<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de ciguë	I	TC	TC			
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	I	TC	TC			
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	I	TC	TC			
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque élevée	I	TC	TC			
<i>Filipendula ulmaria</i>	Reine des prés	I	TC	TC			
<i>Foeniculum vulgare</i>	Fenouil vulgaire	N	AC	AC			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Galega officinalis</i>	Sainfoin d'Espagne	N	AC	AC			
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Galéopsis à quatre angles	I	TC	C			
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais	I	TC	C			
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	I	C	TC			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC	TTC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC	TTC			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Hordeum murinum</i>	Orge des rats	I	TC	TC			
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	I	TC	TC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Impatiens capensis</i>	Balsamine du Cap	N	R	TTR			
<i>Inula conyza</i>	Inule conyze	I	TC	C			
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	I	TC	TC			
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	S	-	-			
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc à fruits luisants	I	C	C			
<i>Juncus bufonius</i>	Jonc des crapauds	I	C	TC			
<i>Juncus compressus</i>	Jonc comprimé	I	AC	R			
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	I	TC	TC			
<i>Knautia arvensis</i>	Knautie des champs	I	TC	TC			
<i>Laburnum anagyroides (planté)</i>	Cytise faux-ébénier	N	C	C			
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	I	TC	TTC			
<i>Leersia oryzoides</i>	Faux-riz	I	TR	TTR	oui		oui
<i>Lemna minor</i>	Petite lentille d'eau	I	TC	TC			
<i>Lepidium campestre</i>	Passerage champêtre	I	AC	AR			
<i>Lepidium draba</i>	Passerage drave	N	AC	AC			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	I	TC	TC			
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass vivace	I	TC	TTC			
<i>Lonicera xylosteum</i>	Camérisier	I	TC	C			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	TC	TC			
<i>Lotus glaber</i>	Lotier à feuilles étroites	I	AC	AR			
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	I	TC	TC			
<i>Lysimachia nummularia</i>	Lysimaque nummulaire	I	TC	C			
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	I	TC	C			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC	TC			
<i>Malva neglecta</i>	Mauve à feuilles rondes	I	C	TC			
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre	I	C	TC			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	I	-	-			
<i>Mellilotus albus</i>	Méllilot blanc	I	C	C			
<i>Mellilotus officinalis</i>	Méllilot officinal	I	C	AC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	I	TC	TC			
<i>Mercurialis perennis</i>	Mercuriale vivace	I	TC	C			
<i>Myosotis sp</i>	Myosotis						
<i>Myriophyllum spicatum</i>	Myriophylle en épi	I	AC	AC			
<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune	I	AC	AC			
<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle	N	C	AC			
<i>Ononis repens</i>	Bugrane rampante	I	-	-			
<i>Onopordum acanthium</i>	Chardon acanthe	I	C	C			
<i>Origanum vulgare</i>	Origan	I	TC	TC			
<i>Parietaria judaica</i>	Pariétaire des murs	I	AC	TC			
<i>Pastinaca sativa</i>	Panais commun	I	TC	TC			
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère	I	TC	TC			
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	I	TC	TC			
<i>Picris echinoides</i>	Picride fausse-vipérine	I	TC	TC			
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse-épervière	I	TC	TTC			
<i>Pinus sylvestris</i>	Pin sylvestre	N	C	TC			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	I	TC	TTC			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	N	C	AC			
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	I	TC	TC			
<i>Portulaca oleracea</i>	Pourpier	N	AR	C			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	TTC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus mahaleb</i>	Bois de Sainte-Lucie	I	C	C			
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	I	TC	TC			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	TC	TTC			
<i>Reseda alba</i>	Réséda blanc	N	R	TR			
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	I	TC	TC			
<i>Reseda luteola</i>	Réséda jaunâtre	I	C	C			
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	N	C	C			
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	I	TC	TC			
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	TC	TTC			
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie	I	C	AC			
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleue	I	TC	TC			
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex hydrolapathum</i>	Oseille des eaux	I	C	AC			
<i>Rumex sanguineus</i>	Oseille sanguine	I	TC	TC			
<i>Sagittaria sagittifolia</i>	Sagittaire	I	AR	AR			
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	I	TC	TC			
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	I	TC	TC			
<i>Salix viminalis</i>	Saule des vanniers	I	C	AC			
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	I	TC	C			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	N	C	TC			
<i>Schoenoplectus lacustris</i>	Scirpe lacustre	I	AC	AC			
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire aquatique	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Scutellaria galericulata</i>	Scutellaire toque	I	C	AC			
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée	I	C	C			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Silene latifolia subsp. alba</i>	Compagnon blanc	I	TC	TTC			
<i>Sinapis arvensis</i>	Moutarde des champs	I	TC	TC			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	TC	TTC			
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	N	TC	TC			
<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs	I	C	C			
<i>Sonchus palustris</i>	Laiteron des marais	I	AR	AC			
<i>Spirodela polyrhiza</i>	Lentille d'eau à plusieurs racines	I	R	AR	oui		
<i>Stachys palustris</i>	Épiaire des marais	I	C	AR			
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaisie	I	TC	TC			
<i>Taraxacum officinale (groupe)</i>	Pissenlit commun	I		TTC			
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	I	TC	TC			
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraise	I	C	C			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage pas-d'âne	I	TC	TC			
<i>Typha angustifolia</i>	Massette à feuilles étroites	I	C	AC			
<i>Typha latifolia</i>	Massette à feuilles larges	I	TC	TC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Valeriana officinalis</i>	Valériane officinale	I	C	C			
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	I	AC	AR			
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	I	TC	TC			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	N	TC	TTC			
<i>Viola sp</i>	Violette	I	-	-			
<i>Viscum album</i>	Gui	I	TC	TC			

8.1.23. Site n°19

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Acer platanoides</i>	Érable plane	N	TC	TC			
<i>Acer pseudoplatanus</i>	Érable sycomore	N	TC	TTC			
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	I	TC	TTC			
<i>Agrimonia eupatoria</i>	Aigremoine eupatoire	I	TC	TTC			
<i>Agrostis canina</i>	Agrostis des chiens	I	C	AC			
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostis stolonifère	I	TC	TTC			
<i>Ailanthus altissima</i>	Ailante	N	AC	AC			
<i>Alliaria petiolata</i>	Alliaire officinale	I	TC	TC			
<i>Allium vineale</i>	Ail des vignes	I	C	C			
<i>Alnus glutinosa</i>	Aulne glutineux	I	TC	TC			
<i>Althaea officinalis</i>	Guimauve officinale	N	AC	AC			
<i>Anacamptis pyramidalis</i>	Orchis pyramidal	I	AC	AR			
<i>Anagallis arvensis</i>	Mouron rouge	I	TC	TTC			
<i>Anchusa arvensis</i>	Buglosse des champs	I	C	C			
<i>Arenaria serpyllifolia</i>	Sabline à feuilles de serpolet	I	TC	TC			
<i>Aristolochia clematitis</i>	Aristolochie clématite	I	AC	AR			
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	I	TC	TTC			
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	I	TC	TTC			
<i>Asparagus officinalis</i>	Asperge officinale	N	TC	TC			
<i>Asplenium ruta-muraria</i>	Doradille rue-de-muraille	I	AC	TC			
<i>Asplenium trichomanes</i>	Doradille fausse-capillaire	I	AC	TC			
<i>Astragalus glycyphyllos</i>	Astragale à feuilles de réglisse	I	AC	C			
<i>Atriplex patula</i>	Arroche étalée	I	C	C			
<i>Avena fatua</i>	Folle-avoine	I	C	C			
<i>Ballota nigra</i>	Ballote fétide	I	C	TC			
<i>Barbarea vulgaris</i>	Barbarée commune	I	C	C			
<i>Bellis perennis</i>	Pâquerette vivace	I	TC	TTC			
<i>Betula alba</i>	Bouleau pubescent	I	TC	C			
<i>Betula pendula</i>	Bouleau verruqueux	I	TC	TC			
<i>Bolboschoenus maritimus</i>	Scirpe maritime	I	AR	R			
<i>Brachypodium sylvaticum</i>	Brachypode des bois	I	TC	TTC			
<i>Bromus hordeaceus</i>	Brome mou	I	TC	TC			
<i>Bromus sterilis</i>	Brome stérile	I	TC	TTC			
<i>Bryonia dioica</i>	Bryone dioïque	I	TC	TC			
<i>Buddleja davidii</i>	Arbre aux papillons	N	AC	C			
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis	N	C	C			
<i>Calystegia sepium</i>	Liseron des haies	I	TC	TC			
<i>Campanula rapunculoides</i>	Campanule raiponce	I	TC	TC			
<i>Capsella bursa-pastoris</i>	Capselle bourse-à-pasteur	I	TC	TTC			
<i>Carduus crispus</i>	Chardon crépu	I	C	AC			
<i>Carex cuprina</i>	Carex cuivré	I	C	AC			
<i>Carex divulsa</i>	Carex écarté	I	C	C			
<i>Carex elata</i>	Carex raide	I	AC	AR			
<i>Carex hirta</i>	Carex hérissé	I	TC	TC			
<i>Carex pseudocyperus</i>	Carex faux-souchet	I	C	AC			
<i>Carex riparia</i>	Carex des rives	I	TC	C			
<i>Carex sylvatica</i>	Carex des bois	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Carex vulpina</i>	Carex des renards	I	R	R			
<i>Carpinus betulus</i>	Charme	I	TC	TTC			
<i>Centaurea sp</i>	Centaurée	I	-	-			
<i>Centaurea sp</i>	Centaurée	I	-	-			
<i>Centaureum erythraea</i>	Érythrée petite-centaurée	I	TC	TC			
<i>Centranthus ruber</i>	Centranthe rouge	N	TR	R			
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste commun	I	TC	TC			
<i>Chaerophyllum temulum</i>	Chérophylle enivrant	I	TC	TC			
<i>Chelidonium majus</i>	Chéridoine	I	TC	TTC			
<i>Chenopodium album</i>	Chénopode blan	I	TC	TTC			
<i>Chenopodium polyspermum</i>	Chénopode à graines nombreuses	I	C	C			
<i>Circaea lutetiana</i>	Circée de Paris	I	TC	C			
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	I	TC	TTC			
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	I	TC	TTC			
<i>Clematis vitalba</i>	Clématite des haies	I	TC	TTC			
<i>Clinopodium vulgare</i>	Calament clinopode	I	C	TC			
<i>Colutea arborescens</i>	Baguenaudier	N	AR	AR			
<i>Convolvulus arvensis</i>	Liseron des champs	I	TC	TTC			
<i>Conyza canadensis</i>	Vergerette du Canada	N	TC	TTC			
<i>Comus sanguinea</i>	Cornouiller sanguin	I	TC	TTC			
<i>Corylus avellana</i>	Noisetier	I	TC	TTC			
<i>Crataegus monogyna</i>	Aubépine à un style	I	TC	TTC			
<i>Crepis capillaris</i>	Crépe capillaire	I	TC	TC			
<i>Cruciata laevipes</i>	Gailllet croisette	I	TC	C			
<i>Cucubalus baccifer</i>	Cucubale à baies	I	AC	TC			
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	I	TC	TTC			
<i>Daucus carota</i>	Carotte sauvage	I	TC	TTC			
<i>Digitaria sanguinalis</i>	Digitaire sanguine	I	AC	TC			
<i>Diploxys tenuifolia</i>	Diploxys à feuilles étroites	I	AC	AC			
<i>Dipsacus fullonum</i>	Cardère sauvage	I	TC	TC			
<i>Duchesnea indica</i>	Fraisier d'Inde	N	AR	AC			
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune	I	C	TC			
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent rampant	I	TC	TTC			
<i>Epilobium hirsutum</i>	Épilobe hirsute	I	TC	TC			
<i>Epilobium tetragonum</i>	Épilobe à quatre angles	I	TC	TC			
<i>Equisetum arvense</i>	Prêle des champs	I	TC	TC			
<i>Erigeron annuus</i>	Érigéron annuel	N	C	AC			
<i>Erodium cicutarium</i>	Érodium à feuilles de ciguë	I	TC	TC			
<i>Eryngium campestre</i>	Panicaut champêtre	I	TC	TC			
<i>Eupatorium cannabinum</i>	Eupatoire chanvrine	I	TC	TC			
<i>Euphorbia helioscopia</i>	Euphorbe réveille-matin	I	C	TC			
<i>Euphorbia peplus</i>	Euphorbe des jardins	I	C	TC			
<i>Evonymus europaeus</i>	Fusain d'Europe	I	TC	TC			
<i>Fallopia convolvulus</i>	Renouée liseron	I	TC	TC			
<i>Festuca arundinacea</i>	Fétuque élevée	I	TC	TC			
<i>Festuca sp</i>	Fétuque	I	-	-			
<i>Foeniculum vulgare</i>	Fenouil vulgaire	N	AC	AC			
<i>Fraxinus excelsior</i>	Frêne élevé	I	TC	TTC			
<i>Fumaria officinalis ?</i>	Fumeterre officinal	I	C	C			
<i>Galega officinalis</i>	Sainfoin d'Espagne	N	AC	AC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Galéopsis à quatre angles	I	TC	C			
<i>Galium aparine</i>	Gaillet gratteron	I	TC	TTC			
<i>Galium mollugo</i>	Gaillet mollugo	I	TC	TC			
<i>Galium palustre</i>	Gaillet des marais	I	TC	C			
<i>Geranium columbinum</i>	Géranium colombin	I	C	TC			
<i>Geranium dissectum</i>	Géranium découpé	I	TC	TC			
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	I	C	TC			
<i>Geranium pyrenaicum</i>	Géranium des Pyrénées	I	TC	TC			
<i>Geranium robertianum</i>	Géranium herbe-à-Robert	I	TC	TTC			
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte des villes	I	TC	TTC			
<i>Glechoma hederacea</i>	Glécome faux-lierre	I	TC	TTC			
<i>Hedera helix</i>	Lierre grimpant	I	TC	TTC			
<i>Heracleum sphondylium</i>	Berce sphondyle	I	TC	TTC			
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc	I	AC	C			
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	I	TC	TC			
<i>Hordeum murinum</i>	Orge des rats	I	TC	TC			
<i>Humulus lupulus</i>	Houblon	I	TC	TC			
<i>Hypericum perforatum</i>	Millepertuis perforé	I	TC	TTC			
<i>Hypochoeris radicata</i>	Porcelle enracinée	I	TC	TTC			
<i>Inula conyza</i>	Inule conyze	I	TC	C			
<i>Iris pseudacorus</i>	Iris faux-acore	I	TC	TC			
<i>Juglans regia</i>	Noyer commun	S	-	-			
<i>Juncus articulatus</i>	Jonc à fruits luisants	I	C	C			
<i>Juncus compressus</i>	Jonc comprimé	I	AC	R			
<i>Juncus conglomeratus</i>	Jonc aggloméré	I	C	C			
<i>Juncus effusus</i>	Jonc épars	I	TC	TC			
<i>Juncus inflexus</i>	Jonc glauque	I	TC	TC			
<i>Kickxia spuria</i>	Linaire bâtarde	I	AC	C			
<i>Lactuca serriola</i>	Laitue scariole	I	TC	TTC			
<i>Lactuca virosa</i>	Laitue vireuse	I	AR	C			
<i>Lamium album</i>	Lamier blanc	I	TC	TTC			
<i>Lamium purpureum</i>	Lamier pourpre	I	TC	TC			
<i>Lapsana communis</i>	Lampsane commune	I	TC	TTC			
<i>Lathyrus aphaca</i>	Gesse sans feuilles	I	AC	AR			
<i>Lathyrus latifolius</i>	Gesse à larges feuilles	N	AC	AC			
<i>Lathyrus pratensis</i>	Gesse des prés	I	TC	C			
<i>Lathyrus tuberosus</i>	Gesse tubéreuse	I	C	AC			
<i>Lepidium draba</i>	Passerage drave	N	AC	AC			
<i>Ligustrum vulgare</i>	Troène commun	I	TC	TTC			
<i>Linaria vulgaris</i>	Linaire commune	I	TC	TC			
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass vivace	I	TC	TTC			
<i>Lonicera periclymenum</i>	Chèvrefeuille des bois	I	TC	TC			
<i>Lonicera xylosteum</i>	Camérisier	I	TC	C			
<i>Lotus corniculatus</i>	Lotier corniculé	I	TC	TC			
<i>Lotus glaber</i>	Lotier à feuilles étroites	I	AC	AR			
<i>Lycopus europaeus</i>	Lycophe d'Europe	I	TC	TC			
<i>Lysimachia vulgaris</i>	Lysimaque commune	I	TC	C			
<i>Lythrum salicaria</i>	Salicaire commune	I	TC	TC			
<i>Malus domestica</i>	Pommier cultivé	P	-	-			
<i>Malva neglecta</i>	Mauve à feuilles rondes	I	C	TC			
<i>Malva sylvestris</i>	Mauve sylvestre	I	C	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Matricaria discoidea</i>	Matricaire discoïde	N	TC	TC			
<i>Matricaria recutita</i>	Matricaire camomille	I	C	TC			
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	I	TC	TC			
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée	I	-	-			
<i>Melilotus albus</i>	Méillot blanc	I	C	C			
<i>Mentha aquatica</i>	Menthe aquatique	I	TC	TC			
<i>Mentha suaveolens</i>	Menthe à feuilles rondes	I	C	C			
<i>Myosotis scorpioides</i>	Myosotis des marais	I	TC	C			
<i>Myosotis sp</i>	Myosotis	I	-	-			
<i>Myriophyllum spicatum</i>	Myriophylle en épi	I	AC	AC			
<i>Nuphar lutea</i>	Nénuphar jaune	I	AC	AC			
<i>Oenothera glazioviana ?</i>	Onagre à grandes fleurs	N	AR	AR			
<i>Ononis repens</i>	Bugrane rampante	I	C	TC			
<i>Onopordum acanthium</i>	Chardon acanthe	I	C	C			
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	I	C	C			
<i>Origanum vulgare</i>	Origan	I	TC	TC			
<i>Papaver rhoeas</i>	Grand coquelicot	I	TC	TC			
<i>Parietaria judaica</i>	Pariétaire des murs	I	AC	TC			
<i>Parthenocissus tricuspidata</i>	Vigne vierge	S	-	-			
<i>Pastinaca sativa</i>	Panaïs commun	I	TC	TC			
<i>Phalaris arundinacea</i>	Baldingère	I	TC	TC			
<i>Phalaris canariensis</i>	Alpiste des Canaries	N	TR	R			
<i>Phleum pratense</i>	Fléole des prés	I	TC	TC			
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	I	TC	TC			
<i>Picris echinoides</i>	Picride fausse-vipérine	I	TC	TC			
<i>Picris hieracioides</i>	Picride fausse-épervière	I	TC	TTC			
<i>Plantago coronopus</i>	Plantain corne-de-cerf	I	AC	C			
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	I	TC	TTC			
<i>Plantago major</i>	Plantain majeur	I	TC	TTC			
<i>Plantago media</i>	Plantain moyen	I	C	C			
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	I	TC	TTC			
<i>Poa pratensis</i>	Pâturin des prés	I	TC	TC			
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	I	TC	TC			
<i>Polygonum amphibium</i>	Renouée amphibie	I	TC	TC			
<i>Polygonum aviculare</i>	Renouée des oiseaux	I	TC	TTC			
<i>Polygonum persicaria</i>	Renouée persicaire	I	TC	TC			
<i>Polypogon monspeliensis</i>	Polypogon de Montpellier	N	R	TTR			
<i>Populus alba</i>	Peuplier blanc	N	C	AC			
<i>Populus tremula</i>	Peuplier tremble	I	TC	TC			
<i>Potentilla recta</i>	Potentille droite	N	AR	R			
<i>Potentilla reptans</i>	Potentille rampante	I	TC	TTC			
<i>Prunella vulgaris</i>	Brunelle commune	I	TC	TTC			
<i>Prunus avium</i>	Merisier	I	TC	TTC			
<i>Prunus mahaleb</i>	Bois de Sainte-Lucie	I	C	C			
<i>Prunus spinosa</i>	Prunellier	I	TC	TTC			
<i>Pulicaria dysenterica</i>	Pulicaire dysentérique	I	TC	TC			
<i>Quercus robur</i>	Chêne pédonculé	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus bulbosus</i>	Renoncule bulbeuse	I	C	C			
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	I	TC	TTC			
<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate	I	TC	C			
<i>Reseda lutea</i>	Réséda jaune	I	TC	TC			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Reseda luteola</i>	Réséda jaunâtre	I	C	C			
<i>Reynoutria japonica</i>	Renouée du Japon	N	C	C			
<i>Ribes rubrum</i>	Groseillier rouge	I	TC	TC			
<i>Robinia pseudoacacia</i>	Robinier faux-acacia	N	TC	TTC			
<i>Rorippa amphibia</i>	Rorippe amphibie	I	C	AC			
<i>Rosa canina</i>	Rosier des chiens	I	TC	TTC			
<i>Rubus caesius</i>	Ronce bleue	I	TC	TC			
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	I	-	TTC			
<i>Rumex acetosa</i>	Oseille acide	I	TC	TC			
<i>Rumex crispus</i>	Oseille crépue	I	TC	TTC			
<i>Rumex obtusifolius</i>	Oseille à feuilles obtuses	I	TC	TTC			
<i>Salix alba</i>	Saule blanc	I	TC	TC			
<i>Salix cinerea</i>	Saule cendré	I	TC	TC			
<i>Salvia pratensis</i>	Sauge des prés	I	C	C			
<i>Sambucus ebulus</i>	Sureau yèble	I	TC	C			
<i>Sambucus nigra</i>	Sureau noir	I	TC	TTC			
<i>Sanguisorba minor</i>	Petite sanguisorbe	I	TC	TC			
<i>Saponaria officinalis</i>	Saponaire officinale	N	C	TC			
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrofulaire aquatique	I	TC	TC			
<i>Scrophularia nodosa</i>	Scrofulaire noueuse	I	TC	C			
<i>Securigera varia</i>	Coronille bigarrée	I	C	C			
<i>Sedum acre</i>	Orpin âcre	I	C	TC			
<i>Sedum album</i>	Orpin blanc	I	AC	C			
<i>Senecio inaequidens</i>	Séneçon du Cap	N	TR	AR			
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	I	TC	TTC			
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	I	TC	TTC			
<i>Sherardia arvensis</i>	Shéradie des champs	I	AC	C			
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i>	Compagnon blanc	I	TC	TTC			
<i>Sisymbrium officinale</i>	Sisymbre officinal	I	TC	TC			
<i>Solanum dulcamara</i>	Morelle douce-amère	I	TC	TTC			
<i>Solanum nigrum</i>	Morelle noire	I	TC	TC			
<i>Solidago canadensis</i>	Solidage du Canada	N	TC	TC			
<i>Sonchus oleraceus</i>	Laiteron maraîcher	I	TC	TTC			
<i>Spartium junceum</i>	Genêt d'Espagne	S	-	-			
<i>Spinacia oleracea</i>	Épinard	P	-	-			
<i>Stellaria holostea</i>	Stellaire holostée	I	TC	TC			
<i>Tanacetum vulgare</i>	Tanaïs	I	TC	TC			
<i>Taraxacum officinale</i> (groupe)	Pissenlit commun	I	TC	TTC			
<i>Taxus baccata</i>	If	N	C	C			
<i>Tilia cordata</i>	Tilleul à petites feuilles	I	TC	TC			
<i>Torilis arvensis</i>	Torilis des champs	I	AC	C			
<i>Torilis japonica</i>	Torilis du Japon	I	TC	TC			
<i>Trifolium campestre</i>	Trèfle champêtre	I	C	TC			
<i>Trifolium dubium</i>	Trèfle douteux	I	C	TC			
<i>Trifolium fragiferum</i>	Trèfle fraise	I	C	C			
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés	I	TC	TTC			
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	I	TC	TTC			
<i>Tussilago farfara</i>	Tussilage pas-d'âne	I	TC	TC			
<i>Ulmus minor</i>	Orme champêtre	I	TC	TTC			
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	I	TC	TTC			
<i>Valerianella locusta</i>	Mâche potagère	I	C	C			

Nomenclature scientifique	Nom vernaculaire	Statut	Rareté IDF	Rareté 91	Znieff 91	Prot Nat	Prot Rég
<i>Verbascum blattaria</i>	Molène blattaire	I	AC	AR			
<i>Verbascum thapsus</i>	Molène bouillon-blanc	I	TC	TC			
<i>Verbena officinalis</i>	Verveine officinale	I	TC	TC			
<i>Veronica arvensis</i>	Véronique des champs	I	TC	TC			
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	N	TC	TTC			
<i>Vicia cracca</i>	Vesce à grappes	I	TC	TC			
<i>Vicia hirsuta</i>	Vesce hirsute	I	C	C			
<i>Vicia sativa</i>	Vesce cultivée	I	TC	TC			
<i>Viola sp</i>	Violette	I	-	-			
<i>Viscum album</i>	Gui	I	TC	TC			
<i>Vulpia myuros</i>	Vulpie queue-de-rat	I	C	C			

8.2. ANNEXE 2 : Liste des espèces de coléoptères

Nom scientifique	Sites
Carabidae	
<i>Elaphrus riparius</i>	16
<i>Trepanes articulatus</i>	16
<i>Stenolophus mixtus</i>	16
<i>Agonum marginatum</i>	16
<i>Nebria brevicollis</i>	1
<i>Cicindela campestris</i>	1
<i>Harpalus atratus</i>	1
<i>Harpalus affinis</i>	13
<i>Dromius linearis</i>	9, 13
<i>Dromius 4maculatus</i>	9, 13
<i>Philorhizus sigma</i>	13
<i>Poecilus cupreus</i>	1
<i>Lebia marginata</i>	1
<i>Ophonus azureus</i>	15
<i>Pseudophonus rufipes</i>	19
<i>Syntomus foveatus</i>	19
Lucanidae	
<i>Dorcus parallelipedus</i>	1, 9, 12
Lampyridae	
<i>Lampyris noctiluca</i>	12
Scarabaeidae	
<i>Anoplotrupes stercorosus</i>	1, 9
<i>Cetonia aurata</i>	1, 9, 13, 19
<i>Valgus hemipterus</i>	1
Bupresteidae	
<i>Agrilus angustulus</i>	1
<i>Agrilus obscuricollis</i>	1

Nom scientifique	Sites
<i>Trachys minutus</i>	1, 9, 19
Drilidae	
<i>Drilus flavescens</i>	1, 13
Lycidae	
<i>Lygystopterus sanguineus</i>	1
Elateridae	
<i>Ampedus elongatulus</i>	1, 19
<i>Ampedus sanguineus</i>	1
<i>Ampedus quercicola</i>	1, 16
<i>Agrypnus murinus</i>	13
<i>Melanotus villosus</i>	1
<i>Athous haemorrhoidalis</i>	1, 13, 19
<i>Athous subfucus</i>	1, 13
<i>Athous vittatus</i>	1
<i>Nothodes parvulus</i>	1
<i>Kibunea minuta</i>	1
<i>Prosternon tessellatum</i>	1
<i>Agriotes sputator</i>	13
<i>Agriotes pilosellus</i>	1
<i>Adrastus limbatus</i>	1, 16
<i>Cidnopus pilosus</i>	19
Throscidae	
<i>Trixagus elateroides</i>	13
Staphylinidae	
<i>Stenus bimaculatus</i>	16
<i>Ocypus similis</i>	15
Heteroceridae	
<i>Heterocerus sp.</i>	16
Scirtidae	
<i>Cyphon sp ;</i>	9, 16
Cantharidae	
<i>Cantharis decipiens</i>	1, 13

Nom scientifique	Sites
<i>Cantharis fusca</i>	1, 13
<i>Cantharis lateralis</i>	9
<i>Cantharis nigricans</i>	1, 13
<i>Cantharis rufa</i>	9, 13
<i>Cantharis pellucida</i>	1
<i>Cantharis pallida</i>	1, 9, 13, 15, 16
<i>Cantharis rustica</i>	19
<i>Rhagonycha nigriceps</i>	1, 11
<i>Rhagonycha lignosa</i>	1, 9
<i>Rhagonycha fulva</i>	13, 15
<i>Rhagonycha limbata</i>	12, 13, 16, 19
<i>Malthinus flaveolus</i>	1, 13, 15, 16
<i>Malthinus seriepunctatus</i>	1, 13, 16
Cleridae	
<i>Tillus elongatus</i>	9
Dermestidae	
<i>Anthrenus fuscus</i>	16
<i>Anthrenus pimpinellae</i>	19
Melyridae	
<i>Sphinginus lobatus</i>	9
<i>Hypebaeus albifrons</i>	16
<i>Axinotarsus pulicarius</i>	15
<i>Dasytes aerosus</i>	9, 12, 13
<i>Dasytes plumbeus</i>	9, 16, 19
<i>Malachius elegans</i>	13, 16, 19
<i>Malachius viridis</i>	9, 15
<i>Charopus pallipes</i>	9
<i>Danacaea nigrirarsis</i>	16
<i>Psilothrix cyaneus</i>	19
<i>Dolichosoma lineare</i>	9, 15
Cryptophagidae	
<i>Antherophagus nigricornis</i>	16

Nom scientifique	Sites
Anobiidae	
<i>Xestobium plumbeum</i>	1, 9, 11, 12, 13
<i>Ptinomorphus regalis</i>	13
<i>Ptinomorphus imperialis</i>	1
<i>Anobium punctatum</i>	1, 9, 15, 16
<i>Hemicoelus nitidus</i>	9
<i>Ptilinus pecticornis</i>	1
<i>Dryophilus pusillus</i>	13, 16, 19
<i>Xyletinus fibyensis</i>	16
<i>Ochina ptinoides</i>	9, 11, 13, 16
<i>Gastrallus laevigatus</i>	15
Ptinidae	
<i>Ptinus rufipes</i>	1
Byturidae	
<i>Byturus aestivus</i>	1
Laemophloeidae	
<i>Silvanus unidentatus</i>	1
<i>Cryptolestes duplicatus</i>	1
Nitidulidae	
<i>Meligethes aeneus</i>	15
Coccinellidae	
<i>Chilocorus bipustulatus</i>	9, 13
<i>Rhyzobius litura</i>	9
<i>Exochomus 4pustulatus</i>	13
<i>Anisosticta 19punctata</i>	13, 15, 16
<i>Adalia bipunctata</i>	1, 9, 11, 15, 16
<i>Adalia 10punctata</i>	11, 16
<i>Psyllobora 22punctata</i>	16
<i>Coccidula rufa</i>	16
<i>Azphidecta oblitterata</i>	1
<i>Halyzia 16guttata</i>	1
<i>Coccinella 7punctata</i>	1, 11

Nom scientifique	Sites
<i>Coccinella 11punctata</i>	19
<i>Scymnus frontalis</i>	19
<i>Vibidia 12guttata</i>	15, 16
Latridiidae	
<i>Latridius minutus</i>	12, 16
Zopheridae	
<i>Cicones undatus</i>	12, 13, 16
Melandyriidae	
<i>Abdera biflexuosa</i>	1, 9, 13
<i>Conopalpus testaceus</i>	1
Cisidae	
<i>Orthocis lucasi</i>	16
Mycetophagidae	
<i>Litargus connexus</i>	16
<i>Parabaptistes filicornis</i>	1, 9
Pyrochroidae	
<i>Pyrochroa serraticornis</i>	13
<i>Pyrochroa coccinea</i>	1
Tenebrionidae	
<i>Isomira murina</i>	16, 19
<i>Nalassus leavioctostriatus</i>	1
Salpingidae	
<i>Lissodema cursor</i>	9
<i>Rhinosimus planirostris</i>	16
Oedemera	
<i>Oedemera nobilis</i>	1, 9, 13, 15, 16, 19
<i>Oedemera lurida</i>	13, 15, 19
<i>Oedemera podagrariae</i>	1
<i>Oedemera virescens</i>	9
<i>Chrysanthia geniculata</i>	1
Lagriidae	
<i>Lagria atripes</i>	1

Nom scientifique	Sites
Scraptiidae	
<i>Anaspis regimbarti</i>	1
<i>Anaspis flava</i>	1
<i>Anaspis maculata</i>	1, 9, 11, 12, 15, 16, 19
<i>Anaspis pulicaria</i>	16
<i>Anaspis frontalis</i>	1, 9, 12, 13, 15, 19
<i>Nassipa flava</i>	11, 16
<i>Scraptia dubia</i>	1
Salpingidae	
<i>Rhinosimus planirostris</i>	1
<i>Lissodema denticolle</i>	1
Mordellidae	
<i>Tomoxia bucephala</i>	1
<i>Mordellistena neuwadeggiana</i>	1
<i>Mordellistena humeralis</i>	1
Aderidae	
<i>Anidorus nigrinus</i>	1
Anthicidae	
<i>Hirticomus hispidus</i>	16
<i>Notoxus trifasciatus</i>	1
Cerambycidae	
<i>Grammoptera ruficornis</i>	1, 9, 12, 13, 15, 16, 19
<i>Grammoptera ustulata</i>	1, 9
<i>Grammoptera abdominalis</i>	9
<i>Pseudovania livida</i>	9
<i>Clytus arietis</i>	13
<i>Stenostola dubia</i>	13
<i>Anoplodera sexguttata</i>	1
<i>Rutpela maculata</i>	1, 9
<i>Allosterna tabacicolor</i>	1
<i>Pachytodes cerambyciformis</i>	1
<i>Calamobius filum</i>	19

Nom scientifique	Sites
<i>Stenurella melanura</i>	1
<i>Stenurella nigra</i>	15
<i>Rhagium sycophanta</i>	1
<i>Stenocorus meridianus</i>	1
<i>Glaphyra umbellatarum</i>	1
<i>Cerambyx scopoli</i>	1
<i>Mesosa nebulosa</i>	1, 9
<i>Leiopus nebulosus</i>	1, 9, 12, 13, 16
<i>Leiopus femoratus</i>	9, 13, 16
<i>Pogonocherus hispidus</i>	1
<i>Pogonocherus hispidulus</i>	1
<i>Exocentrus adspersus</i>	1
<i>Agapanthia villosoviridescens</i>	1, 9
<i>Agapanthia cardui</i>	9
<i>Stictoleptura fulva</i>	15
<i>Leiopus femoratus</i>	15
<i>Tetrops starkii</i>	9
<i>Tetrops praeustum</i>	1, 15, 19
<i>Anaesthetis testacea</i>	1
<i>Oberea linearis</i>	1
Orsodacnidae	
<i>Orsodacne cerasi</i>	12, 13
Chrysomelidae	
<i>Timarcha tenbricosa</i>	1
<i>Smaragdina aurita</i>	1
<i>Smaragdina affinis</i>	9, 13
<i>Luperus luperus</i>	13
<i>Clytra 4punctata</i>	9
<i>Clytra laeviuscula</i>	1, 19
<i>Cassida vibex</i>	9
<i>Lochmaea capreae</i>	1
<i>Crepidodera aurata</i>	1, 9

Nom scientifique	Sites
<i>Crepidodera aurea</i>	1, 13
<i>Asiolestia transversa</i>	1
<i>Cryptocephalus marginatus</i>	1
<i>Cryptocephalus vittatus</i>	1, 9
<i>Cryptocephalus punctiger</i>	1
<i>Cryptocephalus labiatus</i>	9
<i>Cryptocephalus pusillus</i>	19
<i>Cryptocephalus rufipes</i>	15, 16
<i>Cryptocephalus moraei</i>	9
<i>Altica brevicollis</i>	16
<i>Podagrica fusicornis</i>	15
Brentidae	
<i>Malvapion malvae</i>	13
<i>Pseudapion rufirostre</i>	13
Attelabidae	
<i>Deporaus betulae</i>	1
<i>Rhynchites nanus</i>	1
<i>Coenorrhinus germanicus</i>	9
<i>Coenorrhinus aequatus</i>	1, 15, 19
Anthribidae	
<i>Enedreutes sepicola</i>	1
<i>Phaeochrotes cinctus</i>	1
Curculionidae	
<i>Phyllobius betulae</i>	9, 13, 16, 19
<i>Phyllobius urticae</i>	13, 19
<i>Phyllobius oblongus</i>	1, 13, 15, 16
<i>Phyllobius viridiaeris</i>	9
<i>Liophloeus tessulatus</i>	13
<i>Lixus iridis</i>	9, 13
<i>Polydrusus undatus</i>	1
<i>Polydrusus sparsus</i>	1, 16
<i>Polydrusus marginatus</i>	1

Nom scientifique	Sites
<i>Polydrusus sericeus</i>	1, 16, 19
<i>Cossonus cylindricus</i>	16
<i>Strophosoma capitalum</i>	1
<i>Strophosoma melanogrammum</i>	1
<i>Magdalis ruficornis</i>	1
<i>Magdalis armigera</i>	1, 13, 16
<i>Magdalis flavicornis</i>	1
<i>Magdalis cerasi</i>	9
<i>Zaenadus exiguus</i>	13
<i>Baris coerulescens</i>	13
<i>Bradybatus fallax</i>	13
<i>Curculio glandium</i>	1, 13, 15
<i>Curculio venosus</i>	1, 9
<i>Stereonychus fraxini</i>	12, 13
<i>Lignyodes enucleator</i>	13
<i>Miccotrogus picirostris</i>	13
<i>Dorytomus affinis</i>	13
<i>Dorytomus longimanus</i>	1
<i>Dorytomus rufatus</i>	1, 15
<i>Dorytomus melanophthalmus</i>	16
<i>Sitona puncticollis</i>	19
<i>Anthonomus rubi</i>	19
<i>Anthonomus ulmi</i>	19
<i>Anthonomus pedicularius</i>	1
<i>Micrelus ericae</i>	1
<i>Rhinusa tetrum</i>	1
<i>Cionus hortulanus</i>	9
<i>Cionus tuberculatus</i>	9
<i>Cionus thapsus</i>	1
<i>Rhampus pulicarius</i>	1, 16
<i>Rhynchaenus salicis</i>	1
<i>Rhynchaenus rusci</i>	1

Nom scientifique	Sites
<i>Rhynchaenus stigma</i>	1
<i>Acalles roboris</i>	1, 12
<i>Rhinocyllus conicus</i>	9
Scolytidae	
<i>Xyleborus dispar</i>	1
<i>Leperesinus fraxini</i>	13
<i>Scolytus pygmaeus</i>	16
<i>Scolytus multistriatus</i>	9
<i>Xylocleptes bispinus</i>	9

Rouge : espèce remarquable

8.3. Annexe 3: Liste des espèces de papillons

Légende :

vert = espèce remarquable ; orange = espèce protégée en Ile-de-France; rouge = espèce déterminante ZNIEFF

Les rhopalocères et leurs localisations		
Nom scientifique	Nom français	Sites
Hesperiidae		
<i>Carcharodus alcea</i>	L'Hespérie de l'Alcée	6,1
<i>Erynnis tages</i>	Le Point de Hongrie	1, 2, 3,9,18,19
<i>Hesperia comma</i>	La Virgule	3,5,7,10,11,13,15,18,19
<i>Ochlodes venata</i>	L'Hespérie La Sylvaïne	1,2,4,7,9,10,12,14,16,17,19
<i>Thymelicus sylvestris</i>	L'Hespérie de la Houlque	10
Papilionidae		
<i>Papilio machaon</i>	Le Machaon	3,6,7,9,11,16,18,19
Pieridae		
<i>Colias alfacariensis</i>	Le Fluoré	2,4
<i>Colias croceus</i>	Le Souci	2,3,4,7,9,10,13,15,18,19
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Le Citron	3,9,10,12,17,18,19
<i>Leptidea sinapis</i>	La Piéride de la Moutarde	4,6,7,9,11,13,15,18,19
<i>Pieris brassicae</i>	La Piéride du Chou	1,2,3,6,8,9,10,11,12,13,14,16,17,18,19
<i>Pieris napi</i>	La Piéride du Navet	1,2,3,4,6,7,9,10,12,13,14,15,17,18,19
<i>Pieris rapae</i>	La Piéride de la Rave	1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,15,16,17,18,19
Lycaenidae		
<i>Aricia agestis</i>	Le Collier de Corail	3,4,7,9,19
<i>Celastrina argiolus</i>	L'Azuré des nerpruns	14,17,18
<i>Lycaena phlaeas</i>	Le Cuivré Commun	1,2,7,10,12,13,15,16,18,19
<i>Polyommatus icarus</i>	L'Azuré de la Bugrane	1,2,3,4,5,7,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19
Nymphalidae		
<i>Aglais urticae</i>	La Vanesse de l'Ortie	3,4,9,10,11,12,13,16,17,18,19
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Le Tristan	1,2,4,5,6,7,9,10,11,12,13,14,15,16,18,19
<i>Araschnia levana</i>	La Carte géographique	6,18
<i>Argynnis paphia</i>	Le Tabac d'Espagne	1,4,6,7,8,9,10,12,13,15,16,18,19
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Le Fadet Commun	1,2,3,4,9,10,12,13,14,15,17,19
<i>Inachis io</i>	Le Paon de Jour	1,2,3,6,7,8,9,10,12,13,14,15,17,18,19
<i>Iphiclides podalirius</i>	Le Flambé	6,9
<i>Issoria lathonia</i>	Le Petit Nacré	7,12,13,17
<i>Lasiommata megera</i>	La Mégère = (f) , Le Satyre = (m)	1,2,6,9,10,12,13,16,17,18,19
<i>Limnitis camilla</i>	Le Petit Sylvain	1,9
<i>Maniola jurtina</i>	Le Myrtil	1,2,4,6,7,8,9,10,11,12,13,15,16,17,18,19
<i>Melanargia galathea</i>	L'Echiquier	1,2,5,7,9,10,11,12,13,16,17,18,19
<i>Pararge aegeria</i>	Le Tircis	1,3,4,5,6,7,9,10,11,12,13,15,17,18,19
<i>Polygona c-album</i>	Le C-Blanc	1,5,8,9,10,12,13,15,16,17,19
<i>Pyronia tithonus</i>	L'Amaryllis	1,2,3,6,7,8,9,10,11,13,15,17,18,19
<i>Vanessa atalanta</i>	Le Vulcain	1,2,3,4,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19
<i>Vanessa cardui</i>	La Vanesse des Chardons	2,3,4,5,7,8,9,11,12,13,17,18,19

Les rhopalocères et leurs localisations		
Nom scientifique	Nom français	Sites
Noctuidae		
<i>Autographa gamma</i>	Le Lambda	1,4,5,6,9,11,12,15,18,19
<i>Callistege mi</i>	Le Mi	1,5,9,11,12,15,18
<i>Craniophora pontica</i>		11
<i>Euclidia glyphica</i>	La Doublure Jaune	1,5,9,18
<i>Helicoverpa armigera</i>	L'Armigère	7
<i>Herminia grisealis</i>		1
<i>Herminia tarsicrinalis</i>		7
<i>Hypena proboscidalis</i>	La Noctuelle à Museau	6,10,17
<i>Mesapamea secalis</i>	L'Hiéroglyphe	12
<i>Moma alpium</i>		4
<i>Mythimna albipuncta</i>		1
<i>Noctua comes</i>	La Suivante	1
<i>Noctua pronuba</i>	Le Hibou	2,8
<i>Paracolax tristalis</i>	L'Herminie Dérivée	5
<i>Xestia c-nigrum</i>	Le C Noir	5
<i>Xestia xanthographa</i>	La Trimaculée	7
Geometridae		
<i>Alcis repandata</i>	La Boarmie Recourbée	12
<i>Aplocera plagiata</i>	La Triple Raie	5
<i>Campaea margaritata</i>	Le Céladon	9
<i>Campogramma bilineata</i>		11
<i>Chiasmia clathrata</i>	La Géomètre à Barreaux	4,7,19
<i>Colostygia pectinataria</i>	La Cidarie Verdâtre	18
<i>Ectropis crepuscularia</i>	La Boarmie Crépusculaire	6
<i>Epirrhoe alternata</i>	L'Alternée	9
<i>Idaea seriata</i>		1,6,17
<i>Lomasipilis marginata</i>	La Bordure Entrecoupée	4
<i>Macaria alternata</i>	La Philobie Alternée	18
<i>Macaria notata</i>	La Philobie Tachetée	1
<i>Opisthopteryx luteolata</i>	La Citronnelle Rouillée	7,9
<i>Pseudoterpnina pruinata</i>	L'Hémitee du Genêt	12
<i>Scopula marginipunctata</i>		19
<i>Scotopteryx chenopodiata</i>	La Phalène de l'Ansérine	17
<i>Scotopteryx mucronata</i>		4,12
<i>Thera obeliscata</i>		12
<i>Xanthorhoe fluctuata</i>	La Phalène Ondée	4
<i>Xanthorhoe montanata</i>		6,18
Arctiidae		
<i>Coscinia cribraria</i>	Le Crible	1
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	L'Ecaille Chinée	1,2,5,9,11,13,15,18,19
<i>Tyria jacobaeae</i>	La Goutte-de-Sang	1,17
Lymantriidae		
<i>Lymantria dispar</i>	Le Disparate	5
Drepanidae		
<i>Clix glaucata</i>	La Petite Epine	5
<i>Watsonalla binaria</i>	Le Hameçon	3

Les rhopalocères et leurs localisations		
Nom scientifique	Nom français	Sites
Sphingidae		
<i>Agrius convolvuli</i>	Le Sphinx du Liseron	1
<i>Macroglossum stellatarum</i>	Le Moro-Sphinx	1,2,5,9,12,15,17,19
Zygaenidae		
<i>Zygaena filipendulae</i>	La Zygène de la Filipendule	1,12
<i>Zygaena loti</i>	La Zygène de la Mille-Feuille	12,19
<i>Zygaena trifolii</i>	La Zygène du Trèfle	12
<i>Zygaena viciae</i>	La Zygène des Thérésiens	17

8.4. ANNEXE 4 : Liste des espèces d'oiseaux

8.4.1. Site 1

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	X	III	Oui		Oui	Nicheur
Bouvreui pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		II	Oui			
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		II	Oui			
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>		II	Oui			
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>						
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>		II	Oui			
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		II	Oui			
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>		II	Oui			
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		II	Oui			
Guépier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>		II	Oui		Oui	Nicheur
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>		II	Oui			
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		II	Oui			
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		III				
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		II	Oui			
Hypolais polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>		II	Oui			
Loriot jaune	<i>Oriolus oriolus</i>		II	Oui			
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		III				
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		II	Oui			
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		II	Oui			
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		II	Oui			
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>		II	Oui			
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		II	Oui			
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		II	Oui			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>						
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>		III				
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>						
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		III	Oui			
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		II	Oui			
Rougegorge	<i>Erithacus rubecula</i>		II	Oui			
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		II	Oui			
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		II	Oui			

8.4.2. Site 2

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		II	Oui			
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>						
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		II	Oui			
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>		II	Oui			Nicheur
Bouvreui pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		II	Oui			
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>						
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		II	Oui			
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>		II	Oui	X		Nicheur
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>			Oui			
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>						
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>		II	Oui			
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>						
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>						
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		II	Oui			
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>		II	Oui			
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		II	Oui			
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>						
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>						
Guépier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>		II	Oui		Oui	Nicheur
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>						
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>			Oui			
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>		II	Oui			
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>						
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		III				
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		II	Oui			
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		II	Oui			
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>		II	Oui			
Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	X	II	Oui			Nicheur
Martinet noir	<i>Apus apus</i>		II	Oui			
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		III				
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		II	Oui			
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		II	Oui			
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		II	Oui			
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>		II	Oui			
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		II	Oui			
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>			Oui			Nicheur
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		II	Oui			
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>		II	Oui			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>						
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>						
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		III	Oui			
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>		II	Oui			
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		II	Oui			
Rougegorge	<i>Erithacus rubecula</i>		II	Oui			
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		II	Oui			
Serín cini	<i>Serinus serinus</i>		II	Oui			
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		II	Oui			
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>		II	Oui			Nicheur
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		II				
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>						
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		II	Oui			
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>		II	Oui			

8.4.3. Site 3

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		II	Oui			
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		II	Oui			
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		II	Oui			
Cornille noire	<i>Corvus corone</i>						
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>		II	Oui			
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>						
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		II	Oui			
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>		II	Oui			
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>						
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>		II	Oui			
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		III				
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		II	Oui			
Loriot jaune	<i>Oriolus oriolus</i>		II	Oui			
Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	X	II	Oui			Nicheur
Martinet noir	<i>Apus apus</i>		II	Oui			
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		III				
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		II	Oui			
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		II	Oui			
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		II	Oui			
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>			Oui			Nicheur
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		II	Oui			
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		II	Oui			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>						
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>						
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		III	Oui			
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		II	Oui			
Rougegorge	<i>Erithacus rubecula</i>		II	Oui			
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		II	Oui			
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>		II	Oui			
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		II				
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		II	Oui			

8.4.4. Site 4

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		II	Oui			
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		II	Oui			
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>						
Cornille noire	<i>Corvus corone</i>						
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>		II	Oui			
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>						
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		II	Oui			
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>						
Guépier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>		II	Oui		Oui	Nicheur

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>			Oui			
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		II	Oui			
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		III				
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		II	Oui			
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		II	Oui			
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>		II	Oui			
Loriot jaune	<i>Oriolus oriolus</i>		II	Oui			
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		III				
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		II	Oui			
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>			Oui			
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>			Oui			Nicheur
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		II	Oui			
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		II	Oui			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>						
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>						
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		III	Oui			
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		II	Oui			
Rougegorge	<i>Erithacus rubecula</i>		II	Oui			
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>		II	Oui			
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>		II	Oui			Nicheur
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		II				
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		II	Oui			

8.4.5. Site 5

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>						
Cornille noire	<i>Corvus corone</i>						
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>						
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>						
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		II	Oui			
Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	X	II	Oui			Nicheur
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		III				
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		II	Oui			
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		II	Oui			
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		II	Oui			
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		II	Oui			
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		II	Oui			
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>		III				
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		III	Oui			
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		II	Oui			
Rougegorge	<i>Erithacus rubecula</i>		II	Oui			
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		II	Oui			
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		II	Oui			

8.4.6. Site 6

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		II	Oui			
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		II	Oui			
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>						
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		II	Oui			
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>						
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>		II	Oui			
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>						
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		II	Oui			
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		II	Oui			
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>						
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>						
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		II	Oui			
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>						
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		III				
Grosbec cassenois	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>		II	Oui			
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		II	Oui			
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>		II	Oui			
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		III				
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		II	Oui			
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		II	Oui			
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		II	Oui			
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		II	Oui			
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>		II	Oui			
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	X	II	Oui			Nicheur
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		II	Oui			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>						
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>						
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		III	Oui			
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		II	Oui			
Rougegorge	<i>Erithacus rubecula</i>		II	Oui			
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		II	Oui			
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		II	Oui			
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		II				
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		II	Oui			
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>		II	Oui			

8.4.7. Site 7

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		II	Oui			
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>						
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		II	Oui			
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>						
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		II	Oui			
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>		II	Oui			
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		II	Oui			
Martinet noir	<i>Apus apus</i>		II	Oui			
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		III				
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		II	Oui			
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		II	Oui			
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		II	Oui			
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		II	Oui			
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		II	Oui			
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		II	Oui			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>						
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>						
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		III	Oui			
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		II	Oui			
Rougegorge	<i>Erithacus rubecula</i>		II	Oui			
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		II	Oui			
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		II				
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		II	Oui			
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>		II	Oui			

8.4.8. Site 8

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Bouvreui pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		II	Oui			
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		II	Oui			
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		II	Oui			
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		III				
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>		II	Oui			
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		II	Oui			
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		II	Oui			
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		II	Oui			
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>		II	Oui			
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		II	Oui			
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		II	Oui			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>						
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>		III				
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>						
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		III	Oui			
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		II	Oui			
Rougegorge	<i>Erithacus rubecula</i>		II	Oui			
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		II	Oui			
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>						
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		II	Oui			

8.4.9. Site 8 bis

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>						
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>		II	Oui			
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>						
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>		II	Oui			
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>			Oui			
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		II	Oui			
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		II	Oui			
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		II	Oui			
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		II	Oui			
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		II	Oui			
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>			Oui			Nicheur
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>		II	Oui			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>						
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		III	Oui			

8.4.10. Site 9

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		II	Oui			
Bouvreui pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		II	Oui			
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>						
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>		II	Oui			
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>						
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>						
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		II	Oui			
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>						
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>						
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>						
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		II	Oui			
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		II	Oui			
Martiné noir	<i>Apus apus</i>		II	Oui			
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		III				
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		II	Oui			
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		II	Oui			
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		II	Oui			
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		II	Oui			
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>			Oui			Nicheur
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		II	Oui			
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		II	Oui			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>						
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>						
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		III	Oui			
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		II	Oui			
Rougegorge	<i>Erithacus rubecula</i>		II	Oui			
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		II	Oui			
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>						
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>						
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		II	Oui			
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>		II	Oui			

8.4.11. Site 10

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		II	Oui			
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>		II	Oui			
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		II	Oui			
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>		II	Oui			
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		II	Oui			
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>						
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>		II	Oui			
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		II	Oui			
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		II	Oui			
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>						
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		II	Oui			
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		III				
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		II	Oui			
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		II	Oui			
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		II	Oui			
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		II	Oui			
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	X	II	Oui			Nicheur
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		II	Oui			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>						
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>		III				
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>						
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		III	Oui			
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		II	Oui			
Rougegorge	<i>Erithacus rubecula</i>		II	Oui			
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		II	Oui			
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>		II	Oui			Nicheur
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>						
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		II	Oui			

8.4.12. Site 11

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional		
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF	
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		II	Oui				
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		II	Oui				
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>							
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>		II	Oui				
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>		II	Oui				
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>							
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>							
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>							
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>							
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		II	Oui				
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>							
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		III	Oui				
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		II	Oui				
Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	X	II	Oui			Nicheur	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		III					
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		II	Oui				
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		II	Oui				
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		II	Oui				
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>		II	Oui				
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		II	Oui				
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>							
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>							
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		III					
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		III	Oui				
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		II	Oui				
Rougegorge	<i>Erithacus rubecula</i>		II	Oui				
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		II	Oui				
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>		II	Oui				
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		II	Oui				
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>							
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		II	Oui				

8.4.13. Site 12

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>		II	Oui			
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>						
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>						
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		II	Oui			
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		II	Oui			
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>						
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		II	Oui			
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		III				
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		III				
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		II	Oui			
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		II	Oui			
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		II	Oui			
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		II	Oui			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>						
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>						
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		III	Oui			
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		II	Oui			
Rougegorge	<i>Erithacus rubecula</i>		II	Oui			
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		II	Oui			

8.4.14. Site 13

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>		III				
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>		II	Oui			
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>		II	Oui			
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		II	Oui			
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>						
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		III	Oui			
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>		II	Oui			
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>						
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		II	Oui			
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>		II	Oui			
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>		II	Oui			
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		II	Oui			
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>		II	Oui			
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>		II	Oui			
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		II	Oui			
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>		II	Oui			
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>		II	Oui			
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		III				
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		II	Oui			
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>			Oui			
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>		III				
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		II	Oui			

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>						
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>		III				
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>						
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>		III	Oui			
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>		II	Oui			
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		II	Oui			
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>		II	Oui			
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		II	Oui			
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>		II	Oui		X	Nicheur
Tarier pâle	<i>Saxicola torquata</i>		II	Oui			
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		III				
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>		II	Oui			

8.4.15. Site 14

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		II	Oui			
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>						
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>						
Foule macroule	<i>Fulica atra</i>						
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>						
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>						
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		II	Oui			Nicheur
Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	X	II	Oui			Nicheur
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		III				
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		II	Oui			
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>		II	Oui			Nicheur
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		II	Oui			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>						
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>						
Rougegorge	<i>Erithacus rubecula</i>		II	Oui			
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		II	Oui			
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		II	Oui			

8.4.16. Site 15

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional		
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF	
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		III					
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>		III				Nicheur	
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>							
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		II	Oui				
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>		II	Oui				
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>		III					
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>		III	Oui				
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>							
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>		III	Oui				
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		III					
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		III	Oui				
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>		II	Oui				
Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	X	II	Oui		X	Nicheur	
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		II	Oui				
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		III					
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		II	Oui				
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		II	Oui				
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>							
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		II	Oui				
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		II	Oui				
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		III					
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		III	Oui				

8.4.17. Site 16

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional		
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF	
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>		II	Oui				
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		III	Oui				
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		III					
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>		II	Oui	X		X	
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>							
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>		III	Oui				
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>							
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		II	Oui				
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>		II	Oui				
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>		III					
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>		III	Oui				
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>							
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>							
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>		III	Oui				
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		III	Oui				
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		II	Oui				
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		III	Oui				
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		II	Oui				
Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	X	II	Oui			Nicheur	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		III					

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		II	Oui			
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		II	Oui			
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		II	Oui			
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>		II	Oui			
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		II	Oui			
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>			Oui			X
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		II	Oui			
Pic bavarde	<i>Pica pica</i>						
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>						
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		II	Oui			
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		II	Oui			
Rougegorge	<i>Erithacus rubecula</i>		II	Oui			
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		II	Oui			
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	X	II	Oui			
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		II	Oui			
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>		II	Oui			

8.4.18. Site 17

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional		
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF	
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>		III	Oui				
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		III				Nicheur	
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>		II	Oui				
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>		II	Oui				
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>							
Falcon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		II	Oui				
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		II	Oui				
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>		III	Oui				
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>		III	Oui				
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		III	Oui				
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		III	Oui				
Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	X	II	Oui			Nicheur	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		III					
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		II	Oui				
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		II	Oui				
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		II	Oui				
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>		II	Oui				
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>		II	Oui				
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>			Oui			Nicheur	
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		II	Oui				
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>		II	Oui				
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		II	Oui				
Pic bavarde	<i>Pica pica</i>							
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>							
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		II	Oui				
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		II	Oui				
Rougegorge	<i>Erithacus rubecula</i>		II	Oui				
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>		II	Oui				
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		II	Oui				

8.4.19. Site 18

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		II	Oui			
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		III				
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>		II	Oui			
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>						
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>		III	Oui			
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>						
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		II	Oui			
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>		III				
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>		III	Oui			
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>						
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>						
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>		III	Oui			
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		III	Oui			
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>		II	Oui			
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>		III	Oui			
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>		II	Oui			
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		II	Oui			
Martin-pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>		II	Oui			
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		III				
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		II	Oui			
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>		II	Oui			
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		II	Oui			
Mouette rieuse	<i>Larus ridibundus</i>		II	Oui			Nicheur
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		II	Oui			
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>		II	Oui			
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		II	Oui			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>						
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>						
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>		II	Oui			
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		II	Oui			
Rougegorge	<i>Erithacus rubecula</i>		II	Oui			
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	X	II	Oui			
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>						
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		II	Oui			

8.4.20. Site 19

Nom français	Nom scientifique	Statut national / européen				Statut régional	
		Directive Oiseaux	Convention de Berne	Protection légale	Liste rouge France	Liste rouge régionale	Liste ZNIEFF
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>		II	Oui			
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>						
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>						
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>						
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>						
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		II	Oui			
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>		II	Oui			
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>		II	Oui			
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>		II	Oui			
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>						
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>						
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>		II	Oui			
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>		III	Oui			
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		III				
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>		II	Oui			
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>		II	Oui			
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>		II	Oui			
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		III				
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>		II	Oui			
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>		II	Oui			
Mouette rieuse	<i>Delichon urbica</i>		II	Oui			
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>		II	Oui			
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		II	Oui			
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>						
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>						
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>		II	Oui			
Rougegorge	<i>Erithacus rubecula</i>		II	Oui			
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>		II	Oui			
Tarier pâle	<i>Saxicola torquata</i>		II	Oui			
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>		II	Oui			